

45^e LIVRAISON.

26 JANVIER

LA

DOMINICALE

JOURNAL DES PAROISSES,

CONSACRÉ AUX INTÉRÊTS DE LA RELIGION,

AUX SCIENCES, AUX LETTRES ET AUX ARTS, DANS LEURS RAPPORTS AVEC ELLE

ORNÉ DE GRAVURES ET DE VIGNETTES.

1^{re} ANNEE.

TOME 1^{er}.



PARIS.

AU BUREAU DE LA DOMINICALE,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 7.

1854





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LA
DOMINICALE.

DEMI-RELIÉ

IMPRIMERIE DE FÉLIX LOCQUIN,
rue N.-D.-des-Victoires, 16.

LA
DOMINICALE

Journal des Paroisses,

CONSACRÉ AUX INTÉRÊTS SOCIAUX.

A LA POLITIQUE, AUX SCIENCES, AUX LETTRES, ET AUX ARTS, DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA RELIGION.

2^e ANNEE.

TOME III.



PARIS.

AU BUREAU DE LA DOMINICALE,
RUE GUÉNÉGAUD, N^o 7.

—
1855

DOMINICALE

Journal des Dominicains

FONDÉ PAR M. DE LAUNAY & C^oPARIS, CHEZ M. DE LAUNAY & C^o, RUE DE LA HARPE, N^o 101, EN FACE DE LA PORTE DE LA HARPE.

TOME III

1793



PARIS

M. DE LAUNAY & C^o, RUE DE LA HARPE, N^o 101.

EN FACE DE LA PORTE DE LA HARPE.

1793

LA DOMINICALE,

Journal des Paroisses.

Le jour de l'an nous a mis dans la nécessité de retarder d'un jour l'envoi de la Dominicale. Le commencement du troisième volume et les titres ont nécessité pareillement un changement dans la forme accoutumée.

LES ROIS.

PREMIER JANVIER.

Aujourd'hui se ferme une année, et commence une année nouvelle. De combien d'événemens sera-t-elle être témoin ? nul ne le sait. Les choses vont vite de notre temps, et l'on dirait que la providence a hâte de nous faire arriver au terme des destinées qu'elle nous prépare. Le passage d'une division de temps à un autre doit inspirer de graves et profondes réflexions. Placé sur cette hauteur, l'homme interroge les jours qui vont naître dans le souvenir récent des jours écoulés ; il leur demande avec inquiétude le bonheur qui ne lui a pas souri, et cherche péniblement, dans ces mobiles images, d'un passé plein de douleur, l'espérance et le secret d'un meilleur avenir. Et, à travers toutes ces années qui passent, ne laissant de traces que dans notre cœur, l'homme chemine et s'avance vers sa fin éternelle, averti de sa misère et de son immortalité par les années qui croulent avec ses vaines pensées.

Tout change, tout s'use, tout périt, tout s'éteint, excepté l'éternelle vérité des choses et les immuables principes du genre humain. Malheur aux hommes et aux sociétés qui ne les reconnaissent pas ; car Dieu brise

les uns aussi bien que les autres. Il ne fait que les abandonner à eux-mêmes, et ils tombent, pour montrer ce que c'est que l'homme et sa force. Hélas ! les événemens de ces dernières années ne nous ont-ils pas donné d'assez fortes leçons, et serait-il nécessaire d'en chercher ailleurs que dans l'intérieur de ces familles désolées où le suicide est allé s'asseoir ? Ministre précis de la vengeance divine, l'ange est venu marquer nos portes d'une tache de sang, et nous apporter de cruelles douleurs. Hier, c'était le choléra ; aujourd'hui le suicide ; demain peut-être un autre fléau. Qu'est-ce que tout cela prouve, sinon que nous portons la peine de nos fautes, et que le temps de la justice est arrivé ? Quel est, de nos jours, le principe qui n'a pas été nié, la vérité qui n'a pas été défigurée par l'irréligion ou les partis ? Ce n'a plus été seulement quelque point de la doctrine du Christ, mais toute sa doctrine, toute sa morale, toute sa civilisation, qui a été livrée aux outrages de la raison humaine. Et, comme Dieu avait été chassé de l'intelligence, il s'est vite trouvé des hommes pour le chasser aussi du cœur de la génération nouvelle. Dans sa déplorable folie, elle s'est avancée, la tête haute et le pas assuré, dans le chemin de la vie ; voyageurs imprudens qui n'avaient calculé ni leurs forces ni la longueur du chemin ! Conviez donc sur ces tombes solitaires ce qui reste de la génération que vous avez égarée, et que votre parole tardive leur dise enfin comme la nôtre les grandes leçons chrétiennes. Lorsque, il y a quatre ans, la révolution commençait dans les rues de la capitale, ce fut un cadavre qui servit de drapeau

pour rallier les passions du peuple contre la royauté. Les cadavres ne manquent pas maintenant pour rallier sa foi contre la philosophie !... Cette leçon sera-t-elle comprise ? Dieu le veuille, pour le salut de la France ! Ce n'était pas pour que ces vérités fussent si déplorablement méconnues que le Christ naissait, pauvre et abandonné, il y a dix-huit cents ans, dans une étable de la Judée. Alors, comme de notre temps, l'orgueil de l'homme avait dépassé toute mesure, et Dieu vint confondre l'humanité par son dénuement, et la relever par l'éclat pénétrant de sa doctrine. Il y a peu de jours que l'église célébrait ce consolant anniversaire, mais non plus comme autrefois dans la joie de ses fidèles et l'éclat majestueux de ses cérémonies nocturnes. Dans la capitale de la France, il y a bien assez de baïonnettes pour arrêter l'émeute, mais pas une sentinelle inutile à chaque église pour veiller sur la foi de tout un peuple ! Et voici venir encore une de ces fêtes qui passeront inaperçues au milieu de nos discordes et de nos luttes intérieures, la fête des Rois, qui nous rappelle tant de joyeux souvenirs et de saintes émotions de famille. On s'était réjoui de la joie de l'église au jour de Noël ; on avait salué l'étoile de Jacob se levant sur le genre humain ; au chant solennel et majestueux de l'orgue, à la pompe du saint lieu, on avait adoré Jésus naissant à Bethléem. Après les fêtes de Noël venait la fête des Rois. On célébrait ce jour-là l'adoration des mages venus de l'Orient, conduits par une étoile mystérieuse. L'allégresse des fidèles se manifestait dans un simple et joyeux banquet qui unissait les familles et rapprochait les cœurs divisés.

« Les cœurs simples, dit M. de Châteaubriand, qui a si bien compris tout le côté poétique et moral du christianisme, ne se rappellent point sans attendrissement ces heures d'épanchement, où les familles se rassemblaient autour des gâteaux qui retraçaient les présens des mages. L'aïeul, retiré pendant le reste de l'année au fond de son appartement, reparaisait dans ce jour, comme la divinité du foyer paternel. Ses petits enfans, qui depuis long-temps ne rêvaient que la fête attendue, entouraient ses genoux et le rajeunissaient de leur jeunesse. Les fronts respiraient la gaieté, les cœurs étaient épanouis, la salle du festin était merveilleusement décorée, et chacun

prenait un vêtement nouveau. Au choc des verres, aux éclats de la joie, on tirait au sort ces royautés qui ne coûtaient ni soupirs ni larmes ; on se passait ces sceptres qui ne pesaient point dans la main de celui qui les portait.

« Or le curé, présent à la fête, recevait, pour la distribuer avec d'autres secours, cette première part appelée la *part des pauvres*... Ces scènes se répétaient dans toute la chrétienté, depuis le palais jusqu'à la chaumière ; il n'y avait point de laboureur qui ne trouvât moyen d'accomplir ce jour-là le souhait du Béarnais... L'obligation où l'on était de recevoir son voisin à cette époque faisait qu'on vivait bien avec lui le reste de l'année, et par ce moyen, la paix et l'union régnaient dans la société. »

Aujourd'hui il ne reste plus rien de tout cela, sinon les cérémonies de l'Eglise, et les observances de quelques hommes restés fidèles à la pratique de la religion de leurs pères. La religion a fui du foyer domestique, et avec elle la paix et la joie. Y a-t-il même des familles de nos jours ? en vérité, nous ne saurions le dire, tant l'indifférence de nos temps s'est montrée profonde pour tous les principes qui pouvaient conserver la sainteté de la famille ! Les mariages sont devenus, pour la plupart, dans les classes moyennes et populaires de nos grandes villes, une alliance légale, et presque partout une espèce de bail, de marché, contracté sans amour et arrangé par l'intérêt. Les enfans s'y font vieux de bonne heure des vices et des folies de leur temps ; l'industrialisme et la confusion des classes est venue, qui a placé l'intérêt pour divinité de ces unions, au lieu du Christ qui s'apercevait dans la maison de nos aïeux. Et, avec ce sordide intérêt, ont fui tous les sentimens nobles, toute la paix, tout le calme qui faisait du foyer domestique comme un sanctuaire de repos et un abri contre le tumulte et les agitations de la vie extérieure. Il en est qui s'applaudissent du prétendu triomphe de ce qu'ils appellent la philosophie, et nous voudrions bien voir ce que nous y avons gagné. Il y aurait un livre triste à faire des maux occasionnés par cette philosophie dans les sociétés, dans les familles, dans les individus ; nous ne savons trop si l'on pourrait en faire un bien gros des choses utiles qu'elle a apprises aux hommes, des principes salutaires qu'elle leur a fait

connaître, et surtout du bonheur qu'elle leur a apporté.

Laissons encore un peu de temps pour développer ce qui reste de ces doctrines mensongères, dont notre siècle s'est montré si follement épris, et nous apprendrons, mais trop tard, à quoi elles aboutissent. Ne l'avons-nous pas éprouvé déjà? N'avons-nous pas vu tous ces hommes à l'œuvre, et ne savons-nous pas que la société, mise dans leurs mains, n'a été qu'une proie qu'ils ont déchirée? Et, à défaut de l'éternelle raison, les ruines qui nous entourent, le doute qui nous assiège, la tristesse et l'incertitude qui nous accablent, ne nous orientent-ils pas assez haut que ces hommes ne sont que de faux apôtres, qu'ils se mentent à eux, et qu'ils mentent à l'ordre social? La raison humaine a une grande réparation à faire, et elle la fera sur le berceau du Christ, source de toute lumière. Déjà, nous la voyons commencer du côté de l'art et de la science, en attendant qu'elle s'achève par la logique et la saine philosophie. Que Dieu rentre dans la société par où il voudra, peu importe, pourvu qu'il y rentre; il a des routes à lui que nul ne connaît. La voix divine appelait Augustin dans le fond de la solitude, et Paul sur le chemin de Damas; elle se fit douce et pénétrante pour la barbarie, et rude et terrible, selon les hommes et les circonstances. Le génie avait méprisé la poésie chrétienne; il n'avait rien compris à ses mystérieuses légendes, à ses admirables monumens, et voici qu'il va rêver aux lamentations de Jérémie et aux mélancoliques soupirs de Job, qu'il va prêter la voix à la musique des cathédrales, et errer sous les vieilles basiliques. Laissez-le rêver et soupirer; c'est le travail de Dieu et la fin de la Providence. Le mystère que l'Eglise célèbre dans ce jour doit être la mesure de nos espérances. Qui révéla à ces sages de l'Orient qu'un sauveur était né pour le genre humain? Qui leur inspira la pensée d'aller dans un pays lointain porter à son berceau le tribut de leur respect et de leur foi? Qui maintint leur patience dans la longueur du voyage? la même voix qui parle à chacun de nous; la même force qui nous vient en aide aux momens difficiles. L'étoile miraculeuse se lève sur l'intelligence individuelle comme sur la société; elle nous conduit, par des sentiers droits, au terme de nos destinées, et si l'homme vient

à faillir, il trouve une main propice qui s'étend pour le soutenir, et une coupe fortifiante pour le restaurer. Dans ce voyage plein d'embûches du berceau à la tombe, de la terre au Ciel, c'est toujours la volonté de l'homme qui manque, et jamais celle de Dieu.

Cette députation de l'Orient au berceau du Christ fut un grand événement; car c'était le vieux monde païen représenté par ses sages, le voluptueux Orient représenté par ses rois, qui allait courber sa sagesse devant la lumière du principe chrétien, et porter la rétraction solennelle de ses scandales à celui qui venait prêcher la pauvreté et confondre l'orgueil de l'homme. Ne se passe-t-il pas quelque chose de semblable au milieu de nous? L'étoile a lui sur la France comme sur la terre d'Orient, et quelques-uns déjà marchent aux rayons de cette lumière divine. Lorsque l'ermitte Pierre revint de Jérusalem, et qu'il raconta quelles étaient les profanations du tombeau du Christ, l'Europe s'ébranla et couvrit de ses masses nombreuses les champs vénérés de la Palestine. C'était la société tout entière qui donnoit alors l'éclatant témoignage de sa foi. Le dix-neuvième siècle a député au tombeau du Christ les deux poètes de ses espérances et de ses regrets, pour chercher la trace oubliée des sons prophétiques de David, et chanter l'espérance d'une nouvelle société chrétienne qui s'élève sur les ruines de la société matérialiste qui va mourir. Ayons donc foi dans l'avenir, malgré l'indifférence et l'oubli de cet âge; le catholicisme se lève sur les hauteurs, et visible est l'étoile qui nous couvie aux doctrines du Christ. L'art est allé baiser la poudre des lieux pleins de sa gloire: ceci est grand, ceci est plein d'avenir. La société s'y verra tout entière, quand les lueurs trompeuses qui scintillent à son horizon se seront évanouies, à la grande lumière qui jaillissait pour les sages d'Orient. L'année qui vient de finir a été amère, mais grande aussi dans ses résultats; ce que nous avons vu devait arriver: les sinistres événemens étaient écrits dans les fausses doctrines et dans les théories de scandale et de mensonge; mais l'ordre moral tend à renaître au milieu de nous; la voix sainte de l'humanité plane au-dessus des passions politiques; les partis se rapprochent pour leur commun salut, en at-

tendant qu'ils le fassent d'une manière complète en vue d'un principe d'ordre, de justice, et de stabilité, c'est-à-dire en vue du principe catholique qui résume tous les autres, et sans lequel il n'y a de salut ni pour les hommes ni pour les sociétés.

LES PAROISSES DE PARIS.

QUATRIÈME ARTICLE.

Nous avons parcouru, dans les articles précédens, les temps religieux en France, et nous avons lu leur histoire sur les monuments qu'ils ont créés : il nous reste à explorer d'autres monuments de la même espèce, mais d'un genre différent : avant de les aborder, plaçons-nous nettement en face des siècles qui les ont produits, et des causes premières de ces différences.

Les noms de Jules II, de Michel-Ange, de Raphael-d'Urbin, et des Médicis, sont pour nous une formule algébrique bien connue, celle de la grande page de l'histoire des arts en Italie. Cette contrée se souvenait tout à coup de l'automne du quinzième siècle, de ses jours de gloire fastueuse, recherchait, sous l'inspiration de ses grands hommes, à en faire revivre plus que la mémoire, l'existence entière, et elle y réussissait.

La Grèce, Rome ancienne, renaissaient dans Rome moderne.

Ce siècle expira, après avoir échauffé la larve d'un avenir fécond : alors naquit François I^{er}.

François I^{er}, le roi *fashionable* de l'époque; avec lui les guerres d'Italie, campagnes d'investigations, plus encore que de conquêtes. Ce prince à la mode, habilla sa cour à l'italienne. introduisit dans sa langue des direx italiques, des peintres du pays, enfin tous les arts ranimés du paganisme antique.

Cette période fut nommée renaissance, comme l'on sait : alors on vit dans la peinture, le genre artistique effacer le poétique : après Le Perugin, Raphael; après ce dernier, Titien.

Puis les dryades, les nymphes, Vénus et sa ceinture, les ris, les jeux et les amours, et l'allégorie se collèrent pour long-temps à la face de nos toiles, entre les feuilletés de nos livres de poésie, au front de nos monuments. Cet instant peut se définir exactement. — L'art profane succédant à l'art religieux.

Dès ce jour la France cesse de créer : elle *pasticha*, elle fait sans penser : voilà pourquoi la corruption se glissa promptement dans

ses œuvres, comme un ver dans un fruit trop mûr.

Une autre influence de ce mouvement, la plus fâcheuse de toutes, ce fut d'inspirer nos poésies du polythéisme, depuis long-temps expulsé de nos croyances comme de nos mœurs, et qui même fut de tout temps exotique à notre sol.

Ainsi nous eûmes cette énorme divergence avec le passé de toutes les nations, que notre art, au lieu de tirer sa source de notre sentiment religieux, l'alla puiser dans un culte étranger mort depuis plus de mille ans. Cette influence sur nos monuments chrétiens de Paris est prodigieuse : car, au lieu de continuer l'histoire de l'unité de la pensée religieuse et de son expression type dans les églises, nous avons à commencer celle de l'unité de l'art profane, dont le type ne peut être que dans les palais non destinés au culte, secondairement étendus aux temples religieux.

En un mot, l'histoire des monuments qui mentent à celui qui les interroge.

A dater de ces jours-là, les croyances tendirent à se retirer des cœurs, la scolastique vint les ébranler; la cause en est à cette renaissance générale qui mêla aux maximes évangéliques des controverses inspirées de l'étude des philosophes grecs : il y eut division, partage et Jésus l'a dit : *Omne regnum in se ipsum divisum, desolabitur*. On s'occupait de religion pourtant alors; c'était le temps des grandes luttes religieuses, mauvaises sans doute à cause des désordres et des crimes qui les accompagnaient, mais sur lesquelles on reviendra comme de tant d'autres jugemens portés avec légèreté sur des temps que l'on ne connaissait pas. La religion alors était dans des cœurs simples et obscurs, ou au bout du glaive des ambitieux pour en dissimuler le tranchant. L'ignorance religieuse était grande, mais chacun savait la fable de Diane et de Niobé, de messire le grand Jupiter, roi du ciel, et de damoiselle Danaé.

Ainsi, adieu à ces grands monuments de piété profonde et nationale; adieu à cette simplicité du bon vieux temps. — Indifférence générale, Italie, Florence, Médicis, Médicis enfin! jusqu'à Bossuet dont l'ombre plane encore sur nous puissante, de qui s'échappa une pléiade religieuse capable de lutter contre le venin philosophique du siècle de Louis XV, et de cicatrizer les plaies de 95.

A défaut des exemples de religion générale, ceux des vertus particulières ne manqueront pas; ils seront plus brillans que jamais, jusqu'à nos jours, où ils sont retrem-pés dans la douleur. A cette dernière période, nous leur rendrons un hommage muet, nous ne les citerons pas; ils brillent assez d'eux-mêmes,

et sont souvent enveloppés d'un blanc manteau de modestie dont nous baisérons le bas sans oser le déchirer.

Par quel monument entrerons-nous dans l'histoire particulière des fondations dont ce préambule est l'histoire générale? Il n'importe; elles ont assez d'analogie et moins de choses à raconter que leurs aînées; la jeunesse n'a pas traversé autant d'événemens que l'âge avancé.

Si nous franchissons le seuil de St-Sulpice, il nous faut tout d'abord oublier la chapelle de ce nom déjà mentionnée en 1211 par l'évêque de Paris, chapelle vassale de Saint-Germain-des-Prés, déjà trop étroite sous Louis XII pour le nombre des fidèles; augmenté d'une nef, et plus tard de six chapelles latérales. Il ne faut pas même s'arrêter au bâtiment commencé en 1646, et dont Gaston d'Orléans posa la première pierre; car, après neuf années de construction, la foule des paroissiens le fit paraître encore trop petit.

Le monument actuel, fort long-temps en bâtisse, a été commencé en 1655; la reine-mère, Anne d'Autriche en posa la première pierre le 5 février. Le premier architecte de cette basilique se nommait Leveau; après sa mort, il fut remplacé par Guittard, qui mit dix-huit années à construire le chœur et ses bas côtés: cela nous conduit en 1673. Le défaut d'argent fit suspendre les travaux, jusqu'en 1718, où ils furent p'acés sous la direction de l'architecte Oppenord. Les dons des paroissiens fournirent long temps aux frais de bâtisse; ensuite on y employa un autre argent acquis d'une façon assez profane et peu digne peut-être d'un semblable emploi, le produit d'une loterie. Que voulez-vous? On n'était plus au temps de Saint-Louis; on côtoyait le 19^e siècle, le siècle de la *Bourse et du Tribunal de Commerce*.

La nef fut entièrement construite en 1736, le portail, fondé en 1733 sur les dessins de Servandoni, fut achevé en 1745, et l'église fut consacrée le 30 juin de cette même année, sous l'invocation de la *Sainte-Vierge, Saint-Pierre et Saint-Sulpice*.

Les tours furent exécutées en 1749: on les trouva disgracieuses; on peut en juger par celle du sud qui a survécu à la reconstruction de Chalgrin, qui ne put rebâtir que l'autre.

☞ C'est un grand écueil pour les architectes *franco-grecs*, que des tours d'église: les Athéniens ignorant le moyen de faire des campanilles n'élevaient pas de clochers: grand embarras pour nous, car la renaissance en réhabilitant le dorique, n'a pas eu l'esprit d'abolir les cloches, ce *reste de barbarie*. Les clochers grecs, avouons-le, sont lourds et fort mal léchés (Voyez plutôt Saint-Sulpice): aussi nos Hellènes n'en sont pas prodigés; ce sont, je crois, les deux seuls dans Paris.

☞ Ce goût se prête peu même à une sacristie, puisque sa beauté consiste dans la longueur des lignes; il s'en suit que la Magdeleine, carrée comme une malle, aura une petite cabane isolée servant de sacristie: ses cloches seront placées, probablement, dans les caves; *au lieu de célébrer dans les airs le triomphe de la croix*, elles le feront exhumer des entrailles de la terre comme une scène de ventriloque: ô progrès!

N'oublions pas d'avertir que les tours de St-Sulpice ont quatre pieds de plus que celles de Notre-Dame; que la voûte a 99 pieds, et l'église 441 pieds de longueur, hors-d'œuvre.

Le goût général de ce monument, est du grec dégénéré au troisième degré. Nous ne raconterons pas que dans le portail, le dorique se mélange à l'ionique; que des colonnes de la tour septentrionale sont corinthiennes; mais nous dirons qu'il sent par sa sécheresse et la nudité des ornemens, le règne de Louis XIV vieux, désabusé de tout, du luxe, du plaisir, de Versailles, de l'orgueil même, ce motif primordial de tout grand projet sous son règne. Saint-Sulpice, c'est la cour sèche ment dévote et non pieuse, ennuyée et non méditante; ce ne sont déjà plus les inspirations chaudes de Bossuet. Les rares ornemens de ce temple, dépourvus d'imagination, luttent sans succès contre la nudité de ses hautes murailles, et sont une digne transition des guirlandes de salon de Louis XIV aux chicorées de Louis XV.

Le premier méridien de France traverse St-Sulpice: cette ligne fut établie et gravée sur un obélisque de marbre en 1743, par les ordres de Henri de Sully. La chapelle de la Vierge, située derrière la nef, est curieusement éclairée et décorée par Servandoni. Les bénitiers, composés de deux énormes écailles, sont précieux: c'est un présent de la république de Venise à François I^{er}. La chaire à prêcher, placée en 1789, est belle et surtout très hardie. Les orgues sont de Cliquot: c'est tout dire, et leur réputation parle bien sans nous. Au fond de la chapelle de la Vierge se trouvait autrefois une statue de Marie toute en argent de six pieds de hauteur; la révolution en a fait de la monnaie. St-Sulpice, paroisse du 11^e arrondissement, a St-Germain-des-Prés, la basilique byzantine du roi Robert, et St-Séverin, la miniature mystique du 13^e siècle, pour succursales.

Tandis que la capitale travaillait avec un prodigieux succès à perdre tout son caractère spécial, une ville neuve se formait dans son sein. L'île Notre-Dame, déserte jusqu'au milieu du 16^e siècle, s'était alors couverte de quelques cabanes. Un maître couvreur y établit, en 1606, une petite chapelle. Henri IV conçut le projet de bâtir toute l'étendue de

l'île. Son successeur en fit l'achat au chapitre de Notre-Dame, et Christophe Marie, chargé en 1614 de l'entreprise, se mit en besogne. Bientôt un quartier régulier couvrit les grèves, et messieurs du Parlement s'y fagonnèrent des habitations hautes, larges, épaisses, solides, et commodes comme en province.

On fut donc obligé d'augmenter l'oratoire de maître Nicolas, dès 1622. Grâce à cet accroissement, il devint une église de douze toises de long sur six de large, dédiée à St-Louis et Ste-Cécile. Le 14 juillet 1623, elle fut érigée sous ce nom en paroisse, et l'île prit le nom de ce nouveau patron.

Le chœur fut rebâti en 1664, et l'ancienne chapelle devint la nef : celle-ci, tombant en ruines, fut refaite de 1702 à 1725.

Cette église fut fortement ébranlée en 1702 par un ouragan : une poutre détachée par la furie des vents, vint tuer dans la rue le marquis de Verderonne.

Le clocher de cette église est assez délicatement percé à jour, elle n'a du reste rien de remarquable.

Tandis que l'île St-Louis se peuplait, une nouvelle fondation, dans un quartier tout opposé, témoignait de l'accroissement général de la cité. On élevait une paroisse, devenue fort peuleuse, qui marche de front aujourd'hui pour la grandeur, la somptuosité qui préside à la célébration de ses offices, avec la cathédrale elle-même.

Saint-Roch était, en 1521, une chapelle exigüe dite des *Cinq-Plaies*, fondée par un catalan nommé *Moyon*, à l'extrémité de l'hôtel Gaillon, où s'élevait encore la chapelle de Ste-Suzanne.

Ce Moyon ayant acquis l'hôtel Gaillon, y fonda un hôpital pour les étrangers et les Français atteints des écrouelles.

Etienne Dinocheau, neveu de Moyon, ayant hérité de ce domaine, céda, en 1577, aux habitants du faubourg St-Honorés droits sur la chapelle des Cinq-Plaies, plus un jardin y attenant.

L'official de Paris permit en 1578 à ces bourgeois de se construire une chapelle succursale de St-Germain d'Auxerre. En 1587, on construisit, en place des deux oratoires susdits, une chapelle succursale de St Germain. Plus tard, en 1622, les paroissiens ayant acquis l'hôtel Gaillon pour agrandir leur église, elle fut érigée en paroisse en 1633, le 30 juin. Ces faits sont bien consolans dans l'histoire de la religion : certes, cette foule qui fait craquer les murailles de ses chapelles, qui emploie sa fortune à élever à Dieu un temple digne de lui, où tous puissent réunir leurs prières, tout ceci prouve que si la vanité des grands, l'ambition, les modes, et la philosophie, avaient refroidi certaines classes de la société, la religion

n'était pas exilée de France, mais réfugiée dans le cœur des gens plus obscurs : *in domibus simplicium*. Mais, hélas ! ceux-là passent sans bruit, les autres *font* leur siècle et en content l'histoire, c'est à dire la leur. Ici cessent les jours de ferveur dans la fondation de St.-Roch.

La chapelle de 1557 devient trop petite; Louis XIV et Anne d'Autriche, sa mère, posent, en 1653, la première pierre de l'édifice. Dès lors il s'élève avec lenteur : Versailles. Trianon, le dôme des Invalides couvert de soleils et doré à l'extérieur, le Louvre, les Carrousel, coûtaient leur pesant d'or. Ce sont les chroniques de ce règne, et rien ne restait pour bâtir des églises.

Aussi, en 1720, St.-Roch était peu avancé. Il eut alors un étrange protecteur.

En 1720, le fameux, Law, dont le nom est devenu synonyme de banqueroute, ayant abjuré le protestantisme, pour se faire nommer contrôleur-général des finances, donna à St. Roch sa paroisse, 100,000 livres pour aider à sa construction.

Il vola l'Église comme le roi, comme la France; la somme étant en papier, servit tout au plus à allumer les cierges, et St.-Roch fut achevé en 1740.

Il ne faut plus s'attendre à trouver rien de poétique, dans St.-Roch, quant à son architecture; rien de fervent, quant à ses murailles; il faudrait, pour les oublier la direction la plus habile; et les vibrations d'un organe harmonieux d'éloquence : aussi les oublie-t-on, et avons-nous attendu pour revoir le temple avec les yeux du critique; l'instant où l'encens du sacrifice est déjà monte vers les cieux.

Saint-Roch est le dernier édifice parisien qu'on a essayé de faire ressembler à une église catholique.

Les moyens à employer pour y réussir, n'étaient à la portée, ni de nos architectes, ni de leurs croyances, ni de leur génie; aussi, échec complet.

Ils ont remplacé la nature, le cœur, la pensée, par l'effet théâtral, le seul qu'ils pussent obtenir; car des architectes sans religion bâtissant une église à Dieu, jouent la comédie.

Le 18^e siècle est monté sur les planches; et puis à la fin il s'est trouvé que la parade a été un affreux mélodrame, et peut-être le rideau n'est pas encore tiré.

Nous devons louer la volonté céleste; car si le baptême de sang n'eût pas purifié ce siècle, son successeur aurait sans doute cessé de croire en Dieu; et nous, déshérités de l'espoir de rebâtir le nouveau temple de Jérusalem, nous n'oserions raconter les ruines de l'ancien.

Nous disions que St. Roch, cette dernière pierre du vieil édifice, n'était déjà plus ci-

mentée par la croyance. Non, des chapelles ménagées à la file l'une de l'autre, séparées par des buffets dont l'ouverture montre le Christ sous un jour scénique; un calvaire de carton, des rochers peints, un temple divisé en petits appartemens, qui attestent le goût faux et mauvais de l'époque, voilà la description. Ses murailles sont chargées d'un tableau de Vien, d'un autre de Doyen, d'un de Sébastien, etc. La chaire est assez belle. Cette église renfermoit les cendres de Maupertuis, mort en 1759, de Le Nôtre, Ménager, Régnier des Marets, et du grand Corneille, mort le 2 octobre 1684.

Nous avons appelé St.-Roch la dernière église catholique. Nous ne saurions appliquer ce nom à l'énorme édifice dont Louis XV posa la première pierre en 1764, cemonument que nous appellerons *Panthéon* plutôt que *Ste-Geneviève*; car il répugne de donner le nom de cette bergère modeste à qui furent dressées des chapelles de branchages, à cette grosse machine. Aux grands hommes, la patrie reconnoissante a fait cadeau de ce tombeau : le Christ dut alors faire place à Voltaire, dont l'épithète dit : *Il combattit les athées*; à Marat qui ne combattit personne, mais rendit d'autres services, puis à Bougainville qui chassa Marat, à sainte Geneviève qui revint en 1815 chasser Bougainville, au maréchal Ney qui a remplacé sainte Geneviève, et est venu en 1830 préparer la tombe des *martyrs de la victoire* de juillet, à qui nous souhaitons que le Panthéon soit léger plus qu'à nous qui, avons tous applaudi à l'épithète de *superbe gâteau de Savoie*, que lui a jeté l'imagination d'un auteur contemporain.

Nous ne décrierons pas le Panthéon; la narration des peintures dont l'avait illustré la Convention, et des devises rimées qu'elle y avait gravées, entre lesquelles j'ai remarqué celle-ci :

« Sous le règne des lois l'innocence est tranquille. »

cette narration feroit jaillir des bouffonneries, incompatibles avec la gravité de nos feuilles.

Nous n'entreprendrons pas non plus de vous faire de l'histoire contemporaine; de vous mener dans les ménageries de Martin, admirer, non pas son ours, mais le primat de certaine spéculation manquée qui est venu s'y prélasser à son tour.

Nous ne vous conduirons pas davantage au petit parthénon, qui a remplacé la chapelle de la maison de plaisance au 12^e siècle des évêques de Paris; de Ville-l'Evêque où Charles VIII fit rebâtir l'oratoire, et fonda, en 1491, une confrérie dont il fut membre, dont l'église fut transférée en 1695, et puis construite en 1764 en

face de la rue Royale, et là, élevée par plusieurs architectes rivaux, sous le nom de sainte Magdelaine, non pas pour être une église, mais pour faire *pendant* au palais Bourbon.

Il faut être juste : le style en est plus pur et plus régulier. Il est même beau, mais point du tout religieux. Les amateurs le comparent avec avantage à la Bourse, au Louvre, au Luxembourg, au garde-meuble, à la chambre des députés; mais jamais il n'évoque le souvenir d'une fondation pieuse. L'esprit français, bien plus religieux que les artistes chargés par le gouvernement de le représenter, a déjà réprouvé le but annoncé de cet édifice. Personne ne croit à sa destination chrétienne, et cette observation est à l'avantage de nos mœurs.

Au surplus, la Madelaine n'est pas l'expression du présent; elle raconte un passé déplorable, la page la plus funeste de notre histoire morale : nous sommes en hausse, et déjà nous regardons en arrière cet automate sans pensée, comme l'enfant du malheur.

ECONOMIE POLITIQUE CHRÉTIENNE.

OU RECHÉRCHES SUR LA NATURE ET LES CAUSES DU PATÉRISSME EN FRANCE ET EN EUROPE, ETC.

Par M. le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE BARGEMONT, ancien Conseiller-d'Etat, Préfet du nord, etc.

« Quand bien même je posséderais tous les trésors de la science, si je n'ai pas la charité, c'est comme si je ne savais rien; quand bien même j'accomplirais les actes les plus héroïques, si je n'ai pas de charité, c'est comme si je ne faisais rien (1). » Ces paroles simples, renferment tout le secret de la puissance civilisatrice du christianisme; en effet la vie sociale, aussi bien que la vie individuelle, émane de trois principes; on ne saurait donc faire abstraction de ces trois éléments, particulièrement de l'élément poétique, le plus excellent de tous, sans que cette science cesse d'être vraie, et l'acte d'être efficace. En un mot, l'intelligence et l'activité humaine n'ont de valeur sociale qu'autant que la charité vient les *uniter*. Toutefois, n'allons pas nous méprendre et confondre la charité chrétienne, sainte et vivifiante émanation du ciel, avec la philanthropie, ce pâle et douillet enfant des spéculations humaines; de celle-ci nous n'attendons rien, ou du moins fort peu

(1) 1^{re} aux Corinthiens, ch. XIII.

de chose ; mais nous nous reposons entièrement sur cette charité qui procède d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère, dont quelques-uns se laissent détourner, ajoute l'apôtre, égarés qu'ils sont dans de vaines raisonnemens (2). Aussi, prévoyant l'oubli de la sagesse humaine, l'apôtre avise-t-il la société de cet écueil fatal : « Prenez garde, dit-il, que personne ne vous séduise par de vaines et trompeuses subtilités, selon la tradition des hommes et des éléments du monde, et non selon Jésus-Christ. (3) »

Elles sont venues, ces théories fallacieuses qu'appréhendait Saint Paul ; les doctrines du matérialisme ont détrôné la charité et régissent aujourd'hui les destinées des nations ; elles promettaient l'ordre et la liberté, l'abondance et le bonheur, mais les inexorables faits sont venus leur infliger un sanglant affront en faisant découler du libéralisme la dissolution sociale et l'accroissement des charges publiques, et en donnant à l'industrialisme pour progéniture l'émeute et le paupérisme. N'est-il pas temps enfin d'apprécier l'un et l'autre en raison de leurs œuvres et non de leurs phrases, et de leur appliquer cette règle certaine tracée par Jésus-Christ lui-même. « Que l'arbre, a-t-il dit, soit jugé par son fruit ; ainsi tout arbre qui produira de bon fruit sera reconnu bon et l'on condamnera comme mauvais tout arbre qui ne donne que de mauvais fruit (4). » Néanmoins des trois grands coupables condamnés aujourd'hui d'une manière si éclatante, savoir le protestantisme, le philosophisme et l'économie politique, c'est avec la dernière seulement que nous venons régler compte, à l'occasion du traité d'économie politique chrétienne de M. Villeneuve-Bargemont, ouvrage destiné peut-être à déterminer la révolution la plus heureuse dans cette branche de la science sociale.

L'économie industrielle, c'est-à-dire les premières tentatives pour fonder cette science, date d'une époque assez rapprochée de nous, bien qu'on ne puisse nier que de tous les temps les gouvernemens n'aient observé avec plus ou moins de sagacité, administré avec plus ou moins de bonheur, la production, la distribution et la consommation des richesses. Quoi qu'il en soit, c'est vers le milieu du siècle dernier que se forma la fameuse secte des économistes, comme on l'appelle encore un peu dérisoirement, et dont les adeptes appartenaient plus ou moins à la ligue philosophique. L'économie politique se posa comme corollaire de cette puissance réformatrice que les peuples saluaient alors de leurs exclama-

tions, et que les rois admettaient à leur familiarité, en attendant l'époque peu éloignée où la philosophie enverrait les rois à l'échafaud et sur la terre d'exil, et où l'économie politique conduirait les masses laborieuses à la détresse et à l'immoralité. La mission de cette première phalange consiste à combattre, toutefois après Bossuet et peut-être plusieurs autres écrivains, un ancien préjugé, reçu jusque là comme axiôme administratif, et suivant laquelle la richesse d'une nation se mesurait par la somme de numéraire qu'elle possédait ; la preuve négative de cette opinion ressortait surabondamment de l'état de faiblesse ou d'atonie où était tombée l'Espagne, malgré la possession de ses riches mines d'or et d'argent, et pour avoir négligé son agriculture nationale.

Mais la vieille erreur écartée faisait place à une erreur nouvelle ; car, après avoir annoncé que les métaux précieux n'avaient qu'une valeur de représentation, les économistes prétendirent que la terre était la source unique des richesses, allant même jusqu'à établir dogmatiquement que la valeur ajoutée par l'industrie manufacturière aux produits bruts du sol, n'était point une production réelle de richesse, mais simplement l'équivalent et pour ainsi dire, le salaire du travail ainsi appliqué ; d'où ils conclurent qu'il suffirait d'imposer la terre pour atteindre toute la matière imposable. L'assemblée constituante pleine de foi dans le docteur Quesnay et Mirabeau le père, ne recula pas devant l'application de cette théorie. On sait ce qu'il en advint et comment l'impossibilité absolue de prélever l'impôt territorial exagéré fit tomber la secte et ses doctrines dans le décri public.

La première vérité spéculative qu'aborda l'économie politique fut celle qui fut proclamée par Adam Smith. Il est désormais démontré par lui que la source de la richesse est le travail, soit qu'il s'exerce sur le sol, ou sur les produits du sol, ou enfin se borne à la conservation et au transport de ces mêmes produits. Pour ne nous arrêter, dans cette revue sommaire, qu'aux créateurs d'idées essentielles, arrivons de suite à M. J. B. Say qui, en s'emparant de la plupart des principes de Smith, répara toutefois une grave lacune commise par ce dernier, et réhabilita les travaux de l'intelligence qualifiés improductifs par l'écrivain anglais. M. Say démontra avec clarté que l'intelligence bien que ses résultats soient immatériels, est productive au même titre que le travail. Telles sont les deux vérités fondamentales sur lesquelles repose le système anglais, si l'on peut appeler vérités deux principes qui pour avoir un sens, une valeur sociale, en appellent nécessairement un troisième. Remarquons toutefois en passant que cette école n'a pas tellement

(2) 1^{re} A Thimothee, ch. 4.

(3) Aux Colosses, ch. 11.

(4) Evangil. S. Mathieu, chap. VIII.

répudié l'héritage des économistes, qu'elle n'ait conservé d'eux bien précieusement leur fameux dogme de non-intervention gouvernementale dans les transactions de l'industrie : laissez-faire, laissez-passer, dont l'état actuel des choses nous donne aujourd'hui cette traduction : laissez faire l'égoïsme, laissez passer l'astuce !

Le principe de cette école est en outre de multiplier indéfiniment la production manufacturière, de faire refluer dans une plus grande proportion la population des campagnes dans les villes industrielles, trop de bras étant consacrés, selon elle, aux travaux agricoles et trop peu à aux travaux plus lucratifs des fabriques. Néanmoins tout en appelant la majeure partie des bras au secours de son industrie favorite, ce système tend d'un autre côté à en restreindre l'emploi le plus que faire se peut, par l'adoption des machines qui multiplient la force, et surtout par la préférence accordée aux agens extra-humains comme étant plus économiques. Il a été établi péremptoirement que le bénéfice privé de l'entrepreneur d'industrie était l'exacte mesure de l'avantage public résultant de son procédé ; il n'y a point lieu du reste à ce qu'il se laisse arrêter à cet égard par aucunes considérations morales ; que l'argent qui lui donne le plus gros profit soit par lui préféré, telle est la loi suprême devant laquelle tout motif sentimental doit fléchir ; c'est un progrès de l'industrie dont chacun doit se réjouir, comme on l'a dit en belles phrases. Le malheureux ouvrier supplanté de son poste par un bœuf ou un quintal de charbon de terre est obligé désormais d'aller mourir de faim, pour ne pas troubler la digestion des hauts et puissans seigneurs de l'industrie.

Telle est en substance la doctrine de l'école anglaise, sur laquelle nous aurons à revenir plus en détail. Toutefois cet exposé sommaire était nécessaire pour que nous puissions faire comprendre la place distinguée qui est assignée à M. de Villeneuve, en raison du principe fécond qu'il introduit dans l'économie politique. Ainsi pour faire à chacun son lot, on accordera à Smith l'honneur d'avoir découvert la puissance productive du travail ; à Say, celui d'avoir réhabilité l'intelligence ; mais bien que quelques voix généreuses particulièrement MM. de Caux et Gerbet sesoient fait entendre pour appeler la question sociale sur le terrain chrétien, M. de Villeneuve est le premier qui ait ouvert largement et hardiment la voie, en déclarant qu'outre le travail et l'intelligence, l'économie industrielle doit reposer sur la charité. C'est de ce moment que date l'ère de l'économie politique chrétienne.

Ne semble-t-il pas que l'adjonction de ce principe nous soulage la poitrine d'un poids

énorme ? Maintenant nous concevons à l'ordre social une raison d'existence digne de notre nature ; un jour nouveau vient éclairer cette science, naguère si sèche, si désespérante, et dont les résultats fatalement inhumains pouvaient faire accuser la providence. Voilà pourquoi, quand bien même M. de Villeneuve n'aurait rendu d'autre service à la société que d'écrire en tête de son livre : *Economie politique chrétienne*, il aurait droit à la reconnaissance des amis de l'humanité.

Le premier volume contient la partie négative du traité, c'est-à-dire qu'il est consacré à faire la critique de tous les systèmes fondés sur le matérialisme, particulièrement celui de l'école anglaise. Malheureusement à tant de phrases sonores, à tant de chiffres bien alignés, en vue de nous persuader que la France devrait se hâter de suivre l'Angleterre dans le système industriel exploité par elle, M. de Villeneuve est à même aujourd'hui d'opposer, comme une affreuse tête de Méduse, le paupérisme surgissant inévitablement sur les traces de la grande industrie manufacturière ; s'attachant à elle comme une lèpre, grandissant par elle et plus qu'elle ; enfin, en dernière analyse, menaçant la civilisation d'une nouvelle invasion de barbares, suivant une expression fort juste du *Journal des Débats*. Si, dans un sujet aussi grave, on pouvait renvoyer au libéralisme ses joyusetés, nous dirions que la dernière et la plus énorme per ruque, sortie de la boutique anglaise, fut celle confectionnée, il y a quelques années par M. le baron Charles Dupin. On se rappelle ce luxe de chiffres destinés à démontrer la somme de prospérité dont la France était redevable à ses départemens manufacturiers, et le sérieux avec lequel l'auteur proposait d'accroître le revenu du pays de sept milliards, en renvoyant huit millions d'hommes des travaux de l'agriculture, pour en doter les fabriques. Cependant voici venir aujourd'hui une carte de France dont les départemens sont indiqués par une teinte plus ou moins noire, selon que la classe indigente y est plus ou moins nombreuse. Or, ceux que M. Dupin proposait aux autres pour modèles sont précisément ceux qui sont flétris de la couleur la plus sombre. Celui du Nord, le plus industriel de tous, est une couche d'encre. On évalue à 224,320 le nombre des ouvriers industriels existans dans ce département. La plus grande partie est attachée aux fabriques et principalement à celles qui travaillent le coton ; mais à côté de ce nombre, censé occupé, 165,453 sont sans travail et sans pain. Lille avait, en 1830, plus de 32,000 pauvres, c'est-à-dire plus de la moitié de sa population !!! La carte d'Europe présente le même phénomène de statistique. Partout le nombre des indigens est en raison des progrès

de l'industrie manufacturière. L'Angleterre et les Pays-Bas sont marqués par la teinte la plus sombre.

Ainsi, il est démontré que le paupérisme a sa principale source dans les grandes agglomérations de populations manufacturières. C'est par suite de ce système que la population tend à déborder les moyens de subsistance. Naguère encore on osait déclarer froidement que, dans le cas d'une pareille exubérance, les privations et la misère, en décimant les classes pauvres, rétablissaient naturellement l'équilibre, et l'on appelait cela société et civilisation ! Aujourd'hui probablement on serait assez avisé pour dissimuler une pareille doctrine, en présence de la misère devenue une puissance. Au surplus, en considérant les vicissitudes de l'industrie manufacturière, sa tendance continuelle à évincer les bras, sans dédommagement pour la classe laborieuse, enfin, le principe avoué tout haut que l'ouvrier doit s'estimer heureux, en travaillant, de ne pas mourir de faim, comment s'étonner qu'un pareil mécanisme industriel ait pour objet le paupérisme ! C'est bien M. Say lui-même qui a écrit : « Quant à l'ouvrier, pourvu qu'il reçoive de quoi ne pas mourir de faim, il doit être satisfait. » En vérité, ces gens là raisonnent de la distribution des richesses, comme les anciens républicains grecs et romains faisaient de la liberté ; l'esclave chez ceux-ci, le prolétaire chez ceux-là, est toujours laissé en dehors du système. Cela n'empêche pas que les Romains ne fussent de vertueux amans de la liberté, et que nos seigneurs industriels ne soient des héros de libéralisme ! Pauvre peuple, si engoué de libéralisme, voilà donc le lot qu'il te fait ! juste assez de pitance pour ne pas mourir de faim, et cela en échange d'un travail octroyé, mais nullement garanti ! Et le paupérisme ne sortirait pas d'un pareil ordre de choses !

Nous commençons aujourd'hui à l'occasion de l'ouvrage de M. de Villeneuve, une série d'articles sur l'économie sociale, matière de la plus haute importance et qui rentre essentiellement dans le but de nos travaux. Nous devons ces articles à la plume de M. Rousseau, agronome et économiste, qui joint à des études approfondies et à de longues recherches scientifiques, l'expérience acquise dans un vaste établissement qu'il possède sur les côtes de la Bretagne, et où il fait, avec constants succès, l'application des théories les plus favorables à l'amélioration du sol et au bien-

être des populations. Dans l'exception que nous faisons ici en désignant un de nos collaborateurs, nos lecteurs doivent voir la preuve du désir constant que nous éprouvons de continuer à faire de la *Dominicale* une œuvre de conscience et de bonne foi. Eloignés de M. Rousseau, nous ne pouvons discuter d'aucune façon les nuances qui pourraient exister entre ses opinions et les nôtres sur une science qui est encore si loin d'être fixée, et les modifier les uns par les autres. Notre responsabilité mise ainsi à couvert, nous laisserons M. Rousseau exposer ses opinions personnelles, qui ne différeront jamais des nôtres quant au fond, puisqu'elles ont leur source dans des sentimens religieux dévoués à l'application rationnelle des grandes doctrines catholiques.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Examen de l'assertion d'une feuille religieuse, relativement à l'intervention théorique du clergé dans la politique. — Considérations à ce sujet. — Discussion à la chambre des députés du projet de loi pour la construction d'une salle d'audience de la chambre des Pairs.

Quoi qu'en dise une feuille qui s'occupe de matières religieuses, et qui vient d'adresser une verte sermonne aux publications dont le mot de religion, ou l'équivalent, décore le titre, parce qu'elles s'occupent de matières politiques, le prêtre restant enfermé dans le sanctuaire et devenu entièrement étranger au gouvernement et aux affaires du monde, manquera, selon nous, complètement à sa mission. Hâtons-nous de rassurer quelques esprits prompts à s'allarmer, en déclarant que la tendance du siècle à écarter le clergé comme corps de toute participation active aux affaires politiques, est tellement prononcée, que l'intérêt de la religion exige une soumission sans réserve à un préjugé de pure circonstance. Le mouvement qui a produit ce flux de l'opinion pent tôt ou tard amener le reflux. L'ordre ecclésiastique a parfaitement, à cet égard, senti sa position, car quoiqu'on ait laissé à ses membres leurs droits de citoyens, on ne les a point vus, empressés d'en profiter, se mêler aux luttes électorales; ils n'ont pas même voulu intervenir dans les combinaisons nouvelles que la législation a ouvertes pour les intérêts de localité. Laissez faire, laissez passer, est ;

dans ce pays, le souverain remède de beaucoup d'erreurs.

Mais autre chose est de se tenir éloigné de la politique pratique, de ne point se mêler du gouvernement et de l'administration, de rester hors et loin de l'arène des partis et d'abandonner la culture de son intelligence, de mettre un mur élevé entre son esprit et les choses du dehors, d'étudier et d'enseigner les dogmes et les préceptes de la religion, sans s'inquiéter de l'application qu'ils peuvent avoir à la conduite des choses humaines. On nous répète, pour la millième fois, que J.-C. a dit : Mon royaume n'est pas de ce monde. Il a dit et fait plus lorsque le tentateur, l'ayant transporté sur la montagne, lui a montré les empires de la terre. Le sauveur des hommes a entendu que le royaume de Dieu était aussi le sien, qu'il n'était pas venu pour régner sur les corps comme les rois, mais sur les âmes comme rédempteur. Or, c'est précisément parce qu'il a voulu que les hommes devinssent citoyens du ciel qu'il leur a laissé son évangile pour leur apprendre à être de bons citoyens sur la terre.

Le christianisme a eu pour but l'homme en société et non dans l'état naturel. Il a voulu que le gouvernement des hommes fût réglé selon la loi divine; dès-lors il a fait de la religion le lien d'unité des associations humaines, la source sacrée des lois, et le frein de l'autorité dont il a réprimé les passions.

Mais il est inutile de s'engager à ce sujet dans une controverse philosophique. Il nous suffira de demander s'il faut abandonner le livre le plus politique de tous, quoique sa source soit toute divine, la Bible, qui donne aux rois et aux peuples de si beaux enseignemens dans l'histoire des Israélites et des princes de Juda? Le clergé doit-il négliger l'étude des faits par lesquels la providence a manifesté ses desseins? Faut-il qu'il repousse, et dans le passé et dans le présent, les lumières par lesquelles il peut s'élever à la hauteur de son siècle et le diriger par la parole et le conseil dans les voies de la vérité?

Certes, Bossuet, Fénelon et tant d'autres prélats illustres qui ont écrit sur des matières de gouvernement, auraient été bien surpris si on était venu leur dire : « Laissez-là ces questions brûlantes; ne mêlez pas votre voix au bruit des tempêtes; restez dans le sanctuaire; demeurez circonscrits dans les enseignemens utiles aux intérêts de la religion. » Ils n'auraient pu comprendre comment une religion, faite pour régler la conduite des chefs des empires et de leurs sujets; qui est le principe et la fin des sociétés humaines; qui a été le premier législateur des nations; qui est la sagesse même dans le gouvernement de la terre, pourrait

être séparée de cette politique dont elle est l'âme et l'inspiration.

Mais qu'avons-nous besoin d'aller chercher des exemples aussi anciens! Il y a parmi nous un prêtre, homme d'une grande puissance de talent, mais qui, malheureusement, a fait servir à de graves erreurs philosophiques les trésors de science et d'éloquence qu'il a puisés au sein de la religion elle-même. Pendant près de quinze ans, il a abordé de la manière la plus incisive les questions les plus ardues de la politique. Deux fois il a porté aux pieds du chef suprême de l'église ses doutes, ses rétractations, et, on l'espérait du moins, son repentir. A-t-il été blâmé pour avoir mêlé la politique à la religion, publié deux journaux, écrit des brochures dans lesquelles son âme ardente exhalait avec énergie des sentimens et des opinions sur les affaires du gouvernement? Non certes. Le souverain pontife n'a trouvé à blâmer que ces funestes écarts qui, altérant la pureté de la foi catholique, et la paix de l'église, ont apparu au monde chrétien comme une hérésie nouvelle. Les soutiens de la vérité en religion, comme en politique, deux influences qui sont inséparables, ont reçu, au contraire, dans tous les temps des plus illustres pontifes siégeant sur la chaire de Saint-Pierre, des témoignages d'approbation et de bienveillance.

Mais il est inutile de nous arrêter plus long-temps à une boutade irréfutable, qui paraît être le résultat d'une inspiration gouvernementale. La feuille dont nous parlons est réputée inféodée au ministère, et la pensée qu'elle nous révèle est tellement contraire à l'indépendance comme à la dignité du clergé, à sa position sociale et au droit comme à la nécessité où il se trouve d'acquérir de grandes lumières, que nous avons dû la soumettre à un examen sérieux. Le clergé a gouverné la France aux époques où, seul, il était en possession des trésors de la science. Plus tard, il a partagé le pouvoir politique avec la noblesse, puis avec la magistrature, enfin, avec la bourgeoisie jusqu'au moment où, le philosophisme et le libéralisme l'ont dépouillé de sa part dans l'héritage commun. Et l'on prétendrait aujourd'hui le réduire à l'otisme politique, en l'environnant des ténèbres de l'ignorance, en le séparant de la communauté des intérêts civils, en le renfermant, comme dans un cachot, sans aucune communication intellectuelle avec le dehors! Cela est par trop absurde; le clergé *séculier* doit être du siècle, et il ne peut lui appartenir, l'éclairer et le diriger, qu'en se confondant en esprit avec les grands intérêts sociaux.

Après un préambule qui nous a paru nécessaire en ce moment, nous allons reprendre l'esquisse des actes et des faits politiques et

administratifs dignes d'intéresser nos lecteurs. Ainsi que nous l'avons déjà exprimé, ce n'est ni l'examen, ni la discussion que les hommes de la religion auraient à se reprocher dans ces matières; il suffit qu'ils y apportent l'amour de la vérité, et qu'exempts de toute passion violente, ils s'éclairent par la foi et la charité.

Un projet de loi qui ne paraissait devoir amener que des questions d'art et de finances, vient de soulever, au sein de la chambre élective, une de ces graves, et vives discussions dans lesquelles tous les partis se trouvent engagés, où toutes les explications arrivent à la fois, véritable bataille parlementaire, engagée par l'opposition sur le terrain des doctrines et qui présente des opinions et des idées luttant en dehors du véritable objet de la controverse. Il s'agissait d'abord de la construction, moyennant une somme de 360 mille francs, d'une salle d'audience pour le jugement par la cour des pairs, du complot d'avril. En passant par les mains de la commission de la chambre des députés, le projet s'est élargi; d'une salle provisoire d'audience on a passé à la composition d'une salle définitive pour la tenue des séances de la chambre haute; et d'une dépense de 560,000 francs à un devis de 4200 mille. Entré dans la discussion publique, le projet a subi une nouvelle transformation. La politique et le système du gouvernement; l'amnistie, les attributions de la pairie, ont été mis en jeu. De part et d'autre, les plus célèbres orateurs ont paru à la tribune armés de toutes les pièces de la rhétorique et de l'éloquence. On a vu enfin un de ces grands assauts que le pouvoir reçoit au commencement de chaque session, et après lequel les assiégés, las d'un effort souvent inutile, laissent quelque trêve au ministère fatigué lui-même.

Si l'amnistie a eu contre elle une froide et impassible raison politique qui ne veut paraître ni fléchir devant des exigences ni changer de système au gré de partis adverses, elle a trouvé, dans quelques hommes, d'éloquens défenseurs dont les paroles rencontrent une vive sympathie dans toutes les âmes généreuses. L'illustre auteur des *Méditations* et des *Harmonies* a puisé dans son cœur de nobles et brillantes inspirations dont il faut faire honneur à cette grande pensée chrétienne qui est l'âme de son talent. M. de Lamartine répond bien mieux que nous n'avons pu le faire aux partisans du divorce des idées religieuses d'avec la politique. Quelle sublimité dans ses accents et ses invocations à la justice! Quelle suavité dans ses appels à la charité! Quelle élévation dans le point de vue d'ordre moral!

« Cette chambre, s'est-il écrié, a à décider si, en dépit des plus nobles instincts du cœur

humain et des lois divines, toutes écrites dans le grand mot de charité, la politique continuera d'être un combat à mort entre des vainqueurs et des vaincus, ou deviendra enfin ce qu'elle devait être toujours, un système de devoirs réciproques, de généreuses conciliations, de justice indulgente, d'assistances mutuelles entre les enfans d'une même terre, d'une même patrie!

« Dans l'ordre politique, entre les factions et les factieux, entre le gouvernement et les partis, il n'y a point de procès possible, point de jugement nécessaire, point d'arrêt juste et impartial. Entre ces grands et terribles adversaires, le procès c'est la bataille; le jugement c'est la victoire.

« Le droit d'amnistie c'est le droit de pacification.

« La vengeance de tous contre un! D'un peuple contre un homme! Ah! ce mot fait rougir la France, fait honte à l'humanité! »

Voici encore un beau mouvement de l'âme: nous ne nous lasserions pas de citer, si nous voulions rapporter tout ce qu'il y a dans ce discours, de sentimens puisés à la source la plus pure. L'évangile est tout entier dans ces admirables paroles:

« Ne dites pas même que vous pardonnez, ce mot de pardon ajoute trop d'humiliation à la défaite, trop d'orgueil à la victoire. L'infailibilité seule a le droit de le prononcer. Et qui de nous fut infailible? qui de nous aurait le droit de pardonner? Et y a-t-il quelque chose de plus urgent que la pitié, que l'indulgence après la victoire? N'êtes-vous pas trop heureux que la providence vous fournisse cette magnifique occasion, digne des grands cœurs, de plaindre sans péril et de pardonner sans faiblesse? »

Voilà le véritable esprit chrétien; et, dans cette partie de son discours, M. de Lamartine a fait une belle paraphrase de la voix touchante partie de l'oraison Dominicale.

Sous l'inspiration du même sentiment, mais avec une moins grande conviction, peut-être, M. Berryer a abordé un des points les plus vifs de la question. Il s'est attaché surtout à faire ressortir, comme cela nous est arrivé dans plus d'une circonstance, les motifs qui doivent porter certains accusateurs à la modération, et certains juges à se récuser. Il y a là une grande considération d'ordre moral et de logique faite pour frapper les esprits.

« Il faudra, a-t-il dit, remonter à la source politique; il faudra que ces hommes expliquent leurs opinions, leur système, la généralité de leurs idées. Ils diront où ils ont puisé leurs principes, et, vous le savez, c'est dans les sociétés populaires.

« Il faudra remonter à une époque antérieure à 1830. Ces hommes vous diront alors

quelles étaient ces sociétés, quels sont ceux qui y siégeaient, qui y ont pris part, qui enflammèrent alors par leurs discours les esprits de la jeunesse, et il se pourrait que ce fût au milieu même de vous, que ce fût au milieu même de leurs juges que se trouvât un de ces hommes à qui on pourrait dire : Vous qui nous accusez ici, appelez-vous donc que vous même vous avez juré haine éternelle à la royauté !

» Dans ce procès il y a aussi des hommes du peuple.... Quels enseignemens leur avez-vous donnés par les ruines monumentales que vous étalez dans nos cités ? »

On le voit : la cause de l'humanité, de la modération a eu de nobles et dignes organes. On leur a répondu par des objections sur l'opportunité, le temps, la nécessité de l'exécution des lois et du triomphe de la justice. On a opposé à une mesure de générosité le fantôme de la révolution, et, pour affaiblir l'intérêt que la pensée d'amnistie pouvait inspirer, un ministre a dit qu'elle n'était pas une nécessité sociale, qu'elle affaiblirait la puissance publique, donnerait courage aux factions, et troublerait la tranquillité des esprits. Toute la pensée ministérielle s'est révélée dans les paroles de M. Guizot, qui indiquaient les motifs par lesquels la mesure est repoussée et les conditions sous lesquelles elle pourrait être adoptée : « Tant que ces conditions, a-t-il dit, ne seront pas remplies, tant qu'il restera de vives inquiétudes pour l'ordre public, pour le repos des honnêtes gens et de la société, l'amnistie ne serait qu'un acte de faiblesse ; l'amnistie n'atteindrait pas le but de conciliation dont vous parlez ; elle produirait des effets tout contraires ; elle ne serait pas opportune, elle serait nuisible. C'est dans ce sens, et *seulement dans ce sens*, que nous l'avons repoussée. »

Un gouvernement est bien fort dans une discussion pareille, lorsque se retranchant dans les nécessités de sa position, il intimide les intérêts si faciles à s'alarmer, et se défend d'être généreux et clément, au nom de la tranquillité publique. L'œil ne voit aucun danger, l'oreille n'entend aucun bruit, tout a l'apparence de l'ordre et du calme. Point de guerre civile, plus d'émeutes, nulle apparence de guerre étrangère, la tranquillité partout ; l'armée, la garde nationale entièrement dévoués à la défense de la paix intérieure ; d'où viennent donc ces vives inquiétudes ! d'où les factions tireraient-elles leurs encouragemens ? C'est un mystère de gouvernement qu'il n'est pas permis aux profanes de pénétrer, mais qui suffit pour amortir dans une discussion publique tout ce que des voix puissantes, comme celles de MM. Lamartine et Berryer ont pu réveiller de sentimens généreux.

Ainsi que cela arrive souvent, il se dit beaucoup

de choses dans ces sortes de discussions, que l'on épuise sans avoir abordé la vérité : belle difficulté. Personne, par exemple, n'a pensé à examiner la situation du gouvernement par rapport à l'extérieur, au besoin qu'il peut avoir de maintenir l'opinion de sa force contre les partis, les nécessités qui naissent pour lui de la guerre civile en Espagne, des menaces de la Hollande contre la Belgique, du changement de ministère en Angleterre et des menées des sociétés politiques dans ce royaume. si l'on ajoute à ces considérations que le projet d'amnistie se complique de l'existence de deux partis, l'un royaliste, l'autre républicain ; que l'un ne peut être libéré séparément du second ce qui suppose dans le pouvoir la plus grande sécurité à l'égard de tous deux, on concevra combien ces circonstances donnent de force à un gouvernement qui veut temporiser, soit pour satisfaire son amour-propre ; soit, comme cela est possible, pour attendre le moment où il pourra sans danger se montrer généreux.

Cette grande et solennelle discussion absorbe tout depuis quelques jours : intérêt, curiosité, attention, application des intelligences. Nous ne saurions oublier, cependant, quelques incidents secondaires qui méritent de trouver place dans l'examen des faits politiques. Nous allons les mentionner rapidement, sauf à revenir plus tard sur ceux qui peuvent donner lieu à une discussion plus approfondie.

Nous avons parlé du mouvement d'insubordination d'une partie de l'école polytechnique et du licenciement d'une division entière de cet établissement. Les élèves ont reconnu individuellement par écrit qu'ils avaient manqué à la discipline et ils ont demandé leur réintégration qui a été accordée. On ne peut qu'applaudir à ce résultat. La jeunesse qui s'insurge n'est donc plus généreuse, comme disait Benjamin-Constant, et si elle s'avise d'être pensante et agissante, selon l'expression de l'opposition de quinze ans, elle est coupable et mérite d'être punie. Le libéralisme revient à des idées saines ; c'est bon signe et cela promet.

Nous avons toujours dit que la restauration des principes et des idées devait précéder celle des intérêts et des hommes. L'ordre moral étant rétabli aura toutes ses conséquences. Tous les hommes d'intelligence et de courage font à l'envi de la restauration. MM. de Lamartine, Berryer, Hennequin, Janvier, restaurent les royalistes qui, selon l'expression de ce dernier orateur, forment en France *le parti social*. Les royalistes n'inspireront bientôt plus aucune défiance à la nation et alors ils restaureront la royauté. Les hommes de révolution font aussi de la restauration de leur côté, poussés par les nécessités de leur position.

Cette restauration qu'ils ont renversée est leur type, c'est elle qu'ils veulent refaire sous un autre nom et avec des moyens plus violens. Voilà ce qui irrite les passions et les soulève contre eux comme les flots d'une mer en courroux. D'une part on leur crie : vous ne pouvez retenir les principes et nier les conséquences ; sortis de la révolution de juillet, c'est révolutionnairement que vous devez gouverner. De l'autre on leur dit : Vous vous faites les accusateurs de la révolte, mais c'est par la révolte que vous réglez. Votre conduite est donc immorale. A cela il n'y a qu'une réponse, la nécessité de l'ordre. Mais cette nécessité est-elle un titre pour ceux qui sont arrivés par le désordre ? Supposons (qu'on nous pardonne cette supposition), que Satan révolté eût envahi le ciel, il aurait sans doute aussi voulu y établir l'ordre. Mais pense-t-on que l'obligation où se trouve tout pouvoir, quelle que soit sa source, d'assurer son maintien et son action, valide son établissement lorsqu'il a été contraire à la justice.

Voilà M. le Ministre des finances qui présente à la chambre, outre le projet de loi pour le monopole du tabac, plusieurs lois fiscales et le budget de 1836. Pendant plusieurs années M. Humann avait lutté avec beaucoup de force contre le monopole du tabac dont la restauration avait besoin, devenu ministre d'une révolution, M. Humann trouve excellent le monopole qu'il blâmait. Il fait donc de la restauration, et on en fait toutes les fois que, se mettant au point de vue des hommes que l'on condamnait, on est contraint d'agir comme ils ont agi, de faire les mêmes actes qu'eux. Le même ministre présente un budget pour 1836 montant à un milliard et quelques millions, en se félicitant de ce qu'il se rapproche de la restauration. Voilà donc la restauration restaurée sous un autre rapport. Chaque ministre dans sa partie en fait autant, lorsqu'il ramène les esprits aux idées d'ordre et les éloigne des voies révolutionnaires.

Un grand événement vient de s'accomplir en Angleterre. Quoique prévu, il ne laisse pas que d'émouvoir et d'imposer par ses conséquences. La dissolution du parlement est prononcée, et les élections générales vont avoir lieu dans un très-court délai. Le ministère tory a voulu abrégier le plus possible cette épreuve, qui sera pour le pays un véritable état de crise et pour son parti une expérience décisive. Depuis bien long-temps, l'Angleterre n'aura été livrée à une plus grande agitation, et les plus graves désordres sont à craindre, tant il y a d'exaltation dans les esprits et d'effervescence dans les passions. Dieu veuille que tout se borne aux excès ordinaires d'un peuple grossier et plongé dans l'ivresse, et que des scènes sanglantes ne s'engagent pas autour des hus-

tings ! Faisons aussi des vœux pour que de cet acte de la liberté britannique sortent des hommes comprenant et observant les lois de la justice, les conditions de la dignité humaine, et les règles de la charité !

Un acte inique et cruel a signalé l'avènement du ministère tory et nous fait redouter, pour nos malheureux frères d'Irlande, les résultats des élections qui vont avoir lieu. Des protestans propriétaires de dîmes, à la suite d'une orgie, ont ordonné une exécution atroce qui a eu lieu dans le bourg de Rathurman. Treize paysans ont été tués, vingt ont été blessés ! De quoi s'agissait-il ? D'une dime de 125 francs due par une pauvre veuve qui ne pouvait pas la payer ! On disait dans le pays que l'ordre de ce massacre émanait du duc de Wellington, pour avoir un prétexte de proclamer la loi martiale. Une pareille accusation est bien grave ; il n'est pas besoin de recourir aux exagérations, lorsque l'on trouve une explication satisfaisante dans cet esprit fanatique et intolérant du torisme qui a répandu le sang des catholiques sous Henri VIII et la reine Elisabeth, fait la révolution de 1688 contre la liberté de conscience, et appesanti sur les catholiques d'Irlande le joug de la conquête et d'un dur despotisme.

M. L'ARCHEVÊQUE ET LES ORPHELINS DU CHOLÈRA.

Il y a un an, à peu près, que M. l'archevêque de Paris remontait pour la première fois, depuis 1830, dans la chaire évangélique. Bien des événemens douloureux étaient survenus pendant cet espace de trois années. Le pieux prélat avait vu une populace furieuse, qui n'était plus retenue par aucun frein, pas même celui du pouvoir et de la force publique, couvrir la terre des débris du palais de tant de saints évêques, et enlever en un jour les trésors de la science et par-dessus tout ceux de la charité. Et puis un fléau terrible s'était levé couleur de sang sur la ville coupable, et l'avait jetée dans l'épouvante et la consternation. M. l'archevêque, exilé long-temps au milieu même de son troupeau, reparaisait donc pour la première fois dans la chaire chrétienne, entouré de la double gloire d'une grande infortune noblement supportée et d'un oubli des injures tout-à fait apostolique. Il venait plaider auprès des riches du siècle la cause des malheureux, et appeler la pitié chrétienne sur les pauvres enfans que le fléau avait privés de leurs pères. Nous dîmes dans le

temps quelle affluence se pressa autour du prélat ; nous racontâmes avec quelle sainte ardeur de charité tous les assistans, émus par les dignes et simples paroles de M. de Quélen, avaient voulu contribuer à l'œuvre de bienfaisance qu'il prenait sous son patronage. Il y a quelques jours que M. l'archevêque et le conseil de l'œuvre publiaient un rapport sur l'état de cette œuvre. Il résultait de ce rapport qu'elle avait prospéré au-delà de toute précision. Depuis deux ans, 756 enfans lui ont dû leur bien-être physique, leur éducation, et leur instruction religieuse. Ce sont là de consolans résultats, et qui laissent derrière de bien loin tous les dons d'une aumône fastueuse et philantropique.

Lundi dernier avait été choisi par M. l'archevêque, pour appeler une seconde fois les largesses de la charité sur cette portion si digne d'intérêt et de commiseration de son troupeau. En voyant cette multitude qui se pressait dans l'enceinte de la vaste basilique et autour de la chaire chrétienne, nous nous disions que c'était une grande chose de pouvoir ainsi réunir l'élite d'une immense population en faveur des petits et des faibles. Le nom de saint Vincent de Paule errait d'habitude sur nos lèvres, et nos yeux parcouraient avec une délicieuse émotion les rangs pressés de ces jeunes enfans privés des caresses de leurs mères, mais qui avaient trouvé tant d'amour et de dévouement dans le cœur de ces hommes, et de ces filles admirables, devant lesquelles nous ne devrions jamais passer sans courber notre petitesse et nous humilier. Nous nous laissions aller à toutes ces pensées, lorsque M. l'archevêque a paru dans la chaire. La vue de ces enfans et l'aspect de la nombreuse foule accourue pour entendre sa voix, paraissait lui faire éprouver de douces émotions. Nous l'avons retrouvé, tel qu'il est toujours, avec sa manière gracieuse, sa parole douce, son éloquence tranquille et limpide. Il avait pris pour texte : *Tibi derelictus est pauper; orphano tu eris adjutor* : à vous, Seigneur, est laissée la garde du pauvre ; vous serez le soutien de l'orphelin. Après la citation de ce texte, M. l'archevêque a ainsi continué :

« En traversant les rues de la place publique pour me rendre dans cette enceinte, j'ai parcouru deux haies d'une foule nombreuse, dans laquelle mes yeux n'ont rencontré que des infortunés, c'étaient des malades gisant étendus par terre, des malheureux qui me montraient leurs membres mutilés, des misérables privés de la vue ou couverts d'ulcères, sans espoir de guérison, des enfans délaissés, des femmes qui ne pouvaient plus dissimuler leur misère.

» Les uns me demandaient du pain, d'autres des vêtemens, ceux-ci des remèdes, ceux-

là un asile, tous quelque adoucissement à leur malheur. Je leur ai dit que vous étiez ici réunis pour m'entendre, que j'allais vous exposer leur requête, que je plaiderais en leur faveur. Je suis donc leur député auprès de vous ; pour me charger de cet office, ils n'ont point employé de discours autre que l'aspect de leur misère profonde. Que ne puis-je vous faire partager l'émotion qui a saisi mon cœur ! » Voilà, mes frères, ce que disait au peuple d'Antioche un saint évêque, dont, hélas, nous n'avons pas les vertus, mais dont nous partageons le zèle et les augustes fonctions ! Archevêque de cette immense capitale et des populations d'alentour, je me trouve placé comme entre les deux extrémités de l'humanité, le comble de la fortune, l'abîme du dénuement et de la pauvreté. Ce poste est sublime, je le sens ; il m'établit le lien de tout le troupeau, afin que je le mène entier à Jésus-Christ mon maître. Mais que pourrait notre zèle, nos paroles, nos soins sans votre concours, ô vous, qui avez tant reçu du Père de tout don et de toute richesse ! Nous ne serions, hélas ! auprès du pauvre, que les sons vains de la cymbale retentissante, qu'un airain qui vibre et se perd dans les airs, si la charité de notre cœur n'illumine la vôtre, et ne portait vos mains à vider sur vos frères une partie de votre abondance. A vous aussi le Seigneur a confié le pauvre ; il veut que vous soyez en aide aux protecteurs de l'orphelin : *Tibi derelictus est pauper; orphano tu eris adjutor*.

Qu'est-ce donc que ce pauvre que la Providence vous charge de secourir ? qu'est-ce que l'orphelin dont vous devez environner de soins l'âge et les besoins ? voilà les deux considérations sur lesquelles je veux fixer votre attention. »

M. l'archevêque a continué sur le même ton, et ceux-là même qui n'étaient venus à cette réunion que pour entendre des paroles éloquentes, s'il s'en trouvait dans l'assemblée, ont pu se retirer avec la conviction que M. l'archevêque réunit à sa touchante charité tout l'éclat d'une solide et gracieuse éloquence. L'effet de ce discours a été immense ; 16.800 francs ont été reçus. Cette somme s'accroîtra encore par les dons du dehors. Le temps nous révélera sans doute encore quelques-uns de ces mystères dont la charité craintive s'enveloppe, pour faire en secret le bien qu'elle ne veut pas faire au grand jour. Cette charité bienfaisante, ce concours d'une grande population partout où se trouve M. de Quélen, est, selon nous, une grande preuve de la résurrection prochaine de cet ordre moral qui tend à se dégager de plus en plus des erreurs du peuple et des dissensions des partis. La conduite de M. de Quélen peut, en cette occasion, être citée comme un modèle et une

grande leçon. A la révolution de 1830, les passions politiques et impies frappèrent en lui, le représentant du clergé et des doctrines religieuses; la fureur du peuple n'aurait pas de sens autrement, car M. de Quélen ne s'était fait connaître à cette multitude que par la charité qu'il ne fait que continuer aujourd'hui. M. de Quélen a compris cela, en homme sage qu'il est, et il s'est renfermé dans les devoirs de sa haute mission; il a paru dans les moments difficiles comme une seconde providence; sa bouche n'a prononcé que des paroles de mans étude et de bénédiction. Il a laissé au temps et au bon sens du peuple le soin de le venger des calomnies criées contre lui dans les rues de la capitale, sous l'approbation d'un pouvoir qui n'a pas su se montrer assez fort pour empêcher de déshonorer sacrilèges. Il recueille aujourd'hui les fruits de sa prudence consommée et de son abnégation. Le peuple se presse pour contempler le même homme qu'il poursuivait autrefois de ses sauvages menaces et de ses malédictions insensées. Le temps et le bon sens ont donné raison à M. de Quélen contre les passions et l'impunité; le temps et le bon sens donneront pareillement raison à l'ordre moral, à la justice, à tous les principes dont la négation a amené le désordre que nous voyons. Mais pour cela il faut imiter M. l'archevêque de Paris.

En voyant l'ordre qui régnait dans la basilique et au-dehors, nous cherchions, sans les trouver, les raisons qui pouvaient avoir interdit la célébration accoutumée des cérémonies nocturnes de la fête de Noël, et ce qui empêchait surtout de rendre au culte religieux cette vieille église, au front de laquelle se trouve encore une inscription déshonorante; nous nous demandions s'il ne serait pas temps d'effacer cette insulte jetée à la foi de tout un peuple. Au milieu des courtisans de fraîche date qui se pressaient, au premier jour de l'année dernière, autour de la royauté nouvelle, une grave figure de prêtre se montra pour demander réparation d'un grand forfait et d'une grande faute: c'était celle de M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Nous ignorons si la même apparition s'est montrée encore dans les salons de Louis-Philippe; mais ce que nous savons, c'est que l'église est encore abandonnée et vide, et qu'il ne s'est pas trouvé dans la chambre un homme qui montât à la tribune pour dire: Vous nous demandez de l'or pour élever un temple à la justice politique, nous vous en demandons pour relever les ruines du temple de Dieu!

* * Un arrêt de la cour de cassation de Belgique, du 7 novembre dernier, dans un procès entre le bureau de bienfaisance de Froidmont, et la fabrique de l'église cathédrale de Tournay, vient de décider à l'avantage des fabriques la question tant débattue des biens de bénéfices. Aux termes de cet arrêt rendu sur les conclusions conformes du ministère public, les biens des bénéfices simples appartiennent aux fabriques, dès qu'ils sont chargés de messes ou d'autres services religieux; peu importe que les bénéfices des revenus fussent autrefois administrés et perçus directement par les bénéficiaires ou par les administrateurs des églises. Cette distinction est rejetée, comme celles qu'on a cherché à établir entre les fondations de bénéfices faits nommément aux églises et celles qui auraient pu l'être au profit des chapelains. Dans tous ces cas, ces biens n'en font pas moins partie des revenus des églises et ont été comme tels rendus à leur première destination. La restitution s'applique aux cathédrales comme aux paroisses: les unes et les autres ont été rétablies par le concordat et réorganisées par les dispositions publiées pour leur exécution. Les biens des bénéfices fondés dans les églises supprimées appartiennent aux églises conservées. La cour de cassation de Bruxelles reconnaît que la loi du 5 frimaire an 6 a supprimé les bénéfices simples; mais elle décide que les mesures réparatrices, prises en vertu du concordat ont rétabli les fondations auxquelles ces bénéfices étaient attachés. Deux choses sont à distinguer dans le bénéfice: la fondation ou l'office qui en est le principal, le titre ou le bénéfice qui est l'accessoire. La condition principale qui consiste dans l'acquit des prières et services religieux prescrits par le fondateur, a été rétablie; la condition accessoire, qui est l'attribution exclusive à un prêtre d'exécuter ce service est supprimée.

* * Tous nos lecteurs se rappellent probablement une ordonnance provoquée à la fin de 1830, par M. Mérillon alors ministre de l'instruction publique et des cultes.

Cette ordonnance porte, qu'à dater du premier janvier 1835; nul ne pourra être nommé archevêque ou évêque, vicaire général ou membre d'un chapitre, curé dans une ville chef-lieu de département et d'arrondissement, s'il n'a obtenu le grade de licencié en théologie, ou s'il n'a pas rempli pendant quinze ans les fonctions de curé ou de desservant; de même nul ne pourra être nommé curé de canton, s'il n'était bachelier en théologie, ou s'il n'avait été curé ou desservant pendant dix ans.

Au fond, et en d'autres circonstances, cette ordonnance pourrait être bonne; mais il est évident qu'elle fut rendue dans le temps sous l'influence de vues étroites et dans un bu

hostile au clergé. Il eût été peu prudent à l'époque où elle fut rendue de réclamer bien fort; et l'on espérait d'ailleurs qu'il serait de cette ordonnance comme de bien d'autres semblables, qu'elle resterait oubliée dans les cartons ministériels. Nous ne savons pas si le ministère actuel a réellement l'intention, comme on le dit, d'en presser l'exécution, mais, en ce cas, nous serions en droit de lui dire d'abord qu'il fait une faute, et ensuite que le simple bon sens suffit pour mettre le doigt sur les impossibilités de cette ordonnance. Chaque année les sujets diminuent dans les diocèses avec les ressources enlevées aux séminaires et aux évêques. Or l'exécution de cette ordonnance accroîtrait encore considérablement les charges. Il n'existe que six facultés de théologie pour tout le royaume, fort éloignées de la plupart des diocèses, et qui ne sont pas elles-mêmes complètement organisées. Nous n'en voudrions pas donner d'autre preuve que la faculté de Paris. Les jeunes ecclésiastiques, privés de fortune, et ne pouvant d'aucune façon compter sur les secours de leur diocèse, seront donc obligés de venir prendre leurs grades à Paris ou à la faculté la moins éloignée? Ils ne le pourront presque jamais et se trouveront ainsi éliminés des places où les appelait leur capacité. Nous n'argumentons pas du concordat, de la charte qui a promis la liberté de l'enseignement, et de vingt autres motifs que nous développerons si tant est qu'on persiste dans cette voie, que nous pouvons appeler mauvais à juste titre, mauvaise pour le pouvoir lui-même qui se met en opposition avec le clergé, mauvaise pour l'église qui a droit d'attendre du gouvernement autre chose que des entraves et de mesquines taquineries qui se renouvellent trop souvent. Nous espérons que le ministère réfléchira avant d'exécuter le projet qu'on lui suppose, mais il peut s'attendre, s'il l'exécute, à une opposition universelle, qu'il aura méritée.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUE.

Il s'est élevé dans le diocèse de Strasbourg une dangereuse conflagration qui afflige et inquiète tous les bons esprits. Nous voulons parler de l'affaire de M. de Bautain, ancien professeur de philosophie devenu prêtre, et dont nous avons combattu les doctrines, en grande partie inintelligibles, dans plusieurs de nos livraisons. M. l'évêque publia contre

M. Bautain, il ya quelque temps, un *Avertissement* dont nous avons pareillement rendu compte. Il paraît que son *Avertissement* n'a malheureusement pas produit d'effet sur les partisans de M. Bautain. L'un d'eux, M. Raoul Rochette a fait imprimer une lettre à l'occasion de cet avertissement, remplie de dévergondage philosophique et qui annonce l'ex-Saint-Simonien d'une lieue. Plus de 6 0 ecclésiastiques du diocèse de Strasbourg ont adressé à M. l'évêque leur adhésion à son *Avertissement* par une lettre dont nous citerons les passages suivans :

« Depuis long-temps les bruits qui couraient sur l'enseignement philosophique du petit-séminaire de Strasbourg avait répandu l'inquiétude surtout parmi le clergé si fortement attaché à l'ancienne et invariable doctrine de l'église. Vous avez élevé la voix, monseigneur, pour signaler des erreurs pernicieuses; cette voix a retenti d'un bout à l'autre de ce vaste diocèse, votre clergé y répondra par un cri unanime de réprobation. Qu'il est consolant pour nous de voir avec quel soin vous avez veillé à la conservation de la saine doctrine! Comme vous avez su dévoiler l'erreur qui se cachait sous les formes apparentes de la vérité, ou plutôt comme vous l'avez forcée à s'arracher elle-même le masque dont elle se couvrait? Les réponses du professeur aux questions proposées mettent à nu ses véritables principes. On ne pouvait mieux démontrer la fausseté de ces principes que ne l'a fait V G. dans ses observations si concises et si claires à la fois. Quant aux conséquences, elles sont vraiment effrayantes; nous avons reculé d'horreur en voyant l'abîme où elles nous entraînaient.

« Maintenant que la dangereuse doctrine de M. Bautain est publiquement connue et jugée, nous croyons de notre devoir de déclarer que prêtres catholiques nous adhérons sans restrictions aucunes au jugement porté par notre premier pasteur; qu'à son exemple nous la condamnons, et comme philosophique, parce qu'elle détruit toute certitude, et comme anti-chrétienne, parce qu'elle anéantit les preuves positives du christianisme. Qu'il nous soit permis, monseigneur, en finissant, de vous manifester un désir qui sans nul doute vous est commun avec tous nos confrères, c'est celui de voir désormais la saine doctrine en sûreté. Tous les bons catholiques ont applaudi à la censure de l'enseignement du professeur; il leur reste encore une crainte; nous vous en supplions, rassurez complètement vos fidèles, rassurez votre clergé par une mesure décisive; elle est appelée de tous nos vœux, elle est l'objet de nos constantes prières... »

M. l'évêque vient de retirer les pouvoirs à M. Bautain et à ses disciples. On parle même d'une condamnation qui viendrait de Rome. Après la chute funeste qui a désolé toute l'église de France en ces temps, on ne conçoit guère en vérité que des prêtres renouvellent encore de semblables scandales. Nous

serions heureux d'espérer que M. Bautain comprendra que la gloire pour un prêtre, ce n'est pas de déchirer le sein de l'église, mais de la défendre.

— Le samedi des Quatre-Temps, il y a eu des ordinations en divers diocèses. A Toulouse, l'ordination était composé de 29 prêtres, 12 diacres; 23 sous-diacres, 3 minores et 6 tonsurés. Plusieurs des ordinands étaient du diocèse de Pamiers. A Marseille, l'ordination a été faite par M. l'évêque d'Icôsie. Il y avait 9 prêtres, 8 diacres, 10 sous-diacres, et d'autres ecclésiastiques pour les ordres mineurs. Quelques-uns étaient d'autres diocèses. La veille, M. l'évêque de Marseille avait béni la chapelle élevée par la Société de bienfaisance dans son établissement de la rue du Peuple.

— Nous avons parlé de plusieurs diocèses, où, grâce à la sollicitude et à la sagesse des évêques, il s'est fondé des caisses de retraite pour les ecclésiastiques âgés et infirmes. Nous avons cité notamment le diocèse du Mans qui a pris en grande partie l'initiative sur toutes les bonnes mesures. Dans la retraite pastorale qui eut lieu à Tulle au mois d'août dernier, M. l'évêque communiqua à son clergé le projet de former une caisse de retraite. Le prélat en a annoncé l'exécution, par une circulaire du 15 octobre.

A dater du 4^{er} janvier 1835, il est formé dans le diocèse une caisse de retraite pour les prêtres à qui leur âge ou leurs infirmités ne permettent plus de continuer les fonctions du ministère. M. l'évêque contribuera pour 400 fr.; MM. les vicaires-généraux, chanoines et curés de première classe, pour 50 fr.; les curés de deuxième classe, pour 20 fr.; les desservans, pour 15 fr.; les vicaires et aumôniers, pour 10 fr. L'administration des fonds sera confiée à une commission composée d'un grand-vicaire, d'un chanoine, d'un curé, d'un desservant et d'un vicaire. Tous les ans, le 15 janvier, on rendra compte à M. l'évêque des recettes et des dépenses, et ce compte sera publié. Les secours seront proportionnés aux besoins et aux ressources de la caisse. Les fidèles sont admis à joindre leurs dons à ceux des ecclésiastiques. Dans la dernière retraite pastorale, il avait été aussi question de rétablir les conférences ecclésiastiques et des vœux unanimes avaient été émis à ce sujet. M. l'évêque de Tulle a annoncé, par une lettre pastorale du 4^{er} décembre, le rétablissement de ces conférences. Elles auront lieu le premier mardi de chaque mois de mai : en octobre, elles se tiendront chez le curé du chef-lieu de canton qui présidera; s'il en était empêché, M. l'évêque désignerait un autre ecclésiastique. A la première conférence de chaque année, on élira un secrétaire. Tous les ecclésiastiques du canton y assisteront. Il sera dressé par le secrétaire un procès-verbal. A la suite de la lettre pastorale sont les sujets de conférences pour l'année. Pour chaque conférence, il y a trois questions : l'une sur la révé-

lation ou l'écriture sainte; la deuxième, sur la morale; la troisième, sur les fabriques. Les questions sont nettement posées, et la solution peut être d'une grande utilité dans la pratique.

ROME — Le 18 décembre au matin, le saint Père a tenu au Vatican un consistoire public pour donner le drapeau à M. le cardinal Alexandre Giustiniani, ancien nonce en Portugal, réservé *in petto* dans le consistoire du 50 septembre 1831, et déclaré dans celui du 2 juillet 1832. La cérémonie s'est faite avec les formalités d'usage. Dans cette occasion, M. Jean di Pietro, avocat consistorial, parla pour la seconde fois devant sa Sainteté sur la cause de béatification de la vénérable servante de Dieu, Marie-Clotilde de Bourbon, reine de Sardaigne. Le lendemain 19, Sa Sainteté tint un consistoire secret où elle pourvut à différens sièges. Entr'autres, M. Pierre-Louis Parisi, prêtre du diocèse d'Orléans, a été préconisé pour l'évêché de Langres.

— Depuis quelque temps les plantations de croix se multiplient dans le diocèse d'Amiens. Le 8 décembre, il y en a eu une à Véquemont, canton de Corbie. Les fidèles de cette paroisse avaient désiré voir une croix au milieu de leur cimetière pour protéger leur sépulture. Ce projet secondé par le zèle du curé a été mis à exécution. En quelques semaines une collecte a été faite; la croix a été plantée; elle a été bénite avec solennité le 8 décembre. Cette cérémonie avait attiré un grand concours de tous les environs. Huit conseillers municipaux portaient ou accompagnaient l'image du Sauveur. Le maire et l'adjoint suivaient le cortège; on chantait des cantiques. Un discours fut prononcé au pied de la croix par un ecclésiastique des environs, et l'on rentra dans l'église en béniissant Dieu d'un si religieux spectacle.

— Nous sommes invités à publier que M. le comte de Montalembert, ancien rédacteur de *l'avenir*, absent de France depuis dix-huit mois, a écrit de Pise, où il se trouve en ce moment, à M. le cardinal Pacca, pour lui transmettre son adhésion à l'Encyclique du 15 août 1832, dans la forme prescrite par le Bref du 5 octobre 1833, et en même temps à l'Encyclique du 25 juin 1834.

— Quelques journaux ont parlé de négociations ouvertes entre le gouvernement et le Saint-Siège relativement à la nomination d'un administrateur pour le diocèse de Nancy. Cette nouvelle est dénuée de fondement.

— Une jeune protestante qui demeure à Bernières-sur-Mer, diocèse de Bayeux, Mlle. Lefort vient de rentrer dans le sein de l'Église catholique. Ayant perdu récemment sa mère, elle avait été fort affligée de voir que les ministres de sa religion n'étaient point venus lui apporter des consolations et des secours pour la fortifier dans ce dernier passage. Elle a cherché une religion plus charita-

ble pour les mourans, et se félicite de l'avoir trouvée.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Il n'est arrivé aucune nouvelle d'Espagne de quelque importance.

IRLANDE. — Des poursuites exercées contre une pauvre femme en retard de payer la dime, ont amené les résultats les plus fâcheux dans une paroisse d'Irlande, comté de Cork. Des troupes avaient été réunies pour soutenir les autorités protestantes, qui voulaient faire saisir la récolte de cette femme. Les paysans se sont attroupés dans l'enclos, et là, bien qu'ils ne fissent, assure-t-on, aucune menace d'hostilité, les soldats, sur les ordres qu'ils en ont reçus, ont fait feu sur eux à plusieurs reprises. Il y a eu 44 personnes tuées et 50 blessées. Le village, théâtre de cet événement, compte 5,000 catholiques et 50 protestans, non compris la famille du ministre.

— La *Gazette d'état de Prusse* du 24 contient la lettre suivante adressée par l'évêque de Jérusalem, résidant à Constantinople, à l'archevêque de Tabor Jerofei, qui réside à Moscou.

Frère bien-aimé,

Des tribulations nouvelles et inattendues nous replongent dans la plus profonde affliction. D'après des lettres récentes de nos frères de Jérusalem, nous apprenons qu'en outre de ces infortunes qui résultent de la situation politique de la Syrie, l'insurrection des Arabes, le pillage, la famine et les dangers personnels auxquels ils sont exposés, est venu se joindre un terrible tremblement de terre, qui a eu lieu le 25 mai dernier, et s'est prolongé trois minutes.

La grande pierre fermant la voûte de la majestueuse église qui renferme le saint Sépulcre, a été endommagée à tel point, qu'on l'a crue au moment de tomber. L'église du monastère de Saiva a été partagée en deux, ainsi qu'autrefois fut déchiré le rideau du temple de Salomon. Deux de ses tours ont été abattues presque jusqu'à terre; l'église de Saint-Jean-Baptiste a tellement souffert, que l'on doit s'attendre à la voir complètement tomber en ruines. De nombreux ravages ont été éprouvés aussi par le saint édifice de Bethléem et le monastère de la divine Croix. Cette catastrophe subite a plongé la communauté entière de nos frères dans une situation de dénûment et de souffrance impossible à décrire. Nos seuls moyens ne peuvent pourvoir au rétablissement et à l'entretien des monastères de Jérusalem. Veuillez le Tout-Puissant jeter un œil de miséricorde sur nos afflictions, et nous donner la force nécessaire pour porter le poids de cette calamité!

Nous avons pensé que la communication d'une si triste nouvelle vous serait extrêmement pénible;

mais nous sommes décidés néanmoins à vous la faire, dans l'espoir de ranimer ainsi le zèle des fidèles qui honorent le saint Sépulcre et sont disposés à venir au secours de la Terre-Sainte dans les dures épreuves qu'elle se trouve avoir à subir.

— La *Gazette de Bretagne* a cessé provisoirement ses publications. Cette suspension tient, à ce qu'il paraît, aux amendes énormes qu'elle a eu à payer, et ensuite à la nécessité où s'est trouvé M. Hardouin, son rédacteur, de se dérober aux poursuites dirigées contre lui. Nous faisons des vœux pour voir reparaître bientôt ce courageux organe de nos opinions et de nos sentimens.

— Une rencontre a eu lieu entre M. Cauchois-Lemaire, rédacteur du *Bon Sens*, et M. Raspail. Le premier a été effleuré au cou d'une balle qui n'a pas pénétré dans les chairs. Ces messieurs s'étaient adressés, pendant une huitaine de jours, une correspondance qui ne donne pas une haute idée de l'aménité des mœurs républicaines. C'est encore une des mille calamités qu'entraînent les révolutions à leur suite, que ces combats acharnés où l'on va se tuer pour des opinions politiques.

— On assure que les élèves licenciés de l'école polytechnique, cédant aux instances de leurs parens et de plusieurs officiers supérieurs, ont adressé individuellement une lettre de soumission au ministre de la guerre. Il paraît certain qu'ils rentreront le 5 janvier. Ces jeunes gens ont fait en cela ce qu'ils devaient faire. L'autorité ne devait pas avoir tort; mais la cause de cette insubordination, c'est ceux-là même qui l'ont mise au sein des écoles, qui la punissent aujourd'hui. Encore une leçon qui ne profitera peut-être pas.

— Plusieurs journaux ont parlé d'une grande solennité maçonnique au Grand-Orient. M. le duc de Choiseul et M. le comte Delaborde, aide-de-camp de Louis-Philippe, ont été reçus grands officiers de l'ordre. Ces choix ont surpris, aujourd'hui que l'on sait assez le peu de penchant que l'on a au château pour les sociétés secrètes.

— Le nommé J... vivait en mauvaise intelligence avec sa femme; dans un état d'ivresse, il maltraitait souvent ses trois enfans, dont l'aîné avait sept ans à peine. Ces malheureux étaient exposés quelquefois à de telles brutalités, que leur mère, pour les protéger, n'avait d'autre ressource que de les soustraire aux yeux de son mari, transportant leurs lits tantôt dans une grange, tantôt chez des voisins, heureuse encore de supporter seule les mauvais traitemens qu'elle épargnait à sa petite famille.

Le 26 au soir, apparemment les violences du mari s'annonçaient par des symptômes effrayans; car jamais la sollicitude de la pauvre femme ne fut plus vive et plus touchante. On la vit d'abord porter les berceaux de ses enfans dans une chambre à four, de là dans une écurie, puis enfin, toujours

inquiète pour leur sûreté, elle les enferma dans une espèce de cave voûtée en pierre, d'où leurs cris pouvaient plus difficilement parvenir aux oreilles de leur père. Fatale précaution ! la malheureuse mère, à force de sollicitude pour sauver ses enfans, sembla réunir les moyens les plus sûrs de les perdre.

Le 27 à sept heures du matin, après avoir subi avec ce courage dont une mère seule sait le secret, les tortures inventées par le mari, pour la forcer à découvrir la retraite de ses enfans, elle se lève, court à eux. La porte était entr'ouverte; une épaisse fumée s'en échappait; elle pénètre, saisit dans l'obscurité le berceau du plus jeune, encore à la mamelle; aussitôt la flamme excitée par le mouvement, éclate; et les mains, le visage brûlés, elle n'apporte plus dans la cour qu'un cadavre sans forme humaine; elle rentre avec des cris de désespoir, s'élançant vers le second lit, heurte en passant contre quelque chose qui fut sa fille aînée, et que l'œil maternel peut seul reconnaître; le troisième enfant était également à moitié consumé dans son lit.

M. le juge-de-peace de Méry s'est immédiatement transporté sur les lieux; le spectacle qui l'attendait ne peut se décrire. A la porte du caveau noirci et encore enveloppé par la fumée, une femme échelée, à genoux..., c'était la mère; près d'elle, un linge grossier recouvrant trois cadavres..., c'était ses enfans; plus loin (et c'est ici que le tableau s'assombrit encore), plus loin un homme immobile entre des gardes..., c'était le père, et tout à l'entour une foule consternée, de sourdes rumeurs.

— Quoique nous ayons à déplorer les erreurs religieuses de M. Fabré-Palaprat, nous sommes loin de ne pas rendre justice à l'homme de la science. Parmi les cures soumises par lui à l'Académie des sciences, il s'en trouve une d'un malheureux atteint de mutisme depuis treize ans. Nous faisons des vœux pour que M. Fabré-Palaprat se borne à guérir ses malades, au lieu de donner à rire à la Cour des miracles.

— La santé de Mlle Duchenois continue à alarmer ses amis. Elle vient de recevoir les secours de la religion : nous apprenons que c'est elle-même qui les a réclamés, à la suite de crises qui l'avaient inquiétée plus que de raison. Elle supporte les douleurs de sa longue maladie avec un courage et une résignation bien dignes de tout ce qu'on sait d'elle. Cette énergie entretient l'espérance de son rétablissement.

M. l'archevêque de Paris lui rend des visites. M. Thiers promet depuis deux ans de lui accorder une pension.

— 435 pairs ont siégé dans les premières séances judiciaires de la haute-cour du Luxembourg. Ce nombre est réduit à 434. Si, conformément à toutes les probabilités, le procès-monstre dure

huit ou neuf mois, on peut affirmer que l'arrêt sera rendu par une cinquantaine de juges au plus, c'est à dire, par le quart environ des membres de la noble chambre.

— Une femme, jeune encore, vient s'asseoir triste et immobile sur le banc de 6^e chambre, prévenue de vagabondage. A ses traits amaigris par la souffrance, à ses grands yeux noirs ternes et baissés, à ses joues pâlies par la misère, on voit que cette malheureuse, qui compte à peine trente ans, a été belle, et que la faim et l'infortune ont imprimé sur tous ses traits une vieillesse anticipée. Les sales guenilles qui la couvrent à peine, l'ont laissée depuis le matin exposée à la rigueur du froid; sa langue semble glacée dans sa bouche; elle murmure plutôt qu'elle n'articule des réponses presque inintelligibles. L'instruction apprend qu'elle a été arrêtée sur la voie publique au milieu de la nuit. La pauvre fille fait entendre que n'ayant pu payer son loyer, celui-ci l'a impitoyablement mise à la porte. Elle indique que sa sœur, présente à l'audience, pourra la réclamer. Celle-ci s'avance avec empressement : « Ma pauvre sœur, dit-elle, ma pauvre sœur, je la réclame ! Angélique Simon est bien malheureuse, M. le président; elle a perdu la raison. J'ignorais ce qu'elle était devenue. Je la réclame. Eh quoi ! ajoute-t-elle en se tournant vers la prévenue, n'as-tu donc pu m'écrire ? »

Angélique. — J'oublie les noms et les adresses. J'oublie tout maintenant.... Emmène-moi !

La sœur. — Dans quel état es-tu réduite, pauvre malheureuse ! Ah ! que tu dois avoir froid...

En disant ces paroles, le témoin ôte son manteau de drap et le jette sur les misérables haillons de sa sœur; elle l'en entoure, l'en enveloppe, fait ses efforts pour la réchauffer dans ses bras, et tout l'auditoire applaudit.

« Je ne veux pas de ton manteau, dit la prévenue, on me le volerait là-bas. Là-bas, elles m'ont tout pris; vois-tu. Je n'en veux pas. Je n'ai plus froid. J'y suis habituée... J'aime mieux m'en aller... Emmène-moi.

Le tribunal renvoie Angélique Simon des fins de la plainte, et M. l'avocat du roi prend des mesures pour qu'elle soit mise tout de suite en liberté et rendu sur-le-champ à sa sœur. Un murmure flatteur d'approbation reconduit la bonne sœur jusqu'à la porte.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

DE LA JEUNESSE.

III^e ARTICLE.

L'état actuel de la jeunesse française est digne à tous égards des méditations de tous les gens de bien ; et c'est un devoir pour nous, en particulier, de l'examiner sous toutes ses faces, de n'en pas laisser une dans l'ombre, afin qu'il apparaisse à tous ce qu'il est en effet, à savoir mauvais, déplorable, ayant immense besoin de réforme d'une part et d'appui d'autres côtés. La jeunesse est la force ou la ruine des empires et des sociétés, selon qu'elle arrive avec une bonne provision d'idées morales, ou qu'elle a puisé dans les enseignemens de la génération qu'elle remplace des principes de désordre et d'anarchie intellectuelle. Motif puissant pour le petit nombre de ceux qui sont demeurés purs au milieu de la corruption d'aviser à soustraire, autant que possible, cette classe intéressante aux dangers qui la pressent. Nous avons été déjà conduits par la suite de son idées à examiner l'éducation première reçue par la jeunesse dans la famille; il nous restait à considérer celle qu'elle reçoit dans les établissemens publics, destinés à servir de complément à cette première éducation et à en tenir lieu, pour une grande partie.

Pour la classe riche et puissante, comme pour la classe moyenne et industrielle, cette éducation est celle des collèges de l'Université, monopole odieux que se sont conservé tous les gouvernemens, tout en promettant de le détruire les uns après les autres. Et c'est même une chose assez remarquable que chacun des pouvoirs qui se sont succédé depuis 1789 ait fait de la promesse de donner un enseignement libre la condition presque obligée de son programme et de sa popularité. Qu'est-ce que cela prouve sinon qu'il y a dans le bon sens public un admirable instinct qui parle plus haut que toutes les passions et toutes les divisions des partis? C'est que cet instinct conservateur révèle à chacun combien cette liberté sage et tempérée de l'enseignement serait réparatrice. La restauration qui, nous le croyons, avait l'intelligence et le désir de toutes les belles et bonnes choses, mais qui trop souvent fut égarée par d'imprudens conseils, la promet aussi, et ne la donna pas. Ses ennemis qui avaient compris toute ce que l'ordre public

et la monarchie acquerraient de force et de puissance par cette liberté salutaire, réglée par la religion, lui rendirent cette religion suspecte; et l'Université sortit de la lutte plus forte que jamais, par la conquête qu'on venait de faire pour elle, au préjudice des bonnes mœurs, de la religion, et de la liberté. Nous nous retrouvons à l'heure présente au même point qu'en 1830, avec un mensonge de plus. La liberté d'enseignement a été écrite pour mémoire dans la charte constitutionnelle. Mais si, dans cette époque, dans le temps où la piété du prince témoignait à chacun de ses louables intentions, et de sa disposition habituelle à favoriser tout ce qui pouvait exercer une salutaire influence sur les bonnes mœurs et assurer l'ordre et l'avenir de la société, tous les bons esprits tournaient néanmoins leurs regards avec inquiétude vers les établissemens d'éducation publique, combien cette sollicitude doit-elle être plus vive aujourd'hui! Car les inconvéniens qu'on signalait alors s'y trouvent encore maintenant, augmentés de tous les élémens de désordre que la révolution de juillet y a apportés en plus. Nous ne disons rien de l'instruction qui s'y donne; notre but n'est ici que d'examiner en général l'éducation morale que la jeunesse est en position d'y recevoir.

Sorti de la maison paternelle ordinairement avant dix ans, l'enfant apprend au collège les élémens de sa religion et les apprend seulement là. Dans les familles on se repose ordinairement de ce soin sur les maîtres qu'on donne à ses enfans. L'enfant y apprend donc un peu de catéchisme, que le maître lui fait réciter comme une leçon de grammaire, sans explications et sans développemens. Un prêtre rassemble tous ces enfans du même âge deux fois la semaine, et c'est à peine si, dans chaque séance, il a le temps d'en interroger une douzaine. Les explications sont très-courtes, ordinairement peu écoutées; le prêtre fait ce qu'il peut. Les premières communions achevées, l'enfant va à la messe le dimanche, se confesse à certaines époques de l'année, et voilà tout ce qui constitue l'éducation religieuse dans un collège. Nous n'avons l'intention de faire ni de scandale ni d'opposition passionnée; mais la question se trouve compliquée de la moralité des maîtres, et nous ne pouvons pas la dépasser.

De tous ces professeurs que l'Université



jette chaque année dans les collèges, la majeure partie est jeune, sans expérience, infatigué des doctrines qu'elle a puisées dans les établissemens de l'Université, où elle s'est elle-même formée, et dans le monde qu'elle a commencé à entrevoir et à fréquenter. Ces jeunes professeurs ne connaissent guères de la religion que les plaisanteries de Voltaire — car ils en sont encore de là — non seulement ne la pratiquent pas, mais en font trop souvent dans les classes mêmes l'objet de ridicules sarcasmes et d'un mépris misérable. Nous ne voulons pas soulever la voile qui couvre la moralité; nous nous en rapportons sur ce point à ce que chacun de nos lecteurs est à portée d'ajouter par son expérience personnelle aux observations que nous pourrions faire.

En quittant ces établissemens, où ils ont reçu l'instruction humanitaire, les jeunes gens de cette classe suivent pour l'ordinaire les cours publics, qui se font dans nos grandes villes, et qui constituent ce qu'on nomme le haut enseignement universitaire. Or, à ces sommités, le désordre intellectuel est d'autant plus grand qu'il n'y a pas de censure proprement dite, et qu'il est loisible à chaque professeur d'enseigner en religion, en histoire, en philosophie, ce qui lui plaît en vertu de son diplôme. Dieu sait combien de systèmes impies ont été publiquement défendus et soutenus, depuis quelques années, dans ces chaires publiques, autour desquelles se rassemble chaque jour l'élite de la jeunesse française. Les choses même en sont venues à ce point qu'une phrase bien catholique tombée de la bouche d'un de ces professeurs est accueillie avec une sorte d'admiration, qui dénote à elle seule le profond oubli de religion et de foi où l'on était tombé dans ces hauts lieux où l'intelligence et la science rayonnent.

On peut donc, sans crainte d'être démenti par les faits, formuler contre l'Université cette accusation, qu'elle a été comme le nid d'où se sont échappés tous les sceptiques de ce temps, oiseaux de la nuit que n'illuminent pas les purs rayons du catholicisme. Constituée telle qu'elle est, l'Université a fait un mal immense à la France, et lui a préparé un douloureux avenir. On se récrie, et le gouvernement le premier, sur l'immoralité précoce, sur l'insubordination, sur le manque de foi de la jeunesse actuelle. Mais, en vérité, à quelle

école se serait-elle donc formée? Qui voudra sonder les mystères que racontent les traditions de collège? Plus d'une mère vous dira en pleurant que son fils y a puisé les germes d'une vieillesse prématurée; une autre, que la foi du sien n'a pas survécu à tant de choses meurtrières; et trop aujourd'hui sur des corps sanglans que leurs fils y sont allés chercher l'arme qui les a tués. Nous nous souvenons qu'en 1851, un des plus hauts personnages de l'Université conviait ses jeunes auditeurs aux funérailles d'un grand culte. Ce culte, c'était celui de la France depuis quatorze cents ans, celui de l'Europe, le culte du monde catholique! Voilà ce que l'Université enseignait publiquement par l'organe d'un de ses fonctionnaires les plus éminens, et nous ne sachions pas qu'aucun réglemeut de police l'ait traduit à la barre universitaire pour forfaiture de son mandat. Depuis ce temps quelques améliorations ont été faites dans le personnel, nous le savons; mais le mal n'est pas à la surface, il est au cœur; ce n'est pas une simple plaie, mais un vice organique. Il n'appartient à personne de le guérir; c'est le membre qu'il faudrait couper, et on ne le veut pas.

L'éducation destinée à suppléer pour la jeunesse celle de la famille, dans les classes élevées et industrielles, est donc mauvaise et détestable de tout point. La religion, qui est la base et la condition nécessaire de l'ordre moral, non seulement n'y est pas suffisamment enseignée, mais s'y heurte au contraire à des difficultés inouïes. Chancelant déjà à l'influence mortelle de l'atmosphère de la famille, l'enfant achève de succomber dans les établissemens qui devraient être un asile pour sa foi et une sauvegarde pour ses mœurs. Et ce qu'il y a d'épouvantable, c'est que, ce mal, chacun le sent, le mesure avec effroi, le déplore, et que nul ne saurait l'éviter pour ses enfans. Nous ne connaissons pas de pire tyrannie que celle-là dans l'histoire des tyrannies humaines, de despotisme plus hideux que celui qui s'exerce sur la conscience. On dit que le peuple d'Athènes poussa un cri si sublime, lorsqu'un général romain vint lui annoncer sa liberté, qu'il en fit tomber les oiseaux du ciel. Nous croirions volontiers que la France jetterait un semblable cri vers le ciel, si on venait lui annoncer aussi qu'elle est libre sous ce rapport. L'ensei-

gnement et la liberté ont tracé un sillon parallèle dans la longueur des âges ; ce sont deux enfans de la même mère, nés le même jour, que le catholicisme a fait éclore et couvert de son aile blanche. La liberté d'instruire comprend et renferme toutes les autres libertés ; car il n'y a pas, dans quoi que ce soit, de point si minime et de croyance si tenue qui n'ait été apprise et enseignée. Mais passons ! cette liberté est allée s'ensevelir dans les feuillets de la charte, comme dans un linceul. Nous attendons le jour de la justice et celui de la raison.

A l'autre extrémité de l'enseignement public se trouve l'instruction primaire. Celle-ci est destinée aux classes pauvres, l'autre aux classes riches et aisées. C'est dans ces établissemens que la masse du peuple va recueillir le bienfait de l'instruction, et chercher l'éducation morale, que la société dispense à chacun de ses membres par le canal du pouvoir, placé à la sommité sociale comme le représentant de tous les intérêts du pays. La mission de ces maîtres secondaires de la jeunesse est plus importante encore peut-être que la mission de ceux qui sont placés au-dessus d'eux. Car ceux-ci n'ont à instruire que des jeunes gens qui pourront trouver plus tard dans le développement de leur intelligence, dans leurs relations sociales, dans la masse des lumières qui les entourera, quelques uns des principes qu'on ne leur a pas suffisamment enseignés ; la valeur individuelle couvrira la nullité ou l'insuffisance de l'éducation première. Ici, c'est tout différent. Sorti de ces écoles, le jeune homme ne trouvera plus l'occasion de rectifier la direction mauvaise qu'on lui aura imprimée. N'ayant ni le temps ni les moyens de recueillir une nouvelle provision d'idées, il vivra sur la provision ancienne. Le premier pourra se refaire moralement ; le second sortira des maïas du maître comme une statue ébauchée qui ne sera plus polie. Le pouvoir, actuel à qui l'expérience ne manque pas du désordre où se consume la société, lorsqu'aucun frein n'est plus imposé aux intelligences, mais qui se trouve par le principe sur lequel il est établi, dans l'impossibilité de réaliser pleinement ses vues légitimes et vraies sur ce point, n'a pas manqué de porter une sérieuse attention de ce côté. Il a compris que l'instruction est, de notre temps, un bienfait auquel il

faut convier toutes les classes, et il n'a fait en cela que continuer la grande œuvre commencée dans les siècles de barbarie et d'ignorance profonde, par l'épiscopat français. Nous voulons même que le pouvoir ait eu de bonnes intentions relativement à celle des deux moitiés de l'enseignement qui est la plus importante, à savoir l'éducation morale. Nous avons cité dans le temps une circulaire de M. le ministre de l'instruction aux directeurs des écoles normales primaires que nous avons louée comme elle devait l'être, et dans laquelle il donnait des instructions assurément fort bonnes. D'autre côté, l'admission des curés dans les comités cantonnaux et la coopération des évêques présenteraient quelques garanties, si, par le fait, et par un vice radical inhérent au système lui-même, tous ces efforts n'étaient presque complètement paralysés. Toutes les circulaires possibles n'empêchent pas que le personnel de l'Université ne soit gâté dans le cœur, et que ces jeunes philosophes répandus dans les campagnes n'y portent la contagion de leurs mauvais exemples et la funeste influence de leurs discours. Personne n'ignore avec quelle légèreté et quelle connivence sont délivrés ordinairement les certificats de moralité. Dans ses quatre lignes d'écriture, le maire attestera les bonnes mœurs d'un individu, lorsque cet individu ne sera pas repris de justice, qu'il n'aura pas manqué publiquement à l'honneur, qu'il n'aura pas troublé par sa mauvaise conduite la tranquillité de son village ; mais il ne s'enquerra du reste ni de sa foi, ni de sa religion pratique. Or, pour donner à l'enfance cette éducation solide et chétienne qui doit être le vœu du gouvernement et du pays, il faut plus qu'un certain vague de religiosité ; il ne faut pas seulement qu'un maître ne soit point hostile à la religion, mais qu'il la pratique, mais que sa vie privée, comme sa vie publique, soit le meilleur commentaire de son enseignement, qu'il le prêche d'exemple autant et plus que de paroles. Eh ! bien non seulement ceci n'a pas lieu dans les campagnes, mais le contraire arrive presque partout. Loin de trouver dans l'exemple de leurs maîtres un modèle pour régler leur conduite, les enfans ne rencontrent pour l'ordinaire que le scandale d'une vie désordonnée, des luttes avec le curé, de la part de ces prétendus philosophes qui ont juste

assez d'instruction pour épeler passablement le Voltaire des chaumières, et d'intelligence pour en comprendre et expliquer les méchantes doctrines. Au lieu donc de marcher de concert avec le ministre de la religion pour améliorer les mœurs, le maître d'école se trouve là comme un obstacle devant le curé, rendinutiles tous ses efforts, lui aliène les cœurs de ses paroissiens, et fait un mal incalculable. Voilà le spectacle dont nous avons été témoins nous-mêmes dans nos excursions en province, et le résumé des plaintes qui nous arrivent journellement. Ces maîtres d'école, abandonnés à eux-mêmes, échappent presque à tout contrôle, ne sont l'objet d'aucune surveillance. Car nous ne donnons pas le nom de surveillance à cette apparition que fait à des époques fort éloignées un inspecteur de l'Université, qui touche de gros traitemens, et ne voit rien ou pour mieux dire ne veut rien voir dans les deux ou trois heures qu'il donne à son inspection, dans son rapide passage. Seul ment, quand le scandale est trop public, survient une espèce de formalité administrative et judiciaire qui réprime, mais lorsque le mal est fait, lorsqu'il a produit tous ses fruits.

Nous sommes entrés dans tous ces menus détails, parce que d'abord il n'y a rien de petit et de minime dans une matière de si haute importance, lorsque c'est l'avenir et la tranquillité tout entière du pays qui est en cause et qui se trouve gravement compromise, pour montrer ensuite que nos tristes réflexions sont malheureusement le résultat d'une expérience qui n'est que trop réelle. M. le ministre de l'instruction n'en est pas sans doute à ignorer ces détails que nous avons présentés dans toute leur nudité; et nous serions heureux de penser que c'est à cette juste et exacte appréciation des faits que seraient dûs ces encouragemens donnés par lui aux modestes frères des écoles chrétiennes. Bien des vérités ont été niées de notre temps, qui sortiront un jour vengées et reconnues du travail de discussion qui s'opère au milieu de nous, et de ce grand nombre sera certainement celle-ci, que l'instruction de la jeunesse est en général beaucoup mieux entre les mains d'un homme qui s'est voué par religion et abnégation à cette pénible profession, qu'entre les mains de tout autre. Le frère de l'école chrétienne qui n'a pas d'autre toit que

celui de son école, pas d'autre famille que ses écoliers, pas d'autre avenir que la position qu'il occupe, mettra son ambition à former de bons élèves et la bornera là. L'amour du gain ne viendra pas le détourner de ses graves occupations, ni d'autres affections remplacer celle qu'il porte aux enfans dont il est le second père et la providence. Ses travaux seront obscurs comme sa vie, qui se sera passée dans son laborieux ministère; mais les enfans qu'il aura formés pour le pays se souviendront un jour de sa franche amitié, de ses conseils paternels, des principes de probité, de sagesse, et de religion dont il aura pénétré leurs cœurs; et le pays se ressentira longtemps, dans la suite des générations, de son action tutélaire.

Qui sait le nom aujourd'hui des religieux ignorés qui ont formé Bossuet, Racine, Corneille, et tant d'autres? L'oubli qui les couvrait pendant leur vie les couvre encore après leur mort; mais le pays leur doit les génies qui ont fait sa gloire, et si leurs noms n'ont pas passé à la postérité, les hommes éminens qu'ils formèrent par leurs leçons ont écrit leurs œuvres dans les monumens de la gloire qui les rediront à tous les âges à venir. Si ces modestes maîtres remplacent si bien par leurs soins et leur dévouement l'autorité paternelle dont ils tiennent la place, ils en sont aussi payés par toute l'affection des enfans. Quel est celui de nous qui se rappelle même les noms de la plupart des maîtres qui sont venus à tour de rôle nous jeter la science au nom de l'Université? Ils sont sortis de notre souvenir, et quelle place ont-ils occupée dans notre cœur? Nous les voyions deux fois par jour s'asseoir magistralement entre quatre planches qu'on appelle une chaire, et puis nous n'en entendions plus parler. Au bout de l'année, le délégué universitaire se retirait, le cœur sec, comme il nous était arrivé. Nous en retrouvions un autre au commencement de l'année suivante. Nous ne nous attachions pas à eux, car nous ne les connaissions pas; notre cœur se fermait à leur aspect, pour faire place à la crainte. Nous nous soumettions; nous n'aimions pas. Et quelle vie d'enfance que cette vie desséchée, sans souvenirs, sans jouissances morales! Il y aurait un livre curieux à faire de cette vie concentrée, sans aucune issue, fermée à toutes les émotions,

comme un cachot muré, privé d'air et de soleil. C'est que, dans notre jeune raison, nous comprenions déjà que l'instruction ne devrait pas être un métier, un gagne-pain, que ces maîtres qui nous tombaient par hasard et nous ne savions d'où, ne pouvaient avoir pour nous cette franche amitié, dont l'enfance est avide.

Nous sommes loin d'avoir épuisé ce sujet; car nous n'avons encore indiqué que le mal sans parler des remèdes que nous croyons devoir être utilement et salutairement employés. Nous n'avons aucune envie de faire du scandale, de toucher en quoi que ce soit aux réputations particulières; mais, en portant nos tristes investigations du côté où la société peuche et croule, nous devons appeler l'attention de ce côté et nous l'avons fait avec retenue et modération. Nous croyons que la liberté de l'enseignement, appelée par tant de vœux et depuis si long-temps, serait en effet une bonne et digne chose, renfermée dans de justes limites. Le monopole universitaire est un monopole odieux qu'un gouvernement sage et vraiment national devrait renverser comme attentatoire à la morale publique, et compromettant l'avenir de la société. Nous appelons plus que jamais l'intervention du clergé et des gens de bien dans cette sainte croisade de l'intelligence et de la conscience. La jeunesse est triste, découragée, flottant à tout vent de doctrine; elle achèvera infailliblement de se perdre et de perdre la société avec elle, si nous n'appelons à son secours les grandes doctrines chrétiennes.

ELÉMENTS DE GÉOLOGIE.

Mis à la portée de tout le monde, et offrant la concordance des faits géologiques avec les faits historiques, tels qu'ils se trouvent dans la bible, les traditions égyptiennes et les fables de la Grèce, par L. A. CHAUBARD.

Si la science des calculs transcendans, à l'aide desquels l'homme est parvenu à s'expliquer le cours et l'étendue des sphères célestes, est de nature à agrandir et élever son âme, la connaissance du globe qu'il habite, pour n'être point aussi sublime dans

son objet, n'en est pas moins utile dans ses résultats. C'est que le sol qu'il foule avec tant d'incurie de l'avenir garde partout l'empreinte de grandes et de terribles révolutions, qui sont venues le bouleverser autrefois.

Mais il s'en faut que l'esprit humain ait toujours su puiser dans ces archives de la terre les vrais enseignemens qui en découlent. Aveuglé par son ignorance ou par ses préventions, il est resté long-temps sans songer même à les consulter, ou lorsqu'il l'a fait ce n'a été le plus souvent qu'avec la préoccupation d'y trouver des démentis à donner à la version de Moïse : de là le ridicule de tant de problèmes géologiques, et l'absurdité de la plupart de leurs solutions. Heureusement qu'il vient des hommes de science et de foi, et le nombre s'en accroît chaque jour, qui pensent que l'une n'est pas ennemie de l'autre, et qui savent prouver victorieusement qu'elles peuvent, au contraire, en s'éclairant de leurs lumières mutuelles, conduire plus sûrement à la vérité.

Parmi ceux qui l'ont tenté avec le plus de bonheur, nous nous plaisons à citer l'auteur des *Elémens de géologie mis à la portée de tout le monde*, qui ont été publiés l'année dernière. Nous arrivons bien tard pour en rendre compte; mais nous ne pouvions passer sous silence un ouvrage de cette importance, et qui intéresse à un si haut point les lecteurs de la *Dominicale*.

Dans la science géologique, il faut soigneusement distinguer les deux parties fort différentes dont elle se compose. La première est celle des faits constatés par l'observation; on l'appelle *Géognosie*: c'est la partie positive de la science. La seconde est celle où ces faits reçoivent une application quelconque. La première partie ou géognosie est nécessairement la même partout; mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi de l'autre. Celle-ci est restée jusqu'à présent tout-à-fait systématique, c'est-à-dire que l'on n'y a expliqué les faits *Géognostiques* qu'au moyen d'hypothèses plus ou moins hardies.

On compte déjà plus de cent systèmes géologiques divulgués par la presse, et l'on pourrait en compter un bien plus grand nombre, presque autant que de géologues; car, dès que l'explication d'un fait est hypothétique, chacun peut l'expliquer et l'explique réellement à sa guise. La plupart

de ces systèmes tendent à saper l'autorité de la Bible, et ceux mêmes qui semblent la respecter, ne laissent pas de se mettre en hostilité avec le texte sacré, en admettant une foule de déluges et plusieurs centres de création dont elle ne dit pas un seul mot, ou qui sont en contradiction avec son récit.

L'ouvrage que nous annonçons est le premier où l'on se soit absolument interdit de ne rien expliquer par des hypothèses ou des conjectures. On n'y en trouvera aucune. Les faits géologiques, les faits historiques, et encore les faits historiques tels que nous les offrent la Bible, les traditions égyptiennes et les fables de la Grèce, car tout concorde au mieux pour cet effet : voilà les matériaux, les seuls matériaux qui y aient été mis en œuvre. L'auteur a senti que le temps est passé où l'on se contentait d'une hypothèse pour expliquer ce que l'on ne comprenait pas : l'esprit de l'époque où nous vivons demande une nourriture plus substantielle; et c'est avec du certain, du positif dans la science qu'il faut satisfaire à ce besoin.

Pour écarter de son livre les hypothèses, et pour atteindre ce but, l'auteur a imaginé de leur substituer des théories *géologico-historiques*, c'est-à-dire des théories où la géognosie et l'histoire s'expliquent mutuellement. Voilà bientôt dix-huit mois que ces théories ont été publiées, voilà bientôt un an que M. Ampère de l'institut les a exposées à ses auditeurs en rouvrant son cours de physique au collège de France : on ne peut douter du dépit que causent à l'incrédulité des théories fondées sur le récit biblique; on sait qu'elle brûle du désir de les réfuter, et néanmoins ces théories odieuses en sont encore à attendre une réfutation quelconque.

Cependant le compte-rendu à la société géologique de France de toutes les publications qui ont eu lieu en 1853, a paru, et il n'y est pas dit un mot des élémens de géologie publiés dans la même année par M. Chaubard, quoiqu'ils soient bien connus et de la société et du rapporteur. Ce silence dans un travail où les plus minces opuscules géologiques ont trouvé leur place, et qui est rédigé surtout par un géologue dont le public connaît depuis longtemps les opinions anti-bibliques, ne prouve-t-il pas déjà l'impuissance des soi-disant

philosophes de réfuter ces théories géologiques.

En attendant qu'ils l'entreprennent, revenons à notre sujet dont cette digression nous avait un peu éloignés.

La considération des terrains, qui constituent la croûte extérieure du globe terrestre, atteste quatre grandes formations essentiellement différentes et superposées les unes aux autres. Ce sont la formation des *terrains primitifs*, la formation des *terrains dits de transition*, la formation des *terrains secondaires et tertiaires*, et la formation sans nom que l'auteur appelle *grande formation de transport*.

L'histoire nous offre pareillement quatre grandes époques ou quatre grands cataclysmes différens, durant lesquels la surface de la terre a dû être totalement changée ou du moins modifiée par l'influence d'une immense et prodigieuse masse d'eau qui la recouvrait ou l'enveloppait de toutes parts. Voici de quelle manière l'auteur résume lui-même ces quatre grandes époques: « Le premier de ces cataclysmes, antérieur à l'existence des animaux, antérieur même, selon le récit de l'écriture sainte, à la création de l'univers, est celui où la genèse nous représente la terre sortant du chaos, dans l'état de la plus complète confusion de ses élémens, et influencée par l'incroyable pression d'une immense et prodigieuse masse d'eau qui la couvrait de tous les côtés, jusqu'à ce que les fluides surabondans se soient élevés en haut et que le reste se soit rassemblé dans le bassin des mers creusé pour les recevoir. C'est pendant ce premier cataclysme que les premiers terrains se sont formés, et la tradition égyptienne, relative à la création, vient se joindre ici au récit biblique pour expliquer les faits géologiques.

« Le second, postérieur à l'existence des êtres organisés, est celui où la tradition de tous les peuples nous représente la terre influencée par le déluge universel, et où la genèse nous la dépeint couverte par les eaux durant cinq mois. C'est pendant ce second cataclysme, fort analogue au premier quant à la cause agissante et aux effets produits, que les terrains de transition se sont formés, et ont enveloppé de toutes parts les ondulations des terrains primitifs.

« Le troisième, est celui où les eaux du déluge universel, après avoir recouvert la

terre, l'abandonnent, non peu à peu, ni tout à coup, mais par un mouvement particulier, composé de retraites et d'invasions alternatives, qui, tour à tour, durant sept mois, la laissent à nu et la recouvrent (1). C'est pendant ce troisième cataclysme, suite et dépendance du second, mais tout différent des deux autres, quant à la cause agissante et aux effets produits, qu'a été formée la série alternative des dépôts secondaires et tertiaires.

« Le quatrième est le déluge de Deucalion ou d'Ogygès, déluge partiel qui remonte au temps où les Israélites partant de l'Égypte, allaient s'établir dans la terre de Chanaan, et qui eut pour cause le double jour du miracle de Josué, et la double nuit d'Alcmène dans les fables de la Grèce (2).

« C'est aussi le déluge d'un jour et d'une nuit des traditions égyptiennes, qui fit disparaître la vaste Atlantide située entre l'Afrique et l'Amérique (3). C'est à ces cataclysmes partiels que sont dûs les terrains meubles qui, sur les bords de la mer Glaciale, recèlent les grands mammifères des contrées voisines de l'équateur, les brèches osseuses des côtes de la Méditerranée, les brèches coquillères du vieux, du nouveau continent et de la Nouvelle Hollande.

« Ces quatre séjours ou invasions d'une énorme masse d'eau sur la surface du globe, tels qu'ils nous sont dépeints par les vénérables historiens de ces antiques révolutions, expliquent parfaitement la structure des quatre grandes formations que présente la surface de la terre. »

De là la division de l'ouvrage en cinq chapitres, où le premier traite des terrains primitifs; le second, des terrains de transition; le troisième, des terrains secondaires et tertiaires; le quatrième, des terrains

de la grande formation de transport comprenant le *Diluvium* des Anglais avec d'autres terrains; le cinquième enfin est consacré à discuter l'âge de ces quatre grandes formations géologiques.

Chaque chapitre, subdivisé en paragraphes, offre dans le premier l'exposition des faits géologiques; dans le second, les rapprochemens historiques ou les théories géologico-historiques qui remplacent ici les hypothèses gratuites. Les autres se rapportent à des remarques relatives à la matière traitée dans les précédens.

L'ensemble des faits géologiques renferme fort peu de documens propres à l'auteur. Cette matière a été empruntée aux traités de géognosie, à celui du gisement des roches par A. de Humboldt et aux journaux scientifiques. Mais, ce dont on doit savoir gré à l'auteur, l'ensemble de ces faits s'y présente dégagé de cette nomenclature allemande, et on peut dire barbare, qui les rend intelligible pour quiconque n'a point fait une étude spéciale de la minéralogie. Il offre d'ailleurs tant de précision et de clarté, qu'il peut être suivi sans effort par les personnes mêmes les plus étrangères à la connaissance des minéraux.

Quant aux rapprochemens historiques, matière vierge, qui n'avait encore été traitée par aucun géologue, et qui a fourni ces théories géologico-historiques, si fécondes, si satisfaisantes au moyen desquelles il devient facile maintenant de confondre l'orgueil philosophique, en lui démontrant ainsi que tous les efforts qu'il a pu faire jusqu'à présent pour établir sur les faits géologiques une histoire de la terre en contradiction avec la Bible, n'aboutissent, en définitive, qu'à en prouver au contraire l'authenticité; quant à ces rapprochemens historiques, disions-nous, qui occupent les deux tiers du livre ou environ, tout y est absolument neuf et original; et il n'en faut point être surpris. Lorsque la géologie possédait à peine quelques faits incohérens, qu'elle n'admettait encore que deux formations principales au lieu des quatre qu'elle reconnaît maintenant, on essaya de faire le rapprochement de ces faits avec l'histoire; mais ainsi accolé à une théorie géologique incomplète et erronée, le récit de Moïse, comme de raison, se montra dans une discordance intolérable avec la science, et il fallut rejeter ce récit comme document tout-à-

(1) Genès. 1; v. 4 à 41.

(2) Josué x, 7 à 14.

Et una dies facta est quasi duo (Ecl. XLVI, 5).

Ipse deum genitor....

Commisit noctes in sua vota duas (Ovid. Auror...)

l. 1.)

Jupiter Alcmenæ geminos requieverat arctos,
Et cælum noctu bis sine rege fuit. (Prop., l. 2.)
Cessavere vices rerum dilataque longâ
Hæsit nocte dies, legi non paruit æther (Lucan.,
Phars., l. 6).

(3) Post autem diluvium et terræ motum intemperies extitisset unius noctis et diei spatium omne illud bellicosorum hominum genus in terram absortum fuit, illaque atlantica insula maris fluctibus planè obvoluta omninò disparuit (Plato in Timeo).

fait inutile. On le fit avec toute la rûlesse, toute la présomption que l'on reproche maintenant avec justice aux esprits de cette époque, et qui a souillé d'une tache indélébile la réputation littéraire du dix-huitième siècle. L'impression produite par ce jugement prématuré et téméraire fut si profonde, que depuis cette époque le maître n'a cessé de la transmettre au disciple, et qu'elle se maintient encore à l'ombre de la réputation des écrivains célèbres qui l'ont produite, malgré le ridicule fondement sur lequel elle repose. Si, parmi les auteurs qui ont écrit sur la géologie proprement dite, il en est certains en Angleterre qui ont essayé de faire concorder les faits géologiques avec les faits historiques, leurs efforts ont été vains, parce que ces auteurs ne possédaient pas les connaissances nécessaires en histoire naturelle et en physique pour remplir convenablement cette tâche.

C'est la première fois qu'un naturaliste exercé, armé d'une profonde érudition, et professant la croyance de Bossuet, a entrepris de traiter ce grave et important sujet.

Pour ce qui est des rapprochemens, ou pour mieux dire, de l'alliance des documens géologiques avec les faits historiques, non-seulement la concordance s'y montre exacte, décisive et incontestable, mais encore elle y offre des résultats infiniment précieux, inattendus sur lesquelles nous voudrions nous appesantir plus longtemps. Plus de quarante problèmes de géologie, regardés jusqu'à présent comme insolubles, la plupart même inabordables, et comme n'ayant reçu qu'une solution incomplète, s'y trouvent résolus sans effort, et pour ainsi dire d'eux-mêmes, par ce seul rapprochement des faits historiques et géologiques. Nous désirerions donner ici un aperçu analytique de cette partie originale, aussi curieuse qu'intéressante; mais comment analyser des théories qui deviennent obscures, inintelligibles dès qu'on supprime le moindre développement? Il faut les lire dans le livre, et nous y renvoyons le lecteur.

Nous ne laisserons point passer l'occasion de faire ici une remarque importante. L'histoire du globe terrestre ainsi que de la géologie se compose nécessairement de deux sortes de documens différens, savoir les faits purement géologiques ou d'histoire natu-

relle et les faits historiques relatifs aux révolutions qu'il a éprouvées. Par conséquent, en éliminant de la science le vague des hypothèses gratuites et des vaines conjectures pour le remplacer par des théories géologico-historiques dignes de ce nom et toutes positives, M. Chaubard a placé ainsi la géologie sur les seules bases rationnelles qui lui conviennent et qu'elle puisse avoir. En second lieu, son ouvrage n'eût-il rendu que ce seul service à la science, il n'y aurait pas moins un grand mérite à l'avoir fait; car une fois sortie de l'ornière des hypothèses gratuites et des vaines conjectures, une science n'y rentre plus.

CORRESPONDANCE.

IRLANDE.

Nous avons promis de tenir nos lecteurs au courant de l'état des catholiques dans les pays étrangers. Nous empruntons aujourd'hui à notre correspondance d'Irlande quelques détails sur cette malheureuse contrée, qui ne seront pas sans intérêt. Nous avons étudié dans une série d'articles la donnée générale de la thèse irlandaise. L'exposition pure et simple des faits, tels qu'ils sont vus et appréciés journalièrement par notre correspondant, confirmera pleinement ce que nous avons avancé. Nous le laissons parler :

« Dans mes excursions dernières, j'ai visité les trois comtés de Vexford, Waterford et Tipperary. L'aspect général du pays est triste et sévère. On éprouve malgré soi comme un grand ennui au milieu de ces chaînes de montagnes, de ces vallées incultes et nues, dont quelques robustes végétations décèlent la fécondité. On voit que la tyrannie a passé par là; mais une tyrannie sombre, de chaque instant, qui n'a ni fin, ni mesure. La réforme a fait passer une grande partie de ces terres dans les mains de grands propriétaires qui demeurent en Angleterre.

« La misère de ces pays est affreuse. Vous ne sauriez vous faire une idée en France de la dégradation où la pauvreté jette les Irlandais. Chez vous, il y a bien des malheureux, sans doute; mais on ne se heurte pas à chaque pas à cette misère; la société cache soigneusement cette plaie que la religion et la bienfaisance connaissent presque seules. Ici elle s'étale au grand jour, et vient à chaque instant attrister

vos regards. Les mendiants français sont infiniment mieux que les paysans Irlandais. Ceux-ci sont à peine couverts des lambeaux qui leur servent de vêtemens. Les jeunes filles vont nu-tête et nu-pieds, aussi bien que tous les enfans et souvent les femmes. J'ai vu nombre de garçons de seize à dix-sept ans totalement privés d'habits. Ils n'avaient que des lambeaux qui pendaient autour d'eux et qui étaient attachés à leurs reins. Les hommes ne sont guères mieux. Il n'est pas rare de les voir habillés, comme vos arlequins, d'une multitude de petites pièces d'étoffe, attachées les unes aux autres. Leur nourriture habituelle consiste en pommes-de-terre. Le temps de défourer ces pommes-de-terre est à peu près comme le mois d'août en France. On y va travailler d'un comté dans un autre. Les habitans d'un comté voisin sont venus dans celui que j'habite en passant. Ils se sont fait annoncer comme devant faire la récolte, moyennant cinq francs par semaine. Ils ne demandaient en plus que de la paille pour se coucher.

«Les habitations sont des cabanes, rarement de plus de douze à quinze pieds de grandeur, et de six à sept pieds d'élévation. Elles sont grossièrement faites de cailloux ou de terre, et couvertes de paille. Comme elles sont petites, il n'y a pas de poutres pour soutenir la toiture; elles sont tout d'une pièce. A l'une de ces extrémités, se trouve, entre la muraille et la paille, un trou qui donne passage à la fumée. Aussi la cabane en est toujours pleine, et l'on est obligé de tenir la porte ouverte. Il n'y a pas de fenêtre. A certaines cabanes, le jour vient par un petit morceau de verre incrusté dans la muraille. Le mobilier consiste en un mauvais grabat couvert de paille et de hailons, qui est le lit du père et de la mère, d'une table et d'une chaise de bois; j'en ai rarement vu deux. Le soir, on étend de la paille dans un coin, ce qui sert de lit à tous les enfans. Il est rare que chaque paysan n'ait pas un cochon ou deux, des oies, et quelquefois un âne pour porter de la tourbe. Tout cela est logé pêle-mêle avec les habitans de la maison. Ces misérables masures ne sont pas louées moins de 40 à 60 francs par an. Aussi fort souvent chacune contient deux ménages réunis pour diminuer les frais. Je ne résiste pas à l'envie de vous raconter un petit trait, dont j'ai été témoin, et qui vous donnera une idée exacte de la misère du pays.

Je me promenais le soir à quelque distance d'une espèce de petit village, et en passant pour rentrer chez moi, j'aperçus beaucoup de monde devant l'entrée d'une des cabanes. On me dit que c'était une pauvre femme qui mourait. Je traversai la foule, et vis en effet une femme qu'on me dit être sans connaissance depuis plusieurs heures. Elle

pouvait avoir une trentaine d'années. Sous ses reins était jetée un peu de paille, et ses pieds nus touchaient la terre. Une autre femme, assise à ses côtés, lui tenait la tête sur ses genoux. Je reconnus bientôt qu'il y avait dans cette femme plus de faiblesse que de maladie réelle. On me raconta qu'elle était accouchée depuis huit jours d'un enfant mort-né et qu'on ne lui avait donné que des pommes de terre, qu'elle n'avait pu manger. Je lui fis prendre de l'eau chaude sucrée : la première cuillerée ne passa qu'avec de violens efforts. Il se fit un effroyable tumulte autour de moi. La foule criait que je la tuais. Je recommençai malgré cela plusieurs fois, et peu à peu sa connaissance lui revint. Je priai vainement tous ceux qui l'entouraient de lui apporter un peu de paille. Tous me protestèrent qu'ils n'en avaient pas. Elle est en effet très-rare dans le pays.

«Voilà quelle est la situation des paysans et des fermiers. La bonne terre est louée 50 à 60 francs l'acre. Il faut de plus payer l'impôt du gouvernement et la dime. Cette dernière charge est vraiment révoltante; car les Irlandais sont presque tous catholiques. Dans la paroisse où je suis, sur trois mille habitans il n'y a que vingt-cinq protestans divisés en quatre familles. Le ministre reçoit chaque année 16,700 francs, outre la jouissance du presbytère et de douze acres des meilleures terres du pays. Il y a même des paroisses où il n'y a pas d'autres protestans que le ministre et son clerc; et cependant le revenu de la dime n'en est pas moins considérable. C'est sur toute l'Irlande un impôt de vingt millions chaque année, qu'on perçoit en argent. Les journaux vous ont porté ces jours derniers la nouvelle de quelques actes de tyrannie qu'on exerce journellement ici, pour faire payer ces impôts. Malheureusement, pour l'honneur du gouvernement anglais, ces actes sont très fréquens et rendent excusables jusqu'à un certain point les résistances qu'apporte souvent le paysan Irlandais. Dieu veuille que ceci ait bientôt un terme.

Dans mes prochaines lettres, je vous parlerai de la malheureuse Irlande plus au long. Elle a droit aux sympathies de tout le monde catholique par la grandeur de sa foi, sa longue patience et sa profonde misère. . . . »

Ces réflexions de notre correspondant sont loin d'être exagérées, et l'état de dénuement où se trouvent réduits nos malheureux frères d'Irlande doit nous faire tourner les yeux avec sollicitude du côté de ces contrées. L'Angleterre victorieuse n'a établi sa domination que sur des ruines qui élèvent contre elle un déplorable témoignage. Elle laisse l'Irlande livrée à la merci de collecteurs avides qui diment sur sa misère et se déshonorent par

des actes sanglans. Nous en trouvons une preuve frappante dans le massacre dont nous avons parlé dans notre dernière livraison et dans les détails que nous croyons y ajouter aujourd'hui. C'est la déposition de la veuve Ryaan, chez laquelle s'est passé ce déplorable événement :

« Quand j'entendis venir les soldats, j'étais en train de tricoter un bas pour Dick... Le pauvre enfant, que Dieu lui pardonne ses péchés et prenne pitié de son ame ! je me jetai à genoux et priai Dieu d'éloigner le meurtrier de la paroisse, en ce saint temps. Je ne tardai pas à apprendre qu'ils venaient droit à ma propre cabane, et ce fut la volonté de Dieu. Ils commencèrent bientôt à tirer : au premier coup je me sauvai par la grange et de là dans le verger aussi vite que le permettaient mes pauvres vieilles jambes. Quand j'arrivai au fossé, je m'écriai : Oh ! bon chrétien ; aidez-moi à sauter, que je sauve ma vie, les chiens devorans sont à nos trousses !

« Au milieu du champ voisin je trouvai mon fils Daniel. Oh ! Dan, lui criais-je, où est Dick ? J'ai peur qu'il ne soit tué... — Je ne sais pas, dit Daniel ; mais ayez courage, ma mère : Dieu est bon ; il ne vous apportera pas une si grande peine en ce saint temps. Eh ! ma mère, dit-il, le feu a cessé maintenant. Allez, retournez là bas, et cherchez Dick ; ils n'auront pas le cœur de maltraiter une vieille femme comme vous ; et dites à Noir William (c'est le nom qu'on donne dans le pays à l'Archidiacre Ryder, propriétaire de la dune) que vous paierez ses dîmes ; autrement les brigands détruiront votre cabane et brûleront votre grange, et il vous faudra parcourir à pied la pauvre Irlande pour mendier votre pain dans vos vieux jours.

« Alors je retournai et je rencontrai ma fille en mon chemin, et elle retourna avec moi, me protégeant de ses bras passés autour de mon cou, et je trouvai huit ou neuf soldats avec leur sergent. Je criai bien haut où est Ryder ? que je calme sa colère. Et quand j'arrivai à la porte de ma cabane, Ryder s'avança vers moi sur son cheval ; il avait l'air bien sombre.

« Veuve Ryan, dit-il, vous n'avez pas voulu venir avant que je vous montre que la loi est plus puissante que vous. » Je lui dis alors que je lui paierais ses dîmes pour sauver la vie de mes enfans.

« Voulez-vous me payer sur-le-champ, dit Ryder. — Non, car je n'ai pas assez dans la maison, mais je vous paierai quelque jour dans la semaine. » Là-dessus, il mit sa main dans sa poche pour y prendre un livre et me faire prêter serment dans la grange ; elle était pleine de corps morts. Mais, grâce à Dieu, je n'ai pas juré, et à présent je ne le paierai pas.

« Il alla alors chercher le capitaine Collis, agent de l'ancien archidiacre, au nom duquel il réclame une partie de la dime arriérée, et moi j'allai auprès des corps morts, pour voir si je connaissais leurs figures. J'en tournai deux sur les dos ils m'étaient étrangers. Alors je me tournai vers l'extrémité de la grange, et je vis mon beau garçon étendu sur son dos, et qui me regardait avec le blanc de ses yeux et la bouche ouverte.

Je m'avançai en chancelant, et je saisis son poulx, mais il n'avait plus de poulx ; je mis ma bouche sur sa bouche, mais il ne respirait plus.

« Alors je lui fermai les yeux et la bouche, et Dick Willis me cria : N'arrêtez pas la respiration. Oh ! Dick, dis-je, il n'a pas de respiration à arrêter, il n'a pas de cœur qui batte. Alors je pris la tête de mon enfant, ma fille le prit par les pieds, et nous l'étendîmes avec soin dans le sang où il était, et, quoique mes yeux soient comme des charbons ardents, je n'ai pas pleuré depuis. »

Une autre vieille femme, la veuve Collines, perdit deux fils, l'un âgé de 30 ans, l'autre de 32. Le révérend Ryder se conduisit après le carnage de la manière la plus infâme. À quelque distance, il fit arrêter la troupe, et proposa à ses collègues de retourner sur les lieux et d'emporter avec eux les produits en nature. Après cet exploit, la troupe parcourut la paroisse et fit payer la dime à tous ceux qu'elle rencontra et qu'effrayait encore la scène qui venait de se passer. Ceux qui n'avaient pas d'argent furent obligés de prêter serment sur les saints Évangiles.

Ce n'est pas ainsi que le catholicisme s'est présenté aux populations pauvres. Il les a prises en grand souci, et leur a tendu une main protectrice et bienfaisante dans tous les temps. Les capitulaires de Charlemagne en sont une preuve frappante. Nous ferons prochainement apprécier la véritable philanthropie de ces capitulaires. Aujourd'hui encore, si la misère trouve un abri, c'est au catholicisme et au clergé qu'elle le doit. Témoin l'œuvre admirable pour laquelle M. l'archevêque de Paris appelait ces jours passés une charité qu'il possède si bien le talent d'émuouvoir. Mais patience ! le temps de la raison et de la justice arrive pour l'Irlande comme pour tous les pays où les doctrines de mensonge ont dominé.

SOUVENIRS DE MADAME LA MARQUISE DE
CRÉQUI.

Nous trouvons dans les *Souvenirs de Mad. la Marquise de Créqui*, le trait suivant que nous mettons en regard des crimes qui se commettent journellement en Irlande, au nom du protestantisme. On y reconnaîtra cette mission de mansuétude et de charité exercée dans tous les temps par le clergé catholique. Il y a dans ces deux faits, distans de trois siècles, matière à de profondes réflexions. En Irlande, c'était un ministre protestant qui accompagnait les assassins, qui faisait tuer les malheureux paysans ! En 1559, un prêtre catholique montait sur un échafaud et couvrait de son privilège un homme qui allait mourir !

« Par un beau soleil de septembre en l'année 1559, on vit passer dans les rues de Vendôme un jeune prélat monté sur une mule blanche, harnachée d'écarlate et ferrée d'argent. Il était vêtu d'une grande chape rouge dont la queue frangée de violet, recouvrait amplement la croupe de sa monture. Il était coiffé d'un chapeau rouge avec les deux *cordellini* tombans, flottans, raidement étalés, et composés chacun des 21 *focchi porporati*. A ce nombre de vingt-un glands dans ses cordelières, on voyait aisément qu'il était cardinal et métropolitain, si ce n'est patriarche. Aussi bien tout le monde était agenouillé pour recevoir ses bénédictions, qu'il allait, distribuant de gauche à droite avec un esprit de méthode et d'équité parfaites.

C'était un cardinal légat *à latere*, qui s'en allait de son diocèse d'Amiens dans son diocèse de Nantes. Il avait été pourvu d'un patriarchat, d'un archevêché syriaque et de cinq à six évêchés, suivant l'usage du temps. Il était suivi d'un porte-croix, d'un physicien, d'un exorciste, et de cent archers à ses livrés. On voyageait au pas des mules, et quand il survenait un orage, on se réfugiait dans une église avec les archers et toute la suite. On allait dîner, souper, coucher et de couvens en couvens, et de prédilection chez les Bénédictins, mais on n'y restait jamais plus de vingt-six heures; c'était une affaire de conscience et de bienséance indispensable. Quand la journée du lendemain se trouvait pluvieuse, il pleuvait sur le cardinal et ses *focchi porporati*.

En arrivant sur le parvis de l'église de la Trinité, dont ce cardinal était abbé commandataire, il y trouva grand tumulte au milieu d'une foule empressée de toutes sortes de gens. C'étaient de gros et rouges bourgeois pourpointés de calmande barriolée et chapeonnés à l'angevine, avec leurs femmes en tur-

cot de fin drap d'Anboise, et leurs poupards en mitoufflés, ou bien leurs fillettes embéguinées à la mignonette; et comme c'était un jour de franche-foire, il y avait là des vigneron bas-percés, du plat pays, côte à côte avec des beaucerons, métayers cossus. On y voyait des Percherons, villageois à tous crins, des Mont-Doublotiers, en vieux à mal faire, et des Dunoisons, criards à plaisir, et jusqu'à des gens du côté de Châteaurenard. Il était là des nuées de péronnelles à l'aiguille et des grimbelles de nuit en bavotte de toile écrue, sans oublier les sergens (hâbleurs de foires), et sans parler de certains varlets du comte, outrageux hommes en réalité ! Encore, un écuyer de madame, avec l'air piteux et surdoloit (on verra pourquoi), quant à quant la vieille damoiselle de Seillac à la fenêtre du garde-notes; et sur le ras du pavé, comme tout le reste, un languéyeux de pores, officier royal, avec la femelle du fossoyeur et leurs petits. *Item*, un niais de Sologne avec sa marraine, en pêle-mêle avec des malandrins estropiés, des ménestriers, des chiens effrayés, des trucheurs de ruelle et des clabauds de cohues. La foule attendait qui n'arrivait pas. Ne donnez rien aux chats quand ils miaulent !

Le lieu de la scène était une place entourée de jolies maisons gothiques à toits aigus et garnies de curieuses gouttières en forme de carcasses et masques de gargouilles. On avait, en face, un admirable portail d'église, aussi bien ouvré de fines dentelures ajourées et fleuronées d'amolies, que le beau reliquaire de la Sainte-Larme, ou la châsse de saint Bienheure. C'était non loin d'une tour colossale, ou plutôt d'un haut clocher, qui sort de terre à côté du porche de l'église, et qui se termine en flèche de pierres avec des arêtes affilées et des mufles de lion richement sculptés, à la hauteur de 400 pieds. Au niveau du pinacle, et presque dans les nuages, on voyait la sainte et noble montagne de Vendôme, avec ses rochers, ses bois, ses milliers de créneaux, ses grottes béantes et ses buissons de vigne échelonnée. La cime en était dominée par un castel immense, inaccessible; mais voyez le tableau de van Goxen, ou prenez la peine de faire le voyage de Vendôme: il n'y a presque rien de changé.

On dit au porte-croix du légat, et cet officier dit à son maître qu'il était question d'un gentilhomme du pays que le comte de Vendôme avait fait condamner à mort, et qu'on allait amener du château, parce qu'il devait d'abord faire amende honorable à la porte de cette église. Le prélat descendit de sa mule, et fut s'installer sur un échafaud, qui n'était guère élevé que d'une toise au-dessus du sol de la place, ainsi qu'il appert de notre vieux tableau; c'était là que le prisonnier devait

proférer son acte de résipiscence; et remarquez bien que ce cardinal-archevêque, ce patriarche, âgé de 26 ans, qui n'avait peut-être rien mangé depuis 26 heures, était pourtant venu (primesautièrement) siéger et s'établir sur cet échafaud pour exhorter, pour assister, et pour absoudre, *in articulo mortis*, un homme inconnu. C'est un exemple entre cent mille; et vous voyez comme le haut clergé manquait à la *charité chrétienne*, et comme on était dépourvu de sentimens d'humanité, dans ce temps-là. Croyez-en donc le chapitre des légats, et surtout des prélats français qui ne s'acquittaient jamais des obligations de leur état; croyez-en donc ce maître fourbe, appelé Jean Calvin, comme aussi M. d'Aubigné, Jurieu, de Mornay-du-Plessis et autres écrivains calvinistes.

Le condamné fut amené par des hommes d'armes du comte de Vendôme (Louis de Bourbon-Lamarche), et je crois bien que ceux-ci ne furent pas moins étonnés que leur captif, en apercevant la double croix (une croix basilique à doubles traverses), avec les cent archers de sa garde autour de l'échafaud, sur lequel était assis un prince de l'Eglise, en chapeau rouge, avec un carreau sur les pieds.

— « Eminentissime seigneur! » lui dit le condamné, qui était un jeune homme de bonne mine et de résolution, « je regrasie le » bon Dieu, nostre Seigneur à vous et moy, » de ce que vostre paternité se trouve ici pour » me pouvoir ouïr en sacrement de confession; le comte ayant surabusé de son droit » à mon endroict, jusques là qu'il a faict com- » mander à ses aumosniers et chapellains de » rester en arriere de moy, par advant la » présente cérémonie, détestable et profana- » toyre en ce qu'elle est inique, il le sait » bien!... — Il me voudrait faire cuider » coupable, et non pas moy seullement... — » Allons, mon asme et ma bousche! Allons, » constance et preudhommie silencieuse, en » place publique!... — Il n'y a rien de vray » dans les griefs qu'il a dict à ses justiciers » contre moy, le comte de Vendosme, et » c'est Dieu qui nous jugera par aprez. — Je » le proteste », continua-t-il en tendant la main vers l'église, « en face de la Trinité; je » ne suis point dans la coulpe! et quant à l'a- » mende honorable, je ne la ferais point... » Or sus, révérendissime père en Dieu, in- » clynez vers moy l'oreille, et bényssez moy, » qui vas mourir. Vous en adjure et vous ora- » tionne en toute humilité... » Le jeune homme hésita cependant pour se mettre à ge- » noux. « C'est que je suis chevalier et de famille » équestre », se prit-il à dire en regardant sur le plancher, avec un air d'irrésolution chagrine. — « Il est vrai! » dit le bourreau de Vendôme, « il est vrai! — C'est vrai! » s'é-

cria-t-on dans la foule; et le cardinal, en lui voyant le collier de l'ordre d'Anjou, le fit agenouiller sur la queue de sa chape, en guise de tapis.

Après l'audition sacramentelle et l'absolution donnée, on vit s'établir entre le confesseur et son pénitent, un dialogue à voix basse, où celui-ci paraissait mettre une sorte d'animation véhémement et passionnée qui ne s'accordait guère avec la posture qu'il venait de quitter. On voyait à ses gestes d'affirmation qu'il était scrupuleusement interrogé par le prélat, dont la figure demeurait impassible. Enfin le cardinal se lève, et la foule se prosterne. — « Bourgeois et manans de Ven- » dosme, et vous aultres bonnes gens du pays, » dit-il en bénissant le peuple, « aprets avoir » invocqué l'assistance et les lumieres de cel- » luy qui dyspoze le cœur des forts à la miser- » ration, et quy dirige les foybles dans les » voyes de la soumission; celluy qui plancte » les cesdres ez lieulx inaccessibles. Jet seime de » fleurs les valleez solitaires; celluy qui sub- » stante les lions et les agneaux, ainsy que les » aiglons superbes et les petits de la columbe; » nous Anthoine de Créquy, cardinal prebstre » de la sainte ecclyse romaine *tituli beate » Marie supra Minerva et cœtera et cœtero- » rum*: Desclarons à vous, et jurons sur les » SS. évangiles de Dieu, par nos mains tous- » chez, que c'est d'occasion fortuite et par » occurrence imprévue, *sine previsionem nec » non voluntate nostrâ*, que nous sommes » trouvez advenir en ceste ville et cité comi- » tate de Vendosme, à l'endroict et moment » d'icelle exécution contre le présent chevalier, » messire Bienheurez de Musset, lequel avons » ressolleu descharger et pleinement libérer, » grâcier et sufficallement emunder de la » prédicte exécution capitale; disaut super- » abondamment à vous (ou mieulx pour aul- » cuns de vous aultres, non lettrez ez loys et » bonnes coustumes du pays, s'il en est céans), » qu'icelles nos commandation, desclaration » et signification sont faictes en vertu de nos » droicts et privilège de cardinal de la sainte » ecclyse romaine, à raison qu'il appartient à » nous, suyvant les antien et présent us d'i- » celuy christianissime estat de France, et plus » spécialement, disons-nous, en fief et sei- » gneurie d'une foy-dataire du roy, fils aîné » de l'eccllyse, lequel est le comte de Ven- » dosme, ysseu des estoc et sang royaulx. A » ces causes, et ce, vous faisons signifier par » vos officiers, icy nous voyant et nous oyant, » Messire Lovis de Bourbon, comte de Ven- » dosme et de Castres, en vous disant: noble » homme et puissant seigneur, abaissez l'or- » gueil de vos yeulx jusqu'à nous, du hault » de vos fortes tours; escoutez les obsérations » de vostre peuple, et prestez l'oreille à la

» nostre apostolique. Vostre monstagne et
 » chasteau de Saint-Georges estait advant
 » vous, et nagerres un Thabor pour la dévo-
 » tion, un Parnasse pour les Muses; n'en
 » veusliez plus fayre un Lyban pour la soli-
 » tude, un Caucase pour les afflictions! Ben-
 » trez doncq paiblement en vos logis, bour-
 » geois de Vendosme, et priez-y le Dieu des
 » miséricordes, à cette fin qu'il veuille octroyer
 » à vous et nous, pleine mercy dans sa béni-
 » gnité!» — *Amen! amen!* répondirent mille
 voix. Les archers de Créquy se formèrent en
 haie depuis l'échafaud jusqu'à la porte de l'ab-
 baye, où le gracié fut introduit à côté du car-
 dinal; les bonnes gens se dispersèrent en criant
 Noël! et les hommes d'armes se précipitèrent
 dans les montées du château, pour y dire les
 nouvelles de l'école.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Symptômes de la restauration de la société française. — Mou-
 vemens politiques. — Chambre des Pairs et des Députés.
 — Aveu remarquable de M. Humann. — Progrès du mou-
 vement religieux. — OEuvre des orphelins du cholera. —
 Mort du Vendéen Martin. — Singulier incident à Lyon. —
 Démission de M. de Talleyrand de ses fonctions d'ambas-
 sadeur à Londres; lettre par lui adressée au ministre des
 affaires étrangères. — Examen de cette pièce importante. —
 Nomination de M. Sebastiani à cette ambassade. — Elections
 en Angleterre. — Adoption de la loi pour le monopole des
 tabacs.

Il se fait une véritable restauration de la so-
 ciété française. L'événement auquel, il y a
 vingt ans, on a si improprement donné ce
 nom, n'a été que le remplacement d'une fa-
 mille à la tête d'un ordre de choses qui n'était
 pas mûr pour la recevoir. La révolution n'a-
 vait pas accompli toute sa carrière; la chute
 de Napoléon n'étant pas l'effet du dévelop-
 pement et des progrès des idées morales, et
 hâtée par une violence matérielle, laissait le
 trône légitime en butte à tout ce qui restait
 des erreurs du XVIII^e siècle et des mauvaises
 passions de 1789. S'il est permis de se servir
 d'une comparaison triviale, mais assez juste,
 les Bourbons étaient revenus, après une lon-
 gue absence, comme un père de famille qui,
 en rentrant dans sa maison, la trouverait dé-
 gradée, envahie par les animaux immondes
 et destructeurs, et rendue inhabitable par son
 état de délabrement.

La royauté, au lieu de se présenter comme

une influence bienfaisante destinée à conser-
 ver l'ordre, était condamnée ainsi à une lutte
 pénible. Il lui fallait nettoyer les étables d'Au-
 gias, mais cette laborieuse tâche ne pouvait s'ac-
 complir sans blesser des intérêts qui trouvaient
 leur garantie dans le désordre et dans le mal.
 Ces princes religieux, pleins d'honneur, de
 loyauté et d'amour pour la France, étaient
 en désaccord avec les élémens qui devaient
 leur servir à reconstruire l'état social. Tandis
 que le scepticisme et le libéralisme assiégeaient
 la royauté au-dehors, il se trouvait jusque
 parmi les hommes qui se portaient comme ses
 soutiens, des détracteurs des sentimens et des
 vertus chrétiennes du monarque. La préten-
 due philosophie avait des partisans dans les
 deux camps; elle attaquait avec l'ennemi, elle
 trahissait sous le masque du dévouement.

Cette position n'était pas tenable; on sait
 de quelle manière funeste elle a changé. Il
 fallait sans doute une de ces grandes crises
 semblable aux orages qui épurent l'air chargé
 de miasmes pestilentiels; il fallait que toutes
 les intentions fussent jugées, toutes les décep-
 tions mises à découvert, toutes les erreurs
 confondues, toutes les illusions dissipées, tou-
 tes les expériences faites, afin que la vie so-
 ciale rentrant, comme un torrent débordé,
 dans son cours naturel, procédât, par la res-
 tauratiou des principes, à la restauration des
 hommes et des choses.

Quatre ans et demi ont singulièrement
 avancé ce retour à l'ordre moral, d'où dépend
 le retour à un ordre politique conforme aux
 intérêts du pays. Quels pas nous avons faits!
 le grand problème de la république est ré-
 solu: la France n'en veut pas. Les hommes
 de la gauche, avec leurs vagues théories et
 leur marche tortueuse, n'ont plus aucune
 chance; les plus grandes popularités sont tom-
 bées avec les promesses trompeuses qui avaient
 été faites. Les héros de la révolution, comme
 Bélisaire, tendent leur casque aux passans pour
 recueillir l'obole de la pitié. Dans cette lutte
 des passions, l'un a laissé sa fortune, l'autre
 sa réputation; celui-ci son honneur, celui-là
 sa vie. Le tiers-parti lui-même est devenu
 impossible, et d'effacement en effacement des
 influences qui ont dominé en 1830, nous ap-
 prochons peu à peu de celle qui, à cette épo-
 que, avait le moins de chance. Les grands
 orateurs de la chambre sont MM. de Lamar-
 tine et Berryer; la faveur publique accueille
 leurs discours, et leurs noms sont salués comme
 l'aurore d'un ordre de choses fondé sur la
 puissance de l'intelligence et des idées mo-
 rales.

Cependant la vérité politique se rétablit en
 même temps que la vérité religieuse et philo-
 sophique; la brillante défense de la restaura-
 tion, présentée à la tribune par M. Berryer,

a produit dans toute la France une sensation profonde. A la chambre des pairs, à la chambre des députés, la presse factieuse et licencieuse est traitée avec un mépris qui va jusqu'à la colère; enfin, il manquait à la révolution de juillet un dernier affront, et elle l'a reçu: les auteurs de la révolte armée et des barricades ont été, du haut de la tribune, traités de brigands, et nulle voix ne s'est élevée pour réhabiliter les hommes qui, en 1830, avaient reçu le titre de héros.

Un ministre qui a fait partie de l'opposition des quinze années, est venu, à l'occasion du monopole des tabacs, professer des opinions diamétralement contraires à celles qu'il avait constamment exprimées avant la révolution; et comme on lui reprochait cette contradiction, il a répondu: J'étais dans l'erreur! Cet aveu est bien remarquable, quoique appliqué à une question purement administrative. J'étais dans l'erreur!... et les hommes que vous combattiez n'y étaient donc pas! et vous vous faisiez une popularité injustement acquise. Et, à l'aide de cette popularité, vous prépariez une révolution qui a bouleversé la France et compromis tous les intérêts. Vous étiez dans l'erreur! mais vous êtes au moins coupable de présomption, puisque vous vous prononciez sur des questions que vous n'aviez pas suffisamment approfondies, puisque vous ne vous en rapportiez pas à des hommes plus éclairés, plus expérimentés que vous!

Depuis plus de quatre ans, du reste, nous n'entendons pas d'autres aveux: j'étais dans l'erreur! Remarquons que ceux qui s'expriment ainsi ont pris la place des hommes d'état qu'ils accablaient d'accusations passionnées. Les anciens opposans sont au point de vue du gouvernement, et, de ce point de vue, ils aperçoivent les questions comme les voyaient les ministres dont ils calomniaient les intentions. Dans l'aveu sincère d'une erreur, il y a du courage et de la franchise, mais est-ce tout ce qu'exige la morale publique, et n'est-ce pas là, s'il fut jamais, le cas de la restitution?

Ainsi, tout ce que la révolution avait attaqué est remis en honneur, tout ce qu'elle avait renversé est réhabilité, ce qu'elle avait glorifié est voué au mépris. Ce travail des esprits s'opère graduellement, et avec un ensemble remarquable; si rien ne vient l'interrompre, il finira, avant peu de temps, par nous offrir la société rétablie sur les bases les plus solides.

La révolution avait stigmatisé la piété du nom d'hypocrisie; l'observance, les pratiques religieuses étaient de la tartuferie, et l'influence de la religion du jésuitisme; le respect humain, une mauvaise honte, éloignaient des autels les hommes assez faibles pour redouter

l'atteinte de ces dénominations. Il n'y a plus rien de pareil. MM. les curés de Paris peuvent attester que depuis long-temps les églises n'avaient été aussi fréquentées, les confessions et les communions aussi multipliées que pendant ces derniers jours de l'Avent et de l'Épiphanie. Pourquoi cela? le pouvoir séculier, certes, n'y est pour rien; le clergé n'a d'autre autorité que celle de ses exhortations. La cause en est au mouvement général de la société, entrée dans des voies d'ordre et d'amélioration.

Les faits se multiplient sous nos yeux et sous notre plume. Il est inutile de rappeler tout ce qu'une fureur aveugle, une haine insensée, l'exaltation de l'esprit de parti, l'égarément d'un peuple abusé, ont accumulé d'injustices, d'outrages et de douleurs sur la tête d'un vénérable prélat, qui s'est vengé en vrai ministre de J.-C., par un redoublement de zèle pour son troupeau, et de charité pour les malheureux. Eh bien, vers les derniers jours de l'année qui vient de finir, on a pu voir le premier pasteur de ce diocèse entouré et béni par sept à huit cents orphelins que le choléra a légués à sa paternelle sollicitude. En même temps près de trois mille personnes des deux sexes, et de tout rang comme de toutes conditions se pressaient au pied de la chaire dans l'église métropolitaine, pour entendre la voix élquente du prélat invoquant la charité des fidèles en faveur de ces jeunes délaissés voués à l'indigence et au besoin, mais que le zèle religieux de leur protecteur a soustraits aux effets de la misère, et aux conséquences, plus funestes encore, de la démoralisation. On a vu, aux accents de cette voix puissante, tous les cœurs émus s'ouvrir aux plus doux sentimens, et verser abondamment les dons de la bienfaisance au sein de tant d'infortunes. Quel beau jour, quel triomphe consolant pour le digne pasteur, non loin de ces lieux où, il y a quatre ans à peine, le génie du mal exerçait ses fureurs, et croyait humilier un ministre de J.-C., en jonchant le sol des débris d'un palais!

Bénissons donc la Providence qui a permis que toutes ces choses arrivassent pour que la vérité devint manifeste à tous, pour que la réparation fût plus éclatante, pour qu'il ne restât rien entre la lumière d'en haut et la raison des hommes. C'est ainsi qu'au matin d'un beau jour une brume épaisse couvre la terre et dérobe à nos regards les rayons du soleil. Mais les vapeurs venant à descendre et à se résoudre en pluie, le ciel nous apparaît dans toute sa pureté; et l'astre majestueux, qui répand la chaleur et la clarté, brille au plus haut du firmament, comme le flambeau de l'univers.

Tout concourt à cette œuvre de réhabilitation. Les discours qui ont été échangés le

1^{er} janvier entre le pouvoir et les diverses députations, respirent tous le désir le plus sincère de ramener dans les esprits la sagesse, la modération, la concorde et le calme. Il semble que tous les partis amis de l'ordre se soient donné le mot pour exprimer les mêmes vœux, et qu'au fond de ces manifestations il y ait une pensée d'avenir, qui n'attend, pour se faire jour, qu'un incident favorable. Enfin nous pouvons invoquer le témoignage des journaux dévoués à la révolution de juillet eux-mêmes. Ils ne cessent de répéter : « la restauration nous déborde de toutes parts. »

C'est de la restauration que la mort de ce malheureux Martin, puisant dans le secours de la religion une intrépidité, un calme, une confiance qui ne se sont pas démentis un instant, même sous le coup fatal. Mais ce qu'il y a de beau, de noble et de touchant dans ce drame, c'est ce dialogue au milieu de tout un peuple et pendant la marche vers le supplice, de cette ame prête à quitter la terre, et du vertueux confesseur qui soutint les derniers pas du malheureux Vendéen dans la vie; ce sont ces paroles qui expriment les sentimens les plus purs : « Je ne demande aucune vengeance; je connais les auteurs de ma mort, mais je ne sais plus que prier pour eux. Je pardonne à cette foule qui applaudit à mon supplice; si je le pouvais, je ferais du bien à tous. » Charité chrétienne, oublié, pardon, réconciliation, n'est-ce pas un effet de la vraie restauration?

Ce qui n'en est pas, par exemple, c'est cette émeute des sœurs de l'hôpital de Lyon, insurgées contre un commissaire de police et la force armée qui viennent arrêter une d'entre elles, dont l'exclusion a été prononcée par l'autorité administrative. Ces pieuses filles, groupées dans la cour de l'hospice autour de leur compagne, à qui elles font un rempart de leurs voiles et de leurs chapelets; ce tocsin sonné pour appeler au secours les malades, dont les mains débiles quittent le lit et accourent pour défendre leurs bienfaitrices; ces vieux soldats et ces hommes de police battant en retraite devant cette révolte d'une nature aussi extraordinaire, voilà un tableau moitié sérieux et moitié burlesque qui est la petite pièce de la grande insurrection de Lyon. On ne sait pas précisément ce dont il s'agit quant à la sœur dont l'éloignement a été administrativement ordonné. Il existe une lacune dans la législation et les réglemens des hospices. Il survient souvent des démêlés sur des affaires de détail ou d'attributions entre les commissions et les vénérables filles qui se vouent au service des malades; on a même vu l'esprit inquisitorial des partis vouloir pénétrer jusques dans la conscience politique de ces femmes et prononcer des

épurations parmi les servantes des pauvres. Dans ces cas, la volonté la plus arbitraire, l'acte de l'autorité la plus capricieuse ne rencontrent aucun obstacle. La hiérarchie administrative est tellement unie, si dépendante dans tous ses degrés, qu'il n'y a pour ces dignes sœurs aucun recours, aucune garantie contre des mesures qui blessent leurs droits. On ne saurait accorder, par exemple, le régime de communauté sous lequel elles vivent avec des règles de subordination à leurs supérieures et à l'autorité ecclésiastique, avec cette autorité extérieure qui peut, comme il lui plaît, disposer des personnes, infliger des punitions et exercer une sorte de discipline. On ne saurait montrer trop d'égards à ces héroïnes de la charité; mais par l'effet d'une législation défectueuse, elles dépendent presque partout, sous le rapport de leurs pieuses et sublimes fonctions, d'hommes incapables de comprendre leur dévouement, de s'associer à leur esprit, et qui même, il faut bien le dire, sont imbus des préjugés d'une philosophie dédaigneuse et dénigrante pour tout ce qui touche à la religion.

Napoléon avait le plus grand respect pour les sœurs hospitalières et charitables. En arrivant au pouvoir il voulut que leur rétablissement eût lieu avec une grande solennité. Cet homme politique et guerrier avait bien raison : ces femmes sont d'intrépides soldats qui ne quittent jamais le champ de bataille et qui n'aspirent qu'à y laisser leur vie, pour le bien de l'humanité.

Une pièce importante vient d'être publiée; elle donne lieu en ce moment à de nombreux commentaires : c'est la lettre annonçant au ministre des affaires étrangères la démission de M. le prince de Talleyrand. On veut y voir un testament politique; c'est peut-être se hâter que d'envisager ainsi la manifestation publique d'un diplomate encore vivant à qui on attribue entre autres axiômes celui-ci : que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Quoi qu'il en soit, plusieurs circonstances sont remarquables dans cette lettre. D'abord la date du 13 novembre, qui correspond à l'avènement du ministère Basano en France et à la dissolution du ministère Grey en Angleterre. En homme habile, M. Talleyrand aura jugé que ces deux événemens, le dernier surtout, compromettait le système qu'il avait dirigé avec bonheur depuis quatre ans, et qu'il était temps pour lui de se retirer ostensiblement des affaires. On sait à quel poin ce doyen de la diplomatie a toujours eu l'esprit d'à-propos.

Ce qui a vivement frappé l'attention publique, c'est cette partie très-significative de la lettre : « Je ne réclame pour moi-même d'autre mérite que celui d'avoir deviné avant

tous la pensée profonde du roi, et l'avoir annoncée à ceux qui se sont convaincus depuis de la vérité de mes paroles » Quelle que soit la perspicacité que l'on puisse attribuer à M. de Talleyrand, la raison se refuse à croire qu'il lui ait été donné de deviner une pensée qui ne lui avait pas été communiquée. Ce qui est plus croyable, et tout concourt à le démontrer, c'est que cette pensée a été suggérée, inspirée, et dirigée par M. de Talleyrand lui-même, qui a pu ainsi facilement la deviner puisque celle du roi des Français n'a fait que réfléchir la sienne comme un miroir ou un écho. En habile courtisan, l'auteur de cette lettre aura voulu dissimuler sous une forme adulateurice ce qu'elle a au fond de peu flatteur pour l'amour-propre du chef de l'état.

Mais ce qui révèle au monde politique une partie des mystères du cabinet, c'est le passage où M. de Talleyrand dit : « Tel a été notre respect pour le droit de chacun, telle a été la franchise de nos procédés, que, loin d'inspirer de la méfiance, c'est notre garantie que l'on réclame aujourd'hui contre un esprit de propagandisme qui inquiète la vieille Europe. » Rien de plus remarquable n'avait été exprimé par un homme d'état initié aux actes de la diplomatie européenne. Ainsi les puissances étrangères sont inquiètes; ainsi elles demandent des garanties contre notre révolution, au pouvoir même qui en est sorti! Ainsi c'est la propagande, c'est-à-dire ce qui a amené la crise que nous avons vue, qu'il s'agit de détruire! Dès lors tout s'explique, le système de résistance, le grand procès, le refus de l'amnistic, et nos pressentiments étaient fondés lorsque, dans notre dernière revue, nous disions que la longue discussion sur le projet de loi des 360 mille francs n'avait probablement pas mis en évidence le véritable motif de l'opposition du gouvernement à la concession qui lui était demandée.

Et si l'on remarque que, dans toute cette lettre, il n'y a pas un seul mot qui rappelle la révolution de juillet; que tout, au contraire, semble la condamner et la mettre en coupable aux pieds de la vieille Europe, on peut conclure de ce curieux document ce que nous disions plus haut, que nous sommes en voie de restauration et que celle des principes amènera la restauration des faits.

Encore une observation : M. de Talleyrand paraît avoir voulu mettre entre sa vie politique et sa mort un intervalle, afin de se préparer à celle-ci. C'est du moins ce que l'on peut conclure d'un mot jeté à la fin de sa lettre; mais qui n'y est probablement pas mis sans intention. « Mon grand âge, dit-il, les infirmités qui en sont la suite naturelle, le repos qu'il conseille, *les pensées qu'il suggère*, rendent ma démarche bien simple, etc. » Ces paroles font

concevoir l'espérance que, rendu au calme de la vie privée, et détaché désormais des illusions de l'ambition, M. de Talleyrand songe à se mettre dans une position nette sous le rapport d'anciens engagements. Il ne peut rien faire de plus favorable au rétablissement de cet ordre moral dont il veut donner des garanties à la vieille Europe.

La réponse à cette lettre, adressée seulement le 7 janvier, est assez insignifiante sous le point de vue politique. On a long-temps hésité pour accepter cette démission. On remercie M. de Talleyrand de ses services, et, par une innovation inouïe dans les fastes des cours, on parle de l'attachement et de la *reconnaissance* qu'on lui porte. L'expression est-elle royale? Il est permis d'en douter; car ce n'est pas dans une pareille lettre que les sentiments personnels pouvaient trouver place. Est-elle constitutionnelle? On peut dire qu'elle l'est fort peu; car ici la royauté s'exprime seule, et en son propre nom, semble dire comme Louis XIV : L'État, c'est moi!

Cette déclaration, plus expressive que tous les protocoles qui ont pu être signés par M. Talleyrand, avance singulièrement la solution de la question politique qui s'agit à la tribune et dans les journaux. Répudiation du principe révolutionnaire, alliance avec les intérêts monarchiques, résistance à toute tentative de propagande et de république, garanties de donner à l'Europe, sans doute par la repression de la presse, gouvernement du roi et limitation de la puissance de la chambre élective, voilà l'explication de cette pensée que M. de Talleyrand a devinée et qu'on peut appeler l'antipode de la pensée de juillet.

M. Sébastiani remplace à Londres M. de Talleyrand. M. Sébastiani, associé au ministère de Périer, et lui-même ministre du 13 mars, est essentiellement l'homme du système qu'il s'agit de faire prévaloir. Aucun autre n'était plus propre à continuer l'œuvre du vieux diplomate. Mais dans quelle situation trouvera-t-il les affaires en Angleterre? Au moment où nous écrivons, les partis sont aux prises autour des *hustings* et dans les *polls* électoraux. La lutte est vive, animée, et la victoire encore incertaine. Si les torys triomphent, leur politique extérieure peut susciter de grands embarras au cabinet des Tuileries. Si les partisans de la réforme ont le dessus, la révolution se remet en marche de l'autre côté du détroit et réagit par son influence sur les affaires intérieures de notre pays. Des deux côtés il y a embarras et complication. Mais la position la plus favorable pour un gouvernement de résistance contre la propagande, c'est l'existence d'un ministère et d'un parlement dans le sens du torysme. Il sert beaucoup plus facile, comme on vient de le voir, de faire fléchir la politique extérieure

que de lutter contre l'action de la réforme dans les deux pays.

La chambre des députés vient d'adopter pour cinq ans la continuation du monopole du tabac, contre lequel les hommes qui ont fait la révolution de juillet s'élevaient chaque année. Encore une promesse démentie. Il est peu de lois qui violent aussi ouvertement les principes de juillet : atteinte au droit de propriété, consécration des privilèges locaux et individuels, inégale répartition d'un avantage appartenant à tous, monopolisation d'une branche de culture et d'industrie, voilà ce qui est contenu dans une simple loi de finances. Mais qui osera se plaindre de l'asservissement du tabac, alors que le principe de la souveraineté du peuple, mis en tête de la Charte, est renié par ceux-là mêmes qui l'ont invoqué. Toutes les restaurations marchent ensemble et du même pas.

CIRCULAIRE

DE M. LE MINISTRE DES CULTES.

Nous croyons devoir donner en entier la circulaire suivante, que M. le ministre des cultes vient d'adresser aux préfets, relativement à la dégradation des objets d'art dans les églises.

Paris, le 20 décembre 1834.

« Monsieur le préfet, j'ai appelé, par ma circulaire du 20 mai, votre surveillance sur les dégradations et les mutilations effectuées trop souvent aux églises paroissiales lors des réparations qui s'y exécutent par les soins des communes ou des fabriques. Je vous ai prévenu que, dans l'intention de mettre autant qu'il dépendait de l'autorité supérieure, un terme à ces actes de vandalisme, je n'accorderais de secours pour lesdites réparations qu'autant que les projets auraient reçu votre approbation explicite, sauf les cas où cette approbation est réservée au ministre de l'intérieur par l'ordonnance royale du 8 août 1821. Mon collègue continuera, de son côté, de refuser de donner aucune suite aux demandes d'autorisations d'impositions extraordinaires qui pourraient lui être adressées, tant que ces conditions ne seront pas remplies.

« Mais il est quelques autres points non moins importants, rentrant plus particulièrement dans l'administration des fabriques, sur lesquels il paraît indispensable de fixer votre attention, d'une manière toute spéciale.

« Des faits nombreux me donnent à connaître que, dans une multitude de localités, des monumens entiers tirés des églises, ou des

portions de décorations supprimées, sont abandonnés aux intempéries en forme de décombres, ou convertis en moëllons qu'on emploie dans les nouveaux travaux; que d'autres fois des amateurs adroits ou des spéculateurs, obtiennent la cession de ces objets à vil prix, ou, par de simples échanges, contre une quantité équivalente de moëllon neuf; que souvent des vitriers, par calcul, ou par l'effet d'une ignorance secondée de celle des fabriciens ou des autorités locales, remplacent avec du verre blanc, sous le prétexte frivole de donner plus de jour à l'édifice, d'anciens vitraux peints, qu'ils laissent ensuite dépérir, ou dont ils tirent un profit illicite. Toutes ces spoliations également affligeantes, quels qu'en soient les motifs, concourent avec le ravage du temps à multiplier des pertes que déplorent les amis des arts; pertes préjudiciables à l'intérêt même du pays, qui doit compter les monumens au nombre des richesses dont l'esprit national a le droit de s'enorgueillir. Il n'est pas d'ailleurs un édifice un peu remarquable par son architecture, par sa décoration, ou par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, qui ne puisse devenir pour la localité qui le possède, l'occasion d'une ressource bien supérieure à la longue au modique produit de la vente de deux ou trois mètres cubes de vieux moëllons, ou d'un panier de verre peint.

« Les anciennes boiseries des églises ne sont pas plus respectées; les richesses que possèdent certains amateurs, celles que l'on voit exposées journellement chez les brocanteurs de la capitale, en sont une preuve. Presque partout, enfin, les tableaux qui existent sont abandonnés entièrement aux ravages du temps.

« Je n'ignore pas que généralement les ressources des fabriques et celles des communes, trop souvent au-dessous de ce qu'exige la simple réparation urgente de leurs églises, sont loin d'offrir une latitude suffisante pour leur permettre de pourvoir à la restauration des objets d'arts qu'elles renferment; mais elles me trouveront toujours disposé à avoir égard, dans la répartition des fonds de subvention dont je puis disposer, aux sacrifices qu'elles s'imposeraient pour des dépenses de cette nature.

« Ce qui importe avant tout, c'est de les éclairer sur la valeur de ce qu'elles possèdent. Les sociétés archéologiques, partout où ils s'en est établi, ont été d'un utile secours dans beaucoup de localités : elles ont rendu des services éminens, en s'occupant de la recherche et de la description des monumens anciens, et en prévenant, par des efforts judicieux, leur suppression ou leur mutilation. Il est à souhaiter que le goût de ces associations scientifiques et conservatrices devienne général, et que leur attention, partout où il y en a d'établies, se porte sur les édifices employés utilement,

avec autant de zèle que sur de simples ruines; les premiers offrent un double intérêt, celui de l'antiquité et celui de l'actualité.

« Je n'ai pas besoin, Monsieur le préfet, de vous exciter à favoriser de tout votre pouvoir la formation des sociétés de ce genre dans votre département, s'il n'en possède pas encore. S'il en existe une ou plusieurs, je désirerais qu'ils voulussent bien me communiquer le résultat de leurs recherches concernant les églises qui se recommandent à l'attention de l'administration ou du gouvernement, en indiquant sous quels rapports elles méritent cette attention. Ces indications porteraient sur ces points principaux : L'époque de la construction; la grandeur de l'édifice; l'état de sa conservation; les accidens de sa décoration, comme vitraux, sculptures, tombeaux, boiseries, jubé, etc., etc.; les tableaux de maîtres connus qu'elles renfermeraient; les manuscrits ou autres objets curieux ou précieux qui y existeraient. C'est surtout lorsqu'il peut être question de la vente ou de la démolition des églises supprimées que ces renseignements peuvent devenir indispensables.

« Il est telles de ces églises qui peuvent offrir, pour la décoration de l'église paroissiale ou de quelque église monumentale du diocèse, des richesses qu'il importe de leur assurer. Si cette destination ne se présente pas, et si le département ne renferme aucun musée ou bibliothèque où il puisse convenir d'assurer la conservation de ces objets, j'examinerai, de concert avec Monsieur le ministre de l'intérieur au besoin, s'il n'y aurait pas lieu d'en faire faire l'acquisition au profit d'une autre localité où le besoin s'en ferait sentir, si ce n'est pour le compte de l'État. Il est indispensable, c'est le principe qui doit dominer, d'empêcher qu'ils sortent du domaine public pour s'enfouir ou peut-être même s'anéantir entre les mains des particuliers.

« Je le répète, un intérêt général d'une haute portée s'attache à la conservation de nos anciens monumens; c'est par eux que l'on peut parvenir à reconstruire, en grande partie, notre histoire si incomplète et si défigurée pendant les siècles antérieurs à l'invention de l'imprimerie; ce sont eux qui rappellent encore, à notre époque oublieuse de tout ce qui l'a précédée, quelques-unes de nos anciennes traditions, et qui vengent nos ancêtres des reproches de barbarie et d'ignorance qui leur sont trop légèrement prodigués.

« L'aspect vénérable de la vieille église qui a entendu les chants et les prières des générations passées, ne parle pas avec moins de force que les pompes et les solennités du culte, à l'imagination de celle qui vient s'y agenouiller à leur place. Garçons-nous bien de priver le sentiment religieux de ces puissans auxiliaires

à une époque où il ne se montre que trop docile aux efforts qu'on fait si imprudemment pour l'affaiblir. Les habitans des campagnes surtout croiront moins facilement que le *christianisme s'en va* quand ils verront que leur vieille église reste, quand ils retrouveront tout ce qu'y ont vu leurs pères. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— L'épiscopat français vient de perdre encore un de ses membres les plus distingués. M. l'évêque de Montpellier est mort inopinément. M. de la Contamine était né à Gex, le 27 décembre 1760. Il fut grand-vicaire d'Auch, et entra ensuite dans la compagnie de Saint-Sulpice. Il fut nommé évêque de Montpellier en 1806, et sacré le 8 décembre de la même année. Le convoi funèbre de M. l'évêque de Montpellier a eu lieu le 31 décembre. Tous les honneurs qu'on devait à sa dignité et à ses vertus, lui ont été rendus avec empressement. Au milieu d'un pieux recueillement l'immense cortège a parcouru les rues de Montpellier. La belle et noble figure de l'illustre prélat n'avait point été altérée par la maladie; il semblait reposer du paisible sommeil de l'homme juste.

Son corps a été déposé dans le caveau de la cathédrale, consacré à la sépulture de ses prédécesseurs. On assure que M. le préfet, cédant obligeamment aux vœux qui lui ont été exprimés à ce sujet, a demandé et obtenu par dépêche télégraphique l'autorisation nécessaire.

— Un militaire allemand, H. T. Frennd, caporal dans la 6^e division au service de Belgique, a fait le 29 décembre, à Bruges, abjuration du protestantisme. Il a été baptisé et a fait sa première communion dans l'église Saint-Sauveur. Ce militaire est né dans le pays d'Osnabruck, et est âgé de vingt-trois ans.

— Le roi de Bavière vient de fonder une nouvelle abbaye de Bénédictins près de Saint-Etienne, à Augsburg. Il a aussi rétabli l'ancien prieuré du même ordre à Ottoheuren, qui, ainsi que le prieuré de Mettert, également rétabli depuis quelque temps, sera subordonné à la nouvelle abbaye de St.-Etienne. Le noviciat se fera à Augsburg. Le nombre des religieux qui y résideront est fixé à trente. Ils seront chargés de la direction des hautes études de la jeunesse, et l'école qui existe en ce moment à Saint-Etienne leur sera confiée dès qu'ils seront en nombre suffisant. Un ancien religieux, le père

Barnabé Hubert, a été nommé premier abbé de Saint-Etienne.

ROME. — Le 19 décembre au matin, Sa Sainteté a tenu au Vatican un consistoire secret, qu'elle a commencé par fermer la bouche suivant l'usage à M. le cardinal Alexandre Giustiniani. Ensuite, elle conféra dans les formes accoutumées l'office de vice-chancelier de la sainte église à M. le cardinal Pedicini; après quoi elle proposa aux églises suivantes, savoir :

A l'archevêché de Santa-Fe-de-Bogota, Amérique méridionale, M. Emmanuel-Joseph de Mosquera, prélat de la maison de S. S.; à l'évêché de Trente, M. Jean-Népomucène Hischerer de Gleifhem, transféré d'Elenopolis *in part.*; à l'évêché de Gallipoli, Joseph-Marie Giove, transféré de Bova; à celui d'Antioche, Amérique méridionale, Joseph-Marie Estèves, transféré de Sainte-Marthe; à celui de Carthagène, Jean-Fernandez-y-Soto-Mayor, transféré de Leucosie *in part.*; à celui d'Adria, Antoine-Marie Calcagno, chanoine-archiprêtre d'Adria; à celui de Colle, Antile Fiascaini, chanoine et grand-vicaire de Florence; à celui de Gerace, Louis Perrone, chanoine de Cosenza; à celui de Langres, M. Pierre-Louis Parisi, prêtre du diocèse d'Orléans;

Et aux évêques *in part.*, suivans : de Sebaste, Pierre-Chrysologue Bassetti, du diocèse de Parme, prélat de la maison de S. S.; de Réside, Antoine de Campas, abbé de la collégiale de Guadelupe, au Mexique; de Ténarie, Gaspard Boniface Urban, doyen de la cathédrale de Ratisbone, nommé suffragant de l'évêque; de Messénie, Pierre-François Muccioli, mineur conventuel, visiteur apostolique en Sardaigne; de Tenegra, Joachim-Marie-Fernandez-Madrid-y-Çanal, prêtre mexicain, chanoine de Mexico; et au monastère de Saint Maurice-en-Valais, Etienne Bagnoud, du diocèse de Sion, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de Latran.

Sa Sainteté ouvrit la bouche au cardinal A. Giustiniani, accorda le *pallium* pour l'archevêque de Bogota, et assigna au même cardinal le titre de Sainte-Croix-en-Jérusalem.

— Les frères des écoles chrétiennes, demandés par toute la ville de Sallanches (Savoie), y ont ouvert leurs classes le 24 novembre. Ils se sont rendus à l'église, conduisant plus de 200 enfans. On a célébré une messe du saint-esprit, à laquelle ont assisté tous les ecclésiastiques de l'archiprêtre, le conseil de la ville et un grand nombre d'habitans. Le curé prononça un discours analogue à la circonstance, et, après la cérémonie, le clergé, le conseil et les notables ont conduit les frères et les élèves à leur maison.

— Un journal donne le tableau suivant de l'accroissement qui a eu lieu dans les communions à Saint-Roch, à Paris. En 1832, le nombre des

communions a été de 18,000, en 1833 de 37,500, en 1834 de 49,500.

— La cour de cassation a rendu un arrêt qu'il nous semble important de faire connaître. Le maire de Saint-Cyr-sur-Menthon, diocèse de Belley, avait pris un arrêté pour défendre au sacristain de la paroisse d'aller solliciter à domicile des dons volontaires destinés à son salaire. Le sacristain, le sieur Creuzel, n'ayant point tenu compte de cette défense, fit dans la paroisse la quête accoutumée. Traduit au tribunal de simple police de Pont-de-Veyle, qui est le chef-lieu de canton, il fut renvoyé de la plainte. Le juge se fonda principalement sur ce que l'art. 59 du décret du 30 novembre 1809 sur les fabriques, en les chargeant de pourvoir au salaire des églises, n'avait pas réglé le mode de paiement, et que, par conséquent, le conseil de fabrique de l'église de Saint-Cyr, en décidant que le sacristain serait payé par des dons volontaires, et celui-ci en recevant les dons, n'ont pas enfreint le décret. Le juge disait encore que l'arrêté du maire de Saint-Cyr du 29 septembre 1852 excédait les limites du pouvoir municipal, que le fait reproché au sacristain n'avait été accompagné d'aucune violence, que c'était un usage ancien et général dans les campagnes, qu'aucune loi ne défendait ces quêtes; qu'elles étaient une suite de la liberté des cultes, etc. Des motifs si plausibles n'empêchèrent pas le ministère public de se pourvoir en cassation contre ce jugement; mais la cour de cassation, par son arrêt du 16 février dernier, a rejeté le pourvoi, en se fondant sur ce que l'acte du maire ne peut être rangé dans la classe des réglemens administratifs mentionnés dans l'art. 471 du Code pénal, que cet arrêté a été pris hors des cas prévus par la loi du 24 août 1790, et qu'ainsi le jugement attaqué, loin d'avoir violé l'art. 471 du Code pénal, en a fait, au contraire, une juste application.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Le bruit a couru d'un nouveau combat livré par Zumalacarréguy, dans les environs d'Estella. La nouvelle n'a pas été confirmée. Mina est toujours malade et enfermé dans Pampelune. On parle beaucoup à Madrid d'un changement de ministère.

On a mis en vente les biens meubles de don Carlos. Pour rassurer les gens timorés, l'avis annonce que l'on ne fera pas connaître les noms des acquéreurs. La précaution peut être fort bonne à prendre.

— Un événement désastreux vient de faire beaucoup de sensation à Palerme. Pendant une procession religieuse à laquelle le frère du roi, le prince Léopold, assistait, un homme bien vêtu s'est frayé un chemin à travers la masse du peuple et des soldats. Il s'est jeté en désespéré, un poignard à la

main, sur le groupe des ministres et des généraux qui entouraient le prince. Un officier a heureusement paré le coup destiné soit au prince, soit au directeur de la police. L'assassin est tombé frappé par les soldats. On croit qu'il était ivre ou atteint de folie. La cérémonie n'a été interrompue qu'un moment, et le prince a reçu partout de nombreux témoignages d'intérêt.

— La mesure de licenciement qui avait frappé la deuxième division de l'école polytechnique est révoquée. Les élèves sont rentrés, à l'exception de quelques-uns, dont les lettres de soumission n'ont pas été assez explicites.

— Plusieurs journaux, d'après le récit de l'*Ami de la Charte*, avaient donné sur le nommé Martin, qui vient d'être exécuté à Nantes, des détails remplis d'inexactitude. M. l'abbé Raguideau, qui l'a accompagné à l'échafaud, a écrit à ce sujet la lettre suivante, dont nous croyons donner un extrait :

« C'est moi, Monsieur, qui, depuis plus de six mois, ai offert aux condamnés Martin et Beillaud les consolations de la religion; j'ai appris dans ce long temps à les connaître, et j'ai le droit, par conséquent, de les juger.

» C'est par erreur que vous annoncez que Martin, apprenant l'heure de son supplice, s'est écrié : *Vive Henri V!*... C'est un gouvernement sanguinaire qui périt sous Henri V!... *Henri V viendra me venger!*... etc. etc. C'est moi qui, arrivé à la prison plus matin que de coutume, lui ai appris positivement qu'il touchait à sa dernière heure, et il ne m'a répondu que par les actes les plus calmes de conformité à la très-sainte volonté de Dieu, qui permettait sa mort.

» C'est lorsqu'on lui a ôté les fers qu'il avait aux pieds, qu'il a dit : *Je meurs innocent du crime pour lequel je suis condamné.... Le gouvernement sanguinaire qui m'appelle au supplice ne sera ni consolidé, ni sauvé par mon sang.... Un autre viendra qui me vengera.... Pour moi, je ne demande aucune vengeance; je connais les auteurs de ma mort, mais je ne sais plus que prier Dieu pour eux.* Douze ou quinze témoins, là présents, ont entendu comme moi ces uniques paroles. J'en connais plusieurs dont l'étonnement et l'admiration m'ont paru remarquables, et que je pourrais nommer.

» Ce n'est qu'en montant dans la charrette, où je l'avais précédé, qu'il s'était écrié : *Vive Henri V! vive la religion!* Mais il s'est tu, dès que je l'ai invité au silence.

» Il est très-faux que, regardant la foule qui l'entourait, il lui ait adressé le reproche de *peuple sanguinaire*. J'atteste même devant ceux qui le calomniaient, que dans tout le trajet de la prison à l'échafaud, il n'a cessé de me dire : *Je pardonne à cette foule qui applaudit à mon supplice; si je le pouvais, je ferais du bien à tous.* Il est faux, par

conséquent, que dans cette voie de douleur il ait répété *Henri V me vengera!* puisqu'il n'ouvrait la bouche que pour pardonner et bénir. »

— La cour des pairs a décidé, dans sa séance de lundi, que tous les inculpés seraient divisés en trois classes, suivant les trois chefs d'accusation suivants : *premier chef*, attentat; *deuxième chef*, provocation à l'attentat par la voie de la presse; *troisième chef*, complicité dans l'attentat, en aidant ou assistant ses auteurs. Elle a arrêté ensuite qu'elle s'occuperait d'abord des faits relatifs aux inculpés de Lyon.

— Dona Maria a prorogé en personne les chambres du royaume, depuis le 18 décembre jusqu'au 19 février. A cette occasion, elle a prononcé un discours dans lequel elle a passé en revue tout ce qui avait été fait en Portugal dans ces derniers temps, et s'est surtout beaucoup occupée de ce qui la concernait personnellement. Elle a remercié les chambres de la sagesse avec laquelle elles avaient décidé son mariage avec un prince étranger, et des soins qu'elles avaient lui donnés; espérant, a-t-elle ajouté, que cette nouvelle preuve de l'amour et de la fidélité des Portugais établirait une nouvelle base de stabilité et de perpétuité du trône, et fortifierait les institutions politiques de la monarchie, et la charte constitutionnelle qui en dérive. Après un bon époux, rien n'est meilleur qu'une bonne liste civile; aussi celle que la jeune reine a obtenue de la générosité des chambres a-t-elle fait l'objet de nouveaux remerciemens. Tout ceci dit sur ces petits agrémens intérieurs, dona Maria s'est occupée, en quelques mots, des relations avec les autres nations, qu'elle a déclarées être fort satisfaisantes. Elle a terminé en exprimant l'espoir que de bonnes lois sur les systèmes judiciaire, administratif et financier, viendraient bientôt consolider la paix du Portugal, et faire disparaître, a-t-elle dit, l'esprit de trouble qui a égaré des hommes peu réfléchis, obligés bientôt de se conformer au vœu général.

— On écrit d'Alexandrie, 6 novembre :

Le dey d'Alger qui, après ses courses en occident, s'était retiré à Alexandrie, où il vivait paisible et livré tout entier à l'exercice de la dévotion musulmane, vient de mourir subitement le 5 octobre, en revenant de la mosquée, où il avait été faire sa prière de l'*Ars*.]

Le Directeur-Gérant]

ANGE DE SAINT-PRIEST.

LE VINGT-UN JANVIER.

Je pardonne à mes ennemis, je désire que ma mort fasse le salut de la France....

La France dans la stupeur, et la terre dans l'effroi ; un monde de douleurs et de sang qui commence, et un vieux monde qui s'éteint ; l'Europe qui s'agit dans ses fondemens et tressaille dans ses profondeurs ; les voûtes du temple qui s'ébranlent, et les colonnes de la monarchie qui tombent ; le ciel qui se voile, et l'enfer dans son épouvantable joie ; et roi qui monte sur un échafaud, et, au milieu du vaste et solennel silence, un cri qui retentit de l'abîme comme un coup de tonnerre : tels sont les terribles souvenirs que dépose, en passant, au fond de nos âmes ce sinistre anniversaire, qui apparaît au milieu de nous chaque année comme un fantôme lugubre ! Celui qui règne sur les mondes et qui commande aux cieux nous a fait voir ainsi que les empires relèvent de son autorité souveraine ; et nous a montré, en abandonnant tout à coup cette race royale, qu'il avait élevée plus haut que toutes les autres, que toutes les royautes de la terre sont devant sa royauté suprême comme si elles n'étaient pas !

Il y a près d'un demi-siècle que s'accomplissait, à la honte de la France, cet événement à jamais déplorable. Dans ces quarante-deux années, le monde a été effrayant de ruines, de désordres, et de sang ; et cependant le souvenir du meurtre royal est resté presque seul palpitant au milieu de tant d'horribles souvenirs. Le temps a scellé toutes les tombes, la gloire a couvert de son manteau toutes les ruines ; mais elle n'a pas couvert l'échafaud de Louis XVI, ni le temps détruit une seule ligne de son testament royal. En dépit de nos législateurs, le vingt-un janvier se lève sur nous comme un jour néfaste. C'est que la conscience parle plus haut que les lois humaines, et que l'oubli ne se commande pas comme le silence. Les traces du crime peuvent s'effacer ; mais le crime demeure dans la mémoire des hommes !

Si les larmes des rois épouvantaient Bossuet, que ne dirait-il pas de cet acharnement insensé à faire disparaître tout ce qui peut rappeler au peuple le plus grand crime qu'il puisse commettre envers la ma-

jesté royale ? Le deuil public du vingt-un janvier était comme une solennelle protestation de la France et l'expiation d'un grand attentat. Il fallait le laisser dans la loi, pour monter aux peuples combien ils sont faibles, lorsque Dieu les abandonne à leurs pensées, et permet qu'ils se laissent tromper par de fausses doctrines. Car la mort de Louis XVI n'est pas un de ces crimes ordinaires qui se commettent en des temps de troubles et de révolte. Il a fallu d'étranges événemens pour qu'une nation si glorieuse de ses rois se soit portée à un excès si inouï d'audace et de forfait, contre un des membres les plus vénérables qui fût jamais de cette race royale de France, la plus grande et la plus ancienne race de l'Europe. Ce qui sera donc vivre éternellement le vingt-un janvier dans la mémoire des hommes, c'est que dans cette mort où la royauté ne manqua ni à Dieu ni à elle, la révolte chercha bien moins à tuer le descendant de Saint-Louis, qu'à abattre la royauté elle-même, les choses étant malheureusement venues à ce point qu'on pouvait dire avec le prophète Isaïe : *Le Seigneur des armées a fait ces événemens, pour anéantir tout le faste des grandeurs humaines, et tourner en ignominie ce que l'Univers a de plus auguste* (1). Et voyez que d'enseignemens dans cette mort, et quelle leçon pour les temps à venir !

Si profondément qu'on puisse descendre pour chercher la cause des grands changemens qui arrivent dans les empires, on verra qu'ils sont occasionnés par la corruption des princes ou par leur mollesse à réprimer les funestes écarts d'esprit remuans et audacieux, tels que Dieu en laisse venir à certaines époques. Et qu'ils furent en grand nombre dans les deux derniers siècles ! L'on vit, ce que l'on n'avait jamais vu avant ce temps, une nuée d'esprits faux et corrompus saper ouvertement les bases de la société. Et, chose étrange ! et qui montre bien à quel degré d'oubli et d'aveuglement l'on était descendu, ces désolantes doctrines accueillies et soutenues par les mêmes, qui plus tard, persécutés, égarés, et agités sur toutes les plages du monde, périrent dans leurs propres infirmités, de quoi méditer sur les égaremens de la raison humaine, et n'eurent qu'une fin : celle

(1) Is. XXIII, 9.

eux-mêmes pour voir combien est vaine et ruineuse la puissance que Dieu ne soutient plus.

Louis XVI fut généreux, bon, osant à peine répandre au dehors toute la bienveillance qui était dans son cœur. Et l'on peut dire de lui ce que l'on disait de Charles I^{er}, que jamais prince ne fut plus capable de rendre la royauté, non-seulement vénérable et sainte, mais encore aimable et chère à ses peuples. La nation, tant qu'elle ne fut pas égarée, lui conserva le surnom de Père du peuple, qu'elle lui avait donné d'une voix unanime dans des jours meilleurs; et la postérité sera plus juste encore que son temps. Venu à une époque de dissolution et d'impiété, il trouva en lui de quoi se préserver de la contagion générale, et certainement la France eût été sauvée par lui, s'il n'eût fallu que des vertus et si la Providence eût voulu la sauver autrement qu'en la punissant. Que peut-on lui reprocher, sinon d'avoir manqué de vigueur dans ses conseils et de fermeté dans l'exercice du pouvoir royal? Mais que l'homme fut grand et que la persécution et le martyre relevèrent bien la faiblesse de la royauté! et, comme il avait été troublé devant les factions, Dieu permit qu'il ne se troublât pas devant la mort, afin que cette noble race fût reconnue grande jusque dans son abaissement, et que la majesté royale, toute perdue qu'elle était dans l'esprit de la foule, tombât admirée de la foule elle-même. Ceux qui se rappellent avec quelle résignation chrétienne il se soumit à tous les coups de la fortune pendant la durée de ces jours mauvais, et de quel front il se présenta devant l'échafaud, quand tout fut consommé, reconnaîtront le doigt de Dieu écrit visiblement dans tous ces événemens et les justes conseils de vengeance sur la France et de miséricorde pour la victime, de cette Providence qui tire la gloire de l'humiliation, et fait servir pour le salut d'une nation jusqu'à ses crimes. Louis XVI mourut de la même manière qu'il avait vécu; et, comme il avait tout oublié pendant sa vie, il oublia et pardonna tout à l'heure de sa mort.

Nous avons déjà dit quelque chose des funestes écarts où la licence jette les nations, quand les esprits ne connaissent plus de frein. Dieu qui fait tourner tous les événemens à l'accomplissement de ses desseins, et qui a envoyé son Christ pour conduire

le monde, ne permet pas à la vanité humaine de prévaloir contre lui. Il souffre donc qu'elle s'agite quelque temps; il se montre patient à laisser sonder ses mystères par une indocile et superbe curiosité. Lui, pour qui tout est moyen même l'obstacle, permet à l'obstacle de grandir pour le salut et la gloire de son église. Alors, comme ces eaux qui tombent goutte à goutte des rochers et finissent par devenir des torrens qui ravagent et entraînent tout sur leur passage, l'erreur s'élève peu à peu et devient puissante et formidable; car une fois que l'appât de l'indépendance a séduit les âmes hautaines elles ne font plus que d'aller tombant de ruines en ruines et d'égaremens en égaremens, jusqu'aux limites que Dieu a voulu donner aux progrès de l'erreur et aux souffrances de sa religion. Ne nous étonnons donc pas qu'elle se soit si fort élevée dans ces derniers temps. Il y avait déjà plus d'un siècle que Bossuet, mesurant de son œil puissant l'accroissement qu'elle avait pris, pleurait comme Jérémie sur les malheurs de la nouvelle Jérusalem et prédisait d'effroyables bouleversemens. Mais les sages sont-ils crus en ces temps d'entraînement, et ne sont-ils pas blâmés comme de faux prophètes? Ce qu'une raisonnable prévoyance ne put faire comprendre aux peuples, l'expérience, cette terrible conseillère, est venue le leur faire croire, quand il n'était plus temps de se repentir et de changer de voie. La France, qui avait été sourde à tant d'avertissemens, et ingrate à tant de miséricorde et de délais de la part de la Providence, changea tellement en peu d'années, qu'elle ne s'est plus reconnue elle-même, lorsque cette fièvre a fini d'épuiser et de lassitude.

O journée désastreuse, où dans la France consternée vint retentir tout-à-coup l'arrêt régicide prononcé par une assemblée coupable! O jour plus effroyable où la royauté fut profanée! Et que pourrions-nous dire que ne dise pas cet inexpiable attentat, et quelle leçon plus profonde que celle qui nous est donnée par cet épouvantable forfait! Qui voudra parcourir toute cette carrière sanglante qui commence à l'échafaud de Louis XVI! Et quelle voix osera raconter toutes ces inconsolables douleurs? La révolte prouva bien que, n'ayant pas respecté la plus haute autorité qui fût sur la terre, elle ne pouvait plus rien respecter. Aussi rien

n'est épargné par cette assemblée de factieux; la France est semblable à une vaste boucherie; la hache révolutionnaire fauche les générations; les temples sont dévastés, et les autels souillés; les morts se réveillent, tout poudre qu'ils sont, aux profanations de leurs tombeaux; l'Europe tout entière, livrée à cet esprit de vertige comme une proie, s'abîme dans l'excès de ses maux; des armées innombrables sont dévorées par l'épée; les trônes s'écroûlent comme d'eux-mêmes; les princes sont seuls, abandonnés, tellement déchus qu'ils deviennent un objet de mépris aux uns, et, ce qui est plus insupportable aux grands courages, un objet de pitié aux autres; les ministres de Dieu, eux dont le monde n'était pas digne, sont errans et fugitifs sur toutes les plages du monde. Voilà les terribles souvenirs que nous jette en passant ce lugubre anniversaire, que nous n'osons presque interroger tant notre malice et notre infirmité nous font honte!

Et qui avait amené tant d'événemens inouïs? Il faut bien reconnaître qu'ils ont leur source dans ce funeste esprit d'innovation et de schisme, qui ne s'arrête plus, quand il a remué les bornes une fois posées. C'est l'intelligence qui règne sur le monde, et lorsqu'elle a été faussée par de mensongères doctrines, les conséquences se tirent une à une, par une fatale et invincible nécessité. Que si la France a été plus bouleversée que toutes les autres nations, c'est que les principes sociaux y avaient été plus méconnus qu'ailleurs. Dieu, qui est juste, et qui règle les destinées des peuples comme celles des simples particuliers a permis que ce déluge tombât sur nous comme un châtement équitable et une sévère leçon.

Venez donc maintenant entendre cette voix qui sort du sein même de la mort, vous tous rois, à qui la souveraine puissance est accordée d'en haut, afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies, et que l'empire de la terre serve l'empire du ciel (1), et vous, peuples, qui devez obéissance aux rois, parce que leur pouvoir vient d'en haut (2); venez tous recueillir le haut enseignement que vous donne, du haut de cette chaire sanglante, la Providence qui a permis qu'elle s'élevât pour l'instruction

des nations. Rois, comprenez donc que vous êtes peu de chose devant les peuples, puisque Dieu n'a qu'à les lâcher un moment pour qu'ils vous brisent, et que votre puissance est bien petite devant Dieu, puisqu'il vous épargne si peu qu'il ne craint pas de vous sacrifier à l'instruction du reste des hommes. Et, vous, peuples, apprenez à vous méfier de cette liberté funeste qui n'est pas fondée sur le respect des droits acquis. Monarques de la terre, que l'image du roi martyr soit souvent présente à votre pensée, afin de vous souvenir que les bonnes intentions, que les vertus mêmes ne suffisent pas toujours pour assurer la tranquillité des empires, et qu'un roi doit savoir régner. Louis XVI eut toutes les vertus d'un particulier; il ne fut résolu que pour l'infortune et audacieux qu'envers la mort. Et il tomba parce qu'il était venu trop tard, et que Dieu l'avait élu pour l'expiation. Mais, après lui, tombèrent aussi, quand ils furent devenus inutiles, presque tous ces hommes dont Dieu ne s'était servi que comme d'un fléau. Ils avaient pensé emporter dans leur linceul les lambeaux de la monarchie, sans songer que la même famille qu'ils avaient crue perdue dans le monde, viendrait un jour les grâcier sur leurs tombeaux à peine fermés du sublime pardon que Louis XVI mourant leur léguait comme un remords. O imprévoyance humaine et vanité de nos jugemens! Prononcez donc maintenant de bannissements éternels, et dans votre pouvoir d'un moment, essayez donc d'enchaîner les temps à vos haines et de rendre l'avenir solidaire de vos proscriptions!

L'Angleterre nous avait donné un funeste exemple, trop tôt et trop fidèlement imité, et, depuis deux cents ans, elle nous offre celui d'un éclatant repentir. Nous avons renouvelé le crime, mais nous en avons chassé la mémoire, comme s'il était aussi facile de proscrire les souvenirs que d'assassiner juridiquement les rois! C'était pourtant une grande pensée et une juste coutume que celle qui convoquait la France à pareil jour sous les voûtes de ses temples! On se sentait comme libre d'un grand ennui, lorsque la religion avait mêlé ses souvenirs de charité à ces horribles souvenirs, et les restes infortunés de tant de familles, oubliés par la fureur des temps, se sentaient plus enclins au pardon, et puisaient de la rési-

(1) Salv.

(2) Rom. XIII.

gnation dans la résignation plus qu'humaine du roi mourant. De notre temps il s'est rencontré des hommes qui ont reculé devant cet anniversaire, se souvenant qu'un prince du sang royal n'avait point reculé devant le meurtre de la place Louis XV. Dans l'imprévoyante folie de leurs conseils, ils ont chassé du Louvre jusqu'à l'image en marbre de Louis XVI! Insensés qui s'imaginent qu'avec quelques lignes d'une loi ils feront taire la conscience publique et anéantiront une loi terrible de Dieu. Il y a quelque chose de pis encore que le massacre : c'est de glaner après, et de poursuivre les morts dans le cœur et dans la mémoire des vivans. Mais nos législateurs ont beau faire ; ils ne feront pas que le vingt-un janvier ne soit un jour triste entre tous les jours, qu'il ne soit marqué d'un fer rouge, et attaché au poteau de l'histoire, qu'on n'évite comme une flétrissure le contact de ces hommes qui ont renouvelé le crime des Juifs déicides sur le Christ de la terre. La solitude les entoure, en dépit de leur rappel ; ils sont au milieu de nous comme des hommes qui n'ont point de patrie, tout chargés de leur conscience, et tant ils trouvent déjà de justice en eux-mêmes ! Voilà le spectacle qu'il convenait de montrer éternellement au peuple, pour le faire souvenir que la majesté royale est comme une grande colonne, dont la masse solide n'est point abattue sans que la société chancelle ou s'éroule. Dieu, qui a fait la terre, la met entre les mains de qui il lui plaît (1), et veut que tout se courbe et soit souple quand il commande. Il se réserve d'abaisser les hauteurs de la terre, en vertu de sa domination souveraine, leur prouvant bien ainsi par ces chutes soudaines qu'il est seul maître et potentat du monde ; mais nous montrant en même temps par les calamités qu'elles entraînent, à ne pas porter témérairement la main sur son arche-sainte et sur ceux qu'il a établis dispensateurs de sa justice et représentans de sa puissance. Ainsi-t-il fait pour la France dans les conseils de sa colère et dans les retours de sa miséricorde, « *Doux Sicambre, incline le col ; brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé!* » disait saint Remy au premier monarque de France. « *Fils de Saint-Louis, montez au*

ciel! » dit le prêtre au roi martyr. Entre ces deux baptêmes, le baptême d'eau de Clovis le baptême de sang de Louis XVI, se développe toute l'histoire de cette France glorieuse, qui, par une préférence marquée, semble être destinée à commander au monde par l'éclat de sa renommée et la grandeur même de ses fautes. Aux deux extrêmes de cette longue carrière à travers les âges, se trouve la religion, prenant possession de la monarchie et couvrant ses funérailles de sa paix éternelle. Ce sont comme deux trones vigoureux de notre sol qui ont grandi et péri ensemble parmi nous, pour reparaitre tout à coup, par un de ces retours soudains que Dieu tient en réserve et qu'il emploie, quand il lui plaît, pour déconcerter notre prévoyance et nous apprendre à douter de nos jugemens. Ne nous étonnons donc point de ces changemens nouveaux ; la France alla long-temps devant elle sans songer qu'elle allait à la religion et qu'en parcourant le monde, pour exterminer les rois, elle allait chercher la monarchie !

BIBLIOGRAPHIE. — REVUE.

M. Riambourg, ancien président à la Cour royale de Dijon, nous a adressé un écrit intitulé : *Du rationalisme et de la tradition, ou Coup-d'œil sur l'état actuel de l'opinion philosophique et de l'opinion religieuse en France* (1). Cet ouvrage n'est point, comme le titre pourrait l'indiquer, une œuvre de parti, un dernier effort tenté pour relever l'école philosophique qui se meurt sous le coup d'une improbation pontificale ; c'est un livre catholique, dans le sens rigoureux du mot. La nécessité de la tradition n'y est point exagérée, ni les droits de la raison méconnus ; mais chacun de ces deux élémens de l'intelligence demeure à sa place, renfermé dans les limites qui lui sont assignées par sa nature, et qu'à toutes les époques les docteurs chrétiens ont regardés comme infranchissables. Ainsi, rien de hasardé, rien de systématique. Le point principal, la pensée fondamentale qui ressort de la discussion, est celle-ci, à savoir que la raison humaine est impuissante, lorsqu'elle secoue le joug de la révélation. L'auteur a montré, dans le développement de cette vérité, une connaissance approfondie de la philosophie et des croyances antiques,

(1) Jérém. xxvii, 5.

(1) Paris, chez Edouard Bricon, libraire, rue du Vieux-Colombier, n° 5, 1 vol. in-8.

jointe à une rare intelligence de son siècle. Ajoutons que la rigueur de sa dialectique, la justesse de ses vues, la netteté, l'élégance de sa diction, font de son livre un des écrits philosophiques les plus remarquables de notre époque. Il a trouvé moyen, dans un ordre assez resserré, de traiter toutes les questions à l'ordre du jour, de discuter, d'apprécier avec une haute raison, tous les systèmes que l'incrédulité actuelle oppose aux doctrines chrétiennes.

Après avoir démontré la nécessité de la révélation, à l'aide du raisonnement et des traditions humaines, dont l'accord sur ce point doit être considéré comme l'invincible instinct de la nature, M. Riambourg compare brièvement les livres sacrés des nations, et n'a pas de peine à établir la supériorité absolue du Pentateuque. Partant de là, et les yeux fixés sur le peuple hébreu, il suit pas à pas les diverses phases de la superstition, ou l'orgueil démesuré de la raison, ont fait subir aux croyances primitives. Les deux premières parties de son livre sont consacrées à cet examen. C'est de l'histoire, mais non de cette histoire nue, sèche, aride, qui se borne à énoncer un fait, à en préciser la date. Le manière de M. Riambourg est large, profonde, éminemment philosophique. Un examen historique entre ses mains n'est autre chose qu'un vaste raisonnement dont toutes les parties font jaillir, chacune à sa manière, quelque considération décisive en faveur des vérités qu'il se propose de rendre évidentes. Et comme ces vérités sont toujours d'une importance relative au présent, ce regard sur le passé a tout le mérite, tout le piquant de l'actualité. La troisième partie, beaucoup plus développée que les deux autres, offre le complément de la démonstration, c'est-à-dire, que d'accord avec les enseignements de l'histoire, tout ce qui se passe aujourd'hui dans le monde de la philosophie, proclame le besoin d'unir étroitement la raison à la foi, sous peine d'exposer la première aux plus funestes écarts. L'école éclectique, l'école écossaise et l'école progressive, ces trois formes que l'esprit anti-catholique s'est plu à revêtir de nos jours, y sont réfutées avec un mélange de force, de sagesse, d'éloquence et de raison qui annoncent un talent mûr et une grande habitude des méditations sérieuses. Dans la conclusion, l'auteur signale un mouvement de retour de la science vers la foi, et présage, avec l'accent d'une vive espérance, mais sans nulle trace d'exagération, l'accord qui doit régner entre ces deux reines du monde, c'est-à-dire, l'extinction complète du rationalisme.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner une analyse plus détaillée de ce livre qui, nous le répétons, est un des plus remar-

quables que l'on ait publiés depuis long-temps. En le recommandant à ses lecteurs de la manière la plus pressante, *la Dominicale* donne une nouvelle preuve de son application à signaler ce qui est bien, malgré la sévérité habituelle de sa critique. On sait que nous ne sommes plus en veine d'éloges, dès qu'ils cessent d'être mérités.

—Et c'est vraiment dommage, puisque nous avons aussi à rendre compte des *Paroles d'un croyant*, revues, corrigées et augmentées par un catholique (1). Les fidèles éditeurs de cette brochure nous convient à une admiration si délirante que nous pourrions étaler ici toutes les formules laudatives mises en circulation depuis l'invention des prospectus, sans craindre d'avoir dépassé les bornes prescrites par la décence. S'il faut les en croire, *le livre* qu'ils publient « est si profondément biblique, » si catholiquement humble, qu'ils peuvent, » eux aussi, lui donner le nom de romain. La » grande pensée qui présida à sa composition, ajoutent-ils, sa haute conception, son » grand objet, sa mission éminemment catholique, son noble auteur, ressortiront assez » pour le lecteur attentif, de la simple considération de son titre, de son exécution à la » fois si hardie, si modérée, si simple, si savante, nous nous permettrons d'ajouter, et » quelquefois inspirée : tout ce qui est beau, » tout ce qui porte l'empreinte de la vérité, » ne vient-il pas d'en haut?..... La dernière » réfutation des *Paroles d'un croyant* est remarquable après toutes les autres,... elle » n'en permettra guère d'ultérieures, et renferme des pages sublimes où l'on croit lire » Bossuet. » Comme ces messieurs ont quelque intérêt à vanter ainsi l'œuvre dont ils ont bien voulu nous doter, on nous pardonnera de ne les avoir pas crus sur parole, et de retrancher quelque chose à leurs pompeuses exagérations. Cet opuscule a d'abord le défaut commun à tous ceux qui ont paru sur le même sujet. Les *Paroles d'un croyant* sont du domaine de la poésie, et n'offrent aucune prise à la logique, nous l'avons déjà dit. Pour les esprits graves et réfléchis qui font du raisonnement la base de leurs convictions, elles sont sans aucun danger, car M. de La Mennais ne raisonne pas. C'est à l'imagination et non à la raison qu'il s'adresse. Si donc on veut neutraliser le seul effet possible de son livre, il faut lutter de poésie avec lui. Ce n'est, certes, pas une tâche facile, et lors même que l'on parviendrait à le surpasser dans ce combat, il faudrait toujours se résigner à un rôle secondaire, au rôle de vaincu, parce qu'enfin on n'aura produit qu'une parodie. Mais cette dif-

(1) Paris, chez Jeanthion, place Saint-André-des-Arts, 11.

faculté devient invincible, lorsqu'à l'infériorité de la position, on ajoute l'infériorité des moyens. Tel est le malheur de tous ceux qui, pleins de bon vouloir et de zèle, se sont mis à crier pour étouffer les éclats de cette voix que M. Lherminier appelle un *tonnerre*. Leurs faibles accens se sont perdus dans les bruits de l'orage. Et cela devait être. A Rome seule, il appartenait de les dominer, de ramener le calme et le silence, parce que sa parole vient du ciel, et qu'à défaut de poésie, elle a le secret divin de l'autorité et du commandement. Nous disons donc que le catholique qui a revu, corrigé et augmenté les *Paroles d'un croyant*, n'a pu échapper au sort de ses confrères. Sa composition est fort médiocre, et ce n'était en vérité pas la peine de nous l'envoyer de l'étranger. La littérature française pouvait y renoncer sans regret. Nous avons vainement cherché ces pages *sublimes dignes de Bossuet*, que l'on nous annonçait avec tant de faste. L'auteur n'est pas nourri, comme son adversaire, de la substance des saintes lettres. Chaque fois qu'il ne les traduit pas, son style est forcé, surchargé, enflé d'épithètes ronflantes. L'auteur n'est pas heureux non plus dans ses conceptions poétiques. On se rappelle le passage où M. de La Mennais se plaît à la répétition si heureuse de ces mots : « Jeune soldat, » où vas-tu?... Quetes armessoient bénies, jeune » soldat ! » notre écrivain n'a rien trouvé de mieux à lui opposer qu'une conversation des plus vulgaires sur l'obéissance passive; il ne manque pour interlocuteurs qu'un caporal ou un sergent. Nous ne pousserons pas plus loin nos observations; seulement nous exprimerons un vœu, c'est que l'on consente enfin à laisser le *croyant* méditer en paix la dernière encyclique; on lui a fourni jusqu'à ce jour trop d'occasions de sourire de pitié. La vérité n'y saurait rien gagner. On retarde peut-être son triomphe, voilà tout.

— Les catholiques ont un autre champ de bataille qui appelle tous leurs efforts. L'ennemi contre lequel ils doivent diriger leurs coups, c'est le philosophisme dans ce qu'il y a de positif, d'appréciable par la raison. Il faut se hâter de faire justice de ses prétentions, et de ruiner les fondemens qu'il s'est donnés. M. Haynot, curé de Veyremange, s'est rencontré dans cette pensée avec M. Riambourg. Nous lui devons un fort volume in-8°, qui a pour titre : *Christianisme et philosophisme, ou véritables sources du bonheur et du malheur de la société* (1). L'auteur y met en regard les deux principes qui se débattent depuis dix-huit siècles. Il les compare d'abord, sous le rapport de la doctrine, puis dans leur appli-

cation aux destinées humaines. Point de bonheur pour l'individu et pour la société hors du christianisme; telle est la conclusion de son livre. Ce sujet n'est pas neuf; on l'a plus d'une fois traité. M. de La Mennais a consacré à son développement les plus belles pages peut-être de *l'Essai sur l'indifférence*. Cependant il peut toujours fournir des considérations nouvelles; la mine n'est pas épuisée. M. Haynot est entré dans une foule de détails historiques qui ne sont pas, à beaucoup près, sans intérêt et sans importance. Mais nous avons deux reproches graves à lui adresser. Si le but qu'il se propose est en harmonie avec les besoins de l'époque, il n'en est pas de même de ses moyens d'exécution. Le point de vue sous lequel il a envisagé les choses n'est point celui qui convient aujourd'hui. Ce qu'il réfute, c'est plutôt le philosophisme du 18^e siècle que le philosophisme actuel. En général, ce défaut se fait toujours plus ou moins remarquer dans les écrits publiés par le clergé, et plus encore dans l'enseignement des séminaires. Voltaire, Rousseau, Diderot, Helvétius, d'Holbach, voilà les hommes qui absorbent toute l'attention. Mais les hommes sont morts, et leurs écrits n'ont pas survécu long-temps. D'autres ont pris la place, en modifiant leurs erreurs. Pourquoi ne pas tenir compte de ces modifications? pourquoi refuse-t-on d'en faire l'objet de la polémique chrétienne? M. Haynot a donc manqué son but, ou du moins il n'y arrive que par des voies fort indirectes. Notre seconde observation a rapport au texte, qui conviendrait beaucoup mieux dans un sermon que dans un écrit philosophique. Il est diffus et déclamatoire. En résumé, cet ouvrage peut avoir quelques résultats utiles; mais il n'est pas susceptible d'exercer une influence même médiocre sur les discussions qui s'agitent autour de nous. Néanmoins nous en conseillons la lecture aux esprits arriérés qui admirent encore la philosophie incrédule du siècle passé. Ils y trouveront des motifs suffisans de retour et de désenchantement, une réfutation passablement solide, bien que prolix, de leurs sophismes vicillis.

— Le libraire Blaise vient de mettre en souscription le *Voyage pittoresque de la Grèce*, par M. le comte de Choiseul-Gouffier. C'est une excellente idée assurément. Un long intervalle s'est déjà écoulé depuis la première apparition de cette magnifique publication, et l'ouvrage obtint dans le temps une réputation européenne. On sait les recherches pénibles et les frais immenses que coûta à M. de Choiseul l'exécution de cette grande entreprise. Plein d'enthousiasme, et jaloux de connaître toutes les merveilles des lieux chantés par Homère, M. de Choiseul parcourut la Grèce en philo-

(1) Paris, chez Gaume, frères, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 3.

sophe et en amant passionné. Le but de ces courses était de satisfaire son propre goût, et, en même temps, de rendre aux arts un mémorable service. Il eut pour cette entreprise des facilités qui manquent presque toujours à un simple particulier, dans un pays où l'on ne pouvait mesurer un monument sans se rendre suspect à un gouvernement ombrageux et tyranique. Un nom déjà célèbre, à l'époque de son second voyage, le caractère d'ambassadeur d'un grand monarque, lui préparèrent admirablement les voies. Les pachas lui ouvraient leurs palais; il assistait à leurs fêtes et à leurs exercices militaires; les commandans des contrées qu'il avait à parcourir protégeaient sa marche; il pouvait observer à loisir, s'arrêter, revenir sur ses pas. M. de Choiseul ne négligea rien pour mettre à profit des avantages si précieux; il s'entoura des artistes les plus distingués: artiste lui-même, il a composé plusieurs dessins et levé plusieurs cartes, ajoutant ce travail à celui de la rédaction, déjà si considérable. L'ouvrage est précédé d'une notice pleine d'intérêt sur sa vie et ses ouvrages par feu M. Dacier, membre de l'Institut. L'ouvrage est composé de 196 planches et de 190 feuilles de texte, formant trois grands volumes, divisé en trente livraisons (1). Tous les éloges que nous pourrions donner à cet ouvrage seraient superflus.

—Il a paru en Allemagne, sous le titre d'*Ikon Basilikè* (tableaux royaux), un recueil de morceaux français des auteurs les plus distingués et les plus indépendans. Nous ne voulons pas nous occuper de la couleur politique de ce livre qui se vend au profit des condamnés et des familles ruinées par suite des derniers troubles de l'ouest; mais tous les partis seront forcés de convenir que ce volume renferme des morceaux de littérature et de poésie très-remarquables.

Des sentimens élevés et religieux ont dicté au comte O'Finelan les pages consacrées à la mémoire de la reine d'Espagne. Une pensée de respect pour des monumens sacrés domine aussi dans les considérations de M. de Belleval sur la *démolition* de la chapelle expiatoire du duc de Berry. Dans les souvenirs d'une garde à Saint-Cloud, c'est un militaire, le capitaine Mauduit, qui rend justice à la piété sincère des Bourbons de la branche aînée. Loin d'imiter les auteurs qui n'ont vu dans la légende d'*Aashverus* qu'un cadre pour des scènes profanatoires, M. de Jailly a su traiter le même sujet pour y montrer toute l'horreur du vice, du sophisme, de l'impiété, et nous faire reconnaître la justice de Dieu. Les deux Judas de M. de Nugent ne doivent également être

regardés que comme une moralité sévère. Mais la pièce du recueil la plus empreinte d'un caractère religieux, est la *prière* par M. de Beauchêne. Le jeune poète s'est élevé à la plus grande hauteur dans cette pièce inédite qui semble inspirée par les plus sublimes beautés de la Bible. Nous ne pouvons résister au désir de citer quelques strophes :

(Parce Domine parce, populo tuo.)

Délivrez votre peuple, ô Seigneur! car il souffre,
Votre bras indigné l'a poussé dans le gouffre.
Seigneur, Seigneur, délivrez-nous!
Seigneur, assez de maux ont expié le crime :
Délivrez-nous, Seigneur! C'est du fond de l'abîme,
Seigneur, que vous criions vers vous!

Éteignez, ô mon Dieu! le feu de la fournaise;
Faites dans l'univers que la douleur se taise!
Que le crime parle moins haut!

Versez aux nations le baume et la prière.
Sur le trône, ô mon Dieu! c'est assez de poussière,
Assez de sang sur l'échafaud!

Seigneur, Seigneur, miséricorde!
Et pour le borbier qui déborde,
Et pour la digne qui se rompt :
Pour l'erreur et pour l'imposture,
Pour nos pères que l'on torture,
Pour nos enfans que l'on corrompt!

Seigneur, il faut que je vous prie
Pour l'opresseur et l'opprimé;
Pour tous ceux qui de la patrie
Ne voient plus le soleil aimé;
Seigneur, pour le pauvre qui marche,
Ou sous la pourpre ou sous le lin,
Pour le vieillard et l'orphelin,
Pour l'enfant et le patriarce,
Nous vous implorons à genoux.
Pour tous les cœurs gonflés d'amertume ou d'alarmes
Pour tous regrets, pour tous remords, pour toutes larmes,
Nous vous prions, exaucez-nous!

De pareils vers n'ont pas besoin d'éloges; nous pensons donc que tous ceux qui aiment de nobles et saintes inspirations voudront lire la prière de M. de Beauchêne dans l'*Ikon Basilikè*; ce sera pour eux l'occasion d'un acte de bienfaisance et de se procurer un volume plein d'intérêt.

CHRONIQUE DU TEMPS DES CROISADES.

1270.

En l'année 1270, une grande nouvelle agitait le beau royaume de France. Il n'était bruit dans toutes les villes et dans toutes les châellenies que d'un manifeste par lequel on

(1) Prix : 40 fr. prise à Paris.

apprenait que le roi Louis, neuvième du nom, allait de nouveau se croiser contre les Infidèles. Qui avait inspiré cette pensée de guerre d'outre-mer? comment avait été prise cette résolution soudaine? voilà ce que l'on se demandait avec une anxiété et un grand étonnement. Les désastres de la dernière croisade étaient encore présents à la mémoire des hommes de ce temps-là; les vieux barons, les dames châtelaines, et même quelques graves prélats déploraient l'entreprise; mais les jeunes chevaliers se réjouissaient dans leur cœur, et leur joie éclatait en glorifications pour Dieu et le roi, en menaces contre le musulman. Aussi faisaient-ils de grands frais d'équipement, de harnois et d'armes; aussi les marchands fourbisseurs des bonnes villes de Toulouse, de Paris, de Rouen et de Marseille étaient-ils en pleine route de fortune; leurs ateliers ne suffisaient plus aux travaux. Les haras de la Normandie, du Languedoc et du Limousin se dépeuplaient de leurs plus fiers destriers. Un cheval de bataille était hors de prix, et telles redevances féodales, ou tels joyaux de rubis et d'émeraude, furent engagés pour un superbe palefroi dressé au clairon et au cliquetis des armes. La jeunesse française se remuait dans le royaume comme si les traités de paix avec Angleterre ou Espagne venaient d'être rompus. Et pourtant le roi Edouard et les princes d'Allemagne, les rois d'Aragon et de Castille étaient les amis et les alliés fidèles du grand monarque, Louis de France. Son royaume était heureux et florissant; il l'avait doté de ses *chartes et établissements*, et de l'exemple de sa sainte vie, le bon roi. Même, son frère d'Anjou avait acquis la couronne de Sicile. L'Italie et le Saint-Père étaient protégés; et dans l'intérieur de l'état, nul grand vassal n'était en rébellion contre son glorieux suzerain, le roi. — Oui, mais les chrétiens d'Orient tremblaient sous le sabre des sultans du Caire; en Palestine les saints lieux étaient livrés aux profanations de l'islamisme, et un grand nombre d'Européens, capturés par la piraterie musulmane, gémissaient dans les cachots.

Or, il y avait eu un simulacre d'alliance entre le roi de France et Abdalali, qui régnait à Tunis, cette grande ville d'Afrique, en ce temps-là. Ce sultan paraissait déterminé à embrasser le christianisme, il avait envoyé des ambassadeurs à Louis IX, et tout annonçait de la bonne foi chez ce prince maure qui devait livrer passage à une armée de croisés, destinée à conquérir l'Égypte. Un jour, tout accord fut rompu; la cause en resta inconnue mais ce qui advint, le voici : le roi de France s'arma en guerre et convoqua ses barons.

C'est pourquoi une grande allégresse ani-

maut le cœur de la jeune et bouillante chevalerie.

Ce fut dans une soirée de mai qu'un messager traversa les bois qui couvraient le versant méridional d'une montagne du bas-Languedoc. Il aiguillonnait de l'éperon une mule épuisée de lassitude. Il venait de loin, le messager, et c'est à peine s'il avait pris le temps de s'arrêter dans les hôtelleries de la route. Comme il tournait le dernier coude du chemin sur la montagne, il distingua, aux clartés de la lune, les aiguilles de trois tourelles qu'il connaissait bien. — Dieu soit béni! s'écria-t-il, nous voici sur les terres de la châtellenie de notre maître et seigneur.

Et comme si elle eût compris ces paroles, la mule redressa ses longues oreilles, redevint fringante et partit au galop. Quand elle toucha au sable de l'avenue des grands chênes, le messager se prit à sonner d'un petit cor d'ivoire qu'il portait à son con, et il vit s'abaisser majestueusement la lourde machine du pont-levis. Dès qu'il eut franchi le fossé, il livra la mule aux palefreniers et se hâta de monter le grand escalier du château de ***, car la chronique est mystérieuse sur le nom de ce comté.

Il n'y eut qu'un cri dans la galerie des varlets et dans la grand'chambre où se tenaient les dames et les seigneurs.

— C'est Balthazard!

— C'est l'écuyer messager de messire Raymond de Saint-Pol.

— Lui-même, répartit le messager, en se relevant avec dignité malgré les brisemens de ses reins; lui-même et pour vous servir. Voici qu'après bien des jours et bien des nuits, j'arrive du royal château de Vincennes, et voici les missives de Monseigneur pour la très-haute damoiselle sa sœur et dame suzeraine de ce comté.

Berthe de Saint-Pol ne lui donna pas le temps d'aller jusqu'à elle; on l'avait vue se lever avec jusport et tendre les mains au messager dès qu'il avait paru. Elle rompit doucement, en toute hâte, le sceau de son noble frère, et déployant le parchemin, elle lut ce qui suit :

De la ville de Paris, le 22^e jour du mois de mai, de cette année de grâce la 1270^e.

Madame ma sœur,

Bénissez Dieu et louez le roi Louis; je viens de recevoir l'épée et les éperons de chevalerie et vous écris afin que le sachiez et u'en aimiez davantage. C'est en l'église Notre-Dame de Paris que monseigneur Philippe de France, fils aîné du roi, a été armé (comme nous, ses preux et compagnons), par la main royale de

son père, le glorieux monarque. Quarante jeunes chevaliers ont reçu l'accolade à la même cérémonie, et communiqué humblement à la même sainte messe. Or, nous suivons le roi, notre seigneur à la guerre d'outre-mer. On ignore le point de débarquement au rivage des infidèles, mais il est arrêté que le roi et toute sa gent prendront la mer à Aigues-Mortes. Ainsi, madame ma sœur, notre châtel étant à peu de distance de ce port de mer, j'ai convié plusieurs de mes nobles frères d'armes à s'y reposer avant le départ. Je connais votre noble penchant à donner l'hospitalité et me réjouir avec vous de l'honneur que notre maison recevra de la visite de si haute et si puissante noblesse. Le messager vous contera toute ces choses merveilleuses du roi et de sa cour, et vous dira comment on m'a fêté et bien choyé dans cette bonne ville. Pourtant, chère sœur, un grand désir de vous revoir me gagne le cœur, et je bénis Dieu de m'en fournir bientôt occasion.

Sur ce, je le prie qu'il vous garde, et je vous assure de ma vive affection.

Adieu, madame et chère sœur.

P. S. Vos préventions contre notre cousin le baron de la Rochemore cesseront, j'espère, quand vous saurez qu'il a été pour moi un protecteur et un parrain, en la ville de Paris. Il s'est croisé comme nous, et il s'arrêtera quelques jours au châtel, ainsi que je l'y ai convié. »

Des larmes avaient brillé dans les yeux de Berthe pendant la lecture de cette lettre; mais les dernières lignes écrites par son frère arrêtaient en elle tout attendrissement. Même, elle crut devoir ne pas lire à haute voix ce *post-scriptum*. Il y avait là une cause secrète de chagrin pour le noble cœur de la damoiselle de Saint-Pol.

Cependant on questionna beaucoup le messager. Les dames ne pouvaient assez lui faire répéter les descriptions naïves qu'il leur faisait des divers costumes de la reine Marguerite et des princesses royales; les jeunes seigneurs voulaient connaître les noms, les armes et prouesses des nouveaux chevaliers. Balthazard parla de son mieux, au grand divertissement de la noble compagnie; mais quand il conta ce qui touchait le bon roi, ses vertus, sa haute piété et sa résolution de chevalier et de martyr, chacun devint sérieux et admira en silence.

« Oui, seigneurs, dit entr'autres le messager écuyer, j'avais l'honneur de me trouver dans une des galeries du Louvre quand le roi Louis y arriva, ayant convoqué extraordinairement le parlement et sa noblesse. J'étais là, quand ce prince, ami de Dieu, entra dans la grand' salle tenant pieusement entre ses mains une

couronne d'épines (1). Ce fut alors que toute l'assemblée comprit la cause pour laquelle il venait la haranguer. Les uns, redoutant cette nouvelle croisade, levaient les mains au ciel, les autres, et ce fut le grand nombre, louaient notre seigneur J.-C., et applaudissaient au roi (2). Mais surtout mon noble maître fit éclater sa joie, et comme il se trouvait placé près de monseigneur Philippe, fils aîné de France, ce jeune prince, le voyant si déterminé, lui tendit la main en s'écriant : « De par Dieu et saint Denis, comte, nous recevrons ensemble le casque et l'épée, et ensemble nous planterons la croix sur le rempart des Sarrasins. — Soit dit et soit fait, monseigneur! répartit mon maître. » Et le bon roi Louis se retournant, leur sourit à tous deux avec cette mansuétude qui gagne tous les cœurs. »

C'est ainsi que l'écuyer s'évertuait à conter ce qu'il avait vu en la cour de France. Il n'eut garde d'oublier de nommer les personnages éminens qui, pendant cette séance mémorable, au Louvre, parlèrent en faveur et contre la croisade. Il cita plusieurs saints évêques qui avaient cru devoir adresser au roi de sages avis et remontrances au sujet de cette guerre lointaine (3). Il n'oublia, ni les belles réponses

(1) Mathieu Paris, Joinville, etc.

(2) Des auteurs contemporains ont blâmé cette seconde croisade avec sévérité. Nous lisons à ce sujet le passage suivant dans les veillées politiques de M. de Saint-Priest.

« L'histoire nous apprend que si les expéditions dont Louis IX fut victime avaient été couronnées par le succès, l'*Egypte* serait devenue une colonie française et chrétienne. On aurait établi une communication facile entre l'Europe et l'Asie, et le nom de Saint-Louis serait peut-être de nos jours, béni sur les côtes d'Afrique, comme il l'est chez tous les peuples chrétiens. Ce roi avait emmené avec lui grand nombre de laboureurs et d'artisans, afin de fonder une colonie qui réunît l'occident et l'orient par un heureux échange de productions et de lumières.

» Leibnitz n'a point hésité à affirmer que les motifs qui avaient déterminé saint Louis à entreprendre la conquête de l'*Egypte* étaient inspirés par une profonde sagesse.

» Telle sera toujours l'opinion des hommes instruits; et cependant des publicistes font encore aujourd'hui un crime à saint Louis de ses croisades. On a donc bien en raison de dire que Louis IX, le plus grand homme de son siècle, serait encore le plus grand de celui-ci, puisque tous les esprits ne sont pas encore en état de le comprendre et de l'apprécier. »

(3) Lachaise (*Bibl. des Croisades*) Joinville, Michaud.

du roi Louis, ni l'effet magique de ses paroles et de ses regards sur l'assemblée. Enfin il dit l'ordre de la procession des chevaliers, allant à Saint-Denis chercher l'oriflamme; comment le roi entra pieds nus dans l'église de l'abbaye; comment il reçut à genoux l'étendard des mains de l'abbé, père supérieur; et comment ensuite il rentra dans la ville de Paris monté superbement sur son destrier. Puis, le messager finit son récit par la description de la messe solennelle, chantée, en invocation, à Notre-Dame, et tout ce qu'il avait éprouvé d'attendrissement et d'admiration pendant la cérémonie de la réception des croisés et des nouveaux chevaliers. Il n'oublia pas le plus petit détail du costume guerrier de son maître, non plus que le moindre de ses gestes et la moindre de ses paroles, tant il l'avait suivi des yeux et admiré dans son âme.

Mais la noble damoiselle comtesse Berthe de Saint-Pol, trop émue par tous ces récits et agitée de pressentimens funestes au sujet de son frère bien-aimé, ne put rester plus longtemps au milieu de ses hôtes. Elle les pria de lui permettre de les quitter, et elle sortit de la salle au grand regret de toute la haute compagnie.

Berthe avait dans le fond de son appartement un oratoire secret, et même inconnu de son frère. L'ouvrier qui en avait travaillé l'intérieur était mort, en sorte que nul ne pouvait soupçonner l'existence de cette chambre, à peine éclairée par un soupirail élevé. La porte en était si bien masquée extérieurement que les yeux les plus perçans n'auraient pas découvert son jeu presque magique. Un ressort caché ouvrait cette porte et la fermait soudain, en sorte que Berthe, si on l'avait surprise entrant dans son oratoire, aurait pu paraître s'abîmer dans l'épaisseur de la muraille. C'est là qu'elle passait de longues heures tête à tête avec Dieu, son amour et son appui en ce monde. Cet oratoire était comme un fort crénelé, où elle bravait les assauts du chagrin, ce tyran du monde. Là, elle pouvait pleurer toutes ses larmes en liberté; là, elle pouvait prier à haute voix sans être entendue par aucune oreille humaine. L'âme douloureuse a besoin quelquefois d'exhaler sa peine par la parole, ce noble organe refusé à toute autre créature. Aussi, en entrant dans le mystérieux oratoire, Berthe se jetant à genoux devant la croix, dit ces paroles :

— Seigneur, est-il vrai que vous m'enlèverez mon frère, mon seul appui en ce monde où nous sommes orphelins?

Est-il vrai que mes pressentimens sont fondés sur cette croisade qu'il va suivre?

Seigneur, Seigneur! est-il vrai que celui dont il se loue et dont il fait son parrain d'armes et son ami, est vil et rempli de scélératesse.

— Que dois-je faire, Seigneur? éclairez votre servante et prenez pitié d'elle et de son frère! »

Comme elle achevait ces mots, une petite cassette déposée sur une escabelle de bois, vint à tomber fortuitement : elle s'ouvrit et plusieurs parchemins pliés avec soin furent dispersés sur le pavé. Berthe tressaillit, car cet accident ressemblait à un avis d'en haut. Elle ramassa les parchemins, et les remit dans la cassette, hormis un seul qu'elle déploya et qu'elle voulut relire, bien qu'elle connût déjà tout ce qu'il contenait.

— Oui, dit-elle, voilà bien l'écriture et le sceau des armes de ce noble parent que ma mère appelait son cher cousin de la Rochemore; homme savant et pieux, homme brave comme son épée; cette missive m'a été remise mystérieusement voilà quelques jours. Le baron m'annonce son retour d'un pays lointain après sept années d'absence. Et pourtant il est un homme en France qui porte son nom, qui jouit de ses biens et dont la figure est la ressemblance vivante du seigneur notre cousin. O mon Dieu! mon Dieu, ma tête se perd. Venez à mon aide, éclairez-moi, soleil de justice et de vérité. »

Berthe de Saint-Pol passa la nuit en oraison. Au lever du jour elle envoya prier un religieux de l'abbaye de Psalmodi de se rendre à la châtellenie, ayant un conseil à lui demander sur chose de conscience. Puis elle donna des ordres à toute sa gent pour que le châtel fut mis en état de recevoir dignement la noblesse conviée par son frère.

La conversation que Berthe de Saint-Pol eut avec le religieux de l'abbaye de Psalmodi fut mystérieuse. Toutefois, avant de quitter le châtel, on entendit le moine qui disait à la sœur du comte de Saint-Pol : « Rassurez-vous, Dieu est avec les siens; le secret que nous cherchons nous sera révélé. »

Dix jours se passèrent sans qu'on eût aucune nouvelle de l'arrivée des croisés et du suzerain de la châtellenie de ***; mais le onzième jour, à l'heure des vêpres, on vit briller dans la vallée des éclairs qui semblaient se croiser et se multiplier; c'étaient des rayons de soleil reflétés par des armures. Un homme d'armes parut bientôt à cheval de l'autre côté des fossés, demandant « de par monseigneur comte Raymond de Saint-Pol, qu'on baissât le pont. » Ce que les valets du châtel firent à l'instant.

Bientôt un grand nombre de chevaux se pressèrent pêle-mêle sous la porte en ogive, et caracolèrent dans la cour. Raymond de Saint-Pol sauta le premier sur le perron du manoir paternel, et convia ses hôtes à l'imiter. Il les précéda jusque dans la galerie; où Berthe se jeta dans ses bras.

— Ah! ma noble sœur, que Dieu soit béni et loué! nous voici, ma sœur!

— Et vous voici, *chevalier et croisé*, monseigneur!

Puis Saint-Pol lui présenta ses nobles amis, et, soit discrétion, soit oubli, il ne nomma le seigneur de La Rochemore que le dernier. Il fut aisé de voir sur le visage de Berthe l'impression douloureuse que ce nom fit à son âme; elle pâlit, baissa les yeux, et salua avec gravité. Saint-Pol dit à ses compagnons :

— Messeigneurs, ce château eut, de tous les temps, une bonne renommée d'hospitalité, il ne la démentira pas aujourd'hui.

Nous laisserons cette belle et impétueuse jeunesse se répandre dans les immenses corridors du moulier et dans les *chambres* et salles qui lui avaient été préparées. Saint-Pol suivit sa sœur dans la tour où était situé l'appartement qu'elle occupait. Ce fut là qu'après bien des histoires et nouvelles racontées de part et d'autres, le comte prononça ces paroles déchirantes :

« Enfin, ma sœur, toutes vos répugnances, toutes vos préventions n'ont aucun fondement. Le baron de La Rochemore, notre cousin, est un chevalier loyal, un homme de haute fortune, et il m'est attaché et dévoué autant que si j'étais son frère. Le roi et la noblesse le tiennent pour bon chrétien et prudent homme; c'est pourquoi, avant mon départ pour la croisade, il me sera bien consolant; ma noble et chère sœur, de vous voir devenir sa femme et dame souveraine.

— Moi! s'écria Berthe. » Et une pâleur mortelle couvrit son front, sa vue se troubla, ses genoux fléchirent et elle tomba sans connaissance.

Le lendemain de cette scène, dont le jeune comte de Saint-Pol ne pouvait s'expliquer la cause secrète, il y eut grande fête et réjouissance à la châtellenie; les chevaliers, armés de toutes pièces, figurèrent un combat à outrance dans la prairie, que dominaient les balcons des dames. Tous les habitans des villages environnans étaient accourus à ce spectacle, ainsi que grand nombre de croisés du camp d'Aigues-Mortes. Ces tournois, aux armes courtoises, se prolongèrent jusqu'au soir, et prouvèrent avec quelle adresse les jeunes seigneurs, nouvellement éperonnés, savaient guider leurs fougueux destriers, et porter des coups de maître à l'ennemi.

Le soleil avait disparu sous les eaux lointaines de la mer; il ne restait plus au couchant que des nuages de couleur pourpre, immobiles et gigantesques comme des fantômes vêtus de manteaux rouges. Plusieurs d'entre eux en effet en avaient la structure, et, par une bizarrerie du hasard, ces grandes figures semblaient aussi se menacer entre elles, et prêtes à entrer en lice pour un combat. Les chevaliers en augurèrent des victoires fu-

tures pour la croisade d'outre mer. Berthe de Saint-Pol ne put se défendre, au contraire, de tressaillir de crainte à cette vue; et vraiment l'horizon du couchant était effrayant ce soir-là. Elle ne parla à personne de ses terreurs secrètes, et on la vit présider le souper des seigneurs chevaliers et des dames qu'elle avait conviées, avec cette grâce prévenante et cette noblesse calme qui lui étaient naturelles. Pendant le repas, les conversations s'animent progressivement, selon l'usage. Il y a bien des idées qui fermentent au fond des celliers, et qui viennent éclater un beau soir autour d'une table de gala. Toutefois les convives du seigneur de Saint-Pol se souvenaient de la croix qu'ils portaient à l'épaule, et leur gaité même avait quelque chose de grave comme leur costume. Un des chevaliers, ce fut Guy d'Apremont, s'adressa tout-à-coup au baron de La Rochemore, et lui demanda s'il portait le bracelet héréditaire dans sa maison? A cette question, tous les convives regardèrent le chevalier interpellé, comme pour avoir des explications sur ce bracelet mystérieux. D'Apremont ajouta :

— Vous ignoriez peut-être, messeigneurs, que dans cette noble maison de La Rochemore, les fils aînés, de race en race, font vœu de ne quitter jamais un bracelet de fer, en témoignage des hauts faits d'un de leurs aïeux, compagnon de Charles Martel, et qui périt dans cette grande journée où Abdérane et les musulmans, venus d'Espagne, furent taillés en pièces.

— Seigneur chevalier, dirent les convives à La Rochemore, montrez-nous, de grâce, le bracelet héréditaire. »

Tous les yeux étaient fixés du côté du chevalier, et toutes les têtes levées; il se fit un grand silence. Berthe de Saint-Pol crut que l'heure de la justice et des révélations venait de sonner; elle était pâle et immobile. Le seigneur de La Rochemore sourit amicalement au comte d'Apremont, et, avec un imperturbable sang froid, il lui répondit :

« Vous prenez soin de la gloire de ma maison, frère chevalier, je vous en remercie; quant au bracelet...

— Quoi donc! vous ne l'avez pas?... demanda Guy d'Apremont.

— Il ne l'a pas!... s'écria Berthe. »

Et un murmure étrange s'éleva dans l'assemblée, car La Rochemore n'était point aimé de ses frères d'armes.

« Il ne l'a pas, ce bracelet! répéta vivement la noble sœur de Saint-Pol.

— Au contraire, dit froidement le baron de La Rochemore en découvrant son poignet, que tout le monde vit entouré d'un cercle de fer.

Mon cousin, reprit le jeune comte Rey-

mond, je vous tiens pour illustre par votre race, et vaillant homme par votre épée... , et ceux qui douteraient de vos vertus et qualités ne seraient pas de mes amis.

En ce moment il regarda d'Apremont, qui lui fit un geste d'excuse, et puis il jeta un coup d'œil sévère sur Berthe, dont les larmes étaient prêtes de couler.

Le repas étant terminé, on se rendit dans la grande chambre du château, où les croisés et les dames devaient entendre le récit merveilleux d'un pèlerin arrivé depuis quelques heures à la châtellenie, et qui avait visité dans le temps la Palestine et Jérusalem. Cet homme pieux était revêtu d'une grande cape qui le couvrait tout entier, et serrée à la taille par une corde. Il pria l'assemblée de lui permettre de garder sur la tête son chaperon, vu ses infirmités. C'est à peine si on distinguait ses traits, tant il était enveloppé de laine, le pauvre pèlerin. Quand la compagnie eut pris place, il commença son récit. Ce qu'il raconta sur le sort des chrétiens de Palestine, fit couler bien des larmes.

On lui demanda son histoire; il pria les chevaliers de ne pas l'interroger sur ce point, ayant eu trop de misères en sa vie. Et pourtant, ajouta-t-il, comment pourrai-je me plaindre, quand je songe à ce qu'on m'a rapporté l'autre jour dans une hôtellerie, au sujet d'un noble seigneur français?... Hélas! j'ai oublié son nom, mais qu'importe, messeigneurs?

« Vous saurez que ce chevalier partit, il y a environ sept années, pour un voyage de long cours. La guerre contre les Sarrazins ayant cessé, ce seigneur s'était voué au rachat des captifs, et il allait dans les différents ports de l'Afrique, rachetant des chrétiens avec son or et celui des aumônes qu'il avait amassées. Un sien écuyer l'accompagnait. Un jour qu'ils revenaient de la grande ville du Caire, descendant le Nil dans une barque à quatre rameurs, ce chevalier et son écuyer virent, sur la rive du fleuve, une caravane arrêtée à l'ombre de quelques palmiers. Des gémissements se faisaient entendre. Le chevalier voulut aborder de ce côté, et s'adressant au chef de la caravane, il lui demanda pourquoi un de ses esclaves, couché sur le sable, se plaignait ainsi. Le marchand répondit : c'est un chrétien renégat qui faisait la piraterie, et que j'ai acheté d'un émir pour aller le revendre au Caire. Comme il se plaignait de la chaleur et de la fatigue, et qu'il troublait mon sommeil, je l'ai fait battre de verges; mais vous l'entendez encore, seigneur chevalier, il faudra que je l'assomme sur la place. » Le marchand allait sans doute le frapper de nouveau et le tuer, quand le chevalier lui proposa de lui acheter cet esclave. L'Egyptien y consentit avec joie, et le chré-

tien renégat fut amené dans la barque. Il se prosterna aux pieds de son nouveau maître; celui-ci lui dit qu'il était libre, s'il lui jurait de se repentir et de rentrer dans l'Eglise. L'esclave fit le serment le plus solennel. Alors on lui donna des vêtements et des armes, et le chevalier l'embrassant, l'appela son frère. Après quelques jours de navigation, le chevalier et les siens arrivèrent à l'embouchure du Nil, où ils comptaient trouver un navire génois pour les ramener en France, mais une grande barque de pirate vint sur eux pour les capturer. Le chevalier voulait vendre sa vie chèrement, et déjà il avait tiré l'épée, quand le renégat qu'il avait racheté se jeta sur lui, et, aidé de l'écuyer (cet infâme félon), ils le renversèrent. Les pirates accoururent à leur secours; le chevalier fut dépouillé, lié de corde, et jeté au fond du bâtiment. Or vous saurez que le renégat était le chef de ces pirates, et que, par une étrange fatalité, il ressemblait de visage au chevalier son bienfaiteur; leur âge était aussi à peu près le même. Le renégat courut la mer pendant quelque temps; mais ce métier finissant par le lasser, il en voulut prendre un autre. Le perfide écuyer lui conseilla de profiter de sa ressemblance extraordinaire avec son maître, de prendre ses armes et bagages, et d'aller en France s'emparer de sa châtellenie et de tous ses biens, portant son nom et titres. Il l'instruisit de tout ce qui concernait la fortune et la parenté de son maître. Ce qui fut proposé fut accepté. Le renégat légua son petit navire à un de ses pirates; et après avoir jeté le pauvre chevalier sur les côtes de l'île de Sardaigne, il se fit débarquer en France, où, depuis sept ans environ, il passe pour un noble seigneur et un vaillant homme d'armes. Ce que devint son bienfaiteur est chose pitoyable; il fut trouvé à demi-nu sur le rivage, par des pêcheurs, qui le prirent pour un pauvre insensé, tant le malheur et les mauvais traitemens avaient affaibli sa tête. On le conduisit à un gouverneur, homme barbare, qui le fit enfermer dans une tour, où il vécut avec des prisonniers. Enfin Dieu prit pitié de lui, et amena un jour, dans cette prison, un saint évêque, qui interrogea tous les captifs et obtint la grâce d'un grand nombre d'entre eux. Le chevalier a revu la France depuis une semaine environ.

Et l'imposteur qui porte son nom? demandèrent plusieurs voix.

— Messeigneurs, reprit le pèlerin, je suis à sa recherche.

A ces mots cet homme jeta sa robe de pèlerin et parut armé de pied en cap; levant les mains au ciel et prenant Dieu à témoin que dans cette noble compagnie se trouvait le re-

négal qu'il avait racheté, lui, chevalier, et véritable baron de La Rochemore.

Toute l'assemblée se leva avec terreur comme si le tonnerre venait d'éclater au milieu de la salle. A l'instant même les opinions furent partagées, et deux camps, pour ainsi dire, se formèrent, l'un du côté du nouveau venu, l'autre pour le baron de La Rochemore. Berthe s'était avancée précipitamment vers le pèlerin, reconnaissant en lui celui qu'elle attendait; mais voyant son frère se ranger avec obstination du côté de son parrain d'armes, elle se place entre les deux groupes, étendant les mains et suppliant du regard et de la voix ces champions près d'en venir à des coups d'épée.

« Que Dieu prononce entre nous! s'écria-t-elle. Messeigneurs, prions-le de nous révéler la vérité. »

Ce fut alors que le baron de La Rochemore levant audacieusement sa tête ombragée d'un panache noir, dit ces paroles d'une voix solennelle :

« Messeigneurs mes frères, ou cet étranger est un imposteur, ou je suis un infâme. Je propose le combat à l'instant même, aux flambeaux et dans la cour du château.

— Et je suis son second, reprit le jeune comte de Saint-Pol. »

Le gantelet de Rochemore avait été jeté au milieu de la salle. L'étranger le ramassa fièrement en ajoutant : « Je te fais cet honneur, vil renégat! »

Les dames châtelaines emportèrent Berthe dans son appartement et s'y renfermèrent avec elle. Le château retentissait de cris insensés; ce fut un tumulte effroyable. Dans un instant cent torches résineuses s'allumèrent, en sorte que cette grande cour, entourée de hauts bâtiments et éclairée par de rouges clartés, ressemblait à un portail de l'enfer. Les épées brillaient et les plumes des casques ondoyaient dans cette atmosphère de feu. Un grand silence succéda à cette tempête de menaces et de provocations. Il s'agissait de déterminer le mode de combat. Les juges furent pris parmi les plus vieux chevaliers. Le combat fut déclaré à *outrance*, et un grand cercle se forma autour des deux champions, armés de leur épée et de leur poignard, quand, tout à coup, le cor de la sentinelle, placée au bastion de la porte, sonna, et on entendit le pont-levis s'abaisser avec un bruit de chaînes. Le seigneur de Saint-Pol, outré de colère, courut lui-même au-devant de l'audacieux qui forçait son château; et il allait frapper de l'épée un homme à cheval arrivant au galop, mais celui-ci repoussant le fer avec la pointe du sien, s'écria :

« Qu'est-ce donc, Saint-Pol? est-ce là ta façon de donner l'hospitalité à tes frères d'armes? De par Dieu, comte, garde ton

épée pour le Sarrazin; c'est ta main que je veux.

Saint-Pol s'inclina et baisa le gantelet du cavalier, qui n'était autre que Philippe, fils aîné du roi de France. Les combattans, près de se frapper, s'arrêtèrent par respect pour le prince royal. Celui-ci demandant ce que signifiait ce champ clos et ces rapières nues, on lui expliqua la cause de cette grande querelle. Alors, se retournant vers un de ses pages, il dit : « Olivier, fais entrer ce religieux que j'ai trouvé en dehors du château, et qui suppliait inutilement la garde de le laisser pénétrer ici. »

Quand le père Joseph parut, Saint-Pol et tous ses gens reconnurent le religieux de l'abbaye de Psalmodi, le révérend aumônier de la châtellenie. L'étranger aussi le reconnut, et c'est alors que, tombant à genoux, il s'écria : « Mon Dieu, ma cause est gagnée, car voici celui qui tient dans ses mains le secret de mon nom. »

Le père Joseph portait en effet une cassette ferrée et scellée du sceau royal. Il dit aux deux champions :

« Malheureux, est-ce par le sang que l'un de vous prouvera son droit et son innocence? Venez ici, à genoux tous les deux devant moi. Et vous, monseigneur Philippe de France, fils du pieux roi Louis, et vous, messeigneurs les chevaliers, je vous prends à témoins que celui de ces deux hommes qui saura ce que contient ce coffre scellé depuis sept années, est le véritable héritier de la noble maison de La Rochemore. Vous, seigneur de Piennes et seigneur de Vendôme, interrogez en secret l'un des prétendants; vous, seigneurs d'Apremont et de Brissac, interrogez l'autre. »

Or, le baron de La Rochemore déclara que le coffre devait contenir des pierreries. Et l'étranger dit que dans cette boîte scellée se trouvait un morceau de la cotte de maille de monseigneur le comte d'Artois, mort devant la Mansourah, lors de la première croisade; lequel fragment d'armure avait été donné par le roi Louis au père du seigneur de La Rochemore, qui avait si bien combattu aux côtés du glorieux martyr, frère du roi.

L'étranger fut salué avec acclamation; et comme le jeune comte de Saint-Pol se voilait le visage pour ne point voir le renégat qu'il avait appelé son noble cousin et son parrain d'armes, celui-ci s'écria :

« Ah! Saint-Pol, Saint-Pol, Dieu vient de te retirer des griffes de Satan. J'aurais eu ta vie sur la terre d'Afrique, et tes biens et ta sœur au retour de la croisade. »

Puis, se jetant aux pieds du religieux, il ajouta :

« Mon père, croyez-vous que Dieu veuille d'une âme aussi abominable que la mienne? »

Le père Joseph prononça ces mots :

« Notre Seigneur J.-C. est mort pour le mauvais larron comme pour le reste des hommes.

— Et la justice du roi, mon père, que fera-t-elle de moi ?

— Mon frère, demandez-le à celui que vous avez trahi et dépouillé. »

Le religieux parlait ainsi, car il voyait le véritable baron de La Rochemore aux pieds de Philippe de France, et implorant la grâce du renégat. Le jeune prince promit sa haute intercession. Alors, La Rochemore se retournant vers son ennemi, lui dit ces paroles :

« Tout vous sera pardonné.

— Demandez-lui votre bracelet héréditaire, ajouta Saint-Pol.

— Mon bracelet, reprit la Rochemore, il ne m'a jamais quitté; le voici.

— Vrai Dieu! s'écria le renégat, il serait possible!... Messeigneurs, j'avais dix-huit ans, et je me préparais à partir de la ferme de mon père adoptif (car jamais je ne connus mes parents), quand celui-ci me donna cet anneau que je vous ai montré, en me recommandant de ne jamais le quitter. Depuis je devins pirate, renégat, abominable aux yeux de Dieu et des hommes, mais gardant religieusement cette relique paternelle.

— Mon frère, dit tout à coup La Rochemore, embrassons-nous. Ma mère eut deux fils jumeaux, dont l'un fut sacrifié à la fortune de l'autre et livré à des paysans qui l'adoptèrent. Ce fut un crime! l'expiation en est tombée sur moi... j'ai souffert! Dieu est juste et mystérieux dans sa justice. »

Ces deux frères, si long-temps ennemis, oublièrent le passé dans un embrassement mutuel, et ils sentirent qu'ils pourraient s'aimer. Puis le pécheur pénitent prit la main du père Joseph, et tous deux s'acheminèrent vers le monastère. Long-temps encore on entendit la voix grave du religieux qui chantait, dans la nuit, un cantique de reconnaissance. On eût dit un ange ramenant une âme du purgatoire au paradis.

Le lendemain une messe solennelle fut célébrée dans la chapelle du château, et la noble demoiselle, comtesse Berthe de St.-Pol, prononça des vœux monastiques entre les mains de l'officiant et en présence de monseigneur Philippe de France et des chevaliers. Telle avait été depuis long-temps sa résolution secrète. On ne la plaignt point, on l'aima davantage et on l'admira.

Les croisés s'embarquèrent deux jours après, et la châellenie de *** devint une abbaye de l'ordre de St.-Augustin.

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Message du président des Etats-Unis d'Amérique au congrès.

— Question des 25 millions réclamés de la France. — Examen des conséquences de cet acte. — Dette de la république d'Haiti contractée envers la France. — Rappel du ministre Français à Washington et congé donné au ministre Américain. — Communication à la chambre des députés. — Mouvement politique; de la majorité parlementaire. — Elections en Angleterre; changement dans la diplomatie. — Acte arbitraire et entraves à la liberté des cultes de la part du maire de Louviers.

Après l'adoption du projet de loi qui accorde au gouvernement 360 mille francs pour la construction d'une salle provisoire d'audience destinée à juger le complot d'avril; après le renouvellement pour cinq ans du bail du monopole du tabac et l'adoption de quelques propositions de peu d'importance, la chambre des députés est entrée dans le repos des discussions publiques. Un événement grave par sa nature, compliqué dans ses détails, immense par ses résultats et ses conséquences possibles, est venu apporter au pouvoir un sujet de sérieuses réflexions. Le silence de la tribune a semblé être momentanément commandé par un incident qui prépare des luttes plus vives et plus animées que celles par lesquelles la session a commencé. Enfin le gouvernement est ébranlé par ce choc parti des rives américaines, et qui a traversé l'Atlantique; le régime constitutionnel lui même met à nu aux yeux du monde une de ses plus grandes difformités et sa perpétuelle contradiction avec l'unité du pouvoir royal.

On se rappelle le rejet, vers la fin de la dernière session, d'une loi financière présentée par le gouvernement pour obtenir un crédit de 25 millions destinés à satisfaire aux clauses d'un traité conclu avec les Etats-Unis d'Amérique, et par lequel le paiement de cette somme était stipulé comme indemnité des pertes éprouvées par le commerce américain, en vertu des décrets rendus par Napoléon contre les neutres.

Dans son message au congrès des Etats-Unis, pour l'ouverture de sa session, le président Jackson a exposé cette affaire avec une habileté qui ne doit pas surprendre dans un vieux général doué d'une grande expérience, mais assez extraordinaire dans le chef d'un gouvernement démocratique républicain, et non moins constitutionnel que celui de la France.

Feignant de prendre comme acquis à son pays un traité consenti par le roi des Français, en vertu de ses attributions de chef de l'état,

M. Jackson traite comme une violation de la foi promise, comme un manque de parole, le refus de paiement venant du côté de la chambre. Confondant à dessein le pouvoir royal et le pouvoir représentatif, il considère le gouvernement comme se refusant à l'exécution de l'acte qu'il a consenti.

Partant de cette donnée, il discute les différents moyens par lesquels le gouvernement français pourrait être contraint à l'exécution de ses engagements. Cessation des rapports commerciaux, augmentation de droits sur les importations de nos marchandises en Amérique, saisie des propriétés françaises, déclaration de guerre enfin, telles sont les mesures dont le président semble laisser le choix au congrès, et cela avec des formes qui, quoique déguisées par les artifices du langage, ne laissent pas que de porter atteinte à la dignité de la France et à l'honneur national.

On voit d'un coup-d'œil que de questions soulève, comme autant de tempêtes, celle du paiement de ces 25 millions. La charte, la royauté, le système représentatif, le ministère, le gouvernement, les rapports extérieurs, la révolution de juillet elle-même, tout est engagé dans le débat et le dénouement de cette étrange affaire.

M. le président Jackson sait très-bien que si, d'après notre charte, le roi règne et gouverne; s'il a le droit de faire la paix et la guerre et de conclure des traités, les deux chambres, ou seulement l'une d'elles, peuvent refuser les subsides nécessaires pour gouverner, pour faire la guerre ou pour stipuler la paix, en sorte que l'esprit de la charte est diamétralement contraire à sa lettre, et que le fait s'y trouve en opposition avec le droit.

Le message du président est, à proprement parler, une sommation faite au gouvernement français, d'avoir à remplir l'engagement qu'il a pris par un traité; mais cet engagement ne pouvant être exécuté qu'autant que les chambres auront, en votant les 25 millions, mis le pouvoir à même de tenir sa promesse, il s'en suit que les attributions déterminées par la charte ne sont qu'une illusion, que les États-Unis ont traité avec un pouvoir qui n'avait point un mandat réel, et que l'acte dont on réclame la réalisation n'est qu'une feuille de papier qui peut être anéanti par une majorité parlementaire de quelques voix.

Cette situation est fautive de tous points; elle viole les lois de la logique; elle conduit à l'absurde, car elle nous montre deux pouvoirs, dont l'un ne peut exercer les attributions qu'elle tient de la constitution; dont l'autre exerce une prérogative financière qui neutralise indirectement la prérogative royale.

Il y a là un nœud gordien que la révolution

a prétendu dénouer, et qu'elle a serré encore plus. En refusant son concours à un ministère du choix du monarque, la chambre élective a mis la royauté au pied du mur, et l'a obligée de se défendre. Il fallait, dans cette lutte, que l'un des deux pouvoirs succombât. C'est le trône qui a croulé; mais la violence matérielle qui a suscité et terminé ce conflit, n'a pas décidé la question des principes. Elle est, comme on le voit, plus embrouillée que jamais.

Les conséquences possibles de cette affaire ne sont pas moins bizarres. Après avoir voulu assurer la paix en reconnaissant cette dette, le gouvernement français peut être amené par un nouveau refus de la chambre à faire la guerre malgré lui.

S'il n'obtient pas ces 25 millions, le gouvernement est obligé de déclarer ou qu'il se refuse à l'exécution du traité, ou qu'il ne dépend pas de lui de remplir ses attributions et ses promesses.

Si le gouvernement n'accepte pas la solidarité du refus de la chambre, il y aura désunion, guerre intestine entre les pouvoirs; s'il accepte cette solidarité, ce sera donner sa démission et remettre entre les mains du pouvoir électif le droit de faire la paix ou la guerre; des deux côtés il y a embarras, complication.

Céder devant les menaces du président de la république américaine, est la dernière pensée qui viendra à une chambre française; M. Jackson a rendu fort difficile l'exécution prochaine du traité, en supposant même dans cette nouvelle chambre des dispositions plus favorables que dans la précédente.

Il ne faut pas demander si l'esprit de parti, passionné comme il l'est, s'est emparé de cette question pour la faire tourner au profit de ses vues. Les opinions les plus modérées veulent que l'on attende ce que le congrès répondra au message du président de la république, avant de prendre un parti. Elles regardent l'ouverture faite par le général Jackson comme un sentiment individuel qui, quoique revêtu d'une certaine autorité, n'aura de valeur que par la sanction du pouvoir législatif des États. Ailleurs on exploite les affinités du républicanisme américain avec l'esprit de la faction qui rêve encore la république pour la France. L'opposition constitutionnelle y voit un moyen de renverser le ministère sous la responsabilité duquel le traité a été conclu. Elle pense que cet acte pourrait être revu, annulé ou modifié par une combinaison nouvelle de cabinet. autre hérésie qui conduirait à ce déplorable résultat, que tous les traités seraient remis en question chaque fois que les vicissitudes électorales ou parlemen-

taires amènerait une dissolution du conseil des ministres.

Une considération grave à laquelle on n'accorde peut-être pas assez d'attention, c'est que ce vice de notre constitution, en jetant l'incertitude et le vague dans nos rapports avec les autres nations, détruit nécessairement toute confiance dans ce qu'il y a eu de plus respectable dans tous les temps, la foi des traités, et que, dans telle circonstance donnée, il peut en résulter un grand préjudice pour notre pays. La foi punique pourra finir par stigmatiser une constitution qui présente un aliment si facile aux passions, une voie si large à la violation d'engagemens solennels. Nous serons une nation avec laquelle on ne croira pas pouvoir contracter en toute sûreté.

Une autre question surgit à côté de celle-là et n'est pas moins embarrassante, c'est celle de la créance de Saint-Domingue. Ici on nous doit, non pas vingt-cinq millions, mais cent cinquante. Il y a là aussi une république, un président, un congrès dont la France est créancière, et depuis douze ans on ne donne que de vaines paroles. La nation française, qui reçoit de si fières sommations du président Jackson, n'en a-t-elle point à faire au président Boyer, et si la crainte d'une rupture et d'une guerre amène le paiement des 25 millions réclamés, notre pays n'obtiendra-t-il pas une compensation de son honneur blessé et de ses sacrifices pécuniaires dans l'acquittement, par la république d'Haïti, de cette dette déjà ancienne. Ce serait montrer une bien grande faiblesse que de condescendre aux exigences de l'une de ces républiques, sans obliger l'autre à se libérer.

Tandis que nous nous livrons à ces réflexions, le *Moniteur* annonce que le ministre français à Washington est rappelé, et que le ministre des Etats-Unis à Paris est prévenu que les passeports dont il pourrait avoir besoin, par suite de cette communication, sont à sa disposition. En même temps la chambre des députés est convoquée pour recevoir communication du projet de loi relatif à la créance américaine, en exécution du traité de 1831, avec addition d'une clause destinée à garantir éventuellement les intérêts français, qui pourraient être compromis.

Il y a là deux faits que l'opinion publique aura de la peine à concilier. Le rappel de l'envoyé de la France et le renvoi de celui des Etats-Unis auraient été, en d'autre temps, le prélude d'une déclaration de guerre. La présentation à la chambre du projet de loi pour le paiement de 25 millions est un acheminement à la paix, car c'est là tout le fond de la discussion. Si la dignité du gouvernement a été blessée au point d'exiger le retrait des envoyés respectifs et une réparation, est-il op-

portun de faire sanctionner par les chambres le paiement de la créance, dont le retard a motivé le langage inconvenant du président des Etats-Unis? On ne comprend pas cette double démarche qui se présente sous un aspect aussi contradictoire.

Est-ce que, d'après le point de vue que nous avons présenté, le pouvoir se séparerait de la représentation, laissant à celle-ci les chances et la responsabilité de ses actes, et ne gardant pour lui que le soin de conserver sa dignité? Il y a là quelque chose de bien étrange et qui offusque la raison. Le pouvoir semble dire à la chambre: en signant le traité, j'ai fait ce qui était dans mon attribution; en rappelant mon envoyé, j'ai satisfait à ce qu'exigeait mon honneur; mon rôle est rempli, c'est maintenant à vous à remplir le vôtre, dùt-il être contraire au mien. On aura beau subtiliser et passer à l'ambic toutes les distinctions du système constitutionnel, l'esprit ne peut admettre l'existence de deux pilotes gouvernant le même vaisseau, et dont l'un veut voguer vers l'orient, tandis que l'autre tourne la proue du côté de l'occident.

Nous aurons occasion de revenir sur cette grave affaire, qui est destinée à occuper une grande place dans les débats législatifs et la politique générale. Elle est venue couper court à quelques bruits de changement dans le ministère; on parlait de la retraite de M. le maréchal Mortier, et de la rentrée de M. le maréchal Soult. Ce qui est certain, c'est que le président titulaire du conseil, en restant étranger aux grandes affaires politiques, en se soustrayant aux discussions des chambres, et en n'accordant même à la spécialité dont il est chargé, que très-peu de soins et d'attention, prouve qu'il ne se regarde que comme le détenteur provisoire du portefeuille de la présidence et de la guerre, et qu'il n'est destiné à y rester qu'aussi long-temps que dureront les difficultés qui s'opposent à la reconstitution du cabinet.

Cependant une majorité ministérielle à la chambre est plus incertaine que jamais. On a vu dernièrement, à la suite d'une discussion importante, une loi politique n'être emportée que par 13 voix seulement. Depuis, quelques réélections partielles ont renforcé l'opposition; M. Garnier-Pagès est rentré à la chambre; M. le duc de Fitz-James a été élu à Toulouse. Ce choix est remarquable: gentilhomme, royaliste prononcé et pair démissionnaire, M. de Fitz-James offre en lui un de ces retours de l'opinion que l'on peut signaler comme symptôme des progrès que la France fait dans les voies d'une restauration. On dit que ce choix sera contesté, et raison de la qualité de pair dont il a été revêtu. L'hérédité pouvait et devait rendre ce

caractère indélébile, car celui qui en était revêtu n'avait pas le droit de renoncer pour sa postérité; mais depuis que le titre a été rendu viagère, ce n'est plus un lien qui enchaîne sans retour. M. le duc de Fitz-James a donné sa démission; son nom a été rayé du livre d'or; il est rentré dans la classe des simples citoyens, et la confiance des électeurs a pu l'appeler légalement à l'honneur de siéger dans la chambre des députés.

Indépendamment du caractère que prennent les élections partielles, il s'opère dans la chambre même un mouvement qui tend à dégrader les esprits du joug du ministérialisme systématique. Les opinions, dans cette assemblée, sont tellement fractionnées, le système du gouvernement est tellement incertain, qu'une majorité a beaucoup de peine à trouver un centre commun, de même que le pouvoir ne sait où placer son point d'appui. C'est ce que vient de définir avec autant de sagacité que d'esprit, M. Pagès de l'Arriège, dans une lettre qu'il termine ainsi : « Le temps marche chargé de civilisation et de lumières; que son règne arrive et que sa volonté soit faite. Il faut que sa puissance soit bien universelle, bien pénétrante, puisqu'elle imprègne même les majorités de raison et de progrès. *Le bon temps des ministres s'en va.* » Il faut traduire ce que le député dit ici du temps, par la volonté de Dieu, supérieure à celle des hommes, des ministres et des rois.

Les choses se passent de même en Angleterre où le torysme n'a qu'un faible avantage sur ses adversaires les radicaux et les wighs. Les voix ne sont pas encore entièrement comptées; mais tout indique que le parti qui prend le nom de conservateur n'aura guère plus de la moitié des nominations dans la chambre des communes. Encore se divisera-t-il en deux fractions : les conservateurs purs et les conservateurs modérés, ceux-ci ayant pour chef M. Stanley. Ainsi, en Angleterre comme en France, la diversité des élémens tempèrera la violence des passions et rendra difficile le ministérialisme systématique, la plus absurde et la plus brutale de toutes les influences, et aussi la plus immorale lorsqu'elle repose sur la corruption.

Les élections se seront passées beaucoup plus tranquillement qu'on n'aurait pu l'espérer. Les journaux anglais ne font mention que d'un assez petit nombre de têtes cassées et de candidats lapidés. Pour des hustings démolis, des vitres brisées, des trognons de choux jetés à la tête des orateurs, des magistrats couverts de boue et des coups de poing échangés, on en a partout et à l'infini, car c'est là, en réalité, le fond et le produit net des libertés de la vieille Angleterre.

D'ici à quelques jours on aura la solution de cette grave question qui tient en suspens toute la politique européenne. Du résultat de ces élections dépendent et les intérêts respectifs de la Hollande et de la Belgique, et le sort de l'expédition de don Carlos, et l'interminable démêlé survenu en Orient, et peut-être plus tard la destinée de la révolution de France. La vie politique et diplomatique est comme suspendue dans le monde civilisé par cette lutte d'intérêts; mais nous touchons au dénouement et sans doute au développement d'un nouveau système. Déjà quelques ambassadeurs sont nommés : lord Londonderry va représenter l'Angleterre à St-Petersbourg, et lord Cowley vient prendre à Paris la place de lord Granville, qui a déjà eu son audience de congé. Un projet important préoccupe à Londres les têtes politiques. Il s'agit de resserrer les liens de la maison régnante avec celle des Nassau de Hollande par le mariage de la princesse Victoire, héritière de la couronne d'Angleterre avec le second fils du prince d'Orange. Cet événement, en mêlant les intérêts anglais et hollandais, pourrait avoir des suites fâcheuses pour la Belgique. Il est pénible de penser que tandis que le protestantisme se fortifie au Nord par des alliances et des traités, le catholicisme est privé au Midi de force et d'unité politique par l'effet des révolutions de France, d'Espagne et de Portugal.

Un député, dans le cours de la discussion sur le monopole des tabacs, s'est écrié avec beaucoup de chaleur qu'il était temps de s'occuper des intérêts et des affaires du pays. Des voix nombreuses ont fait écho à ce vœu vraiment patriotique. La France, en effet, a besoin de sortir de cet état d'incertitude et de malaise dans lequel elle se trouve, et qui vient de ce qu'à proprement parler, il n'y a pour elle ni principes, ni législation, ni règles fixes à l'abri desquelles les intérêts sociaux puissent se réfugier et se faire un avenir. Plus nous avançons, et plus il semble que le chaos s'épaississe autour de nous. Chaque révolution, chaque régime, chaque principe triomphant à son tour a ajouté à la confusion des idées, à la complication des lois. La révolution de juillet a posé des bases, mais la convention, le directoire, l'empire et la restauration ont accumulé des actes législatifs, vaste arsenal dans lequel l'arbitraire n'a que le choix des armes. Croirait-on, par exemple, qu'avec le principe de la liberté et de l'égalité des cultes, il existe un décret par lequel un maire se croit autorisé à venir faire sommation au clergé d'une paroisse de prier pour un défunt qui, de son vivant, a été séparé de la communion de l'Eglise. C'est pourtant ce qui vient d'arriver dans la ville de Louviers, où un sieur Ferma-

nel, prêtre insermenté et marié, doublement apostat par conséquent, étant mort, le maire, accompagné du commissaire de police, et précédant le cercueil, qu'entourait une foule ameutée, est venu dans la sacristie de la paroisse sommer, en vertu du décret de prairial an XII, le curé d'avoir à accorder les cérémonies et les prières de l'Eglise pour un homme qui s'était séparé d'elle. Le curé, comme on le pense bien, s'est refusé à cette étrange sommation. Pareille injonction a été adressée, selon la teneur du même décret, à un autre ecclésiastique, qui n'a pas cru devoir y obtempérer. Le sonneur seul, comme agent civil, a satisfait à la réquisition, et mis ses deux cloches en mouvement. Procès-verbal a été dressé contre la religion et l'église rebelles; après ce scandale, le maire et son mort, suivis de la foule, qui remplissait le temple, se sont rendus au cimetière, où la sépulture civile a été donnée au sieur Fermandel.

S'il existe un décret portant que les ministres d'un culte quelconque peuvent être contraints et forcés de faire des prières dans quelques circonstances que ce soit, cet acte est insensé, car la prière, à la fois inspiration et aspiration, n'est pas un tribut, comme l'impôt des patentes, qui se paie matériellement. Le décret existe cependant, il a été rendu par un pouvoir despotique à la suite d'une scène de désordre occasionnée par le convoi d'une danseuse. Mais qu'est-ce qu'une disposition qui anéantit la liberté de la conscience et des cultes, proclamée par la constitution; qui a le défaut plus grand d'être inexécutable, puisqu'il n'existe aucun moyen de contraindre à prier le prêtre, qui regarde comme un devoir de s'abstenir!

La philosophie et le libéralisme renferment plus de préjugés que n'ont pu en avoir les temps de barbarie superstitieuse; leur ignorance en certaines matières est surtout remarquable. Demandez-leur ce que c'est que l'Eglise? ils vous diront que c'est le curé, son vicaire, le sacristain et les chantes; pour les communians, ils n'en tiennent aucun compte, comme si l'Eglise n'était pas le troupeau uni à son pasteur, l'assemblée des fidèles en communauté avec ses chefs spirituels. Première erreur qui conduit à une autre. Les docteurs de la loi vous disent qu'il y a *refus de sépulture*, tandis qu'il n'y a que refus d'un concours spirituel aux cérémonies des obsèques pour qui n'est réellement pas de l'Eglise. Dans ce conflit entre le pouvoir temporel et le pouvoir ecclésiastique, il y a un premier point à juger, c'est de savoir si l'homme pour qui les prières sont réclamées appartient à la communauté des fidèles. Or, c'est l'autorité administrative qui rend l'arrêt et en poursuit l'exécution; en cela elle est absurde et injuste, car elle n'est pas com-

pétente. C'est comme si l'autorité spirituelle voulait prononcer sur une question de domicile ou de droits politiques. Hélas! nos hommes d'état et nos administrateurs ont bien besoin de refaire et de compléter leur éducation, car ils ne comprennent pas même la valeur des mots dont ils se servent.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

M. l'abbé Blanchard (de Bonnetable), prédicateur de l'Avent, à l'église métropolitaine de Notre-Dame, a terminé sa station, dimanche dernier, par un discours sur la foi. Voici de quelle manière l'orateur chrétien a résumé et fini son discours, qui a été en tout point fort remarquable :

« Nous sommes heureux, en terminant cette station sainte, de pouvoir, du haut de cette chaire de la première église de France, nous en réjouir avec vous. Oui, les hommes, depuis si long temps abusés par les promesses d'une philosophie fallacieuse et mensongère, fatigués de tant de sophismes et de déceptions, les hommes s'empressent de recourir à cette foi divine qui ne trompe jamais. Aujourd'hui un mouvement religieux, précurseur peut-être d'un glorieux avenir, se fait sentir dans le monde chrétien : le flot impie qui versa sur nous tant de calamités, s'éloigne enfin du rivage, pour faire place à une onde pure et tranquille; déjà nos temples sont plus remplis, nos sacrements plus fréquentés et notre voix plus écoutée. Oui, plus d'encens brûle au pied des saints autels, plus de prières ferventes montent vers le ciel, et plus de grâces aussi, comme une autre rosée, en descendant sur les cœurs : la jeunesse, naguère si dédaigneuse de tout ce qui tient à la religion, s'est montrée désireuse de s'instruire, et la parole de Dieu, qu'elle est venue avec empressement recueillir dans nos églises, a déjà produit les plus heureux fruits. Espérons donc que bientôt la foi aura reconquis parmi nous et son éclat et son empire.

» Flambeau sacré de la foi ! non, vous ne cesserez point de briller sur notre belle patrie ! non, quels que soient les efforts coupables de l'orgueil, du libertinage et de l'impunité, la religion de J.-C. ne périra point parmi nous. Ah ! que ceux de nos frères qui ont le malheur, les ingrats ! de se déclarer ennemis de cette religion sainte ; qui, non satisfaits d'avoir abjuré tout sentiment religieux, conspirent encore de tous leurs moyens pour effacer du cœur de leurs semblables les semences précieuses que la foi y a déposées, qu'ils viennent dans nos temples, surtout aux jours de nos grandes solenni-

tés ; qu'ils voient la foule des fidèles de tout âge, de tout sexe, de tout rang, se pressant autour des autels ; qu'ils contemplent leur piété, leur foi, leur amour ; qu'ils entendent leurs voix se mêler au chant sacré des cantiques, et qu'ils disent enfin s'il est possible encore de croire à leurs paroles sinistres et insensées. »

— M. l'archevêque vient d'adresser une circulaire à MM. les curés, relativement à l'œuvre des Petits-Séminaires. Le prélat y annonce que les ressources de la caisse diocésaine sont insuffisantes pour la soutenir. Il appelle donc leur sollicitude et celle des âmes pieuses sur ce point. |

— Le 1^{er} octobre dernier, le décret suivant a été rendu sur les monastères des trappistes en France :

« 1^o Tous les monastères des trappistes en France formeront une seule congrégation qui portera le nom de Congrégation de religieux intérieurs de Notre-Dame de la Trappe. 2^o Le général de l'ordre de Cîteaux en sera le chef et confirmera chaque abbé. 3^o Il y aura en France un vicaire général muni de tout pouvoir pour bien administrer la congrégation. 4^o Cette charge sera unie à perpétuité avec l'abbaye de l'ancien monastère de Notre-Dame de la Trappe d'où les trappistes sont sortis, de sorte que chaque abbé de ce monastère, canoniquement élu, exerce en même temps le pouvoir et les fonctions du vicaire-général. 5^o Chaque année, le vicaire-général célébrera un chapitre où seront convoqués les autres abbés ou prieurs conventuels, et visitera chaque monastère par lui-même ou par un autre abbé ; quant au monastère de la Trappe, il sera visité par les quatre abbés de Melleray, du Port-du-Salut, de Belle-Fontaine et du Gard. 6^o Toute la congrégation observera la règle de saint Benoît et les constitutions de l'abbé de Rancé, sauf les prescriptions renfermées dans ce décret. 7^o Les trappistes se conformeront au décret de la Congrégation des Rits, du 20 avril 1822, sur le Rituel, le Missel, le Bréviaire et le Martyrologe dont ils devront se servir. 8^o Le travail ordinaire des mains ne se prolongera pas en été au-delà de six heures, et dans le reste du temps au-delà de quatre heures et demie ; quant à ce qui regarde les jeûnes, les prières et le chant du chœur, chaque monastère suivra, selon son usage, ou la règle de saint Benoît, ou les constitutions de l'abbé de Rancé. 9^o Ce qui est prescrit par l'art. 8 pourra être modéré ou mitigé par les supérieurs des monastères pour les religieux qu'ils jugeront mériter quelque adoucissement à raison de leur âge, de leur mauvaise santé, ou pour quelque autre juste cause. 10^o Quoique les monastères des trappistes soient exempts de la juridiction des évêques, cependant, pour des raisons particulières et jusqu'à ce qu'il soit statué autrement, ils seront soumis à la juridiction des mêmes évêques qui procéderont comme délégués du saint Siège. 11^o Les religieuses trappistines en France

appartiendront à cette congrégation, et leurs monastères ne seront point exempts de la juridiction des évêques ; cependant le soin spirituel de chaque monastère de religieuses sera confié à l'un ou l'autre des religieux du monastère le plus voisin. Les évêques choisiront et approuveront les religieux qu'ils jugeront propres à cet emploi, et pourront nommer des confesseurs extraordinaires choisis même dans le clergé séculier. 12^o Les constitutions que les religieuses devront observer à l'avenir seront soumises au jugement du saint Siège.

— On espère que le sacre de M. l'évêque de Langres aura lieu le 23 janvier. La cérémonie se fera, à ce qu'il paraît, dans la chapelle des Dames de Saint-Michel, rue St.-Jacques.

ESPAGNE. — Un bulletin de Zumalacarréguy, en date du 4 janvier, donne les détails de ce combat, dans lequel on prétendait que Caratala avait eu l'avantage. Il résulte de ce bulletin qu'après un combat livré le 2, sans résultats, les deux corps d'armée en sont venus aux mains le lendemain. Une manœuvre habile de Zumalacarréguy lui a livré l'ennemi, qui est allé se réfugier dans Bergora, après avoir essayé une perte considérable en hommes et en munitions.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ÉGYPTE. — Les travaux du barrage du Nil se poursuivent avec une activité sans exemple. Plus de douze mille ouvriers sont enrégimentés et casernés sur les deux branches de Damiette et de Rosette, et leur nombre ne fera qu'aller en augmentant. Un immense remuement de terre a déjà eu lieu, et les matériaux ne cessent de s'accumuler. Dernièrement, sur la demande des ingénieurs employés au barrage, M. de Cérisy-Bey a fait construire à l'arsenal cent machines à draguer qui leur ont été envoyées. Ces machines ont été mises sur-le-champ en activité.

Les travaux du barrage seront dignement complétés par la route en fer qui sera construite du Caire à Suez. Une voie de transport facile sera ainsi ouverte à l'Europe jusqu'au fond de l'Inde, en passant par la mer Rouge. M. Galloway, élevé au rang de bey pour tous les éminents services qu'il a rendus, est parti depuis peu de temps pour l'Angleterre, afin d'aller y chercher tous les matériaux nécessaires à la construction du chemin dont il s'agit.

Une compagnie anglaise a conçu de son côté le projet d'ouvrir à travers la Syrie une autre route vers les Indes. Il s'agit, pour cela, d'unir l'Oronte à l'Euphrate par un canal qui commencerait un peu au-dessus d'Antioche, et s'étendrait jusqu'à Belles, en passant par Alep, dans une étendue de soixante-sept milles. Le plan de ce canal a été

dressé, il y a quelques années, par M. Chesney, capitaine au corps royal d'artillerie de S. M. britannique, lequel, après avoir parcouru l'Euphrate depuis Bassora jusqu'à Bir, a reconnu que ce fleuve était parfaitement navigable dans la plus grande partie de son étendue, et qu'il serait facile de triompher des faibles obstacles qu'on pourrait rencontrer sur quelques points. La compagnie anglaise, avant d'en venir à l'exécution définitive du canal en question, a donc résolu pour le moment de tenter un premier essai de navigation sur l'Euphrate par le moyen de deux bateaux à vapeur en fer dont toutes les pièces détachées seront transportées à Bir, où l'on se propose de creuser un bassin, à moins que l'on ne trouve un emplacement plus favorable pour cela. Le parlement a voté vingt mille livres sterling à titre d'encouragement en faveur d'une aussi belle tentative, et l'on ne doute pas qu'il n'y ait bientôt beaucoup de souscriptions particulières très-considérables.

— On écrit de Langres (Haute-Marne), le 8 janvier.

« Hier, vers six heures du soir, un incendie a éclaté dans la commune de Champigny, située à une lieue de Langres, et a consumé six maisons. Le désastre pouvait être plus grand encore, malgré tous les secours, si le vent eût soufflé dans une direction différente. Les pompiers de Langres, un détachement de quarante hommes de la compagnie de sous-officiers vétérans et la gendarmerie, accourus sur les lieux, étaient en plein travail à sept heures et demie; et vers onze heures la violence du feu avait cessé. Mille à douze cents hectolitres de céréales ont été perdus, ainsi que d'autres produits provenant des diverses récoltes: quelques bestiaux ont péri. On ne saurait trop louer le zèle et le dévouement des pompiers et des militaires qui sont venus de Langres au secours de la commune et qui l'ont sauvée peut-être d'une complète destruction. Le curé de Champigny a également bien mérité de ses concitoyens; mêlé aux travailleurs, il leur donnait l'exemple de l'activité et du courage. »

— Dans sept audiences consacrées à l'examen des prévenus dont le ministère public a demandé la mise en accusation, la cour, sur 518 prévenus de cette catégorie, a prononcé l'accusation sur 56; elle a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre sur 40, de sorte qu'elle a délibéré sur le quart à peu près des inculpés.

D'après ces données, il faudrait encore à la cour, si elle ne procédait pas plus rapidement, 21 audiences pour terminer le travail de la mise en accusation, et l'on pourrait présumer que le nombre des accusés serait au-dessous de 160.

Les séances législatives vont se trouver en concurrence avec les audiences judiciaires, et l'on ne peut pas supposer qu'il y en ait plus de cinq par

semaine. Cette partie de la procédure ne se terminera donc pas avant la fin de février.

Il faudra un temps quelconque au ministère public pour rédiger l'acte d'accusation et pour le signifier à chacun des accusés. L'appel des témoins les délais à accorder à la défense n'exigeront pas moins de six semaines, ce qui doit conduire jusqu'au mois de mai.

Il est plus difficile de se faire une idée du temps nécessaire pour les débats d'un procès qui embrasse serait 160 accusés, où l'on aura à entendre 160 défenseurs, et à interroger des témoins dont le nombre ne peut pas être prévu sans mettre en ligne de compte les nombreux incidens qui peuvent s'élever dans le cours des débats, et qui exigeront autant de délibérations. Le terme de cet immense procès offre un problème qu'il n'est donné à personne de résoudre. L'instruction du procès de la conspiration du 19 août 1820 a commencé avec le mois de septembre de cette année, 27 prévenus seulement ont été accusés, et le jugement n'a été rendu qu'au mois de novembre de l'année suivante.

AVIS.

C'est dans l'impossibilité de s'occuper elle-même des demandes qui lui parvenaient fréquemment, que l'administration de *la Dominicale* a engagé ses lecteurs à s'adresser au BUREAU DE LIBRAIRIE que vient de fonder un de ses employés, et où l'on peut demander non-seulement les ouvrages annoncés par *la Dominicale*, mais encore tous ceux que l'on pourra désirer, et tous les ornemens du culte. Mais cet établissement, que nous recommandons de nouveau très-vivement, étant tout-à-fait étranger à *la Dominicale*, les demandes doivent être adressées directement à M^r Langlois, directeur du BUREAU DE LIBRAIRIE, rue Guénégaud, n^o 7.

Nota. Il est indispensable de faire parvenir franco le montant de chaque commission en un bon à vue sur la poste ou sur une maison de Paris; autrement elle ne serait point expédiée.

Le Directeur-Gérant
ANGE DE SAINT-PRIEST.

DE L'INTERVENTION DE LA PRESSE PROVINCIALE DANS LE MOUVEMENT RELIGIEUX.

La presse, et par ce nom, nous comprenons aussi bien la presse des livres que la presse des journaux, est la force morale la plus puissante qui se puisse concevoir. Appliquée à l'attaque des principes sociaux, elle est un effroyable moyen de destruction; organisée pour la défense des mêmes principes, elle devient l'instrument de restauration le plus actif et le plus solide qui puisse et doive être employé. On ne l'a pas assez senti jusqu'à présent, selon nous, au moins par rapport à la défense des idées religieuses. Dans notre grand et légitime souci des doctrines catholiques, nous nous sommes plus d'une fois demandé s'il ne serait pas possible aussi d'établir des tribunes pour la vérité, lorsque l'erreur multiplie les siennes, et s'il fallait dédaigner si fort l'instrument dont on faisait contre nous un emploi dont une expérience funeste avait démontré la déplorable puissance. Ça été, à toutes les époques, le caractère du christianisme d'être à la hauteur de toutes les exigences et de marcher à la tête du mouvement social. La politique ne s'est pas toujours ramassée dans les mêmes limites ni concentrée dans les mêmes proportions. La réponse aux mauvaises doctrines et aux erreurs de toute sorte tantôt s'est faite par le sang des confesseurs, tantôt par la plume des docteurs et des Pères; la science et l'art ont répondu, lorsque la science et l'art ont été interrogés. C'est-à-dire que dans tous les temps il y a toujours eu à bonne attaque bonne défense, et que la polémique chrétienne s'est continuellement produite, comme il le fallait, à savoir à son temps, à son heure, suivant les nécessités et le besoin du moment.

Or, nous vivons à une époque tout entière de transition, qui demande à être étudiée et suivie pied à pied. Il se fait un travail au sein de la société, auquel le christianisme ne saurait rester indifférent; car il s'agit pour lui d'être ou de ne pas être au milieu de nous.

Ce n'est plus seulement quelque point de dogme ou de morale qui est mis en cause; c'est toute la doctrine, toute la morale, toute la civilisation du Christ qui est traduite devant la raison humaine, comme le Christ devant Pilate. Il faut donc que le christianisme confesse de tout, et qu'il soit prêché par des bouches d'or. Jusqu'ici le clergé avait suffi à cette tâche. Car c'est une justice à lui rendre qu'il s'est toujours admirablement posé dans toutes les luttes de la pensée et dans tout le travail de l'humanité et des siècles. Quand la science recula devant l'ignorance, elle se réfugia dans le sein des monastères et dans les écoles ouvertes par les évêques français; lorsque la terre fut couverte des débris des générations qui se heurtaient comme de terribles avalanches, il y eut des solitaires pour écarter ces ruines, pour féconder ce sol, pour cultiver ces campagnes désertes et abandonnées; il y eut des Thomas et des Bonaventure pour répondre par de bonnes raisons aux attaques du schisme, et des milliers de fidèles et de pasteurs pour répondre par de bonnes œuvres. Aujourd'hui que la mission du clergé aurait besoin de s'étendre, il se trouve plus resserré que dans tout autre temps. Hélas! la faute n'est ni à son courage ni à son dévouement, ni à ses bonnes intentions. La révolution française a porté un coup fatal à ses grandes études, et décimé ses membres. Autrefois il était riche, puissant, propriétaire au même titre que tous les autres propriétaires de France; car il n'avait pas usurpé ces richesses; il les avait acquises comme la noblesse, comme le roi, comme tout le monde, et ce n'est pas là ce qu'il regrette. Mais, constitué fortement comme il l'était alors, il élaborait la science en même temps qu'il l'appliquait. Il avait des esprits puissans pour les sages et les orgueilleux du siècle, et des cœurs dévoués pour le pauvre et le malade, de belles et grandes paroles pour la science mondaine, et des paroles de charité pour la douleur et le repentir. C'est-à-dire qu'il touchait à la société par tous ses angles, qu'il la prenait à la fois en bas et en haut

La révolution française lui a ôté forcément l'une des deux moitiés de sa couronne ; la science a déserté l'asile de sa faiblesse ; la charité, le dévouement, les bonnes œuvres sont restées. Mais, en de certaines circonstances, ni les bonnes intentions, ni le dévouement, ni la vertu, ne suffisent. Quand Israël fut attaqué dans le désert, Moïse levait les bras vers le ciel sur la montagne ; mais le peuple combattait en même temps dans la plaine. Nous croyons donc, et en cela nous ne faisons que suivre la chaîne des idées que nous avons émises en d'autres circonstances, que la presse, maniée par des mains habiles et fermes, dirigée par ceux qui ont mission de propager les bonnes doctrines, pourrait être d'un immense effet dans la solution de la question sociale. Et cette organisation présenterait d'autant moins de difficultés d'établissement et d'exécution que le terrain est d'avance admirablement préparé, que les voies sont ouvertes, et qu'il n'y a plus qu'une très-légère modification à apporter dans ce qui existe déjà.

La presse ressemble aux langues d'Esopé : c'est ce qu'il y a de pis et ce qu'il y a de meilleur. Elle a remplacé dans les sociétés modernes la force du sabre, en y substituant la force de l'intelligence et de la pensée. Or le sabre tue ou défend, massacre ou protège ; il n'y a de différence que dans la manière de s'en servir. Si la presse mise en de certaines mains est une arme redoutable, mise en de certaines autres, elle est un bouclier. L'application de la presse à la politique d'ordre et de conservation a donc été un admirable système ; l'établissement de la presse provinciale est une des créations les plus utiles qui se puisse concevoir. Et quand elle n'eût produit d'autre effet que de faire revivre en quelque manière l'esprit provincial détruit par la centralisation, ce serait déjà un immense résultat d'acquis ; car nous avons ceci de bien caractérisé en France que nous n'en demeurons jamais au principe, et que nous en descendons toutes les conséquences jusqu'au bout. L'impulsion est donnée, soyons sûrs

qu'elle continuera. On ne s'écarte jamais en vain de la tradition, ni de la nature des choses. Or il y a le bon sens qui dit ici que la France, c'est-à-dire trente deux millions d'individus ne sauraient rester en tutelle d'une seule ville, quelle que grande qu'elle soit. D'autre part, les intérêts locaux ont trouvé au sein des localités mêmes de judicieux interprètes et des défenseurs courageux. Toutes les petites tyrannies administratives ont été démasquées, et plus d'un citoyen n'a joui de la tranquillité qu'à la faveur de cette intervention, et de cette vigilance incessante de la part de la presse. Enfin, jointe aux organes de l'opinion publique qui partent du centre, elle a porté une impulsion uniforme dans la sphère politique, sur tous les points du pays. Certes, ce sont là de notables résultats, que chacun peut apprécier en ce moment, et qu'il n'est permis à personne de dénier.

Or, nous nous sommes demandé si cette même presse, appliquée à la défense des principes chrétiens, ne pourrait pas également devenir efficace et salutaire. Évidemment elle le pourrait. Ce qui a fait sa force en politique, c'est qu'elle avait à développer un bon principe et qu'elle s'adressait à une grande masse de lecteurs bien intentionnés, probes, croyans d'une part, et de l'autre à une classe d'hommes séduits, il est vrai, par les doctrines mondaines ou épris des fausses maximes d'une liberté chimérique, mais en général graves, aimant le pays, détestant l'abus du pouvoir. Il est donc arrivé que les premiers que la révolution de juillet avait effrayés et divisés se sont ralliés, que les autres ont été amenés à méditer sur les malheurs que toutes les révolutions traînent à leur suite ; que tous ont aspiré à sortir de cette situation évidemment transitoire qui n'est ni l'ordre, ni le désordre, à proprement parler, mais qui, par son incertitude même, tient tout en suspens, paralyse toutes les entreprises, et jette dans le cœur de la société un indéfinissable malaise. Or, si la presse provinciale, secondant la presse de la capitale, a pu dans l'espace de quatre ans, au

milieu du choc des événemens, le lendemain d'une révolution, jeter ainsi et consolider les bases de l'édifice politique sur un terrain mouvant et brûlant, que ne serait-elle pas appelée à faire dans la sphère des idées religieuses ? D'autant plus qu'ici ne se rencontrent pas les obstacles qu'elle avait à surmonter dans la propagation des idées politiques. Ce sont les intelligences elles-mêmes qui viennent au devant de nous, et elles y viennent non pas poussées par un sentiment, par un élan, mais par une conviction intime et profonde de faiblesse. Le mouvement des esprits n'est si opiniâtre qu'à cause de cela. L'élan passionné n'est souvent que passager : aux époques d'enthousiasme, lorsqu'une grande pensée fait battre toutes les poitrines, les générations se soulèvent et enfantent des merveilles ; mais elles retombent bientôt. Le mouvement actuel des esprits, qui n'est ni l'élan de la foi ni l'enthousiasme d'une croyance, ne s'arrêtera pas parce qu'il est grave, méditatif, et qu'il procède au nom de ce qu'il y a de moins chaleureux et de moins passionné dans l'homme, à savoir la raison. Quand les nations de l'Europe se levèrent comme un seul homme, c'est qu'elles avaient entendu crier par les villes et par les bourgs : Dieu le veut ! les migrations des peuples recommencent non plus vers le tombeau du Christ, mais vers ses lois, vers sa morale, vers sa civilisation. Il ne resta des premières que des ossemens pour la Palestine ; la croix protégera celles-ci de son ombre et le temple les couvrira de sa paix et de ses consolations ! Rien ne saurait donc entraver la marche de la presse provinciale dans la carrière où l'appellent et l'intérêt du pays et les nécessités de la situation présente. Si, dans cette Gomorrhe de la France que l'on nomme Paris, où le vent brûlant de l'impiété a soufflé pendant si long-temps, la nécessité d'une religion qui console des ennuis et des misères de ce monde s'est cependant fait sentir au cœur de ce peuple, livré à tant de chocs meurtriers et balotté par tant de doctrines perverses, soyons sûrs qu'elle s'est produite en province d'une bien

autre manière. Malgré tous les coupables efforts, il s'en faut que les mœurs et la religion s'y soient perdues comme dans la capitale. Il y avait pour cela mille raisons : l'impiété s'y heurtait à mille obstacles, qui, protégés par une surveillance attentive et incessante, rendraient encore inutiles toutes les tentatives des mauvais esprits et des mauvaises choses. Aussi les populations y sont-elles généralement croyantes, probes, religieuses. Il y a telles contrées de la France où un impie est une chose si rare qu'il faut parcourir une grande étendue de terrain pour en rencontrer un ; telles autres où quelques défections ont eu lieu, mais contre lesquelles protestent les populations entières, par l'isolement dont elles les entourent et par le noble spectacle qu'elles leur donnent de la pratique de tous les devoirs et de toutes les vertus. La mission de la philosophie mondaine n'a donc pas été accomplie dans toute sa plénitude : elle voulait détruire, elle n'a fait qu'ébranler. Et certes, si dans le temps où les associations impies enserraient la France comme dans un vaste réseau, où l'irreligion était colportée jusqu'au milieu des campagnes pour achever de pervertir la génération en insinuant le poison jusqu'au cœur, il s'était trouvé dans la capitale une presse plus spécialement religieuse pour flétrir chaque jour toutes ces criminelles tentatives ; et, si dans chaque province il s'était trouvé d'autre part, une petite presse, pour tenir en garde les populations contre ces coupables manœuvres, pour calculer la nécessité et l'opportunité des conseils sur les nécessités et les aptitudes locales ; si, de cette sorte, le clergé et la presse avaient exercé une vigilance perpétuelle, l'un dans le temple, l'autre au dehors du temple, croit-on que les fidèles, ainsi mis continuellement en garde contre les conseils perfides et les fausses doctrines n'eussent pas été bien plus robustes contre l'attaque, et que l'impiété n'eût pas été brisée et dispersée ? Ce que l'on ne fit pas, ce que l'on ne pouvait peut-être pas faire dans ce temps, rien n'empêche de l'exécuter maintenant. La

province sommeillait, elle s'est réveillée; la presse locale n'existait pas, elle a été créée; une foule de préjugés s'étaient élevés, ils ont disparu. Ainsi dans les dernières années de la restauration, la révolution avait stigmatisé la piété du nom d'hypocrisie; les pratiques religieuses étaient tournées en ridicule; le respect humain, une mauvaise honte éloignait des autels et du prêtre; on pratiquait en secret les observances religieuses sans oser l'avouer, tant on avait jeté de mépris sur les choses saintes. Aujourd'hui il n'y a plus rien de pareil. A Paris même, cette ville de Plaisirs et de vanité, les prêtres attesteront que jamais les églises n'ont été plus remplies et les sacrements plus fréquentés. A quoi cela tient-il? à la nature même des choses et au mouvement général de la société entrée dans des voies d'ordre et de conservation. Le clergé s'est mis en dehors du mouvement politique, il est resté dans ses temples pour prêcher la parole de Dieu; il a continué de baptiser, de marier, d'instruire, d'enterrer, et lui qu'on avait accusé d'ambition s'est trouvé justifié en peu de temps, quand on l'a vu se renfermer ainsi avec tant d'abnégation et de dévouement dans les limites de son ministère de paix, de conciliation et de charité. Et ce qui a fait que bonne justice a été ainsi rendue à tous, c'est évidemment que par la presse toutes les œuvres ayant été mises au grand jour, l'on s'est accoutumé à porter des jugemens libres de préjugés et de ces influences occultes qui ont terni tant de nobles réputations et dénaturé tant de grandes pensées. Pour arriver là, il fallait sans doute, dans les desseins de la Providence, une de ces grandes crises morales, comme il s'en trouve dans l'ordre physique pour purifier l'atmosphère, afin que toutes les intentions fussent dévoilées, toutes les doctrines fussent mises à l'épreuve; et qu'on arrivât ainsi à la restauration des hommes et des choses, après avoir passé par la restauration des doctrines et des principes.

— Tout est donc merveilleusement pré-

paré pour l'intervention plus directe de la presse provinciale dans la question religieuse. S'il appartient par position à la presse parisienne de la précéder, si l'on veut même, de la diriger dans cette carrière, il appartient aussi de la même manière à la presse des provinces de seconder la première, de marcher de concert avec elle, de lui prêter un point d'appui sur les choses et sur les populations. Le temps est venu d'ailleurs où elle est bien forcée d'entrer dans cette voie, sous peine de tomber comme inutile ou comme ne représentant plus les sentimens et les idées de l'opinion publique. Car, s'il y a aujourd'hui une chose bien établie c'est que la question actuelle est bien plus religieuse que politique, qu'elle n'est pas seulement à la superficie de la société, mais à la base, au cœur de la société elle-même. Nous l'avons suffisamment établi dans l'examen successif que nous avons fait, en ces dernières semaines, du mouvement religieux; et nous avons formulé cette conséquence que toute la politique, toute la philosophie, toute la morale, se rapportant nécessairement à l'idée religieuse, il fallait recourir à cette idée pour résoudre les questions multiples qui sont nées de nos jours dans ces trois modes de l'existence humaine.

Ainsi donc, de plusieurs points divers, la presse en général, et la presse provinciale en particulier est ramenée vers la défense et la propagation des doctrines chrétiennes. D'une part, la nécessité de se baser sur un point fixe et immuable pour asseoir les idées nouvelles qui succéderont en France aux théories de men songe que nous combattons, de l'autre, la nécessité non moins grande de seconder le mouvement des esprits, qui se porte comme de lui même vers les croyances religieuses, traçant à la presse provinciale un devoir impérieux qu'elle ne refusera pas de remplir. Ce n'est pas à dire que jusqu'ici elle n'ait point accompli en partie déjà, et par quelques côtés, cette mission que lui donnaient la nature des choses et les nécessités locales. Ainsi, toutes les persécutions impies, toutes les choses

mauvaises, toutes les tentatives irréligieuses l'ont rencontrée devant elles; mais son action a été bien plus défensive qu'agressive. Bornée à la défense des principes politiques, elle a obtenu, comme nous le disions en commençant, l'effet qu'on pouvait légitimement espérer de ses efforts, de sa persistance, et de son dévouement. Mais de sa mission une moitié seulement nous semble accomplie; après avoir veillé en sentinelle vigilante à la porte du citoyen pour protéger sa liberté, elle doit veiller aujourd'hui à la porte du temple pour protéger son culte et garder sa religion. Les intérêts du ciel valent bien ceux de la terre, et les intérêts de la terre même ne sont maintenant et établis que par le maintien des intérêts du ciel. Quelques-unes déjà des feuilles provinciales ont compris leur mission de cette sorte, et ce ne sont pas celles qui ont conservé le moins d'action et le moins de lecteurs assurément.

Nous proposons; que d'autres exécutent. La religion du Christ n'est plus seulement attaquée dans quelques uns de ses dogmes; les hérésies nouvelles ont porté une main audacieuse sur l'édifice tout entier. C'est de toutes parts un énorme bruit de générations qui rôdent aux portes du temple, et qui viennent en sonder les mystères avec une indocile et superbe curiosité. Il y en a de toutes les nations, de toutes les tribus, de toutes les langues, de tous les âges. Le vent de la tribulation les a dispersées et bouleversées de mille manières; et du sein de cette foule sortent des cris de détresse, des clameurs d'impatience, d'indiscrètes questions. Le prêtre seul peut-il à la fois soulager tant d'infortunes maintenir tant de précipitation, satisfaire tant d'intelligences? Nous ne le croyons pas. Abandonnons-lui les petits et les faibles, les aveugles et les boiteux; il sait parler une langue que nous ne connaissons pas. Mais nous vivons au milieu d'un monde mauvais qu'il n'a vu que de l'œil de la charité; nous pouvons librement entrer dans les arsenaux où se fabriquent les armes qui l'iront frapper, nous voyons se préparer les attaques, nous enten-

tons les conjurations qui se tramant, nous connaissons, avant qu'elles soient produites, toutes les mauvaises choses qui l'entraveront dans l'exercice de son laborieux ministère; tendons la main à sa faiblesse et qu'il trouve dans la presse des postes avancés pour crier à l'alarme, avant que l'ennemi ne soit arrivé.

Lorsque les apôtres partirent pour conquérir le monde, ils se mirent à prêcher par les bourgs et par les villes, et par les campagnes, devant les humbles et les grands, et les puissans de la terre, tantôt sur le seuil des palais, tantôt à la porte des cabanes, tantôt au milieu des champs. Leur église, c'était le monde, leur tribune, la place où ils pouvaient annoncer en liberté la religion du Christ. Et puis, quand les besoins devinrent plus grands, ils prirent pour propager la doctrine chrétienne les néophytes qu'ils avaient convertis. Ce monde-ci est mauvais, et nous en sommes les néophytes. Pendant que le prêtre dans le temple fera descendre sur le peuple le trésor de sa parole, mettons-nous à prêcher aussi la grande doctrine du Christ à cette multitude qui ne sera pas sauvée sans elle!

ECONOMIE POLITIQUE CHRETIENNE.

OU RECHERCHES SUR LA NATURE ET LES CAUSES DU
PAUPÉRISME EN FRANCE ET EN EUROPE, ETC.

Par M. le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE BARGE-
MONT, ancien Conseiller-d'Etat; Préfet du nord, etc.

DEUXIÈME ARTICLE.

Admettons qu'antérieurement à l'époque actuelle d'excessive complication sociale, la charité chrétienne se soit plutôt abandonnée aux inspirations du cœur que mise en frais de science, pour venir au secours des misères humaines; quoi qu'il en soit, la philosophie lui a fait assez durement son procès à cet égard. « Quelques aumônes » que l'on fait à un homme nu dans les rues, dit Montesquieu, ne remplissent point les obligations de l'Etat, qui doit à

» tous les citoyens une subsistance assurée, » la nourriture, un vêtement convenable et » un genre de vie qui ne soit pas contraire à sa santé. » Certes, ce ne sera pas nous qui viendrons nier cette maxime éminemment sociale du grand légiste; toutefois nous nous permettrons de dire qu'il servirait peu d'établir un principe en théorie, si l'on ne devait jamais le traduire en pratique; or, c'est à cette dernière tâche surtout que la science s'est montrée complètement impuissante jusqu'à ce jour. Au surplus, est-ce avec justice que l'admonition sévère que nous venons d'entendre s'adresse à la religion? N'est-ce pas plutôt le fait de la puissance politique de chercher, de trouver, de mettre en œuvre un procédé général de l'industrie, en vertu duquel la subsistance soit garantie au pauvre, sans lésion pour les droits du riche, et sans que le paupérisme en soit l'inévitable conséquence? Tant que ce devoir ne sera pas rempli, doit-on savoir mauvais gré à la religion de soulager, autant qu'il dépend d'elle, les maux résultant d'une aussi cruelle lacune? En effet, la charité n'a pu venir, jusqu'à présent, qu'à la suite de la législation, comme la thérapeutique vient à la suite de l'hygiène, l'une médicamentant les maux que l'autre n'a pas pu prévenir; mais depuis que la législation et la science économique, s'isolant du principe religieux, ont conduit la société à une crise imminente qu'elles doivent se reconnaître inhabiles à résoudre, c'est à la charité, élevée au rang de science, à s'emparer désormais de l'hygiène politique, à en découvrir et en appliquer les lois, dans la sphère d'action qu'elle saura se créer, quand elle le voudra.

Je ne sais s'il est encore des gens qui croient que le devoir de l'état est rempli, quand, élevant une muraille entre l'infortune et la pitié, il offre à l'indigence pour asile la prison; mais l'est-il davantage quand il abandonne, au nom de la liberté, le faible à l'exploitation du fort, et fait dépendre la subsistance du pauvre d'un travail qui ne lui est accordé qu'à titre précaire et au rabais? Est-ce assurer à la classe ouvrière un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé, que d'autoriser la spéculation privée à confiner hommes, femmes et enfans, pendant douze ou quatorze heures par jour, dans des ateliers clos et insalubres? Faut-il qu'en vertu du principe abusif de la division du travail, des tempéramens vigoureux soient ruinés avant l'âge par une occupation constamment et exclusivement la même? Car on sait que ce système a pour effet d'épisier un organe unique, en l'exerçant à

l'excès, et d'atrophier les autres par le non exercice, faisant ainsi succéder aux belles proportions humaines ces formes anormales si dégradantes pour celui qui en porte le stigmate. Sans doute le premier devoir de l'état est de constituer le système en vue du bien-être de tous, et il n'est pas vrai que Dieu ait créé des hommes à son image, à seule fin qu'ils servissent à tourner une manivelle, ou à faire des têtes d'épingle, ou à porter des fardeaux. Ces bases essentiellement fausses de l'économie politique, constituent en quelque sorte son péché originel, dont elle ne se lavera que dans un baptême de charité chrétienne.

A partir de là, s'ouvre pour la charité une nouvelle phase; nous l'avons vue naguère se jeter au milieu de la mêlée sociale, comme une Sabine éplorée, et courir partout où il y avait une blessure à guérir; ce sera encore elle, désormais négociateur habile, qui saura pacifier les combattans, en prenant pour base de l'ordre social l'unité, l'équité et la commune utilité, termes généraux qui se reproduiront dans l'économie politique sous cette forme spéciale: charité chrétienne, répartition proportionnelle, solidarité industrielle.

M. de Villeneuve, l'un de ceux qui ont entrepris de faire rentrer la science dans ces voies chrétiennes, défend éloquemment les établissemens religieux du reproche qui leur a été adressé à satiété par la philosophie et l'économie politique, d'entretenir jadis en France l'inertie et la misère des classes indigentes, à raison des abondantes aumônes qu'ils leur distribuaient. Les hôpitaux eux-mêmes ne furent pas à l'abri de ces reproches empreints d'autant de légèreté que d'inhumanité. Le protestantisme a dès longtemps opéré contre ces établissemens pieux son œuvre de démolition; le seul Henri VIII détruisit en Angleterre 605 abbayes et 100 hôpitaux, ainsi que toutes les institutions religieuses d'Irlande. Est-il besoin de rappeler comment le rationalisme politique prétendit suppléer dans ce pays à l'indiscrette charité des moines? Ce fut en levant un impôt, à l'effet spécial de secourir les indigens d'après un tarif fixé par la loi. Voilà donc la sympathie humaine constituée en régie et l'aumône spontanée remplacée par un rouage administratif; il est vrai que la charité, ainsi tombée en disgrâce, se retirera du cœur de l'homme, comme la mer laisse aux heures du jusant son rivage à sec; au lieu de ce libre échange de bienfaits et de reconnaissance qui liait les classes extrêmes l'une à l'autre, il n'y aura plus,

d'une part, qu'un contribuable murmurant contre l'impôt dont il est grevé, et de l'autre qu'un gueux arrogant, réclamant, à titre d'ayant droit, le secours que la loi lui accorde. Arrivée là, la société doit nécessairement se diviser en deux camps ennemis, toujours prêts à en venir aux mains: tel est du moins le résultat qu'ont produit évidemment de nos jours des doctrines économiques vides de tout sentiment religieux.

Mais du moins cette mesure politique, quelque dure qu'elle fût, a-t-elle, en Angleterre, arrêté les progrès de l'indigence? On en va juger: en 1758, la taxe des pauvres se montait à 18 millions de francs; en 1818, elle s'élevait à plus de 200 millions, et elle n'a fait que s'accroître rapidement depuis lors. Plus de trois millions d'individus participent aujourd'hui à ce secours, sur une population d'environ 16 millions d'âmes. Nous n'avons pas besoin d'insister sur de pareils résultats, que M. de Villeneuve a su mettre dans tout leur jour, pour réhabiliter le sentiment chrétien.

Mais c'est surtout dans la question tant décriée par la fausse science de l'équilibre de la population, et des subsistances, que la philosophie anti-religieuse est remarquable par ses aberrations et ses contradictions avec elle-même; on sait quelle importance elle attachait naguère à tout ce qui favorise l'accroissement de la population; à l'en croire alors, la richesse et la puissance des états se mesurait exactement d'après le nombre des régnicoles; elle n'avait pas assez d'invectives contre le célibat des prêtres catholiques, et vomissait feu et flammes contre l'existence des ordres monastiques, qui privaient la société de la somme de prospérité qu'elle était en droit d'attendre de la multiplication des individus. Ses déclamations se sont, hélas! promptement traduites en coups de hache, et les établissements religieux, aussi bien ceux dont les vertus pratiques servaient de guide à la piété générale, que ceux à qui la civilisation était redevable du défrichement des terres et de la conservation des littératures anciennes, tout disparut en un jour du sol français. Il est arrivé en effet que la population s'est accrue, non assurément par suite de cette suppression, mais par des causes bien autrement actives; or, c'est précisément cet accroissement qui est devenu pour la génération actuelle un objet d'effroi. Malthus, le Jérémie de la science économique, et qui, tout en se lamentant avec raison sur leurs effets, a le tort d'avoir foi aux lois du mécanisme social, telles qu'elles furent tracées par

Smith et Say, a poussé le premier cri d'alarme, à la vue de populations dont le nombre, incessamment croissant, déborde de plus en plus les moyens actuels de subsistance.

Depuis ce revirement de la science économique, nos philosophes, tout aussi infailibles, tout aussi disposés à régenter la religion qu'auparavant, l'accusent à cette heure de favoriser la multiplication de l'espèce humaine, par les pudiques exhortations qu'elle adresse aux époux (1). Il est fâcheux que nous n'ayons pas, pour parer à ces inconvénients beaucoup de magistrats aussi profonds économistes que M. Dunoyer, préfet du Nord; c'est plaisir à voir avec quelle facilité ce fonctionnaire résout une aussi grave question, dans sa circulaire aux maires de son département en date de décembre 1833. Après avoir jeté un blâme dédaigneux sur l'aumône et les charités chrétiennes, thème obligé de la queue du libéralisme, le magistrat, membre de l'académie des sciences morales, poursuit ainsi: « Il n'y a pas pour » les familles pauvres deux manières de se » tirer d'affaire; ces familles ne peuvent » s'élever qu'à force d'activité, de raison » d'économie, et de prudence; de prudence » surtout dans l'union conjugale, *en évitant » avec un soin extrême de rendre cette » union plus féconde que leur industrie.* » Il n'a manqué à M. Dunoyer que de décrire en termes explicites le procédé au moyen duquel les époux peuvent rendre leur union inféconde!..... La pudicité nous interdit de poursuivre sur ce dégoûtant sujet; en effet, il ne s'agit pas ici sans doute du précepte de la continence; car ceux qui affectent de ne pas croire à cette vertu de la part des prêtres catholiques, bien qu'elle soit entourée chez eux de toutes les garanties matérielles et morales possibles, ne l'attendent apparemment pas d'hommes obligés de cohabiter avec leurs femmes, et à qui rien ne fait une loi de cet héroïsme, sinon les théories nouvelles de l'économie politique et l'incurie des pouvoirs gouvernans. Ce ne sont donc, ce ne peuvent être que des pratiques immorales que recommande à ses administrés M. le préfet, membre de l'académie des sciences morales.

On conçoit que, placé sur le terrain catholique, M. de Villeneuve ait pu résoudre sans difficulté cet important problème d'é-

(1) Voir à cet égard un article de sir Francis d'Ivernais, dans le numéro de septembre dernier de la Bibliothèque Universelle, revue protestante qui s'imprime à Genève.

conomie sociale, auquel le rationalisme ne trouve que des moyens de solution inhumains, immoraux ou plus que douteux, sinon des attermoiemens; en effet, quand le temps sera venu de modérer la multiplication de l'espèce humaine, la religion catholique seule a prouvé qu'elle possède ce pouvoir; elle peut, quand elle le voudra, commander le célibat et le faire aimer de ceux qui l'auront embrassé en son nom et volontairement; c'est aussi parce qu'elle peut être appelée un jour à user de ce pouvoir dans une large proportion, qu'elle en doit conserver précieusement la tradition vivante. Néanmoins il est faux que cette grande mesure soit aujourd'hui urgente, quand il est prouvé que le globe peut nourrir dans l'aisance dix fois plus d'habitans qu'il n'en contient; c'est donc le procédé social qui est vicieux, puisque, possédant des bras sans travail et des terres sans culture, il ne parvient pas à faire de ces deux valeurs négatives une double valeur positive.

En résumé, l'Évangile avait tracé la base de l'économie sociale en enseignant aux hommes qu'ils ne doivent point être heureux ici-bas les uns sans les autres; ce fut là, en quelque sorte, sa première édition. Les faits sont venus depuis nous en donner une seconde, sous cette forme plus explicite et plus impérative. Les hommes ne peuvent point, sur cette terre, être heureux les uns sans les autres. C'est l'application de cette vérité fondamentale qui domine dans tout le traité d'économie politique chrétienne. Nous examinerons, dans un premier article, les moyens d'exécution proposés par l'auteur.

— *N. B.* Plusieurs fautes d'impression se sont glissées dans le premier article, telles que : *L'argent pour l'agent qui donne le plus gros profit à l'entreprise*, etc., exclamations pour *acclamations*, et autres que la sagacité du lecteur aura rectifiées.

RÉACTION RELIGIEUSE.

Nous avons, il y a long-temps, constaté un fait que nous n'avons fait que développer, dans la série d'articles que nous avons donnée depuis quelques semaines, à savoir qu'il y avait un retour réel vers les idées religieuses. Entre autres preuves que nous aurions pu en donner, il nous aurait presque suffi d'indiquer, jour par jour les traces que nous en apercevions dans cette partie de la

presse qu'on pouvait jusqu'alors considérer comme représentant la portion raisonneuse de l'école encyclopédiste. Ainsi le *Bon Sens*, journal démocrate, rendait en partie justice à l'Évangile, dans son numéro du 20, lorsqu'il disait : « Quand le christianisme s'établit, il vint surtout en aide aux âmes souffrantes, et il prévalut surtout comme sentiment, comme espérance et comme promesse du ciel. » Il avait tort d'ajouter que l'Évangile, après avoir secouru le peuple, était devenu insuffisant au peuple; car non-seulement l'Évangile avait secouru le peuple, mais avait contribué puissamment à le créer, en abolissant l'esclavage, et en présidant à tous les changemens successifs qui survinrent dans la condition de ces esclaves, jusqu'à ce qu'ils formassent le peuple. D'où il suit que nous n'apercevons pas trop comment l'évangile ayant ainsi présidé dans tous les temps aux évolutions sociales se trouverait aujourd'hui impuissant à conserver et à maintenir ce qu'il a pu créer. Nous avons cité encore quelques fragmens d'un article fort remarquable de *M. Granier de Cassagnac*, et nous aurions cité également de très-belles pages sur la fête de Noël de *M. Charles Rabou*, si l'espace ne nous avait pas manqué. *Le Temps* contenait ces jours derniers un long article de *M. Léon Cozlan* sur la mort de Mademoiselle Elisa Mercœur, dont nous extrairons quelques passages. Ce jeune écrivain, très connu dans le monde littéraire, par sa verve et son imagination facile, a parfaitement peint, dans cet article, l'état moral de la société et le danger des illusions qui entraînent tant de jeunes intelligences dans la séduction de la gloire littéraire, pour les abandonner ensuite au désespoir, au dénuement et à l'oubli.

« Crainte ou espoir, dégoût du bien ou lassitude du mal, mademoiselle Elisa Mercœur fut poète; elle recueillit le prix funeste de cette longue habitude qui rend tel. Nul ne naît poète? En quoi cela entrerait-il dans l'ordre conservateur de la nature, qui ne crée rien que pour ses besoins? Mais on devient poète, en vivant dans le monde que nous nous sommes fait, et sous les lois de nos habitudes, de nos préjugés, de nos désirs constamment déçus.

» Mais être introduit sans son consentement dans une société qui promène mille biens sous les lèvres pour les retirer aussitôt, pour en rassasier d'autres; vivre sous le leurre de lois qui proclament l'égalité, la gravent en tête des codes, et n'avoient de place ni sous le toit sec et chaud des riches, ni un siège à la table bien servie des heureux, ni

un peu d'ombre fraîche qui nous apparfienné sous l'arbre des champs; ni la largeur de terre qu'occupe la plante des pieds; posséder des sens comme celui qui les satisfait à toute heure, et consumer sa vie à les vaincre sans croire au mérite de ce sacrifice; car, s'il n'est rien de doux comme de tuer la chair, dans l'espoir d'une résurrection rémunératrice, rien n'est affreux comme la privation accompagnée du scepticisme; plus encore, se comparer et se trouver supérieur, sans que personne vous confirme dans cette conviction; être ou méprisé ou tué, si l'on tente de changer un ordre ainsi établi : c'est là le sujet corrosif de ces récriminations contre la société, qui constituent, à tort ou à raison, la poésie des temps modernes.

» Qu'on discute notre opinion : les couvens, selon nous qui comptons avec effroi les progrès des suicides, étaient des asiles bien faits pour ramener l'âme désolée à des sentimens plus calmes. Le monastère qui ouvrait sa grille au roi découronné, à la femme adultère, à l'orphelin déshérité, était préférable à l'exil pour les rois, aux maisons pénitentiaires pour les femmes adultères, à la Bourbe pour les orphelins. Le désespoir, le découragement et les remords croyaient en leur salut, en présence de tant de désespoirs guéris. Institution moitié terrestre, moitié divine, les couvens avaient une porte ouverte sur la rue et l'autre dans le ciel.

» Nos peuples nouveaux ont remplacé les couvens par les maisons de fous, par les hospices d'incurables, par le suicide. Est-ce encore un progrès ?

» Les premières poésies de Mademoiselle Elisa Mercœur furent publiées à Nantes en 1827, où on les accueillit avec une indulgence que la province n'a pas toujours pour les œuvres de ses enfans. Elle fut poète en son pays; car la première édition de son recueil se vendit à Nantes, sans le concours de Paris, de ses annonces, et de ses éloges. Paris, aimant fatal qui attire tout, parut à Mademoiselle Mercœur le théâtre où devait s'accomplir sa destinée littéraire. Elle y vint avec un bagage bien léger, l'amour de la gloire, le titre de membre de l'*Académie provinciale de Lyon*, le diplôme de membre correspondante de la *Société académique de la Loire-Inférieure*. Deux titres de plus que Chatterton et Gilbert pour mourir de faim.

» Elle avait aussi l'aimable enfant, deux lettres : l'une où M. de Chateaubriand lui promettait la célébrité; l'autre où M. de Lamartine écrivait : *Cette petite fille nous effacera tous tant que nous sommes.*

» C'est un noble privilège, celui de répandre au loin l'immortalité, quand on en a plus qu'il n'en faut pour soi; mais n'est-il pas à craindre que ces louanges faciles, quelquefois oubliées aussitôt qu'écrites, ne soient la cause innocente de mille amères déceptions ? Nous savons des carrières commencées, de longs voyages entrepris, des vocations méprisées, malgré la malédiction des parens, sur la foi de ces brevets d'encouragement, et nous savons aussi des pistolets bourrés trois ans après avec leur enveloppe.

» Sur la proposition de M. de Martignac alors ministre, le roi Charles X accorda à Mademoiselle de Mercœur une pension sur sa cassette. Nous nous figurons l'enivrement de la jeune fille, à laquelle deux hommes de génie ont promis l'immortalité, qu'un ministre présente à la cour, qu'un roi de France pensionne. Ni Dante, ni Tasse, ni Pétrarque, en eurent-ils jamais autant ? Plus beau que tout cela ! figurez-vous la jeune fille, les poches chargées d'or, les lèvres roses, les cheveux pleins d'air, montant à son grenier : — que l'escalier dut lui paraître long ! — frappant, entrant, embrassant sa mère et lui disant : Nous sommes riches ! Vite du feu à l'âtre ! du pain sur la table ! de l'huile à la lampe ! Pensionnée du roi, ma mère ! pensionnée ! entendez-vous ? « Je vais travailler à force, écrit-elle à son éditeur ; j'ai du courage maintenant. » Et ces deux puissances du monde, l'éditeur et le roi de France s'unirent dans ce contentement d'esprit de la jeune fille, le plus délicieux de sa vie.

» Après cela, on ne peut plus mourir, à moins que les deux hommes de génie ne s'en aillent, l'un en Suisse, l'autre en Orient; que le ministre protecteur ne meure; que la monarchie ne s'écroule. Jamais espoir fut-il plus solidement assis ? Quelle riche héritière n'eût échangé sa dot, ses armoiries, son nom, contre celui de Mademoiselle Elisa Mercœur et son avenir. Nulle parmi les femmes ne devait être plus heureuse et plus consolée que sa mère.

» Eh bien ! le ministre meurt ; la monarchie tombe, la pension cesse. Nulle parmi les femmes, ne dut être plus malheureuse que sa mère.

» Pour une mère qui dut se glorifier un instant de n'avoir pas inspiré, lorsqu'il en était encore temps, des goûts plus humbles à sa fille, combien s'abusent et se conduisent avec la gloire, ce phosphore qui dévore quand il n'illumine pas. Excellentes mères !

» Et vous qui, mères aussi, n'êtes pas sûres d'avoir dans votre famille une Sapho, une

Staël, et pour votre repos doutez en tous jours, étouffez sous les pieds les premières étincelles de ces inspirations qui viendront comme une mauvaise pensée à vos filles, fermez l'oreille à leur lyrisme. Soyez impitoyables. Au feu leur prose et leurs vers. Pas de livres, peu de livres, de bons. Rendez-les fortes par le travail, et non orgueilleuses par le beau langage. Ne les laissez point dans la solitude après les avoir ramenées du monde; pas d'heures à l'oisiveté, pas de nuits à la méditation, la lampe est un poison au physique comme au moral, écrasez leur plume, soufflez sur leur lampe; brisez-les de fatigue pendant le jour, afin que la nuit leur procure un sommeil robuste, un lendemain joyeux. Ayez plutôt dans vos filles *des servantes* que des muses; et Dieu vous bénira; et vous serez de bonnes mères (1).

« La gloire! mais la gloire se traduit par deux mots: trouver un libraire qui édite ou un gouvernement qui pensionne. Quant aux libraires, ils se bornent à vous demander un nom; précisément ce que vous leur demandez. Je veux me faire un nom avec mon livre. Donnez-moi un nom pour que je vous publie; si je parviens à m'assurer un nom, je suis sauvé; si vous en avez un, moi je vous sauve.

» Le gouvernement ne peut en bonne conscience faire des pensions aux poètes, même aux meilleurs. Il entretient à la ménagerie des lions qui mangent dix francs de viande chaude. Au lieu d'être poète, soyez lion, soyez singe, vous aurez un logement gratis. Qu'est-ce qu'un écrivain auprès d'un antilope?

» Ces considérations, peut-être de plus légitimes, forcèrent le gouvernement à retirer à mademoiselle Elisa Mercœur la pension avec laquelle elle et sa mère vivaient. Mademoiselle Elisa Mercœur tomba malade.

» Ayant perdu sa pension, mademoiselle Elisa Mercœur fut obligée d'apprendre à lire aux filles de portière; d'aller l'hiver, le soir, à travers ce coupe-gorge qu'on appelle Paris; de s'asseoir entre des collections de clés et de chandeliers, pour faire épeler les demoiselles du cordon. Voyez-vous cette jeune fille qui était bien venue à la cour, qui a eu son buste côtelé en bronze par un célèbre statuaire, soufflant dans ses doigts pour se les réchauffer, cessant de versifier parce qu'ils étaient trop engourdis. Gens charita-

bles de la rue du Montblanc, vous lui eussiez enseigné le magasin de la rue Richelieu où l'on vend des manchons!

» Et pourtant mademoiselle Elisa Mercœur ne se plaignit jamais; elle disait tout bas, bien bas à ses rares amis, presque en souriant: Je voudrais savoir si les poètes grecs avaient du pain tous les jours. Comme ces gens-là nous sont supérieurs! Si la conversation tournait aux événemens politiques, dont elle n'avait pas à se louer, elle se contentait de dire naïvement: « La révolution de juillet m'a ôté ma pension, pourtant *je l'ai chantée*. » Elle avait raison. C'est plus qu'on ne doit à une révolution que de la chanter; l'aimer, je ne dis pas.

» Nous nous sommes accordés une si large part de philanthropie, depuis quelques vingt années, nous nous sommes si pénétrés de ces mots, système humanitaire, système égalitaire, que nous entrons dans une vraie indignation au souvenir de Gilbert avalant sa clé, parce qu'il était fou et parce qu'il avait faim. Croyez-vous à Gilbert, à ce galetas, à ce lit de sangle, à sa cruche d'eau, demandez-t-on sérieusement? la poésie n'a-t-elle pas exagéré? D'ailleurs, il y a soixante-dix ans de cela. Et si rien n'était changé à l'appartement de Gilbert, y croiriez-vous? Venez donc voir le lit de sangle, la cruche d'eau, le galetas: suivez-moi!

» Mais on nous a devancés: ce n'est pas la générosité sous *l'habit d'un Penthèvre*, c'est ce quelque chose qui n'a pas d'âme, qui n'a pas d'amour, pas de haine; moitié bronze, moitié marbre; qui laisse mourir sans absolument mériter de reproches; qui aide à vivre, sans qu'on doive lui en savoir gré. C'est ce quelque chose de traîné comme un billet de banque, et qui, comme lui, a toujours sa valeur, bien qu'il ait passé par la boue; c'est une pension! Enfin la pension trouva la porte de Mademoiselle Elisa Mercœur, qui s'éteignait de langueur. Un illustre poète, M. Casimir Delavigne, avait obtenu pour elle ce soulagement bien tardif. Il a payé votre dette à tous qui l'avez laissée mourir. Que la mère du moins en jouisse encore longtemps; c'est une réhabilitation. Je la demande, je la sollicite, je la erie, quoique sans mission pour le faire, au nom des duretés exercées sur la fille. Demain nous serons journalistes, aujourd'hui nous sommes hommes; demain la presse, aujourd'hui le cerceau! La pension, s'il vous plaît!

» Personne, exceptés sa mère, n'était auprès du lit de Mademoiselle Mercœur quand sa dernière agonie a sonné l'autre jour quand il faisait froid, quand il pleuvait; elle s'est

(2) Il eut fallu ajouter: Et donnez-leur des principes chrétiens, afin qu'elles y trouvent de la force dans leurs misères.

couchée parce qu'elle n'avait plus la force de se tenir debout ni assise. Sa tête, fortement caractérisée, n'avait rien perdu de sa tranquillité par la douleur, on l'a tournée au jour : c'est ainsi que les poètes veulent mourir. Puis dans cette attitude, elle a murmuré quelques-unes de ses jeunes élégies et s'est arrêtée à celle du jeune mendiant, à cette dernière strophe :

Dieu lit au fond du mien ce qu'il a de souffrance.
Ah! puisse-t-il au votre inspirer la pitié ;
Donnez, bien peu suffit à ma frêle existence,
Donnez! j'ai faim! j'attends!.....
Aurais-je en vain prié?

Il ne fallait pas pourtant; car c'était une honte éternelle pour eux, que les arts ne fussent pas représentés autour du chevet de mademoiselle Elisa Mercœur. Un jeune et noble peintre, M. Gignoux, est monté assez à temps pour presser une main déjà tiède. L'artiste pieux a soutenu pendant deux heures ce corps défaillant, et a suivi, étouffant ses soupirs et ses larmes, toutes les nuances de la vie qui s'évaporait de ces grands yeux noirs et toujours ouverts sur lui. C'est triste la poésie mourant sur le bras de la peinture et mourant ainsi !»

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Question de l'indemnité réclamée par les Etats-Unis. — Discussions de la presse à ce sujet. — Singulier argument d'un journal ministériel. — Proposition de M. Roger, relativement à la liberté individuelle. — Admission à la chambre de M. le duc de Fitz-James. — Sanglante exécution en Castille. — Situation du gouvernement en Angleterre; conjectures relativement à la question espagnole. — De la vérité politique. — Etrange opinion d'une feuille légitimiste; explications qu'elle a produites. — Réfutation sans réplique d'une assertion de M. Thiers. — Prétention nouvelle élevée par la Russie. — Adoption définitive du projet de loi des 360 mille francs. — Résistance des chefs d'institution contre les prétentions du fisc.

La question de la créance américaine est devenue la grande préoccupation du moment. Il sera bien difficile au pouvoir d'en distraire les esprits, et il faudra une diversion plus puissante que le chien d'Alcibiade ou que la giraffe de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, pour que l'attention se détourne de l'injure que le président Jackson a faite à la nation française, et de l'examen sérieux

d'une prétention qui n'a jusqu'ici pour elle que le témoignage de quelques hommes d'état.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre dernière revue, le gouvernement a porté à la chambre électorale le projet de loi pour le paiement de la dette. Par un détour dont on comprend le motif ou plutôt la finesse, ce n'est pas le ministre des affaires étrangères qui a fait la présentation de ce projet, mais bien le ministre des finances. C'est la conséquence du partage de l'empire entre la royauté et la chambre. La première a reconnu la dette par son ministre des affaires étrangères; la seconde est priée, par le ministre des subsides, de lever son *veto* sur cette reconnaissance. Le roi fait des actes de gouvernement en vertu de sa prérogative; la chambre les confirme ou les casse en vertu de la sienne, et comme presque toutes les questions se résolvent en articles de budget, il s'en suit qu'en réalité c'est l'assemblée des députés qui gouverne.

Les journaux américains et anglais prennent une part active à ce débat, en même temps que la presse française. Les boute-feux ne manquent pas parmi ces organes des différens partis, et ce sera un miracle de la Providence si, de part et d'autre, la raison et la justice président à l'examen de cette question. Le congrès des Etats-Unis, selon les usages parlementaires, a renvoyé cette partie du message à une commission; on dit, et il est probable qu'aucune discussion ne sera engagée, aucune résolution prise avant la réception des nouvelles de France.

Ces nouvelles seront le rappel de notre envoyé auprès de l'Union américaine, et les passeports offerts à l'envoyé des Etats-Unis, qui n'a pas jugé à propos de les accepter. On pense que le gouvernement de ce pays mettra une grande circonspection dans ses démarches. Les propriétés américaines engagées en France sont d'une valeur bien supérieure à celles des propriétés françaises engagées en Amérique, et les représailles que la France pourrait exercer en cas d'hostilités et de confiscations seraient beaucoup plus préjudiciables aux citoyens de l'Union, que tout ce que le président et le congrès pourraient adopter contre notre commerce.

Cette affaire a déjà eu de graves conséquences, et peut en avoir de plus graves encore. En présentant le projet de loi à la chambre, le ministre a dit que le président Jackson s'était mépris sur l'étendue des pouvoirs du gouvernement. Cette méprise est bien excusable et fort naturelle, et les feuilles de l'opposition, qui conseillent au ministère

de faire faire au premier magistrat des États-Unis un cours de droit constitutionnel français, devraient bien expliquer à la France elle-même comment il se fait que la charte du peuple le plus sage et le plus éclairé du monde entier attribue à la royauté le droit de faire la guerre et la paix, et de conclure des traités, lorsqu'un autre pouvoir à la faculté d'arrêter la guerre, d'empêcher la paix, et d'annuler les traités, en refusant les moyens d'atteindre l'un ou l'autre but. Mais le fait important et tout-à-fait nouveau, est que le pouvoir dirigeant, embarrassé devant cette question et pressé par les événements, a fait l'abandon de sa prérogative, et l'a subordonnée à celle de la chambre.

Mais alors pourquoi, en 1831, avoir fait une promesse et contracté un engagement pur et simple? La méprise de M. Jackson n'a-t-elle dû venir de ce que les stipulations de cet acte étant formelles et ne contenant point réserve de la ratification des chambres, il a pu regarder le traité comme définitif, et les 25 millions comme acquis à sa république? Le ministère a donc eu tort, en 1831 ou en 1835, car, à l'une de ces deux époques, il s'est posé sur un principe entièrement contraire à celui qu'il a adopté à l'autre époque.

Maintenant le droit de la chambre étant reconnu, celui de réviser et de changer les bases du traité est la conséquence naturelle de cette position. Le pouvoir a avoué la dette et en a promis le paiement; la chambre peut la désavouer et déclarer qu'on ne paiera pas; elle peut réduire la créance et en discuter la quotité. Si elle vote les 25 millions réclamés, elle risque de perdre sa considération et son crédit, en paraissant céder aux menaces du chef politique des États-Unis; si elle nie ou réduit la dette, elle discrédite le gouvernement et renverse le seul ministère considéré par la royauté comme possible. La paix avec les États-Unis ne peut être que honteuse, après l'incartade du général Jackson; la guerre ne peut être que désastreuse, par la compromission des intérêts commerciaux et l'accroissement du déficit financier. De quelque côté que cette affaire soit envisagée, quelle qu'en soit l'issue, elle ne saurait, dans ses conséquences morales, qu'affaiblir l'un des deux grands pouvoirs de l'état, la royauté ou la chambre, et peut-être tous les deux, selon la marche et la direction qu'elle suivra. Elle a été mal engagée, et c'est ce qui fait qu'elle doit mal finir.

L'attaque des journaux de l'opposition est vive et savante; la défense des feuilles ministérielles est faible et embarrassée. Un jour-

nal qui a passé les cinq dernières années de la restauration à faire une opposition systématique; qui, royaliste jusqu'en 1825, a, sans motifs puisés dans l'intérêt de la France, pactisé avec les plus fougueux révolutionnaires; est-il besoin de nommer le *Journal des Débats*? ce journal, disons-nous, publiait, il y a trois jours, ces mots remarquables : « Oui, pour l'opposition, le premier des intérêts est de *changer le gouvernement*, de renverser sa politique. Que ce soit à propos de la paix, à propos de la guerre, sur la question de l'indemnité américaine, ou sur toute autre, peu importe. Ce ne sont là que de minces questions en elles-mêmes, si on les compare à la grande question de direction politique qui, depuis quatre ans, tient le pays divisé... Il n'y a pas un des côtés de notre organisation civile et politique sur lequel l'opposition n'ait essayé de porter le marteau. Aussi, pour l'opposition, toutes les questions se réduisent-elles à une seule : renverser le gouvernement. C'est là le préliminaire indispensable. »

On se demande ce qu'est devenu parmi nous le sentiment de la pudeur, ou si les hommes qui écrivent de telles choses croient que l'on a perdu dans ce pays la mémoire et le sentiment? Qu'importait, il y a cinq ans, qu'Alger insultât à la France, que l'Europe fût tranquille, que le pouvoir fût respecté, que la prospérité publique fût compromise! pour l'opposition dont le *Journal des Débats* se rendit le complice, le premier des intérêts n'était-il pas de renverser le gouvernement? Quelle maladresse ou quel aveuglement que de venir aujourd'hui élever des accusations qui, plus elles sont justes et fondées, plus elles pèsent sur leurs auteurs eux-mêmes.

En attendant les grandes et solennelles discussions que cette affaire doit élever, la chambre reçoit et passe comme en revue une foule de propositions que son droit d'initiative fait éclore. Il en est une à laquelle deux séances ont été consacrées, et qui, présentée par M. Roger, a pour objet d'augmenter les garanties de la liberté individuelle. Cette partie de notre jurisprudence est susceptible de grandes améliorations. En matière correctionnelle, par exemple, la mise en liberté sous caution n'a pas assez d'étendue et de facilité; la liberté facultative du prévenu est trop restreinte, et les magistrats du parquet ont une trop grande latitude pour décerner les mandats de dépôt et d'arrêt. La mise au secret, cette mesure rigoureuse que l'intérêt public commande quelquefois, mais dont l'usage a dev

tics, est aussi sujette à beaucoup d'abus. La législation anglaise est, sous ces rapports, beaucoup plus perfectionnée que la nôtre. M. Roger a eu pour but, dans son projet, de ramener nos lois à une plus grande modération, sans rien faire perdre à la société des sûretés qu'elle doit avoir. Le ministère a combattu la proposition, qui a néanmoins été prise en considération par une forte majorité.

L'admission de M. le duc de Fitz-James à la chambre élective n'a point souffert de difficultés. Une objection d'incompatibilité avec l'ancienne dignité de pair, dont le nouveau député était revêtu, a été élevée dans les bureaux, mais elle n'a pas trouvé le moindre appui. L'assemblée, qui a si violemment éliminé 76 pairs légalement nommés, ne pouvait décider que la qualité de pair était indélébile, malgré la volonté contraire du titulaire M. de Fitz-James siégera donc, et l'opinion nationale aura en lui un organe éloquent de plus.

A quoi tiennent les idées qui règnent dans un pays? D'où vient qu'un peuple bon, humain, loyal, généreux, passe tout d'un coup au comble de la barbarie et de la cruauté? Quels singuliers contrastes nous présentent des nations séparées par une chaîne de montagnes ou par un faible ruisseau! Nous venons d'entendre des orateurs s'appitoyer sur les rigueurs d'une mise en prévention, les sévérités du secret, la facilité des mandats d'arrêt; ils ont gémi sur quelques erreurs de nom, sur l'arrestation des prévenus en matière correctionnelle. La philanthropie et la sensibilité de nos législateurs s'est exercée sur des emprisonnemens de quelques jours. A côté de ce tableau consolant pour l'humanité, nous voyons en Espagne les plus cruelles vengeances exercées par les passions politiques, et le sang versé à torrens par la haine furieuse des partis. C'est avec une véritable douleur que l'on a appris l'extermination, par les troupes de don Carlos, d'un bataillon entier nommé le bataillon de Grenade, faisant partie de l'armée constitutionnelle. Ce corps, composé de 800 hommes, se trouvant surpris, n'a pu se soustraire à une destruction complète. Dix-huit hommes seulement ont échappé; 160 avaient été faits prisonniers, ils ont été exécutés militairement en trois jours. Ce bataillon était accusé d'avoir favorisé le massacre des religieux à Madrid, et même d'y avoir pris part. Il faut dire aussi que les premières exécutions ont été ordonnées par la reine Christine, lorsque les officiers de Valdez, ayant horreur de cette effusion du sang de leurs

compatriotes, demandèrent qu'on ne les forçât pas à faire le métier de bourreaux. Mais quelle horrible et funeste guerre que celle-là! Quel héritage de violences et de barbares représailles Ferdinand a légué à l'Espagne par son fatal testament! Ne serait-il donc pas temps enfin que l'Europe, dans l'intérêt de l'humanité, plaçât sa puissante influence entre les deux partis, et mit fin à ces égorgemens? La sainte-alliance n'est-elle donc pas jalouse de mériter son nom?

Cet état violent peut cesser par l'influence de la politique anglaise, si le parti conservateur sait profiter de la position que les élections viennent de lui faire. Sans avoir une majorité bien déterminée dans le sens du torysme pur, qui ne comptera guère qu'un tiers de voix à la chambre des communes, il disposera d'un autre tiers que l'on peut appeler le torysme mitigé. Cette fraction du pouvoir parlementaire, qui allie les idées d'ordre avec le désir de quelques sages réformes, lui sera acquise aussi longtemps que le radicalisme se montrera redoutable et menacera la tranquillité intérieure de la Grande-Bretagne. La nouvelle composition de la chambre représentera la combinaison fournie dans notre pays par les doctrinaires et le tiers-parti. Ces deux nuances, unies aussi long-temps que l'émeute et la république ont pu être à craindre, ne se sont séparées que lorsque toute apparence de danger s'est évanouie. M. Stanley est le chef du tiers-parti anglais, comme M. Dupin est celui du tiers-parti français. Le ministère Peel et Wellington peut donc compter sur une année au moins d'existence assez paisible, et ce temps, il peut l'employer d'une manière efficace pour le rétablissement de la paix en Europe, et la cessation, dans la Péninsule, d'une guerre dans laquelle toutes les lois de l'humanité sont violées.

Aussi ne doute-t-on pas que la guerre acharnée qui désole le nord de l'Espagne, sans que rien puisse indiquer quel en pourrait être le terme, ne soit bientôt suspendue par des négociations que don Carlos doit appeler de ses vœux. Ses droits sont si incontestables, la succession à la couronne, selon la loi salique, est si bien établie, tous les traités sont tellement en sa faveur, qu'un arbitrage des grandes puissances ne peut que lui accorder ce qu'il demanderait bien long-temps encore aux hasards de la guerre. De quoi s'agirait-il, d'ailleurs? De faire que l'Espagne fût rendue à elle-même, qu'une représentation vraiment nationale, qui ne

serait pas une déception comme les prétendus cortès de Christine, fût appelée à exprimer le vœu du pays, à reconnaître les principes de la constitution du royaume. Voilà la seule intervention légitime et juste. Toute autre ne serait que de la violence. Si, en 1814, après avoir vaincu Napoléon, l'Europe se fût retirée en laissant la royauté et la nation replacées dans les conditions où elles étaient avant le 14 juillet 1789; si les six millions de contribuables français, votant dans leurs communes, avaient été appelés à former la représentation générale, l'abîme des révolutions ne se serait pas ouvert dans les Cent-Jours et en 1830; tous les malentendus, tous les malheurs eussent été évités.

En toute chose il y a une vérité. La vérité politique est que tout pouvoir vive de sa propre constitution, et soit ce qu'il doit représenter. La constitution de la royauté étant le droit héréditaire, tout pouvoir qui ne représente pas ce droit est dans le faux. La vérité de la représentation nationale étant le concours de tous les intérêts, toute représentation partielle et privilégiée est dans le faux. Il y a des pays qui ont une représentation vraie et point de royauté; ces pays sont paisibles et prospères. Il y en a qui ont une royauté et point de représentation; ceux-là sont également heureux. Donnez aux uns une fausse représentation; aux autres une fausse royauté, ils périront par le désordre. Mais il n'est pas de position pire que d'avoir à la fois une fausse royauté et une fausse représentation. Telle est celle de l'Espagne, et ce pays, on le sait bien, n'est pas le seul exemple que nous pourrions offrir.

La vérité politique ne serait jamais faussée si les passions et les intérêts particuliers ne prévalaient pas quelquefois sur la constitution naturelle. En Espagne, c'est la faiblesse d'un prince abattu par la maladie et l'ambition d'une femme qui ont produit une révolution. En France, c'est la soif du pouvoir et la cupidité de la classe moyenne qui ont amené le déchainement de tant d'erreurs et de calamités. Voilà pourquoi il est nécessaire que la constitution nationale soit, à certaines époques, retrempee comme un instrument émoussé, dans le concours de la royauté et du peuple faisant justice des fausses théories, de même que les conciles de l'Eglise ont confondu les hérésies et les schismes.

Ces réflexions nous ont été suggérées par un triste incident qui, quoique privé de portée, ne laisse pas que d'être fâcheux en ce

qu'il peut fournir des armes au libéralisme contre l'opinion nationale. Nous n'avons pas voulu entretenir jusqu'ici nos lecteurs d'une question soulevée dans un journal qui, avec les meilleures intentions sans doute, fait le plus grand mal à la cause qu'il paraît servir. Il faut le bruit et l'éclat que cette circonstance a produits pour nous déterminer à sortir de la neutralité que nous aimons à garder dans certaines discussions. Un journal qui a arboré les couleurs de la légitimité, a attiré depuis un certain temps, l'attention par la persévérance avec laquelle il a développé une singulière théorie relativement aux actes de Rambouillet. Suivant lui, ces actes n'ayant point reçu leur accomplissement par l'élévation de Henri V au trône, deviennent caducs et nuls; Charles X et son fils rentrent dans la plénitude de leurs droits, et la double abdication doit être considérée comme non avenue.

Cette opinion, avancée et soutenue avec une grande hardiesse, comme si elle avait eu une haute sanction, a imposé quelque temps une prudente réserve aux hommes à qui leur position commandait d'éclairer l'opinion. Mais voilà que tout d'un coup, les plus éclatants démentis ont été adressés à ce journal dont le titre peu connu encore est *la France*. MM. de Kergorlay, de Fitz-James, de Dampierre et d'autres royalistes ont protesté avec la plus grande force contre une doctrine qui pouvait compromettre les intérêts les plus sacrés et semer la division parmi les défenseurs de la légitimité. Et comme les imprudens auteurs de ces assertions paraissent s'étayer d'un auguste suffrage, M. de Dampierre a écrit une lettre publiée dans plusieurs journaux dans laquelle il annonce que d'après une dépêche adressée *de la part de S. M. Charles X*, ce prince témoigne sa désapprobation et son déplaisir de l'insertion d'articles qui sont plutôt faits pour entretenir les divisions que pour rallier les bons esprits au même principe.

Voilà qui est formel; ce sont des intérêts privés qui ont établi cette théorie et suscité cette discussion. Maintenant supposons une restauration, supposons encore qu'au lieu d'être repoussée par la grande majorité des royalistes, cette opinion réunisse des intérêts cherchant à se faire jour par un conflit, un schisme s'élève, la discorde est dans le camp de la légitimité, deux constitutions sont en présence, comme en Espagne; il y a deux factions pour chacune desquelles il existe un prince légitime et un usurpateur; heureux si la guerre civile qui ne prouve et ne finit jamais rien, ne vient pas rendre la

difficulté encore plus inextricable et compliquée! Voilà comment et dans quels cas le vœu national, que les sophismes et les intérêts individuels ne peuvent jamais égarer, qui est la constitution vivante, est appelé à imposer silence à ces idées excentriques, et à les soumettre à l'autorité de la raison générale.

M. Thiers a reproduit dernièrement à la tribune législative, ce vieil argument révolutionnaire que les Bourbons de la branche aînée avaient été imposés à la France par l'étranger. M. Berryer a répondu à cette assertion dénuée de toute vérité, par des considérations éloquemment puisées dans la nature des faits et dans la situation du pays à cette époque. Mais il pouvait d'un mot confondre son adversaire en lui demandant où était l'acte émané de l'assemblée générale de la nation et d'une représentation vraie et régulière des citoyens français constatant la violence faite par l'étranger. Il est vrai que l'on ne pourrait pas rapporter non plus la preuve de l'assentiment national au retour de la branche aînée; mais comme il est impossible aussi de produire la preuve d'une disposition contraire, il s'en suit que dans l'absence de ces deux témoignages, il ne reste que des assertions, et que, pour l'opinion générale, celle de M. Berryer a pour le moins une autorité égale à celle de M. Thiers. Voilà de la logique, et une logique au bout de laquelle se présente l'impérieuse nécessité de la réforme électorale.

Il est une vérité malheureusement mieux démontrée que l'accusation dont M. Thiers s'est rendu l'organe: c'est que si l'étranger n'a pas imposé un roi à la France; il paraît vouloir lui imposer des tributs dont la restauration avait su s'affranchir. A la demande de 25,000,000 formée par les États-Unis, il faut joindre une réclamation suscitée par l'empereur de Russie, en sa qualité de roi de Pologne, pour d'anciennes créances du Grand-duché de Varsovie, qui s'élèvent à des sommes considérables. Voilà la France, pressée entre l'orient et l'occident, entre une monarchie absolue et une république, et recevant sommation de réparer les méfaits de l'empire. Il semble que le principe de la révolution de juillet soit responsable de ce qu'un principe semblable a occasionné de violences et de désordres, de même qu'un héritier direct est passible des dettes de la succession qu'il recueille. Des interpellations à ce sujet doivent être faites au ministre des affaires étrangères; elles ont été renvoyées à lundi.

La chambre des Pairs a adopté à une

majorité de 98 voix contre 43, la loi politique qui accorde un crédit de 360 mille fr. au ministre de l'intérieur, pour la construction d'une salle d'audience et d'une prison provisoire, destinées au jugement du grand complot d'avril. Le ministère a encore dans cette discussion proclamé l'inopportunité de l'amnistie. M. de Talleyrand l'a dit dans sa lettre: l'Europe demande des garanties contre la propagande. La concession de cette loi les lui donne.

Aucun fait nouveau n'est à signaler dans l'ordre administratif, si ce n'est la sorte d'investigation que les agents du fisc exercent depuis quelques jours à Paris et sans doute ailleurs, dans les établissemens d'instruction, pour le recouvrement de la rétribution universitaire. Cette mesure s'accomplit avec des formes qui rappellent trop les exercices des droits réunis. Des contrôleurs comptent les élèves, vérifient les registres et se livrent aux plus minutieuses recherches. Plusieurs instituteurs se sont refusés à ces vérifications qu'ils regardent comme compromettant la dignité de leur profession. Par quelle fatalité une révolution qui avait promis de se placer dans des conditions de liberté et de modifier la tyrannie de tous les monopoles, a-t-elle, au contraire, appesanti le joug et aggravé les charges qui pesaient sur la France? De quelque côté que l'on regarde, on ne voit que des motifs de constater l'impuissance morale et matérielle d'un ordre de choses dont tout annonce la décadence et la fin.

* * * « Je veux lever la main comme je dis la vérité; je lève la main.... Où est donc le Christ? Il n'y a donc plus de Christ ici?.. » Nous ne connaissons rien de plus éloquent que ces simples paroles d'une bonne villageoise, appelée à prêter serment ces jours derniers dans une affaire de police correctionnelle. C'est là le cri du peuple, la flétrissure d'un gouvernement, appliquée par l'élan instantané du bon sens et de la conscience publique. Vous aviez raison, pauvre femme, le Christ a disparu de nos cours de justice! son image ne console plus les coupables repentans que condamne la justice humaine; elle ne paraît plus à l'innocent comme une sauve-garde et un abri; elle ne domine plus sur le juge, pour lui rappeler perpétuellement que dix-huit siècles ont flétri une condamnation inique, et qu'il n'est que le représentant et l'organe de la justice

éternelle. C'est qu'une révolution a passé parmi nous, et qu'elle n'a pas permis à la croix qui a sauvé le monde de sortir de l'enceinte du temple, où trop souvent encore elle est allée la profaner! Où est donc le Christ? ce mot restera comme la condamnation perpétuelle d'un pouvoir qui affecte de se montrer favorable aux idées chrétiennes, et qui détruit incessamment d'une main ce qu'il élève de l'autre. Nous avons vu dernièrement un ministre faire une longue circulaire pour la conservation des monumens religieux. En vérité, n'est-ce pas là une dérision, quand à deux pas de lui se trouve encore une vieille église en ruines qu'on n'a pas le courage de relever? Où est donc le Christ? Est-ce qu'on ne travaille pas au Panthéon? est-ce qu'on ne blanchit pas la Mœrgne? est-ce qu'on ne va pas élever un monument au régent? Tout cela est plus pressé que de relever l'image du Christ, de réparer Saint-Germain-l'Auxerrois? Toutes ces contradictions sont incroyables. Le *Moniteur* nous en fournissait une nouvelle ces jours derniers. Après avoir laissé des misérables détruire l'archevêché, on avait fait un marché sur l'emplacement. C'était un sujet de scandale et d'affliction profonde pour les fidèles. Le gouvernement, mieux avisé comprend lui-même ce qu'il y a de représentable dans sa conduite, et transporte le marché sur un autre emplacement; mais il a soin de faire annoncer que ce marché tiendra le dimanche. C'est la première fois que cette infraction aux lois religieuses est positivement consacrée par un acte de l'autorité. Si le gouvernement veut nous faire croire à son désir de protéger la religion de la France, qu'il commence donc par faire disparaître toutes ces contradictions, car nous ne verrions encore là qu'une comédie d'une nouvelle espèce.

*. Encore un accès de prêtrephobie qui menace de reprendre le *Constitutionnel*. Il redevient presque aussi spirituel que du temps où les jésuites et le parti-prêtre défrayaient ses colonnes. Ni le mouvement des esprits, ni le bon sens, ni la dévotion de M. Persil, ni le catéchisme de M. Cousin, ni les larges vides dans le registre des abonnemens, rien n'y fait. Le vieux bonhomme veut mourir comme il a vécu, en mangréant les prêtres, et en continuant la comédie, sans s'apercevoir que toutes ses gentillesses sont usées jusqu'à la corde et que le public a envahi les collisses. *Les plantations de croix se multiplient*, dit-il en frémissant; *les processions publiques reprennent vigueur dans un grand nom-*

bre de localités; abomination de l'abomination! et c'est six mois après la Fête-Dieu que le prophète de la rue Montmartre nous donne cet admirable à-propos. *Enfin, le mouvement ECCLÉSIASTIQUE est en progression!* — Voyez l'iniquité! mais ici l'haléine manque au *Constitutionnel* pour continuer l'énumération. — *Nous aurions pu négliger de signaler ce progrès.* — Eh! vraiment oui, vieillard vénérable, vous auriez pu sans accélérer le désabonnement, négliger de donner aux braves épiciers qui vous sont demeurés fidèles, une nouvelle presque aussi vieille que la révolution de juillet! En effet, respectable patriarche, nous n'en sommes plus au temps où vous faisiez frémir dix-huit mille lecteurs chaque matin avec l'ombre d'une soutane. Prenez vos béquilles et vos lunettes, et si le cataracte et les rhumatismes vous permettent d'affronter les rigueurs de la saison, vous remarquerez partout sur votre passage des traces de ce mouvement religieux qui trouble votre sommeil, et que vous appelez *mouvement ecclésiastique*, afin de pouvoir bientôt nous entretenir encore du parti-prêtre, vieux malin! Si vous continuez votre course et vous traînez jusqu'aux Tuileries, là vous pourrez rencontrer M. de Talleyrand discutant théologiquement avec M. Cousin sur un paragraphe de son catéchisme, et peut-être Louis-Philippe allant à la messe à St-Roch. Avoir fait une révolution pour assister à de pareilles choses, il y a en vérité de quoi perdre la tête, et je crains pour vous l'apoplexie.

Jusqu'ici le *Constitutionnel* avait bien voulu être neutre, et c'est un grand bonheur pour la religion; mais il lui est impossible de garder plus long-temps cette neutralité. Il n'y tient plus. Achille en bonnet de coton, le voilà qui sort de sa tente. Garde à vous M. l'évêque du Mans sur qui le premier va tomber son courroux. Le *Constitutionnel* ne vous pardonne pas d'avoir établi une confrérie. Une confrérie, grand Dieu! et la loi sur les associations; — Une contribution de cinq sous! et la charte qui dit positivement que l'impôt doit être voté par les chambres! — Voyez-vous le ministre des finances présentant à l'approbation des chambres un article additionnel au budget ainsi conçu: « M. l'évêque du Mans est autorisé à prélever la somme de cinq sous par mois sur les membres de sa confrérie. » O sublime *Constitutionnel!*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Les bulles de M. l'évêque de Langres n'étant pas arrivées, le sacre n'a pu avoir lieu ainsi que nous l'avions annoncé.

— Encore une perte pour le clergé. M. l'évêque de Pamiers vient de mourir à l'âge de 75 ans. Il était né le 27 janvier 1760 à Saint-Ignace, diocèse de Cominges. Il était chanoine à Saint-Bertrand avant la révolution. Depuis le concordat, il devint évêque de Toulouse. Il fut nommé à l'évêché de Pamiers en 1822.

— On a annoncé la nomination de M. d'Héricourt, évêque d'Autun, à l'archevêché d'Avignon. Ce sera le sujet de vifs regrets pour Autun, et une excellente fortune pour Avignon, qui trouvera dans M. d'Héricourt un prélat rempli de sagesse et de mérite, dans toute la force de l'âge, et pouvant faire beaucoup de bien à cause de sa fortune. Nous ignorons si le prélat a accepté.

— On parle encore d'une autre nomination, celle de M. l'abbé Thibault, chanoine de la métropole, à l'évêché de Montpellier. Nos lecteurs connaissent déjà cet ecclésiastique distingué par le compte que nous avons rendu de ses prédications à Notre-Dame, le carême dernier. Nous faisons des vœux pour que M. l'abbé Thibault accepte. Sa profonde piété, sa capacité pour les affaires, son brillant talent oratoire, le rendront un des membres les plus distingués de l'épiscopat, comme il l'est en ce moment du clergé de Paris.

— « On ne saurait raconter, dit l'Occitanique, en parlant de M. l'évêque de Montpellier, tout ce qu'il a fait pendant son administration. Par ses soins, les traces que la révolution avait laissées dans notre Eglise ont disparu. Le jeune clergé trouva toujours en lui un père et le modèle des vertus sacerdotales. Ses conférences sur les preuves de la religion montrent quels étaient son zèle et son savoir. Il a fondé avec ses seules ressources la maison des Filles Repenties, et il a concouru des sommes plus ou moins fortes à tous les autres monumens religieux ou charitables de la ville. Simple pour lui-même, il aimait à donner aux pauvres. Par son testament, il légua à sa sœur unique tous ses biens patrimoniaux; ses rentes sur l'État et sa maison de campagne de Château-d'Eau sont données au séminaire de Montpellier, à la charge d'employer les revenus à soutenir de pauvres ecclésiastiques, et de laisser à ses successeurs la jouissance de l'habitation.

On lit dans l'*Ami de la religion* :

— Il s'est établi dernièrement une succursale de l'Eglise française, rue du Pas-de-la-Mule, près le boulevard de la Bastille. Celui qui est à la tête est, dit-on, le sieur Le Jeune; il a fait sa déclaration au maire de l'arrondissement, qui ne s'est point opposé à son installation. Ce que l'on appelle église française est donc dans une remise ou une écurie, qui servait précédemment aux entreprises des pompes funèbres. C'est tout près du boulevard, et les nombreux passans qui circulent peuvent entendre les choses ridicules et les impiétés qu'on débite dans cet antre. M. Le Jeune demeure, dit-on, près de là, impasse Saint-Sébastien. Les journaux ont parlé d'une visite nocturne faite la semaine dernière par la police, dans un grand nombre de maisons garnies. Dans cette visite qui a eu lieu la nuit du 9 au 10, on a trouvé un homme qui, surpris dans une position non équivoque, a dit d'abord qu'il était domestique; puis, pressé de questions, a déclaré s'appeler Le Jeune, et être le chef de l'église française du Pas-de-la-Mule. Comme il n'avait pas de papiers, et qu'on voulait l'emmenner à la préfecture de police, il a montré des ornemens d'église qu'il avait dans la chambre, et s'en est même revêtu. On peut juger de l'étonnement et des risées des sergens de ville présens. On n'a mené à la police que l'autre personne qui était là et qui a été remise en liberté le lendemain. Nous n'avons pas osé dire que le chef de l'église du Pas-de-la-Mule se soit caché après cette scène, ou qu'il ait cessé ses exercices dans son église. Il se montre comme à l'ordinaire; il marche tête levée, quoique l'aventure soit connue dans le quartier. On en raconte même des circonstances que nous avons dû supprimer, par des motifs que nos lecteurs apprécieront.

— Un arrêt de la cour des Pairs a mis hors de cause M. l'abbé Peyrard, vicaire de saint Bonaventure, à Lyon. Un seul témoin l'avait chargé, et il a été détenu neuf mois!

— M. le docteur England, évêque de Charleston, qui a passé par Paris au mois de septembre dernier, en revenant de Rome et en retournant dans son diocèse, s'est rendu d'abord en Irlande. Il a traversé rapidement l'Angleterre et a fait le trajet de Bristol à Cork, sur un bâtiment à vapeur. Cork est la patrie du prélat, qui n'y a passé que peu de jours, et en est parti avec quelques Urselines du couvent de Blackrock, qu'il destine à former un établissement dans son diocèse. Il arriva le 2 octobre à Dublin, se rendit le jour même à Maynooth, pour y conférer avec les évêques

d'Irlande qui y étaient réunis. Il s'embarqua à Kingstown pour Liverpool avec les religieuses. C'est de cette dernière ville qu'il est parti pour les États-Unis, avec cinq autres religieuses qui devaient l'y joindre. Il arriva le 19 novembre à Philadelphie. Son dessein était de visiter rapidement son diocèse, pressé comme il était d'aller remplir à Saint-Domingue la mission dont il avait été chargé par le Saint Siège. Il avait eu la douleur en arrivant d'apprendre la mort d'un jeune prêtre qu'il avait amené d'Irlande l'année précédente, M. Corneille Rian, qui n'avait que vingt-cinq ans, et qui fut emporté le 28 octobre par l'épidémie qui régnait à Charleston. M. Rian était du comté de Limmerick, et avait étudié au collège de Carlow.

ROME. — Le dernier recensement de Rome pour 1854 porte qu'il y a 54 paroisses, 59 évêques, 1,424 prêtres, 1,857 religieux, 1,559 religieuses, 598 séminaristes ou étudiants de collèges, 55,522 familles, 210 protestans ou infidèles sans compter les juifs, 108,555 aptes à la communion, 41,462 non aptes, 1579 mariages, 4,454 baptêmes, 5,480 morts, 78,456 hommes, 71,560 femmes; en tout, 150,016 individus. La population a augmenté de 96 personnes sur l'année 1853; elle n'était en 1823 que 158,750 âmes, et en 1829 de 144,541.

— Le gouvernement a, depuis quelques années, procuré des évêques catholiques à ses colonies où il y a des catholiques. Il y a aujourd'hui des évêques catholiques, non-seulement dans le Canada, mais à Terre-Neuve, dans le nouveau Brunswick, dans la nouvelle Ecosse, dans les Antilles et à l'île-de-France. Enfin, dernièrement un nouvel évêque a été envoyé dans la nouvelle Galle-du-Sud; c'est le docteur Powlding, qui était précédemment attaché au collège de Downside, près Bath, dans le district de l'Ouest. Il a fait un voyage en Irlande pour y trouver des missionnaires, et a dû partir pour sa destination.

— Le nouveau monastère des Trappistes, expulsés de Melleray, depuis la révolution de juillet est établi dans un lieu qu'on a appelé le Mont-Milleray dans le comté de Vaterford en Irlande. Tous les voyageurs vont contempler avec intérêt cet établissement qui s'est élevé au milieu d'un terrain pierreux et aride, que les religieux ont déjà vivifié et fertilisé. Ils ont bâti une maison assez grande et ont tellement travaillé la terre qu'ils l'ont forcée à produire. Ils ont procuré du travail à beaucoup de pauvres. Les dimanches et les jours de fête, ils rassemblent les enfans du pays et leur font le catéchisme. Ils tiennent même déjà une pe-

tite école à laquelle ils comptent donner une plus grande extension.

— Voici un nouvel exemple des stupides tracasseries auxquelles sont exposés les ecclésiastiques de la part des autorités municipales. Le 17 novembre dernier, le maire de Saint-Valérien, près Sens, adressa au curé de cette paroisse une intimation de se trouver à jour fixe sur un chemin vicinal pour y ramasser des cailloux. Le curé ne se crut point obligé de déférer à cette étrange réquisition; néanmoins, animé d'un esprit de paix, il se présenta au bureau du percepteur pour y verser en argent le prix des journées de travail qui lui avaient été imposées. Mais l'autorité locale n'ayant point réglé le taux de la conversion de la prestation en nature, ainsi que le prescrit la loi du 28 juillet 1854, le percepteur refusa l'offre du curé. Le maire rédigea procès-verbal, et fit traduire le curé devant le tribunal de simple police de Chéroy, comme prévenu de contravention à un règlement municipal. Le juge de paix repoussa le déclinaire proposé contre sa juridiction, et condamna le curé à l'amende et aux dépens. Le curé s'est pourvu en appel contre ce jugement. Sa défense a obtenu un plein succès devant le tribunal correctionnel de Sens: la décision du juge de paix de Chéroy a été infirmée.

— M. Paul Delaroche va commencer au printemps les grandes peintures qui lui sont confiées dans l'église de la Madeleine. Les sculpteurs ont à peu près terminé leurs travaux sur le grand échafaudage aux trois coupes de la nef et du chœur, de sorte que cet échafaudage pourra être bientôt remis aux peintres. Le pavage du péristyle et de la colonnade est très-avancé. On s'occupe de couler une porte en bronze.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Depuis le 3 janvier plusieurs jours se sont passés en marches et contre-marches, sans résultats; mais le 7 janvier le régiment des provinciaux de Grenade, fort de 800 hommes, a été surpris par le brigadier Eraso. Le colonel et 18 hommes se sont échappés; tout le surplus a été tué ou fait prisonnier. Cet avantage a facilité l'entrée d'Eraso en Castille, vers laquelle il se dirigeait, tandis que Iturralde entra à Arragoz.

— Suivant l'usage, l'important succès d'Eraso, traité de mensonge carliste par les feuilles ministérielles, est aujourd'hui reconnu; on cherche seulement à l'atténuer. Le pouvoir de don Carlos s'affermir; un ordre de

ni en date du 10, porte que 8,000 jeunes gens de dix-huit à trente-six ans appartenant aux provinces de Biscaye, d'Alava et de Guipuscoa, devront prendre les armes le 1^{er} février prochain. Cet ordre a été communiqué aux juntas carlistes et aux députations provinciales.

Eraso vint de former et d'armer deux nouveaux bataillons. Les chefs sont nommés; on n'attend plus que la ratification de don Carlos. Mina organise aussi de son côté, mais sans pouvoir rien faire par lui-même; tout ce que peuvent dire de mieux les journaux qui lui sont le plus favorables, c'est qu'on espère qu'il reprendra bientôt son commandement. En attendant, les carlistes gagnent et s'affermissent.

PORTUGAL. — Les lettres de Lisbonne annoncent que Dona Maria est atteinte d'une maladie très-grave.

ÉTATS-UNIS. — Le rapport du secrétaire de la marine, présenté au congrès à l'ouverture de la session, expose l'état des forces navales de l'Union. Ces forces se composent de 7 vaisseaux de ligne et 7 frégates sur chantier, qui coûteront ensemble une somme de 1,527,610 dollars pour les équiper complètement; de 3 vaisseaux de ligne, 2 frégates et 6 corvettes en réparation, dont les dépenses s'éleveront à 1,562,000 dollars; et d'un vaisseau de ligne, 4 frégate, 8 corvettes et 6 goëlettes à la mer. La marine compte donc en tout 42 vaisseaux de ligne, 15 frégates, 14 corvettes et 6 goëlettes de guerre. Outre cette force effective, les matériaux amassés dans les différens chantiers publics pourraient en peu de temps fournir au gouvernement une force additionnelle de 3 vaisseaux de ligne, 11 frégates, 7 corvettes et 2 goëlettes, dont on peut commencer la construction, immédiatement après avoir lancé les bâtimens qui sont en ce moment sur chantier.

Le nombre des marins de tout grade est de 6,072; en y ajoutant le corps des soldats de marine, tout récemment organisé, dont la force est de 1,875 hommes, y compris les officiers, le personnel de la marine formera un total de 7,947.

— En vertu d'une instruction de M. le ministre de l'instruction publique, MM. les préfets doivent inviter circulairement MM. les maires à se transporter, assistés des membres du comité local, dans les écoles de leurs communes, à l'effet d'y interroger les élèves et de s'assurer par eux-mêmes de la manière dont ils sont instruits par les instituteurs. Les maires doivent adresser aux préfets un rapport détaillé de ces visites.

— M. Ingres, nommé directeur de l'Académie à Rome, est arrivé dans cette ville. M. Ho-

race Vernet, chargé de ces fonctions pendant six ans, retournera en France après avoir marié sa fille à M. Paul Delaroche.

— La navigation du Rhône se trouve interrompue de Lyon à Avignon, par la baisse extraordinaire des eaux de ce fleuve. Elle a été également empêchée de Lyon à Châlons pendant plusieurs jours par les glaces, qui ont fermé la Saône sur plusieurs points.

— Le *Moniteur* publiait ces jours derniers, le tableau des caisses d'épargne autorisées jusqu'au 14 janvier 1855. Il résulte de ce tableau que 79 caisses d'épargne sont aujourd'hui en activité. Depuis 1818 jusqu'en 1850, il n'en avait été créé que 15. En 1850, il en a été fondé 2; en 1822, 4; en 1835, 9; en 1834, 47; en 1855, 4 caisses d'épargne ont déjà été autorisées; 47 sociétés anonymes, 29 conseils municipaux et 5 monts-de-piété ont fondé ces 79 caisses d'épargne.

— Une troupe de voleurs arriva, il y a quelques jours, au bourg de Pontlieu (Sarthe). Elle se composait de sept individus, trois hommes, trois femmes et un enfant. Ces industriels, qui se logèrent dans une auberge, se proposaient sans doute d'exploiter la banlieue du Mans avant de pénétrer dans la ville; mais leur coup d'essai n'a pas été heureux. Dimanche dernier, ayant remarqué que les Sœurs qui tiennent l'école des jeunes filles étaient allées ensemble à la messe, et présumant que l'école resterait vide pendant la durée de l'office, les malfaiteurs s'introduisirent dans le domicile des Sœurs, et, à l'aide d'une effraction, ils se saisirent d'une somme de deux ou trois cents francs. Dès que le vol fut connu, l'alarme se répandit dans le bourg; la garde nationale prit les armes et ferma bientôt toutes les issues. On a arrêté dans l'auberge cinq des voleurs; deux étaient parvenus à s'évader, mais on se mit sur leurs traces, et ils furent saisis sur la route de Paris. Tous ont été conduits dans la prison du Mans.

— MM. Charles et Auguste de Kersabiec, qui se présentaient devant la cour d'assises du Loiret pour purger leur contumace, ont été acquittés. M. Janvier n'a pas eu à les protéger de son talent; M. l'avocat-général avait abandonné l'accusation.

— La cour royale de Rennes a entériné ces jours derniers les lettres de commutation de la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité accordées à Beillaud, compagnon de Martin, exécuté dernièrement à Nantes.

— Nos lecteurs apprendront comme nous avec chagrin que M. le duc de Fitz-James, nouvellement nommé député, est atteint d'une

cataracte qui donne de vives inquiétudes pour sa vue. Il s'est soumis à un traitement dont on attend quelques bons effets, au moins pour la conservation d'un de ses yeux.

— Un journal cite l'anecdote suivante, qui nous fait connaître quelques-uns des véritables titulaires des créances américaines :

« Un habitué d'un des principaux cercles de Paris, homme bien en cour sous le régime actuel, revêtu d'une des premières dignités militaires, et pourvu à ce titre d'importantes fonctions, se trouvait dans l'un des salons du club, au milieu d'une réunion nombreuse. C'était pendant la dernière session, et le jour même où venait d'être rejetée la loi des 25 millions. Quelqu'un arrive en sortant de la chambre et raconte la belle discussion dont il avait été témoin, sans négliger, comme on peut le croire, d'en faire connaître le résultat.

» Il avait à peine terminé son récit, que le personnage désigné plus haut se lève brusquement et se livre à un accès de colère que nous n'essaierons pas de dépeindre, n'épargnant ni les apostrophes énergiques à la lâcheté des centres, ni les épithètes injurieuses à l'orateur dont l'éloquence venait de briller d'un si grand éclat. On laissa passer d'abord cette première fougue de cet emportement inattendu, puis on se hasarda à en demander la cause. — « Parbleu, messieurs, s'écria le général, je voudrais bien vous voir à ma place. Ce maudit homme, dont vous vantez si haut la puissance de la parole, vient de m'arracher de la poche trois cent cinquante mille francs. »

— On écrit de Limoges :

Un jeune ménage, au sein duquel ne règne pas habituellement l'attrayante vertu de l'union, demeurant à Limoges, au pont Saint-Etienne ou à peu près, eut l'envie de faire les rois. Le mari, favorisé par le sort, voulut que sa royauté fût reconnue par sa femme ; mais celle-ci refusa d'articuler le cri d'usage : LE ROI BOIT ! prétendant que son époux s'était fait roi lui-même, en usurpant la portion du gâteau qui récélait la couronne. Indigné de cet outrage aux droits qu'il tenait de la fève, le monarque improvisé fit le tyran ; et soudain les débris des plats et les parures de la sujette rebelle nagèrent au milieu des flots de vin sous la table renversée. Indignée de la conduite atroce de son mari-roi, la malheureuse épouse déclare que la vie lui est à charge et qu'elle va se noyer. Le mari, insensible d'abord, ne tarde pas à s'effrayer ; il court sur les traces de son indocile compagne, il arrive sur le pont et examine si elle ne flotte pas sur la

rivière : Rien ! Tout-à-coup, pendant qu'il se retoune, un objet tombe dans l'eau ; le mari a reconnu la capotte de sa femme qu'entraîne le courant ; il se jeta à l'eau ne doutant pas que ce ne soit sa femme elle-même. Dès qu'il a atteint la capotte, une voix se met à crier à tue-tête au-dessus du pont : LE ROI BOIT ! LE ROI BOIT ! C'était la voix de sa femme.

— Jeudi vers dix heures du soir, les équipages qui traversaient les Champs-Élysées et les voitures publiques qui suivent la route de Saint-Germain et celle de Versailles remarquaient avec anxiété une immense clarté qui couvrait les Champs-Élysées. La fabrique de pompes à incendie et les ateliers de charonnage de l'allée des Veuves étaient en feu, et l'incendie acquit bientôt un tel développement que de tous les points de Paris on put apercevoir les tourbillons de feu s'élevant à une hauteur très-considérable. D'après les renseignements que nous avons recueillis sur les lieux, le feu aurait commencé dans les ateliers du sellier, et lorsque M. Keller, propriétaire de la fabrique des pompes, rentra chez lui après quelques instans d'absence, il trouva les ateliers de son voisin devenus déjà la proie des flammes. Ce ne fut pas sans peine que la foule, accourue au premier bruit de l'incendie, parvint à sauver quelques voitures et quelques débris de charonnage. A dix heures et demie, le feu avait atteint son plus haut degré d'activité, et il ne restait plus aucun espoir de sauver les bâtimens du carrossier. Ce fut alors seulement qu'après une heure et demie d'attente une pompe commença à jouer et fut bientôt suivie d'une seconde. L'une et l'autre furent presque sans effet, l'eau manquant à chaque instant. Enfin à onze heures on parvint à isoler le feu et à le concentrer dans les deux ateliers qui ont été complètement consumés. La perte a dû être considérable ; on n'a pas eu à déplorer d'accidens. On s'étonnait que les secours de la police ne fussent pas arrivés plus rapidement.

Pour satisfaire à la demande d'un grand nombre de nos abonnés qui ne lisent pas d'autre journal, nous commençons aujourd'hui à donner le cours des fonds publics. Nous le plaçons sur la couverture, qui disparaît lorsqu'on réunit les livraisons pour en former un volume.

Le Directeur-Gérant,
ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de FELIX LOCQUIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

DU SCEPTICISME AU XIX^e SIÈCLE,

PREMIER ARTICLE.

S'il n'appartient qu'au génie de sonder d'un seul coup d'œil, et avec ce regard d'aigle qui lui est propre, les dispositions intimes des intelligences, une observation assidue peut aussi, plus lentement, il est vrai, mais par des voies tout aussi certaines, conduire au même résultat. Il suffit pour cela de regarder ce que l'on voit, d'écouter ce que l'on entend, et de prendre des notes. Ainsi avons-nous fait, nous, placés au centre qui sert de point de départ à toutes les idées mises en circulation et où viennent retentir tous les échos qu'elles éveillent dans leur route. Prêtant l'oreille aux mille bruits divers qui se croisent en tout sens autour de nous, interrogeant les mouvemens si variés du corps social, nous avons, les premiers peut-être, constaté le progrès des esprits vers les doctrines religieuses, et jeté un cri d'espérance sur les ruines amoncelées par trois siècles de discussions et de secousses violentes. Mais il ne faut pas croire que ces symptômes heureux aient absorbé toute notre attention. Les maux réels qui affligent encore la société ne nous ont point échappé, et nous devons en tenir compte, pour diriger sûrement la marche de notre polémique.

Or, parmi ces maux, le plus grand sans aucun doute, puisqu'il est la source de tous les autres, c'est cette disposition des esprits, fruit de nos longues agitations intellectuelles, qui consiste à placer au même rang, avec des droits égaux, le juste et l'injuste, la vérité et l'erreur, enveloppant les principes les plus opposés, les notions les plus contradictoires dans une commune indifférence; pour rendre notre pensée plus claire et nous exprimer avec plus de précision, c'est le manque de foi. En dehors du catholicisme, qui a foi en quelque chose aujourd'hui? La lassitude, le découragement, et le dégoût, se rencontrent partout: la croyance active,

passionnée, puissante, ne se trouve nulle part. Tout se réduit à une adhésion spéculative et purement philosophique. C'est que pour la raison humaine le passé est plein d'amertume et le présent chargé d'ennuis. Qu'a-t-elle retiré de ses combats contre la religion du Christ? Qu'a-t-elle gagné à proclamer son indépendance aux dépens de l'autorité de l'église? On l'a vue, depuis Calvin, scruter avec une persévérance inouïe les secrets de la nature, des arts, et des sciences, afin d'y découvrir quelque vérité en contradiction avec les doctrines catholiques. Les lois du monde physique, les phénomènes de la conscience, les instincts de l'humanité, l'histoire et les monumens des peuples, elle a tout étudié, calculé, interrogé scrupuleusement, et à chaque découverte, c'étaient des champs de triomphe à ébranler même les convictions les plus fermes. Or il se trouve que la science en grandissant a ruiné une à une ces pompeuses espérances, constamment suivies d'amers désenchantemens, et que tant d'efforts ont abouti en dernier résultat à revêtir de l'éclat le plus vil la révélation qu'on se proposait d'obscurcir. Ainsi convaincue de son impuissance par des épreuves mille fois répétées, et pliant sous le poids de son immense faiblesse, l'incrédulité a pris le plus sage parti, celui du repos et du silence. Elle a quitté ses allures dogmatiques et tranchantes, et, sous prétexte que tant de labeur était inutile, elle s'est endormie entre les bras du doute, en jurant, pour ne pas avouer sa défaite, que l'insouciance était le dernier degré de la sagesse, et qu'en religion, comme en tout le reste, ce système en valait bien un autre. On a donc cessé de nier avec audace, et l'on est devenu sceptique.

Cet état des esprits qu'un livre, justement célèbre, combattit sous la restauration avec un succès incontestable, est encore aujourd'hui le fonds commun des partis anti-catholiques, sauf quelques modifications, toutes à notre avantage. D'abord, à force de prêcher l'indifférence, on a renoncé aux inspirations de la haine, et on a bien voulu accorder

au christianisme autant de bienveillance qu'aux religions de l'antiquité, ou aux divers cultes de la Chine et des Indes. Nous n'étions pas accoutumés à tant de condescendance. Puis l'on a songé que, vaincus dans le passé et sans force pour le présent, l'avenir offrait encore un vaste champ à exploiter. Et l'on s'est remis à l'œuvre. Mais il n'en est pas moins vrai que l'ardeur inquiète dont la génération présente a été saisie tout-à-coup, n'a point d'objet positif. La soif d'avenir ne saurait être confondue avec la foi proprement dite, sans un étrange renversement des notions les plus claires. On ne croit à rien, on cherche à croire, on espère, voilà tout. Le dégoût du scepticisme prouve bien qu'il pèse aux intelligences; mais il prouve d'une manière aussi invincible que son existence est un fait sur lequel on ne saurait élever le moindre doute.

Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur la société. Au milieu d'une civilisation croyante, le premier âge de la vie que Dieu a doté de tant d'illusions, d'enthousiasme, de poésie et d'amour, devrait passer rapide et brillant, frais et pur, enchanté par la magie de l'espérance, bercé par ces rêves de bonheur dont le brillant souvenir ne se flétrit pas, même sous la main du temps. En est-il ainsi? Où trouver un jeune front qui ne porte la pâle empreinte de douleurs précoces, et que le dégoût et l'ennui, suites inévitables de mille déceptions amères, n'aient labouré de leurs livides sillons? Où trouver un jeune cœur qui ait été sans défense contre le souffle des passions, et dont la sève vierge encore n'ait pas été corrompue ou tarie? Nulle part, dans les rangs de la philosophie; nulle part dans les sectes ennemies. Et pour quoi s'en étonner? Quand la religion n'est plus qu'une opinion, elle cesse d'être un frein, et, privée de puissance pour modérer les désirs, elle laisse l'homme seul face à face avec le monde. Alors, si l'on a vingt ans, on se précipite avec fougue à travers les jouissances de la vie; on saisit au hasard tout ce qui le présente; et l'on s'épuise en efforts

pour y trouver le bien vague et idéal dont notre âme a l'instinct et qu'elle appelle de tous ses vœux. Bientôt l'erreur nourrie quelque temps par les rêves de l'imagination se dissipe; aux convulsions du désir succède l'abattement et la fatigue, et comme on n'a pas de regard à jeter au ciel, il ne reste plus qu'à se replier douloureusement sur soi-même. Là, dans le sanctuaire de la conscience, on ramasse le peu qui reste de puissance et de vie, et quand le travail intérieur qui s'opère alors en a presque détruit jusqu'à la dernière étincelle, on dit adieu à une société maudite, on achève de s'éteindre, on se tue. Puis le lendemain, les gens à courte vue cherchent la cause de ce nouveau suicide dans quelque passion contrariée. Comme si cet événement, déterminé peut-être par une cause secondaire n'était pas préparé d'avance dans tous ses élémens; comme si les plaisirs, la volupté ou quelques mille francs de plus à risquer dans une maison de jeu pouvaient servir d'éternel aliment à l'activité du cœur et guérir ainsi le mal dans sa racine! Ici donc le scepticisme règne, et nul n'ignore combien les faits que chaque jour révèle s'accordent avec ce que nous venons de dire.

Dans un âge plus mûr, où trouver des croyances? Serait-ce parmi les partis politiques? Là, plus que partout ailleurs, nous le savons, il y a quelque apparence de vie, quelque esprit de sacrifice, puisque parfois encore des hommes exaltés descendent sur le champ de bataille, et présentent bravement leurs poitrines aux balles ennemies. Mais est-il bien vrai que ce soit pour des idées que l'on se passionne, et même dans les actes qui paraissent offrir le plus d'abnégation, l'intérêt privé ne joue-t-il pas un très-grand rôle? Il y a peu de jours, un membre de la chambre des pairs auquel nul ne refusera une profonde connaissance des hommes, M. Mounier, disait avec l'accent d'une ironie pénétrante, que ces trois mots : *j'ai, j'ai eu, j'aurai*, renferment le secret de bien des opinions, expliquent bien des dévouemens. Ceci n'est mal-

heureusement que trop vrai, et de tristes, mais curieuses révélations viendraient confirmer ces paroles, si les hommes qu'une révolution a placés à la tête des affaires, voulaient dire combien, dans le cours de leur administration ils ont trouvé de convictions inaccessibles aux charmes de l'or et du pouvoir, s'ils voulaient nous donner le tarif des consciences. Il faut bien remarquer en outre qu'une foi isolée, purement individuelle, ne prouverait rien contre nous, pas plus que l'adhésion de certaines fractions de la société à tel ou tel principe. Car il n'en serait pas moins impossible de trouver une règle de croyance généralement admise. Y a-t-il foi publique, homogénéité de doctrines politiques, lorsque toutes les formes de gouvernement parviennent à s'établir et à se renverser tour à tour après quelques années d'existence? Otez le mot dont on est convenu de se servir pour les caractériser, et dites, que reste-t-il, sinon des nuances diverses qui se subdivisent à l'infini, se rapprochent, se combinent, de manière à fatiguer l'œil le plus exercé, lorsqu'il s'agit d'en venir à des classifications exactes?

Nous voulions demander aussi où est la *foi philosophique*? (qu'on nous pardonne cette alliance de mots), mais en vérité, il y a une question préalable à faire. C'est celle-ci: Où est la philosophie? Si vous laissez de côté les chaires catholiques où, de nos jours comme dans tous les temps, les enseignemens de l'Église servent de base, de point d'appui et de limite aux opérations de la raison, nous ne savons s'il sera possible de rencontrer un système qui réunisse l'assentiment de deux intelligences. Sous la restauration, le plaisir de se donner un semblant d'indépendance, en s'associant à des doctrines qui n'avaient pas l'assentiment du gouvernement, un enthousiasme d'opposition politique plutôt que l'acceptation réfléchie d'un système que nul ne concevait bien clairement, groupèrent la jeunesse autour d'un professeur célèbre pendant que les hommes graves haussaient les épaules, après avoir inutilement cherché à comprendre ce

qui était inintelligible. Mais depuis que la politique a cessé de convier des auditeurs autour de sa chaire, qu'est devenu M. Cousin? qu'est devenue son école? M. Cousin a pris des places. Il est membre du conseil d'instruction publique; il est pair de France; il a laissé à un suppléant le soin de professer pour lui au milieu de la solitude; et il s'occupe à faire des catéchismes qui, pour le dire en passant, sont accueillis partout comme ils le méritent. Son école, elle a disparu, complètement disparu avec les causes qui l'avaient formée, et M. Cousin, en abdiquant, a donné la mesure de sa sagacité; il a parfaitement senti que son temps était passé.

Une autre école philosophique, formée dans un but qu'elle était loin de réaliser, vient, après de nombreux écarts, de se disperser à la voix du souverain Pontife, non sans avoir donné préalablement plus d'un signe de dissolution et de mort. Et pourtant on ne saurait, sans injustice, refuser à son chef une grande puissance de parole, et aux disciples qu'il forma un caractère plein d'entraînement et d'ardeur.

Passons maintenant aux doctrines religieuses. La désorganisation n'y est pas moins profonde. Nous avons vu naître deux sectes, celle de saint Simon et celle de l'abbé Châtel. Quant à M. Palaprat, nous attendrons, pour en parler, que son ordre ait donné quelque signe d'existence. Là s'est bornée jusqu'ici la fécondité du XIX^e siècle.

Le saint-simonisme a pu faire illusion pendant quelque temps. Comme il mettait en jeu les fibres les plus vivaces du cœur de l'homme, et que la jeunesse se passionne toujours facilement pour ce qui porte l'empreinte de la générosité, on a vu des actes de dévouement et d'abnégation. Plusieurs adeptes ont mis leur fortune et leurs travaux au service de leurs convictions, et, prenant le bâton du pèlerin, se sont acheminés dans toutes les directions pour accomplir leur apostolat, affrontant plus d'un danger, et se résignant en plus d'un lieu à une sorte de martyre. Leur société d'ailleurs n'était pas san

une espèce d'unité : ils obéissaient à un chef unique; leur enseignement était, dans le principe, le même partout; ils cherchaient aussi à resserrer leurs liens de confraternité par l'adoption d'un même costume. Mais la souveraineté de la raison les a bientôt divisés. Chacun a pris le droit de commenter à sa guise les doctrines de Saint Simon; un disciple s'est ennuyé de n'être que disciple, et de son autorité privée, a scindé la *paternité suprême*, pour s'en adjuger la moitié. Dès lors la faiblesse de la secte se montra même aux yeux les moins clairvoyans. Ce premier levain de dissolution introduit, dans son sein, la conduisit bientôt à une décomposition totale. Ses chaires sont maintenant silencieuses et désertes, ses pèlerins rentrés dans leurs foyers, ses jeunes sectateurs désabusés et rendus à des pensées plus calmes. Là encore, il n'y a que désenchantement et scepticisme pour ceux qui n'ont pas repris avec éclat les voies catholiques.

Quant à Monseigneur Châtel, évêque-primat des Gaules, c'est avec quelque pudeur que nous osons mesurer l'étendue de sa foi, et l'ardeur de conviction qui entraîne ses partisans. Qui n'a souri de pitié à l'aspect de cette misérable jonglerie, dont le principal acteur, spéculant en vain sur les passions révolutionnaires soulevées par la secousse de juillet et sur la crédulité du menu peuple, n'a pu trouver aucune pensée à lui, capable de jeter au sein de la multitude une émotion religieuse même momentanée. Ses chants grotesques, ses déclamations surannées contre certains dogmes catholiques, déclamations qui ne datent que de la naissance du protestantisme, ses diatribes souvent dégoûtantes contre M. l'archevêque de Paris, n'ont pu attirer dans les hazars ou dans les ménageries qui servaient de théâtre à ses profanations, assez de curieux pour que la justice se dispensât d'intervenir entre le Primat des Gaules et ses créanciers. Dans quelques localités *l'église catholique française* a donné lieu à des troubles, causés des émeutes : chacun sait quelle a été a part de la religion dans ces mouvemens

désordonnés ou n'éclataient d'autres sentimens que ceux de la haine, d'une haine habilement fomentée contre les pasteurs dont on envahissait le siège. De petites passions, de petites coteries villageoises contre un curé qui déplait, peuvent mettre en rumeur la lie d'une population sans foi, prête à recevoir le premier venu pourvu que celui-ci expulse l'autre; mais il y a loin d'un tapage de commères et d'une scène de cabaret, à l'exaltation produite par une forte croyance. Ajoutons que M. Auzou a refusé d'être plus long-temps un personnage secondaire. Il a pensé avec raison que si son maître avait droit de se créer primat, il pouvait aussi, lui Auzou, s'accorder le même titre, et marcher son égal. Ce surcroît de hauts dignitaires n'empêche pas le nouveau culte d'expirer de langueur au milieu de risées publiques sous le poids de l'indifférence, pour ne rien dire du dégoût qu'inspirent certains scandales récents.

Il nous reste, pour compléter cet exposé de la situation, à dire quelques mots du protestantisme, si toutefois on peut encore désigner par cette appellation générale, le chaos d'opinions contraires enfantées par la réforme. Dès le temps de Jurieu, de funestes symptômes d'indifférence venaient affliger ses regards : c'était avec un profond effroi qu'il envisageait l'avenir. Effectivement les générations suivantes ont déduit toutes les conséquences du principe anarchique posé par Luther et nous en sommes aujourd'hui à admirer la justesse de ce mot qu'un grand écrivain laissait échapper naguère : *Le protestantisme n'est plus qu'un cadavre en dissolution*. C'est à peine si de temps à autre l'œil le plus exercé parvient à saisir quelque étincelle de vie dans cette vaste agrégation d'opinions incohérentes qui existent au même titre et qui ont toutes une égale valeur. Les missions et les sociétés bibliques sont réduites à une nullité complète. Dans les assemblées qui se tiennent à certaines époques chaque année, et dont la plus importante a pour but de célébrer l'anniversaire de la réforme, les articles du sym-

bole, sont la chose dont on s'occupe le moins. Quant à la presse et à la prédication, on ne saurait assez remarquer la pâleur qui les distingue. Quelques points de morale générale, traités sans onction, avec une sécheresse, pour ainsi dire mathématique, voilà, sauf les tirades usitées et de plus en plus rares contre le papisme, tout ce qu'on y trouve de plus saillant. Il y a de quoi frapper d'éblouissement, lorsqu'on se rappelle le fanatisme des premiers réformateurs et les passions brûlantes qui s'agitèrent à leur voix. Mais, pour qui veut descendre au fond des choses, il est facile de voir que l'œuvre de Luther ne pouvait avoir d'autre fin. Reconnaître, sinon en pratique, du moins en théorie que chacun peut interpréter à son gré les Écritures, sans qu'une autorité divinement instituée puisse contrôler ces interprétations individuelles, c'est ouvrir la plus large issue à toutes les erreurs que l'esprit humain est capable d'enfanter. L'expérience l'a prouvé du reste. Il faut donc ou renoncer à l'indépendance de la raison en matière de foi, ou proclamer que tous les symboles même les plus bizarres ont droit aux mêmes respects, à la même tolérance, ou ce qui est la même chose, à la même indifférence. Aussi le protestantisme s'est trouvé dans une grave alternative : il ne s'agissait de rien moins que d'abandonner son principe fondamental, c'est-à-dire de s'abdiquer lui-même, ou bien d'arriver au scepticisme. Il a pris le dernier parti, comme l'ont fait toutes les sectes en semblable occasion.

Tel est donc, au XIX^e siècle le spectacle qui frappe les regards de l'observateur attentif. Le scepticisme nous dévore, et c'en serait fait de l'ordre social, si ce triste état se prolongeait. Le besoin, grand besoin de notre époque, c'est la foi. On le sent généralement, et c'est là ce qui nous fait concevoir l'espérance d'un avenir brillant pour le catholicisme. Car à lui seul il appartient, comme nous le montrerons dans un prochain article, de remédier à l'anarchie qui ronge au cœur la génération présente. Le doute a remplacé la haine; c'est un

progrès immense. Le doute n'est pas une position tenable; il est mortel pour le cœur et pour l'intelligence. Déjà il nous fatigue et detoutes parts on s'élance à la recherche d'un état meilleur. Quand l'inutilité des efforts que l'on tente aura prouvé que le principe d'autorité est l'unique source de la foi, notre cause sera gagnée. Le siècle est en marche vers nous, et, qu'on le remarque bien, l'individu peut reculer dans ses voies; l'humanité, jamais.

ETUDES BIBLIQUES.

APOCRYPHES.

PREMIER ARTICLE.

Dans l'examen rapide que nous avons fait de l'état des études bibliques au moyen-âge, nous n'avons pas parlé des apocryphes; nous n'avons rien dit non plus des traditions fabuleuses accréditées chez les différens peuples sur les hommes de l'ancien et du nouveau Testament. Ces omissions, nous les avons faites à dessein, nous réservant de traiter ces matières à part; elles sont malheureusement trop fécondes, mais en récompense elles jettent de bien vives lumières sur l'histoire de tous les peuples qui ont ajouté foi aux textes sacrés. Avec les livres apocryphes sur l'Ancien et le Nouveau Testament, les traditions fabuleuses des diverses peuplades d'Orient ou du Nord, nous comprenons encore les interprétations des Juifs, des Arabes, des sectateurs de Mahomet, et des chrétiens schismatiques ou livrés à l'ignorante simplicité du moyen-âge. Ainsi le livre d'*Esdras* et la *Jetsira* d'Abraham; l'Evangile de l'enfance et celui de *Marcion*; le *Thalmud* et le *Coran* de *Mahomet*, les fables brillantes de l'Orient, reproduites par la pieuse simplicité de nos moines des douzième et treizième siècles, tous ces mensonges, toutes ces erreurs, que la passion ou l'ignorance ont inspirés à des hommes d'époques ou de nations différentes, sont renfermés dans cette partie de nos études. La *Bible*, le premier comme le plus beau des livres, cette source de toute éloquence, de toute poésie, quand il fut abandonné à l'interprétation des hommes,

devint le texte des opinions les plus bizarres, des pensées les plus folles.

Plusieurs savans ont, pendant les deux derniers siècles, commenté et discuté ces rêveries. Parmi eux se distingue Jean-Albert Fabricius, qui joignit à la plus haute intelligence une science profonde et éclairée. En 1722, il publia deux volumes (auxquels il en ajouta un l'année suivante) qui contenaient toutes les erreurs, toutes les superstitions que les écrivains des différens peuples avaient débitées sur les hommes de l'Ancien Testament, depuis Adam jusqu'au prophète Zacharie. Cet ouvrage intitulé : *Codex pseudepigraphus veteris testamenti* (1), n'est pas complet, il s'en faut; on y trouve cependant presque tous les livres apocryphes de l'Ancien Testament connus à cette époque; une traduction latine des textes arabes ou grecs; des analyses ou notices bibliographiques sur ceux qui n'y sont pas insérés; enfin les plus célèbres de toutes les traditions fabuleuses relatives aux personnes de l'Ancien-Testament.

Mais ce n'est pas là ce qui aujourd'hui doit nous occuper. Les faux évangiles et toutes les traditions fabuleuses qui ont été accréditées sur le Christ et la vierge Marie, telle sera la matière des réflexions qui vont suivre.

Les apocryphes du Nouveau-Testament sont nombreux; et il nous paraît facile d'assigner une cause à leur multiplicité. La religion chrétienne, à son triomphe, fut adoptée par une foule d'hommes de nations différentes, et qui tous apportèrent dans leur nouvelle croyance la tournure d'esprit et d'imagination particulière au climat qu'ils habitaient. Parmi ces néophytes, ceux qui parlaient arabe, grec ou latin, composaient le plus grand nombre, sinon la généralité. Aussi les évangiles apocryphes parvenus jusqu'à nous, sont-ils tous en l'une de ces trois langues.

Une autre cause qui influa beaucoup sur le genre des fables renfermées dans ces écrits, c'est le nombre d'hérésies qui se multiplièrent pendant les trois premiers siècles. Voulant donner à leur nouvelle manière de constituer le christianisme une base solide et durable, les dissidens ne manquèrent pas de s'appuyer sur un de ces faux évangiles, et parfois d'y ajouter des passa-

ges, qui donnaient à leur dogme force et puissance. Il est certain même qu'ils en ont composé plusieurs. Presque tous ces livres, au moins ceux que nous connaissons aujourd'hui, ont été écrits par les chrétiens de l'Orient. Cependant il faut bien distinguer entre eux ceux qui ont été écrits par des Arabes ou par des sujets de l'empire grec ou romain; les premiers sont remarquables par des fables brillantes, par des prodiges qui tiennent à l'imagination facile et au goût bien connu de ces peuples pour le merveilleux; les seconds se rapprochent davantage de la vie commune et des habitudes pompeuses que les Romains de Byzance avaient adoptées. Les Arabes font du Christ, à peine au monde, un magicien puissant et habile, un roi de la nature qui lui commande et en change les lois à son gré; au contraire les Grecs aiment à environner l'Homme-Dieu de la puissance matérielle, appuyée sur les forces humaines.

Deux caractères bien distincts se font remarquer dans les deux ouvrages arabes que nous avons lus et examinés; dans le premier, une composition simple, sans événemens, avec un langage élevé, parfois sublime, souvent emphatique; dans le second, au contraire, une multiplicité fatigante, puérile même dans les faits, surtout quand ils sont merveilleux.

Mais réservons ces détails pour l'examen rapide que nous allons faire de chacun de ces écrits, et donnons auparavant le titre des apocryphes les plus connus du Nouveau-Testament; nous disons les plus connus, parce qu'il existe encore en manuscrit un certain nombre de ces évangiles. M. Thilo, dans son bel ouvrage sur les apocryphes du Nouveau-Testament, en a publié deux, et fait connaître plusieurs autres par l'analyse.

Voici les titres des livres apocryphes les plus répandus sur le Nouveau-Testament; nous les donnons, d'après l'ouvrage que le savant J.-A. Fabricius, dont nous avons déjà parlé plus haut, a composé sur cette matière, et le tome I^{er} de celui que M. Thilo publie en ce moment :

- 1° *Histoire de Joseph le charpentier;*
- 2° *Évangile de l'enfance du Sauveur;*
- 3° *Protévangile de Jacob;*
- 4° *Évangile de Thomas l'Israélite;*
- 5° *Évangile de la naissance de Sainte-Marie;*
- 6° *Histoire de la Nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur;*
- 7° *Évangile de Marcion;*

(1) *Codex pseudepigraphus veteris testamenti, collectus, castigatus, testimoniisque censuris et animadversionibus illustratus à Joh. Alberto Fabricio, etc. etc. Hamburgi, 1722 et 1725, 2 vol. in-42.*

8° *Évangile de Nicodème, avec la lettre de Pilate;*

9° *Évangile de Saint-Jean;*

10° *Lettres et paroles attribuées à N. S. et à la Vierge;*

11° *Fragment de cinquante évangiles apocryphes;*

12° *Histoire d'Abdias;*

13° *Lettres de Saint-Paul aux Laodiciens;*

14° *Lettres de Saint-Paul à Sénèque;*

15° *Lettre de Saint-Pierre à Jacob.*

Chacun de ces articles présente le plus grand intérêt; leur réunion contient l'exposé fidèle de toutes les erreurs et traditions mensongères qui eurent plus ou moins de cours aux premiers siècles du christianisme; qui, admises et souvent développées par l'imagination superstitieuse des hommes du moyen-âge, furent examinées, combattues, détruites par les pères des premiers siècles.

Suivant ces livres, Joachim, le père de Marie, était riche et puissant en Israël; mais un jour qu'il se présenta au temple à la fête des sacrifices, son offrande fut rejetée par le grand-prêtre; car Anne, sa femme, était stérile, et, après vingt années de mariage, ne lui avait pas donné de fils. Joachim, couvert de honte, se retira au désert, et c'est là qu'un ange du Seigneur lui annonça qu'il aurait une vierge que Dieu choisirait pour mère. En effet, Anne ne tarda pas à mettre au monde une fille qui fut appelée Marie. Vouée au Seigneur et élevée dans le temple, Marie, visitée chaque jour par un ange qui lui apportait sa nourriture, faisait l'admiration de tous ceux qui la voyaient; souvent toute sa personne était resplendissante de lumière; et elle surpassait en sagesse toutes ses compagnes, et en science les matrones les plus éclairées. Quand elle eut quatorze ans, il fallut lui choisir un époux; car ainsi le voulait la loi des Juifs. Le grand-prêtre ayant interrogé le Seigneur, un ange vint lui dire de faire assembler tous les hommes à marier de la tribu de Juda; ils devaient apporter avec eux une branche d'arbre sèche, et celui qui verrait reverdir entre ses mains le rameau dépouillé, celui-là serait l'élu du Seigneur, et devrait prendre Marie pour femme. Or il y avait un homme sage et comblé d'ans, qui se nommait Joseph; il était veuf et de la tribu désignée. Il se rendit, comme les autres, dans le temple, ne croyant pas être l'élu du Seigneur. Ce fut lui cependant qui vit fleurir entre ses mains la branche dépouillée, et qui épousa la jeune fille...

« Or il arriva que Marie devenue enceinte, et Joseph averti par un ange du Seigneur, furent obligés de se rendre à Bethléem par ordre de César. Joseph et Marie se mirent donc en route; mais voilà qu'aux portes de la ville Marie fut obligée de s'arrêter, car son terme était venu; elle se réfugia dans une caverne que la lumière du jour n'avait pas encore visitée. Quand la Vierge sainte y entra, ces lieux sombres resplendirent de la plus grande clarté; on eût dit le soleil dans tout son éclat. Jésus naquit dans cette caverne; et une des matrones que Joseph avait été chercher pour secourir Marie ayant douté qu'elle fût vierge et mère, la main qu'elle avait approchée brûla tout à coup; elle fut guérie peu d'instans après, en touchant le linge qui enveloppait le Sauveur.

« Mais Hérode ne tarda pas à donner l'ordre cruel de massacrer tous les enfans. Joseph, Marie et Jésus s'enfuirent en Egypte. Ce voyage dans les apocryphes est signalé par une foule de miracles. Ainsi des dragons viennent assaillir les voyageurs; mais Jésus quittant le sein de sa mère, s'approche d'eux, et aussitôt les monstres courbent la tête et l'adorent. Plus loin, attaqué par des voleurs qui veulent s'emparer de l'enfant, celui-ci leur parle, prédit à l'un d'eux qu'un jour il mourra près de lui, et que toutes ses fautes lui seront pardonnées. Aussitôt le bon larron fait reposer la sainte famille dans sa demeure, et l'eau qui a servi à notre Seigneur guérit la mère de Dimas, qui depuis sept années était atteinte d'une perte de sang. Enfin il serait beaucoup trop long, et tel n'est pas notre dessein, de raconter, même en les abrégeant, tous les miracles qui, au rapport de ces livres, signalèrent la fuite en Egypte. Il semble que leurs auteurs aient voulu, sur ce point de la vie de Jésus, épuiser toute la fécondité de leur imagination. Une autre partie cependant de ces vies apocryphes de Notre Seigneur peut être comparée à celle-ci: c'est l'enfance de l'Homme-Dieu.

La tradition n'ayant recueilli sur cette époque qu'un seul fait, celui de la dispute dans le temple au milieu des docteurs, les chrétiens de l'Orient n'ont pas manqué de donner carrière à leur invention féconde; et il n'est pas de légendes extraordinaires, bizarres, souvent même ridicules, qu'ils n'aient recueillies ou inventées à ce sujet. Parmi ces contes, dont plus bas nous aurons occasion de citer quelques-uns, il faut surtout remarquer celui qu'ils ont rapporté

diversement de Jésus-Christ jouant avec de la terre molle, faisant des petits oiseaux, puis leur donnant la vie, après avoir soufflé dessus.

Les faux miracles, attribués à Notre Seigneur au moment de la passion, sont nombreux aussi; mais ils portent un caractère moins bizarre et d'une exagération moins magique, si je puis dire ainsi.

N'oublions pas de remarquer qu'à toutes ces principales inventions que nous venons de résumer, se joignent une foule de détails qui ont varié suivant la nation et l'époque auxquelles appartenent les auteurs, ou les traducteurs de ces livres. Ainsi, pendant le moyen âge, depuis le douzième siècle jusqu'au quinzième siècle surtout que ces évangiles furent traduits, imités, et servirent de texte à une foule de poèmes plus ou moins bizarres, on ajouta aux apocryphes originaux une grande quantité de faits et de détails qui tenaient aux idées, aux connaissances, aux mœurs de cette époque. C'est une observation dont nous pourrions facilement multiplier les preuves; mais l'espace nous manque et nous nous contenterons d'une citation. Le mariage de la vierge comme nous l'avons raconté plus haut se trouve dans plusieurs poèmes manuscrits du treizième siècle. Mais les détails ne sont plus les mêmes. Nous voyons les juifs accourir au temple comme à un tournoi ou à une cour plénière. Chacun étale une grande richesse dans le costume, un grand luxe de chevaux et de montures. Enfin l'humble Joseph est moqué, bafoué par des jeunes gens qui le plaisantent sur sa prétention à être choisi pour époux à une si noble damoiselle.

Le premier des apocryphes que nous allons examiner, c'est l'évangile de Joseph le Charpentier. — Le caractère de cet ouvrage est la simplicité dans les faits, dans le style la pureté et les figures naturelles aux Orientaux. — Tout ressemble aux livres saints que nous ont laissés les apôtres; mais l'auteur, quel qu'il soit, de cet écrit, les avait pris pour modèle. Ce caractère d'imitation n'avait pas échappé à George Walin, savant Suédois, qui, en 1722, publia le premier cet évangile. Dans les prolegomènes qu'il ajouta à son travail, il disait que l'histoire de Joseph le Charpentier avait été inconnue aux pères des premiers siècles de l'église et que cette raison pourrait faire douter de son antiquité, mais qu'en étudiant avec attention les faits et le style de ce livre, on devait le considérer comme écrit aux premiers temps de notre religion. Il ajoutait : Le style est simple, sans emphase ni métaphore, et ces

observations le portaient à conclure que l'ouvrage n'avait pas été composé primitivement en arabe, mais en syriaque ou en hébreu, ou bien qu'il fallait l'attribuer aux Mozarabes d'Espagne, dont la dévotion envers Saint-Joseph a toujours été vive.

M. Thilo, le nouvel éditeur de la vie de Saint-Joseph, n'accorde pas à cet apocryphe une aussi haute antiquité. Cependant il fait remarquer qu'une des parties de l'ouvrage (celle où J.-C. raconte les différentes actions de la vie de Saint-Joseph), doit avoir été prise d'un ouvrage qui remonte aux premières années du christianisme, et il donne pour raison la simplicité qui règne dans la composition de ce récit. Cette distinction nous paraît subtile et même un peu hasardeuse. Nous aimons mieux les preuves qu'il nous donne de l'opinion par lui émise et que nous partageons, que cet évangile en usage parmi les Orientaux, principalement chez les coptes ou chrétiens de l'Égypte, était récité à la fête de Saint-Joseph, fête qui chez ces peuples est célébrée avec une grande pompe et précisément au jour indiqué dans cet apocryphe comme étant celui de la mort de Joseph. — A ce propos, voici ce qu'on lit dans les mémoires du savant Tillemont : *On prétend que les Coptes et les Orientaux en font une feste fort solennelle, le 20 de juillet, auquel ils mettent sa mort, sur l'autorité d'une vie pleine de fables. Bollandus croit que les Carmes ont apporté d'Orient cette feste en l'église d'Occident et que les Cordeliers l'ayant reçue en 1399, elle s'est ensuite répandue dans toutes les églises latines.*

Cette opinion émise comme douteuse, M. Thilo l'a rendue certaine en publiant plusieurs passages des livres coptes qui prouvent le fait énoncé plus haut.

Nous avons dit que rien n'était plus simple que la composition de ce faux évangile. Une rapide analyse le prouvera.

Jésus-Christ sur le mont des Oliviers est assis au milieu de ses disciples et raconte la vie de son père; il leur dit comment Joseph, homme simple et bon, fut choisi par le Seigneur pour être l'époux de la Vierge. Aucune des circonstances miraculeuses qui, suivant les autres apocryphes, ont signalé ce mariage, ne se trouvent ici racontées. Les prêtres ayant cherché un homme juste auquel ils puissent confier l'Élu du Seigneur, ils réunirent douze vieillards de la tribu de Juda, et le sort tomba sur l'un d'eux qui fut Joseph. — Les différens traits qu'on lit dans les Évangiles canoniques jusqu'au temps où J.-C. a commencé sa mission divine sont

ensuite narrés avec peu de détails et dans un langage beau de simplicité; puis tout le reste, c'est-à-dire la plus grande partie de l'ouvrage est consacrée à raconter la mort de Joseph. Ici commence l'apocryphe proprement dit. — Ce récit contient de longs et nombreux détails; plusieurs d'entre eux sont touchans et vrais; en voici quelques-uns: « Tout l'âge de mon père, de cet homme juste, se composait de cent et onze années: et le jour où son âme fut séparée du corps était le 26^e du mois d'*Abib*. Il commença par perdre la sérénité dont il jouissait, puis sa haute intelligence; il oublia ce qu'il savait; il ne voulut ni boire, ni manger. Puis ouvrant la bouche, il déplore ses péchés.

« Quand il eut dit, mon père cessa de pleurer et je vis la mort qui s'approchait; ma mère s'écria: O mon fils, voici que Joseph va mourir.

Alors je répondis: ô ma mère toutes les créatures qui sont dans ce monde doivent ainsi finir. Toi, aussi ma mère, il te faudra attendre la mort, mais comme celle de ce vieillard. Cette mort sera le commencement d'une vie éternelle.

Et tournant mes yeux vers l'Orient, je vis la mort qui s'approchait avec tous ses satellites. Leurs vétemens, leur bouche, jetaient la flamme. Mon père ayant vu tout cela, se prit à pleurer. Aussitôt je repoussai la mort et tout ce cortège; puis j'implorai le Seigneur. Alors Gabriel et Michaël descendirent des cieux et reçurent l'âme de mon père; puis, l'ayant enveloppée dans un linge blanc ils la préservèrent des atteintes du démon qui l'attendait dans le chemin.

« Le corps de mon père resta sans mouvement et pâle; c'est pourquoi m'étant approché, je lui fermai les yeux et dis à ma mère: ô Marie qu'est devenue la sagesse qui animait ce corps, la voilà comme si jamais elle n'avait existé. Ce qu'ayant entendu ses autres enfans, ils reconnurent que Joseph était mort et ils commencèrent à pousser de grands cris, mais je leur dis: la mort de votre père n'est pas la mort, c'est le commencement d'une vie éternelle. Libre des douleurs du siècle, il s'élève à une gloire éternelle. Mais entendant ces paroles, ils pleuraient en déchirant leurs habits.

L'apocryphe auquel on a donné le nom d'*Évangile de l'Enfance*, nous a été conservé en Arabe; mais, suivant l'opinion des savans, ce n'est pas en cette langue qu'il a été primitivement écrit. Sickinge qui le premier publia ce livre, pense qu'il fut composé en syriaque et qu'il fut principalement en usage

parmi les Nestoriens. Cette dernière opinion a surtout été émise par M. Thilo qui en a donné des preuves bien convaincantes.

Déjà un grand nombre de critiques, et entr'autres plusieurs pères de l'église qui avaient examiné ce livre, n'avaient pas hésité à en attribuer la composition aux hérésiarques des premiers siècles, sans pourtant qu'ils fussent d'accord sur la secte à laquelle il fallait le donner. Richard Simon dans ses livres critiques sur le Nouveau Testament veut que ces soient les gnostiques qui les premiers aient imaginé toutes ces fables sur l'enfance de Jésus. Mais les raisons et les textes cités à l'appui par M. Thilo sont tellement graves qu'il est impossible de ne pas se ranger de son avis.

Les Egyptiens, les Coptes et les Arabes furent surtout partisans de ce faux Évangile, et la traduction que ces derniers en firent, est au moins antérieure à Mahomet, puisque ce célèbre imposteur introduisit dans le koran trois chapitres de cet apocryphe. Il existe d'ailleurs des monumens authentiques qui font connaître en Arabie l'existence de plusieurs manuscrits de l'Évangile de l'enfance, et nous lisons dans la bibliothèque orientale d'Herbelot (au mot *Ahmed ben Cassem*), que Ahmen ben Cassem al Andaloussi More de Grenade, qui vivait l'an de J. C. 1599, cite un manuscrit arabe de Saint Cœcilien, archevêque de Grenade, qui fut trouvé avec seize lames de plomb, gravées en caractères arabes dans une grotte proche de la même ville.... Ces lames de plomb ont été depuis portées à Rome où après un examen qui a duré plusieurs années, elles ont été condamnées comme apocryphes sous le pontificat d'Alexandre septième. Elles contiennent plusieurs histoires fabuleuses touchant l'enfance et l'éducation de Jésus-Christ et la vie de la sainte Vierge.

Quant aux faits rapportés dans cet Évangile, ils commencent à la naissance du Christ dans une caverne; car ainsi que nous l'avons vu plus haut, c'est dans une caverne inhabitée et non pas dans une étable que les apocryphes font naître Jésus. — Puis la fuite y est racontée avec de grands détails et une multitude de miracles que l'on dit avoir eu lieu partout où la sainte famille s'est arrêtée. Après trois années d'exil, Joseph, Marie et le Christ, reviennent en Judée, et la Vierge fait un grand nombre de cures miraculeuses; mais à peine âgé de six ans, le Christ accomplit une foule d'actions merveilleuses; entre autres, il donne la vie à des animaux qu'il s'était amusé à faire avec de la boue

— Nous verrons plus bas le même fait d'involution raconté. — Là encore J.-C. ressuscite un enfant, qui s'était tué en jouant sur un toit; et qui témoigne que ce n'est pas notre Seigneur qui l'avait poussé à terre ainsi qu'il en était accusé. Enfin, toutes les actions merveilleuses attribuées au Christ, sont plutôt celles d'un magicien que les miracles que l'on devait attendre du fils de Dieu. C'est en résumé un recueil de contes bizarres et quelquefois puériles.

On trouve plus d'art, une imagination plus brillante et un tout autre caractère dans le *Protévangile de Jacob*, bien antérieur aux ouvrages que nous venons d'examiner. Ce livre a été écrit en grec par des chrétiens de l'Orient. Epiphane, Origène, Grégoire de Nicee et plusieurs autres écrivains du même âge, en ont cité des passages : ainsi l'on peut dire qu'il remonte aux premiers temps du Christianisme. Quant à son origine orientale, elle n'est pas douteuse; une foule d'écrivains l'ont attestée et différens textes nous prouvent que cet apocryphe, s'il n'était pas considéré comme un livre canonique dans les églises de l'Orient, au moins y était lu ou récitée comme une œuvre édifiante, comme légende, à certaines époques de l'année, à la fête de la nativité de la vierge, par exemple, qui chez les chrétiens de cette communion était célébrée dès le sixième siècle, le huitième jour de septembre. La vénération que les Grecs de Constantinople avaient pour ce livre, était si grande que Guillaume Postel, ce savant malheureux et visionnaire du seizième siècle, qui le premier traduisit de grec en latin le *Protévangile*, après avoir dit en sa préface qu'il était lu publiquement dans les églises de l'Orient, assure encore qu'on le considérait comme véritable, qu'on ne doutait pas que Jacob en fût l'auteur et qu'il était comme une pierre précieuse au milieu des livres saints, comme une des bases de toute l'histoire de J.-C., et une introduction à l'Évangile de Saint-Marc. Pour une telle opinion qui n'était que la vérité mal connue, Postel fut vigoureusement censuré par un grand nombre de docteurs et de théologiens.

Nous avons dit plus haut que cet apocryphe présentait un caractère particulier. C'est une observation que la lecture de cet ouvrage rendra sensible à tous ceux qui voudront la faire : dans sa composition, dans son style, on retrouve toute l'exubérance, toute la richesse d'idées, tout l'éclat, tout le grandiose naturel aux peuples de l'Orient; et si l'on n'avait pas d'autres indices de l'origine de cette œuvre, sa forme

aurait été un guide sûr et fidèle pour la retrouver. Quelle que soit l'époque à laquelle elle ait été écrite, celui qui l'a faite, au genre arabe, et peut être même hébraïque, joignait une parfaite connaissance du style, des formes de la sainte Écriture, surtout de la partie poétique de l'ancien testament. On trouve encore certains traits qui ne peuvent avoir été conçus que par un juif, tant ils sont la représentation fidèle des mœurs privées de cette nation. A l'appui de notre pensée, nous citerons une des scènes les plus remarquables de cet apocryphe; elle complétera la rapide analyse que nous voulons en donner.

Joachim, repoussé du temple par le grand prêtre Joachim, s'en va dans le désert, pleurant la stérilité de sainte Anne, son épouse. — « Sainte Anne, restée seule, versait des larmes sur sa double douleur en disant : Je pleure mon veuvage et ma stérilité. Cependant le grand jour du Seigneur arriva; et la servante Judith, s'approchant de sa maîtresse, lui dit : Jusqu'à quand affligeras-tu ton ame? Tu ne dois pas pleurer; car le grand jour du Seigneur est venu. Allons, prends ce voile; vrai comme je suis ton esclave, tu es belle comme une reine. — Mais Anne répliquait : Va-t'en, je ne ferai pas cela, car Dieu m'a bien humiliée; prends garde qu'il ne fasse retomber sur moi ta folie. — Que dirais-je quand tu ne veux pas m'écouter, répliquait Judith la servante. Certainement le Seigneur a bien agi quand il t'a rendue stérile, qu'il n'a pas voulu que tu donnas de fils à Israël. Et sainte Anne s'affligeait beaucoup; cependant elle dépouilla ses habits de deuil, elle orna sa tête et revêtit sa robe nuptiale. Vers la neuvième heure, elle descendit dans un jardin pour se promener, puis, voyant un laurier, elle s'agenouilla sous ses branches, elle se répandit en prières devant le Seigneur, et lui demanda de l'écouter comme il avait écouté Sara, et de la rendre féconde.

« Elevant son regard au ciel, elle vit sur les branches du laurier un nid de passeraux. Gémissant alors elle s'écria : Malheur à moi, à qui puis-je me comparer? Quelle fut ma mère, pour que je sois ainsi maudite en Israël! Malheur à moi, à qui puis-je me comparer? aux oiseaux du ciel; hélas, ils sont féconds devant toi, mon Dieu! A qui puis-je me comparer? aux animaux qui peuplent la terre? mais tu leur accordes des petits. Je ne puis pas me comparer aux ondes; car, mon Seigneur, elles sont limpides et fécondes, et les poissons qui l'habitent te rendent grâces avec elle. — Oh! dis, dis, à qui puis-je me comparer?

Mais voilà qu'un ange du Seigneur est descendu vers Sainte-Anne et lui a dit : Dieu a entendu ta prière; tu concevras, tu enfanteras, et le fruit de ton ventre sera béni par toute la terre. — Anne répondit : le Dieu vivant est mon Seigneur, qu'il m'accorde un fils, qu'il m'accorde une fille, je lui offrirai mon enfant, et il sera consacré au temple.

Deux anges vinrent encore à Sainte-Anne et lui dirent : Joachim, ton Seigneur revient du désert avec ses troupeaux, et Anne se tenait sur la porte regardant Joachim arriver. Quand il fut près, elle courut, se jeta à son cou en disant : je reconnais que le Seigneur m'a grandement exaucée, car voilà que j'étais veuve, et que je ne le suis plus; j'étais stérile, et je vais engendrer, et Joachim se reposa dans sa maison le premier jour. Le lendemain, il présenta ses offrandes au temple, et le grand-prêtre ne le repoussa plus. Sainte-Anne ayant conçu, neuf mois après donna le jour à un enfant; elle demanda à la matrone : qu'ai-je mis au monde? une fille. — O mon Ame, sois heureuse à présent, soupira-t-elle, et elle se reposa. Le temps venu, elle présenta ses mamelles à sa fille, et l'appela *Marie* (1).

La jeune fille croissait de jour en jour (2). Après six mois, sa mère la posa à terre pour voir si elle marchait, et elle marcha sept pas, puis se jeta dans les bras de Sainte-Anne. Quand Marie eut atteint une année, son père donna un grand repas, et il appela les princes des prêtres, les Scribes, le sénat et tout le peuple; il offrit des présents aux princes des prêtres, qui le bénirent en disant : Dieu de nos pères, bénis cette jeune fille, et que son nom soit célébré dans tous les siècles. Qu'il soit fait ainsi, répondirent tout Israël, et ils la présentèrent au grand-prêtre, qui, levant les mains sur sa tête : Dieu, du haut du ciel jette un regard sur cet enfant, et bénis-la de toute ta puissance (3). Sa mère la prit alors, et lui offrant sa mamelle, elle dit un cantique devant le Seigneur : Je chanterai ta gloire, ô mon Dieu, parce que tu es venu à moi, et que tu m'as arraché aux outrages de mes ennemis. Qui annoncera aux fils de Ruben que Sainte-Anne allaite son enfant. — Ecoutez, écoutez, ô vous, les douze tribus d'Israël, parce que Sainte-Anne allaite son enfant. Ayant dit, elle posa Marie dans son

berceau, et vint offrir à ses convives les fruits de sa table. Le repas achevé, chacun se retira plein de joie, et glorifiant Dieu, il bénissait le nom de Marie (1).

— Nous pensons qu'on lira avec plaisir les stances suivantes échappées à la muse facile de l'auteur du poème inédit, *le Presbytère*, qui paraîtra sans doute dans le courant de l'année, et dont nous avons cité quelques extraits dans le premier volume de *la Dominicale*.

PRIÈRE

A NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS.

PATRONNE DES MATELOTS.

Ave Maria stella.

Etoile des mers, ô Marie!
Toi qu'invoque le passager,
Quand le matelot jure et prie
En grand danger!

C'est à toi que du fond de l'âme
Avant le péril j'ai recours,
Toi qui t'appelles Notre-Dame
De Bon-Secours.

Tu le seras pour moi, j'espère,
Quand il faudra me secourir;
Car si je mourais, mon vieux père
Voudrait mourir....

Songes-y bien, sainte madone,
Songe à ma pauvre mère aussi;
Qui m'a mis et qui s'abandonne
A ta merci.

Songe à ma bonne sœur qui pleure,
Craignant de ne me revoir plus,
Et qui, pour moi, dit à chaque heure
Un *angelus*.

Qui t'entretient de robes blanches,
De voiles bleus, de franges d'or?
C'est elle. Et de fleurs, les dimanches?
C'est elle encor.

(1) P. 46-47 du manuscrit de la vie apocryphe de Jésus-Christ.

(2) Thilo., 195.

(3) Thilo. 3.49,

(1) Thilo., 197, 199.

Conduis donc mon petit navire
 Au gré de mes braves parens,
 Et veille bien qu'il ne chavire
 Par les gros temps.

Daigne le préserver encore
 Des rafales, des calmes plats,
 Du feu Saint-Elme qui dévore
 Vergues et mâts!

Garde-le surtout du corsaire,
 Qui se rit, l'impur mécréant,
 Des saintes vertus du Rosaire,
 En maugréant.

Quand la nuit deviendra si noire
 Qu'on ne verra ni ciel, ni mer,
 Rends, du haut de ta tour d'ivoire,
 Le jour à l'air.

Ma mère, pendant mon voyage,
 Doit faire brûler chaque jour
 Un cierge devant ton image
 Pour mon retour.

Par l'enfant Jésus, ô Marie!
 Que tu cachas aux bords du Nil,
 Sois-nous en aide, je t'en prie.
Ainsi-soit-il.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Explications sur les créances polonaises et russes. — Insurrection militaire à Madrid; faiblesse du gouvernement espagnol. — Conséquences de cet événement. — Situation politique à l'intérieur. — Etat moral de la société. — Les suicides. — Lettre d'un jeune officier à son colonel. — Imprévoyance et fautes de l'administration. — Le 21 janvier. — Grand événement politique et diplomatique. — Conjectures relatives à un arrangement pour l'Espagne. — Le blocus continental. — Etat du procès d'avril devant la cour des pairs.

Les explications annoncées pour lundi sur les créances polonaises, appuyées par la Russie, n'ont été qu'une conversation assez insignifiante entre le banc ministériel et les bancs de l'opposition. Le ministère a avoué que, dans une discussion pareille, il lui fallait marcher sur des charbons ardents, et il a jeté en avant quelques affidés des centres, qui ont fait une tentative pour étouffer cette malencontreuse délibération. Après

d'insignifiants pourparlers, une immense majorité s'est prononcée pour le maintien de l'ordre du jour. Les ministres se voyant engagés dans une partie où les chances n'étaient pas pour eux, ont eu recours à un autre moyen, et ils ont terrifié l'opposition en faisant peser sur elle la responsabilité des intérêts français qui pourraient être compromis par des indiscretions. Cette menace a produit son effet; les explications sont devenues vagues et insignifiantes; M. Isambert a, comme on dit, battu la campagne, M. Odilon-Barrot a été froid et compassé; un discours de M. Thiers a été l'eau froide jetée sur cette petite ébullition, et le combat a fini, non pas faute de combattans, mais faute de volonté de se battre.

L'opposition libérale avait beau jeu sur ce terrain. Si une discussion sérieuse s'était élevée, on aurait entendu MM. Mauguin, Bignon, Lafitte, Janvier et autres orateurs de la gauche. Le plan était, dit-on, d'opposer une fin de non-recevoir, déduite de la position du grand duché de Varsovie, qui, ayant perdu son existence, et la constitution que lui assuraient les traités de Vienne, se trouve replacé sous le joug de la conquête, comme en 1814. Ce moyen était d'autant plus puissant que, par un rapprochement singulier, la question pécuniaire relative à la Pologne, fut réservée à Vienne en 1814, parce que ce pays était simplement occupé, et que son sort n'avait pas encore été fixé. Or, par suite des derniers événements, ce royaume est, pour ainsi dire, rentré dans sa condition primitive; il est conquis, et non constitué, en sorte que, sous le rapport des réclamations qu'il aurait à élever il se trouve dans les mêmes conditions qu'à l'époque où la réserve fut faite. Ce système pourrait être soutenu par un gouvernement fort, par celui qui, après 1830, a montré une si grande sympathie pour la nationalité polonaise; mais la force n'est donnée qu'à un principe, et la révolution de juillet l'a répudié.

Ce principe également repoussé en Espagne, a laissé le gouvernement nouveau de cette contrée en butte à toutes les attaques, et en proie à ses propres lâchetés. Madrid vient d'être le théâtre d'un événement qui a une haute signification, en ce qu'il dévoile toute la faiblesse d'un parti qui s'est mis en hostilité ouverte contre le principe de légitimité d'un côté, et le principe de liberté de l'autre. Quelques compagnies d'un régiment de la garnison se sont révoltées; sorties de leurs casernes, elles ont traversé les rues de

Madrid, en criant vive la liberté! et se sont emparées de l'hôtel des Postes. Le général Canterac, un des principaux lieutenans de a reine-régente, s'étant rendu sur les lieux pour parlementer avec les révoltés, s'est vu obligé de mettre l'épée à la main, mais les soldats ont fait feu sur lui et l'ont tué. Un régiment de la garde royale a été envoyé avec du canon contre l'insurrection, et il y a eu un engagement, dans lequel plusieurs hommes ont été tués de part et d'autre. On cite un aide-de-camp du général San Roman. Une nouvelle négociation a eu lieu, et la régente a offert une amnistie de laquelle étaient seulement exceptés les meurtriers du général Canterac. Le commandant des révoltés a répondu qu'il croyait avoir fait un acte patriotique, et qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité, s'il n'y avait pas amnistie pleine et entière. Ses propositions étaient qu'il irait avec sa troupe en Navarre pour combattre les royalistes; elles ont été acceptées. Christine a pu voir des fenêtres de son palais, une poignée de révoltés, marchant en colonnes tambour battant, et recevant de la garnison les honneurs militaires, après avoir bravé l'autorité suprême, assassiné un de ses chefs, violé les lois de la discipline, et arboré le drapeau de l'insurrection.

Pendant ce temps, une scène de violence et de désordre se passait à la chambre des procuradores. Le ministre de la guerre était hué, insulté, menacé, pour n'avoir pas prévenu ce complot. Il s'est rejeté sur les mauvaises dispositions du général Canterac. On croit que ce ministre sera obligé de se retirer. Ses collègues ne sont pas mieux affermis. La révolte avait de l'appui dans la chambre, et des ramifications dans l'armée. Les révoltés ont avoué qu'ils s'attendaient à être secourus. Le mouvement avait pour objet le renversement du ministère, accusé de vouloir une intervention française. Le parti libéral exagéré sent qu'une telle intervention exercerait en Espagne une influence dirigée dans l'esprit du gouvernement qui siège à Paris, et que, dès-lors, c'en serait fait des espérances des patriotes, et de tout leur avenir.

Ces événemens auront de graves conséquences. Un gouvernement qui souffre de tels attentats, et d'aussi outrageants insultes, est bien près de crouler; la désorganisation dans les pouvoirs politiques, dans l'armée, le seul appui de l'usurpation de la reine, dans les finances, le nerf de la guerre, tels sont les résultats d'une situation que chaque jour ne fait qu'empirer. L'opinion

se retire bientôt d'une autorité qui laisse dans tous les esprits un sentiment aussi profond de sa faiblesse. L'armée devenant révolutionnaire, la question se simplifie pour don Carlos, qui n'a plus à combattre qu'un parti isolé, et que ni la France, ni la nation espagnole elle-même, ne peuvent avouer. Nous avons dit, il y a plus de huit mois, que si jamais une intervention française, s'exerçait dans la péninsule, elle serait dirigée contre la révolution. Nous sommes peut-être plus près qu'on ne croit, de voir nos prévisions de réaliser.

Les symptômes d'embarras pareils, se font sentir parmi nous, et des signes non-équivoques d'une dissolution se manifestent dans l'œuvre improvisée du 7 août. Le gouvernement se déplace chaque jour davantage, par les envahissemens de la chambre élective, qui deviennent plus intenses et plus hardis, à mesure que les défections se prononcent. Déjà le ministère est réduit à douter d'une majorité, et à chaque instant il est obligé de passer à côté de l'obstacle, de s'effacer, de se dissimuler, pour ainsi dire, afin de ne pas mettre au grand jour les difficultés de sa position. La chambre des pairs elle-même se montre vacillante; un noyau de parti opposant s'y forme, et beaucoup d'esprits y sont préoccupés de la nécessité d'un ordre de choses moins incertain et plus conforme à la dignité de la France.

Ce qui est évident, c'est que le juste-milieu perd; cela est constaté par les votes de la chambre élective, le résultat des élections partielles, le mouvement général des opinions, les dispositions de la garde nationale et de l'armée, les élections communales et beaucoup d'autres circonstances qui frappent les esprits les moins attentifs. Ce qui est perdu d'un côté, doit se retrouver d'un autre; or, ce n'est pas la république qui gagne ce qui échappe au juste-milieu. Où vont donc les défections? Elles ne peuvent se réunir qu'à un troisième terme qui reprend peu à peu sa place dans l'estime et la confiance de la nation, qui se restaure par la religion, par la politique, par la presse, par la tribune, par les élections, par tous les moyens enfin opposés à ceux qui ont amené le triomphe de la révolte et de l'erreur.

Cette dissolution de combinaisons toutes fortuites et artificielles, s'opère en même temps que la reconstruction de l'ordre social: on peut même dire qu'elle en est la conséquence. A mesure que les idées se rectifient, que la vérité reprend son empire,

que les principes d'ordre et de justice se restaurent, l'édifice du mensonge s'écroule par quelque côté. C'est une sorte de déroute générale dans laquelle chacun prend son parti bon ou mauvais, sage ou insensé. Les uns se jettent dans les bras de la religion où ils trouvent le calme et la consolation, les autres se précipitent dans le désespoir comme Empédocles dans le cratère de l'Etna. Les suicides sont multipliés plus que jamais : que signifie cela ? La société est-elle une coupable qui n'a plus de foi que dans le néant ? Loin de là. Les journaux enregistrent curieusement toutes ces morts volontaires, par lesquelles des malheureux veulent échapper à la misère, à la honte, à leur conscience : mais ils n'inscrivent pas tous ceux que le repentir conduit à la pénitence, qui demandent aux croyances la paix de l'âme et la lumière. La religion seule les connaît, elle qui les reçoit dans son sein et les ramène à la confiance et à la vertu.

Le suicide est un désillusionnement tout comme l'espérance chrétienne : seulement cet acte de violence qui blesse la loi de Dieu, est le fruit de l'incrédulité et du matérialisme, c'est-à-dire de l'aveuglement de la raison. On ne se figure pas à quel degré d'ignorance des principes religieux sont parvenus la plupart de ces désespérés dont la lamentable histoire, vient nous attrister chaque jour. Dernièrement un officier appartenant à l'un des régimens en garnison à Paris, se donne la mort ; par suite de quelques écarts de jeunesse, il avait dérangé ses affaires, et compromis plusieurs de ses amis, qui étaient généreusement venus à son secours. Avant de se détruire il adresse à son colonel une lettre touchante remplie des meilleurs sentimens, et dans laquelle il regrette de ne pas mourir au feu, un jour de bataille. Dans cette lettre où l'intention du suicide est clairement avouée, écrite avec le plus grand sang-froid, où l'on ne remarque aucun désordre dans les idées, se trouve cette phrase étrange : *Je tiens à être conduit à l'Église !* Malheureux jeune homme ! On avait sans doute jeté comme au hasard quelques semences de religion dans son âme ; mais on lui en avait laissé ignorer les vérités et les principes. Il ne se doutait même pas de l'énormité de son crime, et de l'anathème qu'il allait encourir. Que Dieu fasse miséricorde à celui qui voulait être conduit à l'Église !

L'autre jour c'était un élève en médecine qui, ne pouvant supporter l'humiliation d'une légère peine correctionnelle, pour un fait qui n'avait rien de honteux,

mettait fin à ses jours, en s'étranglant. Le lendemain on nous raconte qu'un ancien pharmacien de Paris, retiré à Châtillon (Lot), en est à sa huitième tentative de suicide, par le fer, par le feu, par le poison, par l'asphyxie, par le froid, par la faim, etc., et cela dans l'espace de dix-huit mois. Puis c'est un Anglais qui, ayant fait de grandes pertes au jeu, s'est détruit dans un hôtel garni, après avoir eu la précaution de jeter dans la rue, la clef de son secrétaire, où était enfermée sa montre qu'il voulait soustraire à une infidélité, estimant sans doute plus ce meuble que son existence. On ne finirait pas avec cette déplorable nécrologie.

L'éducation seule peut prévenir ce mal d'esprits affaissés, découragés, et qui ne voient rien au-delà de leur passage sur la terre. Mais l'éducation ne dispose que de l'avenir, et n'a d'influence que sur les générations qui entrent dans la vie. Pour celles qui ont eu le malheur de naître et de grandir au milieu des ténèbres d'une fausse philosophie, il n'y a d'autre moyen que d'écarter d'elles ce qui peut exalter et développer les passions, en même temps que des voies seraient ouvertes à l'activité des intelligences. L'autorité n'est peut-être pas exempte de quelques reproches à cet égard. Elle fait construire beaucoup de prisons ; une ordonnance vient d'en créer une à Doullens, dans la Somme pour les condamnés à la déportation. A force de gendarmes, d'agens de police, de bagnes, de tribunaux et de moyens de répression, on établit une sorte d'ordre extérieur. On n'assassine et on ne vole, que dans une certaine mesure ; mais tout cela est sans action sur la vie privée et sociale, sur les passions des hommes. Tout au contraire, sous la même influence, tend à réveiller les mauvais penchans, à exalter les imaginations, à entraîner dans le dérèglement. Ce malheureux qui vient de se détruire sortait d'un de ces repaires où l'on ne peut entrer sans y laisser sa fortune et son honneur ; ce repaire est tenu par l'état, et le trésor s'enrichit d'un tribut souillé du sang de nombreuses victimes. Cet ouvrier qui a fait une fin funeste, a corrompu son cœur et dépravé son imagination dans ces théâtres où l'art dramatique, tombé au dernier point de dégradation, n'est plus qu'une école de matérialisme et d'immoralité. Ces théâtres sont privilégiés, subventionnés par l'état. Arrêtez-vous devant ces nombreuses affiches de toutes les couleurs, pièges tendus à l'amour du plaisir, au goût de la dissipation, vous y voyez

réuni, en promesses du moins, tout ce qui peut provoquer les sens et même la cupidité. Ce n'est plus assez du spectacle seul, ou du bal séparément. Bal et spectacle se trouvent confondus, et la loterie vient ajouter ses amorces à l'attrait de toute une nuit de saturnales. La jeunesse se précipite en foule vers ces palais d'Armide ou de Circé. Elle s'y énerve, elle y perd le goût des études sérieuses, elle y laisse souvent ses mœurs, son énergie, tout son avenir. Ainsi le pouvoir n'est réellement armé que contre des désordres dont il est lui-même le provocateur, et il est impuissant contre tous les excès privés dont il favorise le développement et qui produisent le mouvement de désorganisation auquel il ne peut résister.

Que l'on se rassure, cependant; les tristes catastrophes dont chaque jour l'existence nous est révélée, ne sont que des exceptions, et les efforts que font chaque jour les entrepreneurs de plaisirs publics décèlent la satiété de la population et la peine qu'éprouvent ces spéculateurs à l'attirer et la fixer. Les idées morales n'ont pas perdu leur empire. Le 21 janvier, les tribunaux n'ont pas voulu siéger et, le même jour, la capitale a offert le tableau du recuillement. Rien d'inusité du moins n'a blessé les convenances. Dans toute la France on n'a compte que deux administrateurs qui aient eu le triste courage de braver l'opinion et d'insulter à la douleur générale. Nous ne les nommerons pas; ils sont assez punis par le blâme qu'ils ont encouru.

L'attention publique vient d'être vivement excitée par l'annonce du départ pour Londres de M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de la cour de Saint-Petersbourg à Paris. Ce ministre, que l'on peut considérer comme le chef de la diplomatie russe, sera remplacé provisoirement en France, par M. le comte Medem, chargé d'affaires de son gouvernement à Londres. En même temps, M. Sébastiani qui est attendu à Paris, le prince d'Esterhazy pour l'Autriche, M. de Bulow de Prusse, et M. Zuyllen Van Nyvelt pour la Hollande, vont se rendre ou sont rendus dans la capitale de la Grande-Bretagne.

Londres paraît destinée à devenir le centre de grandes négociations diplomatiques et nous espérons que le vœu que nous avons exprimé dans notre dernier numéro, par rapport à l'Espagne, va recevoir son accomplissement. Le choix des hommes, le lieu choisi pour les conférences, le moment, tout annonce que les plus graves intérêts vont se débattre dans ce congrès. C'est une circonstance peu

satisfaisante pour le cabinet des Tuileries que l'influence anglaise ait prévalu et soit devenue le centre de ces négociations, au moment surtout où les torys ont repris l'ascendant dans la politique générale. Tout fait présumer que les deux grandes questions demeurées en suspens au nord et au midi de la France, la question Hollando-belge et le conflit entre don Carlos et la reine Christine, recevront une solution dans cette assemblée diplomatique. La révolution de juillet est ainsi menacée de perdre ses derniers appuis au-dehors.

Il est déjà question, même avant la réunion du congrès de Londres, des bases d'un arrangement pour les affaires d'Espagne. Suivant un journal tory qui se présente avec un caractère semi-officiel, on donne à entendre que si don Carlos est moins jaloux de faire triompher ses droits personnels, que d'assurer ceux de sa descendance, il sera possible de faire cesser par la voie des négociations, une guerre désastreuse, que la fierté castillane souffrirait de voir terminer par une intervention étrangère. Mais n'est-ce pas là déplacer la question? Il ne s'agit pas de personnes, mais bien de principes. Il est probable que Ferdinand n'a entendu par son testament, élever qu'une question d'hérédité; mais, par le fait, le principe révolutionnaire s'est rangé sous l'invocation d'Isabelle II, et le parti monarchique sous celle de don Carlos. Si donc, quelques hommes politiques en Angleterre, croient tout concilier en faisant épouser Isabelle par le fils aîné de don Carlos, et même en adjugeant la couronne à celui-ci, ils sont dans une grande erreur, car il s'agit avant tout, de savoir par lequel des deux principes, l'Espagne sera gouvernée. Et puis, voyez la belle solution que donnerait l'Europe, et le bel exemple de respect pour les droits légitimes, qu'elle offrirait, en dépossédant à la fois le frère et la fille de Ferdinand, pour accorder la couronne au fils de don Carlos! Ce serait un subterfuge indigne des puissances qui doivent figurer dans cette négociation.

Au demeurant, le blocus continental de la révolution de juillet par l'Europe, se resserre de plus en plus. L'Autriche, la Prusse et la Russie, pressent de leurs notes menaçantes le vorort de Berne, qui s'obstine à protéger les révolutionnaires étrangers; il est question de prendre contre ce canton, des mesures de prohibitions. L'Allemagne rappelle ses ouvriers qui sont en Suisse, et paraît décidée à s'opposer à toute menée révolutionnaire dans ce pays. Le rappel de

M. Pozzo di Borgo, et son remplacement par un simple chargé d'affaires; la répétition des créances polonaises, le désaveu que vient d'être obligé de faire M. Martinez de la Rosa, dans la chambre des *procuradores*, de tout appeler à l'intervention française, le commencement de brouillerie avec les États-Unis, le mariage de dona Maria avec le duc de Leuchtenberg, l'attitude de la Hollande, la faiblesse de la Belgique, enfin la politique nouvelle du cabinet anglais, toutes ces circonstances nous montrent le principe révolutionnaire de juillet, cerné, enveloppé, resserré comme dans un réseau qui se rapproche de plus en plus, chaque jour, et paraît vouloir l'étreindre et l'étouffer. Contre une pareille situation, il n'y a que l'obéissance ou la révolte; mais aux termes où le pouvoir en est avec le parti qui a pris la part la plus active à la révolution, il est fort douteux que celui-ci veuille prêter à son vainqueur le secours de son courage et de son énergie.

La cour des Pairs a presque terminé la longue discussion dont elle s'occupe depuis plus d'un mois, pour la mise en accusation ou le renvoi des inculpés dans le complot d'avril. Cette laborieuse tâche arrivera à son terme, cette semaine. D'un très-grand nombre de prévenus de plusieurs départements, il sortira 150 accusés environ, les uns traduits pour attentat, les autres pour provocation à l'attentat. Il restera au procureur-général, à préparer son réquisitoire, et au président, à mettre en ordre tous les éléments du procès. On pense que ces formalités exigeront au moins trois mois. Pendant ce temps, les architectes et les ouvriers construiront la salle d'audience, et prépareront la maison de déportation de Doullens, qu'une singulière prévoyance a affectée à cette destination. Ainsi, clémence, amnistie, et même pardon, sont plus éloignés que jamais. L'Europe ne demande-t-elle pas des garanties contre la propagande? La cour des pairs est chargée de lui en donner, et de resserrer elle-même le blocus.

Le monde a quelquefois des velléités de philanthropie. Si le soulagement de l'infortune s'accorde avec ses jouissances; si l'on trouve, dans un bal ou un concert, une compensation aux sacrifices qu'il impose, sans doute on peut avec confiance faire un appel à sa générosité. Mais le christianisme seul a le secret d'une bienfaisance stérile pour l'a-

mour propre, sans fruit pour la vie présente. Quand le fléau qui ravage encore la province, semait, au milieu de la capitale, la désolation et l'effroi, et que des listes de souscription allaient porter au loin les noms de ceux qui contribuaient à alléger les douleurs communes, alors l'amour propre contraignait l'avare elle-même à s'imposer d'éclatans sacrifices. Mais aujourd'hui que le fléau a disparu du milieu de nous, c'est dans nos temples, et là seulement, que l'on trouve un remède efficace aux maux qu'il a causés; c'est parmi le clergé catholique, c'est dans les associations formées à sa voix et sur ses exemples, que la charité a sa base, son principe et son aliment indispensable. Il y a quelques jours, un prélat qu'on est sûr de rencontrer toujours partout où il se trouve une bonne action à tenter, faisait un nouvel appel à la bienfaisance publique; monseigneur l'archevêque de Paris laissait tomber, au sein d'un immense auditoire, ces paroles pleines de piété et d'onction, dont l'éloquence, douce et persuasive, ne rencontre aucun obstacle, et soumet au joug de la charité les cœurs les plus endurcis.

Sublime triomphe de la religion catholique, auquel nous n'avons pas assez d'accens pour applaudir! En sortant de l'assemblée où l'éloquence de l'illustre prélat avait fait battre tant de cœurs, excité tant de sympathies, un regret universel avait été exprimé: c'est que des paroles si touchantes fussent perdues pour ceux qui n'avaient pu les entendre. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que le discours de monseigneur l'archevêque a été livré à l'impression. M. Adrien Leclere s'est chargé de le publier; dans quelques jours, les fidèles de Paris comme ceux des provinces auront moyen d'assister, par la pensée, à cette touchante et admirable solennité où monseigneur de Quélen, médiateur entre le riche et le pauvre, appelait, comme Vincent-de-Paul, les largesses de la charité sur les petits enfans devenus orphelins. La brochure qui reproduira son discours, se vendra à leur profit. Monseigneur aura, de cette sorte, l'avantage de servir doublement la cause des jeunes infortunés qu'il entoure d'une bienveillance à laquelle tous ceux qui souffrent sont depuis long-temps accoutumés. Un grand nombre d'exemplaires est placé d'avance; le reste ne saurait manquer de s'écouler rapidement. Dans notre prochaine livraison nous rendrons compte de l'éloquence écrite de l'illustre prélat.

Nous nous abstenons de toute recommandation à nos lecteurs; car c'est là une de ces

œuvres qu'il suffit d'indiquer. Un discours de monseigneur l'archevêque, et une aumône faite à de pauvres enfans, quoi de plus digne d'exciter l'intérêt des gens de bien !

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Il existe une autre œuvre de bienfaisance qui doit attirer notre attention, non qu'elle soit en harmonie avec l'esprit du christianisme, mais parce qu'elle offre un de ces retours auxquels la Providence semble vouloir nous accoutumer, nous qui vivons à une époque où les enseignemens se succèdent avec tant de rapidité et d'éclat. Il est dans Paris un hôtel, où la révolution de juillet s'est élaborée, sous le patronage d'un homme qui brillait jadis avec la maison de Bourbon. M. Laffite, moins heureux peut-être que Casimir Périer, n'est pas mort à la peine ; il a survécu à son triomphe, assez pour être abreuvé d'ingratitude par les hommes qu'il a plus que tout autre contribué à placer dans un poste éminent. Ses salons, qui depuis plusieurs mois, sont le rendez-vous des dandys, après avoir été celui des conspirateurs de l'opposition de quinze ans, ont servi ces jours de théâtre à une réunion toute mondaine, au profit, non des blessés de Juillet, mais des pensionnaires de l'ancienne liste civile. On a dansé toute la nuit ; et M. Laffite a pu entendre de l'appartement où il s'est retiré, la musique qui donnait l'élan aux danseurs légitimistes. Nous ne voulons pas, par ce rapprochement insulte à sa disgrâce, mais rappeler une grave leçon de la Providence.

— Pendant que le monde singe la charité chrétienne en dansant au profit du malheur, il n'est pas inutile de rappeler que ceux qui contribuent le plus constamment à ses plaisirs ne sont pas dispensés de rendre hommage aux bienfaits du christianisme et à ses consolations. On lit dans *l'Ami de la Religion*.

« Madame Catherine Valmonzey, sociétaire de la Comédie-Française, est morte vendredi 23, après avoir reçu les secours de la religion.

Le discours prononcé sur sa tombe, par M. Périer, nous semble trop remarquable par sa couleur religieuse pour être passé sous silence. Après avoir fait l'éloge des qualités personnelles de Madame Valmonzey, il continue en ces termes :

« Il ne suffit pas de tracer un sillon d'an-

goisses dans ce monde, pour avoir des droits à l'indulgence dans l'autre. L'infortunée que des amis affligés amènent au champ de repos, fut dès long-temps pénétrée de cette grande idée ; car, dès long-temps aussi, ses espérances n'étaient plus à la terre. »

« Deux sortes de personnes connaissent un Dieu, a dit Pascal : ceux qui ont le cœur humilié et qui croient à l'abaissement, ou ceux qui ont assez de portée dans l'esprit pour voir la vérité. »

» La malheureuse camarade dont nous déplorons la fin prématurée, douée d'une vaste intelligence et d'une haute raison, appartenait à cette dernière classe ; sincèrement croyante et pieuse, elle demanda à Dieu du courage pour souffrir, de la résolution pour quitter la vie, et de l'indulgence pour l'avenir.

» Je ne tenterai donc pas de la louer sur les rares occasions qu'elle eut de développer avantageusement les qualités de sa profession. Les actes de piété qui édifièrent et remplirent ses derniers instans, commandent à ma voix émue d'autres louanges et d'autres vœux.

» Que nos prières se joignent donc à celles du digne ami qui l'entoura de tant de soins pendant sa longue maladie, afin qu'elle reçoive le prix des maux qu'elle a soufferts, et la récompense de sa foi et de sa résignation aux décrets de la Providence. »

Ces sentimens religieux nous rappellent ceux que M. Lafon avait aussi exprimés sur la tombe de mademoiselle Duchesnois. Ils sont d'autant plus dignes d'éloge, que nous les savons soutenus par des œuvres que la foi seule inspire. Réunies ici à celles que nous venons de citer, ces paroles consolantes deviendront un monument de la bonté du Dieu riche en miséricordes :

« Messieurs, c'est dans le moment où l'homme vient rendre à son semblable un triste et douloureux devoir, c'est sur la tombe des morts que l'âme se replie sur elle-même, portant ses réflexions sur l'agitation et le néant des espérances humaines, et médite sur l'avenir mystérieux et impénétrable qui l'attend dans un monde nouveau.... On redira tout ce que la nature libérale avait prodigué de talent à la tragédienne célèbre ; et pour en rehausser l'éclat, on redira tout le bien qu'elle a fait. L'accent de la reconnaissance en trahira le secret. Mais, hélas ! cette première partie si brillante pour le monde, passe et s'évanouit avec nous : la tombe l'engloutit et la dévore.

» Heureux plutôt le voyageur qui, sur cette terre de passage, a songé, dans sa religieuse prévoyance, aux besoins d'un autre avenir !

» Mademoiselle Duchesnois, Messieurs, n'a

rien laissé à désirer aux âmes occupées de la vie future. Fortifiée par sa foi, consolée par des ministres vénérables, soutenue par sa piété sincère, elle a mérité qu'on lui appliquât les sublimes paroles de Bossuet :

« Elle a été douce envers la mort, comme elle l'était envers tout le monde; son cœur résigné ne s'aigrît ni ne s'empporte contre elle. Elle ne la brave pas non plus avec fierté, contente de l'envisager sans trouble et de la recevoir sans émotion. »

— On a exposé dans une montre, dans la grande salle des manuscrits, à la bibliothèque royale, un monument qui ne cesse pas d'attirer les curieux visiteurs de ce grand établissement. C'est une Bible manuscrite.

Sur un recto et un verso, à la fin on y lit les notes suivantes :

1^e. Cette Bible est à nous, Charles 6^e de notre nom, roi de France, et est en II volumes, et la fines faire. Signé, *Charles*.

2^e. Ceste Bible est à nous, Henry 5^e de ce nom, roi de France [et de Pologne. Signé], *Henry*.

3^e. Ceste Bible est à nous. Signé, *Louis XIII*.

4^e. Cette Bible est à nous. Signé, *Louis XIV*.

Dans une autre montre, on a exposé divers manuscrits de Fénelon, Corneille, du P. Lachaise, de madame de Maintenon, de Louis XIV, de Turenne, de madame de Sévigné, de Molière, de Bossuet, de Rousseau, etc., etc.

— Le gouvernement anglais a depuis quelques années procuré des évêques catholiques à ses colonies où il y a des catholiques. Il y a aujourd'hui des évêques catholiques, non-seulement dans le Canada, mais à Terre-Neuve, dans le nouveau Brunswick, dans la nouvelle Ecosse, dans les Antilles et à l'île de France. Enfin, dernièrement un nouvel évêque a été envoyé dans la nouvelle Galle du Sud; c'est le docteur Powlding, qui était précédemment attaché au collège de Downside, près Bath, dans le district de l'Ouest. Il a fait un voyage en Irlande, pour y trouver des missionnaires, et a dû partir pour sa destination.

— Le nouveau monastère des Trappistes, expulsés de Melleray, depuis la révolution de juillet est établi dans un lieu appelé Mont-Melleray, dans le comté de Waterford en Irlande. Tous les voyageurs vont contempler avec intérêt cet établissement qui s'est élevé au milieu d'un terrain pierreux et aride, que les religieux ont déjà vivifié et fertilisé. Ils ont bâti une maison assez grande et ont tellement travaillé la terre qu'ils l'ont forcée à produire. Ils ont procuré du travail à beaucoup de pauvres. Les di-

manches et les jours de fête, ils rassemblent les enfans du pays et leur font le catéchisme. Ils tiennent même déjà une petite école à laquelle ils comptent donner une plus grande extension.

— Le diocèse et le séminaire de Limoges viennent de faire une grande perte. M. Jacques Edmond Berthelot, grand-vicaire et supérieur du grand-séminaire, est mort à Limoges le 17 de ce mois dans un âge peu avancé.

— A Blois, les Frères des écoles chrétiennes viennent de rentrer dans leurs anciens droits. Le nouveau conseil municipal les a déclarés instituteurs communaux comme précédemment; il a déclaré que leur ancien local leur serait rendu, et leur a alloué 5000 francs comme sous la restauration.

— Le dimanche 6 décembre, M. l'évêque de Lausanne et de Genève a fait dans la ville de Vevey, canton de Vaud, la consécration d'une chapelle catholique qui vient d'être bâtie et dédiée à la sainte Vierge sous le nom de *Marie saluée par l'Ange*.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — *Madrid*. — Une révolte sérieuse, non par ses conséquences immédiates, mais par sa portée morale, vient d'éclater à Madrid. Le 2^e régiment d'infanterie légère s'est mutiné contre Marie-Christine, dans le but d'imprimer au gouvernement une marche plus libérale. Les révoltés se sont retranchés à l'hôtel des postés, d'où les milices urbaines n'ont pas osé les expulser. Le général Caunterac a été tué. Une amnistie pleine et entière pour tous les faits relatifs à la rébellion a été accordée et a pu mettre seule fin à l'inquiétude du gouvernement et de la population. Le 2^e régiment d'infanterie est sorti de Madrid avec les honneurs de la guerre, se dirigeant vers les provinces insurgées. On assure qu'il a manifesté après sa sortie de la capitale les sentimens les plus hostiles à Marie Christine.

— RUSSIE. S. M. L'empereur de Russie vient de retirer les pouvoirs d'ambassadeur en France, à M. Pozzo di Borgo pour lui conférer ceux d'ambassadeurs à Londres. Cette nouvelle est depuis deux jours le texte inépuisable de toutes les conversations et la matière de mille conjectures diverses.

— S. A. R. le prince d'Orange est très-gravement malade. On publie chaque jour sur sa santé, des bulletins qui n'offrent rien de satisfaisant.

— Dans la discussion relative aux réclamations que la Russie a cru pouvoir adresser à la France, à l'instar de la république de Etats-Unis, M. le ministre des affaires étrangères a cru pouvoir récuser comme anonyme un livre intitulé *Histoire de la restauration* : quelques journaux ont inséré la note suivante :

« Je viens de lire dans le *Moniteur* la réponse de M. de Rigny, à la suite de quelques citations faites par M. Isambert, de l'*Histoire de la Restauration*. M. le ministre des affaires étrangères a récuser cet ouvrage comme étant celui d'un anonyme. Il y a long temps que j'ai avoué un livre dans lequel, s'il y a quelque mérite, c'est l'exactitude des documents. »

CAPEFIGUE. »

— Il vient d'être découvert dans la bibliothèque du château, un manuscrit en 3 vol. reliés, écrit en entier de la main de Louis XVIII, depuis 1787 jusqu'en 1802. Cet ouvrage était resté ignoré jusqu'à présent, derrière d'autres volumes qui le cachaient. On ignore si l'intention de Louis-Philippe est de le faire publier.

On lit dans un journal : Le célèbre Picard s'est évadé de la maison de justice de Laon, dans la nuit du samedi au dimanche 23 janvier. Depuis son retour de l'Abbaye, Picard était dans un cachot d'où il paraissait impossible de pouvoir s'évader; mais, nouveau Latude, toutes ses pensées étaient tendues vers un seul but, celui de mettre toute surveillance en défaut à son égard. Le samedi, à onze heures du soir, son gardien, qui allait le visiter de deux heures en deux heures, y vint comme d'habitude, trouva Picard étendu sur son grabat; mais à son retour, à une heure du matin, Picard était décampé.

Cette évasion atteste de nouveau combien est grande la persévérante ténacité de Picard. Avec un morceau de planche, seul outil qu'il eût à sa disposition, il est parvenu à percer, dans le plancher de son cachot, un trou de trois pieds de profondeur. Ce chemin le conduisit dans un cachot voisin. Là il perça le mur, et de cette ouverture donnant sur la cour de la prison, il s'accrocha aux barreaux de la fenêtre élevée à sept pieds au-dessus du sol; puis il parvint également à une fenêtre supérieure, séparée de la première par la même distance.

— De là, s'accrochant par les mains à la gouttière du bâtiment, il se laissa glisser, et s'échappa, non sans avoir laissé suspendu à la gouttière un trophée constatant son habileté. Ce trophée était tout simplement une chemise à côté de laquelle était inscrit en grosses lettres : Picard. Puis au-dessous de cette inscription

était écrit un adieu de Picard, avec l'avertissement qu'il partait pour trois mois.

Nous ne savons si cet avertissement servira de leçon à ceux qui, dorénavant, pourront être chargés de garder le nouveau *Dédale*. Quoi qu'il en soit, il y a quelque chose d'intéressant dans cette lutte d'un même homme contre toutes les autorités géologiques, si intéressées à conserver entre leurs mains de semblables dépôts. Il est à remarquer aussi que Picard, tout en reconnaissant tous les délits qui lui sont imputés depuis sa première évasion, proteste avec fermeté de son innocence dans l'affaire qui a servi de base à sa première condamnation. S'il en est ainsi, ce serait une grave question que de savoir à qui appartient de droit tout ce que Picard a commis d'actes répréhensibles depuis cette première condamnation.

— Le 24, dit l'*Hermine*, Jean Beillaud a été exposé sur la place du Bouffay. Beillaud a montré le même courage que Martin sur l'échafaud. Il regarde, sans s'émouvoir la foule qui se presse autour de lui. Il n'est pas enchaîné. Il n'a pas de carcan. On veut peut-être, à Nantes, lui tenir compte des fers qu'il a portés en allant et en revenant de faire enterrer ses lettres de grâce à Rennes.

— Un accident déplorable vient d'arriver à Port-Sainte-Marie, dans la matinée du 18. L'admirable pont suspendu qui venait d'y être terminé, et qui traversait la Garonne d'une seule travée, sur une largeur de 180 mètres a cédé à l'épreuve et s'est écroulé en partie. Il était quatre heures du matin, et personne heureusement ne se trouvait ni sur le pont ni auprès.

— On lit dans le *Journal de l'Ain* :

« Un événement bien malheureux, que nous ne pouvons expliquer, est arrivé le 14 de ce mois dans la commune de Polliat. Un jeune homme de 16 à 17 ans sortait de la maison où il demeurait, avec un fusil sous le bras. Une jeune fille de 15 ans, qui lavait des draps, lui dit : « Il ne faut pas aller à la chasse aujourd'hui : nous sommes seuls pour garder la maison. » Le jeune homme répondit : « Je ne veux pas chasse, je veux te tuer. » Au même moment, il lâcha un coup de fusil dirigé sur la figure de la jeune fille. La face et l'œil gauche ont été abimés, et la lèvre supérieure mutilée. Les jours de cette malheureuse sont en danger, quoiqu'on soit parvenu à retirer quelques grains de fonte.

« De plus amples renseignements jetteront sans doute quelque lumière sur cet événement,

que nous rapportons tel qu'il vient de nous être raconté. »

— On va, dit un journal, commencer la construction de la salle destinée au jugement du procès d'avril. Le ministre de l'intérieur a donné hier les ordres à cet effet. D'après ses indications, la salle devra contenir 450 juges, 450 accusés, 450 gardes municipaux, 450 témoins et des tribunes suffisantes pour 600 spectateurs.

Nous ferons une observation, c'est que la loi des 500,000 fr. n'a encore été promulguée ni au *Moniteur* ni au *Bulletin des Lois*.

— Voici l'indication exacte des chemins de fer actuellement parcourus ou en construction en France :

De Saint-Etienne à la Loire ;	21,283 mètres.
De St.-Etienne à Lyon, par St.-Chamon et Givors,	60,000
D'Andrézieux à Roanne,	68,000
D'Alais à Beaucaire (ad-jugé),	70,000
D'Epinae au canal de Bourgogne (en construction),	28,000

Parmi les chemins projetés, on remarque celui de Paris à Orléans, dont les travaux graphiques sont très avancés, et qui doit avoir environ 445 kilomètres de parcours : celui de Paris à Pontoise, qui en aura 28, et ceux de Paris au Havre et à Calais, entreprise gigantesque qui a effrayé jusqu'ici les capitalistes français. Le parcours de ces deux dernières routes sera de 200 à 320 kilomètre (50 à 80 lieues), et n'exigera pas moins de 50 à 60 millions.

Lyon a aussi conçu son projet de chemin de fer pour affranchir ses relations avec Marseille de l'éteage du Rhône, et de Toulouse se prépare à établir une communication directe avec Montauban, au moyen d'une raie en fer de 52 kilomètres de parcours.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

— Reproduire l'histoire des traditions les plus intéressantes et les plus respectables de l'humanité; en graver les traits les plus saillans dans la mémoire du lecteur par de belles estampes, auxquelles l'élite de nos dessinateurs a consacré son talent, tel est le but de *l'Ancien et du Nouveau-Testament*. par ROYAUMONT. Les mères de famille adop-

teront cette publication toute morale et empreinte d'un caractère de sévérité patriarcale, les jeunes gens y rechercheront la pensée qui a inspiré les monumens les plus curieux de l'antiquité, et les plus belles peintures de nos musées. Ceux qui ne demandent à un livre qu'une exécution irréprochable, seront satisfaits au-delà de leurs désirs par la netteté et la perfection des gravures, la blancheur et la pureté du papier, la beauté de l'impression, lisible pour tous les âges. Un succès croissant encourage, à juste titre, cette publication, faite avec un soin au-dessus de toute élogé. Il paraît chaque samedi une livraison. Monseigneur l'archevêque a approuvé cette intéressante publication.

— Le tome 1^{er} de *l'histoire de la nouvelle hérésie du XIX^e siècle, ou réfutation complète de M. de la Meunais* vient de paraître à la librairie de R. Paul Méquignon. Nous rendrons compte incessamment de cet important ouvrage.

— Nous recommandons d'une manière toute particulière *l'Histoire de la vie des Saints*, publiée avec l'approbation de M. l'archevêque de Paris, et sous la direction de M. l'abbé Juste. Nous avons sous les yeux la première livraison dont l'exécution typographique est charmante. Quant au texte, le nom seul de M. l'abbé Juste en garantit l'exactitude historique et les réflexions pieuses.

— Nous recommandons pareillement le *Manuel de dévotion à la Sainte-Vierge*, publié par Mad. la comtesse de S***. Des changemens notables et des améliorations importantes ont été faits à la seconde édition d'un ouvrage qui a obtenu un légitime succès.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

DE LA JEUNESSE,

QUATRIÈME ARTICLE.

Continuons d'appeler sur la jeunesse l'attention de tous les gens de bien. Nous l'avons montrée languissante et découragée au milieu de nos dissensions et de nos déchiremens ; perdue dans la famille, et encore plus perdue dans les établissemens publics d'éducation; c'est-à-dire, qu'abandonnée de toutes parts aux chocs meurtriers, sans secours et sans abri, elle jette à peine sa tente sur cette terre de douleurs et d'inquiétudes, moissonnée par le vice, ou se courbant sous ses ennuis. Certes, si, dans une société forte et solidement organisée, il se manifestait de pareils symptômes d'avenir, ce serait un immense et rapide concours de toutes les saines intelligences, pour y porter remède. Dans la nôtre, c'est à peine si l'on s'en occupe, si on voit le danger; il n'y a pas de situation pire que celle où tous les intérêts se trouvant ainsi en souffrance, on arrive à une espèce de quiétude apparente, qui n'est au fond que le sommeil du cœur et le repos de l'égoïsme. Quoi qu'il soit de cette funeste indifférence, il n'en est pas moins malheureusement trop vrai que les circonstances sont graves, que l'avenir se trouve singulièrement compliqué des élémens de troubles que la jeune génération porte dans son sein. Ceci résulte de l'examen sérieux et attentif que nous avons fait de sa double position dans la famille, hors de la famille; concluant nécessairement de cette enquête qu'il fallait bien que la jeunesse fût en effet dans une situation désolante, puisqu'elle reçoit dans les deux cas une fort mauvaise direction. Or, si l'on a bien suivi jusqu'ici la suite de nos idées, on aura vu que le désordre de la famille est surtout dans les villes où elle se trouve rompue, tronçonnée; par la force même des choses, tandis qu'elle a conservé une partie de son harmonie, de sa force, de sa moralité natives, dans les campagnes. On se rappellera en outre que l'éducation de la jeunesse se trouve dans

cette classe, est précisément abandonnée aux instituteurs qui offrent le moins de garanties, parce que leur admission est infiniment plus facile et qu'ils échappent à tout contrôle. D'où il suit que les choses sont ainsi constituées que, dans la haute classe, dans la classe industrielle, dans les villes en un mot, la jeunesse se trouve à la fois attaquée et perdue et dans l'éducation première et dans l'éducation des collèges, que, dans les campagnes où l'enfance reçoit en général de bonnes et solides instructions, elle va les oublier dans les écoles de l'Université. Toutes les dénégations du monde ne détruiraient pas ces conséquences, parce qu'elles sont basées sur une expérience journalière, sur des faits positifs et avérés.

Nous l'avons dit, et nous le maintenons, du milieu de ce travail de discussion, qui s'opère au milieu de nous, sortira un jour cette vérité, que l'éducation de la jeunesse est plus convenablement placée entre les mains d'hommes livrés par devoir de conscience à cette difficile pénible mission, qu'entre les mains de tous autres. Malheureusement les rivalités, les craintes d'empiétement, d'usurpation, existent encore et empêchent que cette vérité paraisse et brille dans tout son jour; mais, lorsqu'on verra la jeune génération se perdre de plus en plus dans les détours d'une voie sans issue; lorsque tous ces élémens de mort, semés dans les entrailles du corps social, auront produit leurs fruits amers; lorsque sur les familles se seront levés les jours de deuil qui commencent à poindre aujourd'hui, alors les pères se frapperont la poitrine et déploreront une fatale erreur; alors ils reconnaîtront que sans religion en effet on ne marche pas loin dans la vie, sans s'y heurter et courber sa tête fatiguée.

Nous n'avons pas l'intention de faire d'opposition systématique à quoi que ce soit; mais, en vérité, que pouvons-nous penser de bien louable à l'avantage de ceux qui ont reçu la mission de conduire la société dans les voies d'ordre et d'amélioration, lorsque nous voyons que ces plaintes qui sortent à la fois de



tous les cœurs, ne les frappent et ne les émeuvent même pas? Qu'un député fasse aux chambres une proposition relative à un chemin de fer ou à une mine à charbon, tout le monde s'y intéressera; qu'il parle au nom de tous les catholiques de France que le monopole universitaire blesse dans le cœur, dans la conscience, dans l'avenir de leurs familles et de leurs enfans, il ne sera écouté de personne. Serions-nous donc par le fait arrivés à un point que les intérêts sociaux les plus importans ne possèdent pas le privilège d'attirer un moment notre attention? Le gouvernement fait dire tous les jours par ses journaux qu'il est dans les meilleures dispositions relativement au clergé et à la religion: il a un ministre des cultes pour faire de superbes circulaires sur la conservation des monumens religieux, tandis qu'on laisse Saint-Germain-l'Auxerrois tel que l'a abandonné la populace après l'avoir dévasté; des préfets pour recommander aux maires de vivre en bonne intelligence avec MM. les curés, et d'autres pour conseiller aux populations des choses pleines d'irrégularité et d'immoralités. Il déplore, dit-il, les excès impies qui ont signalé la première année de la révolution de 1830, et il ne fait absolument rien pour les réparer. De la place où s'élevait l'archevêché qu'il a laissé détruire, il avait fait un marché; nous voudrions bien qu'on nous expliquât toutes ces contradictions et qu'on nous donnât le mot de tous ces changemens de front qui s'opèrent journellement sous nos yeux. Il nous semble qu'il y aurait quelque chose de mieux à faire que des circulaires, pour prouver qu'on protège la religion; ce serait de la protéger en effet, dans son action sur les intelligences et sur les mœurs. Or le gouvernement le fait-il? Nous traitons aujourd'hui une question d'une immense portée sur la moralité publique; eh bien! loin de le rencontrer sur le même terrain que nous, c'est au contraire à lui que s'adressent tous nos reproches, et ainsi, dans toutes les circonstances où de notables intérêts compromis appellent notre sollicitude et notre inter-

vention, Et encore, pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe en ce moment, que fait le pouvoir relativement aux petits séminaires? Un gouvernement sage, ami du clergé, comprenant bien la nécessité des doctrines religieuses pour ramener au sein de notre état social la paix et la sécurité, que nous ne connaissons plus hélas! depuis si long-temps, devrait favoriser, ou du moins ne pas les entraver, si les circonstances sont réellement telles qu'il ne soit guère permis de les protéger d'une manière éclatante et directe. Loin de là, au lieu de cette intervention bienveillante, ce sont de mesquines tracasseries, de sourdes persécutions, des menaces de nouvelles difficultés. On a porté la manie de misérables tyrannies jusque dans la coupe des habits des écoliers; on a limité le nombre des élèves que ces établissemens pouvaient recevoir; on leur a défendu d'avoir des externes; on a ainsi violé la liberté de conscience, violé l'exercice du pouvoir paternel, tourmenté le cœur des pères de famille. Et pourquoi? croit-on que le motif était de posséder des jeunes gens plus capables, plus moraux, plus sincèrement attachés à leurs devoirs? Eh! mon Dieu, non! le vrai, le seul motif, c'était d'empêcher tel ou tel collègue de l'Université de supporter une concurrence qui pouvait lui être nuisible. C'est ainsi que pour l'intérêt de quelques pièces de monnaie, on sacrifie chaque jour la paix, le bonheur, l'avenir des familles. Aussi qu'est-il résulté de tout cela? C'est qu'une diminution de plus de neuf mille sujets s'est opérée dans le nombre des élèves ecclésiastiques; que les paroisses, déjà privées, dans un grand nombre de diocèses, des secours religieux qui lui seraient nécessaires, vont se trouver dans quelques années vides de pasteurs. Voilà des faits publics encore, patens, irrécusables. Témoignent-ils beaucoup, nous le demandons, de la sollicitude du gouvernement à l'égard du clergé, de ses bonnes intentions relativement à la religion?

Ainsi donc, tout marche autour de nous, et le gouvernement seul se retire du mouvement imprimé aux populations

par le contre-coup des événemens qui nous tourmentent depuis quarante ans, par le besoin d'une foi qui console des ennuis de ce monde. Et tandis que toutes les intelligences s'ébraient, que toutes les têtes fermentent dans l'espoir de l'avenir; que le clergé, vengé des calomnies, recommence avec joie, avec bonheur, avec confiance, sa noble mission de salut, le mouvement social est arrêté par la funeste inertie du pouvoir; la jeunesse se présente avec d'immenses besoins à satisfaire, avec ses orageuses passions, son ardeur fougueuse, sans que l'on ait opposé une digue à cette mer houleuse et folle, dont les vagues vont nous couvrir.

Il y a long-temps déjà que ces amères pensées tourmentent les âmes religieuses et les saines intelligences. L'épiscopat français les avait déposées d'une manière grave et solennelle dans un admirable monument de sagesse, d'amour national, et de charité évangélique. Mais, en ces temps de troubles et d'entraînement, les sages sont-ils écoutés, et ne les traite-t-on pas comme de faux prophètes! Ce qu'une prévoyance attentive ne put faire comprendre alors, les événemens des années suivantes sont venus le confirmer d'une manière trop éclatante. Nous avons eu le suicide, qui est venu s'asseoir, comme un hôte importun et terrible au foyer douloureux et maudit de ces mêmes hommes qui riaient des sinistres prédictions et des salutaires avertissemens. Et quelle leçon plus frappante pouvait donc nous donner cette providence outragée de notre oubli et courroucée de notre révolte! Nous avons prédit, il y a long-temps que cette lèpre hideuse du suicide resterait sur la société française, et elle y reste. C'est que les choses en sont venues à ce point que pour la jeunesse il n'y a plus que deux voies, celle qui conduit à la Morgue, celle qui conduit à l'église! A la Morgue, on y va par le jeu, par la débauche, par la ruine, par toutes les passions humaines qui rendent l'homme faible, qui l'énervent, qui le fatiguent; mais dans cette voie sanglante, on n'est jamais entré que par l'irréligion, par l'oubli de ce qu'on doit à Dieu,

aux hommes, à soi. Ces réflexions ne sont pas nouvelles; mais elles sont vraies. Lorsque Ninive fut sur le point de périr, Dieu suscita un prophète pour aller crier malheur dans la cité populeuse de l'Orient. Aux cris du prophète, la grande ville se couvrit de cendres, elle jeûna, elle pria devant le Seigneur, et fut sauvée. Ce monde-ci est trop oublieux de son lendemain, et il faut le lui rappeler incessamment, pour qu'il laisse autre chose que des dégoûts, des calamités, et des ruines à la jeune génération qui déborde!

Comme nous le disions, il n'y a qu'un instant, cette déplorable situation de la jeunesse a depuis long-temps frappé tous les bons esprits. Nous aurions même à citer, si nous le voulions, de notables et intelligens efforts tentés de différens côtés pour y apporter remède. Que Dieu bénisse les hommes de bien qui ont pris ainsi la noble mission de préparer l'avenir, et qui n'ont pas manqué à leurs devoirs, lorsque tant d'autres les méconnaissaient ou refusaient de les apprendre! Dieu tient compte aussi bien des petits efforts que des grands, des améliorations obscures que des changemens éclatans. Mais hélas! quel petit nombre! Qui pense aujourd'hui à des intérêts qui ne sont pas les siens, à des calamités qu'il n'éprouvera pas, à des jouissances qui ne sont pas pour lui? Des bouleversemens qui ont secoué le monde depuis quarante ans, il est sorti comme une vapeur mortelle qui a tout paralysé et tout engourdi. Les hommes de cette génération, si horriblement agités dans leur berceau, se sont endormis chancelans dans les bras de l'égoïsme. C'est le vice le plus hideux dans l'individu, et le plus mortel pour une société! Il fane, il dessèche, il tue, il inspire l'amour de l'or, des places, des honneurs; il divise, il rompt tout, et prépare à la société qui l'a ainsi accueilli un honteux avenir.

Ils ont donc laissé la jeunesse livrée à toutes les illusions de son âge, à tous les caprices de ses passions, sans s'occuper de son lendemain, sans songer que le temps viendrait vite où toutes ces

jouissances étant épuisées, de s'en retournerait contre eux pour leur demander compte de la tristesse de ses journées, du vide et des incertitudes de sa vie. Déplorable condition de ces hommes dont les yeux n'ont vu que des ruines, qui n'ont entendu que le fracas des révolutions passant sur l'Europe, et qui mourront poursuivis par la malédiction de leurs propres enfans ! Ne nous faisons pas cette existence si dure ! aux tourmens que nous apportent et les difficultés des temps et les passions déchaînées gardons-nous d'ajouter les remords ; car c'est un terrible compagnon ! Et pour cela, donnons de la religion à nos enfans ; que sa voix douce soit la première qu'ils entendent en entrant dans la vie, afin qu'elle soit aussi la dernière qui les console quand ils en sortiront.

Nous ne savons s'il exista jamais une situation plus épouvantable que celle des pères de famille de notre temps. Les choses sont ainsi faites, qu'ils n'ont à choisir pour leurs enfans qu'entre le vice ou l'anéantissement de leurs espérances de bien-être ou de fortune. Cri de la conscience, alarmes, prières suppliantes : rien n'y fait. La loi humaine se dresse inexorable au seuil de la maison paternelle pour s'emparer de l'enfant qui voudra franchir l'enceinte du toit domestique ! Nous connaissons un empereur païen qui s'appelait Julien l'Apostat, qui interdit l'entrée des écoles aux enfans des chrétiens ; mais il ne fut pastyran jusqu'à les y conduire de force. Ce qu'un apostat, un persécuteur atroce, un homme que Dieu frappa d'une manière horrible ne fit pas, nous le voyons pratiquer tous les jours avec une incroyable persévérance, sans que l'anathème public arrête un seul instant dans cette voie !

Lorsque nous envisageons ainsi toutes ces entraves dont on nous environne, malgré nous nous reportons nos tristes pensées vers ce soleil de liberté qui s'est enfin levé pour nos frères de la Belgique. Pendant que nous considérons l'avenir avec inquiétude, et que nous calculons le degré d'immoralité où sont tombés nos établissemens publics pour

juger de la situation de la jeunesse, et par suite de la société lorsque nous ne serons plus, les catholiques belges émancipés posent les solides fondemens d'une liberté réparatrice et tutélaire.

Loin de nous cependant des pensées de découragement ; la Providence, qui de tant de désordres et d'événemens imprévus, a su tirer tout-à-coup cette réaction salutaire contre les doctrines du siècle dernier, n'a pas le dessein d'abandonner son œuvre incomplète. Elle, qui est allée chercher une partie de cette génération pour la ramener aux portes du temple, ne souffrira point qu'elle reste sur le seuil. Mais nous avons tous, tant que nous sommes, de grands devoirs à remplir ; à l'un plus, à l'autre moins, selon ses forces, ses moyens, sa position dans le monde. Puisque une liberté sage et tempérée de l'enseignement ferait cesser toutes ces craintes, anéantirait toutes ces inquiétudes, ne nous laissons pas de la demander avec force, avec énergie, mais aussi dans les bornes d'un zèle éclairé, et avec les formes d'une liberté grave, pleine de sagesse, et de dignité. L'année dernière, à pareille époque, nous avons obtenu la conservation des évêchés qu'on voulait nous enlever ; que ceci nous serve d'exemple et de leçon !

Mais, en attendant que les gouvernemens, plus intelligens des nécessités sociales, nous donnent enfin cette liberté qui est le premier vœu de la nation parce qu'elle est son premier besoin, ne nous rebuons pas à détruire et à paralyser les funestes influences, et les perfides suggestions, et les dangereuses atteintes. Puisqu'il n'y a pas de salut hors de la famille, que la famille soit pour la jeunesse un abri pour ses mœurs, une sauvegarde contre ses passions, un temple où Dieu lui soit appris ! Donc, mères de famille, quittez vos nuits de bals et de fêtes, vos journées oisives et pleines d'inutilités, pour veiller sur vos enfans. Ce n'est pas pour cela que Dieu vous a rendues mères, et qu'il vous a donné tant d'amour ! Il a dit aux enfans : Mes enfans, la vie est pleine d'embûches, et de troubles, et d'inquié-

tudes. Les passions sont violentes, les méchans sont nombreux; le devoir est difficile, et les abords du vice sont des chemins larges et parsemés de fleurs. Vous vous égarez, mes enfans; mais j'ai parfumé de tendresse le cœur de vos mères; je leur ai donné une voix douce et pénétrante, pour vous reprendre de vos fautes; la mère des petits oiseaux leur apprend à battre l'air de leurs petites ailes, quand ils sortent du nid. Ainsi feront les vôtres. Elles vous conduiront par la main dans les sentiers rocailleux, elles vous porteront dans leurs bras quand vos pieds seront las. Marchez donc, mes enfans; car je vous donne une mère!»

Donc de la religion pour les enfans, et beaucoup de religion; des livres entre leurs mains, de bons livres, qui les préservent des productions funestes, des dangereuses liaisons; jamais d'oisiveté, l'oisiveté est un horrible poison; rompez-les plutôt de fatigue, de travaux manuels, afin que leur sommeil soit tranquille, qu'il ne soit point obsédé de songes, point troublé de vagues inquiétudes, et vous aurez des enfans qui feront les délices et la consolation de vos vieux jours; et ni la débâche, ni le suicide, ne viendront les glaner l'un après l'autre dans la solitude de votre maison! Oh! combien regrettent aujourd'hui, qui n'ont à se prendre qu'à eux, à leur fatale imprudence, à leur incroyable et malheureux oubli, les épouvantables châtimens qui les accablent!

STATISTIQUE

DES DIFFÉRENS CULTES

EN EUROPE ET DANS QUELQUES AUTRES PARTIES DU MONDE.

Au moment où les bureaux de la chambre des députés s'occupent de l'examen du budget de l'Etat, où celui

du clergé, par conséquent, va être soumis au contrôle et à la discussion du pouvoir législatif, nous croyons utile de publier quelques renseignemens sur la situation des églises des différentes communions chrétiennes et sectes en Europe. Cet exposé mettra les hommes consciencieux à même de comparer le sort et la position des ministres de la religion et des établissemens ecclésiastiques en France avec ceux des autres pays. On verra qu'entre l'opulence scandaleuse du clergé anglican, et la pauvreté dégradante des desservans de la communion grecque en Russie, il y a un terme moyen dont le clergé français est encore bien loin, et que celui-ci est beaucoup plus près de l'indigence du Pope moscovite que de la magnifique existence du prêtre anglican.

Ces renseignemens font partie de matériaux puisés à des sources authentiques; ils avaient été recueillis avant la révolution de juillet, et devaient entrer dans un ouvrage d'un haut intérêt, présentant des notions détaillées sur l'organisation, les attributions, les privilèges et l'existence du clergé de chaque communion dans toutes les parties de l'Europe.

On verra par cet exposé que si la réforme est nécessaire dans la liste civile du clergé protestant de la Grande-Bretagne, c'est la réforme de la réforme qu'il faudrait effectuer en France; car elle y a été portée si loin que maintenant c'est une restauration qui est réclamée par la raison et la justice.

GRANDE BRETAGNE.

ANGLETERRE ET PRINCIPAUTÉ DE GALLES.

Eglise anglicane.

La population totale de cette partie de la Grande-Bretagne s'élève à 12,218,500 âmes.

Sur ce nombre, on ne compte guère que 6,266,000 membres de l'église anglicane.

Le nombre des paroisses est de 10,693, ayant 9,284 églises.

Ainsi dans l'état actuel des choses, il y a

une paroisse pour environ 500 personnes, et une église pour 600.

Les ministres du culte anglican sont au nombre de 18,000.

SAVOIR :

Archevêques,	2
Evêques,	24
Archi-diacres,	60
Doyens,	27
Chanoines et prébendiers,	544
Recteurs, curés, chapelains et vicaires,	17,343

Ce qui donne environ deux ministres pour chaque paroisse, et un pour 340 anglicans.

Le revenu de ce clergé s'élève à 7,600,000 livres sterling, ou 190,000,000 de francs ; ce qui fait, terme moyen, 10,555 francs pour chaque membre du clergé, ou 31,665,000 par million d'Anglicans ; autrement 31 fr. 65 c. par tête.

Cultes chrétiens dissidens.

Le nombre des dissidens est évalué à 6,000,000, ayant à leur usage 8,000 églises, et pareil nombre de ministres ; ce qui donne un temple et un pasteur pour un auditoire de 750 individus.

Le revenu, composé de contributions volontaires, s'élève à environ 500,000 livres sterling, ou 12,500,000 fr. ; ce qui produit, terme moyen, 1560 fr. pour chaque ministre ; 2 millions pour un million d'habitans, ou 2 f. par tête.

Le revenu du clergé anglican, dans l'Angleterre et le pays de Galles, est évalué ainsi qu'il suit, d'après un document publié à Londres en 1825.

1° Montant des dîmes perçues, évalué à 1116° du produit des biens.	156,250,000 fr.
2° Revenu des biens affectés aux évêchés et corporations ecclésiastiques.	25,000,000
3° Taxes perçues dans quelques villes sur les maisons.	6,250,000
4° Contributions pour les chapelles succursales.	2,500,000

Total. 190,000,000 fr.

ÉCOSSE.

Eglise presbytérienne ou calviniste.

Les individus qui suivent les dogmes de

cette église sont au nombre d'environ 1,500,000 fr.

D'après les calculs de sir John n Siclair, il y a en Ecosse :

Membres de l'église presbytérienne établie et reconnue.	1,407,524
Presbytères dissidens.	256,000
Anabaptistes et sectes qui s'en rapprochent.	50,000
Episcopaux écossais.	28,000
Episcopaux de l'église anglicane.	4,000
Catholiques romains.	50,000
Méthodistes.	9,000
Quakers.	300

TOTAL de la population de l'Ecosse en 1814, 1,804,824

Les édifices consacrés à ce culte sont au nombre de 1,000

Ministres du culte. 1,000

Ainsi on compte pour chaque édifice consacré au culte, 1 ecclésiastique.

Et pour 1500 individus de cette croyance.

Le revenu de ce clergé monte à 206,360 l. sterl. Francs. 5,159,000

Terme moyen, 220 liv. sterling ; 5,500 fr. pour chacun des 938 ministres, ou 3 francs 40 centimes par chaque membre de cette communion.

Dans aucun cas, leur revenu ne peut être au-dessous de 150 livres sterling (3,750 fr.), et alors ils ont un presbytère avec une glèbe, ou terre attenante.

Cultes chrétiens autres que le presbytérien.

Le nombre des dissidens est d'environ 500,000, ayant à l'usage de leur culte 333 églises, ou une pour 1500 individus.

Le nombre des ministres des cultes dissidens est de 400, ou 6 ministres pour 5 églises, et 1 pour 1250 âmes.

Leur revenu, consistant en contributions volontaires, s'élève à 44,000 livres sterlings, ou 1,600,000 fr.

Taux moyen : 2,750 fr. pour chaque ministre ;

225,000 fr. par cent mille âmes, ou 2 fr. 25 c. par tête.

IRLANDE.

Eglise anglicane.

La population totale de l'Irlande s'élève à près de 7,000,000 d'habitans, sur lesquels on compte de catholiques,

de catholiques,	5,500,000
de presbytériens ;	800,000
d'anglicans,	400,000
de méthodistes, etc.	300,000

Le nombre des temples anglicans dans l'Irlande, est évalué à 740.

Ce qui fait, pour les 400,000 membres de cette communion, 1 temple par 540 individus.

Les membres du clergé anglican d'Irlande sont au nombre de 1,702.

SAVOIR :

Archevêques ,	4
Evêques ,	18
Doyens ,	33
Archidiacres ,	34
Chanoines et prébendiers ,	500
Recteurs , curés , vicaires , etc.	1,115
A raison d'un membre du clergé pour 235 anglicans.	

Revenu : 1,300,000 livres sterling, francs 32,500,000, ou 19,090 francs par chaque membre du clergé ; donnant 81 fr. 85 c. par tête, répartis sur le nombre d'anglicans d'Irlande. Ce qui reviendrait à 81,250,000 par million de membres de cette église. Mais il faut établir la répartition sur toute la population, puisque les terres, sans distinction et quel que soit le culte des propriétaires, paient la dîme au clergé anglican. Ce calcul donne encore 4,500,000 fr. pour un million d'habitans, ou 4 fr. 50 c. par chacun.

Nous venons de voir que chaque bénéfice ecclésiastique s'élève à la somme exorbitante d'environ 20,000 fr., terme moyen. Il y en a dans quelques diocèses, dont le revenu est de 50,000 fr., même de 75,000. On en compte un grand nombre de 25 à 35,000 fr. Le revenu des archevêques et évêques est immense. On estime que les propriétés foncières du clergé anglican d'Irlande représentent la neuvième partie du territoire de cette île.

Cultes chrétiens autres que celui de l'église anglicane.

SAVOIR :

Catholiques romains ,	5,500,000
Presbytériens ,	800,000
Méthodistes et autres ,	300,000
TOTAL	6,600,000

Edifices à l'usage des divers cultes dissidens , 2,378
 Ministres, nombre égal , 2,378
 Terme moyen, une église et un ministre pour 2,400 individus.

Les catholiques ont 1,994 prêtres, ou 1 pour 2,750 individus.

Les presbytériens, 239 ministres, ou 1 pour 3,345

Les autres dissidens, 145 ministres, ou 1 pour 2,070

Produit des contributions volontaires, environ 264,000 liv. sterl. 6,600,000 fr.

Ce qui reviendrait à 1 fr. par tête sur le nombre des dissidens.

Le gouvernement accorde en outre un secours annuel comme suit :

Aux presbytériens unis avec ceux d'Ecosse ,	8,697 l. s.
Aux presbytériens dissidens ,	4,034
A quelques autres dissidens protestans ,	756

Secours total liv. sterl. 13,487 l. s.

337,175

TOTAL du revenu 6,937,157 fr.

Faisant pour chaque ministre presbytérien environ 2,900 fr. de revenu.

SUÈDE ET NORWÈGE.

La population, presque toute luthérienne, est de 3,550,000 âmes,

SAVOIR :

Pour la Suède ,	2,550,000
Pour la Norwège ,	1,000,000

SUÈDE.

Le clergé suédois est composé ainsi qu'il suit :

Archevêque (celui d'Upsal) ,	1
Evêques ,	11
Doyens ou prévôts ,	172
Curés ,	1,225
Vicaires avec églises ,	2,400
Chapelains .	45

TOTAL. Ministres , 3,852

correspondant à un pareil nombre d'églises, ce qui donne un ministre et un édifice consacré au culte pour 660 individus.

Le revenu du clergé, tant en terres qu'en dîmes et en traitemens payés par l'Etat, s'élève à 6,950,000 francs; faisant 1800 francs, terme moyen, pour chaque ministre, et

2,700,000 fr. pour 1 million d'habitans, ou
2 fr. 70 c. par tête.

NORVÈGE.

On compte en Norvège :	
Evêques,	5
Doyens ou prévôts,	51
Curés,	333
Vicaires avec églises.	835
	—
TOTAL Ministres,	1,224

ou un ministre et un temple pour environ
800 âmes.

Le revenu peut être évalué à 2,500,000 fr. ;
ce qui donne à peu près les mêmes propor-
tions que pour le clergé de Suède.

DANEMARCK.

Population toute luthérienne,	1,700,000
Nombre d'édifices consacrés au culte,	1,300
ou une église pour 1300 habitans.	
Ministres du culte,	1,586
ou un ministre pour environ 1,100 habi- tans, savoir :	
8 évêques, ou surintendans, dont 2 en Is- lande, et 1,580 pasteurs.	
Revenu,	2,975,000 fr.
Ce qui fait 1,880 fr., terme moyen, pour chaque ministre, et 1,750,000 fr. pour un million d'habitans, ou 1 franc 75 centimes par tête.	

(La suite au prochain numéro.)

LETTRE INÉDITE

DE MADAME LA MARQUISE DE CRÉQUY.

La publication des mémoires de cette
dame a pleinement justifié la haute répu-
tation d'esprit et de jugement dont elle
jouissait parmi ses contemporains. On
nous communique la lettre suivante où
cette noble personne parlait, en 1801, du
rétablissement de l'épiscopat. Les observa-
tions contenues dans cette lettre nous ont
paru si religieuses et d'une si haute portée,
que nous croyons faire plaisir à nos lec-
teurs en les publiant dans notre journal.

« Je viens de faire mon dernier voyage
à Montflaux, et ma dernière tournée dans
mes domaines. J'ai fait ce qu'on appelle
le grand tour, en allant à petites journées
par la Beauce, et revenant par le Vexin
Normand. J'ai traversé le pays Chartrain,
l'Orléanais, le Blaisois, la Touraine et
l'Anjou, le Saumurois, le Maine, et la Bre-
tagne, et je me disais : — Suis-je en France ?
Voilà bien mes terres et les ruines de mes
châteaux ; mais sont-ils restés dans mon
pays, et les gens qui les entourent ne se-
raient-ils plus des Français ? Les châteaux
sont démolis, les fermes dévastées, les
champs incultes et les grandes routes aban-
données à l'entretien des communes, qui
sont écrasées de contributions. On n'aper-
çoit dans les villes que des figures inso-
lentes ou malveillantes ; on ne vous parle
que d'un ton brusque, exigeant on défiant ;
tous les visages ont une expression sinis-
tre ; il n'est pas jusqu'aux enfans qui n'aient
l'air hostile et dépravé. L'envie n'est pas
satisfaite, la haine est dans tous les coeurs
et la misère est partout. C'était bien la
peine de faire une révolution !

La physionomie des villages est effroya-
ble, autant par le manque de culture que
par les traces d'incendie ; mais le matériel
des villes est encore plus méconnaissable.
On n'a pas manqué d'abattre partout les
vieux remparts d'enceinte, avec ces belles
tours et ces anciennes portes qui donnaient
quelque chose de noble, de particulière-
ment historique et d'individuel, on pour-
rait dire, à chaque cité. Tout est rasé si
ce n'est l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui *la*
maison commune, où se tiennent cinq à six
malotrus qui représentent le gouverne-
ment français, c'est-à-dire un soldat corse
assisté d'un avocat de Montpellier et d'un
ancien commis à la Chancellerie de France.
Ma province est appelée du nom d'un
ruisseau ; le calendrier de Robespierre a
remplacé l'ère chrétienne. On arrache les
fleurs de-lis jusque dans les jardins ; le pa-
villon blanc n'est plus celui de la nation
française, il est bariolé de rouge et de
bleu. Livrée d'Orléans, c'est tout ce qu'on
a conservé de l'ancien régime.

Mais je me trompe et je me rétracte : il
est resté dans presque toutes nos villes un
édifice imposant, dominé par de hauts pi-
nacles, et sur qui tous les yeux vont s'at-
tacher avec un sentiment d'intérêt, et tout
au moins de curiosité, lorsqu'on l'aper-
çoit du bout de l'horizon. Il y a là dedans
un homme habillé de violet comme au xv^e
siècle. Il y siège en prince, il y parle en

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Situation respective du ministère et des chambres. — Travaux de la session. — Proposition de M. Anisson-Duperron sur le défrichement des bois. — Projet de plusieurs députés relatif au mandat de change. — De MM. Ch. Dupin et Benjamin Delessert pour les caisses d'épargne et de prévoyance. — Autres propositions; impossibilité d'un résultat. — Moralité et convenances de ces propositions. — Projet relatif à l'organisation judiciaire; analyse de cette loi et considérations diverses. — Nouvelle crise ministérielle. — Départ de M. Pozzo di Borgo pour Londres. — Situation des partis en Espagne. — Prochaine réunion du parlement anglais. — Décret de la diète germanique.

Les chambres vont entrer dans le troisième mois de la session; les projets de lois se multiplient et s'accablent dans leurs bureaux, le gouvernement voit les embarras s'amoncèler autour de lui; mais on ne remarque pas que l'activité des deux assemblées et du ministère soit en rapport avec cette situation compliquée. L'inertie d'un côté; l'hésitation de l'autre, semblent annoncer que l'on craint d'aborder les grandes questions qui doivent enfin éclaircir et rendre nettes les positions respectives. On dirait deux armées qui, n'ayant pas la conscience de leurs forces et manquant l'une et l'autre de points d'appui, évitent d'en venir aux mains, pour ne pas compromettre leur honneur.

Le ministère, placé sous le coup du traité des 25 millions, demeure dans un état de suspicion qui l'affaiblit et le déconsidère, jusqu'à ce que ce débat soit vidé. Tous ses mouvemens semblent paralysés par cette mise en échec, et la chambre des députés elle-même paraît avoir oublié les intérêts de toute nature qui lui sont confiés, et n'être préoccupée que de ce seul objet. L'opposition a porté sur ce point la question de cabinet, et elle y fonde de grandes espérances parce que cet objet affecte à la fois les intérêts et l'honneur du pays; parce que c'est peut-être la seule question qui puisse entraîner de nombreuses défections dans les rangs des centres. Cependant l'activité du commerce et de l'industrie est comme suspendue par l'attente de cet événement; les expéditions pour l'Amérique du nord sont ralenties, les assurances maritimes se sont élevées; l'inquiétude et la défiance arrêtent les spéculateurs de part et d'autre. Cette situation a porté le ministère à une démarche timide

maitre, on l'appelle Monseigneur en dépit de la séance du jeu de Paume. On l'avait troublé dans la possession de son héritage, mais on n'a pu l'empêcher de succéder à ses prédécesseurs gaulois. Il est héritier des temps antérieurs à la monarchie; c'est un missionnaire du prêtre universel, un évêque institué par un concordat inévitable entre ces trois républicains qui s'appellent consuls, et le successeur du pape Saint-Léon, qui fut au-devant d'Attila. Eternelle juridiction catholique, admirable institution de l'église romaine! On nous avait affirmé que la barque de Saint-Pierre allait disparaître et s'engloutir dans l'abîme des flots soulevés par les philosophes de France, et pourtant voilà que la révolution française n'a pu la faire submerger! Lois du pays, droits du prince et droit des gens, propriétés, monumens nationaux, coutumes civiles, appellations populaires, tout a disparu, tout a croulé sous nos pieds, tout a changé sous nos yeux, excepté la succession de l'épiscopat. Voyez en France et regardez autour de vous dans nos anciennes villes, y voyez-vous, dans les choses et les personnes, y voyez-vous un seul établissement qui puisse intéresser le voyageur? y trouvez-vous encore un magistrat avec qui l'on puisse entrer en relation d'estime? un militaire, un homme du gouvernement qui puisse rendre la sujétion légère, en imposant un sentiment de confiance et de considération générale? Eh! mon Dieu, non! mais vous y retrouvez la haute basilique, où vous verrez siéger ce personnage en autorité, qui dit: *Nos très-chers frères*, en parlant au peuple, et qui trône sous un dais, malgré la constitution de l'an III, et qu'on encense, et devant qui l'on genufléchit, parce qu'il est le successeur légitime d'un prélat mérovingien. C'est parce que les institutions humaines sont accessibles aux nouveautés, qu'elles manquent de solidité. Nous n'avons plus rien chez nous d'historique et de national, excepté l'évêque et la cathédrale. C'est tout ce qui nous reste des temps passés.

Cette belle église pourra tomber de vétusté, de pauvreté, sous les efforts du temps ou de l'irréligion; d'autres hommes du bonnet rouge, ou de la bande-noire, viendront peut-être déraciner ses fortes murailles, abattre ses campanilles; et la ronce viendra soulever les dalles de ces vastes nefs; la voûte du temple pourra s'écrouler, mais le siège restera dans le sanctuaire, indéfectible, indestructible, et *firmatus est in fundamento civitatis Dei*.

il a timidement confessés ses embarras en demandant que l'assemblée s'occupât le plus tôt possible du traité des États-Unis. Des volumes de pièces ont été distribués; la correspondance du ministère avec le président de république est au nombre de ces documens, rien n'empêche donc de vider une querelle qui tient comme en suspens la vie gouvernementale et représentative. La chambre a décidé qu'elle s'en occuperait dans ses bureaux, afin d'arriver à la formation de la commission qui doit faire le rapport. C'est un pas de fait par une tortue.

En attendant ce grand débat, l'assemblée s'occupe, dans l'intérieur de ses comités, de travaux préparatoires, et, dans ses séances publiques, de propositions incidentes qui presque toutes avortent par l'impuissance dont cet élément législatif semble frappé. Des hommes judicieux et d'expérience, qui ont long-temps médité d'importantes améliorations dans nos lois, prennent l'initiative, présentent des projets; la chambre leur accorde les honneurs de la discussion, puis quand le moment arrive, les passions, les intérêts contraires, l'esprit de parti, repoussent les meilleures vues. Une proposition très-libérale de M. Anisson Duperron sur le défrichement des bois, et qui tendait à simplifier et faciliter les rapports de la propriété avec l'administration forestière, avait été vue d'abord avec faveur. Mais le génie de la fiscalité, puis des prétentions particulières, et les chicanes d'avocats, et l'amour propre des militaires et des ingénieurs de la guerre, ont fait échouer l'inoffensif projet de ce député. Croirait-on que dans une affaire qui intéresse en France un grand nombre de propriétaires, et n'apparaît que comme une question purement agricole, des généraux sont venus objecter qu'en temps de guerre un bouquet de bois pouvait arrêter la marche de l'ennemi ou favoriser les opérations des troupes françaises, et que, par ce motif, il fallait ne pas accorder des permis de défrichement. Voilà, certes, une grave objection à laquelle M. Anisson Duperron ne s'attendait passans doute. Surbordonner un état permanent à un cas tout fortuit, les intérêts de la propriété à des combinaisons de stratégie; et forcer les possesseurs d'un mauvais bois à le conserver dans sa nature, en attendant qu'il puaie à des généraux d'armée d'y faire tuer du monde dans cent ou deux cents ans, est une conception qu'il était réservé

à notre époque et à cette assemblée de produire.

Un grand nombre de chambres de commerce avaient exprimé le vœu que la législation sur les lettres de change fût modifiée, et que l'autorité de la loi consacrat un usage introduit dans les transactions. usage en vertu duquel le *mandat de change* n'étant pas sujet à l'acceptation, n'entraîne point les fatales conséquences de la lettre de change proprement dite. Plusieurs honorables négocians appartenant à la chambre des députés, MM. François Delessert, Joseph Périer, Jacques Lefèvre, Foul Gouin, Meynard et Cunin Gridaine, s'étaient réunis pour présenter un projet qui, sous leurs auspices, se montrait avec toutes les chances de succès. Qui ne croirait qu'une idée, simple dans son exposé, présentée par sept à huit négocians des plus recommandables, se produisant appuyée de l'autorité de vingt chambres de commerce, ayant l'assentiment du ministre chargé des spéculations commerciales, va être convertie en loi par les votes unanimes de l'assemblée? Eh bien! non; les avocats se jettent à la traverse avec leurs subtilités, M. Roger a parlé de l'esprit philosophique de l'époque; M. Pataille a trouvé qu'un projet discuté, reproduit depuis plusieurs années et qui n'a que quatre lignes de rédaction, n'était pas assez médité; M. Dufaure, tombant dans la mauvaise habitude des chicaneurs, de poser une exception pour l'opposer à la règle générale, a établi l'hypothèse d'un négociant illétré qui ne pourrait pas lire le corps du billet. L'argument était victorieux; il a triomphé. Les avocats ont eu raison contre les commerçans, dans une affaire de commerce, de même que les militaires l'avaient emporté sur les propriétaires de bois, dans une affaire forestière.

MM. Charles Dupiu et Benjamin Delessert ont présenté un projet de loi sur les caisses d'épargne et de prévoyance. Il ne s'agissait rien moins que d'établir une caisse dans chaque chef-lieu de département et d'arrondissement, après délibération des conseils municipaux, les villes se chargeant d'une partie des frais d'administration, et le trésor de payer 4 ou 5 pour 100 des fonds déposés.

Un grand nombre d'établissements pareils se sont formés en France, mais volontairement par le zèle et le concours d'honorables citoyens dans beaucoup de lieux; ailleurs, sous l'influence de l'esprit de parti. Les rendre pour ainsi dire obli-

gatoires; charger les villes, les départemens et l'Etat des dépenses administratives des caisses, et du supplément des intérêts lorsque les fonds ne seraient pas assez productifs, tout cela offre une combinaison qui ressemble assez à une taxe des pauvres. Convient-il ensuite que les fonds, prélevés par l'ouvrier sur son salaire, entrent au trésor, et subissent la bonne ou la mauvaise fortune d'un bon ou d'un mauvais gouvernement? L'affaire, après avoir été prise en considération, selon le protocole parlementaire, a été mise sur le tapis et a commencé à tomber en grande déconsidération. L'instinct des partis les a bien vite avertis qu'il s'agissait là, du patronage des prolétaires, que la gauche revendique comme son domaine exclusif, que MM-Delessert et Dupin veulent attribuer à l'autorité administrative et au gouvernement. Dès lors, une question sur laquelle il eût été facile de s'entendre s'il ne se fût agi que de philanthropie, de vertus populaires, de sobriété, d'ordre et de prudence, a pris le caractère des passions politiques et a dégénéré en une dispute animée.

Une séance entière a été consacrée à cet objet, M. de Lamartine a prononcé un beau et bon discours, inspiré par le sentiment le plus vif de la charité chrétienne, et que, bien certainement, une grande partie de l'assemblée n'a pas compris. Tout le monde paraissait d'accord sur l'utilité et l'effet moral des caisses d'épargne, et la nécessité de leur prêter appui et protection; mais, quand on en est venu à la discussion et au vote des articles, on a commencé à se diviser, et la tour de Babel s'est retrouvée avec sa confusion. Les uns voulaient l'établissement forcé, les autres un système facultatif; ceux-ci demandaient que les fonds fussent versés chez les receveurs de deniers publiés, les autres qu'on les laissât dans des caisses particulières. Le rejet du 1^{er} article a augmenté le désordre; l'économie de la loi était détruite et sa rédaction inintelligible. Après de vains efforts pour remettre à flot la barque parlementaire échouée sur un banc de sable, un renvoi à la commission a paru un bon terme moyen pour sauver l'honneur de la chambre; cet renvoi est considéré comme une chute complète du projet.

Les imaginations travaillent et les esprits se tourmentent, pour trouver un moyen de direction de la classe des prolétaires, qui apparaît sans cesse comme un fantôme menaçant. On veut l'enlever au

vice, à la débauche, à la sédition; le but sans doute est louable; mais est-ce un bon procédé que d'inspirer à la classe ouvrière une avarice soirdde, de la rendre ouvrière, de lui donner l'habitude de thésauriser, peut-être au détriment des besoins de la famille et de l'éducation des enfans? Ce serait faire tomber l'ouvrier dans un excès opposé à la dissipation et à l'intempérance. Il serait difficile de décider lequel des deux est plus nuisible à son bonheur. Il n'y a qu'un régulateur qui puisse le conduire entre ces deux écueils; c'est la religion qui inspire l'amour de l'ordre sans lésinerie, l'économie sans cupidité, la prudence sans convoitise, la subordination sans bassesse. Mais l'ouvrier qui agit en chrétien ne se défie pas de lui-même, il peut être son propre caissier, il n'a besoin de personne pour garder le fruit de ses économies. Voilà ce qu'on aurait pu dire dans une chambre, où il semble en vérité que le nom de religion ne fasse pas parti de la langue nationale, et que Dieu ne soit pas la source et la fin de tout ordre moral.

Il y a encore une proposition de M. Lafitte pour le dessèchement des marais, une autre de M. Roger pour donner plus de garanties à la liberté individuelle, un projet de loi sur les faillites; mais quel sera leur sort? On voit que la matière ne manque pas à la discussion, et que c'est la lumière et l'esprit qui manquent à celle-ci. Dans une assemblée où il n'y a pas un seul principe commun, pas un homme qui fasse autorité, même dans les choses qu'il sait le mieux, pas une question qui soit discutée et jugée en elle-même, et hors des considérations de pouvoir et de personnes, il est impossible d'aboutir à quoi que ce soit de raisonnable et d'utile. Cette chambre est frappée d'une incapacité de fait qui a sa source dans le principe désorganisateur mis par la révolution de juillet dans les institutions. Ce pouvoir parlementaire est un impotent qui fait illusion tant qu'il est assis, et qui tombe dès qu'il veut marcher.

Remarquons comme un symptôme heureux et d'un favorable augure, que pour la première fois depuis cinq ans, il ne s'est produit à la chambre aucune de ces propositions qui alarment les amis de la morale religieuse et de l'ordre dans les familles. Ainsi M. Auguste Portalis a renoncé à poursuivre son projet pour le mariage des prêtres, et M. Schonen n'ose plus représenter sa fatale proposition pour

le rétablissement du divorce ; M. Salverte ne rêve plus la panthéonisation des grands révolutionnaires. Toutes les idées vraies ou fausses, oiseuses ou utiles, jetées au milieu de la discussion, sont du moins empreintes de respect pour les convenances, les mœurs, et les traditions. Les mêmes hommes cependant siègent à la chambre ; leurs opinions sont trop prononcées pour qu'on puisse croire qu'elles se soient modifiées. Qui a donc triomphé de cet esprit de destruction qui se manifestait à chaque réunion de cette assemblée ? on ne peut le méconnaître : c'est le progrès de la raison publique ; c'est le retour vers les idées d'ordre moral, plus puissantes que les passions ou les erreurs de quelques hommes.

Un projet qui touche à des intérêts nombreux et variés a été présenté par le gouvernement : c'est celui d'une révision de l'organisation judiciaire, et de plusieurs changemens dans les attributions et le personnel des tribunaux. Il renferme quelques vues utiles, et que l'opinion publique signalait depuis long-temps ; mais en général il porte un caractère de timidité et d'hésitation, s'il ne cache pas une arrière pensée que l'on croit pénétrer. Il est bien rare que l'esprit de parti ne prenne point place dans les vues en apparence les plus éloignées de toute combinaison politique ; et c'est ce qui gâte les meilleures choses.

La seule institution à peu près irréprochable de la première révolution, est celle de la justice de paix, qui a le grand mérite d'être la plus rapprochée des justiciables, de n'être point environnée de cet appareil et de ce cortège de formes et de frais dont le moindre inconvénient est que le pauvre ne peut se défendre contre le riche. Il ne manque à ce bel établissement qu'un personnel indépendant des mouvemens politiques, et relevé par l'importance sociale et la considération individuelle des membres de cette magistrature populaire. Un temps viendra peut être où, dans chaque canton, les hommes réunissant de grandes lumières à une honorable existence, rechercheront ce titre, et où le gouvernement surtout en investira ces mêmes hommes.

Quelques matières spéciales réservées jusqu'ici aux tribunaux de première instance, et entre autres les décisions relatives aux petites locations, sont attribuées aux justices de paix, qui connaîtront, sauf appel, des loyers au-dessous de 400 fr. De plus le projet étend jusqu'à 150 fr., la valeur sur laquelle ces justices pourront

prononcer en dernier ressort, et jusqu'à 500 fr. la valeur sur laquelle elles pourront prononcer, sauf appel. C'est là une véritable amélioration.

Les tribunaux de première instance connaîtront en dernier ressort des procès dont l'importance s'étendra jusqu'à 2,000 fr. La limite actuelle est de 1,000 fr.

A l'égard du personnel, les tribunaux des chefs-lieux d'arrondissement, composés de neuf juges, seront réduits à cinq. Dans son ensemble pour la première instance, le projet offre une réduction de dix-sept juges, et une économie de 54,000 francs.

Quant aux cours royales, celles qui ont un personnel trop nombreux le verseront sur celles où le service réclame un accroissement de conseillers. Les chambres d'accusation existant séparément des chambres civiles seraient supprimées ; il y aurait au total une réduction de douze magistrats, et une économie de 60,000 fr.

Ce n'est qu'avec une extrême réserve que le ministère a osé toucher à la cour de Cassation, tout en se plaignant de l'arriéré considérable qui existe dans l'expédition des affaires, surtout à la section des requêtes, qu'il serait peut-être, a dit le garde-des-sceaux, utile de confondre avec les chambres civiles. Le courage du ministre a-t-il été paralysé par la présence du procureur général de la Cour, assis au fauteuil de la présidence de la chambre ? A-t-il craint de blesser les vingt conseillers de cassation qui, au lieu de vider les procès confiés à leurs soins, se font législateurs ? ce qu'il y a de certain, c'est qu'au lieu de proposer un remède à l'abus qu'il venait de signaler, il a annoncé vouloir attendre la lumière que la discussion publique jettera sur ce point.

La question des seconds jugemens de la haute cour, les formes à suivre pour la suspension disciplinaire des magistrats, complètent ce projet de loi dont l'exécution, quant au personnel, s'effectuerait à mesure des extinctions.

Il faut l'avouer : s'il n'y a rien de défectueux et de choquant dans ce plan, on peut dire qu'il manque de hardiesse, de grandeur, et de dignité. On devait s'attendre à des vues plus élevées, à des réformes plus larges, mieux appropriées aux convenances et aux besoins des populations. En étendant les attributions des justices de paix ; en dégageant les tribunaux de première instance d'une foule de détails, on pouvait supprimer sans in-

convénient un certain nombre de ces derniers, et même de Cours royales. Il fallait chercher ensuite les moyens de relever l'importance du juge, de le payer en considération de ce que l'état ne peut lui accorder en fortune; de faire que la condition du juge ne soit pas seulement celle d'un salarié; de faire pénétrer dans ce corps l'activité qui n'y est pas; l'amour du travail qui y manque; abrégé les formalités ruineuses de la procédure, mesurer la parole aux avocats, rogner les ongles aux avoués et aux huissiers, remettre en honneur les vertus, qui ont long-temps illustré la magistrature française. Voilà par quelles voies on aurait rendu au corps judiciaire sa dignité et son ancienne splendeur.

La justice, dans notre pays, est trop lente et trop coûteuse. Elle est hérissée de difficultés sans nombre, et bientôt pour l'affaire la plus simple, on ne pourra plus marcher sans le cortège d'un avocat et d'un avoué. La révolution de juillet a empiété le mal. On plaide maintenant partout et pour tout; il faut plaider pour des droits politiques comme pour un mur mitoyen, devant le conseil d'état comme devant une justice de paix. Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'avec le meilleur droit, l'homme mal aisé plaçant contre la mauvaise foi opulente, risque sa ruine en intentant un procès, et même en le gagnant.

Le projet du ministère n'est qu'un arrangement, ou plutôt un dérangement intérieur, qui troublera pendant quelque temps le cours de la justice. Quel esprit, quelle raison présidera à ces changemens de résidence de conseillers et de juges que l'on va déplacer comme des soldats changés de garnison? N'en profitera-t-on pas pour punir certaines tendances, pour obtenir des démissions que l'inamovibilité ne permet pas d'espérer autrement? Ce projet mal digéré a peu de chances de succès, et déjà, dit-on, dans les bureaux de la chambre, il a subi d'assez vives attaques.

Nous avons à cœur de justifier le titre de cette Revue, en montrant que les intérêts réels de la France ne nous touchaient pas moins que le mouvement politique auquel nous sommes sans cesse ramenés par la force des événemens. Que ne nous est-il permis, chaque fois que nous prenons la plume, d'entretenir nos lecteurs d'objets uniquement en rapport avec leur position, leurs besoins et leurs vœux! Mais nous sommes à cet égard comme un vaisseau sans gouvernail et sans ancres, qui vogue au

gré des vents et des flots. Amené vers le rivage, il en est incessamment éloigné par la vague. L'administration pratique est un port auquel nous croyons surgir à chaque instant, et d'où nous sommes toujours repoussés par les passions, les rivalités et les intrigues des hommes politiques.

Ainsi, en ce moment, après trois mois entiers d'une session qui n'a presque rien produit encore, la marche des affaires est suspendue par les divisions qui règnent dans le conseil. M. de Talleyrand a quitté Paris pour rentrer dans la retraite, et l'on dirait qu'avec lui s'est retiré le génie familial de la royauté nouvelle. De vives discussions entre le ministre des affaires étrangères et celui de l'intérieur ont eu lieu, à voix assez haute pour qu'elles eussent du retentissement au-dehors. M. de Rigny, dit-on, se retire devant les difficultés de la loi des 25 millions, que M. Thiers se flatte de surmonter. Cette circonstance entraînerait la retraite de M. le maréchal Mortier, qui serait remplacé par M. le maréchal Guilleminot, tandis que M. Guizot viendrait prendre le portefeuille de l'intérieur, laissé par M. Thiers pour celui des affaires étrangères. Ces mutations, et les promenades continuelles de ministres, cette incertitude dans la marche du gouvernement, ces dislocations et ces expédiens péniblement connus dans une sphère étroite d'hommes et d'idées, ne permettent ni au pouvoir qui gouverne, ni à la représentation du pays, ni à l'administration de prendre leur essor. C'est une existence au jour le jour, sans lendemain, et où tout se fait, non par la réflexion et la force de la pensée, mais sous la loi d'une aveugle nécessité.

Le départ de M. Pozzo di Borgo pour Saint-Petersbourg va laisser à Paris un grand vide dans les habitudes et les relations diplomatiques. Cet homme d'état plein d'expérience, ambassadeur en France depuis plus de vingt ans, connaissant parfaitement notre pays, sa politique, les partis et leurs projets, était l'âme de la politique extérieure et son premier représentant dans la capitale. C'est lui qui, dans les premiers momens de la révolution de juillet, jugeant combien la position était critique pour l'Europe entière, a arrêté le mouvement qui allait porter les cabinets du Nord à prendre les armes contre la France, et à recommencer peut-être cette lutte de vingt-cinq ans qui a troublé et ensanglanté le monde, sans faire faire un pas à l'ordre moral et à la vérité. C'est lui

qui a dit qu'il fallait laisser le volcan jeter son feu et se consumer de lui-même. L'éruption en effet s'est calmée; le foyer ne se révèle plus que par un peu de fumée, et bientôt il sera entièrement éteint. Avec une pareille manière de voir les choses, la mission de cet homme d'état à Londres ne peut avoir pour but que d'arriver au résultat désiré par les cabinets européens, en suivant cette ligne de prudence et de sagesse qu'il a tracée dès les premiers momens.

Il serait temps qu'un congrès diplomatique arrêta la cruelle effusion de sang, qui est sur le point de recommencer en Espagne. Les neiges qui ont tombé en abondance dans la Navarre, la saison, et sans doute le besoin de repos, ont suspendu pendant quelque temps les fureurs de la guerre civile; mais ces momens de relâche, qui laissent respirer la pauvre humanité, étant presque toujours employés en préparatifs, ne font que rendre plus furieuse et plus sanglante la reprise de la lutte. En effet, de part et d'autre, les forces se recrutent et se concentrent; la plupart des garnisons sont dirigées vers les frontières du Nord, et remplacées par les milices urbaines. Don Carlos, de son côté, enrôle les jeunes gens, rassemble des armes, passe des revues, et se dispose à repousser l'ennemi, qui va fondre sur lui avec toutes ses forces. Cependant la rébellion du corps qui, à Madrid, a tué le général Canterac et forcé le gouvernement à une honteuse capitulation, a porté ses fruits; le général Llander, ministre de la guerre, forcé de donner sa démission, a été remplacé par le général Valdez, l'homme du libéralisme exalté. Des mouvemens partiels, soit parmi des corps de troupes ou de milices, soit dans les populations de plusieurs villes, ont éclaté presque en même temps. L'Espagne fermente sur presque tous les points; la guerre est au moment de se rallumer plus acharnée et plus terrible. Dans cette situation, la réunion de M. Pozzo aux diplomates envoyés par les différentes cours, et auxquels va bientôt se joindre, ou M. Sébastiani, ou M. de Rigny, peut prévenir bien des maux.

Le parlement anglais est à la veille de se rassembler. Le nouveau ministère compte sur une forte majorité qui se composera des Tories et des Whigs, désignés sous le nom de conservateurs. Il est déjà présumé dans les journaux à la lutte parlementaire par de vives discussions sur le

choix du président de la chambre des communes. Le parti ministériel porte sur Charles Manners Sutton, ancien président; les réformistes emploient tous leurs efforts en faveur de lord John Russel, qui a moins de chances que son adversaire, par la raison que beaucoup de réformistes eux-mêmes ne veulent pas faire de la présidence une question politique.

L'ensemble des événemens extérieurs et intérieurs présentent partout des garanties de paix et de retour aux idées d'ordre. Le libéralisme est en pleine retraite sur tous les points. La Diète germanique continue son œuvre de restauration; elle vient de publier un décret portant qu'il ne sera point délivré de passeports aux ouvriers allemands pour tous les pays où il existe des associations politiques. Cet acte a principalement en vue la Suisse, qui ne résiste plus que faiblement aux demandes des cabinets étrangers. Le blocus se resserre autour de la révolution, comme la circonvallation d'un siège; bientôt elle sera prise par famine, et tombera d'épuisement.

DU MOUVEMENT RELIGIEUX.

Le mouvement religieux arrive de toutes parts dans la presse. C'est aujourd'hui un fait qui s'est produit d'une manière si éclatante que les organes de l'opinion sont bien obligés d'en tenir compte. Quand les choses en sont venues à ce point, l'avenir ne saurait être douteux. Nous trouvons, à cette occasion, les passages suivans dans l'un des derniers numéros du *Temps*.

« On répète fort depuis quelque temps qu'il se fait de toutes parts un retour sérieux vers les idées religieuses; et en effet il n'est pas d'homme un peu éclairé qui voulût pour rien au monde s'exprimer sur le christianisme ou sur le clergé avec ce ton de raillerie *surannée* qui avait encore tant de faveur, il y a dix ans, dans les rangs secondaires de l'opposition libérale. *Ce retour aux idées religieuses est un fait incontestable, que nous n'entendons nier en aucune manière.*

» La révolution de 1830, en renversant de fond en comble les espérances politiques du clergé, mit fin par la même raison aux *prédications routinières de la philosophie voltairienne*. La dernière trace d'animosité contre le clergé, désormais inoffensif, a disparu des esprits,

et une fois dégagés des préoccupations de la lutte, personne ne craignit plus de rendre justice à la valeur historique des institutions catholiques. La papauté et son influence civilisatrice, l'action moralisante du clergé au moyen âge, les nobles sentimens, les grandes actions, comme aussi les beaux monumens religieux inspirés par l'esprit du christianisme, tout cela fut étudié, reconnu, salué, admiré. On découvrit qu'avant les philosophes, les prêtres avaient plaidé la cause de la liberté, et que la charité datait de plus loin que la philanthropie. En un mot, on a, depuis quatre ans, rendu pleine et entière justice à une religion qui, par les travaux héroïques de sa jeunesse et les services efficaces de sa virilité, méritait d'obtenir pour sa vieillesse hommage et respect.

» Puis, à la suite de cette réparation équitable envers la religion de nos pères, sont nés des desirs religieux pour nous mêmes. Nous avons été envieux de leur foi, de leur croyance, de tout ce que le sentiment de l'assistance divine répand sur la destinée humaine de secours et de consolations. Oui, il est bien vrai que nous avons besoin de croire, que nos yeux cherchent avidement une étoile polaire sous le ciel brumeux que l'incrédulité nous a fait, nos pieds un terrain ferme et résistant, au sortir de ces sables du désert que le vent soulève sous nos pas. Voilà bien où en sont les esprits.

Ces aveux sont fort remarquables et nous en prenons acte.

» Mais le clergé n'agit pas, ajoute le *Temps*, il s'efface, il se fait petit, il recule devant toute participation directe au maniement des grands intérêts sociaux.... Or, le sentiment religieux n'est pas dans la vie humaine quelque chose d'accessoire; la religion, dans un état, ne passe pas ainsi par-dessus le marché. » Voilà ce que nous ne cessons de répéter chaque jour, depuis quinze mois. Nous sommes heureux de voir que nos idées sont comprises. Que ceci serve à prouver, à la presse provinciale, la justesse de nos réflexions dernières et l'à propos de son intervention dans cette réaction, qui se manifeste d'une manière si éclatante. Les choses ne se font jamais à demi en France; le mouvement religieux continuera de se développer s'il est soutenu. Mais il est bon qu'on se souvienne que des belles causes sont perdues bien vite, lorsqu'on les néglige.

L'Angleterre vient de célébrer pour la 187^e fois l'anniversaire de la mort de Charles I^{er}. *For ever, pour toujours*; ainsi s'exprime le bill du parlement, et, en vertu de ce bill, l'anniversaire sanglant n'a pas cessé encore d'être un

jour de deuil et de jeûne sévèrement observé dans les trois-royaumes. Comme l'Angleterre, la France a aussi sa page de honte et de sang dans de grandes annales; mais il s'est trouvé chez elle des hommes qui ont reculé devant le souvenir de cet attentat, qui ont voulu le proscrire du milieu de nous, comme si l'on pouvait détruire l'histoire et anéantir la mémoire des hommes!

La mort de Louis XVI sera éternellement une honte pour la France et il fallait la lui faire pleurer de larmes éternelles. Ainsi a-t-on fait en Angleterre. On n'a point accoutumé le peuple à danser dans ces sanglans anniversaires; les coupables ont été maudits et déshonorés. Chez nous, on les a rappelés de l'exil pour les faire figurer au sein de l'académie des sciences morales! Mais en retour on proscriit jusques aux pierres d'un monument élevé sur la place souillée d'une tache de sang plus récente! Que gagnera à tout cela la morale publique? Ou plutôt que n'y perdra-t-elle pas? Souvenirs, crime, erreurs, on couvre tout du même voile, et cela quand l'époque de nos sanglantes annales vit encore dans tant de souvenirs, et lorsqu'un vide affreux se fait encore sentir à tant de familles inconsolées! Oh! en vérité cela est bien honteux!

Le Revue républicaine, dans un article remarquable intitulé : *Des moyens de faire descendre la république dans les ateliers*, s'étonne et se lamente de ce que les prolétaires ne comprennent rien à tous ces raisonnemens transcendans qui sont du domaine des intelligences exercées; c'est là selon elle qu'est la plaie; dans ce cas, nous la déclarons incurable. « Les masses, dit-elle avec douleur, n'ont pas répondu à l'appel des hommes généreux qui proclament bien haut ces grands principes d'égalité et de fraternité qui sont souvent des abstractions insaisissables pour des hommes chez lesquels la tradition de l'inégalité et de l'exploitation est immémoriale. »

Nous conviendrons, avec le *Revue républicaine*, que le peuple est devenu plus qu'indifférent à l'égard de ces principes dont on voudrait lui faire recommencer l'expérience; mais est-il vrai qu'il fasse en cela preuve de peu d'intelligence? Nous sommes loin de le penser, et nous y voyons au contraire la preuve d'une rectitude de sens qui le ramène de plus en plus aux principes véritablement sociaux, à ce christianisme qui eut seul la puissance d'abolir l'esclavage, et peut seul relever le prolétariat de sa détresse actuelle. Au surplus, nous dirons

aux écrivains de la *Revue républicaine*, hommes généreux sans doute, du moins par leurs intentions, que le prolétaire ignorant n'est pas le seul à ne point comprendre les raisonnemens *transcendans* qui plaident en faveur de la forme républicaine, et nous les prions d'éclairer les ténèbres de notre propre intelligence en répondant à ceci :

« Le pauvre, nous parlons ici de quinze millions de Français, place au premier rang des libertés pour lesquels il doit se passionner, celle de manger quand il a faim, de donner du pain à ses enfans quand ils lui en demandent; c'est une erreur politique, une plaie même si l'on veut, mais qu'on parviendra difficilement à guérir par des abstractions insaisissables. Or, la *Revue* pourrait-elle nous dire par quel procédé d'économie sociale elle garantira au pauvre le droit au travail, et partant à la subsistance? Il est superflu d'ajouter que sa solution que nous demandons doit être basée sur la science, et que nous ne nous contenterions pas pour toute réponse, de ce cliquetis de mots d'égalité et de fraternité dont le prolétaire lui-même est désormais désabusé. Le problème est par nous nettement posé: l'économie sociale doit fonder le droit de celui qui ne possède pas, sans porter atteinte au droit de celui qui possède. Nous attendrons la réponse.

Le temps n'est pas encore bien éloigné où l'on fit accroire à ce pauvre peuple que son malheur était de vivre sous une charte *octroyée*. Eh bien, maintenant que le peuple s'est rendu maître de la charte, et qu'après l'avoir mutilée pour faire acte de puissance, il se l'est *octroyée* à lui-même par l'organe de ceux qui affirment l'avoir représenté; son malaise a-t-il cessé? Non certes, car ce malaise vient particulièrement de ce qu'il vit d'un travail *octroyé* et non garanti, et c'est ce qu'il commence à comprendre, avec ce discernement qui ne l'abandonne jamais complètement.

Que la *Revue* nous dise si, sous le régime d'égalité et de fraternité comme elle l'entend, le spéculateur, le chef d'entreprise industrielle n'aura plus le droit de jeter l'ouvrier sur le pavé, quand il trouvera moyen de se passer de ses bras? Sa loi de fraternité sera-t-elle violée, quand l'indigent viendra expirer de besoin à la porte de celui qui jouit de tout en abondance? Si le procédé social que la *Revue* tient en réserve répond à ces besoins de la civilisation, nous nous en réjouissons fort; car elle sera désormais avec nous sur le terrain de la justice et de la charité, selon la loi chrétienne, celle-là qui a dit: Maudite sera la terre où un

homme sera mort de faim! Mais en attendant qu'elle proclame bien haut ces principes vraiment grands, ce qui est le plus sûr moyen d'arriver à son but, la *Revue* conviendra que les faits monstrueux dont nous appelons la solution, sont dans toute loi matérialiste, tant républicaine soit-elle, tandis qu'elle se vaincra en lisant les capitulaires de Charlemagne, les lois ripuaires et autres de cette époque de foi, faites ou tout au moins inspirées par le sacerdoce chrétien, combien au contraire était grande la sollicitude du législateur envers la classe pauvre. Il est temps enfin que, selon l'e-prit de l'Evangile, la société soit constituée en vue de l'humanité tout entière; cette œuvre serait bientôt accomplie sans grands efforts ni perturbation, si les hommes de cœur de toutes les opinions, au lieu d'user leur puissance en luttes interminables sur le fait gouvernemental, selignaient pour coordonner chrétiennement tous les élémens sociaux. C'est alors seulement que cesserait l'exploitation du prolétaire, qui fausse tout le mécanisme social actuel.

DÉCLARATION ROYALISTE.

Trois lettres de MM. de Fitz-James, Kergorlay et de Latour-Maubourg, ont signalé dernièrement à la France royaliste une tentative à laquelle elle n'aurait pu croire, si des hommes aussi éminens n'avaient jugé à propos de s'en occuper.

Il s'agirait, et la tâche serait bien forte assurément pour quelques hommes inconnus et isolés, de mettre en question les conséquences irrévocables des actes du 2 août 1830, c'est-à-dire le principe de la légitimité, personnifié depuis quatre ans, aux yeux de la France et de l'Europe, dans Henri V, par la double abdication de son aïeul et de son oncle.

La royauté héréditaire et légitime, telle que la France la connaît depuis huit siècles, ne se vote ni ne se discute. Elle est parce qu'elle est; et soit qu'elle sorte de la mort naturelle ou de l'abdication, dont les conséquences sont les mêmes, il est dans sa nature de sortir de l'une ou de l'autre de ces deux causes, avec une plénitude de droit qui oblige toutes les convictions, alors même que, par la séparation violente du droit et du fait, elle ne soumet pas toutes les obéissances.

Telle est la royauté légitime née des actes du 2 août 1830, telle est la légitimité de Henri V.

Authentiquement déposés dans les deux chambres, les actes qui lui ont donné naissance n'ont fléchi que devant un principe contraire, celui de la souveraineté du peuple, et de l'insurrection qui a créé l'ordre de choses qui gouverne en ce moment la France.

Henri V était sur le sol de la France, quand les actes de Rambouillet l'ont fait roi. Il y était quand ces actes ont été reçus par les deux chambres, qui, en décidant qu'ils seraient déposés dans leurs archives, les ont reconnus, par ce dépôt même, comme titre et propriété nationale. Henri V n'est donc point un prétendant; c'est un roi détrôné, proscrit, vaincu si l'on veut, *mais c'est un roi.*

C'est un roi, un roi déjà en possession dans l'ordre des idées, si ce n'est dans l'ordre des faits, pour toutes les convictions fortes qui, depuis quatre ans, n'ont point hésité à se révéler par toutes les épreuves, par tous les sacrifices, ceux de vie, de la fortune, et de la liberté.

Seul moyen de transaction possible entre le passé et l'avenir, qui pourrait avoir plus d'ascendant sur les générations nouvelles, qu'une royauté contemporaine, et qui pourra, au terme de toutes nos discordes civiles, rallier plus facilement toutes les situations compromises qu'une royauté sans antécédens, libre de souvenirs et d'injures?

Entre Henri V et Louis-Philippe, entre les deux principes opposés de la royauté élective et révolutionnaire, et de la royauté héréditaire et légitime, il n'y a donc pas de place pour une troisième combinaison monarchique; à peine en voyons-nous pour une intrigue.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Un homme qui avait obtenu depuis quelques années une funeste renommée vient de finir d'une manière déplorable; Jean-Roch Mériqot est mort le 29 janvier à l'hôpital de la Charité, où il avait été transporté depuis quinze jours. Il était né le 12 septembre 1794, à Saint-Amand, diocèse de Bourges, et reçut le sous-diaconat à Bourges, en 1816. Il vint ensuite à Paris, fut chassé d'un séminaire, et successivement de plusieurs établissemens. Mériqot oublia

bientôt, dans une liaison funeste, sa première vocation, et tomba dans une affreuse misère. Toutes les tentatives pour en sortir demeurèrent sans succès.

En 1831, il aspira à se faire chef de secte, s'affilia aux Templiers, et reçut le diaconat et la prêtrise d'un évêque joannite. Dégoûté bientôt de cette secte, il se fit sacrer évêque par l'évêque constitutionnel Poulard. Enfin, Mériqot imagine de prendre le titre de patriarche de l'église constitutionnelle, et ouvrit sur la fin de septembre 1832, sous le nom de Roch, une église, place de la Sorbonne, dans un local qui avait servi auparavant aux saints simoniens. Ces réunions devinrent si tumultueuses que la police fit fermer le local au mois d'octobre.

Retombé dans une misère affreuse, Mériqot s'adressa à un pieux curé de la capitale, aujourd'hui évêque, qui le recommanda à un vertueux ecclésiastique. Celui-ci lui a témoigné jusqu'à la fin beaucoup d'intérêt et de bonté. Il existe une lettre du 22 mai 1833, où Mériqot demandait à être relevé de ses engagements. Il priait l'ecclésiastique d'être son médiateur auprès de M. l'archevêque, pour présenter sa supplique au souverain pontife.

« Je souffre beaucoup, disait-il, de la position extraordinaire où je me trouve; accablé depuis deux ans de souffrances physiques, je le suis encore davantage de souffrances morales... La faveur que je sollicite me déchargerait d'un fardeau insupportable; j'attache à ce bienfait le repos du reste de ma vie. »

Roch ne put obtenir ce qu'il souhaitait, et peut-être même ne mit-il pas beaucoup d'instance pour réussir dans ses démarches, et on a lieu de croire qu'il s'adressait à d'autres en même temps dans des vues bien différentes.

Il publia l'été dernier une Abjuration de foi catholique. Il espérait sans doute attirer sur lui par ce moyen l'intérêt des hommes irrégieux. Le malheureux ne retira rien de son infamie que le mépris général, et s'enfonça de plus en plus dans la misère. Il était en proie aux souffrances les plus aiguës, et il semble que la Providence le frappait d'une manière si étrange pour le forcer de rentrer en lui-même.

Sa maladie vint au point qu'il fallut le transporter à l'hospice de la Charité. Il reçut là de fréquentes visites des aumôniers de la maison et de quelques autres ecclésiastiques. Le respectable prêtre avec qui Roch avait eu ses premières relations n'oubliait rien pour calmer ses horribles agitations

et pour le convertir. « J'ai été chez les Joannites, lui disait Mérimot dans ses entretiens; je n'y ai trouvé qu'insigne mauvaise foi. Chez Châtel, je n'ai trouvé qu'absurdités; chez Auzou, qu'infamies; et cependant j'ai fait pis que les autres. » Il est convenu qu'il n'avait commencé à perdre la foi que lorsqu'il avait contracté des liaisons coupables. Comme on lui rappelait son ancienne ferveur, il se plaignait que ces souvenirs lui arrachaient l'âme. « J'ai causé de grands scandales, disait-il encore, je dois être pour tout le monde un objet d'horreur et de mépris... Je dois au clergé une satisfaction solennelle, mais j'ai contracté d'horribles engagements. » Il disait aux Sœurs de l'hospice : « Vous autres, vous n'avez pas besoin que l'on prie pour vous, vous allez droit au ciel avec votre simplicité; mais nous, avec nos prétendues lumières, nous nous laissons sans cesse égarer par l'orgueil. » Il rendait hommage au christianisme qui avait traversé majestueusement tant de siècles; et cependant, ajoutait-il, je l'ai attaqué avec audace. Comme on le pressait de se jeter dans les bras de la religion et de rétracter ses impiétés : Faites-moi sortir d'ici, disait-il, et vous aurez pleine satisfaction. On n'en a pu obtenir autre chose, et le malheureux a fini sans avoir ouvert son cœur tout entier.

Ainsi est mort cet homme que des passions coupables avaient conduit à de déplorables égaremens. Il est mort sans avoir purifié son âme. Quels sont les horribles engagements qu'il avait contractés? Tout le monde l'ignore. Il est peu de morts plus effrayantes, et qui inspirent de plus graves pensées!

— M. l'évêque de Langres est en retraite. Son sacre aura lieu dimanche 7, dans l'église des dames Carmélites de la rue de Vaugirard.

— Dans la chambre des représentans de Belgique du 23 janvier, le chapitre tout entier des cules a été adopté sans discussion. C'est un bel exemple que les députés belges donnent aux nôtres, mais il est fort à craindre que ceux-ci ne le suivent pas. On a voté dans une seule séance toutes les dépenses des cultes. Celle du culte catholique s'élève à 3,392,000 fr.; celles du culte protestant à 90,000 f., et celle du culte juif à 10,000 fr. Il a été de plus alloué 45,000 fr. à titre de secours. Sur les frais du culte protestant, il y a 15,000 f. pour le culte anglican; il y a environ 1,000 anglicans domiciliés dans les villes qui ont un pasteur de leur communion; savoir : Osteude, Anvers, Bruxelles et Spa. Il y a aussi une somme de 14,000 fr. pour bâtir des petits temples aux protestans

des quatre petites villes des environs de Maestricht, Meersen, Beck, Heerlen et Galloppe. Ces quatre communes ont en elles toutes un peu moins de trois cents protestans, et néanmoins un seul temple sert pour eux et pour les catholiques. De là beaucoup d'inconvéniens et de disputes qu'on a cherché à faire cesser. Il a été décidé que les catholiques qui sont très-nombreux auraient seuls la jouissance des églises bâties par leurs ancêtres, et que l'on bâtirait aux protestans de petits temples proportionnés à leur nombre. La dépense sera aux frais des quatre communes, et de l'État.

— Il est question de former à Orléans un établissement des Sœurs de la Sagesse. M. l'évêque avait déjà eu la pensée de procurer à la ville une institution de sourds-muets; mais des obstacles empêchèrent l'exécution de son projet. Il va se réaliser aujourd'hui. Une sœur de la Sagesse est désignée avec quelques jeunes élèves déjà assez instruites pour venir à Orléans commencer l'œuvre. On ne se chargerait d'abord que des jeunes filles; plus tard on pourra avoir un professeur pour les jeunes garçons. On ne doute point que l'établissement ne soit accueilli et encouragé dans une ville qui a toujours montré tant d'empressement et de zèle pour les œuvres de charité.

— M. l'évêque de Panniers adressait peu de jours avant sa mort aux ecclésiastiques de son diocèse une circulaire pour leur annoncer qu'il avait conçu le projet de fonder une maison qui devait servir de retraite à un certain nombre de prêtres qui, spécialement consacrés au ministère de la prédication, libres des autres fonctions de la charge pastorale, pussent porter partout un secours extraordinaire que le ciel ne refuse jamais d'ébenir, et qui deviennent par lui une source de grâces les plus abondantes, et rend ainsi plus doux et plus facile le gouvernement des paroisses, 2° d'asile, où sur le soir de leur vie, et comme au moment d'aller rendre compte de leur administration, les vétérans du sacerdoce, saints ouvriers, cultivateurs fidèles de la vigne du Seigneur, pussent se retirer pour méditer les vérités éternelles avec cet avantage personnel qui revient toujours de l'éloignement du monde, du silence de la retraite, et continuer d'aider, par de ferventes prières, ceux que la faiblesse de l'âge les met dans l'impuissance de secourir par l'exercice des autres fonctions du saint ministère; 3° de refuge, où les âmes, que le péché rend si malheureuses, pussent y être reçues pour s'y appliquer pendant un certain nombre de

sours à réfléchir sur elles-mêmes, à vaquer, rous la conduite d'un pieux directeur, à ces religieux exercices qui, par la grâce de Dieu, retirent l'impie de son impiété, et font sortir de leurs mauvaises voies les pécheurs les plus endurcis.... »

Le local était déjà acheté, et M. l'évêque avait appelé au près de lui M. l'abbé Boué, ecclésiastique très-distingué, pour diriger l'établissement.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Il ne s'est rien passé de remarquable en Espagne, depuis notre dernière livraison. A la date du 31 janvier Zumalacarréguay occupait les environs de Puente la Reina, tenant en échec Uraa et la division Manso.

D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, le total général de l'armée de don Carlos serait aujourd'hui de 28,200 hommes; répartis ainsi : division de Biscaye, 7,350; corp; de Guipuscoa, 3,250; division de l'Alara, 5,950; division de Navarre, 11,650. Dans ce calcul ne sont point comprises les guérillas qui surgissent sur différens points de l'Espagne. L'armée de Marie-Christine présente un total de 90,000 hommes.

— On écrit de Rome, qu'à l'occasion du premier jour de l'an, tout ce qu'il y avait à Rome de Français honorables, se sont spontanément réunis pour offrir leurs vœux et leurs hommages à M. le maréchal de Bourmont. Ces Français, ajoute le correspondant, se trouvaient heureux de pouvoir payer ce juste tribut d'honneur à un illustre compatriote qui a su si bien mériter de son pays, en le dotant d'une précieuse conquête, et qui, aujourd'hui, expie dans l'exil sa gloire et sa fidélité.

— On sait que la façade du palais du Luxembourg, au midi, est composée de deux pavillons carrés joints ensemble par un bâtiment moins élevé et moins épais d'une vingtaine de pieds environ. C'est dans ce renfoncement que l'on bâtit aujourd'hui avec une grande activité la salle destinée à recevoir la cour des pairs lors des débats du grand procès. La communication avec le palais aura lieu par la grande porte grillée du milieu et par les croisées des deux pavillons en saillie. Une partie des anciens appartemens de Marie de Médicis serviront de salle d'attente aux nombreux témoins; les petits appartemens du grand-référendaire vont être disposés pour

recevoir les prévenus; le grand péristyle du milieu servira à la force armée; le public arrivera par des galeries qui seront disposées en dehors du palais, sur deux rangs. Dans la salle, un bureau pour les président, vice-dens et secrétaires de la cour, fera face à la porte d'entrée. A gauche, un amphithéâtre sera disposé pour les prévenus; à droite, siègeront les pairs; devant le bureau du président, les témoins; le banc des avocats sera placé devant les accusés; le ministère public aura un bureau à côté de celui de la présidence. Telles seront à peu près les dispositions de cette salle d'audience, d'après les plans qui ont été arrêtés au ministère de l'intérieur.

— Douze édifices, dit un journal, ont été terminés l'année dernière à Paris, par le gouvernement.

Une nouvelle Morgue !

Les nombreux suicides la demandaient.

Huit nouveaux corps-de-garde à meurtrières.

L'ordre si profond dont jouit la capitale le voulait.

Trois prisons neuves.

L'immense liberté dont nous jouissons les rendait indispensables.

— M. Mangin, préfet de police sous la restauration, vient de mourir à Paris où il était arrivé pour affaires depuis quelques jours. M. Mangin, obligé d'abord de fuir pour échapper aux haines politiques déchaînées contre lui par la révolution de juillet, était rentré en France depuis l'année dernière et vivait retiré à Metz, des fruits de son talent au barreau.

— Le nommé Masqueret, ancien cocher de l'infortuné Louis XVI, est décédé à Compiègne, dans un âge fort avancé, le 20 janvier 1835, et a été inhumé le 21. Quel singulier rapprochement.

— M. l'abbé Clauzel de Coussergues, ancien grand-vicaire d'Amiens et de Beauvais, et membre du conseil royal de l'instruction publique, vient de mourir à l'âge de 72 ans,

— Encore une organe de moins dans la presse provinciale. *L'Occitanique* annonce qu'il suspend ses publications. Nous faisons des vœux pour voir reparaitre bientôt cette feuille intéressante qui a rendu de si grands services à la cause monarchique.

— M. le prince de Talleyrand ne peut plus se porter sur ses jambes; sa locomotion ne se fait plus qu'à l'aide de deux valets qui le hissent dans sa voiture et qui l'en descendent. Lorsque M. de Talleyrand va aux Tuileries, il faut que les deux valets qui le suivent

toujours le portent dans leurs bras jusque dans le cabinet de Louis-Philippe.

— M. Hyde de Neuville, dans une lettre adressée à la *Gazette de France*, s'attache à démontrer que le refus des 25 millions ne peut être une cause de guerre, d'abord parce que la chambre des députés ne ferait en cela que suivre l'exemple donné deux fois par les chambres des États-Unis elles-mêmes; ensuite parce que la guerre serait un acte de démen- ce, un acte contraire aux intérêts des deux nations, principalement à ceux de l'Union. M. Hyde de Neuville conclut en disant que, s'il est juste de payer ce qui est légalement dû, toutefois, après le message du président, il faut attendre qu'on ait fait à la France es réparations qu'exige l'honneur national.

On lit à cette occasion dans le *Bon Sens* :

« Un homme fort bien en cour sous Char- les X se présente à M. de Villèle, alors mi- nistre des finances, et lui dit : Vous savez que je suis homme d'affaires, on m'en présente une qui peut faire ma fortune, si vous voulez m'aider. — A cela ne tienne, répondit le mi- nistre gascon, que faut-il que je fasse?... — Il faut reconnaître la créance des États-Unis, il faut obtenir que la France paye 20 millions.

— Je ne vois pas là votre fortune, car vous n'êtes ni créancier ni acheteur de créances.

— Je suis avocat, je suis chargé d'affaires à forfait, et si je réussis, j'ai droit au dixième de la créance; j'aurai donc deux millions si vous en donnez 20. — En ce cas vous n'au- rez pas deux mille liards. Je ne veux rien donner, je ne puis rien donner, parce qu'il n'est rien dû. »

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute la relation que nous avons publiée, il y a peu de temps, du extraordinaire de M. Daure. Les circonstances bizarres de cette mort ont vi- vement frappé tous les esprits. Quelques heures avant le fatal moment, M. Daure avait envoyé à Montauban, à l'adresse de M. l'abbé Marcelin, auquel il avait une entière con- fiance, divers papiers et une malle fermée, avec mission de ne point l'ouvrir avant le 1^{er} mars 1835, ou de la remettre à une personne qui viendrait de Paris pour la ré- clamer. La mère de M. Daure, soupçonnant l'existence d'une somme considérable, éleva la prétention de connaître en détail les ob- jets renfermés dans la malle. Fidèle à la der- nière volonté du mourant, M. l'abbé Marcelin s'est refusé à laisser violer le secret du dépôt remis à son amitié et à sa discrétion. Par suite de ce légitime refus et de la persistance de la dame Daure, la cour royale de Toulouse avait à prononcer la semaine dernière sur cette contestation.

Avant que l'avocat ne discutât les points de droit qui se rattachent à cette cause, M. l'abbé Marcelin a cru devoir présenter les faits qui l'ont forcé à comparaître devant la cour : il a produit sur tous les auditeurs une impression profonde, quand il a parlé de ses relations avec M. Daure. « Je voudrais lui écrivait celui-ci, peu de temps avant sa mort, vous dire beaucoup de choses et ne le puis pas encore. Pourtant vous savez tant et si bien comprendre! j'ai vendu le peu d'ef- fets que j'avais ici. Je pars dans quatre jours pour l'Allemagne; peut-être vous annoncerai-je bientôt que je me suis jeté dans un couvent de Trappistes, que j'ai visité une fois au fond des forêts de la Bohême. » Le malheureux n'a pas eu le courage d'accom- plir son sacrifice!

La cour, sur le consentement de toutes les parties, a ordonné que le scellé serait apposé sur la malle, qu'il ne serait levé que le 1^{er} mars, que cette opération n'aurait lieu qu'en présence de M. Cornac, juge à Mon- tauban, lequel remettra à M. l'abbé Marce- lin les papiers, autres que les titres de créan- ce, ainsi que les lettres, *sans qu'il soit per- mis d'en lire les adresses.*

Le discours de M. l'archevêque, sur les or- phelins du choléra, paraîtra, à Paris, dans les premiers jours de la semaine. Il est attendu avec une impatience égale dans tous les diocè- ses où de nombreux envois doivent être faits simultanément pour satisfaire aux vœux des fi- dèles. Des demandes sur lesquelles on n'avait pas dû compter, et qui ne sont pas un des moindres triomphes de l'éloquence et de la charité du noble prélat, prouvent qu'il a excité des sympathies universelles dans tous les rangs, comme dans toutes les opinions. C'est pour lui une assurance que son but pieux sera complète- ment atteint, et qu'il aura ainsi acquis un nouveau droit à la reconnaissance des jeunes orphelins qui lui doivent leur existence et leur éducation religieuse. Nous rendrons compte de la brochure dans notre prochaine livraison.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PIREST.

DU CATHOLICISME ET DE LA LÉGISLATION.

PREMIER ARTICLE.

Aucun progrès ne s'accomplit, dans l'ordre des temps, qu'avec des variations et des repos. C'est la loi des choses humaines, sans cesse entravées dans leurs développemens successifs par les obstacles qui naissent de notre faiblesse, par les mutations perpétuelles de notre inconstance, et par les agitations de notre mobilité. Le christianisme, qui est le principe de progrès le plus fécond, parce qu'il s'harmonise le mieux avec les besoins et la nature de l'humanité, n'a pas accompli d'un seul jet sa mission civilisatrice. Quiconque a suivi son histoire sait qu'à certaines époques on put désespérer de sa puissance et de son avenir, à ne le considérer qu'avec des yeux humains. De la mort du Christ au dix-neuvième siècle, il y a comme un long sillon de douleurs tracé dans le chemin parcouru par le catholicisme, soleil terni quelquefois par les vapeurs qui se levaient de la terre, mais qui, jetant tout-à coup ce sombre manteau, se montrait majestueusement dans sa splendeur sur les hauteurs du monde, et versait des torrens de lumière sur ses blasphémateurs obscurs. Et comment en serait-il autrement ? Si des lois immuables régissent l'univers physique, en dirigent les évolutions, et, malgré l'apparente irrégularité des phénomènes, le conduisent à une invariable fin, on ne doit pas croire que le monde moral, seul répudié et abandonné de la Providence, flotte au hasard sur la mer des âges.

Nous sommes aujourd'hui à l'une de ces époques où, se dégageant de la vieille enveloppe d'un passé à jamais éteint, les intelligences, enivrées des brises d'avenir et des parfums d'une terre nouvelle, sont portées à confondre dans une commune pensée de destruction ce qui est périssable avec ce qui ne peut périr. Nous croyons qu'il sera de cette époque comme de toutes celles qui l'ont précédée : le catholicisme couvrira de son aile blanche cette génération qui

s'est retirée de lui, lorsque, après s'être consumée en accablantes recherches, elle reviendra de ses courses lointaines demander la tranquillité du port, et respirer l'air frais et embaumé de la rive.

Or il est à remarquer qu'on n'attaque jamais une idée qu'au nom d'une autre idée qui domine ou cherche à dominer. Ainsi la noblesse a été attaquée au nom de l'égalité, la royauté au nom de la démocratie, le catholicisme aujourd'hui au nom du progrès ! O insensés ! qui ne comprennent pas que l'idée de progrès est inséparable de l'idée de religion ; qui passent au milieu d'une terre pleine de merveilles, sans se demander quel est celui qui l'a faite et si belle et si resplendissante.

Le Christianisme trouva le monde esclave ; une partie de sa mission était de l'affranchir, et il la remplit. En proclamant le règne de l'intelligence, la suprématie de l'esprit sur la chair, du droit sur la force, il posa les éternels fondemens de la liberté inséparable de l'ordre, union magnifique qui ne saurait exister pleinement sur la terre, et qui a son harmonie parfaite en Dieu, dans lequel, suivant l'énergique expression d'un ancien, toutes choses vont mourir ! L'humanité flotte entre deux principes extrêmes, la nécessité, loi des brutes, à laquelle elle ne saurait complètement descendre, et la liberté pure qui n'est pas de ce monde. Le progrès de la société, c'est de sans cesse approcher de plus près de cette liberté, qu'accompagne l'intelligence dans la même proportion. Aussi à mesure que le catholicisme a développé l'intelligence sociale, il a pareillement développé la liberté. Qu'on suive pas à pas son admirable histoire, et l'on restera frappé d'admiration devant cette haute puissance qui tire de la fécondité de son sein d'innombrables trésors de civilisation, sans jamais l'épuiser. Mais qui dit développement dit nécessairement quelque chose de successif et de régulier tout à la fois. Si le christianisme avait tout-à-coup porté la cognée aux bases de l'édifice social qu'il trouvait à son origine, c'eût été dans la

société d'alors un énorme bruit de ruines, tombant les unes sur les autres, un épouvantable choc qui eût bouleversé le monde moral, comme la chute des eaux bouleversa le monde physique, au commencement des âges. Ce ne fut donc que par degrés, sans troubles ni secousses, que le christianisme convia les nations à cet admirable banquet de civilisation, où sont venus s'asseoir tour à tour les peuples qu'il a visités. Il fit passer ainsi graduellement du servage à la liberté ces innombrables troupeaux d'esclaves qui languissaient dans le même baign et travaillaient sous le même fouet, depuis quatre mille ans. Tel est le secret de ces fortes institutions du moyen âge, calculées sur les aptitudes et les nécessités du temps, et qui n'ont été calomniées que parce qu'elles n'ont pas été comprises. Sous l'influence et la direction de l'Église, les peuples, retenus en tutelle, acquirent progressivement les lumières et l'expérience qui leur manquaient pour exercer sans danger leurs droits naturels, et tandis que les contrées reculées de l'Orient, héritières opiniâtres des traditions païennes, pourrissaient dans la servitude, l'Occident s'avancait vers ses destinées glorieuses, sous la douce et sainte autorité de ses pontifes.

L'action du christianisme, sous un autre rapport, ne fut ni moins efficace, ni moins salutaire. A mesure que l'intelligence se développant, la société se déroba à l'empire de la force, il faut qu'à la place de ce lien matériel, un autre lien vienne unir les esprits que la liberté sépare et que l'indépendance isole. Mais il y a dans le sein du catholicisme, un principe que nulle langue n'exprime, source intarissable et pure des plus suaves émotions, des dévouemens les plus généreux, de l'union des cœurs la plus douce et la plus pénétrante, la charité ! La charité, voilà toute la loi, toute la vie du chrétien. Aimez, et faites ce que vous voudrez, disait un des Pères de l'Église ! Ce serait une magnifique histoire que celle de la charité, c'est-à-dire de l'amour le plus saint, le plus universel que l'on puisse conce-

voir. On la verrait dans la suite des âges, adoucir la férocité des nations barbares, et tempérer la rudesse de leurs mœurs; inspirer au riche non-seulement la pitié, mais l'affection pour le pauvre, au puissant la protection pour le faible; détruire toutes les barrières que l'orgueil, les intérêts, ou la haine, élèvent entre les hommes; donner aux souffrances et aux larmes une force irrésistible; aux haillons de la misère un éclat plus radieux que la pourpre royale; et faire de l'infortune une dignité ! Et cette sève d'amour a-t-elle cessé jamais de couler sur le monde ? De notre temps, où l'égoïsme a couvert la société comme d'une vapeur mortelle, n'a-t-elle pas su pénétrer encore sous cette froide enveloppe, et ne la reconnaît-on pas aux progrès croissans de cette humanité, fille du catholicisme, qui faisait dire au fondateur de l'Islamisme : *Dieu a donné la miséricorde aux enfans de Jésus !*

En vérité, lorsque nous considérons cette sublime harmonie créée par le catholicisme, et que nous entendons murmurer tout à côté de nous de sinistres prédictions, nous nous demandons par quelles aberrations étranges des hommes à qui nous ne pouvons contester un sens droit et une grande somme de notions acquises, en sont venus à méconnaître dans l'histoire du genre humain le fait le plus dominant du passé, et le principe le plus fécond d'avenir. Qu'ont-ils donc vu qui leur présageât notre fin ? Nous vivons à une époque de transformation visible, nous le savons; ces époques sont toujours périlleuses pour les faits existans, nous le savons encore; mais nous savons aussi que le christianisme est impérissable, parce que le christianisme, dans nos sociétés modernes, c'est la civilisation elle-même, et que la civilisation ne saurait périr qu'avec le monde. Ainsi tant qu'il y aura pour nous de la justice et des droits, de la liberté et du pouvoir, des lois et des mœurs, le christianisme ne saurait être chassé de la société, sans l'entraîner dans sa ruine. Si quelque chose de doux comme l'espérance et de fort comme Dieu attire en ce moment les intelligences et les pousse

vers de nouvelles destinées, ces destinées ne sauraient être que la réalisation plus complète de cet ordre admirable développé avec patience, avec mesure, avec lenteur par l'Église, entravé d'âge en âge par les passions ou la faiblesse humaines, et qui constituera ce royaume terrestre du Christ, image magnifique de son royaume éternel dans une autre patrie. Le christianisme ne saurait donc être un obstacle aux progrès légitimes des sociétés modernes; il a semé dans leur sein le germe d'une vie progressive; et la Providence veille sur l'enfantement de cette civilisation perpétuelle. C'est l'amour qui a créé le monde, l'amour qui l'a sauvé; ce sera l'amour encore qui, détruisant incessamment, et dans les individus et les peuples, une partie des obstacles qui troublent l'harmonie de la liberté et de l'ordre réalisera pleinement cette sainte et douce unité, dont l'Église avait jeté les larges fondemens dans l'organisation transitoire du moyen âge.

Voilà comme on est juste; on nous adresse à la fois les reproches les plus contradictoires, et les qualifications les moins concordantes. Il n'est pas que chacun de nous n'ait entendu réclamer continuellement contre l'invasion de l'ordre temporel par l'ordre religieux. Pendant les quinze années qui viennent de s'écouler, ceci a été le texte obligé de l'opposition soi-disant libérale, à la grande satisfaction des sots et des impies. Il est vrai que ces furibondes attaques n'ont jamais fait grande fortune parmi les hommes de gravité et de raison; mais pendant que l'arrière-ban du libéralisme jetait ainsi son écume et éclaboussait de sa boue les choses les plus saintes et les plus vénérables, les sommités formulaient des attaques plus sérieuses; c'étaient des sarcasmes d'une part, des sophismes de l'autre, de l'ignorance ou de la mauvaise foi partout.

Parmi les méchantes tentatives qui se sont ainsi faites, aucune assurément n'a eu plus de faveur que la manière de constituer politiquement l'ordre et la liberté sans Dieu. Et de même qu'il avait existé des têtes assez creuses pour rêver dans les livres la réforme des sociétés sans tenir

compte de leurs traditions, de leurs croyances, de leur histoire, il s'est trouvé des législateurs assez niais pour appliquer ces folles idées et donner la sanction de lois existantes à ces chimériques théories. Étrange et lamentable chose! Ils effacèrent le nom de Dieu du recueil de leurs ordonnances humaines; ils le proscrivirent de la loi, de la même manière qu'ils le chassaient des temples; et ce fut un dégoûtant spectacle que celui de cette troupe de pillards dansant comme une horde de sauvages sur toutes ces ruines, et salissant de leurs infâmes saturnales ce qu'ils ne pouvaient renverser! Avec un peu plus de sens et de bonne foi, il n'eût pas été difficile sans doute de juger de prime abord combien étaient vaines et honteuses ces tentatives criminelles. Mais a-t-on vu jamais raisonner la colère, et n'emprisonne-t-on pas les furieux comme les fous?

Aussi voyez ce qui a suivi cette malheureuse aberration! Dans notre société civile, telle qu'elle est constituée, cherchez la trace de quelque pensée religieuse, et vous n'en trouverez point; feuillotez tous nos codes, et vous n'y rencontrerez nulle part aucune parole qui vous témoigne de la foi du peuple, pour lequel ils ont été faits. Dans les besoins et les nécessités de cette existence légale, on ne reconnaît pas d'autre prêtre que le maire, pas d'autre temple que la maison commune. L'homme de la loi est le seul arbitre, le seul conseiller, le seul juge de cette étrange société. Il préside seul à la naissance, au mariage, au décès des hommes, sans qu'il soit besoin jamais de recourir autre part qu'à son autorité souveraine. Un homme naît, et le seul fait qui témoigne à la société de son entrée dans le monde, c'est la relation de sa naissance sur le registre de l'état civil. Pas une pensée d'avenir, pas une parole de Dieu, pas une bénédiction sur son berceau! Il pourra grandir sans que la loi humaine ait veillé sur sa conduite, autrement qu'en le punissant, quand il la viole; car elle ne renferme que des châtimens, et ne se révèle que par des menaces. Arrivé à cet âge,

où l'on se trouve seul dans la vie, cet enfant devenu homme cherchera autour de lui quelque vierge selon son cœur, à qui donner sa foi et associer sa vie. Dans toutes les sociétés, cette union légitime est accompagnée de rites solennels; et le catholicisme l'a entourée d'un doux parfum de pureté et de respect, comme l'image symbolique de la céleste union du Christ et de l'Église; mais dans la société civile, il en est autrement. Le code a remplacé l'évangile pour recevoir des deux époux les sermens, qui ne les lieraient pas, si la pensée de Dieu ne venait rendre irrévocable l'accomplissement de ces formules humaines. Plus tard, cet homme viendra à s'éteindre, après avoir fourni sur cette terre sa carrière de labeurs et de peines, et de même qu'il aura pu naître et vivre sans qu'il ait connu d'autre morale que celle du code pénal, de même il pourra mourir sans qu'on lui ait parlé d'autre vie que de celle qu'il va quitter! Voilà où nous sommes arrivés, à force de raison et de philosophie! voilà la société qu'on nous a faite, et les sublimes monumens de sagesse que nous laisserons à nos descendans!

Impiété et folie! la loi est devenue le mot de ralliement, le drapeau de tous ces hommes qui tiennent compte de tout, excepté de Dieu, dans leurs améliorations sociales. Insensés! qui n'ont pas compris qu'ils ne pouvaient chasser du recueil de leurs lois la grande doctrine qui les a créés, qui les a maintenues, et qui les conserve encore en dépit d'eux-mêmes, sans rétrograder jusqu'à un passé de dix-huit siècles, sans nier la civilisation tout entière, sans se nier eux-mêmes avec elle!

Les hommes sont pourtant plus justes à l'ordinaire. On se souvient de tous ceux qui ont rendu à l'humanité des services éclatans; il n'y a que le christianisme, qui a sauvé l'humanité, qu'on outrage et qu'on dénie de la sorte, pour accomplir jusqu'à la fin des temps sans doute les prophéties du Christ. Cette idée de constituer ainsi la société en dehors de toute loi divine n'est pas

nouvelle; elle naquit le jour où Luther proclama l'indépendance et la souveraineté de l'homme, et imagina de constituer une petite société religieuse en dehors de la grande. Jusques là le christianisme avait enserré la société tout entière; il existait politiquement, de la même manière qu'il existait religieusement; il avait voix puissante dans les assemblées délibérantes; il était propriétaire et justicier sans qu'il fût venu encore à l'idée de personne de le chasser de son domaine, et de le dépouiller de sa primauté. Nous n'insistons pas sur ces idées que nous avons éclaircies, que nous avons développées en d'autres circonstances; mais, en voyant cette étrange manie de légalité qui est venue s'emparer de la société présente; en voyant proclamer la loi, comme le seul fait dominant dans l'ordre moral, nous avons dû chercher à nous rendre compte de cette suprématie, de cette nouvelle idole, devant laquelle tous les genoux s'en vont fléchir, et toutes les têtes se courber. Qu'est-ce donc que cette loi, qu'est-ce donc que cet *ordre social*, indépendant de la loi catholique, existant à côté de l'ordre religieux? En vérité, nous ne le comprenons pas. Que dit la loi, que ne dise pas pareillement l'évangile? Qu'est-ce que la loi humaine sans la loi divine? Il a existé des milliers de sociétés religieuses; en exista-t-il jamais de purement légales ou conventionnelles? Nous cherchons en vain dans nos codes eux-mêmes, pour y trouver une seule page raisonnable, une seule ligne véritablement sociale qui ne soit pas empruntée au plus beau, au plus sublime de tous les codes. Il y a donc lieu de s'étonner profondément en voyant cette distinction entre la loi civile et la loi religieuse, proclamée par des hommes qui ne manquent, comme nous le disions, ni de sens ni de notions acquises. Le citoyen n'existe aujourd'hui que parce que le chrétien exista jadis; la liberté est d'origine chrétienne, et nos législateurs modernes ont été chrétiens, en dépit d'eux-mêmes!

C'est là ce que nous essaierons de prouver, dans une série d'articles,

doute celui-ci n'est que l'introduction. Nous examinerons rapidement l'action incessante du christianisme sur les principales législations, dont les débris constituent notre législation actuelle. Puissons nous arriver à montrer aux hommes si oublieux de notre âge, que c'est outrager le passé et calomnier l'histoire, que de méconnaître la mission civilisatrice de l'Église, soutien du passé, espérance de l'avenir!

LE 14 FÉVRIER 1851.

Il y a quatre ans, à pareil jour, le vent de l'impiété se leva sur la grande cité. Le carnaval s'enveloppait dans ses dernières joies licencieuses, et ce jour-là, toutes les folies parisiennes s'étaient donné rendez-vous. Laissez passer ces tombereaux où le vice s'étale couronné de fleurs fanées; faites place à ce vice en haillons, chargé d'oripeaux burlesques; demain toutes ces folies auront disparu; la cité sera vide enfin de ces coupables joies! Mais, ô douleur! la débauche ne suffit plus à la populace, elle demande la profanation! *A Saint-Germain-l'Auxerrois! à Saint-Germain-l'Auxerrois!* et à ce cri, parti l'on ne sait d'où, hommes, femmes, enfans, vieillards, tout se presse, se précipite sur la vieille et sainte église. La voyez-vous, cette populace furieuse, à qui l'antique basilique a ouvert ses portes! elle brise, elle disperse, elle profane, elle saccage; elle souille l'autel, elle parodie les augustes mystères, elle quitte ses sales habits pour se revêtir des ornemens sacerdotaux; ses mains hideuses renversent les statues des saints, jettent au vent les pieuses reliques; et, quand il ne reste plus que des murs, quand tout est détruit, renversé, profané, la foule n'est pas satisfaite encore: après le temple de Dieu, la demeure de son premier ministre, après Saint-Germain-l'Auxerrois, l'archevêché!

Mais détruire sans s'arrêter Saint-Germain-l'Auxerrois, l'archevêché, Conflans, c'eût été trop de joies en un jour, et le peuple veut ménager ses plaisirs. On lui en laissera tout le temps, il le sait bien. Donc le lendemain la populace courut à l'archevêché! ce qu'elle y fit, nous le savons tous. La demeure des saints évêques de Paris ne fut bientôt qu'un triste amas de ruines, aujourd'hui place morne et

délaissée sur les bords du fleuve. Si l'on eût dit qu'au dix-neuvième siècle, dans la capitale du monde civilisé, il se trouverait un peuple assez stupide pour se ruer comme une bande de sauvages sur de saints et tranquilles momens, pour démolir des pierres consacrées par la religion et par les siècles, pour jeter à l'eau, en battant des mains comme des Vandales, la bibliothèque des Pères de l'Église, qui l'aurait cru? Et pourtant cela se passait, il y a quatre ans, en plein Paris. Ce que le peuple de 95 lui-même avait épargné, le peuple de 1851 n'a pu le laisser debout. Au neuvième siècle, lorsque les Normands et les Danois assiégèrent la ville, on lit dans les chroniques que la cathédrale et la maison de l'évêque furent sauvées moyennant rançon; les Danois de 1851 prirent tout, rançon et édifice; seul de tous les évêques du monde, celui de la vieille cité de Paris se trouva sans toit et sans abri!

Depuis ce temps l'archevêché est resté démoli; Saint-Germain-l'Auxerrois est encore tel que l'a fait le peuple. Ce sont là deux honteuses pages à ajouter à la brutale stupidité des nations. Hélas! rien n'est plus debout au sanctuaire, ouvert jadis à toutes les misères et à toutes les charités! De l'endroit où s'élevait l'archevêché, on a fait un marché, comme si les hauts trafiquans de l'époque avaient voulu offrir une réparation aux vendeurs chassés du temple par le Sauveur. Que fera-t-on de Saint-Germain-l'Auxerrois? A l'heure qu'il est, la maison de Dieu est mise à l'encan des architectes. Vivra-t-elle? sera-t-elle abattue? Elle attend l'ordre d'un maçon! L'inscription est restée: *Mairie du quatrième arrondissement!* Un marché à la place de l'archevêché; une mairie à la place de Saint-Germain-l'Auxerrois, n'est-ce pas là le résumé de toute une époque? c'est l'ordre civil et l'industrialisme s'emparant froidement de leurs conquêtes sur les choses divines!

Qu'y a-t-il là qui doive nous surprendre? absolument rien. Pourquoi releverait-on des ruines qu'on a laissé faire? N'a-t-on pas distingué, au milieu de ces scènes de dévastation, un homme à la parole éclatante, aux gestes rapides, qui se mêlait à l'horrible foule, l'encourageant, et applaudissant de la parole et du geste? il ne voulait pas, cet homme, que la force armée se commit avec le peuple. Plus tard on égorgera ce peuple dans les rues, dans les maisons, pour un cri, pour un geste; mais c'est qu'alors il menacera un ministre ou un système: aujourd'hui, il se livre seulement à la dévastation et à la profanation, cela vaut-il la

peuple de s'en émouvoir et de le réprimer, ce bon peuple? Et d'ailleurs, comment s'opposer au sac des monumens religieux, lorsqu'on a arrêté dans sa pensée la démolition des monumens expiatoires?

Mais il y a quelque chose de plus fort que les hommes du pouvoir et les hommes du peuple, c'est la Providence, là haut, dans le ciel, qui tire parti de toutes choses pour ses desseins éternels! Abandonné de tous, sans secours, sans asile, le vénérable archevêque n'a eu besoin que de Dieu et de lui pour se faire une demeure dans le cœur de son troupeau, et plus durable et plus magnifique que celle qu'on lui avait détruite. Le clergé s'est relevé triomphant de tant de secousses dans la personne de M. de Quélen; aujourd'hui nos basiliques sont remplies, et la croix s'élève de nouveau resplendissante sur leurs dômes, ainsi qu'on l'a vu naguère à Saint-Roch, restauré à l'intérieur comme à l'extérieur par le zèle infatigable de son pasteur. Pourquoi tant de joie et de dévouement dans le clergé, à remplir sa noble mission? A quoi tient ce retour soudain et mystérieux, si ce n'est au mouvement de la société rentrée dans des voies d'ordre et d'amélioration? Quant au pouvoir, nous ne lui devons rien pour cette réaction. Si les fidèles ont redoublé de dévouement pour leur archevêque, le pouvoir, lui, l'a abandonné sans asile, sans secours, sans protection; si la multitude environne la chaire évangélique, le pouvoir, lui, malgré tant de vœux et de supplications, a laissé muette celle de Saint-Germain-l'Auxerrois. Nous avons vu de sa part, il est vrai, de pompeuses circulaires; mais il y aurait quelque chose de mieux à faire pour le clergé, ce serait de lui accorder sa place au soleil, de lui restituer le sanctuaire où il priaît pour le salut de la France et pour ses propres persécuteurs. Le noble prélat seul a tout fait par la grandeur de son abnégation et le dévouement de sa charité. Il a réparé au milieu du peuple, quand le peuple a été victime du plus horrible fléau; il a parcouru les hôpitaux, il a consolé les malades, il a béni les mourans; il s'est fait le père de leurs enfans orphelins; il s'est montré au milieu de la grande ville consternée comme une seconde Providence! Aussi la foule se presse aujourd'hui sur ses pas pour le bénir, pour lui faire oublier une journée d'irréparable erreur. Dès long-temps M. de Quélen à tout oublié; mais l'art, mais l'histoire, mais la science, où retrouveront-ils jamais ce que le peuple a anéanti en quelques heures? Ainsi

sont les choses humaines : des siècles pour s'élever; un moment pour périr!

Or, ce jour-là même, au matin, le 14 février 1831, un homme sortait d'une maison dans la rue de la Barouillère, et se dirigeait vers la rue du Bac. A sa tenue, à son costume, à ce je ne sais quoi qui vous fait de suite distinguer dans les rues de Paris, un homme livré aux méditations graves, il était facile de reconnaître un prêtre. C'en était un en effet qui se rendait aux *Missions étrangères*, pour y célébrer la messe, selon sa coutume de tous les jours. Le rumeur publique lui avait bien appris quelque chose des scènes déplorables qui avaient commencé la veille; mais comment songer que le gouvernement serait deux jours impuissant contre des excès réprouvés par la saine population parisienne? Comment supposer ensuite que l'on verrait les mêmes scènes se reproduire plus atroces et plus violentes que la veille; que de Saint-Germain-l'Auxerrois on se jetterait sur l'archevêché pour le réduire en poudre? Ces idées-là n'étaient pas venues au prêtre. Il marchait donc sans méfiance, ne s'apercevant même pas que la populace, enhardi par l'inaction de la force publique, commençait déjà à se répandre dans les rues, et formait çà et là des groupes menaçans. C'étaient tout autour de lui de sourdes rumeurs; et le prêtre marchait sans inquiétude, se croyant escorté de ses seules pensées.

Tout-à-coup il se sent violemment frappé. Il se retourne et aperçoit un misérable, tel que la débauche en jette dans les rues de Paris, à certains jours d'oisiveté. Le prêtre pourrait se faire justice; mais un prêtre souffre et se tait. Il a appris cette doctrine-là de celui dont les dernières paroles furent un pardon pour ses bourreaux. Il continue donc son chemin du même pas et avec le même visage.

Un peu plus loin, frappé d'un second coup plus violent, il se retourne encore, et aperçoit, comme la première fois, un vieillard de vingt-deux ans, à la face usée et flétrie. Au même instant un homme du peuple le coudoie, et sans le regarder, lui dit d'une voix sourde et brève : « Sauvez-vous! ne perdez pas de temps!... Sauvez-vous!... »

Fuir, lorsqu'on ne tremble pas, lorsque la conscience est pure et tranquille! le prêtre ne saurait s'y résoudre; seulement il se repose ses pas. Or, derrière lui la populace s'amoncelait sans cesse; c'étaient d'abord des railleries insultantes, des gestes menaçans; puis bientôt un tonnerre d'injures, de blasphèmes, enfin des menaces de mort. A la rue de Sèvres,

un marché se trouve sur le passage du prêtre, et devient, pour la populace, un arsenal d'abondans projectiles, qu'elle lance de loin sur la victime. Bientôt la foule saisit avec une joie féroce les plâtras d'une maison en démolition; et la voilà qui court, qui écume, qui bondit dans sa poursuite, donnant dans Paris le spectacle d'une chasse au prêtre. Où se réfugiera-t-il? On approchait des missions étrangères qui doivent lui offrir un asyle; mais, au milieu de cette affreuse situation, le prêtre se souvient que des menaces de destruction ont été préférées contre cette maison, et sa résolution est bientôt prise, il périra plutôt que d'exposer la sainte demeure.—Mais encore où se réfugier? Le temps presse, la foule mugit tout à côté de lui; il est étourdi de ses clameurs féroces; il lasent haleter à ses oreilles... Elle le devance, le presse, et le force enfin à se jeter tout meurtri dans une maison inconnue, où elle se précipite après lui. Vite une porte hospitalière!—Mais qui va ouvrir sa porte à un prêtre que poursuit un peuple en démence, et criant à bas le jésuite! à mort le prêtre! Deux s'ouvrent et se referment précipitamment. Les pierres volent et rebondissent avec fracas sur les murs, la populace roule le long des degrés, en poussant des clameurs horribles: traqué d'étage en étage, le prêtre ne peut plus échapper. La foule est là, haletante de joie, qui va saisir et déchirer sa proie! Mais, ô providence! au moment que le prêtre n'a plus d'espoir, au moment où, résigné, il se prépare à mourir, une porte, la dernière, s'ouvre aux combles de la maison, où travaillait un homme du peuple, un pauvre ouvrier. Celui-là seul de toute cette maison ne souffrira pas qu'on assassine lâchement un prêtre et il se dévoue à le sauver. Ainsi est le peuple, quand de perfides conseils, ou de coupables manœuvres ne viennent pas corrompre son cœur et égarer sa raison! Qu'avait fait ce prêtre à la populace qui courait pour le déchirer? Rien; elle ne le connaissait pas; mais il était prêtre. Inconnu pareillement de ces deux hommes du peuple, ceux-là ne songent qu'à le sauver! parce qu'ils sont calmes, parce qu'ils obéissent à leur nature, et que chez eux le cœur seul a parlé!

L'ouvrier et le prêtre soutinrent un siège derrière cette porte fragile, que secouait la populace. Mais à l'aide de leviers et sous des efforts réitérés, ce dernier rempart va disparaître, et l'ouvrier a reconnu en frémissant que toute résistance devenait inutile, pour dérober la victime à ses bourreaux: quand tout à coup le bruit des crosses de fusil se fait entendre le

long de l'escalier. C'était la force publique qui se décidait enfin à venir réprimer cette troupe de furieux, et il était temps, grand Dieu! Lorsque la foule se fût repliée toujours menaçante, la porte du réduit s'ouvrit à la voix du commissaire de police, qui restastupéfait en voyant que le visage de l'ecclésiastique, qu'il croyait livré aux angoisses et à tous les déchiremens de la crainte, n'avait rien perdu de la sérénité de ses traits et de l'impassibilité chrétienne.

C'est que cet homme ne savait pas ce qu'est un prêtre en face de la mort! C'est qu'il avait oublié avec quelle mâle assurance, avec quelle fermeté, les prêtres français marchaient à l'échafaud, dans les mauvais temps de la révolution, lorsque le bourreau se laissait à couper des têtes! C'est qu'il ignorait surtout que ce prêtre avait déjà bravé la mort, et sous le beau ciel de l'Italie, et sous le soleil brûlant des Indes orientales; qu'il avait appris à mépriser la douleur, lorsque, jeune encore, abandonnant fortune, amis, parens, pour se livrer tout entier aux travaux si périlleux des missionnaires, il s'était volontairement soumis à une opération des plus cruelles, pour ne conserver sur son visage aucun signe qui pût le faire reconnaître.

Quelques jours avant cette scène déplorable, les feuilles de Paris (1) signalaient à la France un admirable trait d'audace et de charité, qu'avaient raconté déjà tous les journaux d'Italie.

A l'endroit où l'Anio, après avoir baigné de ses ondes limpides le pied des charmantes villa, se brise contre un rocher et retombe à deux cents pieds de profondeur, dans un gouffre effrayant, en mugissantes cascates, un Italien, imprudent jeune homme, entraîné par son cheval, avait disparu, après avoir fait d'inutiles efforts pour résister au torrent. Tout à coup, aux cris de la foule déjà réunie sur le rivage, on voit accourir deux ecclésiastiques. Demander la cause de ce tumulte; jeter ses habits, se précipiter dans le fleuve, pour l'un des deux cela

(1) Un trait qui fait le plus grand honneur à un de nos compatriotes, un membre du clergé français, mérite, quoique déjà un peu ancien, de trouver place dans nos colonnes. Le 12 juillet dernier, un jeune homme des environs de Rome, entré dans l'Anio pour y faire boire son cheval, se trouva entraîné par le courant, et y périt à la vue d'une multitude de spectateurs, dont aucun n'eut le courage de lui porter secours. Au même moment arrivaient sur ce rivage deux prêtres français, que l'amour des beaux arts avaient amené à Tivoli. A peine instruits du triste événement, l'un d'eux;

fut l'affaire d'un moment. A voir l'intrepidité avec laquelle il nageait en droite ligne vers la place fatale, un cri d'étonnement et d'admiration avait retenti de toutes parts ; mais une horrible crainte commença bientôt à serrer tous les cœurs. Les regards le suivaient avec une vive anxiété ; il disparaît, remonte à la surface, pour replonger encore. Cette lutte dura longtemps, jusqu'à ce que le jeune prêtre, brisé, épuisé de fatigue, et comprenant que tous ses efforts étaient inutiles, revint au rivage, où il n'aborda qu'après de longs efforts. Dieu n'avait pas permis que son noble dévouement profitât à la victime : il n'avait pu que saisir une valise : Voilà donc tout ce que j'ai pu sauver, mon Dieu ! s'écrie-t-il avec douleur, et il veut renouveler ses efforts.

C'est un prêtre français, s'écrie la multitude qui l'a reconnu à son langage ! — Longue vie au brave abbé ! — Portons-le en triomphe ! il n'a pas son pareil dans toute l'Italie !

Et ce peuple italien, si enthousiaste, si prompt dans son exaltation, voulait décerner une ovation au digne prêtre, qui ne put s'y dérober que par la fuite. Mais on ne brave pas impunément, dans les ardeurs de la canicule, les ondes glacées de l'Anio ; le prêtre s'était précipité tout halestant dans le fleuve, et ressentit bientôt les effets de sa sublime imprudence. Et pendant qu'il était étendu sur son lit de douleur, consumé par une fièvre brûlante, l'Italie retentissait de ses louanges ; il recevait les félicitations de l'ambassadeur français, et le Saint-Père daignait y joindre les siennes en lui, envoyant l'ordre de l'Eperon d'Or.

Après cela, pour qu'un homme ne soit pas vénéré dans son propre pays, que chacun ne le salue pas à son passage, ne le montre pas à son voisin avec orgueil, il faut

M. Pierre Géland, curé du diocèse de Paris, cédant à un noble mouvement de compassion, se précipite dans le fleuve, dont la terrible impétuosité l'exposait à perdre la vie ; le voisinage des cascades ne lui permettait pas d'ignorer ce danger. Il employa tous ses efforts pour retrouver le corps de l'infortuné, et tâcher, s'il était possible, de le rendre à la vie. N'ayant pu réussir, il parvint du moins à ramener sur le rivage plusieurs effets appartenant à la victime, et se déroba aux applaudissemens d'une foule enthousiasmée, qui ne cessait de lui témoigner son admiration pour cet acte de courage et de charité chrétienne. Pie VIII s'empressa de le récompenser, en accordant à M. l'abbé Géland l'ordre de l'Eperon-d'Or.

(*Journal des Débats* du 31 janvier 1831.)

qu'une révolution survienne, et que toutes les idées soient confondues. Eh bien ! ce prêtre que nous venons de voir ainsi admiré, béni par un peuple voisin, c'était celui-là même que le peuple de Paris poursuivait de ses sauvages menaces le 14 février 1851, deux semaines après le récit des journaux français ! Non, il n'y a dans le monde qu'un prêtre chrétien qui puisse ainsi exposer sa vie pour sauver son semblable, renoncer au charme d'une existence tranquille et douce, pour aller, si loin de la France, porter à des populations idolâtres la parole de Dieu au péril de ses jours. Et qu'importe qu'à son retour en France, il ne trouve plus qu'une révolution, et la populace, pour le lapider en plein jour, au sein de la ville la plus civilisée du monde ! il a rempli son devoir ! En des temps de décence, de paix, et de justice, le peuple lui-même eût entouré ce prêtre de vénération et de respect ; mais hélas ! en des jours de bouleversemens, comme ceux qui nous ont été donnés, où trouver de l'équité et du calme ? Les ames deviennent arides, et les cœurs se dessèchent, au souffle ardent des révolutions. Un jour idoles de la foule, le lendemain aux gémonies ! Tel est le sort des hommes qui passent au milieu de ces désastreuses époques !

Pour nous, qui ne pouvons taire aucun dévouement, parce qu'il peut produire des dévouemens semblables, nous nous sommes estimés heureux de raconter celui-ci, à pareil anniversaire. Peut-être eussions-nous dû soulever un peu plus le voile qui dérobe une vie trop ignorée ; mais il est de mystérieuses retraites que la modestie garde contre l'amitié même : la charité a aussi sa pudeur !

A M, LE DIRECTEUR DE la *Dominicale*.

Monsieur le directeur,

Connaissant mes sympathies pour les hommes avancés qui appellent l'économie sociale sur le terrain chrétien, vous avez pensé avec raison que je m'empresserais d'accepter de vous la mission de rendre compte, dans la *Dominicale*, de l'ouvrage de M. de Villeneuve, mais, en établissant vos réserves, vous avez paru craindre que, nonobstant notre foi commune, je n'émissé quelque point de doctrine en désaccord avec celle que vous professez. J'en prends occasion pour vous déclarer que s'il venait jamais à se glisser, dans ce que j'écris,

quelque proposition entachée de la moindre teinte d'hétérodoxie, je suis prêt à l'abjurer, convaincu, plus que personne, après avoir été moi-même battu et jeté en dérive par le vent de l'erreur, qu'il n'y a de paix et de salut qu'au sein de la soumission la plus complète à l'autorité de l'église. Pour répondre à l'appel que M. de Villeneuve a fait à tous les socialistes chrétiens, je m'engage à vous adresser prochainement un exposé méthodique de mes théories sur la question sociale, et, si vos lecteurs veulent bien me prêter toute l'attention que réclame l'importance du sujet, j'ai l'espoir de rendre claires, pour eux, certaines formules trop abstraites qui auraient pu se rencontrer dans mes articles.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

L. ROUSSEAU.

ECONOMIE POLITIQUE CHRETIENNE.

OU DE LA NATURE ET DES CAUSES DU PAUPÉRISME, ETC.

TROISIÈME ARTICLE.

Quels sont donc les remèdes qu'on peut espérer d'apporter efficacement au paupérisme? Comment extirpera-t-on du corps social ce chancre rongeur dont les progrès journaliers le menacent d'une catastrophe prochaine? Doit-on se reposer sur des expédiens de la nature de ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour? Ce sont, comme chacun sait, les monts de piété qui, pour former un fonds de secours en faveur de la classe pauvre, lui prêtent de l'argent à un taux nécessaire, en prenant en gage la nippie de la mère de famille et le meuble essentiel du ménage, et prélèvent ainsi sur le pauvre lui-même, le moyen de l'assister, lorsque cette ruineuse ressource l'aura conduit à l'hôpital; ce sont les caisses d'épargne, dont la destination est de recevoir en dépôt le superflu de ceux qui manquent du nécessaire, de ceux-là mêmes que l'économie politique a déclarés fort heureux quand ils obtiennent au prix de leurs travaux, de quoi ne pas mourir de faim; c'est enfin l'instruction primaire qui, en l'absence d'un travail garanti et suffisamment rétribué, élève la valeur intrinsèque

de l'individu, sans pouvoir augmenter son bien-être dans la même proportion, et dont l'effet naturel est de mettre des hommes que la culture a rendus plus sensibles et plus dignes, aux prises avec un ordre de choses où pour eux il n'y a pas de place au soleil. Après cela nous n'avons rien à dire des autres institutions de même nature et d'une efficacité plus douteuse et plus restreinte, telles que les associations entre ouvriers pour se porter secours dans les cas de détresse et de maladie, les salles d'asile pour les enfans pauvres, les sociétés de tempérance, les bals et les concerts au profit des indigens, et autres palliatifs assurément dignes d'éloges en l'absence d'un procédé fondamental d'économie politique, la plupart insignifiants et dont la seule énumération remplirait une ou deux de nos colonnes. M. de Villeneuve a indiqué, selon nous, le seul moyen qui réponde à la gravité de la circonstance; c'est la fondation de colonies agricoles sur les immenses portions du territoire français encore en friche et à peu près improductives. N'est-il pas étrange en effet que dans un pays qui, sur une étendue territoriale de 52,941,300 hectares de terre, possède 4,240,000 hectares de terrains incultes et susceptibles d'être rendus à l'agriculture, et où d'un autre côté, sur une population de 32 millions d'hommes, on compte près de 5 millions d'indigens à charge à la société, faute d'obtenir un emploi pour leurs bras, on ne puisse pas trouver le secret de combiner ces deux valeurs négatives, et d'en former une haute valeur positive dont s'accroîtrait la richesse et la puissance publique! Dans l'état actuel des choses, l'existence des vastes landes de Bordeaux, de Bretagne, de Sologne et autres, dont l'agronome se plaint, nous paraît au contraire une circonstance providentielle, qui va fournir à la société, dès qu'on le voudra sérieusement, le moyen d'échapper à l'invasion d'une barbarie de nouvelle espèce; en deux mots cette lacune agricole peut devenir la soupape de sûreté de la civilisation.

Il y a deux ans environ que le gouvernement avait paru comprendre cette grande vérité; les émeutes d'ouvriers qu'on venait de comprimer à cette époque, avaient dû lui donner à penser; du moins elles avaient révélé les inconvéniens de ce système non moins faux que brillant, qui porte à l'exubérance manufacturière et qui agglomère sur quelques points du territoire des masses de population ouvrière. M. Luerne de Pommeuse venait de par-

courir les pays étrangers avec mission d'y rechercher des moyens d'améliorer notre système pénitentiaire; il en avait rapporté une foule de documens précieux, notamment sur les colonies agricoles de Puderiks oord et de Wocht dans les Pays-Bas. Le ministère avait annoncé hautement l'intention d'adopter en France une semblable mesure; mais dès que le danger qui le recommandait eût été écarté, la velléité de nos gouvernans en faveur de cette institution s'évanouit entièrement, à tel point même que la commission nommée dans ce but ne s'est pas assemblée une seule fois; peut être attend-on pour reprendre ce projet, qu'une nouvelle jacquerie industrielle vienne derechef en signaler l'urgente nécessité. Quoi qu'il en soit, les choses ont repris aujourd'hui leur cours accoutumé, c'est-à-dire qu'on débâture comme par le passé sur des questions abstruses de métaphysique constitutionnelle; mais de descendre jusqu'à la question sociale, mais de s'occuper des moyens d'investir le prolétaire du droit à la subsistance, on s'en donne bien garde; on se passionne pour telle ou telle théorie sans valeur effective dans l'ordre politique; mais la science de la charité reste sans adeptes, et l'auteur du traité d'économie politique chrétienne crie dans le désert. De tout cela Dieu sait ce qui adviendra....

Cependant nous sommes loin de prétendre qu'il suffise, pour résoudre la question sociale, de fonder des colonies agricoles sur un principe arbitraire quelconque; si, par exemple, on faisait reposer ces établissemens sur le même procédé industriel qui a amené les difficultés de la position présente, la nouvelle explosion dont nous sommes aujourd'hui menacés ne serait conjurée que pour un laps de tems; la crise serait ajournée et l'on serait désormais privé d'un grand moyen de solution. Il s'agit donc beaucoup moins d'établir la classe nécessaire dans des colonies agricoles que de trouver la loi constitutive de la colonie agricole, laquelle n'est en définitive autre chose qu'une table rase sur laquelle on doit chercher à fonder par tous les moyens que fournissent la théorie et la pratique la constitution industrielle de la paroisse chrétienne. Cette loi, qu'il n'est pas donné à l'homme de faire, mais seulement de découvrir, on la trouvera infailliblement, pour peu qu'on veuille écouter deux enseignemens certains, la nature et la tradition. Je regrette que M. de Villeneuve n'ait pas cru devoir aborder ce sujet sur

lequel il était appelé à jeter des lumières.

Bien que je ne puisse, à l'occasion d'un article de critique, exposer avec développement le principe catholique de l'organisation de l'industrie, je ne résiste pas au plaisir de rapporter un fait assez démonstratif cité dans le rapport de M. Luerne de Pommeuse. Des deux colonies fondées dans les landes de Wortel, entre Breda et Anvers, l'une est composée de familles pauvres qui s'y sont établies volontairement et sont demeurées libres dans leur action industrielle; il va sans dire qu'elles sont restées sous le régime de l'individualité. L'autre, composée de vagabonds et de repris de justice, est assujétie à une sorte de discipline militaire, et tous ses membres sont soumis comme industriels à une direction commune. Or, il est résulté de ce seul fait que le produit brut de la dernière colonie, s'est élevé malgré les vices qu'on pourrait signaler dans son organisation, à une somme au moins triple de celle obtenue par les ménages non associés. A quoi peut-on attribuer une pareille différence de résultat, si ce n'est aux avantages immenses d'une direction unitaire dans les travaux? Les Owenistes, les Saint-Simoniens, l'école de M. Fourier ont formulé l'unité chacun à leur manière; c'est dans le catholicisme seul qu'elle réside sans préjudice de la liberté; c'est à lui à l'établir dans l'ordre matériel, comme il l'a fait dans l'ordre spirituel. C'est donc le principe de l'association selon l'esprit du catholicisme qu'il importe d'étudier et d'appliquer. Or, il me paraît démontré que ce principe consiste à prendre la charité chrétienne pour but social, la répartition proportionnelle pour règle distributive, et le travail combiné pour moyen de production: termes généraux dont je me suis engagé à fournir bientôt la démonstration.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIF.

Question soulevée par rapport aux ordonnances de Rambouillet. — Saisie de plusieurs journaux. — Opinion de la *Dominicale* à ce sujet. — Discussion à la chambre des députés sur la réforme électorale et l'abolition du serment politique. — Procès de la *Gazette de France*. — Mort édifiante de M. Dupuytren. — La science renoue son alliance avec la religion. — Les hommes restaurés. — Retour à Reims de M. le cardinal de Latil. — M. Mangin, ancien préfet de police. — Coup-d'œil sur l'extérieur.

Nous avons eu l'occasion de parler, dans notre avant-dernière revue, de la question soulevée par un organe de l'opinion royaliste, relativement aux actes de Rambouillet. C'est à regret et presque malgré nous que cet incident a été signalé dans nos colonnes. D'une part, nous n'y attachons pas une grande importance; d'un autre côté, nous tenons à ce que personne, dans la ligne de nos croyances religieuses, ne nous soupçonne de sentimens hostiles et passionnés. Nous comptions donc ne plus revenir sur cette discussion, mais elle a pris un si grand développement et une telle importance, elle a pris place dans un si grand nombre de journaux, que nous nous croyons dégagés de tout scrupule par rapport à la feuille que nous avons voulu désigner. Elle même, dans l'état des choses, ne peut regarder comme une attaque les manifestations qu'elle a provoquées. Entre l'arbre et l'écorce, dit-on, il ne faut pas mettre le doigt; mais lorsque d'autres y ont mis la main tout entière, il n'y a ni imprudence, ni indiscrétion à y toucher.

La *Gazette de France*, la *Quotidienne*, et d'après elles plusieurs journaux de province, ont publié une déclaration, la même que nous avons insérée dans notre dernier numéro, et dont le but est de maintenir les actes de Rambouillet dont un organe royaliste soutient l'invalidité pour cause de non exécution. Rien dans cette déclaration n'attaque l'ordre de choses établi, car il ne s'agit que d'un point de droit dans une théorie susceptible d'être controversée comme le serait entre des jurisconsultes, le testament de Ferdinand ou la succession du Shah de Perse. Le Défenseur de l'invalidité de ces actes s'est même autorisé de la volonté de leurs auteurs; volonté à lui bien connue, dit-il, malgré les dénégations formelles de plusieurs per-

sonnages considérables qui ont pu approcher les augustes exilés. La déclaration de la *Gazette* et de la *Quotidienne*, sans entrer dans le fond de la question qui ne pourrait avoir pour juge que la nation assemblée se borne à énoncer que l'opinion générale et presque unanime des royalistes, est que les actes de Rambouillet, déposés aux archives du royaume, doivent sortir leur pleine et entière exécution, et qu'en droit le titre dont il y a eu abdication, appartient incontestablement à celui qui y est désigné.

Le parquet a saisi, s'appuyantsans doute sur quelques expressions qui ont pu paraître contenir une attaque contre le gouvernement établi le 7 août, plus que sur une manifestation toute théorique qui est du domaine de la publicité permise. Mais la saisie a produit une explosion à laquelle on devait s'attendre et qui a peut-être été le but du pouvoir enengageant à ce sujet un procès devant la cour d'assises.

Les partisans de la république comme ceux de la royauté du 7 août, ont intérêt à présenter les royalistes comme divisés sur une question fondamentale, afin de pressentir comme possible le retour des auteurs des ordonnances du 25 juillet, armés de la charte de 1814 et animés par la vengeance, au lieu d'un enfant contre lequel il n'y a aucun grief et qui ne peut inspirer de crainte à qui que ce soit. Tel est sans doute le but politique de ce procès, dans lequel peut-être on mettra en présence les opinions adverses; de même que dans un pays voisin, on fait combattre des coqs et mêmes des hommes.

Ce calcul d'intérêt serait en effet un trait d'habileté si l'opinion plaidant pour la nullité des actes de Rambouillet avait quelque consistance. Mais cette opinion est renfermée dans un cercle si étroit de personnes, elle est tellement dépourvue de l'autorité de noms illustres, que tout le tort de la *Gazette* et de la *Quotidienne* a été peut-être de lui donner trop d'importance, car elle ne peut en recevoir que de l'éclat produit par l'intervention du gouvernement.

L'expérience nous a appris qu'il n'est pas, en politique comme en philosophie, d'opinion folle et absurde qui ne trouve des gens prêts à la soutenir. C'est Voltaire qui l'a dit et il a pris soin lui même d'en fournir la preuve. Mais de ce que trois ou quatre personnes énoncent une erreur, exposent un faux système, s'en suit-il que ce soit là un parti, une opinion de quelque valeur? Il y a à Sainte-Pélagie des chambrées où

ou se traite de citoyens et où on se tutoie, comme en 93, où on écrit salut et fraternité, où on singe les clubs des Jacobins à cette époque. Dira-t-on que la république est là et que le gouvernement est en danger? Il y a telle petite réunion à Paris où M. Joseph Bonaparte est S. M. l'empereur des Français, en vertu des constitutions de l'an 12; prétendra-t-on qu'il y a en France un parti qui reconnaît M. Joseph pour souverain? Il existe un salon où cinq à six personnes s'inclinent devant un individu qui prétend être Louis XVII, cela constitue-t-il une opinion, une agrégation d'hommes assez considérable pour qu'on puisse la compter comme ayant une action politique dans le pays? Eh bien! il en est de même de la proposition qui a donné lieu à tout ce mouvement. Mise en avant par un journal, trente journaux la combattent; soutenue par trois ou quatre personnes peu connues et qui ne révèlent point leurs noms, MM. de Châteaubriand, de Fitz James, de Dampierre, Hyde de Neuville, de Ker-gorlay, de Latour-Maubourg, les rédacteurs de *la Gazette* et de *la Quotidienne*, une foule d'hommes honorables qui ont marqué dans les plus hautes fonctions, la repoussent et déclarent s'en tenir comme *Credo* politique aux actes de Rambouillet. Des deux bases que la révolution de juillet cherche pour organiser une scission entre les royalistes, il y en a donc une qui n'est qu'une illusion.

Quant à nous, malgré notre aversion pour les querelles politiques, nous nous trouvons obligés de nous prononcer dans un moment où toutes les voix sont recueillies, et où l'on va pour ainsi dire au scrutin. Nous dirons donc que pour nous les actes de Rambouillet ont toute la validité d'un titre authentique et définitif 1° parce qu'ils sont fondés en raison et en logique et conformes à la nature des faits.

2° Parce qu'ils ont été volontaires, et qu'aucune violence matérielle n'a été employée pour les arracher.

3° Parce que s'ils avaient été forcés, une protestation de leurs auteurs aurait dû être faite aussitôt qu'ils ont eu leur volonté libre, et que depuis quatre ans et demi aucun acte n'est apparu pour protester contre ces actes qui ont acquis force de chose jugée.

Enfin, nous pensons qu'il n'existe à cet égard aucune véritable dissidence, et que l'opinion contraire à celle de l'immense majorité est l'erreur d'un très-petit nombre

de personnes que l'on peut compter, qui sont isolées et que rien n'autorise, si ce n'est la liberté d'exprimer une pensée quelconque.

Ce n'est pas ici seulement que se fait sentir le besoin d'une opinion nationale, qui éclaire les esprits, domine les volontés excentriques et discipline les idées divergentes. Ce n'est là qu'un des moindres écarts dont la France ait à souffrir. Tant que la nation a reçu des inspirations de la royauté et des grands corps de l'État, qui en étaient les accompagnemens, il y a eu un esprit public et par conséquent une autorité. Depuis que la royauté a été comme éclipse, que les corps de l'État en ont été isolés et que le règne des partis, par le monopole électoral, a commencé, il n'y a plus eu aucun centre de lumière et d'influence; l'anarchie est entrée dans les opinions et les idées. Les principes les plus dangereux, les théories les plus absurdes, les propositions les plus insensées ont pu se produire, parce qu'il n'y avait rien pour leur servir à la fois de règle et de frein; parce que c'était la grande majorité seule capable de devenir pour les intelligences le type et la loi, le tribunal et le jugement.

C'est ce qui fait penser à beaucoup de bons esprits, que le moment est venu où, selon l'exemple donné à plusieurs époques des âges monarchiques, l'esprit public devrait être retrempe par la convocation d'une assemblée nationale de que ne saurait remplacer la combinaison étroite fournie par un parti sous le nom de chambre des députés. Cette pensée s'est produite depuis plus de quatre ans dans plusieurs journaux, dans quelques procès politiques au sein des élections et à la tribune. De nombreuses pétitions, surtout demandant l'extension du droit d'élection et l'abolition du serment politique, ont été adressées aux deux assemblées législatives. C'est sur ces pétitions que samedi dernier une discussion s'est engagée. Demander l'abolition d'un monopole aux hommes qui en profitent; s'attendre de leur part à un désintéressement assez grand pour qu'ils se dessaisissent des avantages attachés à leur privilège, c'est faire preuve d'une confiance par trop grande. Il y a quelque conséquence de la part des pétitionnaires et de celle des députés qui appuient leurs réclamations à faire de la question d'un droit réclamé, un incident parlementaire. Aller aux voix et au scrutin sur un objet que l'on considère comme un principe de

stricte justice, c'est pour ainsi dire accepter d'avance la décision qui sera rendue, donner au rejet l'autorité de la loi et se soumettre à l'arrêt rendu par le tribunal qui est en même temps juge et partie. Aussi les députés réformistes ont ils été complètement dopes.

Le rapport a été fait d'abord par un député des centres, avec une dextérité sans égale. Toutes les pétitions ont été réunies, et le rapporteur en a fait un résumé calculé dans le but de présenter cette masse de réclamations sous le jour le plus faux et le point de vue le plus défavorable. Quelques propositions hasardées dans un petit nombre de pétitions ont servi pour les stigmatiser toutes, et le principe national, comme dans les animaux malades de la peste, a expié l'imperceptible erreur de deux ou trois réclamations mal présentées.

Le grand argument, contre la demande du vote des contribuables qui n'est pas le vote de tous, est qu'il a produit l'anarchie et la convention. On peut être assuré, dans ce pays, d'ébranler les convictions toutes les fois qu'on évoquera de pareils fantômes. M. Poulle, le rapporteur des pétitions, et les orateurs ministériels qui ont parlé après lui, oublient ou font semblant d'oublier qu'entre les états-généraux de 89, formés par six millions de Français, et la convention, il y a eu les actes de révolte du 14 Juillet et du jeu de paille et une assemblée constituante qui ayant déchiré les mandats, contenant l'infonction de maintenir la constitution monarchique, a violé et détruit les lois fondamentales du royaume, et posé le faux principe de souveraineté d'une assemblée usurpatrice à laquelle se rapporte le monopole qui existe aujourd'hui.

Les pouvoirs dont on demande la réforme ont donc pour origine l'insurrection qui s'est substituée en même temps à l'autorité royale et à la nation pour constituer *a priori* ce qui était déjà constitué. On ne peut soutenir, ni en philosophie, ni en logique, ni en politique, qu'une représentation qui, de six millions de contribuables, est descendue à cent- quatre-vingt mille, a un caractère légal lorsqu'aucune délibération, aucun acte, aucun titre ne constatent que cette masse de citoyens se soit volontairement dessaisie de ses droits en faveur d'un si faible nombre. Lorsqu'il est prouvé au contraire que cette altération de la constitution nationale a été le résultat de la fraude, de la

violence et d'une infidélité coupable de la part des mandataires de la nation.

Quelques orateurs de la gauche, comme MM. Odilon Barrot et Rages de l'Arrière, tout en critiquant la loi électorale actuelle, veulent lui substituer un système en vertu duquel un certain nombre de capacités nouvelles seraient appelées. Ils refusent à la nation le degré de lumières requis pour apprécier les intérêts généraux, c'est-à-dire ses propres intérêts. Ils renouvellent la déplorable politique des partis qui consiste à compter, la plume à la main, la quantité de voix qui leur est nécessaire pour s'emparer de l'influence et du pouvoir. Le juste milieu a supputé qu'il lui allait cent quatre-vingt mille électeurs pour obtenir et conserver la majorité. M. Odilon Barrot et ses amis estiment qu'avec quatre cent mille ils pourront supplanter leurs adversaires politiques et saisir les rênes du gouvernement. C'est tout simplement la combinaison égoïste d'une faction. Mais on peut demander à ces Messieurs en vertu de quelle délégation ils se permettent de classer les intérêts, de former des catégories de capables et d'incapables, et de laisser hors du mouvement politique une masse de votes quinze fois aussi nombreuse que celle qu'ils veulent admettre. Leur but est de s'enfoncer un peu plus dans la démocratie et dans les vieilles ornières de la révolution, au lieu de revenir à la nationalité qui seule peut fournir une représentation sincère.

Il est inutile de s'appesantir sur les discours ministériels de MM. Duvergier de Hauranne et Bugeaud qui ont offert l'étrange anomalie d'une révolution faite au nom de la souveraineté du peuple et qui vient dire au souverain qu'il est trop factieux, trop ignorant de ses véritables intérêts pour qu'on lui permette de nommer ses électeurs pour arriver au choix des députés. Voilà un peuple qui est censé avoir voulu un changement de dynastie, une constitution nouvelle, un autre principe de gouvernement, et que l'on déclare incapable de concourir au vote de l'impôt qu'il paie. C'est ce qu'on peut appeler se constituer en état de mensonge et d'inconséquence, et montrer aux yeux du monde entier la déplorable illusion dont on s'est servi pour accomplir un odieux escamotage. Expulser l'autorité royale au nom de la souveraineté de la nation ; se débarrasser maintenant de la nation au nom de la souveraineté royale,

c'est ce qu'on peut appeler une rouerie politique la plus audacieuse qui ait jamais été commise.

Quant aux hommes de la droite, s'étant laissé attirer sur un très mauvais terrain et n'ayant qu'un temps fort court pour une discussion qui aurait demandé les plus grands développemens, il leur a été impossible de combattre avec le moindre avantage. Une seule question a été débattue par eux avec quelque succès : c'est celle du serment électoral pour laquelle ils ont rallié à leur opinion les hommes de la gauche. M. Dubois, de la Loire Inférieure, a déclaré que le serment lui paraissait un contre-sens par rapport à la constitution. « Le serment nous fait dire que nous ne voulons et ne pouvons rien changer à la constitution actuelle, c'est-à-dire que nous nous faisons esclaves d'un état de choses que nous avons créé nous mêmes. » Cette formalité est, en effet, tombée dans le plus profond mépris, et déjà le mot de serment ne peut plus être prononcé sans exciter des rires ironiques qui montrent que l'on y croit comme les augures de Rome croyaient au vol des oiseaux.

Au total cette discussion sera un enseignement pour la France. Elle lui apprendra que les hommes qui ont fait une révolution, en mettant à la place de la charte de 1814 le principe de la souveraineté du peuple, déclarent hautement qu'ils ne consulteront pas la nation parcequ'elle ne voudrait point d'eux ; que le vote des contribuables, dans leurs communes, et à deux ou trois degrés, s'exercerait sous les seules influences légitimes de la propriété, des vertus, des lumières et des services rendus au pays. Cet aveu doit porter ses fruits ; il prouve, mieux que tous les faits, que la France est sous le gouvernement d'une faction.

Telle est du reste la triste destinée des hommes de cette révolution, qu'ils sont condamnés à vivre d'un principe dont ils doivent à chaque instant répudier les conséquences. C'est ce qui est arrivé, le 10 de ce mois, dans le procès de la *Gazette de France* devant la cour d'assises. On y a vu M. Plougoum, l'un des hommes de l'hôtel de ville après les trois journées, soutenir, avec une grande chaleur, que le roi règne et gouverne en vertu de la charte et que la royauté est irresponsable, ce qui est la condamnation formelle de tous les actes de cette révolution qui expulsa un roi parcequ'il voulait gouverner, et l'a déclaré responsable contre les termes

mêmes de la constitution. C'est une étrange position que celle du ministère public, obligé, s'il ne poursuit pas la *Gazette*, d'accepter la responsabilité constitutionnelle de Louis-Philippe ; et s'il poursuit et accuse ce journal, de condamner la révolution, en rétablissant les principes qu'elle a voulu détruire. Véritablement la *Gazette de France*, condamnée à trois mois de prison et 2000 fr. d'amende, a joué à qui perd gagne. Le rétablissement d'un principe aussi salutaire que celui de l'inviolabilité vaut plus de 2000 fr. ; ce sont des millions qu'il faudrait donner pour le restaurer.

Il est fort heureux que les idées saines se rétablissent par les hommes mêmes qui les ont le plus faussées. Nous marchons vite dans la voie des progrès en politique comme en religion. La mort récente de M. Dupuytren, le plus célèbre chirurgien de l'époque, a mis en lumière toute la puissance de la grâce et de la foi sur les esprits les plus rebelles. Depuis assez longtemps cet homme célèbre par ses prodigieux talens était en proie à la maladie à laquelle il a succombé ; mais son courage a été soutenu par une ferme croyance qui a fortifié son énergie naturelle. C'est un de ses plus estimables et savans confrères qui, le premier, a réveillé dans cette âme pleine d'ardeur et d'activité, des sentimens qui n'étaient que pour ainsi dire éclipés par le tourbillon du monde, et les devoirs d'une profession par laquelle tous ses momens étaient remplis. Pendant les derniers mois de son existence Dupuytren, livré à la méditation, à la prière, à la lecture des livres saints, a montré toute la sublimité de Socrate et a été plus admirable encore, car il a eû sur le philosophe grec l'avantage de connaître la fin de l'homme et la destination de son âme immortelle. Trois mille personnes parmi lesquelles étaient un grand nombre de membres de la faculté, les professeurs et élèves de l'école de médecine, ont assisté avec un grand recueillement au service funèbre qui a été célébré dans l'église Saint-Eustache. Cet homme, justement célèbre dans l'art médical, laisse une grande fortune sur laquelle il a fait plusieurs fondations utiles et qui transmettront son nom avec ceux des bienfaiteurs de l'humanité.

C'est un signe heureux que ce retour des hommes de la science à la vérité religieuse. Déjà l'on ne tient plus à honneur de braver en présence de la mort le cri de

sa propre conscience ; on ne voit plus de ces esprits forts qui, pour l'honneur de la philosophie et des lumières, écartent du lit d'un mourant le médecin de l'âme. On peut être croyant et religieux sans être accusé d'hypocrisie, et la crainte de cette accusation ne précipite plus les esprits faibles dans une apparente incrédulité, genre d'hypocrisie peut-être plus détestable que l'autre.

Ainsi chaque jour restaure un principe, une idée ou un homme. Un journal du mouvement révolutionnaire annonce le retour à Reims de M. le cardinal de Latil, absent depuis quatre ans de son siège archi-épiscopal. « Il est à craindre, dit-il, que le prélat ne soit mal reçu, il est même question d'un charivari. » C'est là un langage fort étrange en 1835. M. de Latil peut revenir sans crainte ; le mauvais esprit qui l'a tenu éloigné depuis la révolution de juillet, est maintenant sans influence. Si quelques hommes qui n'ont rien oublié et rien appris s'avisent de donner un charivari, le prélat pourra ouvrir les portes et les fenêtres de son hôtel pour mieux entendre ce ridicule concert. Mais s'il revient, ce ne sera pas pour les charivariseurs, et les amis de la liberté voudront bien permettre aux fidèles du diocèse de Reims de recevoir les instructions et la bénédiction de leur premier pasteur. « Ce retour, dit la même feuille, est une lourde faute du gouvernement qui l'a provoqué. » Mais le gouvernement peut-il empêcher un archevêque qui n'a encouru ni poursuite, ni condamnation, de retourner dans son siège et d'y reprendre ses fonctions ? Il serait curieux de savoir en vertu de quelle loi il y mettrait obstacle. S'il ne peut l'empêcher, la provocation serait une démarche non moins insignifiante. M. de Latil jugera, par la disposition des esprits, de l'opportunité de son retour et déjà il lui serait permis de l'effectuer, sans crainte d'exciter des divisions et des troubles. Les restaurations qui se font ainsi graduellement sont, sans contredit, les meilleures.

Voyez cet homme, d'une inébranlable fidélité au milieu de nos troubles civils ; trop simple de cœur, trop probe peut-être pour un temps de révolution ; déplacé du moins au milieu de la corruption et des intrigues qui débordaient de toutes parts ! M. Mangin, dernier préfet de police de la restauration, poursuivi par la haine et la calomnie, victime désignée aux fu-

reurs populaires pendant les trois journées, meurt et sa fin révèle à la France une vie toute de vertus, de désintéressement et d'honneur. Il meurt et après avoir eû entre ses mains des trésors dont il pouvait disposer, il laisse sa nombreuse famille dans une noble indigence. La presse proclame ses talens, son intégrité, sa scrupuleuse et sévère délicatesse. Des organes naguère hostiles au fonctionnaire rendent à l'homme un témoignage éclatant. L'esprit de parti se tait et, la rougeur au front, accorde, une réparation tardive. Encore un homme de restauré dans sa mémoire. Sa veuve et ses onze enfans recueilleront cet héritage de considération et d'estime, le seul qu'il ait pu leur laisser.

Tandis que ces progrès de la raison générale signalent à l'intérieur un retour rapide vers toutes les idées d'ordre et de justice, l'Europe rentre dans les conditions de stabilité et de repos dont les événemens l'avaient fait sortir. L'Autriche licencie une partie de son armée ; il est question de l'évacuation définitive des états du St-Père par cette puissance et par la garnison française d'Ancône. Le calme dont jouit l'Italie laisse aujourd'hui, sans aucun prétexte, une protection qui, d'ailleurs, n'a jamais été demandée.

La Suisse ne résiste plus que faiblement aux instances pressantes de la politique des cabinets du nord. Le canton de Berne, comme état et comme centre de la fédération, est sur le point de se rendre aux notifications réitérées de l'Autriche.

Les petits états à constitutions représentatives de l'Allemagne, subissent l'influence de la diète germanique, ouvrent leurs sessions et procèdent à leurs travaux avec un calme qui fait espérer que l'on est à la fin de ces querelles qui avaient mis la division entre les souverains et les assemblées électives. Le caractère allemand a surmonté les velléités de libéralisme et d'insurrection qui s'étaient manifestées dans ces contrées.

Comme nous l'avons dit souvent, la France est l'exemple et le miroir du monde civilisé. Tout est troublé lorsque le désordre y règne ; tout se rétablit et se répare lorsque la raison y reprend son empire. Que de motifs d'espérer ! Cette fois, du moins, la société se refait par sa base, l'édifice s'élève peu à peu et comme par assises. C'est l'inverse de la première restauration où le pouvoir se vit obligé de refaire la société, tâche sous laquelle il devait suc-

comber : ici c'est la société qui refait le pouvoir ; cet ouvrage sera solide et à toute épreuve.

MOUVEMENT RELIGIEUX.

Lorsque nous engageons la presse provinciale à intervenir dans cette réaction religieuse que nous avons signalée les premiers, nous étions assurés d'avance que nos paroles seraient comprises et nos vœux entendus ; car aux hommes de bien qui partagent nos convictions il suffit d'indiquer une bonne œuvre à faire, pour la voir de suite réalisée. Une partie déjà de la presse des provinces est donc entrée dans cette voie ; le reste ne saurait tarder d'y entrer, nous en avons la confiance, nous dirons plus, la certitude. Nous ne pouvons mieux du reste formuler notre pensée à cet égard qu'en citant un fragment d'un excellent article que contenait, ces jours derniers, la *Gazette de Metz*, dans lequel elle examine avec beaucoup de talent et de raison la situation actuelle, et en déduit des conséquences pleines de tort et de logique sur le mouvement actuel des esprits. « Nous croyons, » dit-elle, qu'il y aurait un important travail à » tenter pour seconder le clergé de France, si » admirable de patience et si sublime de dé- » vouement dans l'importante mission qui lui » est confiée. Or, nous nous sommes dit que » la presse, qui constitue, à l'heure présente, » la plus grande somme de force sociale, » devait et pouvait être légitimement employée » dans cette œuvre de reconstruction ; que la » religion et le clergé en retireraient incontes- » tablement un grand profit, les bonnes causes » n'ayant jamais trop de bons bras et de cœurs » à l'épreuve. Certes, s'il se trouvait des plu- » mes d'or pour dire son fait à l'orgueil du siè- » cle dans la presse, comme il est des bouches » éloqu岸tes dans la chaire chrétienne, pour » dire le sien à la corruption, croit-on que ces » deux actions réunies n'opéreraient pas des » résultats excellents, que la société étant ainsi » prise par la tête et par le cœur, ne s'en trou- » verait pas nécessairement plus tôt disposée à » toutes les grandes choses que recèle l'avenir ? » Et, s'il y avait aussi tant de petites chaires » élevées à côté de la grande, si la presse de- » venait de cette sorte comme un enseignement » incessant de toutes les bonnes doctrines, » croit-on qu'il faudrait beaucoup de temps pour » réunir tout le troupeau sous le même pas-

» teur ? Non, évidemment non. Nous pensons » donc qu'il y a encore quelque chose de mieux » à faire que ce qui s'est fait jusqu'ici que la pres- » se provinciale surtout peut admirablement di- » riger la réaction religieuse que les événements » ont déterminée par un retour soudain ; qu'a- » près avoir achevé toutes les fausses idées en » politique, elle doit tourner ses efforts vers » un principe plus élevé encore que celui de la » légitimité humaine, à savoir le principe de la » légitimité divine sur la société, en qui meu- » rent tous les autres principes.

» Dans cette intime conviction, nous avons » pensé nous-même à consacrer à cette nou- » velle mission quelques-unes de nos colonnes, » jaloux de justifier ainsi l'honorable et bonne » opinion en laquelle on a pris nos travaux » passés, et de faire pour la réalisation du but » que nous poursuivons, ce qu'une cause attend » de ses défenseurs, c'est-à-dire tout ce qui ne » dépasse pas les limites de sa force. Nous » avons donc dû d'abord apprécier la situation » présente, examiner le mode suivant lequel » se reproduisent les théories mondaines, afin » que toute cette masse d'impiété qui nous ar- » rive de cette Thèbes aux cent portes qu'on » nomme Paris, trouve nos murailles gardées » et nos maisons ceintes. »

Nous n'avons rien à ajouter à de semblables paroles que nous livrons aux méditations de la presse provinciale.

— *L'Orléanais* contenait pareillement ces jours passés un article très-remarquable, dans lequel il appréciait avec infiniment de bon sens et d'esprit d'observation la situation présente, à l'occasion de la mort de quelques actrices qui ont appelé la religion à leurs derniers moments pour les consoler de la vanité du talent, et du néant de la gloire. « Aujourd'hui, dit-il, la ré- » volution préparée pendant quinze ans contre » le trône et l'autel a vaincu : mais son triom- » phe l'a perdue. Ses excès contre l'archevêque » de Paris, ses persécutions contre l'Église et » le clergé ont éloigné d'elle tous les honnêtes » gens, la fièvre révolutionnaire passée, les » populations ont reconnu leur erreur : l'esprit » d'impiété a cessé de souffler sur elle : le » scandale n'a plus eu ni d'influence ni de cré- » dit désormais sur les masses désabusées, et » la religion, en dépit de nos seigneurs et maî- » tres commence à reprendre partout son em- » pire.

» Cependant la restauration tombée et la ré- » volution victorieuse, il semblait que l'esprit » d'impiété devait être plus à son aise et avoir » plus beau jeu pour se donner ample carrière ;

» mais point ; son règne était déjà passé : on
 » l'avait vue un moment à l'œuvre et cela avait
 » suffi pour en dégôter les populations. L'es-
 » prit religieux souffre maintenant de nouveau
 » sur elles, et trois actrices célèbres qui meu-
 » rent en peu de temps, expirent dans les sen-
 » timens de la piété la plus tendre et de la foi la
 » plus sincère : nulle scène affligeante à leur
 » convoi : au contraire deux acteurs distingués
 » viennent prononcer sur les tombes de Mes-
 » demoiselles Duchenois et Valmonzey des
 » discours animés des sentimens les plus chré-
 » tiens que n'eût pas désavoués un ministre des
 » autels lui-même.

» Maintenant que dire, en passant, du genre
 » graveleux et ordurier que les auteurs de nos
 » jours ont semblé adopter de préférence dans
 » leurs ouvrages dramatiques ? La mort chré-
 » tienne de Mesdemoiselles Bourgoin, Duches-
 » nois, Valmonzey, n'est-elle pas la plus belle
 » et la plus forte protestation contre ce grand
 » déluge de pièces à grand scandale dont le
 » théâtre depuis quatre ans a été inondé ? Croit-
 » on que ces trois puissances dramatiques ens-
 » sent voulu prêter leurs voix à toutes les in-
 » famies qu'on met aujourd'hui sur la scène,
 » dans la bouche de nos actrices ? Oï ! non ! »

— La Société libre des beaux-arts a tenu di-
 manche dernier, 8 février, sa quatrième séance
 annuelle dans la belle salle de l'Hôtel-de-Ville,
 où se trouvaient réunies plus de quinze cents per-
 sonnes, sans parler de celles qui n'ont pu avoir
 de place.

La séance a commencé par une distribution
 de médailles et de mentions honorables. M. Havé, architecte, occupait le fauteuil du
 président.

Trois lectures ont ensuite été faites. La plus
 intéressante était sans contredit le rapport de
 M. Farcy, principal fondateur de la société. Il a
 donné la description d'un vase antique trouvé à
 Palenque, la ville mexicaine aux huit lieues
 d'étendue, qui nous a été révélée par les
 forêts réputées vierges de l'autre hémisphère.
 Cette immense cité dont l'existence, traitée
 d'abord de fabuleuse, n'est plus aujourd'hui
 que merveilleuse, avait conservé jusqu'en 1807,
 quatorze monumens encore debout, bien qu'un
 assez grand nombre de siècles aient dû se suc-
 céder depuis que son sein est vide de tout-ha-
 bitant humain. Ces monumens, la plupart
 colossaux, attestent une antique et haute civi-
 lisation contrairement à toutes les notions his-
 toriques et scientifiques admises jusqu'ici, et
 prouvent d'une manière incontestable que le
 nouveau monde est au moins aussi vieux que

l'ancien. Combien il s'en est peu fallu peut-
 être que des relations ne s'établissent quelques
 siècles plus tôt entre les deux continents ? et si
 les indigènes américains avaient découvert
 avant nous la boussole et la poudre à canon,
 il est probable que c'est nous qui aurions
 été découverts et conquis. Telle est l'opinion
 qu'exprimait dernièrement un membre de
 l'Institut, en parcourant le magnifique ouvrage
 des *Antiquités mexicaines* rapportées du Musée
 de Mexico par M. l'abbé Baradère.

Après les lectures, a commencé un concert
 exécuté par près de cent musiciens. Le second
 morceau était un *Agnus Dei*, de M. Bienaimé,
 professeur au Conservatoire, le sixième une
 marche religieuse ; le huitième un *O salutaris*,
 de M. Delaire, et ce sont les morceaux qui ont
 produit le plus d'effet sur l'auditoire, que l'ar-
 tiste a su pénétrer de ses sentimens.

Ainsi trois morceaux sur huit étaient reli-
 gieux. N'est-ce pas quelque chose de très-si-
 gnificatif que cette musique religieuse qui
 domine dans une réunion d'artistes, hommes
 du monde ? Et n'y faut-il pas voir toujours
 cette réaction religieuse qui pénètre partout,
 et s'empare de tout ?

DISCOURS PRONONCÉ PAR MONSIEUR L'AR- CHEVÊQUE DE PARIS,

Le 20 novembre, pour l'œuvre des orphelins
 du choléra (1).

Déjà nous avons rendu compte, et sans doute
 on s'en souvient, de l'impression profonde
 qu'avait produite au milieu d'un auditoire im-
 mense la voix chère et vénérée de Mgr. l'ar-
 chevêque de Paris. Quelque répugnance mo-
 deste qu'eût le pieux et éloquent prélat à voir
 publier le discours prononcé dans cette cir-
 constance, il a dû céder aux sollicitations em-
 pressées des personnes honorables qui partagent
 sa sollicitude touchante et paternelle pour les
 malheureux enfans que le fléau a rendus or-
 phelins. Pouvait-il s'y refuser, lorsqu'on re-
 clamait ce sacrifice de sa modestie au nom de
 tous ses enfans ? C'était encore un moyen d'a-
 méliorer leur sort, et dès-lors M. de Quelen n'a
 plus balancé.

Nous avons lu ce discours, qui nous avait

(1) A Paris, chez Adrien Leclère, et au bureau de la
 Dominicale. Prix 2 fr. et 2 fr. 25 c. par la poste.

si vivement touchés à la cathédrale, et nous avons ressenti une partie des émotions que nous avons éprouvées. Nous avons retrouvé ces douces et pénétrantes paroles, cette suave onction, cette élévation de pensées nerveuse et simple tout à la fois, qui fait de ce discours un des morceaux les plus remarquables sans contredit qu'ait produit dans aucun temps l'éloquence évangélique. Nous n'insistons pas davantage, et nous nous garderons bien surtout de citer quelque chose de ces pages empreintes d'une si haute éloquence, de peur de les affaiblir. Qu'il nous suffise de dire que nous n'avons jamais rien lu de plus beau que le tableau de la vie du riche et de la vie du pauvre, dans aucun des discours de nos premiers orateurs sacrés. Nous n'avions pas besoin de ce nouveau morceau d'éloquence pour arrêter notre opinion bien connue sur M. de Quélen; mais, après avoir lu ces pages admirables, tout le monde dira avec nous que si Mgr. l'archevêque de Paris, s'est montré dans tous les temps si digne par ses vertus, et dernièrement par la profonde abnégation de son dévouement, et par son courage éminent, d'occuper le premier siège de France, plus que jamais il vient de s'en montrer digne par son éloquence et son talent.

Il n'est personne en France qui ne doive se croire obligé de répondre aux vues de charité de Mgr. l'archevêque et de coopérer à son œuvre de bienfaisance. Depuis trois ans, 756 enfans de tout sexe ont trouvé dans l'inépuisable charité de M. de Quélen et des personnes honorables qui l'ont secondé, la vie, l'éducation, l'asile, l'avenir. Le produit de cette vente ira grossir le petit trésor de ces jeunes orphelins, à qui l'on a enseigné à prier pour leurs bienfaiteurs!

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— M. l'évêque de Strasbourg a reçu du Saint-Père le bref suivant, relatif à son *Avertissement* contre les opinions de M. l'abbé Bautain.

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE JEAN-FRANÇOIS-MARIE,
ÉVÊQUE DE STRASBOURG,

GRÉGOIRE P. P. XVI.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec l'expression de votre entière déférence pour nous, un exemplaire de la

lettre pastorale par laquelle vous avez cru, vénérable frère, devoir donner au clergé et au peuple de votre diocèse un avertissement sur le danger de certaines opinions que le prêtre Bautain persiste à défendre avec quelques partisans. Soyez sûr que, de notre côté, nous partageons les vives inquiétudes dont nous vous voyons pénétré à ce sujet. Toutefois un espoir consolant nous soutient, celui que vous réussirez enfin, et au plutôt, avec l'aide du ciel, à persuader à ces prêtres d'adhérer aux sentimens des docteurs approuvés dans l'Église. A cette fin, nous continuerons, d'un cœur humilié, nos prières et nos supplications au père des lumières et des miséricordes. Au surplus, nous n'avons que des éloges à vous donner, vénérable frère, à vous qui avez si bien senti l'obligation de réserver une telle affaire à notre jugement; ne doutez donc pas de notre bienveillance particulière et de l'empressement dont nous aimons à vous assurer. Pour gage de ces sentimens, nous joignons avec effusion de cœur notre bénédiction apostolique pour votre fraternité, ainsi que pour votre clergé et les fidèles que vous gouvernez.

Rome, à Saint-Pierre, le 20 décembre 1834. De notre Pontificat, l'an IV.

Signé GRÉGOIRE P. P. XVI.

Monsieur l'évêque de Strasbourg vient de publier un petit écrit faisant suite à son avertissement sur l'enseignement philosophique de M. Bautain.

Ces deux petites brochures in-8° se vendent 1 fr. chacune. On les trouve chez M. Vaton, rue du Bac, n° 36, ainsi que les autres ouvrages de M. de Trévern.

— Le corps de M. le cardinal Zurla, qui avait été embaumé à Palerme, a été transporté à Rome, où il est arrivé le 6 janvier. On en a fait la reconnaissance, et il a été trouvé encore sans corruption. On l'a porté au convent de Saint-Grégoire, au mont Célius, occupé par les Camaldules. Là, il a été célébré un service, et le corps a été enterré le 14 janvier.

— M. Tourangin, préfet du Doubs, a publié dernièrement une circulaire sur la police des cabarets. Il ordonne que les cabarets soient fermés non-seulement pendant la nuit, mais pendant la célébration des offices divins. « Ce serait, dit-il, un vain mot que la liberté des cultes, si les hommes qui ne se soumettent à aucune pratique religieuse pouvaient troubler par leurs chants ou leurs cris désordonnés, les hommes pieux qui remplissent les devoirs que leur imposent leur religion et leur conscience; d'ail-

leurs, les autorités chargées de la police assistent généralement aux offices, il en résulte que pendant ce temps les maisons publiques restent sans surveillance, et qu'il s'y passe des choses aussi contraires aux lois qu'aux bonnes mœurs.»

Nous félicitons très-sincèrement M. Tourangin de sa conversion, d'autant plus que ces circulaires qui sortent de sa plume si féconde, ne ressemblent pas le moins du monde aux discours fréquens que les habitants du Maine étaient accoutumés d'entendre, et que cet amour subit pour la liberté des cultes, ne ressemble pas beaucoup non plus à l'amour que M. Tourangin portait jadis à la liberté de la presse, témoin le sac de la maison du directeur de la *Gazette du Maine*, en mai 1832.

— Le sacre de M. l'évêque de Langres a eulieu dimanche matin dans l'église des Carmélites. M. l'évêque de Paris était assisté de MM. les évêques de Nancy et de Meaux. M. l'évêque de Besançon était présent, ainsi que M. le prélat Garibaldi, chargé d'affaires du Saint-Siège. Un grand nombre d'ecclésiastiques, dont plusieurs des diocèses de Langres et d'Orléans, et beaucoup de fidèles s'étaient rendus à cette cérémonie, qui n'a fini qu'un peu avant midi. MM. les vicaires capitulaires de Langres avaient, par un mandement du 28 janvier, ordonné des prières pour appeler les bénédictions du ciel sur le nouvel évêque, qui les en avait sollicités par des lettres fort touchantes que le mandement relate.

— M. l'abbé Garibaldi, chargé d'affaires du Saint-Siège en France, vient de recevoir le brevet de camérier secret du Saint-Père, ce qui lui donne rang dans la prélature. Cette faveur est sans doute la récompense des services rendus par cet ecclésiastique à la religion, dans les circonstances délicates où il s'est trouvé placé.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — La guerre un moment interrompue a recommencé en Espagne. Les troupes de Charles V ont repris le blocus d'Elisondo, et le colonel Christinos Oceano a complètement échoué dans une première attaque pour débloquer le fort.

D'autre part, Zumala Carréguy s'est avancé sur Maesta pour en faire le siège; mais l'artillerie des Christinos étant supérieure à la sienne, il a été obligé de renoncer à ce projet. Charles V, ayant été aperçu, on a lancé plusieurs boulets, dont un a tué le

cheval de M. Cruz-Mayor, placé à côté du roi.

— On assure que M. Sébastiani a dû partir jeudi pour son ambassade de Londres. On attend incessamment à Paris lord Cowley, le nouvel ambassadeur d'Angleterre.

— La cour des pairs a rendu son arrêt général dans la séance du 6 février. Nous ne le publierons pas parce que ce n'est que la réunion des décisions partielles que nous avons données exactement. Voici les résultats que cet arrêt présenté : le nombre des accusés est 164, sur lesquels 120 sont présents et 44 sont absents. Les accusés présents ainsi répartis dans les diverses catégories : Lyon 60; Saint-Etienne 5; Grenoble 1; Arbois 1; Besançon 1; Marseille 2; Paris 41; Epinal et Lunéville 9.

— On lit dans une correspondance libérale :

« Voici une nouvelle assez piquante et que je serai le premier à vous annoncer. Vous connaissez le fameux Deutz, ce juif portugais que Madame la duchesse de Berry avait gagné à la foi chrétienne, et qui depuis a vendu, au juste-milieu, pour 500,000 fr., la retraite de sa bienfaitrice. Eh bien ! Deutz vient de se marier à Londres; il a épousé une juive, et en raison de son mariage, il a répudié le catholicisme et s'est refait israélite.

— On a trouvé en Angleterre un moyen de couper court aux cabales électorales. Si un adversaire se rend redoutable par sa fortune et son influence, vous vous adressez à sa famille, et pour peu qu'elle partage vos opinions politiques, elle fait enlever l'électeur, et le fait déposer comme fou dans une maison de santé. Ainsi débarrassé de cet athlète dangereux, votre candidat recueille tous les suffrages. L'élection terminée, tout s'explique, c'est une méprise, et le fousupposé est rendu à la liberté avec force excuses, en forme de dédommagement.

Tel était l'espèce de guet-à-pens dont se plaignait sir Charles Purser, riche habitant de Londres, tory déclaré, qui faisait les démarches les plus actives pour assurer l'élection de M. Wood. Sir William Purser, frère du plaignant, soutenait au contraire que c'était à bon escient que sir Charles avait été renfermé dans la maison du docteur Warburton. L'affaire a été renvoyée aux prochaines assises de Westminster, où l'on décidera sur la prétention contradictoire des deux frères.

— On vient de faire à Aiguemortes une découverte qui doit vivement exciter la curiosité. Une galère de 72 pieds de longueur

sur neuf de largeur à été trouvée, à 7 pieds de profondeur, dans un fossé creusé pour élever une chaussée sur le Vidourle. Les mardriers sont dans un état parfait de conservation; on en compte 81 de chaque côté.

Cette galère faisait infailliblement partie de l'expédition de saint Louis pour la Terre-Sainte; elle se trouve sur le lieu où était amarée la flotte des croisées. Les travaux ont été interrompus de suite; c'est une garantie que l'autorité mettra tous ses soins pour la retirer intacte.

— La science vient de perdre ces jours derniers un de ses hommes les plus remarquables, M. le baron Dupuytren. Les funérailles ont eu lieu à l'église de St-Eustache.

Après la cérémonie religieuse, le convoi s'est mis en marche pour le cimetière du Père Lachaise : les chevaux du corbillard ont été dételés et les étudiants ont voulu eux-mêmes le traîner. Toute la Faculté de médecine, plusieurs membres de l'Académie, des hommes de lettres, des artistes, des pairs, des députés assistaient au convoi. Des discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Orfila, Broussais, Cloquet, etc.

Ce médecin célèbre était né à Pierre-Buffière (Haute-Vienne), le 5 octobre 1778. Un officier d'un régiment qui passait par cette ville le vit jouant sur la place publique, lui trouva de l'avenir dans la physionomie, et l'emmena à Paris. C'est de là qu'il est parti pour arriver par ses travaux à une renommée immense et une fortune qu'on n'évalue pas à moins de 8 millions. On sait qu'en 1833 il avait été frappé d'apoplexie. Il était revenu d'Italie en assez bonne santé, et on le vit aussitôt reprendre ses leçons à l'Hôtel-Dieu, et présider même un concours de chirurgie à l'Ecole de médecine. Ce fut là probablement qu'une seconde maladie vint compliquer la première; et par malheur, cette maladie, qui était une pleurésie, fut d'abord méconnue, l'attention étant entièrement fixée sur l'affection cérébrale.

Il est curieux, en se rappelant que Cuvier aussi, en mourant, attribuait sa mort à une affection dont l'existence ne put être reconnue par les médecins qui procédèrent à son autopsie, de voir les deux plus grands génies du siècle se tromper ainsi sur la cause de leur dernière maladie; mais il existe plus d'un fait analogue. Quand on ouvrit le cerveau de Bichat, qui avait toute sa vie soutenu que l'homme ne pouvait penser avec un seul des lobes du cerveau, on trouva que l'un des lobes du propre cerveau de l'auteur de cette doctrine était atrophié, et qu'il avait dû l'être dès sa plus tendre enfance.

Il n'a pas cessé de donner ses consultations jusqu'au dernier moment, et la veille de sa mort il se fit lire son journal, comme à l'ordinaire, voulant, disait-il, porter la hauteur des nouvelles de ce monde. Cependant l'illustre malade ne se croyait probablement pas si près de sa fin, car très-peu de jours avant de mourir il disait à M. Orfila qu'il avait le projet d'abandonner la pratique de son art à 60 ans, et que d'ici là il ferait des leçons de clinique qui ajouteraient à sa réputation. Il est mort très-chrétieusement.

Il a légué 300 mille francs pour fonder une chaire pathologie à l'école de Médecine, et 200 mille pour élever un asile à douze médecins âgés et infirmes.

Enfin il a, par une dernière volonté, légué son corps à MM. Broussais et Cruveilhier; ces deux professeurs, aidés de M. le professeur Bouillaud, de M. Delmas et de M. Marx, ont en effet procédé à l'autopsie du corps de M. Dupuytren.

Le cerveau a présenté un volume remarquable; son poids, après avoir été en partie desséché, était de deux livres quatorze onces; on a trouvé dans le lobe droit les traces de l'ancien épanchement apoplectique. La cavité droite de la poitrine contenait une assez grande quantité de sérosité, et le cœur très volumineux pesait 20 onces! (le poids ordinaire du cœur est d'environ 12 onces.) Les reins étaient ramollis, et renfermaient quelques graviers.

— On doit appeler prochainement à la cour d'assises de Rennes une affaire assez curieuse; c'est une accusation de fausse monnaie. L'accusé est un individu âgé de plus de 80 ans. Plein d'industrie, il s'était livré à toutes sortes de professions, et avait fini par inventer des ailes à l'aide desquelles on l'avait vu franchir une vallée qu'il habitait. Dégouté, par une assez lourde chute qu'il fit dans une de ses excursions, de l'inutilité de ses efforts pour arriver à la renommée, il résolut de s'adresser à la fortune. Possesseur de 6 à 700 livres de rente, il s'appliqua donc à augmenter son petit pécule en fabriquant des gros sous à l'effigie de Louis XVI. Une circonstance fortuite l'a trahi, et on prétend qu'il y a 40 ans qu'il se livre à cette spéculation.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de FELIX LOQUIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

DU CATHOLICISME ET DE LA LÉGISLATION.

(Deuxième article.)

L'histoire de l'église n'est que celle d'un long combat pour la civilisation. Lorsque le christianisme parut, pour accomplir sa mission de salut, il trouva l'univers régi par la force; et dès-lors commença cette lutte perpétuelle, mobile comme les circonstances et les temps, opiniâtre comme la lutte antique de la chair et de l'esprit. On conçoit en effet que toutes les attaques s'appuyant nécessairement sur la passion dominante de chaque époque, le christianisme se soit incessamment trouvé en face de difficultés nouvelles. Comme il avait rencontré la force régnant à son origine, ce fut aussi contre la force qu'il alla se heurter d'abord. Les persécutions prirent un autre caractère, lorsque le christianisme étant sorti triomphant de l'épreuve du cirque et des bûchers, le pouvoir, devenu chrétien, eut acquis dans l'église une certaine influence. Les grandes hérésies des premiers temps s'étant perpétuées sous des formes variées bien des siècles après, elle eut à maintenir et son culte et sa foi contre l'hérésie couronnée, et à défendre sa liberté contre les attaques plus dangereuses qui tendaient à dissoudre la société chrétienne elle-même, au lieu de se borner à l'oppression des individus, comme il était arrivé du temps des empereurs païens. Puis elle eut à repousser encore une tyrannie d'une autre espèce, qui tendait à la dépouiller de ce caractère de sainteté, non moins nécessaire à sa conservation et à sa divinité que celui de la foi, sa morale. En ébranlant les croyances des peuples, les hérésies avaient jeté dans le monde le germe de grands désordres moraux. D'autre part, ces masses de barbares qui étaient accourues s'abattre sur l'empire, n'avaient pas entièrement perdu sous la mansuétude de la loi chrétienne, la rudesse de leurs passions indomptées et ne cédaient qu'en frémissant la place dans leur cœur à la charité et à

la douceur évangéliques. L'église arracha patiemment toute cette moisson de corruption; et lorsque, dans l'effroyable désordre d'une seconde invasion, toutes ces passions se déchaînèrent violemment au sein d'une vaste anarchie militaire, elle déploya par un immense effort sa puissance législative sur cette société perdue, et n'eut besoin que de la couvrir ainsi de son manteau pour guérir toutes ses blessures. Admirable chose! avec ces quatre petits livres qu'on appelle évangiles, récit simple et naïf de la vie et de la mort de Jésus; avec quelques lettres écrites à de pauvres églises par des hommes grossiers, *rudes homines*, comme dit le texte, les arts se sont nourris et les sciences élevées; les peintres en ont tiré les pages merveilleuses de Raphaël et de Michel-Ange; les architectes, la pensée de ces prodigieuses cathédrales, toutes parfumées de foi pénétrante et de mélancolique poésie; l'Eglise, son admirable constitution, modèle sublime des misérables constitutions de notre temps, et sa discipline conservatrice, et ce code législatif qui a sauvé l'Europe!

Arrêtons-nous sur cette idée, qui a tout l'à propos des circonstances et tout le mérite du moment, ainsi que nous le disions dans un récent article. C'est une intime et profonde conviction de notre part qu'une des plus admirables parties de la grande synthèse chrétienne est son action législative; seulement elle veut être déduite.

Rien de facile à saisir comme l'organisation générale de la société, au commencement de l'ère chrétienne. Il existait, comme à présent, de grandes communautés d'hommes qu'on appelait royaumes, empires ou républiques; mais il faudrait se garder de les confondre avec les institutions actuelles qui portent le même nom. Un empire, royaume ou république aujourd'hui, à part les nuances que nous négligeons, c'est une association d'hommes égaux, régis par les mêmes lois, protégés par le même pouvoir contre les violences individuelles et les tyrannies générales. Rien de plus beau que cette action incessante et immé-

diète du pouvoir, soleil du monde politique, rayonnant à la fois sur tous les points de la circonférence sociale. Dans les sociétés anciennes, ce pouvoir ne s'étendait pas au-delà des hommes libres, ou pères de familles; d'où il résultait que ces empires n'étaient et ne pouvaient jamais être qu'une réunion de tribus, chacune ayant à sa tête un chef, maître absolu dont l'autorité souveraine se perpétuait sur toutes les générations, et se trouvait placée entre le pouvoir et les membres de la famille ou tribu, comme une barrière insurmontable. Absolument parlant, ce qu'aujourd'hui nous nommons Etat n'existait donc pas. Pareillement, il n'y avait point non plus de communauté proprement dite entre les nations. Ce qu'on appelait *droit des gens* (*jus gentium*) n'était que la réunion de quelques principes de droit naturel, dont chaque individu pouvait invoquer le bénéfice, à l'effet de conserver ou d'acquérir le libre exercice de certains droits. Le droit des gens proprement dit, à savoir celui qui règle les rapports de nation à nation, est d'origine chrétienne. Avant l'évangile, il n'était écrit nulle part que les hommes étant frères et ayant la même valeur sociale, devaient tous se réunir dans la même communauté d'intérêts et de devoirs, et se compléter par le mélange de leurs mutuelles qualités. Nous n'aurions ici besoin que d'évoquer les souvenirs, pour appuyer de mille exemples cette insurmontable aversion des peuples anciens les uns pour les autres. Les auteurs profanes ont pris soin de nous conserver la formule avec laquelle les Romains, en assiégeant une ville, ou attaquant un territoire, conjuraient les dieux de sortir de la ville ou d'abandonner le pays. Dès lors le vaincu pouvait indifféremment ou être exterminé ou emmené en esclavage. C'est ainsi que, dans cet ordre d'idées, la servitude dérivait de la guerre; *Servus* voulait dire tout aussi bien conservé que serviteur. Qui ne se souvient de la ruine de Carthage, et de cent autres cités florissante qu'écrasa la vengeance romaine,

et de cette longue captivité du peuple juif, et de cette solitude de Jérusalem, et de ces voies désertes de Sion, au bord desquelles Jérémie épanchait son amère douleur? C'est au premier retentissement de la parole du Christ que commença la grande fraternité humaine. En croyant au même Dieu, les hommes récompenses, aux mêmes peines, et, dans cette union des âmes vinrent s'éteindre peu à peu toutes les antipathies qui séparaient les peuples. Nous dépasserions de beaucoup les bornes de ce travail, s'il nous fallait insister sur ces idées que nous avons développées en d'autres circonstances; et nous avons hâte de signaler l'action du christianisme sur les législations civiles, et particulièrement sur la législation romaine, jusqu'à la chute de l'empire.

Une chose qu'il importe de remarquer, en commençant, c'est la constitution de la famille romaine, parce qu'elle montre toute la masse de choses charnelles et honteuses à laquelle la christianisme alla se heurter, et qu'elle donne à elle seule la mesure de ce qu'il opéra dans l'ordre des nécessités sociales. Au sommet, se trouvait donc le père ou chef de famille, concentrant l'autorité, pour mieux parler, la personnalité tout entière. Venaient ensuite l'épouse, le fils, et l'esclave, subissant tous, à des degrés différents, une servitude véritable. A la famille, telle qu'elle nous apparaît, dans les premiers âges, la loi des douze tables avait substitué une espèce de famille civile, également contraire et à la nature et à la morale. Le père, ce n'est plus ce patriarche vénéré de la Genèse et d'Homère, père et roi tout ensemble, étendant autour de lui son autorité protectrice et paisible, laissé par la Providence au déclin de la vie pour dire aux générations les traditions des âges écoulés; c'est un despote, ayant droit de vie et de mort, et une puissance illimitée et perpétuelle. Dans cette communauté purement civile, la femme est une espèce d'esclave sur laquelle le maître jette à la dérobée quelques re-

gards de complaisance, dans la solitude du gynécée. Maudite pour sa faute, elle porte tout le poids de cette terrible malediction, et la communique au fruit de ses entrailles. De ces unions proviennent des enfans qui ne connaissent ni les joies de l'indépendance, ni les charmes de la possession, ni les émotions tendres de la piété filiale. Ils peuvent être exposés le long des grands chemins, objets de pitié pour les passans, ou infâme curée pour les loups des Apennins. Devenus grands, ils ne sortent pas de la sujétion perpétuelle à laquelle les a condamnés la fatalité de la naissance. Mais bien autrement déplorable encore est la situation de l'esclave. Rarement marié, ou s'il l'est, vivant dans une sorte de promiscuité brutale, il ne sait ni le bonheur de la paternité, ni le calme de la famille. Les êtres qui sortiront de ce honteux commerce, qu'est-ce sinon des petits, comptés comme des têtes de bétail, objet de commerce sur le forum ! Il fallait donc que le christianisme créât en même temps l'individualité de la femme, du fil, et du serviteur, afin que désormais il y eût dans le monde d'autre droit que celui de la force, d'autre morale que la fatalité ; afin que la même foi, égalisant toute chair, la puissance fût bornée et l'obéissance adoucie.

En effet, avec Jésus-Christ, la famille est replacée dans ses conditions naturelles, et l'humanité, lavée de ses souillures par le sang du Calvaire, ne se souvient plus de l'antique anathème. C'est une joie, une ivresse, un tressaillement universels ! le christianisme résout le grand problème de toutes les sociétés ; il affranchit les individus, sans les rendre indépendans ; il satisfait les intérêts particuliers, en maintenant les intérêts généraux ; il agrandit les personnes, sans affaiblir les sociétés. Il se présente au monde comme une doctrine universelle qui embrasse tous les rapports humains, transporte et séduit les hommes comme la consolation de leurs misères, et la satisfaction de leurs besoins. Pas de si grande chose au-dessus de laquelle il ne s'élève ; pas

de si petite à laquelle il ne descende. Fils de David, Jésus est encore le plus noble de toutes les races nobles ; par l'obscurité et les privations de sa vie, il est le plus pauvre de tous les pauvres, et le plus faible de tous les faibles. Il est le commencement, le centre, et la fin de toutes choses. Le néophyte le contemple, l'honneur, sous le toit paternel dans la personne du père ; sur le trône, dans la personne de l'empereur ; au temple, dans la personne du prêtre. On conçoit qu'une religion si compréhensive, enserrant à la fois l'homme dans la famille, dans l'état, et dans la conscience ait réformé l'univers et subjugué toutes les intelligences.

Cependant si le christianisme illumina soudainement les nations comme la lumière de la vérité cherchée vainement par les philosophes et les sages, il fut loin de pénétrer avec la même rapidité dans les institutions sociales. Les raisons s'en déduisent naturellement. Relativement à la législation, il attendit en quelque manière à avoir converti les législateurs avant de convertir les lois. Ceux-ci, prévoyant l'immense révolution qu'il pouvait faire dans le monde, formèrent autour de la législation romaine comme une ligue serrée ; et, ce qui étonne de la part d'hommes livrés par habitude aux paisibles études de la science, ils poussèrent la haine contre les chrétiens, jusqu'à une cruauté inouïe. Nous avons comme preuve de cet acharnement incroyable un livre du plus célèbre jurisconsulte de ce temps, Ulpien, dans lequel il ramassa avec une persévérance honteuse toutes les peines barbares portées par les empereurs contre les chrétiens.

Néanmoins le christianisme se glissant peu à peu dans les mœurs, s'insinua dans la même manière dans les lois, et leur imprimait un caractère de mansuétude inconnu jusqu'alors. Nous avons d'Adrien et d'Antonin le-pieux certaines constitutions qui témoignent déjà de ce travail de réaction, au profit des saines notions de la morale et de la justice. Ainsi fut enlevé au maître le droit de vie et de mort sur l'esclave. Une constitution

pitale, comme s'il avait tué l'esclave d'autrui ; Justinien rapporte même les termes d'un rescrit de cet empereur, qui défend aux maîtres de maltraiter leurs esclaves à l'excès, et autorise ceux-ci à porter plainte devant le préteur. On voit déjà la puissance de ces paroles : « Ne désirez point qu'on vous » appelle maîtres, parceque vous n'avez qu'un seul maître et que vous êtes tous frères (1). » Mais les monuments législatifs les plus remarquables qui nous restent de ces époques, ce sont les travaux de Justinien, quoique le code théodosien ait peut-être exercé sur la civilisation de l'Europe une influence plus directe, sans être aussi brillante. Il y a dans les livres de la plupart des juristes du seizième siècle une effroyable malédiction contre Justinien, pour avoir perdu ou mis en oubli les œuvres des jurisconsultes qui se sont succédé depuis les Antonins ; mais il y a, ce nous semble, une raison qui justifie jusqu'à un certain point cette mutilation de la vieille jurisprudence romaine, la nécessité de mettre les anciennes lois en harmonie avec les mœurs d'une société chrétienne. Quoiqu'il en soit, du temps de Justinien et par suite de ses travaux législatifs ou de ceux des empereurs qui l'ont précédé, de grandes améliorations sont introduites dans la législation.

L'esclavage n'est point détruit ; mais il est attaqué dans son principe, et on proclame la liberté une chose inestimable. La loi s'attache à multiplier les chances et les modes d'affranchissement ; la distinction entre l'homme de race libre et l'esclave affranchi diminue insensiblement, et tend à s'effacer. Justinien abolit la distinction de *latins juniens* et de *deditices*, et enfin par une *Novelle* supprime toute différence entre les affranchis et les ingénus. Il abolit pareillement les lois *Ælia Sentia* et *Fusia Caninia*, qui établissaient une incapacité pour affranchir, ou limitaient le nombre de ceux qu'on pouvait doter de la liberté. La manumission se fait dans les églises, par le ministère de l'évêque, en présence du

peuple, et avec de touchantes cérémonies. Ce que la loi ne pouvait prescrire, on le voit commencer à prédominer dans les mœurs, l'affranchissement fait en vue de Dieu. C'est ainsi que saint Grégoire donne la liberté à ses esclaves, afin, dit-il d'imiter Jésus-Christ, qui, en « se faisant homme, pour nous racheter, a brisé tous les liens et nous a rendus à notre ancienne liberté ! » Plustard, nous retrouverons les barons français affranchissant les leurs pour l'amour de Dieu et le salut de l'âme, *pro amore Dei et mercede animæ*. Il n'y a que les mots de changés !

D'importantes améliorations s'opèrent également dans la condition du chef et du fils de famille. On commence par déclarer nulle toute aliénation présumée sérieuse que le père fait de ses enfans ; l'exposition est proscrire, et le père qui maltraite ses enfans ou attente à la pureté de leurs mœurs est obligé de les émanciper ; le droit de correction est maintenu ; mais au juge appartient celui d'ordonner la réclusion ou de prononcer la peine de mort. Si l'on restreint ainsi, d'un côté, la puissance paternelle, on l'étend d'un autre côté, au profit de la morale et suivant les inspirations de la nature. Par l'adoption, qui fait passer un fils de famille dans une autre famille, le père ne perd plus ses droits ; l'adopté lui doit des alimens dans ses besoins, lui laisse ses biens quand il vient à mourir.

Mais c'est surtout dans la législation sur le mariage, et dans la condition de la femme que commence à briller, à l'époque où nous sommes placés, l'action civilisatrice des théories chrétiennes. Ce qu'était le mariage, tout le monde le sait : un effroyable pêle mêle de choses honteuses et ignobles. La débauche sur ce point s'éleva à un degré si prodigieux, que les citoyens riches ne se mariaient presque plus. Ils entretenaient à grand frais des nuées de courtisanes, dont les litières orgueilleusement pompeuses, encombraient la voie publique. Les familles nobles menaçaient de s'éteindre ; le scandale était au comble, et la désolation profonde dans ce qu'il y avait de d'Antonin le punit de la peine ca-

(1) Matth. xxiii, v. 8.

moral, de grave, et de bien intentionné dans la société d'alors. Auguste s'émut de toutes ces plaintes, et présenta au sénat la loi de *maritandis ordinibus*; elle tomba devant l'influence des Messalines du temps, et ce fut une effroyable joie de la part de tous les libertins, et au fond de tous ces palais de courtisanes; la loi passa plus tard. Mais c'est à l'époque dont nous parlons que commence la série d'améliorations législatives que la loi chrétienne finit, après de longs combats, par mettre d'accord avec son invariable constitution. La grande plaie des familles, la lèpre des sociétés, le divorce est conservé, mais entouré de grandes difficultés, et il n'a lieu que pour des causes soigneusement déterminées. Parmi ces causes, Justinien consacre la volonté d'entrer dans un monastère. Cette disposition est très remarquable, en ce sens qu'elle fait entrevoir l'indissolubilité du lien conjugal maintenu plus tard par la loi humaine en vue de la loi divine. Les empêchemens de mariage se multiplient; il est prohibé entre l'oncle et la nièce, entre le beau-frère et la belle-sœur. La femme ne peut se remarier, après l'absence prolongée de son premier mari, sans avoir prouvé sa mort. L'adultère est sévèrement puni; la conduite du mari est même examinée avec autant de soin que celle de la femme; «car, disait-on, » il est tout-à-fait injuste qu'un époux » exige de son épouse l'observation des » devoirs qu'il ne remplit pas lui-même.» Comme on le voit, on était allé, dès ce temps-là, plus loin que nos législateurs.

La femme commence aussi à prendre rang dans la société civile et sort peu à peu de son antique abaissement. Elle devient capable de succéder, et d'exercer certaines charges compatibles avec la faiblesse de son sexe. Elle donne son consentement au mariage de ses enfans; à défaut d'ascendans, c'est l'évêque de la province qui les remplace, et qui est honoré ainsi, par une fiction légale, du titre de la paternité, comme il le sera plus tard de celui de *défenseur de la cité*. L'adoption est permise à l'épouse délaissée, pour consoler les ennuis du veuvage ou les chagrins de la stérilité.

Nous nous arrêtons dans cet examen qu'il ne tiendrait qu'à nous de prolonger encore. Nous croyons avoir suffisamment, quoique rapidement indiqué le point de départ de nos législations modernes. Il nous suffisait de ces traits généraux pour donner quelque suite à la série d'articles que nous comptons consacrer à ces matières. Dans l'espace de quatre siècles, le christianisme avait jeté les larges fondemens de cet immense édifice dont nous pouvons plus que personne admirer les belles proportions, aujourd'hui qu'une foule d'ardens travailleurs est allé laborieusement étudier les antiques monumens de notre histoire nationale. Dans la poudre de ces siècles se trouve une mine féconde, à larges filons d'or, qui ne demande qu'à être exploitée; nous y consacrons ce que le ciel nous départit d'intelligence et de volonté droite. Nous voudrions de ces retraites patiemment sondées contribuer à faire sortir un jour, aux yeux de notre génération malade, le catholicisme rayonnant, protection de nos jeunes années, consolation de nos vieux jours !

LES MAITRISES.

En ce moment où la musique est devenue une des passions de l'époque, on a souvent reproché au clergé de la repousser des églises.

« Nos évêques proscrivent la musique et » s'efforcent de la bannir des temples chré- » tiens. »

Telle est la phrase que nous lisons dans un ouvrage publié il y a quelque temps. Accusation injuste assurément; mais qui peut s'offrir néanmoins sous une apparence de vérité aux yeux de ceux qui ne sont pas habitués à creuser les causes. D'abord le clergé ne repousse pas la musique; mais souvent il se voit forcé de la négliger. Les besoins des églises sont si nombreux, et les ressources si insuffisantes qu'on ne saurait s'étonner si les évêques répandent en secours et en aumônes les deniers qu'emporteraient les frais d'une solennité musicale.

Et puis une autre cause se présente, et celle-là mérite quelque attention; évidemment on ne peut reprocher au catholicisme d'avoir

proscrit la musique : il y aurait de l'ingratitude à le dire ; car c'est à l'inspiration catholique que cet art doit les plus beaux chefs-d'œuvre de ses grands maîtres. Mais cette musique inspirée par le catholicisme portait l'empreinte de la pensée religieuse, et se distinguait par une couleur bien tranchée de la musique destinée à peindre les passions et les joies du drame. Jamais les maîtres de chapelle n'eussent songé à emprunter aux théâtres les mélodies qui devaient accompagner les pompes du culte catholique.

Tout ce qui approche de l'autel doit s'empreindre de sa majesté. Le caractère de la musique dramatique, c'est l'expression des passions ; le caractère de la musique d'église, c'est le recueillement, la dignité, le silence absolu de toutes les passions humaines. Ce n'est plus l'âme se livrant avec frénésie ou mollesse à tout ce que lui dicte le délire ou la volupté : c'est l'âme anéantie en présence de Dieu, et laissant échapper un cri de détresse, une plainte calme et confiante, ou répandant à ses pieds les accens saintement joyeux de sa reconnaissance. Toute expression profane devient ici déplacée. Si donc vous y venez faire entendre les éclats d'une folle gaité ou les rugissemens de la passion, vous insultez à la majesté du lieu saint, et ceux que le sacerdoce en constitue les gardiens ont pleinement le droit de vous repousser.

Or, bien que l'art qu'on voulait matérialiser, revienne maintenant à la pensée spiritualiste et religieuse : bien que déjà cette tendance ait été formulée dans la réalisation par quelques artistes supérieurs, dont plus tard nous mentionnerons les travaux, il arrive pourtant quelquefois que la musique qu'on propose d'exécuter aux cérémonies d'église, porte la marque d'une inspiration profane, plutôt que de la foi et de l'inspiration chrétienne.

Et il y a lieu de s'en étonner ; car de tous les arts, la musique est assurément celui qui se plie le plus naturellement à la spontanéité de la pensée religieuse ; c'est une des plus promptes manifestations de ce sentiment religieux qui porte l'homme à épancher devant Dieu, dont son âme lui révèle l'existence, ses besoins et ses actions de grâces. La musique est si primitivement religieuse, que nous affirmons hautement et sans craindre d'être démentis qu'il n'y a pas eu, et qu'il n'y a pas encore un compositeur de talent dont la pensée n'ait subi tout d'abord une grande préoccupation de musique sacrée. Nous pourrions citer de grands noms et prouver qu'ils

ne se sont jamais élevés plus haut que dans ces sortes de compositions : mais nous nous bornons à parler de leurs premières œuvres. Tout artiste, et par ce nom nous comprenons tout homme qui a su s'élever au dessus du métier d'un faiseur de romances et de chansonnettes ; tout artiste, disons-nous, a eu d'abord en vue les chants du sanctuaire, tout homme qui a approfondi les secrets de la composition musicale et s'est senti la puissance d'inspiration a commencé et commence encore par une messe en musique.

Si l'inspiration religieuse est si naturelle au musicien, d'où vient donc qu'il y a si peu de musique vraiment religieuse ? cela tient à plusieurs causes et surtout à une que nous allons essayer d'expliquer : la suppression des maîtrises.

Autrefois, avant la révolution de 89, il y avait dans presque toutes les églises de France une maîtrise, sorte de séminaire où les enfans de chœur recevaient en commun une instruction musicale qui, bien qu'elle ne fût pas spécialement ecclésiastique, était pourtant dirigée dans des tendances toutes religieuses. Là, l'enfant séparé dès ses premières années de sa famille, et par conséquent isolé de toute influence extérieure, se livrait, sous la direction de maîtres profondément versés dans l'art, aux études sérieuses, nécessaires à la perfection du chant qui devait faire partie du service divin.

L'origine de ces maîtrises remonte à la plus haute antiquité. Vers 750, pendant le séjour que le souverain pontife Etienne fit en France, Pépin, père de Charlemagne, avait été frappé de la majesté du chant romain, tel que l'avait réformé saint Grégoire. Il voulut que le chant grégorien devint celui de toutes les églises de France. Il demanda des chanteurs à Paul successeur d'Étienne, qui lui envoya des antiphonaires et un chanteur nommé Siméon, renommé parmi les plus habiles musiciens de Rome. Siméon ouvrit à Rouen une école de chant, sous la protection de Rémy, frère de Pépin, évêque de cette ville. Ce prélat y plaça lui-même un grand nombre d'élèves qui devaient, après leur éducation finie, se répandre dans toutes les provinces et enseigner ce qu'ils avaient appris. Siméon fut rappelé à Rome avant d'avoir pu leur donner tous les préceptes de l'art. Ses élèves l'y suivirent ; et à leur retour, ils formèrent des écoles dans toute la France, et même jusqu'à la cour du roi.

Sous le règne de Charlemagne, Lédrade, archevêque de Lyon, fonda dans sa cathédrale une école qui prit le nom de *Manécanterie*. Dans la suite, ces écoles se multi-

tiplèrent; on y admit des enfans très-jeunes, pour les plier de bonne heure à l'exécution du plein-chant, ou chant *Gregorien*, et du chant musical ou en parties, connues alors sous le nom de *Déchant*. Plus tard, vers 1415, nous voyons dans les archives de la sainte chapelle, le compte d'une somme de deniers payée à *Messire Jehan gardien des enfans de chœur*. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le même Messire Jehan porte sur ce compte le titre de deux charges différentes: *gardien des enfans de chœur et des lions de sa majesté*.

Les maîtrises, ou manécanteries, prirent ensuite un très-large développement. Chaque cathédrale et presque chaque paroisse de France avait sa maîtrise, où les enfans de chœur se livraient sur la musique à des études longues et approfondies. Aussi la musique religieuse fut-elle très-florissante jusqu'en 1789.

La révolution vint; et, dans la tourmente d'impiété qui agita notre malheureuse patrie, les maîtrises disparurent, et avec elles le goût et le caractère de la musique religieuse. Tout manque à la fois; professeurs et élèves; et ce vice se fait encore sentir aujourd'hui dans nos cérémonies.

Pour avoir de la musique sacrée, il faudrait avoir des compositeurs qui, dès les premières notions d'harmonie eussent dirigé vers cette spécialité toute la tendance de leurs études. Or, d'où sortent les compositeurs, à présent qu'il n'y a plus de maîtrises? du Conservatoire. Et quel but le conservatoire proposa-t-il à leurs efforts? la composition théâtrale. Et ce qu'ils ont entre les mains, et qu'on leur propose incessamment pour modèle, ce sont des partitions d'opéra. Ce ne sont pas à coup sûr les compositions d'Hœudel et de Palœstrina. On leur répète sans cesse qu'il faut de la musique dramatique, qui peigne les passions, les reproduise, les excite: et enfin la seule perspective qu'on jette à leurs yeux, comme le plus noble prix de leurs travaux, c'est un succès au théâtre.

Sans doute, ces jeunes artistes sont pleins de bonne volonté et d'ardeur; mais, en supposant que quelques uns d'entre eux se sentissent plus spécialement inspirés pour la musique religieuse, où iraient-ils l'entendre? Elle n'est nulle part ailleurs que dans les bibliothèques: et la musique n'est pas de ces choses qui peuvent s'apprendre par les yeux. Quelle ardente que soit la pensée musicale, il faut qu'elle se produise sous une forme, et cette forme, on ne la devine pas, il faut l'entendre. Le théâtre au contraire leur est ou-

vert de toutes parts: ils peuvent chaque soir aller entendre et comparer les modèles, analysés le matin à la classe: ils y vont, et malgré eux et à leur insu leur génie se façonne au moule de la musique dramatique.

Et maintenant, comment se fait l'éducation musicale dans les églises? Commençons par dire que dans la plupart les fonds manquent pour réaliser ce qui serait le meilleur. L'éducation des enfans de chœur est confiée généralement à un chantre que nous voulons supposer bon musicien. Mais ce chantre qui a sa famille à soutenir, des leçons à donner au dehors, et qui peut-être lui-même est attaché à quelque théâtre, ne fait en enseignant que s'acquitter d'une corvée. Son enseignement n'est pas pour lui une œuvre chrétienne; aucune pensée de foi ne le guide; il vient donner sa leçon, avec le désir d'en finir le plus vite possible: et à qui donne-t-il des leçons? A des enfans qui arrivent de chez eux, tout distraits, les oreilles pleines de mille chansons qu'ils entendent par la rue, et qu'ils vont entendre encore et fredonner eux-mêmes après avoir chanté une leçon de solfège bien insignifiante, ou tout au plus quelque prière arrangée sur de la musique d'opéra. Que voulez-vous qu'il résulte de cet enseignement qui n'a rien de religieux, ni en lui-même, ni dans le maître, ni dans les élèves?

Telle n'était point la maîtrise. Presque toujours le maître de chapelle était un prêtre, ou au moins un homme livré entièrement à ses élèves, et chez qui la musique religieuse était la pensée de toute la vie. Dès que les enfans avaient appris les premiers principes de l'art, communs à toute espèce de musique, il ne les exerçait plus que sur les compositions sacrées. A mesure qu'ils avançaient, il leur dévoilait les profondeurs de ces chefs-d'œuvre des grands maîtres inspirés par une haute pensée de foi; et chaque beauté était sentie; car lui qui les expliquait avait de la foi, et son enseignement n'était pas un métier, mais bien un devoir qu'il accomplissait avec amour en vue de Dieu et pour la majesté de son culte.

Et les élèves? Réunis dans une sorte de cloître comme les jeunes lévites, tout leur temps était régulièrement distribué, de manière à entremêler convenablement la pratique des devoirs religieux à l'application des hautes études musicales. Point de ces distractions étourdissantes dont le moindre mal est de morceler l'intelligence, ou de la tenir en échec, distractions inévitables pour tout élève qui ne vit pas en communauté. Aussi en résultait-il de véritables artistes, des

artistes chrétiens, des hommes qui prenaient l'art au sérieux, et n'enfaisaient pas une spéculation. Que l'élève du conservatoire éparpille sa vie par le monde, qu'il aille dans les salons chanter quelque romance, quelque cavatine, ce n'est pour lui qu'un essai et non un obstacle; c'est préluder d'avance devant un petit nombre de spectateurs à ce qu'il doit produire un jour sur un plus vaste théâtre. La musique sacrée au contraire ne veut pas de ces tâtonnements; son action ne se brise pas; elle est une, complète, et ne s'exerce qu'à la fois et sur toute une masse; et cette influence, elle ne la devra qu'à elle seule, et non à ces vils prestiges des sens qui entourent la musique dramatique et entrent en partage de l'émotion qu'elle produit. Mais aussi, pour atteindre à ce résultat, il faut que l'élève s'absorbe et se recueille, il faut qu'il se roinpe aux travaux silencieux de la maîtrise; il faut, qu'isolé des bruits du monde, il reste seul face à face avec l'étude, dans une intime contemplation; et la vie cachée de la maîtrise peut seule lui donner cette absence de distraction, cette solitaire activité de l'intelligence, et enfin cette puissance de volonté, qui le rendra maître des secrets de son art.

Les exemples ne nous manqueraient point dans le passé. Nous verrions pour les professeurs les plus fameux compositeurs de l'Allemagne et de l'Italie se glorifier hautement des titres de maîtres de chapelle: certes, les Hasse, les Durante, les Jomelli n'étaient pas des hommes médiocres. Pour les élèves nous citerions nos meilleurs compositeurs qui, la plupart détournés de leur vocation primitive par la révolution, se sont jetés depuis dans le théâtre, mais avouent devoir le premier développement de leurs facultés à leurs études d'enfant de chœur. Maintenant à Paris une seule maîtrise subsiste, celle de la cathédrale; et c'est de là que sortent nos meilleurs organistes, nos meilleurs musiciens, ceux qui obtiennent les grands prix de composition, et qui de Rome où les envoie le gouvernement pour compléter leurs études musicales, écrivent que, si la musique subsiste encore dans cette Italie où elle va tous les jours dégénéralant, ce n'est plus au théâtre, scandale des mœurs de l'art et du bon goût, mais bien dans les églises où ils retrouvent avec bonheur et enthousiasme cette belle harmonie sacrée, objet de leurs premières études, et dont la beauté est impérisable, parce qu'elle a pour principe la foi, et non l'expression capricieuse des passions humaines.

STATISTIQUE

DES DIFFÉRENS CULTES.

EN EUROPE ET DANS QUELQUES AUTRES PARTIES DU MONDE.

(Deuxième article.)

PRUSSE.

Population totale. Ames,	11,660,000
Luthériens,	6,565,000
Catholiques,	4,525,000
Calvinistes,	400,000
Juifs,	137,000
Memnonites et autres sectes,	33,000
Nombre des églises,	9,200
à raison d'une église pour 1260 individus.	
Ministres des divers cultes,	10,578
à raison d'un ministre pour 1,110 individus.	

Revenu. Francs, 14,275,000
ou 1,340 fr., terme moyen pour chaque ministre.

Ce qui reviendrait à 1,220,000 fr. pour chaque million d'individus, ou 1 fr. 22 c. par tête.

AUTRICHE.

Les sujets de la monarchie autrichienne sont au nombre de	28,136,000
A déduire pour la Hongrie,	7,846,000
Pour l'Italie,	4,117,000
	<hr/> 11,963,000

Restent dans les autres états de l'Autriche, 16,173,000 sur lesquels il y a environ 2,000,000 de protestans, et le reste catholique.

Nombre des églises, 15,800
Terme moyen, une église pour 1,100 personnes.

Nombre des ecclésiastiques, 19,000
Terme moyen, 1 ecclésiastique pour 845 paroissiens.

Revenu. Francs, 24,000,000
ou 1,236 fr., terme moyen, par chaque membre du clergé.

Un million et demi de francs pour 1,000,000 d'âmes, ou 1 fr. 50 c. par tête.

HONGRIE.

La Hongrie contient environ 8 millions d'habitans, divisés comme suit :

Catholiques romains, du rit latin ou du rit grec,	4,200,000
Eglise grecque schismatique,	1,150,000
Calvinistes,	1,550,000
Luthériens,	750,000
Unitaires,	46,000
Quelques sectes chrétiennes peu nombreuses, et la totalité des Juifs,	200,000
	<hr/>
	7,846,000

Etat de l'église catholique du rit latin.

Nombre des membres de cette communion,	4,200,000
Edifices consacrés à ce culte,	3,240
1 église pour un nombre de 1,240 catholiques latins.	
Nombre des ecclésiastiques de ce culte,	5,469

SAVOIR :

3 archevêques, 18 évêques de diocèse, et 16 prélats ayant le titre et le rang d'évêque; 274 prébendiers et chanoines; 5,158 curés et vicaires.

Il y a donc 5 ecclésiastiques pour 3 édifices consacrés au culte;

1 ecclésiastique pour 700 fidèles environ.

Revenu de ce clergé. Francs, 8,105,350

SAVOIR :

Pour les 37 archevêques et évêques,	2,400,000
Pour les 274 prébendiers et chanoines,	1,450,000
Pour les 5,159 curés et vicaires, à 825 francs, terme moyen,	4,255,350

Le revenu du clergé est donc d'un peu plus de 2 millions par chaque million d'âmes, ou 2 francs par individu. Ce que reçoit chaque membre du clergé représente, terme moyen, 1,482 fr.

Culte calviniste.

Les membres de cette communion sont au nombre de	1,550,000
Les temples,	1,351
Les ministres du culte,	1,384
Les temples sont donc à raison d'un pour 1,108 membres,	
et il y a un ministre pour chaque église, plus 35 ministres à répartir dans les fortes localités.	

Revenu à raison de 1,100 fr. pour chaque

ministre (terme moyen). Francs 1,522,400
Ce qui revient à 1 million et demi de francs pour 1 million de membres de cette communion, ou 1 fr. 50 c. pour chacun.

Culte luthérien.

Les membres de cette communion sont au nombre de	750,000
Les temples,	448
Les ministres,	456
Donc un temple pour environ 1,700 membres,	
et 1 ministre pour chaque temple.	

Revenu, au terme moyen de 1,375 fr. pour chaque ministre. Francs 627,000
Les traitemens les plus élevés montent à 2,000 fr.;

Ce qui revient à 1 million de francs pour 1 million de membres de cette communion, ou 1 fr. pour chacun.

On n'a point de renseignemens exacts sur la situation des autres communions dans la Hongrie. On sait que le clergé grec catholique est excessivement pauvre, moins encore cependant que le clergé grec schismatique, dont la détresse est sans égale.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

Etats d'Allemagne, sans y comprendre l'Autriche et la Prusse.

La population totale de la Confédération Germanique est évaluée à 30,169,000 dont 15,000,000 de catholiques; 12,000,000 de luthériens; 2 millions 200,000 calvinistes; autres sectes chrétiennes, 786,000; Israélites, 185,000.

A déduire pour la partie de la monarchie autrichienne, faisant partie de la Confédération Germanique, 9,482,000

Pour la partie de la monarchie prussienne comprise dans la Confédération Germanique, 7,925,400

17,405,600

Reste, pour les autres états de la Confédération Germanique, 12,763,400

SAVOIR :

Bavière,	3,560,000
Wurtemberg,	1,395,400

à reporter 4,955,500

Report.	4,955,400
Hanovre,	1,305,400
Saxe,	1,200,000
21 petits états et quatre villes libres.	5,502,600
	12,763,400

Pour cette population, il y a un nombre d'édifices consacrés au culte de 9,800 ce qui revient à peu près à une église pour 1300 personnes.

Le nombre des ministres du culte est de 11,600 Environ, pour 1100 personnes, 1 ecclésiastique.

Le revenu du clergé s'élève, en total, à 19,125,000 fr. représentant un terme moyen de 1,650 fr. pour chaque membre.

Ce qui donne 1 million et demi de francs par chaque million d'habitans, ou 1 fr. 50 c. par tête.

SUISSE.

La population totale de la Suisse est évaluée à 1,720,000 habitans. dont deux tiers calvinistes, et un tiers catholiques.

Nombre des églises, 1,430 à raison d'une église pour 1200 habitans.

Nombre des ministres des différens cultes, 1,700 à raison d'un ministre pour 1,000 membres de la communion.

Revenu. Francs. 2,175,000 ou 1,280 fr., terme moyen pour chaque ministre.

Ce qui fait environ 1,350,000 fr. pour 1 million de membres de l'Eglise.

ITALIE.

Toute la population de l'Italie est catholique : elle se divise comme il suit :

Etats du roi de Sardaigne, en y comprenant l'île de ce nom, laquelle contient 520,900 habitans, ensemble	3,985,000
Royaume Lombardo-Vénitien, appartenant à l'Autriche,	4,117,000
Duché de Parme,	390,000
Duché de Modène (Reggio et Mirandole),	350,000
Duché de Massa et Carare,	30,000
Duché de Lucques,	127,000
Grand duché de Toscane,	1,198,000
Etats de l'Eglise,	2,430,000

A reporter. 12,627,000

Report.	12,627,000
République de Saint-Marin,	7,000
Royaume des Deux - Siciles (Naples),	7,576,000
La Sicile, proprement dite, contient 1,660,000 habitans.	

TOTAL.	20,210,000
L'île de Malte contient. Habitans.	104,600
La Corse,	180,000
	284,600

habitans qui n'appartiennent plus à l'Italie.

Edifices consacrés au culte, 16,170
Terme moyen, une église pour 1,200 fidèles.

Ecclésiastiques, 20,400

SAVOIR :

47 cardinaux.
38 archevêques. } Terme moyen, 200,000
62 évêques. } âmes par diocèse.
855 dignitaires.

19 400 curés et vicaires.
Revenu, 21,500,000
faisant 1,050 fr., terme moyen pour chaque ecclésiastique; un peu plus de 1,000,000 fr. pour chaque million d'habitans, ou 1 fr. par tête.

Le revenu du Souverain Pontife, comme prince temporel, est évalué à 30,000,000 fr. Son armée s'élève à 12,000 hommes.

(La suite et la fin au prochain numéro.)

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Calomnie en forme de pétition, dirigée par l'abbé Paganell contre Mgr. l'archevêque de Paris. — Discussion de la chambre des Députés et ordre du jour. — Question de l'enquête des tabacs résolue contre le ministère. — Complication dans la marche des trois pouvoirs. — Embarras de l'administration. — Désordres à Amiens; révolte des élèves du collège. — Le roi de Bavière et les Bénédictins. — Tracasseries fiscales suscitées aux évêques. — Adoption de onze enfans de M. Mangin par la France chrétienne. — Nouvelle crise ministérielle. — Nomination du Président de la chambre des Communes en Angleterre. — Etat des affaires en Espagne.

Selon la mythologie païenne, les Titans terrassés et ensevelis sous le mont Etna, font quelquefois des efforts pour soulever la masse qui les accable; leurs mouvemens alors occasionnent des éruptions volcaniques et des tremblemens de terre. L'esprit révolutionnaire est semblable aux Titans. Comprimé par l'opinion publique, gêné par les idées d'ordre, étouffé

sous cette grande influence de la religion qui s'étend de jour en jour dans la société française, le mauvais génie s'irrite, s'agite, lutte contre sa destinée; de là des explosions qui surprennent, parce qu'elles sont imprévues, mais dont la nature témoigne que l'ennemi du genre humain vaincu, réduit à l'impuissance, use un reste de force et se débat dans son désespoir.

La discussion qui s'est élevée samedi dernier à la chambre des députés, à l'occasion d'une pétition du sieur Paganel contre Monseigneur l'archevêque de Paris, a donné lieu à un de ces efforts du génie révolutionnaire, pour réhabiliter son influence, en même temps qu'à un de ces égaremens de l'esprit de parti, pour lequel toute la moralité d'une action bonne ou mauvaise se résume par l'intérêt qu'il peut y avoir.

La pétition du sieur Paganel était d'autant plus insidieuse, qu'en réveillant une affaire qui, sans être oubliée, se trouvait couverte par un silence prudent, elle mettait le vénérable prélat dans une fâcheuse position. Passer aux yeux de la multitude comme ayant détourné des fonds qui lui étaient confiés, ou diriger contre la révolution une accusation flétrissante, encourir le soupçon le plus injurieux s'il ne se justifiait pas, ou paraître, en se justifiant, vouloir ternir l'éclat de la révolution de juillet, et obscurcir sa gloire, telle était la pénible alternative dans laquelle cette audacieuse attaque allait mettre le chef de ce diocèse.

Le bon sens et la pénétration de la chambre ne pouvaient hésiter un instant devant cette accusation portée par un prêtre, dont les déplorables écarts ont forcé l'autorité spirituelle à une mesure de rigueur, par l'effet de laquelle il a été interdit de toutes fonctions. La commission ayant à l'unanimité proposé l'ordre du jour, cette conclusion a été appuyée par la grande majorité de la chambre. Mais les hommes de juillet, siégeant à l'extrême gauche, n'ont point voulu accepter une décision qui laissait planer un soupçon d'immoralité et d'indélicatesse sur cette insurrection à laquelle ils ont donné le nom de glorieuse. Plutôt que de convenir d'un fait dont la conviction est dans leur conscience et qui, malheureusement, repose sur des preuves matérielles, ils ont mieux aimé laisser subsister la calomnie, dénaturer et déplacer la question, enfin mettre le vertueux Prélat entre le soin de

son honneur offensé et l'esprit de charité qui veut qu'il souffre et se taise.

Telles ont été les conclusions de M. Salvette qui, par un détour que nous n'osons qualifier, a prétendu qu'entre le sieur Paganel et Monseigneur l'archevêque de Paris, il y avait un calomniateur, et qu'ainsi il fallait renvoyer la pétition au garde-des-sceaux, afin de faire justice de l'un ou de l'autre. Par une ruse de logique parlementaire, on pourrait presque dire machiavélique, l'orateur a supposé qu'en signalant la soustraction d'une somme considérable faite à l'archevêché pendant la journée de juillet, on pouvait bien *calomnier la population parisienne* en l'accusant d'un vol honteux.

MM. Hennequin et Dugabé dans leurs nobles et chaleureuses improvisations, sans chercher à défendre un prélat qui, en raison de son caractère sacré et de ses vertus personnelles, n'avait pas besoin de l'être, ont cherché à rétablir les faits dans leur réalité. Ils ont parfaitement expliqué comment l'honneur de la population parisienne pouvait rester intact en attribuant l'événement au désordre inséparable d'une aussi grande émotion populaire. Mais les hommes de juillet n'ont pas voulu accepter cette explication bien simple; MM. Charmaule et Audry-de-Puyraveau ont soutenu que la supposition d'un vol commis à l'archevêché, inculpait *la population parisienne*, et se sont livrés en adoptant ce texte à de véhémentes déclamations. Mais il est arrivé ce qui ne manque guère aux gens qui veulent trop prouver; et, ce qui est miraculeux, le démenti est venu d'un des hommes mêmes qui ont le plus contribué à la révolution de juillet.

M. Baude, ancien préfet de police, a fait connaître ce qu'on savait déjà, malgré le soin apporté à cacher cette circonstance, que, pendant les glorieuses journées, les prisons ont été ouvertes, et tout ce qui s'y trouvait de *plus criminel*, jeté sur le pavé de Paris. L'honorable député n'a pas hésité à attribuer à ces misérables, le vol d'une somme de 750 mille francs effectivement commis à l'archevêché, vol dont la partie saine de la population ne peut être rendue responsable. M. Baude a fait-là un acte de conscience et de grande probité. Les preuves ont été entre ses mains pendant sa magistrature; aucun témoignage ne pouvait être plus péremptoire et en même temps plus conciliant, puisqu'il sauvait l'honneur des véritables habitans de Paris.

Mais la déclaration de M. Baude devenait singulièrement aggravante pour la révolution de juillet; car, tout en disculpant la partie saine de la population parisienne, il restait, à part la circonstance du vol, la honte d'avoir ouvert les prisons et fait alliance avec les malfaiteurs qui y étaient enfermés. Il aurait bien pu ajouter que ce noyau d'armée révolutionnaire s'était grossi des forçats libérés en grand nombre à Paris et aux environs, de tout ce qu'il y avait de vagabonds, de filous et de gens sans aveu, et en outre d'une tourbe d'étrangers et d'aventuriers de toutes les nations, la plupart fugitifs de leur pays, par suite de graves méfaits. Mais l'heure de la véridique histoire n'est pas encore venue.

M. Laffitte, le grand moteur de cette révolution, a senti toute la portée de cette discussion, et surtout des paroles formelles de M. Baude. Il a tremblé pour son cher juillet, dont l'innocence et la vertu venaient de recevoir un assez cruel affront, et il a monté à la tribune pour essayer de réparer, au moyen des artifices du discours et de quelque emphase patriotique, les brèches faites à la gloire des trois journées. Il n'a pas même accordé que des vols et des pillages aient pu être commis par les milliers de malfaiteurs jetés sur le pavé de Paris. Le peuple, a-t-il dit, ne les aurait pas soufferts. Singulier argument! Mais si c'était précisément là le peuple des trois jours? On peut parler à la tribune de vertu grande et sublime, de désintéressement; mais on n'ôtera pas la mémoire aux hommes qui ont vu les choses de près, de plus près que M. Laffitte, uniquement occupé de son but politique et qui était retenu dans sa maison par une indisposition vraie ou feinte. M. Laffitte prétend que rien n'a été pris nulle part. N'est-ce donc rien que le musée d'artillerie entièrement dévasté, le musée Charles X dépouillé d'objets de prix, les meubles des Tuileries enfoncés et ce qu'ils contenaient enlevé, le magasin de campement et de casernement mis au pillage, les casernes dévastées et les effets mêmes des soldats enlevés, à telles enseignes que de pauvres gendarmes sont encore en réclamation? N'est-ce donc rien que les décorations en diamans et les armes montées en matières précieuses appartenant à M. le Dauphin et réclamées par la voie des journaux sans qu'un démenti ait été donné? Vraiment, c'eût été un miracle du ciel qu'en jetant sur le pavé tant d'hommes de proie, ces êtres dégra-

dés n'eussent pas obéi à leur instinct, et qu'en l'absence d'une garde nationale on eût pu empêcher les excès de ces misérables.

M. Laffitte a prétendu que chez lui rien n'a été pris, quoique les clefs fussent aux armoires. Certes il eût été exemplaire que les soldats de la révolution pillassent leur général et que l'autorité morale du chef de l'insurrection fut ainsi méconnaue! Mais il y a eu une autre raison pour que l'on n'enlevât rien à M. Laffitte. C'est qu'on premiers régimens de ligne qui ont fait leur défection, ont été l'accomplir dans son hôtel même et lui ont servi de garde constitutionnelle. M. Audry-de-Puyraveau encouragé par le sentimentalisme de M. Laffitte, a parlé de deux ouvriers qui ont rapporté l'un 48,000 fr. enlevés à un employé des Tuileries, l'autre une inscription de rentes et 16,000 écus qui étaient la propriété de Madame la duchesse d'Angoulême. De l'aveu de M. de Puyraveau on pillait donc; seulement parmi les pillards il s'est trouvé deux honnêtes gens qui ont rapporté ce qu'ils avaient enlevé, sur des milliers de voleurs qui ont gardé leur butin. Ces deux orateurs ont commis un grossier anachronisme. La France sait à quoi s'en tenir sur les faits des trois journées et sur le pillage systématique qui les a suivies, exécuté par des hommes au-dessus de la classe du peuple.

L'ordre du jour adopté à une grande majorité, a fait justice de la pétition du sieur Paganel et de la malveillance préméditée des orateurs de la gauche. Il faut déplorer l'égarément de l'esprit de parti qui ôte aux hommes politiques tout sentiment d'équité et ne laisse de place dans leurs cœurs que pour le ressentiment et la calomnie. Telle personne qui, dans les relations ordinaires de la vie, est remplie de loyauté et de délicatesse, devient sous cette influence, injuste, cruelle et sans entrailles. Ce sera l'occasion d'un nouveau triomphe pour le vénérable archevêque de Paris, tandis que la révolution de juillet se couvre encore plus du mépris public et de l'animadversion des honnêtes gens.

Un fait doit être remarqué dans ce débat; c'est que le pouvoir nouveau, qui a besoin d'ordre moral, qui le cherche, dit-il, n'a pas eu sur son banc de ministres, une seule voix pour rétablir la vérité des faits, et repousser l'indigne calomnie dirigée contre un des premiers représentans

de l'état religieux dans notre pays. Le gouvernement cependant sait toute la vérité sur les événements, il a les preuves entre les mains, il connaît la moralité du dénonciateur, la haute vertu du dénoncé; son devoir n'était-il pas d'éclairer la délibération et de se porter à la défense, non de l'homme personnellement, mais de la raison et de la justice? Le ministère a, dans cette occasion, abandonné le principe d'ordre; il s'est abdicé lui-même en ne faisant pas son devoir.

Mais y a-t-il un gouvernement, une direction, un ministère? La discussion qui a suivi celle de la pétition du sieur Paganel est un des plus étranges spectacles de confusion et de dissolution. L'historique de cet incident suffit pour montrer à quel degré est arrivé le désordre des opinions, dans la sphère des pouvoirs politiques.

M. Martin (du Nord), procureur-général à la Cour royale de Paris, propose à la chambre une enquête parlementaire sur la question du monopole de la culture et de la fabrication du tabac. Ce député sait que sa proposition est contraire aux vues du ministère qu'il représente à la Cour Royale.

Malgré l'opposition de la partie ministérielle de la chambre, la question est prise en considération.

Le jour de la discussion étant venu, M. Duchâtel, ministre du commerce, paraît à la tribune, pour déclarer qu'il adopte le principe du droit d'enquête en faveur de la chambre, mais qu'il nie l'opportunité de celle sur les tabacs, et repousse en conséquence la proposition.

M. de Salvandy, conseiller-d'État et député ministériel, s'élève contre la concession faite par M. Duchâtel, et nie à la fois le principe d'une enquête qu'il regarde comme un acte de gouvernement et l'opportunité de l'enquête elle-même.

M. Vatout, député attaché par sa position personnelle au représentant de la royauté nouvelle, s'élève également contre l'opinion de M. Duchâtel et rejette l'enquête et son principe, comme un envahissement sur les prérogatives du pouvoir.

M. Dupin, président de la chambre et procureur-général à la cour de cassation, défend contre les ministres, le conseil-d'État et Louis-Philippe lui-même, ce qu'il appelle le droit de la chambre. Sa vive allocution entraîne l'assemblée; le vote est assuré, le scrutin va décider entre les bel-ligérants.

Les centres et le banc ministériel effrayés désertent leurs places, pour rendre le scrutin nul par défaut de majorité. La séance en effet est renvoyée au lundi; mais quarante huit heures de répit ne ramènent pas les opinions; le lundi, une majorité imposante donne raison à deux procureurs-généraux contre la royauté et contre le ministère. Une commission de neuf députés est nommé au scrutin; elle est toute composée de membres de l'opposition et du tiers-parti ayant voté avec MM. Martin du Nord et Dupin.

Tout est singulier dans cette affaire. Voilà un principe évidemment repoussé comme inconstitutionnel par le chef de l'état et par son ministère, qui est reconnu et adopté par la majorité, sur la demande de deux hommes délégués du pouvoir, exerçant les plus hautes fonctions de la magistrature. Un seul ministre accorde le principe en refusant la conséquence; il est désavoué par un homme du ministère et par un homme du Château.

On croira peut-être que M. Duchâtel va se retirer après l'échec qu'il a reçu, que MM. Martin et Dupin seront révoqués, que le gouvernement blessé dans ce qu'il considère comme sa prérogative, protestera contre cet envahissement de la chambre: eh bien! il n'en est rien; tout le monde reste à sa place, chacun garde l'affront qu'il a subi; le chaos qui s'est formé ne sera pas éclairci; les ouvriers de la tour de Babel poursuivront leur travail, sans s'entendre.

Où sommes nous, où allons-nous? Dans cette circonstance la chambre a fait acte de souveraineté. Comment lui refuser le droit d'enquête, à elle qui a fait une constitution, un roi, une pairie? qui a déclaré la royauté légitime déchue? qui est la source et le principe de tous les pouvoirs? Oui, sans doute, l'enquête est un acte de gouvernement; mais c'est précisément pour cela que, selon la gauche et le tiers-parti, il est la propriété de la chambre. N'est-ce pas la consécration de la maxime constitutionnelle: le roi règne et ne gouverne pas?

De quoi s'avisent les ministres en retenant par devers eux certaines pièces relatives au traité des 25 millions et d'en refuser la communication à la chambre! Est-ce qu'il peut y avoir des secrets d'état pour le véritable souverain? Aussi la commission chargée de l'examen du projet de loi a-t-elle suspendu, dit-on, ses travaux, en déclarant qu'elle ne les re-

prendrait qu'après avoir obtenu les documens qu'elle a demandés.

De quelle nature est un gouvernement pareil ? Il n'est pas monarchique, puisque la chambre prétend à la souveraineté ; il n'est pas républicain, puisqu'il y a un roi ; il n'est pas ministériel, puisque la royauté et la chambre pensent autrement que les ministres ; il n'y a point d'équilibre de trois pouvoirs puisque la chambre des pairs est effacée ; que reste-t-il donc ? Une royauté qui prétend conduire le char de l'état, et une chambre qui le retient par derrière.

La seule pensée dirigeante est celle de Louis-Philippe ; elle marche malgré les ministres, malgré la chambre elle-même, déguisant autant qu'elle le peut ses embarras, passant à côté de l'obstacle qu'elle ne peut franchir, prenant les contrariétés en patience, dissimulant les affronts ; présentant sous une forme nouvelle ce qu'elle n'a pu obtenir sous une autre. Cela explique comment ce ministère résiste à toutes les attaques, à toutes les défaites. Se regardant comme uniquement destiné à recevoir et parer les atteintes, il ne s'émeut de rien et paraît avoir pris le parti de supporter cette situation, tant que la royauté elle-même ne sera pas compromise. Il n'est que l'éditeur responsable et patient d'une autorité avec laquelle il n'a aucune solidarité de vues et de principes.

Dans cette confusion, mille désordres partiels se font sentir et viennent accroître les embarras. A Lyon, on ne sait comment former une administration municipale ; maire et adjoints donnent leur démission, tant il est difficile de conduire une ville dont les élémens de prospérité se dispersent, et où il n'est possible de maintenir l'ordre qu'en comprimant violemment les intérêts en souffrance ! A Amiens, le maire refuse de recevoir un commissaire de police que le conseil municipal n'a point agréé, et qui a été nommé par le ministre contre le vœu formel de la loi. Le maire est suspendu de ses fonctions. Des habitans lui donnent une sérénade ; le préfet reçoit un charivari ; la force armée est appelée, et ce n'est qu'en repoussant la foule devant elle que la cavalerie parvient à dissiper le rassemblement. Pendant ce temps, les élèves du collège, excités sans doute par l'exemple de leurs parens, se mettent en insurrection contre le proviseur qui a eu la témérité de vouloir rétablir la discipline, altérée

depuis long-temps dans cette institution. Les écoliers mutins brisent le mobilier, et se barricadent dans leurs dortoirs, à l'exemple de la glorieuse révolution de juillet. La troupe doit encore venir là avec ses bayonnettes, prendre la place d'une influence morale qui n'existe plus. C'est une belle chose, comme on voit, qu'une éducation libérale, administrée par une université doctrinaire ; il y en a une autre cependant qui fait qu'on ne se révolte pas, parce qu'elle est fondée sur le sentiment et la connaissance du devoir. C'est pour cela que le roi de Bavière vient d'appeler à Munich les bénédictins et de leur confier l'instruction publique. Mais vous verrez que ce prince sera accusé d'être l'ennemi des lumières et de la science !

Rien surtout n'est plus entendu en économie financière que les universités selon le libéralisme. Après avoir soumis les instituteurs aux exercices des agens du fisc, comme les distillateurs et les cabaretiers, il ne restait qu'à y assujétir les caisses diocésaines et faire le contrôle des aumônes confiées à la discrétion de l'évêque. Voyez-vous les vérificateurs à pied et à cheval venant prendre connaissance des collectes faites pendant le carême, des dons pieux des fidèles pour le support des établissemens ecclésiastiques, des offrandes secrètes pour la dotation de pauvres séminaristes ! comme cela est digne et convenable ! quel respect pour les mystères de la conscience ! quels égards pour le clergé français ! Des évêques ont cru devoir protester contre cette violation de leurs droits ; l'affaire est au conseil d'état ; il y a des appels comme d'abus. Encore du scandale, encore des petites tracasseries et des vexations, qu'on n'accusera pas cette fois le sacerdoce d'avoir cherchées.

Ce ne serait rien pour le clergé, qui est toujours prêt à mettre au grand jour les œuvres de sa charité, s'il ne devait pas résulter de cette inquisition un grand mal, en ce qu'elle peut tarir la source des bienfaits. La philanthropie chrétienne est pudique, elle craint d'être troublée dans ses œuvres par une curiosité indiscrete. Comme Dieu elle se réserve le mystère de ses miracles. C'en est un que ce bel élan par lequel tant de mains pieuses se sont tendues vers cette famille Mangin, les unes pour offrir à la malheureuse veuve les secours que réclamait sa position, les autres pour recueillir et adopter ces onze

orphelins privés de leur père. Pas un seul n'est resté sans appui ; tous, jusqu'au dernier, ont trouvé un asile, une éducation, des cœurs vraiment paternels qui veilleront sur eux. Oh ! cela est beau comme la religion qui inspire de tels sentimens ; cela accomplit ces belles paroles que notre grand poète a mises dans la bouche du jeune Joas :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfans au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature !

Eh ! bien, que la fiscalité vienne se mêler des souscriptions, qu'elle prétende en diriger l'emploi, qu'elle s'enquière de la source et de la destination de tous ces bienfaits, aussitôt les mains se retirent et laissent à l'abandon et la veuve et les malheureux enfans.

Au moment où nous traçons cette esquisse de la situation présente, il s'opère un grand mouvement politique. Tous les esprits sont préoccupés de la nécessité de sortir de l'impasse dans lequel on est engagé ; mais comme l'emplacement est étroit, il n'y a moyen de s'en retirer qu'à reculons. Il règne maintenant une conviction générale de l'impossibilité pour le ministère de marcher d'accord avec la majorité de la chambre. La question de la retraite des membres du cabinet n'en est pas une ; la grande difficulté est leur remplacement. La gauche étant impossible, il ne reste que le tiers-parti qui n'offre pas plus de chances de durée, ou bien la dissolution de la chambre, dans laquelle il ne se présente pas une seule combinaison sur laquelle le pouvoir ait à s'appuyer avec quelque sécurité. Il est même avoué que le ministère ne subsiste depuis long-temps qu'à titre de la moins mauvaise de toutes, et ce n'est pas là un titre de recommandation. La révolution de juillet est à bout de voies.

On attend avec impatience le résultat du scrutin qui a eu lieu le 19 à Londres pour la nomination du *speaker* de la chambre des communes. Les candidats étaient sir Manners Sutton, porté par les conservateurs, et M. Abercomby porté par les wighs et les radicaux. A la date des dernières nouvelles tout annonçait que sir Manners Sutton serait élu. On attache une grande importance à cette élection qui dès le début du nouveau parlement, doit donner la mesure des forces des deux partis, et de la position du ministère vis-à-vis des chambres. Un grand nombre d'affaires

importantes en Europe sont suspendues par l'attente du résultat d'une épreuve qui fera connaître si l'on peut compter sur la durée du ministère Peel et Wellington. Aussitôt que l'on sera éclairé sur ce point important, les négociations reprendront leur cours. L'événement dont il s'agit aura nécessairement de l'influence à Paris sur les déterminations que prendra le pouvoir, par rapport à la formation d'un ministère. Jusqu'ici les élections anglaises dans lesquelles les avantages ont été à peu-près partagés ont pu faire illusion et laisser quelque espoir ; mais si le candidat conservateur est nommé, le ministère tory est assis probablement pour quelque temps ; et alors sera-t-il convenable que les hommes d'état qui ont fait la quadruple alliance prêtent les mains à sa destruction ? Les anciens amis des lords Grey et Palmerston pourraient-ils renier leurs principes, pour adopter ceux de M. Peel et du vainqueur de Waterloo ! Ou bien, persistant dans leur ligne, se mettraient-ils en opposition avec la politique du nouveau cabinet, fortifiée de l'accession des grandes puissances de l'Europe. Il n'y a que des hommes nouveaux qui puissent convenablement s'entendre avec le cabinet britannique, ou prendre l'attitude de dignité et de fermeté que commanderaient les intérêts de la France.

Les affaires en Espagne n'ont pas beaucoup changé d'aspect depuis le commencement de l'hiver. La lutte se soutient en Navarre et en Biscaye avec des chances diverses. On attribue au duc de Wellington le projet de terminer cette guerre déplorable par une transaction qui ferait passer la couronne sur la tête du fils aîné de don Carlos devenu l'époux de l'infante Isabelle. Ce serait sacrifier en partie le principe de légitimité. Les cortès seraient accordées, mais ne se réuniraient que tous les trois ans, grande modification du système constitutionnel qui mériterait d'être appliquée, pour leur tranquillité et leur bonheur, à d'autres pays.

En somme, le travail du rétablissement de l'ordre social s'opère à pas lents mais assurés. L'œuvre de confusion disparaît peu à peu et fait place aux inspirations de la sagesse et de la raison.

CORRESPONDANCE. — IRLANDE.

« Au moment que l'attention publique en France est tournée sur les élections qui ont eu lieu dernièrement en Angleterre, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de vous entretenir de la manière dont elles se font ici. Cela servira d'ailleurs à compléter l'idée que j'ai essayé de vous donner du caractère et des mœurs des Irlandais : je vous parlerai de celles qui ont eu lieu dans la ville que j'habite, et, par ce qui s'est passé là, vous pourrez parfaitement juger de ce qui se passe ailleurs. A Clomnes, ville de huit mille habitans, l'élection du député devait avoir lieu le mardi 15 janvier. Comme il devait y avoir contest, M. Sheil fut prié de venir diriger l'élection en faveur du candidat catholique. Il s'y rendit pour le dimanche qui précédait l'élection, jour où l'on devait haranguer le peuple. Il y avait bien sur la route dix mille personnes qui l'attendaient avec des lauriers à la main. Aussitôt qu'on aperçut sa voiture, des cris de joie retentirent de toutes parts, la musique joua, le peuple se précipita sur la voiture, en détacha les chevaux, et commençait à la traîner. M. Sheil s'y opposa ; mais il fut forcé de prendre place sur un char de triomphe qu'on lui avait préparé. Il entra ainsi dans la ville, suivi de toute la multitude, dont les acclamations se mêlaient aux sons de la musique. Dans une vaste rue, le peuple se rangea devant un balcon, d'où M. Sheil d'abord, et puis deux autres orateurs, démontrèrent avec beaucoup d'éloquence la nécessité de n'être que des membres capables de soutenir les intérêts du pays, et d'obtenir enfin les améliorations dont il a tant besoin. Ces harangues, répétées le lendemain, produisirent dans la ville une grande agitation ; l'ordre cependant ne fut pas troublé.

Pendant ce temps, les deux candidats s'assuraient des électeurs sur lesquels ils pourraient compter. Le candidat catholique avait à lutter contre un adversaire puissant, propriétaire de presque la moitié de la ville, et qui n'épargna rien pour réussir. Aussi dit-on qu'il lui en a coûté 425 mille francs. Je ne sais si en France on trouverait beaucoup d'électeurs capables de résister à une amorce de cinquante livres sterling (1,250 fr.) Le candidat catholique, qui ne fit aucune dépense de ce genre, l'emporta cependant de dix voix.

Huit jours après, ont eu lieu les élections du comté dans la même ville, qui en est le chef-lieu. M. Sheil et M. Otway-Cave ont été proclamés par acclamation, car il ne

s'est pas présenté d'opposition, tant ils possèdent la confiance publique. J'ai entendu des lords protestans dire à M. Sheil : Si l'on vient à voter, je voterai pour vous, car vos principes sont les miens.

» Peut-être en France regarde-t-on les Irlandais comme un peuple enclin à la révolte; peut-être croit-t-on qu'ils veulent marcher sur les traces de ceux qui ne peuvent souffrir aucune domination, et qui ne remuent les fondemens du gouvernement de leur pays que pour le plaisir de le voir crouler. C'est une erreur dont j'ai appris à me convaincre depuis que je suis en Irlande. Qu'on fasse justice aux Irlandais; qu'on cesse de les traiter comme un peuple vaincu; qu'on leur laisse leur foi; qu'on ne les accable pas d'impôts pour une religion qui n'est pas la leur, et alors on verra que l'Irlande est le rempart de l'Angleterre; et le roi de ce royaume, qui est aussi le leur, n'aura pas de sujets plus fidèles, comme il ne peut mettre sur pied de soldats plus courageux ni plus braves; qu'on le demande au duc de Wellington, et il répètera que, dans une entreprise difficile, il n'a jamais inutilement eu recours aux Irlandais.

» L'on est peut-être surpris de voir les prêtres catholiques en Irlande se mêler de politique. J'en ai sérieusement examiné la cause, et il en est résulté que je regarde leur intervention comme très-utile au pays. Si le peuple voyait ses prêtres, étrangers à ses besoins, l'abandonner dans ses intérêts temporels, il se livrerait infailliblement à de déplorables excès. Les Irlandais sont naturellement courageux; ils ne craignent pas de mourir, puisqu'en perdant la vie ils ne perdent ni habitations, ni vêtemens, ni nourriture; et s'ils ne voyaient leurs prêtres, s'ils n'entendaient le cri de la religion, rien ne les arrêterait dans leur fureur. J'ai été témoin de ce que peuvent les prêtres; et, au milieu d'une multitude immense, leur présence seule, bien plus que les baïonnettes, arrête les excès et les emportemens du peuple. Pendant tout le tumulte des élections, les prêtres, comme les hommes de police, parcouraient toutes les rues, se trouvaient dans tous les rassemblemens, et s'il s'élevait quelque bruit, leur voix seule faisait régner le plus profond silence; si les agens de police pouvaient parler ici, ils diraient que, s'ils ne sont pas continuellement insultés, ils le doivent à la vigilance et à l'activité des prêtres. Mais il ne faut pas croire tout ce que disent les gens d'un parti opposé. Dans une ville où j'ai vu de mes yeux tout ce qui se passait, où j'étais étonné de l'infatigable activité des prêtres

pour maintenir le bon ordre et faire régner la plus parfaite tranquillité, j'ai lu dans un journal protestant que les prêtres troublaient l'ordre et marchaient, un crucifix à la main, pour conjurer les électeurs, au nom de la religion, de voter dans leur sens. A de pareilles calomnies, le peuple s'emporterait, si les prêtres eux-mêmes n'arrêtaient son juste ressentiment. Les prêtres catholiques troublent l'ordre ! Je demanderais bien plutôt aux protestans quels sont ceux qui, le mercredi 14 du présent mois, ont posté deux hommes sur la grand'route pour assassiner M. Sheil dans sa voiture ? Une des pierres lancées contre lui a traversé les deux portières et cassé une des glaces, qui se trouvait fermée. Les assassins, en voyant ceux qui accompagnaient M. Sheil mettre pied à terre, ont pris la fuite. Certes, ce n'étaient pas des catholiques dont, au témoignage des protestans, il est devenu l'idole, et qui partout se groupent autour de lui ; ce n'étaient pas non plus des protestans honnêtes qui lui rendent justice. Mais tous ne sont pas si désintéressés. La perte de leur cause en ruinerait quelques-uns, et que ne peut l'amour de l'argent ! »

MOUVEMENT RELIGIEUX.

Nous trouvons dans le *Charivari*, à l'occasion d'une pièce nouvelle de M. Alfred de Vigny, le passage suivant, que nous croyons devoir reproduire. Il est d'autant plus curieux, que cette feuille étant ordinairement hostile à la religion, on remarque dans ce passage une sorte d'ironie voltairienne à côté d'aveux qui confirment ce que nous avons répété tant de fois sur la réaction religieuse.

« Si parmi les nombreux spectateurs qui assistaient à la première représentation de *Chatterton*, il se trouvait encore des hommes pour qui une croyance, un sentiment, un principe sont quelque chose, des hommes, en un mot, qui vivent isolément d'une vie morale, cette soirée fut, pour eux tous, une soirée bien édifiante, une sainte jubilation, un vrai concert spirituel. Une amante, ne pouvant mettre en paix sa conscience avec son cœur, regrette amèrement de ne pas appartenir à une communion qui lui permettrait d'épancher ses douleurs intimes dans le sein d'un prêtre, et le public d'applaudir avec une sainte ferveur. Un poète, amant platonique de cette femme, exprime les mêmes regrets : dans les angoisses de la faim, dans

» les tortures affreuses de son génie, qui, méconnu ou méprisé de tous les hommes, en vient à douter de lui-même, il accuse aussi sa religion, qui ne tolère ni les chartreux, ni les trapistes, et les braves redoublent avec une ivresse qui tient de la fureur. *Oui, la pensée religieuse a été saluée sous toutes les formes qu'elle a revêtues*, et la poésie, qui est aussi une religion, la plus large et la plus compréhensive de toutes, a trouvé autant de sympathies et d'échos, que si ses plaintifs accens eussent retenti au milieu d'un chœur de séraphins ; le poète, ce triste dieu, tombé à la condition de paria social depuis qu'on avait renié son culte, a recouvré son auréole et ses autels ; on s'est incliné devant sa gloire, et on lui a jeté des couronnes.

» J'avoue qu'à cette profusion inespérée de pensées morales, d'émotions poétiques et de sentimens religieux, j'ai été effrayé, moi qui sais que tout ce qui est trop violent ne dure pas, j'ai commencé à mettre en garde mes voisins contre les excès de cette réaction, et, *je le dis sincèrement, je crains maintenant que la moralité ne nous déborde.* »

— Ce n'est pas seulement en France que le peuple se tourne vers la religion. L'extrait suivant d'une lettre de Lanzanne, prouve que le peuple de la Suisse a compris aussi la nécessité de conserver la vieille foi de ses pères, et de la défendre contre les agressions des philosophes du pays.

» La croisade contre le catholicisme n'a point réussi. Le peuple a d'abord été dupe ; il a cru aux bonnes intentions de ses amis ; on ne voulait réformer que des abus crians, ranger l'Eglise sous une loi régulière, et l'empêcher d'être en conflit avec l'état.

» Mais le peuple suisse qui, tout en se laissant révolutionner, est resté catholique, a fini par écouter les doléances de ses prêtres, et par comprendre qu'on n'en voulait pas seulement aux abus, mais à l'existence et à l'indépendance du prêtre, par conséquent à la religion elle-même.

» Tout entier à cette nouvelle conviction, il met aujourd'hui, au service de la religion, toute l'influence que les constitutions démocratiques lui ont donnée, et menace de l'employer à la perte de ses législateurs, si ceux-ci résistent à sa volonté, et ne renoncent pas à leur constitution civile du clergé, qu'ils avaient tant à cœur de mener à fin, pour s

» montrer en tout fidèles disciples de leurs
« précurseurs, les constituans de 89.

» Cette réaction religieuse va tous les jours
» dans les cantons de Saint-Gall, de Soleure,
» d'Argovie, de Thurgovie, elle est en pleine
» incandescence; elle ne tardera pas à se pro-
» pager ailleurs, et l'on annonce que des mou-
» vemens semblables se préparent à Lucerne
» et à Fribourg. Pauvres radicaux! vaincus
» par des prêtres! quelle ignominie pour des
» régénérateurs philosophes! Aussi le culte
» du peuple n'est-il plus à l'ordre du jour. On
» le traite de stupide, d'imbécile, et en effet
» ce peuple est bien coupable, il n'a pas com-
» pris qu'on ne lui donnât la liberté qu'à con-
» dition qu'il demeurerait asservi à ses libéra-
» teurs; il a pris goût au jeu, il se croit vrai-
» ment libre, et le voilà qui veut user de sa li-
» berté pour changer de maîtres. Le misé-
» rable! on voudrait bien maintenant lui ravir
» ce qu'on lui a fait prendre, mais il tient, et
» ne rend pas. C'est trop juste. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Il existe à Paris, depuis 1826, une société qui n'est pas assez connue et qui mérite assurément de l'être, par le bien qu'elle a déjà produit et par celui qu'elle est appelée encore à produire pour l'avenir. Nous voulons parler de la *Société de St-François Régis*, dont le but principal est de procurer à ses frais les actes nécessaires au mariage civil et religieux des indigens qui vivent dans un commerce réprouvé par la morale, et d'assurer ainsi le bienfait de la légitimation à leurs enfans naturels. Il suffit, pour apprécier toute l'opportunité de cette société, de considérer les progrès effrayans de ces unions scandaleuses depuis 1789 dans toute la France, et particulièrement à Paris, où les enfans naturels figurent pour plus d'un tiers sur le relevé annuel des naissances. Depuis sa fondation, cette société, présidée par M. Gossin, ancien conseiller à la cour royale, a eu le bonheur de faire sortir du désordre plus de *cinq mille* indigens, et de donner un père et une mère légitimes à un nombre plus considérable encore d'enfans naturels.

Il y aura une assemblée de charité en faveur de cette œuvre en l'église de St. Roch, mardi (24 février) à deux heures très-précises. Le discours sera prononcé par M.

l'abbé James, vicaire-général du diocèse; après le sermon, salut en musique. La bénédiction sera donnée par M. l'archevêque. Les Sœurs de la charité feront la quête.

— Le clergé de Paris, par suite des derniers débats de la chambre, avait formé le projet de frapper d'une éclatante réprobation la conduite du sieur Paganel. Cette intention ayant été manifestée par écrit à M. de Quélen, voici ce qu'il a répondu : « L'épître de Saint Paul qui fait partie de l'office que nous célébrons dimanche prochain, commence par ces mots : *Mes frères, comme vous êtes sages, vous souffrez sans peine les insensés. Si quelqu'un vous réduit en servitude, si quelqu'un vous dévore, si quelqu'un prend votre bien, si quelqu'un s'élève contre vous, si quelqu'un vous frappe au visage, vous le souffrez.* Tel est l'exemple de conduite qui nous est offert, et nous ne saurions mieux faire que de nous y conformer... »

—Voici, dit la *Gazette de Metz*, un fait qui témoigne d'une manière éclatante de l'attachement des habitans de nos campagnes à la religion de leurs pères et de leur respect profond pour le signe vénéré des chrétiens, en même temps que du mépris des hommes de juillet pour ces croyances respectables et les vœux de ce pauvre peuple dont ils se prétendent cependant les seuls vrais amis.

Il existait à Tilly un pont sur la Meuse, au milieu duquel se trouvait une croix de bois, antique témoignage de la piété des habitans de ce lieu. Ce pont menaçait ruine, sa reconstruction fut arrêtée, et l'adjudication des travaux confiée, dans les formes voulues par la loi, à un entrepreneur, sous la condition d'abandonner à la commune tous les bois qui ne seraient pas jugés propres à la construction du nouveau pont. L'ouvrage terminé, le maire fit faire différens lots des pièces de l'ancien pont, et voulut les vendre à l'enclère comme bois de chauffage; et ils s'adjugèrent successivement: mais dans l'un de ces lots se trouvaient les débris de la *vieille croix de bois*, et quand on en vint à celui-là, impossible de le vendre; personne ne voulait prendre part au sacrilège; enfin, sur les représentations des habitans, le maire fut forcé de retirer la croix, et aussitôt après le lot dont elle avait fait partie fut vendu comme les autres.

— Les sculptures de la grande voûte du temple de la Madeleine sont achevées. Les quatre apôtres qui sont aux pendentifs de la coupole du chœur sont de M. Pradier; ceux de la coupole centrale, de M. Foyatier, et

les quatre autres de M. Romain. Enfin, la Charité, par M. Lekain, l'Espérance, par M. Byron, et la Foi par M. Guersent, ont été exécutés sous le cintre de la grande porte d'entrée.

Les sculpteurs en ornemens ont commencé le travail de la frise intérieure du monument.

— C'est sans doute une chose peu commune, que des lettres pastorales d'un évêque imprimées en français à Alexandrie. Nous avons sous les yeux trois pastorales de M l'archevêque d'Icône, vicaire et délégué apostolique en Orient. La première est une lettre pastorale à l'occasion de son arrivée au Mont-Liban; elle est datée d'Antoura le 2 février 1834. Le prélat y prend les titres d'archevêque d'Icône, vicaire apostolique d'Hieropolis, et délégué du saint-siège au Mont-Liban. Il annonce que les limites de son vicariat s'étendent depuis l'île de Chypre jusqu'aux bords de l'Euphrate, et depuis les confins de l'Anatolie jusqu'aux cataractes du Nil. Les nations auprès desquelles il est envoyé, sont celles des Maronites, des Grecs melchites, des Arméniens et des Syriens; les Coptes sont presque tous réunis en Egypte: on trouve encore quelques Chaldéens répandus en Syrie. Les religieux du Saint-Sépulchre ne sont point sous la juridiction du prélat. La deuxième pièce est une instruction pastorale, du 24 février, sur l'utilité des retraites ecclésiastiques et sur la première retraite à Antoura. La troisième pièce est un mandement pour l'ouverture d'une mission à Beyrouth; elle est du 1^{er} mars de l'année dernière. Dans tous ces écrits, le vicaire apostolique tient le langage d'un zèle plein de sagesse et de piété. Ses avis sont pleins de charité. Il est probable que ces lettres et mandemens ont été en même temps publiés en arabe, qui est la langue la plus usitée dans le lieu qui fait partie du vicariat de M. Auvergne.

— Une cérémonie touchante a eu lieu à Triel, diocèse de Versailles. Le curé de ce bourg a béni le mariage du sieur Morineau avec Mademoiselle Huet. Les aïeul et aïeule maternels de l'époux, les aïeul et aïeule paternels de l'épouse, qui se sont mariés en 1781, ont voulu conduire eux-mêmes à l'autel leurs petits enfans, et resserrer, en leur présence, et devant le Seigneur, les liens sacrés d'une union chrétienne, après 50 ans de mariage. Ce spectacle religieux de deux jeunes époux ayant chacun à leur côté deux bons vieillards qui, tout en demandant à Dieu de bénir cette seconde génération, le remerciaient des bienfaits dont il les avait

comblés eux-mêmes pendant de longues années de paix et de bonheur, a ému jusqu'aux larmes les nombreux assistans.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — La guerre va prendre, en Espagne, un nouveau caractère. De nombreux renforts arrivent à Mina, qui est arrivé lui-même le 14, à Elisondo, à la tête de deux brigades. — Le *Mémorial des Pyrénées* cite un nouvel exemple de l'activité de Zumalacarreguy: « Le général en chef des insurgés, dit-il, vient tout-à-coup de tomber dans la vallée de Bastan, avec trois bataillons, à travers des sentiers réputés impraticables au fort de l'hiver. Malgré la neige et la pluie, qui tombaient en abondance, il n'a mis que vingt-quatre heures à franchir la longue chaîne de montagnes escarpées qui se terminent par le col de Belate; et ce qu'il y a peut-être de plus extraordinaire, c'est qu'il est parvenu à se faire suivre de trois pièces de campagne qu'il fallait transporter tantôt à dos de mulet, tantôt à l'aide de cables et de brancards, faire glisser du haut des rochers dans d'affreux précipices, comme dans un autre passage fameux.

— L'anecdote suivante, que nous empruntons au *Rénovateur*, prouve que Charles V, si lâchement calomnié, réunit à un haut degré toutes les qualités brillantes et toutes les vertus solides qui font les grands rois:

« En 1821, le jour de la Saint-Ferdinand, une troupe de séditeux se rendit à Aranjuez, où était la famille royale, pour y profiter du libre accès que le roi et ses frères avaient coutume d'offrir au peuple en cette occasion; son projet était d'assassiner Ferdinand; don Carlos en est instruit, il sait que les conjurés sont déjà rassemblés sur une des places de la résidence royale; il sort du palais, monte à cheval, et court seul vers ces furieux; il est bientôt assailli par un des assassins, (c'était un boucher) qui lui porte un coup de sabre; mais le prince pare le coup et désarme son adversaire; ce trait d'audace déconcerte la bande, qui fuit avec rapidité. Don Carlos rentre au palais; le roi, déjà informé de l'événement, vole à sa rencontre, et lui demande ce qui lui est arrivé: « Rien, répond froidement don Carlos. — Mais je sais que tu as été attaqué. — Cela est vrai, j'ai été au-devant des assassins pour les prévenir que leurs coups doivent d'abord s'adresser à moi et que je te couvrirai toujours de mon corps, toi mon roi et mon frère. »

—Plusieurs journaux avaient annoncé que des travaux avait été faits à la chapelle des Tuileries, et qu'à partir de Pâque prochain on y dirait la messe tous les jours. Les organes du ministère, empressés de prouver à la France que Louis-Philippe n'a pas l'intention qu'on lui supposait d'assister à la messe, ont démenti la nouvelle. En revanche, il paraît que la mesure depuis longtemps projetée, d'empêcher le public de passer par les portes du pavillon de l'Horloge pour arriver dans le jardin des Tuileries, va être mise à exécution. Déjà les ouvriers menuisiers placent des tambours devant toutes ces portes. On assure qu'il est question de priver entièrement le peuple de Paris de pénétrer dans la cour des Tuileries, qui ne serait désormais accessible qu'aux militaires et aux familiers du château.

— M. Constantin de Claqueray, condamné aux assises de Blois, en octobre 1832, pour faits de chouannerie, à dix ans de détention, et qui depuis été amené dans la prison d'Orléans où il était depuis seize mois, a été rendu vendredi dernier à la liberté.

— Un des organes les plus dévoués de la presse provinciale, la *Gazette de l'Ouest*, qui avait suspendu ses publications, il y a à peine un mois, vient de les reprendre. Voici un fait que nous lisons dans un des derniers numéros :

« La justice de juillet avait eu l'étrange idée d'impliquer l'honorable M. Hardouin, rédacteur en chef de la *Gazette de Bretagne*, dans un enlèvement de fonds du gouvernement. Sachant que l'innocence ne suffit pas pour empêcher les tracasseries et les tourmens de la détention préventive, et devant d'ailleurs espérer que la sienne apparaîtrait aux esprits les plus prévenus, M. Hardouin avait jugé prudent de se mettre à l'écart de la justice pendant l'instruction du grand procès qui s'élabore à Pontivy. L'événement vient de prouver qu'il avait agi sagement; car, lui absent, une ordonnance de non lieu est venue le rendre à ses parens et à ses nombreux amis, qui lui ont fait à Rennes les honneurs d'une véritable ovation. L'opinion publique devrait bien rendre à l'avenir MM. de la justice un peu plus circonspects, car ils ont dû y perdre en dépit tout ce que leur honorable victime a dû gagner en consolation. »

— L'ouragan qui s'est fait sentir le 6 sur la côte de Toulon a causé de graves désastres à Dragnignan et dans les environs. Dans la campagne, des oliviers, des arbres

de toute espèce ont été déracinés; des granges, des murailles ont été renversés, une forêt et onze maisons d'un village ont été incendiées. A la ville, le vent du nord soufflait avec tant de violence que des pierres de plusieurs livres étaient enlevées au milieu de tourbillons de poussière. Beaucoup de toitures furent considérablement endommagées. Une des tourelles du vieux rempart près du cimetière n'a pu résister à la violence impétueuse du vent, et s'est écroulée en écrasant les jambes d'un malheureux ouvrier qui passait au-dessous.

— On se rappelle qu'à propos d'un duel qui avait eu lieu entre deux officiers belges, un conseil de guerre avait décidé que les lois ne pouvaient atteindre les duellistes. La cour de cassation de Belgique, saisie du pourvoi, a décidé que l'homicide et les blessures résultant du duel tombaient sous l'application du Code pénal.

— On a enfumé ces jours-ci à Dieppe, dans le bassin à flot, un navire où était un innombrable équipage de rats, qui causaient de bord d'incroyables ravages. Ils étaient partout, jusque dans les voiles; on ne pouvait en déployer une sans que l'on ne vit tomber trois à quatre rats sur le pont: ils couraient, s'élançaient de cordage en cordage avec une audace sans pareille; les imprudens avaient été jusqu'à percer le navire à l'eau. Des réchauds de charbon allumé, placés dans la cale, toutes les ouvertures du navire ayant été hermétiquement fermées, ont fait justice de ces formidables forbans. On en a trouvé soixante et plus, gisans dans la cale, le rest a péri dans le bordage: le navire en est délivré.

— Le directeur du Musée vient de faire afficher au Louvre un avis, aux termes duquel il est défendu à toute personne étrangère au Musée, à tous artistes, d'entrer dans les salles où sont déposés les ouvrages qui sont apportés pour l'exposition.

On se plaignait les autres années que les ouvrages de sculpture n'étaient pas très-nombreux à l'exposition. Il y en a déjà au Louvre plein deux grandes salles, et à chaque instant on en apporte de nouveaux.

Les portraits abondent pour la galerie de peinture.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de FELIX LOCQUIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

DE L'ART ET DE SA TENDANCE ACTUELLE.

Le christianisme est comme une grande table, où sont venus s'asseoir incessamment des hommes de tout âge, de tout rang, de toute condition. Nourris de ses maximes savoureuses, ils sont tous allés de là, les uns poser sur la toile de fraîches et divines images, les autres élever de majestueuses cathédrales, écrire d'admirables pages, développer de magnifiques idées; en un mot, sciences, arts, intelligence, le christianisme a tout repu, réjoui, restauré. De même que les peintres en tiraient jadis leur peinture, les architectes leurs monumens, les docteurs leurs livres, nous pensons que les poètes et les littérateurs de notre âge pourraient en tirer également et leur littérature et leur poésie. Cela s'est vu, s'est pratiqué parmi nous; il n'y aurait qu'à renouer la chaîne à l'anneau rompu. C'est une effrayable chose à suivre dans l'histoire que ce matérialisme de l'art, commençant à l'invention de l'imprimerie, pour arriver à son dernier période, à quelques années de nous. Tandis que la presse répandait avec profusion les livres antiques, on conçoit que ces alimens immenses présentés subitement et sans transition eussent dû fatiguer et gâter les meilleurs tempéramens. Voyez en effet comme le sentiment de la nationalité s'efface, à partir de cette époque, et comme la civilisation antique déborde la civilisation moderne ! Elle attaque la scolastique chrétienne, au nom des écoles d'Alexandrie et des théogonies grecques; la métaphore homérique et la périphrase cicéronienne envahissent le vieil idiôme de Ville-Hardouin; le droit national est assailli par les codes romains; la merveilleuse architecture gothique succombe sous l'architecture païenne; en un mot, c'est une désertion soudaine des mœurs, des coutumes, des habitudes locales, un immense reflux vers la Grèce et Rome, comme si la trompette avait sonné pour réveiller de son sépulcre tout ce monde païen que le christianisme avait brisé, dispersé ! Evidemment, ce qu'il y a de

meilleur, pour ne pas dire uniquement de bon, dans la littérature du dix-septième siècle, organisée sous cette influence, c'est la manière, le style. Le grand reproche que nous lui faisons à bon droit, c'est de ne pas s'être enrôlée au service d'une idée, et de n'avoir été ni nationale ni religieuse. Aussi cette littérature ne vivra qu'à cause de sa formule, belle et admirable sans contredit; car elle n'a de racines ni dans les traditions, ni dans les mœurs publiques, ni dans ce qu'un peuple possède de plus intime et de plus vivace, sa foi. Notre littérature, au contraire, nous parlons de celle qui date de quinze ans, possède au moins le mérite d'avoir exploité l'art au profit des traditions nationales; c'est un progrès qui en déterminera d'autres, nous le croyons. Nous sommes justes: nous applaudissons ce qui est bon, nous blâmons ce qui est mauvais. Hommes du dix-neuvième siècle, nous ne réservons pas toute notre admiration pour des temps qui ne sont plus, qui ne peuvent pas revenir pour l'art. Nous pensons qu'il y a quelque chose de bien de notre temps; nous le saisissons avec amour, nous voudrions trouver plus abondante moisson. Mais ce n'est pas notre faute si cette littérature, que nous serions si disposés à accueillir, s'est égarée dans d'inexplicables travers; si, dans ses élucubrations désordonnées, elle a déconcerté notre pudeur; si elle s'est complue à jeter de la boue sur toutes nos grandeurs et à rabaisser toutes nos gloires; si les prétendues imitations des théâtres étrangers n'ont été le plus souvent que les copies de leurs défauts et l'exagération de leur cynisme. Nous passons volontiers sur les formes et sur les manières, mais non sur le fonds et sur la moralité. Nous trouvons que les trépignemens et les battemens de mains devant une longue suite de scènes de débauche, d'incestes, et d'assassinats, ne sont pas la preuve qu'on a bien fait, mais qu'on a faussé l'esprit des masses, gâté leur esprit et leur cœur. Hors du bon et de l'honnête, il n'y a pas de véritable gloire, et, nous le croyons, pas d'avenir. Les mythologies anciennes avaient pla-

cé les muses au sommet d'une haute montagne, où l'on ne parvenait qu'à l'aide d'un cheval ailé. Plus haut encore sont pour nous et la règle et l'inspiration du génie, au ciel ! la foi l'ouvre, et l'amour y transporte.

C'est une chose merveilleuse à examiner en ce moment que le spectacle de cette force intime et mystérieuse qui pousse l'art vers les hauteurs où l'appelle la foi, et de cette autre force qui le retient et le précipite. Quand l'horizon est noir et la nuit pleine de ténèbres, sur le bord des eaux vacillent des lueurs mobiles et capricieuses qui ne durent qu'un instant. Ainsi viennent briller par intervalle aux yeux de nos artistes les clartés divines et les pensées du ciel, et, tandis que s'ils suivaient la lueur mystérieuse leurs pensées iraient planer dans un vaste et pur horizon, tout étincelant de soleils, fermant leur âme soudainement à ces illuminations intimes, ils retrouvent les mêmes ténèbres, la même solitude. Etrange combat d'un reste de matérialisme sensuel et du spiritualisme, dont l'issue sera la négation de l'art, ou sa régénération pleine.

Il y a un simple et gros principe de logique qui eût dû ce nous semble, garder les artistes contre l'exploitation du matérialisme dans le domaine de leurs conceptions, et les pousser plutôt dans les voies chrétiennes, à savoir que le matérialisme étant la négation de l'intelligence se trouve par cela même la négation de la poésie et de l'art; que le christianisme au contraire n'ayant pour but que d'abaisser la matière et d'élever l'esprit, était nécessairement la source la plus féconde de la poésie et de l'art. Ceci est vrai dans l'idée, presque également vrai dans le fait. Nous ne sachions pas que la poésie moderne ait produit quelque chose de plus beau que les *Méditations* ou les *Harmonies*, qui ne sont belles que parce qu'elles sont chrétiennes. Et voyez comme les esprits s'égarèrent, comme les notions du beau disparaissent, comme la désertion des idées chrétiennes produit une effroyable confusion et provoque à la ruine des mœurs ! Que représentent la poésie, le drame,

l'art en un mot ? L'homme et ses passions. Or qu'est-ce que l'homme, du point de vue matérialiste, sinon un être misérable et chétif perdu dans l'espace comme dans la durée, sans frein dans ses désirs, sans règle dans sa conduite, sans moralité dans ses actions ? Rien n'est moins poétique que cet homme, et par suite rien de moins dramatique que ses actions. La poésie qui nous transporte, qui nous séduit, c'est celle qui nous peint tout à la fois et les misères de l'humanité et ses destinées éternelles ; la passion qui nous émeut, c'est celle qui rugit sous la main de Dieu. Nous ne pouvons certes avoir la prétention de tracer en quelques lignes une poésie complète, que bien d'autres avant nous ont cherché à baser sur des principes incontestés. Mais qui ne voit que le christianisme, en replaçant l'homme dans ses rapports naturels avec Dieu et avec la société, a par cela même modifié et changé la passion, ce grand ressort de toutes les compositions artistiques ? L'homme poussé au crime par tous ses penchans naturels et retenu par la conscience, incessamment flottant entre le remords et le désir, entre la terre et Dieu ; en d'autres termes la lutte antique de la chair et de l'esprit appliquée à un point de l'existence, voilà la passion chrétienne ; et celle-là seule est véritablement intéressante. Rien n'est moins poétique qu'un brigand, et moins dramatique que l'aspect de la Morgue et de la Grève, si une pensée du ciel ne plane sur toutes ces horreurs et ne purifie en quelque sorte toutes ces immondices, comme ces crânes blanchis que les anciens mêlaient aux fleurs de leurs banquets ! La jeune école littéraire a de l'avenir, nous le croyons, par cela seul qu'elle s'est placée sur le terrain de l'histoire nationale ; mais il ne faut pas qu'elle continue de marcher vers cet avenir avec l'habitude de ne voir dans l'humanité que l'extérieur, et de ne peindre que ce qu'elle a d'horrible et de dégoûtant. Nous ne craignons pas de le dire, c'est une véritable profanation de l'art, et pour peu que cette fièvre littéraire continuât, nous ne connaîtrions

bientôt plus rien de l'homme, ni de ses passions, ni de ses vertus, ni de l'intimité de son être.

Nous n'avons point attristé l'esprit de ceux qui nous lisent du récit de ces scandales journaliers, offerts comme une pâture à l'avidité des masses. Assez d'autres sans nous sont allés troubler la bonne et douce solitude que Dieu leur a faite pour la plupart du bruit de ces orgies et des échos de ces saturnales littéraires. Nous eussions gardé le même silence aujourd'hui, s'il ne nous appartenait pas de saisir le bien partout où nous le trouvons, et au milieu des ténèbres du présent de saluer avec amour toutes les lueurs d'avenir. Nous disons ceci en vue d'une composition nouvelle, qui nous semble le présage d'une restauration commençant enfin pour l'art, et que nous devons signaler comme un trait de la situation générale des esprits. Nous voulons parler du drame de M. Alfred de Vigny, analysé par toutes les feuilles périodiques, connu par conséquent de tous nos lecteurs. Le théâtre le meilleur est un lieu malsain pour les mœurs, nous le savons; mais c'est toujours un pas immense dans les voies morales et dans les idées d'ordre et de régénération, dont nous devons tenir compte, que cette tentative couronnée de succès, de la part d'un de nos littérateurs les plus distingués, d'arracher la scène à ces honteuses extravagances qui la déshonorent, et font de nos théâtres comme des maisons de corruption et de scandale, où les jeunes intelligences vont perdre tout à la fois et la moralité de leurs premières années et le bon goût de leurs premières études. Ce n'est pas sans raison que nous avons esquissé à grands traits, en commençant, les idées générales que nous fournissent les théories chrétiennes, dans leurs rapports avec les conditions de l'art, car tout ce qui est beau dans le drame de *Chatterton* est chrétien, tout ce que réprouve le christianisme est également réprouvé par la critique, de telle sorte que nous ne voudrions pas démontrer par d'autre exemple que la perfection de l'art consiste en effet dans la mise en

œuvre des données chrétiennes. La critique eût dû les signaler; mais, de notre temps, il n'y a guères plus de critique que de littérature.

Quoi qu'il en soit, nous devons faire remarquer cette tendance que quelques écrits littéraires nous avaient révélée, et que M. Alfred de Vigny vient de transporter au théâtre, à savoir, que le public commence à se lasser des excès frénétiques de l'école nouvelle, et lui demande enfin de justifier par des œuvres dignes, calmes, raisonnables, la bienveillance excessive avec laquelle il a accueilli ses premiers essais, et soutenu ses attaques violentes contre l'ancienne école. Ce point d'arrêt, tout le monde le sent, l'exprime à sa manière, le commente au gré de ses désirs, et l'interprète suivant ses idées; mais tous les organes de l'opinion sont unanimes sur le fait. « Nous sommes certainement » arrivés à ce point, dit le *Bon Sens*, » où les formes nouvelles étant définitivement conquises, le public commence à se demander ce qu'on en pourra » faire, et à quelle civilisation on les » fera servir. Les fonctions intellectuelles et sociales de l'art sont discutées. Les besoins d'une règle morale » sont généralement sentis et imposés » à la poésie. Les liens de notre destinée et de notre littérature sont appréciés avec plus de soin et de respect. » On ne se contente plus de demander » aux artistes comment ils parlent; on veut savoir de quoi ils parlent. Les » disputes de la forme sont apaisées; » on s'inquiète de celles du fonds. La » pensée reprend ses droits oubliés. La » philosophie chicane l'art et aspire à le » dominer. L'intelligence tend à mettre » de plus en plus son unité auguste dans » tous les développemens contemporains et élémentaires de l'humanité. » Ainsi sont effacés les hommes qui » avaient mis tout leur espoir dans la » forme de leur glaive et dans l'éclat de » leur armure; et si, parmi ces guerriers » de l'art nouveau, il en est un qui se » soit retiré à temps sous sa tente pour » méditer, et qui reparaisse au milieu » de la foule avec la parole d'un phi-

» losophe, la foule se pressera autour
» de lui. »

Ainsi donc nécessité pour l'art de s'enrôler au service de quelque grande idée morale, qui le mette en harmonie avec les tendances de l'époque et le conduise avec la génération actuelle vers cet avenir, qui sera brillant pour lui comme pour elle. Incessamment raménées vers les saines idées en toute chose, les intelligences quittent les voies de désordre et de mensonge pour rentrer dans leurs conditions primitives. Telle est l'œuvre divine, qui selon des voies aussi sûres que merveilleuses, bien que souvent cachées à nos regards, va s'accomplissant de jour en jour. *L'esprit* croit, et reprenant son empire sur la chair, l'idée du droit se sépare, d'une manière toujours plus nette, de l'idée de force; et, pour que rien ne manque à cette régénération sociale, voici que l'idée du beau, du vrai, brille tout à coup dans le domaine de l'art. Favorisons ce mouvement littéraire; car il est d'une haute importance. L'art comme la science n'ont été exploités au profit du matérialisme que par une déviation, un suicide; c'est là ce qu'ils vont faire comprendre aux hommes de notre âge. Le mouvement est commencé; l'intelligence reprend son sceptre: à bientôt celui de la foi! L'art catholique est à créer comme la science, et c'est là ce qu'attendent les intelligences méditatives de notre époque, fatiguées de l'insuffisance et du désordre qui règnent dans ces deux modes de l'activité humaine. Des notions du dogme catholique sortira quelque jour un système général d'explications et de développements, qui, réunissant dans une admirable unité ce qui n'aurait jamais dû être séparé, l'intelligence et la foi, Dieu et l'univers, ouvrira pour la science et pour l'art les magnifiques horizons d'une patrie nouvelle. L'art comme la science, comme toutes les choses humaines, ne s'arrêtera point ainsi dans un impossible milieu entre le spiritualisme pur, c'est-à-dire le christianisme, et le matérialisme déguisé. Il suivra sa loi naturelle, qui est de tendre à ses réalités complètes; et, comme le principe de son développe-

ment le plus étendu est dans le christianisme, il ira droit aux théories chrétiennes.

Pour le moment, l'essentiel est de faire remarquer cette disposition des intelligences à s'écarter tout aussi bien des excès de l'école nouvelle que de l'inutilité de l'ancienne, et à chercher jusque dans les plaisirs de l'esprit la trace d'une pensée féconde et d'une idée morale. C'est une conséquence nécessaire de ce vaste mouvement également commencé sur tous les autres points où les saines idées ont été sacrifiées à des combinaisons mensongères ou obscurcies par l'erreur et les préjugés; la mort du scepticisme et le réveil de la foi, par celui de l'intelligence!

Oui, le catholicisme sera grand dans cet âge qui commence, si de nouvelles entraves, des catastrophes imprévues, ne viennent pas détourner cet immense ébranlement, et disperser cette foule qui tourbillonne autour du temple. Chaque fois que les peuples abattus se sont tournés vers la croix, ils se sont relevés forts et puissans; le christianisme qui n'a pas manqué aux siècles de barbarie, ne manquera point aux siècles d'intelligence et de raison; l'évangile est un livre universel, c'est-à-dire de tous les temps, de tous les lieux, de tous les hommes, et ce n'est pas sans raison que notre foi est appelée catholique. L'art sera grand aussi, car il sera social. Pour à tour futile ou impie, arrêté dans sa marche, tantôt au nom de la barbarie, tantôt au nom de l'autiliquité, tantôt au nom de l'antiquité, il se trouve, comme aux jours de son origine, entre la foi qui lui tend sa main pleine de trésors opulens, et les peuples qui l'appellent, pour endormir leurs douleurs et chanter leurs destinées.

Et maintenant, pour en revenir au drame de M. Alfred de Vigny, dont nous nous sommes emparés en passant, pour appuyer d'un exemple cette tendance que nous avons signalée depuis longtemps, mais que son œuvre vient d'entourer d'une plus vive lumière, nous devons dire en finissant, que si cette composition est bonne sous cer-

tains points, elle est fort dangereuse sous d'autres. Moralistes et chrétiens, gémissant profondément de ces morts violentes qui se propagent au milieu de la société désolée, comme une effroyable épidémie, nous entrevoyons avec douleur l'effet probable de ces paroles amères, tombant au sein d'une génération malade, trop disposée déjà à accueillir avec un empressement fatal, tout ce qui peut légitimer son désespoir et relever sa lâcheté !

Les hommes religieux voués à l'étude de la question sociale, semblent avoir entendu l'appel qui leur a été fait par M. de Villeneuve Bargemont, dans l'ouvrage remarquable dont nous avons rendu compte. La science matérialiste est désormais démonétisée, tandis que chaque jour nous fait connaître un nouveau socialiste chrétien ; enfin l'économie politique, dégagée de ces faits inhumains qui en étaient la conséquence inévitable, quand elle était vide de sentimens religieux, est devenue ce qu'elle doit être désormais, la science de la charité.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs, en donnant place dans nos colonnes aux notes suivantes que nous a communiquées un homme d'une haute expérience et d'un rang distingué ; il indique ici une voie assurément susceptible d'heureux résultats et où il serait à désirer que les amis de la classe pauvre s'engageassent.

Toutefois, nous le dirons avec franchise, son cadre nous semble trop étroit pour porter tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre, et nous aurions désiré que l'auteur fit entrer dans son plan l'étude et l'application d'un bon système de relations industrielles, de manière à faire disparaître ces énormes déperditions de forces qui paralysent le mouvement social, et qui résultent de la divergence des intérêts individuels, et de leur tendance fréquente à contrarier l'intérêt général. Sans contredit la charité est le principe essentiel de toute société bien organisée ; mais peut-on, sauf quelques rares et hé-

roïques exceptions, faire reposer le système social exclusivement sur la charité ? Nous ne le pensons pas ; et l'occasion nous semblerait bonne en fondant une école d'agriculteurs, d'essayer parmi eux l'emploi d'une règle de justice dans la répartition des fruits du travail, de manière à établir des garanties en faveur du pauvre, et à soustraire celui-ci à l'exploitation du riche.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET INDUSTRIELLES.

On parle beaucoup de l'instruction du peuple ; on lui fait des sacrifices immenses pour obtenir de faibles résultats ; on répand à grands flots la science qui demande des loisirs et repousse le travail corporel ; on resserre en quelques écoles spéciales et peu nombreuses, la connaissance des arts qui l'exigent et le rendent honorable en le perfectionnant.

C'est au clergé et aux propriétaires aisés qu'il appartient de réparer cette erreur du pouvoir.

On va chercher, en Angleterre, des modèles d'institutions peu applicables à notre pays, qui contredisent notre génie, notre caractère, et nos mœurs ; et on néglige d'y prendre ce qui serait excellent partout.

Là, on facilite l'instruction industrielle des classes inférieures, qui forme et prépare ces ouvriers habiles dans leur profession que le continent envie, et l'on rend d'un abord difficile celle qui multiplie les avocats, les médecins, les littérateurs. Nous prenons à tâche de faire à peu près le contraire.

En agriculture, nous avons quelques écoles particulières où s'élèvent des directeurs de grands établissemens ; combien en comptons-nous où s'instruisent des secrets de leur état des bergers, des jardiniers, des laboureurs ? S'il en est deux ou trois de cette nature, il faut faire cent lieux pour y parvenir, et y payer d'assez fortes pensions. Aussi rencontrons-nous en France des valets de charrue qui soient en état de dire pourquoi ils tracent un sillon de telle ou telle façon ? Presque tous n'ont qu'une réponse : c'est l'usage. Sans doute, cet

usage est bon et très-bon; mais quand on propage partout l'instruction, encore faudrait-il qu'un praticien pût justifier l'usage par une raison. On publie une multitude de manuels, dites-vous, où se débite l'épithète du berger, du laboureur, du maraîcher en huit ou dix leçons, à cinq centimes. — Ces petits livres sont encore dans le portefeuille de quelque ami des arts utiles, et en sortiront le jour où il sera formé des écoles propres à les appliquer.

Notre vanité native nous entraîne toujours vers ce qui a de l'éclat. S'agit-il de manufacture, vite nous construisons un palais, et nous ne calculons pas si nous pourrions le remplir de métiers. S'agit-il d'école, nous débutons par une académie; toujours du grandiose, et puis nous en restons souvent aux projets. — Telle n'est point la marche de la nature: l'homme naît enfant, et passe par l'adolescence avant d'arriver à la virilité. Quant à nous, que l'expérience a rendus plus circonspects en fait d'institutions, nous ne prenons confiance que dans celles dont les commencemens, faibles et inaperçus du vulgaire, laissent le temps d'enfoncer les racines dans le sol, avant de montrer la tige au grand jour.

C'est pourquoi nous publions un plan d'école tout nouveau par la forme, en apparence étroite et mesquine, que mépriseront les savans et les hommes à hautes vues, qu'accueilleront peut-être, les prudens et les sages; il est le fruit de longues années d'observation et d'essais: renfermé en quelques pages, il ne fatiguera point l'attention, il est modeste et petit; mais il est susceptible de recevoir, avec le temps, d'assez grands développemens.

Si des pasteurs zélés, si des prêtres libres d'une partie de leur temps, aidés de la coopération de propriétaires-cultivateurs instruits et généreux, essayaient de le mettre en pratique, l'exemple fructifierait probablement; le grain de senevé deviendrait un grand arbre, et un meilleur avenir s'ouvrirait pour la religion, l'agriculture, les arts et la propriété.

PLAN DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET INDUSTRIELLES.

**

La religion et le travail sont les élémens de toute société civilisée; c'est donc sur l'une et l'autre qu'il importe de fonder les écoles destinées à former les hommes des classes inférieures, en vue de l'utilité la plus générale.

Le travail de la terre doit primer tous les autres, parce qu'il est le plus moral et le plus nécessaire.

Il s'allie facilement avec celui de toutes les professions;

Il s'allie non moins facilement avec les études élémentaires (1).

**

Une école de travail ayant cette destination, doit donc être fondée dans une métairie.

La direction en serait confiée à un prêtre, à un frère de quelque institut voué à l'instruction, ou à un laïc pieux, exerçant sous la surveillance du pasteur du lieu (2).

(1) Il est fort singulier qu'il ne se soit formé nulle part d'écoles où le travail agricole, horticole, et industriel soit allié à l'étude. Des essais faits en quelque lieu avec un grand soin, ont présenté des résultats trop satisfaisans, pour que l'on ne saisisse enfin un moyen aussi simple de multiplier les bienfaits d'une bonne et solide instruction.

On conduit celle préparatoire à l'admission dans les petits séminaires, prodiguée par les pasteurs de nos campagnes à des enfans de familles pauvres, que ces études imparfaites dégoûtent du travail et de la profession de leurs pères? c'est une source de désordres dans la société. Quelques uns arrivent jusqu'aux ordres sacrés, cela est vrai; mais combien de ces vocations avortées se jettent dans les bureaux et les comptoirs, qu'elles encomrent de candidats pour les professions diverses exercées dans les grandes villes. Il n'y a plus de place pour un si grand nombre de jeunes gens, et l'agriculture comme les arts les plus nécessaires, a perdu des hommes qui lui étaient naturellement destinés.

(2) Il existe en France environ 20,000 églises ou chapelles qui n'ont point de pasteurs titulaires: desservies par les curés du voisinage, ce service les fatigue au point d'en faire périr

Le nombre des élèves sera proportionné aux moyens de travail dont on pourra disposer.

**

Le temps sera partagé entre le travail et l'étude.

L'étude comprend la lecture, l'écriture, l'orthographe, le calcul, le dessin linéaire, et les connaissances théoriques de l'art que les élèves doivent exercer.

**

Le travail corporel sera modéré, quant au temps, par sa combinaison même avec l'étude, et quant à l'emploi des forces, par l'usage des moyens mécaniques (1).

Un travail modéré étant un savant exercice gymnastique, dispense des récréations, car il est la plus agréable de celles que l'on pourrait choisir.

**

Une école de travail établie sur ces bases, est donc une véritable école d'agriculture, d'horticulture, ou des professions que ses proportions rendent d'une exécution si peu dispendieuse, que tout propriétaire un peu aisé peut en fonder une auprès de lui, et en obtenir toutes sortes de services (2)

un grand nombre au bout de quelques années d'exercice; l'état autorise leur érection au vicariat, mais il leur refuse toute dotation. Ces petites communes doivent y pourvoir. C'est là qu'il conviendrait de fonder nos écoles; la pension modérée que paieraient quelques élèves, tiendrait lieu de traitement au prêtre. Il trouverait son logement et sa nourriture avec ses élèves, dont le travail agricole et entretiendrait la consommation ordinaire par son produit.

(1) Les instrumens perfectionnés, en diminuant la dépense des formes impulsives, exigent un plus grand développement de l'intelligence; leur usage prépare donc l'esprit aux opérations, dont il est l'agent exclusif.

Nous voyons maintenant des enfans de douze à quinze ans faire manœuvrer des charrues sans effort, les diriger avec aisance après quelques journées d'apprentissage, défoncer le sol à douze et quinze pouces, à l'aide de bèches étroites et légères, etc.

(2) Un prêtre desservant une annexe, ou remplissant la fonction d'aumônier, consacre

**

La méthode d'enseignement universel serait adoptée dans ces écoles, parce qu'elle s'allie mieux qu'aucune autre avec les exercices extérieurs, et parce qu'un seul maître peut donner ses leçons à des élèves de force différente, sans le moindre embarras, et dans une seule et unique classe.

**

Ces écoles industrielles prépareraient fort convenablement des sujets pour l'enseignement primaire des communes rurales; car il est d'un grand intérêt moral que les instituteurs primaires joignent à leur fonction la pratique d'une profession. La tenue de leurs écoles ne les occupe que quatre à cinq heures par journée, et ils ont presque généralement trois et quatre mois de vacances. Que faire alors, sinon se livrer au désœuvrement, et parfois à la débauche ?

**

Quoique le travail de la terre doive être, dans ces écoles, l'objet principal de celui des élèves, on peut néanmoins y associer celui de toutes les professions. C'est un moyen de multiplier de tels établissemens; mais ils doivent avoir au moins un jardin d'une assez grande étendue, pour que tous les élèves

quelques heures de la journée à l'éducation de quelques élèves. Deux ou trois de l'âge de 15 à 20 ans labourent et moissonnent, ou cultivent un jardin. Une métairie à partage de 500 à mille francs de valeur locative, fournit amplement la subsistance de six à sept individus, par la portion qui leur est afférente. 100 francs de pension, payés par trois élèves, forment les émolumens de l'aumônier, dont le logement et la nourriture sont assurés dans l'école, et ses intentions de messe restant libres. Ces conditions ont été acceptées par des évêques, en y ajoutant le casuel de l'annexe. Le propriétaire est assuré de ne jamais être privé du service divin, et possède sous la main de petits ouvriers intelligens et de bonne volonté, pour plusieurs travaux qui abondent dans l'habitation d'une famille aisée, à la campagne. Il s'élève sous ses yeux une pépinière de bons serviteurs, lesquels s'habituent à le regarder comme leur père, pour peu qu'il les traite avec bonté, et leur distribue quelque prix d'encouragement. Certes, tout cela est peu dispendieux, et présente des avantages bien au-dessus des sacrifices.

puissent y employer une ou deux heures de la journée. Le reste du temps destiné au travail serait consacré à l'apprentissage d'une profession (1).

**

On s'attacherait particulièrement à faire exécuter, par les élèves, toutes les opérations de culture, de jardinage, de ménage même, afin de les affranchir de la nécessité d'appeler un secours extérieur, et de les rendre propres à toute sorte de services. Rien

(1) Telle école aurait une forge, telle autre un atelier de charronage, de menuiserie, de serrurerie, des métiers à tissu, à tricoter, à couper les velours, etc.

On choisirait le travail le plus lucratif dans le pays, afin que la demi-journée qui y serait employée pût procurer un gain capable de payer la ration de vivres d'un jeune homme de 15 à 18 ans.

Dans les cantons manufacturiers, on pourra traiter avec des fabricans, qui fourniront de l'ouvrage à prix de façon.

Le tissage des étoffes, dans les provinces du Nord, est un moyen fort simple de fournir un travail lucratif à une école de jeunes travail leurs.

En consacrant à l'étude une partie de la journée, la main ne serait pas ébranlée, comme cela arrive quand les tisserands se livrent à des travaux grossiers, et ils demeureraient en état d'exécuter des main-d'œuvres façonnées. Il en serait de même pour des travaux agricoles opérés à l'aide d'instrumens perfectionnés. Ceux-ci occupant l'esprit, exerçant le corps, sans fatiguer les bras, peuvent s'alterner avec le tissage le plus délicat. Il résulte de graves inconvéniens de l'abus du travail des jeunes enfans sur les métiers : leur santé s'y altère quelquefois; leurs mœurs s'y corrompent; ils deviennent trop sensibles aux intempéries de l'air; aussi l'on voit dans les cantons manufacturiers, même à la campagne, la population s'affaiblir sensiblement, et dégénérer assez rapidement. Il n'en serait pas de même si des jeunes garçons admis dans une école de tisserands, y perfectionnaient leur instruction, en donnant un temps convenable à l'étude; y fortifiaient leur santé par un autre temps donné au travail modéré de la terre et au soin des bestiaux. La moitié de la journée, employée au tissage, assurerait habituellement leur subsistance. De telles conséquences rendent ces projets dignes de quelque attention.

ne développe l'intelligence comme la variété des occupations et des travaux.

**

Tous les élèves d'une maison seront entretenus dans les rapports d'une bienveillante confraternité; ils s'aideront dans leurs travaux; ils se soigneront dans leurs maladies; l'école aura une pompe à incendie, dont les élèves apprendront la manœuvre, et chaque fois que ce fléau se manifesterait dans leur voisinage, ils voleraient au secours des incendies, avec le directeur à leur tête; ils seront préparés, d'ailleurs, à rendre aux communes et aux pauvres, à chaque occasion qui se présentera, les secours de leur intelligence et de leurs bras, en ce qui pourra dépendre d'eux.

Si la publication de ce plan d'écoles éveillait, chez quelques ecclésiastiques, le désir de se dévouer à son application, ils sont invités à se mettre en relation avec le directeur de la *Dominicale*, qui est en mesure de leur indiquer des personnes qui en favoriseraient l'exécution.

PERSÉCUTION

DANS LE TONG-KING ET LA COCHINCHINE.

Nous avons parlé, il y a quelques semaines, d'une persécution terrible qui s'est élevée dans le Tong-King et la Cochinchine. Les *Annales de la propagation de la foi* contiennent sur cette persécution des détails qui ne sauraient manquer d'intéresser vivement nos lecteurs.

Minh-Menh, roi de la Cochinchine et du Tong-King, rendit, le 6 janvier 1855, un édit dans lequel il ordonnait à tous ses sujets d'abandonner le christianisme; d'obliger les chrétiens à fouler la croix aux pieds, et voulait qu'on abattît leurs églises et les maisons de leurs prêtres. Aussitôt que cet édit fut connu, les chrétiens les abattirent eux-mêmes, ou, comme on dit dans le pays, les *plèrent*; car elles ne sont qu'en bois, et il ne s'agit que de retirer les pièces de bois, de les disperser, et de les garder pour d'autres temps. Les missionnaires se tinrent soigneusement cachés. L'exécution de l'édit a été différente, suivant les provinces. Parmi les chrétiens pris, les uns se laissèrent séduire, mais le plus grand nombre montrèrent beaucoup de fermeté et de résolution.

Un prêtre tong-kinois, Pierre Luy, fut ar-

rété. On avait espéré le délivrer à prix d'argent ; mais un ordre du roi arriva, portant que tout prélicateur du christianisme devait être mis à mort. Lorsqu'il eut appris cette fatale nouvelle, le prêtre ne songea plus qu'à se préparer à la mort avec une admirable résignation. Le 11 octobre, on le fit sortir de prison de grand matin, pour le mener au supplice. Il y marcha avec une sainte joie. Arrivé au lieu désigné, il demanda à prier un instant ; cette faveur lui fut accordée. Un mandarin lui annonça que le roi lui donnait 60 deniers, ou 3 sous, pour acheter ce qui lui ferait plaisir ; c'est une largesse qu'il est d'usage de faire aux condamnés, et qui leur sert, la plupart du temps, à s'enivrer ; mais le pieux prêtre répondit qu'il n'avait besoin de rien. Aussitôt on lui trancha la tête. Les chrétiens firent enlever son corps, ce qui eut lieu sans beaucoup d'obstacles. Sa mémoire sera d'autant plus chère aux chrétiens qu'un mensonge aurait pu lui sauver la vie ; mais sa religion et sa loyauté se fussent indignées d'acheter sa délivrance à ce prix. Il était âgé de 61 ans ; on s'occupe de rédiger les actes de son martyre.

Immédiatement après cette exécution, les mandarins de la province de Nghé-An firent remettre en prison des chrétiens qu'ils avaient précédemment élargis. Ces pauvres jeunes gens eurent beaucoup à souffrir. Entassés dans une prison étroite, chargés d'une longue cangue, battus, pressés de la faim, dévorés de vermine, ils s'attendaient à la mort, lorsqu'une révolte ayant éclaté, on les mit en liberté sans rien exiger d'eux.

Dans la province de Ha-Tinh, les chrétiens furent d'abord assez tranquilles ; mais à la fin de 1855 la persécution y commença aussi. Deux prêtres y furent dénoncés, un catéchiste fut pris, ainsi qu'une femme âgée, maîtresse de la maison où il était. On voulut sauver le premier par un mensonge, en disant qu'il n'était pas catéchiste ; mais il s'y refusa et déclara nettement qu'il était catéchiste. Dans une autre province, une chrétienté nombreuse, celle de Ké-Bau, a trouvé moyen, par sa fermeté, d'échapper à de plus grands désastres. Un jeune chrétien s'est laissé frapper pendant plus d'une heure, pour le contraindre à apostasier, et n'a répondu qu'en invoquant les noms de Jésus et de Marie ; les païens, de guerre lasse, l'ont laissé aller, tout étonnés de son courage. Le bon jeune homme a été long-temps à se remettre de tout ce qu'il avait souffert.

Dans la province de l'ouest, les satellites des mandarins courant partout, rançonnaient les

villages. Quelques-uns des chrétiens s'en sont tirés moyennant quelques sacrifices ; d'autres ont été emprisonnés et mis à la cangue. Dans un district de près de 15,000 chrétiens, cela s'est borné à des sommes d'argent données. Dans un autre district, plusieurs mandarins se sont montrés assez traitables, et se sont contentés de déclarations vagues et générales. Les missionnaires, du fond de leurs retraites, veillaient à encourager la foi des uns, et à soulager le besoin des autres.

Dans la mission française, au Tong-King occidental, le principal but des mandarins était d'obtenir de l'argent ; et ils se montrèrent fort ingénieux pour atteindre leur but. A la date du 11 janvier 1854, la persécution sévissait encore. M. Harvard, évêque de Castorie, parle ainsi de sa situation et de ses dangers :

« Notre vie est continuellement en danger, nous ne pouvons compter ni sur un jour, ni sur une nuit de repos. Tout peut nous être enlevé en un instant. Aussi ne gardons-nous avec nous que ce qui nous est absolument nécessaire, prêts à décamper et à fuir au premier bruit. On est toujours aux aguets pour nous ; le bruit d'un tambour, le son d'une trompette, peut, en un instant, faire vider le logis. Nous avons toujours deux ou trois réduits, ou souterrains, pour nous y blottir en cas d'alerte. Le malheur est qu'ils sont presque toujours pleins d'eau. Des privations de toute espèce, la faim, la mort, voilà ce que nous avons sans cesse en perspective. Mais nous ne craignons pas la mort. Heureux de souffrir pour une si belle cause, nous avons le cœur content. Notre sacrifice est fait, la victime est prête ; vienne le bourreau quand il voudra ; nous courberons humblement la tête sous le fer de celui qui voudra la couper. Pour ma part, je suis si content de mon sort, que je ne changerais pas ma place pour le premier siège du monde. C'est une chose qui ne manque pas de charmes que l'état de celui qui se remet tout entier entre les mains de la Providence, et qui n'a plus rien à espérer dans ce monde que du grand Dieu que nous servons. »

Dans le Tong-King oriental, les missionnaires espagnols ne sont pas plus tranquilles. Les prêtres européens ne peuvent sortir, et ceux du pays peuvent seuls visiter les fidèles.

Les chrétiens de la Cochinchine ont été plus persécutés encore que ceux du Tong King. Comme le roi Minh-Menh réside en Cochinchine, les édits y sont observés avec plus de sévérité que dans les provinces éloignées, où les mandarins sont, en quelque sorte, aban-

donnés à eux-mêmes. Parmi les traits dignes des premiers siècles, que nous fournit cette persécution, nous choisissons le martyr de M. Gagelin, missionnaire.

M. Gagelin, qui avait été caché en plusieurs lieux, craignit de ne pouvoir échapper aux persécuteurs, et de compromettre ceux chez qui il logerait; il se flatta que quelques explications avec le juge le tireraient d'embarras. Il alla donc se présenter volontairement; mais on l'arrêta, on s'empara de ses effets, et on mit à la cangue deux écoliers qui l'accompagnaient. Ceux-ci s'échappèrent par la suite. Pour lui, il fut conduit à Hué, et il a porté la cangue jusqu'à sa mort. C'est le 25 août qu'il arriva à Hué. M. Jaccard et le père Odorico le visitèrent souvent dans sa prison; on ne se doutait pas encore qu'il dût être condamné à mort. La dernière visite de M. Jaccard fut le 11 octobre. Le soir du même jour on mit des gardes à la porte de la prison, avec défense de laisser entrer qui que ce fût. Dès lors il fut impossible à M. Jaccard de visiter son ami; mais ils s'écrivaient par les élèves de M. Jaccard, qui portaient à M. Gagelin sa nourriture. On mit à M. Gagelin les ceps aux pieds. Ce fut M. Jaccard qui lui annonça qu'il était condamné à mort. M. Gagelin ne pouvait le croire, n'ayant été ni interrogé, ni entendu. Le motif de la sentence était qu'il s'était éloigné de Dong-Nai, où le roi lui avait permis de rester, et qu'il avait prêché la religion. Lorsqu'enfin la nouvelle de la condamnation fut certaine, M. Gagelin écrivit à M. Jaccard la lettre suivante, si touchante et si digne d'un martyr :

« Monsieur et très-cher confrère,

» La nouvelle que vous m'annoncez, que je suis irrévocablement condamné à mort, me pénètre de joie jusqu'au fond du cœur. Non, je ne crains pas de l'assurer, jamais nouvelle ne me fit tant de plaisir, les mandarins n'en éprouveront jamais au pareil. *Latus sum in his quæ dicta sunt mihi; in domum Domini ibimus.* La grace du martyr, dont je suis bien indigne, a été, dès ma plus tendre enfance, l'objet de mes vœux les plus ardents; je l'ai spécialement demandée toutes les fois que j'élevais le précieux sang au saint sacrifice de la messe. Dans peu je vais donc paraître devant mon juge, pour lui rendre compte de mes offenses, du bien que j'ai omis de faire, et même de celui que j'ai fait. Si je suis effrayé par la rigueur de sa justice, d'un autre côté ses miséricordes me rassurent; l'espérance de la résurrection glorieuse et de la bienheureuse éternité me console de tous les travaux que j'ai supportés, de toutes les peines et les humiliations

que j'ai souffertes. Je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'ont offensé, et je demande pardon à tous ceux que j'ai scandalisés.

» Je vous prie d'écrire à Mgr notre vicaire apostolique, que je respecte et aime bien sincèrement, ainsi qu'à Messieurs nos autres confrères, que je porte tous dans mon cœur. Je me recommande à leurs prières, ainsi qu'à celles des prêtres du pays, des religieuses et de toutes les bonnes âmes. Je vous prie d'écrire aussi en mon nom à MM. les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères, à M. Lombard, missionnaire à Besançon, mon cher père en Jésus-Christ, et deux mots à mes parents. Je n'ai plus que deux sœurs, un oncle et une tante; je ne les oublierai pas dans le ciel, où nous nous reverrons tous, je l'espère. J'ai des effets au Phou-Yen, au Quin-Hou et au Quang-Ugai; je laisse tout à la disposition des administrateurs de la mission. Je quitte ce monde, où je n'ai rien à regretter.

» La vue de mon bon Jésus me console de tout ce que la mort peut avoir d'amertume. Toute mon ambition est de sortir promptement de ce corps de péché, pour être réuni à Jésus-Christ dans la bienheureuse éternité. *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* Je n'ai plus qu'une consolation à désirer, celle de vous rencontrer, ainsi que le père Odorico, pour la dernière fois.

» Hué, 14 octobre 1833.

» F. GAGELIN. »

Dans une autre lettre du lendemain 15 octobre, M. Gagelin pria M. Jaccard de faire connaître sa mort à la *Propagation de la Foi*, et promettait de ne point oublier devant Dieu les membres de l'œuvre, s'il allait au ciel, comme il l'espérait. M. Gagelin aurait désiré qu'on pût lui procurer la visite d'un prêtre anamite pour se confesser et communier; mais il n'y eut pas moyen de lui ménager cette consolation; il ne vit aucun de ses confrères.

Le 17 octobre 1833, sur les sept heures du matin, on annonça à M. Gagelin qu'il allait sortir de prison; il venait de réciter son office. Il acheva de s'habiller, et trouva une escorte de soldats armés qui l'attendaient. En sortant de sa prison, sa figure était animée, ensuite elle pâlit un peu, puis elle reprit ses couleurs naturelles. Apprenez que je ne crains point, dit-il à un soldat. Pendant la marche, un crieur proclamait la sentence, portant que l'Européen était condamné à être étranglé, pour avoir prêché la religion de Jésus dans le royaume. Le missionnaire marchait à grands pas, d'un air tranquille, jetant ses regards sur la multitude, qui ne pouvait s'empêcher d'admirer son courage. Quand il fut arrivé à l'ex-

trémité du faubourg de la ville, il ignorait encore s'il serait décapité ou étranglé. On mit une natte par terre; il avait demandé à se mettre à genoux, mais on le fit asseoir les jambes étendues, et on lui attacha les bras à un pieu, derrière le dos. Il se prêta à tout avec le plus grand sang-froid. On lui passa une corde au cou, et dix ou douze soldats se mirent à tirer de toutes leurs forces de différens côtés. Le missionnaire expira sans le plus léger mouvement, entre sept et huit heures du matin.

Les mandarins s'étant retirés, un des élèves du père Odorico demanda aux soldats de délier la corde, et ensuite obtint de faire enlever le corps et de l'enterrer dans un jardin, à Phu-Cam. Le père André fit la sépulture; mais le roi l'ayant appris, en fut fort irrité, et ordonna des recherches pour découvrir où était le corps, de sorte que les chrétiens, ne voulant pas compromettre tous leurs frères des environs, transportèrent le corps dans le cimetière public, et firent en sorte que le gouvernement le découvrit. Les mandarins allèrent reconnaître le corps, et prirent des mesures pour empêcher qu'on ne l'enlevât. M. de La Motte conserve la corde qui a servi à étrangler M. Gage-lin; la cangue qu'il portait est gardée à Phu-Cam.

Un autre martyr non moins touchant est celui d'un chrétien, Paul Doi-Buong, capitaine des gardes du roi, arrêté, pour la foi, avec six soldats de la garde royale, en décembre 1852. Ils furent tous chargés de chaînes et mis en prison. Ils souffrirent beaucoup, et furent souvent frappés. Un d'eux mourut en prison le 8 mars 1855. Parmi eux est Thaddée Quou, fils de Michel Kenou. Cette famille est distinguée, et alliée à celle de Paul Buong. Paul ayant confessé courageusement la religion lorsqu'il fut interrogé, fut dépoillé de ses grades et de ses emplois. Il montra, dans sa prison, beaucoup de patience et de fermeté; il demandait des chaînes plus pesantes et des coups plus fréquens. Le 25 octobre 1855, sur les cinq heures et demie du soir, on vint le chercher pour le conduire au supplice. Il devait avoir la tête tranchée sur l'emplacement même d'une ancienne église. On l'y conduisit aux flambeaux, toujours chargé de chaînes, et les mains liées derrière le dos. Il ne témoigna aucune faiblesse, se mit à genoux quand il fut arrivé au lieu désigné, demanda à faire sa prière, et resta quelque temps prosterné contre terre. « Ma prière est achevée », dit-il. On le releva, et en un instant sa tête fut emportée d'un coup de sabre. Sa tête a été exposée pendant trois jours, et son

corps est resté aussi trois jours dans une bière ouverte. On a conservé un morceau de toile trempé dans le sang du martyr.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Crise ministérielle, démission des ministres. — Causes de cette dissolution. — Brochure attribuée à MM. Roderer ou baron Fain. Courte analyse de cet écrit. — Rappel du maréchal Sout. — Difficultés de la situation en France et en Angleterre. — Nomination de M. Abercromby comme président de la chambre des communes. — Modification probable du ministère anglais. — Discours d'ouverture du Parlement. — Interrègne ministériel en France. — Démêlés de M. Laffitte avec la banque de France. — Querelles de partis. — Intrigues pour la formation d'un ministère. — Objections contre le projet de loi pour l'organisation du Conseil-d'Etat. — Désappointement des députés des centres. — Coup de pistolet tiré sur le président Jackson. — Incendie du théâtre de la Gaîté. — Représentation de la *Juive* à l'Académie royale de musique.

Ainsi que nous l'avions pressenti dans notre dernière revue, le ministère s'est évanoui devant les obstacles qu'ont élevé devant lui la défection d'une partie du centre, le vote de l'enquête sur les tabacs et l'évidence d'une majorité hostile qui s'était montrée un moment dans l'adresse du mois d'août et que l'ordre du jour motivé, obtenu par huit voix seulement, n'avait fait que dissimuler. Un moment devait venir, où cette chambre formée sous l'influence du principe révolutionnaire et fidèle à son origine, déploierait contre la royauté de son choix cet esprit d'opposition qui a amené une rupture violente avec la royauté légitime. Elle s'est déclarée enfin; sa volonté est de gouverner le gouvernement; les 221 ont recommencé; le ministère conservateur de la révolution est dissous; le ministère de concession va venir et après lui le ministère du dénoûment.

Ce qui s'est passé avant, pendant et après la discussion de l'enquête nous montre assez clairement la grande scission survenue entre les trois pouvoirs. En même temps se sont révélés les mystères les plus intimes du cabinet que le profane vulgaire, n'avait pas soupçonnés jusqu'ici. Tâchons de faire comprendre cette situation assez compliquée.

Il paraît que la pensée du chef de l'état, appelée par les uns immuable, et par

M. de Talleyrand, profonde, pensée du reste extrêmement monarchique, considère le ministère comme une émanation de la puissance royale, dépendante d'elle seule, n'ayant d'autre système que le sien et ne reconnaissant comme président réel, et comme pouvoir dirigeant, que le roi lui-même.

Selon ce même système, le ministère ainsi constitué n'est responsable envers la chambre que de ses actes. S'il survient quelque démêlé entre lui et elle, le roi avise et dissout ou la chambre ou le ministère, tout en conservant son système et choisissant toujours les ministres selon ses vues et ce qui lui paraît être le bien de l'État.

On n'a pas oublié sans doute que c'est la volonté de maintenir ce principe qui a forcé à la retraite le ministère Bassano, Passy, Teste, et Sauzet. Quant à MM. Mortier, Guizot, Thiers, de Rigny, Humann, Duchâtel, et Duperré, soit qu'ils se fissent illusion, soit qu'ils espérassent déguiser cette situation, on parvint à la changer, ils s'étaient soumis jusqu'ici à *la pensée*, jouant un double rôle, et laissant croire à la chambre qu'étant l'expression de la majorité, ils gouvernaient pour elle et par elle.

Mais la discussion sur l'enquête relative aux tabacs a déchiré en partie le voile et montré un ministre en opposition avec le système de la royauté, les autres abandonnant la défense de ce système tandis que deux hommes du château, MM. Vatout et de Salvandy, appuyaient de leur opinion exprimée à la tribune, la prérogative expirante sous les votes et les boules d'une importante majorité.

Sur ces entrefaites, est survenu un incident qui, en éclaircissant la question, a jeté encore plus la perturbation dans les pouvoirs constitutionnels. Une brochure anonyme a été distribuée à la chambre des pairs et à quelques affidés dans l'autre chambre. Cet écrit a produit une grande sensation et une irritation plus vive encore. Sa forme, le ton dogmatique de l'auteur, *la pensée* qui y est révélée, le mode de distribution, ont fait généralement croire qu'il avait une source élevée. Les uns l'ont attribué à M. Rœderer, d'autres à M. le baron Fain, mais à la presque unanimité on lui a supposé un haut patronage. Il en est résulté des reproches et des récriminations. MM. Thiers et Guizot, dit-on, ont eu avec le chef de l'état une explication assez vive, dont la conséquence a été un désaveu au *Moniteur*, mais en

termes assez ambigus. Il y est dit que cette publication n'est *d'aucune personne attachée au gouvernement*, ce qui ne dément pas les conjectures que l'on a formées. Enfin cette brochure est devenue un brandon de discorde qui a décidé la retraite d'un ministère déjà fortement ébranlé et n'ayant plus ni la confiance de la royauté, ni celle de la chambre.

L'écrit qui occupe depuis quelques jours les hommes politiques est une explication de la charte tournée de manière à réaliser les théories et les maximes du régime impérial. Malheureusement l'auteur oublie le principe de souveraineté populaire mis en tête de la constitution, pour ne s'attacher qu'à la lettre, et par là il arrive à de fausses conséquences.

Selon l'auteur, l'esprit de la charte veut que le roi, avant seal le pouvoir exécutif, ce pouvoir soit entièrement séparé du législatif et s'exerce indépendamment de lui.

La charte, en accordant au roi le pouvoir exécutif suppose des ministres, mais n'en fixe ni le nombre, ni les attributions, elle ne les organise pas en conseil.

Ce conseil, n'ayant donc pas une existence de droit n'en possède qu'une de fait, toute dépendante du dépositaire du pouvoir exécutif, chef de l'État, électeur et destituteur des ministres.

Ces ministres ne formant pas nécessairement un conseil, ne sauraient avoir un système ni faire assurer ce système par la majorité de la chambre.

Chacun administre séparément sa spécialité; s'il y a quelque affaire grave et sérieuse, le roi réunit ses ministres ensemble ou partiellement pour les consulter. Mais il n'y a pas là encore de système ministériel.

Le système appartient au roi, qui nomme ses ministres, lesquels n'en doivent pas avoir d'autre que le sien. Ceux-ci ne peuvent professer des doctrines et des systèmes particuliers, autrement ce serait la république à la manière américaine.

Encore moins doivent-ils provoquer sur ce qu'ils appellent leur doctrine ou système l'opinion d'une chambre qui n'a d'autorité que sur les actes du gouvernement, et reconnaître en elle une espèce de *concile politique*. Une telle démarche blesse la constitution dans la prérogative royale.

Si les ministres sont adhérens à la chambre et si le roi dissout cette chambre, ils favoriseront le retour de ses membres et de son esprit.

Dans ce renversement d'idées, la cou-

ronne est non-seulement humiliée, mais encore compromise.

Et que devient le droit de la nation, quand l'appel qu'elle a voulu donner au roi contre une chambre égarée est devenue un péril pour lui ?

Rendre périlleuse pour la royauté la convocation des collèges électoraux, n'est-ce pas la même chose que de lui ravir le droit de les convoquer.

La présidence du conseil des ministres n'est pas nécessaire; elle n'est pas indiquée par la charte. Le roi ne peut abdiquer le droit de présider son conseil ni de le convoquer. Peut-il reconnaître la présidence d'un autre, lui présent? Demanderait-elle la parole et la parole pourra-t-elle lui être refusée ou retirée?

Voilà en résumé l'exposé des hérésies constitutionnelles qui ont produit dans le ministère et au sein de la chambre, la même indignation que les propositions de Wickleff, Jean Hus et Jérôme de Prague, parmi les pères du concile de Constance. De toutes parts on a crié à l'abomination et prononcé anathème contre le téméraire auteur. Des explications devaient être demandées à la chambre, mais la tribune est demeurée muette. Enfin on a pris le parti de mander le maréchal Soult qui est à deux cents lieues de Paris et d'appeler au château M. le comte Molé. Ces deux hommes représentent parfaitement la doctrine exposée dans la brochure.

Assurément ce ne sont pas les objections qui manquent aux partisans du gouvernement par la chambre et d'un ministère constitué par elle dans son système. D'abord le principe de souveraineté populaire, électoral et parlementaire, ce qui est tout un; ensuite la nécessité pour les ministres d'avoir une majorité et l'impossibilité de l'obtenir sans un amalgame politique avec les deux chambres; puis la responsabilité, enfin le vote de l'impôt qui rend la chambre élective réellement souveraine. Voilà ce que l'on oppose aux hérésies de l'auteur de la brochure. Mais qui ne voit que, dans ce débat, il se forme un labyrinthe inextricable de principes, dans lequel il manque le fil d'Ariane. En effet, nous voyons une prérogative parlementaire opposée à une prérogative royale, un droit à un droit, un pouvoir législatif à un pouvoir exécutif, un refus à une volonté. Il y a deux royautés, deux trônes, deux directions. Le roi fait des ministres, une chambre les lui ôte. Ceux que la chambre fait, le pouvoir exé-

cutif peut les révoquer; si une assemblée est dissoute, l'élément électoral peut renvoyer la même et le chef de l'état se trouver obligé ou de sanctionner et d'exécuter des lois qu'il regarde comme contraires à l'intérêt de l'état et à sa prérogative, ou de se jeter dans les mesures de violence qui peuvent, comme nous l'avons vu, amener la ruine de son pouvoir.

Ainsi, après quarante-cinq ans pendant lesquels il y a eu trois ou quatre grandes révolutions, dix constitutions, la guerre civile et la guerre étrangère, des discours, des livres et des lois à défrayer dix royaumes; après avoir renvoyé une dynastie et risqué l'anarchie par suite d'un malentendu sur un article de la charte, on en est venu à ne pas savoir même qui doit gouverner, quelles sont les attributions de la royauté et des chambres, ni auquel des deux pouvoirs exécutif ou législatif il appartient d'avoir un ministère et un système. Nous demandons s'il est possible qu'un pays soit dans une plus déplorable et plus critique situation.

S'il nous est permis de hasarder notre opinion dans une aussi grave affaire, nous dirons que toute la difficulté nous paraît tenir à la nature de la représentation qui offre une trop libre carrière aux intérêts personnels, ce qui ne permet pas à la royauté d'agir avec la certitude que les inspirations venant de ce côté, sont la véritable expression du vœu national. Il n'y a pour un roi aucune humiliation à marcher avec son peuple, à écouter ses plaintes et ses vœux, à modifier son système d'après les idées de sa nation et de son époque. C'est pour cela que dans les anciens usages monarchiques, chaque citoyen français, chaque commune, chaque province étaient admis, lors des convocations générales, à exprimer leurs griefs et à proposer leurs vues de législation. Il y avait là une véritable liberté. Le monarque, après avoir recueilli les opinions, avisait dans sa sagesse, et proclamait la loi. Mais il y a honte, et faiblesse à céder devant une intrigue heureuse, à accepter les doctrines et les vues d'un parti, avec la conviction qu'elles sont contraires au vœu national. On conçoit très-bien que le monarque se laisse persuader par la voix de six millions de Français qui ne peuvent vouloir que des choses conformes à l'intérêt et à la gloire du pays, mais on comprend difficilement qu'il soumette ses lumières à l'esprit de quelques hommes égarés par l'ambition, la cupidité ou l'orgueil.

C'est à cela que tient la lutte constante qui a existé depuis la Constituante jusqu'à nos jours, entre l'élément représentatif et l'autorité exécutive, excepté pendant les courtes années de l'empire, où l'ascendant et la force prodigieuse d'un seul homme étaient une digue contre les envahissemens du pouvoir électoral. La réforme de cette partie de nos lois organiques, et le concours national à la formation de l'assemblée élective, sont le seul moyen de rapprocher deux influences que le monopole a rendues ennemies et jusqu'ici inconciliables.

Les mêmes difficultés existent en Angleterre par les mêmes motifs. Dans ce pays, la constitution et la royauté sont en péril par suite de la difficulté de réunir dans un même système politique la royauté, le conseil des ministres et les deux chambres. Là aussi M. Peel a demandé de n'être jugé que par ses actes; mais le parti réformiste a voulu, dès le premier moment, individualiser les principes; et M. Abercromby a été élu président de la chambre à une faible majorité, il est vrai, mais qui a déjà suffi pour ébranler le nouveau ministère tory. Cet avantage de l'opposition ne peut pas être appelé une victoire; cependant il a paru devoir nécessiter une modification dans le sens du torysme modéré, et déjà, dit-on, des avances ont été faites à M. Stanley pour l'engager à former avec M. Peel, un ministère de coalition. Ainsi les torys purs sont devenus en Angleterre une impossibilité. On prête à M. Peel l'intention, s'il ne trouve pas un appui suffisant dans la chambre des Communes, de la dissoudre encore et de courir les chances de nouvelles élections; mais il n'est pas probable qu'il veuille faire une expérience aussi périlleuse. Toutefois, voilà la chambre des Communes, divisée en deux partis à-peu-près d'égale force. Cette situation présente un avenir favorable à l'émancipation des catholiques et à l'amélioration du sort de l'Irlande. Il est évident maintenant qu'un ministère même tory n'a d'espoir de se maintenir qu'en portant la coignée de la réforme dans les abus de l'église Anglicane et en faisant droit aux principaux griefs des dissidents.

Un journal ministériel de Londres a écrit que les ministres cloueraient leur pavillon au mât, laissant à leurs ennemis la responsabilité de la destruction de ce qui reste de la constitution anglaise; sur

quoi un journal radical a répondu : Voilà le ministère Polignac. Il est certain qu'au point où sont les choses en Angleterre, le pouvoir se trouve entre la perspective d'une révolution complète et la nécessité de défendre la prérogative royale et les privilèges de l'aristocratie.

C'est une charte anglaise importée en France en 1814, qui a perdu la royauté de la restauration, et menace de mort la royauté de la révolution. Si cette charte a vécu plus long-temps dans son pays natal, il est dans l'ordre logique qu'elle succombe un peu plus tôt, un peu plus tard par les mêmes causes. Clouer son pavillon au mât est un acte de désespoir, mais les ministères Polignac ne viennent qu'après que toutes les autres combinaisons ont été reconnues impossibles.

Tout mouvement politique et même parlementaire est suspendu chez nous pendant l'inter règne ministériel. La chambre continue à s'occuper lentement et avec une grande inattention de la loi sur les faillites. M. Cunin Gridaine a voulu dans une des dernières séances, adresser des interpellations aux ministres; mais on l'a interrompu et la voix de ses collègues semblait lui dire : Respect aux morts. En effet, les hommes du conseil ressemblent en ce moment aux géants de l'Arioste qui, percés de part en part, se tiennent encore debout et semblent combattre, quoique privés de la vie. L'arrivée du maréchal Soult mettra sans doute fin à cette crise, pendant laquelle l'opinion n'a guère eu à s'occuper que des démêlés de M. Jacques Laffitte avec la Banque de France. C'est un spectacle curieux et moral à la fois, que la situation de cet homme fameux, luttant contre les conséquences de ses propres œuvres et voyant tomber une à une toutes ses espérances, toutes ses illusions. Il a fait une révolution et sa révolution est en prison, elle va être jugée par la pairie qui en est sortie; il a fait une royauté nouvelle et cette royauté est devenue son ennemi; il a triomphé dans son hôtel, devenu le camp de la révolution, du principe de légitimité, et les légitimistes donnent maintenant des fêtes dans ce même hôtel, ils le purifient par des actes de bienfaisance. Il a accru la prospérité de la banque dont il était un des plus riches actionnaires en même temps qu'un des conseils, et la banque lui dispute avec des paroles injurieuses, les débris de sa fortune. N'y a-t-il pas là quelque chose de providentiel? Eh! bien que l'on se reporte dans le passé; c'est là

l'histoire de tous les révolutionnaires, de tous les hommes que l'orgueil a égarés dans les voies de la révolte.

Ces démelés entre la banque de France et M. Laffitte ont pour objet la libération de ce dernier des six millions qu'il doit à cet établissement. Le débiteur a établi un compte au moyen duquel il prétend avoir couvert et au-delà la banque sa créancière; celle-ci nie les évaluations et reproche à M. Laffitte la lenteur qu'il met à acquitter sa dette. Au milieu de ces explications se placent, d'une part, quelques récriminations assez dures, de l'autre, des plaintes amères sur les procédés dont il est l'objet. Dans ce débat, l'opinion reste assez indifférente; elle contemple avec une sorte de stupeur ce grand revers de fortune par lequel est mis si bas un homme qui a tenu dans ses mains la couronne et le sceptre de Charles X.

Le même esprit de contention se signale parmi les hommes politiques dans l'attente de l'événement qui doit reconstituer le ministère. Les journaux des diverses nuances, la salle des conférences de la chambre, les salons parlementaires retentissent d'expressions injurieuses, amères, ironiques que les partis et les candidats au pouvoir se renvoient. « Qu'on fasse trêve aux fausses nouvelles, dit M. Dupin du haut de son fauteuil, pour prendre part au vote de la loi des faillites. » Ce *quos ego* de président est inspiré par l'alliance du nom de M. Dupin dans des listes inventées à plaisir avec ceux de quelques membres qui formeraient, dit-on, une alliance ridicule. Les feuilles du tiers-parti traitent les doctrinaires de *congréganistes éclec-tiques* et de machiavels, tandis que les anciens journaux ministériels se livrent à une polémique acerbe et colérique. Le camp d'Agramant n'offre pas une discorde plus unanime.

La révolution de juillet est donc en pleine dissolution, et l'on ne sait quelle puissance serait capable maintenant de réunir ces élémens épars. En attendant l'arrivée de M. le maréchal Soult, quelques hommes ayant la confiance du chef de l'état ont prêté leur intervention à des arrangemens qui devaient faciliter la conclusion de cette grande affaire. Mais leurs démarches n'ont abouti jusqu'ici qu'à constater l'impossibilité de réunir sept hommes qui se conviennent et veulent accepter les conditions qui leur sont faites. Lorsqu'ils croyaient avoir trouvé quatre ou cinq capacités disposées à se réunir

pour former le conseil de la royauté, une cinquième ou sixième prononçait des exclusions par lesquelles toute la combinaison était renversée. L'un veut de celui-ci et ne veut pas entendre parler de celui-là. Cet autre ne peut être ministre sans M. Guizot et ne veut pas entendre parler du maréchal Soult. Enfin on est arrivé à reconnaître qu'il n'y a que des impossibilités, tant les partis s'empêchent les uns les autres.

Pendant il n'y a pas lieu d'espérer que cette impuissance puisse amener la majorité de la chambre à transiger avec l'administration qu'on peut appeler déchue. Les œuvres élaborées par le conseil, sont frappées d'une réprobation marquée, et les quatre mois de session qui viennent de s'écouler ainsi que les travaux préparatoires auront été probablement perdus pour l'avenir. L'important projet concernant l'organisation du conseil-d'État a subi dans les bureaux de la chambre d'amères critiques. On a demandé, par exemple, comment on pouvait discuter la composition d'un conseil sans connaître ses attributions, puisque le nombre des membres devait dépendre de la nature et de l'étendue des travaux. Ailleurs on a allégué l'inconstitutionnalité du conseil-d'état comme conseil de la couronne. Dans un autre bureau, l'inamovibilité de la magistrature a été réclamée en faveur des conseillers chargés du contentieux administratif, afin de procurer aux citoyens qui ont recours à cette juridiction, la garantie de l'indépendance de leurs juges. Enfin la commission chargée de l'examen et du rapport, a été formée en majorité de la manière la plus hostile pour le système des ministres. On voit qu'il faudrait un miracle pour ramener cette assemblée à une confiance qui est aussi profondément altérée.

Telles sont les circonstances qui préoccupent maintenant les esprits, mais surtout les sommités de la politique, au grand désappointement de *capacités de clocher*, selon l'orgueilleuse expression des docteurs parlementaires qui traitent avec un superbe dédain les bons députés de la province. Beaucoup de ceux-ci sont vivement irrités contre les intrigues dont ils sont les témoins. Ils croyaient être venus pour voter des lois d'intérêt général et local, faire des économies, assurer l'ordre public, traiter en un mot les affaires du pays, et voilà que depuis qu'ils sont ici, il ne leur a guère été possible de s'occuper

que de théories de gouvernement et de questions personnelles. La plupart ne comprennent ni pourquoi le ministère s'en va, ni comment il est si difficile en France de trouver sept hommes capables de conseiller la royauté. Aussi témoignent-ils assez hautement leur humeur, et leur colère augmente-t-elle les difficultés et la position.

A peine reste-t-il assez d'attention pour s'occuper du coup de pistolet tiré sur le président des États-Unis, le général Jackson, le 21 janvier, pendant qu'il assistait aux obsèques d'un membre de la législature. Ce premier magistrat de l'Union américaine n'a pas été atteint, mais on voit qu'il n'est pas nécessaire d'être monarque héréditaire et légitime, ni dictateur, pour trouver des Brutus, et que les républiques ont aussi leurs tyrans exposés à des complots et à des tentatives contre leurs jours. Les journaux des États-Unis prétendent que l'auteur de cet attentat est maniaque ou insensé; c'est ce qu'apprendra la procédure. Cet individu a été arrêté et livré aux tribunaux.

On n'a donné également que la plus faible attention à un événement qui, dans d'autres circonstances aurait produit une plus grande sensation : c'est l'incendie du théâtre de la Gaîté, consumé en plein jour par suite d'une imprudence. Voilà en peu d'années le troisième théâtre brûlé dans cette partie du boulevard. Plusieurs personnes des deux sexes ont péri dans ce désastre. Comme ces établissemens ne sont plus que des entreprises industrielles, qui, pour le plus grand nombre, spéculent sur la corruption des mœurs et du goût, l'opinion ne leur accorde qu'un faible intérêt. Le lendemain pea s'en est fallu que le même événement n'arrivât à l'Opéra, pendant la représentation de la *Juive*, drame lyrique, dans lequel on voit le concile de Constance faisant danser devant lui les nymphes de ce théâtre, puis bouillir en grande cérémonie dans une chaudière, un juif et une juive. Tel est le spectacle révoltant que l'on offre aux parisiens dans le 19^e siècle avec des détails prétendus historiques de la plus insigne fausseté. On y a confondu avec une abominable perfidie ce qui est de la religion et ce qui appartient aux pouvoirs politiques; ce qui est croyance ou même erreur avec ce qui est violence et scandale. Ainsi on y approuve un juif qui excite ses ouvriers à troubler le service divin par le bruit de leurs marteaux, et on flétrit comme ignorant, fanatique et barbare le peu-

ple de Constance, qui ne veut pas qu'un étranger insulte à la religion chrétienne. Et quand on pense que c'est l'état qui subventionne de pareilles turpitudes; qu'il salarie un autre théâtre où le suicide est systématiquement et dogmatiquement enseigné la où on admirait les beaux ouvrages de Corneille et de Racine, on comprend l'agonie et la mort de pouvoirs qui tiennent si peu de compte de ce qui est nécessaire à l'homme individuel et à l'homme social, comme à la vie des états.

On comprend qu'il faut l'énormité de tels scandales pour que nous nous occupions de théâtre. Nous regardons comme un devoir de joindre nos réclamations et l'expression de notre douleur aux voix qui ne peuvent manquer de signaler aux pouvoirs politiques un si grand outrage aux croyances de la majorité des Français. Il se présentera sans doute quelque orateur courageux qui demandera si les impôts payés par la France chrétienne doivent servir à tenir des écoles publiques de sacrilège et d'immoralité.

P. S. Les vents impétueux qui règnent depuis quelques jours ont retardé les courriers d'Angleterre en suspendant la navigation dans la Manche. Le discours d'ouverture du parlement nous est parvenu trop tard pour que nous puissions nous en occuper avec quelque étendue. Il contient le plan des réformes que le ministère tory propose pour répondre aux vœux de la majorité de la nation, et au delà desquelles on ne peut aller sans attaquer et ruiner la constitution du pays. L'opposition compte établir dans l'adresse un contre-projet qui élargira le cercle des concessions et mettra les ministres en demeure. Ce sera probablement la dernière épreuve qui décidera ou de la modification du cabinet, ou de la dissolution de la chambre nouvelle. C'est pourtant d'une majorité de vingt voix au plus que dépendent les destinées de la Grande-Bretagne et peut-être de l'Europe, tant il y a de vérité et de vertu dans la charte anglaise et toutes les chartes qui émanent d'elle!

MOUVEMENT RELIGIEUX.

Nous ne saurions mieux prouver la réalité du retour des intelligences vers les saines idées, que les premiers peut-être nous avons signalé, qu'en continuant d'appuyer notre opinion de

L'autorité de cette partie de la presse qui jusqu'ici ou s'était montrée hostile au catholicisme, ou n'en tenait du moins aucun compte. Aujourd'hui c'est à la *Revue de Paris* que nous empruntons un fragment d'un article très-remarquable, sorti de la plume de M. *Granier de Cassagnac*, collaborateur habitué de cette feuille et critique distingué du journal des *Débats*. Dans cet article, M. *Granier de Cassagnac* venge noblement le christianisme contre un M. *Ficher*, avocat, qui s'est trouvé assez de courage pour renouveler des attaques aussi vieilles que Voltaire. Puis, venant à aborder la question de la spoliation des biens du clergé, M. *Granier de Cassagnac* continue ainsi :

» Est-ce donc que M. *Ficher* aurait oublié le décret du 2 novembre 1789, par lequel la nation, comme il dit, enleva au clergé pour à peu près sept milliards de biens fonds et de rentes ? nous pensons bien que nous voici sur le grand cheval de bataille : La nation avait le droit de s'emparer de ces biens ! — Et comment, s'il vous plaît, la nation avait elle ce droit ? Est-ce que c'est elle qui les avait donnés ? non pas certes ; elle n'a jamais été si généreuse ; et, quand bien même elle les eût donnés, ce n'était pas une raison pour les reprendre. Ces biens provenaient de donations librement et légalement faites par des particuliers, à titre onéreux la plupart du temps, c'est-à-dire pour des prières, et toujours en vue du maintien du christianisme. Très-souvent c'était des laïques qui avaient fait profession religieuse, et qui avaient apporté leurs biens aux communautés.

» Les seuls biens qu'on trouve donnés dans l'histoire, non pas par la nation, être très-fantastiques, mais par les empereurs, ce sont les presbytères, avec douze arpens de terre et quatre esclaves, et encore dans les rares localités qui en avaient besoin. Notez que ce n'était pas la nation qui tirait de poche, mais qu'on donnait aux presbytères un peu de ces terres vacantes qui n'étaient à personne, excepté pourtant les esclaves, que les habitans de paroisses étaient tenus de fournir.

» Tout ce que pouvait honnêtement faire la constituante, c'était donc, et en s'arrogeant de singuliers pouvoirs, de déclarer ou que les donations faites au catholicisme étaient bonnes ou qu'elles ne l'étaient pas. Si elles étaient bonnes, il fallait laisser ces biens aux donateurs ; si elles ne l'étaient pas, il fallait les rendre aux familles des donateurs. Nous ne voyons pas de milieu. Et ce n'eût pas été un travail bien difficile que de retrouver les familles qui avaient ainsi doté l'Eglise : il existait

dans tous les monastères, dans tous les chapitres, les chartriers où étaient fidèlement transcrits tous les actes de donation ; et en combinant ces chartriers avec ceux des grandes familles, on serait parvenu à découvrir à peu près complètement la source de ces richesses. Mais la nation avait beaucoup plus soif d'argent que d'histoire ; elle qui n'avait pas donné un sou, elle prit les sept milliards.

» Ce fut donc un vol, un vol honteux, fait en plein jour, par sept cents rhéteurs ; un vol opéré avec bris des lois humaines et effraction du sens commun. Le 2 novembre, la nation fit concurrence aux grands chemins. Quoi ! parce qu'on donne à une religion, le don est nul, et celui qui ne l'a pas fait, s'en empare ! Mais qu'est-ce donc que le Christianisme ? c'est une idée. Et la famille ? c'est une idée aussi, et qui est renfermée dans la première. Alors les dons faits entre famille pourront être nuls ? les héritages pourront être abolis ? Nous sommes tous la propriété de la nation ? On s'y perd.

» Ajoutons que la constituante n'avait pas l'intention de voler entièrement ; elle laissa aux membres du clergé douze cents livres de rente. La convention ne les paya pas ; elle fut plus logique.

» La nation, puisque c'est elle qui agit en tout ceci, revint plus tard sur ces choses, comme quelqu'un qui reconnaît qu'il a eu tort, mais qui n'a pas la force du repentir et la loyauté de la réparation. Un arrêté du 18 nivôse an III déclara le traitement des ecclésiastiques inaliénable ; un autre arrêté du 7 thermidor suivant restitua les biens aux fabriques ; un décret du 30 mai 1806 rendit les presbytères supprimés, c'est-à-dire que les faits et principes niés en 1789 reviennent peu à peu sur l'eau, allégés, il est vrai, de 7 milliards. La nation faisait comme ceux qui prennent l'argent d'autrui, et qui remettent religieusement le sac à sa place.

» Vous voyez maintenant comment le clergé à 800 fr. de traitement par prêtre, vit aux dépens de cette généreuse nation. Par grâce, messieurs, qui ne savez pas l'histoire de ces choses, apprenez-là. En attendant, ne parlez jamais de la loi du 2 novembre 1789 ; tremblez seulement que d'autres vous la rappellent. »

— Ce n'est pas sans raison non plus qu'en signalant ce retour des intelligences vers les idées religieuses, nous engageons la presse provinciale à nous seconder. Nous avons déjà montré, par l'exemple de plusieurs feuilles de provinces, et notamment de la *Gazette de Metz* et de celle du *Maine*, que nos paroles avaient

été comprises. Nous trouvons à cette occasion dans la *Gazette d'Auvergne*, du 21 février, un article très distingué de M. Jules Determes, dont nous livrons les passages suivans aux méditations des hommes religieux et monarchiques des provinces.

« Il est une question qui, au premier abord, peut paraître naïve : Royalistes, sentez-vous les avantages de la presse royaliste en province ? — Et cependant, quand on voit, non pas précisément une décadence prononcée de cette presse, mais des chutes successives ou des suspensions d'organes indispensables, la question que je viens de poser devient pour les royalistes comme un reproche qu'ils n'auraient jamais dû s'attirer.

Sous un régime basé sur de faux principes, on peut blesser journellement toutes les garanties, haillonner toutes les libertés, pousser l'arbitraire depuis les lambris du palais jusqu'aux haillons de la chaumière, confier une autorité devenue tyrannique, de protectrice qu'elle devrait être, à des mains inhabiles, à des âmes étroites, et se jouer impunément de la fortune et de l'existence des citoyens. Qui viendra recueillir le cri de l'opprimé, l'augmenter, le propager, et jeter à l'indignation publique la conduite de l'oppresser ? Qui donnera à la jeunesse, entourée d'écueils et de naufrages, les préceptes d'une morale foulée aux pieds par les passions effrénées, d'une religion dont les puissans ne savent ou plutôt ne veulent pas même faire respecter les insignes et les ministres ? Ces ministres eux-mêmes, qui les défendra contre les calomnies que l'on entasse autour d'eux ? Qui enseignera au peuple quel est leur caractère, leur mission sur la terre ? Qui viendra se jeter comme un bouclier entre la vertu outragée et le vice sans cesse agresseur ? Deux fléaux dévorent la société ; l'un, lorsque l'âme est lancée dans un scepticisme désespérant, dit à l'homme : Tue-toi, et l'homme se tue... Le hideux suicide semble planer comme un ange rebelle sur les populations qu'il décime. L'autre, cest un crime doublement hideux ; il ne dit pas à l'homme : Tue-toi, lui lui dit : Tue ton semblable, et, de plus, expose ta vie, elle est à toi, et tu peux en disposer. Et l'homme tue son frère et se fait tuer lui-même. après avoir estimé assez peu son honneur pour le faire le jouet d'une balle ou d'une épée!... Eh bien ! qui montrera toutes les conséquences de ces deux plaies qui rongent toute la société ? Qui tuera ces deux hydres qu'entretiennent l'irréligion et l'immoralité ? — Tous ces résultats qui doivent opérer une régénération salutaire,

c'est la presse royaliste des provinces qui peut seule les obtenir. La presse de Paris trace et doit tracer un plan vaste, général, quelquefois métaphysique ; la presse de province doit être bornée dans le développement des mêmes principes ; elle doit de plus les présenter avec des couleurs analogues aux mœurs, à l'esprit de chaque localité ; elle suit les progrès des améliorations quelle opère ; elle traduit, pour ainsi dire, le langage de la presse parisienne en un langage plus à la portée des intelligences, peu accoutumées aux raisonnemens profonds et quelquefois arides dans leur forme. »

MELANGES.

DE L'IRRITABILITÉ DES PLANTES, etc.

PAR L. LABAT, DOCTEUR EN MÉDECINE.

Paris. Germer Baillère.

Rue de l'École de Médecine, 45 bis.

Cet ouvrage, remarquable sous le point de vue scientifique, a pour but d'établir, non une identité complète, mais des rapports d'analogie entre l'irritabilité végétale et la sensibilité organique des animaux, et de démontrer que les phénomènes de la vie dans les deux règnes organiques, sont, pour ainsi dire, les mêmes à leur point de départ, sauf à se modifier d'une manière distincte, à mesure que les espèces végétales et animales prennent du développement. Une foule d'expériences curieuses, dues aux savantes explorations de l'auteur et des principales célébrités contemporaines, sert à confirmer cette thèse générale qui n'est pas sans importance. Nous ne prenons pas sous notre responsabilité toutes les assertions que ce livre renferme. Mais nous devons, malgré certains passages qu'il serait possible d'interpréter dans un sens peu catholique, nous devons rendre hommage aux profondes connaissances de M. Labat et recommander son livre comme une œuvre dont on doit lui savoir gré dans l'intérêt de la science.

— Une société formée sous les auspices des plus illustres médecins de notre époque et dirigée par M. Julia de Fontenelle, (rue St-André des Arts, 58, à Paris.) se propose d'appliquer à l'embaumement des corps des procédés nouveaux dont l'Institut a dernièrement apprécié les heureux résultats. On ne saurait qu'applaudir à cette entreprise éminemment religieuse

puisqu'elle s'adresse au plus touchant des sentimens que la religion inspire, le respect pour les morts. Les moyens chimiques mis en usage permettront de terminer l'embaumement en moins de vingt-quatre heures et de réduire à 500 fr. les frais qui s'élevaient auparavant de 5 à 6,000 fr. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les avantages d'une semblable société; et nous pouvons lui promettre le concours de tous les catholiques.

A la complication apportée par la *France*, journal de M. De Lisle, dans la discussion des intérêts légitimistes, vient s'enjoindre une nouvelle non moins inattendue; car on publie le prospectus de la *Justice*, feuille quotidienne qui va paraître dans les premiers jours de mars. S'il faut en croire ce prospectus, ce nouveau journal poussera son respect pour le dogme de la légitimité jusqu'à fouiller dans la nuit des tombeaux pour s'assurer si la mort a bien réellement saisi le fils des rois. Et c'est après quarante ans que l'on croit devoir soumettre à la France une question sur laquelle depuis trop long-temps il ne paraissait plus subsister de doutes que dans quelques esprits isolés. Dans un temps de rénovation sociale, où tant de doctrines ont besoin d'être établies, il est bon que la presse se charge de dissiper les utopies et les chimères qui pourraient embarrasser la marche des idées; et c'est pourquoi nous croyons que la publicité livrée à des hommes de conscience, sera toujours le meilleur moyen de faire jaillir la vérité. Nous voyons sans inquiétude s'élever cette nouvelle tribune, car nous avons foi dans la prudence des hommes qui partagent nos doctrines, et nous sommes convaincus qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'égarer la raison publique.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Chacun des dimanches de carême, le lundi de Pâques et le dimanche de *Quasimodo*, il y aura dans l'église Notre-Dame une instruction sur une des vérités fondamentales de la religion. A midi et demi précis, une messe basse sera célébrée au

chœur; à une heure très précise, l'instruction, qui sera suivie des Vêpres du chapitre. Une enceinte formée dans la nef sera exclusivement réservée aux hommes. Les exercices de cette station seront présidés par M. l'Archevêque, ou par un de MM. les vicaires-généraux; la station sera prêchée par M. l'abbé Lacordaire.

En outre, M. Vidal prêchera dans la même Eglise, après l'office du chapitre, le mercredi des Cendres, les six dimanches de carême, le jour de Pâques, et le dimanche de *Quasimodo*; l'office du chapitre commence à deux heures, M. l'abbé Jammes, vicaire-général, prêchera tous les mercredis après Complies, qui se disent à deux heures. La passion du Vendredi-Saint sera prêchée à huit heures du matin par M. l'abbé Vidal, à sept heures du soir par M. l'abbé Jammes.

Enfin l'exercice de dévotion en l'honneur de la Passion aura lieu tous les vendredis de carême, comme les années précédentes. L'instruction qui se fera sur le mystère de la croix, et sur les circonstances de la Passion, sera précédée de *Miserere*, et suivie du *Vexilla et Stabat*. Pendant ce temps on fera l'adoration de la Croix; on récitera ensuite cinq *Pater* et cinq *Ave*, aux intentions du Saint-Père. On sait qu'il y a des indulgences attachées à cet exercice.

— Les vols d'églises se multiplient à Lyon et dans le voisinage. Dernièrement on en annonçait un à Villeurbanne; plus récemment encore, des voleurs se sont introduits la nuit dans l'église de Vaise et ont forcé le tabernacle; le saint ciboire a été pris, et les hosties laissées à la place. Heureusement les portes de la sacristie ont résisté à leurs efforts: des vitres cassées aux fenêtres ont indiqué par où les voleurs étaient entrés et sortis. Il y a quelques jours encore, des nappes d'autel ont été enlevées dans l'église Saint-Jean, et il a fallu fermer désormais les grilles des chapelles. Ainsi ce ne sont plus seulement les églises isolées des campagnes que l'on dépouille; l'audace des malfaiteurs s'attaque aux églises des villes, qui semblent devoir être gardées par la nombreuse population qui les entoure.

— M. l'Evêque de Langres est parti pour Langres quelques jours après son sacre.

— Le 8 février, un protestant hongrois, André Bihari, âgé de 22 ans, né dans le comté de Neugrand, et soldat dans le régiment de l'archiduc François d'Est, en garnison à Modène, a fait abjuration à la messe, dans l'Eglise de Sainte-Marie-Pomposa, entre les mains de M. Jean Schuteck, chapelain

du régiment, et ecclésiastique très-zélé.

— On vient de nous apprendre, dit la *Gazette de Metz*, que les bâtimens du petit séminaire, ancien abbaye des Prémontrés, sont définitivement acquis au gouvernement, et que bientôt un grand nombre d'ouvriers vont entreprendre la démolition de l'église. Ainsi tombera devant la haine et le vendalisme de quelques hommes, l'un des plus beaux monumens de la Lorraine, un édifice qui attirait les pas du voyageur, et dont la récente construction promettait de traverser plusieurs siècles encore.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà exposé, les avantages matériels que la ville de Pont-à-Mousson devait au séminaire; mais, dans le seul intérêt des arts, ne faudrait-il pas conserver cet ancien asile de la piété et des lettres? On propose de placer un régiment d'infanterie dans les bâtimens qui ne seraient pas démolis; n'est ce pas vouloir son entière mutilation, et quelle peut être l'utilité d'un régiment d'infanterie à Pont-à-Mousson, occupé déjà par plusieurs escadrons de cavalerie, et qui se trouve placé à cinq lieues de distance de trois villes de garnison, Metz, Toul et Nancy?

— Un journal annonce que M. Donnet, vicaire-général de Tours, et curé de Villefranche (Rhône), vient d'être proposé par le gouvernement, pour remplir un des sièges vacans en ce moment.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Rien de nouveau en Espagne. Mina continue d'aller de Pampelune à la frontière et de la frontière à Pampelune. Il mériterait qu'on lui appliquât, avec une légère variante, le quatrain en forme d'épigramme, que fit le général Lamarque contre l'amiral Ganthaume :

Cit git l'amiral Ganilhaume,
Qui par un fort bon vent d'est,
S'en fat de Brest à Berthiaume,
Et vint de Berthiaume à Brest.

Une dépêche du 25 annonce que la reine a nommé le général Valseo ministre de la guerre; don Juan de la Dehesa, ministre de justice; et M. Medrant, vice-président des procuradores, ministre de l'intérieur par intérim.

PORTUGAL. — Les chambres portugaises ont sanctionné le projet de loi présenté par le gouvernement, et qui autorise celui-ci à faire vendre les biens domaniaux appartenant à l'église. Lisbonne est toujours assez tranquille.

— On a placé le drapeau tricolore sur le monument expiatoire de la rue d'Anjou, érigé par la piété filiale et par les douleurs les plus augustes aux plus augustes victimes. Craint-on qu'on n'oublie que c'est à l'ombre de ce drapeau que les victimes à jamais ré-vérées ont été conduites à la mort? Ces trois couleurs, rétablies en 1830, et qui commencent déjà à palir de nouveau, reçoivent-elles donc un nouvel éclat par leur apparition sur le lieu funèbre où Louis XVI et Marie-Antoinette ont été inhumés? Les gens à drapeaux sont vraiment admirables : ils ont donné un drapeau tricolore à Henri IV. En remontant toujours, ils finiront par en donner un à Moïse et à Sésostris; Adam lui-même ne pourra pas l'éviter. Que ce drapeau respecte au moins l'asile sacré de la douleur, et les souvenirs de Louis XVI.

— Samedi dernier, à midi et demi, le feu s'est déclaré au théâtre de la Gaité, sur le boulevard du temple. Le théâtre a été entièrement consumé. On a retiré des décombres les cadavres d'un machiniste, d'un sapeur-pompier, d'une femme et d'un enfant. Il y a aussi plusieurs blessés. On cite un sergent de ville et un tambour de la garde nationale.

— Dans un mémoire adressé par le docteur Tenzel à l'académie des sciences de Munich, on lit un aperçu sur la durée des jours dans les principales villes de l'Europe. A Berlin et à Londres, le jour le plus long dure 16 heures et demi, et le plus court 7 heures et demie. A Stockholm et à Upsal, le plus long est de 18 heures et demie, et le plus court de 5 heures et demie. A Hambourg, à Dantzick et Stettin, le plus long 17 et le plus court 7. A Saint-Péterbourg et à Tobolsk, le plus long 19 et le plus court 5. A Torneeh, le plus long 21 heures et demie, et le plus court 2 heures et demie. A Vandorhns, en Norwège, le jour dure depuis le 21 mai jusqu'au 22 juillet sans interruption; et dans le Spitzberg, le plus long jour dure trois mois et demi.

— Le bœuf gras qui doit être promené dans Paris les dimanche 1^{er} et mardi 3 mars prochain, a été acheté au marché de Poissy de jendi dernier par M. Rolland, marchand boucher, rue Saint-Honoré, n^o 365, pour le prix déclaré de 1833 fr. (Le prix réel est supposé plus élevé.) Comme ceux des années précédentes, il sort des herbages de M. Cornet, de Caen.

Le Directeur-Gérant,
ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de FELIX LOCQUIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

DES SUICIDES.

5^e ARTICLE.

Toujours des suicides !.. Ne nous lassons pas de jeter à la face de notre société cette lèpre hideuse qui la ronge. Il faut que les pères de famille soient enfin convaincus que cet hôte sinistre ne quittera pas de long-temps le foyer domestique ; que l'ange a marqué la porte de leurs maisons d'une tache de sang , et que la malédiction continuera de s'accomplir, perpétuelle comme une expiation, terrible comme une leçon providentielle ! Nous l'avions dit déjà : les événemens nous ont-ils démentis ? Pleine est la Morgue quand l'église est déserte ; tristesse ou désespoir, misère ou ennui , c'est la même voie qui conduit à l'autel ou à la rivière : la mort reçoit les confidences que le sanctuaire n'a pas entendues ; la Seine engloutit les souffrances que la prière n'a point consolées !

Jadis le suicide était une chose rare ; parfois le récit de quelque mort violente venait, à de longs intervalles, surprendre et épouvanter les populations. De notre temps, c'est à peine si les gazettes de chaque jour suffisent à enregistrer l'effrayante nomenclature de ces scènes horribles, qui portent la consternation dans tous les cœurs et la désolation dans toutes les familles. Lamentable condition des hommes de notre âge, qui n'auront fait que passer tristement au milieu des ruines, et s'endormiront de leur dernier sommeil sans que la paix qui manquait à leur berceau soit venue charmer un moment leurs dernières années, sans qu'ils aient entendu jamais que des gémissemens et des plaintes ! Ainsi nous portons la peine de nos longues erreurs et de notre fatale imprévoyance ! Cris ou désespoir, la coupe se versera toute pleine ; et nous aurons la punition du suicide, comme nous avons eu la punition du massacre et des échafauds !

A quoi bon chercher si loin des raisons pour expliquer cette épouvantable

manie qui s'est emparée tout à coup d'une partie de la société française, et la pousse vers l'abîme avec une étrange rapidité ? Serions-nous donc arrivés à ce point que nous ne nous apercevions pas que c'est Dieu qui nous manque ? Ce n'est pas sans raison qu'en sondant toutes ces plaies qui dévorent les entrailles sociales, et prêtant l'oreille au bruit de toutes ces ruines qui tombent, nous appelions avec tant d'instance l'attention des hommes graves sur la jeunesse, qui recueille aujourd'hui la moisson d'amertume semée par ses pères. Suicide ou débauche, ses rangs s'éclaircissent d'une manière effrayante ; et, à voir la funeste insouciance avec laquelle elle se débarrasse de la vie, chargée pour elle d'ennuis si précoces, de dégoûts si prématurés, le moraliste, que ce douloureux spectacle étouffe et déconcerte, se demande avec effroi si toute idée de devoir et de vertu s'est donc retirée du monde ! Autrefois les suicides étaient rares parce que la foi était ardente ; le malheur s'épanchait dans le sein du prêtre, le dégoût s'émuoussait dans la solitude ; le cloître devenait de cette sorte comme un abri pour les cœurs passionnés, avec sa porte ouverte sur la rue, refuge des âmes en peine. Nous avons détruit les monastères, mais en revanche nous faisons agrandir et badigeonner la Morgue !

De quoi serions-nous donc surpris ? Ces sinistres événemens n'étaient-ils pas écrits dans les doctrines impies dont notre âge s'est montré si douloureusement avide ? Et cet épouvantable fléau qui est tombé soudainement sur la jeunesse désolée, n'est-il pas une conséquence fatale et invincible des maximes qui ont bouleversé notre état social, des déplorables exemples, et des principes maudits, alimentés de ses premières années ? Depuis quarante ans, tant de choses sont tombées poudreuses et tant d'autres se sont levées rayonnantes ; il s'est fait un mélange si inouï d'institutions, de conditions, et de rangs ; il y a eu tant d'élévations subites et de gloires inattendues, que ça été de toutes parts

à la fois comme un immense bouleversement de toutes les classes, un rendez-vous universel à la curée de la gloire, des honneurs, et de la fortune. Or le monde est grand, mais borné, et il n'y a pas place pour tous au soleil, qu'à la condition pour chacun de ne pas faire la sienne d'une dimension trop étendue. Notez bien que les provinces ne cessent pas de verser journellement dans la capitale une foule de jeunes gens sans fortune, que la vanité de leurs parens a fait sortir de leur héréditaire obscurité, et que des instincts littéraires amènent sur le grand théâtre où s'agitent les ambitions et pullulent les médiocrités. Notez encore que l'Université n'a donné bien juste à ces jeunes gens que le gros et le superficiel de la science; des notions sur Dieu, sur l'âme, sur la vertu, sur le bien, sur l'avenir, sur tout ce qu'il importe à l'homme de connaître et de savoir, presque rien; qu'ils n'en sont pas moins très-convaincus de la sublimité de leurs conceptions et de la profondeur de leur génie. Pauvres enfans ! ce n'est pas tant leur faute que le crime de ceux qui les abandonnèrent dans le monde sans provision pour le voyage, et sans abri pour la tempête ! La Providence s'est montrée plus prévoyante dans le soin qu'elle a pris du plus petit des oiseaux du ciel. Quand la couvée commence à remuer au bord du nid, et agite ses plumes naissantes comme pour franchir l'espace, la mère, qui veille sur la branche voisine ne souffre pas que ses petits aillent briser contre terre leurs membres délicats ; mais elle attend que le soleil ait achevé de garnir leurs ailes d'un duvet plus épais. Un matin, la bande harmonieuse s'échappe, et va courant d'arbuste en arbuste, tandis que la mère voltige autour d'elle, inquiète et attentive, la gourmandant par de petits cris, et ne cesse d'apporter la pâture accoutumée qu'elle ne lui ait montré à ramer vigourement comme elle dans le désert des cioux.

Paris, centre de la civilisation de l'occident, absorbe et engloutit toute cette jeunesse. Il en vient de tout âge, de toute

condition, de toute langue, de toute nation. Or l'on sait généralement à quelle masse de choses charnelles et honteuses ses passions naissantes vont s'y heurter à chaque pas. Il faudrait briser sa plume, si elle était condamnée à raconter tous ces épouvantables raffinemens du vice, et soulever cet effroyable ramas d'ordures. Que peut devenir cette jeunesse, débarrassée de toute influence de famille, livrée à l'inexpérience, à la fougue de la tête et des sens, confondue au milieu de cette population des rues, écume qui flotte au souffle de toutes les factions, race maudite qui est venue on ne sait d'où, qui n'appartient à aucun sentiment, à aucune idée ? Dans cette Babylone de la France ne dirait-on pas d'une vaste conjuration contre tout ce qu'il y a de saint, de pur, de grand dans le cœur de l'homme, ourdie par le génie du mal ? Le poison pénètre à la fois par tous les sens, et le cœur s'imprègne de corruption comme d'air. L'image du vice vous poursuit incessamment sous toutes les formes, au théâtre abandonné à un cynisme révoltant, dans les livres pleins d'amores perfides, sur les murs tout sales de gravures obscènes, dans les rues, sur les places publiques, partout où s'agite et tourbillonne cette population bruyante comme une vaste mer ; abomination des abominations ! Ce n'est pas un e-histoire que nous fabriquons à plaisir ; tout cela se passe sous nos yeux, à la face du ciel ; les geoliers et la Morgue en savent plus encore ! De cette foule de jeunes gens le vice dévore une part, le suicide glane l'autre. Malheureux enfans ! qui écrivent à leur mères, avant de mourir, des lettres qui seraient sourire de pitié, si elles n'étaient tachées de sang et déchirées par les balles ! A peine ont-ils vingt ans, et ils disent que la vie leur paraît trop amère et trop accablante ! Ils se plaignent de l'ignorance du siècle qui ne les comprend pas ; et, parce que cette fumée qu'on nomme la réputation ne s'est pas levée assez haut et assez vite au gré de leur ambition, ils se tuent avec un sang-froid qui désespère et une insouciance qui glace d'épouvante et

d'effroi. Nous connaissons toutes les choses honteuses au milieu desquelles se débat la société, telle que le matérialisme nous l'a laissée ; nous n'ignorons pas que les hommes de notre temps, au sortir de ces convulsions terribles qui ont ébranlé le monde et rempli leur vie d'amertume, se sont jetés chancelans dans les bras de l'égoïsme ; nous savons que l'or est devenu comme le dieu de cette étrange société. Mais le talent n'a-t-il plus d'écho parmi nous ni le génie de terre hospitalière. Beaucoup le disent, et pen le croient. La France n'a que trop de statues pour les soi-disant grands hommes dont la postérité oublierait jusqu'aux noms, s'ils n'étaient solidaires de toutes nos calamités ; beaucoup trop de couronnes d'or pour ces prétendus génies qui ont gâté son intelligence et corrompu sa moralité. C'est une chose étonnante et merveilleuse que la façon cavalière et hautaine avec laquelle tous ces jeunes esprits s'ébattent à l'aise dans le champ de la science et des idées. Au lieu de s'enfermer patiemment pour polir la parcelle de métal qu'ils ont découverte, les voilà qui se produisent la tête haute, comme s'ils portaient dans leurs mains tous les diamans de l'Inde ! Et parce que le public tant de fois trompé, et prônant enthousiaste de tant de gloires ruineuses, se hasarde à examiner si les pierres sont de bon aloi, et ne se montre plus disposé à se jeter à la tête du premier échappé de collège, les voilà qui murmurent et s'indignent, leur parole devient courroucée comme une révolte et amère comme un blasphème !

A Dieu ne plaise que sur des tombes à peine fermées, nous allions jeter l'insulte, au lieu de gémir et de pleurer ; mais n'est-ce pas quelque chose d'étrange et d'indéfinissable, de ridicule et de désolant tout à la fois que ce mélange d'orgueil inouï et d'impatience malade ? Au risque d'appeler sur nos têtes une partie de ce mépris que la jeune génération répand à mains si pleines sur tout ce qui semble porter le cachet d'un conseil ou d'une leçon, nous avouons franchement que nous ne comprenons pas grand'chose

à ces organisations mystérieuses, à ces vagues contemplations, à tout ce mysticisme fantastique qui tourmente nos enfans dès quinze ans, et qu'ignoraient nos pères. Jusqu'à ce qu'il nous ait été démontré que l'artiste, n'ayant pas été pétri du même limon que le reste des mortels, doit vivre hors des conditions ordinaires de l'existence sociale ; qu'il lui est conséquemment permis de n'être ni bon mari, ni bon père, ni bon citoyen, nous ne saurions voir dans ces imprécations contre Dieu et le monde que le blasphème de l'orgueil et du vice, dans ces tourmens du cœur que le vide des croyances ou les agitations de l'ambition, dans ces morts prématurées et violentes que la paresse ou la misère, toujours la lâcheté ! Ces paroles, que nous laissons tomber de notre froide raison, sembleront sévères à quelques-uns peut-être ; mais le jour viendra, et il n'est pas si loin, où, contemplant d'un œil scrutateur ces lamentables événemens qui ne font que commencer au milieu de nous, les hommes d'intelligence se demanderont si le désespoir est en effet l'inséparable compagnon du talent ; si la providence avait placé le poignard à côté du génie ; si ces lugubres drames qui s'achèvent à la Morgue, ne commencent pas sur les bancs de nos écoles publiques : enfin si ce n'est pas plus la faute de ces doctrines d'égalité qui ont bouleversé toutes les classes, nivelé tous les rangs, remué toutes les ambitions, que le crime de l'égoïsme social !

Comprend-on maintenant qu'il ne suffit pas de dire à l'homme, sois fort, pour qu'il le devienne, sois patient, pour qu'il demeure au poste assigné par la Providence ? Quoi ! vous avez travaillé à faire de nous un peuple sans Dieu ; vous n'avez reconnu d'autre morale que le code, d'autre frein que les prisons et le bourreau ; vous avez répandu partout des maximes pernicieuses ; vous avez mis la corruption dans tous les cœurs, l'indépendance dans tous les esprits, l'ambition dans toutes les têtes ; quand il vous a fallu pénétrer encore une fois dans le sanctuaire de la majesté royale, vous

avez dit à la jeunesse qu'elle était grande et belle; vous avez ouvert devant ses pas les larges horizons d'une immense carrière, que vous ne pouviez lui donner; vous l'avez corrompue dès le toit paternel, et vous vous plaignez maintenant que cette jeunesse soit horriblement découragée, qu'elle imite les exemples que vous lui avez donnés, qu'elle mette en pratique les désolantes leçons qu'elle a puisées dans les livres infâmes que vous jetiez jadis jusques sur les grands chemins!

Ainsi se déroulent lentement les terribles conséquences que les hommes graves signalaient depuis long-temps, et qui remplissent d'effroi comme le commencement d'une tourmente morale, dont il ne nous est pas donné d'assigner le terme et de prévoir la durée. Dans les temps de rénovation sociale, lorsqu'au milieu de tant de ruines qui s'amoncellent, il n'y a pas de si petite pierre où l'on puisse s'asseoir en liberté et déposer un moment le fardeau qui vous écable, on conçoit que les hommes se réfugient dans la mort malgré la terreur et l'épouvante que la providence attentive a placées sur le bord de la tombe. Cela s'est présenté et n'est pas sans exemple dans l'histoire des peuples. Mais ce qui était réservé à notre temps, et qui dénote à la fois et la profonde anarchie de cette époque et la gravité du mal, c'était de voir la jeunesse, chargée prématurément des misères de l'âge mûr, demander au sépulchre la fin de ses ennuis!

Que fera-t-on maintenant pour remédier à ces horribles calamités? Est ce la philosophie ou quoi que ce soit d'humain qui rendra ces jeunes hommes patients jusqu'à vivre, lorsque la vie est devenue pour eux si pleine de besoins qu'ils ne peuvent satisfaire, quand ils se trouvent pressés entre l'ambition et le dénuement, le désespoir et la tombe, de l'autre côté de laquelle ils ne voient ni éternité ni juge? Ne l'espérons pas. La religion seule a le droit de dire à l'homme, vis et souffre; car elle possède seule et le secret et la loi de sa destinée. Donc, de la religion pour cette pauvre jeunesse qui s'en va

vers l'abîme, triste et désespérée, au cours de ses passions et de son inexpérience! Donc, pères de famille, ne vous laissez pas égarer par l'orgueil: un peu moins de science pour vos enfans, beaucoup plus de bons exemples, de maximes consolantes, de pensées religieuses! Ce ne sont pas tant des demi-savans qu'il faut à la France que de bons maris, de bons pères, de bons citoyens. Lorsque Rome ne comptait que deux ou trois grands hommes par siècle, elle n'avait pour frontières que la solitude; la multitude des beaux esprits parut en même temps que les masses de barbares; les encyclopédistes français donnèrent la main aux logiciens de la Convention! voilà comme l'on parviendra à préserver la société de l'épouvantable avenir qui commence à se montrer pour elle. Mais tant que l'indifférence ou l'impiété seront la base de l'éducation de la jeunesse; tant que l'on continuera de la séduire par de funestes idées d'ambition, de dangereuses maximes d'indépendance, ministre précis de la vengeance divine, le suicide continuera de demeurer au milieu de nous comme un terrible enseignement!

LA RAISON DU CHRISTIANISME,

OU PREUVES DE LA VÉRITÉ DE LA RELIGION,
TIRÉES DES ÉCRITS DES PLUS GRANDS
HOMMES, ETC. ETC.

Deuxième article.

Parmi ceux qui, comme nous, placent dans les vérités chrétiennes tout principe de restauration sociale, nul n'a refusé un juste tribut d'admiration et le concours de ses sympathies à l'œuvre pleine d'avenir qui s'exécute sous la direction de M. de Genoude. Tous les organes de la presse religieuse l'ont accueilli avec une bienveillance, disons mieux, avec un enthousiasme dont ils sont, pour l'ordinaire, assez avares, et auquel, pour notre part, nous nous sommes associés de grand cœur. C'est qu'il ne s'agit pas d'un de ces livres sans but et sans portée qui, totalement en dehors des discussions actuelles, ne répondent qu'aux besoins

d'un autre âge; armes inutiles destinées à protéger ce qu'on n'attaque plus, à renverser ce que le temps a détruit. Il s'agit encore moins d'une de ces publications éphémères que la réflexion n'a pas mûries, qui se commencent et s'achèvent sans plan arrêté, et qui, portant l'empreinte d'une légèreté incroyable, ne justifient que trop les plaintes des esprits graves contre la stérile fécondité de notre époque. La *Raison du christianisme*, ne nous lassons pas de le répéter, est marquée à un autre coin. M. de Genoude ne s'attache pas à poursuivre des fantômes : placé sur le terrain que l'impiété contemporaine a choisi elle-même, il la saisit corps à corps, abordant sans détour dans une lutte décisive la difficulté fondamentale, celle qui résume toutes les autres, et préparant ainsi aux doctrines catholiques un triomphe à jamais mémorable dans les annales de la religion.

Quel est en effet le grand problème à résoudre au dix-neuvième siècle? c'est l'accord de la science et de la foi sans incompatibilité prétendue, principe qui sert de base à l'édifice de la philosophie irréligieuse, tel du moins qu'on la formule aujourd'hui. Et qu'on le remarque bien, pour arriver à une solution dont l'évidence fût irrésistible, il fallait quelque chose de plus accablant que le simple raisonnement. On a tant de fois annoncé le jour où la lumière du Christ doit pâlir devant la raison humaine parvenue à ses derniers développemens; on a tant répété que le catholicisme repoussait tout esprit d'examen éclairé, de discussion approfondie; sur ce fondement, nous avons vu s'élever tant de rêves d'avenir accueillis par la jeunesse, avec la brûlante ferveur de son âge, qu'en vérité une polémique ordinaire ne suffisait pas à faire justice de ces illusions. Si le raisonnement dépourvu d'autorités détruit quelquefois les erreurs de l'esprit, il a peu de prise sur les écarts de l'imagination, et nous ne croyons pas qu'une espérance vive se soit jamais flétrie sous le coup d'un syllogisme. En face d'intelligences ainsi abusées, il fallait donc poser un fait éclatant, solennel, et en quelque sorte monumental; un fait dont la puissance dût entraîner les convictions les plus rebelles, ébranler les préjugés les plus enracinés. C'est cette nécessité parfaitement sentie qui a inspiré M. de Genoude et ses savans collaborateurs. Leur ouvrage est un appel à l'expérience des trois derniers siècles contre les affirmations hautaines de l'incrédulité. Ils ont invoqué tous les noms fameux dans l'histoire des sciences, pour les traduire devant nous, et demander à

ceux qui furent nos maîtres s'il est bien vrai que la raison soit anti-chrétienne, et que les entraves de la foi tuent le génie. Qui ne s'inclinerait devant les dépositions de pareils témoins? Jamais certes la pensée humaine ne s'est livrée à un travail plus exagéré, aux caprices d'une indépendance plus illimitée, que depuis la naissance du protestantisme. Si donc au milieu de ces luttes intellectuelles dont le retentissement a ébranlé le monde, le génie a toujours été chrétien, la science, en harmonie avec les principes évangéliques; s'il n'est aucun article de notre symbole qui n'ait été défendu, vengé par quelque grand homme, qui oserait soutenir encore que les progrès de la science sont nécessairement mortels au catholicisme?

On le voit, et nous l'avions au reste déjà prouvé, la *Raison du christianisme* ne saurait manquer d'exercer une influence décisive sur l'issue de la lutte qui s'achève aujourd'hui. Ajoutons que les éditeurs n'épargnent rien pour assurer le succès de cette noble et grande entreprise. Le zèle et l'activité qu'ils déploient sont au-dessus de tout éloge. Malgré les recherches immenses auxquelles ils doivent nécessairement se livrer, les diverses parties de leur travail se succèdent presque sans interruption. Quelques mois se sont à peine écoulés depuis l'apparition du premier volume, et déjà trois autres ont été mis en vente. Cette rapidité d'exécution, blâmée par certains, nous ne savons dans quelle vue, doit, selon nous, contribuer puissamment à l'effet moral que l'ensemble de l'ouvrage est destiné à produire. Pour qui dirige une publication de longue haleine, l'essentiel est de se mettre en garde, par tous les moyens, contre la légèreté et l'inattention des lecteurs; de ne laisser à personne le temps d'oublier les premières impressions, mais de ménager avec soin les intervalles de manière à porter un nouveau coup, avant que la trace du précédent ne soit entièrement effacée. Si l'on veut frapper fort, il faut frapper vite; et jamais peut-être à aucune époque cette nécessité ne fut plus évidente. La presse périodique offrant chaque jour un nouvel aliment à notre curiosité, les esprits ont perdu toute ténacité de réflexion. L'événement le plus grave fixe à peine pendant quelques jours les regards de la multitude, et l'on sent partout un exprimable besoin d'émotions nouvelles et variées. Aussi l'oubli marche vite au milieu de notre mobile société; son ombre, couvre presque toujours le lendemain nos pensées et nos affections de la veille. C'est donc pour M. de Genoude une obligation indispensable que d'achever son œuvre le plus

promptement possible, et sans interruption.

N'est-il pas, au reste, souverainement injuste d'accuser ses collaborateurs pour le seul motif de leur travail, quand on n'y remarque d'ailleurs aucune trace de précipitation? Pourquoi ne chercheraient-ils pas à concilier les avantages d'une publication activement suivie, avec ceux d'une exécution consciencieuse? Nous avons sous les yeux les trois derniers volumes de la *Raison du christianisme*, et nous nous faisons un devoir de déclarer ici que les fragmens dont ils se composent sont choisis avec une haute raison et cette justesse de discernement qu'on ne saurait refuser aux éditeurs de la *Raison du christianisme*. Il nous suffira de les indiquer ici, pour mettre nos lecteurs à portée de juger nos assertions.

En tête du tome second, on a placé divers passages de Descartes, dont les sujets principaux sont l'athéisme, l'existence et les attributs de Dieu, l'origine de l'idée de Dieu, l'éternité des peines, et la manière dont les qualités sensibles subsistent dans l'eucharistie. Viennent ensuite des considérations sur la certitude métaphysique et morale, par Arnault, *le plus savant mortel qui jamais ait écrit*, au jugement de Boileau; puis quelques preuves naturelles de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, par Nicole. Mais la plus grande partie de ce volume est consacrée à reproduire deux traités dont la lecture ne saurait être recommandée avec trop d'instance; l'un de Grotius, en faveur de la religion chrétienne; l'autre de lord Erskine, sur les *Preuves intrinsèques de la vérité du christianisme*. Ils sont remarquables l'un et l'autre par une grande profondeur de pensée. Enfin un fragment de Buttes sur la vie future, termine cette série.

Leibnitz ouvre le tome troisième. Les éditeurs lui ont emprunté sa *Confession de foi catholique*, qu'ils présentent avec raison comme un moyen de réunion des diverses communions chrétiennes. On sait que ce projet, rendu stérile par des circonstances étrangères à la religion, fut le motif d'une correspondance curieuse entre Bossuet et ce grand homme. Plusieurs considérations d'Euler et d'Addisson sur la divinité de la religion, et le *Christianisme raisonnable* de Locke, servent en quelque sorte de préambule aux pensées de Pascal, qui sont reproduites en entier. Elles sont suivies d'un ouvrage d'Emmanuel Kant, le chef de la philosophie allemande, intitulé : *Théorie de la vraie religion et de la morale appliquée au christianisme pur*. Cet ouvrage, presque inconnu, n'avait pas encore été traduit dans notre langue.

Il ne saurait manquer de piquer à un haut degré la curiosité publique, ainsi que le fameux témoignage du savant Cuvier en faveur du déluge universel raconté par les livres saints.

Malebranche, Fénelon, Goëthe, Sherlok et Lyttelton, tels sont les noms qui recommandent le troisième volume à l'attention publique. Malebranche a scruté les plus intimes profondeurs de la métaphysique, et tous ses écrits, s'ils n'étaient trop étendus, auraient pu prendre place dans l'œuvre de M. de Genoude. On a dû se borner à son traité de l'amour de Dieu, à ses élévations et à ses entretiens sur la mort. Ces fragmens sont suivis de nombreux extraits des lettres de Fénelon sur l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la religion. Goëthe, l'un des premiers poètes du siècle, vaste génie qui embrassait à la fois tous les genres de littérature, les sciences physiques, l'histoire naturelle, les beaux-arts et la religion, a fourni à la *Raison du christianisme* un passage très-frappant de sa vie. Ce passage renferme l'exposé du système religieux. M. de Genoude emprunte ensuite à Haller, autre poète allemand, savant presque universel, un morceau sur les dangers de l'esprit d'incredulité; à Sherlok, un ouvrage sur la résurrection de Jésus-Christ; et à Lyttelton sa démonstration de la religion chrétienne, par la conversion et l'apostolat de Saint-Paul.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir nous livrer à une analyse détaillée de tous les écrits dont on vient de voir la nomenclature. Nous espérons que leur titre seul suffira pour en faire apprécier l'importance, et, dans cette pensée, nous nous bornerons à une seule citation extraite du *Système religieux* de Goëthe :

« Le culte protestant me paraît beaucoup » trop pauvre dans ses cérémonies, et trop as- » treint dans ses dogmes.... Dans les choses » morales et religieuses, comme dans les choses physiques et politiques, l'homme répugne » à agir d'après une abstraction; il lui faut une » suite d'usages et de rites consacrés, auxquels » il puisse s'attacher par la pratique et par l'a- » mour qui s'adressent à l'âme et aux sens, et » qu'il répète fréquemment. C'est ce qui man- » que au culte protestant : son défaut est l'indi- » gence. Il a trop peu de sacremens...; pour- » tant les sacremens sont tout ce que la religion » a de plus haut, puisqu'ils offrent les symbo- » les visibles de l'amour et des grâces extraor- » dinaires de Dieu.... La réunion du culte ex- » térieur et sensible avec le culte intérieur du » cœur, ne forment qu'un seul tout : voilà le » grand et universel sacrement d'où tous les

» autres dérivent et tirent leur sainteté, leur
» invariabilité, leur durée.

» Voyez ce jeune couple s'avancer en se
» tenant la main ; est-ce pour un bal ou pour
» une jouissance d'un moment? Non. Le prêtre
» prononce sur eux une bénédiction, et ce
» lien est indissoluble. Peu de temps s'écoule,
» et les époux apportent sur les degrés de
» l'autel un enfant, leur image ; il est pu-
» rifié avec l'eau sainte, tiré comme de l'abîme,
» et incorporé à l'église. L'enfant s'exerce
» aux actions de cette vie, en même temps
» qu'il s'instruit dans les choses célestes ; et
» quand, après des épreuves, il s'est montré
» suffisamment initié aux fautes du monde
» terrestre et du monde éternel, on le reçoit
» comme citoyen libre, comme confesseur
» volontaire au sein de l'église, par un nou-
» veau sacrement. Alors il est enfin décidé-
» ment chrétien ; il connaît sa dignité et ses
» devoirs : la vie s'ouvre étrange devant lui.
» Il avait reçu jusqu'ici enseignemens et pu-
» nitions destinés à le faire rentrer dans sa
» conscience : les enseignemens le suivront
» fidèlement dans sa vie ; mais les punitions
» ont disparu. Laisse libre au milieu de l'ef-
» fervescence effrayante des passions, partagé
» entre les exigences religieuses et les jouis-
» sances de la nature, un puissant secours
» lui est offert : la confession entre les mains
» d'un homme digne et éclairé, à qui il
» avoue ses fautes, ses doutes et ses crimes,
» et qui le tranquillise, le fortifie, le dirige,
» lui impose des expiations, et enfin, lui
» donnant l'absolution du passé, lui rend la
» paix et la pureté du cœur. . . . C'est sur-
» tout aux portes de la mort que ces moyens
» de salut, éprouvés durant toute la vie,
» décuplent leurs puissances. Avec quelle
» ferveur l'agonisant se réfugie dans ces
» symboles consolateurs, surtout si, dès sa
» plus tendre jeunesse, il y a placé son es-
» poir. A ce moment, où toute garantie ter-
» restre s'évanouit, le sauveur descend lui-
» même pour lui assurer une éternité de dé-
» lices. Il sent d'avance avec conviction que
» ni les élémens ennemis, ni les esprits mal-
» faiteurs ne pourront l'empêcher de ressus-
» citer un jour avec un corps transfiguré, pour
» aller contempler Dieu sans voile, et se
» plonger devant sa face dans un extase sans
» fin. Ainsi, avant la séparation dernière,
» l'homme, pour entrer dans son nouveau
» royaume, est, pour ainsi dire, uni tout
» entier : les pieds, les mains, tout le corps
» comme embaumé de bénédictions ; et, dans

» le cas de guérison, le malade, préparé à
» un meilleur monde, devrait éprouver de
» la répugnance à marcher de nouveau sur
» cette terre de ténèbres et de péché. Si, au-
» contraire, l'âme s'envole vers les régions
» du repos, avec quelle vitesse elle doit se
» détacher de notre globe où elle était cer-
» tenue captive. De cette manière, un cer-
» cle brillant de cérémonies saintes, dont
» la beauté surpasse toute autre beauté, unit
» étroitement, quelque éloignés qu'ils soient
» l'un de l'autre, le berceau et la tombe.
» du chrétien. »

STATISTIQUE

DES DIFFERENS CULTES

EN EUROPE ET DANS QUELQUES AUTRES
PARTIES DU MONDE.

(Troisième article.)

ESPAGNE.

Population.	11,661,000
Ecclésiastiques appartenant au clergé sé- culier exerçant les fonctions,	
SAVOIR :	
Archevêques et évêques,	62
Chanoines de cathédrales,	1,485
de collégiales,	908
Prébendiers,	1,869
Curés,	16,481
Vicaires,	4,929
Bénéficiers simples,	17,411
	43,145

Nombre des églises, 19,355
Les biens du clergé séculier sont évalués
à 1,550,000,000

Sans compter les dîmes et le casuel. Le re-
venu de ces propriétés évalué à raison de
4 0/10 produit une somme de 62,000,000 fr.
ou 1,430 fr. pour chacun des membres du
clergé séculier, et représente la somme de
5 fr. 40 c. par tête d'habitant du royaume.
Il y a donc un ecclésiastique séculier pour
164 habitans, et une église pour 602 habitans,
sans compter les églises des monastères pres-
que toutes ouvertes aux fidèles, et au nom-
bre d'environ 3000.

Le clergé régulier se compose comme
suit :

Abbayes et couvens d'hommes, maisons de
chanoines réguliers, maisons des ordres mi-

litaires religieux ; congrégations d'hospita-
liers et de missionnaires etc,
Ensemble 2,051 maisons.

Religieux profès ayant
l'ordre de la prêtrise 48,000
Frères laïcs, 8,000
Novices, 1,800

57,800

Maison de religieuses,
abbayes et couvens de fem-
mes, 1,011

Religieuses ayant fait
des vœux, 22,585
Novices, 876

23,261

81,061

La valeur des biens des monastères est
censée à peu près égale à celle des biens du
clergé séculier.

PORTUGAL.

Les derniers événemens dont le Portugal a
été le théâtre, ont apporté de grands chan-
gemens à l'existence du clergé dans ce
royaume. La suppression des ordres monas-
tiques, surtout, ne permet pas de faire en-
trer le clergé régulier dans cet aperçu. Voici
quel était avant la dernière révolution, la si-
tuation du clergé séculier.

Population générale presque toute catho-
lique, 3,530,000 ames.

Le nombre des ecclésiastiques est de 13,000

Eglises et chapelles, 5,832

Ce qui donne un ecclésiastique par 260 in-
dividus et une église pour 600 habitans.

Le revenu du clergé en biens fonds et re-
devances, s'élève à 18 millions de francs.

Ce qui fait par chaque membre du cler-
gé, 1,523
et 5 fr. 90 c. environ par tête d'habitant.

HOLLANDE ET BELGIQUE.

Population générale
d'habitans, 5,000,000

DIVISÉS COMME IL SUIT :

Catholiques presque
tous Belges, 3,000,000

Calvinistes et autres
sectes en Hollande, 2,000,000

Le nombre total des édifices consacrés au
culte est de 3,880

Celui des ministres des deux commu-
nions s'élève à 4,540

Ce qui fait un ministre pour 1,100 habi-
tans, et une église pour 1,300.

Le revenu du clergé dans les deux pays s'é-
lève à 6,625,000 fr. ce qui donne 1,460 fr.
pour chaque membre du clergé et 1 fr. 25 c.
par tête d'habitans.

RUSSIE ET POLOGNE.

Nombre total des sujets de l'em-
pire, en Europe, y compris la
Pologne, 51,304,000

SAVOIR :

De l'église grecque
non catholique 39,000,000
Catholiques, du rit
grec et latin, 8,000,000
Protestans, la plu-
part Luthériens, 2,000,000
Mahométans 1,804,000
Population chrétienne, 49,500,000
Nombre des églises chrétiennes, 29,000

SAVOIR :

Du rit non catholique 21,000
Eglises catholiques ou pro-
testantes, 8,000
Ce qui donne une église pour 1,850 per-
sonnes attachées au rit grec non catholique.
Une église pour 1,300 catholiques ou pro-
testans.
Ou, terme moyen, une église pour 1,700
chrétiens dans l'empire de Russie.
Nombre des ecclésiastiques des di-
vers cultes, ensemble, 86,440

SAVOIR :

Pour le rit grec non ca-
tholique, 76,900
Pour les catholiques et
protestans, 9,540
Ce qui donne un prêtre pour 507 mem-
bres de l'église grecque non catholique.
un « pour 1,100 ca-
tholiques ou protestans.

Terme moyen : un « pour 578 chrétiens
dans l'empire de Russie.

Revenu total des divers clergés
chrétiens réunis... francs 32,750,000

SAVOIR :

Pour l'église catholi-
que grecque, 18,750,000

Pour les églises catho-
liques protestantes, 4,000,000

Ce qui revient à 480,000 fr. pour chaque
million de grecs non catholiques ou 48 c. par
tête ; et à 1,400,000 fr. par chaque million
de catholiques ou protestans, ou 1 fr. 40 c.
par tête.

Ou bien 245 fr. pour chaque ministre de l'église non catholique,
et 1,467 fr. pour chaque protestant des autres cultes.

EMPIRE OTTOMAN.

Population générale en Europe et en Asie,
24,000,000 d'habitans.

Il faut distinguer deux classes de chrétiens parmi ceux qui se trouvent sur le territoire de l'empire ottoman : l'une est celle des Européens qui ne sont pas sujets du sultan, qui habitent ce pays pour leurs affaires de commerce et que l'on appelle *les Francs* ; l'autre classe est celle des chrétiens nés en Turquie.

Les individus de la première de ces classes sont sous la protection du souverain auquel ils appartiennent : ils exercent librement leur culte.

La seconde classe est dans un état d'oppression déplorable. Ils sont extrêmement gênés dans l'exercice de leur religion.

On divise cette classe de chrétiens indigènes en grecs (schismatique) ; à Constantinople seulement on en compte près de cent mille et ils y ont 20 églises. Les Grecs ont en Turquie 4 patriarches (ceux de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie). Le synode de Constantinople, présidé par le patriarche, se compose de 8 archevêques et 12 évêques. Son revenu est très-considérable ; mais il en donne presque la moitié comme tribut à la Porte.

Les autres patriarches, ainsi que leur clergé, sont très-pauvres.

Les évêques grecs dans l'empire ottoman, sont au nombre de 120.

Tout ce haut clergé vit dans le célibat, et il est pris dans les ordres monastiques. Le clergé inférieur est séculier : il se compose de diacres, prêtres ou popes, et archi-prêtres ou proto-popes. Ils ne subsistent que du casuel.

Les moines sont très-nombreux, très-pauvres et vivent presque entièrement de leur travail. Leurs supérieurs s'appellent abbés : plusieurs abbés réunis ont pour chef l'archimandrite.

Les Arméniens.

Le patriarche suprême n'habite pas l'empire ottoman : il réside dans l'Arménie persane. Celui des coptes, en Egypte, ayant 9 évêques, habite le Caire. En Turquie, les Arméniens ont deux patriarches particuliers qui sont soumis à ce chef, et un grand nombre d'archevêques et évêques, tous ap-

partenant à des ordres religieux et observant le célibat. Le revenu est presque tout entier en casuel.

Catholiques.

Ceux du rit latin sont dirigés par la propagande à Rome. Il y en a beaucoup d'autres qui reconnaissent la suprématie du pape et professent la religion catholique ; mais en suivant le rituel grec arménien ou maronite.

Protestans.

Ce sont les descendans de quelques familles qui s'étaient établies en Turquie pour des intérêts commerciaux. Ils ont plusieurs églises entretenues, ainsi que les ministres, par les puissances européennes.

Et tout, environ six millions de chrétiens, dont les ministres vivent en grande partie du casuel ou de leur travail. Les chefs reçoivent des contributions volontaires.

Les ressources réunies peuvent être évaluées de 4 à 500 fr. par chaque ministre.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

POPULATION GÉNÉRALE.

Nombre des habitans, 10,500,000

Dont 9,000,000 de blancs

1,600,000 noirs et hommes de couleurs.

La plus nombreuse de toutes les sectes est celle des anabaptistes.

Après celle-ci viennent celles des presbytériens, des unitaires, des épiscopaux, des méthodistes, des luthériens et des quakers.

Le nombre des catholiques romains augmente considérablement.

Au total on estime que les églises de toutes les communions s'élevaient à

9,000

Ce qui donne une église pour 1,200 habitans.

On estime que tous les ministres de tous les cultes sont également au nombre de

8,000

Plusieurs églises ont plus d'un ministre ; mais aussi quelques ministres desservent deux ou trois églises. Dans les contrées nouvellement peuplées et où la population est disséminée à de grandes distances, le service n'a lieu que deux ou trois dimanches de l'an.

Le revenu du clergé de chaque

église ne consiste qu'en contributions volontaires de la part des membres de leur communion : mais le montant de ces rétributions est connu. On peut l'évaluer à 500 dollars ou 1,750 fr. pour chaque ministre d'un culte quelconque. Il y a une loi qui oblige les habitans à désigner l'église à l'entretien de laquelle ils seraient tenus de concourir.

Total du revenu des diverses églises, fr. 14,000,000

Ce qui revient à peu près à 1,400,000 pour un million d'habitans ou 1 fr. 40 c. par tête.

FRANCE.

Population générale, 32,000,000

DIVISÉE AINSI QU'IL SUIT;

Catholiques,	31,196,000	
Calvinistes,	509,000	
Luthériens,	215,000	
Israélites et autres sectes,	80,000	
Culte Catholique.		l.
1 Archevêque, celui de Paris		25,000
13 Archevêques,		215,000
66 Evêques,		660,000
854 Dignitaires, vicaires-généraux, chanoines,		365,000
3,300 Curés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe,		4,191,600
26,776 Desservans,		22,250,800
6,216 Vicaires,		1,850,000

37,227 30,657,900

Le nombre des paroisses, annexes et succursales s'élève à 36,000 environ, ce qui donne une église pour 865 habitans et un ecclésiastique pour 859 individus.

Le revenu du clergé catholique s'élevant à 30,576,900 fr., il en résulte la proportion suivante :

Moyenne pour chaque ministre du culte : 822 fr.

Taux par tête d'habitant catholique, 98 c.

Culte Protestant.

594 ministres protestans desservant environ 200 temples et un nombre à peu près égal de maisons de prière, reçoivent du trésor un subside de 856,000 fr.

Ce qui donne pour chaque ministre une moyenne de 1,454 fr.

Et à chaque membre des commissions protestantes. 1 fr. 18 c.

Il est à observer que la plupart des églises protestantes en France, ont conservé leurs biens pendant les orages révolutionnaires, et les ont soustraits aux ventes forcées.

Nota. Nous donnerons dans un prochain numéro les rapprochemens, analogies et contrastes que présente cette curieuse statistique.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE

PAR M. ROUSSEAU.

Ca toujours été la destinée du catholicisme de subir des contradictions perpétuelles. Attaqué tantôt au nom de la raison, tantôt au nom des passions, tantôt par les persécutions païennes, tantôt par les massacres des philosophes, il a poursuivi jusqu'à ce moment sa glorieuse carrière, sans que de toutes ces attaques violentes le dogme ait été un seul instant altéré dans sa source pure et primitive. Aujourd'hui c'est au nom des intérêts matériels qu'il est traduit devant l'orgueil du siècle actuel. » Rendons, » disait naguères une secte qui eut un moment » de retentissement au catholicisme l'homme » qui lui est dû ; c'est lui qui a brisé les » chaînes de l'esclave; c'est lui qui a tiré la » femme de l'abaissement auquel le règne exclusif de la force l'avait condamnée; c'est lui » qui nous a révélé l'aspect spirituel de notre » nature et qui nous a appris à nous soumettre » à l'autorité d'une loi purement morale; c'est » lui qui, du cercle étroit de la famille et de » la patrie, a étendu nos sympathies jusqu'à la » fraternité universelle. Mais, ajoutait-elle, en » révélant à l'homme l'aspect spirituel de sa » nature, resté négligé sinon inaperçu du paganisme et du judaïsme lui-même, le christianisme a laissé dans l'ombre et répudié l'aspect matériel de l'existence humaine. L'église, mettant la pauvreté et les privations » au rang des vertus, tend à ôter tout mobile » à l'industrie et considère même son développement comme impie...»

Tel est le mode sous lequel se formulent les attaques contemporaines. Parceque le christianisme a exalté l'esprit et dompté la chair, on conclut que ses doctrines sont la négation de l'industrie et conséquemment la négation du progrès humain. C'est une assertion qui a le droit de surprendre, lorsqu'on vient à jeter un coup d'œil sur l'action du christianisme depuis

dix-huit cents ans. Qu'a-t-il donc fait autre chose que de suivre pas à pas le progrès de la civilisation ? Quand il a fallu défricher les forêts et ensemençer la terre, il s'est péniblement courbé sur la bêche; quand il a été temps d'affranchir les esclaves, il en a fait des serfs, puis des bourgeois, créé le travail libre, origine de l'industrie.

Mais en même temps que paraissaient les économistes anti-chrétiens, se levaient aussi des hommes qui, étudiant et développant les principes chrétiens, en faisaient sortir un admirable système d'économie sociale. Parmi ces économistes, M. Rousseau, à la bienveillance duquel nous devons nos derniers articles d'économie, occupe une place assurément fort distinguée. Possesseur d'un beau domaine en Bretagne, il a été à même de confirmer ses théories par l'autorité de la pratique, chose en quelque sorte nécessaire pour garder contre les séductions de l'imagination. M. Rousseau vient de commencer un cours, à Paris, qu'il continuera pendant quelque temps. Nous assistions jeudi à l'ouverture. M. Rousseau, après un exorde fort modeste, a très-lucidement exposé ses principes sur l'économie sociale et vengé le christianisme des méchants raisonnemens de l'école moderne. Venant à examiner ce que pouvait gagner aux révolutions, qui sont censées faites à son profit, la classe industrielle, M. Rousseau a parfaitement démontré que ces révolutions n'étaient jamais qu'un leurre à l'aide duquel on soulevait ses passions, pour l'abandonner le lendemain à sa détresse habituelle. « Que font au peuple, a-t-il dit, toutes » les révolutions qui s'opèrent en son nom ? » On le déclare admissible aux emplois publics, » quand il n'est pas même assuré d'être admis » à travailler pour vivre; on s'efforce d'étendre ses droits politiques; mais ses droits sociaux, celui de sustenter sa famille, d'obtenir sa part proportionnelle dans les produits » auxquels il a concouru : tous ces droits-là, » quelle est donc la constitution politique qui » soit jamais parvenue à les lui garantir ? »

En somme, le début de M. Rousseau a été aussi brillant qu'on pouvait l'attendre d'un homme qui a donné toute sa vie à la méditation des choses graves et des théories chrétiennes. Nous avons dû nous borner aujourd'hui à ce compte-rendu succinct; mais nous nous réservons de parler d'une manière beaucoup plus étendue des séances suivantes.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Etat des partis en Angleterre. — Les trois épreuves. — Esprit du discours de la couronne. — Crise ministérielle à Paris. — Rapport de pétitions à la chambre des députés. — Probabilité du dévouement prochain de la crise ministérielle. — De l'arrêt du conseil, qui déclare qu'il y a abus dans un mémoire de M. l'évêque de Moulins. — Discussion sur le duel. — Observations du tribunal d'Argentan sur l'organisation judiciaire. — Maladie de l'empereur d'Autriche. — Dissolution des Etats de Transylvanie.

La période des révolutions est-elle revenue pour l'Angleterre ? L'œuvre de la réforme protestante, accomplie par la guerre civile, les meurtres, les échafauds et les proscriptions; celle de 1688 obtenue par le renversement d'une dynastie, le changement de la constitution, la révolte et la violence, ne peuvent-elles se réparer que par les funestes moyens qui les ont produites ? Nous voici dans un de ces momens de crise où toutes les voies politiques paraissent manquer, il ne reste que celles de la force matérielle. Ce qui est certain du moins, c'est que les partis pesant également dans la balance avec un même besoin d'action et d'ascendant, il faut que l'un des deux rompe violemment la trêve et fasse effort, au risque de troubler l'ordre général, pour sortir de cette situation.

Le lecteur nous rendra cette justice que nous ne nous sommes fait aucune illusion ni sur le triomphe apparent du torysme par l'avènement de M. Peel et de lord Wellington au ministère, ni sur le résultat des élections, ni sur les dispositions de la chambre des Communes, ni sur la tendance de l'esprit public en Angleterre. A chaque incident qui paraissait favoriser les vues de ce parti, nous avons dit : Il faut attendre, rien n'est décidé, le char de la révolution est lancé : l'arrêter est une entreprise presque impossible. Nos prévisions à cet égard se sont fondées sur une règle bien simple, celle qui veut que tout ce qui ne repose pas sur la vérité, ait tôt ou tard sa réaction contre laquelle toute résistance est impuissante. L'Angleterre subit le sort de l'empire romain; elle succombe sous ses propres excès. Tout ce qu'elle a fait contre le principe de justice, et pour troubler le repos du monde, se tourne en ce moment contre elle.

En France, la lutte est entre deux prérogatives, celle de la chambre et celle de

la royauté ; en Angleterre, la querelle est à peu près la même ; hormis que la souveraineté de fait est disputée entre la chambre haute, représentant l'aristocratie dont la royauté n'est que l'image, et la chambre des Communes, expression de la démocratie. La chambre élective est le champ de bataille. Trois combats s'y sont livrés, et tous les trois ont présenté cette égalité de forces qui fait qu'aucune question importante ne peut être considérée comme décidée par les votes, alors même qu'une majorité se prononce dans un sens ou dans un autre.

Les élections générales ont présenté un nombre à peu près égal de conservateurs et de réformistes.

La nomination du *speaker* (président), a été emportée par les réformistes à une majorité de dix voix.

L'amendement proposé sur l'adresse a été obtenu par l'opposition, à la majorité de sept voix.

Les deux partis en sont maintenant à faire porter et placer en ligne de bataille leurs vieillards, leurs infirmes, et leurs malades. Si le ministère ou la chambre ne se dissolvent pas, nous verrons probablement des bills rejetés ou passés à des majorités d'une ou deux voix.

Si le ministère est changé, celui qui surviendra se trouvera dans la même position ; il n'aura aucune majorité certaine.

Si la chambre est dissoute de nouveau, le torysme qui a fait d'incroyables efforts et des dépenses inouïes pour rester encore inférieur au parti réformiste, sera probablement vaincu sans retour.

Si enfin, dans ces nouvelles élections, les forces restent égales, la vie politique est suspendue et les luttes matérielles peuvent seules la rétablir.

Voilà une situation d'une haute gravité. L'Angleterre est partagée entre deux opinions de forces tellement égales que la solution des difficultés ne peut plus se trouver dans l'ascendant de la tribune et l'empire de la loi.

Ces forces se composent d'un côté de la nuance *ultra-tory* et des *torys* et *wighs* qui veulent le maintien de la constitution, sauf quelques concessions à faire aux exigences du temps ; de l'autre part, des *wighs* réformistes, des radicaux et des catholiques irlandais qui ne se trouvent engagés dans cette alliance que parce que la liberté doit leur rendre l'existence civile et politique qu'une constitution intolérante leur a ôtée.

Le discours de la couronne a été calculé de manière à compromettre le parti réformiste vis-à-vis de la nation, s'il venait, par une opposition systématique, à refuser les concessions qui sont promises. Le roi annonce :

L'allègement des charges locales qui pèsent sur les propriétés et les revenus fonciers ;

Le règlement définitif de la question des dîmes en Irlande, et la commutation ou le rachat de cette redevance en Angleterre et dans le pays de Galles ;

L'amélioration de la jurisprudence civile et de l'administration de la justice dans les causes ecclésiastiques, de la discipline, en dispensant ceux qui ne partagent pas les doctrines de l'église anglicane, de la nécessité de célébrer la cérémonie du mariage conformément à ses rites ;

Un projet relatif aux corporations municipales ;

Diverses réformes en ce qui concerne les revenus des diocèses en Angleterre, et dans le pays de Galles, la distribution plus égale des devoirs épiscopaux ; l'état des églises métropolitaines et collégiales, et la résidence du clergé dans ses bénéfices.

Ce discours se termine par une sorte d'avertissement indirect donné à l'opposition. « Je compte, dit le roi, sur la prudence et la circonspection que vous apporterez dans la modification des lois qui touchent à des intérêts aussi larges que compliqués, et qui se lient à d'anciens usages auxquels mon peuple a conformed ses habitudes et ses sentiments. J'ai l'assurance que notre but commun, en réformant tout ce qui pourrait être défectueux, ou en renouvelant ce qui pourrait être usé, est de consolider les bases de ces institutions de l'église et de l'état, acquises à mon peuple, autant par tradition que par droit de naissance, et qui, au milieu des vicissitudes des affaires publiques, n'ont cessé d'être, grâce aux bontés du Dieu tout puissant, les plus fermes garanties de leurs libertés, de leurs droits et de leur religion. »

Ce discours est un programme qui pose la limite des concessions que la royauté est disposée à faire ; mais ses auteurs ignorent-ils que l'on ne s'arrête pas comme on veut dans cette voie, et qu'en révolution, renouveler ce qui est usé et réformer ce qui est défectueux, c'est souvent détruire l'édifice pour en construire un neuf. Tout est remis alors en question, parce que les partis qui visent à conquérir le pouvoir, vont toujours au-delà du but et que leurs

exigenc s croissent avec les avantages qu'ils peuvent conquérir.

La couronne, d'ailleurs, promet quelque satisfaction relativement à des abus intérieurs, particuliers à l'église anglicane; mais il est sobre de promesses à l'égard des catholiques d'Irlande, et en général de tous les cultes dissidens. Il se tait entièrement quant aux privilèges de l'aristocratie, à la loi des pauvres, et à d'autres griefs importants dans l'ordre politique. L'opposition ne se tiendra pas pour satisfaite de ce plan parcimonieux; elle formulera son programme et forcera le ministère tory ou à la retraite, ou à se jeter dans les mesures extrêmes pour sauver la constitution.

La crise ministérielle dans notre pays est sur le point de se dénouer, provisoirement du moins, et jusqu'à ce qu'elle recommence. La querelle est entre la chambre élective et la royauté. Celle-ci ne paraît pas disposée à céder sa prérogative. L'appel fait à MM. Soult et Sébastiani vus, l'un du midi de la France, et l'autre de Londres, n'est pas un indice de la disposition où l'on serait d'accepter le principe du gouvernement par la chambre. Deux hommes d'épée, tous deux élevés à l'école de l'empire et dont les doctrines en matière de gouvernement sont bien connues, annonceraient au contraire que l'on tient plus que jamais à un système dont on fait une condition d'existence.

Cependant la manufacture des lois est suspendue et fermée. Depuis l'adoption du code des faillites, elle n'a donné signe d'existence que par un rapport de pétitions, fait samedi dernier. Toutes ces réclamations que le libéralisme appelait jadis *un droit sacré*, sont traitées assez légèrement. Un médecin de Paris s'est plaint de ce que les bureaux de bienfaisance ne remplissent pas le but de leur institution, ce qui fait que les pauvres sont mal secourus. La chambre a renvoyé à son bureau des renseignemens, ce qui est l'équivalent d'une inhumation honorable. Il est certain que les bureaux de charité de Paris dépensent en frais d'administration des sommes considérables qui se trouvent ainsi distraites de la masse des secours, et que les bons délivrés à de vrais ou faux indigens, sont trop souvent au profit de l'intempérance, s'ils ne sont pas détournés par des intermédiaires intéressés. La philanthropie à Paris est un métier comme un autre, et elle fait vivre très-commodément bon nombre de gens.

M. Monteil, habitant de Passy, a adressé à la chambre, une pétition pour appeler sa sollicitude sur les nombreux duels, particulièrement sur ceux acceptés par des fonctionnaires publics, dont la vie, selon lui, est une propriété nationale de laquelle ils n'ont pas le droit de disposer. La commission a proposé l'ordre du jour, se fondant sur ce qu'une législation sur le duel est impossible.

M. de Lamartine s'est vivement opposé à cette conclusion. Il a prétendu que l'impuissance de la législation contre le duel venait de ce que les lois ont toujours été trop sévères, et par conséquent inutiles et impraticables. Son opinion est que la chambre doit s'occuper des moyens de remédier à cette plaie morale, et qu'une société de justice et d'humanité qui se formerait à l'instar des sociétés de tempérance en Angleterre, pourrait, sous le rapport du duel, réformer les mœurs et les idées.

M. de Lamartine, mu par un sentiment honorable qui a sa source dans les idées chrétiennes, n'a peut-être pas assez médité sur les causes qui lui font paraître trop sévères les lois contre les duels. Cette sévérité est relative, non à la gravité du délit, mais à une époque où tous les liens sociaux sont relâchés et où le pouvoir est affaibli. Ce n'est pas seulement la législation sur le duel qui est trop sévère; elle est jugée telle par rapport aux plus grands crimes, et le complot tendant au renversement de l'Etat, est à peine puni de quelques mois de prison. C'est que la société est énervée; c'est qu'elle ne sent pas la puissante main de l'autorité; c'est que, divisée et sans expression, elle doute d'elle-même et n'ose pas sévir envers les hommes qui se révoltent contre elle. Ensuite on peut dire qu'alors même qu'une loi devrait être impuissante, il importe à l'ordre moral que le législateur consacre le principe et qu'il condamne dans ses actes ce qu'il ne lui est pas permis d'atteindre matériellement. L'honneur du moins est sauvé.

La chambre a sagement agi, en accueillant les conclusions de M. de Lamartine pour le renvoi de la pétition au ministre de la justice. C'est un hommage rendu à de droites et généreuses intentions. Quant à l'association d'équité et d'humanité que propose notre illustre poète, il est à craindre qu'elle n'ait d'action que dans la sphère des idées religieuses, et qu'elle en soit dépourvue à l'égard du grand nombre

d'hommes qui ne soumettent leurs actions qu'à des considérations purement humaines.

Une grande discussion s'est élevée ensuite à propos d'observations soumises à la chambre par le tribunal d'Argentan (*Orne*), relativement à la répartition des magistrats entre les divers sièges judiciaires, et à l'organisation promise par le dernier projet de loi présenté. M. Jaubert et quelques autres membres des centres ont présenté cette démarche comme une sorte d'acte d'insubordination et un abus du droit de pétition. Une circonstance aggravante et qui excitait au plus haut degré le courroux de quelques honorables membres, fortement attachés à la discipline hiérarchique est que *le préfet s'était chargé de transmettre cette pétition*. La chambre commençait à s'émouvoir, lorsqu'un de ses membres a fait remarquer que la pièce était adressée par M. de *Préfelu*, président du tribunal, dont le nom avait été pris par la commission pour le mot de *préfet*. Une longue et bruyante hilarité a suivi cette explication qui prouvait du moins avec quelle distraction les pétitions sont examinées. L'assemblée ayant ri, s'est trouvée désarmée; l'envoi à la commission a été ordonné, après quelques débats.

L'ancienne fraction ministérielle a été vaincue dans cette escarmouche par la nouvelle majorité. C'est elle qui prétendait qu'un corps judiciaire, une réunion d'hommes graves et inoffensifs n'a pas le droit d'adresser au gouvernement ou aux chambres leurs vues sur un objet spécial rentrant dans ses attributions; il nous semble au contraire que c'est là non-seulement une source de précieuses lumières, mais encore de l'ordre en fait de discussion. Le mal est dans la prétention qu'affichent tant d'hommes sans mission de parler de ce qui ne les regarde pas et de ce qu'ils ne comprennent pas.

Le sort futur de cette chambre, au surplus, devient fort incertain. Il dépendra du parti que prendra la royauté. Quant à la formation d'un ministère, chaque instant apporte des nouvelles qui détruisent une combinaison précédente. En ce moment, par exemple, (jeudi matin), on annonce le refus formel de MM. Soult et Sébastiani et l'appel au ministère de M. de Broglie, qui essaierait avec la plus grande partie des ministres actuels, de remettre le gouvernement à flot. Les diverses tentatives faites par le pouvoir, prouvent

qu'il persévère dans son système, et qu'il a une grande répugnance à faire un pas du côté de M. Dupin. Mais ce dernier est le maître de la chambre, dont la majorité suit sa direction, et si les doctrinaires restent au pouvoir, ce ne peut être qu'avec l'intention de dissoudre cette assemblée. Le dissentiment est trop prononcé entre les deux prérogatives, pour que la question de dissolution ne se présente pas, si le pouvoir tient à maintenir intact le principe du gouvernement du roi.

Comme on le voit, les événemens marchent en Angleterre et en France vers le dénouement de la grande question sociale. Les mauvaises constitutions achèvent de s'user et le principe du bien se restaure par l'impossibilité d'agir dans laquelle se trouve le principe du mal. D'autres circonstances concourent à notre insu à l'accomplissement des desseins de la providence; car il en est des révolutions et des restaurations politiques comme du mouvement terrestre qui s'accomplit sans que nous le sentions.

Le télégraphe vient d'annoncer la maladie dangereuse dans laquelle est tombé l'empereur François d'Autriche, âgé de 67 ans. Ce prince ayant demandé la sainte communion, on a conjecturé que son état était aggravé. S'il meurt, la situation de cet empire et la politique du cabinet peuvent changer, par la retraite probable de M. de Metternich, que le prince impérial n'a jamais vu avec faveur. Cet homme d'état est l'homme des termes moyens et du *statu quo*. Il a tenu d'une main assez ferme les rênes de la monarchie autrichienne et de l'empire; mais, en fait de politique extérieure, il a trop souvent sacrifié les principes à des considérations d'intérêt, et la justice à des vues d'utilité local.

L'empereur vient de réaliser en Transylvanie ce que Louis XVI aurait dû accomplir avec fermeté; en 89, lorsque Mirabeau fit déchirer les mandats des députés et prononcer le serment du jeu de Paume. Le reserit impérial, qui a été publié, porte que les états transylvains, après des difficultés élevées sur la formule de la prestation de serment, ayant donné carrière à la licence la plus effrénée et violé de la manière la plus flagrante les lois et coutumes existantes, en revêtant, pour tromper les esprits, *les apparences de la liberté légale*, l'assemblée est déclarée dissoute et il en sera convoqué une autre dans le plus bref délai. Il paraît

que les états de Transylvanie, méconnaissant l'autorité du président et des commissaires impériaux, avaient voulu se former en constituante, changer la forme et le mode de l'élection et de la délibération; qu'ils avaient envoyé des députés auprès de l'empereur, avec des propositions qui renversaient toute la loi fondamentale; qu'ils avaient singé, un un mot, Mirabeau, Sieyès et M. de Talleyrand, en voulant se faire constituants sans l'autorité impériale et contre elle. Trois régimens autrichiens sont partis pour la Transylvanie, afin d'y maintenir l'ordre.

L'empereur d'Autriche a montré le remède applicable aux abus possibles du système représentatif. Ce remède est le retour aux lois existantes et leur maintien, lorsque le progrès est rendu impraticable ou dangereux par la disposition des esprits. Les peuples ne peuvent se plaindre de ce qu'on les laisse dans la situation où le système représentatif les a mis par des voies régulières et légales. Tel était l'esprit de l'ancienne constitution française.

Il paraît qu'enfin la prérogative royale et la brochure de M. Rœderer l'ont emporté sur le tiers-parti et sur la prérogative de la chambre dans les conseils privés de la royauté de juillet. M. le maréchal Soult et M. Sébastiani ont reculé, dit-on, devant les difficultés que présentent le grand procès et la loi des 25 millions; mais M. de Broglie, plus hardi, veut bien reprendre la responsabilité de ces actes, et prêter l'appui de son nom et son crédit au ministère ébranlé. Ainsi, malgré l'antipathie bien marquée de la chambre pour les doctrinaires, ceux-ci conserveraient la direction des affaires. On compterait, à ce qu'il paraît, sur la lassitude de cette assemblée, en s'étayant du refus que l'on attribue à M. Dupin, tandis que celui-ci proteste qu'aucune proposition formelle ne lui a été faite. M. Decaux, ajoute-t-on, prendrait le portefeuille de la guerre. Cet officier-général a été ministre de la restauration; ce serait un choix remarquable dans les circonstances actuelles.

La prérogative, au reste, est une puissance jalouse et susceptible à l'excès. Une ordonnance vient de déclarer qu'il y a abus dans un mémoire adressé au roi par l'évêque de Moulins et que ce prélat a communiqué à ses vénérables collègues. Le mémoire était relatif au nouveau mode d'administration des séminaires, introduit par le ministre des cultes, mode que l'auteur du mémoire regarde comme inconven-

ient, [et contraire tant à la juridiction épiscopale qu'à la discipline de l'église universelle. N'est-il pas singulier que l'on regarde comme contraire à l'autorité un simple mémoire soumis à l'autorité elle-même, et aux lumières de l'épiscopat entier? Mettre un document pareil sur la même ligne que les mandemens et les pastorales qui, adressés aux fidèles, pourraient contenir des choses contraires au pouvoir temporel, c'est abuser, semble-t-il, des termes de la loi. Il y a eu ici extension démesurée de celle du 18 germinal an 10.

Mais quel abus peut-il y avoir dans une discussion purement administrative et d'attributions? Faut-il donc que les évêques acceptent sans faire la moindre observation tout ce qu'il plaira aux ministres d'innover en matière ecclésiastique? Sommes-nous ici dans la position de juges auxquels on ne veut pas permettre de s'occuper de matières judiciaires.

Mais qui se plaint de l'abus commis? Le ministre de la justice qui a jugé l'abus? un conseil nommé, présidé par le ministre de la justice. Qui pouvait et devait peut-être défendre l'évêque de Moulins? Le ministre des cultes. Or, le ministre des cultes et celui de la justice ne font qu'un. Ainsi la partie, le juge, l'avocat, tout cela est une seule et même personne. S'il y a eu abus dans la mémoire, quel nom donnerons-nous à l'arrêt du conseil?

Et puis, voyez-vous les affaires de l'église, qui ont exercé la sagacité des hommes les plus versés dans le droit canonique, ces affaires qu'aucun gouvernement catholique n'a osé toucher sans le concours des plus hautes lumières dans le clergé, les voilà décidées, tranchées dans un conseil où il n'existe pas un seul homme initié à cette partie de la jurisprudence! C'est pour que l'église eût sa représentation, ses organes et sa science dans le conseil, que Napoléon y avait introduit MM. de Mannas, évêque de Trèves, et Duvoisin, évêque de Tours; mais la révolution de juillet se croit dispensée sans doute, non-seulement d'être juste, mais encore de conserver les apparences de la justice.

Il faut gémir, se taire et se soumettre. Le système étant de priver l'épiscopat de tous rapports et d'unité; NN. SS. les évêques n'ayant ni conciles nationaux, ni synodes, et ne possédant en commun que le trésor de foi et de doctrines qu'ils sont chargés de conserver, l'église de France, doit se regarder comme placée dans un temps d'épreuve, et attendre l'avenir que

la Providence lui réserve dans les destinées de la patrie.

P. S. du vendredi soir. On annonce le rétablissement de l'empereur d'Autriche ou du moins une amélioration notable dans son état.

Demain, à la chambre des députés; des explications doivent être demandées aux ministres, sur la crise actuelle. Si le *Moniteur* ne contient pas la composition d'un nouveau ministère, il y aura de solennels et vifs débats. On assure que le cabinet doctrinaire compte sur cette bourrasque pour remettre sa barque à flot. C'est un deuxième ordre du jour motivé qu'il va essayer d'obtenir. Son argument sera sans doute celui de M. Royer-Collard : que tout est possible quand tout est impossible.

Nous recommandons d'une manière toute particulière *l'Histoire de la vie des Saints*, publiées sous la direction de M. l'abbé Juste.

Les douze premières livraisons qui se sont succédées sans interruption, sont très-remarquables, aussi bien sous le rapport de l'exécution typographique que sous celui de la rédaction.

Nous appelons en général l'attention de nos lecteurs et particulièrement de MM. les ecclésiastiques sur les publications diverses de *la Gazette de France, la Revue du Christianisme, la tradition des Pères et des Conciles*, etc. Les hommes religieux ne sauraient manquer de favoriser de leur concours ces publications si importantes dans cette régénération religieuse, qui sera l'anéantissement de l'édifice de mensonge et d'erreur, élevé par le philosphisme du dix-huitième siècle.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— M. Paris, évêque de Langres, a fait son entrée dans la ville épiscopale au son des cloches, au bruit du canon et aux applaudissemens de toute la population. Arrivé à son palais, il a reçu la visite des autorités de la ville.

— Malgré une décision royale du 9 février 1830, malgré une lettre de M. de Montalivet, alors ministre, lettre qui fut envoyée aux évêques, et qui fut sans doute reçue par les recteurs des académies, les inspecteurs de l'université et les comités d'arrondissement désolent en plusieurs diocèses les communautés religieuses vouées à l'instruction, par des visites et des tracasseries continuelles. Les décisions rendues portaient cependant de la manière la plus formelle que les écoles tenues par les Sœurs et par les communautés religieuses restaient en dehors du régime universitaire. Le bon sens et les convenances militent également en faveur d'une telle disposition; rien n'est si déplacé, si choquant, que de mettre de pieuses filles sous la direction et la surveillance d'hommes étrangers à leurs habitudes, à leur esprit, et qui n'entreraient dans leurs écoles que pour les contrarier ou s'en moquer.

— Les journaux espagnols contiennent le texte du projet de loi amendé par la commission, et lu dans la séance publique des procuradores du 19 février, pour l'amortissement de la dette publique. Par ce projet, tous les crédits ecclésiastiques sur l'état demeurent suspendus, à l'exception de ceux des hospices. On applique à l'amortissement de la dette les biens des fondations pieuses autres que les hospices et le septième de tous les biens propres des couvens et de toutes les autres possessions ecclésiastiques concédées sous Charles IV par les brefs de Pie VII du 14 juin 1805 et du 12 septembre 1806; de plus, tous les biens et revenus de l'inquisition et des jésuites. Les biens seront restitués aux acquéreurs qui les avaient achetés de 1820 à 1823, et qui les avaient payés en tout ou en partie. On sait que ces acquéreurs avaient été dépossédés à la chute des cortès. Le projet ajoute que le gouvernement pourvoira à la subsistance convenable des religieux dont les biens se trouveront aliénés, et que l'exécution de la loi est confiée à la direction générale des revenus publics. Ainsi se vérifient les prédictions que nous avons faites il y a long-temps. Tout cela annonce assez clairement la résolution de s'emparer peu à peu de tous les biens ecclésiastiques. Nous signalions le même envahissement en Portugal dans notre dernière livraison. Dans tous les temps, comme dans tous les lieux les révolutions se ressemblent!

— M. Jacques Raillon, qui vient de mourir archevêque d'Aix, était né le 17 juillet 1762, à Bourgoin, petite ville du Dauphiné.

né. Il étudia d'abord dans cette ville, où il y avait un petit collège. Il fit son cours de théologie à Luçon, et professa plusieurs années au petit séminaire.

La révolution française força M. Raillon à quitter la France; et il se rendit à Soleure, et de là en Italie. Rentré en France à l'époque du concordat, M. Raillon se chargea de l'éducation du fils de M. Portalis. Depnis, chanoine honoraire, puis titulaire de Notre-Dame, nommé en 1810 à l'évêché d'Orléans, où il resta comme administrateur, sans pouvoir recevoir ses bulles, il le quitta en 1816, et vint se fixer à Paris, où il s'occupa activement d'une vie de St. Ambroise encore inédite. Le 7 juin 1829, il fut nommé à l'archevêché de Dijon et sacré le 15 novembre de la même année. La modération et l'esprit conciliant de M. Raillon lui gagnèrent l'estime générale. Le 14 décembre, un an après son arrivée à Dijon, une ordonnance le nomma à l'archevêché d'Aix; Mais ce ne fut que le 24 février 1832, qu'il fut préconisé à Rome pour Aix.

Le chapitre d'Aix a nommé pour grands-vicaires pendant la vacance du siège, MM. Boulard, Gal et Abel, qui étaient grands-vicaires du prélat; Bony, supérieur du grand-séminaire, et Honorat, chanoine.

— Nous remettons au prochain numéro l'analyse des mandemens pour le carême.

STATIONS ET CONFÉRENCES DU CARÊME

DANS LES DIVERSES EGLISES DE PARIS.

La Madeleine. Station, M. Deguerry, chanoine honoraire d'Orléans.

Saint-Pierre-de-Chailot. Station, M. Luiset, du diocèse de Cambrai.

Saint-Louis-de-la-Chaussée-d'Antin. Station, M. Fornier; conférences, M. le curé et le clergé de la paroisse.

Saint-Philippe-du-Roule. Station, M. Madeleine, 2^e vicaire de Saint-Roch; conférences, M. Antran, vicaire de la Villette.

Saint-Roch. Station, M. Cœur, chanoine honoraire de Nantes; conférences dogmatiques, M. le curé; conférences morales, M. Rigolot, vicaire de Notre-Dame-des-Victoires.

Notre-Dame-de-Lorette. Station, M. Vernier; conférences, M. Daniel, second vicaire de la paroisse.

Saint-Eustache. Station, M. Caillau, chanoine honoraire du Mans; conférences, M. Laurentie, premier vicaire de la paroisse.

Notre-Dame-des-Victoires. Station, M. Payre, ancien vicaire-général de Chartres, aumônier du collège Henri IV; conférences, le clergé de la paroisse.

Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Station, M. Peyrot, chanoine honoraire d'Arras; instructions de la semaine, M. Texier-Olivier, premier vicaire de Saint-Louis-d'Antin, et M. Bach.

Saint-Laurent. Station, M. Thibault, chanoine de la métropole; instructions, le clergé de la paroisse.

Saint-Vincent-de-Paul. Station, M. Laroque, chanoine honoraire de Limoges.

Saint-Nicolas-des-Champs. Station, M. Théodore Perrin, ancien curé du diocèse du Mans; instruction de la semaine, M. Niel, vicaire-général de Saint-Louis (Louisiane).

Saint-Leu. Station, M. Legay, chanoine honoraire de Versailles; instruction de la semaine, M. Lecarrière, du clergé de Saint-Eustache.

Sainte-Elisabeth. Station, M. Joly, vicaire de chœur à la métropole; conférences, M. l'abbé Delalle, du clergé de Saint-Germain-des-Près.

Saint-Méry. Station, M. Lefilleul-des-Guerrots, chanoine honoraire de Soissons; conférences, M. de Latouche, chanoine honoraire d'Angers.

Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux. Station, M. Grandmoulin, second vicaire de Saint-Leu; conférences, M. le curé.

Saint-Jean-Saint-François. Station, M. Blanchard; conférences M. Texier-Olivier, premier vicaire de Saint-Louis-d'Antin.

Saint-Denis-du-saint-Sacrement. Station, M. Laurentie, premier vicaire de Saint-Eustache; sermon pendant la semaine, M. Deguerry, chanoine honoraire d'Orléans.

Sainte-Marguerite. Station, M. Bruyère, du clergé de Saint-Laurent; instructions, le clergé de la paroisse.

Saint-Ambroise. Station, M. Fournier, du clergé de Saint-Jean-Saint-François; instructions, M. Deplace.

Eglise métropolitaine. Station, M. Vidal, du clergé de Saint-Germain-des-Près; sermons pendant la semaine, M. Jammes, vicaire-général de Paris; conférences (le dimanche à une heure), M. Lacordaire, aumônier du couvent de la Visitation.

Saint-Louis-en-l'Île. Station, M. Théodore Perrin.

Saint-Cervais. Station, M. de Lachadenède, chanoine honoraire de Viviers; instructions de la semaine, M. Fournier

Saint-Paul-Saint-Louis. Station, M. Valgalier, du clergé de Saint-Méry; conférences, M. Delalle, du clergé de Saint-Germain-des-Prés.

Saint-Thomas-d'Aquin. Station, M. Deguerry; conférences, M. Perrin.

L'Abbaye-aux-Bois. Station, M. Aubergier, du clergé de Saint-Roch; conférences, MM. Dupanloup et Pétetot, chanoines honoraires de Paris.

Missions étrangères. Station, M. Dumarsais, chanoine honoraire de Besançon, aumônier de la maison royale de Saint-Denis; conférences, MM. Ansoure et Noël, du clergé de cette paroisse.

Sainte-Valère. Station, M. Leblanc, 2^e vicaire de Saint-Eustache.

Saint-Sulpice. Station, M. Dassance, chanoine honoraire de Montauban; conférences, M. Salacroux, 2^e vicaire de Saint-Méry.

Saint-Germain-des-Prés. Station, M. Clerc, ancien curé du diocèse de Saint-Claude; conférences M. Bach.

Saint-Séverin. Station, M. Autran vicaire de la Villette; instructions de la semaine, MM. Fournier et de l'Étang.

Saint-Etienne-du-Mont. Station et conférences, M. Collinot, chanoine honoraire de Sens.

Saint-Médard. Station, M. Devèze, chanoine honoraire de Montauban, du clergé de Saint-Sulpice; conférences, M. Didou, du clergé de Saint-Sulpice.

Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Station, M. Texier-Olivier, premier vicaire de Saint-Louis-d'Antin; conférences, M. Lachadenède.

Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Station et instructions, M. Clerc.

Saint-Louis-des-Invalides. Station, M. Leriche, vicaire de la paroisse.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — A force de précautions et de peines, Mina est parvenu à faire entrer un convoi à Pampelune. Pendant ce temps Mérimo s'emparait de Loca à quatre lieues de cette ville, et Zumalacarreghy de Los Arcos. Ce fait d'armes a été très-brillant.

— Le *Moniteur algérien* donne de longs détails sur une tempête affreuse qui a désolé le mois dernier les côtes de la Méditerranée. Il porte à dix-huit le nombre des bâtimens qui ont péri, et à quatorze celui des personnes dont on a à déplorer la perte. De mémoire d'homme on n'avait vu un temps si

affreux. Trois jours entiers le vent souffla avec une extrême violence, et la mer était si furieuse, que les flots jaillissaient par-dessus les édifices du quai et des batteries. On évalue approximativement la perte totale à trois millions, et l'on présume que le sauvetage conservera le dixième de cette valeur. Pendant la tempête on voyait des marchandises, des étoffes précieuses, des effets de toute espèce, des mâts, des planches, des agrès péle-mêle sur le rivage, ou flotter au gré des vagues. La perte la plus sensible est celle de M. Livois, officier d'artillerie de mérite et d'espérance, qui a été la victime de son dévouement pour les malheureux naufragés.

Le navire russe *la Vénus* avait été jeté à la côte au-dessous de l'hôpital Caratine: il y restait immobile et comme incrusté sur les rochers où il était échoué; les vagues les plus impétueuses venaient se briser sur ses flancs sans pouvoir l'ébranler. Le capitaine de ce bâtiment était resté sur le bord. L'espérance de le sauver décida M. de Livois à essayer une tentative d'une hardiesse inouïe. Le navire *l'Immaculée-Conception* était également jeté et enfoncé dans les rochers à vingt pieds environ du navire russe dont un des mâts, abattu et renversé, penchait du côté de la *Conception*.

M. de Livois se fit descendre d'une fenêtre de l'hôpital sur les rochers, d'où il gagna le dernier bâtiment. Deux cordes furent tendues d'un navire à l'autre; suspendu sur ce fragile appui, M. de Livois tentait de se rendre à bord de la *Vénus*, lorsqu'une vague furieuse rapprochant les deux bâtimens fit fléchir la corde; M. de Livois perdit l'équilibre, et disparut dans les flots. Sa mort a causé des regrets universels.

— Les journaux de Marseille nous apprennent que le choléra a éprouvé une malheureuse recrudescence dans cette ville. Dans la journée du 24 février, il y a eu 17 morts; dans celle du 25, il y en a eu 30, et dans celle du 26, on a compté 29 morts. La terreur s'est emparée de l'esprit d'une grande partie de la population.

— La promenade annuelle du mardi-gras, sur les boulevards et la rue Saint Honoré, a présenté cette année un concours assez nombreux d'équipages et de voitures, dans lequel s'étaient mêlés des mascarades officielles organisées par la police, pour produire une illusion de joie et de prospérité; mais il était facile de reconnaître à la nature de ces ignobles travestissemens que de telles démonstrations ne sont plus ni dans nos mœurs ni dans les idées populaires.

Un accident a eu lieu pendant une de ces

trois journées. Au moment où le bœuf sortait de la boucherie de M. Roland, effrayé par le bruit des fanfares, l'animal est devenu furieux, a échappé à ses gardiens, et s'est enfui dans la rue Saint-Honoré, dans laquelle il a renversé une femme et un cavalier avec son cheval.

— M. Bosio, traité par la révolution de juillet et le romantisme politique des doctrinaires comme le vieux Corneille qui, selon M. Thiers, était une ganache à soixante ans, a quitté l'ébauchoir et le ciseau du sculpteur pour prendre la palette du peintre. Un talent aussi élevé et aussi flexible que le sien se prête facilement à tout ce qui, dans les arts, sort d'un même principe, l'imitation de la belle nature. Mais dans cette nouvelle carrière M. Bosio a trouvé de nouveaux dégoûts. Ayant envoyé un grand tableau, la toile a été crevée dans les chairs en plusieurs endroits. Il sera nécessaire de le rentoiler. Un autre tableau de la Vierge, dont la peinture était encore toute fraîche, est tombé dans la poussière; le cadre a été fracassé. Voilà comme au Musée on traite les ouvrages de notre premier sculpteur. Le public éclairé ne peut manquer de dédommager le grand artiste de cette inconcevable série de persécutions et de malheurs.

— Le jury du Musée avait admis, pour l'exposition de cette année, un tableau de M. de Turpin de Crissé, membre de l'Académie de peinture, et ce tableau se trouvait déjà placé dans le grand salon du Musée, lorsque Louis-Philippe, assisté de sa sœur et de M. Thiers, est venu, selon son habitude, inspecter l'exposition avant l'ouverture des salles. Ils en ont fait retirer ce charmant tableau, parce qu'il représentait l'église Saint-Germain-l'Auxerrois au jour de la Fête Dieu. Il a fallu faire ce qui s'appelle *un carton*, c'est-à-dire retrancher et composer une autre page dans le livret du Musée.

— Il paraît que le château n'est pas sans crainte sur le sort de ses constructions de la chambre des pairs. Deux personnes qui ont la faculté de traverser le Luxembourg à toute heure de la nuit s'étant dernièrement présentées à minuit à l'une des grilles du jardin, le passage leur a été refusé, même sur l'exhibition de leur laissez-passer. Ces personnes ayant insisté, on leur a répondu que les ordres les plus sévères avaient été donnés pour que les grilles ne s'ouvrirent qu'aux employés et locataires du palais, et aux militaires de garde, et cela parce qu'on craint que les républicains ne viennent mettre le feu aux constructions qui s'élèvent. Ce

n'est qu'après un quart d'heure de pourparlers avec le commandant du poste, et après avoir décliné leur nom, que les deux individus en question ont obtenu la permission de traverser le jardin; encore a-t-on eu la précaution de les faire accompagner pendant tout le trajet par quatre fusillers.

— Le conseil royal de l'instruction publique a statué, le 20 février, sur le sort des élèves compromis dans la révolte qui a eu lieu au collège d'Amiens, dans la soirée du 12. Cinq d'entre eux sont exclus de tous les collèges du royaume, sept des collèges de l'académie d'Amiens, et quatre du collège royal d'Amiens, soit comme internes, soit comme externes.

— M. Mauret de Pourville, sous-préfet d'Apt (Vaucluse), vient de faire faire dans son arrondissement un essai public de la charrue Grangé. Une nombreuse réunion assistait à cette expérience agronomique qui a été couronnée d'un succès complet.

On sait que la charrue Grangé est due à la sagacité d'un pauvre paysan auquel son expérience et ses propres réflexions ont suggéré une invention admirée de tous les connaisseurs en agriculture, et reconnue supérieure à tout ce qui a été essayé par nos agriculteurs de cabinet.

— On nous écrit de Troyes, le 24 février :

« Il y a un mois on se plaignait partout du manque d'eau. Quelques contrées viennent de passer presque subitement à un inconvénient tout contraire. Les pluies de la semaine dernière ont causé une crue considérable des eaux de la Seine; elle est près de déborder sur tous les points autour de nous. Déjà les prés bas de la Chapelle, de Sainte-Maure et de Barbery, sont en partie inondés. »

— Le *Reformateur* cite le dialogue suivant entre M. Dupin et le rédacteur d'un journal ministériel :

— Eh bien ! M. le président, comment vont les affaires ?

— En apparence, au physique si vous voulez, cela paraît bien aller, mais au moral, c'est-à-dire en réalité, que voulez-vous faire avec un homme pareil ?

— Vous, si fin, si pénétrant, ne le connaissez pas encore ?

— Si vraiment ! Le mobile unique de cette existence-là, c'est l'argent ; on va chercher bien loin les causes de tout ce qui se passe aujourd'hui, et le mot de toutes ces énigmes est au fond d'un sac d'écus. Honneur, patrie, famille, tout cela n'est rien, si rien de cela ne rapporte ; il pleurerait sa femme et

ses enfans ; mais pour sa sœur il penserait à l'héritage.

— Mais c'est un portrait tracé de main de maître ; Tacite aurait dit : *Fleret conjux, fleret pater, non fleret frater quia heres!*

— Votre latin vaut mieux que mon français, mon cher monsieur, j'enverrai le texte et la traduction à certain personnage de ma connaissance, pour lui laisser le choix entre les deux.

— Les détails suivans sur Alger, communiqués par un colon, nous ont paru mériter d'être reproduits :

» Il y a chaque jour des progrès. On ne sait pas en France ce que c'est que le marché de Bouffarick, que bien des habitans d'Alger n'ont jamais vu et sur lequel beaucoup n'ont que des connaissances imparfaites.

» Il serait fort difficile aux bourgeois de Paris de se faire une juste idée de ce marché qu'ils comparent peut-être aux foires de Pontoise, mais dont en réalité l'importance est immense.

» Il n'y a à Bouffarick ni maisons, ni tentes, ni cabanes; ce n'est pas un village construit où vivent des tribus avec leurs troupeaux; rien à la vue ne rappelle l'idée d'un marché: Bouffarick est un nom donné à une vaste étendue de terrain, que signalent seulement un marabout à gauche et un bouquet de gros oliviers avec un puits à droite.

» Chaque lundi, à deux ou trois cents pas de ces groupes d'arbres, les Arabes de la plaine et de la montagne viennent planter, pour quelques heures seulement, les piquets de leurs tentes et étaler les denrées de leur pays; des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, des chevaux, des graines, des légumes, des tissus, enfin toutes les productions naturelles ou fabriquées de leurs haouchs et de leurs donars (fermes et villages).

» La première fois que je vins au marché, il y a quatre mois, je vis rassemblés dans cette plaine immense quatre à cinq mille Bedouins qui, depuis sept heures du matin, jusqu'à deux ou trois heures après midi, vendirent et achetèrent. Les Européens qui allaient alors par hasard au marché, n'osaient quitter l'escorte de l'état-major, qui circulait à cheval entre les tentes, jamais ils ne s'aventuraient à mettre pied à terre et se promener seuls au milieu des Arabes. Le changement est complet aujourd'hui. La dernière fois que j'y suis allé, et il y a peu de jours, plusieurs Français, venus par curiosité, visitèrent en toute sûreté tous les détails du

marché, à pied, loin des troupes et pendant trois ou quatre heures; pourtant il n'y avait que deux ou trois gendarmes pour maintenir l'ordre parmi les indigènes.

» Au centre du marché, entre les huttes où siègent le caïd et le kaïd, M. le docteur Ponzin, médecin du gouverneur, avait élevé une petite tente dans laquelle les Arabes malades venaient le consulter: un interprète traduisait leurs plaintes et expliquait l'usage des remèdes que le docteur donnait gratuitement. La curiosité m'engagea à visiter l'intérieur de la tente, et pendant deux heures que j'y restai, je vis plus de cinquante indigènes, parmi lesquels plusieurs femmes, venir tour à tour; beaucoup d'entre eux étaient descendus des montagnes situées fort loin de là, d'autres venaient de Béliida ou de Coléha.

» C'était un des spectacles les plus intéressans que j'aie jamais vus; plusieurs de ces Arabes n'apparaissent que pour remercier le jeune docteur de leur complète guérison, puis faisaient place aux malades.

» L'influence exercée par cette médecine européenne implantée au milieu de la plaine dans le marché le plus important, peut devenir immense et donner les plus beaux résultats par la confiance qu'elle inspire aux indigènes qui viennent là chaque lundi chercher des conseils et des remèdes pour leurs maux.

» Quoique les Arabes fussent encore tous armés, ce n'était pas avec des intentions hostiles, mais bien pour leur sûreté personnelle dans les voyages qu'ils ont à faire dans la plaine, et pour être prêts à tout événement, si quelque querelle survenait entre les tribus.

» Déjà les Européens vendent et achètent au marché; peu il est vrai, mais ce n'est pas moins un commencement de relations directes qui deviendront chaque semaine plus étendues, si, surtout, comme il le paraît, un camp retranché est décidément établi aux environs de Bouffarick et gardé par une garnison française. Alors les Européens pourront, avec la plus entière confiance, se livrer à leur commerce, et le marché prendra une plus haute importance.

» Voilà des progrès positifs qui donnent les plus belles espérances pour l'avenir de la colonie. »

Le Directeur-Gérant,
ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de FELIX LOCQUIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

DU GOUVERNEMENT ET DU CLERGÉ.

Quand nous disons que le pouvoir issu de la révolution s'en va développant contre le clergé un funeste système d'usurpation et d'empiétemens, nous ne faisons malheureusement que constater un fait qui se déduit d'exemples journaliers et dont il se présente incessamment d'irréconciliables témoignages. Tandis qu'il s'opère un rapprochement sincère vers les croyances catholiques; quand les intelligences, déposant avec lassitude et dégoût leur moisson de sagesse mondaine, se retournent amoureusement vers le calme des théories chrétiennes; lorsque, vengé des calomnies, béni par ses persécuteurs, admiré par ses ennemis, le sacerdoce recommence avec joie, avec patience, avec dévouement, sa noble et pacifique mission, seul immobile au milieu de cet ébranlement universel, le pouvoir semble ne rien comprendre au mouvement des idées, retire d'une main ce que les circonstances le forcent d'abandonner de l'autre, et, par son étrange mobilité, nous donne le spectacle de ce qu'il y a de plus méprisable ici-bas, la lâcheté de la persécution. Qui a donc pu mettre ainsi le clergé dans un état permanent de suspicion? et qu'a-t-il dans le peu de droits que les révolutions lui ont laissés qui puisse tenter encore? Tertullien disait aux puissans de son temps: Nous remplissons le sénat, le forum, le palais, les armées; nous ne vous laissons que vos temples! Les prêtres de notre temps pourraient dire qu'ils consomment leur peine et leur journée à baptiser et à élever chrétiennement les petits enfans, à encourager leurs pères, à consoler leurs grands-pères; qu'il n'est pas joie ou chagrin, aisance ou misère, dont ils ne cherchent à être la cause ou les confidens; qu'ils remplissent en effet nos cabanes et nos palais, nos villages, nos bourgs, et nos cités; qu'ils prennent de la vie toutes les amertumes, et ne nous laissent que les jouissances. Dans quel club ou dans quelle émeute les a-t-on vus? qui les a surpris avec des paroles de vengeance?

Qui les a entendus de la chaire exciter les passions et souffler les haines? La justice politique s'est promenée lentement au centre des conspirations; le midi et l'ouest ont été sillonnés dans tous les sens par des nuées d'espions, les geoliers et le bague ont glané long-temps après le glaive dans ces malheureuses contrées; de ces langues et minutieuses caquêtes, est-il sorti la trace d'un complot organisé par l'universalité du clergé? Nous, dans un temps où les événemens n'avaient pas même donné de prétexte, à une époque où le sacrilège ne pouvait se couvrir d'aucun manteau, quelques semaines seulement après que, sur les débris d'une monarchie à peine en exil, on avait fait, à la face du ciel, des promesses de liberté pour tous, nous avons vu tomber du faite de nos temples le signe sacré de notre foi; nous avons vu la force, destinée à protéger la paix publique, crocheter la porte de nos églises, peler, contraindre le prêtre à bénir après leur mort des hommes qui l'avaient repoussé pendant leur vie, envahir à main armée les édifices consacrés à l'éducation de la jeunesse! Successivement nous avons vu profaner Saint-Germain-l'Auxerrois, raser l'archevêché, livrer le sacerdoce, dans les provinces, à la stupide persécution d'une foule d'agens municipaux, et continuellement dans le pouvoir ou une complicité funeste, ou une incroyable incurie, ou une fatale disposition à suivre les conseils impies de ces êtres pervers, que le mot de religion tourmente comme un remords, qui de la liberté ne comprennent et ne demandent que les excès, et dont le cœur mis à découvert montrerait tout un abîme de sinistres pensées!

Qui a donc été provocateur, du clergé, dont la parole ne s'est fait entendre que pour bénir ou consoler; qui, froissé dans ses idées et ses affections, les a noblement immolées au pied du saint autel pour la paix et la tranquillité publique, ou de la révolution, qui n'a pas cessé de l'abandonner sans protection aux haines de la populace, d'entraver son action, d'usurper ses droits légitimes, de faire couler, non point son

sang commé autrefois mais, sa liberté par tous les pores.

Parmi toutes ces libertés, il en est une, sacrée entre toutes les autres, incessamment réclamée et promise depuis quarante ans, et que les hommes amis du pays invoquent en ce moment comme la seule chance de salut peut-être, au milieu des lamentables événemens qui portent la désolation et l'effroi dans toutes les familles : cette liberté, c'est celle de l'enseignement ! Solennellement proclamée dans la nouvelle loi fondamentale, qui n'était en cela que l'expression du besoin des temps et de la volonté ferme et constante de la nation, nous pumes croire un moment que, fidèle à ses promesses et assez intelligent pour séparer les vœux légitimes et sages des espérances désordonnées et des projets impraticables, le gouvernement donnerait en effet cette satisfaction à la liberté des familles et au droit inaliénable de la paternité. Mais à peine ces promesses avaient-elles été faites qu'on se hâta de resserrer nos liens. C'est ainsi que l'on a exhumé, les uns après les autres, avec une infatigable et cruelle persévérance, tous les vieux décrets qui pourrissaient oubliés dans l'arsenal de la servitude. De quel nom qualifier cet abominable système ? Les traditions humaines ne nous en ont pas laissé ; car nous ne sachions pas qu'il exista jamais une nation civilisée ou la science s'élaborât par entreprise, où les pères de famille fussent obligés de payer de leurs deniers la dégradation et l'immoralité de leurs enfans !

Mais, en privant ainsi les pères de famille du plus sacré de tous leurs droits, en méconnaissant la mission de l'église qui est d'enseigner par toute la terre, sans distinction de rang, de fortune, les petits comme les grands, les enfans comme les hommes, s'est-on du moins arrêté dans les limites sacramentelles de cette ridicule division entre les choses sacrées et les choses profanes, comme si toutes les choses humaines n'étaient pas pleines de Dieu ? Le conseil de l'Université vient de nous montrer jusqu'à quel point nous pouvons compter dé-

sormais sur la liberté des cultes, et comment il entend respecter les droits du corps épiscopal. Catholiques, apprenez donc qu'il existe dans la capitale, non pas un concile national de tous les évêques de France, ou simplement une réunion de prêtres délégués par M. l'archevêque de Paris, mais un nouveau conseil des Dix, un concile universitaire, composé d'hommes du monde, de philosophes éclectiques, dirigé par un protestant, qui va désormais remplacer pour vous l'autorité de vos premiers pasteurs, se constituer juge de la doctrine et de la foi, et envoyer pour instruire vos enfans, non pas des missionnaires, mais des livres, où seront déposées les élucubrations théologiques et philosophiques de l'Université ! Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce système d'empiétement que nous avait révélé l'apparition d'un *livre d'instruction religieuse*, exécuté par M. Cousin, portant l'approbation du conseil royal, acheté, dit-on, par M. Guizot au nombre de quarante mille exemplaires. Nous n'insistâmes pas beaucoup sur ce livre, parce que nous aimions à croire qu'on ne donnerait pas de suite au projet dont il était question, à savoir de le répandre officiellement dans les écoles du royaume. Malheureusement nos espérances ne se sont pas réalisées, et le cri d'alarme, jeté soudainement par deux de nos évêques, est venu nous rappeler que, dans les temps où nous vivons, les choses qu'il faut croire sont celles qui mériteraient le moins d'être crues.

Disons quelques mots du livre de M. Cousin. L'Abrégé de l'histoire sainte, qui forme la première partie, fourmille d'inexactitudes et d'omissions. On n'accorde par exemple à Joseph expliquant le songe du roi d'Égypte que des facultés extraordinaires : on transforme les évêques placés par les apôtres à la tête des premières églises en simples maîtres. Dans la seconde partie, formant un cathéchisme qui n'est en grande partie que celui de l'empire, on a supprimé six ou huit dogmes, entre lesquels celui des peines de l'enfer, l'infaillibilité de l'église, la nécessité du baptême. On n'a

pas voulu convenir que Dieu soit un être immuable et indépendant; on aime mieux dire qu'il est *incompréhensible*, et remplacer le mot *Providence*, terme suranné, par la *Sagesse de l'Être infini*, ce qui est infiniment plus progressif. Nous n'examinerons point quel a été le but de ces suppressions. Au fonds qu'importe? que MM. du conseil royal ne sachent pas leur cathéchisme ou qu'ils le mutilent à dessein; que le livre soit bon ou mauvais, ce n'est ici qu'une très-mince considération. M. l'évêque de Chartres a selon nous parfaitement bien établi la question dans la circulaire qu'il vient d'envoyer à son clergé à cet effet.

« Je suis loin, dit-il, d'attaquer les intentions de l'auteur du cathéchisme. Je m'abstiens de remarquer que, malgré la pureté des motifs que j'aime à lui attribuer, son livre tendrait à saper la religion, sinon parce qu'il offre des erreurs, du moins parce qu'il présente des lacunes et des omissions de très-grande conséquence. Je n'ajouterai pas que, lors même qu'il n'en serait pas ainsi, notre dissimulation et notre connivence seraient fort dangereuses, puisque le principe une fois reconnu, que d'autres que les pasteurs ont qualité pour enseigner la foi, il serait aisé de tout perdre, et même sans trop de scandale. Des novateurs, après avoir publié aujourd'hui un bon cathéchisme, en répandraient demain un moins correct, et jeteraient le masque dans un troisième. A cela quel remède? on n'en voit point d'efficace puisque les évêques ne pourraient déployer contre l'erreur qu'un pouvoir énérvé par leur faiblesse, et qu'ils auraient paru laisser prescrire.

» Je ne m'arrêterai point à ces observations. Ce qui m'occupe et doit m'occuper ici, c'est de prévenir le déplacement de notre mission qui, par l'effet de notre silence, serait transportée sur ceux qui ne l'ont point reçue et qui n'ont aucun droit de s'y associer.»

Il n'est certainement pas que chacun de nous ait entendu mille fois retentir des plaintes amères contre l'invasion des choses temporelles par le clergé. Dans les quinze dernières années sur-

tout, ce fut le principal grief exploité par la presse soi-disant libérale. On s'attacha donc à montrer le sacerdoce attirant à lui toute la vigueur, toute l'activité de la société; on l'accusa tout à la fois d'avoir le goût des choses grandes et des choses basses, l'amour du gouvernement et celui des plaisirs, on le représenta habile et ambitieux, Richelieu et Dubois. Certes, pour qui voulait réfléchir, ces choses-là étaient bien misérables et bien impossibles; mais la haine est aveugle, le préjugé sourd, et l'impiété contemporaine ressemble au boureau de Jérusalem, elle ne sait ce qu'elle fait! C'est à l'aide d'une tactique aussi infernale, et muni de pareilles armes, qu'on a essayé de renverser le clergé de France, et de le rendre odieux à la multitude, depuis le soufflet de Boniface VIII jusqu'à nos jours. Avec la doctrine que le christianisme ne doit pas se mêler des choses des gouvernements, on l'a chassé successivement de son autorité, de ses fonctions, et de son patrimoine, tour à tour suspect à la commune ou à la royauté, ennemi du roi, ennemi du peuple. Après l'avoir empêché de se mêler des choses politiques, on l'a empêché de se mêler des choses civiles; bientôt on l'empêchera de se mêler des choses religieuses. Les usurpations se tiennent et se donnent la main. La constituante lui prit ses biens, ses églises, ses monastères, et ses prêtres; le libéralisme essaya de lui prendre son honneur, son estime, sa considération; les chambres révolutionnaires de 1830 ont délibéré si elles ne lui prendraient pas ses évêchés et ses dogmes; l'Université lui prend en ce moment son autorité enseignante!

Reste à savoir si les catholiques de France souffriront qu'on les jette pieds et poings liés dans l'antichambre du premier athée devenu ministre; s'ils veulent la dégradation où est tombée l'église russe dont les mandemens se fabriquent dans les bureaux; et s'ils substitueront l'infailibilité universitaire à celle de l'église universelle! Nous ne le pensons pas, et l'initiative que vient de prendre M. l'évêque de Chartres

montrera à ce pouvoir insolent et qui prend notre patience pour de la faiblesse et de la peur, que les évêques de France ont dans le cœur assez de charité pour oublier les outrages personnels, assez d'abnégation pour souffrir les injustices en silence, pour se contenter d'un toast hospitalier lorsque le vandalisme est venu jeter bas leur demeures épiscopales; mais qu'ils gardent comme des sentinelles vigilantes le dépôt de la doctrine qui leur a été confié! Nous le répétons, la situation est grave et éveillera, nous en sommes convaincus, la sollicitude de nos évêques, dont les têtes blanchies, pour la plupart, attestent les longs travaux du sacerdoce et les fatigues de la persécution. Aujourd'hui c'est ceci; demain ce serait un nouveau pas dans cette carrière d'empiétements, où l'on ne s'arrête plus quand on a franchi les bornes une fois posées. L'histoire de l'église est pleine de ces choses-là. Toutes les dénégations possibles, ne sauraient détruire la grande leçon qui ressort des faits dont nous sommes journellement témoins. Si l'on ne s'est pas senti le courage de nous persécuter ouvertement, a-t-on jamais reculé à fouiller dans cet arsenal de mauvais décrets que les haines des temps passés nous ont légués en si grand nombre? Jamais; et la dernière décision du conseil-d'état, relativement à M. l'évêque de Moulins, ne vient-elle pas de nous prouver tout récemment encore la persévérance opiniâtre avec laquelle on s'attache à gouverner la religion, à affaiblir l'épiscopat, à diminuer son autorité, son influence naturelle, soit en l'attaquant dans ses prérogatives, soit, comme le firent les chambres l'année dernière, en donnant une prime d'encouragement aux dénonciations de ses inférieurs dans la hiérarchie ecclésiastique? Que voulait M. l'évêque de Moulins sinon une chose naturelle et toute simple, à savoir consulter ses collègues sur un décret qui regarde l'administration des séminaires? Et voilà qu'on transforme cet acte en insubordination et en désobéissance! Où sommes-nous donc? à Constantinople ou

en France? et à quel signe reconnaîtra-t-on parmi nous le sacerdoce du fils de Dieu?

En France, comme dans le reste du monde chrétien, les questions du culte et de la discipline se discutaient autrefois dans des réunions solennelles. Là se rendaient de tous les points du royaume les évêques et les abbés des monastères, qui étaient à la fois souverains spirituels et souverains temporels. Les docteurs y développaient leurs magnifiques idées, y traitaient en même temps des intérêts moraux du peuple et des nécessités matérielles. La France y venait chercher tantôt d'admirables lois sur la propriété, tantôt une agriculture, tantôt un art, tantôt une éducation; le pauvre y puisait d'abondantes aumônes, le serf des chartes d'affranchissement, le guerrier des armes contre les barbares; en un mot, sciences, arts, politique, gouvernement, y trouvaient l'inspiration, l'âme, la vie! Où est ce concours? où est cette foi? où sont ces assemblées? où est cette harmonie qu'avait créée l'église et qui fit de la France comme une reine brillante, la fille aînée de la civilisation? Nous bornons là nos réflexions; mais, en finissant, nous avertissons le pouvoir que si, dans sa conduite lâchement contradictoire, il continue de se montrer tour à tour hostile et bienveillant, de frapper ou de caresser selon ses craintes, oscillant sans cesse entre la protection de la veille et la persécution du lendemain, il ira prendre sa place à côté de ces gouvernements dont la postérité ne saurait dire s'ils furent plus lâches que tyrans!

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

Première conférence

Si l'on doutait encore du mouvement qui entraîne les intelligences de notre époque vers le calme des idées religieuses, nous n'en voudrions presque donner d'autre preuve que la foule qui se pressait dimanche dernier autour de la chaire de la métropole. Nous y avons re-

trouvé ce brillant et nombreux auditoire si attentif et si assidu dans le carême de l'an passé, plus nombreux encore peut-être. Long temps avant l'heure indiquée pour la conférence, la nef se trouvait remplie d'une multitude innombrable de jeunes gens appartenant aux écoles, de députés, de notabilités dans les lettres et les sciences, de militaires, et de magistrats.

L'attitude grave et le silence religieux constamment gardé avant le commencement de la conférence, témoignaient que la curiosité seule et le désir d'entendre un jeune orateur justement célèbre n'avaient pas réuni cet immense auditoire.

M. l'archevêque, qui a confié cette année à M. Lacordaire seul, la haute mission d'annoncer la parole de Dieu à cet auditoire choisi, assistait à cette première réunion, entouré de ses grands-vicaires et d'un grand nombre de jeunes ecclésiastiques de la capitale. Notre illustre et vénérable prélat a pu se convaincre encore une fois, par l'immense concours qui a répondu à son appel, par l'empressement avec lequel tous les regards se sont tournés vers lui, que l'autorité de ses paroles s'est accrue de toute la puissance de ses malheurs, et que la religion peut encore espérer parmi nous des jours consolans.

M. l'abbé Lacordaire est monté en chaire à une heure. Chacun paraissait craindre pour la faiblesse de sa voix l'étendue du vaisseau de la cathédrale. Aussi l'exorde a-t-il été presque étouffé par le bruit des personnes qui cherchaient encore à trouver une place dans la foule ou qui circulaient autour de l'enceinte. Les efforts de l'orateur et le redoublement de silence dans l'auditoire ont permis à sa voix éclatante, quoique faible, de se faire entendre dans toute la nef.

M. Lacordaire est un de ces hommes impressionnables dont l'éloquence ne coule jamais douce et tranquille, qui ne savent pas vous pénétrer par le charme de l'élocution et vous enlever par la séduction du langage, mais qui vous surprennent, vous émoionnent, vous empor-

tent par la chaleur de l'action, le pittoresque des images, et l'énergie de la pensée. Quand il ne fait que commencer à aborder une des parties de la question qu'il se propose de développer, rien ne trahit l'orateur, si ce n'est une fécondité de conception qui, accumulant les idées, nuit même quelque peu à la lucidité de l'exposition, à la rigueur de la dialectique, et surtout à la pureté de l'expression. Mais lorsqu'il s'abandonne à la chaleur de son zèle et aux inspirations de son ame, la parole de M. Lacordaire devient saisissante, ses mouvemens entraînant et rapides; le feu de l'inspiration brille soudainement dans ses yeux pleins d'une mélancolie si rêveuse, le geste précède l'idée, l'émotion la parole; et alors il est beau, il est grand, il vous entraîne subjugué par sa mâle énergie et sa profonde conviction. Par le genre de son talent, M. Lacordaire était incontestablement l'orateur qu'il fallait à la métropole, pour achever de porter le dernier coup aux préjugés qui tenaient éloignée de nos temples la jeune génération de notre époque: et le choix qu'en a fait M. l'archevêque de Paris prouve que si notre vénérable prélat a montré, dans l'institution de ces conférences, une intelligence si parfaite des nécessités actuelles, il possède de même l'intelligence des moyens propres à en assurer le succès.

Cette première conférence a convenablement ouvert la carrière que M. Lacordaire se propose de parcourir pendant la durée de la sainte quarantaine. La *nécessité de l'enseignement* d'abord, et *l'enseignement par l'église catholique*, ce sont les deux besoins de notre époque, et la double vérité qu'il convient de démontrer aux intelligences de notre temps, qui se sont crues assez puissantes pour s'affranchir de tout frein, et que le septicisme a brisées. Nous disions il n'y a pas long-temps: « Le plus grand vice de tout ceci, c'est une révolte contre la tradition, tradition morale, tradition philosophique, tradition politique, tradition religieuse. Les intelligences jeunes et hâtées ont paru croire qu'il fallait reprendre au fondement l'édifice

des choses humaines, oublier les tentatives des esprits d'autrefois, en un mot rompre avec le passé, comme si depuis quelque six mille ans que le monde marche, il avait toujours marché en aveugle; comme si les sages et les docteurs qui cultivaient avant nous l'arbre de la science lui avaient été un obstacle pour verdier; comme si le passé ne contenait pas une leçon pour l'avenir. Ainsi le vertige a pris les cœurs comme les têtes; et l'on s'est tourné contre les habitudes du respect, aussi bien que contre les habitudes de la foi. » M. Lacordaire en développant à la chaire de la métropole une proposition identique a prouvé qu'il s'est rencontré avec nous dans la même appréciation du besoin de notre temps.

Il a commencé à peu près en ces termes :

« Le christianisme est une institution fort ancienne; car il remonte jusqu'au berceau de l'humanité même. A peine formé et animé du souffle divin, l'homme connut aussitôt son Dieu comme créateur, législateur, et sauveur. Il reçut les leçons de l'Être éternel qui lui enseignait son origine et sa destinée; dès sa chute déplorable, il put se consoler dans l'espoir du réparateur qui lui fut annoncé; de telle sorte qu'il est vrai de dire que la rédemption de l'humanité a commencé avec le monde : *Agnus occisus ab origine mundi*. La connaissance du christianisme se conserva de Noé à Abraham, d'Abraham à Moïse, et ainsi, dans cette longue suite de siècles, il ne s'écoula pas une minute que le Dieu créateur, législateur et sauveur, ne fût adoré et servi. Mais la corruption humaine avait trop circonscrit le nombre des adorateurs, et l'amour immense de Dieu réclamait le genre humain tout entier. Aussi le temps est venu de donner à la terre la plus grande preuve de cet amour infini. Jésus-Christ paraît; et le salut atteint toute ame créée à l'image de Dieu.

« Les orateurs qui m'ont précédé l'année dernière, dans cette chaire, dit M. Lacordaire, vous ont montré Jésus-Christ, lumière, loi, victime, et bienfai-

teur du monde; ils l'ont fait avec un talent digne de votre attention; naturellement il m'appartenait de vous exposer l'œuvre qu'a laissée sur la terre ce divin sauveur, comme complément de sa sublime mission; je veux parler de l'église dans, laquelle il a placé un enseignement perpétuel et infailible.

« Mais que me voulez-vous, vous tous qui vous êtes rendus en si grand nombre dans cette enceinte? Je vois parmi vous des hommes de tous les rangs, de tous les âges, de toutes les conditions; des jeunes gens pleins d'avenir, des cheveux que l'étude ou les camps ont fait blanchir. Que me voulez-vous? si c'est de l'éloquence que vous me demandez vous serez trompés; car nous ne sommes pas éloquent. Périssse plutôt dans mon cœur tout sentiment, et vive, vive seulement la vérité, la charité de Jésus Christ, qui montrera, si le succès de la grace est la suite de mes discours, que toujours, Dieu se servit de ce qui était humble et petit pour confondre ce qui est fort. Seigneur, il y a onze ans que, déposant sur le pavé de cette antique basilique les ornemens du monde, je vous confiai, comme à un ami fidèle et puissant, ma vie et son avenir. Je me consacrai à votre service, et, en retour, je reçus les promesses de votre héritage, lequel, dans cette vie, est une participation au salut de mes frères. Seigneur, le moment est venu d'accomplir cette promesse consolante. Placez vous-même une garde sur mes lèvres, afin que ma bouche soit fidèle à mon cœur, qui vous est fidèle aussi, vous le savez...

Après cet exorde plein de modestie et de chaleur, et dont nous ne pouvons donner que les idées, M. Lacordaire s'est attaché à prouver les deux parties de sa proposition, à savoir : 1° La nécessité pour l'homme, quel qu'il soit, d'être enseigné. 2° Que l'église seule possède cet enseignement.

« L'homme est un être enseigné; il est le fils de l'enseignement. Aux premiers jours de sa vie, sa mère lui ouvre les yeux à la lumière, elle l'introduit dans ce monde visible, où tant de choses

ependant sont invisibles; elle développe et rectifie ses sensations; elle épie les premières lueurs de son intelligence, lui fait connaître le bien et le mal, punit l'un, récompense l'autre, prépare cette jeune intelligence aux élémens des sciences humaines, lui révèle enfin les premières notions de la divinité, et l'initie tout à la fois aux préceptes de la religion et aux mystères d'une autre vie. L'enfant a grandi; son éducation passe en des mains étrangères et se continue sur cette quadruple base, dans l'ordre physique, dans l'ordre moral, dans l'ordre des sciences et dans celui de la foi. Quelques années s'écoulent, pendant lesquelles un enseignement, qui toujours vient du dehors, continue d'apporter ses leçons à l'être intellectuel, moral et religieux qui se forme, s'accroît dans cette science étrangère.

» Puis, lorsque pendant vingt ans il a toujours reçu sans rien donner, lorsque, par de longues études, il s'est assimilé ces traditions du foyer domestique, ces doctrines de l'école, ces préjugés du pays, tout à coup ce fils de l'éducation, qui n'a rien que d'emprunté, se découvre à lui-même quelque chose qui lui est propre, qui lui semble né de lui-même, formé, nourri de sa propre substance, indépendant du passé, pur de souvenirs, franc de préjugés; il appelle cette faculté supérieure sa raison; l'orgueil érige un autel à cette divinité nouvelle et tombe à genoux aux pieds de l'idole.

» Mais, dans cette révolte de l'amour-propre, dans cet affranchissement prétendu de sa pensée, l'homme s'abuse et n'échappe point encore à sa destinée, qui est d'être dominé par ceux qui font l'opinion, par sa nation, par le siècle enfin; et quoiqu'on fasse, nul n'a assez de puissance pour rompre ces mille liens qui le rattachent au sol qui l'a nourri, au temps où il a vécu, aux doctrines qu'il a reçues, aux préjugés dont il fut pénétré. Ainsi reparait cette puissance d'enseignement qui l'avait saisi dès son entrée dans la vie, contre laquelle il protesta à vingt ans, mais qui

reprend son empire sur lui et malgré lui pour ne plus le perdre.

Les hommes peuvent se diviser en deux classes : ceux qui ayant reçu le premier et grossier enseignement du jeune âge, surpris et poussés par les besoins d'une vie matérielle, ont dû borner là leur éducation intellectuelle; cette classe, c'est le peuple. Nous, gens instruits, en sa présence nous ne sommes rien; ses flots nous poussent, nous battent de tous côtés; c'est lui qui fait le genre humain; c'est pour lui, c'est pour l'instruire, c'est pour l'enseigner, que Jésus vint sur la terre : *Misit me Dominus evangelizare pauperibus.*

» La seconde classe est celle des hommes lettrés; elle se diviserait encore mieux en deux autres : les hommes qui, par cette loi du travail imposée à notre nature sont obligés de demander à leur science, à leur talent, des moyens d'existence; et les hommes de loisir. De ces deux classes, on voit s'élever à la surface de l'humanité ces intelligences faites pour dominer leurs contemporains. Ce privilège, c'est le génie qui le donne, le génie, cette chose rare; quelquefois la fortune, chose rare aussi, mais moins rare; enfin le travail...

» Mais si puissans qu'ils aient été, ces génies supérieurs ont reçu la loi de leur éducation, de leur siècle ou de leur religion; comme le peuple, ils reçurent l'enseignement commun. Quelques fois il s'en trouve qui semblables à l'aigle qui prend ses petits dans ses serres et les brise quand ils ne peuvent regarder le soleil en face. Ainsi font ces génies puissans: ils prennent leur raison et la jettent; mais combien s'en trouve-t-il ? pas un par siècle. Il est donc vrai que depuis les sommités de l'ordre social jusqu'à sa base la plus humble, nous retrouvons en fait patent le besoin de cet enseignement; car au premier âge nous sommes tous peuple; tous nous sommes ignorans, et à tous il nous est utile de sortir de cette ignorance. Bonnes ou mauvaises, erronées ou vraies, ces premières leçons donnent à l'esprit humain une première forme que les années, l'expérience, les sciences, l'orgueil mé-

me peuvent bien altérer, mais effacer complètement, jamais.

» Cependant, si la vérité n'est point une chimère, si les destinées des peuples et des générations ne doivent pas s'accomplir au hasard, il existe un moyen pour reconnaître cette vérité, une doctrine pour l'enseigner, des esprits pour la comprendre, des cœurs pour l'aimer. Or, à trois époques différentes, Dieu manifesta surtout sa tendresse pour les hommes : comme créateur quand il les plaça sur la terre ; comme législateur quand il voulut, par des lois écrites, suppléer la loi de nature trop oubliée ; enfin, comme sauveur quand il vint sur la terre rappeler l'homme à la vertu par la grâce, au bonheur par la vertu.

» Mais qui devait avoir autorité pour enseigner la vertu, la vérité, car c'est tout un ? Lui d'abord, tant qu'il vécut parmi nous ; et, après lui, son église. Il en posa le fondement de ses propres mains, *tu es Petrus...* et quand il eut composé son collège d'apôtres, son ordre et son souffle divin les dispersa sur toute la terre : *Euntes...* L'Éthiopie, l'Inde, la Grèce si savante, Rome si guerrière reçoivent ces ambassadeurs d'une nouvelle espèce ; par tout ils parlèrent, ils souffrirent, et laissèrent leur doctrine et leur tombe. La semence a été féconde, elle a produit l'Église enseignante.

» Hors de son sein, il n'y a en matière d'enseignement, que trois sources d'autorité : 1° les religions non chrétiennes ; 2° les sectes de philosophie ; 3° les sectes chrétiennes.

» Dans ce que nous appelons religions non chrétiennes, les siècles ont déposé les erreurs les plus monstrueuses, les vices les plus affreux, les préjugés les plus atroces que l'homme ait pu imaginer. Dans ces honteux monuments de la faiblesse humaine, tout se trouve, excepté la vérité.

» La philosophie ne fut pas plus heureuse : ses doctrines partagèrent autrefois les plus beaux génies en plusieurs écoles ; elles eurent un règne plus ou moins long, mais toujours contesté. Il est fini, d'autres lui ont succédé :

avec elles les mêmes luttes, les mêmes contradictions. Aujourd'hui, hommes nouveaux, doctrines nouvelles, découvertes nouvelles ; il ne leur est resté des anciennes qu'une anarchie toujours constante, toujours inévitable, et toujours la même. Le philosophe moderne n'est pas l'homme de savoir qui instruit avec fruit, avec autorité, qui voit sa doctrine recueillie et gardée avec respect. Incertain lui-même de ce qu'il enseigne, il se trouble, se confond, se contredit ; s'il enseignait la vérité, il verrait ceux qui l'aiment se presser en foule autour de sa chaire. Aujourd'hui un philosophe est solitaire : car ce n'est pas le propre de l'erreur d'unir les intelligences.

» Enfin les sectes chrétiennes ont-elles cette autorité qui commande et obtient la soumission ? L'église grecque se sépare du tronc plein de sève où elle puisait sa force morale et sa vie spirituelle ; aussitôt cette église rebelle voit son empire divisé, une partie de sa puissance tombe de ses mains pontificales dans les mains profanes d'un prince russe. Une portion égarée du troupeau de Jésus-Christ est guidée aujourd'hui par le sceptre d'un czar. L'église d'Angleterre est anglicane, celle d'Écosse est presbytérienne ; l'Allemagne est protestante et renferme une multitude de sectes, plus divisées et ennemies par ce qu'elles ont d'opposé, qu'elles ne sont unies par le nom commun de leur origine qu'elles retiennent encore.

» Cependant la vérité est une ; une dans son essence, une dans le temps, une dans les lieux ; donc, si elle existe, l'autorité qui l'enseigne doit être universelle comme elle, universelle par le temps, universelle pour les lieux ; donc elle doit être catholique. Elle a parlé cette autorité, et, chose inouïe ! sur une terre où tout passe si vite, pendant dix-huit cents ans sa voix se fit entendre ; à sa naissance elle franchit les limites qui avaient arrêté la puissance romaine ; plus tard, quand les barbares envahissaient l'Italie et saccageaient la reine de la civilisation, l'autorité catholique pénétrait sous la tente du

barbare; le missionnaire voyageait sur le chariot du Scythe, et soumettait le vainqueur des Césars au joug de la vérité.

» Un monde nouveau se découvre, et l'apôtre catholique, toujours poussé par cet ordre suprême, franchit les mers, et plante sa croix dans ces contrées ravagées par l'épée cruelle de Cortès et de Pizarre. Et ces peuples sauvages qui naguère se nourrissaient entre eux de leur chair palpitante, se désaltéraient de leur sang, abjurent leurs divinités atroces, et acceptent un seul Dieu, un seul baptême, une seule foi.»

Telles ont été en somme les idées développées par M. Lacordaire, et que le temps ne lui a pas permis de compléter. Les conférences suivantes lui fournirent encore de ces aperçus profonds et ingénieux, de ces mouvemens d'éloquence qui nous ont si vivement frappés. L'église attend beaucoup de M. Lacordaire; mais nous croyons qu'il lui donnera encore plus qu'elle n'attend.

MANDEMENTS POUR LE CARÊME DE 1855.

L'espace nous manque pour donner les mandemens de NN. SS. les évêques à l'occasion du carême, d'une manière aussi étendue que nous le désirerions pour satisfaire aux invitations qui nous ont été faites à ce sujet par un grand nombre de nos lecteurs. Ces mandemens sont tous fort remarquables, et l'on peut, en général, les diviser en deux classes. Les uns traitent des souffrances actuelles de l'église, de la disposition présente des esprits, et de quelques sectes contemporaines. Un grand nombre font allusion à la dernière encyclique, et déplorent cette fatale erreur qui a privé l'église de France d'un défenseur si éloquent. « Faut-il donc, dit M. l'évêque de Chartres, que du sanctuaire même il sorte des sujets de joie pour les plus ardens ennemis de la vérité ! C'est cependant ce que nous voyons. Quoi de plus déplorable que la chute de cet ancien et célèbre défenseur de la foi, que nous avons combattu en dernier lieu, suivant nos forces, qui s'est si tristement évanoui dans ses pensées, et qui semble croire que

la religion ne pourra fleurir qu'autant que la société, qui est son asile, sera bouleversée de fond en comble ! »

Presque tous nos pasteurs recommandent instamment les besoins de leurs séminaires, dont les ressources diminuent journellement.

Forcés de choisir entre ces mandemens, qui mériteraient tous d'être insérés dans nos colonnes, nous préférons analyser ceux d'entre eux que nous regardons comme plus appropriés aux besoins du moment, et qui forment, en quelque sorte, comme une apologie du catholicisme.

M. l'évêque de Metz a traité de l'action du christianisme, et montré l'illusion de la philosophie mondaine, qui le regarde comme impuissant pour agir désormais sur les intelligences. Nos lecteurs remarqueront la parfaite identité qui se trouve entre les paroles de M. l'évêque de Metz et la thèse que nous avons défendue si fréquemment :

« Plus que jamais en 1830, dit le pieux prélat, se pronostiquait dans certains rangs l'entière disparition du catholicisme. On publiait, on garantissait qu'avant six mois, qu'avant peu d'années au moins la majorité des Français appartiendrait à un autre culte. Eh bien ! la majorité des Français a été interrogée; elle l'a été de plusieurs manières: d'abord par une répétition d'actes dont le but était sans doute d'obtenir son assentiment; elle l'a été par la providence de Dieu, qui lui a fait comprendre paternellement que quand la verge de sa justice vient châtier les iniquités des hommes, il ny a de ressource que dans sa clémence. La réponse de la majorité des Français est connue. Elle est, dans cette dernière circonstance surtout, la démonstration la plus éclatante de la puissance du christianisme; elle est le plus bel hommage à la foi catholique, hommage d'autant plus digne de l'admiration, et surtout de l'attention des esprits droits et sensés, que son unanimité a sa source, non dans un concert résultant de communications réciproques, mais seulement dans les sentimens propres de chacun des fidèles de l'Eglise de France. »

M. l'évêque de Toulouse oppose les effets de la religion à ceux de l'impiété :

« Il n'est rien dans l'homme que la religion ne relève ni ne glorifie; elle seale le secret et le remède de toutes ses infirmités, les titres de sa véritable grandeur, de ses immortelles espérances; et cependant, à la honte de l'humanité, chaque jour voit se multiplier sur la terre les contradicteurs de sa doctrine, les contempteurs de sa loi. Plus criminels, ou au moins plus ingrats que les païens même, qui, en voyant la splendeur du soleil matériel et

l'action de sa chaleur féconde, se prosternaient pour l'adorer, ces hommes rebelles et endurcis ont vu se lever un astre plus radieux, la véritable lumière des intelligences, le soleil de vérité et de justice; et tandis qu'il poursuivait sa course en les comblant de ses bienfaits, le blasphème était sur leurs lèvres, une haine implacable dans leurs cœurs, et leurs mains lançaient contre lui des traits impuissans qui retombaient sur leurs têtes coupables. Ainsi il n'a pas tenu aux impies que l'univers ne retombât dans le chaos, et que le ciel, retirant sa divine lumière, n'abandonnât les sociétés humaines aux ténèbres de l'erreur et aux bouleversemens des passions.

» Le bienfait de la révélation avait placé l'homme régénéré comme dans un autre jardin de délices, où il pouvait jouir de la douce lumière du ciel et des plus intimes communications avec son Dieu, où la vérité et la charité, comme deux tiges vigoureuses et fécondes, produisaient pour son esprit et pour son cœur les fruits les plus abondans. Mais ce nouvel Eden avait aussi son fruit défendu; la raison même de l'homme était pour lui l'arbre du bien et du mal; l'antique serpent l'entoure de ses replis; sa tête maudite se cache dans son épais feuillage, et sa parole perfide jette dans le cœur de l'homme le poison de la révolte et de l'orgueil: Goûtez de ce fruit, et vos yeux s'ouvriront à une lumière immortelle; cessez de croire et d'obéir, et vous serez comme des Dieux. Le siècle a entendu ces trompeuses promesses, il a cru au démon plutôt qu'à Dieu; les fruits les plus défendus ont été les plus recherchés; des mains cruellement perfides les cueillent, d'autres plus actives les répandent; la crédulité les reçoit avidement; l'intempérance de l'orgueil les dévore, et aussitôt les yeux s'ouvrent à de fausses lumières qui les éblouissent et les aveuglent; l'innocence et la paix s'enfuient de tous les cœurs, et ceux qui avaient voulu s'égalier à Dieu tombent au-dessous d'eux-mêmes, sous l'esclavage du démon et des passions les plus ignominieuses. »

M. l'évêque de Saint-Diez, abordant la même question, s'attache à prouver que sans la religion la prévoyance humaine est impuissante à conjurer les fléaux qui nous menacent, et confirme de l'autorité de sa parole les réflexions que nous faisons dernièrement sur la jeunesse :

» Vous voulez arrêter le torrent des passions, qui se déborde avec une effroyable licence, et vous ne vous apercevez pas que tous vos efforts sont stériles, si vous n'appellez pas la religion à votre secours, si vous ne réclamez pas son assistance tutélaire. Que ferez-vous sans elle pour conjurer l'o-

rage? peut-être parviendrez-vous à comprimer, pour un temps, la fureur des flots qui s'amoncellent et grondent autour de vous; mais la digue que vous leur opposez est insuffisante; elle ne tardera pas à être brisée, et vous serez emportés avec elle dans l'abîme. La main du Seigneur peut seule vous arracher au naufrage. Appuyez-vous donc sur elle, et vous serez plus forts que la tempête.

» La plaie qui nous dévore est profonde et presque désespérée. Que respecte-t-on aujourd'hui? Tout est avili, dégradé, traîné dans la boue. La démoralisation est à son comble, toute dépendance est un joug insupportable. D'où vient cet esprit de vertige qui s'est emparé de toutes les têtes, cette fièvre brûlante qui précipite la multitude dans les plus funestes écarts, ce délire presque universel qui a déjà produit tant de désastres? Vous avez écarté le flambeau de la religion, méprisé ses préceptes, et déshonoré son culte. Ce dont vous vous plaignez est votre ouvrage. Vous l'avez voulu. En faisant des impies, vous faisiez en même temps des ennemis de tout ordre, de toute autorité. Que n'avez-vous donné une éducation meilleure à ces générations turbulentes qui vous causent maintenant de si justes alarmes! Vous ne seriez pas contraints de déployer une force si imposante pour les contenir dans le devoir. Il fallait leur imprimer dans le cœur d'autres principes; la religion eût prévenu tout le mal. Mais qu'attendre de la plupart des enfans élevés à l'école de l'incrédulité et de la corruption, et jetés, dès le sein de leur mère, dans les voies de l'erreur et du vice? Vous avez semé du vent, et vous vous étonneriez de recueillir la tempête! voilà les fruits amers que porte l'irréligion. Malheur à vous, si vous ne le comprenez pas encore! le sol est ébranlé, vous ne le raffermirez pas avec avec de brillantes théories; vous n'atteindrez ce résultat qu'en recourant à la religion. Tout autre moyen serait trop faible: elle seule est assez puissante. »

M. l'évêque de Saint-Claude demande aux novateurs de notre temps ce qu'ils mettraient à la place de cette religion dont ils proclament l'anéantissement :

« O génies sublimes et créateurs! quelle religion donneriez-vous au monde, s'il était forcé de la recevoir de vos mains, et d'abandonner celle dont vous conspirez la ruine? à la vue de la tâche immense que vous auriez imposée aux hommes, du fardeau vraiment pharisaïque dont vous les auriez accablés, un cri de désespoir se serait fait entendre de toutes parts; les peuples gémissant, éperdus, n'ayant pour guide que des abstractions, pour lumière que des calculs infinis, pour garans que des systèmes, des opinions, des doutes ou des assertions contradictoires, vous redemanderaient ce

joug si doux qu'ils portaient avec tant de joie et de consolation, cette antique croyance, toute mystérieuse à la vérité, mais environnée de clartés si vives et si frappantes, que ce qu'elle offre d'impenétrable à la raison ne saurait nuire à sa certitude. Ah! vous diraient-ils, ne nous parlez plus de cette religion scientifique, débarrassez-nous de ces docteurs, qui, voulant tout expliquer, laissent tout à concevoir, et finissent toujours par nous abandonner au doute le plus désespérant; rendez-nous ces vérités de fait qui nous garantissent toutes les autres, et nous dispensent de les approfondir; parlez-nous de ces prodiges publics, éclatans, attestés par ceux-là même qui avaient le plus grand intérêt à les combattre; montrez-nous enfin ces éternels fondemens de notre foi; et la paix, la sécurité, la joie consolante renaîtront dans nos cœurs. Là nous reconnaitrons le témoignage digne de notre Dieu: *C'est lui, nous écrivons-nous avec le psalmiste, c'est le Tout-Puissant qui a parlé par ces merveilles; A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris.* »

« Et remarquons bien, ajoute de son côté M. l'évêque de Châlons, quand Dieu s'en va, les hommes s'en vont aussi, c'est-à-dire que tout se trouble, se confond et rentre dans le néant; que la société se dissout et n'offre plus que des ruines. Quand Dieu s'en va, avec lui s'en vont la paix et le bonheur de la vie, tout ce qui peut adoucir nos maux, rendre plus léger le poids de notre existence; dès lors plus de consolation, plus d'espoir, plus de ces généreux et aimables sentimens qui embellissent la scène du monde et y entretiennent l'harmonie; le froid égoïsme prend leur place; le crime, ayant bientôt brisé tous les liens, s'empare des cœurs, y règne en maître absolu, et la vertu en étant désormais bannie, la terre se trouve transformée en un véritable enfer, qui ne diffère plus de celui où Dieu punira éternellement les pécheurs, que parce que c'est le feu des passions qui y consume tout et y fait sentir ses atteintes, et que ceux qui en sont les démons s'appellent encore des hommes. Faisons tout pour prévenir de si grands malheurs. »

Nous ne pouvons mieux terminer cette analyse, que les bornes de notre feuille nous ont forcés de rendre incomplète, mais dans laquelle néanmoins ceux de nos lecteurs qui nous ont suivis depuis l'origine n'auront pas eu de peine à remarquer une grande partie des idées développées par nous, qu'en nous écriant avec M. l'archevêque de Sens :

« O vous qui, nés dans des temps malheureux, n'avez aucune idée de cette religion divine, parce que votre éducation chrétienne fut négligée; vous qui l'avez connue, mais qui, entraînés par vos passions, séduits par l'exemple des autres, par les

discours impies que vous entendez, partagez aujourd'hui les systèmes et les opinions de ceux qui vous ont engagés dans l'erreur; vous qui voulez encore porter le nom de chrétiens, mais qui le déshonorez par une conduite opposée à votre croyance, instruisez-vous de la religion que vous n'avez jamais connue, abjurez les erreurs qui vous en ont éloignés, n'oubliez jamais que la foi sans les œuvres est une foi morte, qui ne peut qu'ajouter à votre condamnation. Ah! malgré vos ingrattitudes, votre Dieu vous aime encore, puisqu'il vous donne le temps du repentir, qu'il vous invite, par notre voix, à revenir à lui; mais ne différez pas votre conversion. Nous ne sommes que trop avertis que le ciel est irrité contre nous! A un premier fléau en a succédé un autre plus cruel; ils ont fait parmi vous de nombreuses victimes que vous pleurez encore; nous avons entendu vos gémissemens; nous avons partagé vos douleurs. Prostré aux pieds du maître de la vie et de la mort, nous le conjurons, comme autrefois Joël, de pardonner à son peuple affligé. Combien de fois, dans ces temps malheureux, confondant nos intérêts avec les vôtres, ne lui avons-nous pas dit, dans l'amertume de notre cœur, comme David : « Oubliez, Seigneur, » nos iniquités; prévenez-nous par vos miséricordes, parce que nous sommes réduits à la misère; » aidez-nous, ô Dieu, qui êtes notre Sauveur; délivrez-nous pour la gloire de votre nom, en pardonnant nos péchés. » Ce fléau a cessé, mais en sommes-nous devenus meilleurs? Le Seigneur tient toujours en sa main cette coupe pleine d'amertume, prêt à la verser encore sur nous. Qu'avez-vous fait pour apaiser sa colère? Nous tremblons lorsque nous lisons dans nos livres saints les menaces faites par le Seigneur à son peuple : « Si vous refusez de suivre mes lois, leur dit-il, » j'arrêterai sur vous l'œil de ma colère; si vous » continuez encore, je vous châtierai sept fois davantage, à cause de vos iniquités. Ah! qu'il est » terrible, nous dit l'apôtre des nations, de tomber » entre les mains du Dieu vivant! »

SALON DE 1835,

1^{er} ARTICLE.

Réflexions préliminaires. — Coup-d'œil général sur les ouvrages de peinture, sculpture, et gravure des artistes vivans, exposés au Louvre. — Sujets sacrés. — Sujets profanes.

S'il faut parmi les nombreuses victimes de juillet 1830 indiquer une classe essentiellement mal-

heureuse, je n'hésite point à nommer celle des artistes. Quelques-uns, il est vrai, à raison de circonstances fortuites, jouissent d'un sort prospère et connaissent même les ineffables douceurs d'un cumul sans limites; c'est l'exception qui confirme la règle. En somme, la classe des artistes peintres et statuaires languit (1). Elle s'arrache, en propre termes, la seule branche d'un rapport immédiat, j'entends par là désigner le genre des portraits, le pire de tous les genres lorsqu'il est impuissant hors d'une si étroite industrie.

Or, Dieu sait combien de portraits médiocres surchargent les panneaux du Louvre! Le respect que je professe pour les beaux-arts n'interdira l'examen de ces déplorables tentatives. La critique, lorsqu'on est réduit à l'exercer d'une manière trop rigoureuse, n'appartient plus aux armes courtoises. Créée d'ailleurs dans l'intérêt de la religion, de la morale, des sentiments élevés, dans une vue de progrès et d'avenir, la *Dominicale* ne se préoccupera pas non plus d'une foule de productions, estimables à titre matériel, mais dont la pensée manquerait d'une certaine gravité, d'une certaine pudeur native, sans laquelle tout mauvais ouvrage est repoussant, tout chef-d'œuvre dangereux.

« Pour ce qui est de la matière ou sujet, dit un maître célèbre (2), elle doit être noble; et pour donner lieu au peintre de montrer son esprit, il faut la rendre capable de recevoir la plus excellente forme. Il faut commencer par la disposition, puis par l'ornement, le décor, la beauté, la grace, la vivacité. le *costume*, la vraisemblance et le jugement partout; ces dernières parties sont du peintre, et ne peuvent s'enseigner. C'est le rameau d'or de Virgile, que nul ne peut cueillir s'il n'est conduit par le destin. »

Sous ce rapport essentiel qui doit présider au choix de la matière pittoresque, il m'est bien agréable d'annoncer les progrès de la nouvelle école. Elle avait déjà fait preuve de haute intelligence sociale, en quittant les voies routinières où s'obstinaient de rester quelques élèves de Louis David.

(1) C'est pour ne pas sortir de la spécialité, que le rédacteur ne parle point ici de la situation déplorable des artistes compositeurs de musique, chanteurs instrumentistes, dont beaucoup trouvaient d'honorables ressources dans la chapelle et la musique particulière du roi.

(2) Recueil de lettres de Poussin, t. 24.

Qui me délivrera des Grecs et des Romains!

Ecrivait naguère le spirituel Beachoux. Qui nous fera grâce des contes mythologiques, de cette vieille fripperie du paganisme tantôt monstrueuse, froide, maniérée, inintelligible, tantôt révoltante d'images impies se sont écriés vingt ans les hommes de bien et de goût. Aujourd'hui leurs vœux sont exaucés. Les Jupiter, les Mercure, les Titans et l'Aurore, la troupe effrontée des Faunes et des Sylvaïns n'apparaissent sur la toile que de loin en loin et comme les dernières lueurs d'une flamme expirante. Malheureusement l'école, en abandonnant les divinités de Polympé, n'entra pas tout de suite dans le chemin qui aboutit au véritable sanctuaire. Le romantisme, s'il faut l'appeler par son nom, le romantisme, l'école de la laideur et de l'extravagance obtint une vogue passagère; si les disciples de David adorateurs de la statuaire antique ne s'attachaient qu'à la traduire dans toute sa fidélité, craignant moins la raideur des poses qu'une légère altération de contours, par un autre caprice, les jeunes adeptes jugèrent inutile de consulter la nature et de soumettre leurs idées au joug de la raison. Ils cherchèrent à frapper fort sans s'inquiéter de frapper juste. A eux le monopole des guet-à-pens, des assassinats, des massacres; à eux le privilège de mépriser le dessin et les bienséances de l'art. Le mot *nature* cependant était inscrit sur leur bannière: mais c'était la nature triviale, rabaisée au niveau des passions dégradantes. C'était un mode unique de composition, où l'on voyait inévitablement surgir des Turcs et des Grecs, des brigands de la Calabre, et surtout force aventures du moyen-âge; car le moyen-âge fut très-à la mode; il fit *fureur*, pour employer le vocabulaire du monde élégant, dont la justesse n'est point ici contestable.

On se lasse de tout en France, même du faux et de l'absurde. Bientôt le romantisme en peinture après avoir épuisé la série des crimes exceptionnels des vengeances raffinées, des agonies théâtrales sans faire couler une larme, sans accélérer les battements d'un cœur, vit décroître le nombre de ses soutiens réduits à l'heure qu'il est au chiffre mesquin des *demeurants*, continuateurs de la précédente école.

Dans cet état de choses, il n'y avait pas de milieu possible; aussi la tendance actuelle de l'art est-elle manifeste à l'exposition de 1855: évidemment il remonte à la source antique et féconde, à la source des inspirations grandioses ou se sont abreuvés avec délice Raphaël, Michel Ange, Dominicain, les Carraches ces

princes de la peinture et chez nous Poussin, Lesueur et tant d'autres qui ont traité des sujets sacrés.

Citons d'abord le *Christ au tombeau* par M. Signol, le *Mauvais riche* par M. Durupt, la *Résurrection de Lazare* morceau qui mérite des éloges, bien que le souvenir de la grande page de Jouvence lui soit peut-être préjudiciable. Le *Samaritain* par M. Forestier, la mort de *Saint-Paul anachorète*, scène religieuse, vivement sentie et largement rendue; une assumption par mademoiselle Blanchard; l'*Évêque de Lisieux* sauvant la vie aux protestans de son diocèse, sainte action, exprimée d'une manière simple et touchante à la fois par M. Gosse, auteur d'une tête d'ange fort belle que les amateurs signalaient à l'exposition de 1854.

Ces ouvrages et ceux que les oscillations de la foule et les rapides heures d'une première visite ne m'ont pas permis d'apercevoir ou d'apprécier en connaissance de cause, seront, dans le prochain article, l'objet d'un examen approfondi.

Parmi les sujets profanes, on distingue la *Bataille de Waterloo* par M. Steuben. Le peintre, à l'exemple de plusieurs de ses confrères, ne s'est point contenté d'ajuster la fameuse redingotte grise et le petit chapeau sur le type vulgarisé de Napoléon Bonaparte; il n'a point enchéri sur les désordres et le pénible aspect d'un champ de bataille. M. Steuben a fait mieux. Il a su réveiller nos sympathies de chrétiens et de Français par une animation extraordinaire des personnages, tous empreints de la solennité du moment.

Deux pages très-développées attirent ensuite les regards: l'une représente les *Funérailles du général Marceau en 1796* par M. Bouchot; l'autre l'intérieur de la convention et *Boissy d'Anglas* sauvant la tête de l'infortuné Féraud que lui présente une horde de cannibales. En s'emparant du même fait historique, il y a quelque temps, M. Court ne nous semble point avoir été plus heureux que M. Viuclon, connu par ses belles peintures à fresque de l'Eglise Saint-Sulpice. D'où provient cette communauté d'insuffisance? Doit-on accuser les artistes, faut-il au contraire accuser le sujet? Je pencherais volontiers vers la seconde hypothèse et voici pourquoi: c'est que le hideux, à peine supportable en récit, malgré les artifices du langage, les adroites réticences de l'écrivain, acquiert, dans une réalisation matérielle continue, un degré d'énergie sauvage que démentent bientôt l'esprit et les yeux.

L'épisode de *Francesca di Rimini* par M. Scheffer (Ary) contient des beautés d'un ordre peu commun. Il avait exposé précédemment un Eberhard comte de Wirtemberg, dit le *Larmoyeur*, d'après la ballade de Schiller, que beaucoup de personnes préférèrent à l'œuvre actuelle.

Pareil dissentiment n'existe point à l'égard de M. Gudin, qui, de l'aveu général, excelle à peindre avec une étonnante précision toutes les vicissitudes de la mer, les coups de vent, les naufrages, la transparence des flots et les mille aspects d'un ciel en courroux. On prétend que Joseph Vernet se fit attacher par le milieu du corps au mât d'un vaisseau, pour mieux observer les effets d'une tempête. Si M. Gudin n'a pas fait usage de ce moyen héroïque, il aurait donc plus de mémoire que Joseph Vernet? Il le surpasse à coup sûr en habileté, s'il n'est pas son imitateur en expédient périlleux.

Deux cadres excitaient, le jour de l'ouverture, la curiosité insatiable du public. Il n'y a plus de monde à la porte du palais Bourbon, quand la trivalité parisienne attend le régal d'une séance *dramatique*. Devant l'un, l'*Assassinat du duc de Guise* (autant que j'ai pu conjecturer), l'attention des amateurs est approbative; devant l'autre elle est distraite, et se résout en critique à haute voix, en lazzi, qu'interrompent les éclats d'une gaieté toute juvénile. Les mots de *Saignez*, de *Courrier Vernet*, parviennent seuls à mon oreille. Alors je comprends: il s'agit d'un domestique du roi des Français qui, désarçonné par le mauvais vouloir de sa monture, et jeté presque sous les roues du char royal, fut saigné sur place, grâce à la philanthropie de son anguste maître. Je laisse aux politiques le soin d'expliquer pourquoi les arrangeurs du lieu ont rapproché les deux cadres dont je parle, pourquoi l'un réussit, pourquoi l'autre ne réussit pas: car je le répète, je n'ai rien vu de mes propres yeux, je suis narrateur et rien au-delà! Mon devoir est accompli.

Sculpture. — Point de morceau capital. Peu de marbre, beaucoup de figures et de bustes en plâtre. La longueur du temps consacré aux études préparatoires, la cherté des matériaux, des modèles, des metteurs aux points (1) la difficulté, plus grande encore que dans la peinture, de vendre convenablement leurs productions, tout conspire aujourd'hui contre les progrès de

(1) Ce sont des ouvriers sculpteurs chargés de dégrossir le bloc de marbre ou de pierre jusqu'aux points marqués par l'artiste, points auxquels son travail commence.

l'art des Phidias et des Praxitèles. Sans l'appui du gouvernement, sans le concours éclairé, généreux des familles princières, la sculpture ne peut que dégénérer. Soutenue par ses propres efforts, elle a déjà perdu son caractère monumental pour vivre; bientôt elle ne vivra plus même du produit de ses bustes et de ses figures. La faiblesse et la fragilité de l'œuvre en dégoûteront certainement les amateurs.

Qu'on veuille bien ne pas s'y méprendre. j'exprime ici moins un blâme que l'expression d'un amer regret. En tête de cet article, j'ai touché quelques mots de la situation fâcheuse résultant pour les artistes en général de la perturbation sociale qui remonte à juillet 1850.

Le chiffre des tableaux de toute dimension et objet d'arts exposés s'élève à 2,555. Ce total est plus fort que l'année dernière. Comme d'habitude le jury d'admission se trouve en butte aux plaintes des prétendants, non reçus dans le sanctuaire, qui lui reprochent de la sévérité, de l'injustice, tandis que les habitués du salon inclinent plutôt à le taxer d'une extrême indulgence. Concluons de ses reproches en sens inverse, non pas que les hommes recommandables composant le jury ont été partiaux; mais qu'ils n'ont pas découvert le secret de concilier les amours propres et de ne mécontenter personne, en n'accueillant pas indistinctement tout le monde.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Mort de l'empereur d'Autriche. — Situation de l'Empire. — Continuation de la crise ministérielle et parlementaire en France. — Impossibilité d'une majorité dans la chambre élective. — Curieuse discussion à la Chambre. — Explications demandées aux ministres par M. de Sade. — M. Gauguier. — Résultat des explications. — Reconstitution du ministère doctrinaire. — Discussion à la chambre des Pairs de la loi sur les majorats. — Débats dans le parlement anglais. — Mesures prises en Allemagne contre la Suisse.

La flatterie entoure les souverains jusque sur leur lit de mort, et les bulletins de leurs médecins sont aussi mensongers que ceux de leurs généraux d'armée. A peine venait-on d'annoncer que l'état de l'empereur d'Autriche s'était amélioré et même que tout danger avait disparu, que le télégraphe a apporté la nouvelle de la

fin de ce monarque, et de l'avènement du prince impérial, roi de Hongrie. Des regrets vivement sentis par un peuple qui chérissait son souverain comme un père; des obsèques royales, très-peu de changements dans le personnel de la cour et de l'administration, telles seront les conséquences de cet événement. Heureux les peuples qui vivent sous le principe de légitimité, et qui trouvent en lui leur repos et leur bonheur! Le passage d'un règne à un autre s'effectue sans désordres et sans secousse; la mort du prince ne suspend ni n'interrompt la vie politique; le diadème ne fait que changer de front: il se place sur la tête du nouveau monarque, sans effort, sans contention, et comme s'il y était mis par la main de la providence; c'est ainsi que l'avenir se rattache au passé, et que la royauté forme une chaîne non interrompue qui retient le vaisseau de l'état loin des écueils, à l'abri de l'orage.

L'empereur François laisse aux monarques et aux peuples un exemple mémorable de ce que peuvent la constance dans les résolutions, la sagesse dans les conseils, et surtout la confiance réciproque d'un roi et de son peuple. L'empire d'Autriche, deux fois envahi, démembré par les hasards de la guerre, ayant eu sa capitale occupée par un ennemi tout puissant, épuisé par une longue lutte et par plusieurs invasions, est aujourd'hui plus fort, plus grand, plus prospère qu'il ne l'a jamais été. Son illustre chef, après avoir été le témoin de tant de calamités, laisse à son successeur le magnifique héritage de plusieurs royaumes réunis sous un même sceptre.

La capitale et la province ont offert le spectacle touchant d'unanimes regrets; tous les sujets de ce vaste empire semblent avoir perdu un père. La mort de l'empereur a été noble et touchante; c'est en présence de toute sa cour qu'il a rendu le dernier soupir, après avoir offert le bel exemple d'une pieuse résignation et d'un courage de chrétien. Rien, quant à présent, ne paraît devoir être changé dans l'administration du pays. Telle est l'influence exercée par un grand caractère. Sa pensée lui survit long-temps; on croirait faire injure à sa mémoire, en portant une main téméraire sur l'œuvre de l'expérience et de la raison.

Que nous sommes loin de cette heureuse situation dans laquelle le chef de l'état résumant en lui toutes les affections, tous les vœux, toutes les volontés, devient le

centre de la grande unité nationale, et comme le pivot de la félicité publique ! Plus que jamais, nous éprouvons les complications et les embarras qui naissent des vices d'une constitution étrangère. Depuis près d'un mois nous n'avons plus ni gouvernement, ni représentation ; la vie politique ne se soutient que par une sorte de miracle, ou plutôt elle subsiste par la force des principes qui sont dans la société française, bien que l'application en soit suspendue par le fait des événemens.

De quoi s'agit-il ? d'une question qui s'était jusqu'à présent offerte aux esprits avec une grande simplicité, selon les doctrines constitutionnelles. Le ministère de Louis-Philippe n'ayant plus la majorité dans la chambre élective, il faut ou former un nouveau ministère dans le sens de la majorité réelle, ou dissoudre la chambre, et en demander aux électeurs une autre qui soit dans le sens du système ministériel.

Les théories libérales se trouvent ici bien en défaut ; car toutes les tentatives faites jusqu'à présent, n'ont abouti qu'à un de ces résultats : impossibilité de composer un ministère conforme au système de la chambre, impossibilité de trouver une chambre conforme au système ministériel.

D'où vient cela ? C'est qu'en réalité il n'y a dans la chambre ni système politique, ni majorité rationnelle ; il y a bien un esprit qui consiste à repousser un ministère doctrinaire ; il y a bien une majorité qui se déclare contre MM. Guizot et Thiers ; mais il n'existe nulle part une pensée d'avenir autour de laquelle toute cette opposition soit groupée, et qui puisse fournir une combinaison de gouvernement ayant quelques chances de durée.

Rendons cette situation sensible en mettant les partis en action.

En ce moment, le ministère a contre lui la droite royaliste, le tiers-parti, la gauche constitutionnelle, et la gauche républicaine.

Si la royauté s'adresse au tiers-parti pour lui demander un ministère, cette nuance attirera à elle une portion de la gauche constitutionnelle ; mais elle aura contre elle la droite royaliste, les doctrinaires et la gauche républicaine ; la majorité lui manquera.

Si, allant plus à gauche, la royauté recherche l'appui de la nuance Odilon-Barrot, ce ministère de gauche constitutionnelle aura à lutter contre la droite royaliste, les doctrinaires, une moitié du tiers-parti, et la gauche républicaine.

Avec l'extrême gauche, un ministère serait dans une position encore plus fâcheuse, car il aurait contre lui tout le reste de la chambre.

Ainsi, sur cinq nuances, toute combinaison ministérielle est assurée d'en avoir à combattre, sinon quatre, au moins trois.

Voilà pourquoi, depuis qu'il est question de réorganiser le ministère, tant de combinaisons ont été essayées, sans qu'aucune ait présenté un résultat satisfaisant. La royauté a tour à tour pris et quitté les doctrinaires et le tiers-parti ; elle s'est adressée successivement à chacune de ces deux nuances ; elle a essayé de les amalgamer, le tout en vain. Chaque arrangement s'est trouvé vis-à-vis d'une opposition nouvelle qui le rendait impossible, et obligeait de recommencer sur de nouveaux frais.

Maintenant les principes constitutionnels veulent que la couronne, se trouvant enfermée dans ce cercle d'impossibilités, dissolve la chambre et demande une autre représentation aux électeurs.

Mais il est évident que si, il y a quelques mois, le corps électoral a envoyé une majorité hostile, et une chambre dont les élémens sont tels qu'il n'y a pas moyen d'y trouver un ministère réunissant le plus grand nombre de voix, la nouvelle assemblée ne différera de la précédente qu'en ce qu'elle sera plus opposante encore, et encore plus divisée. Ici se trouve la dernière et la plus irrémédiable des impossibilités.

Voilà donc, grâce à la constitution anglaise, deux pouvoirs rivaux qui ne se balancent que pour s'empêcher, et ne peuvent sortir de leur immobilité sans que l'un soit violemment dissous par l'autre.

Il faut, ou que la royauté brise la représentation et l'oblige à ployer, et l'on a un 18 fructidor ou un 18 brumaire ; ou que la chambre élective devenant la convention, brise la royauté, et vous avez Charles I^{er} et Jacques II, Louis XVI, et Charles X.

Est-il croyable que la France, éclairée par tant d'expériences fatales, garde longtemps une constitution qui la place incessamment dans l'alternative du despotisme ou de l'anarchie ; qui fait qu'il y a nécessité de sacrifier l'ordre à la liberté ou la liberté à l'ordre ? Après quatre ans et demi d'une révolution faite pour sortir des embarras de la charte de 1814, voilà la question de prérogative revenue ; la voilà qui réagit avec plus de violence encore ; car cette fois elle se place sur un principe qui domine

la royauté nouvelle et rend sa position encore plus mauvaise.

Cette situation singulière nous présente deux pouvoirs se tenant réciproquement en échec; la royauté demandant à la chambre une majorité qu'elle ne peut lui fournir, la chambre demandant à la royauté un ministère dont la formation est impossible, parce qu'on ne peut faire un conseil dans un esprit qui est insaisissable et qui n'est nulle part. On avait cru que des explications pourraient amener la solution de la difficulté; mais on a bientôt reconnu qu'elles ne feraient que la compliquer. Une première convocation a été sans résultat; la présomption d'un arrangement prochain, la crainte de gêner la prérogative royale, ont enchaîné la parole des orateurs. Une réunion tenue mardi dans la salle des conférences s'annonçait d'une manière assez menaçante et donnait lieu déjà à rappeler le fameux serment du jeu de Paume. Le pouvoir en a été quitte pour la peur. Enfin le mercredi 11 la lice a été ouverte, et les langues se sont déliées; mais la discussion, quoique assez vive, a encore été sans résultat. Le régime constitutionnel ressemble à un arbre frappé de stérilité jusque dans ses racines.

L'opposition a ouvert son feu par un discours de M. de Sade chargé du rôle d'interrogateur du ministère. L'honorable orateur a disserté un peu à la manière de Sganarelle qui explique au père de Lucinde, comment sa fille ne parle pas parce qu'elle est muette. S'il n'a pas précisément indiqué comme remède du pain trempé dans du vin, ce dont assurément personne dans le gouvernement n'a besoin pour apprendre à parler, il a fait l'équivalent, en proposant des moyens ou ridicules ou impossibles. Le premier, selon lui, serait un ordre du jour motivé; mais il y en a eu un déjà et l'on voit à quoi il a abouti; le second, le rejet des lois apportées par le ministère; mais le vote de l'enquête qui a eu lieu en opposition au système ministériel et au vœu de la royauté, est bien plus significatif que le rejet d'une loi; enfin une adresse qui offrirait au chef de l'état le concours de la chambre, c'est-à-dire dans laquelle on se moquerait respectueusement de la royauté de juillet.

M. de Sade, du reste, a interpellé les morts-vivants qu'on appelle encore les ministres et qui étaient à leur banc de douleur, pour qu'ils eussent à déclarer quelles causes s'opposent à la formation d'un ministère; pourquoi depuis vingt

jours, la marche des affaires est suspendue et d'où vient cette grande perturbation dans le gouvernement.

L'orateur a assaisonné son discours de quelques propositions archi-constitutionnelles qui n'ont pas laissé que d'exciter la surprise au banc des ministres et de vives rumeurs sur ceux des centres. C'est ainsi qu'il a dit « qu'à la chambre élective il appartient de se mettre à la tête des pouvoirs de l'état. » Et comme on murmurait dans les centres, il a ajouté : La royauté doit tenir compte des exigences parlementaires; elle doit déférer à l'opinion des chambres, et à cette condition seule les chambres prêtent leur appui au ministère. Du reste, je reconnais au roi le droit d'élire ses ministres; personne ici ne le lui conteste.»

Il faut avouer une chose : c'est que de toutes les mystifications, celle d'une charte constitutionnelle serait la plus bouffonne, s'il n'en résultait d'aussi graves conséquences pour un pays. C'est bien sans rire que l'on vient dire à une royauté : « Nous, députés, nous sommes la tête des pouvoirs de l'état, à nous il appartient de poser un système, d'avoir une pensée auxquels votre ministère est obligé de se conformer, quand même ils devraient perdre le pays. Nous n'empêcherons pas le roi de prendre ses ministres où il voudra, liberté entière lui est accordée; mais s'il s'avise de les choisir hors de notre ligne et de nos rangs, nous lui refuserons notre concours.

A ce beau discours, qu'ont répondu les ministres? Ils n'ont pas daigné controvertiser les propositions de l'orateur et se sont bornés à répondre qu'ils ne pourraient rien dire sans accroître les difficultés, et que par conséquent ils se tairaient.

La discussion aurait dû finir là; mais M. Mauguin a voulu savoir pourquoi, puisque le cabinet existe encore de fait, les rênes de l'état sont abandonnées, les affaires arriérées. L'orateur s'est renfermé dans ce dilemme : les ministres sont-ils ministres ou ne le sont-ils pas? S'ils le sont, qu'ils fassent leur devoir comme administrateurs; s'ils ne le sont plus, qu'ils donnent leur démission.

La question était pressante; mais M. Thiers, qui n'est jamais en défaut, et sait admirablement sortir de toutes les difficultés, a répondu que la chose était *la plus simple du monde*, ce qui a excité une hilarité générale; selon lui, les ministres qui ne sont plus ministres, doivent rester auprès de la royauté pour la mettre

à couvert et garantir son irresponsabilité, jusqu'à ce qu'il en soit veu d'autres pour les relever.

M. Gauguier n'a pas trouvé la chose tellement simple qu'il n'ait voulu aussi dire son mot. C'est un étrange député que M. Gauguier. Si, par hasard, il a la main pleine de vérités, c'est pour l'ouvrir toute grande et les laisser échapper, au risque de ce qui en arrivera. Sa présence, ses paroles, ont la vertu d'exciter l'hilarité parmi les ministériels. Du reste, M. Gauguier a des idées fort extraordinaires, qui sont l'expression fidèle de ce que la doctrine et le tiers-parti appellent avec dédain du patriotisme de clocher. Il parle sans cesse d'économie et de réforme des abus; il voit une grande partie des obstacles qui s'élèvent dans la présence à la chambre d'un trop grand nombre de fonctionnaires publics. M. Gauguier a été nommé à l'unanimité des voix dans son arrondissement, ce qui est assez peu parlementaire. Il n'est le champion ni de la doctrine, ni du tiers-parti, mais des contribuables, ce que beaucoup de ses collègues regardent comme la chose du monde la plus vulgaire. On rit quand il monte à la tribune; on rit quand il parle; on l'interrompt souvent, parce qu'il dit des choses à brûle-pourpoint. Ce n'est probablement pas sans motif que l'on a représenté Esope sous la forme d'un homme contrefait et ridicule. C'est un tribut que la vérité doit payer à la malice humaine.

M. Gauguier qui est partisan de l'ambition, a donc dit que *l'ordre du jour motivé* avait blessé les sentimens nationaux; — Cris à l'ordre et murmures.

Il a ajouté, en s'adressant aux ministres, qu'il ne suffisait pas de porter l'habit brodé et de recevoir régulièrement son traitement; qu'il fallait encore s'acquitter de ses devoirs. — Rires et exclamations.

» Ceux qui vivent du budget, a repris M. Gauguier, peuvent rire; mais quand ils paient, les contribuables ne rient pas. — Murmures d'impatience.

L'orateur voulant prouver que l'union entre la chambre et le ministère est indispensable, afin d'appeler toutes les opinions consciencieuses à se faire jour à la tribune, s'est servi de cette locution : « Car enfin, » Messieurs, on ne fait pas des lois comme » des corneilles qui abattent des noix. » A ces mots, les clameurs, les rires et les rappels à l'ordre ont redoublé, tellement que l'on aurait cru entendre une nuée de véritables corneilles. M. Dupin a dit qu'à

la vérité la dignité de l'expression avait pu manquer à la pensée de l'orateur, mais qu'il n'y avait pas de quoi motiver un rappel à l'ordre. Cet incident n'a pas empêché l'orateur de continuer imperturbablement son discours et d'adresser de bonnes vérités aux bancs ministériels et aux centres.

M. Odilon-Barrot a établi la question avec plus de netteté que M. de Sade et M. Mauguin. Il a proposé pour moyens : la mise en accusation des ministres, ou une adresse à la couronne.

Pour mettre les ministres en accusation, il faut connaître les faits; ils sont inconnus; pour faire une adresse à la couronne et se mettre en rapport avec elle sans intermédiaire, il faut être en état de venir au secours du pouvoir dans ses embarras; or, telle n'est pas la position de la chambre qui aurait besoin elle-même qu'on l'assistât d'un peu de force et de crédit.

Les ministres sont gens de trop d'esprit pour avoir pris au sérieux les deux moyens de M. Odilon-Barrot. Aussi M. Guizot a-t-il vivement applaudi au projet d'une adresse à la couronne; quant à la mise en accusation, il a promis d'y répondre, mais seulement le jour où il sera permis de parler. Quant à présent, a-t-il ajouté, le silence est un devoir.

Sur ce, M. Mauguin a fort judicieusement observé que puisque les ministres ne pouvaient s'expliquer, même en répondant à une accusation, il y avait lieu à un ajournement. Et comme une mesure pareille si elle ne met pas un terme aux embarras, du moins, pour effet d'en suspendre les conséquences, l'ajournement a été adopté sans conteste, à la grande satisfaction de tout le monde. La délibération a fini comme le conseil tenu par les rats; faute de trouver quelqu'un pour attacher le grelot, la question a été également ajournée.

Il paraît que, pendant la séance, une proposition rédigée par M. Duchatellier a été déposée sur le bureau du président, que cette proposition consistait en un projet d'adresse pour offrir à Louis-Philippe le loyal concours de la chambre. Le soir il y a eu des réunions : l'une des ministériels chez M. Fulchiron; la seconde du tiers-parti rue Monsigny; la troisième de l'opposition chez M. Nicolas Kœchlin. Mais au lieu d'une adresse à la couronne, la partie ministérielle a envoyé une députation auprès de M. Thiers pour lui porter une sorte d'ordre du jour motivé. Cette démarche paraît avoir porté ses fruits : M. Thiers qui refusait de rester au ministère

sous les ordres de M. de Broglie, a été vaincu par les instances de ses amis. Il s'est résigné à garder le portefeuille, et après vingt-cinq jours de tâtonnement, d'hésitations, de combinaisons faites et abandonnées, reprises ou délaissées, ce laborieux enfanement a fini par donner M. de Broglie comme successeur à M. de Rigny, avec la présidence du conseil, et le maréchal Maison à la place de M. le maréchal Mortier. On peut dire que la royauté de juillet et la chambre ont passé sous le joug des doctrinaires (1).

De ce désordre gouvernemental et parlementaire, qu'est-il résulté? le voici :

La dignité de la chambre a été compromise par une situation qui l'a montrée à la France livrée à des intrigues et à des passions vulgaires, et par une démarche qu'elle ne s'est décidée à faire que dans l'impuissance de surmonter les obstacles par lesquels sa marche était entravée.

La royauté, lassé du joug des doctrinaires, en faisant des efforts inouïs pour s'en affranchir, est obligée de le reprendre. On assure que Louis-Philippe disait il y a quelques jours : Je ne veux pas être protégé par M. de Broglie. Il y a maintenant plus que de la protection, M. de Broglie et ses amis sont les seuls rois des Français.

Avec le ministère doctrinaire nous aurons le procès-monstre, 25 millions à payer aux Etats-Unis, la continuation de l'armement, le déficit, un budget de 1,100 millions, les rigueurs contre la presse, les fonds secrets, la corruption parlementaire, l'affaiblissement du pouvoir, et l'omnipotence d'une coterie.

Pendant ces débats, la chambre des Pairs s'est presque révoltée contre la chambre souveraine, en faisant subir des amendements importants à la loi démocratique, rendue par l'autre assemblée sur les majorats et sur les substitutions. M. de Montlosier, toujours à califourchon sur le dada féodal qu'il n'a pas quitté depuis 89 et pour lequel il n'a cessé d'attaquer le clergé, a appelé cet acte une loi de démolition; c'est, a-t-il dit, la révolution toute entière à sa proie attachée. Singulier langage de la part d'un aristocrate qui a prêté serment au principe de la souveraineté du peuple.

Les débats sont très-vifs au parlement d'Angleterre. Un membre de l'opposition, le marquis de Chandos, a fait la pro-

position d'abolir l'impôt perçu sur la drèche. C'est un coup de désespoir d'un parti qui espère par là mettre le ministère dans l'embarras, en diminuant le revenu du trésor d'une somme qu'il serait fort difficile au gouvernement de remplacer. Toute l'opposition paraît s'être ralliée à ce point d'attaque; il est extrêmement populaire, et alors même que la proposition ne réussirait pas, elle doit nuire dans les masses au parti qui la rejettera. C'est ainsi que les révolutions marchent, souvent plus vite que ne le voudraient leurs auteurs eux-mêmes. L'intérêt du peuple n'est rien en de pareilles questions; car le premier de tous est un bon gouvernement; mais on veut nuire à ses adversaires politiques, on veut les expulser de leur position, et on démolit la maison si l'on ne peut faire autrement.

Des mesures extraordinaires viennent d'être prises par le grand Duché de Bade contre le canton de Berne, à la suite d'une longue négociation dans laquelle l'autorité fédérale a lutté assez vivement contre les prétentions des cabinets étrangers. Une ordonnance émanée du gouvernement badois a rappelé tous les ouvriers du duché présents dans ce canton; en même temps, des troupes allemandes se sont avancées vers la frontière et un cordon militaire s'oppose à l'entrée de tous ouvriers appartenant à la confédération sur le territoire helvétique. Ces mesures de rigueur ont produit leur effet. Les cantons de Berne et d'Argovie ont fait la démonstration d'un envoi de troupes sur la frontière; et, pour donner plus d'éclat à ce simulacre de défensive, les soldats ont été transportés sur des voitures de réquisition. Mais le 6 mars, l'avoyer et le conseil du canton de Berne, faisant fonctions de directoire fédéral, ont adressé au baron de Turckheim, ministre des relations extérieures du grand duché, une note extrêmement humble. Malgré les dénégations qu'elle contient relativement aux menées révolutionnaires des ouvriers allemands, il est facile de deviner que le gouvernement suisse est effrayé, et que tout en cherchant à sauver son honneur, il est prêt à se soumettre pour prévenir l'occupation de son territoire, ou du moins la rupture de toutes les relations avec ses voisins.

Ainsi, pendant qu'on se querelle à Paris et que le ménage révolutionnaire est brouillé, le blocus se resserre de plus en plus, et il se forme un cercle dans lequel la révolution de juillet est condamnée à se détruire elle-même.

(1) On s'apercevra, en lisant ce résumé, qu'il a été écrit dans l'intervalle du mardi au vendredi de cette semaine, et au fur et à mesure des incidents qui ont signalé cette singulière crise.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Lundi prochain, la cour royale de Paris, toutes les chambres assemblées, doit juger l'affaire de la manécanterie de Roanne, qui lui a été envoyée par la cour de cassation; M. Hennequin doit plaider pour la manécanterie. On sait que déjà trois cours royales se sont prononcées en faveur de la manécanterie de Tarare. L'affaire de Roanne est toute semblable. Les manécanteries ont été de tout temps en usage dans le diocèse de Lyon. On y forme les enfans de chœur aux cérémonies de l'Eglise, on leur apprend ce qu'il faut de latin pour entendre ce qu'ils ont à dire. Ce n'est point un pensionnat, les enfans ne paient point et ne sont point en état de payer. On ne conçoit pas que l'université inquiète ces établissemens; car que gagnerait-elle à les proscrire? Les enfans ne reflueraient certainement pas dans les écoles universitaires, puisqu'ils appartiennent à des familles pauvres. Il est bon de se rappeler que le tribunal de Montbrison et la cour royale de Dijon ont déjà renvoyé de la plainte le curé de Roanne.

— Les juifs de Rome viennent de présenter au Saint-Père un volume d'écritures hébraïques. Il est difficile de rien voir de plus soigné en fait de calligraphie, et de plus magnifique pour la reliure. Le volume, grand in-folio, se compose d'une pièce hébraïque en prose cadencée, qui est usitée dans quelques langues orientales. Vient ensuite la prière pour le souverain, que les juifs récitent à la synagogue tous les samedis. Ces pièces sont suivies de deux traductions en vers, une latine, et l'autre italienne. Chaque page est d'une écriture différente. Le tout est entremêlé de grands tableaux et de dessins servant de cadre à l'écriture. Ces dessins, faits à la plume, avec une grande perfection, sont l'ouvrage d'un artiste vénitien, Paoletti, établi à Rome, et chrétien.

— Un jeune militaire protestant a fait abjuration, dans la salle militaire de l'Hôtel-Dieu du Mans, entre les mains de M. l'abbé Jousse, qui lui a administré le baptême. Ce jeune homme, qui a 23 ans a reçu les noms d'Alexandre-Louis-Pierre. Il a eu pour parrain et marraine M. le général marquis de Breuilpont et madame la vicomtesse de Vanoise. Plusieurs personnes de la ville avaient demandé à assister à cette cérémonie, qui a été fort édifiante, les militaires eux-mêmes y ont pris part.

— Le conseil municipal de Bayeux vient de prendre, à la majorité de dix-huit voix contre six, une délibération pour établir une seconde école communale qui sera confiée aux frères des écoles chrétiennes.

Nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux* le fait suivant :

Deux jeunes époux demeurant au Marais, faisaient mauvais ménage depuis trois semaines, par suite de quelques dérangemens de conduite de la part du mari. La pauvre femme, désespérant de pouvoir le ramener à elle par son influence personnelle, s'adressa à l'ecclésiastique qui avait contribué à les unir deux ans auparavant.

Le digne prêtre accepta cette mission délicate qui exigea plusieurs jours de marches et de négociations. Enfin il parvint à triompher du jeune homme qui consentit à le suivre au domicile conjugal. Il jouissait d'avance du bonheur et de la surprise de la jeune femme à laquelle il allait rendre l'objet de ses plus tendres affections, le père de son enfant. Mais quels furent son étonnement et sa douleur, lorsqu'un spectacle de mort s'offrit à sa vue. La malheureuse épouse se figurant que les délais qu'avait exigés ce rapprochement ne lui présageaient rien que de funeste, avait essayé, dans un accès de désespoir, de s'asphyxier elle et son jeune enfant âgé de 13 mois, qu'elle tenait sur son sein, près d'un énorme réchaud rempli de charbon embrasé.

Loin de se laisser abattre à l'aspect d'une aussi horrible catastrophe; le prêtre s'empresse non pas d'ouvrir, mais d'enfoncer les portes, de casser les vitres des fenêtres, et de donner à l'enfant tous les secours que de son côté le mari prodigue à sa femme. Il envoie en outre chercher un médecin de ses amis dont l'assistance met la vie des deux victimes hors de tout danger, mais après trois heures d'inquiétude et d'alarmes. Aujourd'hui, grâce au dévouement de cet homme de bien, l'union la plus intime règne dans le jeune ménage qui s'était naguère formé sous ses auspices.

Avant de se retirer, le charitable abbé a adressé aux époux une sage allocution; puis se retournant vers plusieurs voisins que cette scène déchirante avait amenés; il leur tint un discours plein d'énergie, et les laissa bien pénétrés de cette vérité, que dans l'oubli des principes religieux, dans la débauche et le désœuvrement qu'il faut surtout chercher la cause de tous ces crimes et de tous ces suicides qui désolent la société.

« La morale de l'Evangile, a-t-il ajouté, peut seule consoler l'homme en l'éclairant. »

De quelque modestie que ce prêtre ait cherché à couvrir sa belle action, d'actives recherches faites près de l'autorité ecclésiastique et dans plusieurs maisons de la capitale, ont enfin révélé son nom : c'est M. l'abbé Bertin, décoré de la croix d'honneur, appartenant en 1830 au clergé de Saint-Germain des-Prés, et depuis à celle de l'Assomption, et demeurant rue Caumartin 18. Nous avons découvert aussi qu'il avait sous sa direction religieuse un certain nombre de jeunes gens et plusieurs institutions de l'Université.

Enfin, nous savons encore, à ne plus en douter, que ce respectable ministre de la religion est le même qui, il y a sept mois, et au moment où il officiait, quitta tout à coup l'autel pour aller s'interposer entre deux jeunes étudiants, ses anciens élèves, qui dans un duel devaient se battre jusqu'à la mort de l'un d'eux. On se souvient que la *Gazette des Tribunaux* dans son numéro du 7 juillet dernier, publia l'acte de dévouement de cet ecclésiastique, et dès le lendemain les journaux de toutes les opinions lui empruntèrent cet article. Son nom alors nous était inconnu.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Il ne s'est rien passé d'important depuis notre dernière livraison. Les dernières nouvelles données par le journal de Barcelonne annoncent que des mouvemens ont éclaté sur plusieurs points du royaume de Grenade. Ce journal dit que ces mouvemens étaient dirigés dans le même sens que celui du 18 janvier à Madrid.

— A peine notre dernier numéro était-il sous presse que la nouvelle de mort de l'empereur d'Autriche est parvenue à Paris.

L'empereur François, né le 12 février 1768 était fils de Léopold II et d'une princesse d'Espagne. Il succéda à son père dans ses Etats héréditaires le 1^{er} mars 1792 et fut élu empereur à Francfort le 7 juillet. Mais en 1804, il renouça au titre d'empereur d'Allemagne et prit le titre d'empereur héréditaire d'Autriche. Aussi, au lieu de s'appeler François II, il prenait le nom de François 1^{er}. Il fut marié quatre fois et n'eut d'enfans que de sa deuxième femme, qui était une princesse de Naples. Son successeur est né de ce mariage.

Les guerres que l'empereur eut à soutenir furent long-temps malheureuses. Il perdit successivement la Belgique, le Brisgau, la Lombardie, Venise, l'Istrie, le Tyrol, etc.; mais en dernier lieu il avait reconqué ses anciennes possessions, Venise, le Tyrol et

l'Istrie. Par là l'empire autrichien se trouva plus compact et plus fort.

Le prince de Metternich avait toute la confiance de l'empereur. On ne peut savoir s'il continuera à diriger la politique de son successeur, Ferdinand qui a quarante-deux ans presque accomplis, et qui est marié à une princesse de Sardaigne.

— Le choléra continue de sévir à Marseille. Les déclarations de décès faites à l'état civil, dans les journées du 28 février, s'élevèrent à 48, dont 30 présumés cholériques. A la date du 4 mars, les déclarations portaient le nombre des décès à 65, dont 41 présumés cholériques. Trois cas de choléra avaient été signalés sur les vaisseaux mouillés dans le port. Enfin à la date du 6, le chiffre des décès était de 14, dont 35 cholériques. La veille il était de 63. La souscription en faveur des cholériques s'élevait à 36,234 fr. 45 c.

— On lit d'autre part dans le *Courrier de l'Ain* : la petite vérole sévit en ce moment avec une violence extrême dans plusieurs parties de la Franche-Comté, et spécialement à Dôle. Elle a déjà porté la mort dans plusieurs familles, et l'effroi dans presque toutes; on se hâte de recourir à la vaccine qu'on avait trop négligée.

» Nous voudrions que cet avertissement fût partout communiqué au peuple, qu'on stimulât sa paresse, et qu'on lui démontrât les dangers qui naissent de son insouciance.

— Le tribunal correctionnel de Nantes était saisi, dans son audience du 25 février, d'une question qui intéresse tous les citoyens; ils'agissait de savoir si le port d'une lettre par un voyageur constitue une contravention à l'arrêté du 27 prairial an IX, et au décret du 2 messidor an XII.

Le ministère public, en exposant la prévention concernant M. Firmin Verjus, pharmacien, à Nantes; qui avait été trouvé porteur, le 5 février 1835, d'une lettre cachetée, adressée à un employé des douanes du département de la Vendée, a déclaré que sa conviction était que le fait reproché ne constituait aucune contravention, et il a requis le renvoi du prévenu sans dépens.

Le tribunal a jugé que l'esprit des lois sur la matière, bien apprécié, ne rend punissable que le fait de transport habituel des lettres, et que le transport accidentel d'une lettre ne constitue pas une contravention.

Le Directeur-Gérant,
ANGE DE SAINT-PRIEST.

DE LA DOTATION DU CLERGÉ.

1^{er} ARTICLE.

C'est une chose sur laquelle on n'insiste pas assez généralement, ce nous semble, que le christianisme précéda nos aïeux dans la Gaule. La conquête date seulement de 406; et, dès le second siècle, dix-huit mille martyrs avaient marqué de leur sang la place où la croix avait été plantée, pour prendre possession de cette terre nouvelle, au nom de Jésus-Christ. Si donc quelqu'un pouvait se plaindre d'avoir été déplacé, ce ne seraient ni le peuple ni les rois; car les évêques y précédaient les barons, l'Evangile y était avant la loi salique, le prêtre avant Clovis. Dans nos précédentes études sur l'histoire, nous avons déjà touché quelques mots de la situation où se trouvait la Gaule, quand la doctrine de Jésus-Christ, partie de Jérusalem, commençait à rayonner dans tout l'occident. Les municipalités romaines tombaient en dissolution, les masses fermentaient, et l'on entendait dans le lointain comme le bruit de ces avalanches de peuples, en marche depuis des siècles, qui accouraient prendre leur place au rendez-vous de cette immense armée de nations. C'est inouï de suivre dans l'histoire les prodiges de civilisation que l'Eglise tire, suivant les nécessités, de la fécondité de sa constitution divine, et de voir avec quelle sagesse, avec quelle patience, avec quel génie, elle construit le monde nouveau de chaque pierre qui tombe du monde ancien. Héritière du gouvernement municipal, elle sortit des murs à l'approche de l'invasion, et, pour ne pas manquer à la cité qui l'avait élue, jeta entre elle et la barbarie la croix comme avant-garde et ses prêtres comme rempart. Le Goth et le Vandale ne virent pas sans étonnement ces hommes de Dieu, si humbles, si simples et si terribles, en même temps appeler les peuples aux batailles de la liberté, et aux rigneurs de la pénitence, ceindre quelquefois, dans leur ardeur belliqueuse, le glaive du soldat, et consoler les

plaies de la guerre avec les promesses de la foi. Quand les villes étaient prises d'assaut, quand la flamme n'avait laissé d'asile aux habitans que les vastes forêts, les évêques et les prêtres n'abandonnaient pas encore leurs néophytes captifs; ils ne pleuraient pas sur les pierres noircies par l'incendie et au bord des voies solitaires, mais ils suivaient la conquête, pieds nus, parlant de Dieu, de ses promesses, de ses menaces, de manière à consoler leurs frères, et à toucher le cœur des barbares.

Lorsque les flots de peuples se furent écoulés et que cette mer des nations se fut retirée, l'Eglise qui était sortie de la cité au passage de l'invasion, s'arrêta dans les campagnes. Depuis lors, nous voyons commencer entre les masses et le christianisme des rapports plus intimes. L'Eglise devient comme un immense asile où se précipitent à la fois vainqueurs et vaincus; elle se met en rapport avec les hommes libres par les ordres monastiques, avec les races esclaves par la possession des terrains, et attire à elle, par la diffusion des paroisses, tous les intérêts, tous les besoins, toutes les nécessités morales et matérielles, c'est-à-dire la société tout entière.

Les écrivains qui ont parlé des richesses du clergé ont commis de prodigieuses erreurs, et, en vérité, à voir l'incroyable légèreté avec laquelle ils ont traité ces graves questions historiques, nous ne savons s'ils n'ont pas autant péché par ignorance, que par mauvais vouloir. C'est dans la première moitié du cinquième siècle que se fondèrent la plupart des monastères de la Gaule; au onzième et au treizième, ils couvraient la France. Ce furent dans le principe des associations d'hommes libres, qui, dégoûtés du monde, se réunissaient volontairement sous une règle commune et cherchaient dans les habitudes d'une vie régulière et uniforme le calme et la quiétude qu'ils n'avaient pas trouvés dans les conditions sociales. Ces monastères s'accrurent d'une manière prodigieuse, attirèrent à eux une foule considérable de néophytes, et possédèrent bientôt d'immenses propriétés. Cette ex-

tension de richesses est toute naturelle, si l'on veut considérer le caractère de ces premiers moines, et les circonstances au milieu desquelles s'élevèrent les monastères. Comme nous venons de le dire, ils s'étaient formés de laïques libres qui se réunirent pour échapper à l'ennui de la solitude que la barbarie avait faite dans les Gaules, et qui avaient apporté leur patrimoine à la communauté à laquelle ils s'associaient. Ce fonds commun s'augmenta peu à peu de la même manière qu'il s'était établi, c'est-à-dire de l'adjonction de propriétés nouvelles, des dons offerts par la pieuse libéralité des barbares convertis, et du défrichement des terres. Ceci nous amène à dire quelques mots des modifications qu'avait subies la monasticité.

Chacun sait que c'est en Orient qu'il faut aller chercher l'origine des ordres monastiques. Dans les premières années du christianisme, il y eut des hommes qui, exaltés par leur foi nouvelle, livrèrent leurs corps à d'incroyables austérités. L'Asie et une grande partie de l'Afrique recélaient une foule de lieux où ces hommes allaient s'ensevelir, pour vivre solitaires et châtier leur chair. Plus tard, pour des raisons qui ne sont pas venues jusqu'à nous, peut-être parce qu'elles tiennent uniquement à la nature de l'homme dont le cœur a été fait pour s'épancher en d'autres cœurs, ces ermites se rapprochèrent peu à peu et bâtirent leurs cellules à côté les unes des autres.

C'est une chose à noter que, généralement parlant, les moines se réunirent en communauté dès le principe en occident, et ne passèrent point comme en Orient de l'état d'anachorètes à celui de cénobites ou de moines. Ils vécurent successivement sous plusieurs règles, dont la plus célèbre est celle de saint Benoît. Elle fut publiée en 528, et effaça toutes celles qui l'avaient précédée. Cette règle est remarquable à plus d'un titre, ne fût-ce que pour avoir donné la première l'idée du gouvernement par élection, qui a servi de point de départ aux chartes du douzième siècle. Mais

elle fut particulièrement empreinte d'un caractère profondément social, en ce qu'elle attacha les monastères au sol, organisa le défrichement des terres, et donna l'exemple d'un travail volontaire, accompli par des mains libres, base de l'industrie moderne. Ces travaux furent immenses. Les landes incultes furent fertilisées, les collines aplanies, les forêts percées; à la place des ruines qu'avaient laissées tous ces flots de peuples qui s'étaient heurtés s'élevèrent des moissons drues et dorées; la Gaule qu'ils avaient trouvée noircie par l'incendie, ravagée par le fer et par la flamme sortit de leurs mains brillante, fertile, couverte de côteaux verdoyans, et remplie de belles vallées.

Chaque petit coin de champ disputé aux ronces et aux épines accrut d'autant les richesses des monastères et du clergé, les chefs victorieux, devenus chrétiens, les portèrent à un degré très-élevé. Dagobert donna en une seule fois vingt-sept bourgades à l'abbaye de saint Denis. Son fils fonda à lui seul douze monastères, et donna à l'évêque de Tongres douze lieues de long et donzé de large dans la forêt d'Ardenne. Clovis avait cédé précédemment à l'archevêque de Reims, saint Rémy, tout le terrain que celui-ci pourrait parcourir pendant que lui, Clovis ferait son sommeil de midi.

Ces libéralités expliquent suffisamment comment l'abbaye de saint Riquier se trouva posséder la ville de ce nom, treize autres villes, dont les noms sont consignés dans les écrits du temps, trente villages, et un nombre infini de métairies. Nous n'examinons pas jusqu'à quel point ces immenses richesses des monastères ou du clergé en général contribuèrent à sa mission civilisatrice ou affaiblirent son action, en mêlant l'esprit du monde à l'esprit sacerdotal; nous ne sommes préoccupés en ce moment que des raisonnemens de l'indifférence contemporaine contre la dotation actuelle du clergé français, et nous n'avons pour but, dans ce premier article, que de chercher des élémens de solution dans les temps écoulés, en remontant les questions jusqu'à leur origine historique.

Par le fait même de son organisation, et en suivant simplement la pente, le clergé arriva donc rapidement à une grande puissance et s'incorpora la société toute entière. La règle de saint Benoît avait contrarié à la fusion des moines et du clergé, de sorte qu'au commencement du septième siècle tous les cénobites appartenaient à la milice cléricale et sacerdotale. Or ce clergé se composait d'hommes pris dans toutes les classes et dans tous les rangs. Les serfs s'étaient réfugiés dans l'Eglise, qui en avait fait des moines et des prêtres, et n'avait pas dédaigné quelquefois d'aller chercher parmi eux des hommes remarquables par leur science ou par leur sainteté, pour les élever aux hautes dignités de la hiérarchie. Il s'en trouvait qui avaient été cheviens, comme Ebbon, archevêque de Reims, et gardiens de pourceaux comme le pape Jean XXII. Mais en général c'étaient de puissans personnages pour la plupart qui occupaient les places importantes dans les monastères et dans l'épiscopat. Des trois frères de Pépin le-Bref, l'un Carloman s'était fait moine au mont-Cassin; des deux autres, l'un était archevêque de Rouen, l'autre abbé de saint Denis; tous les cousins de Charlemagne étaient moines. Et il se trouva des époques où une si grande foule encombra la porte des monastères et des abbayes, que l'Eglise fut obligée de la fermer aux têtes couronnées (1).

Jusque bien avant dans la troisième race, le christianisme tenait donc aux

fondemens même de la société, et le clergé se trouvait propriétaire et puissant au même titre que tous les propriétaires de France. Il avait son organisation politique, en même temps que sa constitution spirituelle et morale, ses esclaves, ses serfs, ses cours ecclésiastiques, ses notaires apostoliques et ses tabellions, ses comtes, ses ducs, et ses barons. L'église était le vrai domicile du peuple. L'homme y priait, la commune y délibérait, la cloche était la voix de la cité : elle appelait aux travaux des champs, aux affaires civiles, aux batailles de la liberté. Par suite de quels événemens étranges ces premiers princes de la Gaule sont ils soumis aujourd'hui à la loi des enfans dont les pères accouraient humbles catéchumènes, se courber devant la crose des évêques? c'est une curieuse histoire que nous devons esquisser en peu de mots.

Tandis que l'Eglise, regularisant sa suprématie, se constituait en gouvernement, il arriva que la royauté, qui n'avait été que peu de chose en commençant, après avoir grandi à l'ombre et sous la protection du christianisme, formula de son côté les mêmes prétentions. Par suite des événemens et de l'influence des théories catholiques, les seigneurs avaient été conduits à donner la liberté à leurs esclaves (1) et à leur permettre de se former en communes. Ces seigneurs, dont la puissance avait été sans égale quand ils commandaient à des milliers d'esclaves, qu'ils possédaient en toute propriété, ne furent plus rien quand ils se trouvèrent serrés entre

(1) Guillaume 4^{er}, duc de Normandie, aurait tout laissé pour se retirer à Jumieges, si l'abbé le lui eût permis. Hugues 4^{er}, duc de Bourgogne, et avant lui l'empereur Henri II, auraient bien voulu aussi se faire moines. Hugues en fut empêché par le Pape; Henri, entrant dans l'église de l'abbaye de Saint-Vanne, à Verdun, s'était écrit avec le psalmiste : « Voici le repos que j'ai choisi, et mon habitation aux siècles des siècles! » Un religieux l'entendit, et avertit l'abbé. Celui-ci appela l'empereur dans le chapitre des moines, et lui demanda quelle était son intention. « Je veux, avec la grâce de Dieu, répondit-il en pleurant, renoncer à l'habit du siècle, revêtir le vôtre,

et ne plus servir que Dieu avec vos frères. — Voulez-vous donc, reprit l'abbé, promettre, selon notre règle et à l'exemple de Jésus-Christ, l'obéissance jusqu'à la mort? — Je le veux, reprit l'empereur. — Eh bien! je vous reçois comme moine; dès ce jour j'accepte la charge de votre âme, et ce que j'ordonnerai, je veux que vous le fassiez dans la crainte du Seigneur. Or, je vous ordonne de retourner au gouvernement de l'empire, que Dieu vous a confié. »

(1) La formule est claire et précise : « Considérant que le servage est contraire à la liberté chrétienne, j'affranchis un tel, mon serf de corps, lui, ses enfans et ses hoirs. »

ces esclaves devenus libres, soulevés par les bourgeois qui grandissaient sous leurs pieds, tandis que l'omnipotence royale montait sur leurs têtes. A la fin de la seconde race, l'égalité première des chefs des tribus conquérantes avait passé sous le niveau, et il restait une famille dominante, la maison Mérovingienne, qui écrasait par sa puissance toutes les autres maisons de la Gaule, et élevait sa tête souveraine au-dessus de toutes les tours féodales.

Ce fut pendant qu'elles marchaient ainsi que l'église et la royauté se rencontrèrent un jour; c'était dans la seconde moitié du douzième siècle. L'oppression de l'Église commença en Angleterre, et Henri II en donna le signal. La lutte fut opiniâtre; les évêques pénétrés de leur bon droit firent entendre de justes et solennelles réclamations. Saint Thomas de Cantorbéry écrivait: « Je pouvais fleurir en puissance, abonder en richesses et en délices, être craint et honoré de tous. Mais puisque le seigneur m'a appelé au gouvernement des ames j'ai choisi par l'inspiration de la grâce d'être abaissé dans sa maison, d'endurer jusqu'à la mort, la proscription, l'exil, les plus extrêmes misères, plutôt que de faire bon marché de la liberté de l'église. Le roi d'Angleterre a envahi les biens ecclésiastiques, renversé nos libertés, porté la main sur les oints du Seigneur; les mercenaires se tairont; mais quiconque est un vrai pasteur se joindra à nous. » A partir de cette époque, l'histoire est pleine de traités entre les papes et les rois, qui diminuent chaque fois la puissance et l'indépendance du clergé. On voit l'Église, qui avait sa circonférence politique aux extrémités de l'Occident, et son centre à Rome, céder peu à peu le terrain et se retirer insensiblement vers la ville éternelle.

Le clergé, considéré comme puissance terrienne, fut donc emporté par la même révolution qui avait tué la noblesse. Autrefois les archevêques de Tours et de Reims étaient presque aussi riches et aussi puissans que le roi au seizième siècle, ils étaient encore pairs

du roi; mais ce n'était plus guère qu'un souvenir. Ce fut en cet état que Luther trouva l'Église déchue de son autorité politique, et privée de ses domaines. Ce moine fougueux proposa de constituer sans elle la société civile, et le prêtre se vit de cette sorte l'objet d'une suspicion universelle. Catholiques, vous les avez bien payées depuis, par les persécutions et l'exil, ces richesses que la piété et la barbarie avaient apportées sur le seuil du temple. La philosophie vous a cruellement punis d'avoir fécondé nos champs, ensemencé et défriché nos landes et nos bois, de nous avoir donné la liberté, le travail, la science, tout ce qui fait une nation forte, civilisée; à l'heure qu'il est pauvres, simples de cœur, et laborieux ouvriers, l'indifférence contemporaine vous jette dédaigneusement chaque année quelques pièces de monnaie dans le budget de l'Etat; mais vous êtes grands de votre pauvreté comme vos pères le furent de leur puissance!

(La suite au prochain numéro.)

CONFÉRENCES DE LA MÉTROPOLE.

DEUXIÈME CONFÉRENCE.

Dimanche dernier, M. Lacordaire a fait sa seconde conférence, qui avait attiré un nombre beaucoup plus considérable d'auditeurs que la première. Plus d'une heure avant, il était presque impossible de trouver place dans l'enceinte réservée. La vaste nef était remplie tout entière. Le sujet de cette conférence était la *Constitution de l'église catholique*. M. Lacordaire l'a traité à peu près en ces termes :

Le pire des esclavages, le plus dur de tous, le plus funeste dans ses effets, c'est sans contredit l'esclavage de l'intelligence. Or l'intelligence est esclave, toutes les fois qu'elle est soumise à des autorités individuelles, contradictoires, et par conséquent mensongères; et tel est Messieurs le sort de l'humanité, que la plus grande généralité des hommes, le peuple reste invinciblement et nécessairement courbé sous le joug de sa première éducation, et que l'autre portion des hommes qu'on appelle hommes éclairés est

soumise aussi à l'enseignement de son temps à l'enseignement du pays où elle vit et qu'enfin, ainsi que je vous l'ai démontré dans la conférence précédente, l'homme vit nécessairement sous le poids de l'autorité, quoiqu'il fasse pour s'en dégager. Cela étant, Messieurs quelles ressources aura l'homme pour devenir libre? Il ne peut y en avoir que deux, savoir : que l'homme pense par lui-même, ou bien s'il est constaté qu'il ne peut penser par lui-même, que si, comme la plante qui ne se développe que par l'influence du sol, de la lumière, de l'eau et de tous les autres éléments créés, il ne peut jamais parvenir à ce genre de pensée qui n'appartient qu'à Dieu, que sa raison soit à lui-même, qu'elle soit absolue, indépendante, maîtresse, si cela est impossible, si nous l'avons démontré, il n'y a de salut pour l'homme que d'avoir, dans une autorité qui représente celle de Dieu, cette intelligence absolue, indépendante, pensant pour elle-même, qui lui donne, non pas directement, mais indirectement, et par communication cette pensée que Dieu lui-même donne à chaque homme par un enseignement divinément établi. C'est le résultat de notre première conférence; nous avons montré que cette autorité existait et qu'il y avait un signe unique, et certain pour la faire reconnaître.

Aujourd'hui, il nous faut pénétrer plus avant dans la nature de cette autorité libératrice de l'esprit humain; il nous faut voir quelle est sa constitution, cette constitution qu'elle a reçue de Dieu pour vivre dans la suite des âges. Or toute autorité se compose nécessairement d'une hiérarchie, c'est-à-dire d'un ensemble d'hommes subordonnés les uns aux autres; et en second lieu d'une puissance dont cette hiérarchie dispose pour agir sur les hommes. Tel est donc Messieurs, le sujet de votre attention, le développement de la constitution de l'église dans sa hiérarchie et dans sa puissance propre.

La vérité étant le premier bien, et l'on pourrait dire le seul bien des hommes, nul ne devrait être privé de ce bien sans lequel il n'y en a véritablement pas; il s'en suit que le premier soin de Dieu dans la constitution de son église devait la rendre, universelle en sorte qu'elle pût, comme la lumière du soleil, éclairer tout homme venant en ce monde, et que nul ne fût à l'abri de ses rayons bienfaisants. Aussi Notre Seigneur commença-t-il par fonder l'apostolat, c'est-à-dire par choisir un certain nombre d'hommes qui devaient être envoyés, non pas à une classe particulière, non pas à une nation, mais à l'univers tout entier. Les païens

avaient renfermé la science dans leurs temples et c'était là que quelques étrangers accourus de loin venaient çà et là interroger les traditions divines. Les philosophes renfermaient leur enseignement dans la ville qu'ils habitaient, ils le distribuaient dans les jardins ou sous les portiques, entourés des honneurs de l'amitié et de leur puissante parole. Mais ce n'est pas ainsi que J.-C. quand il veut donner la vérité au monde, ce n'est pas ainsi qu'il s'y prend; il ne dit pas à ses disciples: Vous attendrez qu'on vienne vous demander la vérité; il ne dit pas à ses amis, aux dépositaires de son verbe incréé: Vous vous promènerez dans des jardins ou sur des places publiques. Mais il leur dit: *Euntes docete omnes gentes*, allez et enseignez les nations! Ne craignez ni la différence des langues, ni les principautés temporelles, n'interrogez ni les fleuves, ni les montagnes, pour savoir en quel lieu ni en quelle domination vous abordez, mais allez droit devant vous.....

J.-C. fondait donc l'apostolat; mais quels furent les premiers apôtres qu'il choisit? Vous avez pu voir Messieurs, dans des temps bien proches de nous des essais, d'apostolat, des hommes qui avaient trouvé qu'après tout et malgré les injures du siècle ennemi, c'était quelque chose de beau qu'un apôtre? Eh bien! ces hommes dont il est inutile de prononcer le nom, où choisissaient-ils leurs apôtres? Ils les choisissaient dans les rangs élevés et intelligens de la société; ils firent particulièrement appel aux disciples d'une école célèbre par son lustre dans les sciences. Et vous avez vu ce qu'ils ont fait avec cet apostolat nouveau, qu'ils ont cherché aussi à rendre universel en le portant au-delà des mers. Mais ce n'est pas ainsi que J.-C. fit son œuvre. A qui vient-il après tout? Aux pauvres, aux opprimés, à ceux qui n'avaient pas le moyen d'acquiescer la vérité par la force de leur raisonnement. Eh bien! est-ce qu'on s'adresse aux oppresseurs pour délivrer les opprimés? Est-ce que lorsqu'il y a une classe qui souffre sous une domination, c'est à la classe dominatrice que l'on s'adresse pour délivrer les victimes? Non, ce n'est pas ainsi que le font les hommes et ce n'est pas non plus ainsi que Dieu l'a fait. Il s'adressa aux opprimés, aux déshérités de la science; et un jour sur le bord du lac de Galilée, il aperçut deux hommes qui pêchaient et il leur dit: Venez à moi et je ferai de vous des pêcheurs d'hommes. Tels furent Messieurs, les apôtres que Dieu choisit pour enseigner l'univers. Et ce n'était que peu de chose encore: l'apostolat était fondé, mais il

fallait que l'église fût catholique.... qu'il n'y eût dans l'univers qu'un seul chef et qu'un seul maître; il fallait placer quelque part un homme qui pût donner des ordres, nommer des pasteurs dans toute l'étendue du monde, et cela était beaucoup plus difficile, car on ne tue pas trois cent mille prêtres, mille évêques; la persécution ne peut s'élever à la fois sur tous les points du globe. Mais Dieu voyait ce qu'il faisait : il constituait sur la tête d'un prêtre une puissance telle que les princes de l'empire romain, par exemple, pouvaient avoir l'idée de lutter contre ce prêtre pour l'enfermer dans une prison ou dans un sépulchre. Et il semblait qu'en constituant ainsi les destinées impérisables de l'église sur une seule tête qu'un coup pouvait abattre, c'était faire une folie; et véritablement c'était faire une folie selon le monde.

Cependant ce vicillard unique, ce vicaire de J.-C., cette source de l'unité qui possède en lui toute la puissance de l'église catholique, en sorte que s'il venait à être abattu, l'édifice croulerait de soi même; ce vicillard, il vit, il a traversé, non pas un siècle, mais 18 siècles et d'innombrables événements; il vit! Il a vu des milliers d'hérésies, des schismes, des princes lutter contre lui; et là où Dieu l'avait envoyé, il y siège. Il n'a pas d'armée, un souffle du plus petit prince de l'Europe pourrait ébranler cette faible puissance temporelle; mais il est là et il est protégé non par une force humaine, mais par la force de celui qui savait ce qu'il faisait en faisant cela.

Voilà donc l'unité catholique constituée et selon la constitution que les anciens philosophes et les anciens publ. cites avaient déclarée la plus parfaite de toutes, parce qu'elle renferme en effet tous les éléments de force, d'intelligence, de persuasion et d'action sur les peuples, la monarchie dans le souverain pontife, l'aristocratie dans les évêques, et s'il m'est permis de me servir de cette expression prise dans son sens légitime, la démocratie dans le prêtre!

Mais je n'ai encore fait que la plus faible partie de ma tâche; car qu'est-ce que tout cela? c'est un seul homme, plusieurs hommes, une multitude d'hommes qui sont organisés les uns par rapport aux autres; mais qu'est-ce que des hommes seuls, s'ils n'ont pas de puissance? qu'est-ce que le genre humain tout entier s'il est désœuvré; qu'est-ce qu'un million d'hommes sur un champ de bataille, si le tronçon d'une épée n'existe plus dans leurs mains? Il faut donc à la mo-

narchie, à l'aristocratie, à la démocratie, il leur faut un pouvoir. Quel sera ce pouvoir? C'est ce que nous allons examiner.

Je dis que l'église a dû avoir une puissance; mais il n'y a que deux puissances sur la terre, la force et la persuasion, la force qui tue le corps, la persuasion qui tue l'âme. De la puissance qui tue le corps ou de la puissance qui tue l'âme, laquelle a été donnée à l'église de Dieu?

La première puissance de l'église, c'est une puissance invisible, incréée, l'esprit même de Dieu. Voilà ce qui est dans tous les degrés du sacerdoce, l'esprit de Dieu d'abord; car sans cela il n'y a pas de puissance possible, pas d'église.

Toutefois ce n'est là qu'une puissance surnaturelle, c'est une chose invisible. Or Dieu, en créant une église et en lui donnant son esprit, n'a pas prétendu en faire comme une espèce de miracle permanent, comme quelque chose en dehors de toutes les lois.

Il y a donc entre les mains de l'église une puissance visible, créée pour agir, mais qu'elle est-elle? est-ce la force dont je parlais tout à l'heure? est-ce la persuasion? Ce n'est pas la force.

La seule vengeance que Jésus-Christ permettait à ses apôtres qu'on attaquait, qu'on maltraitait, qu'on rebuttait, c'était celle-ci: Secouez, leur disait-il, la poussière de vos sandales contre ces villes infidèles. Voilà tout, la poussière, ce qu'il y a de plus faible, de plus inoffensif en ce monde, le dernier terme de l'anéantissement, voilà tout ce qui nous est permis, de secouer un peu de poussière sur le monde. C'est donc la puissance de la persuasion qui nous a été donnée. Or comment cela? La persuasion Messieur, repose sur la raison, par conséquent il a dû être donné à l'église la plus haute raison qui soit sous le ciel. Et en effet, l'église possède la plus haute puissance métaphysique, la plus haute puissance historique, la plus haute puissance morale, la plus haute puissance sociale.

La plus haute puissance métaphysique lui a été donnée. Pour vous le démontrer il faudrait parcourir tout l'ensemble du dogme et c'est précisément le but de ces conférences dans leurs développemens successifs: mais je passe cela comme un fait démontré pour tous, et que nous, pour notre part, si Dieu le permet, dans cette conférence, et ailleurs, et partout où nous pourrons, nous nous attacherons à établir.

Nous disions aussi que l'église a la plus haute puissance historique. Le passé lui a été donné: on peut discuter sur l'avenir,

lieu obscur où la défaite peut se cacher un jour ; mais le passé nous appartient , nous remontons par une série historique bien établie jusqu'au berceau du monde. C'est à cause de cela que nous avons une puissance si grande sur la raison ; ce qui est vivant par des faits devient sensible à tous , c'est de l'histoire, c'est de l'humanité. Quand pénétrés de votre misère intérieure , sentant ce qui vous manque , mais ne voulant pas incliner devant le passé votre intelligence pleine d'orgueil , vous voulez fonder une croyance , vous êtes obligé de commencer par vous et de dire : voici la vérité qui commence , elle date de moi ! Eh Messieurs ! jamais l'humanité n'admettra cette prétention hautaine : tout ce qui est nouveau n'a pas de puissance , il n'y a que la tradition qui vit. Le reste c'est un petit moment à attendre pour que le sépulcre s'ouvre ! Mais Messieurs ! toutes les sectes ont commencé par un homme , et quand le monde vivrait dix mille ans encore , on pourrait dire à cet homme , quel qu'il soit , Luther , par exemple : Vous êtes descendu sur cette place , vous aviez un habit de moine , vous teniez à la main une bulle de votre chef , vous l'avez jetée dans un bûcher , ce jour là vous avez commencé , mais l'humanité vous précédait de vingt siècles ! (*Sensation.*)

Ainsi , ce cachet de la nouveauté historique , c'est le cachet de l'erreur ; et quand on vient nous dire avec bonhomie que nous ferions bien d'être un peu plus nouveau , c'est comme si l'on nous disait de détruire notre puissance , c'est comme si on disait à un roi de France d'aller à Saint-Denis pour y prendre les os de ses aïeux et les jeter dans la Seine , afin que le sépulcre fût plus blanc quand il y descendrait à son tour !... (*Nouvelle sensation.*)

Eh , voyez combien l'erreur est habile , combien elle fait d'efforts immenses , incalculables pour se créer un passé , une chronologie ! Mais c'est qu'il n'est pas si facile de faire du temps ; pour grouper des chiffres , il suffit d'une plume mal taillée ; mais l'homme ne fait pas un jour , et quand il enfante une chronologie , il trouve tôt ou tard écrit quelque part , sur une pierre , sur un peu de papier en dissolution , ce qui fait à l'instant rentrer toutes ses prétentions et ses inventions dans le néant de l'esprit qui les créa. Ainsi la plus haute puissance historique nous appartient , nous avons notre livre Que dis-je ? il est éternel , il vit au milieu de nous , il y a des juifs ici !... Nulle part le prêtre catholique ne peut parler sans qu'il ne se trouve un juif , pour dire : C'est vrai !

La plus haute puissance morale. Il y a quelque chose qui fait les mœurs de l'homme , de la famille , de la société ; ce quelque chose c'est l'œuvre du christianisme , son œuvre inséparable. Eh ! qu'est-ce que cette puissance ? la chasteté. C'est elle qui fait la famille , qui fait les races royales , qui fait le génie , qui fait la science , qui fait tout. Et qui contestera à l'église la puissance de la chasteté ? Peut être y a-t-il ici des hommes qui ont le malheur de n'être pas mes frères par la foi , et bien , je ne veux pas leur faire injure , et je ne la leur ferai pas , quand invoquant secrètement leur propre témoignage , je leur dis : voulez-vous avoir la vérité et connaître ce que c'est que cette puissance morale dont l'église dispose ? Soyez chastes et vous êtes sauvés ! C'est la corruption qui se met entre la vérité et nous. Et c'est parce que nous avons la vérité que la chasteté brille dans l'église. D'où viennent ces déclamations contre le célibat , cette auréole du prêtre ; d'où viennent ces infâmes propositions contre l'église ? de l'erreur , qui sent que nous serions comme elle , si nous n'avions pas cela !

La plus haute puissance sociale , en ce sens , qu'il n'y a pas de société qui ne soit fondée sur le respect du pouvoir pour les peuples , et sur le respect des peuples pour le souverain. Toute société où le pouvoir n'est ni aimé , ni respecté , est bien près de sa ruine ; c'est toute l'histoire qui le dit. Eh bien , Messieurs , le privilège de l'église catholique , que ni les sectes anti-chrétiennes , ni les fausses religions ne possèdent , c'est de porter l'amour et le respect des peuples pour le souverain au plus haut degré , c'est de changer le maître en un père ; c'est de faire que nous tous ne soyons plus qu'une même famille , et que si le père se trompe par suite de cette faiblesse de l'humanité , les enfans fassent comme autrefois le fils d'un patriarche , qu'ils jettent sur les fautes du pouvoir le manteau du respect. En même temps la religion ne dégrade pas le cœur des peuples. Mais tout en apprenant à respecter la paternité souveraine , ou , comme on l'a aussi nommée , la seconde majesté , elle met dans le cœur des souverains ce respect si inconnu à l'antiquité , qui fait qu'ils pratiquent cette parole de l'Évangile : « Que celui qui peut être le premier parmi vous , soit le dernier ! »

La plus haute puissance métaphysique , historique , morale , sociale , voilà les éléments de la persuasion qui sont dans nos mains , qui parlent pour nous , qui font que nous vivons. Car si nous dépendions du ta

lent de nos ministres, de leurs vertus, où en serions-nous? Qu'est ce qui fait que nous vivons? C'est que lorsque je suis dans cette chaire, ce n'est pas moi qui parle. Je ne suis pas un professeur, je ne vous donne pas une de mes idées, c'est l'éternité qui s'exprime par ma bouche; ce sont des générations héroïques dont je ne suis que le faible écho, c'est que mon caractère me fait faire le bien par un simple signe de croix sur le front d'un enfant, c'est, et le pouvoir le sait bien, que lorsque tout le monde l'abandonne nous sommes encore là ses derniers gardes du corps, ses boulevards, ses remparts, et du jour où, dans un pays, s'éteindrait le dernier catholique, il n'y aurait plus un homme pour dire à celui qui insulte le souverain : Vous outragez l'image de Dieu... Mais nous avons une puissance que nous n'avons pas encore nommée : la charité !

Voyez-vous, quoique nous fassions, nous sommes malheureux, nous souffrons. Tôt ou tard on est atteint dans sa famille, dans ses amis, dans son pouvoir, dans sa fortune, dans ses espérances de gloire, dans ses rêves de vie si féconds au jeune âge, et puis quand on est atteint de rien, on l'est encore de quelque chose : il y a des larmes dans les choses : *sunt lacrymæ rerum!* Il a été donné à l'église catholique une puissance que nul autre ne possède, celle de la charité, par excellence. Un pauvre prêtre, Messieurs, s'il n'entend rien à la métaphysique et à l'histoire, colonnes cependant de l'humanité et de la persuasion, mais colonnes générales perdues dans les bâtimens et l'immensité du temple et qu'on aperçoit rarement à moins que prenant quelques hommes comme vous on les conduise, un flambeau à la main, dans les souterrains profonds de l'intelligence, un pauvre prêtre, curé de campagne, eh bien! il ne descendra pas dans la chaumière armé de semblables argumens. Mais quand le pauvre souffrant voit que le prêtre est toujours le premier à venir à son chevet, il s'applique à croire qu'il doit y avoir de la vérité là où il y a tant d'amour et de bonté!

Mais quand je parle de la charité il me vient un doute à l'esprit. O mon Dieu! sommes-nous charitables comme nous devrions l'être? Avons-nous bien toutes les entrailles de Jésus-Christ? Pénétrons-nous bien partout où il y a quelque peine à adoucir? Ah! jennes gens, y en a-t-il parmi vous qui veillent se dévouer aux pauvres, aux petits, aux souffrants, hâtez-vous! Ne sentez-vous pas d'ailleurs que les choses s'aggravent, que la mesure

est comble, que le monde penche vers des abîmes inconnus et qu'il faut le sauver à force d'amour?...

Maintenant, Messieurs, l'église de J.-C. vient de fonder et d'environner de toutes ces hautes prérogatives une immense puissance contre laquelle personne ne pourra prévaloir. L'église peut aller prendre l'univers, on ne pourra la combattre que dans ces deux situations : en lui laissant la liberté, ou en la persécutant. Voilà la double situation où l'église peut se trouver. Si on la laisse en liberté, elle développera ses moyens de persuasion, elle s'étendra, gagnera une âme, puis une autre âme, puis encore une autre âme, jusqu'à ce qu'enfin les puissances du monde étonnées se diront : Qu'est-ce que cette puissance nouvelle qui remplit nos châteaux, nos villes, nos tribunaux, qui va donner des temples aux débris qui nous restent de nos peuples? Et alors les princes se partageront. Il faut tuer les hommes ou les protéger. Si, comme il est arrivé sous Constantin, on protège l'église, ce sera une puissance ajoutée à une autre puissance je sais qu'il y a des inconvéniens; mais il y a inconvéniens à tout, et après tout quand le prince céda une partie du manteau impérial à l'église, l'histoire prouve qu'il en devint plus fort.

Si au contraire le prince ne veut pas protéger l'église, il la persécutera, et alors c'est le beau moment, c'est ce que Dieu fait quand il sent que l'église s'endort : il envoie des tempêtes. Savez-vous ce que disait St-Ignace, de grande mémoire, à ses enfans à son lit de mort. Ce vieillard, vieux moins par l'âge que par ses travaux et ses vertus, était sur son lit, ne disant rien à ses enfans, lorsque ceux-ci lui adressèrent la parole : vous n'avez donc rien à nous souhaiter, père? Mes enfans, répondit-il, je vous souhaite des persécutions. C'est le dernier effort de l'impiété contre nous, c'est de nous souhaiter des persécutions. Mais d'où sommes-nous venus, nous qui vous parlons ainsi, qui a mis dans nos veines ce sang qui anime nos membres, nos paroles? Où serais-je si le dix-huitième siècle avait continué tranquillement de parcourir son cours? Mais la persécution est venue, c'était le moment du triomphe, on croyait nous tenir; nous voilà, nous vivons!

Eh! Messieurs, il n'y a pourtant que cela, il n'y a que la liberté ou la persécution; et quoi que fassent les impies, ce qui les désespère, c'est que chacun de ces moyens a sa force pour propager l'église, en sorte que tantôt ils la laisseront libre, tantôt, ne pou-

vant plus y tenir, ils la persécuteront avec acharnement, tantôt, de guerre lasse, ils lui jetteront un denier pour apaiser sa faim. Enfin quoi qu'ils fassent, dans chacun de ces moyens, il y a quelque chose qui vivifie l'église.

Et aujourd'hui où en est réduite l'inimitié contre l'église, où en sont réduits ceux qui sont étonnés de sa vie? Ils se contentent de faire des prophéties; de dire que nous mourrons. C'est un dernier genre de persécution. D'autres prétendent qu'on n'a plus besoin de s'occuper de nous puisque nous ne vivons plus. Mais toutes ces espérances sont comme les traits que ce vieillard lançait sur un bouclier, elles frappent sans blesser : *telum imbellè sine ictu*. L'église c'est l'empire de la persuasion. Nous n'avons pas conquis le monde par la force des armes; ce qui a persuadé si longtemps doit persuader encore, ce qui est universel a une puissance pour être éternel, comme ce qui est infini est nécessairement éternel. Ainsi dans le seul point de la catholicité, pour celui qui raisonne, nous trouvons le gage de la perpétuité de sa vie. Il est digne de vous, Messieurs, de vous associer à cet empire qui ne passe pas, qui ne périra jamais. Les empires terrestres succèdent aux empires, Cyrus a détruit l'œuvre de Bélus, Alexandre celle de Cyrus, les Romains celle d'Alexandre et les barbares celles des Romains; rien de fixe sous le soleil. Ce qui sera dans le monde c'est un flot qui passera, ce qui est dans l'église, c'est un océan qui demeurera. Eh bien, lequel est le meilleur de se laisser entraîner par les flots qui demain ne seront plus ou de se donner à cette vertu héroïque et féconde, à la vérité qui germe et fleurit !

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

LE CHRIST DEVANT LE SIÈCLE,

PAR M. ROSELLY DE LORGUES.

Ce titre résume à lui seul toute la situation religieuse. Oui, *le Christ est devant le siècle* ! Trois cents ans d'une lutte sans exemple, ont suffisamment instruit le procès intenté au catholicisme par la réforme et poussé plus tard par la philosophie matérialiste jusqu'à ses dernières conséquences. De part et d'autre, la cause est entendue, toutes les pièces sont produites, et la génération actuelle, après avoir recueilli les

fruits d'une longue expérience, après s'être éclairée des lumières sans nombre que la discussion a fait jaillir, est appelée, comme le monde payen aux temps apostoliques, à choisir entre l'Évangile et les bizarres conceptions de la raison humaine. La société tout entière comprend qu'il s'agit de ses destinées; les passions s'apaisent, les haines aveugles s'éteignent; une vague et mystérieuse anxiété agite tous les cœurs, et il se fait un grand silence, précurseur infaillible des renouveau sociaux. Dans ces jours d'attente, le Christ est là avec son immense cortège de bienfaits, avec toutes les lumières dont il a doté la pensée de l'homme; en face de la philosophie qu'enveloppent d'épaisses ténèbres et qui traîne à sa suite une longue chaîne de douleurs sans consolation : *Le Christ est devant le siècle* !

C'est, il faut l'avouer, quelque chose d'auguste et de solennel qu'une pareille situation. Mais ce n'est point une raison pour se croiser les bras, et attendre, dans l'inaction et l'effroi, la sentence qui va se prononcer. Catholiques, nous avons une importante mission à remplir. L'espoir est au fond de nos âmes; pourquoi ne pas le laisser éclater au-dehors? pourquoi ne pas remettre sans cesse sous les yeux du siècle, tous les titres sur lesquels notre foi repose, et les témoignages irrécusables qui s'élèvent en sa faveur? Ne savons-nous pas quelle est sur l'esprit humain, la puissance de l'affirmation, et combien la vérité perd de ses droits à n'être pas incessamment proclamée? C'est donc un devoir, une nécessité impérieuse qui a porté M. Roselly de Lorgues à publier le livre que nous annonçons. Il a été heureusement inspiré, et, sous ce rapport au moins, son œuvre n'est pas dépourvue d'importance et d'actualité. Faire servir les progrès de la science à la gloire du catholicisme, tel est le but qu'il s'est proposé, la pensée fondamentale qui a présidé à tout son travail.

Après avoir exposé l'état de la polémique religieuse, depuis Louis XV jusqu'à nos jours, et les symptômes de régénération qui se manifestent de toutes parts, M. de Lorgues arrive aux preuves scientifiques de la vérité chrétienne. Dans cette première partie, il passe en revue les principales difficultés soulevées au nom de la science, contre les livres saints. Il s'attache surtout à venger le Pentateuque et les prophètes des attaques de l'incrédulité. La seconde partie est consacrée aux preuves historiques. Elle renferme une foule de rapprochemens curieux entre les divers articles du symbole catholique et les croyances antiques des peuples.

Il y a dans ce livre de l'érudition, beaucoup de recherches ; c'est un travail consciencieux et dû à l'inspiration d'une foi solide. Si l'on y reconnaît parfois des solutions empruntées à des auteurs célèbres, on ne saurait sans injustice en faire la matière d'un reproche capital. L'auteur a eu soin de chercher principalement ses autorités là où jusqu'à ce jour on a peu songé à puiser ; et d'appuyer par ses témoignages nouveaux les investigations anciennes. Il a réuni, dans le cadre qu'il s'est tracé, toutes les ressources que la science contemporaine peut offrir pour la défense du christianisme. C'est là un mérite incontestable. On pourrait désirer plus d'ordre dans la distribution des matières, un style plus rigoureux et moins déclamatoire. Nous avons remarqué aussi des notions peu exactes sur le fond même de l'idolâtrie, et sur le rapprochement qu'elle peut offrir avec le culte superstitieux des images dans les classes ignorantes du peuple. Mais nonobstant ces légers défauts, qui ne sauraient nuire d'une manière essentielle au but que M. de Lorgues s'est proposé, son livre nous paraît très-utile et digne de l'attention des catholiques. Nous n'hésitons pas à le recommander à nos lecteurs, et nous faisons des vœux pour que cet essai, qui porte les traces d'un talent auquel il ne manque que la maturité, soit le prélude de travaux plus considérables et plus long temps médités. A cet égard, nos sympathies sont acquises à l'auteur, et nous le suivrons avec intérêt dans le cours de sa carrière littéraire et scientifique.

— Nous ne devons pas passer sous silence la brochure publiée, il y a quelques semaines, par un ancien professeur de théologie, au sujet d'une conférence tenue à Versailles entre M. l'abbé Guyon et M. Henri Pyt, ministre protestant. Ce dernier avait renouvelé, dans une relation de cette conférence, ses attaques contre l'église catholique. M. P. M. C.... a sagement pensé qu'une réponse était indispensable et il s'est chargé de la fournir. La question débattue n'est point simplement une question de circonstance, elle est dans la réalité la question fondamentale non-seulement avec le protestantisme, mais avec toute philosophie anti-chrétienne. Il s'agit du principe d'autorité : l'église est-elle ou non juge des controverses religieuses ? Y a-t-il un tribunal infaillible établi par Dieu au-dessus de la raison individuelle, pour être l'arbitre de la foi et le guide des intelligences ? Tel est l'objet de la discussion. Ce point est débattu dans la *défense de la religion catholique*, avec beaucoup de sens et de raison. Une logique rigoureuse, un style simple, sans prétention, tels sont

les caractères qui distinguent cet opuscule. Les raisonnemens de l'auteur sont de nature à porter la conviction dans tous les esprits et M. Pyt y trouvera matière à de sérieuses réflexions. Toutes ses difficultés, qui du reste ne sont remarquables ni par leur force, ni surtout par leur nouveauté, sont résolues d'une manière claire et péremptoire. Il est à désirer que cet écrit se répande parmi ceux qui ont eu connaissance des faits qui l'ont provoqué ; il ne sera pas inutile non plus à ceux qui les ont ignorés, puisqu'il a pour objet des vérités d'un intérêt universel. Nous regrettons de ne pouvoir l'analyser.

— *Elise de Saint-Ange ou le meilleur moyen d'échapper aux dangers du monde et de mener une vie chrétienne*, par Paul Taffin, avec cette épigraphe :

L'homme en dépit du siècle... n'a dans ce bas lieu,
Qu'une œuvre, la vertu, qu'une espérance, Dieu.
(LAMARTINE.)

Ce livre est une espèce de roman pieux. Nous voulons dire qu'imitant l'auteur du comte de Valmont, M. Taffin a voulu lier à une action, fort simple du reste, le développement de maximes morales qui, dans une dissertation, offrent presque toujours un aspect sévère et peu attrayant.

M. Taffin a jeté dans ce roman une jeune fille qui nous semble beaucoup trop logicienne. Sauf le style, Bourdaloue ne désavouerait pas la correspondance de cette matrone de 48 ans. Le caractère du principal personnage nous semble donc tout-à-fait manqué. Celui même de M. Verneuil à qui son titre de précepteur permet plus de sévérité et de dogmatisme, n'est pas sans quelque exagération. Il est à regretter que ce défaut qui plane sur le travail entier de M. Taffin, enlève la plus grande part de l'intérêt qu'il doit inspirer d'ailleurs. Car, nous nous plaisons à le reconnaître, son but est louable et digne d'efforts plus heureux. Trop long-temps le roman a servi de véhicule aux passions mauvaises, pourquoi ne chercherait-on pas à s'en emparer au profit de la morale chrétienne ? Nous croyons que des fruits consolans seraient la récompense de ceux qui entreraient dans cette voie. Mais, nous le répétons, en prenant ce parti, il ne faudrait pas renoncer, comme M. Taffin, à faire un *ouvrage de littérature* ; les *belles phrases* ne sont pas un crime, et lorsqu'on parle de morale à la jeunesse, l'essentiel, c'est de *tromper l'ennui*. Si l'on veut dégoûter le lecteur dès la première page, il n'est pas de méthode plus sûre que

d'invoquer, comme M. Taffin, son *courage* et *sapience*.

— Pour l'épopée catholique telle que nous la concevons, il y a une immense moisson à recueillir dans l'histoire merveilleuse de la lutte soutenue avec tant d'énergie et de dévouement par les populations de l'Ouest contre l'athéisme révolutionnaire de 1795. Car après tout, et quelle que soit la bannière sous laquelle on se range, c'est quelque chose de sublime que l'élan de la foi contre les envahissemens d'une impiété farouche, et celui même qui voit avec plaisir s'écrouler l'œuvre de Dieu, ne saurait refuser une admiration tacite aux hommes qui se dévouent pour la défendre, et mettent sans hésiter leur fortune et leur vie à l'enjeu sanglant des batailles. *Guisriff*, ou *scènes de la terreur dans une paroisse bretonne*, est donc, sous ce point de vue, de nature à exciter un intérêt universel. L'auteur a eu soin de ne mêler à son récit aucune récrimination de parti ; on croit lire de l'histoire, et, ce qui est fort rare aujourd'hui, de l'histoire impartiale. Parmi ses personnages, il n'en est aucun dont le caractère sorte des limites de la nature. Un prêtre fidèle à ses devoirs au milieu de la tourmente, qui l'a chassé de son chéif presbytère ; un jeune vicaire entraîné par ses passions dans tous les écarts de l'époque ; un soldat de la république, athée et persécuteur féroce ; le chonan Bonaventure, avec sa vie pleine d'audace et de périls puis une jeune femme simple, candide, et pure, s'exposant à la mort pour cacher le vieux pasteur, qui a voulu revoir son église, s'agenouiller devant son autel, et célébrer encore les saints mystères au milieu de ses ouailles, résistant avec force aux séductions de l'apostat, et restant seule après l'assassinat du vieux prêtre, trahi par Melven, et vengé par Bonaventure : telles sont les diverses figures qui se dessinent tour-à-tour dans un cadre assez resserré. et offrent un croquis fidèle des mœurs de la Bretagne. Ce livre est bien senti, bien écrit, tout y est naturel et vrai. Les désordres du prêtre révolutionnaire, qui au reste ne se roule pas comme tant d'autres dans la fange, sont racontés très-brièvement, et toujours voilés par une rare chasteté d'expression ; en sorte que cette partie du récit, fort difficile à traiter, ne laisse aucune prise à la délicatesse la plus ombrageuse. *Guisriff*, nous n'en doutons pas, sera lu avec beaucoup d'intérêt.

— Un autre livre que nous ne devons pas passer sous silence, c'est celui de M. Joseph Regnier, le *Tableau de la ville éternelle*, ou *supplément à tous les voyages d'Italie*. On a tant écrit

sur Rome, et tant de mauvaise foi a présidé aux relations des voyageurs les plus connus, que l'on doit accueillir comme une bonne fortune un ouvrage piquant et sérieux sur un sujet si souvent rebattu, et si tristement profané par les moqueries philosophiques. M. Regnier n'a point fait une histoire suivie et détaillée de son voyage ; il ne s'est point attaché à décrire chaque monument, chaque rue, chaque *villa* ; mais il nous donne des souvenirs sans plan, sans méthode apparente : ici une anecdote, là une description, plus loin une peinture de mœurs, quelquefois les pensées qui l'ont ému en face de telle basilique, à l'aspect de telle construction moderne, ou de telle ruine antique. Nous n'osons pas dire que ce livre soit fort instructif ; mais il est écrit d'un style facile, agréable ; il renferme des détails intéressans, des aperçus ingénieux, et se fait surtout remarquer par un profond respect pour tout ce qui a, de près ou de loin, quelque rapport avec l'église catholique. Sur ce point, au reste, nous ne voulons pour garant de notre jugement, que ces paroles de l'auteur : « Quant à moi, profane, si demain une » de mes paroles était un scandale pour les » hommes de ma communion, je ne montrais » point en chaire, parce que je n'en ai point à » mes ordres ; je ne me traînerais point dans la » cendre et la corde au cou, parce que nous » sommes encore trop faible pour concevoir ces » grands éclats du remords... ; mais j'écrirais » à la face de mes lecteurs, à côté de mes premières lignes fautives : *Moi, votre frere,* » *j'ai péché sans le savoir ; et vous, mes frères,* » *vous devez me pardonner et prier pour moi.* »

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE DE M. ROUSSEAU.

Le cours préparatoire d'économie sociale de M. Louis Rousseau est suivi avec un intérêt qui ne fait que s'accroître à chaque leçon ; le professeur, nous dirions presque le timide professeur, s'est arrangé pour n'avoir affaire qu'à un auditoire peu nombreux, mais choisi, et capable d'apprécier la valeur de ses doctrines. La première leçon dont nous avons parlé succinctement dans notre avant-dernier numéro, a été créée à démontrer que le procédé civilisateur du christianisme consiste à organiser les relations sociales à partir d'en bas, c'est-à-dire, à établir la justice et la charité dans les actes d'un intérêt immédiat pour les masses, et en quelque sorte dans les rapports les plus vul-

gaires de la société, avant de remuer les questions administratives et gouvernementales; ainsi la loi en vertu de laquelle l'ouvrier engage son travail et reçoit le salaire qui le fait vivre, est pour lui plus essentielle que celle qui l'investirait du droit d'élire même ses gouvernans. C'est pourquoi M. L. Rousseau déclare que la science sociale doit se renfermer, du moins pour le présent, dans l'organisation religieuse, industrielle et *instructionnelle* de la paroisse rurale. Nos lecteurs nous sauront gré d'extraire de ce cours empreint d'une foi vive dans la vérité et la valeur du catholicisme, quelques passages propres à donner une idée de l'esprit dans lequel il est professé :

« Les combinaisons de la politique, voire même de celle qui se prétend populaire par excellence, peuvent bien investir le peuple du droit de suffrage, le déclarer admissible à tous les emplois publics, etc.; mais elles n'iront jamais jusqu'à lui garantir ses droits sociaux, c'est-à-dire l'admission au travail et à une part proportionnelle dans les fruits; elles aboutissent toutes à cette fatalité proclamée par M. J. B. Say, savoir : que l'ouvrier doit s'estimer heureux, en travaillant, d'obtenir de quoi ne pas mourir de faim, ce qui implique nécessairement qu'il doit se résigner à mourir de faim quand quelque nouveau perfectionnement de l'industrie parvient à remplacer l'homme de l'atelier par un bœuf, ou par un quintal de charbon de terre. »

« Toutefois on ne m'entendra pas, déclama-tur imprudent, venir au nom de la religion; proclamer les droits du peuple; telle n'est pas la marche tracée par le christianisme; l'Évangile n'a point appelé les hommes à la conquête directe de leurs droits, si ce n'est en leur imposant l'accomplissement de leurs devoirs. Il est clair pourtant que droit et devoir sont deux termes corrélatifs et que le devoir que la religion impose explicitement au riche fonde implicitement le droit du pauvre et réciproquement. En ceci le christianisme s'est montré sage comme en toutes choses; car s'il avait enseigné à chacun son droit, comme font les fauteurs de révolutions; il aurait éteint la charité dans le cœur du riche comme dans celui du pauvre : c'est ce qui est arrivé en Angleterre où l'on a jugé rationnel de remplacer la charité volontaire par un rognage administratif, la taxe des pauvres; l'indigent n'est plus qu'un gueux arrogant qui réclame fièrement son dû et le riche qu'un contribuable de mauvaise humeur qui cède sans charité à l'injonction de la loi. »

« En résumé la religion suppose toujours et l'expérience confirme, que l'accomplissement du devoir conduit tôt ou tard à l'obtention du droit; tandis que l'âpre poursuite du droit préoccupe l'homme au point de lui faire oublier le devoir. Voilà, je pense, tout le secret des encycliques du pape tant calomniées du libéralisme qui ne les comprend pas, et ce qui condamne les imprudens qui voudraient se servir de la religion pour appeler le peuple à la conquête de ses droits. »

« Le christianisme procède toujours du petit au grand, du simple au composé, de la spécialité à la généralité, des rapports sociaux aux rapports politiques, de l'action capillaire à l'action viscérale; en conséquence appliquons-nous exclusivement, sans porter atteinte aux droits acquis, ni ombrager au pouvoir établi, à fonder au milieu de la société actuelle malade de son scepticisme, un petit peuple chrétien, c'est-à-dire une petite réunion d'hommes où le travail du pauvre cesse d'être une chose livrée à l'exploitation du riche, où la vie et la moralité soient garanties à chacun, où les intérêts privés ne soient pas constamment opposés aux devoirs sociaux et où quand ils le sont accidentellement, la charité vienne en aide à la justice. »

Dans sa seconde leçon M. L. Rousseau s'est attaché à démontrer, qu'en dehors des voies catholiques, il n'y a d'alternative qu'entre l'utopie planant dans les espaces imaginaires et l'économie politique produisant ses désespérantes conséquences, entre une poésie icarienne et un rationalisme sans cœur. « Mais, ajoute-il, au christianisme seul il a été donné de réunir en lui les conditions de beauté, d'actualité et de rationalité; seul il est à la fois poétique, applicable et logique; il fonde sans démolir, et le sillon lumineux qu'il projette dans l'avenir s'aligne avec celui qu'il a tracé dans le passé; il est de tous les lieux, il est de tous les temps. C'est donc à lui qu'il convient de s'attacher, si l'on veut résoudre sans perturbation la crise dont la société est menacée. »

« Toutefois prenons garde de tomber dans une erreur trop commune, surtout chez les personnes religieuses; c'est d'attendre tout de la charité, de croire que la seule tâche à remplir pour reconstruire harmonieusement l'ordre social, c'est de raviver la charité dans les cœurs. Cependant Dieu a rendu sa loi de justice avant de faire intervenir celle de charité, ce qui est pour nous un indice suffisant qu'il convient avant tout de s'attacher à établir les relations

sociales sur le pied de la plus stricte équité.... Le socialiste doit toujours avoir en regard cette sentence du prophète Isaïe : « *Erit opus justitiæ par.* » Mais cette loi de rigoureuse justice est dure ; elle est semblable à un mécanisme bien fait dont les rouages ont besoin d'être adoucis, et la charité est l'huile qu'il faut introduire dans les rouages du système. »

« Cependant la justice et la charité elles-mêmes seront insuffisantes en l'absence de la richesse, c'est-à-dire des moyens matériels de subvenir aux besoins de chacun ; car la meilleure règle de justice distributive est de peu de secours, là où il n'y a rien à distribuer, la charité a beau être vive, elle est sans action en l'absence des moyens matériels. Pour compléter le principe, il faut donc de toute nécessité découvrir une nouvelle source de richesse. Or, s'il est prouvé que dans le système actuel la déperdition qui se fait des forces appliquées à la production est telle que l'effet utile qui en résulte n'équivaut pas au dixième de la puissance employée, nous devons trouver l'augmentation de richesse dont notre principe a besoin dans un emploi plus économique de ces forces. C'est ici que la charité devient une science à laquelle on peut appliquer ces paroles du psalmiste : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem !* »

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Suite de la crise ministérielle. — Explications à la chambre des députés. — Dissidence dans le conseil. — La France telle qu'elle est ; Marseille, la Famille Mangin. — Efforts pour sortir de la situation et des complications présentes. — Question de l'amnistie. — Difficultés du grand procès. — Etat des partis en Angleterre. — Démission de lord Londonderry de son ambassade de Saint-Petersbourg. — Bill relatif au mariage des dissidens. — Incident singulier du procès d'Avril.

C'est un spectacle instructif autant que nouveau pour nous, que celui d'une révolution qui s'en va se détruisant d'elle-même, par les seuls vices de son organisation, sans qu'aucune cause extérieure lui fasse obstacle, sans que nulle action violente, soit ouverte, soit cachée, concoure à sa ruine. En 1800, les désordres de l'état étaient extrêmes ; mais il fallut l'épée d'un

soldat et l'appareil d'une force militaire pour décider la chute d'un gouvernement faible et corrompu. En 1814, l'invasion étrangère en abattant l'homme qui s'était porté lui-même l'héritier de la révolution, fut, non pas la cause, mais l'occasion du rétablissement du principe d'ordre. En 1815 enfin, il y eut encore restauration du même principe à la suite d'un grand fait matériel qui précipita l'événement. On peut dire que, dans ces trois mémorables circonstances, il y eut catastrophes, mais point contre-révolution.

Ici rien de semblable : la révolution marche librement dans ses voies ; l'Europe assiste l'arme aux bras, aux luttes des partis ; la république est vaincue ; les partisans de la légitimité ont compris qu'il n'y avait rien à attendre pour leur principe que du rétablissement des idées d'ordre moral. Il n'y a ni guerre étrangère, ni guerre civile, ni émeutes, ni complots ; rien ne gêne et ne contrarie la nature des choses livrée à sa propre force. Et, cependant, tout se désorganise, se décompose et périclète dans l'œuvre de juillet et du 7 août 1830 ; le gouvernement devient impossible ; la représentation du pays, par les électeurs, ne peut prendre ni un corps ni un esprit, la charte de 1830 est une machine dont les rouages ne fonctionnent plus.

Les fameuses explications ont eu leur terme après deux jours de débats. Qu'en est-il résulté ? Rien. Ministres et députés ont également reculé devant une solution. Le ministre de l'intérieur avait avoué que le cabinet doutait de la majorité, que la question de l'amnistie était la pomme de discorde ; c'était bien le cas ou jamais, de provoquer un ordre du jour qui constatât les sentimens de la chambre à l'égard du ministère et son opinion sur l'amnistie. On croyait qu'un des membres du conseil invoquerait cette décision ; mais son président, M. le duc de Broglie, a au contraire appelé une sorte d'ajournement, en disant que l'assemblée aurait bientôt l'occasion dans un vote législatif, de manifester son adhésion au système ministériel ou son dissentement. Le débat s'est donc terminé sans que la victoire ait prononcé. Ainsi la crise continue et le gouvernement n'existe que nominale ; car il ne reposera sur rien tant qu'une majorité bien assurée ne lui sera pas acquise dans la chambre.

Ce débat a été plutôt une explication des ministres entre eux qu'un éclaircissement entre le conseil et la chambre. Les

discours de deux ministres, MM. Guizot et Thiers, commentés par un des chefs de l'opposition de gauche, M. Odilon-Barrot, ont montré un dissentiment grave et profond entre deux fractions du cabinet. L'une, représentée par M. Guizot ; veut remonter la pente des révolutions, pour ne pas s'y laisser entraîner, car en politique, il faut avancer ou reculer ; l'autre, ayant pour organe M. Thiers, veut que l'on se laisse aller au courant en lui creusant un lit large et profond. La crise a donc eu lieu et s'est prolongée, parce qu'il s'agissait de savoir laquelle de ces deux opinions aurait la prépondérance. La nomination de M. de Broglie à la présidence a décidé la question en faveur de la nuance doctrinaire. Mais soit entre les membres du conseil, soit entre le Conseil lui-même et la chambre, il n'y a qu'un ajournement, car le plus léger incident peut réveiller tout ce qui, depuis un mois, a été un sujet de dissidence.

M. le maréchal Maison à qui on a adressé une nomination à Saint-Petersbourg peut refuser cet honneur et alors tout se retrouve compromis ; un vote hostile de la chambre qui, depuis le mois d'août, a eu des intermittences de ministérialisme et d'opposition, peut également tout remettre en question. Les situations respectives ne présentent rien de stable et d'assuré. D'un part et d'autre on a fait trêve faute d'un terrain solide pour continuer le combat.

La France a-t-elle à se louer de toutes ces querelles ? ses intérêts, sa prospérité, son avenir, ont-ils quel que chose de commun avec les théories politiques des uns et les calculs d'ambition des autres ? Et, en supposant qu'enfin une majorité de quelques voix se retrouve en faveur d'un système, pourra-t-on dire que li se trouvent les sentiments et les vœux du pays ?

Où reconnaître la France dans les querelles et les divisions de parti ? C'est hors de cette arène des passions et des intérêts personnels qu'il faut la chercher. Où la voit alors avec un caractère, de grandeur et de dignité que lui ont imprimé son origine chrétienne et monarchique. Quel beau spectacle offre en ce moment la ville de Marseille ! Le fléau de traicteur qui a sévi, il y a deux ans, dans la capitale, y exerce ses ravages. Tous les ressentiments se sont à l'instant apaisés ; les esprits se sont réunis dans une même pensée de charité, de foi et de patriotisme. L'autorité n'a pu résister aux vœux d'une population entière

qui demandait que l'image vénérée de la mère du sauveur fût offerte à un hommage public et solennel. Rien de plus imposant que cette cérémonie qui a rappelé les plus beaux temps du christianisme et manifesté la puissance de la religion. Notre-Dame-la-Garde, descendue de son antique chapelle qui domine la mer, s'avancant au milieu des flots d'un peuple transporté d'une sainte émotion, recevant sur son passage les ferventes prières de cette multitude agenouillée et les riches dons qui doivent orner son autel, les habitants de tout rang, de tout sexe et de tout âge, invoqua la clémence et la miséricorde du dispensateur de toutes les grâces, voilà ce qui nous montre cette France des anciens jours qu'un de ses rois eut l'heureuse inspiration de placer sous la protection de la consolatrice des affligés, du refuge des pécheurs.

Les dons offerts par la classe aisée de cette opulente cité, en faveur des indigents, ont été considérables. Un même sentiment a confondu dans un même but tous les efforts. La ville de France où les passions politiques ont le plus de vivacité a offert pendant ce temps d'épreuve, l'exemple d'une touchante union ; cette fois encore un vénérable prélat a pu dire : Je vais remercier Dieu de ce qu'il m'a fait le pasteur d'un si bon peuple.

Le chef de l'État a envoyé pour les indigents de Marseille, 25,000 fr. sur sa cassette. Nous aimons à constater cet acte de charité parce qu'il n'a rien de commun avec la politique et qu'il appartient à la personne privée qu'il ne faut pas confondre avec le personage officiel. Louis-Philippe est du sang de Henri IV et de Louis XIV, de Louis XVI et de Charles X, sang dans lequel la bienfaisance est pour ainsi dire innée. Un prince de la famille des Bourbons ne peut manquer à son nom et à son titre. Simple duc d'Orléans, il n'eût sans doute pas oublié les pauvres de Marseille, et le fait est d'autant plus méritoire de sa part que tout le peuple de Marseille est dévoué au principe de légitimité.

La France se retrouve encore dans cette liste de souscription, disons plutôt d'adoption des onze enfants de M. Mangin. Les opinions les plus opposées se sont rencontrées dans ce beau témoignage rendu à la vertu indigente et qui nous montre le nom de l'auguste fille de Louis XVI associé à celui de fonctionnaires et de magistrats qui ont suivi la pente des révolutions. La mère d'Henri V, vendant son dernier écria

pour en consacrer le produit à cette œuvre du patriotisme français, est un trait de plus à ajouter à ce touchant épisode. Ainsi les sympathies nationales pour la religion, pour l'humanité, pour tout ce qui est d'ordre moral ne sont pas éteintes; ce pays se retrouve généreux, noble, sublime, toutes les fois que l'esprit de parti et les passions politiques n'obscurcissent pas son caractère. En réfléchissant à cette disposition est il si difficile d'apercevoir comment on peut arriver à rendre la patrie à elle-même, à l'affranchir de toutes les misères qui arrêtent le développement de son génie!

Cependant les intelligences, au milieu du chaos épaissi par les opinions et les partis, ressemblent à des clairvoyants plongés dans les ténèbres et qui cherchent leur chemin à tâtons. Dès qu'un rayon de lumière se présentera, elles se précipiteront du côté où on le verra luire. Il ne manque guère qu'une issue à cette volonté générale de sortir d'une mauvaise position. Mais où et comment la rencontrer, cette issue? Les uns, avec M. Rœderer, imaginent un pouvoir fort, une sorte de dictature accompagnée de quelques formes constitutionnelles. Il en est qui rêvent la monarchie absolue. Dans la chambre, on accuse les doctrinaires de tendre à la restauration, et les accusés ne s'en défendent guère; on parle de coups d'état comme de la chose du monde la plus simple, et le mot de M. Rœderer : *Monter à cheval*, est devenu une espèce de mot d'ordre parmi certains hommes d'Etat, qui pensent que le pouvoir est à bout de voies.

Tout cela prouve, non pas que le dénouement arrivera de telle ou telle manière, mais qu'il y a une disposition générale à sortir du malaise dans lequel on se trouve. Si l'on peut emprunter une comparaison vulgaire, il est permis de dire que l'opinion est comme un malade qui cherche une position et qui en change, jusqu'à ce qu'il ait trouvé celle qui lui convient.

D'après la déclaration faite à la chambre par les ministres relativement à l'amnistie qui serait, d'après eux, un pas rétrograde dans le système du cabinet, les travaux pour la construction de la salle d'audience, au Luxembourg se poursuivent, les transfère-mens des prévenus s'opèrent, et tout se dispose pour qu'au mois de mai, les débats du grand procès puissent s'ouvrir. Cependant on éprouve ici ce qui arrive souvent en philosophie, comme en morale et en politique; c'est que les hommes qui

avaient cru pouvoir se soumettre les choses, s'y trouvent soumis eux-mêmes par une force invincible. A mesure que l'événement approche et qu'on l'envisage de plus près, il se trouve des difficultés de nombre, de temps et d'exécution qui effraient les courages les plus dévoués. On cite plusieurs pairs qui s'éloignent déjà avec effroi, dans la crainte que leurs forces ne suffisent pas à un pareil fardeau; on assure que M. le duc Decazes a déclaré qu'à son avis le procès était impossible, et que M. Pasquier, qui doit présider, commence à hésiter et à regarder sa tâche comme trop difficile. Ainsi les impossibilités se présenteraient de tous les côtés à la fois, et l'amnistie elle-même deviendrait impossible, car M. Dupin a déclaré mercredi à la chambre, qu'elle ne pourrait être accordée par ordonnance. Or, comprend-on une mesure pareille, jetée comme une pomme de discorde au milieu d'une nombreuse assemblée, déjà divisée sur tant de points! Il y a dans le gouvernement assez d'élé-mens anarchiques sans y ajouter une querelle violente sur un intérêt de cette gravité.

C'est la première fois en France, depuis la Convention, que l'on conteste à la couronne le droit d'amnistie. Les jurisconsultes qui siègent à la chambre se retranchent à ce sujet dans une véritable subtilité. Ils disent que la royauté n'a pas le droit de suspendre le cours de la justice et des lois, qu'elle n'a que celui de se placer après l'arrêt rendu entre le juge et le bourreau. Mais la peine n'est-elle pas comprise dans le cours de la justice? Mais un arrêt rendu au nom des lois, ne devient-il pas lui-même une loi? En morale, l'acquiescement d'un prévenu qui est présumé innocent, puisque le crime n'est encore ni prouvé, ni déclaré, est-il plus contraire à la société que la libération de l'homme reconnu coupable? Que fait-on ensuite de la disposition de la charte qui déclare que toute justice émane du roi? Il est évident que, dans cette circonstance le roi qui institue ordinairement les juges, se fait juge lui-même et procède comme une chambre de mises en accusation qui met toutes poursuites au néant. Mais, par malheur, l'influence des jurisconsultes efface celle des hommes politiques; les avocats défendent la souveraineté de la chambre; ils affaiblissent l'autorité royale, et l'humanité qui avait son asile dans le cœur d'un monarque, ne trouve plus où se réfugier au milieu des disputes des hommes.

L'amnistie en tant que prérogative royale, est consacrée dans toute l'Europe; elle appartient aux monarchies pures comme aux monarchies constitutionnelles, et cela doit être, car le pouvoir royal est permanent, tandis que celui des chambres est purement transitoire et passager. La politique peut faire, dans l'intervalle de deux sessions, un devoir à la Couronne d'amnistier, et comment le remplira-t-elle si cette mesure dépend de la triple puissance législative absente, et incapable sans une convocation d'exercer le droit qu'on lui attribue? Mais telle est la fâcheuse situation dans laquelle nous nous trouvons, que tous les principes sont violés, toutes les idées de droit et de justice faussées, les attributions confondues, et que les points fondamentaux de la constitution sur lesquels les esprits devraient être d'accord sont précisément ceux sur lesquels on s'entend le moins.

La même confusion règne en Angleterre. Le ministère, le parlement, n'ont point d'existence assurée et s'empêchent l'un par l'autre. Nulle majorité déterminée dans la chambre des Communes; l'opposition essaie ses forces dans d'insignifiantes hostilités, dans des motions sans résultat, en attendant qu'il se présente quelque grande question politique qui devienne le pivot des mouvemens de ce parti. Plusieurs combattans, MM. Hume, John Russel, Sheil et autres se sont présentés et retirés presque aussitôt, comme s'ils eussent craint de compromettre le succès de la lutte. Les réformistes comptent dans leur sein beaucoup d'hommes timides et irrésolus, et la crainte de les choquer et de les pousser dans les rangs de la *conservation*, les empêche de se livrer à des attaques trop violentes. Il en est de même en France de la gauche dont l'alliance avec le tiers-parti tempère l'énergie habituelle.

Cependant le ministère anglais ne modifie en rien sa politique par rapport à l'Irlande. Les sévices, les excès commis envers les catholiques continuent, et fortifieront beaucoup l'opposition dans l'importante discussion qui va bientôt s'engager relativement à la question des dîmes de l'église anglicane dans ce pays. Les journaux de Londres parlent de quatorze maisons appartenant à des catholiques, qui ont été incendiées dernièrement par un parti d'orangistes. Il est impossible que les griefs d'une population aussi malheureuse ne soient pas ressentis par tous les hommes amis de la justice et de la vérité,

de quelque religion et de quelque opinion politique qu'ils soient. Voilà ce qui explique comment MM. O'Connell, Sheil et les défenseurs de la cause catholique trouvent dans le parlement d'aussi nombreux appuis. Si M. Peel n'y prend garde, la question de l'Irlande le renversera. C'est elle qui rompt l'équilibre politique et donne tant de poids à la réforme. Si l'Irlande était satisfaite, si les catholiques n'avaient plus de justes plaintes à élever, les intérêts conservateurs auraient bientôt raison des élémens anarchiques. Mais il est impossible que le grossier mensonge qui sert de base à la puissance de l'église anglicane dans ce pays tout catholique, ne révolte pas le bon sens des hommes désintéressés personnellement dans la question.

Lord Londonderry, l'un des principaux membres du *torysme pur*, vient de se signaler par un de ces traits qui n'appartiennent guère qu'aux partis politiques de la Grande-Bretagne. On en citerait difficilement un pareil dans les pays où se trouvent des imitations de la charte anglaise. Ce lord ayant été nommé au magnifique poste de l'ambassade de Saint-Petersbourg, M. Hume, chef de l'opposition dans la chambre des Communes a annoncé qu'il présenterait une motion contre cette nomination qu'il regarde comme contraire aux intérêts britanniques. Il n'en a pas fallu davantage pour que lord Londonderry se démit de son emploi. Dans un discours étendu prononcé à la chambre des Lords, il a déclaré qu'il prenait cette résolution parce que la discussion annoncée le mettrait dans une fautive position comme représentant de S. M. B. dans une cour étrangère. Il s'est plaint en même temps des attaques injustes et déloyales dont il a été l'objet dans les communes.

Il n'est pas permis de douter de la délicatesse d'un homme de ce rang et de ce caractère; mais il est probable qu'à cessen-timent il s'est joint un autre motif, celui de sauver la prérogative royale qui allait être compromise et de ne point exposer le ministère à une attaque sous laquelle il aurait pu succomber. Il n'en est pas moins vrai que c'est là une destitution indirecte, et que le cabinet anglais, par sa docilité dans cette circonstance, a donné gain de cause à l'opposition.

M. Peel vient de présenter un bill relatif au mariage des dissidens. Le clergé anglican va perdre là un de ses privilèges. La chambre des communes a témoigné sa

satisfaction de cette mesure. Ainsi le ministre est véritablement à la remorque, et il finira par prouver que ce n'était pas la peine d'en changer puisqu'il fait absolument tout ce qu'on aurait pu attendre du conseil présidé par lord Grey.

Un incident singulier vient de préluder d'une manière fâcheuse au grand procès d'avril. On peut y reconnaître déjà ce que seront ces tristes débats où l'on fera des appels aux passions et qui renouveleront moralement les combats de juillet, de juin et d'avril devant la cour des pairs.

Deux des accusés ayant choisi pour défenseurs *les citoyens* Voyer d'Argenson et Blanqui, il leur a été répondu de la part du président de la cour, qu'il n'y avait pas lieu d'accorder l'autorisation, attendu que ces messieurs n'étaient pas inscrits sur le tableau des avocats.

Cinquante accusés environ, dans une lettre écrite à M. Pasquier, président de la cour, déclarent que, d'après ce refus, ils ont pris la résolution unanime et irrévocable de ne point comparaître et de ne se laisser conduire sur les bancs qu'après la plus énergique résistance.

Que résultera-t-il de cette protestation énergique? Le président de la cour cédera, mais il aura compromis son autorité et celle de la loi. L'article 295 du code d'instruction criminelle porte à la vérité que les accusés doivent choisir leurs conseils sur le tableau des avocats ou des avoués du ressort; mais il ajoute que le président pourra accorder à l'accusé la permission de prendre pour conseil un de ses parens ou amis. Or, ce pouvoir facultatif est passé en usage et a acquis force de loi. Dans une position aussi grave que celle qu'établit une accusation au criminel, il est presque sans exemple qu'un pareil refus ait eu lieu. Il devrait au moins être motivé sur des causes d'incapacité ou d'indignité. On peut dire que, dans cette circonstance, la conduite de M. le président de la cour des pairs n'est nullement politique. Il n'y a dans les masses aucune sympathie pour la république et pour les républicains. Ce sont de véritables anachronismes. Mais il pourrait s'en trouver pour des hommes qui auraient l'attitude d'opprimés, et il importe que l'opinion soit éclairée sur ses propres sentimens. Il faudrait donc que ces jeunes exaltés et leurs conseils parussent dans tout leur isolement, protégés par la loi dans le développement de leur défense, mais reconnaissant le néant de leur influence au-dehors, et trouvant dans

leur violence même la condamnation de leurs doctrines anarchiques.

Mais, dans les luttes de partis, la passion aveugle souvent les meilleurs esprits. Puisse un rayon de lumière d'en haut éclairer les juges et les accusés; car d'après ces préludes on peut s'attendre à des scènes déplorables.

MOUVEMENT RELIGIEUX.

Le 16 août 1851, une procession faite à Marseille avait été le prétexte d'attaques violentes contre la liberté des cultes et la vie des citoyens. L'autorité se montra, dans cette circonstance, comme dans toutes les occasions semblables, depuis 1850. Décimés par un horrible fléau, les Marseillais ont tourné les regards vers la Vierge patronne de leur ville; ils ont demandé que la statue de la mère de Dieu, portée triomphalement dans leur cité, vint ranimer leur courage et consoler leurs douleurs; et l'autorité, jugeant prudent de ne pas se compromettre en face d'un élan si spontané et si universel, a consenti à rapporter son arrêté contre les processions. Au sommet d'une montagne se trouve la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, qui protège et domine la ville, le port et la pleine mer; signe de salut qui annonce au matelot provençal qu'il va revoir la terre natale; chapelle vénérée où vont prier les mères, les épouses et les enfans.

En conséquence de la permission de l'autorité, une foule prodigieuse se déployait le dimanche 8 mars, et accompagnait la statue de la Vierge par les rues de Marseille jusqu'à la cathédrale, où la statue de la mère de Dieu devait être déposée et rester jusqu'au jeudi 12. Rien ne saurait dépeindre l'enthousiasme avec lequel ces âmes ardentes et profondément religieuses ont accueilli cette restauration de leur culte et de leurs pieuses cérémonies. Aucun membre des autorités n'assistait à cette procession; mais la foi ardente, la sainte allégresse, la douce confiance de tant de milliers d'hommes réunis dans une seule et même pensée, témoignaient assez que le catholicisme, au sein de ces populations fidèles et religieuses, ne demande au pouvoir que la liberté et l'absence de la persécution.

Une station a eu lieu chaque jour à la cathédrale jusqu'au 12, où la statue devait être reportée dans la chapelle. Une foule considé-

nable s'est portée dans les églises ; les dons ont afflué pour les cholériques ; les souscriptions se montaient le second jour à 14,000 fr. Le clergé redouble de zèle et d'activité ; presque tous les cholériques se réconcilient avant de mourir. Le soir, quand le saint Viatique passe, les habitans ouvrent leurs fenêtres et placent des lampes pour honorer le Saint-Sacrement.

Ainsi, tandis qu'une affluence immense se presse dans les églises de Paris, et notamment à la métropole, avide d'entendre la parole de Dieu, les populations du Midi s'ébranlent et présentent un spectacle presque sans exemple dans les annales de la religion. Il y a seize mois que nous prévoyions ce mouvement, et que nous l'annonçons. Dieu est plus fort que les hommes !

La *Gazette de France* contient le logogriphe suivant :

Il y a dans les journaux d'autres choses que celles qu'on y lit ; ce sont celles qu'on y devine. Les personnes accoutumées à trouver le mot de ces sortes de logogrîphes, auront par exemple cherché pourquoi subitement il n'est question, dans les feuilles publiques, que d'une princesse Théodolinde, qui se déguise en Amérique pour charmer la cour de Bavière... Et très-vraisemblablement *mariage* sera le mot que ces personnes auront trouvé.

Ce nom et ce costume sont de nature à se faire remarquer en France. Peu de nos femmes voudraient s'appeler ainsi, et fort vraisemblablement un grand nombre d'entre elles se trouveraient excessivement embarrassées, s'il leur fallait représenter une des cinq parties du monde ; mais en Allemagne, on ne doute de rien, et la princesse Théodolinde est d'un sang qui moins que tout autre s'en laisse imposer. C'est la dernière des filles du prince Eugène, la seule qui ne soit pas encore parvenue d'un trône ; ce qui serait, à vrai dire, grand pitié, si la chronique n'avertissait pas qu'elle n'aura rien perdu pour attendre, que celui de France lui est destiné.

Si jamais le cas échéait, si le prince Rosolin épousait la princesse Théodolinde, ne faudrait-il pas se croire retourné aux jours de féerie, à ceux dont Perrault écrivit l'histoire, et se résigner à n'avoir désormais pour annales que des contes ?

La princesse Théodolinde est la sœur de cette impératrice du Brésil dont le trône a croulé ; la sœur d'une future reine de Suède dont le trône est mal assuré ; la sœur d'une princesse d'Hohenzollern-Helebingen, qui régnera sans

avoir de trône, et la belle-sœur de dona Maria qui pourra bien ne pas user le sien. Tant de trônes chancelans dans une même famille ne seraient-ils pas de mauvaise augure, et n'y aurait-il pas quelque inconvénient à faire contracter à la nation française l'obligation de les étayer tous ? Ce sont des considérations fort dignes de nous faire souhaiter que la princesse Théodolinde reste à Munich pour s'y déguiser en Amérique, plutôt que de venir Paris à se déguiser en reine de France.

APPEL DES CATHOLIQUES DE LAUSANNE A LA CHARITÉ DE LEURS FRÈRES.

Proscrite à Lausanne par la révolution religieuse de 1536, ce fut seulement en 1794, et à la suite des événemens politiques de cette époque, que la religion catholique commença à y rentrer. Une simple chapelle, donnée par une pieuse dame allemande, servit d'abord de lieu de réunion pour les fidèles de cette contrée. Plus tard, en 1810 et 1812, l'Etat leur assigna une chapelle, concurremment avec les anglicans et les protestans allemands. Depuis plusieurs années, cette petite chapelle est insuffisante, à cause de l'augmentation toujours croissante de la population catholique. On songea à construire une église plus spacieuse, et un appel fait à tous les catholiques d'Europe trouva de l'écho dans bien des cœurs. Les fondemens de l'église furent donc jetés ; déjà l'édifice touchait à son couronnement, lorsqu'arriva, à la suite des inondations extraordinaires qui désolèrent le canton de Vaud et les pays voisins, la funeste journée du 4 septembre 1831. Confians en la providence et dans la charité de leurs frères, les catholiques de Lausanne ont recommencé leur sainte entreprise, et l'ont poursuivie avec constance. Aujourd'hui les constructions extérieures sont terminées ; mais il faut encore de grandes dépenses pour la décoration de l'intérieur, et pour payer le terrain sur lequel l'église est bâtie. Les catholiques de Lausanne espèrent donc que leurs frères dans la foi viendront à leur secours, et font un appel à leur pieuse générosité. Nous nous sommes rendus volontiers les interprètes de cet appel, et nous pouvons assurer d'avance nos frères de Lausanne qu'ils n'ont pas en vain compté sur le concours des catholiques français.

Il y aura, à cette occasion, une assemblée de charité, le mardi 24 mars, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, à deux heures. Le sermon sera prêché par

M. l'abbé Dupanloup; le salut sera donné par M. l'évêque de Nancy.

On peut envoyer les offrandes à M. l'abbé de Progin, envoyé de M. l'évêque de Lausanne, aux Missions étrangères, rue du Bac.

— Pour satisfaire aux demandes qui nous ont été faites à ce sujet par un grand nombre de nos lecteurs, nous donnerons à chaque livraison, à partir de la prochaine, une analyse succincte des débats parlementaires. De cette sorte, ceux de nos abonnés qui ne lisent que la *Dominicale* seront tenus au courant des travaux législatifs de la session, et les autres trouveront dans cette analyse sommaire le résumé fidèle et complet de ce qu'ils auront lu dans tout son développement dans les diverses feuilles politiques.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le samedi des Quatre-Temps, 14 mars. M. l'archevêque a fait l'ordination à Saint-Roch; cette ordination était peu nombreuse. Il y avait vingt-six ordonnés, dont 4 prêtres, 9 diâcres et 6 soudiacres, la plupart des séminaires de Saint-Lazare, de Piepus ou des Irlandais. Le prélat était assisté, outre MM. ses grands-vicaires de MM. les curés de Saint-Roch et de la Madeleine, et de leur clergé respectif.

— Le dimanche soir, trois missionnaires de la maison de MM. de Saint-Lazare sont partis pour le Havre, où ils vont s'embarquer pour la Chine. Ce sont MM. Jean-Gabriel Perboyre, du diocèse de Cahors, directeur du noviciat depuis deux ans; Joseph Gahet, du diocèse de Saint-Claude, et Joseph Perry, du diocèse de Saint-Diez.

— En même temps que les trois missionnaires de Saint-Lazare, cinq prêtres du séminaire des Missions-Étrangères sont partis dimanche soir pour le Havre, où ils doivent s'embarquer pour les missions de Chine et des pays voisins. Ces prêtres sont M. Delamarre, du diocèse de Rouen; Lefèvre du diocèse de Bayeux; Calleri, de Turin, agrégé au diocèse de Chambéry; Gauthier, du diocèse de Saint-Claude; et Renier, du diocèse de Chartres. Ils étaient déjà depuis assez longtemps au séminaire de la rue du Bac, et ont été ordonnés prêtres en décembre dernier.

— L'affaire de la manécanterie de Roanne a été plaidée lundi à la cour royale, toutes les chambres assemblées. M. Hennequin a plaidé pour le manécanterie. En commençant il a exprimé le regret que M. Sauzet, qui, à Dijon, avait soutenu la même cause avec tant

d'habileté et de succès, n'eût pu lui prêter aujourd'hui l'appui de son talent.

L'affaire a été renvoyé à huitaine pour entendre l'avocat-général.

— L'*O-citanique* de Montpellier raconte le fait suivant : « Depuis quelques jours, il n'est bruit à Montpellier que d'une mort inopinée, mais surtout frappante aux yeux de la population religieuse. Le 22 février, quelques jeunes gens ont poussé la sacrilège folie jusqu'à se travestir en chartreux, en capucins et en prêtres, et ont parcouru quelques rues de la ville sous les yeux d'un peuple blessé d'une manière inouïe dans ses plus chères affections. Arrivés devant la croix de la mission, ils ont singé, par des inclinations et des protestations ridicules, les actes de vénération, dont le fidèle honore ce signe de notre salut. Ce n'est pas tout : il a fallu que l'auguste sacrement de nos autels été le principal objet de leur dérision. L'un d'entre eux, qui s'était revêtu d'insignes sacerdotaux, a donné la communion aux autres en distribuant à chacun une hostie; et tout cela, je le répète, sous les yeux d'un peuple toujours prêt à combattre pour sa religion, et surtout bien résolu de ne pas laisser se renouveler de pareils sacrilèges. Mais le maire de la ville en a prévu le retour par un arrêt qui l'honore, et le ciel en a puni le scandale en frappant d'un coup mortel et inattendu celui qui a renchéri sur les autres par une audace encore plus coupable. »

— On a parlé d'une découverte importante à Cambrai : ce sont des bulles de papes adressées à des évêques de Cambrai, à des époques reculées. Un journal du pays donne à cet égard des détails qui paraissent authentiques. Il y a au moins 30 bulles de différents papes, quelques-unes remontent jusqu'au onzième et douzième siècles. Une entre autres, d'une grande dimension, est entourée d'arabesques, et exécutée avec beaucoup de perfection en base est attaché le sceau d'Alexandre VI. Une autre bulle est relative à la terre de Fluquières, une autre à l'établissement des communes.

— Des émissaires de la société biblique parcouraient, il n'y a pas long-temps, le diocèse de Dijon, occasionnant force scandales. Il paraît qu'ils se sont dirigés vers le diocèse de Besançon. La Gazette de Bourgogne parle aussi des missions protestantes qui se font dans cette province. Elle annonce qu'un ministre protestant parcourt le département de Saône-et-Loire, distribuant des écrits et excitant quelque rumeur sur son passage.

— La ville d'Aire, en Artois, vient de se procurer une maison de Filles de la Charité, pour tenir les écoles et visiter les pauvres. On est parvenu, par des dons volontaires, à réunir une somme de 15,000 francs. M. le curé et M. le maire se sont mis à la tête de

cette bonne œuvre, et leur exemple n'a pas peu servi à encourager les souscriptions.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Espagne. — Elisondo a été dégagé de nouveau par les christinos au moment où l'armée carliste touchait à un succès complet; mais il a fallu se retirer devant des forces évidemment supérieures commandées par Mina.

Zumalacarguy était arrivé le 10 à Ollo après avoir battu la division de Lorenzo le dimanche 8 à Larraya. Sa présence aurait décidé sans doute la prise d'Elisondo, si la prudence n'avait pas commandé de se retirer provisoirement. Dans la séance du 5 mars de la chambre des procuradores, il a été donné lecture d'une pétition signée par soixante députés, ayant pour objet d'inviter la reine à activer et hâter l'augmentation et la mobilisation de la milice urbaine. La chambre a considéré cette pétition comme tellement importante, qu'elle en a fixé la discussion au lundi suivant.

Nous regrettons de ne pouvoir citer le texte de cette longue pétition, qui nous paraît donner une juste idée de la situation de l'Espagne. Les pétitionnaires font voir d'abord comment l'enthousiasme excité par l'avènement d'Isabelle II s'est amorti peu à peu pour faire place à l'inquiétude et au découragement. Puis, abordant la nécessité de réorganiser la milice urbaine, ils fondent cette nécessité sur la guerre civile, qui, disent-ils, dévore les provinces du Nord, et menace de s'étendre dans les parties les plus pacifiques de la monarchie.

— Une lettre de Rome du 1 mars parle du projet qu'aurait la cour de Rome de publier très-prochainement une amnistie pour les condamnés politiques, détenus dans les prisons des états de l'église, ou réfugiés.

— La salle provisoire que l'on construit au Luxembourg pour le jugement du procès d'avril, avance avec une rapidité qui tient de l'enchantement. Une partie du sol est déjà planchée. Les tribunes se forment et se distinguent. Déjà les moulures sont attachées au pourtour des galeries; les maçons et les serruriers, tout s'agit dans ce vaste espace, qui est étroit pour le nombre des ouvriers qui y travaillent en même temps.

— On assure que M. le ministre de l'intérieur vient de donner les ordres nécessaires pour que les prévenus d'avril disséminés dans les diverses prisons des départements fussent immédiatement dirigés sur Paris. Ainsi il n'est plus question d'amnistie.

— Il y a eu ces jours derniers mutinerie dans plusieurs casernes de Paris de la part des troupes. La cause en était due à ce que, depuis quelque temps, au lieu de pain on leur donnait du biscuit à manger, encore

qu'il parût bien démontré que cette nourriture dérangeait la santé des soldats.

Enfin, la semaine dernière, on s'est borné à jeter par les croisées le biscuit qu'on avait distribué, et il fut arrêté qu'on n'en mangerait plus. Il a bien fallu immédiatement donner du pain, et la paix a été signée.

— Les lettres de Toulon, du 11 mars, annoncent qu'une escadre des Etats-Unis est rassemblée aux îles Baléares. Elle se compose de deux vaisseaux, deux frégates et de deux autres bâtiments de moindre dimension. Les Américains disent que cette escadre sera renforcée. La présence de ces bâtiments ne laisse pas que de causer quelque inquiétude au commerce. On sait, au surplus, qu'une frégate, la *Bellone*, a été envoyée à Malte par le gouvernement, pour surveiller les mouvements de cette flotte.

— Le nombre de vaisseaux et bâtiments de toute espèce, qui ont été jetés à la côte, tant dans la Méditerranée que dans le détroit de la Manche, depuis le mois de janvier, s'élève à soixante-quinze. Il y a long-temps qu'on n'avait vu un si grand nombre de sinistres en un si court espace de temps.

— La *Gazette du Midi* annonce, sur le nombre des décès mentionnés dans son dernier numéro, une diminution de huit. Sur 23 décès, il y en a 13 déclarés cholériques. La souscription est toujours suivie, et les dons en nature sont également nombreux.

— M. Roger, député du Loiret, vient de déposer sur le bureau du président une proposition qui tend à introduire diverses modifications dans le règlement intérieur de la chambre des députés. Le projet contient, dit-on, entre autres dispositions, une combinaison nouvelle pour faire entrer les hommes spéciaux dans les commissions chargées d'examiner les lois les plus importantes.

On lit dans le *New York Times* :

— Au moment où les officiers du brick de guerre français, qui est mouillé dans notre rade, venaient de débarquer pour se rendre chez le consul de France, ils furent entourés par 50 ou 60 vagabonds qui les huèrent et qui les suivirent jusque devant la résidence du consul, poussant des cris insultans. Une conduite aussi inconvenante ne peut qu'être blâmée par les gens raisonnables de toutes les classes, et il faut espérer que la responsabilité en tombera toute entière sur les coupables.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

DE LA DOTATION DU CLERGÉ.

2° ARTICLE.

Oui, le catholicisme a été grand dans les âges écoulés ! le passé lui appartient, et il lui a été donné de demeurer, quand tout changeait sous le soleil ! Oui, la plus antique royauté de la Gaule, c'est celle du sacerdoce, le plus antique propriétaire, c'est le prêtre ! A l'époque où la révolution confisqua les biens ecclésiastiques il n'y avait pas de famille qui pût prouver plus de sept cents ans de filiation bien constatée, et la plupart des communautés-mères avaient quinze siècles d'existence. Comment le clergé se trouva, à différentes époques, possesseur de propriétés immenses, nous l'avons déjà suffisamment indiqué. Il prit la Gaule hérissée de forêts immenses, de landes incultes, d'arides bruyères; il se courba péniblement sur la bêche, il arracha toutes les ronces et toutes les épines, et la fit ce que nous la voyons, belle, riche, savante, civilisée, couverte de moissons dorées et de monumens imposans, orgueil de ses habitans, envie du monde entier ! Les princes et les particuliers l'enrichirent encore. Comme asile, comme école, comme autorité morale et sociale surtout, l'Eglise devait être riche, pour être puissante. Lorsqu'elle sortit de la cité à l'approche de l'invasion, elle se présenta devant la lance et la pique des barbares armée de son courage et riche de sa charité, et quand ces hommes du nord voyaient ainsi de pauvres prêtres pénétrer au milieu d'eux avec de si humbles et si douces paroles, suivre pieds nus les ravages de leur épée pour consoler avec de saintes promesses les blessures des combats, ils se sentaient émus et tout prêts d'embrasser une religion qui rendait capable de tels sacrifices. Mais plus tard, quand le serf fugitif ne trouva plus d'asile qu'au pied de l'autel ou dans l'enceinte du monastère, lorsque dans tout ce monde féodal ce fut comme un immense bouleversement, un énorme bruit de guerres, de brigandages, et de meurtres, et que l'Eglise se trouva le

seul salut de cette société perdue, elle eut besoin d'être riche pour la couvrir de son manteau, pour l'éclairer, pour la soutenir; d'être forte pour protéger le pauvre, le serf opprimé, pour se garantir elle-même des entreprises menaçantes de ses voisins. Les tourelles des monastères s'élevèrent donc aussi libres, aussi fières, aussi imposantes que les plus orgueilleuses tours féodales, et les redoutables barons, par crainte des milices des abbayes, se gardèrent plus d'une fois de descendre dans la plaine, pour rançonner les passans ou piller les églises. Au treizième siècle les monastères couvraient la France; la Normandie surtout était comme une Égypte, une thébaïde pour la multitude des établissemens de ce genre qu'elle possédait en plus grand nombre que les autres provinces de France. Ces monastères étaient des écoles d'écriture, de philosophie, de beaux-arts, de droit. L'église usait noblement de ses richesses; elle les faisait servir au développement de la civilisation.

Mais tout d'un coup une moine orgueilleux attaque cette organisation. Luther ne prit du catholicisme que la moitié; il agrandit la liberté jusqu'à l'anarchie, et la raison jusqu'à l'indépendance. C'est la réforme qui a enfanté toutes les théories sur la souveraineté du peuple, système inapplicable et faux, qui n'a pas produit de plus grandes catastrophes uniquement parce que le cœur du peuple vaut encore mieux que sa tête. Partout où elle a passé elle n'a laissé que des ruines ou un vide effrayant. Le catholicisme a nourri le monde moderne de sa parole pendant les douleurs de son enfance; il lui a livré comme délasement de ses longues infortunes ces mille merveilles de l'art au moyen-âge, flèches, donjons, vitraux; le protestantisme l'a trouvé grand, riche, instruit, et il n'a pas bâti une seule cathédrale, élevé un beau monument, donné la liberté à un seul peuple; dans tout le nord de l'Europe où la réforme est née, le souverain est absolu, et les paysans y sont serfs ! Dans ce culte raisonneur et dépourvu de pompes tout est froid et

sec; en entrant dans ces temples nus, vous vous sentez saisis comme d'un grand ennui; et, à voir ces murs dépouillés, on dirait d'un sépulchre blanc ouvert pour glacer l'inspiration et décourager le génie!

La révolution ne fit que mettre en pratique les maximes du contrat social, qui se trouve tout entier en mille endroits de Jurieu et de Claude. On nous dit tous les jours que ni Luther ni Rousseau ne songeaient à ces choses-là. Eh! mon Dieu non; mais quand le principe est posé il faut bien que les conséquences se tirent. Lors donc que le clergé entra dans la salle des états-généraux, en 1789, il se trouva en face des économistes, des implacables haines de la philosophie, et de la faiblesse de la royauté. Malgré les immenses difficultés des temps, il avait conservé d'importans et nombreux débris de sa puissance et de sa fortune primitives. Le revenu total des cent trente-six évêchés s'élevait à la somme de six millions six cent quatorze mille quatre cents livres; il avait encore huit cent soixante-onze abbayes d'hommes et de femmes, donnant aux titulaires un revenu de près de huit millions. Les Bénédictins en possédaient à eux seuls deux cent soixante-quatorze, et l'ordre de Cîteaux cent quatre-vingt sept. Comme nous l'avons dit, c'était le moment où la bourgeoisie, devenue toute puissante, venait heurter une noble se mutilée sur les champs de bataille et achevée dans la régence; une royauté faible, dont l'autorité sapée par les maximes du Contrat social, n'offrait qu'une digue impuissante à la hardiesse des novateurs. Et c'est ici que nous touchons à la spoliation la plus inouïe et la plus effrontée que nous présentent les annales des peuples, au décret du 2 novembre 1789, qui confisqua les biens du clergé. On veut dit que ces biens appartenaient à la nation. Mais qu'est-ce que c'est que la nation, et à quel titre ces biens lui appartenaient-ils? La nation, le peuple, ce sont des choses toutes modernes, qui se sont formées lentement, à travers mille orages et à l'enjeu de mille combats, qu'il n'est

plus permis d'ignorer aujourd'hui. Or, le christianisme était constitué régulièrement dans la Gaule, bien long-temps avant qu'il y fût même question du peuple. Il n'y a peut-être pas de commune qui soit antérieure au douzième siècle, tandis que les conciles du sixième mentionnent fréquemment les paroisses, et que la règle de saint Benoît date de 528. Ce n'était donc pas à la nation qu'appartenaient ces propriétés; car la nation ne les avait pas données, et quand même elle les eût données, ce n'était point une raison pour les reprendre.

Elles provenaient, comme nous l'avons dit en commençant, partie du patrimoine personnel des premiers moines ou prêtres, partie du travail, une grande quantité de dons librement et volontairement faits par les princes ou les particuliers, presque toujours à titre onéreux, c'est-à-dire avec stipulation de prières, et en vue de perpétuer l'indépendance du sacerdoce.

Ce fut donc un vol honteux que ce décret du 2 novembre 1789, par lequel une assemblée de têtes creuses et de méchans sophistes enleva soudainement au clergé à peu près pour sept milliards de biens. Elle appliqua dérisoirement ces paroles par lesquelles Jésus déclare que sa puissance n'est pas de ce monde, sans songer qu'elle mettait bas toutes les lois conservatrices de la propriété. Car, à quel titre la famille en général aurait-elle été apte à succéder et à posséder, quand le catholicisme qui est aussi une famille, et beaucoup plus étroite que tout autre, était déclaré incapable? Mais ces profonds logiciens n'étaient préoccupés que de deux choses, de la soif de l'argent, et de l'envie de réaliser le mot fameux de Voltaire, en écrasant la religion. Ils commencèrent par ôter le pain au clergé, et voyant que cela ne suffisait pas encore, ils lui coupèrent la tête. Mais est-ce qu'un prêtre n'a plus de puissance quand il est pauvre? Il fait comme le prolétaire, il prend ses bras et s'en va. Et puis, est-ce qu'on pouvait tuer 129 archevêques et évêques, 240 mille prêtres? Or, il suffisait qu'un seul restât debout dans cette tourmente

pour faire croûter tous les plans des encyclopédistes. Les apôtres n'étaient que douze quand ils partirent de Jérusalem, et, par la seule diffusion de leurs doctrines, ils prirent à Rome son sénat, ils lui prirent son forum, ils lui prirent ses magistrats, ils lui prirent son armée, ils lui prirent ses provinces, ils lui prirent le monde !

C'était donc une chose bien inutile que cette persécution : l'Eglise n'a jamais de plus beaux momens que ceux-là ; et c'est ce que Dieu fait quand il voit qu'elle s'endort, il lui envoie des tempêtes ! La révolution donna à celle de France l'occasion de montrer qu'elle était digne des respects et de la vénération du monde entier. Dans les prisons, comme en exil, comme sur les échafauds, sa résignation fut sublime ; mais vit-on jamais rien de plus noble et de plus magnanime que l'abnégation avec laquelle le clergé consentit à la perte de son patrimoine, après l'avoir défendu au nom de la religion et des intérêts sociaux ! Il prouva bien ainsi, par son impassibilité devant ces grandes commotions qui bouleversaient son existence, que l'intérêt de sa haute mission le préoccupait bien davantage que l'intérêt de sa fortune et de sa position personnelle. Dispersé dans toutes les parties de l'Europe, exilé jusqu'au fond des états de l'Amérique, il n'attendit pas pour revenir au milieu de son troupeau qu'on lui eût rendu les propriétés dont on l'avait dépouillé. Mais un jour, lorsque la solitude avait noirci le dôme des églises, fait pencher les flèches, et brisé les vitraux, les fils des hommes qui avaient fait tout cela se demandèrent pleins de tristesse : Qu'est-ce que ces vieilles tours et ces murailles qui s'en vont ? Alors les prêtres revinrent s'asseoir au milieu des ruines abandonnées, et, par une singulière vicissitude, le pauvre qu'ils avaient nourri les nourrit à son tour. La constituante avait laissé à chaque prêtre douze cents livres de rentes ; la convention, plus logique, ne les paya pas. Un arrêté du 7 thermidor an III, restitua les biens aux fabriques, et enfin un décret du 30 mai 1806, rendit les

presbytères supprimés. Comme on l'a dit dernièrement, la nation faisait comme ceux qui prennent l'argent d'autrui, et qui remettent religieusement le sac à sa place.

Ce n'est pas sans raison qu'à propos de la dotation actuelle du clergé français, nous nous sommes livrés à l'examen des diverses phases par lesquelles il a passé dans la suite des temps. Chaque année, lorsque le budget des cultes est à l'ordre du jour, et que la généreuse nation jette dédaigneusement à nos prêtres quelques pièces de monnaie, des rangs du vieux libéralisme ne manquent pas de pleuvoir les déclamations vieillies et les syllogismes édentés contre ce qu'on appelle la magnificence du clergé. Et chaque fois, ces déclamations obtiennent beaucoup plus de retentissement en dehors qu'en dedans du Palais-Bourbon. On voit comment le prêtre vit aux dépens de cette prodigieuse nation, qui ne lui a laissé des biens qu'elle lui a confisqués que bien juste assez pour ne pas mourir de faim ! On voit comment le prêtre, à 800 francs de traitement, peut en effet être magnifique, avoir table ouverte à tout venant, laquais et équipages ! Par grâce, Messieurs, montrez-nous que vous avez le sens commun, si vous ne pouvez montrer que vous savez l'histoire !

Plut à Dieu qu'en dépouillant le clergé de son patrimoine, et en lui enlevant cette couronne que vingt peuples mêlés à son sang avaient affermie sur sa tête, on ne l'eût pas dépouillé de son indépendance ! Ce n'est pas la richesse que désire l'Eglise, mais la liberté ! Changer chaque année l'acquit d'une dette en un don, remettre à chaque budget l'existence de trente mille prêtres à la merci de législateurs qui peuvent se trouver athées demain, par la même raison qu'ils sont indifférens aujourd'hui, ceci n'est ni juste, ni raisonnable, ni digne d'une grande nation comme la nôtre. Si l'on veut anéantir leur influence, c'est le bon moyen ; car la liberté ne descend pas les escaliers du pouvoir, et la considération ne se jette pas avec une pièce de monnaie ! A quoi bon manifeste r

tant de craintes, et crier si fort contre la puissance du clergé ? Nous savons que, depuis environ trois siècles, on s'est mis à prêcher cette doctrine que le christianisme ne doit pas se mêler des choses de ce monde, et qu'avec cette tactique on l'a chassé successivement de toutes ses positions. Mais est-ce que le clergé n'est pas assez effacé, et à qui peut-il porter encore ombrage ? Où le trouve-t-on, sinon dans ses temples, et partout où il y a une douleur à consoler, ou une souffrance à adoucir ? Le prêtre n'entre ni dans nos assemblées délibérantes, ni dans les conseils de commune. Il n'est ni maire, ni préfet, ni député, ni ministre. Si quelque jour il pouvait attirer à lui l'activité sociale, ce ne pourrait être que par la puissance de la parole et de l'exemple; car il n'en a pas d'autre. Au moment où le monde penche vers des abîmes inconnus, le clergé de France n'a pas même la liberté de rassembler l'élite de ses sages et de ses prudens, pour délibérer sur les intérêts de l'Église. Le royaume terrestre des souverains pontifes est si modeste qu'il ne saurait mettre personne en péril. Le pape ne querellera pas pour l'empire d'Allemagne; nous l'avons hélas ! assez humilié depuis le soufflet de Boniface VIII, jusqu'à la captivité de Pie VII ! Toutes les craintes sont donc évanouies, toutes les tentatives d'envahissement impossibles; et si, comme c'est l'ordinaire, à la prochaine discussion du budget quelques uns de ces députés voltairiens, qui se trouvent encore dans la législature, venaient à parler de la puissance du clergé, les catholiques de la chambre pourraient leur demander quelle est la puissance d'un corps qui a eu le gouvernement dans ses mains pendant douze siècles, et dont il ne se trouve pas un seul membre à côté d'eux pour représenter la doctrine qui les a faits ce qu'ils sont, et civilisé le monde !

CONFÉRENCES DE LA MÉTROPOLE.

TROISIÈME CONFÉRENCE.

Nous avons vu, dans les deux conférences qui ont précédé, la nécessité pour l'église d'être une autorité enseignante, la constitution de cette église renfermant sa hiérarchie et la puissance de persuasion dont elle dispose. Ça été bien rapidement, Messieurs, que nous avons pénétré dans cette source de puissance qui alimente l'église depuis tant de siècles. Il aurait fallu vous faire parcourir cette suite prophétique et miraculeuse qui nous rattache, nous qui sommes ici, jusqu'au berceau du genre humain. Mais la nature de notre sujet, la matière même de ces conférences, ne nous permettent de vous présenter que des masses d'idées. C'est à vous ensuite à les élaborer dans le silence et le travail de la méditation. Donc, après avoir jeté dans vos esprits ces deux grandes idées de la nécessité d'une autorité enseignante, et de sa constitution divine, nous parlerons aujourd'hui de l'autorité de cette église comme autorité logique et infaillible. Nul, Messieurs, nul n'a le droit d'enseigner que ce dont il est certain, et quiconque enseigne ce dont il n'est pas certain, celui-là commet un crime contre l'intelligence; mais, quand on ne se contente pas d'enseigner les hommes avec une autorité humaine, quand on demande à sa parole une force à qui rien ne résiste, il ne suffit pas d'être certain, il faut encore être infaillible.

Or l'église pose sur la raison humaine; ensuite, partant de là, elle enveloppe ses premiers enseignemens du manteau de son inviolabilité. Elle va, en un mot, de la certitude à l'inviolabilité, et puis elle revient de l'inviolabilité à la certitude, et donne à cette certitude, sa base, quelque chose de plus que la certitude même. Telle est, Messieurs, l'autorité de l'Église. En tant que certaine, la plus haute autorité logique; en tant qu'infaillible, la plus haute autorité divine: c'est là le sujet de votre bienveillante attention. Je viens donc, Messieurs, vous montrer, en premier lieu, que l'église possède en elle tous les caractères de la certitude; non-seulement qu'elle les possède, mais qu'elle les possède au plus haut degré, en sorte qu'elle est la science par excellence, et que nulle autre science ne peut lui être comparée. Or, le premier caractère de la certitude, sa première condition, c'est la science, en d'autres termes l'évidence; la science; c'est-à-dire

la vue de l'objet par l'esprit. Quiconque ne voit pas par l'esprit ne peut rien affirmer, ne peut rien nier. L'église a la vue, et de même que le soleil éclaire le monde et en est l'œil, de même l'église est l'œil de l'humanité; c'est elle qui nous prend par la main pour nous tirer des ténèbres, et cet œil qui nous dirige doit être immense, parce que la lumière qu'il reçoit est infinie, et qu'il ne s'agit pas de faire une route passagère, mais une route sur le chemin profond qui mène à l'infini et à l'éternité. Donc la science, voilà la première condition de la certitude, et je dis que l'église la possède. En effet, l'église n'est pas un assemblage d'hommes ignorans, qui ont conspiré dans l'ombre pour imposer une doctrine à des hommes plus ignorans qu'eux. Non, nous sommes nés dans la science, au siècle le plus célèbre par ses connaissances, par sa littérature, par sa civilisation; nous sommes nés au siècle d'Auguste. Nous avons eu affaire à un monde que depuis trois siècles la science préparait, afin qu'il ne fût pas dit que le sauveur s'adressât à des esprits sans culture, ou qui n'auraient reçu qu'une culture imparfaite. Ainsi nous sommes nés dans la science, nous l'avons rencontrée et nous l'avons amenée à nous, et tous ces philosophes superbes qui, avant notre arrivée, portaient leur parole de l'orient à l'occident, ceux-là, disciples aussi, sont venus déposer leur manteau de philosophie aux pieds du crucifix. Non-seulement nous sommes nés dans la science, mais quand par malheur elle menaça de nous manquer, quand les barbares inondèrent cet occident et l'orient aussi, qui sauva la science du naufrage? Qui s'empara d'elle au milieu de la tempête des nations, pour la faire surnager et vous la rendre un jour? Ce ne furent pas vos pères, qui n'avaient qu'à tenir sans cesse leur épée à la main pour empêcher les barbares de les chasser de ces contrées délicieuses, dont ils s'étaient emparés. L'épée, voilà quel était votre partage! Tuez, tuez, et encore tuez! Après tout, vous remplissiez une grande mission; car vous étiez, à votre manière, les barrières qui permettaient à la science de se former, et pendant que vous gardiez les abords, nous, tranquilles et pacifiques, nous reposant sur vos bras vaillans, nous sauvions les débris de toute science, afin qu'un jour, devenus ce que vous êtes, pacifiques à votre tour, vous recussiez de nos mains cet héritage que nous vous conservions en même temps que la vérité évangélique: parce que l'Évangile, comme la science, doit parler à des hommes qui puissent la concevoir, et non à des esclaves.

Nous avons sauvé la science; mais nous avons fait plus. Cette science, que l'Europe tenait de nous, elle s'est révoltée contre l'Église. Fille ingrate et dénaturée, elle nous injuria et nous accusa de favoriser l'ignorance, nous qui avions travaillé pendant quinze siècles à sa conservation; nous qui, après l'avoir ramassée toute sanglante, tombée dans les murs de Constantinople sous les coups de Mahomet II, l'avions reçue dans le pan de la robe de nos papes, de nos cardinaux, de nos savans; cette fille ingrate se souleva contre nous. Depuis trois siècles cette insurrection dure, et à peine le jour de la justice commence-t-il à poindre pour nous. Eh bien! qu'avons-nous fait en présence de ces savans qui nous méconnaissaient? plus forts qu'eux, comme un père est plus fort que ses enfans, nous avons résisté, nous nous sommes opposés comme un mur d'airain, non pas aux véritables progrès; mais nous leur avons dit qu'ils se trompaient, qu'ils s'engageaient dans une fausse voie, et que tôt ou tard ils seraient obligés de reculer et de revenir à leur source première. Ainsi nous avons résisté à la science, après l'avoir sauvée; et nous arrivons à une quatrième époque non moins glorieuse pour l'Église, celle où la science, reconnaissant qu'elle a fait de vains efforts pour se constituer en dehors de la vérité chrétienne, viendra s'asseoir dans nos temples, et nous donnant le baiser de réconciliation, nous rendra la justice qu'elle nous doit.

Ainsi, Messieurs, par elle-même comme étant formée d'hommes d'étude, d'hommes instruits qui donnent leurs veilles à apprendre ce qu'ils enseignent, l'Église est un corps savant. J'ajoute de plus que ce caractère de certitude n'appartient à aucune autre autorité religieuse enseignante au même degré qu'à nous.

Et vous en avez un exemple dans le mahométisme. C'est un culte né de la Bible: le Coran n'est qu'un plagiat de la Bible, c'est prouvé historiquement par la lecture même du Coran. Eh bien! Mahomet n'a touché qu'à quelques points du christianisme; il a attaqué la divinité de J.-C.; mais il a reconnu l'unité de Dieu; il a reconnu la création du monde, la législation donnée aux hommes par Dieu, la sanction de cette législation, toute la série historique consignée dans la Bible, Adam, Abraham, Moïse, et enfin la suite des grands prophètes. Eh bien! cet homme a touché le christianisme dans son principe; quelle a été la vengeance de Dieu? Dieu a condamné son œuvre à n'être plus

une religion. Mahomet avait détaché la pierre angulaire de l'édifice, et cette pierre est tombée sur lui; et, en même temps, l'ignorance s'est étendue sur son peuple, sur cette nation qui nous envoie sans cesse des émissaires pour recueillir quelques débris de notre science, pour nous demander quelques ingénieurs qui construisent leurs palais, magnifique hommage que la providence de Dieu fait rendre à cette hérésie qui a nié la divinité du fondateur du christianisme! Ils ont beau prendre des habits à l'européenne, leur magnifique sultan peut donner dans son palais des repas à l'européenne: l'ignorance est sur cette terre depuis qu'ils ont nié J.-C.; la science n'y reparaitra qu'avec J.-C.

Toutefois, quoique la science soit un des caractères les plus nécessaires de la certitude, il ne suffit pas encore d'arriver au plus haut degré d'assurance que l'on possède. En effet, la science, c'est une vue de l'esprit. Mais il y a dans l'homme autre chose que l'esprit: il y a une volonté, et cette volonté, où est le siège de la liberté humaine, cette volonté est tellement puissante, qu'elle peut faire voir à l'esprit ce que l'esprit ne verrait pas sans elle. Tous, nous sommes sujets à l'illusion, beaucoup moins par la nature bornée de notre intelligence que par la nature corrompue de notre esprit. C'est la volonté, comme l'a dit Descartes, l'un des plus grands philosophes qui aient honoré l'esprit humain, c'est la volonté qui est mère de l'erreur. Là, où la volonté se trouble, il se fait un nuage dans l'esprit; d'où il suit que si la volonté concourait avec l'intelligence pour reconnaître la vérité, de manière que la vérité ne fût pas une satisfaction de l'orgueil, mais, au contraire, un sacrifice; si la vérité découverte par l'intelligence, c'était la mort de quelque passion du cœur; si, quand l'homme voit il s'humiliait, vous auriez encore un complément de certitude aussi grand que vous pourriez le souhaiter.

Or, voilà ce que possède l'église catholique. Les vérités qu'elle enseigne, ce ne sont pas des vérités faites par plaisir; nous ne sommes pas des académiciens qui, élaborant dans leur cabinet, au milieu de toutes les jouissances de la vie, des découvertes, les portent fastueusement dans des académies, et vont le lendemain recevoir leur récompense en renommée, en honneurs, en richesses. Non, Messieurs, quand nous vous apportons la vérité, elle sort d'un cœur brisé par la vérité même: c'est au pied de la croix que nous l'avons prise, et celui qui ne l'apporte pas de là, vous le recon-

naissez à son langage. Il y a de grandes vertus, nous devons en convenir, chez nos frères égarés. Il y a beaucoup de vertus chez les protestans, parce qu'ils ont encore conservé de la sève chrétienne. Cependant, Messieurs, cette vertu n'est pas une vertu de sacrifice, comme celle qu'enseigne l'église catholique, et qu'elle pratique par ses membres enseignés et ses membres enseignant. La vertu catholique détruit l'orgueil dans ses racines, en exigeant la soumission de l'esprit à une autorité enseignante; tandis que la vertu protestante, laissant subsister l'interprétation individuelle, laisse l'orgueil dans sa force. Aussi, toutes ces sectes n'ont-elles pas produit encore une fille de la charité! Pourquoi? c'est que, pour aimer à un certain degré, il ne faut pas simplement une raison prompte, orgueilleuse; il faut une foi profonde, il faut, en un mot, non pas raisonner, mais croire, mais s'abimer, mais adorer sans cesse; et jamais les protestans, avec toutes leurs vertus d'honnêtes gens, de chrétiens, n'arriveront à ce qu'il faut de folie dans l'amour pour faire une fille de la charité; car, peut-on aimer sans être fou? et là, où il y a quelque chose de généreux, n'a-t-on pas perdu la raison? Aimer, c'est donner sa vie, c'est s'immoler, c'est estimer la vie d'un autre plus que dix mille fois la sienne; aimer, c'est préférer la mort plutôt que blesser l'objet qu'on aime. Oh! oui, c'est de la folie. Et tous ces soldats tombant sur le champ de bataille, ces vieux soldats, quand ils mouraient sur nos frontières, quand leurs corps tombaient ensevelis dans les fleuves ou dans les guérets, eh bien! avant de recevoir la balle, ils criaient ou vive la république, ou vive l'empereur, ou vivent les pouvoirs de ce temps-là; ils tombaient couronnés par la victoire, pleins d'amour et de cette sublime folie qu'on ne possède pas avec la raison, mais qu'on possède avec son cœur!

Le troisième caractère de la certitude, après celui de la science et celui du sacrifice, inhérent à la vérité découverte, c'est le nombre. Les hommes ayant reçu une raison, il est bien clair que plus il y a de raisons éclairées et vertueuses qui se groupent autour d'une vérité, plus on doit croire qu'il y a certitude. Remarquez, Messieurs, que je ne parle pas du nombre matériel, je l'estime très-peu; mais du nombre éclairé, vertueux. Je dis que plus il y a d'hommes éclairés et vertueux autour d'une pensée, plus elle est légitime, plus la certitude est assurée. Eh bien! avec la condition de la science et de la vertu, l'église catholique possède encore l'élément

du nombre. Ce n'est pas une petite société perdue çà et là, c'est une multitude immense d'hommes éclairés de toutes les nations, de tous les pays, de toutes les langues; et ce nombre va sans cesse s'augmentant, à mesure que l'église avance vers ses destinées dernières. Nous, nous sommes monarchie, aristocratie, peuple; nous répondons à tous les besoins de l'humanité, nous sommes comme un centre d'une toile infinie, nous touchons à tout. Chaque fois qu'on met la main sur une partie de la toile, nous répondons, nous sommes la montre sans cesse en mouvement, et qui répond à quiconque l'interroge sur la durée des choses.

Mais ce n'est pas encore assez que cette certitude si entière et si inexpugnable que possède l'église catholique; il faut qu'elle soit infaillible, non-seulement qu'elle ne se trompe pas, qu'elle soit certaine de la divinité du christianisme, et certaine de la divinité de sa propre mission, il faut encore qu'elle soit sûre de ne jamais se tromper dans l'enseignement qui lui a été confié.

Or, cette infaillibilité, il faut que Dieu nous la donne. Il n'y a que lui seul qui puisse donner à ceux qu'il a créés le droit de ne jamais se tromper. Eh! mon Dieu, ce n'est que l'établissement d'un privilège qui appartenait à l'homme dans le Paradis terrestre; alors il était en rapport avec la vérité. Si le genre humain n'avait pas péri dans son chef, il serait resté perpétuellement en harmonie avec la vérité. Il aurait toujours vu ce qu'il voit aujourd'hui par l'église. Eh! Messieurs, l'infaillibilité est tellement nécessaire, que nulle religion qui enseigne quelque chose ne peut pas ne point se dire infaillible; et c'est ici que nous allons découvrir encore un motif de foi dans cette église catholique.

Je dis donc que quand on veut enseigner une vérité invisible, il faut oser se dire infaillible. Car si on ne se dit pas infaillible, on ne fonde pas une religion, on fonde une philosophie qui aura le sort commun.

Nulle religion n'a osé se dire infaillible, et, indépendamment des exemples de l'antiquité, nous en avons un exemple récent. Vous avez vu, et c'est une chose dont vous rendrez compte un jour devant Dieu, vous avez vu tenter un essai de religion. Savez-vous ce qui a perdu la religion saint-simonienne? C'est que jamais ces hommes d'esprit, de capacité, et peut-être de bonne foi, n'ont osé, leur chef suprême en tête, venir se poser devant vous et vous dire: Ne raisonnez pas; car nous avons la vérité, nous sommes infaillibles. Ils ont péri par le rai-

sonnement qui fait périr les empires et les philosophies, qui fait que le monde est flottant sur ses ancrés; ils ont péri par le raisonnement qui tue tout. C'est que l'homme ne croit pas à l'homme, mais à Dieu ou à une autorité qui émane de lui, et quand un homme n'a pas prouvé son inviolabilité, il périt. Donc les saints-simoniens ont péri pour ne pas s'être dit infaillibles; et les protestans dont nous annonçons la chute, comment périssent-ils? Par le raisonnement. Et si la société chancelle sur ses bases en Europe, qui l'attaque? Est-ce le fer? Non; jusqu'à présent dans l'histoire du monde, nous voyons que les princes ont eu assez de force pour repousser leurs ennemis. Qui attaque donc la société? Le raisonnement.

Donc, les protestans périssent comme les saint-simoniens, comme tous les philosophes! Eh! quelle a été la ressource qu'on a cru trouver pour échapper à l'impérieuse nécessité de l'infaillibilité? On s'est caché dans des caves, on a fait des mystères, on les a enseveli dans l'ombre, on a enivré les hommes par un spectacle mystérieux, on a fait; ainsi que toutes les sortes de religions l'avaient fait, des sociétés secrètes, on a fait de la vérité quelque chose qui se cache, comme si la vérité n'était pas faite pour éclairer les hommes. Insensés, ne se sentant pas l'infaillibilité, n'osant pas se dire infaillibles, ils ont pris la vérité comme un homme prend un flambeau le soir, le met dans son lit, et l'éteint!

Je dirais que nulle religion n'avait osé se dire infaillible, je blasphémerais. Si! une l'a osé, et elle le dit ici devant vous, hommes de science et de civilisation, et vous écoutez sans sourire, et cette religion c'est celle que je prêche. Pourquoi donc ne souriez-vous pas en m'écoutant? Croyez-vous qu'il n'y ait pas une raison à toute chose? Il y a toujours une cause à tout. Eh bien, vous ne riez pas, parce que, depuis dix-huit siècles, l'église, malgré la succession de ses papes, de ses évêques, malgré les malheurs et les agitations de tout genre qui l'ont remuée, mais qui ont passé, l'église est restée comme un roc, s'appuyant sur un tombeau; mais ce tombeau c'était celui de J.-C., de Dieu. Ainsi l'église est la seule société qui se soit dite infaillible, et elle l'a prouvé par ses actes, par sa doctrine, par son unité.

Si maintenant nous revenons sur ce qui a été dit dans cette conférence et dans celles qui l'ont précédée, nous pourrions résumer en peu de mots cette doctrine qui vous a été exposée non comme à des enfans à qui on donne le pain, mais à des hommes capables

de comprendre ce que c'est que la pensée de l'infini et de l'éternité, et qui, chez eux, dans le silence de l'étude, peuvent peser au poids de ce qu'ils savent ce qui leur a été annoncé. Nous avons établi quatre vérités de droit. Il est nécessaire que dans le monde il y ait une église enseignante destinée à tons les hommes; première vérité de droit. Elle doit avoir le caractère de l'universalité; deuxième vérité de droit. Cette église enseignant le genre humain doit avoir les caractères de la certitude; troisième vérité de droit. Et enfin, elle doit se dire, elle doit être infaillible; quatrième vérité de droit. Or, nous avons établi en fait que l'église est une autorité enseignante, que seule elle possède le cachet de l'universalité, qu'elle a dans la science, la vertu, et le nombre les élémens de la certitude; que nulle compagnie scientifique ne possède, que ni les fameuses religions, ni les sectes chrétiennes ne possèdent; qu'elle ose se dire infaillible et qu'elle le prouve. Quatre vérités de droit établies par des raisonnemens de fait, et quatre vérités de fait visibles à tout le monde. Or Messieurs, si vous pesez ces quatre vérités de droit et ces quatre vérités de fait, la conclusion que vous tirerez sera celle-ci : que l'église catholique est véritablement divine, qu'elle est seule chargée des destinées de l'intelligence humaine, et que si nous devons comme une feuille battue par le vent, passer en ce monde sans laisser une trace, un souvenir, il faut nous attacher à ce roc inébranlable qui pose sur J.-C., le plus grand des hommes comme le plus magnifique des Dieux.

ETUDES BIBLIQUES.

APOCRYPHES DU NOUVEAU TESTAMENT.

Nous avons dit, dans l'article précédent, que les peuples divers qui adoptèrent la religion chrétienne à son triomphe durent nécessairement apporter dans leur croyance nouvelle la tournure d'esprit et d'imagination particulière aux climats qu'ils habitaient; à cette observaiton qui est juste, il faut encore ajouter que les idées religieuses qui auparavant dominaient chez ces peuples eurent une grande influence sur toutes les superstitions qu'ils mêlèrent au culte qu'ils venaient d'embrasser. Nous retrouvons cette coutume chez les peuples du nord comme chez ceux de l'orient. C'est à elle, nous n'en doutons pas, qu'il faut rattacher l'origine

de plusieurs des hérésies des premiers siècles. Ainsi quelques savans, après avoir examiné la doctrine des Manichéens, retrouvèrent dans la légende que ces nouveaux sectateurs débitaient un grand nombre des faits attribués par les Thibetains-Mongols à *Xaca*, nom qu'ils donnent à leur principale divinité.

C'est un fait qu'Aloysius Mingarelli a constaté dans une lettre qu'il plaça en tête de l'édition de l'*Évangile de Thomas*, publiée dans sa collection d'opuscules scientifiques et philologiques (Nova Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici; 12 vol. Venise, 1764).

La haute antiquité de cet apocryphe est incontestable; depuis Origène, qui le premier dans ses homélies en a fait mention, nous trouvons presque jusqu'à nos jours une suite non interrompue de jugemens portés sur ce livre soit par les pères de l'église, soit par les ecclésiastiques. Ces jugemens ont été recueillis par Fabricius et M. Thilo qui les ont fort bien discutés; et ce dernier ajoute : « Toutes ces raisons nous portent à croire que ce livre avec plusieurs autres fut transmis aux *Manichéens* par les Gnostiques afin de multiplier leurs sectateurs, en répandant les fables, la superstition et les sottises. »

Cet apocryphe n'est pas étendu; le plus grand nombre des faits qui y sont rapportés se trouvent dans les livres que nous allons examiner plus bas. Nous nous contenterons d'en citer un passage qui pourra en faire juger.

« Jésus avait réuni beaucoup d'eau, et voilà que le fils d'Anne, le scribe, qui était là, prit un rameau sec, creusa la terre, et l'eau s'écoula. Ayant vu son action, Jésus fut irrité et lui dit : Homme injuste, impie et sot, que t'avait fait cette eau? Maintenant voici que tu vas brûler comme l'arbre desséché, et aussitôt l'enfant brûla. Mais Jésus rentra dans la maison de Joseph; les parens de celui qui avait été brûlé, accablés de douleur, le portèrent devant la maison de Joseph en l'accusant parce qu'il avait un fils qui faisait d'aussi méchantes actions.

Jésus sortit, et un enfant qui courait le heurta fortement à l'épaule : arrête ici, dit le Christ, et l'enfant tomba mort. Tous ceux qui voyaient cela se demandaient : De qui est né celui dont toutes les paroles sont accomplies. Mais les parens du mort vinrent à Joseph et lui dirent : Tu as un fils qui t'empêchera d'habiter au milieu de nous; Va-t'en, ou apprends-lui à bénir et non à maudire, car il tue nos enfans.

Et Joseph ayant appelé l'enfant près de

lui, l'admonesta en disant : Pourquoi as-tu fait cela ; ceux-ci souffrent, nous ont en haine; ils vont nous poursuivre. Mais Jésus lui dit : Ces paroles ne sont pas les miennes, mais de toi. Je me tairai; mais ceux-là seront punis; et les Juifs qui avaient accusé Jésus furent aveuglés. Ceux qui virent cela furent bien épouvantés. Ils hésitaient, disant : Quel est celui dont toutes les paroles, soit bonnes, soit mauvaises, sont accomplies. Mais Joseph se leva et tira fortement l'oreille à Jésus. L'enfant irrité lui dit : qu'il te suffise, cherché et ne trouve pas; tu as agi follement; ne sais-tu pas que je t'appartiens? Pourquoi me faire mal, je suis à toi. » Dans ces vengeances cruelles, ne croirait-on pas lire le récit de l'enfance de quelque magicien plutôt que celle de l'homme-Dieu.

Les croyances superstitieuses si répandues, si générales depuis ces premiers siècles jusqu'au XVI^e influèrent nécessairement sur la composition des apocryphes latins, et les ouvrages que nous allons examiner nous en offriront des preuves. L'un d'eux, par exemple, manuscrit et que M. Thilo a rejeté, après nous en avoir donné la table des chapitres, a été composé avec le texte de quelques uns des évangiles arabes ou grecs; seulement le compilateur ne trouvant pas encore assez de merveilleux a cru devoir y ajouter plusieurs faits tout aussi bizarres, tout aussi étranges, souvent même beaucoup plus que ceux qu'il traduisait. Et ne croyons pas que cet apocryphe resta inconnu du vulgaire et ne fut qu'à l'usage des clercs bien endoctrinés: il n'en est pas ainsi, car parmi les différens écrits traduits en langue française dans le commencement du 12^e siècle, nous y trouvons une translation de cet évangile (1).

L'un des plus célèbres de ces apocryphes latins est celui que plusieurs écrivains ont fait connaître sous le titre de *Evangile de la nativité de la Vierge*. Pendant tout le moyen-âge, ce livre fut cité par un grand nombre de docteurs et de clercs; les faits qu'on y trouve furent principalement mis en œuvre par les sermonaires et les auteurs des vies des saints; la *legende dorée* surtout contient le texte presque entier de cet apocryphe. Une circonstance particulière à ce livre ne contribua pas peu à le rendre célèbre.

Ordinairement son texte était accompagné de deux épitres qui tendaient à en constater la véracité. La première est adressée

par deux évêques qui vivaient au quatrième siècle, au frère Jérôme prêtre bien lisant. Ils lui disent que les apocryphes ayant altéré la véritable tradition de la nativité et l'enfance de Jésus-Christ ils ont cru devoir le rejeter; mais qu'ayant appris que lui Jérôme, avait trouvé un évangile écrit en hébreu de la main de saint Mathieu, ils engageaient sa sainteté à le traduire en latin et à la faire connaître. La seconde épitre était une réponse à cette demande, dans laquelle Jérôme, en style assez diffus, s'engageait à accomplir la tâche qu'il lui était demandée. Ces deux pièces évidemment fausses et dont la véracité d'ailleurs ne pourrait rien faire préjuger en faveur de cet évangile auquel elles servent habituellement de préface, donnèrent à ce livre une certaine autorité. Nous n'analyserons pas les faits contenus dans l'évangile de la Nativité parce qu'ils sont presque tous répétés dans l'*Histoire de la Nativité de la Vierge et de l'Enfance de Jésus* qui va nous occuper.

Nos observations sur cet apocryphe ne sont pas nombreuses; toutes celles que nous venons de faire peuvent s'appliquer à cet écrit mensonger comme à ceux que nous avons cité plus haut. Cependant il est un fait qui n'est pas sans importance et qui mérite même un examen plus approfondi que nous ne pouvons le faire, c'est que les artistes du bas-empire et du moyen-âge puisèrent quelquefois dans ces apocryphes le sujet de leurs œuvres. Ce n'est pas le seul de ces livres auxquels ils aient emprunté; ainsi au témoignage d'Anastase le bibliothécaire, en sa vie de *Léon III*, ce prélat fit peindre sur les murs de la basilique de saint Paul l'histoire de saint Joachim et de sainte Anne. Dès l'année 550, Justinien fit élever à Constantinople une église en l'honneur de sainte Anne, et ces faits nous prouvent l'importance, l'ancienneté et la popularité de tous ces faux évangiles. A toutes les époques du moyen-âge, les livres d'heures si chargés d'or et de brillantes enluminures nous retracent une foule de scènes que la lecture des apocryphes peut seule nous expliquer.

Mais revenons à l'*Histoire de la nativité de la Vierge et de l'enfance de Jésus*. C'est le recueil le plus complet des fausses traditions accréditées sur le Christ et sa mère; il mérite à tous égards de fixer notre attention.

L'auteur de cet apocryphe, après un court prologue, nous donne l'histoire de Joachim et d'Anne à peu près dans les mê-

(1) Manuscrit de la bibliothèque du roi.

mes termès que ceux qui ont été présentés par nous dans le précédent article; mais ce récit, quoique plus long, est tronqué; il est fait d'ailleurs d'une manière bien moins dramatique, bien moins touchante. Marie vient au monde; voici comment son éducation dans le temple est racontée : « Marie faisait l'admiration de tout Israël, parce qu'à l'âge de trois ans elle marchait d'un pas grave qui était plutôt celui d'une personne comblée de sagesse que le pas d'un enfant. Souvent sa figure resplendissait comme la neige, et l'on ne pouvait en soutenir l'éclat; elle était si savante et si habile dans l'art de tisser la laine, qu'en peu d'instans elle faisait très-bien ce que les matrones avaient peine à exécuter. Elle avait ainsi divisé ses occupations de chaque jour. Dès le matin jusqu'à la troisième heure elle restait en prières; depuis la troisième heure jusqu'à la neuvième, elle s'occupait à des ouvrages de femmes; à la neuvième, elle se remettait en prières jusqu'au moment où un ange descendait vers elle et lui apportait sa nourriture; enfin, le reste du jour, elle le passait avec les vierges vouées depuis long-temps au culte du seigneur. Elle savait si bien profiter des leçons qu'elle en recevait, qu'en sagesse et en connaissance des lois de Dieu, en humilité, dans l'art de chanter en vers, en douceur, en chasteté, enfin dans la pratique de toutes les vertus, on ne lui connaissait pas d'égale. Jamais de colère, jamais de caprices, toutes ses paroles étaient si pleines de grâces qu'on y reconnaissait la voix du seigneur. Continuellement occupée de ses prières et des lois saintes, elle était bonne et tendre envers ses compagnes et n'augmentait pas leur faute par son rire et ses moqueries. Si quelqu'un la saluait, elle répondait toujours *Deo gratias*, et c'est de là que depuis les hommes sages ont pris la coutume de se saluer ainsi. La nourriture quotidienne qu'elle recevait du ciel lui suffisait; celle qu'on lui donnait au temple, elle la partageait entre les pauvres. Souvent on a vu les anges s'entretenir avec elle, et quand un malade touchait ses vêtemens il retournait guéri dans sa maison. » Le mariage de la Vierge est ensuite raconté avec les différentes circonstances habituellement mentionnés dans les apocryphes, et dont nous avons parlé plus haut. Marie, devenue épouse de Joseph, est visitée par l'ange auprès d'une fontaine, et c'est là que suivant ce livre, a lieu l'*Annunciation*; mais les prêtres qui avaient marié la jeune fille à Joseph, afin qu'elle restât pure, ayant appris qu'elle était grosse, la font comparaître devant eux et

l'accusent; Marie prouve son innocence en buvant l'eau d'expiation et faisant sept fois le tour de l'autel.

« L'édit de César ayant été promulgué Joseph et la Vierge se mirent en route; mais le terme était venu et Jésus vient au monde dans une caverne ainsi que nous l'avons dit. Hérode, qui fut par les mages qu'un nouveau roi des Juifs était né, ordonne le massacre des Innocens; mais Joseph, averti par l'ange, prend la fuite et va en Égypte. Ici, comme nous l'avons déjà observé, commence une suite de miracles plus bizarres les uns que les autres.

Arrivés près d'une caverne ils voulurent se reposer; Marie descendit de cheval et s'étant assise elle prit Jésus sur ses genoux. Il y avait avec Joseph trois enfans, et avec Marie une jeune fille qui les accompagnaient; mais voici que des dragons sortirent de la caverne, ce qu'ayant vu les enfans ils poussent de grands cris; alors Jésus s'éleva du sein de sa mère, marcha devant les dragons qui l'adorèrent et disparurent aussitôt. Et ces paroles du prophète furent accomplies : Les dragons loueront le Seigneur. Joseph et Marie avaient grand peur que ces monstres touchant Jésus ne le blessassent : ne craignez pas, leur dit-il, toutes les créatures doivent s'adoucir à ma vue.

» Et en traversant le désert, les lions et les léopards adoraient Jésus et l'accompagnaient. Partout où Joseph et Marie voulaient aller ils servaient de guide, inclinaient la tête, et louant Dieu. Quand Marie vit tous les monstres du désert accourir, elle trembla, Jésus la regardant : « O ma mère, ne crains pas; ils ne viennent pas pour te nuire, mais pour nous conserver. »

» Et parlant ainsi le fils de Dieu chassa la crainte du cœur de tous ceux qui l'accompagnaient. Les lions restaient au milieu des bœufs et des ânes, des somiers qui suivaient Joseph, doux et tranquilles au milieu des moutons et des brebis; tous ces animaux marchaient sans crainte les uns des autres.

» Au troisième jour de leur voyage, Marie fatiguée descendit et se reposa à l'ombre d'un palmier. Élevant ses regards vers les plus hautes branches, elle dit à Joseph : Si nous pouvions atteindre ces fruits? Comment le pourrions-nous, reprit le vieillard, ne voyez-vous pas la hauteur? J'en suis fâché, car nous autres commençons à être vides et je ne vois ici aucun moyen de les remplir. Alors Jésus souriant au sein de sa mère, dit au palmier : Abaisse tes branches, afin que ma mère jouisse de ton fruit. A cette

voix le palmier du désert inclina sa tête jusqu'aux pieds de Marie et tous les fruits s'offrirent à elle. Quand ils furent tous cueillis, l'arbre incliné attendait que la même voix qui l'avait abaissé lui ordonnât de se relever. Alors Jésus lui dit : Relève-toi, palmier, et sois semblable aux arbres du paradis : ouvre nous tes racines, et que l'eau que tu caches jaillisse à nos regards. Aussitôt l'arbre se releva et une source limpide coula devant Marie. La petite caravane ayant loué Dieu, apaisa sa soif avec les eaux miraculeuses.

Le lendemain ils se préparèrent au départ, et prêt à s'éloigner Jésus dit : Palmier, je veux qu'une de tes branches soit transportée dans le paradis, et je t'accorde cette grâce, qu'à tous ceux qui seront vainqueurs dans une bonne cause, on dira : *Vous avez mérité la palme de la victoire*. Alors un ange descendit des cieux, enleva une branche de l'arbre, et disparut. Ceux qui accompagnaient Jésus tremblaient : Pourquoi cette crainte, demanda-t-il; ne savez-vous pas que cette palme que j'ai envoyée dans les cieux, est destinée aux justes dans le séjour des délices comme elle vous fut préparée dans le désert.

Jésus après tous ces miracles arrive dans la capitale de l'Egypte, et toutes ses idoles tombent et se brisent d'elle-même à sa vue. Aphrodisius roi du pays, ayant appris cela, rassemble son armée et marche contre ce nouveau roi. Vaincu par sa douceur, il se convertit à la religion chrétienne.

Ici se termine cette histoire de Marie et de l'enfance de Jésus, au moins suivant le manuscrit publié par M. Thilo; car dans un autre conservé à la bibliothèque du roi, et dont nous avons dit plus haut que M. Thilo avait imprimé la table des chapitres, l'histoire de l'enfance de Jésus est continuée.

Ainsi, après le renversement des idoles et la conversion du roi d'Egypte, on trouve vingt-trois autres chapitres qui répètent tous les miracles que nous avons rapportés avant l'analyse de *l'Histoire de Marie et de l'Enfance de Jésus*. On en trouve plusieurs autres encore. Par exemple, Jésus de retour en Judée, entre seul dans la caverne d'une lionne devenue mère et caresse ses petits. Un autre jour il divise les eaux du Jourdain.

Mais toutes ces légendes ne sont que l'amplification maladroite de ce que les Chrétiens avaient imaginé sur ce sujet.

Pour terminer l'examen des livres apocryphes qui racontent la naissance, la vie et la mort de Jésus-Christ, il nous re te en-

core à donner une idée du faux *Evangile de Nicodème*, le plus célèbre de tous ces ouvrages mensongers. Qu'il ait été primitivement composé en latin, puis traduit en grec, qu'il ne soit que l'amplification des gestes de Pilate, cités par Tertullien, Eusèbe, Orose et plusieurs autres écrivains des premiers siècles, ce livre n'en est pas moins l'un des plus anciens sur cette matière. Depuis Grégoire de Tours, qui l'un des premiers en a fait mention, jus qu'aux prosateurs du seizième siècle qui en firent plusieurs fois d'assez fortes imitations, cet apocryphe ne cessa pendant tout le moyen-âge d'être lu, étudié, imité, traduit dans tous les dialectes de l'Europe. Il y a même entre lui et l'une des branches les plus célèbres de ces romans de chevalerie qui furent en si grande vogue parmi nous à cette époque, un point de liaison qu'il n'est pas sans importance de remarquer. Joseph d'Arimathie dont il est souvent question dans l'*Evangile de Nicodème*, est le premier, suivant les auteurs du roman de *Sant-Graal*, et des autres romans de la table ronde, qui ait apporté la précieuse relique dans l'Angleterre ou dans la Bretagne-armoricaine. Suivant les mêmes auteurs, c'est pour aller à la quête du *Sant-Graal* que fut institué la *Table Ronde*. On le voit c'est à la réunion de la légende chrétienne, et de la tradition historique et payenne que l'on doit les deux grandes idées qui dominent toute cette partie de la littérature du moyen-âge.

Deux parties, suivant M. Thilo, doivent être distinguées dans cet apocryphe : la première, jusqu'au chapitre XVI, contient le récit de la condamnation, du supplice, de l'ensevelissement et de la résurrection de Jésus-Christ, composés d'après les évangiles canoniques et les *actes* de Pilate, auxquels on a mêlé quelques fables. La seconde, depuis le chapitre XVII jusqu'à la fin, contient la résurrection des fils de Siméon, de Carinus et de Leucius, et la descente de Jésus aux enfers, que l'on soupçonne avoir été extraite d'un livre attribué à Lencius et à *Carinus* par les Manichéens. C'est la partie vraiment apocryphe et merveilleuse de l'ouvrage; car la première ne contient pas un grand nombre de faits extraordinaires ou inusités : les plus saillans se trouvaient au début de l'ouvrage :

« Les princes des prêtres ayant accusé Jésus, Pilate appelle son coureur (*cursorum*) et lui dit : que Jésus soit conduit vers moi, mais avec douceur. Le coureur étant sorti, rencontra le fils de Dieu, se prosterna devant lui et posant à terre le voile qui lui

couvrait la face, lui dit : Seigneur, marche sur ce voile, le préteur veut te voir. Ce qu'ayant vu les Juifs ils vinrent à Pilate et lui répétèrent ce que son envoyé avait fait. Pilate dit à son courrier : Pourquoi as-tu fait cela? Ce dernier répliqua : Quand tu m'as envoyé de Jérusalem à Alexandrie, j'ai rencontré Jésus, monté sur un âne, et les enfans des Juifs qui criaient autour : Hosanna au fils de David; puis ils cueillaient des rameaux et les agitaient en signe de fête. Il y en avait qui étendaient leurs vêtemens sur la terre. . . . Mais Pilate dit : introduisez Jésus. Le courrier étant sorti dit encore : Jésus, Seigneur, venez, le préteur vous appelle. Et quand le fils de Dieu entra les enseignes qui étaient là s'abaissèrent et l'adorèrent. Les Juifs ayant vu cela, poussèrent de grands cris contre les soldats. Ceux-ci ayant été interrogés répondirent : Nous sommes payens, serviteurs des temples, comment voulez-vous que nous adorions cet homme? Alors on mit les enseignes entre les mains de douze vieillards d'entre les Juifs et Pilate leur dit : Par César, je vous jure que si les enseignes s'abaissent entre vos mains quand cet homme entrera, le licteur fera tomber vos têtes. Et Jésus étant sorti il rentra quelques instans après; à son arrivée les enseignes se courbèrent en l'adorant.

» Après ce signe évident de la divinité de Jésus, Pilate épouvanté écoute les accusations des Juifs, il interroge lui-même l'homme-Dieu et il trouve tant de sagesse dans ses paroles, que plusieurs fois il dit aux Juifs : pourquoi voulez-vous tuer cet homme? Pourquoi verser le sang innocent? Malgré ces remontrances, et les témoignages de tous ceux que Jésus a guéri et qui viennent déposer en sa faveur, les Juifs demandent sa mort. Vous avez toujours été un peuple séditeux, leur crie Pilate, que le sang de ce juste retombe sur vous et sur vos enfans. Et se faisant apporter de l'eau pure il se lava les mains. »

La passion de Jésus est ensuite racontée à peu près dans les mêmes termes que dans l'évangile canonique. Ce n'est qu'au XVII^e chapitre que l'apocryphe est continué. Là commence une magnifique *prosopopée*. Deux fils de Siméon ressuscités par Jésus quand il descendit aux enfers, écrivent ce qu'ils ont vu :

» Nous étions avec tous les justes dans le fond des enfers. Tout à coup une brillante lumière éclaira ces lieux sombres; aussitôt Adam et toute la génération des hommes, avec tous les patriarches, tous les prophètes,

se sont écriés en disant : Voici la lumière que le créateur nous a promis. Puis St-Jean leur annonce que le Christ va venir et tous les prophètes, louant Dieu, répètent les différentes prédications qu'ils avaient faites à ce sujet. Mais tandis que les justes se réjouissent, voici Satan, le prince de la mort, qui dit aux enfers: Préparons-nous à saisir Jésus, qui se proclame le fils de Dieu mais qui n'est qu'un homme timide, qui s'écriait près d'expirer! mon ame est triste jusqu'à la mort. Mais l'enfer a répondu : prends garde, cet homme qui dit craindre la mort veut te tromper : si, homme faible, il veut marcher contre toi, c'est qu'il est tout puissant dans la divinité à qui tout doit obéir. Satan a dit : que redoutez-vous et pourquoi ne pas saisir ce Jésus, mon ennemi et le vôtre? J'ai excité tout mon peuple à l'abreuer d'outrages et à le tuer afin que vous puissiez le saisir. Mais l'enfer a répondu : Dis nous quel est ce Jésus? N'est-ce pas celui qui par ses paroles arrache les morts d'entre nous; mais peut-être est-ce le même qui après quarante jours nous a forcés à rendre Lazare à la vie? Satan a dit : c'est le même, c'est Jésus. Mais l'enfer a répondu : par ton pouvoir ne conduis pas cet homme près de nous. Quand j'ai entendu la puissance de ses paroles, j'ai frémi tout entier. Je n'ai pu retenir Lazare qui, devenu agile comme l'aigle, s'est secoué d'entre mes mains et s'est envolé à la lumière. Tu le vois, je connais la puissance de Jésus, c'est un Dieu. C'est le sauveur de l'humanité ! si tu l'amènes ici, tous les justes qui sont en enfer s'échapperont à la vie immortelle.

» Et comme l'enfer achevait ces paroles, une voix s'est élevée puissante comme le tonnerre et a dit : Ouvrez vos portes, ouvrez vos portes, le roi de gloire veut entrer! L'enfer ayant entendu dit à Satan : sors d'ici, sors si tu es un vaillant guerrier, va combattre le roi de gloire. Et il jeta Satan dehors et cria à ses fidèles ministres : Fermez vos portes d'airain, fermez les à double barrière, combattez courageusement, car nous sommes attaqués. Mais la foule des justes entendant ces clameurs disait : ouvrez, ouvrez vos portes, le roi de gloire est venu.

» Jésus entra, et l'enfer frémit dans ses demeures et fut vaincu. . . . Puis ayant appelé tous les justes, le fils de Dieu les emmena avec lui dans les cieux. »

Ici se termine la série des apocryphes ayant rapport à Jésus-Christ ou à sa mère. Plus tard nous pourrions examiner les livres, aussi très nombreux, racontant les actions des apôtres ou qui leurs sont attribuées.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Pétition relative au maréchal Ney. — Autre pétition concernant l'amnistie. — Procès de la *Quotidienne*. — Sanglante exécution ordonnée par Mina, en Navarre. — La restauration se faisant par la révolution. — Juges du Puy; fonctionnaires locaux. — Bill sur le mariage des dissidens. — Enquête sur les revenus ecclésiastiques. — Bill concernant la commutation des dîmes. — Question posée entre l'Irlande catholique et l'Angleterre protestante. — Troubles survenus dans le Canada. — Loi des fonds secrets présentée par le ministre de l'intérieur. — Situation du procès d'avril. — Incidens préparatoires.

Quand sortirons-nous de la déplorable carrière des récriminations? Ne voit-on pas que ces accusations qui embrassent les faits passés ouvrent des réactions dans l'avenir, et que la guerre civile existe en germe dans la pensée des hommes, dès que les torts réciproques ne sont point pardonnés et que les cœurs recèlent des sentimens de haine et de vengeance? Un homme de lettres, nommé M. Froment, a la malheureuse inspiration d'adresser à la chambre des députés une pétition par laquelle il demande qu'une statue en bronze du Maréchal Ney soit élevée devant la porte principale du palais du Luxembourg. Voyez la belle conception que d'aller placer une menace fondue en bronze précisément devant le tribunal qui a condamné le maréchal Ney et où siègent encore ses juges!

M. de Briquerville s'empare de ce sujet, et prononce un discours dans lequel il dit que : « Lorsque les passions sont calmées, il faut que les victimes soient honorées en face même de leurs bourreaux, et sur le lieu même où elles ont souffert le martyre. » Et les hommes qui ont rendu la sentence selon les lois existent encore; et la plupart font partie d'un des grands pouvoirs de l'état, et on les qualifie de bourreaux et le condamné de martyr! Comment trouve-t-on ce calme des passions!

Qui applaudit aujourd'hui au supplice du Maréchal Ney, ce Manlius de nos discordes civiles? Il n'est pas un parti qui ne le déplore, quoiqu'accompli dans les strictes règles du droit. Mais les regrets inspirés par la saine raison n'attaquent pas la chose régulièrement jugée; ils ne s'appliquent qu'au concours de circonstances qui

a empêché la clémence royale de couvrir d'un pardon généreux une grande erreur politique; à mesure que nous nous éloignons de l'événement et que les fautes des partis se succèdent et s'accumulent, l'impression du crime s'efface, l'esprit se plaît dans la pensée du repentir et de la réhabilitation du coupable, et l'on se sent prêt à redemander aux passions des hommes cette vie glorieuse qui appartient à la patrie.

Mais ceux qui suscitent de pareilles questions et les défendent, ne réfléchissent donc pas qu'il faudrait couvrir nos places publiques de statues de bronze! Si le principe révolutionnaire en réclame une pour un guerrier qu'elle regarde comme un de ses martyrs, le principe d'ordre et de légitimité en demandera quelques centaines sur cette place funeste où tant d'augustes et d'illustres victimes ont péri: il en faudra au moins une à la porte du Temple, une seconde sur les remparts de Vincennes, une troisième sur la place de la bibliothèque royale. Les Charrette, les Lescur, les Cathelineau, les Stofflet, ont-ils péri à plus juste titre que le général qui a trahi son roi, après avoir fait le serment de lui être fidèle? Depuis 45 ans, on ne fait en France qu'élever des statues que la main d'une faction détruit bientôt après pour mettre des héros sur le piédestal. Il serait bien temps d'en élever une à la Concorde, en renonçant à ces apothéoses d'un jour, qui ne signifient que la victoire éphémère d'un parti sur un autre. La postérité jugera les vainqueurs et les vaincus, et décrètera des images aux réputations qui sortiront pures de cette grande épreuve des révolutions.

Quand voudra-t-on enfin comprendre qu'il ne s'agit depuis près d'un demi-siècle que d'une querelle qui n'a encore eu ni tribunal, ni juges? Un habitant de Toulon sollicité l'intervention de la chambre des Pairs en faveur d'une amnistie pour tous les détenus politiques, quelles que soient les nuances de leurs opinions. Un noble pair se lève et dit qu'il repousse ce vœu « Comme la chose du monde la plus impolitique et la plus funeste à la France qui, quoiqu'on en dise, n'en veut certainement pas. » Que disions-nous? N'est-ce pas l'esprit de parti qui parle ici par l'organe de cet orateur? Tout à l'heure on réclamait non-seulement l'amnistie, mais encore la réhabilitation pour un condamné politique, au nom de la France sans doute; maintenant, et au même nom, l'on

repousse une mesure de générosité envers les partis vaincus ! Il est clair que le *vœ victis* de Brennus triomphe ici dans toute sa dureté. On restaurera la mémoire du maréchal Ney, parce que le parti triomphant le réclame ; on n'accordera ni grâce, ni pardon à d'autres condamnés politiques, parce que tel est le bon plaisir de leurs adversaires. Mais la France n'est pour rien dans tout cela, et le noble pair qui s'est montré si rigoureux et si inflexible serait fort embarrassé de prouver où quand et de quelle manière la France a fait connaître qu'elle ne voulait pas de l'annistie. Cette France pour laquelle tant d'hommes se portent forts, et qu'ils rendent solidaire de leurs passions, est précisément ce qui manque pour finir ces funestes divisions et remettre à leur place les hommes et les choses, quel que soit le signe sous lequel ils se montrent.

Autre exemple : en trois jours et en deux procès, la *Quotidienne* est condamnée à quinze mille francs d'amende et à dix-huit mois de prison. Ce n'est pas ici le lieu de discuter le mérite de l'accusation ou ses vices, mais nous demanderons : Qu'est-ce aujourd'hui qu'un procès de la presse ? Alors que c'est un parti qui gouverne, qu'il nomme les juges et choisit les jurés, qu'il accuse et poursuit en vertu des lois qu'il a faites, la société n'est plus que spectatrice, non pas sans doute impassible, mais inactive, du débat qui s'agit. Ici, comme dans l'affaire du maréchal Ney, chacun peut montrer ses victimes et ses martyrs. Pour quelques écrivains du libéralisme condamnés avant 1830 à 200 fr. d'amende et à des emprisonnements d'un mois, le parti adverse peut produire les siens condamnés à des amendes de 10,000 f. et à des années d'emprisonnement. Cela ressemble assez à la guerre civile d'Espagne où, pour quelques hommes punis par le parti de Charles V, Mina fait raser des villages et fusiller leurs habitans. On peut dire que, dans les deux cas, les représailles sont hors de toute proportion avec l'agression. Il est à croire que la véritable nationalité serait moins rigoureuse, ou plutôt que de tels excès n'existeraient pas si elle avait toute son influence et si elle était réellement représentée.

Ces rigoureuses condamnations de la *Quotidienne*, au surplus, ont rappelé involontairement aux esprits que la révolution de juillet a été en grande partie suscitée par l'importance que la coalition de 1827 attachait à un très-petit nombre de con-

damnations légères appliquées à des écrivains qui attaquaient le gouvernement de droit avec une audace peu commune. Deux mois de prison et 300 fr. d'amende étaient aux yeux du libéralisme des actes d'une insupportable tyrannie qui attendaient à la plus précieuse de nos libertés. Le premier soin de la révolution victorieuse a été de mettre hors de prison ces victimes du despotisme qui ont été ensuite glorifiées et dotées de places lucratives et de pensions. Cependant le gouvernement que ces hommes avaient attaqué est encore reconnu aujourd'hui par eux-mêmes comme ayant eu tous les caractères de la légitimité et de la légalité. Il est donc inconséquent, après avoir donné un laurier et une prime à la licence, de punir avec cette rigueur des écrivains qui ne font que discuter un ordre de choses fondé sur le principe de la souveraineté du peuple, et par conséquent de l'examen le plus étendu. Il est fâcheux pour cette révolution de se trouver aussi souvent en contradiction avec la logique, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, avec la morale.

Mais existe-t-il rien de plus injuste et de plus cruel que les passions politiques ! Dix-huit mois de prison et 15,000 fr. d'amende pour quelques phrases de journal qui n'ont qu'un effet passager, sont une condamnation qui n'a pu être dictée que par la colère et que l'opinion publique ne confirmera pas. La disproportion est beaucoup trop grande. Dans cet ordre d'intérêts et d'idées, il y a excès de rigueur comme dans la cruelle et impitoyable mesure que Mina a prise à l'égard d'un village, dans lequel il a trouvé cachés des canons et des mortiers appartenant à l'armée de don Carlos. Le village a été rasé entièrement à l'exception de l'église et de la maison curiale ; les habitans ont été attachés cinq par cinq, et le cinquième de chaque groupe fusillé sans autre forme de procès. On est terrifié par l'image de cette sanglante exécution qu'a ordonnée cet homme dans son pays natal, contre ses propres compatriotes. Les siècles les plus barbares n'offrent pas d'exemples pareils. Un autre général de Christine, Espartero, pour se venger de la perte de quelques magasins tombés au pouvoir des royalistes, fait prendre dans le bague de Bilbao, quatre malheureux condamnés par les tribunaux réguliers, et les fait fusiller. Toutes les idées de justice et de morale sont foulées aux pieds dans cette guerre d'extermination qui semble participer de la na-

ture funeste de son origine. Dès que les hommes appartenant à une même patrie, comme les enfans d'une même mère, en viennent à s'attaquer et à tourner les uns contre les autres leurs armes impies, on dirait que la lumière de la civilisation s'est éteinte, que tout sentiment d'humanité est étouffé pour faire place à la férocité et à la barbarie; et ce qui serait interdit par le droit des gens à deux nations étrangères l'une à l'autre, devient le code sanguinaire et comme l'ordre légal de la guerre civile.

Mais, par ses excès mêmes, la révolution rétablit toutes les idées qu'elle a détruites et détruit de ses propres mains ce qu'elle a édifié.

La restauration avait, selon la coalition de 1827, attenté à la conscience et à l'indépendance des fonctionnaires publics, en sévissant contre les magistrats qui souscrivaient pour des œuvres libérales, ou s'inscrivaient dans des associations hostiles au gouvernement. Eh bien! voilà deux juges du tribunal de Puy (Haute-Loire), qui sont cités devant la cour de cassation pour avoir souscrit en faveur du *National*, condamné à une forte amende. Et il ne sera pas impossible que ces deux juges rencontrent dans la haute cour des magistrats qui ont été suspendus ou admonestés pour pareil fait avant 1830.

La restauration était coupable d'avoir employé un million de fouds secrets à organiser une police politique contre l'esprit révolutionnaire et à subventionner des journaux hostiles aux idées libérales; et voilà M. le ministre de l'intérieur qui réclame 2 millions 500 mille fr. pour surveiller les associations secrètes, et salarier les écrivains de quatre journaux parisiens et de vingt journaux des provinces.

Les fonctionnaires locaux de la restauration étaient de petits tyrans féodaux dont le *Constitutionnel* enregistrait chaque jour les actes arbitraires et les illégalités. Une révolution pouvait seule mettre un terme à leur intolérable despotisme et rétablir le règne des lois. Cependant voilà un député-maire qui déclare que le pouvoir municipal ne peut subsister sans violer les lois vingt fois par jour, et qu'il serait impossible d'administrer même un village sans un pouvoir discrétionnaire, qui mette l'autorité locale au-dessus des lois. La naïveté de cet aveu a excité l'philarrité de la chambre; mais il doit prouver à la France que le libéralisme a un peu

joué avec le principe monarchique la fable du loup et de l'agneau.

La restauration a commis le crime de se confier tour à tour aux hommes de la droite et du centre droit, ainsi qu'aux doctrinaires; mais elle a refusé de se mettre dans les mains des hommes de la gauche, dont elle n'a voulu à aucun prix. C'est cette repulsion qui a amené la grande catastrophe, tant était grande l'injure faite à l'illustre Lafayette, à l'éloquent Benjamin-Constant, au vertueux Dupont de l'Eure, à l'habile Odilon-Barrot. Eh! bien, voilà qu'au bout de quatre ans, le nouvel ordre de choses déclare par deux fois qu'il lui est impossible, sans se compromettre et sans périr, de faire un pas plus loin que les hommes de la doctrine.

N'est-il pas évident que cette disposition des idées et ce retour vers les conditions de l'ordre moral et de la force dans le pouvoir, rétablissent, pour ne pas dire restaurent, les influences de la droite? Car le jour où les doctrinaires manqueront aux intérêts-généraux, la position des hommes de la droite sera entièrement rétablie et tous leurs principes avec eux.

Tel est l'ascendant de la vérité qu'elle finit par se faire jour malgré tous les obstacles, et souvent par les efforts de ceux-là mêmes qui ont le plus fait pour l'empêcher. Ce qui se passe en Angleterre en est la preuve. Voilà un ministère anglican et tory forcé d'apporter au Parlement des lois de réforme qu'il a long temps combattues, et de vouloir enfin ce qu'il avait déclaré être incompatible avec la constitution de l'église et de l'état; *church and state*.

Le bill sur le mariage des dissidens a été présenté. C'est presque au milieu du dix-neuvième siècle que la Grande-Bretagne s'est aperçue qu'il était absurde de forcer des hommes d'une autre communion à contracter des liens spirituels selon des rites que leur conscience n'admet pas. Les progrès de la raison et des lumières sont bien lents, comme on le voit, sur la terre classique de la liberté.

La commission formée lors de l'avènement du ministère Peel, pour examiner la situation de l'épiscopat anglican s'est arrêtée, selon les journaux de Londres, aux points suivans qui serviroit de bases à son rapport: «Il sera établi en règle générale que nulle allocation additionnelle ne sera faite au revenu d'un évêque lorsqu'il s'élèvera à 4 mille 500 livres sterling (112,500 fr.), et qu'aucune diminution ne

sera faite si ce revenu n'excède pas cinq mille cinq cents liv. sterl. (137,500 fr.) Les philosophes ont beaucoup applaudi à une scène de comédie dont ils faisaient une injurieuse et bien fausse application. C'est pour le coup qu'ils peuvent se tourner vers l'infortuné prélat anglican, auquel il ne restera que 137,500 fr. de revenu, et s'écrier avec compassion : Le pauvre homme !

MM. les *torys*, comme on le voit, tout en faisant des concessions, réservent encore à leur église une assez belle part. Dans l'affaire du mariage des dissidents par exemple, la déclaration sera faite par les conjoints au magistrat du lieu qu'ils habitent, et celui-ci en donnera avis au ministre de la paroisse qui, moyennant une rétribution de 7 schellings (8 fr. 82 c.) sera tenu d'inscrire le mariage sur ses registres. C'est ce qu'on peut appeler donner et retenir ; car excepté la cérémonie qui n'était qu'une dérision à l'égard des dissidents, le clergé anglican reste conservateur de l'état civil et collecteur d'un droit curial sur des hommes d'une autre communion.

M. Peel a enfin présenté sa loi sur les dîmes d'Irlande. Elle est à peu de chose près la même que celle qu'il avait rejetée étant membre de l'opposition ; mais en Angleterre pas plus que chez nous, on ne regarde à ces inconséquences. Voici les principales bases de cette importante mesure, qui ne satisfait que très-incomplètement aux vœux de la population catholique en Irlande.

1° Réduction du montant des dîmes de 25 p. o/o.

2° Commutation et transformation de la dime en rente foncière fixe et permanente.

4° Affectation d'une somme votée par les chambres pour l'extinction des arrérages échus en 1834.

Cette mesure, en effet, quoiqu'elle soit un grand pas vers une amélioration, ne remédie que fort imparfaitement aux maux de la population catholique. Lord John Russell, MM. O'Connel, Sheil, O'Brien et autres membres, ont très-bien exposé que ce n'est là qu'une question secondaire ; que le point important n'est pas la forme du revenu, mais bien l'appropriation de ce revenu ; enfin que la grande injustice à réparer est celle qui a mis à la disposition d'un clergé qui ne compte pas 500 mille communiants, les biens, les revenus et tout ce qui appartenait aux églises de six mil-

lions de catholiques. « Je déclare à la chambre, a dit M. O'Connel, que si elle n'accorde pas au peuple Irlandais une portion de l'excédant des revenus de l'église anglicane, pour l'appliquer à des objets d'utilité publique, elle n'aura rien fait en sa faveur, et que rien, dans la proposition du gouvernement, n'indique de sa part le désir de se concilier l'esprit du pays. »

M. O'Connel aura raison aux yeux de tous les amis de la vérité politique, et il est fâcheux qu'un gouvernement prête de telles armes aux passions des partis ; qu'il pousse dans les voies extrêmes des esprits qu'un peu plus de justice et de modération retiendraient dans les conditions de l'ordre. Mais l'église anglicane est comme le mauvais riche qui refuse au pauvre jusqu'aux miettes de sa table splendide.

Il y a dans toutes ces questions un principe de justice, aux conséquences duquel il est impossible que les hommes d'état en Angleterre puissent échapper, parce qu'il a en sa faveur l'assentiment de la raison, en même temps que l'exemple de toutes les nations civilisées. Voici quelques propositions qui résument tout le débat :

Est-il conforme à la justice naturelle et à l'égalité de droits que le clergé de 500 mille habitans de l'Irlande conserve pour son usage exclusif les biens et les revenus qui ont originairement appartenu à la population catholique, composée aujourd'hui de 6 millions d'individus ?

Les revenus du clergé anglican en Irlande étant hors de toute proportion avec le nombre et les attributions de ses membres, n'est-il pas juste que l'excédant fasse retour au clergé catholique et aux établissemens religieux ?

Est-il selon la liberté de conscience et la tolérance que, par une absurde fiction, le clergé anglican, ses églises, ses établissemens de charité et ses écoles, dont les catholiques ne profitent en aucune manière, soient considérés par la loi, comme appartenant à toute la population, tandis les neuf dixièmes en sont exclus à cause de leur dissidence.

Voilà de ces questions tellement évidentes dans leur simplicité qu'elles entraînent les esprits qui ne sont point subjugués par les préjugés de sectes et les intérêts de caste. Ce sont-là des droits qui ont la sanction du genre humain tout entier, à l'exception du petit nombre d'hommes qui les nient par orgueil ou par cupidité.

Il ne faut pas être surpris néanmoins

de trouver de pareilles violations des lois générales du monde chez un peuple qui se dit chrétien et qui fait le commerce d'idoles pour les payens des bords du Gange, qui se prétend le fondateur de la liberté en Europe et traite en esclave la population catholique; qui prétend ne point se mêler des querelles intestines des autres nations et fournit des armes à toutes les guerres civiles. Depuis long-temps la Grande Bretagne protestante a fait de l'intérêt son Dieu, sa justice et sa loi; un état fondé sur une aussi fausse base ne pouvait subsister à côté du grand mouvement intellectuel qui se fait sentir dans le monde civilisé.

Une querelle sérieuse est engagée entre le Canada et la Métropole. Le Canada, d'origine française et presque tout catholique, a contre l'Angleterre les mêmes griefs qui provoquèrent l'insurrection américaine, et, en partie, ceux que l'Irlande élève contre le pouvoir central. Cette province américaine, en contact avec les États-Unis, est sur le point de réclamer son indépendance. Le gouvernement britannique vient d'y envoyer avec des troupes, en qualité de commissaire extraordinaire, sir Manners Sutton, qui a dernièrement échoué comme candidat à la présidence de la chambre des Communes. Malgré les talens de ce personnage politique, on craint que sa présence ne fasse qu'envenimer l'esprit d'opposition des habitans du Canada. L'Angleterre expie ses longues prospérités acquises par l'injustice, son orgueil et les profondes divisions qu'elle a semées par toute la terre pour la soumettre à sa suprématie. Le jour des réparations est venu, et tout ce qu'elle avait soumis à son altière domination tend à se séparer d'elle.

Telles sont les grandes questions à l'ordre du jour chez nos voisins. De notre côté, il y a trêve entre les partis pendant la discussion sur la responsabilité des ministres et des agens du pouvoir, sorte de cours de droit administratif auquel l'opinion publique ne prend qu'un faible intérêt. Il y a une fatalité attachée depuis quatre ans à toutes les lois d'organisation, considérées comme purement transitoires ainsi que l'époque qui les a produites. Le projet présenté par le ministre de l'intérieur pour obtenir le doublement des fonds secrets de police en 1835, est une de ces choses qui pèsent sur la conscience du pays, parce qu'on sait qu'au fond de la question se trouve ce qu'il y a de plus vil et de

plus honteux dans la nature humaine et que la corruption politique repose sur cette base d'or mêlée à de la boue. Cette discussion pourra bien devenir pour le ministère une nouvelle pierre de touche sur laquelle la confiance de la chambre sera éprouvée.

Mais le grand événement, le drame terrible qui va se représenter devant le monde entier, est le procès du complot d'avril pour lequel tout se prépare. Les prévenus sont en route, escortés dans leur trajet par des soldats, des gardes municipaux et des agens de police échelonnés de distance en distance. Des voitures de messageries remplies d'accusés et de leurs gardes traversant nos cités, tandis que de rapides et élégantes berlines transportent dans la capitale, les juges de cet étrange procès, appelés de toutes les parties de l'Europe et de la France, par une inquiète prévoyance du pouvoir.

Cependant une première lutte est engagée avant l'ouverture des débats. Les accusés ont voulu associer à leur défense des hommes dont les sympathies pour leurs opinions sont connues, même à l'étranger. Indépendamment de MM. d'Argenson, Blanqui, Garnier Pagès, Audry-de-Puyraveau, Carrel, Arago de l'Institut, Carnot, Thibaudeau, Bernard, ouvrier imprimeur, de Lamennais, et autres noms appartenant à la France, on voit figurer sur cette liste MM. O'Connell le député de l'Irlande, Mill de Londres, Gendebien de Bruxelles et Savoie d'Allemagne. Le président de la cour des Pairs ayant récusé tout ce qui, dans cette liste, n'est pas porté sur le tableau des avocats, à Paris et dans les départemens, a fait notifier aux accusés une liste de défenseurs par lui nommés d'office aux termes de la loi. Les inculpés ont déclaré de la manière la plus formelle qu'ils refusaient le ministère de ces avocats ou défenseurs officieux et qu'ils ne communiqueraient en aucune manière avec eux. Ces mesures prises par le pouvoir et la détermination des accusés ont produit au palais la plus vive agitation.

Pendant cet incident, M. le ministre de l'intérieur, en présentant à la chambre des députés son projet de loi des fonds secrets, insinuaît qu'une faction pourrait bien profiter de la circonstance du grand procès pour troubler la tranquillité publique. Des bruits sinistres se répandaient en même temps par la voie de la presse. Les organes de l'opinion républicaine ont vivement repoussé ces insinuations en dé-

clarant que les patriotes ne compromettent pas la cause de leurs amis par d'imprudentes démonstrations, et que, jusqu'à l'issue du procès, ils resteraient spectateurs calmes et inoffensifs.

Voilà en quel état est cette triste affaire qui va présenter la partie la plus énergique et la plus active de la révolution de juillet luttant contre les pouvoirs sortis du principe d'insurrection. Il y aura là une haute leçon et peut être un résultat utile pour le pays.

— C'est une chose importante à noter que les journaux ministériels des départemens semblent avoir reçu le mot d'ordre pour crier en même temps contre ce qu'ils appellent l'envahissement du clergé, à l'occasion de ce vaste mouvement religieux qui, commencé dans la capitale l'année dernière, s'est propagé de toutes parts en province, et se faisait remarquer d'une manière si éclatante à Marseille, il y a quelques jours. Dans les premières années de la révolution, nous avons vu les croix abattues et vendues à l'encan sur la place du Châtelet, les prêtres insultés, l'archevêché de Paris détruit, Saint-Germain-l'Auxerrois profané; nous avons vu transformer les séminaires en casernes, exhumer contre les petits séminaires, l'évêque, et le clergé en général, tous les décrets oubliés dans l'arsenal des mauvaises lois léguées par les haines des temps passés. Dernièrement le conseil d'état essayait de ravir au corps épiscopal la liberté, tandis que l'Université lui prenait son autorité enseignante. Aujourd'hui voici que les feuilles salariées jettent l'insulte à pleine main sur les membres de ce clergé si patient, si résigné, et qui a fait un si noble sacrifice de ses sentimens personnels et de ses affections particulières à la paix et à la tranquillité publique. Mais rien n'égale en ce genre la feuille ministérielle de Toulouse. M. l'archevêque de ce diocèse avait jugé à propos, dans son mandement du carême, d'avertir les parens qu'ils sont responsables de l'éducation qu'ils donnent à leurs enfans, et les conjurait de ne pas les abandonner à des maîtres sans conscience et sans religion. Le *Constitutionnel* du pays a jugé que ces maîtres sans conscience et sans religion ne pouvaient être que ceux de l'Université. En conséquence, il a vigoureusement attaqué le mandement du prélat. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans une décision prise à l'unanimité, les quatre conseils d'instruction primaire de Toulouse ont statué qu'une lettre rela-

tive au mandement serait écrite par le maire à M. l'archevêque. Il fera beau voir Messieurs des comités toulousains censurer le mandement de leur archevêque! Ceci ne serait que niais et ridicule, s'il n'y fallait pas voir, comme nous le disions en commençant, une conséquence de ce funeste esprit de persécution qui ne saurait avoir d'autre résultat que de contrister les catholiques et le clergé sans aucun profit pour le gouvernement.

— Dans deux procès consécutifs, la *Quotidienne* vient d'être condamnée à quinze mille francs d'amende et dix-huit mois de prison. La teneur de l'accusation et les paroles du ministère public ont clairement montré que c'est le principe même qu'on a voulu frapper, et ces amendes énormes ne laissent plus pareillement aucun doute sur le plan d'hostilité qui va se développer contre la presse indépendante. C'est donc un devoir pour toutes les opinions consciencieuses, quelles qu'elles soient, de se réunir dans un but de salut commun, et en particulier pour tous les hommes qui partagent les doctrines royalistes, de s'associer à la souscription qui vient d'être ouverte dans les bureaux de la *Quotidienne*, et qui se couvre chaque jour des noms les plus distingués. Comme amie de la liberté de la presse, que l'on cherche à détruire; attachée aux doctrines sociales et conservatrices; pleine d'estime et de sympathie pour le dévouement de la *Quotidienne*, la *Dominicale* a souscrit pour 50 fr.

RÉSUMÉ DE LA CHAMBRE.

Samedi 21 Mars.—La chambre a entendu le rapport de la commission des pétitions. — Des propriétaires de divers départemens ont demandé une loi qui fixât la législation sur la remonte de la cavalerie. Renvoi au ministre de la guerre, au ministre du commerce, et à la commission du budget. — M. Froment, homme de lettres à Paris, demande qu'il soit voté au maréchal Ney une statue équestre en bronze, qui serait placée devant la porte principale du Luxembourg. Ordre du jour. — La chambre s'est occupée ensuite à voter sur diverses lois d'intérêt local.

25. — M. le ministre des finances fait la demande d'un supplément de crédit pour les pensions de retraite des employés du ministère des finances. Renvoi aux bureaux. — On a ensuite présenté un projet de loi relatif à l'établissement de bateaux à vapeur pour le

service des dépêches dans la Méditerranée. Renvoyé également aux bureaux. — M. Faure a fait un rapport sur la proposition de M. Royer, concernant la liberté individuelle. — Présentation d'un projet de loi ordonnant un appel de 80 mille hommes sur le contingent de 1834, et d'un autre projet tendant à proroger les dispositions de la loi qui confère les fonctions de police judiciaire aux brigadiers de gendarmerie de l'Ouest. — La discussion sur la responsabilité des ministres a continué.

24. — Le ministre du commerce présente à la chambre deux projets de loi, l'un relatif à l'introduction en France des productions de la Corse, le second relatif au transit des marchandises prohibées. — Le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi sur les chemins vicinaux, et présente ensuite un autre projet tendant à obtenir une augmentation de fonds secrets. M. Thiers fait la lecture d'un exposé de motifs très-étendu, et fait de cette question une question de cabinet. — La discussion continue sur la responsabilité des ministres.

25. — La chambre continue la discussion générale sur la responsabilité des agens du pouvoir.

26. — Même discussion.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— On assure, dit un journal, que M. l'évêque de Verdun accepte l'archevêché d'Avignon. Il serait remplacé par M. Lecourtier, curé des Missions étrangères.

Le bruit se confirme que M. l'abbé Thibault, chanoine de Notre-Dame, est nommé au siège de Montpellier, et que l'on fait en ce moment les informations d'usage.

— L'affaire de la manécanterie de Roanne a été jugée lundi par la cour de royale en audience solennelle. La cour a jugé, comme la cour de cassation, que M. le curé de Roanne n'était point en droit de tenir une école, et elle l'a condamné à 100 fr. d'amende et aux frais. Ainsi, la manécanterie de Roanne est détruite, tandis que celle de Tarare pourra continuer !

— La demande d'un co-adjuteur pour M. l'évêque de Nancy est faite à Rome, et l'on espère que la conclusion ne rencontrera point d'obstacles. Le choix de M. l'évêque est tombé, comme on sait, sur M. l'abbé Donnet, curé de Villefranche.

— Une mission vient d'avoir lieu au hameau de Saint-Julien, près Marseille; elle a été donnée par MM. Moreau et Martin, missionnaires de Provence. Les exercices ont duré un mois entier, et ont attiré les

habitans de ce quartier et des hameaux voisins. Le recteur de Saint-Julien et son vicaire secondaient les missionnaires. Il y a eu à la fin deux communions générales, l'une de femmes, le 8; l'autre d'hommes, le dimanche suivant: l'une et l'autre ont été fort édifiantes. A la dernière, tous les hommes étaient réunis, sauf peut-être deux ou trois. Une croix a été plantée aux acclamations de tous les habitans du voisinage.

— Une mission vient également d'avoir lieu à Manduel, diocèse et arrondissement de Nîmes. Les instructions, commencées le 25 janvier, ne se sont terminées que le 4 mars. Elles ont été suivies assidûment par la population entière. La mission a été donnée par M. l'abbé Vermot, qui avait été appelé par le curé Manduel. Le 5 mars, jour ordinairement consacré à la licence, a été là un jour de prière; une croix a été plantée au milieu des témoignages les plus expressifs d'une joie toute chrétienne.

— Le jeudi 19, le corps des charpentiers du quartier Saint-Sulpice a fait célébrer dans cette église une grand' messe en l'honneur de Saint-Joseph, leur patron. On a vu avec plaisir se rétablir cette coutume; car autrefois toutes les corporations célébraient à l'église la fête de leur patron. Les charpentiers ont aussi fait rendre le pain bénit, qui a été présenté par un enfant porté lui-même dans une espèce de temple en charpente légère avec force rubans. Le cortège était aussi orné de rubans.

— Depuis quelques jours les foires ont recommencé à tenir le dimanche dans le département de la Charente. Il paraît que c'est le préfet qui l'a décidé ainsi. M. le préfet s'est trompé d'époque !

— En Portugal, la motion de M. Manuel Passo tendant à ce qu'il fut permis aux ecclésiastiques et aux religieuses de contracter mariage a été rejetée quant aux ecclésiastiques, et renvoyée à un comité pour ce qui concerne les religieuses. Comme on voit, les chambres portugaises sont en train d'imiter la convention. Cela promet.

— A la fin de 1835, Châtel trouva moyen de s'introduire à Montrouge et y installa peu après le sieur Leloup, en qualité de curé appartenant à l'église française. Les nouveaux paroissiens ont voulu se donner dernièrement la satisfaction de faire une petite émeute. Il ne s'agissait rien moins que de la gentillesse de brûler en effigie le curé véritable. Un mannequin habillé en prêtre a donc été brûlé le mercredi des cendres. La police a pris, dit-on, des mesures pour prévenir le retour de scènes semblables.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Il ne s'est passé aucun fait important en Espagne depuis la dernière livrai-

son. Zumalacarréguy et Mina sont en présence. Une action ne saurait manquer de s'engager bientôt. Par ordre de ce dernier, le village de Lacaroz a été entièrement incendié, et les habitans décimés. La chambre des procuradores a consacré deux séances à la discussion de la pétition dont nous avons parlé, concernant les mesures qu'il conviendrait que le gouvernement adoptât relativement à l'organisation et l'armement de la milice urbaine.

Dans la séance du 10, la chambre a voté sur la pétition; le premier et le second article ont été adoptés. Le troisième, qui demandait la formation d'un bataillon de milice mobile par province a été rejeté.

Ces débats annoncent une importante révélation, et ils ont fixé l'opinion sur le système du cabinet, qui ne doit subir aucune modification. M. Martinez de la Roza l'a lui-même déclaré à la tribune. « Il ne sera rien changé à la marche du gouvernement, a dit le président du conseil. Si le général Valdès avait voulu dicter un ultimatum en entrant au conseil et faire dévier le gouvernement de la ligne qu'il s'est tracé, tous les ministres auraient à l'instant donné leur démission. »

— La construction de la salle provisoire de la chambre des pairs est aujourd'hui assez avancée pour qu'on puisse en juger l'effet et distributions intérieures. Le parquet de la salle est de niveau avec le premier étage; on y pénètre de l'intérieur par trois entrées; la principale se trouve immédiatement placée au-dessous du cadran. Les pairs arriveront ainsi directement à leurs sièges, qui seront rangés en gradins dans toute la largeur de l'enceinte. Le bureau du président sera placé, pour le procès, non en face des pairs, comme dans la salle actuelle, mais à gauche au fond: à l'extrémité opposée, vis-à-vis du président, un second bureau sera dressé pour le ministère public.

En face des juges, c'est-à-dire adossés à la partie du bâtiment donnant sur le jardin, seront les accusés, sur des sièges également disposés en gradins et séparés de la cour par les avocats, assis devant leurs clients de manière à voir les pairs en face, le président à leur droite, et le ministère public à leur gauche. Quant aux témoins, ils seront rangés dans les deux portons latérales de l'enceinte à la suite de l'emplacement occupé par les accusés: ceux à charge à gauche, et ceux à décharge du côté opposé. Des tribunes spacieuses sont pratiquées tout autour de la salle, dans la partie supérieure; la partie inférieure est remplie par les vastes corridors, corps-de-garde et salles diverses que suppose une telle destination.

Un nombre considérable d'ouvriers de tout genre sont occupés des travaux divers de cette construction; tous sont poussés simultanément. Les travaux seront complètement ache-

vés dans le cours du mois prochain, et l'on croit que tout sera disposé du 5 au 10 mai.

On assure au reste que les 360,000 fr. votés sont déjà épuisés, et que ce sont les fonds secrets qui subviennent maintenant aux dépenses journalières.

Pendant le procès-monstre, un régiment de ligne et deux escadrons de cavalerie camperont dans le jardin du Luxembourg. Toutes les rues adjacentes seront fermées à la circulation.

— On lit dans la *Gazette du Maine* du 24 mars :

« La commune de Anvers-le-Hamon vient d'être témoin d'un triste spectacle. Depuis quelques jours, la gendarmerie faisait de fréquentes patrouilles dans cette commune et aux environs: on en ignorait le motif et le but, lorsque le 12 de ce mois, vers onze heures du matin, on vit arriver trente gendarmes escortant une voiture dans laquelle se trouvait un jeune homme lié et garotté, ayant à son côté l'exécuteur des hautes œuvres. Ce sinistre cortège arriva sur la place, où bientôt un échafaud est dressé au pied de la croix. Le jeune homme, extrait de la voiture, y est exposé en exécution d'un arrêt rendu par la cour d'assises de la Sarthe, à la session de janvier dernier. Ce malheureux avait figuré dans une rixe élevée entre des soldats et les habitans du pays. Pendant que ceci se passait dans Anvers-le-Hamon, un assez grand nombre de soldats bivouaquaient sur les principales routes qui conduisent à ce bourg, précaution bien inutile, puisqu'à leur approche, les habitans avaient pris la fuite pour aller s'enfermer dans leurs maisons. Quelques-uns seulement ont parcouru le bourg pour faire une collecte dont le montant a été remis au malheureux condamné. Avant que l'heure d'exposition fût terminée, l'un des trente gendarmes qui entouraient l'échafaud a pris la parole, et s'est écrié: Eh bien! où sont les jeunes gens, les amis qui *ont fait se mettre* dans cette position? Ils ne viennent pas se mettre à sa place! » Cette inconvenante apostrophe prouve que si la loi-Soult a transformé les gendarmes en procureur du roi, ceux-ci, de leur autorité privée, se sont fait orateurs. »

— Ce n'est pas seulement en France et à Paris qu'on publie des journaux religieux. Les moines franciscains de Munich se servent aussi de la presse, pour répandre la piété en Bavière. On dit même qu'ils ont établi une imprimerie dans leur couvent.

Le Directeur-Gérant,
ANGE DE SAINT-PRIEST.

ENCOURAGEMENTS DONNÉS PAR S. S., LE PAPE
RÉGNANT A LA PRESSE RELIGIEUSE.

Par un bref donné à Rome le 20 février 1835, notre saint Père Grégoire XVI vient d'accorder à M. Picot, fondateur et directeur de *l'Ami de la Religion*, l'ordre de l'éperon d'or. Le bref, rédigé dans les termes les plus flatteurs et les plus honorables, appuie particulièrement sur cette circonstance, qu'il a pour but de récompenser le zèle éclairé avec lequel M. Picot a soutenu depuis vingt ans les intérêts du catholicisme, par la publication de son journal. Du reste, n'oublions pas de dire que S. S. Grégoire XVI est le troisième pape qui ait témoigné sa satisfaction apostolique au fondateur de *l'Ami de la Religion*; Léon XII et Pie VIII lui avaient déjà donné des preuves d'un intérêt non équivoque; le bref y ajoute encore, soit par ce qu'il a d'explicite dans les termes, soit par l'ordre de chevalerie qu'il confère, soit surtout par la désignation spéciale de la nature des services rendus à l'église par M. Picot.

Indépendamment de ce que la faveur du saint Père est juste, il nous a semblé que le bref était une chose grave dans les circonstances où nous nous trouvons; car enfin, en définitive, c'est une approbation tombée du haut de la chaire de saint Pierre sur un journal religieux, fondé, dirigé, rédigé par un laïque; c'est la confirmation nette et claire de deux idées que nous avons si souvent exposées depuis près de deux ans: la première qu'une partie de l'enseignement religieux peut être efficacement opérée par la presse, la seconde que les laïques sont susceptibles de prendre un rang honorable dans cette milice intellectuelle, nouvelle légion fulminante, armée du glaive de la parole contre les ennemis du christianisme.

C'est donc avec une joie véritable que nous accueillons le bref de sa Sainteté. L'anneau du pêcheur a scellé l'alliance de la presse religieuse et du catholicisme. Disons en toute humilité que nous n'étions pas indignes de cette faveur. Nous disons nous, parce que le

bref est en quelque sorte l'établissement d'un principe, et que nous prenons notre part des conséquences qui en découlent. Nous sommes certains qu'en défendant convenablement la religion catholique, le souverain pontife de cette religion nous avouera pour ses soldats; et cette certitude ne laissera pas que de soutenir notre courage.

Il est certain que la presse avait bien mérité, et même qu'elle mérite encore en partie l'éloignement et la suspicion dans lesquels l'avait tenu l'église. La presse était née dans le siècle de la révolte et du schisme. Elle trouva à sa venue au monde une grande masse d'instincts hérétiques que la dépendance hiérarchique refoulait; une multitude d'opinions religieuses mal établies, incomplètes, fausses, que la censure ecclésiastique empêchait d'éclater; une foule sans nombre de volontés rétives au dogme religieux, que la difficulté de s'épandre retenait. Tout d'un coup la presse se présenta pour donner libre carrière à ces instincts, à ces opinions, à ces volontés; l'erreur eut ses moyens de prosélytisme aussi bien que la vérité, et beaucoup mieux encore. Car l'erreur a toujours quelque difficulté à se montrer à tous, au grand jour, dans une chaire, en face d'un auditoire où les bons et les sages retiennent et modèrent les mauvais et les fous; tandis que, avec la presse, l'erreur s'enferme, se barricade, se mure; elle construit en silence et dans une méditation profonde, ses sophismes à double face; elle attend le moment où ses poisons terribles auront atteint cette concentration nécessaire pour endormir les âmes; elle est ainsi au-dessus de toute censure et de toute prudence; car tant qu'elle ne se montre pas, on ignore son existence, et dès qu'elle paraît, son mal est fait. Elle est comme la foudre; son coup suit son éclair.

Qui pourrait compter les plaies que la presse a faites à la religion? C'est la lance avec laquelle les scribes et les pharisiens modernes percent encore les flancs du Christ, et l'éponge avec laquelle ils l'abreuvent. Avec la presse on a tout attaqué, les dogmes, l'église et

es ministres, les idées et les hommes. Ce n'est pas que ces attaques soient en elles-mêmes quelque chose de formidable; mais pour les esprits ignorans il n'y a pas de petites difficultés, comme pour les cœurs timides il n'y a pas de petits obstacles. Une erreur historique, un mensonge matériel, un sophisme grossier, présentés avec assurance, et tête droite, le verbe haut, en imposent à la plupart. Les hommes éclairés sont rares; les ignorans pullulent. Par conséquent la pâture de l'erreur est abondante. Un mauvais livre ou un mauvais journal, qui ne fait rien à un esprit supérieur que l'affermir davantage dans ses idées et enfoncer plus avant dans ses convictions, ébranle, démantèle, ruine un esprit faible et sans instruction. Or, comme les mauvais livres et les mauvais journaux sont en nombre aussi effrayant que les esprits faibles, il faut reconnaître que les coups portés à la morale et à la religion par la presse ont été et sont encore terribles, et que le catholicisme a eu de justes motifs de s'en défier.

Mais tout en faisant remarquer la violence, l'injustice et la continuité des attaques de la presse de toute sorte, livre ou journal, contre le christianisme, depuis plus de deux siècles, il ne faut pas oublier que la presse n'a guère fait en cela que suivre la pente de l'esprit public. Depuis la résurrection de l'antiquité, à l'époque dite de la renaissance, il y a eu de la part de la philosophie et des lettres une réaction générale contre le christianisme, la scholastique et toutes les habitudes religieuses du moyen-âge. Cette réaction, disons-nous, a été générale, c'est-à-dire qu'elle s'est faite dans toutes les directions de la pensée humaine, contre les lettres, contre la philosophie, contre les arts, contre le sentiment religieux; et, dans toutes les directions, elle a été exagérée et injuste. Cette renaissance ne repoussa pas seulement les croyances de nos aïeux, leur piété, leurs cérémonies; mais leur belle langue, leur naïve poésie, leur gigantesque architecture; elle les renia autant qu'il était en elle, et pour rompre à ja-

mais toute solidarité d'origine, elle les traita de barbares, tandis que nous le serions en effet, s'ils ne nous avaient pas inventé et découvert toutes les grandes choses qui font notre gloire, et entre autres, cette imprimerie, fille ingrate qui a tué son père.

Maintenant cet esprit de réaction contre la civilisation du moyen-âge a cessé partout, dans les lettres, comme dans les arts, comme dans les spéculations philosophiques; naturellement nous reprenons les choses au point où la renaissance les avait trouvées, c'est-à-dire que nous renouons nos traditions brisées, que nous redressons notre ligne de civilisation, tordue par l'irruption subite et violente de l'antiquité. Le sentiment religieux est au premier rang des pensées bannies que nous rappelons aujourd'hui; et non pas seulement le sentiment religieux, en tant qu'émotion vague, indéfinie, abstraite, mais en tant que notion claire et précise, formulée par le christianisme et réalisée par l'église. Nous disons ceci, parce que une foule d'esprits mystiques et flottans, parvenus par la nature de leur ame à sentir Dieu, sont trop enclins à laisser ce sentiment dans le vague, et s'exposent à rester dans une espèce de foi molle, qui a ses dangers. La plupart de ceux qui se livrent aujourd'hui au courant du mouvement religieux ne sont pas heureusement des esprits de cette sorte; ils ont des ames qui vont franchement à la meilleure des religions, c'est-à-dire à celle qui enveloppe de la forme la plus sublime l'idée la plus pure de Dieu.

Nous entrons dans une période toute nouvelle de penchans et d'idées; nous rompons avec nos habitudes morales prises depuis le seizième siècle; nous revenons à tous les élémens de notre vie nationale, dans laquelle le christianisme occupe une si grande place; et la presse, qui ne fait et qui ne peut faire autre chose que suivre le mouvement des esprits qui l'alimentent, commence à se faire religieuse, tout aussi naturellement qu'elle s'était faite impie. Toutefois, la presse est en ce mo-

ment dans la même situation que ces esprits; elle est mélangée. Il y a la presse d'autrefois et la presse d'aujourd'hui, celle de la philosophie, comme on disait au dix-huitième siècle, et celle de la religion. Peu à peu la presse chrétienne gagnera le dessus, et cela est forcé. Car le revirement moral, dont nous sommes témoins, n'ayant d'autre but que de débarrasser la France de la couche de lave grecque et romaine dont la renaissance l'avait revêtue, et ce but devant être nécessairement atteint, il sortira de ces décombres notre nationalité pure de tout alliage; et cette nationalité, qu'est-elle, si ce n'est le résultat de l'action du christianisme, qui a façonné depuis dix-huit siècles tous les peuples de l'occident?

Dès ce moment, on peut dire en général que la presse dépouillera nécessairement de jour en jour l'esprit d'hostilité qu'elle avait depuis trois siècles contre le christianisme; et l'on peut ajouter ensuite que cette partie d'elle-même qui n'a point ses racines dans le passé, qui est jeune, nouvelle, sans engagements, a déjà donné et donne chaque jour des preuves évidentes de sa sympathie pour la religion.

A ces titres, il est permis d'espérer une réconciliation solennelle qui se fera un jour entre la presse et le christianisme. Elle est un instrument puissant auquel il ne manque que de devenir pur. Puissant et pur, cet instrument opérerait des prodiges entre les mains de la religion. Le bref du saint Père est un premier pas vers cette union du christianisme et de la presse; c'est un encouragement au bien, qui ne manquera jamais à ceux qui le feront, et qui poussera à le faire.

Un second point non moins important peut-être, vers l'établissement duquel le bref de sa Sainteté nous conduira, c'est que les laïques peuvent être utilement employés à la défense du christianisme: c'est ce que nous avons toujours pensé et ce que nous avons déjà dit. Et ceci ne peut être un paradoxe que pour ceux qui n'y regardent pas de près. On doit comprendre en effet par

tout ce que nous venons de dire que, depuis le seizième siècle, la résurrection de tous les livres et de toutes les doctrines de l'antiquité opérée par l'imprimerie ayant produit une grande réaction contre le christianisme, cette réaction s'est réalisée par les gens du monde, par les laïques, contrairement à ce qui se voyait au moyen-âge, temps où les laïques étaient aussi sincèrement religieux que les ordres monastiques et le clergé lui-même. C'est donc avec raison que depuis deux siècles les laïques ont été tenus par l'église en légitime suspicion: ils avaient fait le mal, ils le faisaient encore, et l'on se tenait en garde contre eux; c'était naturel. Mais aujourd'hui c'est bien autre chose, la réaction contre le christianisme n'est plus générale, il s'en voit encore, mais peu, et parce qu'il n'est pas possible qu'un char lancé s'arrête tout court. Cette réaction n'est donc que partielle, et réalisée généralement par des hommes qui appartiennent par leur âge au siècle dernier, et par leurs idées à la philosophie et à l'impiété encyclopédiques. Ce qui est jeune et ce qui est instruit embrasse de tout cœur le christianisme: allez aux conférences de la métropole; lisez les journaux et les livres faits par les jeunes gens, et décidez!

Or, c'est cette génération nouvelle qui forme, comme nous le disons, la légion saillante d'aujourd'hui, et qui est capable de défendre le christianisme comme il veut être défendu, c'est-à-dire par la parole et par la plume. Son dévoûment ne peut être mis en question; elle en porte chaque jour de continus et d'éclatans témoignages. Quant à ses lumières, elles sont grandes très-souvent. Nous ne disons ceci ni pour nous ni pour personne. Il y a dans la génération de trente ans des têtes graves et méditatives, des âmes chaudes et honnêtes, des esprits purs et ornés. Bien de ces laïques pourraient être prêtres, ils feraient honneur à la cléricature. Ils savent les choses religieuses; ils se font à eux-mêmes des plans d'études qu'ils poursuivent avec ardeur, et qui embrassent beaucoup plus d'objets que le

programme des séminaires n'en comporte, par la raison bien simple que les jeunes gens qui conçoivent et exécutent un pareil travail, sont nécessairement des intelligences d'élite, tandis que les séminaires sont forcés de combiner leurs plans d'étude pour une certaine masse d'élèves où il s'en trouve de toute portée.

Maintenant que le chef de l'église a accepté nettement la presse comme auxiliaire de l'enseignement religieux, nous ne voyons plus ce qui pourrait effrayer les évêques et les empêcher d'agir dans le même sens, avec cette mesure de réserve et de prudence qu'il est naturel et juste de mettre à tout. Nous avons toujours grandement approuvé cette crainte manifestée par tous les amis du christianisme à l'apparition des nouveautés : la tradition, qui fait l'une des grandes gloires de l'église, est une colonne qui porte trop solidement les vérités religieuses pour qu'il puisse venir à la pensée de personne de vouloir l'affaiblir ou l'ébranler. Mais rien n'empêche de se ranger du côté des bons partis, quand il est expédient de les prendre, et les nouveautés elles-mêmes cessent d'être nouveautés quand elles ont été étudiées patiemment et vérifiées par l'expérience.

Or, si quelque chose peut passer pour étudié, vérifié, connu aujourd'hui, c'est l'utilité dont la presse a été et sera aux intérêts de la religion. Il y a même une immense face du christianisme, tout ce qui tient à son établissement, à son organisation, à son histoire, à son influence sur les destinées de l'occident, c'est-à-dire tout ce qui serait particulièrement susceptible de frapper les intelligences méditatives, qui ne pourra jamais être convenablement exposé que par la presse, parce que les fidèles qui vont écouter dans les églises l'enseignement quotidien, ou seraient pour la plupart incapables de s'élever à des considérations de cet ordre, ou ont besoin de s'instruire de préférence des choses morales et pratiques de la religion.

C'est donc le bref du saint Père à la main, et l'âme remplie de zèle et le cœur embrasé d'amour pour les vérités

catholiques, que nous requérons nos seigneurs les évêques de nous accueillir comme auxiliaires dans la sainte mission de leur apostolat, et de nous prêter aide et lumières dans nos tentatives. Nos tâches à eux et à nous sont bien claires et bien définies ; à eux la parole, à nous la presse ; parole et presse, deux voies que l'adoption du christianisme a faites sœurs. Nous les traduirons dans notre langue imprimée, et ils nous traduiront dans leur langue parlée ; ils nous prêteront leur auditoire, et nous leur prêterons nos lecteurs ; nous serons ainsi les uns aux autres interprètes et échos, afin que la vérité divine se trouve à la fin mieux comprise et plus répandue.

CONFÉRENCES DE LA MÉTROPOLE.

QUATRIÈME CONFÉRENCE.

Vous avez pu remarquer que tous les raisonnemens par nous présentés jusqu'ici étaient fondés sur l'unité de l'église catholique. C'est parce que l'église est la seule unité enseignante et possible, qu'elle est nécessairement d'établissement divin. C'est pourquoi, Messieurs, s'il est beau de suivre le gouvernement de la Providence par rapport aux plus faibles existences, par rapport aux derniers des hommes, que sera-ce donc, je vous en prie, de le suivre dans l'établissement de cette unité simple, invisible, unique ? Quel spectacle ce sera que de vous faire voir la Providence posant sur le sable mouvant du monde ce roc impérissable qu'elle-même, par un jeu de mots sublime, a appelé du nom de Pierre, en déclarant que quiconque heurterait contre cette Pierre, irait s'y briser ! C'est ce que nous nous proposons d'étudier avec vous, la fondation de ce roc impérissable, c'est-à-dire la fondation de la papauté.

La papauté ou le souverain pontificat renfermait nécessairement deux choses : la première, c'était l'établissement de la suprématie spirituelle du souverain pontife dans l'église ; la seconde, c'était l'établissement de son indépendance temporelle ; sans la suprématie spirituelle, il n'y avait pas d'unité ; s'il n'y avait pas d'indépendance temporelle, la suprématie spirituelle n'eût été qu'un esclavage.

Nous allons suivre une longue et vaste route; nous serons obligés de laisser bien des détails dans l'ombre, mais vous verrez assez de choses illustres pour reconnaître le doigt de Dieu, et pour désirer d'étudier plus profondément ce grand abîme de la souveraine sagesse.

La suprématie spirituelle du souverain pontife avait été fondée par J.-C., et donnée à St.-Pierre dans trois paroles célèbres, et en trois mémorables circonstances, dans la Galilée, dans la dernière cène, et après sa résurrection.

Aussi, après l'ascension du Sauveur, Pierre étant dans le cénacle, ce fut lui quise leva pour proposer l'admission d'un nouvel apôtre; ce fut lui qui présida le premier concile tenu à Jérusalem; il fit le premier miracle: en un mot, il exerça, après la mort et l'ascension du Sauveur, toute la suprématie spirituelle que les affaires du moment lui permettaient de développer. Mais il fallait trouver un siège à cette suprématie; il fallait planter quelque part la chaire du vicaire de Dieu; il fallait que, regardant autour de lui, St.-Pierre trouvât un lieu pour y porter cette suprématie et y jouir de l'indépendance. Quel sera ce lieu que choisira l'apôtre? Entre la mer Tyrrhénienne et les sommets des Appennins, dans une vaste campagne, au bord d'un fleuve, autour de quelques collines, une poignée de brigands avaient bâti des cabanes, et on avait raconté qu'en creusant une colline, ils avaient trouvé une tête sanglante, et qu'un oracle leur avait dit que ce village serait la tête de l'univers, et aurait une domination éternelle. Et en effet, si ces brigands avaient possédé une carte du monde; si, jetant les yeux sur le lieu où ils se trouvaient, ils eussent pris un compas, et que, prenant leur ville pour centre, ils l'eussent ouvert à quatre cents lieues de rayon, il eussent vu que cette ville était le centre d'une foule de peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, dont les extrémités étaient baignées par la Méditerranée, et que, sans le savoir, ils avaient trouvé le centre d'une immense civilisation. Ils ne le savaient pas. Au lieu de compas, ils prirent les armes, soumièrent tous ces peuples, et fondèrent un empire ayant pour bornes l'Océan atlantique, le Rhin, le Danube, l'Euphrate, les monts Atlas; et puis, au bout de sept cents ans, après avoir brisé, détruit l'indépendance de tous leurs voisins, ces peuples, gorgés de puissance, de luxe, d'or, vinrent déposer leur fier républicanisme entre les mains d'un seul maître. Et, ce maître, il vivait alors, au moment où St-

Pierre délibérait dans quel lieu il irait établir sa chaire de vicaire du Seigneur. Eh bien! ce fut dans cette ville, à Rome, sur sur les marches du trône de ces princes qui faisaient tout pâlir et trembler, et décidaient par un regard des destinées du monde, qu'il alla poser sa suprématie, et chercher son indépendance. Mais quelle indépendance pourra-t-il trouver en semblable lieu? Comment lui, qui prétend à un domaine universel et à un domaine bien plus grand que celui des empereurs Romains, comment pourra-t-il trouver quelque protection, quelque abri sous leur sceptre? Cela paraît en effet fabuleux; mais voici quelle fut l'indépendance que les apôtres trouvèrent et apportèrent avec eux-mêmes, ce fut l'indépendance du martyr. Pendant trois siècles, il n'y a eu que deux souverains pontifes qui soient morts dans leur lit, et ce n'est pas qu'ils eussent évité le martyr par lâcheté, mais c'est que les ans avaient été plus rapides pour eux que les bourreaux. La première couronne que portèrent nos souverains pontifes, ce fut donc la couronne du martyr; la première indépendance qu'ils obtinrent, ce fut l'indépendance que donne la mort à ceux qui la méprisent. Et, pendant trois siècles, les apôtres de l'église, son premier apôtre à leur tête, vinrent donner leur sang comme un gage de la vérité qu'ils enseignaient.

Mais comment la suprématie spirituelle pourra-t-elle se développer, dans un moment où toutes les églises, aussi bien que l'église romaine, sont soumises à la même loi du martyr? par quels actes pourra se manifester ce gouvernement général dont elle est dépositaire? Il semble qu'il y avait là, de la part de la Providence, un oubli des règles de la politique. Mais Dieu ne juge pas comme les hommes: c'était précisément parce que les souverains pontifes n'avaient aucun moyen humain d'établir leur suprématie, qu'elle devait s'établir d'avantage. En effet, s'ils avaient trouvé, en arrivant à Rome, l'appui de la pourpre impériale, ne voyez-vous pas ce qu'on eût dit dans la suite des âges? Si Rome est la première des églises, c'est qu'elle a été la première des villes de l'empire; c'est que St.-Pierre avait tenu de César la majesté de son siège.

Mais il fallait de ces actes éclatants qui ne pussent tromper les yeux de la postérité, afin que la suprématie du St.-Siège eût des preuves incontestables pour les siècles. Vers le milieu du troisième siècle, St.-Cyprien, dans un conseil de 172 évêques, tenu en Afrique, veut qu'on rebaptise les en-

fans déjà baptisés dans l'hérésie. St-Etienne I^{er} menace St.-Cyprien de le séparer de la communion, et St.-Cyprien est obligé de se soumettre et de reconnaître les droits du St-Père.

Dans ce même siècle, St.-Denis, le patriarche d'Alexandrie, émet quelques propositions sur la sainte trinité, qui paraissent répréhensibles aux évêques, ils s'adressent au St.-Père, et St.-Denis est obligé de se justifier. Et c'est ainsi que se manifestaient, au milieu de l'oppression du St.-Siège, les droits que lui avaient conférés les paroles du Seigneur.

Cela dura jusqu'à l'an 313 ou 315, au commencement du quatrième siècle. Ici, Messieurs, le St-Siège va entrer dans une voie nouvelle, soit sous le rapport de l'indépendance temporelle, soit sous le rapport de la suprématie spirituelle. Le monde était chrétien; nous avions vaincu le monde par le martyr et par la grâce de Dieu. Un prince monte enfin sur le trône des Césars qui comprend que le christianisme est, non-seulement la religion de la majorité de ses sujets, mais qu'elle est aussi la vérité; il reconnaît l'église, et il la reconnaît assez tard pour qu'on ne puisse pas prêter à cet empereur la divinité de son établissement sur la terre. Que fait-il, au moment où il vient de tomber aux pieds de J.-C. ? Ce qu'il fait! par un de ces conseils inexplicables selon le monde, ce prince, successeur et maître des Romains, prend tout à coup son trône et le transporte aux extrémités de l'Europe, sur les confins de l'Asie, près du Pont-Euxin, afin de laisser à la majesté pontificale toute cette vieille Rome. Et, depuis ce temps, jamais un trône autre que celui de St-Pierre ne s'est assis là! En vain, après la mort de Théodose, ses fils se partagent l'empire en empire d'Occident et d'Orient: c'est à Milan que le siège de l'Occident sera établi; en vain les Hérules et Ostrogoths fondent un royaume en Italie: c'est Ravenne qu'ils choisissent pour capitale. En vain les Lombards sont maîtres plusieurs fois de disposer des destinées de la ville éternelle, c'est à Pavie qu'ils établissent le siège de leur gouvernement. Et jamais les empereurs ne feront que passer à Rome comme des voyageurs, plus que comme des empereurs. Il ne résultait pas néanmoins de là pour le St-Siège l'indépendance de la souveraineté temporelle; les empereurs étaient restés les maîtres de Rome, le gouvernement civil leur appartenait. Mais les papes y possédaient, par le seul fait de la disparition du trône impérial, la sou-

veraineté morale, et cette souveraineté s'augmenta encore de ce que les papes étaient les gardiens de la ville contre les barbares. Pendant quatre ou cinq siècles, Rome fut neuf fois pris d'assaut, et neuf fois relevée de ses ruines par les souverains pontifes, sans compter le nombre de fois qu'ils empêchèrent l'invasion, la destruction, en allant au-devant des princes barbares, et en les empêchant de piller la ville. Aussi, cette souveraineté morale s'augmentait encore de la souveraineté qui naît d'un bienfait, d'une défense perpétuelle.

Quant à la suprématie spirituelle, elle se manifesta d'une manière plus éclatante. Tout l'empire était en Orient; le siège des affaires y était transféré; les plus grands hommes de l'église y résidaient: c'était en Orient qu'étaient les schismes, les hérésies; il s'y tint un concile, le premier concile général. Qui présidera ce concile à 300 lieues de Rome? le souverain pontife, non pas par lui-même, mais par un évêque et deux simples prêtres; et, après un concile présidé par lui, les pères enverront encore à Rome pour obtenir l'approbation de leurs actes. Et telle sera pendant quatre, cinq, et six siècles, la règle qui s'observera en Orient; ce sera toujours au St-Père que l'église d'Orient viendra demander la ruine des hérésies. Et Dieu ménageait encore cette fraction de l'église en Orient et en Occident, et maintenait le St-Père loin du centre des affaires de l'empire Romain, afin que sa suprématie, en allant trouver si loin le gouvernement des empereurs, fût incontestable un jour.

Tel fut, jusqu'à Léon l'Isorien, l'état du St-Siège, soit sous le rapport de l'indépendance temporelle, soit sous le rapport de la suprématie spirituelle. A cette époque, l'Occident, un moment arraché aux barbares par les armes de Justinien et de ses généraux, avait de nouveau subi le joug des barbares. Rome, abandonnée par les princes d'Orient, ne semblait plus l'objet de leur sollicitude; et il y avait des empereurs qui, répondaient aux papes leur demandant des secours, qu'ils étaient plus puissans que les empereurs en Orient. En outre, ces empereurs, pleins de subtilités, s'étaient mis à la tête de tous les schismes, de toutes les hérésies; ils opprimaient l'église, et Léon l'Isorien, après avoir brisé les images en Orient, envoyait des armées en Occident pour les enlever encore. Insensés! qui ne tiraient pas leur épée contre la barbarie, et la tiraient contre des statues! L'occident était las de ces princes imbéciles; il est

las de voir l'ancienne Rome dépendre de Constantinople, cette ville bâtarde. Les Romains s'adressaient au pape, et lui demandaient de faire sortir la république de ses ruines. Et, en effet, malgré les avertissements de Grégoire II, qui, dans des lettres que l'histoire a conservées, annonçait aux empereurs que Rome leur échapperait, les Romains se déclarèrent indépendants et formèrent, entre l'empire Grec au midi, et les royaumes flottans des barbares au nord, une principauté indépendante. Et alors commença pour l'indépendance temporelle du St-Siège une nouvelle époque. Mais ces Romains avaient le bras bien faible pour se défendre contre l'Orient qui grondait encore et les barbares qui les menaçaient à tout moment. Alors il se passa chez nous, pour la première fois, quelque chose qui présageait ce que devait être le beau royaume de France dans les destinées de la religion. Dieu permet, ce qui ne s'est vu qu'une fois dans l'histoire, qu'il y ait trois générations de grands hommes : Charles Martel, Pépin-le-Bref et Charlemagne: Charles Martel qui écrasa les Sarrazins au midi, les autres qui consolidèrent d'une manière plus complète l'indépendance du St-Siège.

Voilà donc en trois fois, dans l'espace de huit siècles, l'indépendance du Saint siège parvenue sans la force des armes, mais par la force des choses, à un état déjà digne de respect même temporairement. Toutefois, remarquons-le, ce n'était pas encore la souveraineté temporelle. Quant à la suprématie spirituelle, elle se manifesta par un grand fait : la séparation de l'église grecque, commencée au neuvième siècle et consommée au onzième ; et qui depuis n'a pas cessé d'être en proie aux vengeances qui n'ont jamais manqué de frapper tous les peuples qui se sont séparés de l'église catholique. Mais pendant ce temps une puissance formidable s'était établie dans le monde, la féodalité. L'homme était devenu l'homme de l'homme, et il s'était ainsi organisé un gouvernement dont l'anarchie et le despotisme étaient en quelque sorte le résultat perpétuel; Grégoire VII trouva le remède à tant de maux.

Il est inutile d'insister sur ce remède; pendant deux siècles il fut le droit public de l'Europe. Ce qui fait que ce gouvernement trouve grâce aujourd'hui, ce qui prouve que Grégoire VII avait bien rencontré, c'est que les croisades en sortirent; c'est que du moyen qu'avait employé Grégoire VII naquirent l'esprit chevaleresque, la chevalerie chrétienne, qui nous empêchè-

rent de devenir ce que l'empire grec devait devenir plus tard entre les mains des Turcs; ce fut Grégoire qui eut l'idée des croisades et qui ne demandait que cinquante mille chevaliers pour délivrer l'Europe du joug qui la menaçait! Rome reprit aussi la liberté des élections. Au douzième siècle un concordat solennel détermina cette liberté; les Romains demandèrent au souverain pontife de devenir leur maître, et, après douze siècles, il s'assit ainsi sur le trône des Césars. Quant à la suprématie spirituelle, il est visible qu'elle ne pouvait plus être contestée, que tous les conciles s'assemblaient à Latran, dans l'ancien palais du pape, et que toutes les affaires étaient remises aux mains du saint-siège. Tel fut l'ouvrage de douze siècles, et voyez ce que c'est quand Dieu fait les choses! trois siècles de martyre, quatre siècles à sauver et à défendre Rome, quatre autres à lutter contre l'indépendance des empereurs et des barons, et enfin la ville elle-même vient pacifiquement déposer ses clefs aux pieds du saint-Père!

Toutefois ce n'est jamais sans de grands inconvéniens qu'on exerce une grande puissance; ce n'est jamais sans avoir beaucoup à perdre qu'on recourt à ces moyens exceptionnels. Les circonstances changent, passent, de nouveaux hommes se forment; qui n'ont pas vu les calamités précédentes et qui ne peuvent juger du besoin qu'on avait des remèdes. Ces hommes alors considérant, au milieu d'autres situations, avec des esprits nourris d'autres idées, ce qui a été fait par leurs pères, sont tentés de les accuser, de trouver qu'ils ont failli, qu'ils ont excédé les limites de leur puissance, et alors il se passe ce que l'on appelle une réaction. Tel a été le sort de l'église et du saint-siège en particulier. La plus grave épreuve qu'il ait eue à subir, c'est cette épreuve qui lui a donné la victoire. Sa ruine et celle de l'église a manqué de naître de cette grande action qu'avait exercée Grégoire VII, et de ce magnifique emploi qu'il en avait fait pour sauver l'Europe par les croisades. Il y eut donc réaction; on dit que le souverain pontife voulait arriver au domaine universel. Des magistrats, des princes, des philosophes, des hommes de lettres commencèrent à fonder une nouvelle société et à se tenir en garde contre le saint siège; et pendant plus de cinq siècles cette réaction a continué; à chaque siècle se sont passés de très grands événemens qui ont amené le saint-siège et l'église jusqu'au penchant de l'abîme. Au quatorzième siècle, le séjour des papes à Avignon pen-

dant 70 ans loin de la chaire de Pierre ; au quinzième, le grand schisme d'occident ; au seizième, le protestantisme ; au dix-septième, le jansénisme, cette hérésie déloyale qui n'a jamais su combattre en face et qui se cachait comme un serpent dans le sein de l'église ; au dix-huitième, cette philosophie moderne si proche de nous ! en sorte que tout d'un coup il se trouva que Frédéric II de Prusse était philosophe, Catherine de Russie philosophe, Joseph II philosophe, Christian VII roi de Danemarck philosophe, Gustave III philosophe. En France, en Espagne, en Portugal, le ministère était peuplé de philosophes. Mais au moment où tout paraissait prêt à croûler, un jour les souverains qui donnaient de petits soupers à la philosophie, qui caressaient ceux qui appelaient les rois des bêtes féroces et des mangeurs d'hommes, ces rois apprirent un jour par mille bouches que la tête du roi de France était tombée sous la hache du bourreau!...

Il fallait que les souverains de Prusse, d'Autriche, de Parme, de Toscane, de Naples, de Portugal, il fallait que tous ces hommes, après nous avoir abreuvés d'amertume, sentissent à leur tour la force s'appesantir sur eux. Que fit Dieu ? après avoir créé des monstres pour nous, il créa pour l'Europe et contre l'Europe un grand capitaine. Ce grand homme, grand du moins par son génie militaire, se promena dans toutes les capitales le glaive vengeur à la main ; puis il fallut que la réaction élevée contre l'église reçût aussi son coup de grâce, et que l'indépendance du Saint-Siège fût assurée par un de ces actes éclatans dont le souvenir est impérissable. Ce fut encore Napoléon qui fut choisi pour faire cet acte, lui qui avait été choisi pour le châtement. Un jour donc le Pape demanda à cent cinquante évêques de France leur démission pure et simple, faisant ainsi un acte de suprématie spirituelle qui n'avait pas d'exemple dans l'Eglise, et qui devait apprendre aux générations que quand on croit ôter à Dieu, il sait reprendre d'une seule main ce qu'on lui a arraché avec deux. Ce n'est pas tout : restaient les héritiers de l'empereur d'Occident qui s'appelaient rois des Romains. Il fallait que ces derniers vestiges de ceux qui avaient combattu au moyen âge fussent anéantis ; il fallait que cet empereur qui disputait à l'Eglise l'empire d'occident succombât ; il succomba dans les champs de Wagram!...

Mais ensuite comme ce grand homme était une verge, un châtement, il ne lui fut pas

donné de persévérer dans les grandes choses qu'il avait entreprises. Il faillit, il attaqua le Saint-Siège, après avoir accompli les derniers actes de la vengeance divine ; il osa donner le titre de roi des Romains, il osa désigner son héritier comme successeur de saint Pierre ; et cette grande puissance qui aurait pu marcher l'égale de celle de Charlemagne s'abîma comme un souffle, et le jeune homme illustre et infortuné qui avait porté un instant le titre de roi de Rome n'a pas même ses cendres dans sa patrie!...

Aujourd'hui donc, Messieurs, cette réaction est terminée, et le Saint-Siège est arrivé au comble de son indépendance temporelle et au comble de sa puissance spirituelle. Il n'y a plus d'empire romain d'orient et d'occident ; il ne reste plus que des royaumes forts et séparés qui ne voudraient pas permettre qu'un seul d'entre eux aspire à posséder le Saint-Siège, qui, par la force du droit public de l'Europe, tient une honorable neutralité dans les guerres que se font les princes.

Le mahométisme penche vers sa ruine et reçoit, chaque jour de notre civilisation européenne des insultes, qui, quoique palliées, n'en sont pas moins mortelles. L'hérésie grecque, réfugiée dans un vaste empire, l'empire russe, touche au terme où elle viendra, en se réunissant à nous, implorer son pardon. Le protestantisme, nous vous l'avons démontré précédemment, croule de toutes parts. Cet esprit réactionnaire, qui avait fait tant de mal au Saint-Siège, il finit parmi nous. Nous comprenons le moyen-âge, et c'était-là la grande affaire ; vos artistes, vos hommes de lettres, quittant le classique de la renaissance, s'occupent de le rajeunir ; ils sont les instrumens de Dieu, ils relèvent une époque qu'il faut comprendre, et plus vous la comprendrez, Messieurs, plus cet esprit de défiance contre l'Eglise et le Saint-Siège disparaîtra.

C'est là l'œuvre que vous commencez ; vous serez un jour, Messieurs, députés, magistrats, l'honneur du barreau, des fonctions militaires, de tout ce qu'il y a de plus distingué sur notre belle terre de France ; eh bien ! qu'iriez-vous faire dans ce monde sans religion ? Pas de religion sans unité enseignante, pas d'unité enseignante sans l'Eglise, pas d'Eglise sans le Saint-Siège. Le respect, l'oubli de la défiance, l'amour, voilà les seuls sentimens tout-à-fait profitables pour le bien de l'Europe, pour le bien du pays, pour le salut des générations futures.

SALON DE 1835.

DEUXIÈME ARTICLE.

Depuis quelques années, on a cherché à faire prévaloir un étrange principe; l'art, a-t-on dit, se suffit à lui-même, c'est-à-dire qu'il peut vivre de détails et de procédés, et qu'apprécié des artistes et de ceux qui possèdent le vocabulaire technique, il n'a pas besoin de s'expliquer à tout le monde, et par conséquent de parler clairement, de plaire et d'émouvoir. Ce principe, adopté par quelques-uns comme une véritable déclaration d'indépendance, puis mis en œuvre avec une sorte d'intolérance fanatique, a produit ces compositions que vous avez vues sans les comprendre, et qui sont passées sans laisser un souvenir. C'est que l'art n'a rien à gagner à se faire matérialiste, et à se renfermer dans une sphère d'étroit égoïsme.

Quant à nous, ce que nous cherchons dans la peinture, c'est moins les procédés dont elle se sert que la pensée qui la domine, et nous ne lui demandons compte de quelques-uns de ses résultats, que parce que nous craignons qu'ils ne tournent pas toujours au profit de la religion, de la morale et de l'art lui-même.

Il y a d'ailleurs, entre la religion et la peinture, un rapport intime, et comme une sorte de confraternité de revers et de gloire. Aussi depuis le jour où elle s'enferma avec les chrétiens dans les catacombes; depuis le jour où elle se reposa comme un ange consolateur sur la tombe des martyrs, et qu'elle se voua tout entière à l'expression de la douleur et de l'espérance, la peinture n'a pas cessé de chercher dans le christianisme ses sources les plus abondantes d'inspiration et de vie.

Car ce n'est pas seulement dans les écoles italiennes, à Florence, à Rome, à Venise, à Bologne, que les arts de la renaissance ont fait éclore ces nobles compositions qui restent encore d'inimitables modèles. C'est loin de l'influence directe de Rome, en Suisse, en Allemagne, en Hollande et en France, qu'éclate en même temps cette puissante manifestation du sentiment religieux par la peinture.

Il n'est donc pas étonnant qu'après de vaines tentatives pour rompre avec le passé, la peinture essaie aujourd'hui de rentrer dans la ligne d'où elle n'aurait pas dû s'éloigner, et qu'elle cherche à découvrir les traces un peu effacées de ces anciens guides.

En entrant dans les salles du musée, on est frappé du grand nombre de sujets religieux qui font partie de l'exposition actuelle. Sans aucun

doute, c'est encore là un des symptômes de cette réaction spiritualiste que nous avons signalée ailleurs, et qui, s'emparant des esprits au moment où le besoin de croire s'est fait sentir à eux, les emporte, à leur insu, vers un meilleur avenir. Mais il ne faut point s'attendre à ce que ce mouvement à peine commencé ait déjà opéré son entière révolution. S'il en était ainsi, la nature humaine aurait cessé d'être ce qu'elle fut toujours, faible et prompte à faillir, lente à revenir de ses égarements. C'est déjà beaucoup qu'elle rentre dans la bonne voie; pourquoi désespérer de la voir bientôt s'amender, alors qu'elle a conscience de ses infirmités et de sa misère?

Nous ne nous étonnons donc pas que les artistes qui se sont proposé de traiter des sujets de sainteté soient restés de beaucoup au-dessous de leur tâche. Ce que nous leur devons, ce sont moins des reproches pour n'avoir pas atteint le but, que des conseils pour mieux se diriger à l'avenir, et des exemples qui doublent à la fois leur espoir et leurs forces.

Et d'abord, il est évident que la plupart d'entre eux n'ont pas compris toute l'étendue de la tâche qu'ils s'étaient imposée; il est constant du moins qu'ils n'ont pas senti qu'un fait religieux demandait à être médité dans l'esprit comme dans le texte de l'écriture; que pour le reproduire, l'imagination était moins puissante que la foi, et qu'à défaut de la foi, il fallait du moins cet enthousiasme passionné qui se prend à la poésie de toute chose. Puis ils n'ont pas considéré non plus que, dans les sujets de ce genre, il y avait toujours deux effets qu'on ne doit pas confondre: l'un humain, affectif, et qui résulte du jeu même des passions; l'autre divin, dégagé de toute émotion terrestre, et qui apparaît là comme le soufle de Dieu pour animer la matière.

Or les peintres de la présente exposition, ou n'ont point senti cette différence, ou ils ont été bien mal inspirés dans le choix de leurs expressions.

Ainsi l'un d'eux ayant à reproduire la dramatique et solennelle scène de la résurrection de Lazare, s'est bien plus occupé de la curiosité ou de l'effroi des assistans, que de cette confiance de tous en un seul, de cette assurance calme et douce qui ne permet ni doute ni incertitude.

C'est qu'il n'a pas voulu méditer sur un tel sujet; c'est qu'il ne l'a jamais évoqué dans ses heures de solitude et de veille; qu'il n'a point entendu ces paroles de Marthe, si sublimes d'amour et de foi: *Seigneur, si vous aviez et*

ici, mon frère ne serait pas mort! c'est qu'il n'a pas vu Jésus pleurer et frémir en lui-même, et qu'en présence de cette tombe fermée depuis quatre jours, il a écouté, sans la comprendre, cette voix qui faisait redescendre la vie dans un cadavre déjà putréfié. Que nous font après cela et l'étonnement de Lazare, et l'incrédulité des Pharisiens, et l'effroi des fossoyeurs? ce qu'il faut avant tout dans un sujet chrétien, c'est la pensée chrétienne, et cette pensée, on la chercherait vainement dans le tableau de M. Féron.

Est-elle davantage dans celui de M. Champmartin? Qu'est-ce, je vous prie, que cet homme nu au milieu d'un auditoire debout, assis ou couché, où chacun cherche à se faire voir, où personne n'écoute? Que veulent ces hommes si étrangement costumés, et ces jeunes filles insouciantes et rieuses? Qui nous dira dans quel coin du globe se trouve ce terrain si gris, ce ciel si terne, cette pauvre nature? On y voit bien çà et là quelques louables qualités de peintre, une grande fermeté de main, plusieurs bonnes études d'atelier, et des modèles de tout âge et de tout sexe groupés avec beaucoup de variété et de goût; mais la pensée qui devrait planer sur une telle assemblée, cette vie de l'âme qui domine tous les intérêts matériels et confond toutes les pensées dans une communauté de croyances, d'affections et de sentiments, voilà ce que l'artiste s'est montré trop peu soigneux de reproduire. C'est de tout autre manière qu'un peintre du quinzième siècle, Jean de Bruges, avait rendu le même sujet dans un tableau commandé par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et où on ne compte pas moins de trois cents personnages. Car ce sujet, il ne l'avait point pris au hasard et traité avec cette insouciance qu'on apporte aujourd'hui dans le travail des plus grandes compositions; et, en représentant saint Jean tel qu'il apparaît dans les saintes Ecritures, avec son regard inspiré, sa voix austère, son costume de peau de chameau, et ce long cortège de peuples de la Judée, qui venaient l'entendre et qu'il baptisait dans les eaux du Jourdain, il s'était attaché à rendre dans toute sa splendeur ce premier miracle de la parole, qui en promettait de bien plus grands encore.

Tel n'est point, il est aisé de s'en convaincre, le but que s'est proposé l'auteur de la moderne prédication de Saint-Jean dans le désert. Ni lui ni les autres n'ont songé le moins du monde à entrer dans l'esprit de l'Ecriture; qui sait même s'ils ont daigné en consulter le texte? il est permis d'en douter, quand on songe aux

contre-sens que l'on découvre dans chacune de leurs compositions. Ici, sous le titre de Rébecca donnant à boire à l'envoyé d'Abraham, une Bédouine moderne, au geste gracieux et coquet, présente sa cruche à un scheik ou à un marabout arabe; là un personnage chargé de chaînes, et qu'on décore du nom de Saint-Paul, est emmené de Rome à Jérusalem. Or jamais Saint-Paul n'a fait un pareil voyage, et pour peu qu'on ait lu l'histoire de sa vie, on doit savoir qu'arrêté une première fois à Césarée, il fut sur le point d'être conduit à Jérusalem pour y être jugé; mais que le saint ayant invoqué l'autorité de César, on le transporta à Rome, où il resta deux ans captif. Puis, mis en liberté par l'ordre de l'empereur, il parcourut différentes contrées de l'Europe et de l'Asie, prêchant le saint Evangile, et revint à Rome, où il fut décapité. A ne considérer que l'art, une erreur historique est excusable lorsqu'elle est rachetée par des beautés pittoresques d'un ordre supérieur, mais la triste compensation que la lourde peinture de Saint-Paul partant pour Jérusalem!

Il est un symbole chrétien qu'aucun chrétien n'ignore, une grande et sublime pensée qui fait sortir le sauveur du genre humain d'une des plus humbles bourgades de la Judée. Dans Jésus couché sur la paille de l'étable, il ne faut pas voir en effet, un caprice du hasard qu'un autre hasard peut changer, il faut y reconnaître la réalisation d'une solennelle promesse, et aussi une expression de volonté divine qu'il n'est pas permis d'altérer sans une sorte de sacrilège. Par quelle inconcevable aberration M. Navez vient-il donc nous représenter l'enfant Jésus dormant dans un boudoir de petite maîtresse? Que signifient ces meubles somptueux, ces brocards d'or, ces riches tentures, ces draperies empesées, et ces figures riantes et fardées, où rien de divin ne se révèle? Serait-ce que les regards de la jeune reine des Belges auraient été blessés d'une scène reproduite dans son austère simplicité; et pour avoir accès à la cour, la religion serait-elle tenue de se voiler le visage? Quand l'étoile eut brillé dans le ciel d'Orient, des rois accoururent à Bethléem, et demandèrent où était né le roi des Juifs; car ils étaient étonnés, eux aussi peut-être, de se trouver devant une modeste étable; mais on leur montra Jésus, et ils s'inclinèrent pour adorer!

On voit que le compte-rendu des compositions religieuses qui font partie de l'exposition, n'est guère que le relevé des plus graves méprises. Nous ne sommes pas au bout de ce ca-

rieux examen. Voici encore au milieu d'une vaste toile, une femme debout et tenant une harpe, c'est Judith entonnant son cantique d'actions de grâces. Nous ne méconnaissons point le mérite pittoresque de cette composition ; mais nous demanderons à l'auteur si le personnage qu'il a représenté est bien selon la tradition chrétienne, et si, dans cette femme au corps puissant, à la haute stature, on peut reconnaître la veuve de Manassès, cette épouse chaste et éplorée, qui, depuis *trois ans et six mois*, s'était retirée avec ses filles dans le lieu le plus solitaire de sa maison, passant ses jours dans le jeûne et dans les austérités de la pénitence. Est-il donc si difficile à comprendre que cette exubérance de forces physiques, loin d'ajouter à l'effet moral de la composition, ne sert qu'à l'affaiblir et à le dévaturer ? Que fait à Dieu la force de l'instrument qu'il emploie, lui qui, pour mieux manifester sa puissance, *livre en de faibles mains ses puissans ennemis !* N'y a-t-il pas quelque chose de plus élevé et de plus saisissant dans le contraste qui résulte de la grandeur de l'acte accompli et de la faiblesse qui l'exécute ? Qu'on y songe, l'habitude de n'envisager un sujet religieux que sous le point de vue de l'action physique peut donner lieu à d'étranges égaremens.

Ceci est remarquable surtout dans les nombreuses compositions où l'on a essayé de représenter la dernière scène de la vie de Jésus-Christ. On y voit tous les apprêts, tous les détails d'un supplice ordinaire : des gibets, des bourreaux, une foule curieuse qui se presse et des parens désolés qui pleurent. Là rien ne sort du cercle des affections terrestres, ni la douleur du patient, ni la sympathie de ceux qui l'entourent. Il semble qu'aux descendans des persécuteurs du Christ seuls ait été abandonné le soin de nous retracer sa sublime et déchirante agonie, tant ils ont pris soin d'écarter tout ce qui aurait pu rappeler qu'il s'agit là d'un Dieu mourant sur la croix pour le salut des hommes. Qu'il y a plus de puissance et de poésie dans les simples paroles de l'évangéliste ! Jésus avait été mis sur la croix et ses bourreaux s'étaient partagé ses vêtemens :

« A la sixième heure, des ténèbres se répandirent sur toute la terre. Vers la neuvième, Jésus, élevant la voix, s'écria : mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné !

« Et quelques-uns de ceux qui étaient présens dirent : il appelle Elie.

« Et l'un d'eux, étant accouru, trempa une éponge dans le vinaigre, la mit au bout d'un roseau et lui offrit à boire.

« Mais les autres disaient : laissez, que nous voyions si Elie viendra le délivrer.

« Et Jésus criant de nouveau à haute voix, rendit le dernier soupir.

« Et aussitôt le voile du temple fut déchiré en deux du haut en bas ; et la terre trembla et les rochers se fendirent.

« Et les tombeaux furent ouverts, et les corps des saints sortirent de leur sommeil et se levèrent.

« Et, sortant du monument, ils se répandirent par la ville sainte et apparurent à plusieurs.

« Or, le centurion, et les soldats qui gardaient Jésus, voyant l'ébranlement de la terre et les choses qui se passaient, furent saisis d'une grande terreur et s'écrièrent : Celui-là était vraiment le fils de Dieu ! »

Voilà la scène qu'il fallait essayer de reproduire, voilà l'effet et l'émotion qu'il fallait nous rendre, autant du moins qu'il était au pouvoir de l'art humain de le faire. Mais, dans les tableaux que nous avons sous les yeux, si peu d'efforts ont été tentés pour approcher de ce résultat, que la meilleure critique qu'on puisse en faire est de citer le texte même dont les artistes auraient dû s'inspirer.

Terminons ce que nous avions à dire aujourd'hui par un rapprochement de ce genre.

On connaît la parabole du mauvais riche et de Lazare mendiant, cette admirable antithèse, qui résume si bien et les devoirs de la fraternité humaine, et les inexorables effets de la justice divine.

« Un homme riche était qui se revêtait de pourpre et de lin, et qui tous les jours se nourrissait splendidement.

« Et il y avait aussi un mendiant nommé Lazare, qui se tenait couché à sa porte, tout couvert d'ulcères.

« Il désirait apaiser sa faim avec les miettes qui tombaient de la table du riche, et personne ne lui donnait ; mais les chiens venaient et léchaient ses ulcères.

« Or il arriva que le mendiant mourut et qu'il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi et il fut enseveli dans les abîmes de l'enfer.

« Et tandis que celui-ci était livré aux tourmens, il leva les yeux et aperçut bien loin Abraham, et Lazare qui reposait dans son sein.

« Et s'écriant, il dit : O mon père, envoie Lazare afin qu'il plonge l'extrémité de son doigt dans l'eau et qu'il rafraichisse mon gosier, car je suis dévoré par cette flamme.

« Et Abraham lui dit : Mon fils, souviens-toi

quedurant ta vie tu as eu tous les biens comme Lazare tous les maux, et c'est pourquoi maintenant il est consolé et toi tu souffres.

« Et à cause de toutes ces choses, un chaos immense s'est condensé entre nous, de telle sorte que ceux qui voudraient venir ici ne le pourraient pas, non plus que ceux qui voudraient passer d'ici où vous êtes. »

Ce sujet présentait une succession dans les faits, et un développement dans la pensée qui devaient ajouter beaucoup aux difficultés de l'exécution. Ces difficultés n'ont point arrêté M. Durupt ; c'est à ceux qui ont vu son tableau et qui connaissent le passage que nous venons de citer, de dire jusqu'à quel point il a réussi dans sa tentative, et jusqu'à quel point aussi il possède ce que Rubens admirait dans Léonard de Vinci, le secret d'élever les choses divines par les choses humaines.

REVUE.

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Question posée entre la république et la restauration. — Mouvement populaire contre les républicains. — Complications du procès d'avril. Ordonnance qui établit les rapports de la cour des Pairs et de l'ordre des avocats. — Nouveaux obstacles au grand procès. — Projet de loi pour l'abolition des majorats et des substitutions renvoyé à la chambre des députés. — Rapport sur la créance américaine. — Projet de loi concernant la réparation et l'entretien des chemins vicinaux ; coup-d'œil sur ce projet. — Continuation de la crise ministérielle en Angleterre ; motion de lord John Russel. — Situation de don Carlos en Navarre ; mission du général Elliot. — Nouvelle révolution de Para dans le Brésil.

Le progrès des idées d'ordre se fait toujours sentir, bien que la politique paraisse stationnaire. Le mouvement s'accomplit en dehors des combinaisons de cabinet et des chambres, et il marchera jusqu'au moment où, se trouvant plus fort que la puissance artificielle créée sous l'empire de la nécessité, il l'entraînera et la subjuguera par son seul ascendant. Ce sera le triomphe de l'intelligence et de la morale sur la force matérielle et l'erreur, victoire pacifique, comme le combat qui l'aura précédé.

Que l'on remarque où nous en sommes déjà. Voilà que l'on discute dans les journaux par lesquels la révolution s'est faite

laquelle vaudrait le mieux, le système actuel devenant impossible, de la restauration ou de la république. C'est un grand point que l'on en soit à poser cette hypothèse et à chercher quelle serait, le cas échéant, la meilleure situation pour le pays. A cet égard on peut être assuré que toutes les opinions modérées et raisonnables, tous les intérêts amis de l'ordre et qui sont ceux de la grande majorité, ne se porteraient pas du côté de la république. Or, lorsqu'une proposition qui embrasse trois termes, en montre deux impossibles et un possible, il n'y a plus à balancer sur le parti que ce dernier doit provoquer.

S'il pouvait rester quelque doute sur l'impuissance du parti républicain et la répulsion que ses doctrines rencontrent dans la société, il suffirait pour les dissiper d'interroger l'esprit public et de constater les faits qui se passent sous nos yeux. Cette opinion n'a d'appui ni dans le peuple ni dans les hautes classes de la société. Elle a contre elle la garde nationale, dont la plus grande partie se compose de la classe moyenne. Qui est donc républicain en France ? quelque jeunes gens qui se croient obligés de l'être parce que leurs pères l'ont été, et qui ont reçu ce système dans l'inventaire d'une succession ; quelques esprits exaltés qui se sont passionnés pour Brutus ou Washington et qui se persuadent qu'un peuple peut devenir Romain ou Américain, comme eux mêmes deviendront avocats ou médecins. Cette folie inspire la pitié que communiquait celle de Don Quichote. La propagande est la chevalerie errante de nos jours, et si l'opinion publique réclame l'amnistie, c'est parce qu'elle juge qu'il n'y a pas à se fâcher sérieusement d'une aberration de l'esprit.

Des républicains de Paris ont cru devoir se porter au devant de leurs amis de Lyon, transférés pour être jugés par la cour des pairs, et leur donner des marques de sympathie. C'est à Villejuif que la rencontre a eu lieu. Les habitans de ce bourg, qui ne sympathisent nullement avec la république, se sont avisés de trouver cette démarche déplacée. Les frères et amis commençaient à éprouver les effets de cette disposition anti-républicaine, lorsque la force armée est intervenue et les a préservés du courroux populaire. On ne peut que déplorer l'aveuglement de cette jeunesse qui ne voit pas qu'il n'y a plus une seule chance dans ce pays pour le principe qu'elle s'obstine à soutenir.

Cet éloignement des esprits pour le principe du désordre et de l'anarchie est si grand qu'il suffit au pouvoir pour se soutenir contre les obstacles sans nombre que rencontre le procès d'avril. Ils sont tels qu'à mesure que l'on avance vers le jour fatal, il faut entasser les irrégularités, en sorte que quand ou sera arrivé au dénoûment, cette procédure n'aura été, pour ainsi dire qu'un grand coup d'État. Le pouvoir ministériel a péniblement construit l'accusation et en a fait un corps composé d'éléments isolés et séparés entre eux; il a fait le ministère public, le tribunal, la criminalité, la pénalité; le voilà maintenant qui constitue la défense. Une ordonnance porte que tous les avocats du royaume sont aptes à défendre devant la cour des Pairs, que ceux de Paris sont seuls susceptibles d'être nommés d'office, et que la chambre a sur les uns et sur les autres la même autorité que les tribunaux ordinaires. C'est ce qu'on peut appeler faire soi-même la loi, pour l'exception. Le gouvernement est arrivé à la veille des débats sans avoir prévu la partie la plus importante de ce drame judiciaire, celle de la défense des accusés. Ce côté du procès allait demeurer incomplet par suite de l'incident que nous avons rapporté; tout le barreau de France restait indécis devant une juridiction nouvelle, sans savoir quels pouvaient être ses rapports légaux avec elle, lorsque le ministère a en pouvoir sortir de ces embarras en réglant la culté par une ordonnance. Il est probable qu'il n'aura fait que les augmenter.

Le barreau de Paris s'est ému, en apprenant qu'une simple ordonnance disposait ainsi de l'ordre tout entier, et créait pour lui des règles qui auraient dû être du ressort de la loi. Le conseil de discipline doit s'assembler et délibérer sur cet incident, nouveau. Il en sera probablement de même dans les principales villes du royaume. Les intérêts d'un ordre tout entier étant affectés, son honneur et sa considération tenant à ce que les fonctions et les attributions de l'avocat ne soient pas ainsi livrées au caprice ministériel, de nombreuses réclamations s'élèvent, et il ne sera pas impossible que quelque résolution en opposition avec cet acte ne vienne contrarier les vues du ministère.

Mais ce qu'il n'a pas été donné de prévoir et de résoudre facilement, c'est la résistance opiniâtre des accusés qui invoquent le droit commun et les usages, en vertu desquels ils prétendent se faire assister de

défenseurs et de conseils de leur choix. Leur insistance à ne pas accepter les avocats nommés d'office par la cour des pairs, la menace qu'ils expriment de ne se laisser conduire à l'audience qu'après une lutte contre leurs gar liens et en ne cédant qu'à la force matérielle, établissent une difficulté nouvelle, qui en fait prévoir beaucoup d'autres. Il est évident que ces hommes enthousiastes, énergiques, opiniâtres, vont établir un combat animé sur le terrain de la légalité et de leurs droits, avant d'en venir à la lutte des principes et que le ministère et la chambre des pairs seront contraints de donner à la France un spectacle qui peut devenir pénible et douloureux, s'il n'ébranle pas le pouvoir imprudent qui se jette avec tant de confiance dans de pareils dangers.

Le procès sera-t-il possible? Quoique tout soit prêt pour jouer ce grand drame; et que l'ouverture des débats soit fixée au 5 mai, après la fête de Louis-Philippe, beaucoup de personnes pensent qu'il y a là un grand écueil contre lequel le ministère, triomphant à la chambre des députés, pourra venir se briser au Luxembourg. Le pouvoir est placé dans cette circonstance entre le Capitole et la Roche Tarpéienne; il ne sera pas impossible qu'il sorte de l'un pour aller se faire précipiter de l'autre.

L'hérédité, dit-on, est promise à la pairie, en récompense du grand service qu'elle rendra à la France dans ce procès. Ce serait la première fois qu'on aurait considéré la justice rendue comme un acte digne de récompense, et la plus grave injure que l'on puisse faire à la cour des pairs est de supposer qu'elle soit capable de rendre des services en même temps que des arrêts. Quant à l'hérédité de la pairie, elle est morte et bien morte; la restauration elle-même ne la relèverait pas. C'est cette hérédité qui a perdu la monarchie et la perdrait encore.

L'hérédité! Et comment la reconquérir en présence d'une chambre qui attaque chaque année la base sur laquelle repose ce principe, les majorats et les substitutions! La chambre des pairs n'a voulu accepter du projet représenté et voté par la chambre élective que la disposition qui interdit l'avenir, convaincue que ce que la législation défendra aujourd'hui, elle pourra le permettre demain; mais elle a reculé devant la dure nécessité de faire rentrer le passé dans le droit commun et de renoncer à la faculté des substitutions. La loi, amendée dans ce sens, est revenue à

Les auteurs, dont l'esprit démocratique a été révolté des susceptibilités aristocratiques de sa sœur. Une assez vive controverse s'est élevée au sein de la commission. D'un côté s'est manifesté l'envie de punir la pairie de son orgueil et de son insubordination ; de l'autre, la crainte d'élever un conflit qui pourrait, en ce moment surtout, nuire à la force et à la considération du pouvoir politique chargé de juger le grand procès. Les avis les plus prudents ont incliné vers l'adoption du projet, tel que la chambre des pairs l'a modifié, avec l'arrière-pensée, sans doute, de revenir en un temps plus opportun sur ce qui surnagera du naufrage des droits et des privilèges de cette institution.

Pendant la longue et confuse discussion de la loi sur la responsabilité ministérielle et celle des agens du pouvoir, plusieurs incidens remarquables se sont présentés. Le rapport sur la prétention des États-Unis d'Amérique au paiement d'une somme de 25 millions et 3 millions d'intérêts pour indemnité des pertes éprouvées par les armateurs américains à la suite des décrets de Berlin et de Milan, a été fait par M. Dumon, organe de la commission. Ce document remarquable présente l'histoire complète de cette affaire, depuis son origine jusqu'à nos jours. Il conclut au paiement de la somme intégrale et des intérêts.

Ce qui domine en général dans ce rapport, c'est un point de vue mercantile, par lequel les principes et l'honneur du pays semblent devoir être sacrifiés à des questions d'utilité, de telle sorte que le paiement paraît être commandé par la crainte d'un mal encore plus grand. La déduction est assez habilement enchaînée et tissée, mais les faits sont là, avoués et patents, qui condamnent hautement la conséquence.

Ainsi, on peut demander s'il est juste qu'une nation puissante, et en état de se faire respecter, ayant souffert la violation de ses droits et les plus injustes avanies sans recourir aux moyens de les repousser par la force ou d'en obtenir réparation vienne 25 ans après, en profitant d'une conjoncture favorable, faire valoir des prétentions, après qu'elle a eu abandonné le soin de sa dignité et de son honneur.

Ainsi on voit que M. de Villèle opposa aux réclamations des Américains le tort fait pendant long temps au commerce français, par l'inexécution du traité de la Louisiane, qui avait assuré à notre commerce des

avantages érudés ou retirés par des concessions égales faites à d'autres puissances, tandis que la France devait être traitée comme la plus favorisée.

Ainsi on reconnaît que M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, répondait aux plus pressantes réclamations, que « c'était à tort qu'on parlait de la légitimité des créances ; le roi, en remontant sur le trône, n'avait pu prendre et n'avait pas pris l'engagement de satisfaire à toutes les charges que lui aurait imposées la réparation des actes de violence et de déprédation exercés par le gouvernement usurpateur. »

Voilà le principe qui domine toute cette affaire. La légitimité pouvait récuser toute solidarité avec les gouvernemens usurpateurs qui l'avaient précédée, tandis que la révolution de juillet, placée sur les mêmes bases que la république directoriale et l'empire, et se portant leur héritière, est passible des dettes de la succession. Ces deux positions si différentes expliquent pourquoi le gouvernement des États-Unis, si circonspect et si plein de déférence sous la restauration, s'est montré exigeant et arrogant au dernier point avec la révolution.

La discussion de la loi de crédit pour ces 28 millions se présentera dans quelques jours. L'issue en peut être facilement prévue. La crainte de compromettre de vulgaires intérêts préoccupe la majorité.

Mais les révélations et les manifestations auxquelles elle donnera lieu auront une grande influence sur l'opinion publique, et si le pouvoir gagne de quelques voix les millions dont il fait la demande, il risque de perdre considérablement de son crédit auprès de la nation.

C'est qu'aussi il y a une immense différence entre une restauration et une révolution. La première, forte de son principe, appelle la confiance et commande le respect. L'autre est obligée de tout résoudre par le dogme de la nécessité et la logique de la force matérielle. Le principe du droit ne consulte que sa dignité ; le fait établit la balance des forces et cède ou résiste sans examiner la justice du point en litige. La restauration avait cru devoir, sur une question administrative qui intéresse toutes les communes de la France, s'en rapporter à cet intérêt même, et attendre de l'action spontanée des localités, des résultats dont un gouvernement doit favoriser l'accomplissement par son influence, mais qu'il ne lui est pas donné de

commander, à moins qu'il ne veuille se jeter dans les voies du despotisme.

Nous voulons parler de la loi concernant les chemins vicinaux et communaux, dont le projet a été présenté le 24 mars par M. le ministre de l'intérieur avec un exposé des motifs qui forme un singulier contraste auprès de celui développé en juillet 1824, par M. de Corbière, alors ministre de l'intérieur. On peut appeler la loi de la restauration une loi généreuse et libérale, et celle de la révolution une loi de violence et de fiscalité.

Aucune partie de la législation n'a plus d'importance par son universalité, aucune ne touche à plus d'intérêts, aucune aussi n'a plus de rapports avec cet esprit d'indépendance locale qui est près de la famille, que nos rois ont respectée à toutes les époques, que plusieurs d'entre eux ont même voulu développer.

Nous aurons à nous occuper dans ses détails d'une loi qui intéresse aussi éminemment la propriété et toutes les classes d'habitans, qui est à elle seule la plus grande partie de la politique du village, parce qu'elle est pour un grand nombre une question d'existence. Il suffira quant à présent que nous en marquions l'esprit et la tendance. On peut se croire sous le gouvernement de Gengiskan ou d'Attila. La révolution de juillet osa ce que Napoléon n'aurait pas osé tenter.

En critiquant la loi de 1824, M. le ministre de l'intérieur dit : « La prestation n'était pas d'une exécution facile ; les moyens de coercition contre la mauvaise volonté des communes étaient impuissans.

Oui, certes, la restauration et même l'ancien régime ne croyaient pas qu'il fût dans les attributions du gouvernement de l'état de contraindre la famille communale à faire ce qui l'intéresse seule et dont elle peut seule juger la convenance et l'opportunité.

La fiscalité du projet est dans la création de 5 nouveaux centimes communaux qui pourront être imposés d'office, contre le vœu du conseil municipal, par l'autorité du préfet; outre ces 5 centimes, il y aura également des prestations en nature jusqu'à la concurrence de trois journées de travail, qui pourront être également exigées par voie de *coercition*.

M. le ministre, dans son exposé des motifs, s'applaudit beaucoup de « l'intervention de l'autorité départementale, » dans la direction des travaux, et du *recouvrement régulier et forcé* des ressour-

» ces en argent ou en nature consacrées à l'entretien des chemins. » Mais ces dispositions ôtent à la commune le peu de vie qui lui restait; le monstre dévorant de la centralisation et de la fiscalité achève d'absorber les derniers bienfaits de la liberté municipale qui avait son berceau dans les Gaules. Le libéralisme du dix-neuvième siècle viole ce que les Francs conquérans avaient respecté.

Violer la liberté de 36 mille communes est un acte déjà assez audacieux; mais y ajouter une cruelle dérision est un fait qui passe en France les privilèges du pouvoir. Écoutez encore le ministre de l'intérieur. « Le premier bienfait de cette intervention, dit-il, est le droit concédé au préfet d'imposer d'office en prestations et en centimes, toute commune qui ne se sera pas mise en mesure de remplir les obligations qui lui auront été assignées pour l'établissement ou l'entretien des chemins vicinaux et communaux. »

Ainsi voilà la commune déclarée taillable et corvéable à merci, selon le bon plaisir de nos seigneurs du monopole électoral. Il est assez singulier que la féodalité revienne après tout ce qu'on a fait pour la détruire. Être taillable et corvéable, n'est-ce pas subir un impôt et une tâche pour un objet spécial et local auquel on n'a nul intérêt, pour lequel on n'a pas donné son consentement, et quel'on doit acquitter au gré et selon la volonté d'un maître? Or, nous demandons si le droit concédé à un préfet d'imposer d'office en prestations et en centimes toute commune qui ne sera pas convaincue de la nécessité de réparer ses chemins, n'est pas autre chose que le rétablissement de la taille par ordonnance et de la corvée forcée.

Dieu sait ce que le zèle de 86 préfets va imaginer pour faire des chemins vicinaux autant d'allées de jardin. La loi leur accorde le droit de constater l'utilité publique pour l'expropriation, et met à leur disposition, des agens voyers, salariés, bien entendu, aux dépens des communes, destinés à *presser vivement une affaire toute spéciale*. Ce magistrat agira également d'office pour presser les prestations et les travaux envers les communes et les individus retardataires. En vertu de cette loi enfin, on pourra renouveler ce que quelques philosophes en écharpe tricolore ont entrepris sur plusieurs points, faire sommation au curé de fournir en nature sa prestation de trois journées de travail.

Une pareille loi dénote la faiblesse et

l'impuissance d'un gouvernement. Celui qui serait posé sur un principe stable et fort agirait par la persuasion; la confiance qu'il inspirerait, indépendamment de l'intérêt local, suffirait pour porter les communes aux sacrifices que cet objet d'utilité particulière réclame. La grande propriété, occupant dans l'ordre politique la place qui lui appartient, donnerait l'impulsion par ses conseils et par son exemple. Mais le principe est mauvais, mais la défiance est réciproque, mais on s'est séparé de toutes les grandes influences; mais l'administration ayant répudié l'appui des idées morales, et craignant tout de la liberté locale, n'a plus pour se faire obéir que la force matérielle et le prosaïque assistance des garnisaires. Il faut donc des lois coercitives; il faut en venir à ce que le ministre appelle le *principe d'action*, c'est-à-dire l'arbitraire administratif mis à la place du vœu de la famille communale.

Toute la loi est faite dans cet esprit d'omnipotence ministérielle qui ne connaît aucune objection, aucune résistance à sa volonté absolue. Ni la pauvreté d'une commune, ni la gelée ou la grêle, ni les mauvaises récoltes et autres fléaux auxquels l'agriculture est sujette ne préserveront les cultivateurs de l'imposition d'office des centimes et prestations. Ce que les rois de France les plus absolus, ce que Richelieu, Mazarin et Colbert n'ont pas même osé tenter, ce que la république et l'empire n'ont pas voulu faire, ce que la restauration aurait tremblé d'entreprendre, un ministère créé par une révolution le tente et l'accomplira. La chambre n'est-elle pas toute puissante et n'est-il pas admis qu'on peut violer, par un scrutin, des usages consacrés par quatorze siècles, des droits acquis par une longue possession et jusqu'aux lois de la logique et de la raison!

La crise ministérielle en Angleterre est flagrante. Une motion de lord John Russell, développée à la chambre des communes pour le redressement des griefs de l'Irlande et principalement pour l'application à des objets d'utilité publique de l'excédant des revenus du clergé anglican, a occupé plusieurs séances de cette assemblée. L'issue du débat est impatientement attendue, car elle peut décider la retraite du ministre Peel et Wellington. L'opposition s'est habilement placée sur un terrain solide; car les griefs des catholiques irlandais sont d'une telle évidence qu'ils ont de quoi entraîner les esprits justes et éclairés. Dans son discours qui est d'une très-grande éten-

due, lord Russel a proposé l'alternative de la réforme de l'église anglicane en Irlande, ou la dissolution de l'union de ce pays avec l'Angleterre.

En traçant le tableau des troubles et des agitations dont l'Irlande est depuis long-temps le théâtre, l'orateur a parlé de l'esprit de violence, d'anarchie et de révolte, qui est entré dans les habitudes du peuple Irlandais et il a attribué ces tristes résultats au système d'oppression appliquée à ce malheureux pays, oppression telle que les Irlandais, ont fini par se considérer comme des martyrs de la tyrannie, plutôt que comme les sujets d'un gouvernement. Des explosions d'applaudis emens ont salué les passages les plus saillans de ce discours.

On croit que le ministère aura contre lui une majorité qui l'emportera de vingt voix sur son parti. Mais si vingt voix suffisent pour motiver la retraite d'un ministère, elles ne sont pas considérées dans ce pays comme procurant un appui suffisant au ministère nouveau. Il faudra donc que celui-ci dissolve la chambre des Communes; et si la dissolution est indispensable, M. Peel peut en courir les chances et tenter ce dernier effort. Aussi les hommes politiques pensent-ils que c'est à ce parti qu'il s'arrêtera et que les listes électorales que l'on dresse en ce moment serviront de base à sa résolution.

La guerre civile continue en Espagne, avec un redoublement de fureur et d'acharnement qui multiplie les calamités et les victimes. Don Carlos et son intrépide et habile lieutenant-général soutiennent la lutte avec une inébranlable fermeté. Le gouvernement de Christine a fait marcher toutes ses forces disponibles, et cinquante mille hommes de troupes régulières, sans compter une armée de réserve qui se rassemble à Burgos, pressent Zumalacarrenguy et ses Navarrois dans leurs positions. Charles V se trouve au moment le plus critique, et depuis neuf mois qu'il est en Espagne, ce prince n'a pas eu des motifs aussi fondés de douter de sa fortune. Dieu, son droit et la constance de ses défenseurs peuvent seuls lui faire repousser l'effort désespéré que ses ennemis viennent de combiner contre lui. Les journaux anglais rapportent que le général Elliot est chargé d'une mission importante auprès de ce prince. Selon les uns, ce général est chargé de réclamer contre le cruel système de représailles que les deux partis ont adopté; selon d'autres, il doit proposer un

armistice, qui serait le prélude de négociations dont le mariage du fils aîné de don Carlos avec l'infante Isabelle serait la base principale. Il serait temps que cette effroyable effusion de sang et ces atroces vengeances dont Rodil et Mina ont, les premiers, donné l'exemple, eussent un terme.

La révolution de juillet n'a pas, à ce qu'il paraît, fini son tour du monde. Au Para, province Brésilienne qu'arrose la rivière des Amazones, un ramassis d'Indiens, réuni à des soldats de la garnison a délivré les prisonniers et fait main basse sur les officiers civils et militaires, massacré un certain nombre d'habitans, avec le commandant de la station navale et rempli la ville capitale de meurtres et de pillages. Ce qu'il y a de plus remarquable, et c'est là le dénoûment de toutes les révolutions, c'est que le chef de ce mouvement insurrectionnel, après avoir présidé à tous les excès, cherchait à rallier les honnêtes gens pour rétablir le bon ordre, et probablement pour se sauver lui-même; car de vives discussions commençaient à s'élever entre lui de les autres chefs. Les révolutionnaires et tous les pays ressemblent à la famille de polichinelle qui dit, selon les Italiens. *Tutta la nostra famiglia e così fatta.*

MOUVEMENT RELIGIEUX.

Tandis que, placés au centre, nous constatons le mouvement religieux commencé l'année dernière dans la capitale, les feuilles de province le signalent de leur côté.

A Bordeaux, une foule immense se presse autour de M. Combalot, comme à Paris autour de M. Lacordaire. La *Guyenne* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« L'ouragan populaire a soufflé, déraciné la royauté de huit siècles, et le catholicisme est resté debout au milieu des ruines ! Dieu a dit aux flots populaires, comme autrefois à la mer : Vous vous arrêterez-là ; et, repliant ses bannières victorieuses, la révolution s'est prosternée pour laisser passer celle qui avait reçu du ciel la mission d'évangéliser tous les pauvres de la terre. Depuis que le pouvoir temporel a divorcé avec elle, l'a-t-on vue frapper à la porte des rois pour mendier leur appui ? Depuis que nos autorités civiles et militaires ne fréquentent plus les temples dans ses solennités, a-t-il rien perdu de la pompe et de la majesté de ses fêtes ? Depuis que l'Etat s'est, pour ainsi dire, dé-

catholisé, les églises sont-elles devenues désertes ? La voix de ses prédicateurs n'a-t-elle d'autre écho que les pierres du sanctuaire ? Allez voir la foule se presser, se ruer chaque jour sous les portiques de l'antique basilique de St.-Michel.

Un homme, un prêtre aux convictions fortes et profondes, à la parole brûlante, au zèle dévorant, un véritable apôtre enfin est venu parmi nous. A peine sa voix imposante s'est-elle fait entendre, que le bruit de son nom, répété de bouche en bouche, a couru d'un bout de la ville à l'autre, et chacun d'accourir pour entendre l'orateur sacré. Comment expliquer dans une société si différente en matière de religion, si spéculativement déiste, comme on voudrait nous le faire croire, ce succès de vogue que l'abbé Combalot obtient chaque jour ? Nouveau réformateur prêche-t-il une nouvelle doctrine ? Annonce-t-il une religion entrant en composition avec les travers et les passions des hommes ? Du haut de la chaire de vérité, vient-il fondroyer de sa mâle éloquence le catholicisme *décérépité*, usé par une existence de dix-huit siècles, pour me servir des expressions de l'incrédule ? Sa morale est-elle en contradiction avec la morale de l'Evangile ? Non ! il prêche dans toute sa pureté native cette sublime religion dont le Christ fut le premier apôtre, que ses disciples annoncèrent à l'univers étonné, que les pères de l'Eglise enseignèrent aux sages mêmes de la terre, que les martyrs défendirent au prix de leur sang et confessèrent au milieu des tourmens. Et cependant l'enceinte du temple est trop étroite pour contenir chaque jour la foule avide qui vient recueillir ses évangéliques paroles. Elle n'est donc pas morte, cette religion d'abnégation et de souffrance, cette religion d'espérance et d'amour ? Et comment pourrait-elle mourir ? Si, par impossible, la vérité éternelle, manifestée aux hommes par la révélation, pouvait un jour être démentie par le fait de l'anéantissement du catholicisme, ce ne serait jamais à coup sûr dans des temps et dans des circonstances analogues aux temps et aux circonstances où nous vivons.

Quand tout principe politique est mis en question ; quand toute société humaine menace ruine, parce qu'elle repose sur un sol mouvant et crevassé par les fréquentes éruptions du volcan des discordes civiles ; quand le bien-être matériel, fruit de la paix et de la concorde, a disparu, emporté dans le tourbillon révolutionnaire ; quand l'industrie se débat dans sa longue agonie ; quand la méfiance a tué le commerce ; quand la misère poignarde le pauvre ; quand le puissant opprime impitoyablement le faible ; quand l'ordre a fait place à l'anarchie et que *toute chair a corrompu sa voie*, comme dit le prophète, je vous le demande, la religion peut-elle

mourir? Mais il faut à l'homme, dans ce bou-versement universel, un lieu pour s'abriter. L'histoire nous apprend que, n'ayant point trouvé de lieu pour reposer son pied, la colombe entra dans l'arche. Eh bien! notre arche, à nous, c'est le catholicisme. Le catholicisme peut seul nous sauver du déluge de l'anarchie. Déjà les puissances intellectuelles de notre époque ont compris cette vérité. Aussi, voyez comme elles volent à tire-d'aile vers ce vaisseau mystérieux qui vogue à pleines voiles sans craindre les écueils, parce que celui qui commande aux tempêtes lui a dit : Tu ne sombreras pas! Oui, notre salut est dans le catholicisme; et la tendance de la société vers cette religion, tendance qui se manifeste sur tous les points de la France chrétienne, en est la plus forte, la plus irréfragable démonstration. »

— Au Mans, la jeunesse se presse également pour entendre les conférences d'un jeune ecclésiastique. « On ne saurait trop le redire, ajoute la *Gazette du Maine*, la réaction religieuse a des signes chaque jour plus évidens. Les échos se multiplient pour répéter la voix des Châteaubriand, des de Maistre. Ce n'est pas en vain qu'elle a fait tressaillir la société et la réveillée du lourd sommeil où l'avaient plongée le scepticisme du 18^e siècle et les orgies sanglantes de la révolution. Secouée dans sa léthargie par ces bras puissans, et sentant le besoin d'un aliment pour l'activité dont elle se trouvait soudainement animée, notre époque le demanda d'abord aux études historiques. C'est en fouillant les annales des peuples, c'est en remuant la poussière du passé qu'elle en vit surgir la religion, toujours vivante, toujours jeune, toujours couronnée de son anéole immortelle. Mais la religion, à sa nouvelle apparition, fut d'abord méconnue. On crut tourner contre elle des preuves puisées dans les sciences exactes, qui dès-lors devinrent l'objet d'ardentes investigations. Vaines tentatives! les sciences si superficiellement explorées par l'école encyclopédique, en découvrant des trésors qu'avaient ignorés cette orgueilleuse école, donnèrent une suite de preuves inattendues, de témoignages magnifiques à la religion, à l'exilée dont on croyait à jamais empêcher le retour. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement à l'histoire, aux sciences que l'on vient demander des enseignemens; c'est à la religion elle-même : c'est elle que l'on interroge, c'est d'elle que l'on attend des paroles vivifiantes, de fécondes promesses d'espoir et d'avenir!

— L'*Emancipateur de Cambrai* signale le même fait. « Le philosophisme s'en va, dit-il, l'impiété a passé de mode, et les peuples, désillusionnés par un demi-siècle de souffrances, reviennent dociles demander au catholicisme la vérité et le bonheur. Les sarcasmes de l'incrédulité sont ensevelis dans la

tombe de Voltaire, et honte serait à quiconque oserait les évoquer. Les jours mauvais touchent à leur fin. Déjà les préjugés sont tombés : on a examiné sans prévention les doctrines du catholicisme, on a reconnu sa vertu moralisante, sa force civilisatrice; et le mouvement a été opéré, et la France a été sauvée dès le jour où la jeunesse, ayant conscience de son avenir, osa sortir de l'ornière battue par l'incrédulité et faire retentir au sein même de la capitale, ces paroles régénératrices : nous sommes chrétiens.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Dans ce vaste mouvement religieux qui se développe dans la capitale et dans les provinces, il ne faut pas manquer de tenir compte des œuvres qui paraissent pour défendre la foi catholique et la venger des attaques du dix-huitième siècle. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elles sont dues, en grande partie, à la plume de personnages éminens, que leurs habitudes du monde et leur position sociale sembleraient, de prime abord, devoir éloigner de ces sortes de travaux. Ce fait-là seul démontre mieux que toutes les réflexions combien l'incrédulité est passée de mode, et à quelle masse d'obstacles viendraient se heurter désormais toutes les mauvaises tentatives.

Aujourd'hui nous avons à signaler un *Essai sur l'immortalité de l'ame*, que le nom de M. le marquis de Fortia recommande assez à l'attention de tous les catholiques. Par quel enchaînement de circonstances les sommités sociales, comme M. le marquis de Fortia, qui joint à l'illustration d'un beau nom celle d'un talent très-distingué, se trouvent-elles à côté de nous dans cette polémique? C'est, comme nous le disions, qu'un travail mystérieux s'accomplit dans les intelligences, que Dieu prépare les voies par lesquelles l'ordre et la vérité doivent rentrer dans le monde; que chacun veut apporter sa pierre à la reconstruction du grand édifice! Nous n'avons pas besoin de recommander l'ouvrage de M. le marquis de Fortia. Membre de l'Académie des inscriptions et d'un grand nombre d'académies étrangères, M. le marquis de Fortia a déposé dans cet essai toute la rigueur d'une dialectique puissante, tous les trésors d'une érudition vaste, le charme d'un style agréable, simple et facile en un mot toutes les qualités qui distinguent les nombreux ouvrages qu'il a publiés précédemment.

— A la *Raison du christianisme*, œuvre de haute portée, sur le mérite de laquelle nous

avons eu plusieurs fois l'occasion de nous prononcer, M. de Genoude vient ajouter la traduction des *Pères de l'église*, qui complètera la première, et bientôt les *Décisions des Conciles*. Nous ne saurions assez louer dans M. de Genoude cette profondeur de pensées qui lui fait saisir toutes les difficultés, et cette activité remarquable qui le pousse à les vaincre tous. La Bible, les *Pères de l'Eglise*, les *Conciles*, la *Raison du christianisme*, formeront comme un code complet de la foi, qui doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques du dix-neuvième siècle.

RÉSUMÉ DE LA CHAMBRE.

Vendredi 20 Mars.—La discussion continue sur la responsabilité ministérielle.

28. — M. Humann présente un projet de loi tendant à autoriser l'aliénation d'un terrain appartenant à l'état. — M. Roge donne lecture d'une proposition qui a pour objet d'apporter des modifications au règlement. — Rapport de la commission des pétitions. — Vote de divers projets de loi d'intérêt local. — Rapport de la commission chargée d'examiner les réclamations des Etats-Unis. — M. Berryer soulève une discussion à laquelle prennent part différens orateurs. — La chambre décide que la discussion sur les vingt-cinq millions commencera seulement huit jours après la distribution des documens imprimés.

30. — La chambre entend des rapports sur le projet de loi concernant les majorités, l'école de Saint-Cyr, le crédit supplémentaire de 900 mille francs. Elle continue ensuite la discussion du projet sur la responsabilité des agens du pouvoir.

31. — Suite de la discussion du projet sur la responsabilité des agens du pouvoir.

1^{er} avril. — Suite de la même discussion, dans laquelle on entend M. Agier, qui déclare que *tous les jours on change d'opinion* (ce que l'orateur a prouvé par son exemple plus d'une fois), et *qu'il y a de la grandeur d'ame à l'avouer!* c'est un peu l'histoire d'une grande partie des honorables de la chambre!

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— L'affaire relative au mandement de M. l'archevêque de Toulouse s'est terminée à la

confusion des comités de surveillance des écoles primaires et du recteur de l'académie, qui ont déclaré être satisfaits de la réponse du prélat. Il ne restera donc de tant de bruit que la honte d'avoir voulu entraver un respectable prélat dans l'exercice de sa mission apostolique. Dans sa lettre au maire, M. l'archevêque venant à examiner le livre de M. Cousin confirme ainsi de son autorité les réflexions que nous avons faites « Un autre livre qui offre encore un plus juste sujet à nos plaintes est celui qui est attribué à M. Cousin. Ce livre d'instruction morale a déjà été condamné par plusieurs évêques : je me suis contenté jusqu'à ce jour de porter mes plaintes au gouvernement par deux fois différentes. »

— L'abondance des matières ne nous permet pas de donner aujourd'hui le bref aux évêques prussiens sur les mariages mixtes.

— Les huit missionnaires envoyés, les uns par le séminaire des missions étrangères, les autres par MM. de St. Lazare, sont partis du Havre le samedi 21. Ils n'ont resté que quelques jours dans cette ville, et se sont embarqués sur un bâtiment marchand qui doit les transporter à Macao, après avoir touché à Batavia et à Manille. Ces missionnaires sont destinés tous pour la Chine ou pour les pays voisins, suivant les besoins; mais il ne paraît pas qu'on puisse les envoyer en ce moment en Cochinchine et au Tong-King où la persécution continue à sévir.

— La *Gazette de Picardie* fait connaître un singulier abus de pouvoir. L'église de Brocourt, diocèse d'Amiens, est fermée depuis le commencement de l'année; elle est même baricadée intérieurement. En vain l'autorité épiscopale et les habitans réclament; en vain un prêtre du voisinage, M. Morel, curé de Villers-Campsart, a été chargé, par M. l'évêque, d'aller dire la messe les dimanches et les fêtes dans l'église de Brocourt. Aucune démarche du conseil municipal et d'une majeure partie des habitans n'a pu triompher de la résistance de l'adjoint, le sieur Martin, à qui cet étrange caprice est tombé dans la tête. Il y a plus, l'adjoint a fait chanter, par le maître d'école les vêpres le dimanche, il fait donner, dans la semaine, des saluts par le même, quand cela lui plaît; le tout, bien entendu, sans la permission de l'autorité ecclésiastique. Après cela, il fait refermer l'église, et on ne l'ouvre plus pour qui que ce soit. Une plainte envoyée là-dessus au préfet, il y a un mois, par la majorité du conseil municipal et la presque totalité des habitans, n'a pas même obtenu de réponse. Une nouvelle démarche, il y a quinze jours, n'a pas eu plus de succès.

— Un vieux médecin est mort dernièrement à Montmorillon, après avoir refusé à plusieurs reprises tous les secours de la re-

ligion, et avoir renvoyé les prêtres qui s'étaient présentés chez lui. Il avait, dit-on, recommandé sa pompe funèbre au maire, ne voyant apparemment là qu'une affaire d'administration et de police. Toutefois le maire demanda après sa mort, qu'il fût célébré un service. On lui représenta vainement qu'on ne pouvait accorder les prières de l'église à celui qui les avait hautement et itérativement dédaignées. Il s'obstina à conduire le cortège à l'église, se fit ouvrir les portes d'autorité, et prescrivit de sonner. Les assistants entrèrent à l'église, se mirent à genoux, et firent mine de prier, après quoi le cortège prit le chemin du cimetière.

— Un militaire du 52^e régiment de ligne, en garnison à Belfort, né de parens protestans, ayant exprimé vivement le désir de connaître plus à fond les dogmes de la religion, ne s'est pas montré moins docile à la grâce que touché des instructions et des bontés de M. l'abbé Cnéuin, aumônier de l'hôpital militaire, entre les mains de qui il a fait abjuration, après toutes les épreuves nécessaires. Elle a eu lieu le 23 mars, en présence de tous les fidèles que pouvait contenir la chapelle, à la décoration de laquelle des personnes pieuses avaient contribué. Le chef de l'établissement et une dame respectable de la ville assistaient, en qualité de parrain et de marraine, au baptême qui fut administré sous condition.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Il est arrivé des nouvelles de l'armée du Nord ; elles annoncent que le 20 mars on a entendu un feu très-vif dans la Borunda, où l'on croyait qu'une bataille générale serait livrée.

— Voici la liste des orateurs inscrits pour parler sur le projet de loi des 25 millions, relatif à l'exécution du traité conclu avec les États-Unis.

En faveur du projet : MM. Tesnière, Pattaille, Ducos, Anisson Dupéron, de Lamar tine, Jay, Roul, Croissant, Liadières, de Laborde, de Tracy, de Fitt, de Chaboulou, de Sade, Duvergier de Hauranc, Sapey, Madiet de Monjeau, Moreau (de la Meurthe), Chastellier, Vitet. — En tout 20.

Contre le projet : MM. de Fitz-james, Lacroix, Salvette, Anguis, Desubés, Glais-Bizoin, Bignon, Charamaule, Isambert, Mauguin, de Laboullie, Dugabé, Berryer. — en tout 13.

— Voici les détails que fournit un journal sur la manière dont s'administrent les fonds secrets :

« Au ministère de l'intérieur, parmi les employés, les fonds secrets perdent d'abord leur dénomination primitive : ils prennent le nom de fonds *spéciaux* ; ils rentrent dans

la comptabilité générale de la division de M. Rosman, et forment néanmoins une caisse à part, sous la direction de M. Guérin. Lui seul a le secret de la destination de ces fonds. Sous la restauration, le ministre en disposait, et en rendait compte au bout de chaque mois au roi ; aujourd'hui Louis-Philippe arrête le tableau avant que le ministre dispose de l'argent, sauf une somme de 30,000 fr. par mois, espèce d'argent de poche pour le ministre. Ainsi, un écrivain ministériel a-t-il des dettes ; un journal, un directeur de théâtre se trouve-t-il dans un besoin pressant, il va voir le ministre, et, s'il le trouve de bonne humeur, il lui demande un ou deux billets de 1,000 fr. ; et cela s'étend fort loin, et à des dévoûmens moins légitimes.

» Dans les sommes fixes prises sur les fonds spéciaux, se trouvent : 1^o les supplémens accordés à certains employés du ministère, chefs de divisions dont les traitemens ont été rognés par des votes de la chambre ; lorsqu'il est impossible de prendre ces supplémens sur les résidus de crédits si nombreux dans chaque ministère, le ministre autorise des mandats de 2 à 5,000 fr. à prendre sur les fonds *spéciaux*.

» Les subventions fixes, accordées aux journaux ministériels : elles s'élèvent, pour quelques uns, à 2,000 fr. par mois, pour d'autres, à 3,000 ; il en est un seulement qui reçoit 6,000 fr., plus un traitement supplémentaire pour les écrivains ; ce traitement varie de 500 fr. à 2,000 fr. par mois.

— La démission de M. Biot, laissant vacant, à l'Académie des sciences, le fauteuil de la vice-présidence, l'Académie a procédé à l'élection d'un nouveau vice-président. M. Charles Dupin a réuni 39 suffrages sur 51 votans, et a en conséquence pris immédiatement place au bureau.

— Les élections municipales de la ville de Strasbourg viennent de se terminer. Sur dix-neuf des membres élus, le pouvoir est parvenu à obtenir la nomination de six de ses candidats ; l'opposition l'a emporté pour tous les autres.

— Le château de Bagatelle, ancienne résidence de campagne du duc de Bordeaux, situé dans le bois de Boulogne, a été crié sur la mise à prix de 250,000 fr. Personne n'ayant porté d'enchères, la vente a été ajournée pour la quatrième fois depuis 1830.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

DE LA POLÉMIQUE CATHOLIQUE.

11^{es} ARTICLE.

La défense de la religion par la presse périodique est une chose nouvelle sans doute, mais une chose nécessaire. Dans les journaux s'est concentrée toute la puissance active de notre temps, et, à considérer les ravages qu'elle a causés, tant qu'elle est demeurée comme une arme exclusive entre les mains des hommes de démolition, il est facile de préjuger le bien qu'elle est destinée à produire, organisée pour la défense des saines idées et le maintien des principes sociaux. On peut disputer long-temps sur son opportunité et sur l'importance qu'il convient de lui donner dans un ordre de chose régulier, où tout se trouvant à sa place, les forces sociales gravitent vers un centre commun et se développent autour d'un principe qui leur donne à toutes l'impulsion, le mouvement, et la vie. Mais lorsque la société penche vers des abîmes, lorsque les doctrines les plus subversives et les plus irritantes sont jetées au milieu des masses dont elles faussent l'intelligence et corrompent la moralité, il n'y a plus à discuter que les moyens d'en étendre et d'en moraliser l'action.

Comme toujours, le catholicisme possède encore la puissance de la chaire évangélique, du haut de laquelle il peut distribuer ses maximes savoureuses et divines aux intelligences que séduit la beauté des enseignemens chrétiens, et aux cœurs amoureux du calme incessant et des consolations de la foi. Mais en dehors du temple tourbillonne une foule plus nombreuse, sur laquelle le doigt du prêtre ne s'est guère levé qu'une fois, pour la bénir au jour de sa naissance; ce sont les ouailles égarées, les enfans perdus! D'une part donc, la nécessité de ramener ces intelligences flottantes que ne saurait atteindre l'enseignement ordinaire, d'autre part, la nécessité non moins grande de prévenir le retour de semblables calamités mora-

les, en les tuant dans leur cause, ont enfin déterminé les catholiques à se servir à leur tour de l'arme qui les avait frappés, et à chercher dans la force de la presse un nouveau point de contact et d'appui sur les populations. Ce n'est donc plus la nécessité d'une presse catholique, qu'il s'agit de discuter: cette presse vit, elle a ses organes dans la capitale, dans les provinces, elle s'adresse à toutes les intelligences, à toutes les fortunes, à toutes les classes. Mais il est de la plus haute importance que son action soit intelligente afin d'être efficace et durable, et c'est sur ce point que nous appelons l'attention des hommes graves et des esprits méditatifs. Lorsque dernièrement nous engagions la presse provinciale à prendre sa part active dans ces luttes sociales, nous n'avons donné que la moitié de notre pensée, constaté un besoin, sans indiquer quels étaient les moyens de remplir cette mission; nous venons aujourd'hui compléter nos premières réflexions; la promptitude avec laquelle nous avons vu quelques unes de ces feuilles, remarquables entre toutes les autres, donner à leurs importants travaux une direction nouvelle nous donnent le droit d'espérer encore le même accueil.

La première qualité d'une bonne défense, c'est d'être opportune, c'est-à-dire de se produire parallèlement aux nécessités et aux besoins du moment et de satisfaire aux exigences d'une situation. Il en est de l'ordre moral comme de la guerre, où le terrain se défend pied à pied, où devant chaque batterie s'établissent d'autres batteries pour répondre au feu de l'ennemi et démonter les canons opposés. L'essentiel, c'est donc d'apprécier et de juger les systèmes contemporains, afin d'avoir en réserve une raison courte, bonne, actuelle, à mesure que les questions naissent et que leurs tiges s'élèvent. Or, pour peu que l'on considère le travail qui s'est fait et se fait encore dans les intelligences, on reconnaîtra de prime-abord, qu'à côté des systèmes anciens se sont formés des systèmes nouveaux, et que l'orgueil des hommes ayant changé de tactique, a par

cela même imposé aux catholiques la nécessité d'interroger l'œuvre divine pour lui demander de quoi repousser encore ces prétentions. Ce ne sera pas sans doute une des moindres merveilles de notre temps que nous ayons à lire dans l'espace de quelques années un livre sur l'indifférence en matière de religion, et un autre livre, qui pourrait se faire et qui se fera peut-être, sur l'indifférence en matière de philosophie. Car les choses en sont venues à ce point qu'après des recherches inouïes et d'incroyables fatigues, les philosophes en sont réduits à douter de leur philosophie, les moralistes de leur morale, les savans de leur science, et que l'irrésolution et l'accablement sont devenus le partage des intelligences les plus droites. Ainsi s'est égaré l'esprit humain, lorsque, sortant de ses limites, il a cherché à attirer à lui toute la vigueur de la société et à se poser comme centre d'activité au milieu du monde moral, qui, en définitive, va mourir en Dieu comme le monde matériel. Mais, en remuant de cette sorte les institutions et les systèmes, les hommes de notre temps n'avaient pas compris que le résultat le plus immédiat de leurs longues recherches serait de préparer les voies à une nouvelle manifestation de la vérité, et qu'en attaquant et rompant les doctrines anciennes, ils n'étaient que des instrumens dans les mains de la Providence, et ne faisaient que chasser les morts au profit des vivans. Ce monde-ci se trouve donc à l'heure présente encombré de débris de toute sorte, au milieu desquels errent et plongent les pensées humaines, sans appui, sans but, sans croyances. La philosophie, on l'a renversée, la morale, on l'a rejetée, l'athéisme du dix-huitième siècle, on l'a violemment repoussé, et l'on peut voir dès à présent quel immense cortège de malédictions et de mépris suivra l'encyclopédie à son tombeau ! C'est-à-dire que la société se trouve à l'une de ces époques, où, chancelant entre un passé qui s'éteint et un avenir qui commence, les intelligences vacillent, inquiètes et vagabondes, entre les ruines de leurs

anciennes croyances et les leurs fugitives de croyances nouvelles, qui les séduisent comme la fin de leurs incertitudes, les captivent et les entraînent comme la consolation de leurs misères.

C'est donc en face de cette disposition des esprits, qui ne ressemble en rien à ce que les hommes avaient vu jusqu'ici, que se trouvent en ce moment les défenseurs des idées chrétiennes. Et il nous semble qu'il est de la plus haute importance de l'étudier sérieusement, afin de frapper juste, pour frapper fort ; car il arriverait d'une étude superficielle qu'on dépenserait une peine superflue à résoudre des difficultés que personne ne présente plus, ou presque plus. Et, c'est une remarque que nous devons faire encore, quoique nous l'ayons essayée en d'autres circonstances, que les docteurs catholiques nous ont paru souvent infiniment trop préoccupés des doctrines répandues vers la fin du dix-huitième siècle par les encyclopédistes. Nous ne voulons pas dire que les livres sortis de cette école ne soient pas en définitive des livres infâmes, qu'ils ne doivent pas être foudroyés, et qu'il ne convienne pas de mettre les jeunes esprits en garde contre les maximes qu'ils contiennent ; mais, à côté de cette école, se sont élevées d'autres écoles et d'autres sectes, qui ne sont pas plus amies du catholicisme que leurs devancières, mais qui lui adressent d'autres reproches et l'attaquent du point d'autres idées. Or, si l'église chôme quand les intelligences travaillent, si les murailles sont garnies d'intrépides défenseurs quand c'est le fort qui est attaqué, on peut prévoir quelles ruines effrayantes suivraient inévitablement une pareille tactique.

Ce qui donne un caractère spécial aux esprits mondains de notre temps, c'est qu'ils procèdent dans leur opposition aux doctrines chrétiennes au nom des intérêts sociaux et des besoins des peuples. Ils demandent au catholicisme des lumières pour éclairer les nations, des consolations pour les soutenir, une industrie pour les nourrir, de telle sorte que leur impiété est plutôt politique

que morale et qu'elle se cache derrière le progrès et la philanthropie, comme elle se retranchait autrefois derrière la science et la raison. D'autre part, prenant trop à la lettre la malédiction prononcée contre la chair, ils accusent le christianisme de condamner théoriquement le côté matériel de l'homme et d'arrêter par là le mouvement des sociétés vers les développemens de l'industrie. Ils reconnaissent la puissance du christianisme dans les idées morales, son influence sur la civilisation du passé; mais ils lui déniaient l'empire de l'avenir, et ne craignent pas de le traduire au tribunal des nations pour s'entendre juger et condamner. Nous croyons fermement qu'il sera de ces attaques nouvelles comme des luttes anciennes; mais nous croyons en même temps que depuis le moment où Tertullien et Minutius-Felix entreprirent la défense du christianisme, les hommes n'avaient jamais poussé l'audace jusqu'à prendre l'œuvre de Dieu dans leurs mains et la décalrer trop légère!

Nous nous trouvons donc, à l'heure qu'il est, dans une situation sans exemple encore dans les annales de l'église, et qui demande à être envisagée d'autant plus sérieusement que nous chercherions en vain dans les apologistes qui nous ont précédés de quoi nous guider dans cette situation nouvelle. Venus en des temps moins nécessaires, les Pères ne durent être préoccupés que de l'explosion des doctrines spiritualistes qui tendaient à prendre la place des doctrines révélées. Ils ne furent donc jamais amenés à faire ressortir le caractère civilisateur des dogmes chrétiens et leur action sur le bien-être des sociétés. Ils se bornèrent à défendre ces dogmes eux-mêmes contre les schismes et les hérésies, et à veiller, pleins d'ardeur et de foi, comme de bonnes sentinelles, à la garde des saintes traditions. Mais leurs efforts ne pouvaient se tourner vers des luttes qui n'étaient point engagées, ni maintenir des points qui n'étaient pas contestés, si l'on considère surtout à combien d'hommes puissans par la parole ils avaient affaire, et combien d'événemens

étranges et d'invasions de peuples venaient couper leurs syllogismes et entasser de ruines autour d'eux! Ils firent ce que les besoins et les nécessités de leur temps leur commandaient de faire, pour attirer les intelligences et captiver les cœurs, se bornant à maintenir dans son intégrité le dépôt des doctrines dont leurs descendans feraient plus tard jaillir les inductions, pour la plus grande satisfaction des individus et l'intérêt des sociétés. Venus de nos jours, ils auraient sans doute étreint comme de nobles athlètes les idées au nom desquelles les sectes contemporaines attaquent l'œuvre du Christ, et terrassé de leur dialectique puissante les vains systèmes qui s'élèvent. Ainsi nous croyons que saint Augustin aurait foudroyé cette affreuse pensée du scepticisme descendue lentement des têtes élevées de l'Allemagne; que saint Jérôme aurait écrit une sévère épître contre cet industrialisme mortel, qui, brisant la famille, détruit le sanctuaire des mœurs; que saint Jean Chrysostôme se fût élevé contre la démocratie de la même manière qu'il s'éleva jadis contre la tyrannie de l'empereur.

Nous pensons donc qu'il est dans la polémique des pensées vierges qu'il est urgent d'appliquer. Nous pensons que les réponses doivent se faire en raison des questions qui s'agissent, et que pour parvenir sûrement et vite, il faut arriver et se produire à point. Lorsque les encyclopédistes préparaient dans des réunions nocturnes les attaques qu'ils méditaient, leurs sarcasmes et leurs blasphèmes ne frappaient d'abord que les murailles. Mais peu à peu ces infâmes idées se répandant et gagnant de proche en proche, la société se trouva tout à coup infestée de doctrines maudites. Ce monde-ci est également rempli de sectes pernicieuses contre lesquelles il faut prémunir les populations et garder les intelligences, sans quoi l'erreur que nous aurions laissé germer et croître irait faire sa moisson parmi elles. A la presse sociale appartient cette grande et nécessaire mission. Il se fait de toutes parts comme un grand choc de doctri-

nes, un énorme bruit de systèmes, et il semblerait que la Providence a abandonné le monde aux disputes des hommes. Est-ce encore Pélagé? est-ce encore Luther? est-ce le dix-huitième siècle qui sort de son sépulcre? nous ne le croyons pas; mais veillons. L'église s'est trouvée depuis son origine dans des situations plus difficiles sans qu'elle ait chancelé un seul instant et qu'aucune tentative humaine ait pu ébranler la pierre de Céphas. Les pères l'ont vengée contre des attaques plus dangereuses, lorsque les nations se transvasaient comme le lit des torrens, au bruit des ruines immenses dont le retentissement venait les épouvanter jusqu'au fond de leur retraites. Aujourd'hui l'Europe est riche, savante, civilisée; nous avons pour nous la science, les enseignemens du passé, l'incertitude des systèmes humains, le besoin de la foi qui fait espérer incessamment en Dieu les intelligences; mais par dessus tout nous avons la presse, au moyen de laquelle nous pouvons tourner toutes les difficultés, rompre tous les obstacles, gravir toutes les montagnes. Avec un nombre bien plus petit de ressources, nos pères accomplirent une tâche plus laborieuse; remplissons la nôtre : Dieu le veut!

CONFÉRENCES DE LA MÉTROPOLE.

CINQUIÈME CONFÉRENCE.

Si j'ene me trompe, Messieurs, une pensée vous a préoccupés jusqu'ici, pendant que nous établissons la nécessité d'une église enseignante et que nous exposons son admirable constitution : mais, vous disiez-vous, cet établissement si nécessaire et si divin, pourquoi a-t-il commencé si tard? Est-ce qu'avant J.-C. les hommes n'avaient pas besoin d'être enseignés? Est-ce qu'avant J.-C. on pouvait reconnaître et pratiquer la vérité sans ce fort soutien extérieur et intérieur de l'enseignement? Est-ce qu'avant la venue de son fils sur la terre, Dieu dédaignait le salut des hommes et qu'il ne voulait les sauver qu'à jour et à heure fixes?

Il est vrai, l'église catholique et infaillible ne date que depuis dix-huit siècles; mais

si Dieu a tardé si long-temps à l'établir et à donner la dernière main à l'enseignement des hommes, c'est que la grande vérité du christianisme est renfermée dans la déchéance de l'homme et de la société humaine; et que par conséquent il fallut que cette déchéance fût visible, qu'un long cri sortit de la poitrine de l'humanité tout entière qui invoquât le sauveur promis. Cependant, malgré cette nécessité, Dieu n'avait pas abandonné les hommes. Il y avait un enseignement par lequel l'homme devait être sauvé. C'est, Messieurs, l'objet de cette conférence, de vous montrer avant J.-C. et depuis J.-C. parmi les peuples que la lumière n'a pas encore atteints, quel était cet enseignement, et comment on pouvait être sauvé par lui.

Le terme extrême de la lumière en ce monde, c'est le christianisme, c'est-à-dire la connaissance de Dieu créateur et sauveur; et le terme extrême du bien en ce monde est aussi le christianisme, c'est-à-dire l'imitation de Dieu manifestée dans tous ses attributs par la création et la rédemption. Le terme extrême des ténèbres, c'est l'athéisme, c'est-à-dire la négation et l'ignorance absolue de Dieu, et le terme extrême du mal est aussi l'athéisme, c'est-à-dire la négation absolue et la confusion absolue du bien et du mal. Cela étant, il s'ensuit que Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés par le bien et la lumière, a dû tendre dès l'origine à les faire parvenir au christianisme, c'est-à-dire à la plus grande lumière et au plus grand bien, et qu'au contraire l'ennemi du genre humain, l'esprit des ténèbres, l'ange du mal, a dû dès l'origine pousser à l'athéisme, c'est-à-dire aux plus grandes ténèbres et au plus grand mal. Donc Dieu voulant enseigner les hommes, son ennemi le voulant aussi, il s'en suit qu'il doit y avoir eu sur la terre deux enseignemens parallèles, qui se suivent l'un l'autre tout au travers des temps, et c'est ce double enseignement dont nous voulons vous exposer les suites et les modifications.

Nous commençons par la lumière. Dieu choisit deux voies dès l'origine : l'enseignement extérieur, la tradition; l'enseignement intérieur, celui de la conscience. S'il n'y avait eu qu'un enseignement extérieur, on eût reçu la vérité sans la comprendre; si au contraire Dieu n'avait donné que l'enseignement intérieur de la conscience, l'homme aurait, je l'avoue, connu la vérité, il en aurait eu le sentiment; mais comme le sentiment est quelque chose de variable, l'homme n'aurait pas trou-

vé de règles suffisantes dans le seul enseignement de sa conscience. Au contraire, si la voix de Dieu dans les traditions et la voix de Dieu dans la conscience se répondaient l'une à l'autre; si, semblables à ces deux tours que vous avez rencontrées au devant de cette cathédrale, vous ne pouviez entrer dans la vie que pressés entre la voix de Dieu par la tradition et la voix de Dieu par la conscience, et que ces deux voix se répondissent tout le long de votre course: alors tout à la fois assiégé au dehors et pressé au dedans par la lumière de la vérité, il ne devrait plus vous rester de ressources contre elle, sinon de ces ressources qui accableront au jugement dernier ceux qui en auraient usé. C'est là le plan de Dieu. Afin que la conscience de l'homme abandonnée à elle-même ne déchût pas, il communiqua d'abord aux patriarches, à Adam, les notions qui étaient nécessaires pour avoir une idée du créateur et de la créature, pour apprendre ce qu'était Dieu et ce qu'était l'homme; pour concevoir comment il avait été mis au monde et comment, déchu par sa faute, il en serait relevé un jour dans sa postérité. Cette première tradition qu'on pourrait appeler adamique, fut ensuite entretenue, échauffée pour ainsi dire dans tous les grands patriarches dont l'écriture nous donne les noms, et cela jusqu'au déluge, et jusqu'à Moïse....

Comme un grand intervalle devait s'écouler entre Moïse et Jésus-Christ, ce ne fut plus simplement de bouche en bouche que Dieu voulut que la tradition se transmit, ce fut en l'écrivant non sur du papier, sur des pierres ou des monumens, ce fut dans l'immortalité du peuple juif! Et il disposa ses destinées de manière que de temps à autre l'univers entendit parler de ce peuple; et c'est ainsi que les dix tribus furent envoyées jusque dans les nations les plus éloignées, afin d'y porter les traditions patriarcales et toutes les vérités dont elles étaient dépositaires. Plus tard, lors de la captivité de Babylone, leurs traditions allèrent se répandre jusqu'aux Indes; et dans cet amas de peuples que subjuguèrent Alexandre, Cyrus, les Romains, partout les vainqueurs trouvèrent les Juifs et leurs traditions.

C'est ainsi que nous arrivons à la tradition chrétienne. L'heure était venue de faire quelque chose de plus grand, d'établir la tradition, non plus seulement avec la puissance orale, non plus seulement avec la puissance écrite, mais de l'établir d'une manière sociale, dans un enseignement catho-

lique infaillible: et c'est ce qui fut fait. Voilà donc l'homme possédant tout à la fois, dans une tradition claire et suivie la vérité, la lumière, le bien, et possédant aussi dans sa conscience la base de toutes les vertus. Ces deux voies n'ont pas cessé d'être les sources qui doivent nous amener à la lumière et au bien. Qui est-ce qui fait, je vous en prie, notre forcé quand nous nous présentons devant vous pour vous dire des choses qui paraissent si extraordinaires? Qui est-ce qui fait que vous daigniez nous écouter? Qui est-ce qui fait que vous ne nous traitez pas comme ces hommes qui viennent donner en spectacle quelques idées décorées du nom de philosophie? C'est que chaque fois que nous élevons la parole, quelque chose se remue en vous qui vous dit que vous n'êtes pas dans le bien, dans le vrai, et que nous remuons au dedans de vous la fibre où est enchaînée la vérité de toutes nos paroles. C'est que quand nous disons: Il y a un Dieu, les traditions l'attestent, la nature vous le dit, votre conscience vous répète: il y a un Dieu! Si nous vous disons: L'homme est misérable, votre conscience vous dit: Que suis-je autre chose qu'un être misérable et fragile? qu'ai-je fait? où vais-je? Infortuné, je passe à travers le monde moral sans rien faire que de le combattre, et, quand je veux suivre un autre chemin, je suis entraîné à terre par de honteuses passions. Si nous vous disons qu'il faut être bon, continent, charitable, c'est votre conscience qui vous le dit encore. Ainsi nous vous poursuivons, et Dieu au jour du jugement vous poursuivra aussi avec cette épée à deux tranchans qui sortira de sa bouche divine; il vous frappera avec le double glaive de la tradition et de la conscience.

Tel était donc l'enseignement que Dieu avait choisi et la manière dont il l'avait développé et étendu. Que pouvait faire l'ennemi des hommes? Il ne pouvait qu'opposer enseignement à enseignement. Mais avait-il la puissance de créer une tradition, de créer une conscience? Non, à Dieu seul, Dieu, le premier et le dernier, l'alpha et l'oméga, à Dieu seul la puissance de la création. Le démon ne peut venir qu'après, comme un animal lâche et rampant, qui se traîne derrière celui qui a fait quelque chose. Il ne pouvait donc que dégrader et détruire; et c'est le caractère qu'il a conservé jusqu'aujourd'hui. Il a détruit hier, il détruira demain, jusqu'à ce qu'il rencontre l'éternité où rien ne passera plus. Détruire est facile, mais édifier! *Princes de la terre*, disait Labruyère, *je ne suis qu'un pauvre*

homme, faites-moi une goutte d'eau ! Renversez des empires, cela vous est aisé, mais cherchez à édifier et bientôt vous serez obligés de venir aux pieds du trône de la vérité et de lui dire : Par pitié, étendez sur nos plaies un coin de votre manteau, afin qu'elles ne se voient pas et quelles se guérissent, si elles le peuvent (sensation).

Le démon pouvait-il davantage créer une conscience, ôter à l'homme celle que Dieu lui avait donnée ? Ah ! Messieurs, c'est ici qu'apparaît encore plus son impuissance. Après tout, Dieu pouvait lui permettre de faire des mondes, de les lancer dans l'espace, de les diriger; mais faire de la conscience une œuvre du démon, quelque chose de semblable à lui, oh ! c'est ce que Dieu ne permit jamais. Il n'a pu que dégrader; et c'est en examinant cette dégradation de la tradition et de la conscience, que vous allez voir le jeu sacré de la Providence !

Dieu avait établi différentes sources de traditions : la tradition Adamique, la tradition Noachique, la tradition Abrahamique, la tradition patriarcale, et la tradition catholique. Le démon, à son imitation et suivant ses pas, fonda aussi cinq traditions principales :

La première est la tradition polythéiste. Ne pouvant pas faire une tradition athée, il s'efforça, avec l'idée traditionnelle de Dieu, de détruire Dieu lui-même, si cela était possible; et, pour y arriver, il matérialisa en quelque sorte la divinité, l'étendit à tous les objets créés, et en fit le polythéisme. Ce fut la première dégradation.

Il y en eut une autre. Ce polythéisme devint naturellement dégoûter les intelligences; mais, en renonçant à cette tradition, il fallait écarter l'idée du combat primitif de Dieu avec l'esprit de ténèbres dans le paradis terrestre, de manière à faire croire qu'il y avait un Dieu bon et un Dieu mauvais. De là le dualisme; et Satan fit une erreur de ce qui était une vérité.

Après que l'Eglise catholique fut établie, vint la dégradation judaïque, c'est-à-dire que cet esprit de ténèbres poussa les Juifs, dépositaires de la tradition écrite, à clore cette tradition à la venue du Messie.

En quatrième lieu, la dégradation mahométane, qui, suscitée par le démon sur la terre au moment où le catholicisme allait la couvrir entièrement, fit succéder aux idées spirituelles et pures du catholicisme des idées grossières et de corruption.

Enfin la dégradation hérétique, qu'on

peut appeler, d'une manière plus générale, protestante.

Cette dégradation polythéiste, que constatait-elle ? elle altérait bien la notion de la divinité, mais elle s'attachait, par tout l'univers, à des images grossières et visibles; elle faisait une immense production de l'idée de Dieu, production fautive, misérable; mais ces idoles plantées dans le monde, auxquelles on immolait des sacrifices, étaient témoins de la nécessité et de la vérité d'une rédemption future.

Quant au dualisme, il assurait dans le monde cette vérité, qu'il y avait un esprit méchant qui avait voulu lutter avec Dieu et déshonorer ses œuvres. Et c'était encore une idée qu'il fallait conserver.

En ce qui concerne les Juifs, ce fut mieux encore. En faisant arrêter la tradition juive, que faisait l'ennemi du genre humain ? il assurait au témoignage juif une portée que rien ne pouvait lui donner. Car, si les Juifs eussent reconnu Jésus-Christ, il n'y aurait pas un peuple ennemi à témoigner que celui que nous adorons était attendu. Il l'attend encore, et, par ses injures, lui rend un grand hommage.

Quant à la religion mahométane, c'est à ses sectaires que, pour un temps, le sort des peuples asiatiques et africains a été donné. Que font-ils en ce moment ? ils étendent leurs bras dans l'intérieur de l'Afrique; ils atteignent les extrémités orientales et méridionales de l'Asie; ils y portent les idées d'Adam, d'Abraham, de la chute de l'homme, de Jésus-Christ, de Marie son auguste mère, tout cela consigné dans leur Coran fabuleux. Mais la vérité marche, et un jour, quand nous nous rendrons maîtres de ce pays, quand nous ajouterons notre sang à celui des martyrs qui le répandent maintenant, nous y trouverons ces idées de catholicisme, et nous en profiterons.

Et les protestants, ces hérétiques sortis de nous, que disent-ils ? attaquent-ils notre foi ? attaquent-ils Jésus-Christ, son établissement, ses paroles ? non, ils disent comme nous. Que font-ils ? ils répandent la Bible, c'est-à-dire la tradition écrite; ils impriment dans toutes les langues la vérité, dépourvue, il est vrai, de son interprétation nécessaire; mais enfin c'est la vérité. Et c'est ainsi que les traditions polythéiste, dualiste, judaïque, mahométane, protestante, ont porté en tous lieux l'idée de Dieu, celle du bien et du mal, idées qui n'ont jamais péri sur la terre, ni dans la tradition, ni dans la conscience.

Quant à la conscience, comment s'y prit

le démon pour la dégrader? il tenta d'abord de la corrompre par la force des sens, force d'autant plus grande que les sens de l'homme étaient corrompus depuis le péché originel. Mais il se trompa là comme ailleurs. Il est bien vrai que les sens sont un terrible ennemi de la conscience; et cependant, dans l'abus même des sens, Dieu avait placé en réserve pour la conscience elle-même, quelque chose qui devait la sauver, le remords. Et quand on a passé bien des années dans le monde; quand une heure ne s'est pas écoulée sans des satisfactions purement sensibles, un jour vient, Messieurs, où l'on trouve en soi cet ennemi dont a parlé Bossuet! On a joué par les sens, on a éprouvé le dégoût des choses de ce monde; on est arrivé à se mépriser, soi et les autres; mais la conscience relève sa tête immortelle; et c'est ainsi que nous voyons ces résurrections subites du Lazare, dont parle l'Écriture.

Ainsi la dégradation des sens tournait encore au profit de la vérité. Mais que fallait-il donc, et quelles ressources avait le démon?

Il attaqua la conscience par le raisonnement; mais Dieu y avait encore placé une ressource. Car quel est le résultat du raisonnement, lorsqu'on le pousse à des extrémités abusives? c'est l'anarchie la plus complète. Voilà tout ce que le raisonnement a pu produire. Et tous ces esprits distingués, tous ces hommes généreux, tous ces princes de l'esprit, tous ces noms illustres, car il n'y a rien de plus illustre que ceux qui se consacrent à la pensée, tous ces hommes sont arrivés à ce que nous voyons aujourd'hui; de telle sorte que deux philosophes, comme deux augures, ne peuvent plus se regarder sans rire. Donc, ni par la dégradation des traditions ni par la dégradation de la conscience, l'ennemi du salut des hommes n'était arrivé à l'athéisme; la notion du bien et du mal restait dans le monde.

Cela étant, il est facile de comprendre comment, avec cet enseignement intérieur et extérieur, l'homme pouvait être sauvé. Trois conditions sont nécessaires: la première, c'est de pratiquer la vérité que l'on connaît. N'importe où vous soyez né, quel qu'ait été votre peuple et votre famille, quelle qu'ait été votre éducation, il est resté en vous et autour de vous des vérités, de la lumière. Eh bien! Dieu nous a dit que la première condition de notre salut, c'est de suivre cette lumière qu'on connaît, de pratiquer le bien dont on a la possession.

Celui qui aura péché sans la loi écrite,

sera condamné sans le secours de la loi écrite. Ainsi, au jour où Dieu jugera, il aura ou la tradition orale, ou la tradition écrite, ou la tradition sociale, pour condamner, ou du moins toujours la conscience: c'est là le premier degré de notre salut. Qui ne passe pas par ce premier degré, celui-là assurément ne pourra accuser que lui-même, car on ne lui demande compte que de ce qu'il a pu.

La seconde condition, c'est, après avoir pratiqué le bien au degré où on l'a connu, dès qu'un degré supérieur est manifesté, dès qu'une religion plus pure, plus véritable, plus parfaite, dès que la religion chrétienne et enseignée par l'église catholique et infaillible nous est manifestée, nous ne sommes plus dans une ignorance invincible: de ce moment, nous sommes tenus de l'embrasser. Vous direz tout ce que vous pourrez, vous connaissez cette vérité, vous devez la pratiquer. Et après tout, Dieu ne vous demande que ce que votre conscience vous demande elle-même; et un jour nous vous montrerons, d'une manière plus ample, qu'il n'y a rien dans l'église catholique que votre conscience ne vous réclame. Aujourd'hui, écoutez ce que vous dit notre Seigneur: *La lumière est venue dans le monde; mais les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière: CAR LEURS OEUVRES ÉTAIENT MAUVAISES.* Mais, il ya tant de mystères! direz vous. Et moi je vous dirai que c'est dans votre conscience que sont les plus grands mystères. Quel est le plus grand mystère? le bien et le mal. Il n'y a que celui là, ou plutôt il y en a un second, c'est qu'on préfère le bien au mal. Vous dites: Je ne ne suis pas éclairé, je viens, j'entends la parole de Dieu dans les temples, je fais des lectures... Je vous répondrai: Faites-vous le bien? avez-vous rempli la première condition de votre conscience? êtes-vous bon, êtes vous juste, êtes-vous continent? Hélas! quand je traverse cette capitale, et que je monte dans des hôtels magnifiques ou dans des réduits obscurs, qu'est-ce que j'y trouve? L'amour de soi, la vie de luxe et de misère, le désordre dans les familles, l'éducation négligée et foulée aux pieds, le pauvre abandonné aux misères qui l'assiègent; et que de choses que je ne veux pas dire, parce quelles seraient trop terribles, tant elles sont vraies! Et vous dites qu'il n'y a pas assez de lumière dans l'église! qu'il y a de profondes ténèbres dans l'humanité! Mais elles sont dans votre cœur: ce n'est pas le soleil qui manque, ce sont vos yeux qui sont couverts (sensation).

La troisième condition, c'est de mourir dans l'amour de Dieu. Aimer Dieu plus que les hommes, mais aimer les hommes à cause de Dieu, voilà le but du christianisme. Eh quoi! est-ce donc si difficile? Oui, Messieurs, vous qui faites de la philanthropie, vous aimez les hommes parce qu'ils vous flattent, parce qu'ils sont puissans, parce que vous en attendez quelque chose; mais aimer un homme souillé, couvert de haillons, dégradé dans son ame et dans son corps, voilà ce que votre philanthropie ne vous apprendra pas! Quiconque a aimé cet homme, oh! à celui-là le christianisme tout entier a été révélé.

L'ennemi de notre salut nous attaque précisément en disant que nous sommes des égoïstes, que nous ne voulons de bonheur que pour nous. Et Dieu, lui, ne nous demande que de l'amour. Aimez les hommes, nous dit-il, faites du bien, suivez votre conscience; quant à ce que vous ignorez, je m'en charge. Donnez du pain à ceux qui ont faim, donnez de l'eau à ceux qui ont soif : c'est là tout le christianisme!

RÉTABLISSEMENT DES CHARTREUX.

En 1086, un saint prêtre, prenant en grande pitié les vanités de ce monde, conçut le projet de passer le reste de sa vie dans la solitude, et d'ouvrir un asile où viendraient se reposer en Dieu toutes les âmes fatiguées comme la sienne des misères humaines. C'était le moment où le monde féodal avait atteint sa plus haute puissance, où il fallait quelque événement inattendu pour purifier cette société matérialisée. En face de ce monde splendide et orgueilleux, se levèrent les cloîtres, pauvres, sombres, solitaires, avec leurs règles austères et leur pureté primitive. Alors l'église de Dieu accomplit de grandes choses. Le pape mena le monde chrétien à Jérusalem; et, sur le tombeau délivré du Christ, son vicaire reçut le serment de l'empereur et l'hommage des rois.

C'était donc vers la fin du onzième siècle de l'ère chrétienne, quelques années seulement avant que les peuples européens s'écoulassent vers les champs de la Palestine, que St-Bruno méditait les statuts d'un ordre religieux. Ce fut dans un val du Dauphiné, digne d'être comparé aux plus sombres gorges de la Suisse, qu'il jeta les fondemens de cette grande-chartreuse, restée de bout sans être énuée par les révolutions et les temps qui sont venus gronder autour

d'elle, et longtemps la seule forteresse que le catholicisme eût gardée parmi nous. Rien n'était sévère comme la règle que Saint-Bruno donna à ses religieux, et c'est sans doute pour cela que son œuvre a duré et a donné l'exemple unique d'une communauté debout depuis sept siècles, sans avoir en besoin de réforme!

Lorsque la curiosité vous amène à visiter ce monastère antique, en contemplant pour la première fois ces lieux pleins de silence, dont la vie paraît s'être retirée, en voyant passer à vos côtés ces figures mornes et austères, vous vous sentez le cœur serré comme d'un indéfinissable malaise et d'une grande tristesse. Mais lorsqu'un peu du calme qui règne dans ces cellules a passé dans votre âme, vous commencez à trouver de la poésie dans ces arcades brunies par le temps, dans ces corridors gothiques qui s'allongent au loin devant vous; ce silence même a quelque chose de solennel, opposé au monde bruyant que vous venez de quitter; l'immobilité de cet ordre au milieu de tant de choses qui ont passé autour de lui, vous fait comprendre davantage la perpétuité de cette doctrine que le Christ posa sur une pierre impérissable, et alors vous ne vous étonnez plus de voir ces chartreux vêtus de leurs robes flottantes sur lesquelles huit siècles ont passé sans y changer un pli, se retirer de la grande famille humaine pour n'occuper leurs esprits que des pensées de l'autre vie!

La révolution frappa cet ordre comme tous les autres. Ces hommes, qui ne demandent rien que des solitudes, ne purent en trouver d'assez profondes où la persécution ne les atteignit pas. Jetés par la tourmente sur toutes les plages du monde, ils cheminèrent le bâton à la main au milieu de toutes ces nations auxquelles ils donnèrent, pour prix de l'hospitalité, l'exemple des mâles vertus du catholicisme. Au moment où la révolution vint les chasser, les Chartreux possédaient en France soixante-quinze couvens de leur règle, et 97 disséminés dans le reste de l'Europe. Dans tous ces monastères, la règle primitive de Saint-Bruno était maintenue dans sa rigueur.

Des jours meilleurs se levèrent enfin pour l'église de France. Lorsque la mesure fut au comble, et que la tempête eut purifié cette société qui s'était jetée des orgies de la régence dans les bras de la philosophie du dix-huitième siècle, Dieu donna la puissance à un grand capitaine et lui inspira la pensée de relever les autels détruits et de rouvrir les temples abandonnés. Ce soldat-roi, qui appartenait à la révolution par son audace et à la vérité par son génie,

avait compris qu'on ne contient pas les nations seulement avec une épée; il pousa du pied les idéologues, il rappela les ministres de Dieu, et ne crut pas déshonorer l'habit de ses généraux qui avaient conquis l'Europe en le plaçant à côté de la soutane du prêtre qui avait conquis le monde!

Cet homme qui traversait l'Europe à cheval, et qui estimait à un si haut point la rigueur des mœurs militaires, devait honorer également l'austérité des mœurs religieuses. Il permit donc, en 1804, aux moines de la Grande-Chartreuse de revenir dans la solitude d'où la révolution les avait chassés; mais les autres monastères qui suivaient la même règle demeurèrent fermés. Ce ne fut que sous la restauration qu'une succursale se forma à Mougère, près de Pézénas, et qu'un monastère de femmes du même ordre se releva dans les environs de Grenoble.

Parmi ces monumens demeurés vides de leurs premiers habitans, il en existe un vers lequel se tournaient souvent, avec d'amers regrets, les regards des catholiques et des amis des arts, la chartreuse de Bosserville. Bâtie en amphithéâtre sur la rive droite de la Meurthe, elle présente le point de vue le plus pittoresque de cette belle vallée qui s'étend de Nancy à Saint-Nicolas-de-Port. De tous les environs, on aperçoit à l'horizon ce grand monument, dont la tête se cache sous un diadème de forêts, et qui rappelle aux Lorrains d'historiques souvenirs. C'était autrefois, suivant les chroniques, un village qui échut par déshérence à René d'Anjou. Charles IV, duc de Lorraine, en fit don en 1666, aux disciples de St-Bruno, qui l'occupèrent jusqu'à la révolution. Bosserville renfermait autrefois les cendres de ce même Charles IV, mort à soixante-onze ans dans son camp d'Alembach, sur ses lauriers de Consarbruck. Ce bel édifice, qui a 426 pieds de façade, ne fut achevé que sous le duc François III, et coûta un million 500 mille livres à bâtir. L'église est d'architecture ionique et corinthienne de la plus belle exécution.

Tous les regards se tournaient donc avec inquiétude vers ce monument des anciens jours, sur le seuil duquel la main du temps amassait chaque jour plus de débris et de solitude. La pensée errait douloureusement sur cette tour en ruines, qui s'élançait autrefois si majestueuse à l'horizon, sur cette église vide, si pleine de souvenirs religieux. Cependant, depuis quarante années, Bosserville, la magnifique fondation du grand capitaine lorrain, demeurait debout, malgré les ravages du temps et l'abandon des

hommes. Devenue la propriété de particuliers qui, depuis la révolution, ont fait d'inutiles tentatives pour l'utiliser, elle allait enfin tomber sous le marteau qui a jeté bas depuis un demi-siècle tant de monumens que la foi de nos pères, avait élevés et qui restaient au milieu de nous comme de grands livres, où nous pouvions lire l'histoire des âges écoulés. Déjà la pioche des démolisseurs fouillait le cœur de l'édifice et augmentait les ruines. Encore un peu de temps, tout aurait disparu, et sur la place vide, avec les pierres du vieux monument se fût élevée quelque blanche maison de campagne; le monde eut chassé Dieu! Il n'y avait donc plus un seul moment à perdre pour empêcher ce nouvel outrage à l'histoire et à la piété de nos pères. L'unique moyen, c'était de le remettre entre les mains de ses anciens possesseurs: car l'industrie avait en vain cherché à le sauver de la dégradation. Admirable chose! partout où nous trouvons quelques grandes ruines, c'est que la religion s'est retirée de là! L'homme vit peu de jours, et abandonné à lui-même, il ne se sert de sa puissance que pour détruire. Depuis que le catholicisme ne conduit plus la main de nos architectes, qu'ont-ils élevé à côté de ces gigantesques basiliques qui sont debout depuis des siècles sur leurs bases de granit? Autour de nous, nous apercevons bien çà et là couchées par terre les pierres des portiques de nos anciens temples, mais rien qui les remplace; et c'est encore à la religion, qui éleva ces monumens, que nous sommes forcés d'en demander la conservation, comme pour mieux témoigner de l'impuissance de l'homme qui ne peut pas même donner à ses œuvres la durée qui manque à sa vie!

C'est donc aux religieux de la Grande-Chartreuse que la Lorraine catholique s'est adressée pour sauver le monument de ses traditions. Les enfans de Saint-Bruno ont entendu la voix de leur ancienne patrie, et ont acheté Bosserville. Ils espèrent que leurs intentions paisibles ne seront pas méconnues dans une province qui se distingue dans tous les temps par son bon sens et sa modération.

Mais hélas! la pauvreté s'est assise au seuil hospitalier des monastères. Les couvens, dont les propriétés étaient immenses autrefois, possèdent à peine quelques petits coins de terre au milieu de ces champs qu'ils arrachèrent aux ronces et aux épines. Abandonnés à leurs seules ressources, les chartreux ne pourraient donc satisfaire aux engagements qu'ils ont contractés, et ils ont la confiance que les dons des catholiques suppléeront à ce qui leur manque pour

payer de leurs deniers cette propriété, dont le prix est considérable. Une souscription est ouverte à cet effet chez M. le curé de la cathédrale de Nancy.

Ainsi, tandis que dans les Landes du Maine, l'ordre de Saint-Benoît, qui a donné tant d'hommes illustres par leur science profonde, se relève de la poudre où les révolutions croyaient l'avoir enseveli, voici sur un autre point de la France qu'à la demande d'une province et à l'assentiment de tous les hommes graves, l'ordre austère de Saint-Bruno revient au milieu de nous, pour présenter à notre mollesse le spectacle des vertus premières du christianisme. Ainsi revivent peu-à-peu ces grandes doctrines et ces belles institutions que l'impiété de notre âge avait bannies. Nous revenons à la naïve poésie de nos pères, à leur admirable architecture, à tout ce qui les fit grands, riches, savans, c'est-à-dire à ces enseignemens impérissables que Dieu sema du calvaire pour germer et croître dans tous les temps. Quelques-uns de ces hommes, qui ne comprennent de la liberté que ce qu'elle leur rapporte, trouveront peut-être encore quelques insultes à jeter à Bosserville, et, cachant leur intolérance derrière les nécessités prétendues de la politique humaine, crieront peut-être à l'envahissement des choses mondaines. Mais tous les hommes qui aiment sincèrement les libertés publiques et les traditions nationales tendront la main à ces hommes de Dieu qui viennent arracher au vandalisme un des plus beaux monumens de la France chrétienne et comprendront que dans un royaume où s'agitent trente-deux millions d'hommes libres, il serait bien étrange que quelques religieux ne pussent trouver quelque part cinq ou six pieds de terre pour y creuser silencieusement leur tombe!

Telle est toute la question; car les Chartréux ne nous demandent rien qu'une solitude. Ils passeront au milieu de nous, comme ceux qui sont venus avant eux passeront au milieu de nos pères, sans laisser une trace ni un souvenir. Renfermés dans leurs habitudes austères, le bruit du monde vient mourir au pied de leur cellule, et c'est à peine s'ils sauraient qu'un trône a croulé tout près d'eux, il y a cinq ans, si dans leurs chants de chaque jour un nom nouveau ne se trouvait pas sur leurs lèvres, quand ils prient pour les princes du monde! Ne craignons pas de rouvrir les monastères, dans ces temps de désolation profonde où toutes les têtes se courbent sous le poids d'ennuis lamentables! Craignons plutôt que les solitudes ne manquent à ces âmes pas-

sionnées qui vont chercher dans la mort le remède qu'elles ne trouvent pas en Dieu; et souvenons-nous qu'avant de se livrer au bourreau de Jérusalem, le Christ demanda la force à son père pendant quarante jours de solitude, et qu'il se plaignit encore de l'amertume du calice!

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Coup-d'œil sur l'état moral de la France.—Retour aux idées et aux pratiques religieuses. — Paris, Marseille et Bordeaux. — L'éducation. — La religion respectée par les pouvoirs de l'état. — Nouvelles divisions des partis; décision du conseil de l'ordre des avocats. — Dispositions pour le grand procès. — Discussion sur l'indemnité Lyonnaise. — Evénemens à Alger. — Création de sous-secrétaires-d'état. — Situation du ministère Anglais. — Mort du prince de Leuchtemberg, époux de dona Marla.

Un député disait dernièrement à un de ses collègues: Tout ce que nous produisons est comme la toile de Pénélope; le travail du jour est détruit à mesure qu'il est fait. — Et comment cela finira-t-il? lui demande son interlocuteur? — Par le retour d'Ulysse a répondu le député.

Mais ce retour n'eut lieu qu'après dix ans de travaux, de peines, de fatigues, et de dangers par lesquels la vertu du héros fut éprouvée. Et son fils Télémaque ne revit sa patrie et sa famille que lorsqu'il eut achevé cette éducation de l'expérience qui fit fructifier en lui les conseils de Minerve. Toute cette allégorie nous démontre que le bonheur des nations, comme celui des individus, veut être préparé par la vertu et que celle-ci ne s'acquiert que par un combat persévérant contre les mauvais principes et contre les vices. C'est sous l'égide de Minerve que le retour désiré s'accomplira.

Disons sans figure que le rétablissement de l'ordre moral aura pour conséquence la restauration des hommes qui le représentent ou doivent le représenter. Lorsque la philosophie du XVIII^e siècle était à la mode dans le grand monde, et que courtisans et ministres applaudissaient à la destruction de la religion par l'encyclopédie philosophique, ils ne se doutaient pas que la ruine des principes amènerait celle des

institutions et des hommes. C'est pourtant ce qui est arrivé. Les imprudens ! ils jouaient avec les armes qui devaient faire explosion et causer leur mort. Les hommes ne peuvent donc se rétablir que par des moyens entièrement opposés à ceux qui ont amené leur chute. Ce n'est pas à eux qu'il est donné de refaire leur position par la seule volonté ; il faut que toutes les vérités morales, que de fausses doctrines avaient altérées et obscurcies, reprennent leur autorité ; alors les hommes, qui en sont l'expression, reparaîtront comme des proscrits revenus d'un long exil.

Ce grand travail s'opère dans la société d'une manière peu rapide peut-être, mais en donnant des résultats certains et qui seront durables. Les adhésions à la vérité religieuse deviennent chaque année plus multipliées et plus consistantes. Depuis bien des années, il ne s'était vu un pareil concours aux prédications et aux exercices de ce temps de pénitence et de méditation. La jeunesse surtout sort des ténèbres de l'erreur et se rapproche peu à peu du sanctuaire. Tandis que la presse purement politique meurt de ses excès et de la division infinie des opinions, la presse catholique prend un magnifique essor, et domine de toute la hauteur de sa nature les vaines passions qui s'agitent dans de vulgaires intérêts. Nous avons rapporté dernièrement quelles circonstances ont signalé à Marseille la confiance de toute une population dans la miséricorde divine et l'intercession de la mère du sauveur ; une autre ville qu'une longue prospérité semblait avoir aveuglée, celle de Bordeaux, vient de faire à l'un des plus savans et des plus zélés prédicateurs de la capitale un accueil fait pour toucher les amis de la religion, parce qu'il révèle un symptôme de retour à la santé morale dans cette société, et qu'un peuple qui se plaît à entendre la parole de l'évangile et le développement de la doctrine chrétienne dans ses élémens fondamentaux, est bien près d'être rendu à une existence régulière, à la paix intérieure, et à la prospérité, d'où ses erreurs l'ont éloigné.

Parlerons-nous de l'éducation ? On voit que celle qui a pour base l'enseignement religieux, obtient partout la préférence, et que les pères, troublés et honteux de leurs erreurs passées, veulent que leurs enfans deviennent meilleurs qu'eux. Ce sera une époque bien remarquable que celle qui se prépare, et qui offrira dans les générations qui grandissent, la double in-

fluence de croyances affirmées et d'une haute intelligence. Cette époque réunira les prodiges des temps de Constantin, de Charlemagne et de Louis XIV.

La politique elle-même, tout exclusive et passionnée qu'elle est, est subjuguée par la tendance des esprits. Si elle n'est pas encore entrée dans le point de vue chrétien, du moins elle ne lui est plus hostile, et c'est là un grand résultat. Ainsi plus d'excitation pour le rétablissement du divorce, pour le mariage des prêtres, plus de projets pour des suppressions d'évêchés, plus de calomnies et d'injures contre le sacerdoce. Les organes de l'esprit chrétien sont même entendus avec faveur, et M. de Lamartine par ses discours, que lui inspire une pensée profondément religieuse, captive fortement l'attention et pénètre les esprits de grandes vérités, en les charmant par une éloquence pleine de poésie.

Il est consolant de penser que la société chrétienne se fortifie en réunissant ses membres dispersés, et que, par elle, l'ordre social se rétablit, tandis que toutes les combinaisons politiques inventées et faites de main d'homme hors de l'esprit catholique s'en vont se détruisant, dissoutes par leurs propres vices. Ainsi c'est par l'ordre moral et même par l'ordre matériel que nous sortirons d'une situation critique et périlleuse ; car tout sera prêt, à la fin des révolutions, pour recevoir ce vaisseau battu par la tempête, ayant son gouvernail et ses agrès emportés, et incapable de soutenir davantage la violence des vents et l'effort de la vague.

Les agitations, les divisions, les querelles et le choc des passions ne font que croître dans cette sphère étroite d'intérêts de partis, nés de la révolution de juillet. Une résolution prise par le conseil de l'ordre des avocats, après une délibération de plusieurs jours, attaque dans ses dispositions principales l'ordonnance par laquelle le pouvoir a voulu régler ce qui concerne la défense devant la cour des pairs. Le conseil déclare que la défense d'office n'est pas obligatoire si elle n'est pas agréée par les prévenus ; il signale en outre cet acte comme ayant usurpé sur le domaine de la législation et violé par conséquent les droits et privilèges du barreau, établis et consacrés par des lois.

Cet incident est grave, au moment où une lutte va s'ouvrir au Luxembourg entre les deux influences qui, réunies sous un même drapeau, ont concouru à l'accomplissement de la révolution de juillet. La

décision du Conseil des avocats de Paris, va en entraîner un grand nombre dans beaucoup de villes. L'ordre des avocats a eu sur la grande crise de 1850 une influence marquée et l'on ne peut avoir oublié que c'est par mille résistances du même genre que la restauration a été minée et que la chute de la charte de 1814 a été préparée.

Cette déclaration est conçue dans les termes les plus modérés et se trouve motivée sur les lois existantes. Mais elle repose entièrement sur cette première donnée : que la cour des pairs est une juridiction exceptionnelle, et que, par conséquent, les avocats n'ont point à son égard les obligations auxquelles ils sont soumis devant les juridictions ordinaires. Il en résultera donc, par exemple, que le président ne pourra pas limiter la défense, rappeler un avocat à l'ordre, ni punir disciplinairement celui qui s'écartera des convenances, du respect et de la modération. Il faudra donc placer auprès de la cour des pairs l'autorité légale qui, selon le conseil de discipline, a le droit de censure et de punition sur le corps des avocats. Voilà un incident grave et qui complique les difficultés de ce qu'on appelle le procès monstre. Que fera le pouvoir ? passera-t-il outre ? Mais n'est-il pas dangereux dans une affaire aussi importante de montrer des accusés réduits à se défendre eux-mêmes et se plaignant hautement d'être mis hors du droit commun et d'avoir la triste préférence d'une violation de la loi ?

L'autorité peut emporter un arrêt de haute lutte et trancher le nœud Gordien au lieu de le défaire. Dans son inquiétude, elle peut accumuler les précautions, entasser à Paris ou aux environs une armée de cinquante mille hommes, mettre sur pied une police nombreuse, faire fouiller les hôtels garnis, et expulser de la capitale tous les individus suspects. Le président de cette cour peut, avec de la patience et du courage, lutter contre l'énergie et le désespoir de ces jeunes gens qui ne respecteront et ne ménageront rien ; mais toutes ces dispositions de défense matérielle ne peuvent rien contre l'effet moral qui doit résulter de cette triste affaire. C'est une grande erreur que celle dans laquelle tombent les hommes politiques, lorsqu'ils s'imaginent, ne pouvoir être renversés que par l'émeute, et que les canons, les épées et beaucoup d'hommes armés doivent suffire au maintien de leur puissance. Les idées morales ont aussi leur ascendant ; la justice peut avoir be-

soin de la force ; mais la force sans la justice n'est rien.

Cette situation, qui ne s'appuie que sur un vaste matériel de compression et de répression, a été avouée à la tribune par le ministre de l'intérieur à propos de la discussion de l'indemnité lyonnaise. Ce projet qui tendait primitivement à faire payer par la France deux millions et plus de dédommagement aux habitans de Lyon, qui ont souffert des pertes et des dégradations pendant les troubles d'avril, s'est évanoui devant les explications que la controverse a amenées. Le rapporteur de la commission a dû révéler que, sur ces dommages évalués à deux millions, il n'y avait pas en réalité pour plus de cent mille francs de réclamations présentées par de pauvres familles, que le reste était ou illusoire ou répété par des hommes riches dont un, jouissant de vingt mille francs de revenu, sollicitait 80 fr. pour des vitres cassées. Mais comme un orateur avait demandé à M. le ministre de l'intérieur si l'on n'avait pas à craindre le retour de pareils désordres, l'homme d'État a répondu qu'il avait lieu d'espérer que non : « grâce aux précautions militaires que nous avons prises, à la garnison de douze mille hommes qui tient la ville et les forts ; grâce au régime d'occupation militaire, aux moyens de police et de surveillance, nous ne serons plus obligés de livrer bataille à Lyon. Mais pour cela toutes les chances de la guerre civile ne sont pas détruites. Aussi nous faut-il entretenir sur tous les points importants de nombreuses garnisons auxquelles suffit à peine une armée de 400 mille hommes. » Le cœur se sent navré lorsqu'on entend de telles paroles. Pauvre France ! c'est donc pour arriver à la traiter en pays conquis qu'une révolution a été faite !

Le projet d'indemnité a été rejeté. Il est reconnu que les secours ordinaires suffisent. Quand cessera-t-on de traduire tous les incidents des révolutions en questions d'argent ? et ne peut-on obtenir le maintien ou le rétablissement de l'ordre, sans avoir à acquitter aussitôt la carte payante de la victoire ! La gloire de juillet a coûté bien assez cher à la France.

Les millions ont au-dedans et au-dehors bien assez de canaux pour leur écoulement. Il va falloir probablement en envoyer à Alger avec des troupes pour repousser les tribus Arabes qui, s'étant soulevées, ont envahi le territoire autour de la ville, et tiennent, dit-on, la garni-

son enfermée. La destinée de ce pays est encore livrée aux incertitudes. Pendant que les désastres assiègent la nouvelle colonie, les hommes qui l'ont successivement gouvernée et administrée, et qui ont été rappelés, se livrent à des attaques réciproques par la voie de la presse. Les mémoires et les accusations se multiplient, il en résulte la preuve de la déplorable administration à laquelle cette belle conquête a été livrée par la révolution de juillet; administration tantôt cruelle, tantôt cupide, tantôt ignorante et arbitraire, quelquefois tout cela en même temps! Il est bien remarquable que depuis la conquête de la Syrie par les croisés, jusqu'à celle de l'Égypte par Napoléon, la France n'a jamais pu conserver une conquête d'outre-mer. Elle a en l'Inde, le Canada, la Louisiane, Saint-Domingue, tout le territoire arrosé par le Nil; ces belles possessions lui ont échappé; serait-ce donc à juste titre que les étrangers nous accusent d'inconstance et de légèreté?

Des millions, il en faudra probablement bientôt 28 pour les États-Unis! La discussion de cette affaire est commencée et probablement nous ne pourrons en faire connaître le résultat dans ce numéro. L'affaire est grave, et de celles qui ébranlent un pouvoir plus fortement que l'émeute et la guerre civile. Il faudra bien aussi quelque argent pour les sous-secrétaires-d'état à donner aux différens ministères. Celui de l'intérieur a déjà reçu le sien dans la personne de M. Gasparin, ancien préfet de Lyon. La vie politique et parlementaire absorbe tellement l'attention des ministres, qu'il ne leur en reste point à donner aux affaires courantes, et puisque nous avons une charte anglaise, il y a convenance, d'adopter les formes d'administration de la Grande-Bretagne où chaque département ministériel a une double personification, l'une pour le conseil et les chambres, l'autre pour l'expédition du travail.

A propos de l'Angleterre, la motion de lord Russel a été adoptée à une majorité de trente-trois voix. Elle doit être suivie d'autres résolutions qui rendront la place intenable pour le ministère Peel et Wellington. Le cabinet est dans la nécessité ou de se retirer ou de dissoudre la chambre. M. Peel veut, à ce qu'il paraît, passer par toutes les épreuves avant d'en venir à un parti décisif. La situation est grave : les deux chambres sont divisées, et, dans la chambre des Communes, les forces des

partis se balancent. De nouvelles élections ne peuvent produire que le triomphe du parti réformateur, ou cette parité de forces qui est plus funeste que la victoire d'un parti, parce que rien ne peut marcher et qu'une crise violente est la seule issue pour échapper à cet état d'inertie.

La mort imprévue du prince de Leuchtenberg, époux de Dona Maria, succédant à celle non moins prématurée de don Pedro, est un de ces coups qui révèlent les desseins de la Providence qu'on ne peut pénétrer au premier abord, mais qui s'expliquent par la marche des événemens et par leurs résultats. Deux hommes puissants renversés comme Antiochus, le père et l'époux d'une jeune princesse qui s'est assise sur un trône conquis par la violence faite aux vœux de tout un peuple, moissonnés au milieu, l'un d'un triomphe, l'autre des pompes et des fêtes de noces récentes, tout cela annonce une haute volonté dont le but nous apparaîtra plus tard. Deux mois à peine étaient écoulés depuis l'arrivée du prince en Portugal. La moitié d'un trône, le commandement suprême de l'armée, tous les honneurs qui pouvaient être dispensés par une main royale, voilà ce qu'avait recueilli à Lisbonne le petit-fils d'Eugène Beauharnais! et il n'est plus! et il a été retrouvé dans la tombe, Napoléon et son fils, et Joséphine sa grand mère, et Eugène son père, et don Pedro son beau-père, tous morts avant l'âge, tous tristes victimes des passions qui, dans ces temps malheureux, remplissent le cœur de tant d'hommes auxquels la sagesse crie en vain : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas!*

Le ministre tory n'a guère plus vécu que le duc de Leuchtenberg. Il vient de succomber au moment où, par la mission du général Elliot, il exprimait une adhésion complète au système de la quadruple alliance, et donnait des garanties au principe révolutionnaire. Comme nous n'avions jamais fondé d'espérances sur la combinaison dans laquelle M. Peel et lord Wellington étaient entrés, on trouvera tout simple qu'elle n'emporte pas nos regrets.

Maintenant la couronne aura à descendre depuis lord Stanley jusqu'à lord Russel; elle pourra reprendre lord Grey ou lord Melbourne, mais là encore n'est pas la vérité sociale; la grande question c'est la papauté royale qui doit tomber. Le mensonge évoqué par

Henri VIII, et soutenu par Guillaume à la tête de troupes étrangères, est au bout de son rôle. Il n'est au pouvoir d'aucun homme d'en empêcher ou d'en retarder la chute.

Le *Moniteur du Commerce*, journal du ministère, a reçu par sa correspondance particulière, un ordre du jour de Mina, tout à fait digne des temps de barbarie, et qui surpasse en atrocité ce que l'on raconte du régime de la terreur. Selon cet acte, qui doit faire rougir de honte l'Europe civilisée, il est enjoint aux jeunes gens de la Navarre qui ont pris les armes pour don Carlos de rentrer dans le délai de huit jours, passé lequel leurs pères et les autorités de leurs communes seront arrêtés et fusillés un sur cinq et leurs maisons brûlées. Le même traitement sera fait aux médecins, chirurgiens et pharmaciens qui auront porté des secours aux royalistes blessés.

A l'exception de la presse ministérielle, il n'y a qu'un cri d'indignation dans tous les journaux contre de telles horreurs dont les Carrier, les Lebon et les Fouquier-Tinville n'ont pas approché. Mina est l'ennemi de la loi chrétienne et de la civilisation; il s'est mis au rang des hommes à mettre au ban de l'humanité et des nations. Et c'est don Carlos que M. Peel et lord Wellington font sommer de déposer les armes, tandis qu'un barbare veut faire de la Navarre et des provinces hasques un vaste tombeau!

Ce qui est douloureux à penser, c'est qu'un homme qui viole audacieusement les saintes lois de l'Évangile, les droits de la nature et toutes les règles des sociétés civilisées, trouve un appui dans un ministère français et qu'il en reçoive des secours en argent, vivres, habillemens et munitions, indépendamment des services de toute nature qui résultent d'une intervention occulte et très-active. Mina est un monstre que l'histoire flétrira du sceau des parricides; car c'est la province où il est né qu'il traite avec cette barbarie. Le sang innocent qu'il répand à grands flots s'élèvera contre lui; mais les hommes qui l'aident dans cette entreprise impie ne craignent-ils pas d'encourir une redoutable et funeste solidarité?

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE CATHOLIQUE DE
M. LOUIS ROUSSEAU.

L'auditoire distingué qui assiste à ce cours est de plus en plus nombreux et attentif à cha-

que nouvelle leçon. Le savant professeur, après avoir établi qu'on ne sauvera la société qu'en rendant, au moyen d'un nouveau procédé d'économie sociale, l'industrie plus fructueuse, décrit ce procédé, qui n'est autre que l'association harmonieuse des capitaux et du travail. L'individu agissant isolément est dans une condition essentiellement défavorable à la production, tandis que lorsqu'il combine sa force et son intelligence avec la force et l'intelligence de ses semblables, il en résulte des effets prodigieux, en sorte qu'il est exact de dire que les forces humaines, quand elles sont associées et reçoivent une direction unitaire, ne s'ajoutent pas seulement les unes aux autres, mais se multiplient en réalité les unes par les autres. Encore faut-il, pour obtenir ces grands résultats, que le procédé d'association soit bon; car s'il y a divergence des intérêts privés entre eux, ou dissidence entre l'intérêt des individus et l'intérêt général, ou absence de direction commune, il en résultera déperdition de forces, incohérence et atonie du système, comme cela a lieu dans l'organisation de la société actuelle. Laissons parler M. Rousseau :

« Ce n'est pas de nos jours seulement que les hommes ont reconnu les effets économiques de l'association; les actes des apôtres font foi que les premiers chrétiens étaient associés pour la production et la consommation; chacun d'eux apportait au fonds commun tout ce qu'il possédait, et les apôtres étaient chargés de la distribution, sans autre règle que de pourvoir aux besoins de chacun. Sans contredit, ce procédé informe que la civilisation repousserait, constituait l'association à son état de germe ou d'enfance, et le mensonge d'Ananias et de Saphira suffirait seul pour prouver qu'il était défectueux. Il l'était en effet, parce qu'il ne reposait que sur la charité, abstraction faite de la justice distributive, et ne pouvait convenir qu'à des hommes voués à une mission toute d'amour et de sacrifice individuel. Cependant qui osera nous dire que si cette angélique association n'avait pas été dispersée par le choc des événements, le procédé d'économie sociale ne se fût pas perfectionné entre ses mains, et que le christianisme, achevant l'œuvre qu'il avait si bien commencé, n'aurait pas, à cette heure, appelé tous les hommes au banquet de la vie? C'est pourquoi, sans contester le mérite de ceux qui ont tenté, dans ces temps modernes, de faire revivre l'association, l'initiative en appartient incontestablement au christianisme; c'est lui qui, semblable à un navigateur, faisant la découverte d'une terre nouvelle, et y arborant

le drapeau de sa nation, a pris possession du principe, et peut, même après une absence plus ou moins longue, réclamer comme sien tout ce qui a été fondé d'utile sur son domaine.»

M. Rousseau prouve ensuite que tous les procédés d'association qui ont été successivement produits et abandonnés n'ont eu de valeur qu'en se rapprochant du principe catholique, et dans l'exacte proportion de ce même rapprochement, d'où il conclut qu'il n'y aura de système complet que du jour où l'économie sociale se constituera selon les principes catholiques. Nous ne le suivrons pas dans la description qu'il présente du mécanisme organique de la paroisse; ne pouvant entrer dans les détails nécessaires pour donner une idée suffisante de ses ingénieuses combinaisons, nous renvoyons nécessairement nos lecteurs au *Traité* qu'il publiera très-prochainement sur cette grave matière; tout ce que nous disons sommairement se réduit à ceci: M. Rousseau a posé la question sociale ainsi: Trouver l'emploi le plus avantageux des forces productives, la règle la plus juste et la plus satisfaisante de distribution des fruits, et le mode le plus économique de consommation; c'est là le triple problème qu'il essaie de résoudre dans sa théorie.

Dans la quatrième séance, le professeur a abordé avec une franchise et une hardiesse qui lui font honneur, plusieurs questions palpitantes d'intérêt, la liberté individuelle, son harmonisation avec l'unité sociale mise en œuvre par l'autorité, enfin le principe non pas d'égalité, comme quelques auditeurs s'y attendaient, mais bien d'inégalité. « Par quelle fatalité, s'écrie-t-il, le philosophisme est-il parvenu à persuader au vulgaire qu'il a en trop long-temps le don de remuer, que le catholicisme tendait à l'asservissement des peuples? il est vrai que la religion improuve les moyens violents et injustes par lesquels les hommes de parti prétendent fonder la liberté; mais la principale raison de ce blâme, c'est que de pareils moyens écartent du but au lieu d'y conduire. Encore convient-il qu'on s'entende sur cette liberté qui a soulevé tant de mauvaises passions; car il y a deux manières fort différentes de l'envisager. La liberté consiste dans la puissance de faire ce qu'on a volonté de faire; or l'homme à l'état complètement sauvage fait consister sa liberté à ne rien aliéner de ce qu'il possède de puissance naturelle; cependant quel est l'effet utile de cette puissance de l'individu, au milieu de la multitude d'empêchemens contre lesquels elle vient se heurter à chaque pas? Il

peut, à la vérité, se targuer d'être indépendant des hommes, du moins tant qu'il n'est pas tombé au pouvoir de ses ennemis; mais il est esclave du monde extérieur, qui de toute part fait obstacle à sa volonté.

» Puisque la puissance collective, résultant de l'association, dépasse de beaucoup la somme des apports individuels, il y a donc pour chaque membre jouissant d'un droit proportionnel à son apport, bénéfice de puissance, c'est-à-dire de liberté. « Mes frères, a dit l'apôtre, vous avez été appelés à la liberté; seulement n'en prenez pas occasion pour vous abandonner aux appétits de la chair; mais assujétissez-vous les uns aux autres par la charité. » Voilà l'expression la plus nette de la liberté sociale ou composée, bien différente par sa nature et par ses effets de la liberté sauvage ou simple.

» Au surplus, une grave erreur de notre époque est de croire qu'il n'y a d'atteinte portée à la liberté que par l'emploi de la force, tandis qu'il y a atteinte égale par l'emploi du mensonge et de la ruse; l'économie politique a flétri avec raison le monopole, comme une tyrannie brutale; mais le *laissez faire, laissez passer*, qu'elle a admis en principe, en donnant toute latitude à la fraude commerciale dans certaines limites, est tout aussi attentatoire à la liberté. Qu'importe que le bouc colloqué au fond de son puits y ait été attiré par l'adresse du renard, ou par la force du lion, le résultat n'est-il pas toujours le même pour lui? La liberté sociale ne peut donc résulter que d'une organisation qui donne aux individus garantie complète, non-seulement contre toute violence, mais aussi contre tout procédé astucieux. »

Telles sont les idées ingénieuses et empreintes d'un profond caractère d'actualité qui distinguent les théories de M. Rousseau. Nous regrettons de ne pouvoir le suivre dans sa brillante dissertation sur le principe éminemment social de l'inégalité, sans lequel il ne saurait y avoir ni justice, ni liberté; nous voudrions pouvoir exposer son principe d'instruction intellectuelle et professionnelle; mais il nous est impossible, dans l'espace de nos colonnes, de satisfaire notre désir à cet égard. Le seul reproche qu'on serait peut-être fondé à faire à ce cours, c'est qu'il est trop substantiel, trop plein de choses, relativement à l'espace que s'est donné le professeur.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

MANUEL DE LA MESSE,

OU EXPLICATION DES PRIÈRES ET CÉRÉMONIES
DU SAINT SACRIFICE ;Par M. F.-J. LE COURTIER, curé des
Missions-Étrangères.

S'il est quelque chose de convenu parmi les censeurs du catholicisme, c'est que sa liturgie et ses rites ne vont plus à notre raison éclairée. A les en croire, ces mesquines observances, comme ils disent, tuent l'inspiration, arrêtent l'essor de l'ame vers Dieu, et brisent les ailes de la prière; il nous faut un culte plus simple et plus large tout à la fois, plus digne de la grandeur divine; la pensée humaine doit retourner à son auteur libre de toute entrave, pure de toute superstition. Ainsi l'on sourit à l'aspect des traditions consacrées par la sagesse des siècles! Or il serait, selon nous, beaucoup plus philosophique de chercher à en pénétrer les secrets intimes et les mystérieuses profondeurs. Il se trouverait peut-être qu'une écorce nue et aride pour qui s'arrête aux apparences, renferme une sève vivifiante, des trésors de piété, d'onction et d'amour. Le *Manuel* de M. Le Courtier est merveilleusement propre à faire ressortir cette vérité, au moins pour la partie du culte catholique qui s'y trouve expliquée. L'auteur, donne un résumé de toutes les recherches sur la liturgie et les cérémonies de la messe. Déjà il existait plusieurs ouvrages sur cette matière. Un du P. Lebrun, mais trop volumineux et trop scientifique pour la plupart des fidèles; c'est une mine riche et féconde qu'il faut savoir exploiter et qui devient plus utile à celui qui enseigne qu'à celui qui est enseigné; un de M. Badoire, curé de Saint Roch, et un autre de M. Cochin, curé de Saint Jacques-du-Haut-Pas, mais tous deux composés spécialement pour les fidèles d'une paroisse. M. Le Courtier a su se préserver également et des longueurs qu'entraîne une érudition complète et de la sécheresse que l'on remarque toujours dans un simple abrégé. Il conserve avec soin le *texte de la liturgie, en développe le sens littéral, en explique les cérémonies, et aide les fidèles à goûter par eux-mêmes le sens de la prière publique, et à aimer la majestueuse simplicité, à en faire jaillir tous les sentimens qu'elle renferme.* Il a divisé son livre en trois parties: la première renferme des instructions prélimi-

naires, l'histoire abrégée de la liturgie depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, l'exposé du matériel employé dans le service divin. Dans la seconde se trouve l'ordinaire de la messe avec les rubriques des cérémonies et des prières communes appliquées à chaque partie du saint sacrifice. Enfin la troisième partie reprend mot pour mot, rite par rite, tout ce que renferme la seconde pour en donner l'explication.

Ce livre doit avoir un succès durable, parce qu'on y trouve à la fois de la science, de l'onction, et un style pur et sévère. Messieurs les ecclésiastiques y puiseront une ample matière d'instructions sur un point trop négligé peut-être, et dont il est inutile de faire sentir l'importance; les fidèles y trouveront une source féconde de méditations et de sentimens religieux, qui leur est nécessairement fermée tant qu'il n'ont pas l'intelligence des cérémonies saintes.

« Toute vérité, dit M. Le Courtier, est con-
» tenue dans le sacrifice de la loi de grâce,
» tout y est enseigné; le dogme, depuis l'u-
» nité de Dieu dans la trinité des personnes
» jusqu'à l'utilité de l'invocation des saints;
» La morale, depuis le grand principe de l'a-
» mour du Seigneur jusqu'aux dernières con-
» séquences de ce commandement dans l'union
» de l'ame avec Dieu; Les sacremens, depuis
» la grâce qui y dispose jusqu'à l'effusion de
» la grâce qui nous y purifie et nous y perfec-
» tionne; Le culte, depuis l'adoration suprême
» jusqu'au plus faible symbole de ferveur et de
» zèle; La prière, depuis la sublimité de l'o-
» raison dominicale jusqu'à la simplicité de
» cette parole: *ainsi soit-il*; La suite de la
» religion, depuis le péché originel et le sacri-
» fice d'Abel jusqu'à la dernière assemblée du
» monde au pied du tribunal de Dieu, jusqu'à
» la consommation des élus autour du trône de
» la miséricorde et de l'autel de l'agneau. Car,
» la messe est un cours public de vérités reli-
» gieuses, qui est développé à l'intelligence par
» la profondeur des prières liturgiques, et
» par le langage énergique des rites et des cé-
» rémonies; en sorte que nous pouvons dire
» avec le concile de Trente, que la messe
» contient de grandes instructions pour le
» peuple fidèle; et avec Tertullien, que c'est
» moins un banquet de religion qu'une école
» de tous les devoirs et un enseignement de
» toutes les vérités. »

Il ne nous est pas possible d'analyser plus longuement cet excellent ouvrage. On voit par ce que nous venons de citer, de quelle manière l'auteur envisage son sujet. Contentons-nous

d'ajouter qu'il l'a traité avec un rare bonheur. On ne saurait unir plus étroitement la rigueur de l'exactitude théologique au tendre abandon d'une piété vive et affectueuse, à une argumentation solide. Un goût parfaitement sûr dans le choix des matériaux, beaucoup de méthode et de lucidité dans leur disposition, telles sont les qualités qui se révèlent à chaque page. Nous ne doutons pas que cet ouvrage ne devienne bientôt le *vade mecum* obligé des pasteurs et des chrétiens confiés à leurs soins.

— *Manuel de dévotion à la sainte Vierge*; par madame la comtesse DE SEMALLÉ. — Appliquer à toutes les circonstances de la vie le culte de Marie, associer son nom à celui du Sauveur dans toutes les prières du chrétien, tel est l'objet de cet ouvrage, marqué au coin d'une piété solide et tendre envers celle que l'Eglise nomme le refuge des pécheurs, la consolatrice des affligés, et la reine des anges. On ne saurait trop le recommander aux fidèles de toutes les classes, et surtout aux femmes, parce qu'il leur est spécialement destiné. Il se distingue par une grande simplicité. On voit que dans les formules de prières qui s'y trouvent en grand nombre, c'est le cœur qui parle, librement, sans effort et avec l'accent de la foi la plus vive. Madame la comtesse de Semallé a rendu un véritable service à la religion, et nous faisons des vœux pour que son livre se répande de plus en plus. Il est destiné à produire des fruits heureux et consolans.

NÉCROLOGIE.

Le sacerdoce vient de faire une nouvelle perte dans la personne de M. l'abbé d'Anjou de Boisnantier. M. l'abbé d'Anjou, qui descendait de l'illustre maison d'Anjou, se renferma d'abord au séminaire des Missions-Etrangères, avec la volonté de consacrer sa vie à la prédication de l'Evangile parmi les idolâtres. Sa santé l'empêcha d'accomplir ce dessein. Il venait d'être nommé évêque, lorsque la révolution le força de demander un asile à la respectable famille de Lucy, dont le dévouement et la charité lui ont donné les moyens de répandre de nombreux bienfaits dans l'exercice de son ministère avec un zèle qui lui gagna l'estime, l'amour, et la reconnaissance des paroissiens de cette église. Il donna plus d'une fois des marques de sa foi inébranlable, et notamment dans une circonstance importante, où son refus de condescendre aux propositions qu'on lui faisait, lui attira des mauvais traitemens qui faillirent être fu-

nestes pour sa vie. M. d'Anjou ne parlait jamais de cet événement qu'avec des paroles de pardon et d'oubli pour ses persécuteurs. Il fut ensuite nommé grand vicaire de Bourges, puis premier aumônier de la maison royale de Saint-Denis et chanoine titulaire du chapitre. Licencié à la faculté de théologie de l'ancienne université de Caen, il exerça pendant quarante ans les fonctions de premier vicaire de Saint-Roch. Il était né à Landelle, dans le département de la Manche. Sous le règne de Charles X, on lui donna le cordon d'officier de la légion d'honneur. Sa fin fut semblable à sa vie, et a beaucoup édifié M. l'évêque de Versailles, qui l'a assisté dans ses derniers momens. Quelques jours après la réception des sacrements, il dit adieu à ses amis, qui ne le quittaient pas, et leur annonça qu'il n'était plus avec eux. En effet, depuis ce moment on l'entendait continuellement réciter des prières où l'on distinguait les versets des psaumes qui nous peignent les desirs de l'âme qui souhaite s'élever vers Dieu. Et c'est au milieu de ces prières, que la mort s'est étendue sur ce vieillard vénérable. Sa perte laissera long-temps un douloureux souvenir dans le cœur de ceux qui ont été à même d'apprécier l'aménité de son caractère, la charité de son âme, enfin l'assemblage des vertus évangéliques qui le rendirent aussi respectable comme prêtre, qu'aimable comme homme du monde.

RESUMÉ DE LA CHAMBRE.

Vendredi 3 avril. — L'ordre du jour appelait les explications sur l'exécution de la loi du 12 septembre 1830, relative à la réélection des députés promus à des fonctions publiques salariées. En conséquence, on s'est livré dans la chambre à une discussion fort animée, où les orateurs des diverses nuances politiques ont tour-à-tour été entendus. — M. Sébastiani, qui touche 300,000 fr. comme ambassadeur, et M. Laurence 36 mille comme commissaire du roi, ont fait à eux deux tous les frais de la séance. — La question a été renvoyée à l'examen d'une commission.

4. — La chambre a entendu le rapport accoutumé des pétitions. Comme toujours les honorables se sont livrés au délassement de ces conversations piquantes, qui sont un si puissant encouragement pour les pauvres pétitionnaires. — Le reste de la séance a été consacré à la discussion et au vote du projet de loi sur les élèves de Saint-Cyr. Le scrutin a donné 198 boules blanches, et 101 boules noires.

6. — Après avoir entendu M. Persil présentant un projet de loi sur la vente des ré-

coltes pendants par racines, adopté les quatre articles auxquels la chambre des pairs a réduit le projet de loi sur les majorats, adopté le nouveau crédit de 1,400,000 fr. additionnels pour les pensions militaires, la chambre a passé à la discussion de la proposition faite en faveur des Lyonnais qui ont éprouvé des dominages en avril 1834. Dans cette séance, M. de Laboulie a tracé l'historique de cette insurrection, et prouvé que l'administration pouvaît retrancher le mal dans son principe, en faisant arrêter les chefs de l'insurrection, mais que le pouvoir a mieux aimé s'en faire un moyen de gouvernement. — Le reste de la séance a été consacré à entendre M. Thiers, qui a dit entre autres choses, ces paroles remarquables : « Sans doute, on peut montrer du courage pour combattre des Russes ou des Autrichiens, mais pour faire la guerre dans des rues, là où si on gagne la croix on est exposé à une critique amère, là où on vous attaque par les fenêtres, par les portes, par derrière, par des soupiraux de cave; là où on est assassiné par un ennemi invisible; là où la victoire ne sauve pas de la mort, je dis que pour faire une pareille guerre, ce n'est pas du courage qu'il faut, c'est de l'héroïsme. » Nous espérons que M. Thiers, allant jusqu'au bout de son raisonnement, appliquera ces paroles aux soldats de Charles X, et leur donnera également le nom de héros.

7. — On s'attendait, au point où en était restée la discussion le 6, à une séance remarquable. L'attente générale a été trompée. La discussion a continué, mais faible décolorée, languissante. Le discours de M. Sauzet en particulier a été terne et bien éloigné de celui qu'il prononça dans les interpellations. On a donné une raison de ceci. D'après les bruits qui ont couru, il paraît que M. Thiers aurait promis l'adoption de la proposition par la majorité si l'on voulait renoncer au système d'opposition trop trahée envers le ministère. C'est en partie pour avoir l'air d'accomplir une parole donnée que le ministère est venu déclarer qu'il ne s'opposait pas à ce que les fonds demandés fussent votés, mais seulement à titre de secours et non d'indemnité. M. Sauzet s'est laissé prendre au piège, et la chambre a rejeté cette supplique même, à une très-forte majorité.

8. — La chambre s'est occupée dans cette séance, de matières toutes spéciales, comme l'aliénation des lais et relais de mer, la modification de la loi des 5 et 11 février 1791, relative à la faculté d'affermir les biens ruraux, qui dépendent des communes et des hospices.

9. — La discussion a commencé sur l'affaire des 25 millions. Cette séance avait attiré un grand nombre de curieux qui encombraient les tribunes publiques. M. le duc de Fitz-James était appelé, par son tour d'in-

scription, à prendre le premier la parole. son discours a été tour-à-tour grave, caustique, spirituel. Le noble pair démissionnaire a noblement gagné ses éperons dans cette première bataille parlementaire à la chambre des députés. — Après ce discours, M. Thiers a pris la parole, et dans une longue improvisation, a cherché à effacer l'impression qu'avait produite M. de Fitz-James. Nous l'avons vu fidèle à sa tactique habituelle, c'est-à-dire se faisant révolutionnaire quand il a à combattre les doctrines royalistes, et monarchique quand il a à combattre l'opposition.

La discussion continuera dans les séances suivantes.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Nous nous trouvons forcés de renvoyer encore à une autre fois le bref de sa sainteté sur les mariages mixtes.

— Par ordonnance du 15 mars, M. l'abbé Orric, grand-vicaire de Toulouse, est nommé à l'évêché de Pamiers, en remplacement de M. Latour-Landorthe, décédé.

— Un consistoire est indiqué à Rome pour le 6 avril; quatre prélats ont reçu l'avis qu'ils y seraient proclamés cardinaux : ce sont MM. Alexandre Spada, doyen de la Rotte; Joseph Alberghini, assesseur du saint-office, avocat consistorial et bibliothécaire de la Sapience; Joseph della Porta Rodiani, patriarche de Constantinople, auditeur général de la chambre apostolique, et Placide-Marie Vadini, de l'ordre des Carmes de l'ancienne Observance, archevêque de Gènes.

— Le sacré collège est composé aujourd'hui de 55 cardinaux, dont 6 de l'ordre des évêques, 41 de l'ordre des prêtres, et 8 de l'ordre des diacres. Le doyen du sacré collège est M. le cardinal Pacca; le premier de l'ordre des prêtres, M. le cardinal Brancadoro, et le premier de l'ordre des diacres, M. le cardinal de Rivarola. Il y a 15 cardinaux de la création de Pie VII, 17 de la création de Léon XII, 5 de celle de Pie VIII, et 20 de celle du pape régnant; il y a 7 chapeaux réservés *in petto*, un en 1831 et 6 en 1834; 8 chapeaux sont vacans. Le plus âgé des cardinaux est M. le cardinal Bottiglia, qui a été créé l'année dernière; il a 85 ans. Deux autres ont 80 ans. Il y en a quinze de 70 ans à 79; 22 de 60 à 69; 11 de 50 à 59, et 4 au-dessous de 50 ans. Le moins âgé de tous, est M. le cardinal Brignole, de Gènes, qui a 38 ans. Vingt cardinaux sont morts sous le pontificat de Grégoire XVI.

— M. Charles Brander, âgé de vingt-quatre

ans, né à Brunswick, et fils d'un ancien conservateur des forêts ducales, a fait le 25 mars abjuration du luthéranisme entre les mains de M. l'abbé Guéranger à Solesmes. Ce jeune homme lui avait été adressé par M. le curé de la cathédrale de Clermont; il était depuis près de deux mois à Solesmes, pour y être instruit. Il a le dessein de se joindre aux solitaires qui habitent ce prieuré.

— La décision du barreau de Paris relativement au procès des républicains, vient d'être rendue publique.

Elle maintient l'indépendance des avocats à l'égard de la cour des pairs, sans s'arrêter à l'ordonnance du 30 mars, que le conseil n'hésite pas à signaler comme dépassant les droits du pouvoir réglementaire.

Cette délibération se termine ainsi :

« Ainsi, la position des avocats désignés par le président de la cour des pairs est, depuis l'ordonnance, ce qu'elle était auparavant; la conduite qu'ils ont tenue est la règle de celle qu'ils ont à tenir.

» Sans se préoccuper de l'illégalité de l'ordonnance, sans examiner si le mandat qui leur est donné est obligatoire, ils doivent persister à déclarer qu'un appel à leur humanité, à leur zèle pour la défense, à l'accomplissement des devoirs de leur profession, ne leur sera jamais adressé en vain; que toujours, si les accusés y consentent ou rétractent leur refus, ils seront prêts à payer leur tribut au malheur.

» Mais si les accusés persistent dans leur résistance, il est impossible d'engager avec eux une lutte sans convenance et sans dignité.

» Dans ces circonstances, le conseil, procédant par forme de simple avis, estime que le parti le plus convenable à prendre par les avocats est de s'assurer des dispositions des accusés, et, en cas de refus, d'écrire à M. le président de la cour des pairs, qu'ils se seraient empressés d'accepter la mission qui leur a été déférée, mais que la résolution des accusés leur fait un devoir de s'abstenir.

» Étaient présents et ont signé ;

» MM. Philippe Dupin, bâtonnier; Archambault ; doyen ; Panquin ; Mauguin ; Thévenin ; Couture ; Colmet-d'Aage, Caubert ; Hennequin ; Berryer fils ; Gaudry ; Lavaux ; Delangle ; Marie ; Chaix-d'Estange ; Duvergier ; Crousse ; Pillet ; Odilon-Barrot ; Leroy et Frédéricich ; membres du conseil. »

— D'un autre côté, dans l'assemblée générale qui a eu lieu le 6 avril, l'ordre des avocats à la cour royale de Rouen, délibérant sur les restrictions qu'apporte à la défense des prévenus devant une cour des pairs, l'ordonnance du 29 mars dernier, a adopté à l'unanimité une énergique protestation par laquelle les signataires s'engagent à se refu-

ser, le cas échéant, aux réquisitions de M. Pasquier, et déclarent, en outre, être disposés à s'associer à toutes les mesures que le barreau de Paris croira devoir prendre à l'égard de ladite ordonnance.

— Au moment où l'ordre des Chartreux et celui de Saint-Benoît se relève en France, il ne sera peut-être pas inutile de faire connaître une lettre que feu l'empereur François d'Autriche adressait, quelque temps avant sa maladie au roi de Bavière, à l'occasion des Bénédictins. Voici cette pièce intéressante :

« Illustre et puissant prince, très cher cousin, frère et beau-frère,

» C'est avec intérêt et satisfaction que j'ai pris connaissance, par la lettre de V. M. du 14 décembre dernier, des mesures qu'elle a prises pour le rétablissement en Bavière de l'ordre de saint Benoît. Mes vœux les plus sincères suivent V. M. dans cette œuvre pieuse. Puisse V. M., après tant de pénibles efforts, réussir à rétablir entièrement dans toute sa vigueur une institution qui, depuis les temps les plus reculés de l'église, a servi à l'ornement et à la gloire de l'église catholique, et si utile à l'éducation et aux sciences, qui a servi de modèle et de soutien pour les écoles, et qui, dans mes états, où je lui ai continué, comme je le devais et d'après l'impulsion de ma conscience, la protection qui lui fut accordée par nos ancêtres, s'est rendue digne de cette faveur par les services qu'elle rend encore tous les jours à l'église et à l'instruction. J'ai déjà informé l'évêque d'Augsbourg que j'ai chargé l'abbé de l'ordre des Bénédictins, établi dans mes provinces allemandes, de s'entendre avec l'abbé Barnabas de Saint-Etienne, pour l'envoi en Bavière de quelques individus de cet ordre. Comme ce sont des missionnaires de l'antique cloître des Bénédictins en Bavière qui transportèrent en Autriche l'ordre de Saint-Benoît, et qui établirent la plus ancienne et la plus célèbre de nos abbayes, la coopération actuelle au rétablissement de cet ordre en Bavière n'est que l'acquit d'une vieille dette de reconnaissance, et cette circonstance est sans doute un motif de plus pour secondar avec zèle V. M. dans la confiance, honorable qu'elle daigne leur accorder. C'est avec la plus grande estime, etc. Vienne, 16 février.

Signé François. »

— Nous ne savons par suite de quelle machination on fait courir le bruit de la mort de M. Picot, directeur de l'*Ami de la Religion*. Des lettres de faire part ont même été envoyées à un grand nombre de personnes et de journaux qui ont été trompés de cette manière. Nous nous sommes trouvés nous-même en position d'empêcher l'impression d'un article nécrologique rédigé par suite de ces lettres pour être inséré dans une feuille royaliste. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux nombreux amis de M. Picot,

que cet estimable doyen de la presse religieuse, dont S. S. vient de récompenser si justement les longs travaux, n'a même pas été malade.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Aucune nouvelle importante n'est arrivée d'Espagne depuis notre dernière livraison. La mission du général Elliot, dont nous avons parlé dimanche dernier, est encore l'objet de toutes les conjectures. On parle aussi d'une intervention française.

PORTUGAL. — On a enfin acquis la certitude de la mort du duc de Leuchtenberg. Les journaux anglais contiennent les détails suivans sur cet événement qui peut avoir une grande influence sur la situation du Portugal. Le lundi 31 mars, en revenant d'une promenade de cheval qu'il avait faite seule, d'autres disent d'une partie de chasse, le prince se plaignit d'un rhume qui le faisait souffrir à la gorge. Les médecins furent mandés, mais ils ne trouvèrent rien d'inquiétant; cependant vendredi soir, le mal empira; le prince demanda son confesseur. Après avoir reçu les sacremens, il parut mieux, mais samedi, à deux heures, il expira subitement. Né en décembre 1810, il venait d'entrer dans sa vingt-cinquième année. La douleur de dona Maria, orpheline et veuve à seize ans, est extrême. S'il faut en croire le même journal, on n'était pas sans crainte sur l'exaltation de la population, qui ne voulait pas croire la mort naturelle de ce prince, et était persuadée qu'il était mort empoisonné. Cette opinion avait même gagné quelques personnages importants et ne laissait pas d'avoir trouvé crédit, car toutes les correspondances en parlent sans le repousser complètement. Nous attendons de nouveaux renseignemens. Le corps du prince sera déposé dans le caveau royal de Saint-Vincent Da Fora, à Oporto. Le duc de Terceira a été immédiatement promu au grade de commandant en chef provisoire de l'armée.

La *Voix de la Vérité*, de Modène, dit qu'elle tient d'une source qui ne laisse lieu à aucun doute, la nouvelle que sur la route de Lisbonne à Gènes, il a été organisé une bande de libéraux dans l'unique but de surprendre don Miguel s'il lui arrivait de passer par là, comme il l'a fait déjà plusieurs fois, de l'enlever et de l'embarquer pour le Portugal, sur un bâtiment portugais qui croise depuis quel que temps dans la Méditerranée.

— «Le bateau à vapeur le *Castor*, capitaine Paris, lieutenant de vaisseau, a mouillé hier soir au rade du lazaret; ce paquebot, qui a quitté Alger le 29 mars, rapporte que tout est en mouvement dans cette ville et aux environs. Par suite de l'assassinat de plusieurs de nos compatriotes, M. le gouverneur de la

colonie donna l'ordre à un petit corps de troupes de se diriger vers Bouffarik. Mais les Arabes s'étant montrés simultanément sur un grand nombre de points, toutes les troupes qui se trouvaient à Alger sont sorties dans la journée de vendredi pour aller secourir celles déjà en campagne.

» On assure qu'il y a eu du côté de Torrechica une grande quantité de Bédouins cernés, qui n'ont d'autre ressource, s'ils veulent éviter les Français, que de se jeter à la mer. Les estafettes se succédaient avec la plus grande rapidité, et les habitans des campagnes rentraient en ville.

» Les Arabes paraissaient être à peu de distance d'Alger, car dans la nuit du vendredi au samedi la fusillade et la canonnade s'entendaient de cette ville. L'affaire la plus meurtrière aura en lieu probablement entre la Maison Carrée et le village de Mustapha.

» Divers motifs font penser que les indigènes sont commandés par des Français. Ils se sont flattés, au reste, de reprendre bientôt Alger, et cette fois, ils croyaient arriver jusqu'au fort l'Empereur.

— On assure que la question de savoir si la France abandonnera ou non la colonisation d'Alger, est en ce moment l'objet des délibérations du conseil des ministres, et qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

— La cour de cassation, présidée par M. Portalis, après une très-longue délibération, a cassé l'arrêt de la cour royale de Bordeaux, qui avait attribué à M. le duc de Grammont la propriété de la citadelle de Blaye et des terres environnantes, et a renvoyé l'affaire devant la cour royale d'Agen. Les motifs de cette décision sont que la maison de Grammont a été dépossédée de la propriété de ces immeubles, et n'avait droit qu'à une indemnité; que cette créance a été déclarée éteinte par l'autorité administrative, et en s'immiscuant dans les actes de cette autorité la cour royale de Bordeaux a violé les règles de sa compétence.

— Quatre mauvaises cariatides en plâtre ont été hissées sous le fronton de la baraque du Luxembourg. Ces moulures représentent les quatre saisons.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

PÂQUES.

Il commençait à peine à faire jour, et déjà de pauvres femmes se trouvaient sur la route qui conduisait au tombeau. Elles avaient acheté des parfums, et elles se disaient l'une à l'autre : Qui nous ôtera cette pierre qui couvre le tombeau ? Et étant entrées dans le monument, elles virent la pierre enlevée et un jeune homme assis, vêtu d'une robe blanche, et elles furent remplies de frayeur. Mais il leur dit : Ne craignez point; vous cherchez Jésus de Nazareth qui a été crucifié, il est ressuscité, il n'est plus ici: voici le lieu où on l'avait placé. » C'est avec ce peu de mots simples que l'écriture nous raconte le plus grand événement qui soit jamais arrivé dans le monde.

Jésus est ressuscité ! tel est le cri qui retentit en ce moment d'un bout de la terre à l'autre et fait vibrer les âmes dans la catholicité tout entière. L'épouse mystique du Christ s'est assise avec Jérémie pour pleurer sur le bord des chemins déserts, et au milieu des solitudes de la Jérusalem nouvelle. Elle nous a fait entendre ses chants ineffables de tristesse et rappelé le souvenir de Dieu dans nos cœurs en nous parlant de nos misères; et voilà qu'après nous avoir ainsi préparés à la joie par le deuil et au triomphe de l'esprit par l'affaiblissement de la chair, elle nous invite à son allégresse mystérieuse. La grande semaine est accomplie : dans nos basiliques sacrées, plus d'autels dépouillés et de tabernacles vides; les joyeux cantiques ont pris la place des chants lugubres de la pénitence, pour saluer cette fleur de Jessé brillant plus belle et plus suave sur sa tige immortelle !

C'est que cette fête de Pâques est aussi la fête de l'humanité tout entière, régénérée par le sang du Calvaire, et sortant radieuse du tombeau du Christ ! Elle rappelle à nos souvenirs le complément de cette grande mission donnée au réparateur, le sceau ineffaçable de réconciliation entre l'homme déchu et le créateur irrité, et la fin du drame

sublime commencé dans la crèche de Béthléem.

Déchu par sa faute de ses destinées glorieuses, l'homme s'était abandonné à toutes les folies de son orgueil et à toutes les vanités de son néant. Perdu d'erreurs, de corruption, de misères, il se traînait depuis quatre mille ans à travers des voies toutes semées de lamentables douleurs. Mais lorsqu'un cri de désespoir sortait de la poitrine de l'humanité tout entière, l'esprit de Dieu vint la couvrir de son aile blanche, et pendant que les vieilles divinités se mouraient dans leurs temples abandonnés, que les philosophes et les moralistes interrogeaient en vain leur génie pour redonner un peu de vie à ce grand cadavre, dans un petit coin de la Judée naissait le réparateur promis, n'ayant pour courtisans que des bergers, et l'étoile mystérieuse allait chercher jusques dans le fond de l'Orient l'élite de messages et de ses rois pour les faire incliner devant un pauvre enfant ! Ainsi commençaient à s'accomplir ces prophéties divines qui, depuis la création des temps, venaient d'intervalle en intervalle confirmer les traditions humaines sur la venue d'un Messie, promis à nos premiers pères après leur faute, pour régénérer l'humanité coupable et élever entre la terre et le ciel l'arche d'une alliance immortelle. Le Christ naissait pauvre et abandonné, comme le dernier des hommes, pour montrer aux grands et aux princes de la terre que la révolution qu'il venait accomplir dans le monde était une révolution d'intelligence, et pour nous apprendre par son exemple à mépriser tout ce qui passe, pour diviniser en quelque sorte la pauvreté, et pour commencer ce grand anéantissement de la chair au profit de la réhabilitation de l'esprit : magnifique doctrine qu'avait niée la société païenne, la doctrine de l'humanité qu'il venait rétablir et sceller de son sang ! Mais pour arriver à la plénitude de cette grande mission qui ne faisait que commencer à la crèche, il fallait qu'il bût le calice jusqu'à la dernière goutte; qu'il apparut couvert de honte et d'ignominie

suspendu entre la terre et le ciel , étendant ses bras, comme pour montrer qu'il embrassait le genre humain tout entier dans la consommation de son sacrifice auguste ! La justice du Père fut satisfaite : un jour une croix se dressa sanglante aux battemens de mains d'un peuple dont nous voyons aujourd'hui les enfans promener par le monde leur immortalité fatale , et passer pleins de tristesse au milieu de nos fêtes , comme de grands coup. bles, poursuivis depuis dix-huit siècles par la vengeance de Dieu !

La résurrection du Christ termina d'une manière solennelle cette mission réparatrice et lui donna en quelque manière le dernier cachet de la divinité. Il était donc Dieu, ce crucifié de Jérusalem , puisqu'il se leva de la tombe plus puissant que la mort. Tout était donc vrai dans la doctrine qu'il annonçait , tout était vrai dans les prophètes , dans les traditions du genre humain , dans cette magnifique révélation dont il confiait la garde à une autorité infail- lible ! Des profondeurs du tombeau sortait une source de grâces et de salut , pour vérifier le monde et le féconder dans tous les temps.

Tels sont les souvenirs que nous rap- pelle chaque année l'église catholique, en célébrant la fête de la résurrection du Christ. Éclairés des lumières de la foi , nous apercevons dans cette résur- rection la consommation de la justice divine, l'accomplissement de ses pro- messes , l'inébranlable fondement des enseignemens chrétiens , mais par des- sus tout la résurrection de l'humanité qui brise son linceul et marchera désormais à la conquête de ses destinées impérissables sur les traces du sang versé par le Sauveur ! Aussi que de chan- gemens dans le monde depuis cette époque ! A peine le Christ a-t-il terminé sa mission par ce grand éclat de sa toute- puissance, que sa doctrine commence à germer et à croître dans tout l'univers. Les philosophes s'arrêtent tout étonnés à voir une philosophie qui surpasse en profondeur et en sagesse la philosophie du portique et des écoles de la Grèce ;

le moraliste se demande de quelle bou- che d'or ont pu couler ces suaves enseignemens ; l'esclave sent au dedans de son cœur les premières émotions de la liberté : c'est une joie , une ivresse , un tressaillement universels , parmi tous ces peuples que le despotisme dégrade et que la corruption dévore. Ainsi com- mençait cette église de Dieu qui est de- meurée debout quand tout a passé au- tour d'elle , une main sur la croix , l'au- tre sur le tombeau vide du Christ res- suscité ! Forte de sa constitution divine, elle a passé à travers les siècles et les événemens , nourrissant les hommes de ses maximes savoureuses , éclairant leur esprit de sa lumière , les fortifiant de ses consolations et de ses promesses.

Et ne se passe-t-il pas en ce mo- ment dans le monde quelque chose qui ressemble à ce qui arriva peu de temps après la résurrection du Christ ; et ne pourrait-on pas dire en quelque manière que l'humanité secoue de nou- veau ses linceuls funèbres ?

Le triomphe de Jésus sur la mort fut celui de l'esprit sur la matière, du droit sur la force, de la vérité sur l'erreur , de l'idée pure de Dieu et des mœurs sur la corruption de l'intelligence et la dépravation du cœur. Nous ne savons si nos espérances nous trompent , si nos désirs nous séduisent ; mais n'est-ce pas là encore ce qui remue dans les en- trailles du monde ? Et dans tous ces évé- nemens qui se pressent , dans ce choc immense d'idées , est-il donc si difficile d'apercevoir le mystérieux travail de la Providence , et la vérité qui se lève rayonnante du tombeau que les passions humaines avaient scellé pour elle ? Voyez quel immense ébranlement d'un bout du monde à l'autre , quelle soif de doc- trines dans les intelligences , quel be- soin de consolations dans ces âmes flot- tantes et brisées qui se tournent inces- samment vers le calme des enseignemens chrétiens ! Dans cette Babylone de l'oc- cident , où tant d'erreurs se joignent à tant de vices , il suffit d'un jeune prêtre pour rassembler autour de la chaire évangélique des milliers d'auditeurs at- tentifs et zélés , avides de cette parole

céleste qui tombe sur les cœurs comme une fraîche rosée. Les idées du bon et de l'honnête revivent dans les cœurs; l'esprit de persécution, relégué chez un petit nombre d'hommes, s'éteint peu à peu pour faire place aux justes idées d'une sage liberté; dans les intelligences, la vérité reprend ses droits oubliés; les philosophes s'aperçoivent que la plus belle philosophie est encore celle qui se trouve dans l'évangile et dans les écrits des Pères; l'historien interroge le gouvernement de l'église pour comprendre les siècles passés; nous revenons à la poésie de nos aïeux, à leur admirable architecture, aux pages merveilleuses de leur peinture, c'est-à-dire au christianisme, semence la plus féconde que Dieu ait jamais jetée dans les champs du monde pour germer et croître éternellement.

Et pendant que ce travail laborieux s'accomplit dans les individus, Dieu dispose les évènements et les nations pour le grand œuvre de la régénération humaine par le catholicisme. Bien loin au-delà des mers, au sein d'un vaste empire inconnu de nos pères, s'élève une grande église vénérée par des millions d'hommes libres, dont elle a créé l'indépendance. Au sein des autres mers qui terminent l'Europe à l'Occident, relève aussi la tête une église vénérable, contre laquelle l'hérésie et le despotisme n'ont pu prévaloir, et qui s'est maintenue dans l'intégrité de sa foi en dépit de la lutte qui dure depuis trois siècles. L'Irlande vaincue a été plus forte que l'Angleterre victorieuse, et il lui a été donné de demeurer pour assister à la ruine de cette puissance de l'erreur qui depuis trois cents ans tient l'Europe en échec. Sur un autre point du globe, la persécution s'est étendue sur les néophytes et les prêtres d'une église naissante. C'est ce que Dieu fait, quand il veut assurer la durée de ses œuvres: il permet à l'homme de prévaloir un moment; mais le sang versé devient comme un germe fécond qui enfante des milliers d'adorateurs.

Telles sont les circonstances mémorables au milieu desquelles apparaît l'anniversaire de la pâque chrétienne.

Témoins de ces grands évènements et de ces mystérieux dessins de la Providence, nous mangerons cette pâque avec des herbes moins amères; car nous pourrions célébrer en même temps la résurrection du Sauveur, et la résurrection de ces grands principes chrétiens dont l'absence s'est fait sentir d'une manière si cruelle au sein de la société désolée. Ainsi se trouve confondue cette superbe humaine qui avait porté sur l'œuvre du Christ des mains téméraires. A peine la tombe s'est-elle fermée sur ces esprits audacieux qui croyaient emporter dans leur linceul les lambeaux du catholicisme, qu'il repartait, immortel, pour éclairer encore les hommes, pour séduire par la beauté de ses enseignements, les captiver par la douceur de ses consolations, et conduire les peuples vers des sources inconnues de bien-être et de prospérité. Hélas! nous le savons, malgré cette résurrection de notre foi, bien des frères manqueront à notre joie, comme ils manquèrent à notre douleur; mais le jour où les pauvres femmes vinrent apprendre aux disciples cachés dans Jérusalem que le Christ était sorti de sa tombe, les paroles de l'apôtre Pierre ne trouvèrent pas que des croyans dans la foule rassemblée sur les marches du temple; et pourtant quelques années après, elles avaient germé dans tous les esprits, et le monde était chrétien!

CONFÉRENCES DE LA MÉTROPOLE.

SIXIÈME CONFÉRENCE.

Lorsque l'Eglise catholique vint s'établir dans l'empire romain, elle n'y trouva debout qu'une seule autorité, l'autorité civile des empereurs. Héritiers de toute la puissance de la république romaine, ils avaient ajouté à leurs titres de César, d'Auguste, de victorieux, de maître du monde, celui de souverain pontife. L'Eglise, en s'établissant, n'eut pas une prétention moindre que celle-ci, ce fut de leur ôter ce titre de souverains pontifes, pour établir à côté de leur puissance civile et politique, une puissance

purement spirituelle, mais qui n'en a pas moins été une grande, une auguste puissance. Depuis, le long des siècles, ces deux puissances temporelle et spirituelle ont marché côte à côte, tantôt en s'appuyant, tantôt en se combattant. De quel droit l'Eglise était-elle venue, pour ainsi dire, couper en deux le trône des empereurs ? De quel droit le siège apostolique était-il venu se placer à côté du siège impérial ? De quel droit dans cette cathédrale, nul trône si fort et si grand qu'il ait été n'a-t-il eu la puissance de faire disparaître le trône de la puissance épiscopale qui s'y trouve placé ? Voilà certes une question digne de vous être présentée, digne de la méditation d'esprits sérieux, surtout après une si longue épreuve, après les longs combats de ces deux puissances, après que tant de préjugés se sont établis. Tel sera donc le sujet de cette conférence, d'autant plus qu'indépendamment de cette occasion de faire tomber dans vos esprits bien des préjugés, nous trouverons aussi l'occasion de vous développer encore de nouvelles preuves de la divine institution de l'Eglise.

Avant d'examiner de quel droit la puissance spirituelle s'est établie, il est absolument nécessaire que nous en examinions la nature. Or, la nature de toute puissance est déterminée par son objet. Quel est donc l'objet de la puissance spirituelle ? Il nous est marqué dans ces célèbres paroles que Notre Seigneur, près de retourner au sein de son Père, disait à ses disciples : *Euntes docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, docete eos servare omnia quaecumque mandavi vobis.* Enseignez la vérité, répandez la grace par les sacrements, enseignez surtout par votre exemple à pratiquer les commandemens ! Ainsi la vérité, la grace, la vertu, voilà les trois objets de la puissance spirituelle. La vérité, non pas limitée, mais infinie de sa nature, telle qu'elle est essentiellement et toujours, Dieu, en un mot, ses attributs, ses rapports avec tout ce qu'il a créé ; la grace, c'est-à-dire cette lumière de Dieu qui à travers la création descend dans le cœur de l'homme, et qui crée quelque chose de plus élevé et de plus éloquent que tout ce qui se voit et s'entend, la communication ineffable de l'homme avec Dieu ; la vertu, se manifestant sans doute par des actes extérieurs, mais résidant surtout dans l'âme, chose aussi de sa nature spirituelle. Vérité, grace et vertu, voilà l'objet propre de la puissance spirituelle, voilà sa mission.

Quant à l'étendue de sa puissance spirituelle, elle dépend de l'étendue de son action. Or, l'Eglise chargée d'enseigner la vérité, de répandre la grace, de faire pratiquer la vertu, ne peut accomplir cette triple mission que par la libre prédication de la parole sainte, sans laquelle, dans l'ordre où nous vivons, la vérité ne pourrait être communiquée aux intelligences. Elle ne peut répandre la grace, dans l'ordre où nous nous trouvons, que par l'oblation du saint sacrifice qui est la prière par excellence, à laquelle toutes les prières se rapportent, et d'où elles tirent principalement leur force. Elle ne peut répandre encore la grace que par la libre administration des sacrements, mode institué par Dieu pour cette communication céleste. Enfin, l'Eglise ne peut faire pratiquer la vertu que par des actions extérieures. Rien de tout cela ne peut s'accomplir sans une hiérarchie, un sacerdoce qui enseigne cette parole, qui offre le saint sacrifice, qui administre les sacrements, qui pratique et fasse pratiquer la vertu. Par conséquent il appartient encore à l'étendue de la puissance spirituelle d'avoir la libre et perpétuelle constitution d'une hiérarchie sacrée. Et, avant de passer outre, il est nécessaire de remarquer que cette puissance spirituelle, ainsi considérée, touche à deux ordres, à un ordre intérieur, je parle de son action, à un ordre extérieur. Par son action intérieure, elle accomplit quelque chose tout-à-fait au-dessus de l'homme. Quant à l'action extérieure cette puissance est toute autre, c'est simplement, et ce mot dominera toute cette conférence, c'est simplement une liberté. Quand le prêtre monte dans cette chaire, il n'a de puissance qu'autant que vous consentez à l'entendre, il n'a pas de force armée pour vous amener ici. Quand il offre le saint sacrifice il n'a pas la puissance de vous contraindre à fléchir le genou ; c'est un acte de liberté. Quand nous répandons de l'eau sur le front d'un enfant, ce n'est pas nous qui avons été l'arracher à sa mère, ce sont ses parens qui usent de leur liberté en nous le présentant, nous usons de la nôtre en versant l'eau sur son front. Par conséquent la puissance de l'Eglise dans son action intérieure, dans son étendue visible consiste dans cinq libertés qu'on peut appeler les libertés chrétiennes : la libre prédication de la parole, la libre oblation du saint sacrifice, la libre administration des sacrements, la libre pratique des vertus chrétiennes, et enfin la libre constitution et perpétuité d'une hiérarchie. Et quand on demande de quel droit

la puissance spirituelle s'est établie dans le monde et a ôté quelque chose à la puissance des Césars, c'est comme si l'on demandait de quel droit la liberté chrétienne s'est étendue dans le monde, ce qui change complètement la question et lui donne un point de vue nouveau. Donc, la puissance spirituelle dans l'ordre invisible est la vraie puissance, puissance de feu, puissance ardente à qui rien ne résiste; mais dans l'ordre de l'action intérieure, l'Eglise, n'a reçu de J. C. qu'une puissance, celle de la liberté.

De quel droit disions-nous, cette liberté s'est-elle établie dans le monde? Premièrement elle s'y est établie de droit divin. Ce n'est pas par une concession des princes que les cinq libertés que je viens d'énoncer se sont posées dans le monde. Non, c'est J.-C. qui nous a dit : Allez et enseignez. Ce ne sont pas les Césars, c'est J.-C. qui nous a dit : Baptisez, déliez et remettez les fautes. Ce ne sont pas les Césars, c'est J.-C. qui nous a dit : Immolez vos vies, sacrifiez-vous à vos frères, donnez-vous tout entiers. Ce ne sont pas les Césars, qui ont dit : Recevez le Saint-Esprit; c'est J.-C. qui nous a dit cela. Par conséquent nous ne tenons pas notre liberté des Césars, nous la tenons de Dieu, et nous la gardons comme venant de Dieu.

Les princes pourront bien se réunir, en-vieux qu'ils sont des prérogatives qu'ils appelleront de tous les noms qu'il leur plaira de choisir pour les rendre odieuses; qu'ils appelleront du nom d'empire, de puissance exorbitante, inconcevable, qui ne s'était jamais vue, nous les laisserons dire, nous continuerons à enseigner, à baptiser, à remettre les péchés, à recevoir sur nos têtes l'action du Saint-Esprit. Nous continuerons tout cela. Si l'on nous envoie en exil, nous le ferons en exil, si l'on nous met en prison, nous le ferons en prison; si l'on nous jette aux mines, nous le ferons dans les mines; si on nous chasse des villes, nous irons dans d'autres villes: et il a été dit que jusqu'à ce que le Fils de l'homme vienne demander compte à toutes les puissances, nous n'épuiserons pas toutes les villes avides de la parole de Dieu. Si on nous chasse de toutes les villes, si comme il a été dit dans l'apocalypse, la puissance de l'Anté-Christ devient si grande, comme elle le fut à l'origine de l'Eglise, qu'il n'y ait plus de prison pour nous, nous nous réunirons dans des tombeaux et dans des catacombes, et nous les ferons plus vastes qu'elles n'ont jamais été; si l'on nous prend dans ces rui-

nes, si l'on nous jette sur des échafauds, nous reprendrons alors dans tous les cœurs un inviolable asile et une immortelle résurrection, parce que la liberté digne et véritable est le sort de toutes les vies. (Mouvement.)

Ajoutons, à qui ces libertés chrétiennes ont-elles été données? est-ce à une caste sacerdotale, à une race d'hommes privilégiés? Non, ce n'est pas à nous qu'appartiennent ces libertés, ce ne sont pas nos droits, ce sont nos devoirs. A qui donc ont-elles été données? A qui J.-C. a-t-il laissé ce patrimoine? A l'humanité, aux pauvres, à ceux qui souffrent, à ceux qui n'ont rien. On parle tous les jours de loi agraire, de prolétaires, de gens qui n'ont rien, voilà leur héritage. Vous, puissances du siècle, vous avez des palais et de la magnificence, Dieu, dans ses desseins n'a pas pu ou n'a pas voulu en donner à tout le monde, mais à tout le monde il a donné sa parole consolatrice.

Puissans de la terre, de quel droit voudriez-vous ôter à l'humanité la liberté des vertus chrétiennes? Vous avez des amis, des patrons, des clients. Il est des hommes qui n'en ont pas; aux pauvres, Dieu a donné des patrons dans la race sacerdotale, gardez les vôtres et laissez-les garder les leurs, à chacun sa part! Ainsi ce n'est pas seulement à nous, prêtres, que la liberté a été donnée, c'est au peuple. Vous vous plaignez, vous êtes épouvantés de voir cette race affamée se pressant aux portes de vos palais et de vos déliérations, et, tout pâles dans vos prévisions politiques vous dites: Que ferons-nous dans dix ans, il n'y aura plus assez pour cette multitude. Eh, mon Dieu! laissez-leur la parole de Dieu, leurs prêtres, leurs temples, voilà leurs palais! (Sensation.)

Pardonnez-nous, Messieurs, s'il y a dans notre langage d'aujourd'hui quelque chose d'un peu poignant. C'est qu'il y a bien de l'injustice dans la question que nous traitons, bien de l'oubli, et qu'il y a en quelque sorte sur notre poitrine des siècles qu'il faut que nous soulevions.

Je dis donc que les libertés chrétiennes, qui constituent, sous le rapport de l'action extérieure, la puissance de l'église, sont le patrimoine laissé au genre humain par Jésus-Christ. En second lieu, je dis qu'elles sont de droit naturel, imprescriptibles. Eh bien, il n'y a pas de puissance contre la vérité, la vérité est le droit de quiconque est intelligent!

Or, nulle puissance civile n'est infaillible, parce que nulle puissance civile n'a reçu de

Dieu a-t-il le droit de dire d'une manière obligatoire pour les consciences : Ceci est la vérité; ceci est l'erreur. Y aurait-il rien de plus ridicule que quelques hommes, venant afficher aux portes de cette cathédrale la vérité d'aujourd'hui, puis comme la puissance civile est variable, venant afficher après demain la vérité du lendemain. La puissance humaine ne peut discerner la vérité de l'erreur, elle peut combattre les actions nuisibles, mais quant aux décisions purement dogmatiques, l'église, quoique les princes aient fait, et cela leur est arrivé quelquefois, les a toujours dédaignées avec un profond respect.

La vérité exprimée par la parole est donc libre de droit naturel; or la grace est libre aussi de droit naturel. Qu'est ce que la grace? c'est la communication de l'homme avec Dieu, ce sont ces inspirations soudaines dont parle Bossuet, et qui viennent à ceux-là même qui ne s'en doutent pas, et qui ne croient pas communiquer avec Dieu, quand ils gagnent des batailles par le bras du Dieu des armées. Or je demande qui peut venir mettre sa main entre le cœur de Dieu et celui de l'homme, en disant à Dieu que le moment est intempestif, qu'il faudra en choisir un autre? C'est de la folie. Mais, dira-t-on, on n'en veut qu'aux signes extérieurs, et ces signes sont temporels? Nous ne ferons pas aux puissances l'injure de croire que lorsqu'elles touchent aux sacrements ce sont les signes qu'elles attaquent; et quand, dans un temps qui n'est pas loin de nous, elles poussaient l'infamie jusqu'à envoyer des huissiers pour prendre dans ce tabernacle le Dieu vivant par la force d'un arrêt, était-ce aux signes intérieurs qu'elles en voulaient? non; dans leur folie, elles attaquaient Dieu!

La vertu est aussi libre de droit naturels et c'est ici que la démonstration se complète par une lumière immense, celle de la conscience. L'homme est né pour le bien, il y arrive après bien des sueurs et des travaux, après avoir travaillé, dans sa jeunesse, sous les yeux de ses père et mère, après avoir lutté contre son siècle, qui l'environnait de ténèbres. Et il pourrait y avoir une puissance contre la vertu? non, Messieurs. Ainsi on peut se dévouer à enseigner de pauvres petits enfans abandonnés du monde, et je le dis devant ces honorables frères de l'école chrétienne, que je vois ici : Eh quoi! je ne pourrai pas aller dans la rue, vêtu d'un pauvre manteau, donner pour rien ce que j'ai? Et quel droit s'élèvera-t-on contre tant de vertu?

Je veux m'enfermer dans une solitude et laisser derrière moi ma fortune à mes parents et à mon pays; je veux me couvrir d'un cilice, livrer mon corps aux austérités; et le monde pourrait avoir contre moi un droit qu'il appellera le droit contre la folie? Messieurs, c'est faire injure à l'humanité que de la défendre contre de telles attaques. La vertu est libre de droit naturel, comme elle l'est par la volonté de Dieu.

Ainsi du droit divin comme du droit naturel, la vérité est libre, la grace est libre, la vertu est libre; et puis, ce sans quoi on ne peut communiquer la vérité, la grace, la vertu, est libre par la conséquence qui fait que qui veut la fin, veut les moyens.

Cependant, Messieurs, il faut bien reconnaître, et c'est un fait trop constaté par l'histoire pour que nous puissions le nier, que les vérités chrétiennes, depuis l'origine du monde, ont toujours été persécutées. A toutes les époques, dans tous les états, la puissance temporelle a tendu à opprimer la puissance spirituelle, toujours il y eut conspiration flagrante contre les vérités chrétiennes. Et il n'est pas inutile d'en rechercher les sources.

Il y en a deux: la première l'esprit de domination; c'est lui qui a jeté contre la puissance spirituelle tant de préjugés; la seconde, l'esprit de licence. L'esprit de domination pousse au protestantisme, parce que lorsqu'un prince aura dicté à ses sujets, comme le firent autrefois Elizabeth et Henri VIII, ce qu'ils doivent croire, il aura anéanti toute liberté; sa volonté seule restera. L'esprit de licence pousse aussi au protestantisme, parce qu'en détruisant l'unité spirituelle, cette unité fera crouler avec elle la vérité, la grace et la vertu. Voilà les deux esprits qui toujours ont lutté contre la puissance spirituelle.

Mais Dieu a voulu que ces deux forces, qui ne voulaient plus de rivales ni de contre-poids, se rencontrassent, et elles se heurtent depuis trois siècles, en donnant aux anges et aux hommes un spectacle vraiment digne d'admiration. Justice de Dieu, qui ne peut être l'objet d'un doute pour quiconque sait voir quelque chose; justice de Dieu, laissez passer la justice de Dieu! Et que fait donc l'Eglise au milieu de cette lutte acharnée? ce qu'elle fait : il y avait dans les sables brûlants de l'Afrique un oïsis; un agneau y paissait à côté de sa mère; un lion allait se précipiter sur eux, mais un autre lion est venu, et pendant qu'ils se déchiraient, l'agneau et sa mère paissaient tranquillement la verdure fleurie de l'oasis. Voilà l'Eglise!

LE CABANIER,

SOUVENIR DE LA VENDÉE.

Il y a déjà quelques années, je parcourais avec un ami cette partie de la Vendée appelée le Marais, et j'examinais avec surprise et intérêt cette contrée toute nouvelle pour moi. Qu'on se figure, en effet, une terre à moitié couverte de marais salans, sillonnée de canaux et de fossés; espèce de savanes où croissent l'au'ne et le jonc, puis apparaissent comme des oasis, au milieu de ce désert marécageux, des chaumières couvertes de roseaux, éloignées, isolées les unes des autres, et autour de chacune desquelles s'étend un petit enclos bien fermé par de hautes et impénétrables haies. Si l'on ajoute que, sans sortir de cette enceinte, l'homme du marais trouve tout ce qui suffit à sa nourriture : les fruits, les légumes, le lait, le pain de seigle et d'orge, la bouillie de blé noir, l'on sera moins étonné de voir que cette petite population, si rarement mise, par ses besoins, en contact avec la population des villes, ait gardé jusqu'à nous les traits principaux de son antique physiologie. Mon ami, bien que né dans ce pays, avait peine à nous trouver un chemin praticable, et souvent il nous fallut avoir recours à la longue perche dont se sert l'habitant de ces contrées pour franchir avec une étonnante agilité les fossés et les canaux. A mesure que nous nous enfoncions dans cette contrée, vierge encore de l'étreinte de la civilisation, la foule des souvenirs des temps anciens et des temps modernes, évoquée par notre marche, venait s'offrir à nous. — Là, disais-je, le conquérant des Gaules fut forcé de s'arrêter. — De là, répondait mon ami, une population brave et enthousiaste s'élança pour venger son roi, et garder ses croyances; puis, après des efforts désespérés, revint silencieuse et bien diminuée!

— Nous sortions de gravir une espèce de dune dont la base était presque entièrement entourée de marais salans, lorsque mon ami me dit, en désignant une petite métairie bien entourée de sa ceinture de haies, que l'automne commençait à jaunir : Nous nous arrêterons dans cette chaumière; et vous verrez là un vrai type de Vendéen, un de ces caractères primitifs, dont la trempe est devenue si rare en France. C'est un vieillard qui, sous une enveloppe presque centenaire, garde encore l'âme la plus énergique. Il jouit, dans toute la contrée, d'une influence puissante, et il la mérite autant par la sagesse de ses conseils, que par sa vieille réputation du plus intrépide soldat de l'armée

royale. On cite de cet homme des faits extraordinaires. Voulez-vous que je vous en raconte un? Ce récit nous fera paraître la route moins longue, et vous montrera à quel point les guerres civiles font taire les sentiments que la nature a le plus profondément gravés dans nos cœurs, et de quelles funestes calamités elles enveloppent les familles. Un signe empressé de consentement fut ma réponse, et tout en cheminant vers la petite métairie, mon ami me disait ceci :

L'armée royale, également affaiblie par ses succès et par ses revers, approchait des lieux où le ciel avait marqué sa glorieuse tombe. En ce moment, les Vendéens, résolus de rentrer dans leurs pays, venaient d'arriver devant Angers. Animés par le souvenir d'une ancienne victoire qui leur avait peu coûté, croyant posséder encore des intelligences dans la ville, ils en avaient résolu le siège, sa prise devant leur procurer des munitions qui leur manquaient, ainsi que des bateaux pour passer la Loire. Mais cette fois, Angers se disposait à une résistance plus énergique : les généraux Mesnard et Beaupuy y commandaient une garnison assez nombreuse, et rendue plus forte encore par des bataillons de volontaires. Le général Danican venait de s'y jeter avec une colonne de deux mille hommes; Carrier avait envoyé de Nantes quarante voitures chargées de munitions de toutes espèces : de plus, les Vendéens, inquiétés par la cavalerie légère, craignaient l'arrivée des forces républicaines alors à Châteaubriant.

La journée du 5 décembre se passa en canonnades; quelques attaques partielles eurent lieu; les Vendéens soutinrent leur vieille réputation d'intrépidité: malgré le feu de vingt pièces de canon pointées depuis la porte St-Aubin jusqu'à la haute chaîne, ils s'emparèrent des maisons qui environnent la ville de ce côté, et répondirent au canon par une fusillade vive et nourrie, sous laquelle tombèrent des premiers Serrant, commandant d'un bataillon de volontaires, et l'officier municipal Lebreton. Ce n'est qu'en se faisant porter sur les remparts pour soutenir le courage de ses soldats, que le général Beaupuy, blessé lui-même, parvint à empêcher les troupes royales d'entrer dans Angers. — Aussitôt que la nuit fut venue, les chefs de l'armée royale se rassemblèrent au couvent de Saint-Serges, et y tinrent un conseil de guerre. A cette heure, un drame sombre et extraordinaire se passait dans une des dernières maisons qui s'étendent de l'autre côté de la porte St-Michel. Cette maison, don

les propriétaires avaient fui, et que la mitraille avait déjà endommagée, était alors occupée par une famille Vendéenne de la paroisse de les Moutiers, petit bourg du Marais, à quelques lieues de Talmont. Le chef de cette famille était bien connu dans l'armée royale sous le nom du Cabanier, nom qui lui venait de ce que, dans le Marais, les métairies s'appellent Cabanes. Pierre le Cabanier, au cri que jeta la Vendée en appelant ses enfans à la défense du trône et de l'autel, avait répondu l'un des premiers, et depuis lors il n'avait pas quitté son long fusil, sous lequel étaient tombés bien des bleus au sauglant patriotisme, bien des dragons de Beysser, que leur cruauté faisait nommer les Diables rouges. En ce moment, il se trouvait devant Angers avec sa famille composée de sept enfans, jennes et robustes enfans de la Vendée, à la taille peu élevée, mais bien prise, à la tête large et bien posée, au teint pâle, aux longs cheveux noirs.

Le Cabanier avait eu autrefois neuf fils; mais l'un, disait-on, était mort à Chollet; quant à l'autre, on ne savait: sans doute mort aussi comme son frère; mais tant de fosses s'ouvraient dans ces temps de désastres, qu'on n'avait pas le temps de les compter. Donc, à cette heure de la nuit où le vent murmurait comme un chant de prière pour ceux qui étaient morts dans la journée, le père et ses enfans étaient réunis dans cette petite maison à toit d'ardoises, et voilà ce qui s'y passait,

Le Cabanier et six de ses garçons étaient rangés debout, au fond d'une chambre démeublée, devant une table sur laquelle était placée une de ces lampes grossières de cuivre que l'on voit encore dans nos provinces de l'Ouest. Près du foyer, était étendu le septième fils du Cabanier, enveloppé de linges sanglans, et dont la respiration pénible s'échappait à peine de sa poitrine déchirée par une balle; tandis qu'assis, ou plutôt affaissé à côté du blessé, était un dernier personnage à moitié couvert d'une blouse bleue, qui laissait voir (chose étrange!) un uniforme républicain. Celui-ci était un tout jeune homme: ses yeux restaient fixés avec une effrayante immobilité sur la flamme qui faisait mieux ressortir la pâleur de son front; tandis que sa main se plaçait quelquefois machinalement sur la poitrine du blessé, comme pour voir si son cœur battait encore. Une expression étrange était répandue sur toutes ces figures. Un morne silence régnait dans la maison isolée, interrompu seulement par la respiration à chaque instant plus pénible du blessé, les gémissemens du vent, et les coups de fusil qu'on

entendait au dehors par intervalles. En ce moment, le Cabanier fit un signe: lui et ses enfans ôtèrent leurs larges chapeaux et s'agenouillèrent. Le jeune homme les imita par un mouvement machinal, et Pierre récita à haute voix la prière du soir, qu'il termina par ces mots: « Mon Dieu, c'est pour toi que nous combattons, fais donc triompher ceux qui te sont fidèles; mais punis ceux qui blasphèment ton nom ou désertent ta cause sainte! » Amen, dirent les enfans, et le blessé essaya de halbutier amen; quant au jeune homme il se tut. Et puis il y eut encore un instant de silence. Le Cabanier le rompit de nouveau: Il est temps, dit-il.

Le jeune homme se leva, s'avança vers la table, et se tint silencieux et les yeux fixés à terre; puis, tout à coup, s'agenouillant, et tendant les bras: « mon père, cria-t-il! — Je ne te connais pas, dit gravement le vieillard. » et quoiqu'il prononçât ces mots d'une voix ferme, on voyait à l'altération de ses traits que ces mots déchiraient la poitrine dont ils sortaient lentement. Et le Cabanier s'adressa à ses enfans qui se tenaient à ses côtés, et leur dit: « Est-il vrai qu'il y a cinq ans, l'homme qui est devant nous fit le serment de mourir pour Dieu et le roi? — Cela est vrai, dirent-ils! — Est-il vrai qu'il y a deux ans, il nous quitta, moi son père vous, ses frères, pour se jeter dans les rangs d'où est partie la balle qui a déjà envoyé devant Dieu un de ceux que sa mère a nourris? — Cela est vrai. — Est-il vrai, qu'il y a trois heures, lorsque votre frère Louis est tombé sous le feu des assiégés, le canon du fusil de cet homme était tourné vers sa poitrine: cela est-il vrai? — Cela est vrai, répétèrent à voix basse les six frères. — Donc, dit le vieux Père, il est juste que celui-là meure, pour n'être pas puni à la face de l'armée comme traître, sacrilège, et fratricide? — Ici il y eut une pause, après laquelle ils dirent d'une voix sourde: Cela est juste, père! » Alors le père s'adressant au coupable: « Georges, n'as-tu rien à dire pour ta défense? — Le jeune homme releva la tête, et dit: Rien!... — Georges, tu dois mourir; mais, comme il ne faut pas que celui qui fut mon fils, mon fils bien aimé, murmura tout bas le vieillard; — comme il ne faut pas que celui-là soit convaincu à la face de tous d'avoir trahi son Dieu et son roi, d'avoir dirigé le canon de son fusil vers la poitrine de son père, de ses frères; comme il ne faut pas que cela soit, je ne te livrerai pas à un des conseils de guerre de l'armée royale; non, car le nom que tu portes serait à jamais déshonoré, et ce nom

ut toujours exempt de souillures et il faut qu'il demeure tel. Voilà pourquoi, ce soir, lorsque nous l'avons saisi et emmené, alors que tu restais anéanti en voyant tomber ton frère, je t'ai couvert d'une partie de mes vêtemens, et t'ai, à la faveur de ce déguisement et de la nuit, dérobé à tous les regards : Georges, pense à Dieu, devant qui tu dois paraître ! Dans un instant, le vénérable curé de Saint-Laud sera ici : je l'ai prié de venir à la sortie du conseil ; je lui ai dit que son ministère sacré était nécessaire, il viendra. Et comme il achevait ces mots, on frappa à la porte, puis le curé de St-Laud-d'Angers fut introduit. Le Cabanier lui dit : « Mon père, nous vous laissons ici avec ces deux chrétiens qui veulent placer votre bénédiction entre le ciel où ils désirent aller, et la terre qu'ils peuvent quitter à chaque instant. » Puis, le vieux Pierre sortit avec ses enfans, et pendant une heure le ministre de Dieu resta avec les deux autres fils du Cabanier.

Et pendant que le prêtre versait la consolation dans leur ame, en échange de la confession qu'ils avaient déposée dans son sein, le Cabanier et ses autres fils priaient. Quand une heure se fut écoulée, le prêtre appela ; Pierre rentra avec ses fils : alors le blessé expirait doucement entre les bras du prêtre qui lui parlait de Dieu. Quand le curé de St-Laud eut achevé les prières de l'agonie, il se retira, et le Cabanier et ses enfans restèrent encore long-temps agenouillés et priant ; puis ils se relevèrent. Le corps fut placé sur la table ; mais avant, on lui ôta sa veste ronde de gros drap bleu, et on en revêtit l'autre à qui on remit aussi le chapeau et le fusil de son frère ; puis le Cabanier donna à son fils mort un baiser d'adieu, et ses enfans l'imitèrent. Le condamné, en regardant les dépouilles de son frère, murmura : « l'homme de Dieu me l'a promis ; à bientôt mon frère ! » et tous sortirent.

A cette heure commençait l'attaque générale, résolue dans le conseil de l'armée royale. Piron et Herbault, avec une troupe brave et déterminée, devaient, après avoir miné la porte St-Michel, pénétrer par là dans la ville : entreprise audacieuse qui pouvait amener la prise d'Angers, et qui n'aboutit qu'à la mort des plus braves des assiégés.

Le Cabanier et ses enfans se joignirent à cette troupe intrépide, ayant Georges le condamné au milieu d'eux ; et pendant toute l'attaque, on vit ce dernier au premier rang, s'exposant au feu le plus meurtrier avec une audace qui semblait appeler la mort. Cette attaque, comme

on sait, fut infructueuse : les Vendéens furent obligés de quitter les remparts, en laissant au pied Piron, Herbault et les plus braves d'entre eux. Après la bataille, on vit revenir le Cabanier couvert de blessures, avec quatre de ses enfans, tous comme lui rouges de leur sang et de celui de l'ennemi. A ceux qui lui demandèrent où étaient ses autres fils, il répondit avec résignation : « Morts, comme devaient mourir des Vendéens, sous le rempart !... »

— Quand je vis Pierre le Cabanier, il était bien changé. C'était maintenant un vieillard à rares cheveux blancs, au front ridé, mais au coup d'œil bienveillant, et encore plein de feu. Je le trouvai apprenant à deux jeunes garçons la manière dont on doit viser en faisant feu d'un fusil, suivant les diverses distances ; car, à cette époque, après des années de paix et de silence, la vieille Vendée menaçait encore des'ébranler.

Le vieux Cabanier apprit à mon ami que les deux jeunes garçons qu'il instruisait ainsi, étaient les deux enfans du dernier de ses fils tué en 1815, près de Nantes. « Ce sont deux braves et bons garçons, nous dit-il, qui prouveront, j'en suis sûr, à l'occasion que le bon sang n'est pas tout perdu, et qui soutiendront dignement cette devise du Vendéen : Mon corps est au roi, mon ame à Dieu. »

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Décision de la Cour royale de Paris sur la délibération du conseil de l'ordre des Avocats. — Discussion du projet de loi pour l'indemnité réclamée par les Etats-Unis. — Incidens : le drapeau blanc et le drapeau tricolore. — Arrivée prochaine du maréchal Maison, nommé ministre de la guerre. — Tentatives en faveur d'une amnistie. — Baptême du fils de Léopold, roi des Belges. — Réapparition de la *Minerve*. — Avènement de lord Melbourne à la direction du cabinet. — Etat de la guerre civile en Espagne.

La discorde et les divisions intestines continuent d'agiter les divers élémens dont se composait la coalition qui a accompli la révolution de juillet. Ce royaume, comme dit l'Écriture, est divisé contre lui-même et doit périr selon la loi éternelle du monde moral. La restauration sociale se fait à l'insu de ceux-là même qui ont voulu la détruire. C'est parce qu'il importe qu'elle pénétre dans les esprits et que tou-

tes les forces intellectuelles concourent d'un commun effort à l'accomplissement de l'œuvre.

Le barreau français, cette vaste corporation d'hommes qui tient tant et de si grands intérêts dans ses mains, se trouve presque en entier en opposition contre le pouvoir, la pairie, et l'ordre judiciaire lui-même. La Cour royale, toutes les chambres assemblées, a appelé devant elle le Conseil de l'ordre des avocats de Paris pour statuer sur la délibération prise contre l'ordonnance du 30 mars dernier. M. Philippe Dupin, bâtonnier, a présenté les moyens de défense du Conseil, tandis que M. le procureur-général Martin du Nord, soutenait la cause du ministère et de la pairie. La Cour a déclaré que la délibération de l'ordre des avocats était un excès de pouvoir et l'a annulée. L'affaire va, dit-on, être déferée par les avocats à la Cour de cassation. Comme dans toute la France plusieurs barreaux ont pris de pareilles décisions, diverses cours royales vont être saisies de cette question; il est possible qu'elles décident contrairement à l'opinion de la cour de Paris; car, malheureusement, les passions politiques ont trop d'accès là où l'on ne devrait trouver que la rigoureuse application de la loi.

La cour royale de Paris n'a point motivé son avis, et en cela elle semble avoir voulu faire un acte politique plutôt qu'un acte d'attribution judiciaire. Mais ce qu'elle a formulé n'est qu'un avis et point une loi, en sorte que si elle doit s'attendre à la déférence du conseil de l'ordre, elle n'a aucune action sur la conduite individuelle des membres du barreau. Ainsi les choses restent dans l'état où elles étaient, et le désordre continue dans la sphère politique de la révolution de juillet.

Ce désordre est apparu plus intense encore dans la discussion de la loi des 25 millions. Là se présentaient deux questions : une d'honneur et l'autre d'argent! Le débat a été une véritable mêlée. L'honneur de la France a été défendu par la droite et la gauche, des quelles certains hommes comme MM. Georges Lafayette et de Lamartine se sont séparés, en faveur de la question financière et commerciale. Dans son ensemble, cette discussion a présenté une double préoccupation qui lui a donné une apparence de contrainte et de confusion. Payer lorsque la dignité de la France est compromise, accorder à des menaces l'acquiescement d'une dette sur la légi-

limité de laquelle on n'est pas d'accord, risquer de perdre à la fois et l'argent des contribuables et la considération du pays au dehors, céder aux engagements pris par le gouvernement, non par conviction, mais par nécessité de soutenir les dépositaires du pouvoir et de l'ordre public; voter la loi, non parce qu'on la trouve juste, parce qu'on a foi dans les droits du créancier, mais parce que de deux maux on se croit obligé de choisir le moindre, et que le commerce perdrait plus que ne paieraient les contribuables; voilà sous quelles impressions se sont trouvés presque tous les orateurs, même les plus favorables aux vues du ministère.

Celui-ci en a fait une question de cabinet qui était posée par l'existence même du traité : c'est ce qu'on peut appeler forcer la main aux gens. Si la demande de subsides avait précédé l'engagement pris, il est probable que le chiffre de la prétention américaine aurait été considérablement diminué. Aussi un député ministériel, M. Ducos, tout en accordant son vote au projet de loi, s'est permis de critiquer vivement le ministère en l'accusant d'impéritie, et d'avoir pris soin de ses intérêts personnels plus que de la fortune publique. Cette sortie a occasionné un incident et des explications dont le ministère n'a pas eu trop à se louer.

Quelques épisodes ont rompu la monotonie de cette discussion qui, à l'exception du premier jour, a été fort peu animée. M. de Lamartine, dans son discours, ayant dit que les insultes adressées aux deux drapeaux de la France étaient également fâcheuses, il a été vivement interpellé par MM. Schonen et Bugeaud qui lui ont dit que la France n'avait qu'un drapeau. M. le président Dupin s'est hâté d'interrompre l'orateur et a cru peut-être mettre tout le monde d'accord en disant qu'il y a « le drapeau de l'histoire ancienne et le drapeau de l'histoire moderne. » M. de Lamartine, peu satisfait de la manière dont M. Dupin interprétait sa pensée, a répliqué avec beaucoup de dignité qu'il a vu avec douleur flétrir l'un et l'autre drapeau de la France; « car nous ne pouvons oublier, a-t-il dit, à quelque opinion que nous appartenions, que l'un et l'autre avaient été portés par des Français et couvert la fortune et la gloire de notre pays. » Cette explication a été reçue avec beaucoup de faveur par la grande majorité de la chambre, ce qui a donné lieu à M. Dupin d'insister à plusieurs reprises, et avec

une singulière obstination sur ce qu'il avait eu raison d'interrompre l'orateur. Cette petite querelle a été toute à l'avantage de M. de Lamartine, qui l'a soutenue en homme de cœur et d'esprit.

Il ne faut pas se tromper sur la nature de ce petit incident. L'esprit révolutionnaire est exclusif; il n'admet aucune transaction et prétend réagir sur le passé. Il ne fait aucune difficulté de mettre le drapeau tricolore dans la main de Jeanne d'Arc à Orléans, et dans celles de Henri IV et de Louis XIV à Paris. L'histoire pour lui est un livre fermé. Il ne reconnaît ni dénominations, ni symboles, ni figures, ni souvenirs qui ne soient en rapport avec son principe. En remontant au-delà de la révolte de 1789, il n'y a que despotisme, barbarie et enfance; c'est presque l'histoire fabuleuse de la France. Quant au drapeau prétendu national qu'ont honoré, il est vrai, de grands exploits qui auraient eu lieu sous toute autre couleur, vous avez beau leur prouver qu'il a été imposé par une faction, que ce sont des chefs de parti qui, il y a quarante-cinq ans, ont imaginé de l'opposer au drapeau de la monarchie; vous leur diriez en vain que puisque deux couleurs et deux emblèmes se disputent la nationalité, il faut laisser le jugement de ce débat à la France; que quand elle sera délivrée des partis, quand la réforme électorale aura eu lieu, elle choisira entre les deux symboles ou en arborera un nouveau; que toute prétention exclusive à cet égard est une usurpation sur des droits jusqu'ici méconnus, les hommes de passion et de violence n'en tiennent aucun compte. Hélas! les deux drapeaux ont été tour à tour flétris par tant d'excès, d'erreurs et de trahisons, qu'il faudra peut-être les abandonner l'un et l'autre, et en voter un nouveau. Et ne voit-on pas que le siècle tend à se ranger sous l'étendard de la charité, de la concorde et de la paix, et que ce sera la croix qu'il faudra arborer sur les débris de toutes nos fausses idoles et des enseignes de nos malheureuses divisions.

Que signifient ces querelles de drapeau, lorsque tant d'hommes qui occupent les positions les plus élevées ont été tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre, et, selon eux, avec un égal honneur? Ne voit-on pas que là où est la nation là est le drapeau, et que ce signe perd sa vertu dès qu'il cesse de représenter la nationalité?

M. le maréchal Maison qui arrive dans quelques jours de Saint-Petersbourg pour

prendre le portefeuille de la guerre, ou peut-être pour le refuser, aiderait à décider la question, lui qui, général de l'empire, a passé sous la couleur de la restauration en 1814, puis s'est retrouvé sous le drapeau tricolore dans les cent jours, et sous la bannière blanche après la seconde restauration qui l'a fait maréchal de France, et s'est replacé enfin sous les trois couleurs lors de la révolution de juillet. Les hommes pour qui chaque crise a été un échelon de leur fortune nous donneraient mieux que d'autres le mot de cette énigme, car c'en est une maintenant pour la France que de savoir quel est le véritable symbole de sa gloire et de son honneur. Cependant il y en a un qui a luit à dix siècles de possession tandis que l'autre n'en a eu une très contestée que d'une trentaine d'années. Mais il est convenu que tous les aînés doivent avoir tort.

On attend avec anxiété la détermination du maréchal. S'il refuse, toutes les complications que nous avons vues peuvent se renouveler. Son voyage de Saint-Petersbourg à Paris n'est pas un signe infaillible d'adhésion; cet ambassadeur devait revenir dans tous les cas, un peu plus tard peut-être, mais enfin la chose était décidée. On présume avec beaucoup de fondement que le maréchal ne prendra point place au conseil et au banc des ministres, sans avoir examiné avec calme et réflexion la situation des affaires, ses conséquences probables, et fait les conditions de son concours au système du gouvernement.

Parmi ces conditions on se flatte encore que l'amnistie pourra trouver place. Les variations nombreuses de M. Maison ont dû le rendre indulgent pour les erreurs politiques. Lui et beaucoup d'autres pairs sont du nombre des hommes qui n'ont pas le droit de jeter la première pierre aux coupables, ou de critiquer le fêtu qu'ils aperçoivent dans l'œil de leur voisin. Ce mot d'amnistie va retentir encore à l'occasion de la saint Philippe, et beaucoup d'honorables personnages se proposent, dit-on, de faire à cette occasion une tentative. Beaucoup de pairs sont effrayés de la longueur et des fatigues du grand procès, d'autres en redoutent l'effet moral. On fait dire par un pair de France : On croit que cette salle sera le tombeau de la république; je crains, moi qu'elle ne soit le mausolée de la pairie. Un autre embarras pour le ministère est de savoir ce que deviendra pendant ce temps la chambre des députés, qui se trouvera en-

tièrement éclipsée par l'intérêt que le public attache à cette cause. Les deux chambres sont des astres qui, comme Castor et Pollux, ne brillent jamais ensemble sur le même horizon. Un grand nombre de députés voudraient faire de ces deux mois un temps de vacances; mais le pouvoir, obligé de prévoir toutes les éventualités, craint de se séparer pendant cette grande épreuve du seul point d'appui sur lequel il puisse compter. La seconde chambre de nom et de fait, la première, restera pendant le grand procès. M. le ministre de l'intérieur a promis qu'il trouverait le moyen de l'*amuser*.

Pendant que chez nous on jugera la république, nos voisins les Belges auront un grand baptême. Louis-Philippe et Marie-Amélie seront parrain et marraine de leur petit-fils, qui, d'après les constitutions du nouveau royaume de Belgique, doit être élevé dans la religion catholique. Ainsi le chef de l'état fera par lui-même, ou par procuration, acte de catholicité. C'est la première fois, depuis la révolution de juillet, qu'un pareil acte aura été fait par Louis-Philippe, et cette circonstance est assez importante pour être remarquée.

Les joies et les consolations de la famille seront bientôt ce qui restera à ce prince dans la position où le met la tutelle des doctrinaires sous la conduite de M. de Broglie. Les conseils ne se tiennent plus sous son influence et l'on peut dire littéralement qu'il ne gouverne plus. Possesseur d'un beau titre, il n'en exerce point les fonctions, et l'on dirait que la France a rétrogradé jusqu'au régime du directoire. Il est pénible, cependant, d'avoir les désagrémens et les embarras d'une position sans en posséder les avantages. *La caricature*, *le Charivari*, *la Mode*, et autres feuilles légères, véritables guérillas de la politique n'en continuent pas moins leurs attaques, nonobstant les condamnations prononcées contre elle! *La Minerve* vient de sortir de son tombeau, ayant revêtu les mêmes formes, combattant avec les mêmes armes et presque les mêmes écrivains qui lui ont servi à ruiner la restauration. Cette publication est sous l'influence de M. Laffitte et de quelques députés de la gauche. Il est assez singulier que le pouvoir né de la révolution de juillet se trouve en butte aux mêmes agressions, et pour les mêmes griefs qui ont préparé et amené la chute de la légitimité. Aucun fait n'était plus capable de justifier celle-ci; car enfin il s'agit comme il s'agissait avec elle de la

lutte de l'ordre contre l'insurrection et l'anarchie; mais puisque le pouvoir se sent contraint d'agir comme celui qui a été frappé de déchéance, la logique est en droit de demander à quoi a pu servir le changement qui s'est opéré en violation de la constitution de l'état. Était-ce la peine de faire une révolution pour revenir à une opposition libérale, à voir le *Constitutionnel*, le *Courrier* et le *National* attaquer le gouvernement, et pour retrouver dans la nouvelle *Minerve* absolument les mêmes plaintes et les mêmes griefs que le libéralisme portait contre la restauration? Qu'y aurait il donc de changé?

C'est comme en Angleterre où le char de la révolution, arrêté un moment par M. Peel et ses amis va se remettre en marche. Lord Melbourne est chargé de former le cabinet wigh. Le wighisme aujourd'hui n'est qu'une nuance affaiblie du système qui a fait la combinaison de 1688. C'est le même esprit de monopole, d'intolérance et de despotisme, moins la force qui arrête le mouvement en avant. L'avènement de ce parti rétablit la lutte sourde de la chambre des communes contre celle des lords, encourage le radicalisme, et prépare une ère de violence et de troubles. La réaction tory que nous venons de voir n'est pas la dernière. Le parti wigh n'est pas assez nombreux dans la chambre des communes pour qu'il puisse marcher devant une opposition qui compte près de la moitié des membres; il y aura donc dissolution nouvelle et nouvelles élections. Or, nous savons par expérience que c'est à travers les dissolutions de chambres et de ministères que l'on va aux bouleversemens.

Lord Elliot, le commissaire anglais auprès de don Carlos, paraît n'avoir pas été reçu. La chute de M. Peel entraîne d'ailleurs la révocation de cette mission. Le grand effort tenté par le gouvernement de Christine contre la Navarre, paraît n'avoir abouti qu'à des dévastations et des cruautés sans qu'il en soit résulté un seul progrès réel. Il y a eu plusieurs actions sanglantes dans lesquelles les soldats de Zumalacarregui ont combattu comme des lions et glorieusement défendu leur drapeau. On commence à se lasser à Madrid de la barbare impuissance de Mina; il est question de son rappel et de son remplacement par le général Valdès. Celui-ci fera moins encore qu'un homme qui a apporté à son parti le prestige tout puissant et la terreur de son nom. Les Navarrais sont des héros et la Navarre est une Ven-

dec qui a nu roi à sa tête. Cette lutte n'est pas près de finir. Un prince vrai est bien fort contre la révolte et l'anarchie. Don Carlos a pour lui la plus grande force morale qui soit au monde : la religion et la liberté.

P. S. Ce que nous avons prévu est arrivé ; Mina a quitté le commandement de l'armée et s'est rendu à Combo, dans le département des Basses Pyrénées. Valdès le remplace, Valdez, le premier des généraux de Christine qui a échoué contre l'insurrection de la Navarre et a dû céder le commandement à Rodil. C'est le cercle des défaites qui recommande pour la révolution espagnole. L'insurrection est presque partout, ici sous le drapeau royal, là sous la forme républicaine. Ce malheureux pays est plongé dans le chaos d'une véritable anarchie.

C'est toujours un mauvais argument que la violence ; mais il est à remarquer qu'il est ordinairement provoqué par l'oppression et réciproquement. Depuis la prétendue réforme de Luther et de Calvin le monde n'a guère offert que l'action alternative, ou la réaction du despotisme sur la révolte ou de la révolte sur le despotisme.

L'association protestante à New-Yorck, dans une de ses assemblées se met à débattre sur la question de savoir si le *Papisme* est compatible avec la liberté. N'est-ce pas une étrange aberration que pareille discussion établie en l'absence des accusés, par quelques gens qui maintiennent l'esclavage des noirs dans leur pays, et lorsqu'ils n'ignorent pas que l'Irlande catholique est opprimée par le protestantisme anglican ? Il y a là une si cruelle dérision que les Irlandais fort nombreux à New-Yorck, ont entrepris la réfutation, à la manière des esclaves. Ils sont entrés dans le lieu de l'assemblée, en ont chassé tout les membres et ont brisé, et détruit les tables, les fauteuils, les tapisseries et tout le mobilier, après quoi les vainqueurs sont retournés tranquillement chacun chez soi.

Ce n'est assurément pas là une démonstration. Mais que dira-t-on de la tolérance des protestans républicains qui insultent à une religion établie au sein de leurs foyers, et dont les membres se font remarquer par leur soumission aux lois et leur amour pour cette liberté qui n'est peut-être pas aussi réelle qu'on le croit ?

Le mouvement révolutionnaire qui s'était ralenti dans l'attente des événements de la Navarre, semble vouloir se réveiller avec une fureur nouvelle. Valdès à la tête de l'armée, la mobilisation des milices urbaines, des troubles à Sarragosse et d'autres villes dans lesquelles des ecclésiastiques ont été cruellement massacrés, la faiblesse du ministère de concession qui ne peut ou ne veut arrêter ces excès, la rage toujours croissante chez les christinos excitée par Zumalacarregui, tout dénote que l'Espagne est livrée à une de ces crises violentes qui livrent une société à la terreur et à l'anarchie. Un autre symptôme de cette tendance est le recrutement qui s'opère à Paris pour l'armée de Mina ou de Valdès. Quels sont les hommes qui peuvent quitter leurs foyers et leur patrie pour aller courir à l'étranger les chances d'une guerre civile ? Il est clair que ceux qui enrôlent de pareilles recrues ne veulent que se donner des auxiliaires parmi les artisans de troubles et d'émeutes. Un tel renfort est plus dangereux pour l'autorité de Christine que redoutable pour Charles V.

Dans une des garnisons du nord de la France un soldat a été mis à la salle de police pour avoir refusé le serment annuel d'obéissance et de fidélité que l'on fait prêter aux troupes. Aucune loi n'imposant cette formalité, on a écrit sur le registre de discipline du corps : « puni pour refus d'un service légalement commandé. » L'homme persistant dans son refus, on l'a puni de nouveau avec cette mention : « pour désobéissance aux ordres de ses chefs. » D'après cette manière d'envisager le serment, l'obéissance et la fidélité au roi devraient être considérés comme des temps d'exercice ou des corvées de caserne.

RESUMÉ DE LA CHAMBRE.

Depuis notre dernier résumé, la discussion a toujours continué sur l'affaire des 25 millions et c'est la seule matière dont la chambre se soit occupée. Il est probable que la dette sera reconnue par la chambre; et que le ministère sortira triomphant de quelques voix de la

lutte, mais il est des défaites qui valent mieux que des victoires, et quoiqu'il adienne, le ministère est tué moralement. Jamais, peut-être, dans les assemblées parlementaires, aucun orateur ne s'est élevé si haut que M. Berryer, dans la séance du 15. Il a dominé la discussion avec une puissance de talent tellement extraordinaire, qu'on peut dire, en donnant à l'expression toute son étendue, qu'il s'est surpassé lui-même. Les braves d'admiration des tribunes publiques ont plus d'une fois couvert sa voix; les centres eux-mêmes qui avaient commencé par des interruptions ont fini par céder à l'entraînement général et admirer ce beau talent qui couvrait des trésors d'une éloquence nombreuse et vive, l'aridité de matières positives; un tumulte inconcevable a suivi ce discours, qui arrache à toute la presse les éloges les plus chaleureux. Et cette unanimité n'est pas seulement celle des hommes rendus à la puissance d'un grand talent, il faut encore y voir, et c'est là le triomphe de M. Berryer, le pays entier qui le remercie par la voix de tous ses organes, de s'être constitué le défenseur des intérêts nationaux et de l'indépendance française.

MOUVEMENT RELIGIEUX.

C'est pour nous une consolation de voir l'unanimité avec laquelle les différens organes de l'opinion signalent de tous les points de la France ce retour des intelligences vers les idées chrétiennes, et les manifestations de foi que donnent les populations pendant la sainte quarantaine.

« Quand nous parlons, dit la *Gazette du Bas-Languedoc*, de la réaction qui s'opère dans les esprits en faveur des grandes vérités du christianisme, nous y sommes autorisés par ce qui se passe autour de nous. Mœurs générales et locales, publications, discours, tout s'impréint de je ne sais quelle teinte qui n'est pas toujours de la foi, mais qui tient certainement du respect qu'elle inspire pour tout ce qui est offert aux adorations de l'homme. La foi est comme l'astre vivifiant du monde; elle arrache déjà à leurs ténèbres les objets qu'elle n'éclaire pas encore pleinement de ses rayons. »

Voici d'autre part un journal mondain de la capitale, la *France littéraire*, qui contient ces paroles remarquables :

« Les novateurs ont échoué dans toutes leurs tentatives de progrès en dehors des sentimens religieux. Leur mot *progrès social*, appliqué à la forme des sociétés, est désormais vide de

sens; il ne peut plus tromper personne, après un demi-siècle de désordres et de bouleversemens.

» En vain a-t-on voulu répudier le passé comme inutile, nuisible même au présent et à l'avenir, on est aujourd'hui forcé de s'y rattacher pour arriver à une certitude quelconque en morale, en histoire et dans les sciences.

» La jeunesse elle-même, convaincue de l'impuissance de la philosophie moderne, qui ne s'appuie sur rien, qui ne conduit à rien, salue avec espoir l'ère nouvelle de la régénération qui commence. »

M. *Laurentie* abandonne aussi pour un moment les controverses politiques, et écrit dans le *Rénovateur* :

« Voici qu'il se manifeste d'étranges retours. Les églises de Paris voient d'étonnantes scènes de foi, d'éloquence, de prosélytisme. Des flots de peuple les encomrent : ici pour entendre un prédicateur missionnaire qui enseigne les mystères dans leur gravité; là pour entendre un prêtre demi-orateur et demi-poète, qui prend et déroule la religion dans son ensemble de bienfaits et de grandeurs. Jamais pareille affluence ne s'était vue. La jeunesse des écoles se précipite dans les temples. Les salons laissent échapper ce qu'ils ont de plus élégant, de plus orné, peut-être aussi de plus sain. Tout ce monde de plaisir a souffert de paroles saintes. On court à l'Église, non par l'effet d'un caprice de mode, mais par un besoin de consolation et de croyance. Le vide des opinions humaines ne se peut plus supporter. On jette à terre ce lourd fardeau de l'indifférence; on ne tient plus à cet état de malaise qui suit l'épuisement du doute comme du plaisir. Les intelligences se sont fatiguées à des recherches pénibles d'une vérité qui fait toujours; elles ne l'ont trouvée ni dans les théories des philosophes, ni dans la pratique des gouvernemens, ni aux académies, ni aux chambres, ni aux clubs, ni aux théâtres. Là elles n'ont trouvé que des rêves d'un jour, des disputes sans terme, ou bien des joies sans réalité, des voluptés sans bonheur; et cependant il leur faut autre chose, il leur faut cette sécurité de l'ordre, cette jouissance de la certitude, ce repos de la science, qui devient ensuite l'inspiration du génie comme de la vertu, des grandes œuvres de l'esprit comme des saintes pensées de l'âme.

» C'est pourquoi les intelligences de notre temps, fatiguées du vide, épuisées par le doute, exténuées par la recherche, sentent le besoin de retourner à des choses certaines et manifestes.

» Ne nous étonnons donc plus des flots de peuple fidèle qui se précipitent dans nos temples, de ces dix ou douze mille hommes d'intelligence et d'avenir, qui vont se pressant autour de M. Lacordaire, toutes les opinions pêle-mêle, jeunes gens et vieillards, hommes de république et de monarchie, tous également avides de trouver un roc où puisse s'affermir leur pensée agitée et défaillante; ne nous étonnons plus de cette affluence élégante et choisie à Saint-Roch, autour de M. Cœur, pour entendre ces nouvelles et poétiques apologies du christianisme; ne nous étonnons pas davantage de ce respect profond et mêlé de je ne sais quelle pudeur qui accueille, parmi ces grandes multitudes, M. l'archevêque de Paris, ce pontife de piété et de vertu, cet homme de sacrifice, contre qui les colères s'étaient amassées, et qui a tout vaincu par le silence; ne nous étonnons d'aucun de ces retours d'affection ou d'intelligence. C'est là une révolution plus puissante que celle qui, en un jour d'émeute et de folie, brise un vieux trône et installe un trône nouveau. Les révolutions qui détruisent sont des accidens dans l'histoire de l'humanité; mais il y a une sorte de révolution qui s'identifie avec l'humanité même : c'est une révolution morale qui pénètre au fond des entrailles de la société, et c'est cette révolution qui se fait sous nos yeux, non-seulement par la prédication dans nos églises, mais par l'esprit chrétien dans les arts, dans la poésie, dans toutes les œuvres de l'intelligence. »

— Cette réaction n'a pas lieu seulement en France, mais dans tous les pays où les fausses idées avaient prévalu. L'Angleterre nous en donne en ce moment un frappant exemple, par la position de plus en plus belle que prend chaque jour le catholicisme sur cette terre des révolutions où tant de martyrs ont versé leur sang dans d'odieuses persécutions. Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer comment sont appréciés par les protestans français les mesures qui viennent d'être prises à l'égard de l'Irlande. Voici sur ce point l'opinion du *Semeur*, dont le talent serait digne d'une meilleure cause que celle qu'il défend :

« La résolution que la chambre des communes vient de prendre au sujet des revenus de l'Eglise protestante d'Irlande recevra en France une approbation unanime. Notre parti tory fermera volontiers les yeux sur la tendance au changement que trahit cette mesure, en considération des avantages qu'elle assure à l'Eglise catholique-romaine. Le parti libéral et progressif, de son côté, applaudit à un acte qui, bien

que tardif, est décisif, puisqu'il contient l'aveu d'un abus profondément enraciné, et qu'il témoigne en ceux qui le signalent le courage nécessaire pour le réformer et le détruire.

Trop long-temps le peuple le plus religieux de l'Europe a donné le spectacle des plus honteux scandales ecclésiastiques; trop long-temps le peuple plus le jaloux de ses libertés, le plus fier de sa moralité, s'est rendu coupable de la plus criante injustice envers six ou sept millions des citoyens dont il se compose. Ce qui se passait dans l'Irlande catholique et protestante fournissait de tristes argumens aux incrédules, et leur donnait lieu de triompher; et en voyant une faible minorité de protestans faire violence aux nombreux catholiques de ce pays, et leur tenir en quelque sorte le genou sur la poitrine et le pistolet sous la gorge, l'Eglise romaine des autres contrées dirigeait les regards de ses membres vers la malheureuse Irlande, et rendait la réformation responsable des excès et de la corruption dont l'Eglise établie a été coupable pendant plusieurs siècles.

Le système qu'on y a suivi jusqu'à présent aurait mérité le blâme sévère des honnêtes gens, si même il n'avait été appliqué qu'à des intérêts purement temporels. Quoi de plus révoltant, en effet, que l'emploi de la force armée, que le recours à la violence et au meurtre, pour faire servir au profit d'un dixième de la population ce qui appartient aux neuf autres dixièmes, et cela sans qu'aucun service soit rendu, en compensation, à la majorité de la nation, et sans qu'il puisse même en être rendu aucun! Mais combien plus encore un tel état de choses n'est-il pas de nature à exciter l'indignation des hommes de bien et, il faut le dire, à provoquer les vengeances d'un Dieu juste et saint, quand il a pour but de soutenir de prétendus intérêts de la religion de Jésus-Christ, de cette religion toute spirituelle, qui consacre la simplicité et le désintéressement; quand il sert à exiger de gens pauvres, à la pointe de la baïonnette et à coups de fusils, des sommes considérables pour un culte qui n'existe pas, et pour un établissement auquel ne se rattachent qu'un nombre de protestans très-limité.

» La nation qui vient de consacrer vingt millions de livres sterling pour assurer la liberté aux esclaves de ses colonies, ne pouvait pas méconnaître le devoir auquel l'appelait la situation de l'Irlande. Nous applaudissons sincèrement au vote de la majorité de la chambre des communes

» On ne peut s'empêcher de reconnaître, en considérant le spectacle que la vieille Angleterre

présente dans la phase actuelle de sa révolution, combien il est vrai que l'union de l'Eglise et de l'Etat a coûté au pays plus de temps, plus de force et plus d'argent qu'aucune autre circonstance de son histoire. Ministres après ministres, ministères après ministères sont venus se briser contre cet écueil. Année après année, la plus grande partie des sessions s'est passée en discussions relatives à la modification ou à la conservation de cet état de choses. « Trente mille soldats sont sur pied pour le maintenir, » a dit M. Ward. « Malgré tout, s'est écrié M. Schiel, en s'adressant à sir Robert Peel, il a tué ministères après ministères, et il tuera aussi le vôtre. »

— Nous croyons utile de compléter ces réflexions par le tableau qu'a présenté lord John Russel de la décadence du protestanisme en Irlande.

« Nous voilà arrivés, dit lord Russell, à la question de savoir si, dans le siècle dernier et plus tard, à mesure que les revenus augmentaient dans une proportion si démesurée, la propagation de l'instruction religieuse et le nombre des conversions à la religion protestante a suivi la même progression. Je suis fâché d'être obligé de dire que c'est précisément le contraire qui est arrivé. Depuis de longues années, la plupart des membres du clergé se regardent plutôt comme des hommes politiques que comme chargés de l'instruction spirituelle du peuple. Si les revenus ecclésiastiques ont augmenté depuis 1716, la population protestante a, au contraire, diminué. Le nombre total des protestans anglicans ne dépasse guère aujourd'hui 750,000, dont 400,000 résident dans la province ecclésiastique d'Armagh. Dans cette province, les catholiques sont aux protestans comme sept ou huit à un; mais dans d'autres localités, la disproportion est encore plus grande. Il y a même des diocèses où il n'y a presque pas de protestans, comme, par exemple, Killfenor, qui n'en compte que 235, de sorte que, sous quelque point de vue qu'on envisage la chose, il n'y a rien qui justifie le maintien d'un établissement d'église aussi étendu. Il fut un temps où l'église anglicane, par ses soins et par sa charité, exerçait une grande influence en Irlande; mais actuellement, il serait absurde de croire qu'il suffit de loger un prêtre anglican dans un presbytère pour convertir à son culte un peuple aussi attaché au catholicisme. »

D'UNE ATTAQUE DE L'UNION.

Un recueil qui s'appelle l'*Union ecclésiastique*, et dont le titre indique suffisamment la nature de la mission qu'il prétendait vouloir accomplir, semble prendre à cœur de jeter la division dans les rangs de la presse religieuse, par un article inséré en forme de lettre dans sa dernière livraison. Nous n'avons pas besoin de faire observer quelle est la fixité des principes d'une feuille qui, après avoir commencé par nous attaquer, a cru devoir, l'année dernière, faire de nos travaux un éloge pompeux, et nous attaque aujourd'hui de nouveau, bien que nos doctrines n'aient pas varié. Nous aurions même couvert d'un silence complet une pareille conséquence, si nous n'étions bien aises de rappeler à l'*Union*, qui nous demande de quel droit nous venons présenter un projet de propagande chrétienne par la presse, qu'elle-même sait depuis long-temps à quels hommes a été confiée par une autorité vénérable la mission de surveiller l'orthodoxie de nos travaux, et qu'elle ne saurait ignorer non plus que si la *Dominicale* est dirigée, quant à la partie politique et littéraire, par un homme du monde, elle possède, pour la partie religieuse, un directeur ecclésiastique auquel l'autorité épiscopale a confié une position importante dans le clergé actif du diocèse de Paris. Nous ne saurions que déplorer profondément l'aveuglement et la préoccupation qui empêcheraient les catholiques de comprendre toute la force que peut emprunter à la presse la polémique chrétienne, si nous pouvions regarder comme sérieuses les réflexions qui nous ont été présentées. L'éclatante approbation qui vient de descendre du siège pontifical ne permet plus de conserver de doutes sur cette question, et nous serons plus bienveillans à l'égard de l'*Union* qu'elle ne l'a été envers nous, en disant que son article n'eût pas paru, si l'impression n'eût précédé la publication du bref de Sa Sainteté.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Nous sommes priés d'annoncer qu'à cause de l'état de fatigue où se trouve M. Laccordaire, la conférence qui devait avoir lieu à Notre-Dame le lundi de Pâques, est remise au dimanche de la *Quasimodo*, jour où doit se terminer la station.

En 1829, le Saint-Siège avait été consulté par quelques évêques prussiens sur la conduite à tenir relativement aux mariages mixtes. Pour satisfaire à ces demandes, Pie VIII adressa un bref, à la date du 25 mars 1830. Ce bref demeura entre les mains du ministère, et ce n'est que sur une nouvelle instruction venue de Rome qu'il a été dernièrement communiqué aux évêques. Mais des difficultés s'étant élevées sur un autre bref, relatif aux mêmes matières, adressé par Grégoire XVI aux évêques de Bavière, M. le cardinal Bernetti a été chargé d'envoyer une instruction, dont nous croyons utile à nos lecteurs ecclésiastiques de citer les fragmens suivans :

Sa Sainteté, par ses lettres du 27 mai 1832, en réponse aux archevêques et évêques de la Bavière, nous avons rappelé le dogme inébranlable de notre religion, qui appartient à la foi catholique et à l'unité nécessaire pour être sauvé, a exhorté fortement ces prélats à n'épargner aucun soin pour porter le peuple fidèle dudit royaume à suivre exactement cette unique voie de salut, et à éviter tout ce qui les exposerait au péril de s'en écarter ou de l'abandonner. Après avoir ensuite donné de justes éloges au zèle avec lequel les mêmes archevêques et évêques se sont opposés depuis longtemps aux mariages des catholiques avec les hétérodoxes, elle leur a recommandé instamment dans le Seigneur de déployer à cet égard un zèle toujours plus grand, on s'il se présentait quelque raison grave qui parût conseiller ces sortes d'alliances, de ne permettre aux parties de les contracter qu'après avoir obtenu la dispense de l'Eglise et observé les conditions qu'il est d'usage d'y prescrire, comme il a été dit plus haut. Car Sa Sainteté a déclaré qu'il est du devoir des pasteurs de faire connaître aux fidèles qui veulent s'engager dans ces mariages mixtes les dispositions des canons sur ce point, et de les bien avertir de n'avoir pas la témérité de les enfreindre au préjudice de leur salut. Que s'il arrivait quelquefois que ces avertissemens et ces exhortations fussent inutiles, et qu'un homme ou une femme catholique ne voulût point se désister du dessein pervers de contracter un mariage mixte, sans avoir demandé ou obtenu la dispense de l'Eglise, ou en se refusant aux conditions requises, Sa Sainteté a répondu que les archevêques et évêques devaient alors exiger de leurs curés que, non-seulement ils s'abstinssent d'honorer ces mariages de leur présence, mais même de les faire précéder des proclamations d'usage, et d'accorder des lettres dimissoriales.

Ces prescriptions et cet avis du Saint-Père ont en l'effet qu'on pouvait espérer. Il est notoire que, non-seulement les archevêques et évêques de Ba-

vière, mais les curés et les autres prêtres qui travaillaient sous leur direction, se sont appliqués, avec le zèle qu'ils ont toujours fait paraître pour la religion catholique et le salut des âmes, à faire observer religieusement tout ce qui a été déclaré et statué dans les lettres précitées du 27 mai 1832, conformément aux saints canons et aux règles de la discipline ecclésiastique. Mais, ce qui n'est que trop certain, et ce qu'on ne peut assez déplorer, c'est que cette vigilance même des archevêques et évêques à observer les prescriptions du siège apostolique a été une occasion, pour certains hommes mal disposés, d'inquiéter et de tourmenter la religion catholique, et d'appeler le mépris et la haine sur l'autorité de l'Eglise. Les choses en sont venues à ce point que, non-seulement l'ordre public, la tranquillité des peuples, la sûreté du clergé, se trouvent compromis; mais, ce qui est pire, le salut des fidèles et la foi catholique elle-même sont en danger, dans les provinces qui ont été récemment unies au royaume de Bavière, et où, au moins en quelques contrées et en quelques villes, le nombre des hétérodoxes égale ou surpasse celui des catholiques. C'est ce qui a porté lesdits archevêques et évêques, d'après le conseil du roi lui-même, à recourir de nouveau au Saint-Siège pour lui demander son avis sur la conduite à tenir dans une affaire aussi difficile et dans des temps aussi fâcheux.

Après un mûr et sérieux examen, et après avoir invoqué le secours d'en-haut, le Saint-Père a ordonné que la présente instruction fût adressée aux archevêques et évêques de Bavière. Ils y verront exposé et plus amplement expliqué le sens dans lequel doivent être entendues, à raison du changement et de la gravité des circonstances, les lettres du 27 mai 1832, de peur que ce qui n'a été établi par le Saint-Siège que pour l'édification ne tourne au détriment et presque à la ruine de la religion par la malice et la perversité de ses ennemis.

Sa Sainteté a voulu, avant tout, qu'il fût bien entendu que les lettres susdites n'étaient susceptibles d'aucune explication ni déclaration, non-seulement lorsqu'elles rappellent ce dogme sacré de notre religion : *Hors de la vraie foi personne ne peut être sauvé*, mais même quand elles établissent ou plutôt répètent après les anciens canons, que les mariages des catholiques avec les hétérodoxes sont tout-à-fait illicites et défendus, tant à cause de la communion criminelle dans les choses saintes qu'à raison du danger de subversion pour l'époux catholique et de la mauvaise éducation des enfans. Ce point doit donc demeurer ferme et inébranlable; et comme l'Eglise a toujours eu horreur de ces unions mixtes, et s'est toujours abstenue de tout acte qui aurait pu, à cet égard, ressembler à une approbation, tous les archevêques, évêques et curés,

et tous les autres prêtres qui travaillent à l'œuvre du salut des âmes dans le royaume de Bavière, doivent faire en sorte de ne paraître jamais approuver ces unions, et ne point les confirmer par leur consentement exprès ou par leur autorité; ils doivent s'efforcer d'en détourner les fidèles en leur représentant vivement l'injure qu'ils font à la majesté divine, et le tort grave dont ils vont se rendre coupables envers eux-mêmes et envers les enfans qu'ils pourront avoir, puisque, par ces mariages mixtes témérairement contractés, ils s'exposent, eux et leurs enfans, au péril de subversion.

Ces principes une fois établis, le Saint-Père a ordonné de faire savoir aux archevêques et évêques du royaume de Bavière que les lettres précitées du 27 mai 1832 ne devaient pas être considérées comme excluant tous les tempéramens de cette sage prudence qui fait dissimuler patiemment au Saint-Siège les maux qu'on ne saurait absolument empêcher, ou qu'on ne peut empêcher qu'en donnant lieu à des inconvéniens plus fâcheux. Si donc, d'après la condition des temps, des lieux et des personnages, le mariage d'un hétérodoxe avec un catholique (*et vice versa*) ne peut être empêché sans péril d'un scandale et d'un dommage plus grand pour la religion, alors, pour prévenir ce malheur, il faudra s'abstenir de punir l'époux catholique par des censures nommément portées contre lui; on devra même tolérer que le curé catholique fasse les proclamations accoutumées, sans toutefois faire aucune mention de la religion de ceux qui doivent contracter mariage, et qu'il accorde les lettres patentes testimoniales des proclamations qui ont eu lieu. Il se contentera d'y énoncer (s'il n'y a point d'autre empêchement) que rien ne s'oppose au futur mariage que la défense de l'Église pour l'empêchement de religion, sans ajouter aucune parole qui puisse donner le plus léger soupçon d'approbation ou de consentement.

Que si l'on pense qu'il puisse être utile à l'Église et aux biens des âmes, que ces sortes de mariages, quoiqu'illicites et défendus, soient célébrés devant le curé catholique, plutôt que devant le ministre hérétique, auquel les parties pourront facilement recourir, alors le curé catholique, ou un autre prêtre en son nom, pourra assister à ces mariages; mais il n'y aura de sa part qu'une présence purement matérielle, sans aucun appareil de rit ecclésiastique, comme s'il faisait seulement les fonctions de témoin apte à faire foi, de manière qu'après avoir entendu le consentement des deux époux, il puisse ensuite, suivant sa charge, relater sur le livre des mariages l'acte validement contracté. Les archevêques, évêques et curés devront néanmoins, dans ces circonstances, travailler avec plus de zèle encore à préserver autant qu'il se peut

la partie catholique du péril de subversion, à pourvoir, par les meilleurs moyens possibles, à l'éducation des enfans des deux sexes dans la religion catholique; ils avertiront soigneusement l'époux catholique, quel qu'il soit, de l'obligation où il est de travailler, suivant son pouvoir, à la conversion de son conjoint hérétique: ce qui sera un excellent moyen pour obtenir plus facilement de Dieu le pardon des fautes commises.

Du reste, en s'affligeant vivement qu'il faille recourir à ces voies de condescendance pour un royaume renommé par son attachement à la foi catholique, le Saint-Père proteste en présence de celui aux yeux duquel rien n'est caché, qu'il n'est amené, ou plutôt entraîné à ces tempéramens, que pour épargner de plus grands maux à l'Église. C'est pourquoi il veut que les archevêques et évêques de Bavière sachent et soient persuadés qu'ils ne seront en sûreté de conscience dans l'emploi de ces mesures de prudence, qu'autant qu'ils auront, après avoir invoqué les lumières de l'Esprit saint, fait ce qu'ils croiront plus opportun, et observé religieusement tout ce qui a été exposé plus haut. Sa Sainteté avertit lesdits archevêques et évêques, et les conjure instamment dans le Seigneur de prendre garde que la conduite qu'ils tiendront à l'égard de ceux qui veulent contracter illicitement de ces mariages mixtes, n'affaiblisse parmi le peuple catholique la mémoire des canons qui nous les font détester, et le zèle constant avec lequel notre sainte mère l'Église s'efforce de détourner ses enfans de ces alliances si dangereuses pour leur salut. Les archevêques et évêques, et tous les pasteurs qui leur sont soumis, devront donc, s'armant à l'avenir d'un nouveau zèle, se faire un devoir de rappeler exactement et avec prudence, aux fidèles confiés à leur sollicitudes, soit dans les exhortations privées, soit dans les instructions publiques, la doctrine et les lois de l'Église qui concernent ces mariages, ils s'appliqueront à leur inculquer la fidélité qu'ils doivent à ces règles salutaires.

Le Saint-Père ne peut, en finissant, s'empêcher de faire part aux archevêques et évêques de Bavière de l'espoir qu'il a conçu depuis long-temps, que le roi sérénissime, guidé par ce zèle pour la religion catholique, qu'il a puisé dans le sang de ses aïeux, s'appliquera à préserver l'Église catholique des maux dont elle est menacée par les causes énoncées ci-dessus, et qu'ainsi notre sainte religion, maintenue dans son intégrité, continuera de fleurir dans l'illustre royaume de Bavière.

Donné à Rome le donzième jour de septembre, l'an du Seigneur MDCCCXXXIV.

Th. Card. BERNETTI.

— M. le ministre des cultes vient d'en-

voyer aux évêques la circulaire suivante :

» Monseigneur, les communautés religieuses non autorisées étant privées légalement de la faculté d'acquérir et de posséder, les Sœurs, membres de ces associations, ont pris le parti de se porter acquéreurs, chacune en son propre et privé nom et par indivis, des immeubles nécessaires à l'établissement, bien que la plupart du temps elles n'aient apporté à cette acquisition que des fonds appartenant à la masse. L'article 5 de la loi du 24 mai 1825 leur donnait les moyens de régulariser cette situation dans les six mois qui suivraient, soit la promulgation de la loi, soit l'autorisation de communautés ultérieurement reconnues. Très-peu d'entre elles ont songé à profiter de cette latitude.

» Il résulte de cet état de choses de graves inconvénients, lorsque les religieuses co-propriétaires nominales viennent à décéder. Si elles meurent *ab intestat*, leurs droits prétendus se trouvent dévolus à leurs héritiers au préjudice de la communauté, véritable propriétaire. Si elles font un testament, le legs de leur portion de propriété est assujéti à la réduction prescrite par l'art. 5 précité de la loi du 24 mai. Les donations entre-vifs n'en sont pas exemptes, à moins de preuves préemptoires que la co-propriété n'était point réelle, et que la liberté n'excède point la somme disponible.

» Il importe donc essentiellement que toute communauté nouvellement autorisée soit bien et dûment prévenue de la nécessité de se mettre en règle, sous ce rapport, avant l'expiration de six mois qui suivront cette autorisation. Quant à celles qui ont laissé expirer les délais, il n'y aurait d'autre moyen de les faire rentrer dans leurs droits qu'une cession par les propriétaires nominales, avec déclaration authentique de l'origine des fonds par elles employés à l'acquisition, et toutes autres justifications nécessaires pour empêcher que ladite cession pût être considérée comme une donation déguisée toutes les fois que la valeur excèdera le maximum fixé par la loi ou le quart de la fortune de la cessionnaire.

» Agrérez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération,

« Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

» C. PERSIL. »

— Il y a eu en 1834 plusieurs fondations et donations dans le diocèse de Munich. Un prêtre qui ne veut pas être connu a fait un don de 3,000 florins à l'école secondaire de Freisingue. Le docteur Antoine Daetzel, conseiller ecclésiastique et ancien professeur de l'Université, a donné à la commune de Landslut une somme de 15,000 florins, pour la fondation d'une église de Capucins ou de

Franciscains, qui se voueraient à l'exercice du ministère. Une dame de Munich, madame Hoeck, veuve Melber, a fondé dans l'église Saint-Pierre un bénéfice avec un capital de 12,000 florins.

— Une famille anglaise vient de donner de consolans exemples. Une dame de cette nation, qui était protestante et veuve, était à Paris il y a cinq ans; elle fut si touchée de la mort d'une de ses amies qui étoit catholique, et qui mourut dans les plus vifs sentimens de piété, qu'elle voulut connaître à fond une religion qui inspirait de tels sentimens. Elle se fit instruire, et tout ce qu'elle vit et entendit la décida à embrasser cette religion. Elle fit abjuration en mars 1830. Cette dame a trois sœurs en Angleterre; elle leur fit part de son bonheur, et les invita à le partager. La plus jeune des sœurs étant venue à Paris l'année dernière, demande à être instruite; au milieu des instructions qu'elle recevait, elle tomba malade, et témoigna un très-vif désir de faire abjuration: ce qui eut lieu cet hiver. Depuis, revenue en santé, elle a confirmé et consolidé cette première démarche par des témoignages de foi et de ferveur. Plus récemment une troisième sœur, aînée de celle-ci, est venue en France, et a suivi l'exemple des deux autres. Son abjuration a eu lieu le 25 mars dernier, dans la chapelle des dames de la Congrégation, maison dite des Oiseaux. Ces dames édifient par leurs excellentes dispositions, et ont l'espérance de gagner à la religion une quatrième sœur, qui est encore en Angleterre, et qui n'est pas moins distinguée que les autres par la solidité de son esprit et par l'amour de la vérité et de la vertu.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Nous n'avons encore la nouvelle d'aucun fait d'armes important. Les désordres de Malaga, où règne encore une sourde agitation, ont été suivis de scènes sanglantes à Sarragosse, où douze prêtres sont tombés sous le fer des assassins, frappés par une populace en furie. C'est au général Alvarez qu'on doit de n'avoir pas eu à déplorer de plus grands malheurs. L'archevêque avait pu se réfugier à temps dans l'hôtel qu'habite le général, qui le fit partir sur-le-champ pour Barcelone.

— Les lettres de Mexico, à la date du 2 février, reçues par le paquebot le *Havre* annoncent la démission de Santa-Anna de sa dignité de premier magistrat de la république mexicaine. Le congrès ayant accepté cette démission, a élu président le général Miguel Barragan, dont la nomination était appuyée par Santa-Anna. Un troisième décret du congrès a décidé que la dignité de vice-président serait abolie, de sorte que

Gomez Farias a été obligé de résigner ses fonctions. On pense que la conclusion de tout cela sera l'élevation de Santa-Anna à la dictature perpétuelle.

— Le prince Auguste de Leuchtenberg étoit un des personnages les plus riches de l'Europe. Ses revenus nets provenant de ses propriétés foncières dans les états Romains s'élevaient à 60,000 liv. st. (1,440,000 fr.) par an. On assure qu'une somme bien plus considérable en revenus, provenait des capitaux immenses qu'il possédait dans différents pays, et que son père, Eugène Beauharnais, avoit accumulés pendant la minorité de son fils.

— Une sédition qui a pris un caractère assez grave vient d'éclater au collège de Clermont, Il paraît que l'unanimité des élèves s'adressait surtout au proviseur. L'intervention de la force publique a été nécessaire. Sept élèves ont été renvoyés. Une circonstance nous paroît assez singulière dans le récit donné par le *Patriote du Puy-de-Dôme*. L'insulte a éclaté, suivant ce journal, au sortir du spectacle, où l'on avoit conduit les élèves. C'est la première fois que nous voyons le théâtre proclamé et reconnu un accessoire de l'éducation publique. Si c'est un essai qu'on a voulu faire, il n'a pas été heureux et doit démontrer aux maîtres de Clermont que ce n'est pas aux spectacles que la jeunesse puisera des leçons de subordination et de respect pour ceux qui la dirigent.

— La cour royale, chambres assemblées, a rendu son arrêt sur la délibération du conseil de discipline de l'ordre des avocats, déférée par le procureur-général. Elle a prononcé l'annulation de cette délibération, comme un excès de pouvoir du conseil de discipline.

— Voici les détails qui sont donnés par un journal du gouvernement sur l'intérieur de la nouvelle salle de la chambre des pairs :

« Trois portes communiquant avec l'intérieur du palais servent d'entrée dans la salle. A droite et à gauche sont établis les sièges et les pupitres de MM. les pairs, disposés dans les angles en pans coupés et tournant à angle droit jusqu'au grand axe de la salle, de 7½ pieds de long. L'espace compris entre le dernier gradin et l'axe qui vient d'être désigné formera le parquet, et sera garni de tables pour recevoir les pièces de conviction. A partir de cet axe, règne une autre grande diversion où seront placés les défenseurs et les avocats des accusés. Au-delà enfin, et jusqu'au mur de la façade qui donne sur le jardin, reste un grand espace divisé en trois parties. Celle du milieu, garnie de gradins, est destinée à recevoir les accusés; celle de droit contiendra les témoins à décharge, celle de gauche les témoins à charge.

» Les pairs entrèrent par les portes don-

nant dans l'intérieur du palais, et différens escaliers séparés conduiront aux entrées particulières réservées aux défenseurs, aux témoins et aux accusés.

» A huit ou dix pieds de haut, et parallèlement aux sièges de MM. les pairs, règnent six grandes divisions de tribunes dont cinq recevront le public, et la sixième les rédacteurs de journaux. On parviendra à ces tribunes par un escalier particulier.

» Quant aux places que doivent occuper le président et le ministère public, elles ne sont point encore déterminées; mais comme cette disposition n'entraîne avec elle que le déplacement de quelques meubles, elle ne peut nuire en rien à l'achèvement de l'intérieur de la salle.

» Dans les deux espaces qui restent entre cette salle et les deux ailes de l'ancien bâtiment, on a établi à rez-de-chaussée des chambres de dépôt et de repos pour les accusés, des lieux d'attente pour les témoins, des corps-de-garde pour la force armée; et dans les deux petites cours, aux angles intérieurs, se trouvent des pompes pour prévenir tout accident d'incendie. »

— Au moment où nous mettons sous presse, une foule nombreuse de fidèles remplit les églises de Paris et assiste avec recueillement et foi aux cérémonies si touchantes de la sainte semaine. Nous avons remarqué dans plusieurs de ces églises, et notamment dans celle de Saint-Roch, d'élégans tombeaux. Mais nous devons le dire, cette profusion de sergens de ville auxquels on allait se heurter à chaque pas dans cette dernière église, excitait de toutes parts des murmures de désapprobation. Si l'on tient, et nous croyons que cela est peut-être nécessaire, à la présence de la force armée dans une église, pendant les jours où la foule est nombreuse, nous pensons aussi qu'il serait dans les simples convenances d'employer pour cette surveillance d'autres hommes que des sergens de ville.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

ATTAQUES CONTRE LE CLERGÉ

A L'OCCASION DU MOUVEMENT RELIGIEUX.

Il y a plusieurs points à noter dans l'explosion religieuse à laquelle a donné lieu le carême qui vient de finir, et des conséquences qu'il est urgent d'en déduire, autant pour constater l'état des esprits que pour éclairer la marche du clergé au milieu des nécessités d'une situation nouvelle, et celle de la presse dont l'importance s'agrandit de tout le bien qui s'est opéré par elle. Le fait qui ne nous paraît pas contestable, c'est que les orateurs chrétiens ont plus soutenu encore le mouvement des esprits qu'ils ne l'ont déterminé dans la capitale. Nous voulons dire que, mettant à part toute considération de piété, de zèle, de talent véritable, qualités que possèdent à un haut degré les orateurs qui ont prêché les stations et plus que suffisantes pour attirer et captiver les intelligences mondaines, ces orateurs se sont trouvés devancés par leur auditoire, et que la parole divine est tombée sur une terre amollie, préparée à recevoir la semence et la culture. C'est un fait d'autant plus important à signaler qu'il pourrait se faire qu'on faussât encore la portée véritable du mouvement qui s'est manifesté, en l'attribuant à nous ne savons quel caprice de l'opinion qui vient mêler souvent ses fantaisies aux choses les plus graves et les plus sérieuses. Or ce n'est pas seulement à la métropole que s'est portée la foule; partout où un prêtre s'est présenté, il y a trouvé un auditoire nombreux, attentif, assidu; les petits talens comme les grands ont fait leur moisson, ceux-ci dans les esprits cultivés, ceux-là parmi les simples; et pendant que les six ou huit mille auditeurs de la cathédrale s'entassaient sous la vaste nef devenue trop étroite, et que les salons versaient à St-Roch ce qu'ils ont de plus brillant et de plus orné, les enseignemens chrétiens retentissaient dans les autres temples, remplis d'une affluence non moins considérable et non moins attentive.

Indépendamment de toute autre rai-

son, cette affluence seule démontrerait suffisamment quels préjugés le temps a dissipés, quelle mauvaise honte il a rompue, quels obstacles il a aplanis pour la mission des docteurs chrétiens. Parmi cette foule nombreuse, combien ne s'en trouvait-il pas sur lesquels la main du prêtre ne s'était guère levée qu'une ou deux fois pour les bénir? Combien dont la vivacité des impressions aux développemens des belles doctrines de l'église attestait la sève des premières croyances et la virginité d'un premier symbole? Et combien surtout que la crainte des hommes avait retenus jusque là, et qui rendus à eux-mêmes s'abandonnaient au charme de leurs anciennes émotions? Or, pour avoir arraché cette foule d'hommes, jeunes et vieux, de toutes les classes et de toutes les conditions, aux séductions et aux doctrines perverses qui les tenaient éloignés des temples, il faut bien qu'en effet les doctrines catholiques aient toup à coup acquis une grande force d'expansion, ce qui n'a pu avoir lieu que par le retrait parallèle des systèmes opposés au catholicisme, c'est-à-dire de la philosophie du dix-huitième siècle.

Mais ce qui prouve surtout combien ce mouvement des esprits était de sa nature grave, sérieux, et bien intentionné, ce sont les conséquences qui se sont déduites d'une manière si rapide que les docteurs chrétiens ont pu voir la moisson grandir et arriver à sa maturité, presque en même temps qu'ils répandaient la semence de la parole, ce qui ne pouvait manquer encore de stimuler leur zèle pour le présent, et doit le doubler pour l'avenir. Nous avons dit dernièrement quelle augmentation avait eu lieu dans le nombre des communions cette année dans les églises de Paris, et dans les demandes de dispenses pour les alimens maigres; ces faits, suffisamment attestés pour mériter une légitime croyance, sont la confirmation la plus nette et la plus explicite de nos idées sur le caractère du mouvement des esprits et sur les espérances d'avenir qu'il présente, pourvu qu'il soit soutenu et poussé par les ca-

tholiques comme il convient de l'être.

Dieu seul sans doute peut savoir par quelles voies il a ramené à la pratique des enseignemens de son église ces âmes rebelles, et par quels secrets d'autres intelligences rétives se trouvent en ce moment ébranlées et flottantes; mais il nous est doux de penser que, dans le choix des moyens de la Providence, nous n'avons pas été tout à fait inutiles. Quand nous disons nous, ce ne peut-être qu'en nous associant à tous les organes de cette presse, qui achevant de disperser les débris de l'école encyclopédiste, et rendant les doctrines chrétiennes populaires, a préparé les esprits, et a de cette sorte puissamment contribué à ouvrir les horizons de cette nouvelle situation. Nous avons dit, il y a peu de temps, par suite de quelle raison la presse avait été tenue en suspicion légitime de la part de l'église, et comment l'approbation tombée du St. Siège l'avait élevée au rang qu'elle mérite d'occuper dans la défense des saines idées, par les notables services qu'elle a rendus depuis quelques années et par ceux que le monde catholique a le droit d'en attendre pour l'avenir. N'y a-t-il pas une coïncidence fort remarquable entre le bref de Grégoire XVI et la réaction religieuse que nous traitons en ce moment? Si, dans sa haute sagesse, le chef de l'église, appréciant les nécessités des temps, a cru devoir donner une marque éclatante de son approbation au doyen de la presse religieuse, appuyant surtout sur le secours qu'il a prêté pendant vingt ans aux doctrines chrétiennes par la publication de son journal; s'il est arrivé d'autre part que dans le moment même de cette munificence une manifestation religieuse, telle que la capitale n'en vit jamais de semblable, a justifié la bonne opinion du St. Siège, n'est-ce pas pour les catholiques un encouragement puissant pour féconder et vivifier cette presse, et pour le clergé une nécessité de l'accepter comme auxiliaire dans l'exercice de son apostolat? Qu'on le croie bien, c'est aujourd'hui notre plus grande force, nous pouvons même dire la seule

puissance humaine que nous possédions, et si elle venait à tomber de nos mains, Dieu seul connaît par quelles nouvelles épreuves il nous faudrait passer encore!

Si dans l'espace d'une année qui s'est écoulée depuis l'établissement des conférences par M. l'archevêque de Paris, nous en sommes déjà à ce point que les églises sont trop petites pour contenir la foule qui s'y précipite, que sera-ce dans les années qui vont suivre? Il est bien permis d'espérer que ce mouvement ne s'arrêtera pas; car, excité et déterminé, comme il l'a été, par le vide affreux qu'ont laissé dans le cœur les doctrines impies et par les calamités qu'elles ont apportées dans la société, il ne saurait être douteux que la même cause agissant incessamment ne produise toujours les mêmes effets.

Jusqu'à présent la presse qu'on appelait libérale sous la restauration ne s'était que médiocrement inquiétée des tendances religieuses que nous apercevions dans les intelligences. Triomphante du dernier coup qu'elle croyait avoir porté au catholicisme par la révolution de 1830, elle ne manifestait qu'à de rares époques, et presque uniquement pour mémoire, ses vieilles antipathies et ses vaines voltairiennes. Mais voici qu'elle s'émeut aujourd'hui, et que sa parole devient amère et courroucée. Si le *Constitutionnel*, à qui toujours appartient l'initiative des attaques contre les choses les plus dignes de respect et les plus vénérables, se fut présenté seul, nous l'eussions laissé exhaler en paix sa pâle colère, et fulminer contre le fantôme du parti prêtre et des congrégations ses philippiques accoutumées. Mais nous ne savons par quelle méprise d'autres feuilles, qui sont loin sans doute de partager nos idées, mais qui s'étaient tenues jusqu'ici dans une sorte de réserve et de tolérance, se sont soudainement livrées aux mêmes emportemens. Elles n'arrivent pas jusqu'aux exagérations ridicules du *Constitutionnel*, mais elles parlent comme lui des prétendues intrigues du clergé, n'osent pas nier le mouvement qui s'est manifesté d'une manière si frappante, mais cherchent à

mettre les populations en garde contre les envahissemens de l'église, et assurément gravement qu'il y a de la part du gouvernement une funeste tendance à replacer la France sous le joug du sacerdoce.

Ce qu'il y a pour nous de sérieux et de positif dans ces attaques chagrines, c'est que les débris de l'école philosophique, sentant le vide profond qui se fait autour d'eux, essaient de retrouver un peu de vie dans les passions d'une autre époque, et de ranimer les étincelles que cinq années n'ont pas encore entièrement éteintes dans cette portion de l'opinion, que leurs déclamations journalières avaient effrayée de dangers imaginaires. Nous croyons fermement que le pays restera calme et appréciera les choses comme il convient de les juger, pourvu que le clergé continue de marcher dans la ligne de modération qu'il n'a pas quittée depuis 1830, et qu'il se tienne invariablement à l'écart de tout pouvoir, quel qu'il soit.

C'est en grande partie la prétendue protection de la restauration qui avait amassé contre lui tant de haines et tant de préventions. On le confondait dans l'opposition qu'excitaient les actes de la royauté; on le disait hostile à la liberté, rêvant le retour d'anciens privilèges, enserrant la France dans un réseau mystérieux, ambitieux du gouvernement et du pouvoir. Certes, pour qui aurait voulu réfléchir ces choses-là étaient bien impossibles; mais la haine ne raisonne pas, et le patriarche de la philosophie moderne savait ce qu'il faisait en conseillant la calomnie. De nuance en nuance, on était donc arrivé à voir le clergé comme une espèce de vampire suçant les vivans et les morts; et l'opposition politique était devenue une opposition religieuse. Nous disons que ce fut là un grand mal, et pour le gouvernement d'alors et pour le clergé; car tandis que le pouvoir, continuellement occupé à justifier la protection dont il couvrait l'église par des protestations qu'on ne croyait pas ou que l'on feignait de ne pas croire, oscillait sans cesse entre les faveurs de la veille et les

lois oppressives que lui arrachait l'opposition; le prêtre de son côté, avili dans l'opinion, perpétuel objet de la défiance et de l'animosité des partis, perdait chaque jour une partie de son influence véritable, et voyait les populations se retirer de lui, en même temps que la révolution montait comme les flots de la mer, balayant les faibles digues qu'on essayait de lui opposer. Il est à remarquer dans l'histoire que le clergé ne gagna jamais rien à se laisser couvrir du manteau royal, que le prince se nomme comme il voudra; et nous en avons un exemple assez frappant, pour que nous soyons dispensés d'en aller chercher ailleurs que dans les événemens des cinq dernières années. Qu'on se rappelle les cris de l'opposition libérale dans les derniers temps de la restauration contre tout ce qui tenait de près ou de loin à une manifestation religieuse; comment les choses les plus saintes et les plus vénérables étaient en butte aux sarcasmes et aux railleries; combien les hommes même les mieux intentionnés, et les âmes les plus droites avaient de peine à résister au courant des mauvaises idées qui entraînait tout autour d'eux; et que l'on dise aussi, même en niant le mouvement des esprits tel que nous le comprenons, si d'immenses améliorations ne se sont pas opérées, et si par le fait les enseignemens de l'église vont se heurter à autant de préjugés et de mauvais vouloir? Evidemment non; et quelle autre raison à en donner sinon que le clergé s'étant mis en dehors des haines politiques et ne pouvant porter aucun ombrage dans les questions de pouvoir temporel, personne n'a plus craint de rendre justice à la valeur des institutions catholiques? Et voilà pourquoi aussi les feuilles irreligieuses s'efforcent aujourd'hui de réveiller les vieilles rancunes contre l'ambition prétendue du sacerdoce, pour paralyser cette grande manifestation de foi qui les inquiète. Mais cette tactique ne donnera pas le change à l'opinion. Elle a suivi depuis cinq ans la conduite du clergé, et comprend quelle ligne profonde le sépare à jamais du pou-

voir, auquel il ne demande rien que la liberté commune aux trente-deux millions de citoyens, protégés par la loi fondamentale. C'est du reste être bien maladroits selon nous que de montrer dans le gouvernement de juillet quelque chose qui ressemble à l'amour que portait naturellement aux choses religieuses la royauté légitime, quand il est si facile d'être confondus par l'irréfusable autorité des faits. Qu'il y ait à la nouvelle cour une femme digne des respects de tous les partis qui pratique et fasse pratiquer les doctrines qui obligent les têtes couronnées comme les simples particuliers et dont l'enseignement est l'un des devoirs de la maternité, cela n'a rien d'étrange; mais qu'est-ce que cela prouve? Si quelques membres de la famille de Louis-Philippe vont se confondre avec les fidèles à Saint Roch, cela empêche-t-il qu'à côté de la royale demeure ne se trouve une vieille église, que le pouvoir a laissé profaner et sur le front de laquelle est placardée une deshonorante inscription? qu'à quelque distance, sur les bords du fleuve, ne se trouve une place, vide du monument que la barbarie et les révolutions avaient respecté? Nous ne rappelons pas les croix que la populace a brisées, les églises profanées, où la liberté a coulé par tous les pores; les prêtres traqués dans une foule de localités; l'exhumation des vieux décrets puisés dans l'arsenal de tous les régimes oppresseurs qui ont pesé sur la France depuis quarante ans. Que la vieille opposition libérale se rassure donc; le gouvernement qu'elle a contribué à élever ne pouvait pas lui donner plus de gages qu'il n'a fait contre le clergé, à moins de se briser contre l'opinion même qui ne veut plus de tyrannie et de persécution, quelque part qu'elle s'adresse. Le chef de l'état n'aspire pas au titre de fils aîné de l'église, lui qui, le jour même où les temples de la capitale étaient trop peu vastes pour contenir la foule qui se pressait dans leur enceinte, laissait les maçons de son architecte donner le scandale de leurs travaux. Qu'elle se rassure également par rapport au cler-

gé lui-même. Il a montré, depuis cinquante ans, par sa modération et par sa patience qu'il connaît la mesure de ce qu'il doit aux pouvoirs politiques. Le mouvement qui s'est hautement proclamé lui-même n'est le fait d'aucune intrigue ni l'indice d'aucun envahissement; mais la déduction naturelle et la suite nécessaire de la position qu'il a su prendre et du retour des esprits aux croyances nationales. Renfermé dans ses temples et dans l'exercice de son ministère, il a fomenté, excité cette réaction vers les saines idées dans les limites de la liberté, que lui garantit la loi fondamentale. De privilèges, il ne veut que celui qui tient à sa constitution même; de protection, que celle du droit commun, parce qu'il a appris par l'expérience qu'il est une autre protection qu'il paie toujours trop cher.

CONFÉRENCES DE LA MÉTROPOLE.

SEPTIÈME CONFÉRENCE.

L'Eglise est une puissance, car elle agit. L'Eglise est une puissance spirituelle, car elle agit dans l'ordre de la vérité, de la grace et de la vertu, toutes choses qui sont spirituelles de leur nature; l'Eglise est une puissance souveraine ou indépendante, c'est-à-dire qu'elle a été établie par Dieu, et qu'elle ne relève que de Dieu dans l'exercice de sa puissance propre. Mais, Messieurs, l'Eglise ne peut être une puissance souveraine qu'autant qu'elle a le droit de faire observer les lois dont elle a le dépôt; et nul ne peut faire observer des lois que par des peines; et quiconque n'a pas de peines à imposer n'a pas de sujets; et quiconque n'a pas de sujets, n'est ni souverain ni indépendant. L'Eglise, comme nous l'avons démontré, étant indépendante et souveraine, ayant des sujets, a le droit d'imposer des peines; et de même que l'Eglise agit de deux façons, intérieurement et extérieurement, elle a aussi deux sortes de peines: des peines qui s'appliquent dans le for intérieur, et des peines qui s'appliquent dans le for extérieur. C'est, Messieurs, de ce double genre de peines, de cette puissance collective de l'Eglise, que nous venons vous entretenir. Appelé une

dernière fois à jeter cette semence de la parole divine dans vos cœurs, prions Dieu sincèrement qu'il daigne faire, par sa toute-puissance, qu'elle ne tombe pas en vain sur une terre mal préparée.

Il est de la nature des choses qu'il y ait une peine attachée au mal; mais, comme le but de la peine n'est pas une vengeance stérile, il s'ensuit que toute peine est un mélange de justice et de miséricorde; que là où il n'y a que justice, il n'y a que dureté, simple vengeance; que là où il y a simplement miséricorde, il n'y a pas satisfaction à la justice. Ainsi, l'essence de toute peine est d'être pleine de justice et de miséricorde.

Cela posé, il y a sur la terre trois puissances pénales : la nature, la société civile, et l'Eglise. La nature punit le mal dans le corps et dans l'ame; dans le corps, par les maladies qui le mènent plus ou moins vite au tombeau. *L'aiguillon de la mort, c'est le péché*, a dit l'apôtre, et c'est une vérité non-seulement théologique, mais encore physiologique. La nature punit encore le péché dans l'ame en la dégradant, en lui ôtant ce qu'elle a de virginal, en détruisant en elle le vrai, le saint amour, sans lequel il n'y a plus sur la terre que de la boue; mais, dans ces deux manières de punir qu'emploie la nature, il n'y a pas de miséricorde, s'il y a de la justice; car lorsqu'on est arrivé assez loin pour que la nature fasse sentir son frein, il n'est guère de remèdes, le mal est bien avancé, il faut qu'il se consume, et la vengeance s'achève. Et quand elle a flétri l'ame, l'homme se trouve placé bien bas pour se relever. Mais pourquoi dans la nature y a-t-il tant de justice et si peu de miséricorde? c'est, Messieurs, que nous retrouvons toujours en elle la lutte primitive. Si autrefois nous avions pu pécher dans le paradis terrestre sans rompre nos liens avec Dieu, la nature eût vengé la loi enfreinte, mais elle l'eût fait avec miséricorde, de manière à ce que le remède fût déposé dans la plaie; aujourd'hui cela n'est plus.

La puissance pénale, dont la société civile est dépositaire, n'a pas non plus de miséricorde. Car par la nature de la justice humaine nécessairement publique, le dés-honneur est toujours attaché à ses coups. Et sauf les améliorations qu'on voudrait introduire dans la législation criminelle, les choses sont dans la société civile à peu près comme elles doivent être inévitablement; car partout où il y a publicité de la peine, il y a dés-honneur, et par conséquent pas de miséricorde.

Dans ces deux puissances pénales, de la nature et de la société civile, nous trouvons bien la vengeance, mais la miséricorde, où est-elle? Elle doit se trouver dans une autre puissance, et cette puissance appartient à l'Eglise; car nulle autre n'a osé poser des peines sans avoir un glaive à la main. La nature a ses maladies; la puissance civile a sa hache et ses bourreaux; mais, hors de là, quelle puissance a été assez grande pour donner des peines à l'homme, en se servant de la conviction? et par cela seul que l'Eglise l'a fait, elle est divine; je vous dis qu'elle est divine!

Mais quelle peine l'Eglise a-t-elle donc pu imposer aux hommes? Quelle peine où la miséricorde et la justice se trouveront réunies, où, selon l'admirable expression de Milton, la miséricorde, après avoir brillé la première, brillera encore la dernière? La première peine imposée par l'Eglise, c'est l'aveu.

L'aveu, voilà la peine, et cet aveu est plein de miséricorde; car à qui doit-on le faire? A un homme, à un seul homme dans le plus profond secret; à un homme pécheur aussi, qui a passé par toutes les tentations; qui connaît le cœur humain; en qui l'on ne trouve ni un accusateur, ni un juge sévère, mais un ami qui sait ce que c'est que pécher. Et cependant, disait Pascal, cet aveu fait à un seul homme, la nature humaine est tellement corrompue, que des nations entières se sont séparées de l'Eglise pour y échapper. Eh bien! Messieurs, cette peine si terrible à l'homme, l'Eglise l'a établie; elle est accomplie tous les jours.

Eh! Messieurs, ne parlez-vous pas tous les jours de système pénitentiaire; ne rêvez-vous pas des prisons plus douces où, avec certains modes de correction et de châtiement, on pourra rendre les hommes meilleurs, et les remettre dans le courant de la société? Oui, Messieurs, vous y rêvez, vous faites bien, mais depuis long-temps cela est trouvé : vous ne pouvez que mettre l'homme entre quatre murs, le condamner au silence, le courber sous le fouet de vos geôliers, comme on le fait aux Etats-Unis d'Amérique; le dégrader pour l'élever; car, ce qui est épouvantable, ce qui devrait révolter l'humanité, c'est que dans ces pays qu'on appelle libres, on soumet l'homme au châtiement des esclaves. Oui, il faut des maisons pénitentiaires; il faut la pénitence à l'homme, et ces législateurs de fer, ces Dracons qui ne sentent pas cela, sont des hommes à broyer contre les murs; mais cette pénitence, que vous sentez nécessaire, elle n'est pas en votre

pouvoir. Laissez venir le criminel aux pieds du prêtre, et avec cette seule force de l'aveu, vous en ferez plus qu'avec vos fers, avec vos géoliers, avec vos bourreaux, avec tous vos rêves. (Sensation.)

Et d'ailleurs, quels criminels atteignent vos lois? quelques hommes qui ont commis de grands crimes; mais est-ce que tous les crimes sont justiciables de la justice humaine? Est-ce qu'il n'y en a pas de grands, d'affreux que vous ne pouvez atteindre? Et, quand même vous auriez trouvé un système pénitentiaire qui pourrait s'adresser à un certain nombre de délits et de crimes, pourriez-vous atteindre tous les délits et tous les crimes qui se commettent dans le monde? non, assurément. Ah! Messieurs, il y a autre chose qui se glisse dans les cœurs et dans les familles, qui tue la paix, le bonheur; qui dégrade les nations, les avilit, et qui tôt ou tard les remet, pieds et poings liés, entre les mains du premier conquérant. Peut-on atteindre ces grands maux, vous avec vos lois? non; nous avec l'aveu, avec la peine de la confession? oui.

Ces princes qui sont enfermés dans leurs palais, qui sont entourés de gardes, qui ont autour de leurs vices, car ils sont hommes comme nous, et plus hommes que nous, et plus dignes de commisération que nous, ces princes qui ont autour de leurs vices des gardes et des honneurs qu'on ne peut percer, que leurs confidens même ne peuvent atteindre; ces hommes à qui l'on ne peut pas dire la vérité, même quand on a le droit de les insulter, voilà qu'un pauvre moine, je ne sais quel prêtre obscur, monte tranquillement ces escaliers superbes, pénètre là où les confidens ne peuvent arriver, il s'assied, et ce prince, ailleurs tant fier de sa puissance, plie les genoux et dit : *Confiteor tibi, pater, quia peccavi*. Et à qui se confesse-t-il? Quelle est l'opposition formidable qui le saisit et l'étreint? ce n'est pas un homme, c'est Dieu qui lui dira par l'organe d'un homme obscur : Sire, vous avez péché, vous n'êtes pas digne d'approcher de Dieu!

Ainsi depuis le pape, depuis les souverains, tout est soumis à la peine de l'Eglise. Et c'est encore là que sa divinité paraît si admirablement; car si on était venu dire à César, à Auguste, se promenant dans leurs jardins avec Mécène ou Horace, rêvant aux folies de la veille et à celles du lendemain; si on était venu leur dire : Il y a à la porte un homme portant besace, et qui prétend avoir le droit de vous demander l'aveu de vos fautes, y aurait-il eu assez de dérision

dans l'âme d'Auguste, et n'aurait-il pas renvoyé cet homme comme un fou? Eh bien, cette folie s'est accomplie, et remarquez-bien, à mesure que nous avançons en développant le christianisme, nous ne trouvons que cela, des folies devenues des faits, des folies devenues raisonnables; et quand je raconte ces folies devant cet auditoire, l'élite de cette capitale, vous écoutez et vous dites : Oui, cela est beau!

Je n'em'arrêterai pas sur les autres peines que l'Eglise inflige : la prière, l'aumône et les privations, toutes peines donnant lieu à des remarques analogues à celles que je viens de faire; toutes remplies de justice et de miséricorde; toutes ayant pour but d'éteindre dans l'homme la voix de l'orgueil et de la concupiscence, les deux sources de nos maux.

Je passe donc de suite aux peines du for extérieur, qui toutes peuvent se réduire à une seule. Il est très-vrai, je le dis ici pour les théologiens, qu'il y a plusieurs dénominations attachées aux peines du for extérieur; mais toutes ces peines peuvent se réduire à une seule : la peine de l'excommunication, qui n'est pas autre chose que la privation à un degré quelconque, en totalité ou en partie, des biens spirituels dont l'Eglise est dépositaire; et cette privation est susceptible aussi de secret ou de publicité. La séparation de l'Eglise, voilà la peine du for extérieur.

Mais il y a autre chose dans l'excommunication : vous savez que l'Eglise a le droit de dire, de parler, d'offrir le saint sacrifice, d'administrer les sacrements, de perpétuer sa hiérarchie, de pratiquer les vertus chrétiennes. C'est la liberté positive; mais il n'y a pas de liberté complète sans le droit de ne pas faire. Et ce droit est le plus précieux de tous; c'est là surtout qu'est notre force et notre indépendance. Il faut que les potentats sachent bien qu'un simple prêtre a le droit de refuser son ministère, et que le jour où des Théodoses se présenteront à la porte du temple, il se trouvera des Ambroises devant eux!

La liberté de ne pas faire appartient à tout homme de cœur. Donc l'excommunication, c'est le complément de notre puissance. Et dans ces fameuses querelles de l'archevêque de Cantorbéry avec Henri II d'Angleterre, un jour ce grand homme, Thomas Becket, signa des articles qui portaient atteinte aux libertés de l'Eglise. Quand tout fut fini, il se remit en route à travers les appartemens, précédé d'un diacre qui portait la croix. Quand il fut arrivé à la porte

des antichambres, le diacre s'arrêta, posa la croix contre le mur, et se disposa à laisser passer l'évêque. Etonné, celui-ci lui demanda ce qu'il faisait : Parce que aujourd'hui, répondit le diacre, vous avez trahi l'Eglise, je ne porte plus la croix devant vous ! Thomas Becket répandit des larmes, passa outre sans mot dire, et, à peine rentré dans ses appartemens, il rétracta tout ce qu'il venait de signer. Ce diacre avait manqué à la discipline ; mais Thomas Becket jugea sa conduite autrement, car il y avait du courage de la part de cet homme, à dire : Vous avez été chancelier du royaume, vous êtes grand seigneur, vous êtes le premier évêque d'Angleterre, moi je ne suis qu'un pauvre diacre, mais vous venez de trahir l'Eglise, je ne porte plus la croix devant vous ! Ah ! oui, c'est dans cette liberté de ne pas faire qu'est notre force. Croyez-vous par exemple que ce soit par plaisir que nous n'assistons pas à la sépulture de celui qui meurt dans le sein même du duel, ou dans toute autre circonstance ? Que nous importe, après tout, de répandre quelques prières sur le tombeau d'un malheureux ? c'est notre devoir, c'est notre droit ; mais c'est qu'il y a quelque chose de précieux autant que cela, la liberté de l'Eglise ; c'est que plus une nation est impie, plus nous devons prendre de précautions ; plus nous devons avoir cette fermeté qui faisait dire aux Musulmans, lorsqu'ils voyaient Saint-Louis, que jamais ils n'avaient vu de si fier chrétien que celui-là !

Mais direz-vous : Oui voilà des choses qui sont bien, l'Eglise impose l'aveu des fautes ; l'Eglise impose l'excommunication, mais n'a-t-elle pas, dans d'autres temps, employé le glaive à l'appui des excommunications ? N'a-t-elle pas usé d'une autre épée que de l'épée spirituelle ? voilà l'objection qui peut se présenter naturellement. Il ne faut pas que nous finissions sans avoir éclairci ce point. Il est certain que l'Eglise n'a pas le droit du glaive, et que notre Seigneur disait à ses disciples, qui voulaient faire descendre le feu du ciel sur une ville qui avait fermé ses portes au sauveur : Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes : le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver ; et cet esprit, Messieurs, s'est perpétué dans l'église, non pas seulement pendant les siècles où elle eut à souffrir de longues persécutions, mais encore à l'époque où elle était triomphante. A la fin du quatorzième siècle, deux évêques espagnols livrèrent des hérétiques aux magistrats, et les firent périr. Le pape s'éleva hautement contre ces

évêques ; Saint-Ambroise les sépara de la communion ; Saint-Martin de Tours regretta et pleura d'avoir communiqué une seule fois avec eux. En 390 un concile tenu à Milan, condamna ces évêques ; en 401, le concile de Turin maintint cette condamnation. Un siècle après, quand l'Eglise était plus que maîtresse partout, il y eut une sédition à Constantinople où les hérétiques furent maltraités. Saint-Grégoire écrivit au pape : C'est une nouvelle et inouïe prédication que celle qui exige, qui commande la foi. En 632, un concile tenu à Tolède déclara solennellement que la foi devait être embrassée volontairement, et ce décret est inséré dans le corps du droit canonique. Non Messieurs, le droit du glaive ne nous appartient pas ; nous ne cessons jamais de le dire : la vérité descend dans les cœurs par la persuasion et non par la force de l'épée. J.-C. a dit à ses disciples : Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups ; mais il n'a pas dit comme Mahomet, je vous envoie comme des soldats de l'Ismaélisme avec la force et le cimeterre !

Mais il y a ici une question difficile et qu'il faut aborder. L'église n'a donc pas le droit du glaive, elle ne peut imposer que des peines spirituelles : mais la société civile possède ce droit. Maintenant cette société peut prendre une religion de son plein gré, de son plein choix, et en faire la loi fondamentale de l'état. Ainsi aux États-Unis, il y a une tolérance universelle, et cependant l'observation du dimanche est une loi de l'état. Les rues sont fermées par des chaînes pendant l'office divin. Libre à vous d'y assister ; mais si par exemple un son de musique se fait entendre de votre maison dans la rue, vous serez soumis à des peines civiles. Pourquoi ? parce, que malgré la tolérance universelle, la loi du dimanche est une loi de l'état. Consultez l'antiquité, vous verrez partout une religion devenue la loi de l'état. Aussi ne faut-il pas s'étonner beaucoup que les meilleurs princes aient persécuté le christianisme ; ils le persécutaient comme attaquant les lois de leur empire. Lorsque le christianisme se fut agrandi, les choses restèrent séparées, l'église eut sa liberté ; mais bientôt toute l'Europe fut catholique, et alors, par la force des choses, sans rien stipuler d'avance, le christianisme fut du plein gré de tous, de nos pères, Messieurs, réputé la loi fondamentale de l'État. Mais il y avait ce'a de plus remarquable, que ce n'était pas comme autrefois une confusion de la religion avec l'État, mais que l'église était restée de son côté indé-

pendante; souveraine, et seulement, comme on disait alors, les deux glaives étaient croisés, l'un dans la main du pape, l'autre dans la main de l'empereur. Direz-vous à cela que l'église en était bien aise? En mon âme et conscience, je répondrai oui. Or, Messieurs, et avant peu de siècles, cela sera démontré complètement, il n'y a rien de plus persécuteur, de plus emporté que l'erreur, et rien de plus tolérant, de plus pacifique que la vérité. Dès le sein de l'état juif, n'avons-nous pas vu l'erreur agir par Antiochus, la vérité souffrir avec les Machabées? A Rome, quels furent les persécuteurs et quelles furent les victimes? ne connaissons-nous pas l'histoire des martyrs? avons-nous oublié les hérésies? ne savons-nous pas ce qu'ont fait ces empereurs qui brûlaient les doigts des peintres, pour les empêcher de tracer des images sur les murs des églises?

Je l'avoue, lorsqu'après onze siècles de persécutions païennes et hérétiques, l'église fut universellement établie en Europe, elle accepta avec joie la transaction qui se fit par la force des choses. Elle s'appuya sur l'état, comme l'enfant du régiment se pend au bras de son père. Mais lorsque cet établissement du moyen-âge, qu'on a si mal jugé, fut renversé, de qui vinrent les persécutions? qui exigea des rois ces sanglantes représailles dont on voudrait aujourd'hui tâcher notre habit? qui a fait cela? Eh! Messieurs je le demande, est-ce l'église qui frappe aujourd'hui? qui est-ce qui nous accable d'impôts qui font frémir? qui est-ce qui consacre par des ruses législatives ce qu'on n'oserait pas faire ouvertement? qui? tout l'univers le voit!

Il est temps enfin de montrer ce que peut l'erreur? Quel a été le premier sang versé sur la terre? le sang d'un homme juste; Abel c'est la vérité; Cain son meurtrier, c'est l'erreur. Voilà pourquoi peut-être, après tant de discours, vous n'avez encore rien de toutes ces choses que vous attendiez; voilà pourquoi tous ces grands mots d'indépendance sont tombés dans le vide! C'est que sous le nom de liberté, sous ce nom fait pour captiver les cœurs, on vous apporte la servitude du pays et la liberté du mal! (Mouvement.)

Après tout, il ne faut pas s'étonner si l'erreur est obligée de tuer. Que voulez-vous qu'elle fasse, Messieurs? elle n'a pour elle ni l'histoire, ni le raisonnement, ni la conscience, ni les faits sociaux; elle n'a rien. Notre devoir, à nous, est de la combattre en offrant notre sang pour la vérité; ce sang que

vous dites tacher notre habit, voyez-le, c'est celui de la vérité!

Il est temps pour notre bien, pour le bonheur futur du monde, il est temps que tout s'éclaircisse, et que l'on rende à chacun ce qui est à chacun. Dans le redressement de ces imputations injustes, il y a tout un avenir. Messieurs, je vous donne cette règle de conduite pour le reste de votre vie; dans cette capitale ou dans un village, vous verrez toujours l'erreur opprimer la vérité. Toujours la minorité tend à opprimer la majorité. Eh bien! votre devoir, à vous, qui savez cela, c'est de vous poser comme un mur d'airain, de dire: La vérité est dans l'église! et de la défendre au péril de votre vie.

L'heure approche, Messieurs de nous séparer. Si nous repassons sommairement ce que nous avons vu depuis deux mois, nous trouverons que nous avons établi ce fait, la nécessité d'un enseignement extérieur pour l'homme et la société; que cet enseignement extérieur doit être catholique, c'est-à-dire non individuel et national; que l'église seule a la force d'établir une autorité qui résiste aux forces de l'individualité et de la nationalité; que l'église est la plus haute autorité logique, parce qu'elle possède la science, la vertu, le nombre au plus haut degré; parce qu'elle est la plus haute puissance historique, métaphysique, morale, et sociale; qu'elle est infallible et qu'elle seule a osé se dire infallible; que pour établir son unité, Dieu a fait un prodige dans le monde; que néanmoins, comme l'église n'est pas établie partout, Dieu a donné aux hommes pour être sauvés, la tradition et la conscience; vous avez vu que la puissance de l'église est fondée sur le droit divin comme sur le droit naturel; que cette puissance est pénale; et enfin dans une conférence sur la communion, vous avez eu le secret de tout cela, la vie, la vérité et l'amour.

Si maintenant nous vous regardons et que nous portions ensuite les yeux sur nous-mêmes, vous avez donné à cette capitale un exemple qui ne sera pas perdu pour les destinées de notre pays; car elles dépendent de la vérité, et non de petits combats qui se perdent dans l'air, comme bientôt dans le souvenir. Nous trouverons que vous avez été pleins de patience, de bienveillance, de sentiments dignes d'attirer sur vous les grâces de Dieu, et de combler le cœur de votre évêque de grandes consolations.

Pour nous, nous regretterons plusieurs expressions dont l'exagération a pu vous faire de la peine. Comme un navigateur sur une mer difficile, nous avons touché sur

quelques écueils. Dieu lit au fond des cœurs, Messieurs, si nous ne consultations que nous-mêmes, nous nous retirerions dans la solitude, afin de réparer un jour moins indigne de vous, et moins indigne de celui qui nous envoie. Mais nous vivons dans un temps où rien ne se fait, où rien ne se mûrit, où tout est précipité, où il faut pardonner beaucoup aux jeunes gens qui se lancent trop tôt sur le champ de bataille. C'est là sans doute, Messieurs, ce qui nous a mérité votre bienveillance. Il ne nous reste plus qu'à vous demander vos prières, afin que dans ce temps de silence, nous puissions, en cherchant à acquérir la science, acquérir la véritable humilité, la plus belle vertu d'un prêtre.

— Après cette conférence, M. l'archevêque a pris la parole : « En terminant cette station quadragésimale, a-t-il dit, nous nous sentons pressé de vous exprimer nos *reconnaissances* ; nous empruntons avec bonheur ces dernières expressions au plus grand orateur, à celui qui doit servir de modèle à tous les autres, comme il fait les délices des hommes de goût, à Bossuet. Oui nous avons des *reconnaissances* à exprimer en ce jour ; au Seigneur d'abord, le Père de tout bien, qui vous a conduits dans cette basilique pour y recevoir la vérité de sa parole ; ensuite au ministre de cette parole sainte, au saint prêtre, notre ami, à celui à qui le Seigneur a départi un talent si remarquable, une éloquence qui saisit, mais à qui il a donné plus encore que ce rare talent, la vertu qui fait les bons et saints prêtres, l'obéissance. Il vous a parlé souvent de cette vertu et de cette autre non moins nécessaire, la vertu angélique. Tous peut-être n'avez pas le bonheur d'être restés chastes. Eh bien, devenez les enfans dociles de l'Eglise, et votre ame recouvrera sa première beauté, selon ces paroles de l'apôtre Saint-Pierre : « *castificantes nosmetipsos in obedientia castitatis.* »

Nous regrettons vivement que l'éloignement nous ait empêché de suivre le développement rapide de ces paroles, de manière à pouvoir le reproduire, et à communiquer ainsi à nos lecteurs une partie de l'impression profonde que l'illustre prélat a fait éprouver à tout l'auditoire.

COURS

D'ÉCONOMIE SOCIALE CATHOLIQUE
DE M. ROUSSEAU.

M. Rousseau termine son cours par un résumé rapide des effets de l'incohérence, comparés à ceux de l'unité d'action dans le procédé général de l'industrie ; il cite entre autres preuves des avantages résultant de l'association, la différence des produits obtenus à Wortel en Belgique par la colonie agricole formée de ménages libres et moraux, mais travaillant individuellement, avec ceux recueillis par l'autre colonie composée de vagabonds et de gens repris de justice, mais soumis à une sorte de discipline militaire et dont les travaux sont dirigés *unitairement* ; or, il est avéré par M. Huerne de Pommeuse que les premiers, quoique pourvus d'avances suffisantes, n'ont pu retirer des terres qui leur ont été concédées qu'un produit brut de 48 florins par acre, tandis que les derniers obtiennent du même espace de terrain d'égale qualité la somme de 78 florins ; c'en est assez pour prouver la supériorité de puissance productive du travail associé sur le travail isolé, bien que l'association par voie coercitive soit un système bien inférieur en puissance à celui fondé sur la justice et la charité, et que d'ailleurs ce moyen soit inapplicable envers des hommes libres.

M. Rousseau donne ensuite la lecture d'un projet de statuts pour la fondation d'une société catholique dans un triple but : 1° faire fructifier les capitaux qui seront confiés à l'industrie et garantir à l'industriel un moyen d'existence ; 2° fonder l'association des capitalistes et des industriels de tous les degrés sur la justice et la charité, en prenant pour base et pour règle les principes du catholicisme ; 3° tous les intérêts matériels de diverses catégories de sociétaires étant solidement garantis, diriger toute la puissance de l'institution, vers des œuvres d'utilité sociale et de charité chrétienne particulièrement l'éducation matérielle et spirituelle des pauvres enfans abandonnés.

Nous ajournons à un numéro prochain de plus amples détails sur cette œuvre. Mais nous ne devons pas passer sous silence un incident qui est venu donner un intérêt puissant à cette dernière séance. Invité par M. Rousseau, M. l'abbé Géland, curé de Montreuil, est venu compléter par ses idées celles du savant professeur. « M. Rousseau, a-t-il dit, à la foi vive duquel je me plais à rendre un juste hommage, a déclaré que n'eût-on en vue que le bien être matériel des masses, on n'y saurait par-

venir par des moyens purement matériels. « C'est une sentence remarquable qui, j'espère, fructifiera auprès de nos matérialistes politiques; mais lorsqu'ensuite il a traité de la loi de charité, il a cru devoir, par une méthode qui lui est propre, établir une sorte de réciprocité de principes de laquelle il résulterait, qu'en l'absence d'un code social, fondé sur la justice et produisant l'abondance, la charité pourrait bien amener quelques effets exceptionnels, animer quelques héros chrétiens; mais qu'en général elle ne parviendrait pas à lutter avec succès contre les intérêts individuels sans limite entre eux, ni contre l'intérêt privé en opposition avec l'intérêt général. Il m'a même semblé entendre qu'au milieu des obstacles qu'elle aurait à traverser dans une constitution sociale, ainsi fondée sur l'inconscience, la charité était exposée à mourir à la peine; or, cette proposition présente dans sa corrélation avec la première une telle apparence de vérité scientifique, qu'il faut une grande conviction de ma part pour venir la combattre dans ce qu'elle a de trop absolu.

» Cependant je soutiens que, bien qu'on doive sans contredit, se hâter d'établir l'harmonie dans les relations matérielles de la société, au moyen d'une bonne loi de justice distributive, et d'un emploi judicieux des moyens de production; toutefois, même en l'absence du bien-être et de la justice, la charité chrétienne a la puissance de jeter dans le sol les premières racines d'un bon système d'économie sociale.

» Ainsi, tout en reconnaissant avec M. Rousseau que le bien-être matériel est un principe d'activité, et que la justice distributive est un gage de paix, néanmoins, comme il pourra arriver que l'association soit dans le cas de se fonder en l'absence de l'un et de l'autre, la charité est apte à suppléer à ces deux principes; semblable à l'Atlas des payens, elle soutiendra seule l'édifice social, jusqu'à ce que la justice vienne la soulager de son fardeau, et l'abondance rendre sa tâche facile.

» Si je me suis bien fait comprendre de vous, Messieurs, vous ne devez pas voir dans ce que je viens de vous exposer, la négation des théories sociales professées par M. Rousseau; seulement il a établi que l'organisation du travail, la justice et la charité étaient les trois principes essentiels de l'économie sociale, et se prêtaient un mutuel appui; or, je prétends de plus que le principe initial des trois est la charité, et que celle-ci, même en l'absence des deux autres est apte à poser les pierres fondamentales de l'édifice social. C'est pourquoi, tout en re-

connaissant l'action efficace du pasteur séculier agissant, comme de raison, sous la direction de ses supérieurs ecclésiastiques, j'affirme toutefois qu'en l'absence du convent, il y aurait une lacune dans l'organisation chrétienne de la paroisse. »

M. l'abbé Géland est parti de ce principe pour se livrer à une foule de développemens heureux, dans lesquels il a montré l'action puissante qu'ont exercée primitivement les monastères sur la société, et quelles ressources le système social y trouverait encore. Nous touchons de trop près à M. l'abbé Géland pour qu'il nous soit permis de donner notre opinion sur ce discours. Nous pouvons dire seulement qu'il a fait une vive impression sur l'auditoire choisi qui a constamment suivi les cours de M. Rousseau, et que l'orateur a reçu les félicitations empressées de toute l'assemblée. « Un homme de cœur, a-t-il dit, vers la fin de son discours, profondément touché des maux de la société, après en avoir demandé le remède aux doctrines les plus erronées et avoir reconnu leur vuidité et leur impuissance, est revenu avec candeur et humilité à la seule doctrine qui soit à la fois efficace et vraie. »

« Non content d'exposer ici des théories d'une haute portée, appuyées sur la religion, sur tous les élémens possibles d'actualité, il veut consacrer à leur applications sa fortune et ses hautes capacités personnelles; or, il est impossible de démontrer plus clairement qu'il ne le fait, combien il a foi dans l'œuvre qu'il propose; car étant père de famille et comprenant, comme de raison, le bien-être privé des siens dans le service général qu'il entend rendre à la société, il n'est pas vraisemblable qu'il exposât le patrimoine de ses enfans dans une opération aventureuse, quelque généreux qu'en fût le but. »

« Ainsi se sont terminés les cours de M. Rousseau. L'auditoire nombreux et brillant qui s'est réuni autour de lui toutes les fois qu'il a exposé ses théories sociales, a dû lui prouver que ses idées étaient appréciées par les hommes de science et de foi. Nous joignons avec empressement nos félicitations à celles qu'a reçues de toutes parts le judicieux professeur, et nous faisons des vœux pour que ses longs sacrifices et ses patientes études reçoivent enfin la récompense et le prix qu'ils méritent.

FRAGMENT INÉDIT DE M. A. GUIRAUD, DE
L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nous, qui chaque jour demandons à la littérature de notre temps des pages que nous puissions lire sans avoir à gémir pour les mœurs et pour la foi, nous ne pouvons être indifférents pour une production que recommandent également et le bon goût de la composition, et la pensée catholique qui l'a inspirée. Nous voulons parler d'un livre charmant de M. A. Guiraud, qui doit paraître dans les premiers jours de la semaine prochaine. Nous sommes convaincus que le *Flavien* de l'illustre académicien obtiendra le succès qu'il mérite. C'est la peinture vive et fidèle d'une des époques les plus importantes, les plus fortes de mouvement, et les plus pittoresques d'oppositions, de physiologies et de caractères. En attendant que nous puissions rendre un compte détaillé de cette œuvre toute chrétienne, nous croyons que nos lecteurs en liront avec plaisir un fragment que nous devons à la bienveillance de M. A. Guiraud; ce fragment est une partie d'un discours que l'auteur fait tenir à Origène :

« Je ne vous dirai point, comme quelques-uns, que l'étude de la philosophie soit inutile, et que la recherche de la sagesse humaine, tout imparfaite qu'elle soit, ne rapproche l'homme de la sagesse divine; non, certes: ce que sont les autres sciences à la philosophie, dont elles deviennent en quelque sorte l'initiation première, la philosophie elle-même l'est à la religion. Non qu'elle puisse, toute seule, lever le voile du sanctuaire, et y adorer la vérité vers laquelle elle se dirige; sa puissance tout humaine ne saurait aller jusque là. La philosophie peut vous amener par la main jusqu'au seuil du temple; mais c'est à la foi, c'est à la charité de vous introduire: c'est déjà une noble mission qui lui est donnée, et elle la remplirait avec bien plus de succès, si, trop souvent éblouie des éclairs passagers qu'elle dérobe à la lumière, et se prenant, dans un accès d'ivresse, pour la lumière elle-même, elle ne s'absorbait dans sa propre contemplation, égarée par cette passion de l'esprit humain qu'on appelle l'orgueil, plus déplorable dans sa cause, plus désastreuse dans ses résultats, que les passions du cœur les plus emportées. C'est cet orgueil qui tient la philosophie à l'écart de cette partie de la société humaine qui aurait le plus besoin d'elle, si elle avait en effet des consolations à répandre; c'est lui qui maintient la distribution inégale de ces secours, et qui, lui faisant

tout donner aux intelligences, ne lui laisse rien pour les besoins réels.

» Aussi ne voit-on accourir dans ses écoles que les heureux du siècle, ceux que leurs esclaves y apportent sur des litières, ou qui drapent avec art le riche manteau qui les couvre; elle use de ménagement envers de tels prosélytes; et si elle demande quelque sacrifice aux appétits de leurs sens, convaincue, par notre exemple, que c'est le seul moyen d'en purifier l'usage, ces sacrifices sont passagers et mesquins, et le possesseur des biens de la vie obtient d'elle la faculté d'en jouir pleinement et de bon droit, à côté de l'esclave qui sert à cette jouissance, et du malheureux qui l'envie.

» Nous, au contraire, tous enfans d'un même Dieu, nous reconnaissant tous coupables et débiteurs envers lui d'une même satisfaction, nous demandons à ceux qui possèdent, de se priver des jouissances de cette possession, afin que l'égalité se maintienne entre eux et ceux qui ne possèdent pas. Le malheureux qui jeûne par besoin, s'assied dans nos temples à côté du riche qui jeûne par devoir; l'esclave, dont toutes les volontés sont soumises à celles de maître, trouve, en entrant dans nos églises, son maître, soumis autant que lui à toutes les volontés d'un même Dieu. Ce qu'on nous reproche de vulgarité à l'occasion de tout ce menu peuple, qui vient en foule à nos leçons et qui se trouve initié avant les grands et les érudits, est précisément ce qui constitue la vérité, la sublimité de nos doctrines. Le signe de la croix fait avec foi et amour, voilà toute l'initiation dont nos disciples ont besoin, parce que ce n'est pas l'étude de la science humaine, toujours longue à acquérir, qui agit en eux, amis la grâce divine, toujours prompte, toujours efficace.

» Savez-vous pourquoi le peuple vient à nous? C'est que nous lui ennoblissons sa souffrance, au point de la lui rendre chère et précieuse; c'est que le Dieu que nous lui montrons a été méconnu, opprimé, flagellé, crucifié comme les pires d'entre le peuple, ou d'entre vos esclaves, autre peuple que vous ne comptez pas; c'est qu'il entend la même voix qui l'exhorte à la patience, lui qui souffre, commander la pénitence à ceux qui jouissent, et imposer à ceux que le monde semble favoriser les mêmes sacrifices que l'abandon ou l'injustice de ce monde lui impose. C'est une bien admirable doctrine, convendez-en, que celle qui, par sa simplicité se laisse saisir par le grand nombre, et par sa sublimité échappe, sans se dérober à eux, à l'instigation des plus savans; celle de-

vant laquelle se sont humiliés Tertullien, Justin, Irénée, et pour laquelle meurent des jeunes filles; comme Déodate, Potamienne, Agnès et votre Nédémie. Il faut bien qu'elle soit toute divine, l'espérance qui anime tous ces martyrs, pour leur faire braver avec tant de constance, rechercher avec tant d'ardeur les tortures présentes, les souffrances certaines, dont vos bourreaux sont si peu avarés; et c'est là ce qui vous fait voir clairement que la main de Dieu est dans toutes ces choses; et qu'indépendamment des récompenses promises au-delà de cette vie à ceux qui expient, cette expiation porte déjà en elle-même, et dès cette vie, une grâce anticipée qu'ils goûtent avec plénitude, non point comme un dédommagement que leur âme ne réclame pas, mais comme le commencement de cette joie attendue, qui sera infinie, parce que la source où elle est puisée ne saurait tarir.

» De telles paroles ne doivent pas vous étonner, en présence de ces restes qui tressaillaient d'un saint transport en touchant du pied l'arène sanglante, sur la tombe de ces trois martyrs, que vos propres yeux ont vu hier aller, avec des cantiques, aux lions et aux léopards, saluer avec douceur la populace hurlante et implacable, et pardonner avec un sourire au gladiateur qui allait frapper.

» Vous avez maudit l'évêque de Rome parce qu'il voulait que vous rendissiez à Dieu ce que vous lui aviez pris; et qu'en est-il arrivé? Que Dieu, qui a la main longue et forte, a ressaisi ce qui lui appartenait, au moment où vous aviez tout sacrifié pour vous en assurer la possession. C'est l'amour de la créature, c'est la révolte des sens qui a étouffé en vous les germes de la parole sainte, que le successeur de Pierre jetait à pleines mains dans votre âme. Vous avez cédé à cette faiblesse du cœur et des sens, la plus entraînant de toutes, et la plus glorieuse à vaincre, parce qu'elle est la plus difficile; vous avez cédé, et moi, qui sais tout ce qu'elle coûte à dompter, je vous plains plus que je ne vous condamne. »

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Circulaire de M. le garde-des-sceaux à l'occasion du 1^{er} mai. — Complot d'avril. — Reclusades; M. Rossi, M. Hyppolite Royer Collard et les étudiants en médecine. — Communication à la chambre des Pairs de la loi des 25 millions. — Discussion de la loi des fonds secrets. — M. Dupont de l'Eure et M. de Lamartine. — Rappel à l'ordre de M. Garnier-Pagès. — Vote de la loi. — Restauration des principes.

Quand un gouvernement n'a pas un point d'appui d'une grande solidité, il est, plus que tout autre, obligé d'apporter une grande circonspection dans la manière dont il manifeste ses intentions et de peser toutes ses paroles avec un soin extrême. La moindre imprudence, la plus petite maladresse ont des inconvénients; car elles provoquent un examen et des discussions sur des questions qui, sans cela, seraient restées dans l'oubli.

La circulaire adressée à NN. SS. les archevêques et évêques par M. le garde des sceaux ministre des cultes, est une pièce qui n'a rien d'important en elle-même, une de ces misives banales que tous les gouvernements ont formulées dans un même but, celui d'associer la religion à une solennité politique. Rien, dès lors, ne devrait être plus simple que de pareils actes; rien ne devrait prêter moins à la critique ou à des observations malignes. C'est à quoi le ministre, à ce qu'il paraît, a fait peu d'attention et l'on doit présumer qu'il a abandonné à quelque commis maladroît le soin de rédiger cette circulaire. On lui fait dire: « Le premier mai approche; c'est le jour consacré à la fête du roi de notre choix. » Il y a dans cette seule ligne un défaut de convenances d'abord, et une grande gaucherie ensuite. Le premier de mai n'est consacré à aucun homme, roi ou berger. L'église a voulu que le même jour on célébrât la fête de deux des apôtres, c'est là sa consécration; Saint Philippe se trouve être un des patrons du chef de l'état, ce qui est l'occasion d'une solennité officielle. Il y a ici, dans la forme du moins, une grande impropriété.

Mais ce qui n'est heureux ni en logique, ni en politique, c'est l'expression, *le roi de notre choix*. En s'adressant aux prélats du royaume pourquoi leur rappeler qu'aucun d'eux n'a été consulté pour cette élec-

tion, et qu'un des corps les plus élevés en dignités comme en lumières, n'a eu aucun vœu à exprimer sur un objet qui intéressait autant le bonheur de la France. Le pronom **NOTRE** est donc mal à propos employé; c'est un gros barbarisme en fait de raisonnement.

Au bout de cinq ans ensuite il serait habile de tâcher de faire oublier la malheureuse circonstance d'une élection dont le simple énoncé met à découvert la faiblesse et la défectuosité du principe de la révolution. S'il existe *un roi de notre choix*, on ne voit pas pourquoi il ne pourrait pas un jour y en avoir un autre, et puis un troisième, enfin des rois tant qu'il sera jugé nécessaire d'en choisir. La chose étant ainsi, on ne voit pas également quel grand crime ont pu commettre les hommes qui n'auraient fait que vouloir un choix nouveau.

❖ Mais pourquoi dire *le roi de notre choix*? Il y a donc un roi qui n'est et ne peut pas être élu, un autre roi et une autre fête? Il ne faut pas de périphrase pour personnifier une royauté unique et véritable. C'est le roi, sans plus de mots, et cette manière de s'exprimer va tout de suite à la conscience et à l'esprit de chacun. On voit qu'il était impossible d'accumuler plus d'incohérences en si peu de paroles.

En fait de gouvernement les grosses fautes ont souvent moins d'inconvéniens que les maladroites. Pour avoir pris gauchement l'affaire des prévenus du complot d'avril, on s'est jeté dans une complication d'embarras, et on a fini presque par battre en retraite. Les protestations des conseillers des avocats dans les cours et les tribunaux se sont tellement multipliées, que pour prévenir les scandales sur tous les points à la fois, il a fallu inviter les procureurs-généraux à ne point déférer ces actes aux cours royales. D'un autre côté on a ouvert les portes de la prison du Luxembourg à MM. de Lamennais, d'Argenson et autres, malgré la décision qui avait été prise. Ainsi on se met en avant puis on recule, ce qui est plus fâcheux pour l'honneur et la dignité du pouvoir qu'un *statu quo* qui, du moins ne compromet pas.

On nomme un professeur de droit constitutionnel; c'est un étranger contre lequel les autres professeurs protestent, que les étudiants refusent d'entendre. Le professeur cesse son cours; on ne le porte pas moins sur le tableau du second semestre. Il est payé comme s'il enseignait; mais il n'ose pas se présenter. On recule en main-

tenant le droit et les émolument, c'est-à-dire ce qu'il y a de pire au monde : la faiblesse et la vénalité.

M. Hyppolite Royer-Collard est désigné comme suppléant à la chaire d'hygiène de la faculté de médecine de Paris pour le deuxième semestre de l'année scolaire. Il se présente, mais les étudiants en médecine ne veulent pas l'entendre. Il ne peut dire vingt paroles sans être interrompu, hué, sifflé. Il lève la séance; deux mille élèves le suivent jusqu'à son domicile rue de Provence en répétant leurs insultes, en chantant la Marseillaise et autres chansons républicaines. Après lui avoir fait cette étrange conduite, ils retournent tranquillement dans leur quartier. Le lendemain M. Hyppolite Royer-Collard écrit au doyen de la faculté une lettre dans laquelle il annonce qu'il cesse son cours et se retire dans la crainte des malheurs qu'entraîneraient de nouveaux désordres, mais en se considérant toujours comme le suppléant légal et sans doute rétribué du professeur d'hygiène.

M. Hyppolite Royer-Collard est du nombre des hommes qui, sous la restauration, ont provoqué, excité, encouragé les excès commis dans les écoles, et les outrages prodigués aux professeurs. C'est à son opposition qu'il a dû sa double fortune administrative et médicale. C'est une destinée bien remarquable que celle de tant de personnes qui, ayant oublié le précepte de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions point qui nous fût fait, subsistent maintenant la peine du talion; car il leur est fait précisément ce qu'ils ont fait aux autres.

Si refuser d'entendre les professeurs légalement nommés, les interrompre, les huier et les siffler, leur faire subir des outrages en chaire, ou dans la rue est une conduite répréhensible et un désordre, la justice veut que l'on rappelle tous les hommes honorables dans la science, qui ont été écartés sous prétexte d'opposition à leurs opinions politiques, de la part de la jeunesse *agissante et pensante*. Si de tels actes sont légitimes, justes et convenables, c'est à bon droit que M. Royer-Collard a reçu de telles avanies; l'argument est sans réplique.

Tout cela prouve qu'il n'existe pas de force morale. S'il y en avait une, on ne craindrait pas les malheurs et les désordres dont parle M. le professeur suppléant.

C'est encore par maladresse que l'on s'est fourvoyé dans l'affaire des États-Unis.

Voilà l'ambassadeur, M. Livingston, qui part très courroucé, dit-on, pour ne pas revenir, et en protestant que sa république refusera les explications et que le traité sera annulé. Si les choses se passent ainsi, on aura amèrement à regretter d'avoir montré tant de faiblesse devant la nation. M. le président du conseil est venu apporter le projet à la chambre des pairs. Son langage, dans l'exposé des motifs, a été d'une circonspection et d'une mansuétude qui témoignent jusqu'à quel point on craint de blesser la nation américaine. « Il s'agit d'ouvrir la porte au rétablissement de ces relations bienveillantes et intimes qui n'auraient jamais dû cesser d'exister entre ces deux pays unis par tant de liens et de souvenirs. » Depuis le *donec gratus eram tibi* d'Horace, il ne s'est vu autant d'avances pour provoquer un raccommodement. On peut être assuré que les Américains établiront ce compte de satisfaction par *devoir* et *avoir* et qu'ils se régleront en conséquence. Tout-marchand doit agir en marchand.

Cette semaine est remarquable par la discussion des fonds secrets que le ministère a demandés comme un vote de confiance, et qui doit être la dernière loi politique de cette session. Cette façon de présenter une mesure financière est-elle bien dans la ligne des devoirs d'hommes d'état, est-elle dans les intérêts du pays? N'est-ce pas faire violence à la conscience des amis de l'ordre que de leur proposer pour alternative ou l'adoption de la proposition, ou la dissolution du conseil au milieu des embarras multipliés qui s'élèvent de toutes parts? Les hommes qui viennent à la chambre avec toute leur naïveté provinciale, comme a dit M. Malleville, peuvent vouloir entrer dans les détails de la question; ils peuvent désirer, tout en accordant au pouvoir les moyens de gouverner, une réduction dans la charge imposée aux contribuables; il leur est permis de chercher à séparer ce qui est utile à la France dans l'action d'une police, de la corruption qui avilit; de faire, en un mot, la part de la justice et de l'utilité en rejetant ce qui est abusif et honteux. Mais les choses sont arrangées de telle manière qu'il faut admettre ou rejeter sans aucune modification, pour des motifs étrangers à la question même et sous peine de tout compromettre. On peut dire que c'est la bourse ou la vie que le ministère a demandé à la chambre.

L'opposition a eu le grand tort d'accep-

ter le combat sous cette forme. En faisant une question de portefeuilles d'un vote de fonds destinés à corrompre les consciences, en rejetant le projet de loi, non pas parce qu'il blesse les sentimens du pays, mais parce que les ministres suivent tel système plutôt qu'un autre, elle prouve qu'elle veut hériter des abus et non les détruire. Il ne faut donc pas être surpris si l'opinion publique reste indifférente entre deux partis que l'intérêt général touche aussi peu, et qui n'ont d'autre but de leurs querelles que de s'arracher des mains les rênes du gouvernement, sans rien améliorer.

L'attaque dirigée contre le ministère a été vive et pressante de la part de l'opposition. M. Dupont de l'Eure surtout, le Nestor et le Caton de la gauche, s'est montré fort incisif. Ses hostilités ont embrassé à la fois et le ministère et la chambre et tout le système produit par la charte de 1830 et la loi électorale.

Le discours de M. Dupont de l'Eure a été le développement d'un article qu'il a publié dans le dernier numéro de la nouvelle *Minerve*, et qui indique la réforme électorale complète comme seul remède à tous les désordres qu'il a signalés. La même pensée a été exprimée par M. de Lamartine dans ces paroles qui méritent d'être recueillies : « La première pensée d'un gouvernement sincère, d'un gouvernement chargé de faire administrer le pays par le pays, de donner à tous les citoyens le sentiment de leurs devoirs par leurs droits, ne devait-elle pas être le système électoral? Qu'y avait-il à faire? Rendre l'élection universelle possible et conservatrice, en l'organisant dans une forme universelle mais proportionnelle, en créant une vaste et complète hiérarchie électorale. Combien de droits, et des plus plus sacrés, ne restent pas ainsi en dehors dans l'opposition ou dans la révolte !

« Le droit politique est envahi par une seule classe de la société, la classe moyenne constituée en une oligarchie unique, exclusive, dominatrice. »

Ainsi voilà le même principe invoqué à la gauche et à la droite de la chambre par la voix de deux hommes, dont l'un représente le vieux libéralisme, et l'autre les sentimens et les vœux de la France nouvelle. Ce langage et cet appel seront compris par toutes les âmes généreuses; mais il est à regretter que MM. Dupont de l'Eure et de Lamartine, en réclamant l'extension du droit électoral et en présentant cette

grande amélioration paraissent la réclamer comme une concession, tandis qu'elle doit être en réalité une restitution. On parle d'organiser, de constituer, de compléter, tandis qu'il ne s'agit que de reprendre l'ordre politique au point où le trouva le fait de l'insurrection de 89 et de l'usurpation des droits de la nation par la constituante. Ce que veulent MM. Dupont de l' Eure et de Lamartine a été consacré et reconnu par le vertueux Louis XVI ; nos pères en ont joui à titre de propriété. Il y a dans le passé une base réelle et solide qui manque à tout pouvoir qui se présente comme organisateur. Pour se retrouver dans une voie de logique il suffit de déclarer qu'il y a eu violation de la constitution française par Mirabeau et M. de Talleyrand.

Un incident fort singulier a signalé la fin de la séance de mardi ; M. Garnier-Pagès prenant la défense des prévenus d'avril, a dit : « On appelle assassins des hommes qui n'ont fait comme stratégie, comme mesure ordinaire de combat, que ce qui s'est fait en juillet 1830. » A ces mots la plus violente tempête a éclaté sur les bancs des centres qui ont demandé à grands cris et avec trépignemens le rappel à l'ordre de l'orateur. L'émeute avait frappé aux portes de la chambre que l'on n'aurait pas vu une plus grande indignation ni autant de véhémence. Entraîné par cette explosion, M. le président Dupin a dit avec beaucoup de vivacité : « Je déclare que cette proposition est ce qu'il y a de plus contraire à l'ordre public et à la morale. Elle présente comme une guerre régulière ce qui est la guerre civile qui constitue toujours en état d'assassinat ceux qui la font. Celui qui tire contre le drapeau national est toujours un assassin. » Et les centres d'applaudir.

Il est arrivé ici ce que nous avons remarqué plusieurs fois, c'est que les hommes de la révolution, placés sous le point de vue du pouvoir, rétablissent malgré eux les principes qu'ils ont faussés, et réhabilitent la restauration. Ainsi ceux qui font la guerre des rues sont des assassins : par conséquent les hommes qui, en juillet 1830, ont attaqué la force publique, pillé les boutiques d'armuriers, dressé des barricades et fait feu derrière ces remparts sur la troupe de ligne sont des assassins. On est encore assassin lorsqu'on tire sur le drapeau national. Or, en juillet 1830, le drapeau blanc rétabli par la charte de 1814, auquel l'armée avait prêté serment, arboré dans

toute la France, était le drapeau national. Donc les hommes qui ont tiré sur ce drapeau étaient des assassins. N'est-il pas merveilleux que la vérité des choses se trouve réintégrée et la restauration réhabilitée par ceux-là même qui ont faussé l'une et renversé l'autre! Après un tel aveu, cependant, on est tenté de répondre à ces Messieurs ce que dit l'Intimé à Petit-Jean dans la comédie des Plaideurs : « Mais rendez donc l'argent! »

Toutefois la loi des fonds secrets a été votée à une majorité de 259 voix contre 129. Un amendement tendant à une réduction de 200,000 francs n'a été rejeté que par 234 voix contre 176. Le bail du ministère avec la chambre est renouvelé pour un an.

Telle est la situation actuelle qui est au moins fort singulière. Vendredi on fête la révolution de juillet dans la personne de Louis-Philippe, promu à la royauté en vertu du principe d'insurrection. Mercredi on fait comparaître devant la cour des pairs, pour la juger, l'insurrection révolutionnaire de juillet, continuée en juin et avril. Vendredi les hommes qui ont escorté Louis-Philippe à l'Hôtel-de-Ville pourront se croire des héros ; mercredi ils seront flétris dans un réquisitoire et traités d'assassins. Il y a là, on en conviendra, une belle complication d'inconséquences. Ce qui est heureux cependant, c'est que le fait de juillet soit aussi bien apprécié, et qu'en définissant avec tant de vérité les causes et les moyens de cette révolution, on en ruine complètement les conséquences.

DU BUDGET DU CLERGÉ.

La chambre des députés, prévoyant que son auréole va s'éclipser devant le procès d'avril, a écarté de l'ordre du jour les lois d'intérêt général qui lui ont été présentées, telles que celles des douanes et des chemins vicinaux ; elle a décidé qu'elle s'occuperait immédiatement du budget, après quoi sans doute les membres de cette assemblée iront attendre chez eux que leur éclipse par la cour des pairs soit finie.

Le budget du clergé va donc être sous peu de jours discuté. Dans cette attente ; nous croyons devoir présenter sur cette importante question de courtes considérations que nous jugeons de nature à fixer l'attention de nos législateurs. Nous faisons

des vœux pour que quelques-uns d'entre eux veuillent bien se pénétrer des faits que nous allons mettre sous leurs yeux et porter à la tribune, lors de la discussion, la lumière de la vérité sur des questions qui sont généralement si mal comprises.

Répartition des revenus du clergé dans les différentes parties de l'Europe, ou taux moyen de ce revenu pour chaque ministre du culte (1).

Angleterre et pays de Galles (église anglicane).	10,555 fr.
Idem (église catholique).	1,560
Ecosse (culte presbytérien).	5,500
Idem (cultes dissidens).	2,750
Irlande (église anglicane).	19,090
Idem (église catholique).	1,560
Idem (culte presbytérien).	2,900
Suède et Norwège (luthérien).	1,800
Danemarck (idem).	1,880
Prusse (cultes chrétiens).	1,340
Autriche (église catholique).	1,236
Hongrie (idem).	1,482
Idem (calviniste et luthérien).	1,275
Confédération germanique (moitié catholique et moitié protestante.)	1,650
Suisse (idem).	1,280
Italie (église catholique).	1,050
Espagne (idem).	1,430
Portugal (idem).	1,323
Hollande et Belgique (catholique et protestant).	1,460
France (clergé catholique).	822
Idem (ministres protestans).	1,434
Russie (rit grec).	245
Idem (cultes dissidens).	1,407
Turquie (cultes chrétiens).	500

On voit par ce résumé dont nous pouvons garantir l'exactitude, que le clergé français est inférieur pour les avantages à tous les clergés de l'Europe, excepté celui du rit grec en Russie, où, confondu avec la classe du peuple, il peut se livrer à l'agriculture ou à des professions industrielles; et en Turquie, où il n'est que toléré et doit acheter cette tolérance.

Mais ce qui est bien remarquable, c'est qu'en France même, malgré l'égalité des cultes proclamée par la charte, la dotation du clergé catholique est de beaucoup inférieure, proportionnellement à ce qui est alloué aux ministres protestans. Il faut ajouter que dans toute l'Alsace, les églises luthé-

riennes ont conservé leurs biens, en contra-vention à la loi qui en ordonnait la vente, parla protection des administrateurs locaux, au temps de la révolution; en sorte que, dans cette province, le clergé luthérien est, par rapport au clergé catholique, dans le rapport discordant que présente en Irlande l'église anglicane, eu égard à l'église catholique.

Ainsi, dans cette échelle qui marque les degrés de dignité, de splendeur et de ressources pour tous les cultes et toutes les Eglises en Europe, la religion de la majorité des Français est inférieure à toutes les Eglises et de toutes les hiérarchies; elle n'a au-dessous d'elle que les popes ignorans et grossiers de la Moscovie, et les ministres des cultes chrétiens qui partagent en Orient le sort d'une population opprimée.

La situation du clergé français est donc au-dessous de la médiocrité et de ce qu'exigerait son caractère. Que sont les ministres d'une religion toute de charité qui ne peuvent être charitables? Qu'est-ce qu'un évêque qui est hors d'état de réparer largement les bonnes œuvres, qui ne peut exercer une hospitalité simple mais honorable envers ses coopérateurs? La décence veut-elle qu'un prélat envoie à l'auberge le curé qui vient de loin pour conférer sur les affaires de son ministère? Un archevêque peut-il convenablement refuser un asile sous son toit au suffragant qui vient conférer avec lui?

Que si on réduit l'épiscopat à une condition tellement restreinte qu'il ne puisse remplir tous ses devoirs, on obligera les prêtres sans fortune à refuser les fonctions pastorales; mais alors, c'est blesser la loi de l'égalité, là où son empire est le plus étendu.

La médiocrité, la simplicité, la tempérance, sont les élémens de la religion. Le prêtre catholique n'a besoin pour lui personnellement que du strict nécessaire. Mais il a dans les pauvres une famille dont les besoins sont incessans et sollicitent à chaque heure sa compassion. La porte du presbytère est la première à laquelle l'indigent va frapper. Si cette porte est, sinon insensible, du moins muette, c'est que l'habitant de cette demeure, décoré d'un beau titre, est sur la même ligne que le malheureux qui vient demander secours et aumône. Telle est cependant la triste situation de la plupart des membres du clergé; elle fait honte à un pays chrétien.

Encore une observation importante: les traitemens du clergé sont uniformément répartis par nature de fonctions et attributions. Tous les évêques, tous les curés, tous

(1) Voir les détails statistiques contenus dans nos numéros des 8, 22 février, et 8 mars.

les desservants, tous les vicaires sont soumis au même taux. L'uniformité peut être très-commode pour des bureaux d'administration; elle dispense de s'enquérir et de faire une distribution équitable; mais elle produit aussi ce résultat que toute égalité de condition est rompue, et que tel desservant dans telle province est dans l'aisance, tandis que dans une autre partie de la France, le clergé inférieur ne peut même subvenir aux choses de première nécessité avec le même traitement. Ici l'uniformité engendre une grande inégalité. Cet état de choses provient de ce que les hommes qui font la loi et ceux qui l'exécutent ignorent des besoins, des convenances et des rapports de pays à pays, et de population à population, que les chefs du clergé savent très-bien. Si la dotation de l'église était une fois déterminée; si on en laissait la répartition à faire à une assemblée de dignitaires et d'ecclésiastiques de l'ordre inférieur réunis en comités, non-seulement une justice éclairée présiderait à cette distribution, mais encore la somme qui serait accordée, fructifierait en raison de sa distribution intelligente et consciencieuse; et peut-être ne faudrait-il augmenter que de peu ce qui, dans l'état actuel des choses, est évidemment insuffisant.

Mais on se méfie des hommes de paix, d'ordre moral et de charité; mais la manie d'administrer et de centraliser qui ne permet cependant pas d'entrer dans les détails, mais l'orgueil qui porte à dominer et à tenir le clergé dans une étroite dépendance, font qu'on se laisse aller à une routine commode pour la paresse et favorable à cet esprit d'omnipotence et de vanité administrative. On jette avec indifférence au clergé, dont on attend cependant l'amélioration de la morale publique, l'émolument accordé aux agens les plus subalternes; on le lui jette après avoir mis chaque année en question l'existence de l'église, après l'avoir inquiétée sur son sort et sur son avenir, après que les hommes qui se sont systématiquement séparés des croyances de l'immense majorité lui ont adressé des injures et des outrages, en ébranlant à la tribune la foi des esprits mal affermis. Ce n'est pas ainsi que l'on arrivera à avoir un clergé capable de remplir sa haute mission: il faut lui rendre confiance, dignité, indépendance; il faut vouloir à la fois la fin et les moyens.

d'extraire quelques passages comme confirmation de nos idées sur la portée du mouvement religieux et de celles que nous émettons aujourd'hui même sur le clergé.

« Nous pouvons manger cette pâque avec des herbes moins amères; car nous avons à célébrer en même temps que la résurrection de Jésus, la résurrection de ces principes sacrés dont l'absence s'est fait sentir d'une manière si cruelle depuis un demi-siècle. Le Christ se lève encore une fois rayonnant sur le monde, pour affermir les intelligences flottantes et brisées, pour séduire les hommes par la beauté de ses enseignemens pour les captiver par ses consolations.

» Cette sainte quarantaine marquera dans l'histoire de la société actuelle; elle confirme nos prévisions sur l'avenir qui nous attend, et prouve d'une manière frappante que la société ne s'arrêtera pas dans la phase de réaction qu'elle a commencé à parcourir.

Admirable chose! il n'y a pas cinquante ans encore, les philosophes étaient tout puissans; les chefs de l'impiété pouvaient bien dire avec une apparence de raison qu'ils emportaient dans leur linceul les lambeaux du catholicisme, en contemplant le ravage affreux qu'ils avaient fait dans les esprits. Et, en effet, à peine venaient-ils de mourir, que les ruines des temples et des trônes vinrent troubler le silence de leurs sépulcres et les faire tressaillir; tout poudre qu'ils étaient. Aujourd'hui, s'ils venaient à se rencontrer, ils pourraient se dire d'étranges choses sur la vanité de leurs pensées et le néant de leurs tentatives; car voici qu'il se manifeste de frappans retours, au déclin de cette génération lamentable, qui n'a fait que cheminer tristement sur des ruines et qui va s'endormir dans son silence. Et pendant que les héritiers des funestes doctrines qui ont désolé et ensanglanté le monde triomphaient par des révolutions nouvelles, au fond de cette société, livrée encore une fois comme une proie entre leurs mains, remuait une révolution morale qui, préparée lentement, éclate aujourd'hui de toutes parts.

» Jusqu'à présent ce mouvement de réaction s'était, à vrai dire, plus renfermé dans les intelligences qu'il ne s'était traduit en actes extérieurs et en pratiques de religion. « La nature, vide de Dieu que l'avaient faite les écoles athées, avait paru trop froide au cœur de l'homme; et lorsqu'il eut assez de courage pour franchir cette enceinte que les encyclopédistes avaient tracée autour de la croix, il s'arrêta tout surpris, pour examiner les belles

Nous trouvons dans la *Gazette de Metz* un article sur le carême, dont nous croyons utile

proportions et l'exquise symétrie de l'édifice qu'on lui avait dérobé ; alors cessa le scandale de ces impiétés grossières dont la morale et le bon goût avaient gémi si long-temps....

» Mais là se bornait l'empire des enseignemens chrétiens. C'était l'époque de la restauration. Protégée par les vertus du prince, la religion se montrait bien magnifique dans ses temples ; mais une fausse honte empêchait ses autels de se relever dans les cœurs. Il a fallu la tempête, qui a jeté de nouveau par le monde la plus ancienne maison de l'Europe, pour balayer ce fantôme du respect humain qui se dressait à la porte des temples et éloignait les populations timides.

D'autre part, on avait réussi à amasser sur la tête du clergé bien des préventions et des haines. On l'avait tant répété de fois, qu'on avait fini par voir en lui un corps redoutable enlaçant la France comme d'un réseau mystérieux, attirant à lui toute la vigueur et l'activité de la société.

Aussi, dans les premiers jours de la révolution de 1830, vit-on la populace furieuse se précipiter comme une bande de vandales sur les vieilles églises, auxquelles les orgies de 1793 n'avaient pas même songé, traîner les croix dans les ruisseaux de nos cités, sous les yeux d'un pouvoir immobile dans son impiété....

» Le carême de 1834 commença, dans la capitale, ce mouvement de réaction. Là, une foule nombreuse de jeunes gens, d'hommes du monde de toutes les classes, de toutes les opinions, se pressèrent autour des chaires chrétiennes, avides de la parole sainte ; et le même prélat qui, trois ans plus tôt, était obligé de se dérober au courroux de la populace, qui, seul des évêques du monde, n'avait pas un lieu pour reposer la tête, reparaisait admiré, béni, vénéré ; il avait tout vaincu par le silence !

» Le carême de 1833 marquera dans l'histoire de la société présente ; car il a constaté non plus seulement la désertion des fausses doctrines du dix-huitième siècle, mais un retour croyant, sincère, véritable des intelligences aux doctrines catholiques. Ce n'est plus seulement de la foi spéculative et artistique, mais de la foi réelle qui se traduit en actes, qui prie, qui s'étend vers Dieu comme le long soupir d'une âme brisée, comme une hymne d'espérance pour un état meilleur. Et si l'on porte de là ses regards sur le mouvement qui s'opère également dans l'Europe tout entière et que les événemens éclairent chaque jour davantage, est-il donc si difficile d'apercevoir le travail de la Providence, et dans ce

choc immense d'idées, la vérité qui se lève rayonnante du tombeau que les passions humaines avaient scellé pour elle ? Ainsi se trouvent confondues ces prédictions sinistres qui glaçaient d'épouvante et d'effroi les hommes demeurés fidèles à la sainte foi de nos pères. Les impies de 1830 croyaient encore une fois avoir brisé l'église, et voilà qu'elle se lève plus belle et plus triomphante ! *Séparée du pouvoir, renfermée dans ses temples, elle y a retrouvé la force de ses premiers jours, le respect et la foi de ses premiers fidèles.* Célébrons donc cette pâque avec une sainte allégresse, et si l'absence de quelques-uns de nos frères mêle encore un peu d'amertume à nos fêtes, souvenons-nous que nous ne sommes sur la terre que pour combattre, et que la grande famille humaine ne se trouvera réunie qu'un jour, et que ce jour sera l'éternité ! »

RÉSUMÉ DE LA CHAMBRE.

24 avril. — La chambre s'occupe du projet de loi relatif à l'accroissement temporaire de la gendarmerie dans dix départemens de l'Ouest. Ce que cette séance a présenté de plus remarquable, c'est que M. Thiers est venu déclarer à la tribune que les départemens de l'Ouest étaient fort calmes, et n'en a pas moins conclu à ce qu'on les maintienne sous un régime d'exception. — Un crédit supplémentaire de 560,000 francs a été voté pour les réfugiés politiques ; et un de 250 mille pour le cinquième anniversaire des journées de juillet.

25. — Cette séance a été consacrée aux pétitions, parmi lesquelles il s'en trouvait une de la chambre consultative de Montauban, demandant qu'on retirât aux villes de Marseille et Toulon la faculté de moudre des blés de l'entrepôt. Renvoi au ministre du commerce.

27. — La discussion a commencé sur les 1,200,000 fr. demandés pour les fonds secrets, et elle a continué dans les deux séances suivantes. On sait que le ministre en avait fait une question de gouvernement. Bon nombre d'orateurs ont été entendus. M. Garnier-Pagès venant à parler incidemment des événemens de Lyon et d'avril, s'est fortement élevé contre l'épithète d'assassins qui avait été donné aux insurgés de cette époque, et a prétendu qu'ils n'ont fait que ce qui est légitime comme art militaire et comme stratégie. Les centres se sont levés

en masse à ces paroles, et demandé que l'orateur fût rappelé à l'ordre. M. Dupin a dit alors que les paroles de l'orateur étaient contraires à la morale et à l'ordre public, et avancé qu'il y avait toujours assassinat lorsqu'on marchait contre le drapeau national. Nous sommes heureux de voir que chaque chose revient à sa place naturelle, et que les mots commencent à reprendre leur véritable sens. Mais, dans le système de M. Dupin, que penser des combattans de juillet 1830? — La loi a été votée à une majorité de 130 voix.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Le séminaire des Missions-Etrangères vient encore de faire partir deux prêtres pour les missions dont il est chargé, ceux-ci sont destinés pour la presqu'île de l'Inde. Ce sont MM. Bardouil et Mousset, des diocèses de Vannes et de Poitiers. Le premier est un prêtre plein de zèle et de courage. Il a plus de 30 ans, et il aspirait depuis long-temps à se consacrer aux missions. Les deux généreux apôtres sont partis le jeudi 23 avril pour Nantes, où ils doivent s'embarquer pour Pondichéry; de là ils se répandront dans l'intérieur des terres où les enverra M. l'évêque d'Halicarnasse, supérieur de cette mission.

— M. l'évêque d'Orléans, qui avait essuyé cet hiver une maladie grave, et dont la convalescence avait été retardée par divers accidens, va aujourd'hui bien mieux. Le prélat a pu faire, le jeudi saint, la bénédiction des saintes huiles dans la chapelle. On se félicite vivement, dans le diocèse, du rétablissement d'une santé si précieuse.

— Les vols d'église se multiplient dans les environs de Lyon. Dans deux seules nuits, les églises de Châtillon-les Dombes, d'Albergement et de Saint-Trivier, ont été visitées par les voleurs. Averti par le vol de l'église de Belleville, M. le curé de Châtillon avait pris depuis quelque temps l'habitude de retirer chaque soir l'église les vases sacrés; les voleurs ont du moins brisé les trones, et ont enlevé l'argent qui s'y trouvait.

— L'église française du sieur Azouz éprouve, à ce qu'il paraît, de grands embarras de finances. Le 24 avril, le tribunal de commerce a condamné par défaut le susdit personnage à payer une somme de

1,711 francs, montant de deux billets à ordre qu'il avait souscrits à Françoise Moreau, et qu'il a laissé protester.

— *L'Hermine* se plaint d'un scandale qui se passe à Nantes dans la rue Saint-Clément, sous les yeux des enfans de la génération qui n'est plus. Il y a cinquante ans à peu près que le cimetière Saint-Clément fut fermé; il fut changé quelque temps après en jardin, et aujourd'hui un chantier y est établi. Le propriétaire vend la terre qui renferme les ossemens, et ces ossemens, arrachés de leur dernière demeure, sont là épars et livrés à la curiosité publique. On a vu un homme appuyer une roue de sa charrette avec une tête. Chaque jour, en creusant la terre, on découvre des ossemens que l'on jette sans honneur, et qui servent de jouet et de pâture aux animaux. *L'Hermine* espère que l'autorité municipale fera cesser ce scandale, dont sans doute elle n'était pas instruite.

Depuis quelque temps nous nous sommes trouvés dans l'occasion de citer plusieurs profanations de cette nature. N'est-ce pas une chose étrange, que les hommes de notre temps aient moins de respect que les sauvages pour les ossemens de leurs pères?

— Les stations du jeudi saint, à Marseille, ont attiré une grande affluence, malgré la violence d'un vent glacial. Les églises étaient encore pleines après la nuit close. La beauté des repositoires a frappé tout le monde; on remarquait surtout ceux de la cathédrale et de Saint-Martin, et ceux des chapelles des Frères des écoles chrétiennes et des Sœurs grises. Les confréries des Pénitens ont fait leur station processionnellement.

— Un de nos abonnés nous adresse la lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire :

« Dans un moment où les journaux de toutes les opinions, et à leur tête *la Dominicale*, constatent le progrès et l'influence toujours croissante des idées religieuses, me permettrez-vous de signaler un fait qui ne peut rester indifférent à vos lecteurs? Le 16 de ce mois, j'étais à l'école de médecine au milieu de cette nombreuse jeunesse qui, malgré les vacances de Pâques et les fêtes de Longchamp, se pressait pour assister à l'ouverture du cours de thérapeutique. Le célèbre professeur avait choisi pour sujet de sa leçon, l'histoire de l'art qu'il enseigne cette année. Arrivé à Galien, il compte parmi ses plus beaux titres à l'immortalité, son ouvrage intitulé : *De atheo artificiosissimâ corporis fabricâ convincendo*, et sa belle démonstration de l'existence de Dieu, qui

faisait dire à un docteur en Sorbonne : *Sic Galienus cum de humano corpore disse-ruit, hymnum divinitatis cecinisse gloria-batur.* Je voudrais pouvoir reproduire ici les paroles de M. Alibert; car alors cette élégance, cette grace, cette clarté, et les mille autres qualités qui ne l'abandonnent jamais, avaient fait place à une véritable éloquence. N'est-il pas bien remarquable, Monsieur, qu'à deux mille ans de distance, Galien, et un homme si digne d'être aujourd'hui son interprète, se glorifient de trouver dans une science qui, mal comprise, a quelquefois conduit à d'étranges erreurs, la matière d'un hymne à la louange de la divinité? Aussi les assistans, dans le silence et le recueillement, attendaient-ils avec impatience la fin de la leçon, pour faire éclater des applaudissemens redoublés. »

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Bergara est tombé le 17 au pouvoir de Zumalacarréguy; quarante maisons ont été détruites par le feu soutenu de douze pièces d'artillerie; 350 hommes, soldats, urbains et tirailleurs, ont été faits prisonniers; 3,000 fusils, quatre pièces d'artillerie des effets de toute espèce, sont tombés au pouvoir des carlistes. La ville a beaucoup souffert.

Tandis que Mina adressait à Madrid, avec sa démission, l'aveu de son impuissance et de l'inhumanité de ses actes, Zumalacarréguy faisait paraître un écrit dans lequel sa conduite et celle de son adversaire sont mises en parallèle. On y voit le chef carliste répondre à des avantages de peu d'importance par des succès réels; et à des actes de férocité par le renvoi des prisonniers, qu'il fait reconduire à un ennemi acharné, par un officier de son état-major.

— On se rappelle la scène qu'est venu jouer M. Thiers à la suite du discours de M. de Fitz-James et l'indignation avec laquelle il a reproché à la restauration le milliard de l'indemnité. Voici cependant en faveur de cette mesure une autorité que sans doute M. Thiers ne récusera pas, puisque c'est la sienne propre, telle qu'il l'a consignée dans son *Histoire de la révolution française*. Voici ce qu'on y lit :

« J'ai toujours envisagé, dit-il, t. 9, l'indemnité comme une mesure de justice et de politique de la restauration. La charte avait aboli la confiscation, n'était-ce pas un éclatant hommage rendu à la propriété territoriale? La restauration avait payé toutes les

dettes de la république et de l'empire, d'autres plaies restaient à fermer. On a parlé du festin de l'indemnité, des prodigalités du milliard qui allait enrichir l'émigration. J'aurai bientôt à dire que les principaux preneurs de l'indemnité furent le duc d'Orléans, il toucha près de 14 millions (t. 9, p. 77); M. de Lafayette se fit liquider pour 450,682 fr. (ib.), M. le général de Thiers, 857,850 fr. (ib.), le duc de Choiseul pour plus de onze cent mille fr. S'ils trouvaient l'indemnité une spoliation de la fortune publique, que n'en faisaient-ils le sacrifice!

» N'y avait-il pas des hopitaux à doter, des misères de révolution à guérir! *Ils avaient devant eux l'exemple du duc de Richelieu*, pourquoi ne point le suivre? Alors ils auraient pu déclamer à leur aise. Ils en auraient eu le droit. Jusque là ils doivent reconnaître la justice d'une mesure dont ils ont si amplement profité.

» J'admire peu ces désintéressements qui reçoivent des millions de toutes mains... Au reste, la pensée de l'indemnité était ancienne, elle avait été proposée en 1814 par le maréchal Macdonald; M. Laffitte lui-même l'avait protégée dans ses idées sur les budgets de 1816 et 1817; ses larges et utiles concessions faisaient reposer le crédit sur l'exact et fidèle acquittement de toutes les dettes, et, parmi ces dettes, l'honorable banquier comprenait les donataires de l'empire et les émigrés.

» Il y avait ensuite une haute prévoyance d'économie politique; une certaine défaveur s'attachait aux propriétés nationales; on les faisait rentrer dans la circulation (t. 9, p. 72.)»

— Tout est terminé au palais du Luxembourg, et les ouvriers seraient déjà partis sans un changement inopiné ordonné par M. Thiers. Il y avait deux tribunes réservées pour les journalistes, et ce n'était pas trop pour quinze ou dix-huit journaux, obligés d'avoir chacun au moins deux sténographes. L'une de ces tribunes vient de leur être enlevée.

— C'est un jeune étudiant de Munich, Adam Dedlitz, qui a gagné le château de Hutteldorf, si long-temps annoncé dans les journaux. Cette propriété est évaluée à 550,000 florins.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PIERRE.

Imp. de FELIX LOCQUIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

DE LA DISCUSSION SUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

La chambre des députés a discuté ces jours derniers l'abolition de l'esclavage dans ce qui nous reste de nos colonies des Antilles; elle l'a fait médiocrement, étroitement, comme toutes les fois qu'elle s'attaque à quelque sérieuse difficulté. Il n'en peut guère être autrement, étant ce qu'on la sait. Comment voulez-vous que quatre cent personnes recrutées deçà, delà, au hasard de la fortune, de l'influence, des passions politiques, réunissent ce qu'il faut de lumières pour les solennelles occasions? Les généraux, les colonels, les propriétaires, les négocians, les banquiers, qui siègent au Palais-Bourbon n'ont jamais eu aucune occasion de s'enquérir des difficultés historiques, morales, législatives, qui pourraient présenter un jour à eux; les quelques littérateurs ou avocats mêlés à leurs confrères, n'en savent guères plus qu'eux sur les grandes questions de philosophie ou de droit public qui sont soulevées, d'un côté pareillement faute d'occasion qui les ait contraints à les étudier, de l'autre faute de talent; car la partie lettrée de la chambre, ou soit disant-elle, est d'une pauvreté qui fait honte au savoir de notre époque, si notre époque à tout le savoir qu'on dit. Dans l'état où se trouvent aujourd'hui les choses politiques, il est donc à peu près impossible qu'une assemblée délibérante ne soit pas d'une grande faiblesse dans les cas de quelque grave difficulté. Le catholicisme, qui opérait des réunions d'hommes cinq ou six fois plus nombreuses, avait obvié à cet inconvénient, en n'appelant aux conciles que les évêques et les chefs d'ordre, c'est-à-dire les sommités intellectuelles et morales. Avec la loi actuelle, plus on réunit de députés, plus on réunit d'ignorance; plus on réunissait de pères, plus on réunissait de savoir. Il n'est pas douteux que pour certaines questions morales, de sentiment, d'enthousiasme, la foule ne soit un excellent juge; mais pour celles où

l'histoire et la philosophie se mêlent, où la difficulté présente doit être illuminée d'un reflet du passé, il est tout aussi peu douteux que la multitude ne vaut rien.

La discussion de la chambre qui nous occupe, portait sur deux points: l'abolition de l'esclavage aux colonies, et l'immoralité de l'esclavage en général. Ces deux points ont été l'un et l'autre misérablement touchés.

D'abord la chambre ne connaît pas les Colonies; elle n'en a aucune idée, pas plus que de la Chine ou du royaume de Siam. Quand un député s'est représenté les Colons avec un grand parasol comme Robinson Crusoe, il croit être en état de faire une loi sur la Martinique et sur la Guadeloupe. Notez que lorsqu'il s'agit d'autre chose, on s'en informe; avant de faire une loi sur les douanes, on a fait une enquête commerciale; avant de prendre une mesure définitive pour Alger, on y a envoyé des commissaires; ces précautions, si simples et si naturelles, ne sont négligées que lors qu'il s'agit de nos établissemens d'outre-mer. Aussi n'a-t-on pas une idée de toutes les choses folles qui se disent à la tribune sur les Colonies, et qui font prendre en pitié nos assemblées législatives par nos concitoyens, nos parens, nos amis des Antilles, que l'on gouverne d'une façon si légère et si étrange. Il y a trois ans que quelqu'un à la chambre ayant demandé à M. Sébastiani ce que c'était qu'un *libre de savane*, l'honorable ministre répondit que c'était un pauvre nègre qu'on enfermait dans une grande enceinte sans verdure, exposée aux ardeurs intolérables du soleil des tropiques, et auquel on jetait de temps à autre quelque ché'ive nourriture pour appaiser sa faim. Toute la chambre éclata d'un mouvement généreux de colère philanthropique à cette explication, et M. Sébastiani regagna son banc au milieu des vives félicitations de ses voisins. Or, voici tout simplement ce que c'est qu'un *libre de savane*, comme on dit aux Colonies. Il arrive fort souvent qu'un maître, satisfait de son esclave,

lui fait don de son corps et l'affranchit. Mais il ne peut pas se faire ainsi d'affranchissement, sans que le gouvernement intervienne et l'autorise. Cependant le maître affranchit provisoirement, sauf l'autorisation qu'on demande, et qui se fait toujours attendre quelques mois. Eh bien, cet esclave en liberté provisoire s'appelle aux Colonies *libre de savane*. Il se donne aux chambres, bon an, mal an, trente explications sur les Antilles de la force de celle de M. Sébastiani.

Il y a une classe d'hommes, qui se sont en quelque sorte officieusement chargés d'éclaircir les matières coloniales, et qui les obscurcissent de toute l'opacité de leur esprit. Cette classe d'hommes, ce sont les vieux philanthropes de la restauration, dont il ne reste plus guères que M. Isambert. Certainement la commisération aux souffrances humaines est un bien noble sentiment, et ce n'est pas sans raison que le christianisme a fait de la charité une vertu si divine. Mais quand les hommes exploitent les grandes pensées au lieu de les pratiquer, c'est à notre avis une profanation qui mérite d'être flétrie. Quelques libéraux de 1789 étaient triomphants sous la restauration, quand il leur venait quelque matière à déclamation philanthropique. Eux, dont les doctrines avaient coûté à la France plus d'un million de victimes, ne manquaient aucune occasion de faire grand étalage de sentimens généreux et humains. Nous sommes si faciles en France, que nous nous laissons aller à ces démonstrations jouées. Les philanthropes ont eu les Grecs, sous la restauration, les Polonais depuis la révolution de juillet, les esclaves toujours.

Nous allons bien volontiers au devant de la grande objection, à savoir que les lois qui permettent la vente des hommes sont des lois monstrueuses et qui outragent la nature. Mais alors voyez donc dans quelles difficultés vous vous embarrassez. Nous disons tous les jours, nos professeurs enseignent tous les jours, que le droit romain était la raison écrite, et pourtant le droit romain permet en

mille endroits et règle tout au long la vente des hommes, des femmes et des enfans; on nous apprend de bonne heure à lire et à admirer les chefs-d'œuvre littéraires des peuples anciens, dont on nous vante le savoir, l'élégance, la sagesse, et pourtant ces peuples achetaient et vendaient des hommes; toute l'Écriture, inspirée et dictée par Dieu même, reconnaît le droit d'acheter et de vendre les hommes; St-Paul écrit aux esclaves d'Éphèse: Esclaves, obéissez à vos maîtres charnels avec crainte et tremblement. Et pourtant ces esclaves avaient été vendus et achetés. Hincmar, archevêque de Reims, contemporain de Charlemagne, a laissé un testament dans lequel se trouvent légués un grand nombre d'esclaves, qui lui avaient été vendus; il n'y a pas au moyen-âge un seul monastère, une seule communauté religieuse, qui ne reçoive en don et qui n'accepte des hommes, des femmes et des enfans. Direz-vous alors que les Grecs, les Romains, les Hébreux, tous les peuples anciens étaient des monstres, des infâmes, des marchands de chair humaine; que la Bible, l'Évangile, les conciles et tout le droit canon, où l'esclavage se trouve établi, était un recueil de maximes contre nature? Ou tirez cette conséquence, ou ne posez pas votre principe absolu que les lois qui permettent la vente des hommes sont des lois contre nature.

Il y a quelqu'un qui est meilleur législateur que nous, c'est la providence. Puisqu'elle a permis que l'esclavage fût un principe social pendant six mille ans, et que le monde n'a pas cessé de marcher pour cela, et les peuples de se civiliser, c'est qu'il devait y avoir de grandes raisons, des raisons humaines, pour que cela fut ainsi. M. de Lamar tine aurait dû, ce nous semble, chercher ces raisons, qui existent certainement, et non pas amplifier une page assez médiocre du discours de Rousseau sur l'inégalité des conditions. Qu'un encyclopédiste pense et écrive que l'esclavage est contre la loi naturelle, en lui-même et d'une manière absolue,

cela se conçoit; mais un homme comme M. de Lamartine est assez instruit pour répondre aux encyclopédistes que Platon et Aristote parmi les païens, Moïse parmi les Hébreux, saint Paul parmi les chrétiens, avaient connaissance de la loi naturelle aussi bien que qui que ce soit, et qu'ils n'en ont pas moins reconnu l'esclavage comme principe.

M. de Lamartine devait donc, selon nous, se borner à dire qu'il vaut certainement beaucoup mieux que les hommes soient libres qu'esclaves, quand cela se peut, et que le christianisme a mené assez loin les peuples modernes, pour que nous touchions au moment où l'esclavage pourra, grâce à lui, disparaître tout-à-fait de l'Occident; car pour l'Orient, et M. de Lamartine, qui en arrive, a pu s'en convaincre, il y paraît enraciné pour quelques siècles encore; enfin, il eut été sage, raisonnable et sensé de s'opposer désormais à l'établissement de l'esclavage; mais de prétendre que l'univers entier a été criminel et absurde depuis la création, et que nous venons de découvrir le bon sens et la justice, dont le genre humain n'avait pas encore connaissance, cela ne se conçoit de personne, à moins de M. Isambert et des autres philanthropes, qui seraient obligés de se taire, s'ils n'avaient pas des lieux communs et des paradoxes ridicules à mettre en mauvais français.

Pour ramener la question à son point de départ, si les philanthropes souhaitent l'abolition de l'esclavage aux colonies, ce qui peut être une bonne chose, qu'ils demandent au gouvernement la formation d'une commission spéciale chargée d'aller examiner et constater sur les lieux l'état matériel et moral des esclaves. Si la chambre voulait faire une loi sur le Japon, elle s'arrêterait devant le défaut de renseignemens; pourquoi passer outre pour les colonies, qui ne sont guères mieux connues de nos députés que la hauteur et la largeur de la grande muraille de la Chine ?

Ainsi les philanthropes ont tonné contre l'esclavage, parce que c'était une superbe matière à déclamations.

Quand on a fait un discours contre l'esclavage, on est toujours sûr d'être réélu. Ajoutez à cela d'autres avantages, ceux-ci tout-à-fait directs et matériels. Les mulâtres des colonies ont persuadé aux nègres qu'il fallait organiser une défense contre leurs maîtres, laquelle aurait Paris pour centre et la chambre pour foyer. Les nègres, qui sont tous gens fort grossiers et ne sachant pas lire, contribuent depuis cinq ou six ans, attendant toujours les droits politiques que les mulâtres leur promettent. Comme chacun d'eux donne cinquante centimes chaque dimanche, au marché de la paroisse, ils ont versé des sommes assez considérables destinées aux philanthropes de la chambre, qui veulent se charger de défendre leurs intérêts. De là les chaudes plaidoiries que nous entendons depuis cinq ou six années, et qui dureront probablement encore, autant qu'il plaira aux nègres. La question de l'esclavage a donc été dominée, en ce qui touche les colonies françaises, par les haines et les mensonges que les nègres et les mulâtres, représentés par M. Isambert, ont amoncelés contre les blancs. Nulle vérité, nulle dignité. Les accusations de M. Isambert ont toutes été ridicules; les colons ne demandent pas mieux que de moraliser leurs esclaves; mais là git la difficulté. On les marie autant qu'on peut, afin que leurs unions soient moins horribles; mais il est bien rare qu'un nègre et une négresse qui ont consenti à se marier, ne se séparent pas au bout de quelques mois, de quelques jours; leurs enfans leur importent si peu, que si les maîtres ne les fesaient pas élever avec soin, ils mourraient abandonnés. L'important, pour les nègres, c'est de passer à l'état de pères de famille et non pas à l'état de citoyens. C'est ce que M. Isambert devrait comprendre; or, il est fort douteux que la liberté immédiate soit favorable à la formation de la famille, laquelle impose mille charges pénibles, même pour ceux qui en ont tous les sentimens et toutes les convictions. Du reste, les déclamations furi-ribondes ne servent qu'à exalter ces té-

tes ignorantes, qui ont plutôt à leur service un bon coutelas qu'une honnête résolution. Il se peut que M. Isambert fasse un métier excellent vis-à-vis de ses commeltans; nous lui souhaitons qu'il le fasse aussi bon vis-à-vis de sa conscience.

Le second point de la question a été aussi médiocrement traité que le premier, et pour des raisons analogues. De même qu'avant de déclamer contre l'esclavage aux colonies, on ne s'était pas suffisamment enquis des faits qui s'y rapportent, de ses causes, de ses circonstances, de ses résultats, de même, avant de s'élever sans aucun ménagement contre l'esclavage en général, on n'a pas suffisamment pris garde à ses raisons d'être historique et morale. Nous avons vu avec une douleur véritable M. de Lamartine, un homme d'une si haute intelligence, se perdre dans le désert des paradoxes encyclopédiques, où ses paroles sont restées sans fruit pour sa gloire et sans douceur pour ses amis.

Tout le discours de M. de Lamartine reposait sur ces deux assertions, que l'homme ne s'appartient pas et qu'un homme ne peut pas être vendu. Si M. de Lamartine avait ajouté que l'homme ne peut pas être vendu d'après la loi française, la loi anglaise et quelques autres lois, il aurait eu raison; mais il n'aurait pu en rien conclure contre l'esclavage en général. Un homme peut être vendu d'après la loi prussienne, d'après la loi russe, d'après la loi turque, d'après la loi de tout l'Orient, et même d'après la loi des Etats-Unis d'Amérique. Si l'on veut compter le pays où les hommes se vendent et ceux où les hommes ne se vendent pas, on verra que le nombre de ces derniers n'est pas le plus grand. En résumé, il faut conclure de toutes ces vaines tentatives, qu'au christianisme seul appartient la mission d'abolir ce qui reste de l'esclavage, lentement comme tout ce qu'il a fait, sans trouble ni secousse.

CONFÉRENCES

DE MM. LES CURÉS DU DIOCÈSE DE PARIS

Discours d'ouverture par M. l'abbé Gélard.

Nous avons déjà déploré plus d'une fois les événemens qui ont privé le clergé de France de ses moyens d'action les plus puissans, au moment que les besoins de la société les réclamaient plus impérieusement que jamais. On ne saurait se dissimuler combien il se trouve en retard du siècle sous le rapport de la science et de la culture des idées. Il y a de cela mille motifs, dont le principal se déduit des suites inévitables de la révolution française. Possesseur de riches domaines et d'une milice nombreuse, le clergé était autrefois dans une position admirable pour commander au monde, aussi bien sous le rapport du savoir que sous celui des doctrines. Il avait des asiles pour la science, comme pour le repentir et l'oubli. Ayant toujours à sa disposition plus qu'il ne lui fallait de prêtres pour l'exercice du ministère, les besoins incessans des paroisses ne le forçaient pas de détourner une partie de ses membres de leur aptitude naturelle; il se trouvait en un mot dans une situation telle qu'il pouvait employer chacun de ses lévites suivant la trempe de son esprit, la nature de ses idées et ses inclinations. Et c'est ainsi qu'il devint un foyer de lumières et de civilisation. Il eut ses corps savans et ses universités enseignantes; ses prédicateurs livrés aux travaux de la chaire et ses moines occupés à copier les manuscrits; l'esprit humain le rencontra à toutes les sommités intellectuelles.

Aujourd'hui il ne reste plus de vestiges de cette admirable organisation que dans la mémoire des hommes, qui appartiennent par l'âge à cette époque désastreuse où fut consommée la ruine et la spoliation de l'Église de France. A peine si elle a pu encore combler le vide de ses rangs et réparer les ruines du sanctuaire. Nous disons que c'est là une situation déplorable; car d'une part, la mort moissonnant chaque jour quelque tête nouvelle des restes du vieux clergé, les évêques sont dans la nécessité de les remplacer incessamment, par des prêtres quelquefois si jeunes, qu'il faut recourir à Rome pour obtenir des dispenses d'âge. D'un autre côté, les ressources des séminaires sont fort modiques, et c'est à peine si elles suf-

fisent pour achever l'éducation ecclésiastique du contingent que réclament chaque année les nécessités des paroisses. En partie donc faute de sujets, en partie faute de ressources pécuniaires, les rangs du clergé se remplissent de jeunes prêtres, qui presque tous sont nés avec des dispositions fort heureuses, qui iraient fort loin s'ils pouvaient se consacrer à l'étude, et que des besoins impérieux viennent arracher aux méditations de la science et briser dans leur fleur. L'Église de France se trouve dans la même position qu'un général d'armée qui, faute de soldats, serait obligé de former un corps de ses officiers et de ses capitaines. Aussi voyez ce qui résulte encore de cette funeste situation ! Parmi cette foule de jeunes gens qui remplissent les séminaires, tous sont obligés de parler en public, d'être orateurs, ce qui ne peut avoir lieu sans de notables inconvéniens pour la propagation de la parole sainte, tel jeune homme excellent écrivain, et tel autre fort habile à conduire les âmes, rempli de zèle et d'onction, pouvant tous deux parler fort mal.

Arrivés dans leurs paroisses, les devoirs du ministère absorbent en partie le temps que ces jeunes ecclésiastiques pourraient donner à la culture de leurs idées. Et puis, il faut bien le dire, parce que c'est un grand inconvénient qui devrait disparaître, ces jeunes ecclésiastiques abandonnent sans trop de souci les ébauches de leurs premières études. Assez instruits pour expliquer les dogmes aux fidèles, et pour appliquer les principes de la morale, ils négligent volontiers de pénétrer plus avant dans cet admirable ensemble des sciences ecclésiastiques, le plus beau monument littéraire et historique que nous possédions.

Nous nous réservons de revenir plus tard sur les réflexions que fait naître en foule cette aberration que nous ne craignons pas de qualifier dès à présent de funeste, quoique nous ayons entendu dernièrement un prédicateur célèbre s'applaudir de ce que le clergé ne marchait plus comme autrefois à la tête du siècle par le talent.

Pénétrés de cette nécessité, les évêques ont fait ce qu'ils ont pu, soit pour améliorer progressivement les études dans les séminaires, soit pour renouer, autant que possible, les anneaux de la grande association que formait le clergé avant l'époque de la révolution. C'est à cette volonté de l'épiscopat, qu'il faut rattacher à l'institution des *Conferences*, qui existent depuis longtemps sous différens modes dans plusieurs diocè-

ses, et que M. l'archevêque de Paris vient d'établir dans le sien.

A certains jours marqués, les curés d'un ou de plusieurs cantons se réunissent chez l'un de leurs confrères. Dans ces réunions, on traite de divers points de dogme, de morale, ou de culte. Chacun des assistans propose des difficultés de ministère; elles forment l'objet d'une discussion, où tous apportent le tribut de leurs lumières et de leur expérience. Il n'est pas douteux que ces conférences ne doivent produire d'excellens résultats, ne fût-ce que celui de resserrer davantage les liens qui doivent unir les membres du clergé.

Au reste, nous ne pouvons mieux faire que de citer ici quelques fragmens du discours prononcé à la première de ces conférences par M. l'abbé Géland, qui la présidait. La position de M. Géland dans la direction de la *Dominicale* nous interdit tout éloge; mais ce discours nous a paru résumer si bien notre pensée, faire ressortir d'une manière si frappante les avantages de cette institution, que nous croyons devoir en reproduire quelques passages comme confirmation de ce que nous avons avancé jusqu'ici.

Après des considérations toutes particulières à la réunion elle-même, et des développemens étendus sur la nécessité pour les ecclésiastiques d'être plus que jamais unis, dans la doctrine et la charité, en présence des événemens dont il a signalé la gravité, M. l'abbé Géland, abandonnant les généralités, a abordé de cette manière les points principaux que les conférences iront toucher et vivifier :

« Je n'ai pas à vous parler, Messieurs, de la nécessité, pour nous, qui exerçons le saint ministère, de faire une étude constante des principes développés par les docteurs, soit pour expliquer et maintenir les dogmes, soit pour régler les mœurs. Si la gloire du christianisme est d'éclairer, de fixer les intelligences rétives par un enseignement perpétuel, et de sanctifier les cœurs par la pureté de sa morale, c'est à nous prêtres, que les esprits viennent demander ces maximes savoureuses et ces principes de droiture. Instruits les uns par les autres, nous trouverons, Messieurs, des raisonnemens nou- pour confondre l'orgueil mondain; l'expérience de chacun de nous re vèlera des faits inconnus, ou fera saillir l'importance d'autres faits jugés d'abord sans conséquence, et réglera l'uniformité de notre conduite en présence de faits analogues. Croyons le bien, l'on ne comprend qu'à demi les choses

quand on les médite seul ; la vérité , si petite qu'elle soit , à son côté lumineux et son côté obscur ; d'un principe même évident ne sortent pas toujours des inductions claires , des conséquences saisissables par tous les esprits. Et c'est pour cela que l'étude , c'est-à-dire , en quelque manière la fréquentation des hommes qui ne vivent plus que par leurs œuvres , et le commerce des hommes droits , dont on peut interroger les lumières et mettre à profit l'expérience , sera toujours la condition nécessaire du savoir.

« L'étude des dogmes dans la théorie , leur application dans la polémique , l'examen sérieux de la morale dans les nécessités journalières , tel sera le but premier de ces conférences , et quand elles ne présenteraient d'autre point utile que celui-là , ce serait encore dans mes idées personnelles une immense amélioration.

» Mais il s'en faut , Messieurs , que nous touchions en ce moment aux dernières limites des résultats utiles de cette institution. Il est particulièrement un autre point qui demande , selon moi , de sérieuses méditations , parce que je crois en bien saisir l'importance. Si le catholicisme n'avait d'autre puissance que la beauté de ses dogmes et la pureté de sa morale , il y aurait de quoi encore , je le sais , captiver et dompter les esprits ; mais toutes les intelligences ne sont pas droites , et la vérité seule n'a qu'un empire très-borné. Il faut qu'elle arrive aux hommes embellie par des grâces extérieures et parée d'ornemens. Aussi , Messieurs , l'Eglise , cette grande intelligence du monde , s'est-elle efforcée dans tous les temps , de capter les hommes par la majesté de ses pompes , en même temps qu'elle les entraînait par la sublimité de ses enseignemens. Elle les prend en quelque sorte par la main , les invite du regard , et les attire doucement à elle , enivrés du parfum de ses fêtes , captivés et séduits. C'est pour cela , autant que pour honorer Dieu par un culte digne , qu'elle a laissé tomber de sa main ces rites empreints d'une si suave poésie ; qu'elle a dominé nos cités de ces miraculeuses cathédrales , qu'elle a guidé la main des pieux architectes pour ciseler ces colonnades délicées , pour broder ces galeries intérieures , qu'elle a couvert les murailles de ses églises de fraîches et divines peintures.

» Aussi , Messieurs , lorsque l'encens fume à l'autel où s'accomplissent les mystères , quand la voix des fidèles se mariant au son grave de l'orgue s'élève comme un hymne de la terre au ciel , croyez-le bien il y a dans

cette foi , dans ces chants , dans ces pompes , quelque chose qui remue l'âme de celui même qui ne croit pas , une vertu puissante qui ne le ramène peut-être pas aux pieds de la vérité , mais qui prépare son âme et y dépose des germes de bénédiction que l'esprit de Dieu moissonnera plus tard.

» Si nous sommes dans l'obligation de conserver intacte une partie de ces cérémonies sur lesquelles il ne nous est pas permis d'innover , il en est d'autres aussi plus spéciales , qui n'étant pas protégées par la même rigueur d'observance , demeurent en quelque manière abandonnées à notre volonté.

» Je ne sais si mes impressions sont les mêmes que les vôtres ; mais en voyant la variété qui règne dans les coutumes des différentes paroisses , je me suis plus d'une fois demandé avec inquiétude , si les esprits faibles et sans culture , et c'est le très-grand nombre , Messieurs , n'étaient pas souvent tourmentés de ce défaut d'uniformité , s'ils ne seraient point portés à confondre la mutabilité de nos doctrines avec celle de nos cérémonies ; et si cette admirable unité , observée jusque dans les moindres pratiques du culte extérieur , ne rentrerait pas mieux dans l'économie de cette religion , dont l'un des caractères divins est l'unité parfaite qu'elle présente aux hommages et aux respects des hommes ?

» Ce sont des doutes que j'é mets , Messieurs , des points qui , dans mes idées , sont importants , que je me propose de développer et de soumettre à vos judicieuses réflexions , et qui me paraissent devoir prendre leur place dans nos discussions futures.....

» Nous nous trouvons , Messieurs , dans une situation morale peut-être sans exemple dans l'histoire.

» C'est de toutes parts un fracas inouï de choses qui tombent , un vaste mouvement qui s'annonce des quatre vents du ciel et emporte les intelligences vers une terre nouvelle. Il en est , Messieurs , que ce spectacle afflige et déconcerte , et d'autres qui saluent aux horizons du monde l'aurore brillante d'une régénération par le catholicisme. Quoi qu'il soit de cette manière diverse d'apprécier l'avenir et d'expliquer le travail de Dieu , les événemens restent toujours avec leur immense gravité. Qu'il y ait dans les esprits assez de bonne foi et de détresse pour qu'ils se tournent avec amour vers les dogmes chrétiens , cela peut se contester sans doute , mais ce qui est au-dessus de toute contradiction c'est que les écoles philosophiques du dix-huitième siècle sont dispersées et rompues ;

c'est que du sein des ruines qui depuis quarante ans s'amoncellent en Europe, comme des profondeurs de la science et des idées, est sortie une longue malédiction contre le philosophisme et un éclatant démenti. J'ai donc la liberté de dire, sans toucher aux interprétations diverses qui sont données des tendances actuelles, et en me maintenant simplement dans la limite des faits, que nous assistons à un moment de crise, où s'enfante avec effort un ordre social nouveau. Quel sera-t-il, Messieurs? nous n'en savons rien. Tristement assis sur les décombres, nous pouvons compter les pierres qui se détachent du vieil édifice, recueillir les gémissements et les plaintes de la génération qui s'en va, sans avoir pu se reposer un moment de ses fatigues lamentables; mais c'est à Dieu qu'appartient l'avenir, et lui seul le sait d'avance, parce que lui seul le prépare.

» Cependant le sacerdoce ne manqua jamais à l'Europe dans ses crises passées. Quand elle eut besoin de courage pour s'opposer à l'invasion, elle trouva les prêtres de Dieu les premiers debout devant la pique des barbares; quand il lui fallut un art, une agriculture, une architecture, une liberté, une éducation, elle les reçut de l'Église. Le sacerdoce aujourd'hui serait-il donc si peu zélé et l'œuvre de Dieu si épuisée qu'il ne pût encore donner au monde ce qui lui manque?

» Autrefois, Messieurs, l'Église de France se fut assemblée, comme elle le faisait toujours lorsque des événemens sérieux appelaient sa haute sollicitude. Les nobles intelligences se fussent étreintes comme de puissans athlètes dans des discussions solennelles. Après avoir jugé le mouvement qui emporte les hommes de notre âge, apprécié leurs besoins et constaté la tendance de leurs esprits, elle eût tiré de sa profonde sagesse quelques unes de ces mesures qui sauvent, éclairé notre marche, harmonisé nos travaux, levé nos incertitudes. Aujourd'hui, privés de la lumière qu'apportaient ces solennelles discussions, nous ne pouvons guère que suivre les inspirations de notre conscience et de notre zèle individuel. Raison de plus, Messieurs, pour nous unir, pour nous serrer...

» Nous ne pouvons plus également dominer les esprits par la science. Dans les siècles passés, le clergé marchait à la tête du monde intellectuel; aussi quand un génie rebelle, de qui Dieu s'était retiré, amenait le scandale dans l'Église, aussitôt se levait quelque part un doc-

teur à la parole puissante pour le terrasser. De nos jours les Pélasges ne manquent pas pour attaquer l'œuvre de Dieu, mais où sont les Augustins pour les foudroyer? Vous le savez comme moi, la désolation s'est assise au seuil du sanctuaire. A peine avons-nous eu le temps encore de relever les murs de nos églises, et d'arracher l'herbe du pied de nos autels. Et, pendant qu'aux bruits avant-coureurs de révolutions nouvelles, nous cherchions ainsi à réparer en silence les ruines des temps passés, l'esprit mondain s'élançait dans une grande carrière. La science humaine s'élevait en dehors du temple, asile de ses mauvais jours, et sondait les secrets et les mystères du monde avec une curiosité superbe. Nous n'avons rien à opposer à ces hommes d'élite, à ces esprits cultivés; nous ne pouvons pas mettre les méditations de quelques heures de troubles de nos jeunes années, en face de leurs veilles laborieuses.

» Nous n'avons donc qu'une puissance. Messieurs, celle de la persuasion, celle de cet amour qui *brise les cèdres et transporte les montagnes*; nous ne vivons que par là, et s'il venait à nous manquer un jour; si nous perdions tout à fait la confiance des peuples, nous n'aurions plus, le front couvert et les yeux pleins de larmes, qu'à étreindre d'un dernier baiser la tombe vénérable de l'Église de France! Mais est-il donc besoin d'être prêtre pour trouver dans son cœur un écho douloureux à toutes les misères de notre temps! Voyez quelle désolation de toutes parts! ministre de la vengeance divine, le suicide est venu marquer d'une tache de sang la porte de nos maisons; toutes les intelligences sont rompues de fatigue, tous les cœurs sont brisés, toutes les têtes se courbent sous le poids d'ennuis lamentables. Que ces infortunés soient notre famille, les enfans de notre dilection, que recueillis en quelque sorte et réchauffés au fond de nos entrailles de pères, ils soient par nous enfantés à la vie véritable. On a bien pu, Messieurs, mettre le prêtre au banc des nations, déclainer contre lui les haines de la foule, le dépouiller de ses privilèges; mais il en est un qui lui reste encore, celui du dévouement, celui du sacrifice, celui d'être l'homme du peuple, le confident de ses chagrins, la providence vivante de tous ceux qui ont faim et soif, de tous ceux qui pleurent. Et comme il y a toujours des pauvres et des affligés, il y aura toujours aussi des prêtres pour les nourrir et recueillir leurs larmes!

» Cela est beau, Messieurs, d'être élus pour

dispenser aux hommes les bénédictions et les consolations du ciel! Mais hélas! c'est aussi une pénible et difficile mission! Outre les misères communes de l'humanité faible et corrompue par le péché que nous trouvons dans notre cœur, la Providence nous avait réservé des jours mauvais dans les profondeurs de ses conseils. Presque tous nous appartenons par l'âge à cette époque de calamités dont les nations conserveront long-temps les douloureux souvenirs. Les gémissens de nos mères qui nous donnaient le jour se sont confondus avec le fracas des trônes qui croulaient autour d'elles, et les cris de l'Europe arrachée de ses fondemens; nous avons joué enfans sur les ruines de nos temples, et lorsque nous levant sur la pointe des pieds pour regarder à travers les jours de ces murailles pendantes, nous demandions à nos mères: Qu'est-ce que ces murs qui tombent? Elles nous disaient bien bas: Ce sont les débris des temples dont les hommes ont chassé Dieu! Et hier encore, Messieurs; n'était-ce pas aussi des trônes qui croulaient, des croix qu'on traînait dans les ruisseaux de nos cités, des églises qu'on profanait, un évêque vénérable qui n'avait pas où reposer la tête?

— Nous livrons ces paroles aux méditations du clergé. Ce n'est pas nous, laïques, qui venons de les prononcer; c'est un prêtre que son archevêque a placé dans une position importante, qui a de l'expérience, du zèle, de longues années de ministère, qui comprend les nécessités du sacerdoce et qui ne fait que développer la pensée de son premier pasteur dans l'établissement de cette institution. Nous n'avons pas de conseils à donner à ceux-là même dont nous sommes heureux d'en recevoir souvent; mais nous pouvons bien leur dire, en face des événemens qui se pressent et que nous sommes plus à portée d'apprécier et de juger, combien il est nécessaire que la science aide de notre temps la vertu qui ne manqua jamais à l'Eglise de France; combien il est nécessaire encore que le clergé, dont les événemens des quarante dernières années ont affaibli l'organisation, resserre autant que possible, les anneaux rompus de sa constitution. L'établissement de ces conférences ecclésiastiques est évidemment un pas fait dans la question, et nous ne pouvons que souhaiter de les voir établies dans tous les diocèses de France.

EXPOSITION

DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

(Dernier article.)

L'exposition est terminée. Tandis que le pouvoir prépare ses récompenses; tandis qu'il cherche dans la foule à qui les distribuer, et que ses experts officiels s'en vont interrogeant la vie et pesant le mérite de chacun, d'après des considérations qui sans doute n'ont rien d'étranger aux véritables intérêts de l'art, terminons en peu de mots l'examen rapide auquel il nous a été permis de nous livrer dans le cercle de notre spécialité.

Aussi bien tout n'a-t-il pas été dit sur ces longues assises artistiques qui reviennent tous les ans; espèce de procès-monstre périodique où les prévenus sont presque aussi nombreux que les témoins et les juges; où quelques gloires surgissent, tandis que d'autres s'effacent et tombent dans l'oubli. Ajoutons que, dans l'arrêt à intervenir, les plus durs châtimens sont infligés par l'opinion publique, et qu'au pouvoir il n'appartient de sévir que par la répartition de ses faveurs.

Quand l'heure de les distribuer sera venue, on pensera sans doute à celui qui les eût mieux méritées, et qui, comme le soldat de Marathon, est mort une palme dans la main et le cri de victoire à la bouche. Oui, un nom sera prononcé, et ce nom retentira comme un sanglant reproche aux oreilles de ceux qui ont rempli leur devoir de juge avec l'intelligence d'un soldat qui exécute sa consigne sans l'expliquer et sans la comprendre.

Pour nous, qui avons vu l'exposition de la rue Grange-Batelière, nous n'hésitions point à dire que celle du musée a perdu doublement, par l'absence d'un chef-d'œuvre et par la comparaison. C'est en effet avec des impressions et des sentimens bien différens que l'on parcourt les longues galeries du Louvre, ou qu'on s'approche de cette toile de quelques pieds où l'artiste de génie a déposé sa dernière pensée. Là un plaisir bruyant, confus, mêlé de dégoût et de fatigue; ici un recueillement triste, une admiration profonde et vraie, un souvenir et des regrets.

Qu'on explique si l'on veut cette préoccupation invincible qui vous saisit dès l'abord, et qui ne vous permet plus de séparer l'homme de son ouvrage, d'écarter cette ombre qui vient se placer obstinément entre le tableau et les spectateurs; cette préoccupation, qui, dans le départ de pauvres pêcheurs de l'Adriatique, vous montre un mélancolique adieu à la terre, un départ vers ce monde meilleur que vous croyez entre-

voir déjà dans un lointain de lumière et d'azur.

Nous ne voulons point aller au fond de ces sombres mystères; mais qu'un doute nous soit permis. Serait-il vrai qu'un nombre des causes qui ont influé sur les dernières résolutions de Léopold Robert, il faille faire entrer un secret retour vers les saines idées religieuses, sentimens contrariés qui auraient brisé son ame? Serait-ce qu'entre son salut et lui il aurait vu se dresser des obstacles, et que, mal conseillé par son désespoir, il aurait cherché avant l'heure cette éternité qu'on voulait lui ravir? Déplorons le funeste égarément qui emporte aujourd'hui tant de nobles intelligences. En présence de malheurs si grands pour l'humanité; en présence de ces tombes restées ouvertes comme un abîme, la religion ne peut que gémir et se voiler le visage!

Ces pensées se présentent si puissantes à l'esprit, lorsqu'on s'arrête un moment devant les *pêcheurs de l'Adriatique*, qu'elles dominent tout le reste, et que, dans cette belle œuvre d'art, c'est l'art qui se moult et qui émeut le moins.

Telle n'était point l'impression produite par la brillante tapisserie du Louvre, où l'art s'étalait fastueusement aux dépens du sentiment et de la pensée. Ce n'est pas qu'il n'y eût çà et là quelques excellentes pages, espèces d'oasis près desquels on se reposait avec délices; mais à l'entour, que d'objets étranges à voir, que d'éclat fatigant, que d'aspects monotones!

Pour ce qui est de la peinture religieuse en particulier, nous avons vu combien la plupart des artistes qui y ont consacré, nous ne dirons pas leur temps, mais leurs loisirs, ont mal compris la mission qu'ils s'étaient donnée. Heureusement nous avons débarrassé le chemin de ces plantes parasites; les *vendeurs* et les *acheteurs* sont hors du temple, et dans ce qui nous reste à dire, il y a bien moins de place pour le blâme que pour la louange.

Et d'abord, arrêtons-nous devant le déluge de l'anglais Martin. Nul peintre n'a jamais mieux senti tout ce qu'il y a de force et de poésie dans les descriptions bibliques. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'aflectionner les sujets terribles, d'écartier avec trop de soin les contrastes, et, dans la conception du sujet, de manquer généralement de naturel et de simplicité; mais il y a tant d'imagination et de vie dans ses compositions; ses effets sont si puissans, ses détails si variés, et le cadre où ils se déploient a tant d'air et de profondeur, qu'on se sent comme emporté au milieu de ses drames funèbres, avec toutes les impressions de douleur et d'effroi que l'artiste a dû éprouver ni-même en les composant. Dans le tableau

se déroule : l'humanité tout entière se débat impuissante sous une parole de Dieu. Dieu n'apparaît nulle part, sans doute, mais il avait dit : *Durant quarante jours et quarante nuits je pleurai, sur la terre, et tout ce qui a corps et vie sur sa surface périra. Et les mers rompirent leurs digues, et les cataractes du ciel furent ouvertes, et tout périt, depuis l'homme jusqu'au dernier des animaux; depuis le reptile jusqu'aux oiseaux du ciel.* Voilà ce que M. Martin a reproduit avec une grande vigueur de style et avec une merveilleuse puissance d'illusion. Or, quand on en vient à ce point d'intéresser également ceux qui croient et ceux qui pensent, ceux qui demandent à l'art des émotions, et ceux qui n'y cherchent que des beautés purement techniques, on a remporté l'un des plus beaux triomphes auxquels un peintre puisse aujourd'hui prétendre.

Une scène d'un caractère bien différent, et qui n'exerce pas moins de séduction sur les esprits est le Christ au tombeau, de M. Signol. Ici point de ces effets bruyants et fortement contrastés, point de ces passions énergiques ou désordonnées, mais une composition calme, naïve, et qui provoque la révérie; une figure suave et pure est agenouillée sur un tombeau, le tombeau lui-même est découvert sur le côté, et à la clarté d'une lumière miraculeuse qui tombe moins sur le corps du Christ qu'elle n'émane de lui, on aperçoit ce corps qui semble déjà frémir doucement à l'approche de sa glorieuse résurrection. Rien, selon nous, de plus simple et pourtant de plus poétique, et de plus élevé que cette composition de l'élève de l'école de Rome. Que M. Signol continue, qu'il écoute sa vocation; le Christ au tombeau nous promet pour lui un brillant avenir.

Un autre élève — car il semble que la réaction religieuse tende à s'accomplir surtout par les jeunes intelligences — a exposé un petit tableau qui a obtenu de justes éloges. Le jeune Tobie prêt à partir, et déjà guidé par son mystérieux compagnon de voyage, dit adieu à sa famille. La tête de l'enfant offre un heureux mélange de candeur et de piété, d'espérance et de tristesse: une main abandonnée à l'ange qui le précède, l'autre placée dans celle de son père, qui le bénit, il marche, et cependant on sent que quelque chose le retient sur le seuil. On ne saurait mieux exprimer les regrets touchans d'un premier départ. L'ange et la mère de Tobie sont également rendus avec beaucoup de bonheur; mais la figure du vieux Tobie, dont le geste et l'ajustement rappellent un peu trop les traditions de concours académiques, gêne, à notre avis, l'ensemble et la naïveté touchante de cette belle composition. M. Lechmann n'en reste pas moins l'une des plus brillantes espérances de notre école.

Jusqu'ici, un étrange préjugé avait paru

interdire aux femmes artistes les sujets religieux. Dans la présente exposition, plusieurs d'entre elles ont protesté, et protesté avec succès contre une interdiction qui, il faut le dire, n'était pas moins contraire aux lois de la justice, qu'aux règles de la plus vulgaire galanterie. Parmi les tableaux qui nous ont paru le plus dignes d'attirer l'attention des visiteurs, nous citerons la *Madeleine*, de madame Dehérain, l'Assomption de la Vierge, par mademoiselle Constance Blanchard, et surtout la Vierge et l'enfant Jésus par mademoiselle Ellenrieder. Cette dernière composition a bien quelque chose de la sécheresse des premiers peintres chrétiens, tels que Perugini et Jean Bellini; mais elle respire une telle candeur et un sentiment religieux si profond, qu'il est impossible de se dérober complètement à l'espèce d'attrait qu'elle exerce. Rien assurément dans la disposition du sujet, dans la rectitude des formes ou l'arrangement des accessoires, n'est de nature à produire une vive impression, et cependant on s'arrête avec plaisir devant cette vierge au visage doux et céleste, ainsi que devant cet enfant, dont le regard est plein d'une puissance indéfinissable. On le sent, mademoiselle Ellenrieder est de cette école consciencieuse qui, s'attache moins à la forme qu'à la pensée, et qui a le rare privilège de faire partager, sinon ses convictions, au moins ses impressions à tous ceux qui étudient ses ouvrages.

Il n'est aucune partie de l'exposition où l'influence du principe religieux se manifeste d'une manière plus victorieuse que dans la salle de sculpture. Là en effet ce n'est point un essai timide, un demi-réveil de l'art, mais un long et beau travail hardiment entrepris, et presque toujours heureusement exécuté. On y remarque d'abord une étude en plâtre de grande dimension, où, sous le nom d'*invocation à la Vierge*, M. Petitot a groupé un vieillard et son fils. Ces personnages sont pleins d'expression, il y a de la douleur et de l'espérance, c'est — à — dire de la vie dans leurs regards suppliants, et, de leurs lèvres entr'ouvertes, il semble qu'on entend sortir ces paroles pleines de confiance et d'amour qui faisaient dire à Jésus-Christ : *Relevez-vous, votre foi vous a sauvé!* Ce groupe occupe la place où, à l'une des expositions précédentes, on remarquait la *famille de Caïn*, par M. Etex. N'y a-t-il pas dans cette disposition fortuite une sorte d'avertissement à ce jeune artiste, qui est sorti de la bonne voie, et qui paraît vouloir substituer son beau talent à des œuvres sans nom?

Le *David vainqueur de Goliath*, par M. Chaponnière, demande à être jugé autrement que d'après des considérations purement artistiques. On a reproché à ce travail une disproportion choquante entre la tête du géant

Philistin et celle de l'enfant qui l'a coupée; mais si l'on se reporte à ce que nous avons dit au sujet du tableau de Judith, on comprendra comment nous différons de l'avis de beaucoup d'autres, dans une question qu'ils résolvent par les seules règles de l'art, et où l'art, selon nous, ne doit venir qu'en seconde ligne.

Il y a d'excellentes parties dans le *Saint-Roch* de M. Molchneth et le *Saint-Augustin* de M. Duseigneur; mais une statue bien plus digne d'attention est celle de ce vieillard malheureux et souffrant que Dieu a soumis aux plus rudes épreuves, et qui, tombé du faite des splendeurs humaines sur un fumier moins infect que lui-même, fait entendre des paroles d'admirable résignation : « Je suis sorti nu du sein de ma mère, nu j'y rentrerai; ce que Dieu m'a » vaît donné, Dieu me l'a enlevé; il a été fait » comme il a plu à Dieu; que le nom de » Dieu soit béni! » Ces accents d'une âme non écrasée, mais épurée par la douleur, ont été merveilleusement compris par M. Klagmann. Son *Job* est bien l'homme patient et résigné de l'Écriture, et ceux qui seraient tentés de n'y voir qu'un mendiant vulgaire, ne se rendraient pas bien compte assurément de cette expression de détachement humain qui respire en lui, non plus que de ce geste et de ce regard qui ne peuvent s'adresser qu'à Dieu.

La pièce capitale de l'exposition est, sans contredit, la *Madeleine* de M. Gechter. Nous doutons que la sculpture en France ait jamais produit une œuvre plus complète, sous le double rapport du sentiment et de l'exécution pratique. Nous ne pensions pas, avant de l'avoir vu, qu'on pût arriver à une si parfaite imitation de la chair. La pose du corps, le mouvement de la tête, les plis du torse, l'action musculaire des bras et des jambes, tout cela est rendu avec une habileté et une finesse qui dépassent de beaucoup les résultats ordinaires de l'art, et qui assurent à M. Gechter une incontestable supériorité sur les autres exposans.

Et maintenant, que l'on compare à ces nobles productions de l'art chrétien le reste de friperie mythologique, qui tenait encore tant de place dans l'exposition de cette année; que l'on rapproche du *Job* de M. Klagmann les groupes de M. Dantan, ou même de M. de Bray; que l'on place, si l'on veut, la *Léda* de M. Etex et l'incommensurable *Echo* de M. Garnier à côté de la *Madeleine pénitente* de M. Gechter, et qu'on nous dise ensuite où est le triomphe de l'art avec toute la puissance de ses effets, tout le charme de ses séductions.

Pour beaucoup de gens qui doutaient encore, l'exposition qui vient de finir a résolu un grand problème. On croyait l'inspiration chrétienne épuisée par les belles composi-

tions du seizième et du dix-septième siècle ; puis, las de vivre sur les débris et les traditions de l'antiquité payenne, on avait interrogé les restes du moyen âge; qu'est-il arrivé? que le moyen âge a développé ses sources d'inspiration et de vie, et que le catholicisme est apparu au fond de tout ce qui a été produit de grand et de durable. C'est ainsi qu'après avoir long-temps erré dans les ténèbres, l'art se trouve ramené aujourd'hui aux principes qui peuvent seuls le féconder et le rajeunir.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Coup-d'œil sur le procès du complot d'Avril. — Incidens. — Récusation et refus de siéger. — Lettres de MM. de Brézé et de Semailons. — Décision relative aux conseils choisis par les prévenus. — Protestations d'une partie de la garde-nationale de Paris. — Scènes de tumulte et de violence; impossibilité du procès. — Arrêt rendu sur cet incident. — Fête du 1^{er} mai. — Travaux de la chambre des Députés. — Loi sur le cours des rivières. — Rejet de la proposition pour l'extension du droit électoral. — Victoire remportée par Zumalacarre.

Nous assistons enfin au grand drame, préparé depuis treize mois et qui nous montre la lutte des deux partis dont l'union a accompli la révolution de juillet. C'est une singulière situation que celle-là. Les accusateurs et les juges sont les hommes qui, ne voulant pas d'une révolution, l'ont faite cependant, poussés par la crainte que leur inspiraient les hommes d'insurrection et de violence ; car la nécessité dont on s'est appuyé pour le changement dynastique du 7 août, n'a été autre chose que le résultat de l'immense ascendant exercé dans ces trois journées par les hommes d'action sur les hommes de la politique.

Les accusés sont les représentants du principe révolutionnaire d'insurrection, principe accepté par leurs juges et qui est le titre originel du pouvoir institué en 1830. Le corps du délit consiste dans la réalisation de ce principe même, ou dans une tentative ayant pour but de renouveler, en avril 1854 ce qui a été considéré comme légitime et légal en juillet 1850.

Il est évident, selon toutes les règles de

la logique, que, dans la situation des accusateurs et des accusés, il y a une complète anomalie; car ceux qui, comme pouvoirs de l'État ont consacré par leurs votes toutes les conséquences du principe d'insurrection, se posent comme juges de faits entièrement semblables à ceux que, comme législateurs, ils ont approuvés et confirmés. Ainsi, le droit du peuple de se révolter contre le pouvoir établi ; sa souveraineté, le changement de la constitution de l'État et de la dynastie royale, la force matérielle opposée à la loi fondamentale; le succès d'une lutte armée, légitimant la violation des principes, voilà ce qu'a produit le mouvement révolutionnaire de juillet. Celui d'avril a présenté le même but, les mêmes circonstances; moins la victoire; mais dans l'ordre des idées morales, comme dans les règles d'une exacte justice, sont-ce les caprices de l'inconstante fortune qui rendent une action criminelle ou innocente?

Voltaire a fait dire à son Mahomet, ce vers qui renferme tout le code de la violence et de la force brutale.

« Si j'eusse été vaincu, je serais criminel;

Serait-ce là l'explication et de la révolution de juillet et du procès du complot d'avril? Il faut bien le croire puisque nous voyons le même principe héroïque, quand il est vainqueur; infâme, lorsqu'il est vaincu, empruntant au succès seul sa moralité et sa justice.

Le pouvoir l'a bien senti, puisque tous ses efforts dans ce procès tendent à écarter la question des principes, pour ne laisser subsister que celle des personnes. Pour donner à cette affaire une base en apparence rationnelle, il faut la dégager de tous les précédents, ne pas s'occuper des faits de juillet et du 7 août 1830, et prendre le gouvernement sorti des barricades et de l'Hôtel-de-ville, comme s'il résultait d'une pensée logique fondée sur l'autorité du droit et d'une constitution nationale. Mais la défense qui ne peut négliger ses avantages et sent le côté vulnérable de son adversaire, engagera nécessairement la discussion sur le terrain des principes, et là elle sera triomphante; car il n'y a pas d'argument possible à opposer par un fait à sa conséquence, par une cause à son effet.

C'est la conscience de cette fausse position qui a engagé un certain nombre de pairs à s'abstenir de siéger, en motivant leur refus sur des considérations analogues à celles que nous venons de présenter. Par

une lettre que M. le marquis de Dreux-Brézé a adressée à M. Pasquier, président de la cour, le jeune et noble pair déclare que le procès lui paraît odieux et impolitique. *Odieux, en songeant à la situation des hommes qui le poursuivent vis-à-vis des prévenus*; impolitique, parce que selon son opinion, ces débats ne sont propres qu'à rallumer des haines et des divisions qu'il faut s'efforcer d'éteindre.

M. Donatien de Sesmaisons, s'est expliqué non moins catégoriquement et avec plus de force encore. Selon lui, la pairie est incompétente pour juger les prévenus d'avril et le soin que l'on a pris de commander à un grand nombre de pairs de venir siéger, constitue une assemblée *qui sera taxée du nom de commission*. Mais ce qui détermine surtout l'auteur de cette lettre, c'est *l'alternative variable* dans laquelle la chambre a été jetée à chaque vacillation du ministère, comme si condamner ou absoudre pouvait être une chose légère, un caprice de la politique. Du reste, la loi promise par la charte n'a pas encore défini le crime, et il n'est pas permis de juger avant que la loi soit rendue. D'autres membres se sont recusés : un certain nombre pour cause de santé, plusieurs pour des motifs déduits de la nature même du procès. Les premières excuses ont été accueillies, les autres ont été rejetées; mais on ne voit pas à quoi peut aboutir ce rejet à l'égard des défailans.

Tout, dans ce procès, porte un caractère fâcheux de colère et de vengeance. Dans la prison du Luxembourg on a séparé avec beaucoup de soin les prévenus de Lyon de ceux de Paris, sans leur permettre aucune communication entre eux. La veille de l'ouverture des débats, ils ont fait demander à l'autorité la permission de se voir pour discuter quelques points de la défense commune. Il y a eu renvoi de M. Pasquier au préfet de police et de celui-ci à M. Pasquier, ou comme qui dirait de Caïphe à Pilate, pour aboutir à un refus. Enfin, et pour premier incident, les prévenus avant présenté les conclusions tendantes à faire admettre les défenseurs qu'ils avaient choisis, cette demande a été rejetée après un délibéré. Ainsi les premiers actes de ce tribunal ont été des atteintes aux droits de la défense.

On ne comprend pas bien quelle est cette persévérance à rejeter des hommes tels que MM. d'Argenson, de Cormenin, Garnier-Pagès, Carrel et autres qui ont la faculté de publier leurs opinions, soit à la

tribune, soit par la voie de la presse, alors surtout que le président de la cour a le pouvoir de réprimer les excès et d'interdire la parole aux défenseurs et conseils, qui s'écarteraient des devoirs de leur mission et des convenances. Il semble que l'on craigne que de tels défenseurs n'apportent dans cette affaire l'autorité de leurs noms et de leur position politique. Plus l'accusation était grave, plus la cause se présentait avec des circonstances imposantes et solennelles, et plus le pouvoir devait se piquer de générosité, plus il devait donner à la défense de facilités et de développement.

Qu'arrive-t-il? c'est que dans ce pays, si plein de commisération pour tout ce qui apparaît comme opprimé et comme victime, il s'est trouvé de la pitié et même de l'intérêt pour des hommes dont l'opinion repousse les doctrines, blâme la violence, et redoute l'esprit anarchique. Le sentiment de l'ordre a fait prendre les armes contre eux à la garde nationale parisienne; le sentiment de l'équité et de ce qui est dû au malheur provoque de la part d'un grand nombre de gardes nationaux des manifestations peu favorables au système que l'on suit dans ce procès. Beaucoup de citoyens ont regardé comme une dérogation à la dignité de la milice nationale, un service qui leur paraît être du ressort de la gendarmerie ou de la police. Des protestations dans ce sens ont été rédigées et couvertes de signatures. Des bataillons entiers, dit-on, se sont prononcés avec beaucoup de force, et la question d'une dissolution de ces corps, aurait été agitée au conseil des ministres: nouvelle complication que d'autres suivront encore.

Ce fatal procès est une arme qui blessera les imprudents mains auxquelles elle a été remise. Sous le point de vue chrétien, on peut dire que, de même que dans la parabole de l'évangile, il y a contre les prévenus accusation d'adultère politique, de même au 7 août 1850, il y en a eu un beaucoup plus flagrant, puisqu'il a violé et rompu tous les sermens faits au principe de légitimité. Les hommes qui ont commis celui-ci sont donc récusables en morale et selon la justice, et ne peuvent sans iniquité jeter la première pierre que le sauveur du monde défait les Pharisiens de jeter à la femme coupable.

Tandis que nous nous livrons à ces réflexions, une scène de violence et d'exaspération se passe au Luxembourg. Les prévenus protestent avec une grande éner-

gie contre l'arrêt rendu la veille; le président veut leur imposer silence; plusieurs d'entre eux prennent la parole et déclarent qu'ils parleront malgré la défense qui leur en est faite. Le ministère public menace de prendre des conclusions en vertu d'une loi qui punit de quinze jours à deux ans de prison, les outrages faits aux juges et les troubles apportés à l'audience. M. Cavaignac réclame les deux ans de prison, en avouant qu'il a outragé la cour; tous ses co-accusés se lèvent et se déclarent solidaires avec lui. Le président les invite à s'asseoir; ils n'obéissent point, la force publique est requise de prêter main forte, une lutte s'engage; les prévenus montent sur leurs bancs; les interpellations du parquet se croisent avec les clameurs des accusés, un tumulte effroyable règne dans la salle, les pairs sont stupéfaits; plusieurs paraissent atterrés; la cour se retire dans la salle de ses délibérations.

Après une suspension de plus de trois heures et demie, les pairs rentrent et leur président lit un arrêt par lequel, en donnant acte des conclusions prises contre l'accusé Cavaignac, l'incident est joint au fond, disant que, dans le cas où des désordres nouveaux se manifesteraient, la cour prendra les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité de l'audience et à la justice son libre cours.

Voilà dès le début, la justification de la prévision des hommes qui regardaient le procès comme impossible. Il est bien difficile de juger les gens malgré eux. Dans le cours d'une justice régulière, l'accusé que des formes protectrices garantissent, ne voit des ennemis ni dans les jurés, ni dans ses juges. Il est calme, docile, et son intérêt même le porte à se tenir dans les termes des convenances et d'une sage réserve. Mais ici les accusés, qui joignent à toute l'énergie de leurs opinions républicaines, l'exaspération d'une longue détention et le pressentiment d'une inévitable condamnation, ne se croient ni obligés, ni intéressés à garder des ménagemens. Une grande faute a été commise dès le principe: on a refusé aux prévenus les conseils et défenseurs qu'ils demandaient, et par là écarté le seul frein qui pouvait les retenir dans les bornes de l'ordre et du respect. Il est certain que des hommes tels que MM. Voyer d'Argenson, de Cormenin, Audry-de-Puyraveau, de Lamennais, Tarayre, Legendre et autres n'auraient prêté leur ministère à la défense, que sous la condition d'un entier abandon à leurs

conseils, et de l'observation, par les accusés, du calme nécessaire à une longue discussion. On s'est donc privé d'une garantie précieuse, sans atténuer l'effet des discours qui peuvent être prononcées dans l'enceinte de la cour; car il n'est pas une seule parole possible dans le langage révolutionnaire, que les prévenus ne puissent prononcer d'une manière plus véhémentement et plus incisive encore que les hommes qu'ils ont appelés à leur secours.

Nous l'avons dit déjà, ceci est un combat. Le pouvoir veut s'appuyer sur l'ordre, et la révolution sur son principe le désordre. Aussi rien n'est-il plus singulier, on pourrait dire ridicule, que de voir M. le procureur-général, Martin du Nord, en robe rouge, escorté d'une escouade de substitués, entouré de codes et de livres de droit, s'en venir au milieu d'une émeute violente, citer froidement l'article 5 de la loi du 25 mars 1822, comme s'il s'agissait ici d'un charivari injurieux et nocturne, ou d'un jet de pierres par un ivrogne. Dans un autre fameux procès, où le principe de l'ordre social était sur le banc des accusés et le crime avec toutes ses fureurs sur les sièges des juges, on vit le vertueux Malesherbes entouré de livres d'histoire et de droit, citer d'un ton pénétré et convaincu, en faveur de l'auguste victime, Bacon, Grotius, Puffendorff, Domat et toutes les grandes autorités, comme s'il s'était agi d'un procès ordinaire, comme s'il eut parlé devant des hommes dont la conscience cherchât à s'éclairer et à trouver un point d'appui pour l'équité de l'arrêt. Contre les passions, il n'y a que le langage de la passion, contre des prévenus aussi ardens, aussi exaltés et décidés à tout braver, les voies ordinaires sont impuissantes, et il ne restera aux juges et aux accusateurs que ce que nous voyons: les mesures violentes, l'arbitraire, la force, tout ce qui caractérise une réaction.

L'arrêt qui, au lieu de juger l'incident à l'instant même, le réunit au fond est un pas rétrograde; on peut dire que la cour a reculé; c'est un début fâcheux dans une affaire pareille.

Au surplus, les trois grands pouvoirs politiques semblent être arrivés au point d'une décadence rapide, et tout semble conspirer à effacer leur lustre et le prestige qui les environne. La pairie se déconsidère par ce combat livré à son propre principe, par ce contact violent et prolongé avec des hommes dont la présence est

pour elle un souvenir amer et un reproche.

La royauté, voilée maintenant derrière un rideau, devenue comme étrangère à toute action politique, chose nouvelle en France, est un astre éclipsé sans lumière et sans chaleur. On a pu s'en apercevoir le jour de la fête de Louis-Philippe dont l'aspect a été triste, morne et décoloré. Les discours officiels ont roulé sur les circonstances les plus insignifiantes, et sans la naissance du fils de la reine des Belges, les orateurs auraient éprouvé l'embarras du poète qui, ayant à louer un vainqueur des jeux Olympiques, ne trouva d'autre moyen que de célébrer Castor et Pollux. Les dispositions pour les réjouissances ont été parcimonieuses et mesquines; la multitude froide et indifférente. Ce n'est pas ainsi qu'aux jours de gloire et de prospérité les Français fêtaient la plus haute représentation de leur nationalité.

La chambre des députés suit le même mouvement de décadence. Le vote des 25 millions, en compromettant à la fois la fortune et l'honneur de la France, a produit une vive impression sur l'opinion publique. Celui des fonds secrets, couvert d'un voile si transparent que la corruption et tout un système de vénalité et de dégradation de l'honneur national apparaissent à tous les yeux, a ajouté au sentiment pénible que le premier avait fait naître. Un nouvel incident est venu aggraver cette situation, en prouvant que l'intérêt général touche peu cette assemblée et qu'elle renferme dans un monopole étroit la mission qu'elle a reçue. En écartant de l'ordre du jour toutes les lois qui devaient ou compléter les institutions promises, ou, comme celle des douanes, fixer les incertitudes de l'agriculture et du commerce, la chambre n'a réservé que le budget et une loi spéciale qui doit donner au gouvernement dix-huit millions pour l'amélioration du cours des rivières, sous une apparence d'utilité publique, quoique toute locale. On sait que cette loi est destinée à remplir des promesses électorales et à récompenser des départemens et des arrondissemens qui se sont montrés dociles à l'influence du pouvoir. C'est ce qui lui donne un vernis fâcheux qui participe de la nature des fonds secrets. Les 25 millions américains, les 5 millions de la police! les 18 millions des rivières, le budget enfin, tout cela a trop l'apparence d'une connivence, d'une sorte de partage entre des privilégiés, et le crédit ainsi que la consi-

dération de cette assemblée y perdent plus encore que ne gagnent les intérêts particuliers engagés dans ces questions pécuniaires.

Quand on tient un monopole aussi lucratif, on se garde bien de le partager et d'y faire participer de nouveaux intéressés. Un membre de la chambre a déposé une proposition ayant pour objet d'admettre aux droits électoraux, les citoyens compris dans la seconde partie de la liste générale du jury. Renvoyée dans les bureaux, elle a été repoussée à l'unanimité non des voix, mais des neuf comités. Ainsi une révolution faite pour le développement du principe de liberté, refuse d'étendre le droit d'élection; ainsi la chambre née du privilège, ne veut pas même discuter la convenance de faire entrer dans le monopole un nombre fort restreint de nouveaux électeurs. Ce grief, et ceux non moins légitimes qui résultent de l'abandon des intérêts publics et de l'honneur de la France, porteront tôt ou tard leurs fruits.

Il viendra un moment où, comme en Arragon et en Navarre, le patriotisme français se réveillera et opérera des miracles, en faisant dans l'ordre de l'intelligence et de la politique, ce que don Charles V et Zumalacarreguy font par les armes. A mesure qu'un champion se présente devant eux, il est terrassé comme par la puissante main de la Providence. Rodil est anéanti; Mina, le Goliath de l'usurpation et de l'esprit révolutionnaire, succombe à son tour; Valdez se présente, suivi de toutes les forces que le pouvoir siègeant à Madrid a pu rassembler; quelques bataillons suffisent pour balayer cette armée de 14 mille hommes, la disperser et l'écraser. Une action glorieuse couvre de confusion les ennemis de la légitimité et donne la victoire à la cause de la religion et de la liberté. La main de la Providence est évidemment là. Le patriotisme de sujets fidèles, leur attachement aux vénérables institutions de la monarchie, leur confiance en celui qui tient dans sa main le sort des dynasties royales et des peuples, ont fait le reste. Un pauvre pays de montagnes est devenu en Europe le modèle des vertus, de la résignation, du dévouement patriotique et de l'héroïsme. Ainsi la France se retrouvera un jour dans ses vrais enfans!

Quatre jours passés en incidens suivis d'arrêts, en réclamations et conclusions, en menaces, violences et tumultes, ont à la fin démontré l'impossibilité matérielle du procès d'avril. C'est ce qu'avaient prévu tous les hommes raisonnables.

Le procès est impossible, dès que la cour des pairs est obligée de modifier la forme des débats et d'établir des catégories et des distinctions qui vont faire plusieurs procès au lieu d'un procès, dès qu'elle est forcée de procéder hors des règles ordinaires de la jurisprudence criminelle.

Aucune régularité, aucune application méthodique des codes ne sont possibles là où les haines politiques viennent se placer entre les juges et les accusés. Ce que nous voyons n'est pas un procès; c'est la guerre civile qui continue au Luxembourg; or la guerre civile n'a point de lois.

M. l'abbé de Lamennais, qui n'est pas encore parti comme on l'avait annoncé, a fait, au moyen d'affiches placardées dans le quartier des écoles, un appel à la charité publique, en faveur des pères de famille qui se trouvent parmi les prisonniers du Luxembourg. Ces affiches sont, dit-on, écrites et signées de sa main. La charité d'un prêtre ne s'adressera jamais vainement à des chrétiens en faveur d'être malheureux et souffrants; mais il est fâcheux pour le succès de cet appel que celui qui le fait n'agisse pas sous le seul titre de ministre de J.-C., et qu'après avoir publié les *Paroles d'un Croyant*, il se soit constitué le défenseur et l'aumônier de la république anarchique.

On assure, au surplus, que M. de Lamennais est fort contristé et découragé de tout ce qu'il a reconnu d'irréligieux parmi ses clients, et que, dans son désespoir, il a été, en effet, au moment de reprendre la route de Saint-Malo. S'il en est ainsi, son action n'est que plus méritoire.

Un événement favorable à l'humanité, auquel applaudiront tous les cœurs chrétiens, vient de faire briller un rayon de consolation au milieu des horreurs de la guerre civile et des tristes querelles des partis. Lord Elliot a échoué dans la partie de sa mission qui avait pour but d'obtenir de Charles V, la renonciation de ses

droits. «Allez voir mes légions, lui a dit le roi d'Espagne, et je m'en rapporte à vous du soin de dire à votre gouvernement combien votre mission est absurde.» Mais l'envoyé anglais ne retournera pas les mains vides. Il rapporte un traité signé des deux généraux, Zumalacarreguy et Valdès, par lequel il y a engagement de ne pas fusiller les prisonniers de guerre et les habitans, et de ne plus livrer les villages à l'incendie. Don Carlos a généreusement renoncé le premier à un système de représailles, auquel l'avaient forcé les barbares de Rodil et de Mina. Lord Elliot, après avoir séjourné successivement au quartier-général de Charles V et de Valdès est parti pour Madrid, sans doute afin de faire ratifier le traité par la régente. Dans la situation prospère où sont les affaires de don Carlos, on peut dire que c'est lui qui a fait une grande et noble concession. Elle doit lui concilier encore plus l'affection et les vœux des véritables Espagnols.

D'UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ LACORDAIRE.

En nous rappelant ce qui s'était passé l'année dernière, et pour satisfaire à des demandes multipliées, nous avons voulu que nos abonnés des provinces et les personnes de Paris qui ne pouvaient pas assister aux conférences de Notre-Dame, fussent à même de s'en faire une juste idée, en lisant *la Dominicale*. En reproduisant ce qu'elles avaient à nos yeux de plus remarquable, c'était fournir en même temps à la parole sainte le retentissement qui nous paraissait nécessaire dans les circonstances actuelles. L'événement a répondu à notre attente : les félicitations nous sont arrivées de tous côtés; et les nombreuses livraisons de la *Dominicale* qui ont circulé chaque dimanche à la métropole prouvent également l'accueil qu'ont reçu nos analyses, de la part de ceux-là même qui, auditeurs assidus, pouvaient en apprécier l'exactitude.

Nous avons donc été surpris des réclamations faites à ce sujet par M. l'abbé Lacordaire dans quelques journaux, et de celles qu'il nous a adressées. Nous devons d'autant moins nous y attendre, que nous n'avons pas dit un mot dans *la Dominicale* qui pût faire supposer de notre part le dessein de reproduire les conférences officiellement, ou dans toute leur étendue. Outre qu'elles eussent occupé beaucoup trop d'espace dans nos colonnes, nous étions trop confians

dans la science théologique de M. l'abbé Lacordaire, pour citer intégralement ses discours et donner par là un caractère permanent à des inexactitudes échappées dans la chaleur de l'improvisation. Quant à la fidélité des morceaux que nous avons reproduits, nous sommes d'autant plus fondés à la garantir, qu'ayant assisté aux conférences, nous avons pu vérifier par nous-mêmes l'exactitude avec laquelle un des plus habiles sténographes de Paris les a recueillies dans toute leur étendue. Il nous serait facile de démontrer, en reproduisant tous les passages que nous avons cru devoir omettre, combien nos citations ont été faites avec discernement sous plus d'un rapport. Nous en appelons du reste à la mémoire de ceux qui ont entendu les conférences comme nous.

Nous regrettons que nos bonnes intentions n'aient pas été appréciées par un jeune prêtre dont nous honorons le caractère autant que nous admirons le zèle et les succès, comme nous avions peut-être le droit de l'attendre. Si la lettre qu'il a fait insérer dans les journaux a pour but de se plaindre de la reproduction de ses discours, elle devait être commune aux trois ou quatre feuilles qui les ont cités, comme nous, avec plus ou moins d'étendue et de fidélité: si au contraire elle n'a pour fin que de donner sous une autre forme une nouvelle rétractation pour les inexactitudes qui lui sont échappées, et dont nous avons peut-être reproduit quelques-unes, malgré le soin que nous apportions à les faire disparaître, nous croyons qu'elle était inutile. Celle qu'il a faite avec une candeur et un courage qui honorent son caractère, en terminant sa dernière conférence, suffisait sans doute, et nous ne sachions pas que ces inexactitudes, échappées à une improvisation chaleureuse, aient atténué l'effet moral produit par ses discours.

PROCÈS DE LA COUR DES PAIRS.

Le procès des prévenus d'avril a commencé le 5 mai. Le 4 au matin, les accusés parisiens, qu'on avait séparés des accusés lionnais en les transférant à la prison du Luxembourg, voulurent faire connaissance avec leurs nouveaux hôtes. Quelques uns d'entre eux essayèrent donc d'escalader la muraille qui les séparait. Le commissaire de police, chargé de la surveillance, cria aussitôt à la garde; et après quelques altercations, tout rentra dans l'ordre.

Une commission avait été chargée de se rendre auprès de M. Pasquier pour demander qu'il fût permis aux accusés d'avoir en

présence de leurs défenseurs une réunion générale, dans laquelle seraient décidées plusieurs questions qui importaient à l'ensemble de la défense. M. Gisquet, à qui la demande fût renvoyée, comme chargé de la police du Luxembourg, refusa d'accorder cette permission, alléguant que des désordres ayant eu lieu la nuit même dans la prison, il craignait qu'une réunion générale ne donnât lieu à quelque effervescence de la part des prévenus.

Pendant ce temps la Cour tenait une séance secrète, dans laquelle on décidait plusieurs questions relatives au cérémonial du procès. Une vingtaine de lettres d'excuse furent aussi soumises à la Cour. Parmi ces lettres, deux ou trois seulement annonçaient des refus de siéger, pour cause d'incompétence de la Cour ou d'improbation du procès. L'une de ces lettres est de M. le comte Donatien de Sesmaisons, une autre de M. de Dreux-Brézé.

Le 5, dès le matin huit heures et demie, le 37^e régiment de ligne et les gardes municipaux étaient arrivés au palais. A toutes les grilles du jardin, d'ailleurs fermées, on avait posté des demi bataillons de troupes de ligne. La cour du palais était remplie de vétérans, de hussards, de gardes municipaux, de gardes nationaux, et d'agens de police. Dans toutes les casernes, les troupes avaient été consignées; toutes celles de service avaient reçu des paquets de cartouches; quatre magasins de munition étaient établis dans le jardin; plusieurs pièces de canon; amenées la nuit, avaient été placées dans l'allée de l'Observatoire, et le jardin était transformé en un vaste bivouac.

Telles étaient les dispositions formidables qui avaient été prises contre un danger imaginaire; car aucune marque d'agitation ne se faisait remarquer dans la foule considérable qui s'entassait aux abords du palais de la chambre des Pairs.

A midi et demi les accusés furent introduits, ceux de Lyon les premiers. Un assez grand nombre étaient en casquette, presque tous avaient des cocardes tricolores. L'un d'eux, le nommé Beaune, porte encore son bras en écharpe.

Après eux arrivèrent les accusés de Paris, précédés d'un nombreux renfort de gardes municipaux. Presque tous portent une casquette militaire en cuir verni, garnie par une chaînette argentée. A côté de chacun des prévenus s'assied un garde municipal. A deux heures, la Cour entra en séance. Tous les pairs sont en costume et

l'épée au côté. Les membres du parquet sont en robe rouge.

M. Martin (du Nord) remplit les fonctions de procureur-général; MM. Chégaray et Franck-Carré, celles d'avocats-généraux, et MM. Plougoulin et de la Tournelle, celles de substituts du procureur-général.

L'appel nominal a constaté l'absence de MM. le duc de Grammont, de Valentinois, de Talleyrand, de Broglie, de Maillé, de Tracy, de Monbadon, comte de Vaubois, maréchal Maison, duc de Brissac, marquis d'Aligre, Boissy du Coudray, duc de Bellune, marquis de Castellane, comte Rambon, comte de Dufort, marquis de Biron, marquis de Louvois, marquis de Mun, comte de Talaru, Vêrac, Morel-Vindé, Lynced, d'Osmond, de Sabran, de Choiseul, de Bérenger; Catelan, d'Anthouard, de Pontécoulant, Pelet (de la Lozère), de Saint-Simon, d'Angosse, de Conégliano, de Valmy, Portal, comte Roy, Bordesoulle, de Puysegur, de Cabriei, de Courtarvel, de Breteuil, Lainé, d'Ambrugeac, de Brancas, du Cayla, Lanjuinais, de Chabrivant, Lauriston, de Dreux-Brézé; duc de Dalmatie, de Sesmaisons, Barthelemy, Duperré, Boisgelin, Lagrange, Caffarelli, comte d'Erlon, général Exelmans, Français (de Nantes), Saint-Sulpice, Emerian, Allent, Roussin, de Sercey, Grenier, Grouchy, Canson, maréchal Gérard, de Richelieu, comte de Preissac, Lepoittevin, Duchâtel, Saint-Aignan, Cassaignolles, Baillot, Gasparin et Bernard.

On procéda ensuite à l'interrogatoire des accusés sur leurs noms, prénoms, profession, et domicile. Un grand nombre refusèrent de répondre, ajoutant qu'ils garderaient un silence obstiné jusqu'à ce qu'on leur eût permis de choisir librement leurs défenseurs. Après le tumulte occasionné par cet incident, l'accusé Beaune demanda la parole, et dit :

« M. le président veuillez donner l'ordre de faire entrer dans l'enceinte nos femmes, nos sœurs et nos mères, on ne saurait vous refuser. Dans les temps les plus terribles de toutes les révolutions, les familles des accusés ont toujours eu le droit d'assister au jugement de leurs parens; je ne pense pas qu'on veuille nous ravir ce droit. Ici le privilège du rang et de la naissance doit céder au malheur et au privilège de la nature, je demande que nos femmes soient admises, et qu'on leur accorde une tribune.

Ma femme a fait 120 lieues pour venir près de moi, je demande qu'elle soit admise chaque jour; si vous la repoussez, chaque

jour elle protestera par sa présence à la porte de votre palais, et nous, nous n'aurons plus à voir en vous des juges, mais des ennemis.

Cette réclamation fut écartée par le président comme demandant une chose contraire aux précédens de la Cour.

La question des conseils fut aussi soulevée et après avoir entendu M. Martin (du Nord), et deux heures et demie de délibération, le président donne lecture de l'arrêt suivant :

« La Cour, statuant sur la demande des accusés Beaune et autres, tendant à ce qu'il plaise à la cour de leur permettre de prendre pour conseils les sieurs Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveou et autres, non avocats ni avoués;

» Vu l'article 296 du Code d'instruction criminelle;

» Oui le procureur-général en ses conclusions;

» Attendu que le président de la Cour a fait un usage juste et légitime du pouvoir discrétionnaire qui lui est conféré par l'art. 295 dudit code;

» Dit qu'il n'y a lieu à admettre la demande des accusés. »

Cet arrêt excita une grande agitation parmi les accusés. Les uns faisaient entendre d'énergiques protestations, les autres demandaient qu'on les jugeât de suite.

— La séance du 6 commença par de violentes protestations contre l'arrêt rendu dans la séance précédente. M. Cavaignac avait demandé la parole, qui lui fut refusée. Le tumulte alors fut au comble. Tous les accusés se levaient et criaient : Parle, parle, Cavaignac ! Nous protestons tous, tous !.....

M. Martin (du Nord), procureur-général. « M. le président a déclaré que les accusés ne devaient pas prendre la parole avant de l'avoir obtenue et avant la lecture de l'acte d'accusation ; ainsi le prescrit la loi. Il faut que la loi soit observée : si le moindre trouble est apporté à l'audience, je conclurai à l'application des peines prescrites par la loi contre le premier accusé qui troublera l'ordre.

Les accusés se levant : contre tous, contre tous ! — Ils étaient demeurés debout, et leurs voix mâles, leurs gestes énergiques, leurs physionomies animés dominaient l'assemblée et les spectateurs ; les juges restaient pâles et immobiles sur leurs sièges.

M. Le procureur-général. « Nous requérons que la cour fasse application à l'accusé Cavaignac de l'art 5 de la loi du 25 mars 1822, qui punit de 15 jours à 6 mois de prison la

diffamation et l'injure euevers les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions...

M. Cavaignac. Je demande deux ans ! (Mouvement.)

M. Le procureur-général continuant : Et que la cour condamne en conséquence aux peines portées par ledit article.

Les accusés, en masse. Condamnez nous tous, tous ! (Marques de stupeur aux bancs de la pairie.)

Il est impossible de décrire cette scène. Le tumulte était au comble. Après quatre heures de délibération, pendant lesquelles un renfort de gardes municipaux fut introduit, M. le président lut l'arrêt suivant :

« La cour, statuant sur le réquisitoire du » ministère public, et y faisant droit ; atten- » du que des faits graves se sont passés à » l'audience de ce jour ; que plusieurs ac- » cusés, par des clameurs, du tumulte et » des violences, ont empêché le cours de la » justice, malgré les avertissements du pré- » dent ;

» Donne acte au procureur-général de ses » conclusions contre l'accusé Cavaignac, » joint l'incident au fond, et dit que dans le » cas où des désordres nouveaux se mani- » festeraient, la cour prendrait des mesures » nécessaires pour assurer la tranquillité » de l'audience et à la justice son libre » cours. »

La séance du 7 ne fut que la continuation du désordre et du tumulte qui avaient eu lieu dans les premières. Ce jour là, un incident soulevé par l'un des avocats, servit de point de départ aux accusés pour faire entendre d'énergiques et violentes protestations contre la faculté qui leur a été refusée par la cour de choisir des défenseurs et des conseils hors du barreau. Nous n'essaierons pas de rendre cette séance dont il n'est guère possible de se faire une idée. Le président paraissait interdit, et MM. les pairs effrayés. Il paraît que les accusés ont pris le parti de rendre le procès impossible par le tumulte qu'ils occasionnent et de faire entendre les mêmes protestations à chacune des audiences. Nous ne pouvons du reste donner une idée plus exacte du désordre qui régnait qu'en plaçant en regard l'un de l'autre deux pièces qui ont été lues en même temps, sans que rien ait pu empêcher l'accusé Beaune qui lisait la protestation de continuer.

M. MARTIN (du Nord). « Le procureur général du roi près la cour des pairs,

« Vu l'arrêt en date du 6 de ce mois, qui décide que les mesures nécessaires pour assurer à la justice son libre cours, seront prises dans le cas de nouveaux désordres commis par des accu-

M. BEAUNE. « La presque unanimité des accusés de Lyon, de Paris, Saint-Etienne, Arbois, Lunéville, Marseille, Epinal, Grenoble, soussignés, » « Après les faits graves qui ont eu lieu aux deux premières audiences, croient qu'il est de leur dignité comme de leur de-

« Vives clameurs aux bancs des accusés, qui vont toujours croissant jusqu'à la fin de ce réquisitoire »

« Attendu, en fait, qu'au lieu d'obéir à ces avertissements, certains accusés, par un tumulte qui paraît le résultat d'un système concerté entre eux à l'avance, s'efforcent de rendre impossible le cours régulier du procès. (Plusieurs voix : Prenez de suite nos tétes !)

« Attendu que s'il pouvait dépendre des accusés d'entraver par des moyens quelconques, la marche d'une affaire, la puissance publique leur appartiendrait, et que l'anarchie prendrait la place de la justice; que la tolérance qui serait apportée à cette rébellion contre la loi serait un véritable déni de justice envers la société et envers ceux des accusés qui usent de leur droit pour réclamer le jugement. (Les accusés : Nous protestons tous ! tous !)

« Requiert qu'il plaise à la cour d'autoriser M. le président à faire sortir de l'audience et reconduire en prison tout accusé qui troublera l'ordre. (Les accusés : Nous sortirons tous ! à la charge par le greffier de tenir note des débats, et d'en rendre compte à l'accusé expulsé à l'issue de l'audience, pour l'affaire être ainsi continuée dans son ensemble, tant à l'égard des accusés présents de fait à l'audience, qu'à l'égard de ceux que leurs vi lences en ont fait expulser. » (Les accusés : Vous pouvez être nos bourreaux ; nous juges, jamais !)

voir d'adresser à la cour des pairs la déclaration suivante :

« La cour a, par son arrêt, violé le droit de la libre défense. (Aux bancs des accusés : Oui ! oui !)

« Cour souveraine armée d'un pouvoir exorbitant, jugeant sans contrôle, procédant sans loi, elle eulève la garantie la plus sainte à des accusés qui sont ses ennemis politiques, qu'elle retient depuis quatorze mois dans les prisons, et qu'elle force à venir défendre devant elle leur honneur et leur vie.

« Hier elle a été plus loin encore, elle a prononcé un arrêt contre l'accusé Cavaignac, sans permettre à personne ni à lui-même de dire un seul mot pour sa défense.

« Enfin, M. le président a voulu commencer la lecture de l'acte d'accusation, alors même que l'innocence des accusés n'était pas constatée, et qu'aucun délinquant ne se trouvait à l'audience.

« Tous ces actes constituent des violences judiciaires, qui sont les précédents naturels des violences administratives auxquelles la cour des pairs veut aboutir.

« Dans cette situation, les accusés soussignés déclarent que la défense étant absente, les apparences mêmes de la justice sont évanouies ; que les actes de la cour des pairs ne sont plus à leurs yeux que des mesures de force, dont toute la sanction se trouve dans les baïonnettes dont elle s'entoure.

« En conséquence, ils refusent désormais de participer par leur présence à ces débats (oui ! oui !); et, convaincus que le seul recours des hommes libres est dans une inébranlable fermeté, ils déclarent qu'ils ne se présenteront plus devant la cour des pairs, et qu'ils la rendent personnellement responsable de tout ce qui peut suivre de la présente résolution. » (Les accusés : Oui ! oui ! nous le déclarons !)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Les nominations suivantes viennent d'avoir lieu dans l'épiscopat :

M. de La Motte-Vauvert, évêque de Vannes est nommé à l'archevêché d'Aix, en remplacement de M. Raillon, et M. Dupont, évêque de Saint-Diez est nommé à l'archevêché d'Avignon, en remplacement de M. d'Humières. M. l'abbé de Hercé, curé à Laval, est nommé à l'évêché de Vannes, en remplacement de M. de La Motte-Vauvert. et M. l'abbé de Jépliaumont, grand-vicaire de Bourges est nommé à l'évêché de Saint-

Diez, en remplacement de M. Dupont. M. l'abbé Thibault, chanoine de Notre Dame à Paris, est nommé à l'évêché de Montpellier, en remplacement de M. Fournier.

— La procession annuelle de Notre-Dame-d'Espérance, à Marseille, a eu lieu le 26 avril au soir, sur la paroisse Saint-Martin. Elle s'est faite avec beaucoup de pompe et de calme, et a prouvé qu'il n'y avait eu aucune raison d'interdire les processions à Marseille. L'autorité n'a point empêché celle-ci; mais elle n'a pas voulu la favoriser et a refusé un détachement qu'on lui avait demandé pour maintenir l'ordre, et dont d'ailleurs l'événement a montré qu'on n'avait pas besoin.

— Une assemblée de charité aura lieu dans l'église de Saint-Louis, à Versailles, le dimanche 10 du courant, pour l'achèvement de l'église catholique de Lausanne. Le sermon sera prononcé entre vêpres et complies, par M. l'abbé Dupanloup, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris. La quête sera faite par madame la comtesse Pauline de Gauville, madame Edouard de Blanpré, madame James Saunders et madame de Stamor. Les personnes qui ne pourraient assister à l'assemblée, sont priées d'adresser leur offrande aux dames quêteuses, ou à madame la marquise de Campigny, boulevard de la Reine, ou à madame Aubin de Blanpré, rue des Bourdonnais. Les plus légères aumônes seront reçues avec reconnaissance par les pauvres catholiques de Lausanne.

— La ville de Versailles n'est pas restée en arrière du mouvement qui s'est manifesté dans la capitale et dans les principales villes de France. Une affluence nombreuse de fidèles a constamment suivi les prédications de M. l'abbé Weber, chanoine de Saint-Denis, et de M. l'abbé de La Planche, chanoine honoraire de Chartres, dont l'un prêchait la station à l'église saint Louis, et le dernier à Notre-Dame. Ces deux ecclésiastiques ont été fort goûtés; et les fruits les plus abondants ont récompensé dignement leur zèle. Nous sommes flattés d'apprendre sur M. de La Planche en particulier ces témoignages; c'est une consolation et une espèce de dédommagement aux injustes et persévérantes persécutions dont il est victime depuis près de cinq ans. C'est à regret que l'on voit cet ecclésiastique privé de rendre à l'église des services semblables à ceux qu'il a rendus avec tant de succès dans sa paroisse. On sait que M. de La Planche se trouve depuis la révolution de juillet expulsé de Passy dont il est curé, malgré le vœu

de la majeure partie des habitans dont il s'était fait aimer et respecter. C'est un fait assez curieux à rapprocher des lamentations de la presse irreligieuse contre les prétendues avances faites au clergé par le gouvernement que cette expulsion d'un curé de sa paroisse, faite au mépris de toutes les lois et maintenue contre de hautes et légitimes réclamations.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Depuis notre dernière livraison, l'on a reçu la nouvelle d'un grand avantage remporté par Zumalacarre-guy sur Valdès. Voici quelques détails :

La nuit du 20, Valdès demeura avec ses colonnes, composées de 12,000 hommes, à Contrasta et ses environs; Zumalacarre-guy, avec trois compagnies de Larraona, à trois quarts de lieues de Constastu. Cinq de ses bataillons occupaient Arnaroché, Eulate et Saint-Martin, villages de la haute Amezcuá.

Le jour suivant, Valdès voulut pénétrer dans l'Amézcuá; il parvint en effet jusqu'au village de Saint-Martin; mais il fut repoussé par Zumalacarre-guy, qui l'obligea à se replier sur les points d'Eulate et Arnaroché en gravissant la montagne d'Urbara.

Valdès passa la nuit du 21 campé dans la montagne où il fit brûler huit bergeries. Au point du jour du 22, le combat s'engagea entre les deux avant-gardes; celle de Zumalacarre-guy avait passé la nuit à Amézcuá. D'après le rapport d'un témoin de l'action, le feu a commencé dès le matin, il a duré tout le jour, et n'a cessé qu'à cinq heures du soir.

L'ennemi a voulu, à plusieurs reprises, tenter une retraite sur Estella; mais battu par Zumalacarre-guy, il a été obligé d'y renoncer, et de prendre par la gauche pour se réfugier à Abarzuza, sans pouvoir se réunir à la garnison d'Estella, et exposé à souffrir de nouvelles attaques.

Voilà Valdès battu dès son début. Il avait annoncé au général Harispe que ses dispositions étaient telles que les carlistes allaient être rejetés sur la frontière, et il le pria de se tenir prêt à les désarmer pour les repousser dans l'intérieur de la France. Le général Harispe avait déjà commencé à masser ses troupes pour se préparer au désarmement des carlistes. Déjà, à plusieurs reprises, pareilles vanteries avaient été publiées; il faut espérer que les nouvelles de ce jour rendront le général Harispe plus circonspect.

Lord Elliot a quitté le roi le 23 au matin,

pour se rendre au quartier-général de Zumalacareguy, et passer ensuite dans celui de Valdès; et pour revenir à Bayonne par Pampelune.

Il trouvera Valdès bien confus d'avoir été battu, lui qui arrivait avec une si ferme espérance de tout terminer en faveur de la révolution.

Lord Elliot est fort content de la réception qui lui a été faite et des égards dont il a été entouré au quartier royal, tant par le roi lui-même que les personnes qui se trouvaient auprès de S. M.

— Le roi Othon doit être couronné à Athènes, vingt jours après sa majorité, c'est-à-dire, le 21 juin. Les insignes royaux destinés à figurer dans cette cérémonie, sont confectionnés à Paris.

— Tous les journaux de province s'accordent à nous apprendre que la fête de Louis-Philippe n'a eu d'autre résultat que de faire ressortir l'impopularité de son gouvernement. Dans les villes où la garde nationale n'a pas encouru la *faveur* d'une dissolution, le petit nombre des citoyens sous les armes s'est renfermé dans le silence le plus opiniâtre, et les fonctionnaires publics en ont été pour leurs frais d'enthousiasme et de harangues officielles.

A Paris, le soir, la foule s'est portée en masse aux Tuileries pour assister au *concert-monstre*. Les deux premiers morceaux du concert ont été écoutés dans le plus profond silence: c'était un morceau de la *Gazza ladra* et *Où peut-on être micux*, etc. Louis-Philippe a paru au second air sur le balcon de la salle des maréchaux; sa présence a provoqué une explosion d'acclamations dont le sens n'était nullement équivoque, et ne pouvait en aucune manière s'interpréter par le *vive le roi* officiel.

On a demandé à grands cris la *Marseillaise*, l'orchestre l'a exécutée. L'auditoire l'a redemandée: l'orchestre ayant répondu négativement, la foule s'est mise à l'entonner, et il y a eu écho dans tous les coins du vaste jardin des Tuileries.

Trois fois la *Marseillaise* a été reprise, et entre chaque couplet s'élevaient les cris: *à bas le procès-monstre!... l'amnistie! à bas les doctrinaires! Rendez-nous nos vingt-cinq millions!* Ce concert improvisé et usurpateur n'a pas paru être du goût de sa majesté; après quelques coups de chapeau perdus dans les airs, le roi s'est retiré avec sa famille.

« Le départ de Louis-Philippe a été salué par le *Chant du départ*; et le couplet fini, toute l'assemblée, composée de jeunes gens,

de jeunes ouvriers et de femmes, s'est mise à danser autour du bassin la *Carnagnoise*, que Philippe-Egalité dansa tant de fois dans les beaux jours de la république. A chaque ronde succédait le monologue *Rendez-nous nos vingt-cinq millions! l'amnistie! à bas le procès-monstre!* et pas un seul cri de *Vive le roi!*

— On écrit de Naples qu'à l'occasion de la fête de Pâques, le roi a accordé leur grâce ou une commutation de peine à 23 criminels condamnés.

— M. Seroy, ancien sous-préfet de Dinan, vient d'être condamné à Rennes à trois mois de prison, pour délit politique. Madame Seroy, bien qu'elle fût enceinte, n'avait pas voulu se séparer de son mari; elle le suivit à Pontivy, et partagea sa captivité. Tous les gens de bien, de quelque parti qu'ils fussent, admiraient ce dévouement et cette belle conduite. L'autorité seule y a été insensible, et on l'a vue, dans le moment où un médecin venait d'attester que la séparation de son mari serait très-dangereuse pour madame Seroy, prononcer cette séparation d'une manière brutale. Ce qu'on avait craint est arrivé. Madame Seroy n'a pas plutôt appris qu'elle allait voir son mari s'éloigner, qu'après deux jours de souffrance, elle a mis au monde, avant terme, un enfant qui est mort aussitôt. Nous n'avons pas besoin de faire les réflexions qu'inspire naturellement un pareil trait.

— S'il est une fête nationale en France, c'est assurément celle de Jeanne d'Arc; et cependant le gouvernement de juillet, pour rester fidèle à son origine et à ses principes, vient de l'abolir. Sans doute une pareille mesure offre quelque chose de bien affligeant et de bien odieux, mais, après tout, elle n'est qu'une conséquence inévitable et forcée du système qui est sorti vainqueur du sein des barricades: les ministres de Louis-Philippe ne peuvent donc laisser continuer plus long-temps la célébration de la fête de la *Pucelle* sans manquer au pouvoir qu'ils sont appelés à défendre et à conserver.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

POÉSIES NOUVELLES.

Premier article.

Le poète est semblable aux oiseaux de passage,
 Qui ne bâtissent point leurs nids sur le rivage,
 Qui ne se posent pas sur les rameaux des bois ;
 Nonchalamment bercés sur le courant de l'onde,
 Ils passent en chantant loin des bords, et le monde
 Ne connaît rien d'eux que leur voix.

Jamais aucune main sur la corde sonore
 Ne guida dans ses jeux ma main novice encore :
 L'homme n'enseigne pas ce qu'inspire le ciel :
 Le ruisseau n'apprend pas à couler dans sa pente,
 L'aigle à fendre les airs d'une aile indépendante,
 L'abeille à composer son miel

(LAMARTINE.)

La poésie, c'est donc l'homme lui-même, avec ce que son cœur contient de plus intime, ses doutes, ses rêves, ses espérances; avec ce que le monde extérieur a de plus suave dans les images et de plus mélodieux dans les sons. C'est la langue universelle et par excellence qui saisit et étroit l'homme par toutes ses faces, sans qu'il y ait au fond de son être une corde qu'elle ne fasse vibrer, une sensation qu'elle n'excite, une idée qu'elle ne réveille, une image qu'elle n'évoque, une profondeur mystérieuse qu'elle n'illumine. Cette langue ne périra jamais dans le monde; car c'est Dieu même qui nous l'a donnée; ce sera la dernière voix de l'humanité brisée, comme elle fut son premier hymne au jour de la création: fille descendue du ciel, elle aura passé parmi les hommes pour aimer, prier, chanter, ou pleurer avec eux, et retournera se perdre comme l'homme lui-même dans les flots d'un océan d'amour et d'éternelle harmonie!

Il y a peu de temps encore, il n'y avait qu'une voix en Europe sur la mort inévitable de la poésie. C'était le moment où la France venait de se jeter, épuisée de ses orgies, dans les bras d'un grand capitaine; et de fait, tous ces soldats de fortune, tous ces restes flétris des anciens clubs pouvaient bien croire épuisée cette sève des nobles idées qui n'alimentait plus la froide aridité de leurs âmes, ni comprendre le charme d'un beau ciel, la volupté mystérieuse d'une intime con-

templation, quand leurs yeux n'étaient accoutumés qu'à planer sur des scènes de carnage, et leurs âmes à devenir d'acier comme leur armure. Toutes les idées littéraires se trouvèrent donc flétries; l'activité des esprits se tourna forcément vers les choses positives; et des retraites paisibles de la jeunesse transformées en casernes s'écoulèrent chaque année des milliers de soldats pour les champs de bataille de l'empire. Cependant, au sein de cette société courbée sous le même niveau, plus d'une âme ardente et contemplative se débattait en silence. Le plus grand poète de notre temps, M. de Lamartine, nous a peint les combats intérieurs et les luttes intimes dans lesquels se consumaient ces âmes passionnées.

« En ce temps-là, dit-il, je vivais seul, le cœur débordant de sentiments comprimés, de poésie trompée, tantôt, à Paris, noyé dans cette foule où l'on ne coudoyait que des courtisans ou des soldats; tantôt à Rome, où l'on n'entendait d'autre bruit que celui des pierres qui tombaient une à une dans le désert de ses rues abandonnées; tantôt à Naples, où le ciel tiède, la mer bleue, la terre embaumée m'enivrait sans m'assoupir, et où une voix intérieure me disait toujours qu'il y avait quelque chose de plus vivant, de plus noble, de plus délicieux pour l'âme que cette vie engourdie des sens et que cette voluptueuse mollesse de sa musique et de ses amours. Plus souvent je rentrais à la campagne pour passer la mélancolique automne dans la maison solitaire de mon père ou de ma mère, dans la paix, dans le silence, dans la sainteté domestique des douces impressions du foyer; le jour, courant les forêts, le soir, lisant ce que je trouvais sur les vieux rayons de ces bibliothèques de famille. » Job, Homère, Virgile, Le Tasse, Milton, Rousseau, et surtout Ossian et *Paul et Virginie*; ces livres amis me parlaient dans la solitude la langue de mon cœur, une langue d'harmonie, d'images et de passion; je vivais tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, ne les changeant que quand je les avais pour ainsi dire épuisés. Tant

que je vivrai, je me souviendrai de certaines heures de l'été que je passais couché sur l'herbe dans une clairière des bois, à l'ombre d'une vieux tronc de pommiers sauvages, en lisant la *Jérusalem délivrée*, et de tant de soirées d'automne ou d'hiver passées à errer sur les collines déjà couvertes de brouillards et de givre, avec Ossian ou *Werther* pour compagnon; tantôt soulevé par l'enthousiasme qui me dévorait, courant sur les bruyères comme porté par un esprit qui empêchait mes pieds de toucher le sol, tantôt assis sur une roche grisâtre, le front dans mes mains, écoutant avec un sentiment qui n'a pas de nom, le souffle aigu et plaintif des bises d'hiver, ou le roulis des lourds nuages qui se brisaient sur les angles de la montagne; ou la voix aérienne de l'altouette que le vent emportait toute chantante dans son tourbillon, comme ma pensée plus forte que moi emportait mon âme.

« Ces impressions étaient-elles joie ou tristesse, douleur ou souffrance? Je ne pourrais le dire; elles participaient de tous les sentimens à la fois. C'était de l'amour et de la religion, des pressentimens de la vie future, délicieux et tristes comme elle, des extases et des découragemens, des horizons de lumière et des abîmes de ténèbres, de la joie et des larmes, de l'avenir et du désespoir! C'était la nature parlant par ces mille voix au cœur encore vierge de l'homme; mais enfin c'était de la poésie. Cette poésie, j'essayais quelquefois de l'exprimer dans des vers; mais ces vers, je n'avais personne à qui les faire entendre; je me les lisais quelque jour à moi-même; je trouvais avec étonnement avec douleur, qu'ils ne ressemblaient pas à tous ceux que je lisais dans les recueils ou dans les volumes du jour. Je me disais: On ne voudra pas lire, ils paraîtront étranges, bizarres, insensés, et je les brûlais à peine écrits. J'ai anéanti ainsi des volumes de cette première et vague poésie de cœur, et j'ai bien fait; car à cette époque ils seraient éclos dans le ridicule, et morts dans le

mépris de tout ce qu'on appelait la littérature. »

Certes, personne n'eût dit alors que quelques années plus tard, cette poésie que le matérialisme du dix-huitième siècle avait ainsi couverte de son froid linceul, se réveillerait plus suave et plus parfumée. Mais, pendant que les hommes s'agitaient et écrivaient sur la poussière des rêves vains et fugitifs, Dieu ménageait les événemens selon ses vues, et au rebours de toutes les prévisions. Les Bourbons revinrent, et avec eux la liberté, mère des arts et de la poésie. La restauration donna l'essor à ces jeunes talens, si long temps captifs, et l'on vit surgir alors une foule de noms justement célèbres aujourd'hui. Nous n'essayons pas de tracer ici, même en peu de paroles, le tableau de cette époque, qui fut véritablement pour la littérature ce qu'elle ne fut que d'une manière très-imparfaite dans un autre sens, une époque de restauration. Eloignés, comme le savent ceux qui nous lisent, de tout ce qui n'est pas grave et sérieux, nous ne pouvons être préoccupés en cette question littéraire, comme dans toutes les autres, que du côté qui va toucher aux enseignemens chrétiens. Et c'est aussi de ce point de vue que nous venons de parler d'une restauration littéraire, commencée à la chute de l'empire, et qui emporte à leur insu ceux-là même qui la nient encore. Est-il donc si difficile de sentir que tout périt et s'efface dans le monde matériel, même la forme des pensées de l'homme, et que vouloir fixer cette forme fugitive ce n'est que blanchir un sépulcre?

Nous sommes loin aujourd'hui des froides allégories et des mythologies grecques. La nature, même toute vide de Dieu que l'ont faite les athées, parle bien plus à l'imagination et à la pensée que les myriades de divinités dont les anciens l'avaient peuplée. La vague qui vient se briser contre un rocher apporte mille fois plus d'inspiration que le cortège classique de Neptune; et le char de Phœbus n'évoqua jamais autant de poétiques images que le soleil de l'univers physique inon-

dant l'espace de ses rayons d'or.

Voyez cependant avec quel infailible enchaînement se détachent du christianisme l'une après l'autre toutes les maximes nécessaires au développement et à la satisfaction de l'humanité. Tantôt jeté saignant dans les amphithéâtres ou sur les bûchers, tantôt abandonné à l'orgueil des sages, objet de dérision pour les beaux esprits et de scandale pour les savans, il ne semblait vivre depuis long-temps qu'à la faveur de la tolérance, et voilà que tout à coup, au moment où l'on se retournait presque pour voir passer son convoi, une école poétique se lève, rayonnante de son esprit, chaude de son élan, et toute parfumée de ses mystérieuses émanations; et pendant qu'on s'agitait dans les académies, dans les cercles, dans les journaux, sur la prééminence de deux poétiques rivales, l'école chrétienne atteignait la place où l'appelaient les nouvelles conditions sociales et les impérissables destinées promises au catholicisme.

C'est un fait à remarquer que ce triomphe rapide, qui n'est pas seulement dû au talent véritable du chef de la nouvelle école; car il dénote tout un grand progrès accompli déjà dans les mœurs, et une importante révolution également accomplie dans les idées. Echo de la pensée de l'homme, la voix de la poésie a retenti à tous les âges de l'humanité. Simple et naïve au berceau du monde, comme l'hymne virginal de la créature au créateur, épique et guerrière chez les nations conquérantes, merveilleuse chez les peuples nomades, voluptueuse et corruptrice au déclin des sociétés vieilles, hurlante et échevelée aux époques de bouleversements comme les refrains brûlans de la Marseillaise en 93, elle a plané sur le fracas tumultueux des générations, et dure encore quand elles ne sont plus, comme ces bruits qu'on entend encore dans les vallées long-temps après l'orage. Compagne éternelle de l'homme dont elle soupire les douleurs ou module la joie, reflet brillant des idées et des mœurs d'une nation, il est donc permis

de juger les tendances d'un peuple par sa poésie, et réciproquement d'annoncer avec certitude l'avenir réservé à la poésie par la faveur qui entoure ces hommes privilégiés dont l'âme résonne comme le bronze à tous les chocs de leur temps.

Or le monde est vieux, quoique rien n'indique encore qu'il soit mourant et épuisé. Bien des générations se sont couchées déjà dans leur nuit et dans leur silence, et bien des races encore viendront après la nôtre se heurter aux mêmes misères et se briser aux mêmes vanités. La poésie a donc devant elle une immense carrière, la carrière de l'humanité même qu'elle pousse vers ses destinées et dont elle trompe les ennuis. Sous quel symbole apparaîtra-t-elle? Evidemment sous celui que prendra l'humanité elle-même; et puisque quelque chose de doux comme l'espérance et de fort comme Dieu attire en ce moment les intelligences et les avertit que l'Évangile est le dernier mot des sociétés, elle sera chrétienne comme la société même, et demandera ses inspirations aux trois muses immortelles que le catholicisme est venu donner au monde, la religion, la charité et la liberté! Ce sont là les plus belles conquêtes que puisse faire une société, quand elle est parvenue au terme de son avancement et de ses prospérités.

Cette transformation de l'art et de la poésie en particulier est déjà commencée sous nos yeux; les poètes avaient en partie créé les religions anciennes; c'est enfin chez nous la religion qui crée les poètes. Ceci est immense et plein d'avenir; car comme rien ne séduit et n'entraîne les hommes autant que la poésie, comme aucun langage ne s'adresse avec plus de pouvoir à leur intelligence et ne les exalte davantage, il peut être difficile de prévoir jusqu'à quel point pourront influer sur les destinées sociales ces bardes enthousiastes s'inspirant de l'énergie brûlante des prophètes, entonnant les mâles accens de la liberté chrétienne, et présentant à l'égoïsme d'une société corrompue les mystérieuses merveilles de la charité!

HISTOIRE DE NORMANDIE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À
LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE,

en 1066, etc., etc.

Par M. Th. Liquez. 2 vol. in-8. 1855.

L'histoire de la province de Normandie est curieuse à étudier : son sol est riche en monumens de toutes les époques, ses annales ont été écrites par des hommes de mœurs et d'imagination différentes ; on retrouve dans ses bibliothèques, dans ses dépôts scientifiques ou dans ceux des autres parties de la France, des documens assez nombreux pour constater d'une manière précise les principaux événemens de son histoire : ses bardes, ses poètes nous ont laissé des œuvres remarquables et brillantes, enfin l'archéologue, l'historien, le littérateur peuvent explorer cette mine abondante, avec la certitude de trouver quelques monumens nouveaux et des faits nombreux. L'histoire, et notamment l'histoire ecclésiastique de cette province est remarquable importante et digne en tout point de fixer notre attention. En nulle autre partie de la France le clergé, dès l'établissement de la religion chrétienne, ne se montra plus digne de prêcher la parole de Dieu et d'arracher les populations à la barbarie. Il faut dire aussi que les hommes de nations différentes qui soumièrent cette belle province furent à toutes les époques d'une libéralité grande et vraiment chrétienne envers les ministres de la religion. La Normandie est en effet la terre des abbayes : là ont brillé pendant bien des siècles Fontenelle, St.-Wandrille, Jumieges, St.-Georges-de-Bocherville, St.-Evrout, Fécamp, le Mont-St.-Michel, et tant d'autres illustres monastères que nous ne pouvons énumérer ; là des architectes, des peintres, des sculpteurs ont prodigué les richesses de leur art, dont le temps et les révolutions ont bien détruit des pages admirables, et ce qui en reste disparaît encore chaque jour. Il faut que la science et l'étude travaillent sans relâche à nous en garder la mémoire. Ce vœu que nous formons surtout pour les autres parties de la France est réalisé pour la Normandie. Depuis dix années principalement il s'est élevé dans les différentes villes de cette province des hommes pleins de lumière, de bon vouloir et d'activité, qui ont consacré leurs veilles à étudier et faire connaître les monumens et les différentes parties de l'histoire de leur pays. Il s'est trouvé parmi eux des écrivains distingués et d'habiles archéologues ; et remarquons-le ici, comme un fait curieux, la Normandie, à toutes les époques, eut des historiens, des annalistes distingués. Aux siècles les plus barbares, quelques fon-

dations pieuses ont conservé dans leur cartulaire un grand nombre de faits historiques qui, sans elles, seraient aujourd'hui perdus. Plus tard, du X^e au XII^e siècle, quelques chroniqueurs, un poète fécond, s'il n'était pas toujours harmonieux et le bon *Oderic Vital* conservaient avec soin l'histoire des souverains, des monastères, et même d'un grand nombre de famille de la terre de Neustrie. Nous avons nommé indiquer *Oderic Vital*, parce qu'en écrivant une *histoire ecclésiastique* il a traité la matière qui fait le but de notre attention ; mais ce bon moine mérite que nous lui donnions un article à part. Après *Oderic Vital* viennent encore un grand nombre de chroniqueurs et d'historiens, dont il n'entre pas dans le but de cet article de parler ; et si du moyen-âge nous nous venons au temps moderne, nous trouvons aux 17^e siècle, outre un grand nombre d'annalistes, un magistrat éclairé et habile, *Nicolas-Joseph Foucaud*, intendant de la province de Normandie, qui n'épargnait ni soin, ni peine, ni dépenses pour recueillir les monumens littéraires relatifs à l'histoire de cette province ; et même par un hasard dont il y a, je crois, peu d'exemples, à la fin du 18^e siècle au milieu de nos discordes civiles, en 1789 et 90, on vit encore paraître deux ouvrages sur la Normandie. Aujourd'hui l'impulsion donnée de nouveau, non plus par les *magistrats* de la province mais par les habitans eux-mêmes, ne s'arrêtera pas, nous le croyons, et c'est en espérant y contribuer autant qu'il nous est possible, que nous consacrons quelques-unes de nos colonnes aux écrits que cette partie de la France voit naître chaque jour.

L'un des derniers est un des plus importants : c'est une *Histoire de Normandie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre, en 1066*, par M. Th. Liquez.

C'est un livre de conscience et d'étude, c'est l'œuvre dernière d'un littérateur modeste qui, chargé depuis plusieurs années de la conservation de la bibliothèque de Rouen, remplissait cette tâche honorable avec intelligence et activité. Au milieu des richesses littéraires dont il avait la garde, il se sentit porté vers l'étude de l'histoire. Peut-être en entreprenant celle de la Normandie dans toutes ses parties avait-il un peu trop présumé de ses forces ; quoiqu'il en soit, honneur lui doit être rendu, car il a succombé sous sa tâche. L'histoire de Liquez telle que nous l'avons n'est pas terminée, la mort est venue l'en empêcher. M. Liquez a eu soin de nous mettre en garde contre les assertions, trop souvent mensongères, des différens chroniqueurs qui ont raconté l'histoire des ducs normands. En cette période il a souvent fait preuve de talent et d'une critique éclairée. Nous voudrions porter le même

jugement sur les époques antérieures à l'établissement des hommes du Nord dans la Neustrie. Mais ici soit que le temps lui ait manqué, soit que la tâche ait été trop difficile, M. (Liquet a laissé beaucoup à dire à ceux qui viendront après lui. Depuis les temps anciens jusqu'à l'invasion normande, le récit, sans être complet, peut paraître suffisant; l'auteur a glissé avec adresse sur la période mérovingienne, temps de barbarie, de crimes, de débauches et pendant lequel on ne peut saisir qu'une seule pensée civilisatrice, la religion chrétienne dominant parfois la barbarie par la voix de ses évêques. — Mais quand l'auteur vient à faire connaître comment le christianisme abattit les idoles dans la Normandie, son récit de quelques pages est d'ailleurs trop incomplet puisqu'il ne parle à l'exclusion des autres villes que de la métropole de Rouen. Il y avait pourtant beaucoup à dire sur cette grande révolution, et les monumens imprimés ou manuscrits étaient nombreux. Dans le choix qu'a fait l'auteur, il se trouve après tout des pages vraiment curieuses et dont nous reproduirons ici quelques lignes. — En parlant des efforts de St.-Ouen, second évêque de Rouen, pour extirper le paganisme qui, à cette époque (640), régnait encore dans de nombreuses superstitions, l'auteur cite un discours, traduit de la vie de cet évêque, que d'Achéry nous a conservé dans son spicilège ;

« Je vous conjure, disait-il, aux habitans de son diocèse, de ne point observer les coutumes des païens; de ne point croire aux magiciens, aux devins, aux sorciers, aux enchanteurs, de ne les consulter ni dans vos maladies, ni pour aucun autre sujet. N'observez pas les augures, les éternuemens, le chant des oiseaux; que nul chrétien ne remarque le jour qu'il sort de chez lui, ni le jour qu'il y rentre; que nul ne fasse attention au jour, ni à la lune, pour entreprendre une besogne, que personne, à la fête de St.-Jean ou de tout autre saint, n'organise des danses, des concerts, des sortilèges; que personne n'invoque le nom des démons, Neptune, Pluton, Diane, Minerve ou ses génies; qu'on n'aille point aux temples, aux pierres, aux fontaines, aux arbres, aux carrefours y allumer des cierges ou y accomplir des vœux; qu'on n'attache point de ligatures au cou d'hommes, ni de bêtes; qu'on ne fasse point de lustrations, ni d'enchantemens sur les herbes, ni passer des animaux par le creux d'un arbre ou par un trou fait dans la terre; qu'aucune femme ne suspende d'ambre à son cou; qu'aucune, avant de faire de la toile, de la teinture ou tout autre ouvrage, n'invoque Minerve ou autres fausses divinités; etc., etc. »

On le voit au 7^e siècle le paganisme et ses temples étaient publiquement détruits; mais

un grand nombre d'hommes, surtout parmi le peuple, étaient livrés aux superstitions qu'il avait fait naître et qui ne devaient pas encore s'effacer.

Nous voici arrivés au fait le plus important de l'histoire de la province de Neustrie, à l'invasion des pirates du Nord, invasion qui devait tout détruire au premier choc, mais qui bientôt, devenue maîtresse du sol, y apporta une civilisation et une prospérité nouvelle. Ici M. Liquet s'est beaucoup trop pressé d'en venir à l'établissement définitif des pirates norvégiens en Neustrie, il ne s'est pas cru obligé de nous faire connaître toutes ces invasions partielles, incessantes, qui ruinèrent une grande partie de la France pendant près d'un siècle, et suivant nous cependant, c'était une des parties les plus importantes de son livre. Après nous avoir dit les mœurs étranges et barbares de ces envahisseurs, il nous a brièvement rapporté les principales attaques qu'à différentes époques ils ont dirigé contre la Neustrie. On voit que l'auteur avait hâte de nous raconter l'histoire des premiers ducs normands, histoire, il est vrai, pittoresque, variée et qui sert merveilleusement d'introduction au grand chapitre de l'Angleterre. Dans la période presque oublié par M. Liquet, il se trouvait cependant des faits importants à constater, un état moral à présenter. Ainsi pour n'appuyer que sur des détails ayant rapport à l'église, n'était-ce pas un spectacle digne de la plume d'un historien que la représentation des scènes d'épouvante et de deuil que causait la descente des pirates normands sur le territoire et dans l'enceinte de quelques-unes de ces abbayes qui déjà, à cette époque, couvraient le sol de la France.

Il faut lire dans les annalistes de ces communautés quelle douleur frappait ces moines tremblans et sans défense, obligés de fuir et de se cacher dans le fond des forêts; il faut voir surtout avec quel courage et quelle ferveur ils cherchaient au milieu de ces massacres à sauver les reliques du saint qui les protégeait ou qui avait fondé la retraite d'où les chassait la barbarie. Si M. Liquet a négligé quelques-uns de ces détails, il en est d'autres qu'il nous a transmis et qui nous expliquent comment cette terre puissante en productions de tous genres et en hommes fut rapidement subjuguée par ces guerriers du Nord. La féodalité naissante en est une des principales causes; et cette multitude de petits rois qui traitaient d'égal à égal avec le suzerain et empêchaient toute repression de l'envahissement étranger. Les évêques avaient aussi perdu ce pouvoir qui, au premier siècle de l'église, était si fort à réprimer les désordres et à sauver les états de des catastrophes :

« Vainement, dit notre auteur, douze prélats, au nombre desquels se trouvaient

l'évêque de Rouen, s'efforcèrent-ils de porter des remèdes à ces maux; il n'est résulté de leur tentative qu'un témoignage éclatant de leur incurie du clergé et de l'avilissement du souverain: « Nous sommes évêques, disaient-ils, mais nous ne remplissons point les devoirs de l'épiscopat, nous néglignons le ministère de la prédication. Ceux qui nous sont confiés abandonnent Dieu, ils se livrent au mal sous nos yeux et nous nous taisons. Nous échappe-t-il quelque remontrance qui déplaît à ces esprits grossiers, ils nous appliquent ces paroles du Seigneur à l'égard des Pharisiens assis sur la chaire de Moïse: Ils lient des fardeaux pesans et insupportables et les mettent sur les épaules des hommes, mais ils ne veulent pas les toucher du bout du doigt. »

Parvenus à l'histoire des ducs de Normandie, nous voyons enfin cesser l'œuvre de destruction qui, s'effaçant peu à peu, fait place à un état de prospérité, si l'on peut dire, en le comparant aux temps dont nous venons de parler. Sous le duc Richard II, qui régna dans les premières années du XI^e siècle, nous voyons se relever tous les monastères abattus, nous en voyons commencer beaucoup d'autres, et à ce règne il faut rattacher la fondation de quelques-unes de ces abbayes dont les ruines nous frappent encore d'étonnement et d'admiration. Fécamp, entr'autres, fut comblé, par ce duc, de richesses et d'immunités temporelles et religieuses.

Après le règne de Richard II vient le récit des conquêtes de quelques chevaliers normands en Italie et l'établissement d'un simple comte sur le trône de Sicile. Cette partie de l'ouvrage de M. Liqueur est une des plus achevées. L'ouvrage est terminé par l'histoire de Guillaume II dit le Conquérant, celui-là même qu'on a surnommé le Bâtard, et qui fut assez heureux pour monter sur le trône d'Angleterre, qu'il méritait du reste si le trône doit appartenir à la valeur, à l'audace, et aux grandes capacités. Cette partie était la plus intéressante, c'est aussi celle que M. Liqueur à la plus travaillée; il a, disons-le, souvent éclairci avec bonheur quelques points obscurs de cette partie des annales anglaises et normandes, partie déjà traitée par plusieurs écrivains habiles et qui peut encore être étudiée.

Le second volume est terminé par plusieurs pièces justificatives importantes, entre autres par un extrait de la chronique inédite des ducs de Normandie copié sur un manuscrit de la bibliothèque harléienne, à Londres, et que les éditeurs doivent aux soins de M. Francisque Michel. L'ouvrage est précédé par une introduction assez détaillée sur les mœurs, la religion, la littérature des peuples, due à M. Depping, déjà connu par une histoire des expéditions maritimes des Normands et par plusieurs autres écrits

scientifiques très-remarquables. Ce morceau ne peut qu'augmenter encore la juste réputation d'homme savant dont il jouit.

En résumé, si la nouvelle histoire de Normandie n'est pas une œuvre grande, élevée, c'est un livre utile, remarquable en quelques-unes de ses parties, et qui mérite d'être lu par tous ceux qui aiment l'histoire.

ANECDOTE.

J'étais bien jeune, en 1805, lorsque je fus témoin d'un spectacle pénible et consolant à la fois. Un ancien garde du corps de Louis XVI était resté veuf avec trois enfans, deux filles et un garçon. Les deux filles comptaient de dix à quatorze ans, leur frère en avait à peine huit. L'existence de cette famille reposait uniquement sur les travaux journaliers de M. Dur... qui tenaient les livres dans plusieurs maisons de commerce, industrie fatigante, peu rétribuée, variable dans son rapport. Elle suffisait pourtant aux modestes besoins de M. D*** et des siens. Il avait connu la proscription, les cachots de la terreur, les angoisses de l'exil et l'amertume des secours étrangers. Aussi la perte d'une assez belle fortune le touchait moins que la crainte si naturelle au cœur d'un père, d'abandonner ses enfans aux tribulations de la vie avant d'avoir assuré leur avenir, autant qu'il était en lui d'y pourvoir. Sans la religion il eût été le plus malheureux des hommes; mais il avait une foi sincère, et protégé par la Providence aux jours les plus mauvais de l'époque, M. D*** s'abandonnait avec soumission à ses décrets. Si mes enfans me perdent, disait-il souvent, Dieu leur restera, que sa volonté soit faite!

L'union de cette famille alimentait la chronique bienveillante du quartier. Chacun en l'absence prolongée du teneur de livres, surveillait en quelque sorte le ménage et portait secours à l'inexpérience, à la faiblesse des deux jeunes personnes chargées de la surveillance de leur frère et des autres soins domestiques. Toutefois on supposait à M. Dur... une certaine aisance qu'il était loin de posséder. Aussi, quand une maladie grave l'atteignit à l'improviste, qu'on ne le vit plus sortir aux heures habituelles, que les enfans parurent inquiets, l'idée ne vint à personne que les ressources ne fussaient point aux frais de traitement. M. D*** ne recevait qui que ce soit en bonne santé; nul ne s'étonna qu'il en agit de même étant malade.

C'est un caractère particulier des habitans de Paris, dans la classe moyenne, de supporter les privations, la misère même avec un froid courage, avec une patience, une résignation pieuse qu'eût admiré, sans le com-

prendre, le stoïcisme de l'antiquité. Dans le rigoureux hiver de 1789, les respectables eures de Paris, et les personnes charitables qui nuit et jour étaient à la recherche de toutes les infortunes, éprouvaient une peine infinie à remplir leur sainte mission. Les pauvres, proprement dits, accouraient au devant de leurs bienfaiteurs, mais les pauvres honteux étaient difficiles à trouver, à reconnaître. En effet, comment pénétrer dans une demeure dont aucune plainte ne s'exhale? Comment faire violence à la pudeur du besoin qui se cache et refuse de se découvrir?

Chaque soleil éclairait un événement sinistre. Des familles entières mouraient de faim et de froid. Enhardis par ces obstacles de nature nouvelle, on vit de généreux bienfaiteurs de l'humanité, franchir le seuil de ces retraites désolées et par des supplications, de sages et fraternelles remontrances obtenir, non sans peine, qu'on acceptât leur assistance.

Cependant la situation de M. D*** en se prolongeant, avait épuisé les ressources de la famille. Par son ordre formel ses enfans n'avaient point appelé de médecin. Les pauvres créatures agenouillées au pied du lit de ce bon père, en proie à la douleur morale, aux souffrances physiques, attendaient la mort comme le seul remède qui put les délivrer.

Un soir de fin d'automne, leurs tristes vœux semblaient être à la vicille de s'accomplir. Une fièvre dévorante consumait le malade. Il ne reconnaissait plus, même à leurs sanglots, ses deux filles et son fils qui lui demandaient sa bénédiction. C'était un spectacle déchirant, Mademoiselle D*** l'aînée, prévoyant la fin prochaine de son père, sentit qu'elle avait un important devoir à remplir. Elle sortit chancelante, et prit le chemin de la paroisse de ***, afin d'y réclamer des secours spirituels. Mais à moitié du chemin, trahie par l'épuisement de ses forces et par l'excès de sa douleur, cette jeune personne chancela et s'évanouit. Quand elle reprit ses sens, elle aperçut qu'elle était dans le laboratoire d'une pharmacie. On venait de lui frotter les tempes avec du vinaigre et de lui faire boire quelques cuillerées d'une potion cordiale! Mon père! mon père! furent les premiers mots qui s'échappèrent de la bouche de Mademoiselle D*** Puis, reprenant un air calme: Je vous remercie, dit-elle, qui que vous soyez. Le ciel bénilra votre action. Pour moi, elle est à jamais gravée au fond de mon cœur. Adieu, Messieurs, me voilà remise de cette indisposition passagère. Il faut que je continue ma route.

En exprimant ainsi la reconnaissance dont elle était pénétrée, mademoiselle D*** examina plus attentivement ceux qui l'entouraient, le pharmacien et sa femme, leur servante; près d'eux un homme qui paraissait jeune encore, grave en ses manières et pour-

tant plein de douceur et d'une exquise politesse. Il serait imprudent, observa-t-il, que mademoiselle quitât ce lieu sans être accompagnée. Mademoiselle D*** baissa les yeux. Peut-être, reprit l'inconnu, préféreriez-vous qu'on fit avancer une voiture?...—Non, non, je vous en prie, point de voiture.... et le feu monta au visage de la malheureuse enfant. Une voiture! comment la payer? Une expression indéfinissable d'intérêt et d'attendrissement se manifesta sur la physionomie de l'inconnu; mais sachant que mademoiselle D*** se rendait au presbytère voisin, il n'insista plus pour l'accompagner. Alors elle partit. Un ecclésiastique ne tarda point à la suivre. En peu de temps ils arrivèrent; le prêtre du seigneur jugea que le malade touchait à ses derniers momens, et lui administra l'extrême-onction. Il fut témoin des pleurs, des gémissemens de ces innocentes créatures, qu'il considérait déjà comme orphelines. Touché de compassion à la vue de tant de misère, l'abbé *** promit de revenir le lendemain, se promettant bien de réunir dans l'intervalle quelque somme pour alléger tant de maux.

Mais l'inconnu l'avait devancé dans son intention charitable; et comme le prêtre s'éloignait, lui, sans perdre un moment, avait pris à la hâte des informations discrètes. Il savait, à n'en point douter, que M. D*** chevalier de Saint-Louis, ancien garde-du-corps de Louis XVI, était un homme respectable et courageux, aimé de tous ses voisins, qui se fussent empressés d'accourir à son asile, s'ils eussent connu sa pénurie extrême. Munis de tous ces renseignemens favorables l'inconnu monte, il frappe, la porte s'ouvre. Un coup d'œil jeté sur un intérieur misérable change ses doutes en certitude. Il n'a plus qu'un embarras, c'est de ne point blesser la délicatesse de la famille. A son tour il hésite, il rougit, on croirait qu'il vient solliciter une grâce. La plume essaierait en vain de reproduire l'éloquence du bienfaiteur, la joie de son triomphe lorsque vaincue, toute en larmes, Mlle D***, joignant les deux mains en le regardant avec admiration, s'écria: « Je ne résiste plus, Monsieur, j'accepte vos dons comme j'accepterais ceux d'un ange. Sauvez mon père et protégez ses enfans. »

A dater de cette visite, M. Matthieu (car il se nomma) devint pour le pauvre gentilhomme et les siens une seconde providence. Un habile docteur qu'il envoya mit en œuvre toutes les connaissances de son art et M. D***, en peu de mois, recouvra la santé. Chaque matin un vieux domestique venait apporter, avec une lettre pleine d'expressions aimables, des objets à l'usage des enfans et du père; il s'informait de leurs besoins et le plus souvent son ingénieuse bonhomie en surprenait l'aveu. Quand le rétablissement

de M. D***... lui permit de sortir, il désira aller rendre hommage à l'excellent M. Matthieu. « Où demeure-t-il? je vous prie. » A cette question simple et naturelle plusieurs fois le serviteur n'avait répondu que par des avis de prudence. Il craignait une rechute, ou bien M. Matthieu n'était point à Paris, ou bien ses occupations multipliées lui interdisaient encore le plaisir de recevoir ses amis. Enfin l'homme de confiance du bienfaiteur, voyant qu'on ne se payait plus de prétexte, indiqua la demeure de son maître : elle était située dans une des principales rues du faubourg St.-Germain.

Le jour et le moment fixé pour la réception arriva. M. D***... et ses enfants s'acheminèrent vers le rendez-vous tant souhaité. Mais quelle n'est pas leur surprise et leur chagrin; ils ont omis d'écrire le numéro de la maison ou plutôt le domestique ne le leur a pas fait connaître. Or la rue est longue et la recherche peut devenir infructueuse.

— M. Matthieu? connaissez-vous M. Matthieu? — Nos bonnes gens interrogent ainsi de porte en porte. Point de M. Matthieu. Chez les marchands, la réponse négative est précédée d'un instant de réflexion. Dans les beaux hôtels, la livrée sourit de ces provinciaux qui viennent chercher un M. Matthieu là où réside M. le marquis, M. le duc de ***. Le suisse, presque choqué de la méprise, ne trouve point un seul mot à traduire; il secoue la tête dédaigneusement. Mais à force d'essuyer des rebuffades, M. D***... s'adresse à des valets mieux appris. — M. Matthieu? nous ne connaissons pas. Encore si vous nous disiez quel est son âge, son extérieur, sa profession, peut-être pourrions-nous vous guider? mais sans indices. — Attendez, il a trente ans, à peu près. — Trente ans! — Oui. — Est-il blond? — Oui. — La figure colorée? — Oui. — La tournure noble et bien prise. — Oui, oui, c'est cela parfaitement. — Montez alors, Monsieur vous attend. — Quoi, M. Matthieu? — Oui, M. Matthieu..... de Montmorency.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Le procès du complot d'avril. — Situation extraordinaire, Marche de cette affaire. — Saisie de la Tribune. — Adresse des défenseurs et conseils des accusés à leurs clients. — Proposition de M. le duc de Montebello. — Soustractions, protestations de la garde-nationale. — Etrange complication. — Avenir du procès. — Nouvel incident. — Traduction à la barre de la chambre des Pairs, des 91 conseils ou défenseurs des prévenus d'avril. — Message à la chambre des députés relativement à MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau. — Etat de crise. — Coup-d'œil sur cette situation. — Discussion du budget.

Il se passe dans la sphère politique un phénomène menaçant pour l'ordre social. L'opinion publique en est vivement préoccupée; les pouvoirs de l'état en sont consternés; la chambre des pairs en est épouvantée, comme si un autre Samson allait ébranler les colonnes qui la soutiennent et l'ensevelir sous des ruines; le ministère semble près de s'écrouler; la justice sociale commence à douter d'elle-même; l'ordre public a fait entendre un cri de détresse, comme si la société allait se dissoudre.

Que s'est-il donc passé? un fait extraordinaire, en effet. La justice est devenue impossible; elle ne peut plus être rendue par la cour des pairs, en raison de la résistance des accusés qui refusent d'entendre les débats et de respecter l'ordre de l'audience. Cet incident est aussi étrange que nouveau. La réforme de nos lois criminelles, en supprimant les usages barbares qui donnaient à l'accusation le droit de torturer le prévenu et de le dompter par la douleur physique; toutes ces garanties protectrices dont nos codes ont entouré la défense, établissent ordinairement entre le juge et l'accusé une sorte de pacte mutuel d'égards et d'observation de certaines convenances. Le juge est censé impassible, et il l'est presque toujours par son caractère et son inamovibilité; le jury est censé être impartial, et il l'est toutes les fois qu'il ne s'agit pas d'une cause politique. De plus, la justice sociale est protégée par la force de l'opinion, sous laquelle l'accusé est obligé de fléchir parce qu'il sait que, dans son isolement, il ne

peut espérer d'intérêt et d'indulgence qu'en paraissant du moins obéir à la loi qui est la sauve-garde de la société.

Ici toutes ces conditions sont interverties. Le juge n'est point respecté ; les plus sanglantes injures lui sont envoyées par l'accusé cramponné à la barre. La révolte audacieuse, le tumulte, la violence viennent s'asseoir sur ces bancs où l'on avait cru ne trouver que docilité, soumission, et déférence envers une grande autorité environnée d'éclat et d'un imposant appareil. Les prévenus demandent avec clameurs leurs conseils ; les conseils sont absens. Ils insistent avec l'accent de la colère ; un arrêt prononce leur expulsion. Il n'y a plus ni accusés, ni défenseurs, et cependant la loi exige la présence des uns et des autres ! Le tribunal se trouble ; des juges abandonnent leurs sièges, en se fondant sur la violation de formes et de garanties dont l'observation est impossible. M. le duc de Noailles, M. de Talhouet et d'autres membres abdiquent ou annoncent l'intention de s'éloigner. M. le président Pasquier parle de la honte qui couvrira sa vieillesse s'il est obligé de lire un arrêt rendu sans accusés et sans avocats, et de l'obligation où il sera d'aller ensevelir ses regrets dans une profonde solitude. Dans les délibérations secrètes, quelques voix parlent d'ajournement, d'arrêt d'incompétence ; d'autres objectent qu'une telle mesure dissoudra et renversera le ministère. Entre tous les partis il n'y a que le choix des fautes et des malheurs.

Cependant un incident extraordinaire vient compliquer cette situation. Le dernier numéro de la *Tribune*, qui a cessé de paraître, est saisi. Il contient une adresse des conseils choisis par les prévenus d'avril à leurs cliens, pour les féliciter de leur énergie et les engager à persévérer dans leur résistance. Cette adresse est remplie de paroles véhémentes et injurieuses pour la pairie. M. le duc de Montebello, l'un des plus jeunes pairs, dépose sur le bureau une proposition ayant pour objet de mander à la barre le gérant de la *Tribune* et les quatre-vingt-onze défenseurs ou conseils des prévenus d'avril. L'assemblée reçoit avec consternation cette singulière communication. Placée entre la nécessité de défendre son honneur en entamant un nouveau procès-monstre contre les hommes qu'elle a refusé d'admettre dans son sein, et l'humiliation d'un lâche abandon de sa propre dignité, elle délibère en

comité secret ; mais il est facile de comprendre sa perplexité.

D'autres circonstances se groupent autour de l'événement principal pour lui donner l'aspect de la crise la plus grave par laquelle la révolution de juillet ait passé. Des membres du comité de défense, M. de La Mennais entre autres, ont provoqué la commiseration publique en faveur des accusés indigens, de leurs femmes et de leurs enfans restés dans la misère. Le malheur de ces hommes et de leurs familles a trouvé de la sympathie chez beaucoup de personnes et entre autres dans un des collèges de l'académie de Paris. On a sévi, dit-on, contre plusieurs élèves. Des membres de l'académie des sciences se sont également portés comme souscripteurs. Quels encouragemens ne reçoivent pas par tous ces actes des hommes déjà si disposés à se raidir contre les conséquences du procès. La garde nationale elle-même, ce corps qui s'est si énergiquement montré en juin et avril pour le rétablissement de l'ordre, prend part à ce conflit. Des adresses couvertes de signatures protestent contre l'obligation imposée de concourir à la protection de la justice exceptionnelle qui s'exerce, avec la police et la garde municipale. Il est question de dissoudre des bataillons et même des légions.

Que peut faire le pouvoir dans une complication pareille ? S'il avance, il vient se briser contre l'opiniâtre résistance des prévenus, secondée au-dehors par une assemblée de défenseurs, qui est comme le gouvernement de cette insurrection de prisonniers. Et il ne le peut qu'en mettant à l'écart les formes protectrices, les garanties de la loi ; en donnant au procès un caractère d'illégalité, d'arbitraire et de violence. S'il cède, s'il recule, la justice n'est plus qu'un vain mot ; il n'y a plus ni lois, ni ordre public, ni société. Ces deux partis sont impossibles, et c'est dans les impossibilités que le pouvoir s'est engagé. La cour du Luxembourg se trouve entre le danger d'être inique en rendant un jugement irrégulier, et celui de perdre ce qui lui reste de dignité et de considération en cédant aux accusés. Il y a encore pour elle la chance de tuer le gouvernement en se débarrassant du procès par un ajournement ou une déclaration d'incompétence.

Nous l'avons dit dans notre dernier numéro, et le mot a été recueilli par la presse et par la tribune : C'est la guerre civile de juin qui continue au Luxembourg. Ce n'est donc là ni une justice ni un procès.

Quel spectacle que celui de cette jeunesse ardente, énergique, pleine d'enthousiasme, bravant avec intrépidité ce sénat enchevêtré de blancs, revêtu de la pourpre et tenant en ses mains le glaive des lois ! Dans ce corps illustre, s'il a pu se glisser de la corruption, si la vengeance et la colère aveugles ont pu pénétrer dans les cœurs ; si, de part et d'autre, on a pu oublier les lois de la charité chrétienne, celles de l'équité et les règles des convenances, on a pu entendre aussi de vertueux accens, et les comités secrets de la haute cour ont offert des modèles d'une noble indépendance, d'un vrai patriotisme et d'un amour sincère de la vérité. Ah ! quel malheur que tant de fermeté d'âme et de courage héroïque d'une part, de lumières, de talens et de dévouement de l'autre, ne soient pas employés au service de la patrie ! Qu'il est douloureux pour la France de voir ses enfans acharnés les uns contre les autres, offrant au monde le spectacle d'un aussi funeste combat !

Une décision devra être prise après la lecture de l'acte d'accusation. De sages avis ont été entendus dans les réunions à huis-clos de la chambre, et celui d'une déclaration d'incompétence a trouvé de nombreux partisans. De pénibles regrets, d'amers souvenirs, un salutaire effroi se sont éveillés dans l'âme de plusieurs des pairs. Ils reconnaissent qu'un point d'appui leur manque ; que leur pouvoir, produit de l'insurrection, n'est pas apte à juger l'insurrection ; qu'il y a pour eux une impossibilité invincible de position, et que l'émeute morale dans laquelle les accusés se sont retranchés, est inexpugnable. D'un autre côté, on s'est engagé trop avant pour reculer ; on ne peut plus accorder ces défenseurs qui ont été refusés et qu'un jeune pair propose de mander à la barre pour les juger aussi. En cet état, et pour conserver l'intérêt de la société, qui veut que la justice reste intacte et que force demeure à la loi, il n'y a qu'un moyen : c'est de se desaisir du procès en faveur de la justice ordinaire. Il en coûtera le sacrifice de quelques ministres ; mais l'ordre social et la morale publique seront sauvés, mais l'anarchie n'aura pas impunément bravé le pouvoir judiciaire et le pouvoir politique.

Les fautes en politique sont comme les fautes en morale ; elles s'engendrent par leurs conséquences. La plus petite conduit quelquefois aux plus énormes. Cette progression est même forcée dans les hommes publics, car si les personnes privées peu-

vent se repentir et rétrograder dans une mauvaise voie, les corps politiques ne le peuvent guère sans perdre leur considération et leur honneur. Toute cette affaire, qui prend des dimensions colossales, a commencé par un incident qui avait paru d'abord insignifiant. Il s'agissait de régler la défense, et le pouvoir a cru qu'en donnant aux accusés le choix parmi les vingt mille avocats inscrits en France sur les tableaux, il satisferait à ce que l'équité pouvait exiger. Mais cette première erreur a eu et aura encore de terribles conséquences. Elles marchent rapidement et grossissent comme un torrent pendant l'orage. Tandis que nous écrivons, la proposition de M. de Montebello est adoptée ; les gérans de deux journaux et les 91 signataires de la lettre insérée dans la *Tribune* sont mandés à la barre de la chambre des pairs. Deux députés, MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau, étant au nombre des inculpés, un message apporté par M. Persil a demandé l'autorisation de poursuivre. Ainsi, un procès gigantesque est ajouté au procès-monstre ; les défenseurs vont être jugés avant les accusés ; les hommes que l'on n'a pas voulu entendre dans l'intérêt de la défense, ayant maintenant à se défendre eux-mêmes, vont paraître dans cette enceinte où l'on craignait le retentissement de leur voix ; ils vont exprimer, avec plus d'audace encore, au-delà de ce qu'on a prétendu étouffer en refusant leur concours au procès.

Il est évident que la pairie, se voyant engagée seule dans un combat acharné, dans lequel jusqu'ici elle a eu le désavantage et qui ne lui offrait en perspective que l'humiliation d'une défaite, a dû éprouver le désir de demander de la force au seul pouvoir qui pouvait lui en donner, et d'associer la chambre des députés à ses actes en obtenant que cette assemblée lui livrât deux de ses membres. Reste à savoir si, dans cette association, ce ne sera pas la chambre des députés qui prendra part au discrédit et au désastre de celle des pairs, au lieu de donner à cette dernière la force qu'elle demande.

La pairie roule dans un abîme ; elle peut entraîner avec elle le pouvoir qui aura l'imprudence de lui tendre la main.

La chambre des députés a reçu la proposition et renvoyé à vendredi la discussion dans les bureaux. Quelques paroles échappées à M. Dupin ont permis d'entrevoir qu'il n'approuve pas cette nouvelle poursuite. On lui attribue généralement

une lettre adressée au journal *l'Impartial* et signée *Un magistrat*, dans laquelle est signalée la faute immense que la cour des pairs a commise en ne laissant pas à la défense tout son développement. Cette lettre trace la seule voie légale qui était à suivre. Il fallait, séance tenante, sévir contre les auteurs de troubles et d'injures que les accusés se sont permis à l'audience, et renvoyer le procès à une autre session. « Il est vrai, ajoute M. Dupin, que le cabinet doctrinaire aurait été brisé par cette application de la loi » ; mais ne vaut-il pas mieux sauver l'ordre social ? C'est donc dans l'intérêt de quelques ministres qui ont à toute force voulu que le procès fût possible, que l'on se jette dans la violence et l'arbitraire, et que, comme les Titans, on entasse les montagnes sur les montagnes, Ossa sur Pélion !

Voilà la plus grave situation qui se soit présentée depuis long temps. Les organes du pouvoir poussent des cris de détresse. Le *Journal des Débats* déclarait mercredi dernier que : « De toutes les crises qu'a traversées la révolution de juillet, de toutes les épreuves, voici la plus grave peut-être et la plus périlleuse. » Un fait est certain : c'est que si l'on a eu contre la révolte armée l'appui matériel de la garde nationale et de la troupe de ligne, si l'on a eu raison de l'émeute avec la baïonnette et le canon, les armes de la logique et de la morale manquent absolument contre le principe d'insurrection refusant de reconnaître la compétence de pouvoirs émanés de lui. La société a pu prêter main forte contre des violences matérielles qui compromettaient ses intérêts positifs ; mais elle se refuse, maintenant qu'il s'agit d'un duel entre les hommes qui ont fait cette révolution en violant ensemble la loi fondamentale et en faisant fléchir les principes devant l'absurde loi de la nécessité.

Dans cette grande complication, la royauté de 1850 est engagée contre l'insurrection à laquelle elle doit l'existence ; mais de même que la cause est plus puissante que l'effet, le tout plus fort que la partie, et l'auteur supérieur à son ouvrage, les pouvoirs nés du fait révolutionnaire de juillet sont tenus en échec par leur principe même. Ce sont deux adversaires qui se portent en même temps le coup mortel ; c'est le combat d'Étéocle et de Polynice, dans lequel les deux champions doivent rester sur la place. La Providence est grande dans ses œuvres : elle permet que cette révolution se détruise

par un double effort : celui que fait la république pour reprendre ce qu'elle a donné et régner par elle-même ; celui que fait le juste-milieu pour se dégager du fatal principe qui est sa condamnation et sa ruine. Ainsi Hercule voulant arracher le funeste vêtement qui le consumait, déchirait sa propre chair et augmentait ses cruelles souffrances.

Dans nos légendes populaires, il y a toujours un homme qui s'étant donné à l'esprit des ténèbres pour de l'argent, vit plus ou moins long-temps heureux, riche et dans une grande abondance de biens, jusqu'à ce que le tentateur, venant réclamer sa dette, entraîne dans le noir abîme l'imprudent qui a cru pouvoir en éluder le paiement.

On conçoit qu'une crise aussi violente, en agitant vivement les esprits, absorbe et concentre toute l'attention, et soit devenue l'unique intérêt du moment. Aussi est-ce dans une sorte *d'incognito* que se sont passées les discussions relatives aux crédits supplémentaires, au budget du ministère du commerce et à celui du ministère des affaires étrangères. Ainsi toujours les réalités doivent céder aux fictions et le bien-être des populations aux passions des partis. C'est à petit bruit que, contre les réclamations de M. Mauguin, on a alloué des indemnités de guerre à des particuliers belges, tandis que le gouvernement de ce pays refuse de payer les vingt millions de frais de sa délivrance lors de l'expédition d'Anvers, ce qui a fait demander au député de l'opposition si les contribuables français sont condamnés aux frais de toutes les guerres européennes, et jusques à quand nous paierons sans recevoir ce qu'on nous doit.

Le même mystère a accompagné la discussion du budget du commerce et de l'agriculture, dans laquelle les abus de l'administration des haras et de la distribution des primes ont été vainement signalées. Malgré les réclamations de plusieurs membres, la pêche de la baleine a été préférée à la culture de la terre ; on lui a donné deux millions que les députés propriétaires réclamaient pour l'agriculture. Le message de la chambre des pairs a interrompu la discussion du budget des affaires étrangères, discussion jadis solennelle et dans laquelle les contribuables avaient du moins pour leur argent quelques éclaircissemens sur la situation de la France vis-à-vis les puissances étrangères. L'intervention de la seconde chambre dans le grand procès

d'avril va accroître les préoccupations politiques, précipiter et entourer de plus de silence encore la discussion des plus grands intérêts de l'état et des citoyens. Nous ne devons donc pas nous attendre encore à des améliorations dans le sort du clergé et la condition de l'Eglise de France; heureux encore si quelque caprice philosophique d'une commission, ou quelque amendement ultra-gallican, ne viennent pas amoindrir la faible aumône que l'on daigne faire à la religion.

Ne perdons ni le courage ni l'espoir; avançons avec confiance dans les voies de la vérité; travaillons, pleins de foi, à l'œuvre de la restauration sociale qui se perfectionne à mesure que se détruit l'édifice des illusions et du mensonge. Les hommes de la religion et de la monarchie sont dans la plus belle position où ils se soient trouvés depuis un siècle. La Providence les tient en réserve pour le jour marqué par sa justice. Lorsque les instrumens de fraude et ceux de la violence auront épuisé les uns sur les autres ce qui leur reste de forces et de vie, alors vicdront les hommes de vertu et d'honneur, les hommes de salut par lesquels la société sera relevée et l'ordre moral rétabli en même temps que l'ordre matériel.

D'après une résolution que vient de prendre la chambre des députés MM. Laurence et Sébastiani devront courir les chances de la réélection : le premier en raison de son titre de chef de la justice à Alger, le second par suite de sa promotion à l'ambassade d'Angleterre. Ces députés risquent beaucoup de ne pas être réélus, et il pourra bien arriver comme à lord John Russel, membre du nouveau cabinet anglais qui a échoué dans sa candidature pour la réélection à laquelle il était obligé par la loi. Les torys ont fait des sacrifices considérables pour empêcher cette réélection, et de plus, ils ont dirigé contre lord Russel toutes les imputations qu'ils ont crues capables d'animer contre lui les électeurs. Parmi les reproches qu'ils lui ont adressés se trouve celui d'être favorable au PAPISE et de tendre au rétablissement de la religion catholique en Angleterre. Une vive discussion s'est engagée à ce sujet dans les journaux. Lord Russel dans ses réponses et ses réfutations affirme qu'il soutiendra toujours les justes réclamations des catholiques romains.

On reconnaît là quel est l'esprit intolé-

rant des torys, et combien nous avons eu raison de ne pas nous faire illusion sur les sentimens de ce parti relativement à la question religieuse et aux griefs des catholiques.

Nous sommes au temps des incidens les plus extraordinaires et des monstruosités dans tous les genres. Voilà un procès qui a 130 accusés pourvus de 111 défenseurs. Ces 111 défenseurs sont accusés à leur tour et pour peu que chacun d'eux se fasse accompagner d'un avocat, il y aura environ 350 individus impliqués ou prenant part à cette même affaire. La baraque du Luxembourg va devenir insuffisante; et si chaque accusé exige seulement une audience à raison de quatre audiences par semaine, il faudra treize ou quatorze mois pour terminer le grand procès et son annexe, en supposant qu'il ne survienne aucun incident qui interrompe le cours des débats.

Depuis Perrin Dandin de qui son valet Petit-Jean dit:

« Il nous veut tous juger, les uns après les autres

il ne s'est vu une telle fureur de procès, et quels procès encore! A force de grandeur ceci commence à devenir ridicule.

Un des grands événemens du jour est la réapparition de M. de Talleyrand et sa présence l'un de ces jours derniers chez Louis-Philippe. M. de Talleyrand est comme le feu Saint-Elme qui disparaît pendant le calme et que les matelots voient au commencement de la tempête.

Quoi qu'on puisse dire de la présence de ce conseiller, il n'y aura point d'intervention en Espagne; et la meilleure raison qu'on en puisse donner c'est que les Espagnols des deux partis n'en veulent pas.

On vient de couler en bronze dans la fonderie de M. Soyer et Ingé, rue des trois-bornes, la statue du génie de la liberté qui doit être placée sur la colonne de juillet. Cette opération s'est faite en présence du préfet de la Seine et de M. de Moutalivet, intendant de la liste civile. Une colonne de juillet, tandis qu'on fait leur procès aux vainqueurs de juillet; une statue du génie de la liberté, lorsqu'on viole jusqu'à la liberté de défense, cela a trop l'air d'une mauvaise plaisanterie.

— Il y a en France quelque chose qui réussit mieux que le succès, a dit M. de Châteaubriand ; et ce quelque chose c'est le malheur. M. de Peyronnet a éprouvé la vérité de ces belles paroles : les journaux des couleurs les plus diverses se sont rencontrés dans les éloges qu'ils ont donnés aux *pensées d'un prisonnier. L'histoire des Francs*, l'histoire complète et coordonnée des premières races de nos rois, que publie aujourd'hui le libraire Allardin, obtiendra, nous n'en doutons pas, le même succès et les mêmes suffrages. Cette œuvre nouvelle est une lumière éclatante jetée sur les âges primitifs de la monarchie. Nous promettons à nos lecteurs de revenir sur cette importante publication.

PROCÈS DE LA COUR DES PAIRS.

9. Dans l'intervalle de l'audience du 7 à celle du 9, le banc des accusés avait été considérablement agrandi, pour permettre, en cas de besoin, de tripler le nombre des gardes municipaux placés près des accusés. Par une précaution toute particulière, l'accusé Lagrange était assis entre quatre gardes municipaux.

A une heure et demie, la cour entra en séance. L'appel nominal constata l'absence de MM. de Noailles et Talhouet. Le premier avait écrit à M. Pasquier :

« Je vous prie de vouloir bien faire agréer à la cour mes excuses de ce que je ne puis continuer à siéger dans le procès dont elle est actuellement saisie. Mes motifs sont dans l'arrêt qu'elle vient de rendre.

« Il ne m'appartient pas de blâmer cet arrêt ; mais il m'appartient de m'abstenir, lorsque je vois la cour engagée dans une voie contraire aux règles de toute procédure criminelle. Sans doute il faut que force reste à la justice ; mais n'est-ce pas la force seule qui triomphe, quand, par l'absence des formes, il n'y a véritablement plus de justice régulière ? Ce n'est pas faiblesse, à mon avis, que de s'arrêter lorsqu'on ne marche plus avec la loi.

« Ma résolution actuelle n'est, au reste, que la conséquence des principes que j'ai soutenus dans les discussions devant la cour.

« Dans le discours que j'ai prononcé, il y a trois mois, j'avais prévu et signalé les résultats que présente aujourd'hui le procès, et que j'avais appelé alors ses *impossibilités morales*.

« Cependant j'ai cru devoir, par respect même pour le corps auquel j'appartiens, ne pas devancer les faits, et attendre que mes prévisions se fussent

réalisées. Aujourd'hui elles le sont assez, à mes yeux, pour que ma conscience m'interdise d'aller plus loin. »

M. le président donna ensuite lecture de l'arrêt rendu par la cour sur les conclusions prises par M. le procureur-général dans la séance du 7. Cet arrêt porte, en substance, que les faits qui se sont passés, indiquant de la part des accusés la volonté de rendre les débats impossibles par le tumulte qu'ils occasionnent, le président est autorisé à faire retirer ceux d'entre eux qui, par leur violence, continueraient à rendre les débats impossibles ; en outre, qu'on continuera la lecture de l'arrêt et de l'acte d'accusation, même en l'absence de ceux des accusés que le président aurait fait retirer, en vertu du décret.

A peine le greffier eût-il commencé la lecture, qu'il fut interrompu par de violentes protestations. M. le président donna l'ordre de faire retirer les accusés, qui furent immédiatement conduits hors de la salle. L'audience demeura suspendue pendant une demi-heure, après laquelle vingt-neuf des accusés furent ramenés.

Sur l'invitation de M. le président, le greffier commença de nouveau la lecture de l'acte d'accusation. Mais à peine en put-il lire trois ou quatre mots. L'accusé Lagrange s'écria avec véhémence ;

— Je demande acte de la protestation que nous avons envoyée hier à M. le président. Je proteste de nouveau, je proteste sans crainte et sans remords comme sans espérance devant vous ; je proteste avec la conscience d'hommes qui ont tenu leurs premiers sermens, et qui n'ont jamais rien espéré de vous autres que leur conduite doit faire rougir. Je proteste contre MM. les pairs, qui ont violé tant de sermens dans leur vie...

M. MARTIN (du Nord), procureur-général, requiert que conformément à l'arrêt rendu par la cour, l'accusé Lagrange soit tenu de se retirer de l'audience.

M. LE PRÉSIDENT ordonne aux gardes municipaux d'emmener l'accusé.

LAGRANGE se cramponne à la barre, et au milieu des efforts que font les gardes municipaux pour l'en arracher, il s'écrie d'un ton exalté : Prenez-en à votre aise, MM. les pairs, condamnez-nous sans nous entendre, faites tomber nos têtes et essayez de laver dans notre sang les traces qu'a laissées sur vos mains le sang du brave des braves... Faites tomber les têtes de 150 hommes d'honneur... Ajoutez une nouvelle flétrissure à tant d'autres. Quant à nous, vous ne pouvez rien contre nous : je proteste de nouveau, tant en mon nom qu'au nom de tous mes camarades absens ; je proteste également au nom de ceux qui sont ici.

Cinq ou six gardes municipaux entraînent l'accusé.

Le greffier put reprendre enfin la lecture de son arrêt de renvoi qu'essayait encore d'interrompre deux accusés, mais sans succès. Nous allons en extraire ce qui nous a paru le plus important.

... « En avril 1834, des attentats éclatèrent sur divers points de la France : leur simultanéité, l'ensemble des actes qui les avaient préparés, annonçaient un vaste complot. Une longue procédure en a constaté l'existence et révélé toutes les ramifications. Nos institutions politiques, l'ordre social tout entier, ont été menacés. Plusieurs associations étaient le foyer de cette œuvre anarchique. Il en était une plus importante que les autres, et dans le sein de laquelle elles vinrent se confondre : c'était la société des Droits de l'Homme et du Citoyen, nom renouvelé du club des Cordeliers, le même titre convenait aux mêmes desseins. Il faut donc bien connaître cette société, en montrer l'origine, la suivre dans ses développements, dans ses phases diverses, pour la trouver enfin et la saisir dans son organisation définitive.

Les troubles qui s'élevèrent en 1832, et surtout la violente émeute du mois de juin, ne présentaient pas un caractère marqué de préméditation : c'était plutôt l'explosion d'une fièvre révolutionnaire qui tourmentait certains esprits.

L'émeute fut vaincue, mais ne se découragea pas; les factieux comprirent qu'il leur manquait un centre ou tout vint aboutir; de là l'idée d'une association dont tous les membres seraient animés d'un même esprit, obéiraient à une seule impulsion; de là la société des Droits de l'Homme et du Citoyen. Faible dans son origine, livrée à quelques hommes obscurs; elle ne tarda pas à s'étendre. Ses principes enflammaient les passions les plus anarchiques, l'ambition et la cupidité. Elle se recruta des débris de ces clubs nés de la révolution de juillet, et qui en eussent nié la honte, si les citoyens indignés ne les eussent fermés de leurs propres mains.

Ce système d'association fit en peu de temps des progrès immenses; le réseau s'étendit sur les principales villes de France.

En 1833, le mouvement s'accéléra, les correspondances s'animent; un ordre du jour plein d'une emphase démagogique, publié à l'occasion de l'anniversaire des 5 et 6 juin, prouve l'exaltation des esprits; on y lit :

... Les cyprès de la liberté veulent être arrosés avec du sang et non pas avec des larmes... Nous ne vous pleurerons donc pas, nobles vaincus, vous êtes tombés pour la cause sacrée que tous nous défendons... Le pavé de nos rues, imbibé de carnage, fume au soleil d'été l'insurrection et la mort... La République, il y a un an, a été vaincue; aujourd'hui elle est plus puissante qu'avant le com-

bat, car elle a acquis la force d'unité et de discipline qui lui manquait... Les larmes ne sont pas pour nous, elles sont pour nos ennemis, car bientôt le bras du souverain s'appesantira terrible sur leurs fronts, et alors qu'ils n'espèrent ni grâce ni pardon...

« Quand le peuple frappe, il n'est ni timide ni généreux, parce qu'il frappe, non pas dans son intérêt, mais dans celui de l'éternelle morale, et qu'il sait bien que personne n'a le droit de faire grâce en son nom.»

C'est à dater de cette époque que toutes les sociétés populaires se perdent dans la Société des Droits de l'Homme, et ne forment plus qu'un seul corps.

L'anniversaire des journées de juillet avait été choisi pour l'époque d'une explosion : la société des Droits de l'Homme, par un nouvel ordre du jour, régla les mouvements de la vaste confédération dont elle était l'âme.

Le bon sens du peuple le préserva du danger, et la cause de l'ordre triompha.

Le mauvais succès de cette tentative et surtout des poursuites judiciaires commencées contre quelques-uns de ses membres parurent arrêter quelque temps la société; mais bientôt elle reprit courage, et voulut se retremper dans une organisation nouvelle. Elle crut que le moment était venu de se fortifier par son audace, et de déclarer ouvertement la guerre au pays.

C'est à partir de novembre 1833 que la société prit cette face nouvelle. Ce sont à la fois des ennemis avoués marchant ouvertement à la ruine du gouvernement, et en même temps d'obscurs conspirateurs, tramant secrètement les actes qui doivent réaliser leurs desseins. Tel est le double caractère de la société des Droits de l'Homme : au dehors, une propagande avouée prêchant l'insurrection : au dedans, les manœuvres, le concert ténébreux du complot. Le but est déclaré, les moyens se préparent dans l'ombre : manœuvre habile qui trompa quelques hommes faibles. De l'association ils passèrent au club, et du complot ils furent précipités dans l'attentat.

Un règlement nouveau fut publié et exécuté. Aux chefs de série furent substitués des commissaires d'arrondissement et de quartier.

(Suivent des détails sur l'organisation de cette société).

Telle est l'organisation de la société des Droits de l'Homme et du Citoyen, organisation toute militaire, puissante par son unité. Le corps entier est constamment sous la main des chefs. En quelques heures, ils peuvent le réunir et le faire manoeuvrer.

Dans les archives saisies en la possession de l'accusé Berrier-Fontaine, nous trouvons les sections

Marat, Couthon, Saint Just, Robespierre, Chute des Girondins, Quatre-vingt-treize, des Montagnards, des Jacobins; voilà pour les doctrines politiques : — des Gueux, Guerre aux châteaux, abolition de la propriété, ou, si l'on s'en rapporte à un tardif amendement, de la propriété mal acquise; de Babeuf, des Truands; voilà pour les doctrines sociales : — Mort aux tyrans, 5 et 6 Juin, des Piques, Canon d'alarmes, Toscin, Barricade-Méry, Insurrection de Lyon; voilà pour l'insurrection : — 21 Janvier, Maillard, Louvel, voilà pour l'assassinat! Ne perdons pas de vue que les noms étaient donnés aux sections par le comité.

Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que tous les comités étaient placés sous la haute direction du comité central parisien.

L'accusation présente ensuite l'analyse des publications incriminées. Parmi ces documents, se trouve une pièce manuscrite émanée du comité de Paris, et qui paraît devoir se reporter à l'époque du convoi de M. Dulong. Les sections furent alors mises en état de permanence. Cette pièce est ainsi conçue :

« Citoyens, il était de notre devoir de nous tenir sur nos gardes; nous nous y sommes tenus. — Nous voulions savoir si ce juste-milieu aurait encore l'audace de nous braver; il ne l'a pas osé, le lâche! Il savait trop que nous étions tous-là, généreux et braves, prêts à lui répondre énergiquement, prêts à nous ensevelir sous les barricades, ou à sortir vainqueurs de cette lutte sanglante, qui bientôt doit se décider en notre faveur.

• Citoyens, aucun de nous n'a manqué à la permanence, c'est bien! par là nous voyons qu'une noble énergie vous anime, qu'il vous tarde d'en finir avec cette race impure qui nous a fait mitrailler si souvent, et qui ne cessera de le faire qu'en tombant anéantie à nos pieds. Salut, citoyens: courage et persévérance!

» Le comité vous engage à ne faire, en vous retirant, aucune démonstration; soyez sûrs qu'il vous dirigera toujours bien, et qu'il frappera avec vous lorsque l'occasion favorable se présentera. »

Après avoir signalé ces diverses pièces comme des preuves de la provocation à la guerre civile, l'accusation passe à la preuve du complot et de sa connexité avec les événements d'avril; elle invoque surtout les pièces trouvées lors de la saisie faite des archives de la société, chez Berrier-Fontaine, secrétaire du comité central; on y trouve la prescription aux commissaires, de faire des états de munitions et d'armement.

Elle signale aussi les rapports faits par les diverses sections sur l'état moral de chacun des individus qui en faisaient partie, et sur les armes que chaque section avait à sa disposition.

Audience du 12. — Ce jour-là les environs du palais de la cour étaient entièrement libres; et le jardin livré aux promeneurs. L'audience indiquée pour onze heures fut long-temps suspendue, par suite d'un incident élevé dans la chambre législative par M. le duc de Montebello. Ce jeune pair demandait que le journal la *Tribune*, qui contenait, dans son numéro du 11, une lettre aux prisonniers d'avril, suivie de 91 signatures, fût traduit devant la cour des pairs, comme coupable de calomnies et de diffamation envers la cour. La décision relative à cet incident ne fut pas prise ce jour-là; mais le lendemain la Chambre décida que les gérans des journaux qui ont reproduit ces pièces, ainsi que les signataires, seraient traduits à sa barre.

Les accusés furent amenés à trois heures, au nombre de vingt-huit. L'accusé Bertholat demanda à sortir, attendu que son défenseur n'étant pas présent, il ne voulait pas assister aux débats. Il fut reconduit hors de l'audience.

On reprit ensuite la lecture de l'acte d'accusation, qui a rapport aux événemens de Lyon.

Cet acte rappelle que la Société des Droits de l'Homme fut introduite à Lyon, probablement par l'accusé Cavaignac; en avril 1833, ainsi que cela résulte notamment d'une correspondance entre les sieurs Carrel et Petetin, où l'on trouve des plaintes fort vives sur les menées de Cavaignac et la conduite de son comité.

Les accusés Beaune, Martin (Pierre-Antide) et Hugon étaient membres de ce comité; ils se mirent en relation avec l'association parisienne: Ce comité établit des affiliations dans les villes et départemens voisins; ce qui explique comment l'insurrection d'avril, éclatant d'abord à Lyon, s'est manifestée en même temps, au moins par des tentatives, à Saint-Étienne, à Grenoble, à Châlons, et sur d'autres points.

Du 14 au 17 février des rassemblemens d'ouvriers se formèrent sur plusieurs points; la société des Droits de l'Homme se flattant de l'espoir d'un soulèvement, envoya à ses affiliés des départemens, l'ordre de se tenir prêts. L'accusation cite à cette occasion diverses lettres.

Les provocations de la société des Droits de l'Homme devinrent si graves, qu'elles inquiétèrent le conseil exécutif mutuelliste; il intervint même divers ordres du jour, pour inviter les mutuellistes à rester étrangers à la politique. C'est cette réserve qui empêcha la société des Droits de l'Homme d'agir en février.

Pendant ce temps, elle faisait tous ses efforts pour agir sur l'association mutuelliste. Et en même temps qu'elle agissait sur les ouvriers, elle cherchait à agir aussi sur les soldats. Des paquets d'

brochure furent jetées au milieu de la garnison de Lyon.

Il résulte de l'ensemble des pièces-titres, que c'était pour l'époque de la promulgation de la loi sur les associations, c'est-à-dire pour les premiers jours d'avril, que la société des Droits de l'Homme avait fixé le moment de l'insurrection; une lettre du comité de Paris invitait les comités des départements à rallier autour d'eux leurs sectionnaires.

Pendant que la société des Droits de l'Homme se préparait aussi manifestement à l'insurrection; celle des mutuellistes continuait à se laisser entraîner dans les mêmes voies de désordre; les hommes violents du conseil exécutif la dominaient entièrement.

On sait ce qui se passa le 5 avril, jour indiqué pour le jugement des prévenus de coalition; M. le maire fut maltraité, le procureur du roi méconnu dans ses fonctions, et l'hésitation d'un détachement du 7^e léger, fit concevoir les plus grandes espérances au parti; la cause fut renvoyée au 7, et il résulte de l'instruction, que les associations choisirent ce jour pour l'explosion du complot.

Le lundi 7, une assemblée générale des chefs des Droits de l'Homme eut lieu; on y réélut les anciens membres du comité central; le même jour, les loges centrales mutuellistes se réunirent, et prescrivirent la suspension du travail, et une réunion générale des loges pour le 9. Il est à remarquer que cette mesure n'avait pas été mise aux voix, comme le veut le règlement.

En effet, le 9, à 8 heures du matin, la société des Droits de l'Homme et la société des mutuellistes étaient réunies dans leurs loges ou sections; le mot d'ordre identique pour les deux sociétés était: *Association, Résistance, Courage*; ce mot d'ordre a été celui du combat.

Cependant l'audience indiquée au 9 pour le jugement des mutuellistes était commencée; une solitude presque absolue régnait autour du palais; ce n'était en effet que pour onze heures que les sociétés avaient reçu des comités l'injonction de commencer leur attaque.

C'est sur les places Saint-Jean, de la Préfecture et des Terreaux que l'ordre du jour avait prescrit aux sectionnaires de se réunir; c'est là aussi et simultanément sur trois points si distincts que se formèrent les premiers rassemblements, que s'élevèrent les barricades, et qu'eurent lieu les premiers actes d'agression.

La place Saint-Jean, placée devant le palais de justice, se trouva tout d'un coup, vers onze heures, environnée de barricades; les soldats du 7^e léger furent accueillis par une grêle de pierres, dont l'une atteignit le colonel. Le maréchal-de-camp,

Buchet donna ordre de faire feu sur les barricades; la place fut promptement évacuée.

A dix heures et demie, des barricades avaient été élevées également sur la place de la Préfecture. Pendant ce temps, des démonstrations pareilles avaient lieu sur la place des Terreaux et à tous les abords de l'Hôtel-de-Ville; il en était de même dans les quartiers de Saint-Georges, de Saint-Paul, de Saint-Juste, et dans le faubourg de la Croix-Rousse. Partout des cris séditieux étaient proférés, des barricades s'élevaient, des tentatives de séduction étaient faites auprès des soldats qui s'avançaient pour les détruire, et dès que ces tentatives avaient échoué, des pierres étaient lancées, des coups de fusils tirés sur eux. En même temps, les églises situées dans les quartiers que nous venons d'indiquer étaient envahies, et l'on y sonnait le tocsin; sur divers points, les rebelles parvenaient à se procurer des armes.

Après l'attaque infructueuse opérée contre la préfecture, les rebelles furent refoulés dans la galerie de l'Argue où ils se retranchèrent et dont on ne put les déloger qu'avec le canon. Retranchés ensuite entre les places de la Préfecture et des Terreaux, ils placèrent leur quartier-général dans l'église de Saint-Bonaventure.

A la tête des insurgés dans cette partie de la ville se trouvait Charles Lagrange, commis dans les ponts-et-chaussées, auquel on donnait le titre de général.

Le faubourg Saint-Just, le quartier St-Georges, le quartier Saint-Paul, furent également envahis par les insurgés, ainsi que ceux de l'Hôtel de-Ville et du Jardin des Plantes. Partout on s'organisait militairement, on choisissait des chefs, on se donnait des mots d'ordre, on s'emparait des églises pour sonner le tocsin, on établissait des communications avec les quartiers voisins. La Croix-Rousse fut aussi promptement soulevée; de nombreuses agressions furent dirigées par les rebelles de ce quartier contre la troupe qui les repoussa. Plusieurs de leurs barricades furent enlevées par les soldats. Mais ces attaques ne parurent pas produire des résultats décisifs. Le général de Fleury qui commandait sur ce point se borna à compléter la défense de la caserne des Bernardins où il était retranché.

Le 10 au matin, l'insurrection se manifesta simultanément à la Guillotière, à Vaise, et dans les quartiers de Perrache et de Saint-Clair, qui, la veille, étaient demeurés paisibles. Ici encore, la révolte se rencontre avec le même caractère agressif. Les insurgés s'organisent de même; les chefs principaux sur ce point étaient Jobely, GUILLEBEAU, MOLLARD-LEFÈVRE.

L'accusation donne des détails très-étendus sur tous les faits et ajoute :

La révolte a occasionné de grands malheurs. Des établissemens appartenant à l'état ont été envahis, dévastés et incendiés par les révoltés; les domiciles de plusieurs citoyens ont été violés, les effets de plusieurs militaires pillés; la nécessité d'une répression énergique a entraîné la ruine de plusieurs familles, en fin un grand nombre de personnes ont succombé, trois cent vingt-trois militaires ont été frappés par les rebelles, sur ce nombre 131 ont péri victimes de leur courageux dévouement.

La partie de l'acte d'accusation qui se réfère aux événemens de Lyon, se termine comme il suit :

Ainsi, tout se réunit pour prouver qu'à Lyon, comme à Paris, cette association anarchique a eu la plus grande part à l'attentat comme un complot qui précéda; son action se retrouve également dans les divers lieux qui ont été troublés simultanément, et dont il nous reste à parler.

Audience du 13. — Dans cette séance, les accusés n'étaient plus que 23. On a continué la lecture de l'acte d'accusation. Voici comment un journal rend compte de cette séance :

Les accusés se montrent fort inattentifs à la lecture de l'acte d'accusation. Quelques-uns d'entre eux lisent; d'autres dorment. Le débit monotone et fatigant du greffier n'est interrompu de quart-d'heure en quart-d'heure que par le bruit que font MM. les gardes nationaux en venant occuper tout à tour l'étroite et incommode tribune où ils sont admis.

M. le procureur-général prend le parti de quitter la place après avoir donné consigne à ses quatre substitués. M. le président se laisse de temps en temps aller aux douceurs du sommeil. M. le maréchal Lobau, qui a eu la précaution de mettre son bonnet de nuit, dort sans désemparer.

et qui en outre reçoivent les demoiselles extérieures. Enfin, le 27 avril dernier, le même prélat a encore consacré une église déjà ancienne, mais qui, depuis long-temps, servait à des usages profanes; c'est l'église de Saint-Macaire, bâtie dans la citadelle de Gand, qui était paroisse et qui avait son curé depuis l'invasion des Français en Belgique, il y a quarante ans. Depuis ce bâtiment avait servi de magasin: on vient de le rendre à sa destination primitive, après l'avoir restauré. On croit qu'un prévôt sera chargé de cette église, et administrera ce quartier de la paroisse trop étendue de Saint-Jacques.

— Il existe à Angers, depuis 1821, une maison de religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur. Etablie et soutenue par les pieuses libéralités des fidèles, elle a pris de rapides accroissemens. Elle renferme aujourd'hui plus de trois cents personnes, et déjà elle a pu fonder dans des villes très-importantes quatre nouvelles maisons. Un local très-vaste permet aux religieuses de se livrer aux différentes œuvres de charité qui conviennent à leur institut, et d'offrir un asile à toutes les personnes du sexe qui veulent quitter le vice ou échapper au danger d'y tomber.

Les pénitentes y sont en grand nombre et divisées en plusieurs classes, comme dans les autres maisons du même ordre. On y recueille également de jeunes filles qui, orphelins et sans appui dans le monde, auraient été exposés au malheur presque inévitable de se perdre; et qui, ayant des parens sans conduite et sans mœurs, n'auraient trouvé que des scandales dans leurs familles. On instruit ces enfans des principes de la religion on leur apprend à travailler, et, en leur faisant contracter des habitudes d'ordre, de décence et de piété, on les met dans le cas de se rendre plus tard utiles dans le monde, si elles veulent y rentrer, et de s'y procurer une existence honorable.

Le souverain pontife, connaissant les services que cette maison rend à la religion et à la société, vient de lui accorder une éclatante marque d'intérêt et de bienveillance. Un décret de la congrégation des évêques et des réguliers, approuvé par Sa Sainteté le 16 janvier, et confirmé par un bref du 3 avril dernier, établit la supérieure d'Angers supérieure-générale de toutes les maisons que celle d'Angers a fondées ou qu'elle fondera à l'avenir; il détermine les attributions et l'autorité qu'elle aura en cette qualité, et fixe les conditions et le mode de son

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— En peu de temps, trois églises ont été ouvertes et bénites à Gand. On a annoncé l'église récemment bâtie au couvent des Collettines ou Pauvres-Clarisses. A la fin de mars, une seconde église, à peine achevée, fut également consacrée par M. l'évêque de cette ville; c'est celle des religieuses de la Visitation, qui prennent soin des orphelins,

élection. Il maintient les règles établies par le père Eudes en tous les points auxquels il ne déroge pas. La maison d'Angers et celles qui en dépendent conservent tous les privilèges accordés par le saint Siège aux anciens monastères dits du refuge.

La nouvelle congrégation se compose actuellement des maisons d'Angers, de Poitiers, de Grenoble et de Metz. Le souverain pontife a jugé qu'ainsi réunies, et soumises à une direction commune, ces maisons auraient plus de force pour faire le bien, que si elles fussent restées indépendantes et isolées. La maison-mère renferme en ce moment un noviciat nombreux qui lui permettra de subvenir au besoin généralement senti de multiplier ces pieux établissements où l'innocence et le repentir trouvent un refuge assuré.

— M. l'évêque de Clermont a repris le cours de sa visite épiscopale. Il parcourt les cantons de Menat, de Montaigu, de Pionsat, de Saint-Gervais, de Manzat. Partout il est accueilli avec enthousiasme. Le nombre des personnes qui se présentent à la confirmation est très-considérable; le mauvais temps ne ralentit point l'ardeur des fidèles. M. l'évêque se rend dans toutes les paroisses, il rompt le pain de la parole, on se presse pour l'entendre, on se presse pour recevoir sa bénédiction. Le prélat recueille de grandes consolations sur son passage.

— Les journaux de province parlent toujours de vols d'églises. A Sangatte, près Calais, deux crucifix dont l'un en argent et une croix argentée, ont été volés. Le voleur avait essayé de forcer la porte du tabernacle avec une lame de couteau qui s'est brisée. Il a enlevé le tronc des pauvres, et en se retirant il a oublié son chapeau. Cette circonstance pourrait servir à faire connaître le coupable, si la justice veut bien y mettre quelque activité. Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans l'église de Saint-Pois, près Mortain; ils ont enlevé tout ce qui se trouvait dans la sacristie et ont ouvert le tabernacle, mais ils n'ont point pris les vases sacrés. On croit qu'ils n'en voulaient qu'au trésor de la fabrique.

— Le dimanche 26 avril, deux jeunes, juifs, appartenant au 32^e régiment de ligne autrichien, ont été baptisés dans la paroisse de Saint-Michel, à Modène. Ils étaient instruits depuis quatre mois par le père Herman Kochs, jésuite. Ces deux soldats sont Jean Levi, et François Hainach, qui portaient, étant juifs, les noms de Simon et

d'Etienne, et qui sont tous les deux Hongrois; le premier, âgé de vingt-un ans, et le deuxième de trente-un.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Une action sanglante a eu lieu dans les environs de Guernica (province de Biscaye), entre le brigadier Iriarte et la division carliste qui occupe cette province. Le chef christinos a été blessé dans l'action et ses soldats ont pris la fuite. Les officiers et quelques hommes ont seuls opposé de la résistance aux efforts des carlistes; mais ils ont enfin été obligés de céder à la force. On assure que 64 officiers et 4 officiers supérieurs sont restés sur le champ de bataille. Iriarte a gagné Lequeitio avec une partie de ses troupes.

— On assure que le général Cordova et le brigadier Seoane ont été blessés dans une des journées du 21 au 24 avril dernier; ces deux généraux venant de Vittoria, avaient reçu l'ordre de rejoindre Valdès le plus tôt possible. Le général Cordova, ayant pris le chemin le plus direct, passa au pied de la montagne de San Fansto où Zumalacarrégui avait embusqué plusieurs bataillons, et lorsque Cordova et Seoane furent engagés dans ce défilé, ils durent essayer un feu à bout portant qui leur enleva 5 à 600 hommes; et les força d'abandonner leurs équipages. »

PORTUGAL. — Deux objets attirèrent particulièrement l'attention publique, la vente des biens du clergé et le mariage de dona Maria. Il paraît que pour le premier chef, on va procéder sans délai. Des ordres, disent les journaux anglais, sont arrivés pour employer en achat de ces biens un million sterling. Les mêmes feuilles font une peinture séduisante de la valeur de ces biens, de la fertilité des terres, de la beauté des sites. Ce sont, disent-elles les meilleures terres du Portugal; mais elles ont bien soin de taire ce qui leur a donné l'avantage sur les autres, les travaux et les soins des possesseurs, dont il faut ait, en ce cas, renoncer à proclamer l'inutilité et l'oisiveté, comme on le fait depuis si long-temps. Sur le second chef, il paraît que la résolution est prise de faire épouser à dona Maria le frère du duc de Luchtemberg. Cependant ce projet paraît éprouver des difficultés de plus d'un genre.

— La *Gazette d'Autbourg* annonce que la peste a éclaté à Salonique, et que des cas d'une maladie qu'on croit être la peste,

se sont manifestés à Constantinople et sur un navire égyptien en quarantaine dans le port de Venise.

— On annonce que la réunion des conseils-généraux, qui d'ordinaire se rassemblent dans le mois de juin ou de juillet, sera reculée jusqu'en août ou septembre à cause de la durée du procès d'avril. Un grand nombre de pairs faisant partie de ces conseils ne pourraient s'y rendre, à cause de leurs fonctions de juges, si les conseils étaient convoqués avant que le procès fût fini.

— Plusieurs savans étrangers, parmi lesquels on cite M. de Savigny et M. de Hammer, orientaliste distingué, vont entreprendre un nouveau voyage d'explorations historiques et scientifiques en Grèce. Ils doivent visiter d'abord l'Eubée et les parties de l'Asie mineure qui leur seront accessibles notamment le littoral de la Propontide.

— *La Tribune* vient d'être saisie pour la 112^e et dernière fois; car cette feuille succombant sous le poids de 157,630 fr. en quatre ans, cesse de paraître. Deux des gérans sont encore en prison, l'un, M. Lionne, pour 14 ans, l'autre M. Bichat, pour 5 ans.

— Une souscription en faveur des détenus d'avril ayant été ouverte parmi les élèves du collège Henri IV, il a été notifié dans toutes les classes que les souscripteurs étaient consignés, et que l'élève qui avait pris l'initiative de la souscription était exclu du collège.

— La régente a quitté Madrid le 4 pour rendre à Aranjuez. On assurait qu'elle devait y rester jusqu'à la fin d'octobre.

Aujourd'hui des nouvelles d'Espagne d'une nature assez grave ont été répandues à la bourse. On annonçait, sur la foi de lettres de Madrid du 8, que M. Martinez de la Rosa avait donné sa démission et qu'il était remplacé à la présidence du conseil par M. Toreno. On ajoutait que l'opinion générale était convaincue que ce ministre avait l'intention de faire des propositions d'arrangement à Charles V. D'après les mêmes lettres, ce bruit, fort accrédité, aurait été l'occasion d'une démonstration révolutionnaire de la part des descamisados qui font partie de la garde urbaine.

Nous croyons que ces nouvelles ont besoin de confirmation.

— Les 13 accusés qu'on avait laissés à la prison du Luxembourg, en compagnie des 28 dociles, dans l'espoir qu'ils se laisseraient entraîner par leur contact, ont été conduits hier à la Conciergerie, ainsi que les 5

qui ont déserté les débats depuis samedi, de sorte que les diverses prisons se trouvent occupées ainsi qu'il suit :

Sainte-Pélagie, 44; l'Abbaye, 8; Conciergerie, 46; Luxembourg, 24; En tout, 122.

— Un vol bien étrange a eu lieu récemment à Paris, on a volé sur la place de la Madeleine une citadine attelée de deux chevaux. .. A quoi pense donc la police; si cela continue, grâce au procès d'avril, on pourra voler les tours de Notre-Dame, sans qu'elle n'y voie rien.

— Le 13 mai, M. l'abbé Poncelet, préfet apostolique de l'Île Bourbon, est parti de Paris pour se rendre à sa destination. Il est accompagné de quatre prêtres, MM. Bertrand, Goater, Philippe et Typhaigne, dont les trois premiers ont été élevé au séminaire du Saint-Esprit. Ils se rendent à Brest, où ils doivent s'embarquer sur un bâtiment de l'état. Ce sera un heureux renfort pour le clergé de la colonie, qui n'était plus en proportion avec les besoins.

— Les prédications du carême, à Agen, ont vu cette année se presser partout autour de la chaire évangélique une foule avide d'entendre la parole sainte, et la jeunesse n'était point la dernière à ce pieux rendez-vous. Les stations de la cathédrale d'Agen ont été prêchées par M. Desvaux-du-Moutier, chanoine et vicaire-général du diocèse de Luçon. M. Desvaux est un jeune orateur de beaucoup de talent, toujours à la hauteur de son sujet et d'une élocution pure et facile; il a su se faire écouter de tous et plaire à tout le monde; c'est beaucoup dire sans doute dans ce siècle surtout, dont la délicatesse, suivant l'expression d'un prédicateur distingué, a rendu l'art de la chaire le plus difficile de tous les arts. Sa parole, nous l'espérons, portera les fruits les plus abondans.

— Dans une cause fort intéressante par elle-même, appelée devant le tribunal de Senlis, il s'est passé un incident du plus haut intérêt.

On se souvient qu'au mois d'octobre dernier, Mme. de Pontalba fut la victime d'une tentative d'assassinat commise sur sa personne par le vieux baron de Pontalba, son beau-père, qui s'est ensuite donné la mort. Cette dame demandait au tribunal de n'être plus, du moins quant à présent, obligée de cohabiter avec son mari dans le château même qui fut le théâtre de l'horrible catastrophe, ni même dans un appartement qu'on lui offrait à Paris, et qui n'est autre que celui même de M. de Pontalba père. Entre autres moyens fournis par ma-

dame de Pontalba, à l'appui de sa demande, se trouvait un certificat de M. Marjolin, célèbre médecin de la capitale. Ce document, après avoir été l'objet d'une critique assez anière de la part du défenseur de M. de Pontalba, est devenu, pour M. le procureur du roi, une occasion d'émettre quelques réflexions sur le mérite des attestations de médecins, et sur le peu de confiance dont lui paraissait digne le certificat de M. Marjolin.

A ce sujet, le magistrat a cru devoir rap-peler à son auditoire un événement affreux, qui, depuis cinq ans, a laissé dans toute la population de la ville et des environs de Senlis, les souvenirs les plus profonds et les regrets les plus sincères. Il a cité la fin tragique de M. le prince de Condé, bienfaiteur et patron de tout cet arrondissement où se trouve le château de Chantilly et la plus grande partie de son immense héritage. Il a dit qu'au moment de cette catastrophe de sinistre mémoire, le même M. Marjolin eût mission d'examiner le corps et de constater le genre de mort de l'infortuné prince. M. Marjolin certifia par écrit que cette mort était le résultat d'un suicide. « Eh bien ! ajoute M. le procureur du roi, malgré tout notre respect pour la chose jugée, et quel que soit la cause obscure et mystérieuse de cet événement, nous croyons devoir ici, messieurs, attester qu'il n'est pas un de nous qui croie au suicide du prince de Condé. »

Ces mots lancés inopinément au milieu d'un nombreux auditoire où figuraient toutes les notabilités de la ville et un grand nombre de gens du peuple, ont produit un effet que nous ne saurions décrire. Accueillis avec un sentiment approuvateur, car il faut dire que telle est l'opinion générale dans ces contrées, les paroles de M. le procureur du roi sont venues comme une sanction publique et solennelle du respect religieux qui s'attache à la mémoire du dernier des Condé et de l'opinion bien établie que ce prince a péri victime d'un assassinat.

— Une lettre d'Alger, en date du premier mai contient ce qui suit :

Le calme règne à Alger. On y est dans l'attente des résolutions des chambres au sujet du budget de 1836, qui doivent fixer l'opinion sur l'avenir de ce pays.

Les indigènes sont attentifs aux mouvements des chefs de l'extérieur et dont chacun a ses partisans et ses novellistes. Ces derniers divaguent et n'inspirent nulle confiance.

L'attention est surtout fixée sur Bougie, où Oulid-ou-Rabah n'a pas tardé à violer la

foi qu'il avait récemment jurée. Pour les personnes qui connaissent la configuration des dehors de cette place et les penchans innés des peuplades qui les habitent, il était impossible que l'on pût faire quelque fonds sur des convictions faites avec un seul de leurs chefs. Ou celui-ci était de bonne foi, et alors tous les tribus devaient se soulever contre lui, ou la perfidie était le mobile de son apparente amitié, et, dans ce cas, il devenait doublement dangereux.

Le retour à Alger de M. Lowasy, auteur et signataire du traité rompu, justifie les défiances des hommes qui jugent froidement.

Le bateau à vapeur la Chimère, qui a quitté Bougie très-récemment, rapporte que déjà les hostilités avaient recommencé entre les Français et les Arabes. Oulid-ou-Rabah, à la tête d'un grand nombre de cavaliers, a attaqué nos avant-postes ; on lui a vainement objecté qu'il avait signé lui-même le traité de paix, il a fallu se défendre. Le colonel Lemercier a aussitôt envoyé des troupes sur les lieux et le combat s'est engagé. Les Arabes ont été repoussés ; mais nous avons perdu plusieurs hommes, et il y en a eu un assez grand nombre de blessés.

Le colonel Lemercier, qui commande les troupes à Bougie, a contraint M. Lowasy, sous-intendant civil, à s'embarquer sur la Chimère ; qui l'a laissé à Alger, où il devra rendre compte de sa conduite au gouverneur. Ou sait que M. Lowasy a signé le traité de paix conclu avec Oulid-ou-Rabah.

— Le bruit court qu'un droit va être établi sur la fabrication du sucre de betterave : le gouvernement en aurait, dit-on, reconnu le principe, comme compensation de la diminution des droits d'entrée des sucres coloniaux ; mais on ne désigne pas encore le mode de perception de ce droit, ni l'époque où il pourra être mis en vigueur. Quant à la quotité, les avis diffèrent : le plus répandu ferait monter ce droit jusqu'à 20 fr. les 100 kilogrammes. Tous ces bruits méritent confirmation.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

DE LA PRÉDICATION

Dans ses rapports avec les besoins de l'époque (1).

(Deuxième article.)

Traiter une question de principe avec un nom propre, c'est ordinairement appauvrir la discussion et réduire la vérité à des proportions mesquines. Néanmoins, malgré ses défauts, cette méthode est quelquefois la seule possible. Quand il existe une liaison trop intime entre les faits et les théories, les personnes et les choses, il faut bien les envisager collectivement, et se résigner aux conséquences d'une marche peu logique. Ainsi faisons-nous aujourd'hui. Au lieu d'établir d'abord des généralités, pour en venir ensuite aux applications, nous aimons mieux prendre tout simplement quelques-uns des divers orateurs qui se sont partagé cette année les applaudissemens de la capitale, pour nous livrer à l'examen de leurs travaux, de leurs talens et de leur renommée. Nous commençons par M. Lacordaire.

Jusqu'à ce jour la philosophie catholique n'avait point eu dans nos temples d'enseignement régulièrement établi; c'est-à-dire que personne encore n'avait été chargé de la mission spéciale de développer la vérité chrétienne dans ses rapports avec les hautes questions si laborieusement agitées de nos jours, et dont elle offre seule la solution complète. C'était chaque jour l'objet d'un besoin plus vivement senti; et les bons esprits se demandaient pourquoi l'autorité ecclésiastique ne donnait pas un signal attendu avec impatience. C'est que les temps n'étaient pas mûrs encore. On avait bien le souvenir de l'exemple laissé par M. Frayssinous; on savait quels coups terribles il avait portés au philosophisme bâtard de l'empire et des premières années de la restauration. Mais on savait aussi quelle était la part de son talent dans le triomphe qu'il avait obtenu, et

quels obstacles lui opposait le genre d'incrédulité qui régnait alors, triste débris de l'école encyclopédiste, vivant non de convictions raisonnées, mais de vieilles préventions amassées par le siècle précédent. Cette époque était athée, matérialiste ou déiste par héritage, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et suivant qu'on lisait Diderot, Helvétius ou Rousseau. Pouvait-on avec de tels élémens songer à une institution fixe, permanente? Il eût fallu pour cela avoir toujours à sa disposition quelque homme aussi remarquable que M. Frayssinous. Il lutait, lui, avec bonheur contre tant de préventions. Quoiqu'il s'interdit rigoureusement tout accent passionné, tout grand mouvement oratoire, sa parole retentissait au loin; une polémique lumineuse lui tenait lieu d'éloquence. Il jetait tant de clarté sur ses doctrines, il détruisait les sophismes du temps avec une logique si simple, forte, et si pénétrante que cette masse d'hommes à préjugés venue là pour rire du prêtre en admirant l'orateur, s'en allait éblouie, confondue, et se demandait tout bas quel vertige l'avait saisie aux discours qu'elle venait d'entendre. D'éminentes fonctions ayant arraché M. Frayssinous à sa carrière favorite, le silence se fit après lui. Mais le résultat de cette première épreuve avait montré tout ce qu'il y a de puissance dans le point de vue philosophique du christianisme, et combien il serait facile, à l'aide d'un enseignement public, de ramener par lui les esprits à la foi, quand les haines viendraient à s'éteindre. M. l'archevêque a donc laissé marcher le temps et les révolutions qui oppriment bien parfois certaines vérités, mais qui tuent plus de préjugés encore, et il s'est trouvé que le dix-huitième siècle était mort avec ses passions mauvaises; que la religion était séparée des intérêts de la terre, des complications de parti; enfin que l'opinion publique se disposait à chercher dans le catholicisme la réponse aux questions posées par trois siècles de déchiremens et de combats. C'était le moment prévu et marqué par la sollicitude épiscopale.

(1) Voir notre livraison du 26 avril, p. 325.

Avec un admirable esprit de sagesse, M. de Quélen jugea que la philosophie catholique ne devait plus être reléguée dans les monumens écrits de la science; il lui assigna la place qu'elle réclamait depuis si long-temps, et lui ouvrit solennellement les portes du sanctuaire. Ceci est grave et aura peut-être sur les destinées du christianisme en France une influence décisive. Ajoutons que cette institution n'est devenue complète que par l'arrivée de M. Lacordaire. Pendant que l'œuvre était commencée par d'autres, sur lesquels nous nous sommes expliqués ailleurs, il préludait à sa grande mission dans l'humble chapelle d'un collège de Paris; il y prenait sa position comme orateur qui a l'intelligence de son époque, qui en a compté, éprouvé peut-être les doutes, les dégoûts, les ennuis, les misères, les joies, les espérances, et dont le cœur n'a trouvé de repos que dans la foi.

En jetant les yeux sur la foule entassée dans cette vieille basilique, au moment où l'orateur allait paraître, nous nous sommes souvent demandé, s'il n'y avait pas dans le spectacle qui frappait nos regards un magnifique présage de restauration et de salut. C'était bien le siècle tout entier qui semblait s'être donné rendez-vous dans cette enceinte, à la voix d'un prêtre qui l'avait compris. Nous reconnaissons son empreinte sur ces visages, les uns pâles et tristes où mille déceptions avaient passé en traçant leur sillon; les autres jeunes et ardents, mais de cette ardeur inquiète qui décèle une activité sans objet; ceux-ci distraits, ennuyés, cherchant des émotions; ceux-là graves, réfléchis, pleins de méditations sérieuses; quelques uns pieusement recueillis, tous étonnés de se trouver ainsi réunis, dans ce lieu, autour de cette chaire. Le siècle revenait donc enfin au point d'où il était parti! après avoir donné contre tous les écueils, après s'être nourri de toutes les chimères, il revenait avec un vide immense, un profond découragement dans l'âme, mendier au foyer paternel, et voir s'il y trouverait le pain des jours de sa jeunesse.

M. Lacordaire ne l'a point trompé dans son attente: il s'est adressé à ses besoins, lui a parlé son langage, et a mis à sa portée les immortelles vérités de la religion. On a pu s'en convaincre par les nombreuses et fidèles citations que nous avons faites de ses discours. L'Eglise en a été le sujet capital ou plutôt le sujet unique; il a expliqué sa constitution, la nature et la nécessité des pouvoirs qui lui ont été confiés, l'étendue et le développement successif de son action sur le monde. Assurément ce sont là des questions fondamentales dont la solution aurait pour résultat infailible de rasseoir sur les bases tout l'édifice religieux que l'esprit d'indépendance a si violemment ébranlé. Cependant, s'il nous était permis de faire une observation qui a bien quelque importance, nous dirions que l'orateur n'a peut-être pas donné à ses démonstrations toute l'actualité dont elles étaient susceptibles. En examinant avec soin la partie des raisonnemens qu'il a développés, il est facile de s'apercevoir que l'Eglise a été envisagée par lui, au moins expressément, beaucoup plus dans son passé que dans son avenir. Or le passé de l'Eglise n'est pas l'objet principal des contestations: l'impiété contemporaine l'admet dans toute sa grandeur, dans toute sa beauté. Elle l'admet, il est vrai comme institution humaine, comme principe fécond mais périssable de civilisation, aussi M. Lacordaire a bien fait d'insister sur la divinité de sa mission et de rattacher au ciel les faits que l'on avoue en niant leur origine. Mais il n'en est pas moins vrai que le grand problème n'est pas relatif aux siècles passés mais aux siècles futurs. L'Eglise a vécu, dit-on, et certes sa vie fut belle, mais le principe en est épuisé, et il ne suffit plus aux progrès de l'humanité. Voilà le mot de l'incrédulité actuelle, l'asile où elle se retranche après avoir perdu pied à pied le terrain qu'elle avait successivement usurpé. Elle est réduite à invoquer l'avenir, et ne vit plus que d'espérance. C'est une consolation dont il faut absolument la déshériter.

Nous ne pardonnerions pas à M. Lacordaire un oubli de cette nature ; s'il avait dit à son auditoire un dernier adieu en terminant le cours de ses conférences. Ce qui arrête le reproche sur nos lèvres, c'est qu'il est permis de croire que l'omission dont nous nous plaignons a été calculée, et qu'après avoir démontré les vérités incomplètement avouées par le siècle, il se réserve d'aborder plus tard la difficulté qui domine toutes les autres. Ainsi la polémique de M. Lacordaire doit marcher et prendre de nouveaux développemens. Parlons maintenant de son talent oratoire.

Les divers organes de la presse lui ont rendu sous ce rapport un hommage qui n'est que l'expression fidèle de l'opinion. La part de l'enthousiasme a été large ; mais on l'a faite avec assez de discernement et de justice. Les défauts de M. Lacordaire ont quelque chose de particulier. On ne sait trop à la réflexion s'ils n'entrent pas pour beaucoup dans l'intérêt universel qu'il a inspiré. L'assemblée à laquelle il s'adresse est à la fois grave et mondaine, sérieuse et légère ; comme nous le disions tout-à-l'heure, elle résume l'époque. Les âmes pieuses ne l'envisageraient qu'avec un serrement de cœur, si elles ne savaient tout le bien que la Providence peut tirer des dispositions les plus équivoques. Chacun s'y console à sa manière de l'ennui d'une longue attente. Près du fidèle en prières le dandy s'entretient, sans affectation impudente, des plaisirs de la veille et de ceux du lendemain ; on discute ici les intérêts du christianisme, là le mérite de la partition nouvelle ; et l'on voit s'ouvrir en même temps le livre d'heures et le roman à la mode, l'imitation et les revues littéraires, la *Dominicale* et la *Nouvelle Minerve*. A cet aspect, on s'interroge avec anxiété ? Qui va parler à cet auditoire semi-profane, où brille tout ce que les lettres, les arts, les sciences et le monde offrent de plus distingué ? Quelle voix va s'élever assez puissante pour fixer sa frivolité, pour le ramener à une même pensée, et commander à

ses convictions ? Et l'esprit se porte involontairement vers ces hommes dont la tête a blanchi sous le poids de longues études, qui joignent à l'autorité du savoir et du génie, celle d'un âge où l'expérience a tout appris : le nom de Bossuet est au fond de toutes les pensées. M. Lacordaire paraît ; la surprise est à son comble. Il est jeune et semble plus jeune encore. Il arrive les yeux baissés, avec un maintien modeste, timide, embarrassé. Chacun de ses mouvemens décèle la crainte ; et, à le voir ainsi presque suppliant, on dirait un séminariste accoutumé à la solitude de sa cellule et transporté tout-à-coup au milieu de ces dix mille auditeurs qui se tournent vers lui, le fixent avec curiosité, et, après quelques instans de murmure, l'environnent d'un majestueux silence. Que va-t-il sortir de sa poitrine oppressée, de ses lèvres tremblantes ? Cependant le désappointement fait bientôt place au plus vif intérêt. Il y a tant de douceur, de pureté, de tristesse et de mélancolie sur cette physionomie pâle et expressive ! La peur va si bien à ce jeune front, à cette organisation frêle et souffrante ! Et puis ce n'est donc pas un maître contre lequel il faille se raidir d'avance ; sa parole sera douce, ses accents persuasifs ; il n'y a pas de prévention possible, l'esprit de révolte est désarmé.

M. de Quélen a béni l'orateur qui déjà murmure les premiers mots de son discours. On l'entend à peine, il a peu de voix et sa voix est émue. Son début est simple, rien d'apprêté, rien de solennel. On ne saurait exposer un sujet avec plus d'abandon et de naïveté. Peu à peu sa timidité s'évanouit, ses forces se raniment, il est moins gêné, il respire plus à l'aise. Son accent devient plus ferme, il ose jeter sur ceux qui l'entourent un regard où le feu brille déjà, et au bout de quelques minutes chacun sent que Dieu va lui donner une puissance pour laquelle il ne semble pas fait.

Il y a une certaine grandeur dans ses aperçus ; souvent peu de suite dans son argumentation. Mais c'est l'en-

semble, l'effet total qu'il faut envisager : on trouve alors une masse qui ne manque pas de force, sinon en elle-même, au moins par rapport à l'auditoire. M. Lacordaire improvise. Il ne châtie pas son élocution, souvent il est incorrect. Mais s'il jette sa pensée par lambeaux, s'il s'inquiète peu d'une locution commune, d'une phrase mal achevée, il imprime par cela même à ses paroles un cachet de spontanéité, de verve libre, qui fait oublier l'homme pour ne laisser voir que le prêtre. Nous n'avons jamais compris en chaire les discours académiques, en supposant même qu'ils doivent trouver place quelque part. On lit bien avec plaisir ce que l'on sait être le fruit du travail et de l'étude; on l'écoute avec ennui. A l'orateur donc l'entraînement et le cri soudain de l'inspiration. Aussi, en entendant M. Lacordaire, nul ne s'avise de regretter ces élucubrations froides, calquées sur le moule des sermons de nos grands maîtres avec la méthode rigoureuse qu'on leur a empruntée, sans leur emprunter en même temps leur talent. Ce n'est point ainsi qu'il procède. Il marche non pas au hasard, mais en liberté; prenant tantôt un point de vue, tantôt un autre, jamais une vue entière; développant une face de son sujet et laissant le reste dans l'ombre; posant des principes sans se donner la peine d'en tirer des conséquences. Est-ce un défaut, et un défaut grave? On le dit; nous ne savons. Ses auditeurs sont choisis; leur pénétration ne supplée-t-elle pas au silence de l'orateur? Est-il nécessaire de tout dire? Pourquoi se fatiguer à expliquer ce que tout le monde a saisi? Si la manière de M. Lacordaire est large, s'il néglige les détails, nous croyons qu'il n'en est pas moins compris. C'est tout ce que l'on peut désirer.

Quant à sa diction, elle n'est pas correcte, nous l'avons dit, mais elle est brillante. Au milieu des raisonnemens philosophiques les plus élevés, il jette à pleines mains les richesses de style et d'imagination qui distinguent l'école moderne. Ceux même qui n'aiment pas

à être éblouis admirent sa fécondité. Il est toujours piquant, original; quelque fois aussi il est bizarre. On peut lui reprocher justement une hardiesse d'expression qui va jusqu'à l'audace, des images ambitieuses, des comparaisons exagérées, qu'un goût sévère ne permettrait pas. Mais c'est peut-être de nos jours un élément de succès contre lequel il est inutile de protester.

Dans le cours de sa conférence, quand il s'est emparé de son auditoire, on ne reconnaît plus le jeune lévite que l'on a vu d'abord accablé du poids de sa mission. Il a grandi, il se sent fort. Son ame se révèle tout entière. C'est de la foi qu'il veut inspirer; on dirait qu'il la répand à flots sur cette assemblée qui l'écoute, étonnée, haletante et d'où s'élève parfois un murmure approbateur. Ses yeux lancent des éclairs, son geste est animé, son accent plein de force et de passion. Ce qu'il y a surtout de véritablement oratoire, c'est une force d'affirmation que nous n'avons rencontrée nulle part ailleurs. Les considérations qu'il vient de développer ne vous ont peut-être pas entièrement convaincu; vous doutez encore et pesant ses paroles, vous avez une réponse sur les lèvres, et voilà que tout à coup la vérité qu'il défend brise tous les obstacles et entre de vive force dans votre intelligence, sans que vous sachiez comment et pourquoi. Considérez-le dans ce moment, et dites s'il a quelque chose de plus impérieux que ce regard qui vous pénètre, que ce bras qui pèse étendu sur votre tête? C'est alors que l'auditoire frémit comme si une étincelle électrique le parcourait dans tous les sens. Pour l'orateur, il baisse les yeux, ce bruit sourd et flatteur lui semble une injure à son humilité, et, se recueillant en Dieu, il redevient simple, pour qu'on l'oublie.

Nous ne voulons pas louer M. Lacordaire outre mesure, ni le critiquer sans discernement. Il n'a pas atteint sans doute le plus haut degré de son talent, les méditations de la retraite le mûriront encore, il faut l'espérer; mais il a déjà donné beaucoup, et nous pouvons

être fiers de ce début. Il a conquis sans retour une position magnifique d'orateur, et laissé dans le cœur de ceux qui l'ont entendu un souvenir ineffaçable.

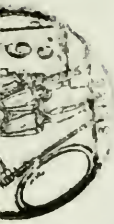
Les deux orateurs qui, après M. Lacordaire, ont principalement fixé l'attention publique sont MM. Cœur et Deguerry. Ils n'ont pas l'avantage d'une position nouvelle; mais tout en restant dans les limites ordinaires de la prédication, ils ont su néanmoins réaliser plus d'un progrès, chacun selon la nature de son talent. Tous deux ont fait des sermons, et non des conférences philosophiques, sur les dogmes et les vérités morales du christianisme, sans rester étrangers au mouvement des esprits, aux besoins de leur siècle. C'était là une tâche difficile, laborieuse, et qu'ils ont remplie avec un étonnant succès, l'un à Saint Roch, l'autre à Saint Thomas d'Aquin, c'est-à-dire en présence des sommités rivales de notre société moderne, le faubourg saint Germain et la chaussée d'Antin.

M. l'abbé Cœur s'adresse moins à la raison qu'à l'imagination. Nous ne voulons pas dire que le raisonnement et la logique manquent à ses discours: souvent au contraire il se livre à des discussions fort vigoureuses; mais ces discussions ne sont que des points d'appui, destinés à soutenir le reste de l'édifice. Il les pose comme pierres fondamentales, et toujours avec une intention ultérieure. Si nous avons bien compris sa pensée spéciale, le but constant de ses efforts, il s'applique principalement à tourner vers Dieu une disposition qui domine aujourd'hui les âmes, et qu'il est plus facile de comprendre que de caractériser. C'est cette espèce d'instinct vague et mystique qui s'empare des hommes après une longue suite de tempêtes, et les pousse aux contemplations intimes; c'est ce besoin de mélancolie rêveuse qui succède toujours aux grandes passions; il forme toute la poésie des époques intermédiaires entre un passé détruit avec violence et un avenir qui s'élabore mystérieusement, pour sortir un jour de mille tentatives infructueuses, de mille épreuves décourageantes,

parce qu'elles sont incomplètes. Il ne faut pas croire que cette tendance des âmes soit incompatible avec les points positifs qui frappent partout les regards. Elle allie avec l'amour des jouissances et du plaisir, nous dirions presque avec la soif de l'or et des honneurs, si nous ne craignons de donner à une vérité l'apparence d'un paradoxe. Mais comme elle ne trouve sa direction véritable qu'au sein de la religion, il ne faut pas s'étonner que la réaction religieuse qui s'opère aujourd'hui, ait amené la foule à saint Roch. M. Cœur, disons-nous, a donc fait preuve d'une rare intelligence en saisissant cette fibre du cœur humain, pour en faire en quelque sorte le véhicule de ses enseignemens. Il a de plus parcouru cette carrière avec beaucoup d'habileté; mais s'élevant trop souvent à des hauteurs où la pensée s'enveloppe de nuages et devient à peine saisissable. Il donne toujours à ses considérations une base solide et raisonnée, les appliquant successivement au dogme puis à la morale, et les développant avec toutes les ressources d'une élocution riche et variée.

M. Cœur est un prédicateur distingué. Il a de la chaleur, de la force, de l'élocution. Pourquoi faut-il que ces précieuses qualités soient accompagnées de défauts extérieurs qu'il est impossible de dissimuler, et qui enlèvent à ses discours une partie de leur charme! Il a le maintien d'un homme naturellement timide et qui veut à tout prix se donner de l'assurance. Ses attitudes sont forcées, quelque peu prétentieuses, son geste saccadé, son accent monotone. Quand on n'y est pas habitué, M. Cœur fatigue. Pour le goûter, il faut en recueillant ses paroles les dépouiller de tout ce qui les entoure, et les prendre s'il est possible dans leur nudité complète. C'est un travail pour l'auditeur; mais il faut l'avouer, c'est un travail que les fidèles n'ont pas repoussé et qu'ils acceptaient de bonne grâce, parce qu'ils comptaient avec raison sur une compensation suffisante.

M. Deguerry brille au contraire par ses qualités extérieures. Sa taille est éle-



vée; il a dans son maintien de la grandeur, de la noblesse, une assurance pleine de mesure et de dignité. Sa voix vibre avec éclat, elle est forte, pénétrante, sans se refuser pourtant aux accents de la sensibilité. On a dit de lui qu'il *prêchait en Hercule*; ce jugement nous paraît injuste, la force est bien le caractère distinctif de son éloquence, mais cette force n'a rien d'exagéré, rien qui puisse motiver une critique aussi sévère. Nous n'en voulons pour preuve que la faveur dont il jouit à saint Thomas d'Aquin, auprès d'un auditoire où se sont perpétuées toutes les traditions du bon goût, et qui certes ne prodiguerait pas son enthousiasme à qui s'en écarterait à ce point. Il lui faudrait, nous en convenons, plus de naturel dans l'action, plus de souplesse dans l'organe, plus de variété dans les intonations: voilà ce qu'une critique mesurée peut demander à M. Deguerry, mais en allant plus loin on s'expose évidemment à tomber dans les exagérations.

Sans choisir précisément dans les vérités chrétiennes le point de vue philosophique, M. Deguerry parle plus à l'intelligence qu'à l'imagination. Il ne s'occupe pas de haute métaphysique; il laisse à M. Cœur la poésie rêveuse de la religion; son vol à lui est moins élevé, sa manière moins mystique; mais l'effet de ses discours n'en est peut-être que plus sûr. Il rattache toujours le sujet qu'il traite aux théories du jour, et démontre qu'elles ne renferment rien d'utile, de beau, de véritablement grand qui ne soit chrétien; mais ce qui donne un caractère spécial à ses démonstrations, c'est qu'il les puise à la fois dans la raison et la théologie. Les livres saints, les écrits des Pères, lui fournissent une foule d'aperçus neufs et pleins d'intérêt; on est tout surpris d'y trouver des réponses aux sophismes de la philosophie actuelle. Sa diction est ferme, soutenue, il a des mouvemens pleins de chaleur et de véhémence, mais non cette allure franche, ces inspirations spontanées qui se rencontrent dans l'improvisation. Malgré cela, il produit souvent un effet magique

sur son auditoire, et se montre véritablement orateur.

Les bornes que nous nous sommes imposées ne nous permettent pas de passer en revue les autres prédicateurs. Nous en laissons à regret quelques uns qui méritaient aussi quelques considérations de notre part. Ce que nous venons de dire suffit pour faire apprécier les progrès actuels de l'éloquence de la chaire, et donner une idée des espérances que l'église peut concevoir. Nous faisons des vœux pour que ces espérances se réalisent et nous croyons que les hommes chargés de mener cette œuvre à bonne fin, ne sont pas au-dessous de leur mission.

M. MIGNET A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

La révolution de juillet, comme on l'appelle, n'a pas seulement élevé au trône la maison d'Orléans; elle a encore mis en lumière quelques médiocrités incapables de rayonner par elles-mêmes. M. Mignet est de ce nombre. Supposez-le livré à ses propres forces et porté par la seule influence de son talent, il serait devenu une célébrité d'un retentissement pareil à celui de M. Vatout, cet autre historien de notre époque. Pour tout bagage littéraire, M. Mignet a deux volumes; deux volumes que leur titre seul fait juger, un abrégé de l'histoire de la révolution française, c'est-à-dire un ouvrage inutile pour ceux qui la savent comme pour ceux qui ne la savent pas. A quoi bon, je vous prie, un abrégé de l'histoire d'une époque quelconque? Si vous avez déjà étudié cette époque, et que vous ayez besoin d'un détail précis, d'une date certaine, l'abrégé qui ne contient ni détails ni dates devient pour vous de nulle valeur; si au contraire vous ne l'avez pas encore étudiée, et que vous soyez un homme, à coup sûr vous ne lirez pas un abrégé. Il n'y a que les enfans d'un pensionnat, auxquels on a besoin de faire embrasser une certaine étendue de choses données

en un temps donné, qui puissent trouver provisoirement leur compte à un abrégé, quitte bien entendu à compléter plus tard leurs études.

M. Mignet a donc fait un abrégé en deux volumes de tous les événemens qui se sont passés en France depuis la convocation des états-généraux jusqu'à la chute de l'empire. Il y avait tant de choses à mettre en scène, que l'auteur a été obligé de négliger presque toujours le détail des faits pour y substituer le jugement qu'il en porte. Cela fait que vous lisez la révolution de M. Mignet et non pas la révolution de la France; n'ayant nul moyen de vérifier si les faits qu'il tronque, qu'il généralise et qu'il juge, n'auraient pas eu par eux-mêmes une autre physionomie, avant d'être tronqués, généralisés et jugés. Toutes les fois qu'il se présente quelque grande et difficile question, comme celle de l'abolition des titres de noblesse, de la vente des biens du clergé, de la dissolution et dispersion des ordres monastiques, du soulèvement des provinces, rien n'est pauvre, petit, ridicule, comme la façon courte, sentencieuse et doctorale avec laquelle M. Mignet vous entasse erreur sur erreur, bévue sur bévue. Par exemple, quand les généraux Rossignol et Ron-in, et autres guerriers intègres de la république, voilaient les vases sacrés dans les églises de la Bretagne, M. Mignet trouve que *l'état reprenait son bien*. M. Mignet aurait bien fait de dire quel était l'Etat qui avait doté les églises dès le sixième et le septième siècle. Ajoutez que l'abrégé est écrit avec le style provençal de l'auteur, aiguisé des aphorismes constitutionnels du libéralisme de la restauration.

Ce sont pourtant ces deux volumes qui ont fait nommer M. Mignet à l'Académie des sciences morales et politiques, et qui l'ont amené, par contre coup, à y faire la lecture dont nous allons nous occuper. Pourquoi cette Académie se nomme-t-elle des sciences morales et politiques? Il serait difficile de le dire; car les honorables membres qui la composent sont en général fort peu po-

litiques et nous paraissent médiocrement moraux, ou, si vous aimez mieux, occupent peu de positions éminentes dans l'état et ont publié peu d'ouvrages qui soient en honneur dans les sciences morales. M. Mignet a une place au ministère des affaires étrangères; voilà sans doute pour sa science politique; pour sa science morale? nous ne lui connaissons rien, à moins que ce ne soient ses deux volumes, où il justifie le pillage des vases sacrés.

M. Mignet travaille à un grand ouvrage, annoncé depuis long-temps; c'est une histoire de la réforme. Le morceau qu'il a lu à la séance de l'Académie était un extrait de ce livre, et racontait la citation et la condamnation de Luther à la diète de Worms. Tout annonce que l'histoire de la réforme sera de la force de l'abrégé de l'histoire de la révolution: de la sécheresse et de la raideur dans le style, un semblant de profondeur dans la pensée, des dogmes creux, des axiomes qui ne prouvent rien. Le morceau lu à l'Académie est une amplification à la portée de tout élève de rhétorique; un récit sans simplicité, sans couleur, sans poésie; deux portraits, de Luther et de Charles-Quint, tout pleins d'oppositions, de motifs vides, d'épithètes sonores; du mauvais Vertot, pour tout dire.

La fin de cette lecture contenait quelques lignes, les seules de tout le morceau qui disent quelque chose, mais qui disent assez pour faire pressentir l'ouvrage auquel elles appartiennent, et pour mériter d'être examinées. L'auteur résume ce qu'il vient de raconter de la résistance de Luther, qui avait refusé de se rétracter soit sur l'ordre du pape, soit sur l'ordre du légat, soit sur l'ordre de l'empereur. Il dit trois fois *non*, ajoute M. Mignet; et ce *non*, contenait la liberté du monde.

Voilà un échantillon de la profondeur de M. Mignet et de la signification de son histoire de la réforme. Nous sommes prévenus que le *non* de Luther contenait la liberté du monde, et c'est pour prouver la vertu libératrice de ce

non que M. Mignet a entrepris à grands traits le livre qu'il exécute.

Il y a tant de gens qui se paient de mots, même dans le public qui va aux académies, que nous n'avons garde d'être surpris de l'espèce d'effet produit par l'importance civilisatrice que M. Mignet a attribuée aux *non* de Luther. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas regarder de près aux plaisanteries sérieuses de l'Académie des sciences morales, surtout quand elles peuvent nuire au développement actuel de l'esprit religieux, par l'espèce d'autorité qui s'attache à la science collective et publiquement constituée.

Nous demanderons donc à M. Mignet en quoi il trouve que le *non* de Luther ait contenu la liberté du monde? Quelle liberté? la liberté civile, la liberté politique, la liberté intellectuelle? laquelle, s'il vous plaît?

Ce n'était sans doute pas la liberté civile, c'est-à-dire l'égalité morale des hommes, l'égalité devant la loi humaine et devant Dieu; car Saint-Paul avait écrit avant Luther, et au nom de Jésus-Christ, qu'il n'y a pas d'acception de personnes devant l'Éternel; et le christianisme avait déjà constitué toute l'Europe selon ce dogme civil. L'esclavage antique avait peu à peu disparu, non pas seulement comme fait, mais encore comme principe; tout l'Occident était couvert de communes, où de récentes bourgeoisies faisaient l'apprentissage de la liberté politique par le long et patient exercice de la liberté administrative, et préludaient par l'échevinage et les justices consulaires aux grandes assemblées législatives et à la grande organisation judiciaire d'aujourd'hui. Tout cela était proclamé en principe dans l'Évangile, seize cents ans avant la réforme, et à moitié réalisé dans toute l'Europe au moment où parut Luther. L'Allemagne était plus particulièrement couverte de corps libres, de bourgeoisies, de jurandes, de maîtrises, de confréries, d'universités; c'étaient autant de sociétés complètes, ayant leur centre, leur autorité, leurs prérogatives, et par

suite leurs prétentions de corps, leur morgue collective.

Ce n'était pas Luther qui avait créé toutes ces libertés, toutes ces individualités, qui existaient deux ou trois siècles avant lui: Non, il ne les créa pas, mais il s'en servit. Toutes ces petites corporations, qui étaient dominées d'un côté par la puissance ecclésiastique, de l'autre par la puissance impériale, mais qui avaient eu en partage leur indépendance intérieure, administrative, réglementaire, étaient éminemment susceptibles de se laisser aller à l'appât d'une liberté plus étendue. Ce qu'elles possédaient était un tout formé d'additions successives: une sorte de terrain d'alluvion où chaque demi siècle qui passait ajoutait une couche nouvelle; une colline qui avait l'ambition de devenir montagne. Si au lieu de tous ces petits corps libres, dont la vanité et la liberté partielle étaient faciles à émouvoir et à séduire, il y avait eu en Allemagne, un seul corps, une seule masse, une seule idée, Luther aurait perdu son temps. Du moins c'est fort probable. Pélasge, qui avait à peu près les mêmes idées que lui, les mêmes prétentions que lui, la même ardeur que lui, et autant de talent que lui, ne produisit rien. Il arriva à une époque où l'Europe était ferme, où les communes n'étaient pas nées, où les corporations n'existaient pas; Pélasge échoua où Luther réussit. C'est que la même lampe qui suffit pour embraser un brin de paille ne suffit pas pour embraser un tronc de chêne. Au cinquième siècle, l'Europe était d'une venue, d'un bloc, comme un tronc; au seizième, elle était divisée, composée, faite de brins, comme une gerbe.

Aussi est-il vrai que M. Mignet s'est grandement exagéré la vertu libératrice du *non* de Luther, au moins dans l'ordre des choses civiles. A-t-elle été plus féconde dans l'ordre des choses politiques? Nous ne le voyons pas. Quel est le pays où Luther ait occasionné des institutions politiques libres? quelle est la charte influencée par Luther? En Angleterre, la forme du gouvernement

est restée après la réforme ce qu'elle était avant elle; rien de changé qu'une race royale, et nous ne voyons pas que la mémoire de Luther dût être reconnaissante à celui qui lui ferait honneur du meurtre de Charles I^{er}. En France, la forme du gouvernement s'est entièrement modifiée; modifiée d'abord de Luther au dix-huitième siècle, modifiée encore du dix-huitième siècle au dix-neuvième. Or quelle part Luther a-t-il prise, d'aussi loin qu'on voudra, aux changemens de régime politique que la France a successivement éprouvés? Aucun, absolument aucun. Les rois qui se sont succédé de François I^{er} à Louis XVI étaient catholiques; les tyrans et les imbécilles qui se sont suivis depuis la Convention jusqu'à Bonaparte, n'étaient ni catholiques ni protestans.

Mais est-ce au moins la liberté de l'intelligence que Luther a fondée? pas davantage. Il a appris à se révolter, à protester, à nier, voilà tout; et encore à se révolter, à protester, à nier à demi, comme un homme qui met dans ce qu'il fait plus d'humeur que de raison, plus d'entêtement que de discernement. Il attaque la moitié des dogmes de l'Eglise et il laisse debout l'autre moitié; et quand d'autres novateurs plus téméraires que lui laissent en arrière son audace et ses œuvres, lui chef de réforme, il fulmine contre ces nouveaux réformateurs, et il relève dans sa personne et dans ses idées les motifs de respect qu'il a abattus dans le chef de l'Eglise et dans les traditions des Pères. Du reste, nulle prétention de fonder quoi que ce soit en dehors de sa révolte religieuse, ni secte politique, ni secte philosophique. Rien qu'il conçoive et qu'il veuille réaliser scientifiquement. Il se trouve à la tête d'une immense collection d'hommes, nous ne dirons pas d'une communion, et que leur a-t-il appris? Rien. La société chrétienne avait une certaine masse d'idées religieuses, parfaitement liées; Luther lui en a fait laisser une partie. Il lui a appris à oublier. Il a effacé autant qu'il était en lui tout le travail civilisateur et moral de l'Eglise, depuis sa fondation, il a nié les conciles, et le

droit canon, et les communautés du moyen-âge, en coupant les traditions ecclésiastiques au point même où elles se liaient aux écritures; de telle sorte que si Luther avait pu, et qu'il fût venu à temps, et qu'il eût eu ses mêmes idées, il aurait laissé l'Europe dans l'état où le christianisme la trouva, et d'où l'organisation de l'Eglise l'a tirée.

En somme, nous ne parvenons pas à découvrir la grande vertu du *non* de Luther. Il y a mieux, nous ne comprenons pas la maladie qui tourmente certaines gens d'attribuer toute chose à l'homme ou à l'idée dont ils se préoccupent. Voilà M. Mignet fort persuadé, j'imagine, que Luther a occasionné la révolution de juillet, laquelle a occasionné l'académie des sciences morales, sa nomination à ce corps respectable et sa lecture à la dernière séance. Luther était trop bon, s'il songeait à cela. Le fait est que le moine allemand ne se tourmentait guère des fameuses conséquences sociales de son *non*; il en voulait à deux ou trois points du catholicisme, après lesquels il se tint en repos, et M. Mignet n'ignore pas comment la confession d'Ausbourg traita la confession de Genève, laquelle s'avisa d'ajouter un *non* pour son propre compte au *non* trois fois répété de Luther, et d'en exagérer considérablement la puissance libérale.

Il est singulier qu'un fait, un tout petit fait, n'ait pas frappé M. Mignet; c'est que le pays au milieu duquel le *non* si révolutionnaire de Luther fut accueilli avec tant d'enthousiasme, est le seul pays d'Europe qui n'ait pas eu de grande révolution politique. Avant de passer la liberté au monde, l'Allemagne n'aurait pas mal fait de s'en servir.

LETTRES SUR L'ÉDUCATION

PAR M. LAURENTIE,

Ancien inspecteur-général des études.

Si nos lecteurs n'ont pas oublié la série d'articles que nous avons consacrés à la question de la jeunesse, ils comprendront quel prix nous attachons en général à tout ce qui, de près ou de loin, contribue à faire sentir l'importance de cette question que nous regardons comme fondamentale, et la résout par quelque côté. Nos sympathies ne sont donc point douteuses pour le publiciste distingué qui, abandonnant un moment le sujet ordinaire de ses méditations, vient confirmer nos idées de l'autorité d'un homme de bien, du talent d'un écrivain de mérite, et de l'expérience acquise dans l'exercice de hautes et importantes fonctions. Le livre de M. Laurentie étant de ceux qui n'ont pas besoin de recommandation, et qui échappent presque en tout point à la critique, nous allons simplement en faire une analyse, que nos lecteurs peuvent considérer comme le complément et l'application des principes que nous avons émis sur la même matière.

Rien n'a été plus multiplié de notre temps que les méthodes d'enseignement. Enseigner promptement et donner l'instruction au plus grand nombre possible d'individus, a été la devise des hommes qui ont été à la tête des affaires ou qui aspiraient à y monter. Il est résulté de cet engouement que les études ont perdu en profondeur ce qu'elles gagnaient en étendue, et d'autre part qu'on a négligé ou plutôt abandonné ce qu'il y a d'essentiel pour la jeunesse, l'éducation, sans laquelle l'instruction est un présent également funeste aux individus qui la reçoivent et à la société qui la permet. Les calamités qui nous frappent en ce moment n'en seraient-elles pas la plus frappante de toutes les preuves, si les malheurs du temps présent ne le cédaient encore aux désoiantes incertitudes de l'avenir ? Il est bon sans doute de multiplier les

écoles; l'Église le jugeait ainsi, lorsqu'elle les ouvrait dans les siècles de barbarie; mais il n'est pas bon de les multiplier, lorsqu'on ne sait ce qu'on doit y enseigner aux hommes sur leurs devoirs, sur leurs destinées, sur ce qu'ils doivent à Dieu et à la société. M. Laurentie a parfaitement résumé toutes ces réflexions : « L'éducation, dit-il, c'est tout l'avenir. Pauvres passagers que nous sommes sur cette terre de passions et de troubles, nous nous agitions pour saisir les révolutions dans leur marche, et pour en faire sortir le triomphe de nos systèmes et de nos espérances; et nous ne voyons pas que nos disputes et nos victoires mêmes ne font rien, si les générations nous échappent.

« L'éducation est la raison et la fin des révolutions. L'éducation peut disposer un peuple à l'anarchie comme à la servitude, comme à la liberté. Celui qui s'occupe dans le silence de former la jeunesse aux vertus, n'est-il donc pas plus prévoyant et plus politique que celui qui cherche à dominer les partis par l'autorité du talent ou l'ardeur des intrigues ? Celui-ci agit sur un présent qui fuit sans cesse; l'autre va droit à l'avenir. L'un cherche des victoires d'un jour; l'autre un dernier terme aux agitations et aux erreurs. »

C'est en prenant les choses de ce point élevé, que M. Laurentie aborde successivement et en peu de mots les points principaux de l'éducation, dont les détails auraient exigé un ouvrage beaucoup plus étendu.

Il considère d'abord l'éducation que l'enfant reçoit dans la famille. Nous avons autrefois traité nous-même cette importante question, dans notre travail sur la jeunesse, et nous avons gémi profondément des écueils que l'enfance y rencontre à chaque pas. M. Laurentie a considéré cette partie de la question sous un autre point de vue; nous avons dit ce que n'est pas la famille : M. Laurentie dit aux pères et aux mères de famille les devoirs qu'ils ont à remplir, afin que le toit paternel soit ce qu'il

doit être, l'asile des bonnes mœurs et l'école des bons exemples.

L'enfant naît débile et souffrant, et c'est à la mère qu'il appartient de guider doucement ses premiers pas, d'essuyer ses premières larmes, comme elle devra plus tard lui apprendre ses premières paroles, jeter dans son esprit les premières pensées et dans son cœur les premières émotions. La première, elle lui parlera de Dieu; elle ouvrira ses yeux sur ce vaste univers; le soir, à l'aspect d'un ciel étoilé et resplendissant de feux, elle plongera sa jeune âme dans l'immensité. Elle lui dira quelques-unes des merveilles de la création. Elle lui dira que tout naît et que tout meurt, si ce n'est Dieu, si ce n'est l'âme; et de ce double miracle de la vie et de la mort, elle tirera des réflexions que l'enfant déjà saura saisir. Le langage d'une mère est clair, il est limpide; il fait deviner ce qui ne peut encore se comprendre.

La mère sera donc le premier maître de l'enfant, car les leçons qu'il reçoit ont besoin d'être tempérées par une grande bénignité, et la voix d'une femme a quelque chose de doucement impérieux qui ne se trouve pas dans la voix d'un homme. Puis, quand l'enfant aura grandi docile aux enseignemens de sa mère, l'action paternelle viendra heureusement se mêler à la tendre influence qui l'aura guidé; le doux empire de la femme sera fortifié par une autorité mâle et sérieuse, et par cette communauté de soins, sous l'influence de ce double empire, l'enfant deviendra bon et grave; sa jeune âme recevra tout à la fois l'impression des choses tendres et des choses sérieuses.

Toute cette partie est parfaitement traitée dans l'ouvrage de M. Laurentie. On voit à chaque ligne l'homme de bien, le père de famille, qui a concentré toutes ses jouissances dans l'amour de ses enfans, et dans la douce intimité du foyer domestique.

Mais l'enfant est arrivé à un âge où les soins de l'éducation de la famille ne lui suffisent plus. Le collègue réclame,

pour lui donner la science, dont il n'a reçu, dans la maison paternelle, que les élémens. Et c'est là que la pensée des hommes graves et religieux s'arrête avec inquiétude. Le collègue, quelle idée nous donne-t-il, si ce n'est celle d'une nouvelle famille, où l'autorité du père a été remise à un autre père qui le remplace, et à des maîtres qui partagent son zèle et sa tendresse? un abrégé du monde, où règnent des passions naissantes, mais réglées par un pouvoir sage et vigilant? une société où les disciples sont des frères, et les maîtres des amis? une retraite où l'homme se forme pour la société; où l'enfance est environnée de soins qui la surprennent dans tous ses besoins et dans tous ses désirs; où la religion adoucit le commandement, rend l'obéissance aimable, anime les travaux, sanctifie les succès, console les revers, ôte aux rivalités les joies extrêmes de l'orgueil, et les dégoûts enflammés de l'envie? Voilà ce que devraient être les collèges, ce que l'Église qui en a donné l'idée avait voulu qu'ils fussent; et voici le portrait qu'en trace M. Laurentie, avec une touche vigoureuse :

« Avez-vous vu ces lieux de tristesse
 » et de douleur? La jeunesse y est flétrie
 » avant le temps sous l'autorité de maîtres
 » très sombres qu'elle ne connaît pas,
 » qu'elle voit seulement, qu'elle entend
 » et qu'elle maudit. Entrez dans
 » ces lieux. Chaque heure y est fixée
 » pour les travaux du jour. Rien n'est
 » omis dans cet ordre immense d'études
 » et de loisirs. On passe avec ponctua-
 » lité du bruit au silence, et de l'immo-
 » bilité aux jeux. C'est une cloche,
 » c'est un tambour qui avertit. On di-
 » rait au premier aspect quelque chose
 » d'admirable dans cet ensemble. Mais
 » je ne sais quoi de farouche se recon-
 » naît bientôt. Le maître n'approche
 » pas du disciple; la voix du comman-
 » dement est âpre et formidable. Le
 » disciple n'approche pas du maître :
 » l'obéissance est haineuse et menaçante.
 » Il y a de la violence dans cet ordre.
 » On croirait une discipline de
 » bourreau. Point de confiance et d'a-

» mour. Point de douces paroles qui
 » aillent au cœur. Point de consola-
 » tion pour les douleurs du premier
 » âge. Point d'excitation pour ses pre-
 » miers élans de vertu. Point de con-
 » seils d'affection pour ses premières
 » erreurs. C'est-à-dire, en un mot,
 » point d'éducation. C'est une armée
 » d'enfans formés à une gymnastique
 » extérieure. Ce sont des disciples en-
 » régimentés, dont les corps se plient
 » à toutes les volontés d'un régle-
 » ment mécanique, où rien n'est omis, il
 » faut le dire, car Dieu même y a une
 » place; mais la pensée intime reste in-
 » cuite. On dresse les membres; on ne
 » touche pas l'âme. Et il s'en suit que
 » cet ordre extérieur cache des vices
 » qui dévorent et empoisonnent le
 » cœur. Il y a sur la face des disciples
 » ainsi formés je ne sais quoi de triste et
 » de terne, qui révèle de profondes flé-
 » trissures. L'âge même semble changé.
 » C'est une enfance vieillie; c'est une
 » adolescence décrépète. La fleur des
 » premiers ans a disparu, et la grâce
 » ingénue de la jeunesse n'est point
 » venue. C'est comme une nature mu-
 » tilée. Les passions se sont hâtées, et
 » ayant tout aussitôt absorbé les pre-
 » mières émotions de l'âme, ces émo-
 » tions si vives dans leur innocence,
 » elles n'y ont laissé de place que pour
 » les impressions ardentes, extraordi-
 » naires, pour les voluptés violentes,
 » pour les mouvemens extrêmes. De là
 » une sombre fermentation sous ce si-
 » lence et ce calme imposés. De là des
 » chocs sourdement médités. De là des
 » scènes de révolte et de frénésie. De là
 » des études qui trompent l'effort du
 » maître et de l'élève même. De là dans
 » le petit nombre de ceux qui gardent
 » quelque goût d'instruction, une pré-
 » cocité fugitive. De là des travaux sans
 » avenir, et des succès sans durée. Puis
 » lorsque le collège s'ouvre pour laisser
 » échapper ces pâles captifs, une vie
 » tout épuisée d'avance, vie sans illu-
 » sion et sans espérance; ou bien en-
 » core de pires malheurs: le désespoir
 » qui suit le désenchantement, l'âme
 » qui s'affaisse sur elle-même, le besoin

» d'infamie qui succède aux voluptés,
 » et, après que ce besoin même est sa-
 » tisfait, un dégoût universel qui com-
 » mence, et souvent le suicide au bout
 » de cet épuisement. »

Nous ne continuerons pas davantage
 l'analyse de l'œuvre de M. Laurentie.
 La citation que nous venons de faire et
 les idées générales que nous en avons
 données suffisent pour en faire connaître
 le mérite et l'importance. La chose qui
 domine dans le livre, parce que c'est
 aussi la seule qui demande une attention
 sérieuse dans la question de la jeunesse,
 c'est l'éducation. Malheureusement, de-
 puis long-temps, on croit avoir tout fait
 pour la jeune génération, parce qu'on a
 multiplié les écoles et les méthodes d'ins-
 truction. Nous disons que c'est là une
 funeste erreur, et une espèce de leurre
 par lequel les catholiques ne doivent pas
 se laisser séduire. L'éducation, c'est
 tout l'homme; elle le fortifie contre
 les épreuves de la vie, et l'instruc-
 tion seule y est impuissante. L'ins-
 truction ne l'empêche pas de tomber
 sous les coups de l'adversité, et ne le
 préservera ni des folies de la vanité, ni
 des fureurs de la volupté, ni des délires
 de l'ambition, ni des mécomptes, ni
 des anxietés, ni des désolations de toute
 sorte. Elle pourra même souvent être
 un aliment de plus aux tourmens de son
 âme, et lui ouvrir mille périls nouveaux.
 Multiplier seulement l'instruction, ce
 n'est donc pas servir les hommes; c'est
 souvent multiplier leurs calamités.

Voilà ce que nous avons jugé à pro-
 pos de dire, à l'occasion du livre de M.
 Laurentie. Nous en recommandons la
 lecture aux pères de famille, aux maî-
 tres de la jeunesse, à tous ceux qui par
 position, par devoir, ou par choix
 prennent quelque intérêt à l'avenir de
 la jeune génération, et à celui du pays.
 Tous y trouveront des maximes géa-
 reuses, un sincère amour de la religion,
 une grande connaissance de la situation
 actuelle des esprits, une parfaite intelli-
 gence du cœur humain et des aptitudes
 de la jeunesse, un style pur, coulant,
 exempt d'affectation, et quelquefois
 élevé. Le livre est dédié à la jeune Aca-

démie du collège de Pont-Levoy, heureux asile, qui réjouit le cœur des gens de bien et repose doucement la pensée; retraite aimable, où des maîtres savans et lettrés donnent à une brillante jeunesse une éducation élégante et polie, et d'où sortiront un jour des hommes recommandables par le talent, par la science, et par la foi!

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Continuation du procès d'avril. — Lecture de l'acte d'accusation. — Question de compétence. — Affaire de MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau. — Difficultés du procès. — Situation des partis en Espagne. — Incendie de Guernica. — Triomphe de don Carlos, effroi à Madrid. — Mesures militaires et projets de négociation. — Crise à Madrid. — Discussion dans la chambre des Procuradores. — Nouveaux incidens dans le procès d'avril. — 97 accusés refusent de comparaître. — Question de compétence. — Arrêt confirmatif de la cour des Pairs. — Réception du comte de Syracuse; fêtes à Chantilly. — Querelle entre M. le maréchal Soult et l'intendant de la liste civile.

L'acte d'accusation du procès monstre, monstre lui-même par ses colossales dimensions, a fourni une lecture d'une semaine, faite en présence de 25 accusés. Les 99 absens ont reçu dans leur prison la notification par huissier, et jour par jour, de cette formalité. Pendant ce temps, la chambre des députés s'occupait dans ses bureaux, de l'accusation dirigée contre MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau. Cette affaire incidente qui promettait un grand drame à ajouter à celui du procès d'avril, a beaucoup perdu de son importance depuis que MM. Trélat et Michel ont déclaré être seuls auteurs et publicateurs de la lettre dénoncée à la chambre des pairs, et que M. de Cormenin a fait connaître qu'il n'a pas apposé sa signature à cette pièce. L'intérêt de cette affaire se concentre donc sur trois ou quatre hommes; car quoique M. Audry de Puyraveau ait refusé des explications à la commission de la chambre à laquelle il appartient, il n'en passe pas moins pour constant qu'il n'a pas signé la lettre. Les

républicains, dit-on, se sont divisés à ce sujet; beaucoup d'entre eux ne se soucient ni de la prison, ni de l'amende. Il faut un courage extraordinaire pour se faire le martyr d'une opinion, qui n'a pas d'appui dans la société.

Il suffit de parcourir cet acte d'accusation pour se convaincre de la folie et de l'absurdité d'un parti qui voulait nous faire remonter à 93, époque plus éloignée des idées actuelles que ne l'est le siècle de Louis XIV. On a lu des actes, datés de nivôse an 42 de la république avec toutes les formules des comités de salut public. Cela est plus digne de pitié que de colère, et le docteur Esquirol paraît être le juge naturel de pareilles extravagances plus qu'une grave et illustre cour des pairs.

La question de compétence cependant a été posée. Décidée affirmativement pour l'accusation, le sera-t-elle encore pour le jugement? Plusieurs pairs, et ce sont les plus sages comme les plus habiles en jurisprudence, regardent cette question comme un moyen de sortir honorablement des difficultés inextricables du procès, en même temps qu'il maintiendrait les droits de la justice. Il en coûterait peut-être quelque chose à l'amour propre et au crédit de deux ou trois ministres qui, croyant le procès possible, ont engagé la chambre des pairs dans ce défilé; il leur en coûterait peut-être la porte-fenille; aussi c'est ce qui fait douter de l'adoption d'un parti conforme à la sagesse. Toute cette affaire est marquée comme d'un sceau providentiel. Il faut que l'arrêt d'en haut s'accomplisse.

Au moment où nous écrivons tous les accusés exclus des débats sont sommés de paraître devant leurs juges pour entendre discuter cette question incidente; vingt jours se sont écoulés pendant lesquels il n'y a eu que la lecture d'une pièce. Qu'est-ce donc si l'on entame le fond de l'affaire? Voici la saison pendant laquelle il y a impossibilité physique que des vieillards restent pendant cinq heures enfermés dans un lieu où règne un si grand entassement d'hommes. Trois à quatre mois d'audience ne seraient point trop, en supposant même que les accusés se prêtassent avec une entière docilité à accélérer la marche des débats. Le procès, indépendamment de son but, est une absurdité. M. Pasquier, en homme d'expérience, l'avait pressenti et en avait exposé les difficultés à Louis-Philippe. Maintenant on ne peut en sortir que par un moyen détourné. Ne som-

mes-nous pas sous le régime des expédiens ?

Mais laissons se trainer et mourir d'impuissance ce procès qui est déjà un objet de dégoût pour l'opinion et tournons nos regards vers ce grand théâtre où la monarchie se refait par l'héroïsme d'un seul homme; où la liberté triomphe par le dévouement et le patriotisme d'une généreuse population. La défaite de Valdès ajoutée à celle de Mina, l'Achille de son parti, a porté la consternation jusqu'à Madrid. Les vaincus, forcés de se mettre à l'abri de leurs forteresses, ont, en se retirant, commis un acte d'atroce vengeance, et violé le traité qui venait d'être conclu avec lord Elliot; ils ont brûlé la petite ville de Guernica, dans la Biscaye et l'ont entièrement réduite en cendres. C'est là et sous un chêne antique que jadis les rois d'Aragon juraient de respecter les libertés et les franchises de la province. Charles V lui-même a accompli cette formalité lorsqu'il n'avait pour défenseurs que quelques hommes mal armés. La terreur est dans les rangs des Christinos. Leurs chefs, à Madrid, fatiguent inutilement les cabinets de Paris et de Londres de leurs demandes d'intervention. Soit que les wighs et les doctrinaires craignent le triomphe de la république en Espagne; soit, ce qui est plus probable, que les puissances du Nord ne veulent pas laisser opprimer la Péninsule par le principe révolutionnaire, l'intervention est refusée et n'aura pas lieu. Cette mesure est encore le rêve de quelques esprits peu éclairés; mais elle n'est pas possible, dans l'état des choses; Valdès est plus à craindre pour Louis-Philippe que Zumalacarréguy.

Cependant l'insurrection prend de l'étendue; elle se propage en Catalogne et en Castille. Le gouvernement de Christine, convaincu de l'impossibilité de lutter plus long-temps en Navarre et en Biscaye, paraît vouloir resserrer sa ligne d'opérations. Il est question d'abandonner les provinces au-delà de l'Ebre, et de se retirer sur la rive gauche, pour défendre l'entrée des Castilles. D'un autre côté on a fait entendre des paroles d'accommodement et le ministre Torreno se serait montré accessible à une transaction dont lord Elliot en partant aurait laissé les premiers germes. Le point le plus essentiel, la royauté dans la descendance de don Carlos, serait accordé par la reconnaissance comme roi du fils aîné de ce prince qu'on fiancerait à l'infante Isabelle. Les fueros

de Navarre et de Biscaye seraient reconnus et une amnistie générale proclamée. Il n'y aurait plus qu'à prononcer sur l'absurde statut royal déjà détruit en partie par les dispositions précédentes. La retraite au-delà de l'Ebre serait-elle le préliminaire d'une négociation? Ce qui est certain, c'est qu'un grand événement se prépare, et que la bataille de Guernica a été pour don Carlos ce que la bataille d'Ivry a été pour Henri IV.

C'est un noble et beau spectacle que celui qui depuis deux ans nous a été offert dans le Nord de l'Espagne, par l'alliance du principe monarchique et du principe de liberté, triomphant des efforts d'un pouvoir de fait s'appuyant sur le principe révolutionnaire d'insurrection et d'usurpation. C'est qu'il n'y a rien de plus puissant au monde que cette union qui contient toutes les conditions de l'ordre moral.

L'affaire espagnole est arrivée à l'état de crise, et il ne restera bientôt plus à la gente et à ses faibles amis qu'à se mettre sous la protection du généreux don Carlos. Martinez de la Rosa, violemment attaqué dans la chambre des députés à cause du traité entre Valdez et Zumalacarrégui, poursuivi dans la rue et comme assiégé dans sa maison par des furieux; l'ascendant que prend dans cette assemblée l'opinion ultra-libérale; la tendance de l'armée à abandonner une cause qui ne lui offre plus ni profit, ni honneur; le danger enfin qui menace un pouvoir débile du côté des patriotes exaltés, toutes ces causes doivent précipiter un dévouement que la conduite maganime du roi et l'héroïsme de son premier lieutenant ont si merveilleusement préparé.

La discussion relative au traité fait entre Zumalacarrégui et Valdez, quoique très-passionnée, a offert un côté plaisant qui montre le bonté d'oreille du parti le plus compromis. L'opposition, ayant pour organes MM. Arguelles et Caballero a accusé le ministère d'avoir traité avec des rebelles et reconnu ainsi l'autorité du chef ennemi et la législation de don Carlos. Or ce traité, en stipulant en faveur des militaires, laisse sans garanties l'ordre civil et entre autres les *procces* et *procuradores* qu'un décret de don Carlos condamne à la peine de mort. « D'où il suit, a dit M. Caballero, qu'un gouvernement que nous avons armé d'une loi qui ne nous intéressait pas directement puisqu'ils s'agissait d'une question personnelle sur le droit à la couronne, dit à don Carlos qu'il agit légalement s'il

fait pendre les *procuradores* et *proceres* qui tomberont en son pouvoir. » On voit qu'il y a un peu de jalousie dans ces paroles. En vertu du traité, les militaires faits prisonniers ne peuvent plus être fusillés; mais les pairs et les députés pour qui il n'y a point de capitulation, sont susceptibles d'être pendus, ce dont le *senor Caballero* paraît ne se soucier nullement. On voit que les esprits, même les plus ardens, pensent déjà à une transaction, et ce qui n'est pas moins remarquable que le reste dans le discours de l'honorable *procurador*, c'est l'assertion que l'acte qui a déclaré don Carlos déchu de ses titres, honneurs, dignités et biens, qui l'a expulsé et mis hors la loi, *n'intéressait pas directement la chambre et n'était qu'une question personnelle*. Ce que c'est que la victoire; ce que c'est aussi que la peur d'être perdu; comme cela donne aux choses une face nouvelle!

Revenons au procès d'avril qui a présenté mercredi dernier un incident nouveau. Dans la matinée de ce jour, le sieur Sajou, huissier-audientier de la cour des pairs s'est successivement présenté à Sainte-Pélagie, à la Conciergerie et à l'Abbaye pour notifier aux accusés d'avril l'ordre de leur extradition et de leur transport devant la cour des pairs, à l'effet d'être présents à la discussion de la question de compétence. Tous, hormis un seul, ont déclaré qu'ils ne reconnaissaient pas la cour et ne céderaient qu'à la force des baïonnettes, sur quoi le sieur Sajou s'est retiré en déclarant qu'il allait dresser son procès-verbal. Ainsi l'audience du 20 mai s'est ouverte en présence de 24 accusés, auxquels plus tard s'est réuni le sieur Noir, ecclésiastique, de la catégorie de Lyon.

Ainsi, il y a 25 dociles et 97 insoumis.

M. Martin du Nord, procureur-général, en rendant compte à la Cour de l'insuccès des démarches de l'huissier Sajou, a déploré l'aveuglement des prévenus qui abusent, a-t-il dit, de la longanimité et de la patience de la cour, et de ses égards pour le droit sacré de la défense. « Cette conduite, a-t-il ajouté, sera appréciée par l'opinion publique. »

On ne voit guère ce que l'opinion publique a affaire là, car on ne l'a pas consultée pour engager ce procès; on ne l'a pas écoutée quand elle réclamait l'amnistie, lorsqu'elle déclarait que ce jugement était impossible. Plût au ciel que l'on voulût bien soumettre à l'opinion publique la conduite réciproque des républicains et du

juste-milieu! Il est probable qu'elle prononcerait l'arrêt rendu par le singe contre le loup et le renard plaidant devant lui.

La parole a été accordée à un avocat nommé M. Desaubiez, lequel a très-compétencieusement énoncé, expliqué, exposé avec calme, modération et convenance, les motifs de l'incompétence alléguée par ses cliens; son principal motif a été pris dans l'absence d'une loi d'organisation de la pairie en cour judiciaire. M. Martin du Nord a paru émerveillé de pouvoir enfin parler sans être interrompu et sans entendre des protestations. Il s'est mis à dialoguer compétence avec M. Desaubiez tout comme si l'on avait été en séance des robes rouges de la cour royale. L'affaire s'est passée avec calme et solennité. Il n'y a eu qu'un seul petit incident politique, l'avocat avait parlé de *vainqueurs* et de *vaincus*; cela a effarouché M. le procureur général, qui a prétendu qu'il n'y avait pas eu de combat entre la pairie et les ouvriers lyonnais: qu'il y avait eu lutte entre l'ordre et l'anarchie et que l'ordre avait triomphé. Il est bien ingénu, M. Martin du Nord, avec son ordre et son anarchie. Mais il aura beau faire, la question des principes reviendra toujours et il faudra bien expliquer ce qu'a été le combat de juillet 1830.

La cour a délibéré pendant trois heures et a déclaré sa compétence, malgré l'avis des sages en assez grand nombre qui voulaient par un arrêt d'incompétence, mettre fin à cette étrange procédure. L'intérêt ministériel l'a emporté sur les conseils de la raison.

Le grand procès est fini par le fait, il n'existe plus que pour les 25 accusés qui se sont soumis. Il faut maintenant, ou distraire les 97 absents et prononcer à leur égard un ajournement, ou bien les juger sans les entendre. De toute manière, il y a irrégularité et l'effet que l'on voulait produire est manqué. Un démenti est donné par l'événement aux hommes politiques, qui avaient cru pouvoir offrir à la France et à l'Europe le spectacle de l'opinion républicaine jugée et condamnée en masse. Il n'y a plus de procès. Ce qui va se passer maintenant n'est rien; c'est un simulacre, un fantôme de la justice, un acte fantastique n'ayant ni forme, ni nom.

Pendant que ces choses se passaient au Luxembourg, M. Sauzet présentait à la chambre des députés, le rapport de la commission chargée d'examiner la ques-

tion de la poursuite de MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau. La commission a été d'avis qu'il n'y avait point lieu d'autoriser en ce qui concerne M. de Cormenin qui a désavoué la signature apposée sans sa participation au bas de la lettre incriminée; à l'égard du *sieur* Audry de Puyraveau, qui s'est borné à déclarer qu'il ne reconnaît pas à la chambre des députés le droit de le traduire devant la chambre des pairs, la commission a reconnu qu'il y avait lieu de permettre la poursuite. La distinction faite par la commission entre *Monsieur* de Cormenin et le *sieur* Audry de Puyraveau a occasionné un léger débat après lequel la discussion a été renvoyée à vendredi. C'est une nouveauté qu'une des deux chambres qui livre un de ses membres à l'autre; celle des députés surtout qui représente la souveraineté du peuple, et ne devrait par conséquent reconnaître aucune juridiction au-dessus de la sienne.

Tandis que les passions politiques s'agitent dans les deux chambres, et que cent vingt-deux malheureux emprisonnés depuis quatorze mois ne savent pas quand se terminera le triste drame dont ils sont les acteurs forcés, le comte de Syracuse, second frère du roi de Naples, venu en France comme voyageur, est promené de plaisirs en plaisirs, de châteaux en châteaux, et les divertissemens, les fêtes viennent à l'envi lui faire illusion sur une situation qui ressemble assez à celle des habitans qui se trouvent au pied du mont Etna. Une course de chevaux, accompagnée de bal, spectacles et autres amusemens, lui a été donnée à Chantilly, cette résidence des princes de Condé, si remplie de grands souvenirs, et sur laquelle un voile de deuil est encore étendu. Le peu de convenance de ce lieu pour des fêtes a été généralement senti; ces plaisirs à côté des incidens déplorables du grand procès; ce tumulte et cette joie dans un palais dont le dernier possesseur a péri d'une manière si mystérieuse et si funeste; cette ivresse au bord d'un abîme, forment un contraste qui afflige. C'est aussi une fête au Palais-Royal qui a servi comme de signal à la grande catastrophe dans laquelle le pouvoir de Charles X a péri.

Le pouvoir sorti de la révolution se détruit peu à peu et chaque jour affaiblit sa force, en lui enlevant un des hommes qui ont contribué à le fonder. Une querelle survenue entre M. le maréchal Soult et de M. Montalivet, intendant de la liste ci-

vile, va détacher entièrement du parti qui domine en ce moment un homme que l'opinion regardait comme le bouchier et l'épée de la royauté élue. Une cession de tableaux faite par M. le maréchal Soult, moyennant 500 mille francs, a donné lieu à une correspondance dans laquelle l'aigreur a été portée de part et d'autre au dernier point. M. de Montalivet a donné à entendre que cette acquisition avait été faite pour des motifs autres que ceux qui amènent ordinairement des transactions de cette nature. M. le Maréchal s'est fâché d'une telle interprétation; M. de Montalivet a répondu avec assez de hauteur; M. Soult a regardé l'explication comme un affront et redemandé ses tableaux en offrant de restituer les 150 mille francs qu'il a reçus à titre d'à-compte. Le *Moniteur* s'est chargé de publier cette curieuse correspondance. Soit maladresse, soit malheur, Louis-Philippe perd ainsi un à un ses amis les plus utiles. L'affaire des tableaux est la répétition de l'acquisition des bois de M. Laffitte. Il semble qu'on ne veuille rendre service à certains hommes que pour se donner ensuite le plaisir de les humilier et de les compromettre dans l'opinion.

Cette opinion en France est équitable; elle a surtout une délicatesse extrême en ce qui touche certaines convenances. Elle applaudira à la résolution qu'a prise M. le marquis de Dalmatie, en renvoyant son titre d'ambassadeur à La Haye avec les 150 mille francs reçus par son père, de la caisse de la liste civile. Louis-Philippe a décidé que les 500 mille francs restés libres par la rupture de cette transaction, seraient appliqués à des commandes de soieries aux fabriques de Lyon. Des tableaux ou des soieries, c'est toujours un placement; mais en perdant deux hommes ayant ce crédit et cette influence, c'est payer l'étoffe un peu cher.

PROCÈS DE LA COUR DES PAIRS.

Nous croyons en avoir dit assez, dans notre dernière livraison sur l'acte d'accusation, pour avoir donné à nos lecteurs une idée exacte, quoique incomplète, de la nature des faits qui sont soumis à l'examen et au jugement de la cour des pairs. Les séances du 15 et du 16, ont été employées à finir la lecture de l'acte d'accusation. Nous pensons qu'il est d'autant plus inutile d'énumérer les charges particulières à chacun des accusés, que ces faits se reproduiront avec étendue dans les débats.

On parle d'un incident qui viendrait encore compliquer le procès et rendre plus évidente la fausse route dans laquelle le pouvoir s'est engagé. Un journal annonce que dans une réunion de pairs de France, qui tiennent des séances régulières chez l'un d'eux, on aurait adopté une résolution dont le succès ne nous paraît point assuré. *Il s'agirait d'une députation qui serait chargée d'exposer à Louis-Philippe, dit ce journal, la situation réelle des choses, et de faire connaître la vérité, là où la courtoisie a prévalu contre les conseils des sincères amis de la monarchie constitutionnelle.* S'il est vrai, comme on le dit généralement, que personne n'ait voulu plus fermement le procès que le chef du gouvernement lui-même, nous doutons fort que les *sincères amis* aient à se louer de leur démarche.

D'un autre côté M. le maréchal Soult a adressé la lettre suivante au président de la cour des pairs : « Je viens d'apprendre que la cour des pairs n'a point admis les excuses que je lui ai adressées par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 14 avril. Je pensais que la cour apprécierait les motifs qui m'avaient commandé de m'abstenir des fonctions judiciaires dont elle est aujourd'hui investie et la réserve que je mettais à les lui exposer. Mais depuis le rejet que la cour a prononcé, mon devoir est de lui exposer et ces motifs et cette réserve. Mes motifs étaient, qu'en raison des mesures que j'ai été dans le cas de prendre, comme ministre de la guerre, en avril 1834, je ne croyais pas qu'il me fût permis de prendre part comme juge au procès dont il s'agit. Quant à la réserve dont j'ai usé dans cette circonstance, elle a été déterminée parce qu'il ne m'a point semblé qu'il m'appartint de tracer une marche à aucun de mes collègues.

Nous ne pouvons qu'approuver une semblable retenue, qui devrait être imitée par plusieurs membres de la cour des pairs, qui se trouvent dans le même cas que M. le maréchal Soult.

Audience du 19. — Après l'appel nominal, qui ne constata l'absence d'aucun pair, M. Désaubiers, demanda à présenter une exception d'incompétence. M. Martin (du Nord) demanda qu'il plut à

cour de renvoyer l'audience au lendemain, afin que tous les accusés fussent appelés.

La cour faisant droit aux conclusions de M. le Procureur-général, ordonna que sommation serait faite à tous les accusés pour qu'ils eussent à se présenter à l'audience.

Audience du 20. — Les accusés étaient cette fois au nombre de 24.

Le seul d'entre eux qui eut cédé à la sommation faite d'après l'arrêt rendu dans la séance précédente, est l'accusé Nicot, de Saint-Etienne.

M. DÉSAUBIERS. Au nom des accusés qui m'ont confié le soin de leur défense, je viens faire une dernière protestation contre la compétence que nous ne pouvons reconnaître; je sais que ce moyen ne présente pas un grand espoir de succès, mais nous ne devons rien négliger des moyens de la défense. Appelé pour la première fois à porter la parole devant vous, j'ai besoin de toute votre indulgence.

Deux opinions sont en présence : la première qui consiste à dire que l'article 28 de la charte donne à la chambre des pairs le droit de juger tous les attentats contre la sûreté de l'état qui lui sont déferés et de ne suivre que les formes qui lui conviennent.

Avec ce système on va loin.. Bien loin ! et peut-être votre expérience s'en est déjà aperçue.

La seconde opinion plus sage, plus mesurée, et, il faut le dire, plus conforme au texte et à l'esprit de la charte, est celle-ci : L'article 28 qu'on invoque pour ne rien laisser à l'arbitraire, a dit qu'une loi viendrait définir quels sont les attentats qui seraient déferés à la chambre des pairs. Or, cette loi n'est pas encore faite. C'est une lacune dans la législation que nous ne pouvez combler. Un tribunal n'existe que lorsque la loi a positivement déterminé sa juridiction : un tribunal n'existe que lorsque la loi a également réglé ses formes de procédure. Cette opinion qui, au reste, est celle de tous les publicistes, n'est pas sans force : c'est celle-là que je viens développer devant vous.

Ici l'avocat lit l'article 28 de la charte, et se livre à la discussion de cet article. Il soutient qu'avec cette latitude d'interprétation on pourrait saisir la cour des pairs de la connaissance de toutes les émeutes.

Peut-être me dira-t-on qu'il s'agit ici de quelque chose de plus grave qu'une émeute, que c'était un vaste complot qui couvrait toute la France et qu'il importait de juger simultanément.

Je ne sais, messieurs, pour moi, si cette assertion est aussi exacte qu'on veut le dire; ce serait m'expliquer sur le fond, je ne le ferai pas : les débats d'ailleurs l'établiront.

Je dirai seulement que c'est la prétention de tou

les pouvoirs de vouloir rattacher à ces idées de complot, toutes les accusations qu'ils portent devant vous. J'ajouterai, en passant, qu'on se tromperait étrangement si l'on ne voulait voir dans l'insurrection lyonnaise qu'une conspiration républicaine; il y avait une question qui tôt ou tard ruinera la société tout entière; car voyez-vous, Messieurs, quand l'homme qui produit meurt de faim à côté du riche qui l'exploite, quand la misère veille sans cesse à ses côtés et vient lui souffler d'affreuses pensées, oh! alors il peut se résigner une fois; mais suivant la belle expression de M. Sauzet, la résignation c'est l'attente des peuples, et les peuples n'attendent pas toujours, et quand ils sont lassés, les révolutions éclatent.

Ici l'avocat évoque les souvenirs du passé. Il cite un arrêt de la cour de cassation du mois de décembre 1815, et en discute tous les motifs.

Que deviennent, s'écrie-t-il, en présence de ce monument de la jurisprudence, tous ces commentaires faits sur l'article 28 pour justifier votre juridiction?

Et c'est en 1835 qu'on vient équivoquer sur la charte!... prenez-y garde, Messieurs, il y a des interprétations qui portent malheur... ne l'oubliez pas!

Si la cour de cassation ne peut casser vos arrêts, il y a un autre tribunal qui pourra les atteindre... Celui de l'opinion publique, et il en vaut un autre!

Quand le jeune Desèze venait à mon âge plaider devant la Convention, lui aussi savait que la cause était perdue d'avance; mais il disait à ses juges: « Allez, vous qui jugez, il est un tribunal qui vous jugera à votre tour..... c'est celui de l'histoire! » Vous savez, Messieurs, si le défenseur de Louis XVI disait vrai! (Mouvement.)

L'orateur résume tous les argumens, et énumère les embarras et les difficultés de toute espèce qui vont s'élever dans le cours de ces longs débats.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. — Messieurs les pairs, je me contenterai de vous présenter quelques réflexions sur les observations qui vous ont été soumises. On a demandé s'il était convenable à votre dignité de vous élever, en proclamant votre compétence, contre la manifestation de l'opinion publique: on a pu croire qu'il était impossible que vous rendissiez un jugement arbitraire; on a montré dans cette cour des vainqueurs jugeant des vaincus! Messieurs, j'ai été péniblement affecté en voyant traiter de pareilles questions... Vous repoussez l'opinion publique! ah! je l'invoque sans crainte cette opinion... Malgré tous les moyens employés pour la pervertir, elle sait avec quelle indulgence les accusés ont été traités (Rumeur légère sur le banc des accusés.) il n'est pas de pays où la justice se soit montrée plus patiente, il n'est

pas de tribunal qui puisse revendiquer avec plus de raison contre ses accusateurs, la manière dont il s'est conduit envers les prévenus.

Faut-il rappeler ce que l'on a fait depuis le commencement de cette affaire,... et les maisons de santé ouvertes à ceux des accusés malades, et les communications libres et complètes laissées aux autres avec leurs parens, leurs amis, leurs conseils? (Nouveau mouvement au banc des accusés.)

On a parlé de vainqueurs et de vaincus... Non, Messieurs, vous n'êtes pas vainqueurs; il n'y a pas eu de combat entre vous et les accusés, il y a eu combat entre l'ordre et l'anarchie, et quand l'ordre a triomphé, les juges choisis par la charte constitutionnelle sont venus prendre place dans cette enceinte. Ce sont eux qui vont prononcer.

Je n'ajouterai rien sur ces dernières observations que je regrette d'avoir entendues dans la bouche d'un avocat qui, du reste, a parlé avec convenance.

M. le procureur-général entre ensuite dans la discussion du fonds, et cherche à prouver la compétence de la cour. Après une courte réplique de M. Désambiers, la cour se retire dans la chambre du conseil pour délibérer. Après trois heures un quart de délibération, la cour rentre en séance et M. le président donne lecture d'un arrêt longuement motivé par lequel la cour, sur ce que l'article 33 de la charte de 1814 a été confirmé dans l'article 28 de la charte de 1830, et sur ce que l'article 4 de la loi du 10 avril 1834 avait déferé à la commission de cour des pairs les attentats commis par voie d'association, s'est déclarée compétente. Cet arrêt n'est applicable qu'aux quatre accusés qui avaient déclaré la compétence de la cour.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Nous avons souvent parlé des vols et des profanations qui se commettent journellement dans les églises. Voici encore une de ces scènes déplorables qui portent la consternation dans le cœur des fidèles. Dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4, le Saint-Ciboire fut volé et les saintes hosties jetées ça et là dans l'église de Blanquefort. M. le curé n'était sorti de l'église le dimanche qu'à neuf heures. Quelle fut sa douleur le lendemain matin, quand il aperçut les preuves trop manifestes du sacrilège! Ses cris avertirent les fidèles. Dans un instant l'église

fut remplie ; les larmes des fidèles furent le premier cri de pardon. On chanta le *Mirere* avec tous les signes d'une profonde affliction. Le pieux curé monta en chaire, et parla plus encore par ses pleurs que par ses paroles ; du moins, dit-il, il n'avait pas la désolation de penser qu'aucun de ses paroissiens fut capable d'un tel crime. On a su en effet que les profanateurs étaient des forçats qui s'étaient introduits dans l'église à l'aide d'un carreau coupé avec un diamant. Une pieuse dame s'est empressée de réparer la perte matérielle qu'a faite l'église.

— Dans la nuit du 7 au 8 mai, l'église de Pompiers-sur-Anse, diocèse de Lyon, a été volée pour la seconde fois depuis trois mois. Les voleurs n'ont trouvé dans le tabernacle qu'un ostensor en cuivre argenté et un ciboire en étain. On croit qu'ils sont entrés dans l'église par des toits voisins. On se demande toujours quand l'autorité prendra des mesures pour faire cesser ces tentatives sacrilèges.

— Il est un mal qui excite d'autant plus d'alarmes dans le cœur des gens de bien qu'il est plus difficile à empêcher, par ce qu'il est en quelque manière une suite nécessaire de l'organisation sociale actuelle. Nous avons gémé plus d'une fois de ce funeste abandon auquel se trouvent réduits les enfans des classes pauvres, par suite des travaux que leurs parens sont obligés de faire dans les ateliers où ils passent leurs journées. C'est ainsi que la famille se trouve brisée ; que son influence est détruite. Un vertueux prêtre, dont la charité est bien connue, a conçu un plan pour assister et recueillir les enfans de Bordeaux ainsi abandonnés. Mille enfans de familles aisées seront pour ces petits malheureux les instrumens de la Providence. Ils contribuent chacun pour une petite somme à la formation d'une salle d'asile, où les enfans sont soignés par des personnes qui sont pour eux de secondes mères. Ils ont apporté leur offrande le jour de la fête de St-Jean, qui est celle de M. l'archevêque de Bordeaux, dans la chapelle de Notre-Dame de-Bon-Secours. Chacun d'eux tenant par la main un des petits pauvres, alla recevoir la bénédiction du Prélat. La journée se passa en cérémonies touchantes, dans lesquelles le Prélat s'est montré l'imitateur de celui qui disait : Laissez les petits enfans venir à moi.

— M. l'Archevêque vient de perdre un de ses plus dignes coopérateurs dans l'administration du diocèse ; M. l'abbé Jalabert, archidiacre de Notre-Dame et grand-vicaire du diocèse, est mort dimanche dernier, à

midi et demi, après une très-courte maladie. M. Jean-Pierre Joseph Jalabert était né à Toulouse au mois d'août 1753. Les funérailles ont eu lieu à Notre-Dame, au milieu d'un grand concours. Le clergé de Paris s'était empressé de venir rendre les derniers devoirs à ce vénérable prêtre, à qui beaucoup de ses membres avaient voué un respect et un attachement tout filial. M. Jalabert s'était en effet constamment distingué par le tendre intérêt qu'il portait aux vocations naissantes, et il en est peu dans le diocèse qu'il n'ait encouragées.

— M. Donnet, élu évêque de Rose et coadjuteur de Nancy, et M. de Jerphanion, évêque nommé de Saint-Diez, sont arrivés à Paris. On attend prochainement les autres prélats nommés. M. le coadjuteur de Nancy, qui a été, comme on sait, préconisé dans le dernier consistoire, a reçu ses bulles, et doit entrer ces jours-ci en retraite pour se préparer à son sacre qui aura lieu, à ce qu'il paraît, le dimanche 31 mai. La cérémonie sera faite par M. l'évêque de Nancy. On croit que M. le coadjuteur partira peu après pour Nancy et qu'il pourra faire l'ordination de la Trinité.

— M. l'abbé Boudot, archidiacre de Sainte-Geneviève, devient archidiacre de Notre-Dame, en remplacement de M. l'abbé Jalabert, et M. l'abbé Salandre, qui était archidiacre de Saint-Denis, devient archidiacre de Sainte-Geneviève. M. l'archevêque les a installés mardi en cette qualité.

— A Avignon, dans le dernier carême, une foule empressée se portait dans les quatre paroisses, pour entendre la parole de Dieu. Le nombre a toujours été en augmentant jusqu'à la fin du carême. Le jour de Pâques, il y eut une communion générale fort nombreuse ; des pères de famille, des femmes, des jeunes gens, de jeunes personnes étaient réunies à la table sainte. Ces heureux fruits avaient été préparés par des retraites particulières données depuis le mois de janvier.

— Le conseil municipal de Valenciennes, dans sa séance du 6 mai, a autorisé une dépense de 5,000 francs pour ajouter un étage à une maison attenante à l'église Saint-Nicolas, afin de procurer un logement au curé de la paroisse. C'est un exemple à citer aux conseils municipaux qui ne s'occupent guère du logement des curés.

— Des Auvergnats qui habitent Paris ont imité l'exemple des Savoyards ; ils ont voulu contribuer à la décoration de leurs paroissiales. Ceux de Lieutadès et d'Albignac, diocèse de Saint-Flour, tous peu aisés et vivant de leur travail, se sont cotisés pour

faire fabriquer des bannières richement brodées avec des franges en or; ces bannières portent l'image des patrons des églises, et sont destinées au paroisses respectives.

— Le recteur de l'académie de Dijon a inspecté dernièrement les écoles primaires à Autun; il a donné aux pieux frères des témoignages publics de satisfaction, qui ont été un puissant encouragement pour les généreux habitans au zèle desquels la ville d'Autun doit d'avoir conservé les Frères, après que le nouveau conseil municipal leur eut retiré les secours qui leur étaient si légitimement dus.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Nous avons parlé dans notre dernière livraison d'une action sanglante qui avait eu lieu dans les environs de Guernica. Après avoir été défaits, les christinos y sont revenus après le départ des carlistes, et ont incendié ce village. Ils ont laissé sur les ruines un écriteau portant ces mots : *Ici fut Guernica*. C'était une petite ville de la seigneurie de Biscaye, de 204 *vecinos*, 853 habitans. Les carlistes se sont en outre emparés d'Estella où ils sont entrés le 5. Ces défaits ont jeté la consternation à Madrid.

— Le prince Léopold, des deux-Siciles, frère du roi de Naples, est arrivé à Paris lundi dernier.

— Le capitaine Peter Dillon, qui découvrit le lieu où périrent les bâtimens de La Pérouse, et qui rapporta en France de précieux débris de ce naufrage, partit l'an dernier d'Angleterre pour aller de nouveau explorer le grand Océan. On vient de recevoir une lettre de lui, datée de Pont-Sydney (Nouvelle-Galles du sud), le 11 novembre 1834, dans laquelle il annonce qu'on lui a donné un instrument très-rurieux qui avait appartenu à l'un des bâtimens de La Pérouse, et qu'un capitaine baleinier s'était procuré à l'île de Manicolo (Vanikoro, suivant le capitaine Durville). Personne dans la colonie anglaise n'a su deviner ce que c'est que cet instrument, que le capitaine Dillon se propose d'envoyer en France. M. Dillon annonce en outre qu'il sait où il pourra trouver un vieux Chinois qui était embarqué sur le bâtiment de La Pérouse.

— Une statistique des machines et appareils à vapeur qui existaient en France à la fin de 1833, a été complétée dans le cours de 1834. Les élémens ont été recueillis par les ingénieurs des mines. Il y avait dans le royaume, à la fin de 1833, 947 machines à

vapeur, présentant ensemble une force totale de 14,746 chevaux. Sur ce nombre de machines on en comptait 759 d'origine française, 144 d'origine étrangère, et 44 dont l'origine n'a pas été constatée. Sur les 903 machines d'origine connue, 334 étaient à basse pression et 569 à haute pression. Ces résultats prouvent que la construction des machines à vapeur a fait en France de très-rapides progrès, et que celles qui sortent de nos ateliers peuvent sans crainte soutenir la concurrence avec celles qui viennent de l'étranger.

— Le lundi 4 du courant, dans l'après-midi, M. Gauthier Fonmarty, riche et estimable cultivateur de la commune de Pressignac, canton de Lalinde (Dordogne), était occupé, aidé d'un domestique, qui conduisait une charrette, à épierrier un chemin. Un orage violent vient à se déclarer; une pluie abondante se met à tomber. Pour se mettre à l'abri, M. Goutier Fonmarty et son domestique se réfugient sous la charrette. Le domestique était tout à fait derrière et tournait le dos à son maître. Tout à coup un bruit épouvantable se fait entendre. Le tonnerre était tombé sur le joug des bœufs. Le domestique, grièvement blessé au talon, veut fuir; mais le mal, la frayeur, la fumée épaisse et infecte qui l'environne et qui l'étouffe, l'empêchent de crier.

Des voisins accourant bientôt, et un spectacle déchirant s'offre alors à leurs regards: les deux bœufs étaient morts, et M. Goutier Fonmarty ne donnait plus aucun signe de vie; une écume abondante lui sortait de la bouche et des narines, la moitié de son bonnet et de sa chevelure était brûlée. On transporta chez lui ce malheureux: ses membres étaient d'une raideur extrême; tous les soins imaginables lui ont été prodigués, et on a eu le bonheur de le rappeler à la vie; mais, pendant fort longtemps, il n'a pu prononcer une parole; maintenant il parle, et on ne désespère pas de le sauver.

— Des assises extraordinaires auront lieu, à Niort, dans le courant du mois de juin prochain, pour terminer le grand procès politique instruit à Bressuire, et dans lequel se trouvent réunis tous les faits de chouannerie du département qui restent à juger.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

BUDGET DES CULTES DE 1836.

Il y a un intérêt puissant qui s'attache chaque année à la discussion du budget des cultes, soit à cause de la nature même de ce budget, soit à cause des questions secondaires qui viennent s'y rattacher. Cette époque est un moment de crainte pour les catholiques; et cela se conçoit assez, lorsqu'on songe que l'existence du clergé est en quelque sorte à la merci du pouvoir et des chambres. C'est aussi une occasion que ne laisse jamais passer la fraction voltairienne de la législature, sans montrer ses sentimens hostiles et sans répéter de vieux argumens cent fois présentés et cent fois réfutés. Elle n'y a pas plus manqué cette année que les années précédentes; mais la chambre a fait justice, par son vote, de ces attaques où le mauvais vouloir le dispute à l'ignorance profonde de tout ce qui tient à la constitution de l'Eglise, à ses besoins et à sa situation actuelle.

La discussion a eu lieu dans la séance du 8. M. Sauzet était le rapporteur de la commission. Il débutait, dans son rapport du 18 mai dernier, en félicitant le gouvernement d'avoir réuni le ministère des cultes au ministère de la justice. Pour notre compte, nous ne voyons pas ce qu'il peut y avoir d'avantageux dans cette réunion, et surtout dans la qualité de laïque que possède nécessairement, d'après cette réunion, le ministre chargé des cultes. Il nous semblerait assez convenable que les cultes eussent un homme spécial, de la même manière que les autres branches de l'administration publique. On ne place pas un homme de lettres au ministère de la guerre ni à celui de la marine, mais un soldat et un marin; pourquoi ne mettrait-on pas également un prêtre ou un évêque au ministère des cultes? Les relations nécessaires de ce ministère avec les membres du clergé demandent des connaissances que ne possédera jamais un homme du monde aussi bien qu'un ecclésiastique.

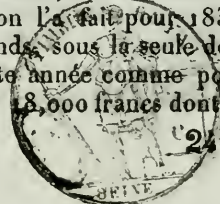
La question des évêchés ne pouvait manquer de se représenter, et voici la partie du rapport qui y a trait :

« Les sièges épiscopaux fixés par le concordat de 1802 étaient au nombre de 46 dans le territoire de la France, tel qu'il a été circonscrit par les traités de 1814 et 1815. Une loi fut portée en 1821 pour élever ce nombre à quatre-vingt.

» Les érections se sont faites sur cette base d'accord avec la cour de Rome. Ce nombre est resté constamment le même. Postérieurement à 1830, le gouvernement annonça qu'il ouvrirait avec la cour de Rome des négociations pour modifier le nombre des sièges, et la loi de finances du 10 juin 1833 décida, par son article 8, qu'il ne serait alloué aucun crédit pour la vacance des sièges non compris dans le concordat de 1802, jusqu'à la conclusion des négociations avec la cour de Rome. Cependant un de ces sièges vint à vaquer au mois de février 1834, et le gouvernement n'en demanda pas moins le crédit nécessaire pour les quatre-vingts sièges dans le budget de 1835; les chambres votèrent le crédit demandé, et s'écartèrent ainsi pour 1835 de la règle adoptée pour 1834.

» Elles étaient assurément dans leur droit, car les allocations comme les refus de crédits explicites ou implicites ne peuvent avoir d'effet que pour l'année financière dont on règle l'exercice; et la législature suivante reste toujours maîtresse de les modifier par le vote ou le refus de ces crédits. Toutefois il est à regretter qu'on ne se soit pas plus clairement expliqué dans la session dernière sur les conséquences d'ailleurs incontestables du vote financier, qui allouait le crédit pour la totalité des sièges diocésains.

» Nous avons examiné la question de nouveau, et nous croyons devoir vous proposer de suivre l'exemple donné dans la dernière session, et de voter pour 1836 comme on l'a fait pour 1835 la totalité des fonds, sous la seule déduction, pour cette année comme pour la précédente, de 2,000 francs dont nous



avons tout à l'heure expliqué les motifs. La commission vous doit compte des motifs qui l'ont décidée à persévérer dans le dernier vote. Le gouvernement nous a annoncé que les négociations ouvertes avec la cour de Rome n'avaient produit aucun résultat; il nous a déclaré, du reste, qu'il ne se proposait pas de revenir entièrement au nombre de quarante-six sièges fixés par le concordat de 1802, mais qu'il désire seulement la suppression de quelques sièges trop rapprochés, et le déplacement de quelques autres. Nous n'avons pu désapprouver ce système; le nombre des sièges réglé à quatre-vingt par le concordat de 1822, se rapproche de celui qui avait été fixé par l'assemblée constituante, dont les décrets avaient érigé un siège dans chaque département.

» On ne peut nier l'avantage qu'une bonne administration trouve à rapprocher autant que possible les circonscriptions politiques des circonscriptions religieuses; l'influence de l'autorité civile se fait alors sentir avec plus d'unité et de suite, et partant, avec plus d'efficacité. Les évêques sont d'ailleurs plus riches quand les diocèses sont plus étendus; car si le traitement reste le même, le casuel s'accroît avec la circonscription diocésaine, et nous voyons peu d'avantages à augmenter ainsi une fortune qui est jamais sans importance politique.

» Au contraire, dans les diocèses plus resserrés le pasteur est plus rapproché, par sa position et son existence sociale, du clergé inférieur et des fidèles; il est plus à eux; il s'attache plus à sa résidence; et sans être sans cesse obligé d'en sortir, il exerce plus facilement une surveillance assidue et sévère sur la discipline des églises et sur la conservation des mœurs du clergé, qui doit être sa plus éloquente parole et sa plus noble puissance. Enfin, messieurs, les vœux de la plupart des populations se sont prononcés avec énergie pour le maintien de leurs sièges, et si ces vœux ne doivent point enchaîner la puissance législative, leur influence est digne pourtant de fixer toute son attention; car elle est d'ordinaire l'expression vi-

vante des besoins, et les besoins religieux doivent être satisfaits comme les autres, lorsqu'ils ne portent pas atteinte à l'indépendance de l'autorité et au bon ordre de l'état. Tels sont, messieurs, les considérations qui ont déterminé votre commission de finances, et, tout en invitant le gouvernement à ouvrir des négociations pour la réduction ou le déplacement de quelques sièges rapprochés, et dont le but ainsi expliqué ne peut être qu'utile, elle ne vous propose point d'adopter en attendant une mesure qui paralyserait provisoirement l'effet d'un traité, et qui d'ailleurs dépasserait le but que la négociation elle-même se propose.»

Nous ne pouvons que rappeler à l'occasion de cette partie du rapport ce que nous avons dit l'année dernière: à savoir que les évêchés de 1822 existant légalement doivent être dotés; ainsi le veut la charte; que la chambre, malgré l'article 5 de la loi du 28 juin 1855, ayant voté l'allocation demandée pour quatorze sièges métropolitains et soixante-six sièges épiscopaux, a évidemment abrogé cet article.

Cette partie du rapport nous a fait connaître aussi que les négociations ouvertes par le gouvernement avec la cour de Rome n'ont produit aucun résultat; que le gouvernement ne se propose pas de revenir entièrement au nombre des sièges fixés par le concordat de 1802, mais qu'il désire seulement la suppression de quelques sièges trop rapprochés, et le déplacement de quelques autres. Il faut avouer qu'il y a dans tout ceci une bien funeste persévérance et une manie de changement qui serait bien ridicule, si elle n'était en même temps bien dangereuse et bien contraire aux intérêts de l'Église et aux vœux unanimes des populations. Le gouvernement reconnaît en principe que les circonscriptions religieuses doivent être rapprochées, pour un grand nombre de raisons énumérées dans le rapport. La conséquence qu'il faudrait en tirer logiquement, c'est que beaucoup de diocèses étant très-vastes, il faudrait créer de nouveaux sièges. Le gouvernement au contraire en conclut

qu'il faut supprimer quelques-uns de ceux qui existent déjà.

Mais il y a dans ce rapport une question plus grave que la question financière : il y perce une malveillance déplorable pour le clergé, et nous y avons retrouvé une partie des préjugés à l'aide desquels on amassa tant de haines contre le sacerdoce sous la restauration, et dont nous croyons que les événemens des cinq dernières années auraient dû faire justice. Ainsi M. Sauzet se félicite notamment des mesures qui ont frappé une partie du clergé ; il dit que quatre millions lui ont été enlevés depuis 1830, et il en fait le sujet d'un éloge pour le gouvernement, qui a enlevé ces quatre millions à l'éclat des premiers pasteurs, à la pompe des monumens, et au luxe de la science. M. Sauzet aurait dû ajouter encore à ces quatre millions toutes les sommes qui ont pareillement été enlevées par les conseils des départemens et des communes. N'y a-t-il pas quelque chose de bien déplacé et de bien peu digne dans cette joie et dans ces récriminations ? Et est-il toujours besoin de rappeler à nos législateurs que les pièces de monnaie qu'ils jettent chaque année si dédaigneusement au clergé ne sont point un don, mais une très-modique indemnité des propriétés qu'on lui enleva par une injustice si éclatante dans des jours mauvais ? Qu'a voulu dire M. Sauzet en parlant de l'éclat des premiers pasteurs ? Ne croit-on pas vraiment que nous sommes encore au temps où les évêques étaient puissans et riches comme les barons, et au même titre qu'eux ? L'honorable député de Lyon eût été bien surpris si l'un des membres de l'assemblée se fût levé pour lui dire que la constituante elle-même leur avait alloué un traitement supérieur à celui qu'ils possédaient sous la restauration. Nous avons prouvé dernièrement que le clergé français est inférieur, pour les avantages, à tous les clergés de l'Europe ; il n'y a au-dessous de lui dans le monde que les Popes ignorans et grossiers de la Moscovie, et les ministres des cultes chrétiens qui partagent en Orient le sort d'une population opprimée. En

réalité, la situation financière du clergé français est donc au-dessous de la médiocrité, et celle de l'épiscopat en particulier est loin d'être telle que le demanderaient la dignité de cette haute fonction et les charges qu'elle impose. Une belle tenue de tribune, des gestes imposans, une voix sonore et châtiée, des phrases ronflantes et harmonieuses, peuvent bien déguiser souvent le manque d'idées, M. Sauzet l'a prouvé dans plus d'une circonstance ; mais il n'y a pas de logique comparable à celle des chiffres, et pas de systèmes qui résiste à une telle épreuve. Nous ne comprenons pas davantage ces sommes qu'on a arrachées depuis 1830 à la pompe des monumens. La restauration trouva bien des ruines, et elle eut la gloire d'en relever un grand nombre ; mais elle ne fit pas de dépenses de luxe. Elle bâtit des séminaires, des maisons épiscopales ; elle répara les églises délabrées par le temps ou les révolutions ; elle fit, en un mot, ce qu'un gouvernement sage et régulier est obligé de faire au profit de la morale publique et des intérêts religieux, qui sont les plus puissans de tous les intérêts sociaux. Les hommes graves et prudents ne lui en feront jamais de reproches, tandis que le gouvernement actuel en aura mérité pour n'avoir pas fait en ce genre ce que fit la restauration, et pour avoir laissé profaner ces temples que la justice de la restauration avait rendus dignes du culte de la majorité.

Toute cette partie du rapport est mauvaise, irritante, et ne supporte pas un examen sérieux. M. Sauzet a été constamment préoccupé de cette idée, que le clergé est un corps puissant, et qu'il faut le tenir dans une étroite dépendance et il s'est fait l'interprète de cette partie haineuse de la chambre qui mourra avec ses vieux préjugés, que n'auront jamais pu guérir ni l'expérience, ni la raison ni le temps. Tout cela nous confirme plus que jamais dans l'opinion que le clergé n'a rien à attendre des hommes qui sont aujourd'hui à la tête des affaires ; on ne le persécutera pas ouvertement, parce qu'on redoute

l'influence morale que sa nature même lui donne, mais il n'y a pas de rapprochement consciencieux et vrai à espérer. Si l'on examine bien tout ce qui s'est passé depuis cinq ans, on verra que le pouvoir n'a jamais manqué une seule occasion d'adopter des mesures destinées à paralyser autant que possible l'influence du clergé, sans cependant la détruire complètement. On l'a attaqué dans son existence en enlevant aux petits séminaires douze cent mille francs; on a supprimé les allocations des maîtres; la loi du recrutement est venue entraver les vocations; on a banni les évêques des conseils de charité; que sais-je ce que l'on n'a pas fait à l'aide de ce système ténébreux, poursuivi et développé avec une funeste persévérance?

Nous pourrions pousser beaucoup plus loin l'examen de ce rapport; mais ce que nous en avons dit suffira, nous le croyons, pour montrer l'esprit qui a présidé à sa rédaction.

Le budget des cultes s'élevait en 1835 à 54,451,600 francs. La commission proposait une augmentation de 698,500 francs; ce qui portait le budget de 1836 à la somme de 35,146,189 fr. Sur cette somme, il n'y a d'augmentation qu'en faveur de deux cardinaux, le surplus étant absorbé par l'accroissement du nombre des desservans. Le rapporteur a fait valoir en faveur du traitement alloué aux cardinaux, leur influence politique qui s'exerce dans le choix d'un nouveau pape. Cette partie du budget des cultes a fourni à M. Isambert l'occasion de répéter tous ses vieux raisonnemens contre le clergé. Si depuis long-temps nous n'avions pas une idée bien arrêtée sur la nullité de M. Isambert, ce nouveau morceau en style de procureur, et de la même force que tous les discours passés de l'honorable député, nous la donnerait suffisamment. Après M. Isambert est venu M. Charles Dupin, qui a combattu les raisonnemens de M. Isambert, et n'a pas eu de peine à les renverser. Les paroles de M. Charles Dupin sont du nombre de celles que recueille le pays, parce

qu'elles révèlent sa pensée, qu'elles traduisent ses sentimens, et qu'elles expriment ses besoins. La chambre, convaincue, a adopté le chiffre du chapitre.

La commission proposait une réduction de dix mille francs sur le chiffre de un million dix mille francs. M. Salverte, qui manque aussi très rarement l'occasion de parler contre tout ce qui intéresse le clergé, est monté à la tribune pour lire un paragraphe d'un vieux catéchisme où le roi est nommé après les pasteurs dans l'explication du quatrième commandement de Dieu, et en a conclu qu'on donnait une direction fautive à l'éducation des jeunes séminaristes.

Telles ont été les attaques qui ont été faites contre le clergé, à l'occasion du budget, de la part des membres de la chambre. M. Isambert et M. Salverte en ont partagé les honneurs, et ils ont fait ces attaques de manière à nous montrer une fois de plus toute la valeur de l'ancienne opposition de gauche, dont ils sont les représentans.

En contemplant ces débats scandaleux qui s'engagent chaque année dans les mêmes circonstances, nous déplorons profondément un état de choses où l'existence du clergé dépend en quelque sorte d'un vote financier dans la nation la plus religieuse d'Europe. Si la dotation de l'Eglise était une fois déterminée, nous n'aurions plus ce triste spectacle, et tout y gagnerait: le clergé, qui ne serait plus placé dans une position précaire, et la morale publique froissée par de tels actes. Mais on se méfie des hommes de paix et de charité: on leur jette un salaire comme au dernier des agens administratifs, après que ceux qui se sont systématiquement séparés des croyances de la majorité les ont couverts d'injures et d'outrages, du haut de la tribune nationale. Nous répétons que cela n'est ni juste, ni digne d'une grande nation comme la nôtre.

CHRIST ET PEUPLE.

On s'alarme parfois à la vue des attaques dirigées contre le catholicisme. En vérité il n'y a pas de quoi : même en l'absence de tout autre motif, l'infirmité philosophique et littéraire des assaillans devrait suffire pour rassurer les plus timides. Voici, par exemple, un livre sur lequel nos adversaires paraissent fonder des espérances. Certains journaux l'ont fait valoir de leur mieux ; et, s'il faut les en croire, il est destiné à produire quelque sensation. C'est un beau volume *in-octavo*, papier fin satiné, et qui traite longuement du monde passé et du monde futur. Or, il ne se peut rien, selon nous, de plus propre à constater l'état de délabrement où se trouve aujourd'hui la polémique irréligieuse ! Dieu soit en aide au jeune auteur de ce beau volume, M. Siguier ! Puisse sa verve ne pas tarir de sitôt ! Son livre, nous servira autant que la plus éloquente apologie. A ceux qui nieront encore la décrépitude du philosophisme, nous dirons : « Regardez ses œuvres, lisez *Christ et Peuple*. » Voici, au reste, une idée de cet ouvrage.

Christ et Peuple est un interminable dialogue, entre deux hommes qui se sont glissés dans une chapelle latérale d'une église isolée, à l'heure où le prolétaire dort le plus profondément au milieu de sa noble lignée, et où les fêtes des rois sont le plus enivrantes. L'un des interlocuteurs appartient à cette jeunesse que les rois n'ont pu réussir à blaser dans les impuretés de la servitude intellectuelle ; l'autre est un vieillard dont la seule préoccupation a été de trouver le normal, et que ses travaux ont confirmé dans une fondamentale opposition. On sent qu'avec deux personnages de cette trempe, il doit être question d'une réforme complète de l'ordre social. C'est en effet le but du livre. Il faut, dit M. Siguier, arracher le monde à ses vieux fondemens comme on arracherait un vieux chêne à ses vieilles racines : il faut le remplacer par un monde tout neuf qui ait à travailler sur des données différentes de celles qu'exploita le passé. De là une division bien naturelle, démolir et bâtir. Nous avons compté huit démolitions principales.

1° Démolition d'Homère. M. Siguier s'indigne en songeant que toutes les races n'ont rien eu plus à cœur que de se très-humbler devant cet homme. Homère ne comprit pas, ne put pas comprendre sa

mission d'artiste ; et ce qui le prouve invinciblement, ce sont les éloges passionnés de toute l'antiquité et la répercussion de ces éloges par la modernité. Vous ne comprenez peut-être pas la force de ce raisonnement ! Rien de plus simple cependant. La vérité ne date que de M. Siguier ; par conséquent l'antiquité et la modernité sont nées sous le faux, ont vécu sous le faux, sont mortes dans le faux. Elles n'avaient donc pas le droit de nous proposer des ouvrages à imiter, à nous qui avons *Christ et Peuple* pour flambeau. Et puis, Homère a bien, il est vrai, dérobé le secret de la sensibilité incarnée avec la faculté rationnelle ; mais comment voulez-vous qu'avec des personnages de vingt-cinq pieds de haut, il ait pu appliquer une pensée de régulière et d'universelle organisation en conformité avec les destinées sociales ? C'était évidemment impossible. Arrière donc les jongleurs d'admiration et d'extases qui se très-humblerent devant la grande ombre !

2° Démolition de la philosophie. Qu'a fait le remueur de problèmes spéculatifs ? Il s'est d'abord occupé d'expliquer les mondes ; mais ce n'est pas là que pouvait être la vérité sociale, parce que c'était un reste de tendance qu'avait laissé l'imagination à saisir des objets palpables. M. Siguier, à ce qu'il paraît, n'approuve pas cette tendance, et nous le croyons sans peine ; elle doit être essentiellement ennemie de ses élucubrations, où l'on cherche en vain quelque chose de palpable, quelque chose que l'esprit puisse saisir. — Le remueur de problèmes spéculatifs enseigne bientôt des idées morales, législatives, esthétiques ; il éleva les plus admirables systèmes sur le beau, le juste et le bon. Mais ce n'est pas là que pouvait être la vérité sociale ; et pourquoi ? parce que l'esclavage existait autour de ces idées, et que cette existence rendait nécessairement détestables les plus admirables systèmes. — Vint le moyen-âge. Alors la philosophie ne fut que la servante de la théologie. Ici, au lieu de se demander si l'esprit humain est destiné à une indépendance complète, s'il n'a pas de limites tracées par la révélation, limites que la raison même ordonne de respecter, M. Siguier procède par exclamations : *Que de vieilleries, s'écrie-t-il ! Quel servilisme ! quelle étroitesse !* Nous le félicitons de cette méthode. Elle est facile et commode. En procédant ainsi ; on n'a pas l'embaras de la discussion. Point de mauvais pas dont on ne se tire,

eût-on pour adversaires Aristote et autres qui *cousirent l'intelligence dans des sacs de pénitent pour la pétrifier après.* — Quant aux mutations philosophiques opérées par Luther, Bacon, Descartes, et traduites par 89, *là n'est point encore sans doute la vérité sociale, car on ne commence à les comprendre que depuis un demi-siècle. Or, qu'est-ce qu'un demi-siècle pour la propagation d'une idée capitale, au milieu de civilisations si diversement tiraillées?* Rien assurément, surtout quand on songe que *depuis quarante siècles environ l'homme rampe en vain sur son ventre pour ramasser quelques idées.*

3° Démolition du péché originel. M. Signier donne ici la mesure de sa valeur en fait de connaissances historiques et de philosophie transcendante. S'il faut l'en croire, le péché originel n'a été admis que par les *dévots* du moyen-âge, et *quelques prédicateurs et poètes modernes!* N'est-ce pas admirable? que diront à cela ceux qui s'étaient imaginé que ce dogme, dont on trouve des traces profonds chez tous les peuples, avait été de tout temps la base du christianisme?... Mais laissons parler notre jeune réformateur. Après avoir demandé avec cette assurance qui le caractérise, et sans prendre la peine de rien discuter, *quelle solidarité de mérites ou démerites peut exister entre des êtres qui sont séparés par de longs intervalles,* il, continue ainsi: « Il est plus sûr de dire » qu'Adam est un type d'erreur, qu'il est » le mal, le laid qui s'agite au commen- » cement de la création, souillant immé- » diatement tout ce qu'il rencontre; que » Caïn est un mythe dont la pensée est plus » tragique: qu'Adam et Caïn représen- » tent l'époque particulière où les révo- » lutions commencent à fermenter sous » les premiers efforts de l'humanité mili- » tante. C'est contre ce type d'erreur, » contre le laid en général dont il est le » principe, que Dieu avait établi le chris- » tianisme. Celui-ci était donc plus qu'un » fauteur de contes ou d'allégories de » prêtres: il renfermait en effet un dogme » capital qui, après s'être assimilé dans » l'ombre à tout ce que les races huma- » nes avaient possédé de beau et de vrai » instinctif, s'était reflété dans la majo- » rité des doctrines asiatiques, européen- » nes et africaines, s'était corrigé par sa » propre méditation, en scrutant de mieux » en mieux toutes les intimités du cœur et » de l'esprit; enfin avait éclaté dans la » crèche de Bethléem. Son *formateur*

» avait le droit de parler dans le désert e^t
» sur le Calvaire, car il représentait toute^s
» nos dignités intellectuelles et morales. »
Se peut-il rien de plus magnifique, de
plus convaincant, et surtout de plus clair
que cette interprétation? *Pauvres dévots*
du moyen-âge, pauvres prédicateurs,
pauvres poètes modernes, qui n'ont pas
même soupçonné ces belles choses!

4° Démolition de l'idée papauté. *La puissance sacerdotale s'était affaiblie dans la contrée la moins anormale. Les Dieux s'en étaient allés; avec eux, les oracles, leurs pontifes et tout leur bataillon.* Alors il vint à l'esprit de quelques hommes de créer la papauté. Mais où l'établir? *A Rome, s'écria une voix qu'on n'a plus jamais entendue.* A Rome donc l'idée-papauté fut instituée et grandit par ruse jusqu'à Hildebrand, génie puissant, que M. Signier veut bien louer d'avoir resserré les liens de l'unité entre les membres du clergé, et d'avoir réformé leurs mœurs dépravées, sans s'apercevoir que ce même Hildebrand fut le plus ardent des papes à maintenir la loi du célibat ecclésiastique, loi dont M. Signier ne veut pas. Vient ensuite quelques déclamations contre la richesse, les scandales et la diplomatie de la cour de Rome; puis des vœux pour l'apparition *d'une tête à peu près carrée comme celle de Hildebrand, moins calote, plus sociale,* et pour que le sol de l'Italie produise *encore des fibres d'homme façon Spartacus, façon Rienzi.* De cette lumineuse dissertation on peut conclure tout ce qu'on veut, attendu que M. Signier ne conclut rien lui-même. Il se demande seulement *qu'est-elle donc cette idée papauté, qu'est-elle donc?* Question sans réponse.

5° Démolition des prophètes. Celle-ci peut passer pour un modèle exquis de logique, de modération et de bon goût. « Sans doute ils étaient grands, les prophètes, tant qu'ils annonçaient Dieu;... » Mais ces *Calchas judaïques* purent-ils » avoir *tous* ces sublimes prévisions de » progrès qui avaient fait la gloire de » quelques uns d'entr'eux? Quelle est » donc cette monomanie de vouloir sans » cesse diviser tous ces *prêcheurs?* Pé- » tris de sang et de boue, pourquoi les » supposer sans cesse en contact direct avec » Dieu? L'idée-Dieu se prête mal à ce » *maquignonnage* de croyances et de vé- » nération-prêtre. Non, non; n'appliquez » jamais la lèvres divine à la lèvres huma- » ne, c'est l'impicité d'orgueil, la pire de

» toutes les impiétés... L'écriture sainte
 » est un ouvrage d'homme; par consé-
 » quent elle renferme des faussetés, de
 » mauvaises appréciations de la *socialité*,
 » d'où il résulte qu'il est absurde de la
 » prendre pour type constant de vérité. »
 Qui ne se laisserait aller à des raisonnements de cette force? Quant à nous, nous n'avons pas le courage d'y répondre.

6° Démolition de *l'infailibilité des papes*. En attaquant cette opinion, M. Siguier croit attaquer un dogme. Mais peu importe, voyous quelles lumières il apporte dans cette discussion. « Quoi qu'en disent des minorités ignares, pas moyen d'immobiliser l'intelligence dans une conception d'humaine fabrique. L'infailibilité des papes est plus qu'une bêtise; c'est une insulte à la Providence. » Et la raison sur laquelle M. Siguier appuie cette délicate sortie, c'est « l'infailibilité des intrigans qui n'ont vu pour la plupart qu'un moyen de grandeur là où il n'aurait fallu voir qu'un motif de sainte renonciation. » Comme tout ceci a rapport à la question!

7° Démolition de la *chose-concile*. M. Siguier parle de *l'œcuménique*, c'est-à-dire, d'une assemblée composée de députés ecclésiastiques des états souverains de la chrétienté représentant leur nation, et même d'autres préats, docteurs, etc., etc., des églises particulières. Il n'oublie que le pape, et attribue à d'autres qu'aux prélats le droit de juger en matière de foi; c'est une distraction que l'on doit passer à ce profond théologien. Il reproche donc à la *chose-concile* de mettre la carte à la place du monde, sans se demander si telle n'est pas l'institution divine. Il eût fallu sans doute faire de toute la chrétienté une assemblée délibérante! Ce qui déplaît encore à M. Siguier, c'est que les rois prêterent main-forte à l'autorité ecclésiastique. Avec cette profondeur de vue qui distingue sa jeune expérience, il ne voit là qu'un système de force brutale, et ne tient compte, ni des violences des hérétiques, ni de l'esprit des temps, ni des résultats obtenus. Il termine ainsi. « Veux-tu apprécier un concile? Suppose que tu es roi... Tu as besoin d'un grand coup, tu donnes le signal à tous tes *Scélés*, trois ou quatre cents évêques sont bientôt à tes ordres. Quel effet produirait une telle assemblée? Les princes riraient, les peuples hocheraient à peine la tête en signe de curiosité. Pourquoi donc à certaines époques, les conciles furent-ils si

» courus? Pourquoi surtout furent-ils si puissans? » Après cette lumineuse dissertation, il est évident qu'on ne peut plus songer à la *chose-concile*.

8° Enfin démolition de la *prédication*: M. Siguier est allé un jour à Saint-Thomas d'Aquin; il y a entendu prêcher un jeune lévite qui l'a ennuyé, parce que *sa parole était inaninée*, son geste gauche, et son inspiration apprise. Et voilà qu'il fait le procès à la prédication catholique! C'est se montrer un peu susceptible. Il n'est pas donné à tout le monde d'être orateur, pas plus que bon écrivain. Que dirait M. Siguier si nous nous mettions en devoir d'attaquer la presse parce que nous avons lu *Christ et Peuple*? — Ce qui gâte la prédication catholique, c'est la perpétuité des enseignemens de l'église. Qu'eût-il fallu changer? M. Siguier ne le dit pas. Il se contente d'ajouter: « Aussi est-il rien de plus discordant qu'une prédication pure catholique? formée d'un mélange incohérent d'ancien testament, de paraboles, de langage figuré et positif, à quoi sert-elle si ce n'est à prouver le périssable de ce qu'elle tient tant encore à exalter? » Et pas un raisonnement pour soutenir cet étrange langage.

Voilà, certes, bien des mines amoncées. Il est temps de bâtir. *Edifions notre monde*, se dit M. Siguier, et le voilà à l'œuvre. Malheureusement il se donne beaucoup de mal en pure perte. Nous avons cherché, dans la seconde partie de son livre, un édifice quelconque et nous n'avons rien trouvé. Il dit bien que la *vérité-Christ* doit servir de base à l'art et à la science; mais on ne sait de quelle vérité il entend parler. Voici les aphorismes qu'il expose pour recommencer l'œuvre sociale. Nous les trouvons dans le chapitre xxvi, intitulé, *canevas de l'humanité*. — « Dieu est; Dieu est éternel; Dieu est le principe de tout et la fin de tout. — La vérité est; elle émane de Dieu; elle va à Dieu. — Il n'y a qu'une vérité dans le monde: c'est la vérité-Christ. — Tous les ouvrages humains, quels qu'ils soient, n'ont qu'un but, c'est la mise en pratique de cette vérité. — Le plus grand bienfait à accorder à la terre, c'est de propager ce fait, savoir: que l'astronomie, la sculpture, l'épopée, la philosophie, l'histoire, la littérature etc. etc. etc., ne sont que des formes, des moyens pour arriver de mieux en mieux à la vérité-Christ. — Ce n'est pas tout de travailler utilement, il faut que chaque ouvrier in-

» intellectuel ou manuel, sache par l'esprit,
 » par le cœur, qu'il doit travailler utile-
 » ment, et pourquoi. — Lorsque dans l'é-
 » tat il n'existe aucun principe fondamen-
 » tal approuvé et vénéré de tous, il n'ya
 » jamais que des fraudes de la part des
 » chefs élus ou élus contre le peuple. Les
 » chefs les plus recommandables sont ceux
 » qui trompent le plus habilement et le
 » plus souvent. Le peuple le meilleur ne
 » peut être que celui qui est le plus docile
 » et le plus ignorant.» Les vérités que ren-
 ferment ces axiomes, dont quelques-uns
 au reste peuvent fort bien être contestés,
 ne sont-elles pas des vérités bien neuves ?
 Était-ce donc la peine de remuer le mon-
 de jusqu'en ses fondemens, pour arriver à
 proclamer l'unité de Dieu, qui ne date
 suivant M. Siguier lui-même, que de l'é-
 » poque cyclopéenne ? Fallait-il tant de dé-
 » molitions pour arriver à bâtir un édifice
 qui subsiste dans toute sa beauté depuis la
 naissance du christianisme ? M. Siguier
 n'a pas même brodé à sa manière sur ce
canevas antique. Il laisse ce soin à l'hom-
 me-peuple, dont il prophétise la naissance
 avec un peu moins de précision toutefois
 que les *calchas* judaïques n'en mettaient
 dans leurs prédictions, se bornant à nous
 dire qu'il sera français. L'homme peuple
 suivra sans doute la recette indiquée au
 chapitre XIX. « Prenons l'idée-christianis-
 » me, l'idée-révolution, et le monde so-
 » cial tel qu'il est pétri : lave et relave ce-
 » lui-ci avec l'avant-dernier élément ra-
 » tifié par le premier, tu obtiendras, pour
 » le possible humain, toute la perfection
 » compatible avec notre faiblesse, » Mais
 il rencontrera bien des obstacles à l'accom-
 plissement de sa tâche ; car aujourd'hui,
 la *machine humaine est enrayée et*
l'esprit humain enchevêtré ; la jeunesse est
 confiée à de *vieilles duègnes de despotisme*
qu'on appelle universités ; l'art et la science
 marchent sans plan, *empêtrés et garottés*
 qu'ils sont par les traditions et les pou-
 voirs ; si l'on parle de progrès, on est *tail-
 ladé* par les *mouchards légaux des gouver-
 nailleurs rétrogrades, vivant à plat ventre*
sous le bâton d'un maître ; le pouvoir livre
 les têtes de ses bienfaiteurs à *une cour sou-
 veraine de renégats podagres salis des de-
 corations de tous les systèmes etc., etc.*
 Comment faire de la *socialisation* dans un
 monde ainsi constitué ? Il est donc probable
 que les réformes de M. Siguier atteindront
 à grand-peine nos arrière-petits neveux.
 C'est notre époque qui sera *lavée et rela-
 vée*, la postérité profitera de ce déluge.

Tel est le livre de M. Siguier. Nous
 avons cru devoir en donner une analyse
 détaillée, afin de mettre à nu toute la fai-
 blesse de l'impunité actuelle qui consent à
 enrôler de tels auxiliaires. Nous l'avons
 du reste simplement exposé : c'était assez
 le réfuter : il n'est pas besoin de raisonner,
 lorsqu'on n'a pas de raisonnemens à com-
 battre. Quant à l'auteur, nous avons un
 conseil à lui donner. S'il persiste dans la
 voie où il vient de s'engager si malheu-
 reusement à son début, qu'il prie M. Am-
 broise Dupont de ne laisser dormir aucune
 de ses productions, le catholicisme ne peut
 que gagner à leur publicité. S'il revient
 au contraire à des pensées plus sages,
 qu'il laisse un peu reposer la presse et
 mûrir ses idées et son style. Qu'il imite *cet*
Augustin d'Eisleben dont il parle avec
 éloge. Qu'il aille *vivre sa vie sous le ciel*
Germain, puis que cela suffit pour être
savant, pour devenir un *Hercule de la*
pensée ; et qu'il *prenne son temps avant*
de se dévoiler ; ainsi opèrent, comme il le
 dit lui-même, *les têtes et les ames puis-
 samment constituées.*

SOLITUDE.

A douze milles de Catane, entre la ville
 et l'Etna, il est une solitude où croissent
 seulement quelques oliviers sauvages. Les
 voyageurs qui visitent la montagne évitent
 de passer devant cette thébaïde. D'ordi-
 naire on prend le chemin de Nicolosi pour
 se rendre au sommet du volcan. Si ce dés-
 sert a été une vallée riante que les cendres
 et la lave ont dévorée, ou si Dieu la frap-
 pa de stérilité dès le principe du monde,
 on l'ignore.

Dans les premiers jours du printemps
 de l'année 1812, un solitaire habitait ce
 quartier de la montagne. Cet homme pou-
 vait avoir de trente à trente-deux ans.
 Quelques rides sur son front et quelques
 cheveux blancs parmi ses cheveux noirs
 attestaient le deuil de son ame. Le chagrin
 est un opérateur si habile ! donnez-lui une
 tête de jeune homme à grimper selon son
 plaisir, et revenez dans trois mois... vous
 reculerez devant la face de vieillard qu'il
 vous présentera.

Le solitaire en question n'était connu
 que de quelques pâtres, dont les chèvres
 s'égarèrent du côté des rochers, où était
 située la grotte *del signor Paolo*. Il avait
 dit son nom une fois par mégarde ; et les

bergers l'avaient retenu religieusement. Nul d'entre eux n'était entré dans la cellule du solitaire, et nul n'aurait voulu se risquer à le visiter. Il devait y avoir quelque chose de surnaturel dans cet ancre de granit. Les pâtres n'en doutaient point.

Et sans doute ils avaient raison. La grotte était profonde, étroite à son entrée, et fermée par une lourde porte de chêne, que Paolo lui-même avait travaillée. Une lucarne grillée donnait du jour et de l'air à ce palais souterrain. Toutes les nuits, une lumière brillait à travers les barreaux du soupirail; et l'on entendait un chant monotone, comme celui d'un office pour les morts; même on croyait distinguer l'accord de plusieurs voix. Pendant le jour, le solitaire cultivait quelques légumes dans un petit enclos attenant à la grotte. Il vivait, disaient les pâtres, de racines et de fruits sauvages. Mais le merveilleux de la fable, c'était un merle parleur que Paolo avait élevé. Cet oiseau ne quittait presque jamais les branches d'un cerisier planté près de la porte, et il chantait des syllabes inconnues. Jamais les chevriers n'avaient pu distinguer, dans l'éloignement, le nom mystérieux que le merle répétait souvent.

Le soleil avait disparu depuis deux heures sous les eaux de la mer de Sicile; la nuit était froide, la solitude muette, le volcan éteint. Une voix chantait dans la grotte de rocher: c'était le solitaire. Il était assis devant son foyer; un loup apprivoisé dormait à son côté; et devant le solitaire, se trouvait une sorte de pupitre à trois pieds, qui supportait un gros livre latin. A la fin de chaque psaume, le cénobite éteignait une des sept lampes de terre qui brûlaient dans une niche de la muraille; et cependant cet homme n'accomplissait point un vœu expiatoire; la sérénité de son visage et l'accent solennel de sa voix prouvaient une amesans remords. Il était triste, mais de cette tristesse résignée qui est une preuve d'aliance avec Dieu. Ainsi il lui arrivait quelquefois de sourire, en même temps que de grosses larmes roulaient sur son livre; et souvent après le *miserere* ou le *de profundis* il se prenait d'une joie céleste à chanter l'*exaudiat*.

Le soir dont nous parlons, il commençait ses cantiques, lorsqu'on frappa à la porte pour la première fois depuis son séjour dans la montagne, c'est-à-dire, depuis plusieurs années. Le loup familier s'éveilla et dressa ses oreilles pointues. Paolo l'enchaîna au fond de sa grotte, puis

il prit une des lampes de la madone, et il s'approcha de la porte. On frappa de nouveau à coups redoublés.

— Au nom du salut de votre ame, ouvrez, dit une voix extérieure, nous sommes poursuivis....

La porte s'ouvrit; deux hommes se précipitèrent dans la grotte que Paolo referma aussitôt. L'un des deux étrangers, le plus jeune, était si exténué de fatigue qu'il alla se jeter sur un lit de feuilles mortes, dans un coin obscur de la cellule; l'autre vint s'asseoir au foyer. Paolo lui fit une ou deux questions auxquelles il répondit avec hésitation. Cet homme ne paraissait pas avoir plus de trente-cinq ans; il était grand, et d'une figure ravagée; son regard oblique ne s'arrêtait jamais. Sa mise annonçait une élégance déjà aux prises avec la gêne; ainsi il portait une redingotte de drap fin, mais vieille et tachée; il avait une chaîne d'or au cou, mais un revers de ses bottes était déchiré. Son manteau, doublé de rouge et galonné au collet, paraissait avoir appartenu à un officier.

— Vous avez donc été attaqué? demanda Paolo. Qui donc a pu vous conseiller de visiter la montagne si tard?

— Des guides scélérats, répondit l'étranger. Grâce à vous, nous voilà hors de danger. Demain nous retournerons d'où nous venons.

— A Catane?...

— Là ou ailleurs...

Cette réponse brusque surprit Paolo. Il jeta sur l'inconnu un de ces regards scrutateurs qui vont fouiller les replis de l'ame. Cet homme conserva toute son impassibilité. En ce moment, le foyer brilla d'une flamme vive et le solitaire put distinguer les traits de son hôte. Il lui fit ensuite cette question: — N'êtes-vous pas florentin? — Non, dit le voyageur. — Alors vous êtes Siennois, car vous avez la coupe du visage et l'accent Toscan à ne pas s'y méprendre. — Je suis pourtant Milanais, reprit l'étranger en arrangeant sa cravate. — C'est faux! pensait le solitaire.

La conversation s'engagea sur la guerre, les victoires et les revers de l'empereur; elle toucha la question de la captivité du Saint-Père; elle revint sur des sujets moins graves, et aborda un chapitre qui parut embarrasser l'inconnu. Le solitaire parlait de la société de Florence en homme qui l'avait beaucoup fréquentée. Le voyageur prétendait avoir beaucoup oublié.... des voyages, des chagrins, une existence

trompée dans son avenir, mille causes fatales l'avaient depuis long temps dépaycé de l'Italie.

— S'il en est ainsi, reprit Paolo, vous ne serez pas fâché de connaître certaines aventures célèbres que six ans de solitude n'ont pas effacées de ma mémoire. Vous ignorez peut-être, entre autres, l'histoire du comte del Corso. — Absolument, répondit l'étranger. — La voici donc, mon hôte, reprit le solitaire.

Léopold del Corso habitait Florence, et s'y était marié à vingt-trois ans. Irma l'avait préféré à deux généraux français, au premier chambellan de l'empereur, aux plus beaux partis de l'Europe. Aussi Léopold était-il plus fier de sa femme que Bonaparte de son aigle. Ils habitaient un palais délicieux sur le quai de l'Arno; ils avaient une villa près de *pozzo imperiale* et de grands domaines dans la principauté de Piombino. Quand le peuple de Florence les voyait passer tous deux, jeunes, brillants de présent et d'avenir, il les bénissait comme deux anges aimés de Dieu; car ils étaient aussi prodigues envers les pauvres que fastueux dans leurs goûts et leurs habitudes.

Dans le courant de l'hiver de 1806, la santé de la comtesse del Corso dépérissait visiblement; un mal inconnu rougeait cette fleur de beauté. Le comte del Corso proposa un voyage; on refusa. Il fit embellir sa villa avec un luxe oriental; on ne voulut point quitter le palais de la ville. Oh! ce furent des jours de fièvre et d'orages. Jamais vautour ne devora un cœur humain avec autant d'acharnement que l'inquiétude celui de Léopold. Elle, Irma, répondait à tant de douleur par une désespérée résignation.

— Pourquoi tant me plaindre?... Si la fatalité a sonné mon heure comment éviter de partir?... et puis est-on si malheureux de quitter cette terre, région froide et nébuleuse, patrie morte et aride que nous ne choisissons pas, mais où nous sommes jetés avec toutes les misères.... »

Cet étrange langage fut un éclair livide pour Léopold. Il vit que l'esprit de sa femme était empoisonné. Mais son cœur? il voulut le sonder, certain d'y trouver des trésors de vie et de salut. Or, un jour qu'il était à genoux aux pieds du lit de sa femme, lui prenant les mains, et l'adjurant par son ame immortelle de lui avouer sa peine cachée, Irma répondit froidement que toute cette exaltation de tendresse lui paraissait peu digne d'un homme, que

l'orgueil était souvent une belle chose, et que le comte del Corso devrait avoir celui de concentrer des affections qui n'étaient plus partagées. Alors, Léopold alla chercher son fils et le remit dans les bras de la malade. Irma l'embrassa sur le front en lui disant : Enfant, il vaudrait mieux pour vous que votre vie s'éteignît avant de connaître un monde où vous passerez peut-être *incompris*... — Madame! s'écria Léopold, vous êtes devenue folle, où vous êtes dominée par l'influence d'un infâme....

Il disait vrai; une philosophie atroce avait gangrené cette ame charmante, une de ces belles ames que Dieu envoie sur la terre pour révéler le ciel.

Eh bien! mon hôte, reprit le solitaire, en élevant la voix, vous qui m'écoutez ici dans ma grotte hospitalière, vous, ami de mon foyer, et qui m'avez appelé sauveur quand ma porte s'est ouverte, vous dont j'honore le malheur, le croiriez-vous?... A peine la santé commença-t-elle à revenir à Irma del Corso, après des miracles de soin et de tendresse, à peine eût-elle recouvré assez de forces pour marcher, cette femme, qu'elle s'appuya sur un bras étranger et qu'elle s'enfuit, au mépris de son enfant, de son mari, de sa pudeur, et de sa damnation.

Ce sacrilège fut commis dans une nuit étoilée, les rossignols du printemps chantant dans les jardins du palais, et la brise embaumée soupirant dans les tulipiers et les sycamores, toute la nature étant seréine, et l'esprit de Dieu passant sous le firmament....

Le comte del Corso perdit son fils un mois après, et rien ne le retenant plus dans le monde, il fit embaumer le corps de cet enfant qui venait de quitter une ame innocente, et il n'emporta dans la solitude que ce trésor de douleur. Il passa en Sicile où Dieu le conduisit vers l'Etna et lui indiqua un désert comme trébaïde pour lui et comme tombeau pour les reliques de son enfant.

Maintenant, toi, qui es venu te jeter sous ma main, réponds à ton juge.... Qu'as-tu fait de la femme que tu as volée?...

Si la montagne de l'Etna s'était ouverte devant les pieds de l'étranger, s'il avait vu la fournaise rouge du volcan, il n'aurait pas reculé avec plus de terreur.

— Satan, reprit le comte, qu'as-tu fait de cet ange qui s'appelait Irma del Corso?...

A ce nom prononcé d'une voix terrible un grand cri retentit dans le fond de la caverne, et le rugissement du loup enchaîné se fit entendre.

— Irma ! (s'écrie Léopold en se retournant vers le lit de feuilles desséchées) et toi mon compagnon fidèle (et il désignait de la main le loup qui goudait), lequel de vous deux eut le cœur le plus féroce ?.. Irma, vous m'avez assassiné... Toi, loup de la montagne, tu t'es adouci à ma plainte, tu as léché mes pieds, tu as compris mes larmes, tu es devenu familier. Oh ! l'instinct de la bête a prévalu sur une âme humaine !..

Et comme il disait ces mots, une malheureuse jeune femme, déguisée avec de pauvres vêtements d'hommes, se traînait à ses genoux. Lui, la prit par la main et il la conduisit avec violence vers un tombeau dont il renversa la pierre. Un enfant y reposait depuis cinq années, calme et beau comme autrefois dans son berceau de soie aux franges d'or.

— Femme, dit Léopold, quand vous couriez les grands chemins avec votre corrupteur, cet enfant agonisant étendait les bras et redemandait sa mère... Les baisers de sa mère l'auraient sauvé !... Ne le pleurez pas, femme, vous n'en avez pas même le droit : il est parmi les anges.

— Grâce ! répondit-elle, par cette sainte relique, grâce, Monseigneur !

Et comme elle frappait la terre avec son front, Léopold la releva ; car il se souvint de l'enfant prodigue et de la femme adultère... Il vit d'ailleurs la figure pâle et touchante de celle qu'il avait aimée ; il la vit marquée de douleur, mais belle encore dans l'opprobre ; il reconnut l'accent de cette voix qui disait *Léopold*, comme jamais nulle autre voix ne l'avait dit ; il sentit deux bras faibles s'épuiser en étreintes, ses mains furent mouillées par des larmes brûlantes, des larmes de pécheresse.. Il s'écria donc : Relevez-vous, madame ! il est une miséricorde d'amitié.

Assuément de tous les sacrifices du monde, le plus agréable à Dieu, c'est le pardon. Pardonner, c'est glorifier la Providence par le plus beau cantique du ciel. Elle même, que fait elle à toute heure pour l'humanité ? Elle remet, elle verse la rosée de sa mansuétude. Tous les élans de l'âme vers elle sont comptés ; elle écoute le pécheur avec une sollicitude maternelle, elle le cherche, elle l'épie pour ainsi dire, afin de surprendre la moindre pensée, le moindre gémissement de repentir.

Et tandis qu'ici bas le criminel épuise ses forces et le reste de sa vie à supplier le juge, elle, penchée vers ce pauvre condamné, lui ouvre les bras et la première elle lui dit : Viens et nous réconcilions.

Léopold pardonna donc aussi, lui ; car il avait souffert pendant de longues années avec la foi et la résignation d'un martyr. Il oublia et l'ingratitude et l'égarement de celle qu'il avait aimée et honorée autrefois mais ce n'était pas assez : la charité chrétienne va bien au-delà.

Dans le fond de la grotte, un homme assis par terre et la tête appuyée contre le rocher, attendait sa dernière heure sans doute ; car Léopold avait des armes et lui était sans défense. Cet homme, dans sa stupide résignation, n'espérait rien ni de son ennemi, ni du ciel, cet autre ennemi selon lui. Il se disait en lui-même : Voici le terme d'une vie de fièvres et d'orages. Au fait, je suis bien fatigué ! autant vaut s'endormir pour toujours. La fosse est un lit de repos et pour le corps et pour je ne sais quoi qu'on appelle l'âme. Qu'il vienne donc avec ses pistolets ; je ne me défendrai pas.

Il vint donc en effet, son ennemi, il approcha de lui sa main armée, et quand le patient vit briller à deux pas de distance le canon d'acier, il crut distinguer une lueur de l'enfer. Or ces paroles étranges lui arrivèrent :

— Voici deux pistolets que je vous donne pour votre sûreté. Il y a beaucoup de malfaiteurs dans la montagne. Retournez à Catane ; le père Supérieur vous remettra des secours de ma part. Vous irez à Rome ; vous ferez pénitence ; Dieu vous pardonnera et moi j'oublierai.

Après ces mots il marcha devant lui et il le guida jusqu'au sentier le plus frayé. Là, Léopold sentit une main qui prenait sa main, et quelques larmes qui la mouillaient ; il regarda et vit l'homme à genoux.

— Allons, dit-il, je ne suis pas le père supérieur des Camaldules, allez lui raconter votre vie, vos malheurs et votre repentir. Adieu mon frère !

Ils se séparèrent, mais pour se retrouver dans le ciel, puisqu'ils s'étaient réconciliés sur la terre.

On dit que le comte et la comtesse del Corso passèrent en Amérique et qu'ils y vécurent dans une habitation isolée. On dit aussi que quelque temps après un étranger était entré au couvent de Catane ; et l'on citait des choses merveilleuses sur sa pénitence et sur sa ferveur.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Discussion et vote du budget du clergé. — Nouvelle preuve du mouvement religieux. — Défense de l'accusé Mollard-Lefèvre à la cour des Pairs. Réparations et restaurations — Consécration de l'église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement au Marais. — Rejet de l'intervention par l'Angleterre et le cabinet des Tuileries. — Arrière-pensée. — Situation des affaires en Espagne. — Projet d'une intervention déguisée. — Fin de la session. — Désastres causés par les inondations. — Evénemens divers.

Le budget du clergé a été rapidement discuté et voté par la chambre, il n'a donné lieu qu'à très-peu d'observations. Le vieux philosophe voltairien, n'osant attaquer en face l'établissement religieux, s'en est pris à l'institution des cardinaux qu'il a représentée comme une dépendance de la cour de Rome; battu sur ce point, il a élevé une misérable chicane sur un vieux catéchisme dans lequel l'autorité spirituelle est placée avant l'autorité temporelle. Ce n'a pas été un médiocre sujet d'étonnement et d'édification que d'entendre MM. Persil, Madier de Monjau, Cii. Dupin, et d'autres membres des centres, défendre l'institution du cardinalat et repousser les attaques de l'opposition avec les mêmes argumens que, sous la restauration, MM. d'Hermopolis, Guillon et autres ministres du culte employaient contre les atteintes du philosophisme libéral. Ce singulier retour a donné lieu à un léger débat, la seule circonstance piquante de cette courte discussion. Comme beaucoup des hommes qui défendent aujourd'hui avec zèle la religion, l'ont attaquée, il y a peu de temps encore, la gauche n'a pas manqué de récriminer et de chercher sa justification dans l'exemple donné par l'ancienne opposition. Mais, autre temps autres mœurs; quand on est au pouvoir ou que l'on en est près, les choses prennent un autre aspect, et le besoin d'ordre moral se fait vivement sentir aux esprits qui ont le plus excité au désordre. C'est ce qui est arrivé aux hommes du 7 août, réduits aujourd'hui comme le sicambre Clovis, à fouler aux pieds ce qu'ils ont adoré, à adorer ce qu'ils ont foulé aux pieds.

Ces hommes qui se sont ainsi retractés, pouvaient se faire un mérite de leur retour à une opinion plus saine, en avouant franchement ou leur erreur ou leur ma-

lice, et en exprimant leur séparation de l'une ou leur repentir de l'autre. Ce serait être vraiment religieux, tandis que leur conduite est purement politique ou humaine. A la vérité, si la contrition est un commencement de réparation, elle ne suffit pas pour relever d'une faute. Il est nécessaire en outre, de réparer le tort que l'on a fait et de restituer le bien retenu injustement. Or, c'est là précisément ce dont se dispensent les hommes qui, après avoir renversé l'autel et le trône en égarant l'opinion et en faisant prévaloir les plus funestes doctrines, veulent rétablir aujourd'hui les idées religieuses, ayant pour bases le désordre et la violation des principes sociaux. C'est là une situation fautive et anti-logique, comme celle d'un homme qui, après s'être enrichi par le vol, se mettrait à prêcher le respect de la propriété. Il aurait raison en thèse générale; mais il aurait tort quant à lui, jusqu'à ce qu'il eût restitué le bien mal acquis.

C'est ce qu'a parfaitement démontré à la cour des pairs l'accusé Mollard Lefèvre l'un des Lyonnais impliqués dans le procès d'avril. Sa défense se réduit à peu près en ces termes : « Nous n'avons fait que ce que vous avez fait vous-mêmes : Vous avez législativement consacré l'insurrection contre la violation de la charte; eh! bien, c'est contre des violations manifestes de la charte que nous nous sommes insurgés en avril. La charte a été violée par la détention de la duchesse de Berry sans jugement, par les arrestations et les visites domiciliaires effectuées selon le caprice de la police, par l'anéantissement du droit d'association, par les poursuites outrées exercées à l'égard de la presse, par l'état de siège et les conseils de guerre établis pour juger militairement des citoyens. Les mêmes causes qui ont amené la révolution de 1830 ont produit la révolte d'avril; si nous avons offensé la loi du pays, les auteurs de cette révolution l'ont transgressée aussi; si nous sommes coupables, eux le sont également. Vous avez proclamé que la révolte était un devoir lorsque le gouvernement violait nos institutions; pouvez-vous nous condamner pour un fait entièrement conforme à votre religion politique? »

Que répondre à une aussi terrible argumentation? Il n'y a dans la logique aucune réplique satisfaisante. Pour que les juges du complot d'avril fussent condamnés, il faudrait qu'après avoir fait

amende honorable et publique de la sanction donnée le 7 août 1850 à la révolte de juillet, ils s'érigèrent en tribunal, non pour venger la révolution, mais bien la restauration ou le principe opposé à la révolution. De cette manière tout serait régulier et conforme à la saine raison ; tandis que retenir les profits d'un faux principe et condamner ce même principe par des arrêts rigoureux, c'est blesser à la fois le bon sens et la justice.

Si l'on établit comme axiome que la révolte n'est point permise, on énonce une vérité conforme aux lois faites pour conserver dans les états l'ordre et la stabilité. Mais si l'on est soi-même en état de révolte, on ne peut se constituer juge d'un fait pareil sans outrager la morale, car le même arrêt qui condamnera le révolté sera la condamnation du juge.

Ainsi dans l'affaire du budget de l'église de France, où le traitement des cardinaux a été voté par les hommes mêmes qui avaient attaqué cette institution, où, tous les évêchés sans exception ont été conservés, où même le concordat de 1817 a été défendu par les orateurs qui s'étaient longtemps déchainés contre cette convention, il n'y a certainement qu'à approuver, sous le point de vue général de l'ordre public, les discours et les votes. Mais il reste toujours à réparer le tort d'avoir renversé une monarchie en ébranlant la vérité religieuse, d'avoir faussé les esprits et provoqué de graves excès par des déclamations philosophiques, d'avoir amené enfin une subversion dont on s'efforce aujourd'hui de réparer les funestes conséquences. Si donc, il se trouve des gens égarés qui insultent à la religion et à ses ministres, qui profanent les temples, qui brisent les portes des églises, de quel droit viendront-ils réprimer ces méfaits, ceux à qui on pourra dire : Nous ne mettons en pratique que ce que vous nous avez enseigné ; n'avez-vous pas pendant quinze ans déclamé contre la religion et le clergé ; n'avez-vous pas déclaré que les refus de sépulture étaient une coupable intolérance ; n'avez-vous pas crié à la congrégation et au jésuitisme lorsque le pouvoir protégeait les croyances de la majorité des Français ? Que nous voulez-vous donc à nous qui ne faisons que suivre les leçons que vous nous avez données du haut de la tribune et dans vos écrits ?

Au reste, toutes ces réparations partielles sont les avant-coureurs d'une restauration générale. Lorsque les hommes

de révolution en sont venus au point d'avouer implicitement par leurs discours qu'ils ont aussi long-temps trompé la France, la dernière conséquence logique de cette situation est que puisque les choses doivent être rétablies, les hommes de ces choses peuvent l'être aussi, et que la révolution de juillet, s'étant faite contre les idées religieuses et monarchiques, le retour à ces mêmes idées doit produire nécessairement la réhabilitation des hommes de la religion et de la monarchie.

Parmi les étouffemens que chaque jour nous apporte quant au mouvement religieux, il faut signaler la consécration par Monseigneur l'archevêque de Paris de l'église de Saint Denis du saint Sacrement au Marais, faite en partie extérieurement et la police tenant pour ainsi dire le pied de l'échelle sur laquelle le prélat était monté pour tracer l'image de la croix sur les piliers du dehors. Les rites, les chants et les insignes de la religion, paraissant dans la rue, protégés par une brigade des agens de M. Gisquet, sont une nouveauté bien remarquable après ce qui s'est passé à l'Archevêché et à Saint-Germain-l'Auxerrois. Le peuple de ce quartier a été très-recueilli. Quelques jeunes philosophes en haillons, ayant entonné la *Marseillaise* au moment où le clergé sortait de l'église, les sergens de ville les ont invités à aller chanter plus loin et tout a été dit ; la sainte cérémonie s'est terminée sans trouble et à la satisfaction de tous les assistans. On voit comme les idées marchent, comme tout se rétablit peu à peu, et que chaque principe, chaque chose et chaque homme reprendront leur place naturellement, par le seul progrès des intelligences.

Mais ce qui prépare le dénouement que la force des principes doit amener, c'est la situation des affaires en Espagne où la monarchie, représentée par don Carlos, se relève triomphante, appuyée sur la liberté. L'intervention est positivement rejetée par l'Angleterre. Cette puissance a déclaré que ses embarras intérieurs ne lui permettaient pas de concourir à une pareille mesure. Les ministres doctrinaires avaient posé la question de manière à s'assurer qu'en cas d'événement et d'une opposition de la part des grandes puissances de l'Europe, le cabinet de Londres formerait avec celui de Paris une alliance offensive et défensive. Les lords Melbourne et Palmerston n'ont pas jugé à propos d'engager leur responsabilité dans des traités qui auraient trouvé une vive op-

position de la part du commerce et de l'industrie. M. de Broglie, de son côté, n'a pas jugé que l'opinion publique en France fût assez favorable à une intervention pour s'aventurer dans une entreprise frappée d'une réprobation presque générale.

Cependant le dépit des doctrinaires perce dans les brusques incartades de son principal organe, le journal des *Débats*. A la tournure que prennent les explications demi-officielles données sur ce sujet, il paraîtrait que l'on n'a pas perdu toute espérance d'amener les cabinets de l'Europe, non-seulement à souffrir l'intervention, mais encore à la désirer. Il suffirait, pour opérer ce miracle, d'une bonne émeute patriotique à Madrid et de quelque proclamation de la république à Malaga, à Cadix ou à Séville. Comme, lorsqu'on dispose de fonds secrets, on sait à livres, sous et deniers ce que coûte une conspiration révolutionnaire, il ne serait pas impossible que nous apprissions dans quinze jours que le juste-milieu espagnol est en grand danger du côté des patriotes exaltés, et que le trône d'Isabelle est sur le point de faire place au régime républicain. Une combinaison toute naturelle alors, serait que le juste-milieu qui veut l'ordre et la royauté, se réunit au principe d'ordre représenté par don Carlos. Mais, comme nous le voyons parmi nous, les passions ne se piquent pas d'être conséquentes, et si les doctrinaires espagnols sont, en réalité ou en apparence, menacés par la république, ils aimeraient mieux encore appeler l'étranger à leur secours que d'accepter un moyen national et logique.

Dans leur désappointement, les hommes d'État de la quadruple alliance songent, dit-on, à imiter les médecins qui, ne trouvant pas le remède d'une maladie, ont recours aux palliatifs. Ne pouvant faire une intervention ouvertement Anglo-Française, il s'agirait d'en organiser une qui ne serait d'aucun pays, dans le genre de celle qui a assuré le succès de don Pedro en Portugal. En conséquence, douze mille étrangers seraient enrôlés à Bruxelles, tandis que la France mettrait à la disposition de Christine les six mille hommes formant à Alger la légion d'Afrique. Enfin cinq mille des soldats de toutes les nations, détachés de l'armée de dona Maria, viendraient renforcer ce ramassis exotique de vagabonds stipendiés et prêter l'appui de leurs armes à la constitution de Ferdinand. Ce serait là, d'abord, escamo-

ter le principe de non-intervention au moyen d'une grossière supercherie; ce serait ensuite blesser dans ce qu'elle a de plus cher la nation la plus fière du monde. Enfin cela pourrait s'appeler nourrir la guerre civile, car si don Carlos a vaincu les quatre vingt mille hommes formant l'armée de Christine, il est à croire qu'après quelques mois de lutte, il viendrait à bout de la macédoine d'étrangers qu'on lui opposerait.

Cependant l'ascendant de Charles V est plus puissant que jamais en Espagne. Les généraux de Christine évacuent la Navarre et la Biscaye et se concentrent derrière l'Èbre. Les hommes compromis dans les provinces du Nord se retirent sur la nouvelle ligne d'opérations ou se réfugient en France. Mérimo en Castille a opéré un mouvement et semble vouloir se mettre en communication avec Zumalacarregny. Toutes les petites garnisons éparses dans le pays sont successivement enlevées, et don Carlos n'a plus devant lui que les débris d'une armée désorganisée et découragée. Tout porte donc à croire que, s'il profite de ses avantages, il pourra être arrivé à Madrid avant que la quasi-intervention que l'on médite, ne soit réalisée.

Quelle est la puissance du caractère d'un seul homme! Si les cabinets de l'Europe ont été rappelés au soin de leur dignité et de leurs intérêts; si, en Angleterre et en France, l'opinion publique s'est hautement prononcée contre la violence qui serait faite à la nation espagnole; si, enfin, il est impossible d'agir ouvertement dans le sens du système du 7 août, et de secourir l'usurpation dans la péninsule, si ce n'est par des voies obliques et des déguisemens, il faut l'attribuer à l'influence que don Carlos a acquise, non seulement dans son pays, mais encore dans toute l'Europe. Il est certain que son courage, sa loyauté, sa sévère probité, son noble dévouement à ses devoirs de roi et de père l'ont mis partout en une telle estime qu'il a vaincu jusqu'aux ruses de la politique libérale et au machiavélisme de la diplomatie. Nous voici bien loin du traité dans lequel, en s'exprimant sur son compte, on ne rougissait pas de se servir du mot *chassé*. Charles V a accompli sa restauration personnelle et il va achever celle de l'Espagne.

Tout se rapetisse auprès de ce grand intérêt qui absorbe l'attention des hommes politiques. Une chaleur de vingt-cinq degrés semble être pour la chambre un sti-

mulant; le budget est voté au pas de course; les députés du centre se disent en soupirant : *Beatus ille qui procul negotiis*, et dans quelques jours la salle du Palais-Bourbon sera déserte. On en est aux voies et moyens qui, loin de présenter un allègement dans les charges, laisseront un *déficit* considérable. La situation d'une partie de la France méridionale ravagée par les orages et les inondations méritait cependant l'attention des ministres et des législateurs. Les bassins de la Loire, de la Garonne, de la Dordogne et du Lot, remplis par des pluies abondantes, ont versé leurs eaux sur de grandes étendues de pays et porté la désolation et dévastation dans les populations riveraines. Les désastres sont immenses; on les évalue à plus de six millions. Avec un gouvernement à la fois parcimonieux et prodigue, dont les finances sont aussi embarrassées de tels maux restent sans soulagement. Le ministre de l'intérieur a envoyé quinze mille francs au préfet de la Haute-Garonne, où les dommages s'élèvent à six millions; c'est la miette de la table du mauvais riche.

A peine fait on attention aux excursions du comte de Syracuse à Tivoli, au jardin Turc et autres lieux; au gros petit-livre que M. Dupin vient de publier pour prouver qu'il n'est ni républicain, ni doctrinaire, ni juste-milieu, ni royaliste, et qu'il a élu Louis-Philippe, non *parce que*, mais *quoique*; ni à l'acquisition d'une terre de douze cent mille francs par M. Thiers, ni à la prochaine construction d'un chemin de fer de Paris à Saint-Germain, ni enfin à la discussion par la chambre des pairs de la loi des 25 millions. Toutes ces circonstances qui occuperaient dans un temps plus calme des esprits avides d'émotions nouvelles, d'anecdotes et de détails sur les célébrités de l'époque. Don Carlos et le procès d'avril ont converti beaucoup de scandales, de fautes, de ridicules et même d'embarras : l'opinion est comme le préteur : *De minimis non curat*.

Le mouvement social continue et fait des progrès, au milieu des querelles et des divisions des partis acharnés à détruire l'œuvre de leur coalition. C'est un résultat immense pour l'ordre moral que ce qui se passe à la chambre des pairs où les deux moitiés de la révolution de juillet, après avoir tué leur principe, le tiennent comme des chirurgiens font d'un cadavre, le dissèquent devant le public et en font voir la corruption et la difformité. Après avoir

aussi long-temps faussé les idées, égaré les esprits, inoculé aux intelligences la contagion révolutionnaire, être amené à fournir la preuve que, dans ce fatal principe d'insurrection et de la souveraineté de tous, il n'y a qu'anarchie, désordres, déchaînement des passions les plus honteuses, violence et despotisme, cela est vraiment providentiel. Notre pays fait sa dernière expérience et bientôt son éducation sera complète.

La session législative est terminée de fait. La chambre des députés a voté brusquement le budget des recettes, et s'est séparée après un banquet d'adieux qui a réuni 176 membres de la majorité. Il y aura samedi pour la forme un rapport de pétitions en présence des bancs déserts. La clôture de cette session a été marquée par une audacieuse tentative de plusieurs membres des centres qui ont demandé le maintien de la loterie jusqu'en 1840; après avoir crié pendant quinze années de restauration contre cet impôt *odieux et immoral*, vouloir le proroger, c'était faire ce que la révolution du 7 août accomplit depuis cinq ans en maintenant ou rétablissant ce que ses auteurs avaient signalé comme abusif. C'est ainsi que l'indigne et honteuse recette des jeux, qui a donné lieu à tant de vives déclamations, figure toujours au budget et que le monopole des tabacs, attaqué si souvent par M. Humiaux et ses amis, a été prolongé pour plusieurs années. En cherchant à faire vivre pendant quatre ans encore la loterie, MM. Schonen, Roux, Gouin, Fleury de Chaboulon, Rosamel, Soult fils, Toulgoët, Laplagne et Chastellux, ont compromis la moralité de la révolution de juillet et terni sa candeur. La majorité de la chambre n'a pas osé franchir le pas, bien que le ministre des finances eût déclaré qu'il ne s'opposait pas à l'amendement. La loterie qui, selon l'expression de M. Salverte, *souille la révolution de juillet*, n'existera plus au 1^{er} janvier 1836.

Pendant le banquet de MM. les députés du centre, la musique d'un régiment a exécuté *la Marseillaise et la Parisienne*. *La Marseillaise* est l'air favori des accusés d'avril qui le chantent matin et soir. Il est assez singulier que les hommes d'ordre se plaisent à entendre la marche de l'insurrection et de l'anarchie. Il est vrai

que ce n'est que du son, et cela n'engage pas à grand'chose.

Il y a grand embarras à la cour des pairs pour savoir comment on sortira, l'honneur sauf, de la difficulté survenue par suite de la résistance de 97 accusés d'avril. Les débats relatifs aux 25 prévenus présents touchent à leur fin, et il faut bien statuer sur les absens d'une manière ou d'une autre.

On ne peut les condamner par contumace puisqu'ils sont sous la main de la justice. On ne peut les condamner par défaut puisqu'il s'agit d'une affaire criminelle et que le défaut ne peut avoir lieu que dans les causes civiles ou correctionnelles.

Des réunions et des conférences ont eu lieu à ce sujet; mais aucun parti n'a obtenu une majorité de voix. Celui d'un jugement par contumace a été proposé et suivi de nombreuses protestations de la part de membres influens.

Il est impossible de prendre une mesure sur un cas tout-à-fait imprévu, sans sortir de la légalité. Voilà à quoi on s'engage, lorsque, dans une affaire, on ne suit pas la ligne tracée par la nature des faits. La raison publique avait indiqué l'amnistie comme le seul moyen d'éviter un procès impossible; et pour s'être obstinés à ne pas l'accorder, on s'est jeté dans une complication d'irrégularités dont on ne peut sortir aujourd'hui sans blesser la justice.

En toute affaire politique, il n'y a qu'un seul bon parti à prendre; et si on ne le suit pas, on s'égare et l'on se perd.

Un journal anglais, le *Standard*, dit avec beaucoup de naïveté, que si l'on veut faire quelque chose en faveur de la régente d'Espagne, il faut se hâter « parce que don Carlos est maître des provinces du nord et que *l'esprit public se déclare évidemment en sa faveur.* »

Toujours même absence de principes, même défaut de logique dans le juste-milieu de tous les pays. Si don Carlos est roi légitime, si son droit d'hérédité est incontestable, on ne peut intervenir contre lui; s'il est roi révolutionnaire, si l'esprit public se déclare en sa faveur, s'il est le roi élu du vœu national, il appar-

tient encore moins à une révolution qui repose sur le principe de la souveraineté du peuple de prendre fait et cause contre cette souveraineté. Ainsi l'intervention n'est rationnelle d'aucune façon : elle ne pourrait être qu'une violence faite à l'un des deux principes entre lesquels il est permis de choisir.

Il n'est bruit, dans certains cercles, que du projet d'un mariage du jeune duc d'Orléans avec une princesse de Wurtemberg. Ce petit royaume est une pépinière féconde de princesses de tout âge qui sont au nombre de vingt au moins. Quant à celle que l'on désigne comme la future épouse du jeune prince, elle procurerait à la maison d'Orléans la parenté de M. Jérôme Bonaparte, comte de Montfort, ce qui, dans les circonstances où se trouve cette maison et attendu les lois de prescription portées contre tous les Bonaparte, formerait un singulier contraste, et ne serait pas d'un favorable augure pour l'avenir de l'époux.

Il y a un admirable passage de Tacite sur la susceptibilité du sénat, alors qu'il était tombé dans sa plus basse décadence. « Si un écrivain disait que le sénat était corrompu, il l'envoyait aux mines; s'il lui disait encore que la vieille liberté romaine était perdue, il l'envoyait aux mines; si on disait que Tibère n'était pas immortel, le sénat envoyait encore l'écrivain aux mines; c'est que, ajoute le profond écrivain, lorsque la rougeur ne monte plus au front, la colère seule ébranle les entrailles. »

PROCÈS DE LA COUR DES PAIRS.

La cour a continué d'entendre la déposition des témoins. L'accusé Mollard-Lefèvre a prononcé à l'ouverture de la séance du 9 le discours suivant, dont nous croyons devoir reproduire une partie.

« Messieurs, dans l'intérêt général de notre défense, dans l'intérêt de la vérité et de la justice, je dirai même dans l'intérêt de la monarchie et de votre propre conservation, je dois mettre sous vos yeux les véritables causes qui ont amené les événemens de Lyon, et que l'instruction du procès attribue

tort à un complot médité, tandis que j'ai presque la certitude qu'elle aurait mieux fait de les attribuer aux hommes du pouvoir. Messieurs, éclairé par l'expérience, n'est-il pas de notre devoir de prévenir ce qui est déjà arrivé, en faisant parvenir au pied du trône la vérité? Aussi est-ce dans ce but que je vais vous faire le récit de tout ce que je crois vrai. Examinons :

» Le samedi 5 avril 1834, à l'occasion du procès intenté par le procureur du roi aux mutuellistes ouvriers en soie, coalisés pour soutenir un salaire qui pût les faire vivre en travaillant, trois à quatre cents d'entre eux qui avaient le même intérêt de connaître l'issue du procès, se réunirent sur la place Saint-Jean, près du tribunal de police correctionnelle. Le procès fut renvoyé au mercredi 9 du même mois; tout allait se terminer sans bruit, si un brigadier de gendarmerie (et on sait que les gendarmes sont les agens obligés de la police), n'eût pas, en traversant un groupe d'ouvriers, dit: « Retirez-vous de là, canailles, cinquante comme vous ne me feraient pas peur! »

» Messieurs, vous le savez comme moi, il y a aussi de l'honneur dans l'ame des ouvriers; il ne faut donc pas s'étonner si une juste indignation les irrita à un tel point, qu'ils le désarmèrent et brisèrent son sabre. Tout honteux, il prit la fuite; dès lors les groupes se dissipèrent tranquillement aux cris de *vive la ligne!* parce qu'une compagnie d'infanterie qui stationnait sur la place n'avait fait aucune démonstration hostile contre eux, et si un coup de fusil avait été tiré, les événemens auraient commencé ce jour-là.

» Dans l'intervalle du samedi au mercredi, la garnison fut renforcée par quelques régimens d'infanterie et de cavalerie, ce qui la porta environ à 20.000 hommes; nous allons donc voir bientôt si on peut attribuer les événemens à un complot ou à une provocation de la part des autorités.

» Le moment à jamais déplorable arriva. Le mercredi 9, à la pointe du jour, toutes les troupes de la garnison sont sous les armes, les avenues de la place Saint-Jean sont garnies, et l'église métropolitaine en est même remplie. Ce procès est encore renvoyé au 21 du même mois.

» Enfin le signal du carnage est donné; environ sept à huit cents ouvriers et curieux; car j'ai moi-même remarqué des partisans du gouvernement, étaient réunis sur la place Saint-Julien. Un garde tire son coup de carabine sur un groupe inoffensif, aussitôt les portes de l'église s'ouvrent, et un feu de peloton est dirigé sur les masses; toutes les troupes se mettent en mouvement; dès l'instant, il n'y a plus de sûreté pour personne, pas même pour les vieillards, les femmes et les enfans qui avaient le malheur de se trouver en présence des soldats; la

mitraille et la fusillade vomissaient de toutes parts la mort. L'exaspération, comme on devait s'y attendre, devint à son comble; des cris *aux armes! on assassine nos frères!* se firent spontanément entendre. Dans ce triste état de choses, les agens provocateurs du pouvoir se mirent en œuvre, en excitant tous ceux qu'ils rencontrèrent à prendre les armes. La première barricade fut commencée dans la rue Saint-Jean, par un nommé Fèvre, agent en titre de la police; il fut tué par la troupe; même beaucoup de personnes soutinrent qu'il fut tué par le gendarme qui a tiré le premier coup de carabine (1,500 francs, dit-on, ont été donnés à la veuve.)

» Un nommé Corteyz a été un des plus actifs et des plus adroits provocateurs dans le quartier des Cordeliers; un nommé Picot, manchot, arrivant de Paris avec un officier d'état-major, aujourd'hui employé à la mairie, s'est mis, en affectant de paraître un républicain exalté, à la tête de quelques ouvriers de la Croix-Rousse, et, par les discours les plus véhémens contre le gouvernement, en a augmenté le nombre. Aussi immédiatement après les événemens, ce malheureux les fit presque tous arrêter; ses nombreuses dénonciations vous sont déjà connues. Pour prouver qu'il a joué le rôle d'agent provocateur, il suffirait de ses propres dépositions. Messieurs, afin de ne pas interrompre ma narration, j'attendrai de l'avoir achevé pour prendre contre lui des conclusions.

» Ce serait en vain, Messieurs, qu'on chercherait à réfuter tous les faits que je viens de citer, quand les preuves les plus notoires, les plus péremptoires sont là pour les justifier; car je demanderai. Pourquoi Corteyz fut-il blessé au bras dans la nuit du 8 au 9 juin, si ce n'est pour avoir essayé de désarmer la sentinelle du pont de Lafayette, et que, dans la même nuit, l'un des factionnaires placés sur le fort de Villenanne reçut de ces misérables deux coups de fusil dont un l'a blessé? Ce fait n'a pas besoin de commentaire pour comprendre que c'était dans le but d'irriter davantage les soldats contre les citoyens, ou de faire croire à une autre tentative d'émence. Ce Corteyz a succombé à sa blessure.

» Au faubourg de Vaize, le jeune Victor Jourdan, resté seul dans la maison de son père, s'apercevant qu'on prépare des sacs de poudre pour faire sauter le bâtiment qu'il habite, s'élance pour se jeter aux pieds du général et le supplier d'épargner une maison que l'erreur seule ou la malveillance a pu désigner à sa vengeance. A peine a-t-il mis le pied dans la rue, qu'il tombe percé de balles, et cependant la fouille la plus minutieuse de la maison occupée par la famille Jourdan ne put fournir un seul témoignage capable de justifier le meurtre qui venait d'être commis. Dans une des maisons appartenant au sieur Chagner, un coup de fusil est

tiré par Charles Daudon, qui paie bientôt de sa vie son imprudente agression ; aussitôt la porte de l'habitation du sieur Chagner, logeur et cabaretier, est menacée d'être enfoncée ; et à peine la dame Chagner l'a-t-elle ouverte, que malgré toutes les remontrances, on s'empare de quatre militaires passagers, logés chez elle par billet de logement ; arrivés à la porte on les fusille. Après cette expédition, les soldats, précédés de leurs officiers, se mirent en devoir de fouiller la maison, malgré les protestations de la dame Chagner qu'aucun de ses locataires n'avait pris part au combat ; un vieillard nommé Meunier, âgé de soixante quatorze ans, cordonnier, est trouvé au lit par des militaires qui ont enfoncé sa porte ; on lui tire dessus à bout portant, tellement que le feu prend à ses couvertures ; on l'achève ensuite d'un coup de hache. Au troisième étage de la même maison, le sieur Dieudonné, âgé de cinquante ans, et veuf depuis quelques années, est trouvé paisible dans sa chambre dont on a enfoncé la porte, il tenait dans ses bras son plus jeune fils âgé de cinq ans : « Ne tuez pas papa ! ne le tuez pas ! » s'écrie l'enfant en voyant les soldats furieux. Les cris de l'innocente créature ne sont pas entendus, l'enfant est inhumainement arraché des bras de son père, qui, entraîné au pied de l'escalier, est désigné par l'officier pour être fusillé, les soldats hésitent à exécuter l'ordre de leur chef : « Laissez, ose lui dire l'un d'eux, cet homme pour élever son enfant ! » Pour toute réponse, l'officier passe son épée au travers du corps du malheureux père de famille, qui est ensuite achevé par les soldats.

Dans la maison de M. Feuillet, juge-de-peace de Vaise (c'est dans cette maison que les sieurs Prost, Lauvergnat et Véron, cités dans la pétition de Lauvergnat père, ont été assassinés), Etienne Julien, âgé de quarante cinq ans, était dans son appartement, assis à côté de sa femme, la confortant de son mieux, lorsque la porte cède à coups de hache, on s'empare de lui, on l'entraîne au pied de l'escalier, et à peine y est-il arrivé qu'une décharge de coups de fusil l'étend raide mort ; et lorsque sa femme éplorée veut s'approcher de son corps, on l'oblige à se retirer à coups de crosse de fusil. Benoist Héroult, maçon, père de trois enfans en bas âge, sa femme enceinte, aidait à cette dernière dans ses travaux de ménage : il tenait le plus jeune de ces enfans lorsque les soldats entrent : « Quittez cet enfant, lui crient-ils, et venez avec nous. » A peine est-il sur le pallier de son étage (2^e) qu'il est jeté sur le carré du premier, et tué à coups de crosse de fusil. Girault, âgé de vingt-cinq ans, est arraché du rez-de-chaussée qu'il occupait, et est fusillé dans la cour. Ronzier, demeurant au rez-de-chaussée chez sa mère, est arraché des bras de celle-ci, et fusillé aussi dans la cour. Le beau-frère

de ce dernier, nommé Cerise, reçoit deux coups de fusil dont il n'est point mort, mais il est estropié d'un bras pour la vie.

« Messieurs, au travers de ce triste tableau qui déchire vos âmes sensibles, parce qu'elles sont humaines, vous trouverez plutôt une provocation flagrante de la part des autorités civiles et militaires, que les traces d'un complot ; car il est très facile de se convaincre que rien n'a été proposé du côté des insurgés pour agir aux premiers évènements, et que l'indignation et le droit de se défendre ont seuls armé les cinq à six cents hommes qui ont combattu pendant six jours une vingtaine de mille hommes.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Une ordonnance insérée au *Moniteur* autorise la publication des bulles d'institution canonique de M. François-Augustin-Ferdinand Donnet, comme coadjuteur de Nancy, avec future succession, et sous le titre d'évêque de Rose *in partibus*.

— On écrit de Rouen, 7 juin :

« M. le cardinal de Croÿ, archevêque de Rouen, parcourt depuis Pâques l'arrondissement d'Yvetot, accompagné de M. l'abbé Libert, archidiacre d'Yvetot. S. Em. a déjà visité les doyennés d'Yvetot, Fauville, Ourville, Valmont et Cany. Environ 18,000 personnes ont reçu le sacrement de confirmation ; et cependant ces cantons ne forment que la moitié de l'arrondissement. La piété de M. le cardinal, sa bonté, sa charité pour les pauvres et les infirmes, lui attirent des éloges de ceux même qui ne savent pas tenir assez de compte des vertus que la religion inspire. Le clergé a à se féliciter de l'accueil qu'il reçoit du digne archevêque. Cette visite pastorale fera beaucoup de bien dans le pays. »

— Le 17 mars on a posé à Dublin la première pierre de la nouvelle église catholique de Saint-Paul ; c'est l'archevêque, le docteur Murray, qui a fait la cérémonie, assisté de M. Yore, pasteur de cette paroisse, et de plusieurs ecclésiastiques.

— M. l'évêque de Fribourg a consacré le 29 mai dernier la chapelle catholique nouvellement élevée à Lausanne. Il y avait une grande affluence de fidèles à cette intéressante cérémonie. Le lendemain le prélat a donné la confirmation.

— Le chapitre général de l'Ordre de Ci-

teaux, qui s'est tenu à Rome au monastère de Saint-Bernard du 10 au 17 mai, a élu généra de l'ordre le R. P. abbé D. Nivard, Marie Tassin; procureur général, le R. P. abbé D. Urbain Poggiarelli; et co-procureur général, le R. P. lecteur D. Jérôme Botino.

— Dans la partie du budget des cultes relative au traitement des évêques, une somme de 18,000 francs a été rejetée. On pourrait en conclure que la chambre aurait voulu réduire le nombre actuel des évêchés, mais le *Journal des Débats* nous tranquillise en ces termes :

» Tous les ans il meurt un certain nombre d'évêques, et il s'écoule un certain espace de temps avant qu'on ait pourvu à leur remplacement. Il en résulte que sur la masse des traitements une somme de 18,000 francs environ par an n'est point employée, et doit être annulée. Jusqu'ici on ne portait point ces 18,000 francs au budget; M. le ministre des cultes les y a fait figurer cette année en disant que ce n'était que pour la forme, et qu'on les annulerait à la loi des comptes. Ce mode de comptabilité lui avait paru plus régulier. La commission en a jugé autrement. Elle a proposé le rejet des 18,000 fr., le ministre y a consenti, et la chambre l'a voté.

» Voilà ce qui s'est passé. Loin que la chambre ait songé à maintenir l'amendement de M. Eschassériaux, cet amendement qui donna lieu à de si vives discussions, personne cette fois, même dans l'opposition, n'a fait le moindre effort pour le relever de l'oubli où il est tombé. « Le temps des tra-
» casseries soi-disant philosophiques et très-
» peu politiques contre le clergé est passé
» dans la chambre comme dans le pays. La
» chambre comprend très-bien que le res-
» pect pour la religion et pour ses ministres
» est une partie essentielle de l'ordre »

Il est malheureux que les faits donnent trop souvent un démenti à ces paroles. Quoi qu'il en soit nous les signalons comme un trait de la situation, et nous en prenons acte.

— L'établissement de Saint-Nicolas, destiné à l'éducation chrétienne des orphelins du choléra, est dans un bel état de prospérité. A sa tête se trouvent des personnes vénérables bien connues des amis de la religion. L'une d'elles, M. le comte de Noailles, a abandonné le monde, ses grandeurs et ses plaisirs, pour passer sa vie au milieu de ces pauvres enfans. Il suffit d'en nommer un autre M. l'abbé Bervanger, pour rappeler un grand dévouement et une inépuisable charité. Le jour de la Pentecôte, il y a eu

dans cet établissement une première communion nombreuse, précédée d'une retraite prêchée avec autant de zèle que de talent par M. l'abbé *Leguay*.

Le lendemain, Mgr l'archevêque de Paris y a administré la confirmation. Sa Grandeur a adressé des paroles touchantes, pleines d'onction et d'encouragement aux enfans et aux frères de Saint-Nicolas qui les dirigent pour les classes. Mgr qui a passé trois heures à visiter l'établissement, a témoigné sa satisfaction, et a promis de renouveler sans tarder sa visite.

— Dans une délibération imprimée, MM. Berryer, Hennequin, O. Barrot, Crémieux, Dupin, de Vatimesnil, et autres membres du barreau, ont décidé que le curé, ayant seul la police intérieure de l'église, a seul le droit de faire ouvrir ou fermer telle et telle porte que bon lui semble, pendant les offices; ou même de les tenir toutes fermées, s'il le croit nécessaire à l'exercice de son ministère.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Le *Journal des Débats* publiait le 9 une note ainsi conçue :

« L'intervention n'aura pas lieu; l'Angleterre a refusé formellement de s'y associer, et le gouvernement français ne pense pas que ce soit l'intérêt de la France de faire seule une pareille entreprise. Le courrier qui porte à Madrid cette décision est en route. »

— Les nouvelles du théâtre de la guerre sont de plus en plus favorables à don Carlos. La reddition de Villafranca a eu lieu le 3.

Urdach, Elisondo, San Esteban, Irun, sont évacués. Les troupes se sont retirées sur Pampelune. On assure que quelques mouvemens ont eu lieu parmi la population de cette dernière ville.

A Tolosa, la panique s'est emparée des habitans; ils se sont enfuis en grand nombre à Saint-Sébastien et sur la frontière. Pastor avait écrit le matin qu'il se ferait tuer avant de livrer la place, et le soir il fuyait vers Saint-Sébastien, après avoir jeté quelques munitions dans la rivière et encloué quelques pièces de canon. Plusieurs familles de Tolosa sont déjà arrivées à Bayonne; quelques barques ont transporté un assez grand nombre de fuyards à Saint-Jean-de-Luz.

On parle d'une affaire qui aurait eu lieu à la montagne de la Descarga, près Villarréal, et dans laquelle Espartero aurait perdu, par le feu et la défection, plus de 1,500

hommes. La plus grande partie de ses troupes a passé à l'armée royale.

On pense que Saint-Sébastien, ne tardera pas à être évacué.

Les derniers succès de Mérino ont dissipé les obstacles qui rendaient difficiles ses communications avec l'armée de Navarre. Sa réunion avec Zumalacarrégnuy favorisera les opérations en Castille et la marche de la division qui doit ouvrir à Charles V la route de Madrid.

— Les dernières nouvelles accusent de nombreux sinistres arrivés sur plusieurs points de la France.

Dans les départemens de l'Allier et du Puy-de-Dôme, la Dore et la Sioule, en se débordant, ont causé de véritables désastres. A Moulins, la levée de la charbonnerie est détruite sur une longueur de 250 mètres; la levée du pont est fort enent endommagée; plusieurs maisons le long de la levée de Bressolles ont été entraînées ou très-endommagées. A Vichy, le pont suspendu, construit depuis trois ans, a perdu deux travées sur trois; la levée a été détruite. Le pont d'Ebreuil, sur la Sioule, construit en pierres depuis huit ans, a perdu trois arches sur cinq. Le pont Jurand, sur la route de Nîmes à Moulins, est détruit. Plusieurs moulins sur la Sioule ont été enlevés.

Dans le Jura, le Doubs et la Haute-Saône, plusieurs communes ont été ravagées par la grêle ou les eaux. Le Mâconnais, de Cluny à Tourmès, a beaucoup souffert de la grêle. Dans le département de la Creuse, les villes d'Aubusson et de Felletin et les établissemens importants qu'elles renferment ont beaucoup souffert.

Dans les campagnes les malheurs sont incalculables. Une immense quantité de récoltes de la plus belle apparence sont perdues, non-seulement sur la ligne de la Garonne, mais encore sur celle de Lhers, du Giron, de l'Arriège, du Touch, etc. Deux arches du pont de Pinsaguel ont été emportées, une troisième était fort ébranlée et au moment de s'écrouler. Le pont suspendu de Muret est détruit, il ne reste plus que les culées.

On assure que le nouveau pont de Langon, dont on vantait l'élégance et la solidité, a été aussi emporté. On porte à dix-huit le nombre des maisons écroulées à Tonnis; plusieurs autres menacent ruine. L'ancien abattoir, dans le port Saint-Cyprien, est à moitié démoli.

Des désastres incalculables ont également été occasionnés par la crue subite des eaux de la Loire.

A Orléans on alloit en bateau dans plusieurs rues et dans certaines parties des quais; les îles Saint-Loup et Arraut étaient couvertes, et l'on ne voyait plus que les cimes des arbres dont elles sont plantées. La route d'Orléans à Blois, sur la rive gauche, était interceptée, et toutes les prairies du val, entre la Loire et le Loiret, ne formaient plus qu'une immense nappe d'eau.

Des souscriptions pour les victimes de ces déastres ont été ouvertes dans plusieurs localités. A Toulouse, M. l'archevêque, dont le conseil-général a réduit le traitement de 25,000 à 15,000 fr. a donné une somme de 1,000 fr.; M. le préfet de la Haute Garonne, dont les appointemens dépassent 40,000 fr., figure pour une somme de 100 fr. La liste civile n'a encore rien envoyé.

A Toulouse, M. le curé de la Dalbade et ses vicaires ont passé la plus grande partie de la nuit du 29 au milieu de la population du quartier de Tounis, pour donner aux victimes de l'inondation les secours et les consolations nécessaires.

Dans la commune de Boé, aux environs d'Agen, les familles dont les habitations étaient submergées ont trouvé dans leurs respectable pasteur l'envoyé de la Providence. Pour échapper au débordement, elles s'étaient réfugiées dans l'église: M. Astié, curé de cette commune, mit le presbytère à la disposition de ses malheureux paroissiens. C'est là que les victimes de l'inondation ont reçu, pendant tout le temps qu'elle a duré, asile, nourriture, secours de tout genre.

— Les paroles de M. Faucher, procureur du roi à Sens, sur le prétendu suicide du prince de Condé, lui ont valu sa destitution. L'honorable magistrat devait s'y attendre: M. de la Huproie, conseiller à la cour royale de Paris, qui avait dirigé l'instruction criminelle faite sur les derniers momens du prince, fut mis à la retraite parce que ses conclusions devaient être favorables à la mémoire du dernier des Condé. Peu de temps après, M. Gustave de Beaumont fut obligé, pour le même motif, de donner sa démission des fonctions de substitut du procureur du roi. En revanche, M. Didelot, autre substitut, qui avait admis l'hypothèse du suicide, fut nommé substitut du procureur-général.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

NOUVELLES EXPLICATIONS

SUR LE MOUVEMENT RELIGIEUX.

Il est assez naturel que nous rencontrions des contradicteurs, c'est-à-dire des hommes qui, pour différens motifs, ne partagent point nos idées sur le mouvement que nous avons signalé dans les esprits. Le terrain se trouve encombré de tant de débris, et le philosophisme du dernier siècle a laissé tant de traces de son passage dans les intelligences, dans les mœurs, et dans les lois qu'on a peine à le croire en voie de retraite. Les uns nient ce mouvement parce qu'ils le craignent; d'autres parce qu'il ne s'opère pas au profit de leurs idées; d'autres enfin, glorieux athlètes environnés du respect et de la juste reconnaissance de l'Église, qu'une noble défiance d'eux-mêmes aveugle sur la portée de leurs services et qui ne peuvent croire que l'ennemi combattu si long-temps et avec tant de constance, soit en partie tombé sous leurs propres attaques. Il existe donc dans la presse, et conséquemment dans le pays, deux opinions ou, si l'on veut deux partis, unis au fond par une sainte communauté de croyances, de zèle, et d'ardeur, mais qui cessent d'être d'accord lorsqu'il s'agit de prononcer sur la situation des esprits, et, par une suite nécessaire sur la nature, des mesures qu'il convient d'employer. L'un pourrait être appelé le parti du mouvement, l'autre le parti de la résistance, si l'on voulait séparer ce qui est immuable d'avec ce qui change, et ne pas confondre la politique des hommes religieux avec l'invariabilité des dogmes qu'ils professent. Si cette divergence d'idées n'a rien qui doive surprendre dans l'antagonisme de notre époque, elle ne saurait cependant se prolonger long-temps sans danger, comme toutes les positions équivoques. C'est donc un devoir pour la presse de provoquer des discussions calmes et graves, de les éclairer, afin que les partis se rapprochent, que les opinions se fondent et se cimentent, et que tous les hommes qui possèdent de l'influence et du savoir agissant de concert, arrivent au

but avec plus de certitude et de vitesse. C'est aussi par une suite de cette conviction, que nous allons exposer les raisons de notre opinion, en les mettant en regard d'un long article d'un journal, répété par quelques feuilles du gouvernement, et qui résume la profession de foi sur ces matières de l'Opposition tout entière.

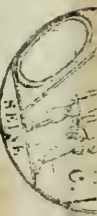
Cette feuille se pose deux questions :

1° *Y a-t-il un mouvement religieux?*

2° *Comment la religion, une fois exilée des mœurs, peut elle être réintégrée dans tout son empire sur les mœurs et l'esprit public?*

A la première de ces questions, on répond qu'il y a *une tendance vers les idées religieuses*, mais que cette tendance n'est point assez dépouillée des effets du philosophisme, pour l'abandonner à son propre élan; qu'il y a des hommes religieux, mais point de religion en France; enfin qu'elle est si peu dans nos mœurs qu'on la remarque comme une exception.

Il y a en cela du vrai et beaucoup de faux. Quant à nous, le retour des esprits vers la religion ne nous paraît pas douteux. Les œuvres philosophiques du dernier siècle sont tombées dans un tel discrédit qu'on ne les achète pas et qu'on ne lit presque plus, de telle sorte que le nom de philosophe, autrefois un honneur, n'est presque plus aujourd'hui qu'une insulte. Tout ce que le dix-huitième siècle avait ruiné se relève et se restaure dans l'esprit des hommes. Les conciles, la législation ecclésiastique, les guerres saintes, les monastères, toute cette admirable organisation chrétienne que le scepticisme avait défigurée ou méconnue, est aujourd'hui étudiée, admirée, respectée. Les historiens la commentent, les poètes et les littérateurs s'en inspirent, et les arts la reproduisent. D'un autre côté, le matérialisme déserte l'asile de la science, de la même manière qu'il se retire de l'histoire et des arts. Les connaissances géologiques attestent un déluge, dont l'époque s'accorde avec celle assignée par les livres saints; la physiologie apporte des preuves nouvelles à l'appui des anciennes



sur l'existence d'un principe immatériel dans l'homme qui règle ses mouvemens et détermine ses actions.

D'un autre côté, les haines et les préventions contre le clergé s'apaisent et s'effacent journellement; il n'y a plus d'impiété proprement dite, plus de blasphèmes et de fureur contre le catholicisme; ce n'est plus une honte de se montrer chrétien, et chacun peut suivre les inspirations de sa conscience et pratiquer sa religion, sans s'exposer aux railleries ou aux insultes; les temples se remplissent chaque jour davantage; le carême qui vient de finir a rassemblé autour des chaires chrétiennes de la capitale et des provinces une foule considérable de tout âge et de toute condition.

Ce sont là des faits, constatés au grand jour de la publicité, et qui n'avaient pas lieu il y a même trois ans. L'esprit public a donc changé, il y a donc un mouvement dans les intelligences; et comme ce mouvement retire peu à peu les masses de tout ce que le philosophisme avait enseigné, nous pouvons donc dire qu'il existe un mouvement religieux, réel, sincère, bien intentionné, dont nous pouvons constater les phases, et qu'il est important de soutenir, d'exciter, et de diriger. Maintenant où va ce mouvement religieux, au catholicisme, ou au christianisme interprété par la raison individuelle, ou aux sectes ridicules nées depuis la révolution de 1830, ou à une sorte de déisme indifférent? Nous croyons, nous, qu'il va droit au catholicisme, et la meilleure preuve que nous puissions en donner, c'est que cette foule se porte dans les temples catholiques; mais le mouvement au moins existe, on ne saurait le nier; et s'il n'y a point de religion en France, comme le disent les partisans de la résistance, s'il y en a si peu dans nos mœurs qu'on la remarque comme une exception, au moins ne contesteront-ils pas que les intelligences et les masses sont en mouvement vers cette religion, et que ce mouvement a lieu puisqu'on le remarque.

Mais est-il bien vrai qu'il n'existe

pas dans les mœurs? Parce que l'industrialisme a rompu la famille des villes, parce que l'or et l'égoïsme ont corrompu les cœurs, que dans la capitale et dans nos grandes cités se trouve une population maudite, qui flotte comme l'écume au-dessus de tous les vices et de toutes les révolutions, sans foi, sans mœurs, sans avenir, on juge par là le reste de la France, et c'est un mauvais raisonnement. Dans tout le Midi, dans l'Ouest, et dans toutes les campagnes que le voisinage des villes n'a pas gâtées, vous trouverez des populations probes, honnêtes, religieuses; vous verrez ces paysans pleins de foi se dresser deux fois par jour sur leurs bèches pour se signer et prier au son de la cloche; remplir le dimanche les temples de leur village, et accomplir leurs devoirs religieux à l'époque des fêtes de l'Eglise. Au milieu de ces populations fidèles, la religion n'a pas cessé de posséder des adorateurs; le prêtre y est béni, respecté et vénéré; il n'y a pas de fête de famille qu'il ne réjouisse par sa présence. Le premier pasteur, dans ses visites épiscopales, y recueille des témoignages de foi, de respect, et d'enthousiasme, comme dans les jours de la première église. Et si ces populations ne forment pas la partie la plus active et la plus influente de la nation, c'en est au moins la masse la plus forte par le nombre et par l'étendue du territoire qu'elle occupe. Nous ne croyons donc pas qu'il soit même vrai de dire que la religion n'existe plus dans nos mœurs, attendu qu'elle n'a pas cessé de régner dans le plus grand nombre des populations, et qu'elle domine même encore les mœurs générales de la France tout entière. Elle existe dans ses lois, dans son mode de gouvernement, dans sa littérature, dans ses sciences, dans sa circonscription territoriale, ce qui fait que la religion pourrait même pour un temps n'avoir pas en France un seul fidèle, qu'elle n'y serait pas morte encore; car il faudrait que la société, qui a été fondée par elle et qui en est toute pleine, périt elle-même avec toutes ses institutions.

Après avoir établi par les raisonnemens que nous venons de combattre que la religion n'existe plus en France, nos adversaires demandent de quel moyen l'on se servira pour l'y faire rentrer, et ils assignent la politique ou le gouvernement; car, disent-ils, la religion n'a d'empire que sur les mœurs, qui sont faites par l'Etat, à la décadence des sociétés. On voit que la question est double, et que la divergence d'idées a lieu et sur l'appréciation de la situation actuelle, et sur les moyens de diriger l'opinion.

Nous croyons encore qu'il y a ici un grand sophisme. La religion *fait* les mœurs, dans certaines circonstances, et les *conserve* en d'autres. Lorsqu'elle est en présence d'une société, elle crée des mœurs s'il n'en existe pas, elle les réforme et les améliore si elles sont mauvaises, ou les conserve si elles sont bonnes. Ainsi opéra le catholicisme sur la société païenne, et plus tard sur les sociétés barbares. Le vieux monde romain tombait de toutes parts en dissolution; les mœurs privées comme les mœurs générales étaient effroyables. Le christianisme commença par créer peu à peu les mœurs particulières, puis les mœurs générales, puis l'Etat. Le paganisme avait dissous la société d'alors, comme le philosophisme celle d'aujourd'hui. Il y a même cette immense différence entre les deux situations, que dans la société païenne il n'y avait plus de pouvoir, plus de liberté, plus d'Etat, tandis que dans la nôtre, quoique nous reconnaissons que le pouvoir et l'Etat ont perdu beaucoup de leur force primitive, ils existent cependant, et qu'il ne s'agit point de refaire la société par sa base comme alors. Nous ne voyons donc pas comment la religion serait impuissante à guérir les plaies de notre état social. Nous croyons même qu'elle seule peut le faire en agissant sur les mœurs particulières et les mœurs générales, dirigeant ce qu'elles ont de bon et corrigeant ce qu'elles ont de mauvais, et en intervenant au milieu des partis pour les modérer, pour sauver des disputes des hommes les conditions éternelles et con-

servatrices de l'Ordre et du Pouvoir. Il faut même avouer que c'est une idée bien bizarre que de présenter la politique et le gouvernement comme la seule force capable de réformer les mœurs, précisément à une triste époque où il n'y a rien de fixe, rien de commun dans les idées sur le principe du gouvernement, sur sa nature, sur son mode, lorsque au bout de chaque raisonnement contradictoire des partis, il y a une révolution. Dans un ordre de choses où tout est à sa place et se développe à l'aise dans ses conditions normales, nous ne nions pas l'influence bienfaisante du Pouvoir, unanimement accepté et régulièrement constitué, sur la direction et l'amélioration des mœurs. La puissance de la religion se fortifie de celle du Pouvoir, par la liberté que le gouvernement lui accorde de s'étendre, de se fortifier, et de se perpétuer. Tout se ressent alors de cette double action; et la société, appuyée sur ces deux bases puissantes, la force de la raison, de l'ordre, de la perpétuité représentées par le Pouvoir, et celle de la conscience, de la vérité, de Dieu, représentée par l'Eglise, participe elle-même à cette force et cette grandeur. Il ne faut pas même que la religion et le gouvernement fassent pour ainsi dire cause commune, de manière que l'une puisse être regardée comme solidaire de l'autre; l'expérience ayant montré que cette communauté n'est jamais sans danger pour l'Etat comme pour la religion. l'Etat doit être le bras de la religion, mais le bras qui la défend, et non la main qui l'enchaîne par des faveurs; car il vient un moment où les révolutions brisent la main qui donne et celle qui reçoit! C'est donc, nous le répétons, une idée qui ne supporte pas même un examen sérieux, que celle qui fait intervenir la politique, c'est-à-dire le principe social le moins fixe et le moins accepté aujourd'hui pour venir en aide au principe religieux, qui seul en ce moment même, tout faible qu'il est, empêche la société d'être bouleversée et supplée à la force morale qui manque au Pouvoir. S'il arrivait une époque où la religion eût perdu, comme on le dit,

son influence entière sur les mœurs, on pourrait ce jour-là désespérer de la politique comme de l'ordre social tout entier, puisqu'il n'y aurait plus dans le monde que des intérêts matériels, les haines de partis, l'égoïsme, l'ambition, toutes choses qui divisent les hommes, et qui perpétuent conséquemment le désordre, mort de la société.

Il est assez naturel que n'étant pas d'accord sur la situation actuelle des esprits, on ne le soit pas non plus sur les moyens d'action. Certains organes du parti de la résistance ne veulent donc pas de la presse religieuse, ni surtout de la part active que le clergé pourrait y prendre. En général, dit-on, il ne sied ni au prêtre, ni à la parole dont il est le ministre, de descendre ainsi dans l'arène des discussions politiques : c'est plus que s'il y exposait sa personne que d'y livrer sa pensée aux commentaires du profane avec quelque supériorité de génie qu'il s'y présente. Un prêtre journaliste est déjà presque une prévarication canonique, et ce cumul est presque une forfaiture, alors qu'il fait un mauvais journal. Nous sentons d'autant moins la nécessité de relever ce qu'il y a d'exagéré dans ces étranges paroles, qu'elles ne vont heurter aucune de nos théories. La presse fut long-temps tenue en suspicion légitime par l'Église pour plus d'une raison ; une encyclique récente improuvait même ce mode de publicité, dans ce qu'il a de mauvais et de dangereux considéré par certains côtés et à certaines époques ; mais on peut dire aujourd'hui, appuyé sur un bref plus récent, que l'Église a accepté cet instrument purifié et sanctifié, par la faveur que sa sainteté le Pape régnant vient d'accorder au doyen de la presse religieuse en France. Que le prêtre soit donc à l'autel, en dehors des partis, en dehors du pouvoir, quel qu'il soit, pour défendre et conserver les principes sociaux qui ne doivent pas changer, et pour ne pas tomber avec les faits qui passent comme des formes accidentelles dans la marche de l'humanité : c'est là son devoir et la condition nécessaire de la durée et de l'efficacité de sa mission. Qu'il annonce

la parole de Dieu dans les temples, au chevet du mourant, partout où il y a des conseils à donner et des malheureux à consoler ; mais que d'autres écrivent pendant qu'il prêche ; que la presse lui soit un soutien, un écho ; qu'elle pénètre où il ne peut pénétrer, non pas pour dévolepper et prouver les dogmes, mais pour exciter l'élan des masses, pour le débarrasser des entraves qu'il ne peut renverser lui-même ; et puisque la presse est nécessaire à notre époque, qu'elle est un besoin, qu'elle serve au moins à la propagation des grandes choses. Nous ne nous exagérons point la portée actuelle de la presse religieuse en général, et la part qu'elle peut revendiquer dans le mouvement des esprits ; nous savons qu'elle a encore une marche incertaine et embarrassée comme toutes les choses qui commencent ; que la médiocrité et l'intérêt se sont quelquefois couverts du manteau du zèle et de la foi ; mais nous savons aussi la sympathie qu'elle a rencontrée, les encouragemens qui lui sont donnés, et l'action, si petite qu'en puisse la supposer, qu'elle a eue sur l'opinion. Nous chercherons donc à la constituer, à l'exciter, à la créer ; c'est notre devoir, notre but, notre espérance d'avenir.

Pour résumer les points que nous venons de toucher, nous disons qu'il y a un mouvement réel et bien intentionné dans les esprits ; que ce mouvement s'opère dans le sens catholique ; que la religion, qui n'a pas déserté nos mœurs, réagit contre le philosophisme du siècle dernier ; que les deux moyens à employer pour déterminer et fixer cette réaction commencée, sont la prédication et la presse ; enfin que la religion, qui seule aujourd'hui conserve l'ordre social, tout affaiblie qu'elle est, est aussi la seule qui restaurera dans leur plénitude l'Ordre et le Pouvoir, et par conséquent la société.

DE LA DISCUSSION DE LA CHAMBRE SUR LE
BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A propos du budget du ministère de l'instruction publique, la chambre des députés s'est laissée aller, comme d'habitude, à de belles nouveautés bien vieilles sur l'enseignement des langues. Elle ne manque jamais cet exercice phraséologique depuis l'institution du gouvernement représentatif, auquel nous devons quelques milliers de naïvetés que sans lui nous n'aurions jamais connues ; car ce qui n'est pas bon pour la presse paraît excellent pour la tribune, et pour retourner le mot spirituel d'un homme d'esprit, ce qui ne peut pas s'écrire, on le parle. On conçoit d'avance quelles étaient ces attaques ; les honorables en veulent fort à Homère et à Virgile. Donc les députés se sont récriés contre la langue grecque et la langue latine, et ont proposé de lui substituer l'anglais et l'allemand ; ils ont trouvé que les années qu'on passe au collège sont beaucoup trop longues pour ce qu'on y apprend, ce qui pourrait bien être quelque peu fondé ; et qu'il vaudrait beaucoup mieux apprendre l'arithmétique, l'astronomie et la physique, que d'expliquer la Cyropédie et Quinte-Curce, l'Œdipe-Roi et les odes d'Horace.

A part le manque absolu d'idées, d'aperçus, de coups-d'œil justes, d'appréciations fécondes, qui s'est fait remarquer dans cette discussion, comme dans toutes celles qui sont un peu graves, ce qui nous a frappé au dernier point, c'est la manière dont un membre de l'Université, un professeur de la Sorbonne, M. Saint-Marc Girardin a traité la question. Et à ce sujet, qu'on nous permette quelques réflexions sur M. Saint-Marc Girardin, un homme qui en vaut bien la peine. Il y a deux ans qu'il professait l'histoire à la Sorbonne comme suppléant ; il y a un an qu'il y professe la littérature comme titulaire. Si l'on nous permettait d'avoir une opinion de lui sur l'étude de quelques-unes de ses leçons, voici ce qu'elle serait :

M. Saint-Marc Girardin nous a paru un homme d'esprit qui parle beaucoup et qui ne dit pas grand'chose ; il rase son sujet, et quelquefois il y trempe le bout de son aile, comme les hirondelles qui volent sur l'eau, mais il s'y plonge rarement, il s'y étoufferait ; il lui faut le grand air de la phrase, et là il se complait, il s'étend, il se met à l'aise, et délaie quelque innocent paradoxe dans des flots d'éloquence sucrée ; il parle, il parle surtout ; l'horloge de la Sorbonne fait le reste.

Ainsi M. Saint-Marc Girardin, qui est professeur, qui est député, qui est journaliste ; qui a la Sorbonne, le Palais-Bourbon et les *Débats*, trois instrumens de force immense, dont un seul suffirait pour faire la renommée d'un homme de talent, M. Saint-Marc a pris la parole dans la discussion du budget de l'instruction publique : c'était la troisième fois qu'il parlait. Des idées, M. Saint-Marc Girardin en a peu ; il ne dispose abondamment que de phrases, et encore l'espèce des siennes n'est pas pour réussir dans la dispute. Il faut être nerveux : il est mou ; il faut être rapide : il est oiseux ; il faut être concis : il est délayé. Le moindre aperçu lui emploie une demi-heure de broderies ; et les hommes intelligens qui ont tout saisi, tout compris, tout pesé dès les trois premières phrases, écoutent avec impatience le reste de l'oraison.

C'est avec ces précédens, ces habitudes, ces ressources, que M. Saint-Marc Girardin, se portant champion de l'Université, l'a défendue sur tout, excepté malheureusement sur les points attaqués, qui étaient les langues et les littératures anciennes. Il a volontiers abandonné le grec et le latin, Homère et Virgile, à condition qu'on voudût mettre à la place l'anglais et l'allemand. Pourquoi l'anglais plutôt que le grec ; pourquoi l'allemand plutôt que le latin ? Nul ne l'a dit. La chambre est sortie de la discussion comme elle y était entrée, sans avoir rien dit de notable, de fécond, de sensé.

Ce n'était pourtant pas bien difficile. S'il s'était trouvé là quelqu'un de ré-

flexion et d'idées, qui eût voulu donner à la discussion une tournure instructive et la tirer de l'ornière des lieux communs où deux heures durant les députés l'ont traînée, au lieu de parler de l'inconvénient qu'il y a pour les jeunes gens d'aujourd'hui à parcourir l'histoire des républiques anciennes; ce qui n'a pas de sens, parce que les républiques anciennes n'étaient pas des républiques, il eût prié la chambre de se demander d'où viennent les sciences, d'où viennent les arts, d'où viennent les lettres, d'où viennent les lois des peuples modernes? Et alors, par la force des choses et à l'aide d'un peu de réflexion, il aurait fait remarquer que les lois, les lettres, les arts, les sciences, toute la civilisation vient de l'antiquité, et nous a été transmise par la langue grecque et par la langue latine; que si l'on veut apprendre les choses de la philologie de l'Occident, en partant du point où nous sommes il faut remonter de l'éclectisme de M. Cousin au sensualisme de Locke et au spiritualisme de Mallebranche, qui sont ses sources et comme sa matière première; de Condillac et de Mallebranche à Descartes, qui est le père de toute la philosophie rationnelle des modernes; de là aux écoles théologiques du moyen-âge, pour comprendre quel a été le travail de Descartes, et en quoi il a changé la base des recherches philosophiques; de la scholastique aux pères grecs et latins du quatrième siècle; de là aux écoles grecques et asiatiques; en un mot, comme la science philosophique se compose d'une suite non interrompue, depuis près de trois mille ans, d'observations morales et de systèmes, comme cette science est une, indivisible, on ne peut pas la toucher ici sans la toucher là-bas, la prendre par le bout qui plonge dans la France, sans remuer l'autre bout qui plonge dans la Grèce.

Il en est ainsi des sciences, il en est ainsi des arts, il en est ainsi des lettres, il en est ainsi des lois : toutes ces choses sont grecques et latines par la racine. Leur histoire est écrite dans des livres grecs et latins; leurs premiers

chefs-d'œuvre ont été exécutés par des artistes grecs et latins; on ne peut pas savoir leurs traditions, leur signification passée sans le grec et sans le latin. Est-ce qu'il se peut concevoir une éducation quelconque sans l'étude des langues anciennes, lesquelles sont la clé qui ouvre les livres anciens, où se trouvent les commencemens de tout? Et quelle avance, je vous prie, de savoir l'allemand et l'anglais, par exemple? tous les livres allemands et tous les livres anglais sont faits avec des livres grecs et latins, et supposent la connaissance des littératures anciennes; Klopstock vous renvoie à Virgile, Milton à Homère, Schiller à Sophocle, Shakspeare à Eschyle. Quel profit à tirer des livres de Ganz, de Savigny, qui ont maintenant parmi nous une réputation fort grande, sans les textes des législations grecque et latine, dont ils sont des commentaires, des développemens, des théories? Vous lirez Vico en Italien? mais Vico est une dissertation perpétuelle sur des passages d'Homère, de Virgile et d'Ulpien. Vous lirez Heeren en allemand? mais Heeren n'est que la mise en œuvre de passages d'Hérodote, de Platon, de Thucydide, de Xénophon, de Diodore de Sicile. Vous lirez Blackstone en anglais? mais Blackstone n'est qu'un système d'interprétation des lois britanniques, s'appuyant à chaque pas sur les lois grecques et romaines. Vous lirez Montesquieu en français? mais il n'y a pas de page de Montesquieu qui ne vous renvoie à Tacite, à Pline, à Tite-Live, à Justinien. En un mot, toutes les œuvres scientifiques, historiques, philosophiques, morales, littéraires, artistiques des modernes, ont pour base les traditions des anciens, formulées dans la langue grecque et dans la langue latine; et si en lisant les livres modernes on n'est pas à même de vérifier les sources, de comprendre par soi-même les indications fournies, et de refaire dans sa tête le travail qu'on lit, on ne lit pas, on ne travaille pas, on ne comprend pas, on ne sait pas, on n'a la raison de rien.

Ainsi comme les travaux des anciens

sont à la racine de tous les travaux des modernes, une éducation sans grec et sans latin, c'est un premier étage sans rez-de-chaussée. Voilà ce qu'aurait pu dire à la chambre le premier venu qui se serait mis au-dessus des niaiseries courantes, et qui n'aurait pas répété ce vers stupide : *Qui nous délivrera des Grecs et des Romains* ; ce qui équivaut à dire : Qui est-ce qui nous donnera la fin de la civilisation sans ses commencemens, qui est-ce qui nous donnera la conséquence sans le principe ?

S'il y avait eu à la chambre un catholique instruit, un prêtre comme il s'en trouve, de ceux qui se taisent et qui parleraient mieux que ceux qui parlent, aux vues que nous venons de déduire, il aurait pu en ajouter d'autres qui ne seraient certes pas d'un moindre poids : il aurait pu rappeler aux députés, ou plutôt leur apprendre, car ils paraissent moins l'avoir oublié que ne l'avoir jamais su, que le grec et le latin, ce sont les deux langues du christianisme ; que l'Évangile a été écrit en grec, traduit en latin, et répandu par le monde à l'aide de ces deux langues, qui étaient les plus générales ; que les conciles sont écrits en grec et en latin ; le droit canon, en grec et en latin ; la liturgie, en grec et en latin ; les ouvrages des pères, en grec et en latin ; les vies des saints, en grec et en latin ; les règles des moines et des cénobites, en grec et en latin ; toute l'histoire de la religion chrétienne, en grec et en latin ; et qu'il est singulier, étrange, absurde pour des législateurs de peuples chrétiens, de proposer l'abandon des deux langues dans lesquelles sont conservées toutes les traditions de dogme, de morale et de culte ; que ce serait une éternelle risée, si ce n'était une épouvantable barbarie, que de se figurer la France dans deux cents ans, à savoir un peuple qui ne comprendrait plus ses origines, son passé, son histoire, les sources de ses lois, de ses arts, de sa religion ; qui passerait sur ses vieux monumens comme les Turcs passent sur les ruines de l'Asie mineure, sans s'inquiéter de ce qu'elles furent, de la pensée qui les conçut, de

la main qui les éleva. Les autres nations viendraient nous visiter, nous découvrir, nous instruire, nous civiliser ; et après avoir rempli l'Occident de lumières, nous le remplirions de ténèbres ; après en avoir été l'éclat, nous en serions la tache.

Nous avons dit souvent, et nous ne cesserons de le répéter, que c'est un grand malheur pour la France, que les idées chrétiennes n'aient pas à la chambre leurs représentans. Il y a peu de questions qui ne reçoivent du christianisme une face nouvelle, et il y en a plusieurs qui ne peuvent être véritablement embrassées et traitées que par lui. Nous se ons dans cet état de choses tout ce que notre situation nous permet ; nous hâterons de nos vœux le moment où le clergé reprendra sa place à la tête de la société française, et en attendant ce jour, nous remplirons le vide de la tribune par le plein de la presse, nous écrirons ce que nous voudrions qu'il fût dit.

Il est évident qu'il doit y avoir quelque part, à quelque chose, un vice bien radical, pour que les grandes questions qui passent ainsi l'une après l'autre à la barre de la chambre, y soient si misérablement traitées. Il est certain, si l'on veut, que la génération politique actuelle, née sur la fin du dix-huitième siècle, élevée dans les collèges de la révolution et de l'empire, distraite des études par les convulsions européennes, animée d'un esprit de réaction aveugle et absurde contre les traditions chrétiennes et les origines nationales, sait peu le côté historique et social des matières graves, et continue religieusement l'encyclopédie, de gré ou de force, par habitude ou par amour. Mais il n'est pas enfin sans qu'il se trouve aujourd'hui des hommes sérieux, instruits, raisonnables, et il n'est pas prouvé que notre siècle de lumières soit le siècle le plus stupide et le plus obscur. Certainement il y a des hommes d'intelligence et de savoir, il y en a beaucoup, le malheur est qu'ils ne soient pas à la chambre.

La chambre des députés est incon-

testablement le lieu de la France où, relativement à une aussi nombreuse réunion d'hommes, il se dise le plus d'inepties, et où il se fasse le plus de fautes de français. Et ce n'est pas ce qui surprend, quand on y regarde. Qu'y voyez-vous ? une grande masse de propriétaires, de marchands, d'officiers de l'armée, qui ont vieilli dans la conduite de leurs intérêts privés ou sur les champs de bataille, qui sont, si vous voulez, pleins de prudence et de bonne volonté, mais qui manquent de l'usage des choses intellectuelles et morales, c'est-à-dire qui ont pour bien délibérer toute espèce de qualités, excepté ce que demande une bonne délibération, les lumières.

Nous ne sommes certes pas de ceux qui croient que le bonheur du genre humain est au fond des brillantes utopies, et qu'il suffit de décréter du papier noirci pour décréter des lois ; nous estimons aussi peu les faiseurs de constitutions à la façon de M. Sieyès, que les banquiers et les colonels législateurs dont nous nous plaignons ; mais enfin nous ne voyons pas pourquoi les intelligences, quand il en existe, ne seraient pas admises à discuter les matières de l'intelligence. Comme nous disions, il faut bien que la faute soit à quelque chose ; ce qui est certain, c'est qu'il y a en France des hommes de pensée, et que la chambre ne les renferme pas. Sont-ce les électeurs qui les repoussent, ou la loi qui les empêche d'entrer ? qu'on prononce.

LA MORT DU PRÊTRE.

CHRONIQUE DE 589.

La cérémonie sainte est terminée : le bon évêque de Rouen est rentré dans sa demeure ; et maintenant, aidé de son fidèle Gontram, il dépose le pallium et les autres insignes de sa dignité. Gontram, c'est le digne serviteur si attaché à Prætextat qu'il n'a pas quitté depuis l'enfance, qu'il suivit dans l'exil et nourrit

du travail de ses mains, lorsque les machinations du roi Hilpéric et de Frédégonde l'eurent fait arracher de Rouen et renfermer dans une petite île de la mer, près de Coutances. Mais les jours d'exil et de persécution sont enfin passés : Hilpéric est mort, et Frédégonde, maintenant sans pouvoir, et forcée de laisser son fils à Paris aux mains des seigneurs francs, a été en quelque sorte exilée à Rouen. Aussi le visage de Prætextat semble-t-il à cette heure se rajeunir d'une expression de calme et de contentement. « Gontram, dit-il à son serviteur, vis-tu jamais l'amour que le peuple de Rouen porte à son vieil évêque éclater avec autant de force qu'aujourd'hui ? As-tu vu tout ce bon peuple se presser autour de moi, avec des cris d'amour et d'allégresse ? Vraiment, on eût dit que c'était la première fois, depuis les jours d'exil, que le pasteur se retrouvait au milieu de son troupeau ? Et les vieillards qui m'apportaient leurs petits enfans, et les faisaient agenouiller devant moi, en leur disant : « Enfans, celui-ci est votre père ! »

Oh oui ! je suis leur père, leur père à tous ! Et ce sont des fils reconnaissans !.. »

Ainsi parle le bon évêque dans sa joie ; et des larmes d'attendrissement et de bonheur coulent sur sa figure vénérable..... Mais Gontram ne semble pas partager le contentement de son évêque. La préoccupation et l'inquiétude se peignent tour à tour dans ses yeux, et par fois il semble murmurer une de ces prières qui viennent aux lèvres de l'homme, quand un danger le menace. Prætextat s'est aperçu de cet air singulier, et en demande la cause. — Monseigneur, répondit Gontram, vous me le demandez ? J'ai vu le regard terrible que Frédégonde vous a jeté lorsqu'il y a deux heures votre voix a osé s'élever contre elle et lui reprocher ses crimes ; et cette réponse muette, mais terrible, m'a fait frémir. Aussi, monseigneur, pourquoi votre voix, justement accusatrice, je le sais, mais hélas ! bien imprudente, a-t-elle réveillé cette vipère endormie ? — Gontram, — et à ces mots la figure de Prætextat est devenue pâle, et sa voix tremblante. — Gontram, comment veux-tu que je puisse voir cette femme de sang froid ? Comment veux-tu que je la voie, tranquille et superbe autant qu'hypocrite, se placer au milieu des fidèles agenouillés, et ne pas lui crier : Arrière, arrière, toi qui, depuis si long-temps, pèse sur ce pays comme une malédiction ; toi dont

la main est rouge de tant de sang ; toi, et c'est là le crime dont je réclamerai le plus haut la peine à l'heure du jugement. toi qui as fait égorger sans pitié le fils de ton propre mari, mon filleul à moi, mon pauvre Mérowée, mon enfant bien-aimé?.... » — Les sanglots étouffaient la voix du digne évêque ; et sur ses joues flétries coulaient des larmes amères. Gontram s'efforce de le calmer, et de dissiper l'impression que ses paroles ont causée. A ce moment, un étranger est introduit et s'avance vers l'évêque ; c'est un jeune franc qu'à son costume on reconnaît pour un des soldats du feu roi Hlperic. Une expression singulière se voit sur sa figure ; son front rougit et pâlit tour à tour, et c'est en hésitant qu'il répond aux paroles pleines de bonté de Prœtextat. — « Mon seigneur, dit-il enfin, j'ai d'importantes choses à vos dire ; mais à vous, à vous seul. » — Prœtextat ordonne à Gontram de le laisser seul avec l'étranger, qui, sans doute, avait imploré son secours ; mais cet ordre, il est obligé de le réitérer à l'inquiet serviteur, qui ne se retire qu'après avoir épuisé remontrances et prières. La paleur et le trouble du soldat franc semblent augmenter à l'instant de se trouver seul avec le vieil évêque ; cependant il s'est approché, et, à l'instant où il a contemplé la figure vénérable du saint prêtre, sa main a repoussé brusquement la poignée du sabre large et court qu'elle serrait depuis un instant ; et de grosses gouttes de sueur s'échappent de ses tempes, et coulent le long de ses cheveux blonds et nattés. A cette vue, Gontram est près de rentrer : un geste de son maître le retient, il se retire ; mais du moins il ne se tiendra pas loin, et au moindre bruit, il se promet bien d'accourir. — Près d'une heure s'est passée, et rien d'étrange n'est venu confirmer les craintes de Gontram. Alors, il est attiré dans une autre partie du palais épiscopal par un grand bruit qui s'en élève. Il trouve tous les serviteurs de l'évêque dans la plus grande agitation, et jetant des cris d'effroi. Il en apprend bientôt la cause. Un des gardes de l'évêque a vu s'échapper par un issue dérobée un soldat franc qu'il sait être au service de Frédégonde. Il est venu sans doute pour assassiner le saint évêque. — Gontram, hors de lui, court, suivi de tous les serviteurs de Prœtextat, à la salle où il a laissé celui-ci seul avec le meurtrier. A sa grande surprise, à la surprise de tous, il trouve le bon évêque à genoux et priant. Alors tous se jettent

à ses pieds en versant des larmes de joie, et remerciant Dieu. Mais bientôt une clameur s'élève? « Allons chercher le meurtrier, s'écrie-t-on ; il faut en faire bonne et prompte justice, comme d'un infâme sacrilège et parricide?... » Mais le bon évêque les apaise ; et, après les avoir remerciés de leur zèle, il leur ordonne de se retirer en paix. — « Gontram, dit-il au fidèle serviteur dès qu'ils furent seuls ; et en réponse à une question de celui-ci, oui, c'était bien un satellite de Frédégonde ; et si Dieu n'avait pas veillé sur moi, un nouveau meurtre eût grossi la liste des crimes qui souillent la vie de cette femme. Oh ! Dieu seul pouvait détourner de moi le fer de l'assassin ! Déjà, sans doute, la place où il devait frapper était choisie, lorsque, dans le soldat franc qui était devant moi, je reconnus un pauvre enfant, qu'il y a déjà des années, revenant du Concile de Tours, je trouvai au milieu de la route, la nuit, nu, malade, et à demi-mort de froid et de faim. Je le fis transporter en un couvent voisin, où, grâce à ma recommandation, tous les soins lui furent prodigués. Depuis ce temps, je ne l'avais jamais revu ; j'avais même oublié le nom de cet enfant : Dieu, qui ne voulait pas que je périsse ainsi, me l'a fait retrouver à temps, pour l'opposer comme un bouclier entre ma poitrine et le fer du meurtrier. Le soldat franc aussi m'a reconnu, et il est tombé à mes pieds en confessant son crime, et me criant : « Pardonne ! » — Gontram, ne me gronde pas, ajoute affectueusement le bon vicillard, mais je n'ai pu résister à l'expression de son repentir : après des remontrances et des conseils qu'il m'a promis de suivre, qu'il suivra, je m'en crois sûr, je l'ai fait sortir par cette porte secrète. Mon vieil ami, tu n'aurais pas voulu que je reprisse la vie que j'avais donnée. Et puis, le malheureux serait mort dans le désespoir et l'impénitence, tandis qu'il va maintenant consacrer le reste de sa vie à l'expiation de son crime, ce sont ses propres paroles — « Dieu le veuille, dit le fidèle Gontram en hochant la tête ; mais il ne peut guère venir de bonnes pensées dans une âme dévouée à Frédégonde. Ainsi, je demande à mon seigneur Jesus aide et protection contre la rage des méchants. » — « Bien, Gontram ; mais demandons-lui aussi la conversion du pécheur. » — Et le saint homme passa le reste de la journée en prières.

Cependant le soldat franc, en sortant du

palais épiscopal, s'était mis à marcher rapidement, sans paraître avoir d'autre but que de s'éloigner, n'importe dans quelle direction, et de calmer, par la vitesse de sa marche, l'agitation et le trouble de son âme.

L'obscurité commençait à couvrir la terre. Le frank changea brusquement de direction, suivit le cours de la Seine, et s'arrêta enfin devant une antique demeure ceinte de larges fossés, garnie de remparts, tourelles, barbicanes et meurtrières, avec bonne adjonction de soldats que l'on voyait sur les murailles armés de haches brillantes. Cette petite forteresse était isolée du reste de la ville, et le silence qui régnait à l'entour et au dedans, joint à son aspect menaçant, lui donnait un air sinistre. Le jeune frank sembla hésiter long-temps s'il entrerait : plusieurs fois il s'avança vers porte, puis recula de plusieurs pas. A la fin il parut décidé, lorsqu'il appela sur lui l'attention de la sentinelle qui veillait au clocher de la potence ; les haches et les piques saillirent par les meurtrières, et ce ne fut qu'après de longues et minutieuses précautions qu'il fut introduit. Il monta rapidement un large et haut escalier de pierre, traversa une espèce de vestibule plein de gardes ; puis, sur sa demande, on le conduisit dans une vaste salle richement décorée pour l'époque. Au fond de cette salle, une femme était assise dans un large fauteuil en bois de chêne habilement sculpté, orné de cuivre doré, et recouvert d'une étoffe fort rare. Cette femme, à la taille haute et imposante, à l'air dédaigneux, portait une coiffure en forme de couronne d'où s'échappaient ses cheveux noirs qui retombaient sur ses épaules nues et ornées d'une large chaîne d'or. C'était Frédégonde. Elle avait conservé une partie de sa funeste beauté ; et, aux légers sillons qui couraient sur son front large et hautain et autour de ses yeux noirs étincelans, on reconnaissait moins la trace des années que celle des passions. A l'arrivée du jeune frank elle se leva en bondissant. Enfin, cria-t-elle ! Et sa voix vibrante avait une expression qui n'était pas d'une femme, et ses lèvres contractées en un sourire de triomphe, et ses yeux flamboyaient d'un éclat sauvage. — Mais le soldat frank a fait un pas, et pliant le genou : Reine, dit-il, vous vouliez une vie, prenez la mienne. — Comment ? que veux-tu dire, crie Frédégonde avec une surprise qui l'empêche d'articuler les mots. — Je dis, reine, que l'évêque Prœtextat n'est

pas mort ! — Mais il mourra Karl, n'est-ce pas ? Ton bras n'a jamais frappé que des coups mortels. Prœtextat respire encore ! Oui... mais il mourra bientôt !... Tu as bienfait de ne pas le tuer sur-le-champ, afin qu'il ait le temps de reconnaître d'où vient le coup qui l'a frappé. Ah ! Ah ! le prêtre insolent voit enfin que jamais on n'insulta impunément Frédégonde !!! — Reine, la lame de mon sabre est aussi brillante que lorsque je vous ai quittée il y a trois heures ; pas une goutte de sang ne l'a souillée : l'évêque Prœtextat vivra long-temps encore, si Dieu le veut. Moi, je ne l'ai pas frappé, je ne le frapperai pas maintenant, quand chacune des gouttes de son sang se changerait pour moi en couronne d'empereur. Voyez-vous, reine, c'est lui qui m'a jadis recueilli, un jour que j'allais mourir de froid et de faim. Reine, pour vous plaire, pour mériter votre amour, je consens à devenir criminel, mais parricide ?... Oh ! votre amour, c'est ma vie, vous le savez ; mais mieux vaut la mort au cœur de Karl qu'à son front une goutte du sang du vicillard qu'il doit nommer son père. Une sourde et rauque exclamation, où la rage, la colère, la surprise se confondent est la seule réponse de Frédégonde. Elle marche à grands pas dans la vaste salle qu'éclaire une seule lampe, et à la voir ainsi, les yeux étincelans, le front pâle, les lèvres serrées, couverte de longs vêtements noirs, passant silencieuse devant le soldat frank toujours agenouillé et lui jetant parfois un regard indéfinissable, on eût dit un esprit des ténèbres terrifiant de son aspect l'audacieux qui l'a évoqué.

Enfin, elle s'arrête devant le jeune soldat, et rompant le silence — Karl, tu me disais pourtant que tu m'aimais ? — Oh ! toujours, cent fois plus que ma vie ! — Et tu ne peux, tu ne veux pas m'en donner la seule preuve que je te demande, la vie de l'homme qui m'a lâchement outragée, moi, faible femme, devant cette vile populace ameutée contre moi, et qui joignait des cris de mort à ses paroles de mépris et de réprobation ? Et qui peut l'arrêter ? Le service que cet homme t'a rendu ? Le premier passant n'eût-il pas fait comme lui ? Mieux peut-être, puisque après l'avoir recueilli comme il l'eût fait d'un lévrier blessé, il ne s'est pas davantage occupé de toi ; tu me l'as dit. Et c'est pour cela que tu refuses d'obéir à ta souveraine, à la femme qui t'aime, qui veut faire de toi un seigneur puissant, un prince ? — Mais, reine.....

— Pense, Karl, que c'est l'éternel ennemi de ton roi que je te dis de frapper, un homme que les évêques rassemblés dans l'Eglise de saint Pierre de Paris ont déclaré infâme, un homme enfin que je hais, dont je paierais la mort de tout ce qui est en ma puissance, pense à cela Karl...

— Frédégonde continua long-temps encore ainsi, tantôt commandant avec le geste de la reine, tantôt suppliant avec les larmes de l'amante. Le jeune frank, à demi subjugué par les charmes et les promesses de l'impudique femme, résistait encore, mais faiblement, lorsque, sur l'ordre de celle-ci, un serviteur apporta une coupe pleine d'une liqueur inconnue. Frédégonde y porta les lèvres; puis, avec un sourire, elle pria Karl de la vider pour l'amour d'elle. Le frank obéit, et bientôt un changement extraordinaire se fit apercevoir en lui. Il s'anima peu à peu; puis, monté au degré de la rage qui animait Frédégonde, il répondit à ses paroles de meurtre par des cris de mort, et bientôt aux pieds de l'infâme reine qui le regardait avec un rire de triomphe, il prononça un serment affreux; et Frédégonde, le front haut, le bras levé et l'œil brillant d'une épouvantable joie cria « à demain!!!... » En ce moment un immense éclair embrasa la vaste salle, et le tonnerre ébranla les murailles de la forteresse; c'était l'enfer applaudissant au triomphe d'un de ses démons.

Le lendemain était le jour de la première des fêtes du chrétien, le jour de Pâques. Aussi voyait-on une foule immense se diriger vers les églises, surtout vers celle où le bon évêque devait officier. Tout à coup une immense clameur s'élève et roule sous les voûtes du temple saint, suivie bientôt d'un silence plus effrayant encore. Bientôt la foule qui se pressait aux approches de l'église, s'écarte et recule avec terreur. Un homme est passé le front livide, les yeux hagards, les cheveux hérissés, tout couvert de sang, et tenant en main un sabre qui fume encore. Il est passé terrible comme un esprit de l'enfer, rapide comme l'ange de la mort, et chacun se croit le jouet d'un songe; et l'on se demande ce que signifie cette affreuse apparition, quel crime a été commis, et dans le saint lieu! Puis on se précipite dans l'église, et bientôt aux yeux de la foule s'offre un spectacle poignant, mais sublime. Au pied de l'autel où l'encens fume, où les cierges flambaient, le saint évêque est tombé dans son sang; on s'empresse autour de lui, on veut lui prodiguer des secours; mais lui,

c'est une autre pensée qui le préoccupe: qu'il meure, mais non sans avoir encore reglé le corps du sauveur des hommes. En ce moment parmi ceux qui l'entourent nul ne peut toucher le pain de vie.

Prætextat a rassemblé toutes ses forces, dans un effort qui fait jaillir le sang d'une large blessure qu'il a reçue au côté; il gravit les marches de l'autel, seul, comme si des mains d'esprits célestes le soutenaient; il ouvre le tabernacle, saisit avec respect et amour le vase sacré, et le porte à ses lèvres. Puis se tournant vers le peuple qui prie et pleure à genoux « mes enfans, dit-il, je vous bénis! » Le prêtre du seigneur est tombé en murmurant le mot pardon.

— On sait que les seigneurs franks du diocèse de Rouen ayant manifesté hautement l'intention de venger la mort de leur évêque, Frédégonde se défit de l'un d'entre eux par le poison; ce qui effraya tellement les autres, qu'ils se contentèrent d'exiger de la coupable reine qu'elle leur livrât le meurtrier; ce qu'elle fit; et l'assassin de Prætextat finit sa vie dans les tourmens: Dieu, sans doute, voulait se charger seul du châtimement de Frédégonde.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Intervention déguisée en Espagne. — Succès de don Carlos et de Zumalacarbeui. — Changement de ministère en Espagne et en Portugal. — Projets de mariage entre dona Maria et le duc de Nemours. — Projets des signataires de la quadruple alliance; moyens révolutionnaires. — Vues particulières de Louis-Philippe. — Nouveaux incidens du procès d'avril. — Translation à Clairvaux de MM. Lionne et Trélat. — Destitution de M. Faucher, procureur du roi à Se. dis. — Procès la Roncière. — Singulier ordre du jour de M. le maréchal Maison relativement à un duel.

L'intervention, les succès toujours croissant de don Carlos, le procès d'avril, le changement de ministère en Espagne, la révolution de cabinet qui vient d'avoir lieu en Portugal, la destitution d'un procureur du roi motivée par une circonstance qui frappe vivement l'attention, le procès la Roncière, quelques incidens

relatifs à des condamnés politiques, voilà ce qui préoccupe en ce moment les esprits. Les événemens marchent toujours dans le sens de la restauration sociale et politique; ils entraînent les hommes qui ne sont dans tous ces faits que les instrumens de la providence. Nous marchons à grands pas vers un dénouement.

L'intervention, arrêtée dans l'essor qu'elle paraissait vouloir prendre par la résistance des cabinets de l'Europe et, il faut bien le dire, par l'état de l'opinion en France et en Angleterre, a trouvé dans les plus vulgaires intérêts une expression qui est sur le point de se réaliser par des faits. Don Carlos n'aura pas pour ennemis déclarés les ministres doctrinaires et Wighs, mais bien les banquiers et les agioteurs de la cité de Londres et de la Chaussée-d'Antin, à Paris. Il n'aura pas à combattre les troupes régulières et disciplinées, formées par les maréchaux Soult et Wellington, mais il va avoir devant lui, sous le drapeau de la révolution, des bandes de vagabonds stipendiés, ramassés, recrutés dans les tavernes de Londres, de Bruxelles et de Paris. Les hommes à argent de ces trois villes se font ses ennemis, non dans un intérêt de dynastie ou de liberté, mais pour soutenir les bons des Cortès, pour que l'emprunt de Christine, qu'ils ont rempli, ne tombe pas par l'entrée de Charles V à Madrid. Ce ne sont plus des gouvernemens qui opèrent une diversion; ce sont des joueurs qui font une martingale.

En Angleterre et même en Belgique, des soldats sont une marchandise comme une autre. En peu de temps les *lousp-cerviers* de la cité ont réalisé 25,000 liv. sterlings pour en faire un fonds de recrutement, et rassemblé armes, équipemens, munitions et navires. Vingt mille hommes, dit-on, vont être ainsi réunis dans les trois royaumes anglais, belge et français, et envoyés comme auxiliaires à la régente Christine. Ainsi voilà une révolution si peu populaire dans son pays qu'elle est obligée d'appeler du dehors un ramassis de mal-faiteurs et de gens sans aveu, pour s'en faire un appui. Le résultat probable de cette belle opération débourse sera de blesser la fierté castillane, et il pourra arriver qu'en achetant ces vingt mille ignobles auxiliaires on donne 40,000 soldats nationaux de plus à Charles V.

Il sera bientôt temps que le secours arrive. Le roi d'Espagne, comme son aïeul Henri IV, triomphe en courant. Les forte-

resses et les soldats se rendent aussitôt qu'il se montre. Elisondo, Irun, toutes les places de la frontière sont en son pouvoir; Tolosa lui a ouvert ses portes: Bilbao, point important comme port maritime, doit être tombé entre ses mains. Les débris de l'armée de Valdès se rangent sous sa bannière ou fuient comme des troupeaux. Tout s'ébranle et s'agite dans le reste de l'Espagne; les peuples, las du joug de l'usurpation, tendent les bras à leur libérateur.

La reine Christine se voyant au bord d'un abîme s'est jetée dans les bras des révolutionnaires; et les moyens les plus extrêmes vont être employés pour soutenir son pouvoir chancelant. M. Martinez de la Rosa, qui était l'expression de l'opinion modérée, a quitté la direction des affaires et le ministère, pour céder la place à Toreno, l'homme des patriotes exaltés. L'enrôlement à Londres, à Bruxelles et à Paris des prolétaires et des vagabonds de tous les pays, les mesures prises par le gouvernement, tout annonce la résolution d'opposer à la monarchie triomphante, l'énergie du parti le plus violent. C'est un jeu dangereux que celui-là; il y a des armes qui blessent les mains imprudentes dans lesquelles elles tombent.

Un mouvement analogue a eu lieu en Portugal, où le gouvernement gravite vers le même centre d'attraction que celui de Madrid. Saldanha est à la tête du cabinet, dans lequel figure le duc de Palmella, mais en sous ordre. Le ministère et la cour, dans ce pays, sont livrés aux rivalités et aux intrigues. On rapporte que la jeune veuve du duc de Raughtemberg, se sentant portée par inclination et par politique à préférer le duc de Nemours aux prétendans à sa main et à la couronne, avait noné une négociation particulière dans le but de ce mariage, avec le cabinet des Tuileries, mais que, quand ce projet a été ébruité, il a rencontré de l'opposition parmi ses ministres, ce qui a donné lieu à des scènes violentes. On ajoute, et un journal anglais confirme cette nouvelle, que le cabinet britannique a mis son *veto* sur ce mariage et que l'ambassadeur portugais à Londres a déclaré que le projet était ou serait abandonné. M. le duc de Nemours n'est pas heureux dans ses vues d'établissemens et de grandeur. Les Anglais lui ont déjà enlevé le trône de la Belgique, et les voilà qui l'empêchent de s'asseoir sur celui de la Lusitanie.

L'avènement de Saldanha qui concorde

avec celui de Terreno, doit avoir pour conséquence une mesure que Martinez de la Rosa repoussait de tout son pouvoir. On parle de l'intervention d'une division de dix mille Portugais qui sont sur le point de franchir la frontière d'Espagne. Cette petite armée, réunie à vingt mille étrangers de tous les pays du monde, ramassés dans les rues des capitales de la quadruple alliance, serait chargée de représenter la nationalité espagnole et de raffermir le trône constitutionnel d'Isabelle. Cela ne s'appellerait pas une intervention : ce serait, selon l'expression du *Moniteur* de mercredi dernier, *entrer au service de S. M. la reine d'Espagne.*

Ce que l'on ne comprend pas, c'est qu'au lieu de cette ignoble et honteuse coopération, au lieu d'envoyer dans la Péninsule des bandits, qui déshonorent et ceux qui les recrutent et le gouvernement qui les reçoit, on n'intervienne pas directement et franchement avec des troupes régulières. Si c'est par condescendance pour les représentations des grandes puissances de l'Europe que l'on a recours à cette fraude ignominieuse, on conçoit encore moins que les cabinets tolèrent des actes qui sont une intervention de fait, plus odieuse encore que celle qu'on paraît vouloir éviter. On assure qu'il y a des réclamations de la part des ambassadeurs qui résident à Paris, que M. de Broglie et lord Palmerston ont reçu des notes par lesquelles des explications sont demandées; mais tout porte à croire qu'il en sera de ces démarches timides comme il en a été de l'affaire de Belgique, de l'occupation d'Ancône, et de l'expédition de don Pédro.

Il y a dans tout cela, une singulière complication de passions et d'intérêts. S'il est vrai que le chef de l'état soit opposé à toute intervention, même déguisée, et qu'il entre dans ses vues de terminer l'affaire d'Espagne par une transaction qui amènerait un double mariage, celui de don Carlos avec la princesse de Beira et celui du prince des Asturies avec l'infante Isabelle, il y a donc un mouvement révolutionnaire qui s'accomplirait malgré lui et contre lui, car tout ce qui se passe en Portugal, en Espagne et même en France, est évidemment dans le sens des idées de propagande, des constitutions ultra-libérales et de l'action politique de l'insurrection armée. De timides tentatives dans des vues de restauration seraient faites d'un côté, tandis qu'une autre influence agi-

rait en un sens contraire. C'est ce que nous verrons plus tard sans doute.

Le grand procès marche, ou se traîne en mettant chaque jour hors de combat un ou plusieurs des juges. Le nombre de ceux-ci est déjà considérablement réduit par la lassitude et les maladies, tandis que le nombre des accusés augmente progressivement. Il est monté déjà de vingt-deux à trente-un, et si les choses continuent ainsi, il ne faut pas désespérer de voir les cent vingt accusés sur les bancs, lorsqu'il n'y aura plus assez de pairs pour les juger. On a employé, pour se procurer la présence de quelques prévenus de plus, des moyens dont les uns révoltent par leur violence, tandis que la petite ruse au moyen de laquelle on les force de parler, est indigne de la majesté de la justice. Un accusé reçoit dans sa prison l'ordre de comparaître devant la cour; il refuse. Des gardes le saisissent, une lutte s'engage et le malheureux est violemment arraché de son cachot et traîné devant le tribunal. Arrivé là, il déclare n'avoir cédé qu'à la force et qu'il ne prendra point part aux débats. L'audience n'en continue pas moins. Arrivent les témoins qui font leurs dépositions ou répondent à des questions insidieuses du ministère public. La déposition est erronée ou infidèle; l'accusé s'émeut; malgré lui il parle, il s'engage; le voilà vaincu, il a pris part aux débats. N'y a-t-il pas un des jeux innocens dans lequel celui qui parle donne un gage? M. Pasquier joue à ce jeu là.

Mercredi, un accusé s'est plaint d'avoir été violemment arraché de sa prison, et maltraité. Le président lui a adressé ces paroles : « Vous devez savoir que l'on doit obéissance à l'autorité : vous vous êtes révolté contre la force armée; vous avez commis un délit pour lequel vous devriez être traduit devant la police correctionnelle; vous êtes extrêmement blâmable... » Quel est donc celui qui a tenu ce langage? C'est le chef d'une assemblée, par laquelle a été sanctionné le 7 août le principe de l'insurrection de juillet qui n'a été qu'une désobéissance à l'autorité, une révolte contre la force armée. Il faut admirer comment en jugeant des républicains, le président de la cour des pairs rétablit tous les principes qu'il a faussés.

La révolution avait fait défense à la restauration de détenir les condamnés pour délit de la presse ailleurs que dans une prison privilégiée; voilà que l'on conduit à la maison centrale de Clairvaux

MM. Lionne et Trélat, l'un gérant, l'autre rédacteur de la *Tribune*. La révolution avait réclamé pour tous les fonctionnaires l'indépendance absolue des opinions, et voilà que l'on destitue un procureur du roi, pour une opinion très-permise et qui n'a qu'un rapport indirect avec la politique.

On s'est peu occupé de ce fait assez caractéristique et qui, à toute autre époque, aurait produit une grande sensation. M. Faucher, procureur du Roi à Senlis, a été destitué pour avoir dit dans un réquisitoire que, selon son opinion, le dernier des Condé ne s'est pas suicidé, et a péri par un lâche assassinat. Ce magistrat a été mandé par M. le garde-des-sceaux qui lui a reproché d'avoir attaqué la chose jugée et lui a demandé s'il connaissait l'assassin. M. Faucher a répondu qu'aucun arrêt n'avait statué sur la question du meurtre; que, par conséquent, toutes les opinions à cet égard étaient parfaitement libres, et que s'il connaissait l'assassin, il n'hésiterait pas à le nommer quel qu'il fût. Cette conduite franche et loyale n'a pas préservé le procureur du roi du Senlis de la destitution ou du *remplacement*, selon l'expression d'un journal ministériel.

On s'accorde à regarder la conduite du garde-des-sceaux dans cette circonstance, comme une extrême maladresse. Indépendamment de l'arbitraire qui consiste à punir un fonctionnaire pour une opinion qui est du domaine commun, car aucun acte n'a pas plus prouvé le suicide que l'assassinat, et le champ est resté libre aux conjectures déduites des preuves morales, il est singulièrement malhabile de laisser croire que certaines personnes puissent être offensées par une croyance pareille, lorsqu'elle se manifeste publiquement. Cette opinion peut être une erreur matérielle, quant au fait et aux individus, mais n'est-ce pas lui donner crédit et la revêtir des apparences de la réalité, que de montrer qu'on la redoute, et de trembler lorsqu'une voix indépendante s'élève pour faire entendre le cri de la conscience?

Ni la France, ni le reste de l'Europe, n'ont cru qu'un Bourbon, un Condé, ait fini de la mort ignoble et désespérée de Judas Iscariote. Les esprits attachés à suivre la Providence dans ses voies, ont pu voir là une conséquence directe ou indirecte du désordre moral auquel un vieillard s'était abandonné en ne réprimant pas ses passions, en subissant le joug de

ses sens, mais personne n'a pensé qu'un esprit dans lequel reposait une foi vive, qu'un prince nourri dans des sentimens élevés et à qui auraient suffi pour l'éloigner d'un tel attentat sur lui-même, les idées les plus selon le monde et la plus vulgaire morale, ait pris une résolution digne du plus obscur malfaiteur. L'assassin ou les assassins, on ne les connaît pas, mais on les soupçonne, et on espère toujours que quelque subite révélation déchirera le voile qui les dérobe aux regards. Dans tout cela, chacun est jugé selon sa moralité; car c'est sous ce point de vue seulement que l'opinion ne s'égare presque jamais; c'est sous ce rapport qu'elle est toujours juste, alors même qu'elle se trompe sur le fait matériel. On ne prête qu'aux riches est un proverbe qui a tous les jours son application.

Nous sommes dans le temps des monstruosités; et quand la corruption est en haut, il est bien difficile que l'on trouve dans les rangs inférieurs, cet ordre moral et ces vertus dont l'exemple manque là où il devrait être donné. Après le grand procès d'avril se présentera devant la cour d'assises une affaire dont les cercles de Paris sont vivement préoccupés, et que l'on attend comme un des plus grands drames judiciaires qui aient figuré dans les annales du crime. Il y a là une complication si effrayante de perversité, de dépravation et de cruauté; des deux côtés, et comme alliance et parenté, se présentent des noms si honorables, que l'on a de la peine à croire à un récit que l'enfer tout entier semble avoir forgé. Une circonstance singulière signale ce procès qui a déjà reçu le nom du principal accusé, La Roncière: c'est que, dans cette arène où vont se révéler de terribles mystères et se débattre des intérêts d'honneur, paraîtront comme au moyen-âge deux familles qu'animent des passions violentes, l'une poursuivant la réparation d'une grave injure, l'autre s'efforçant de préserver un de ses membres des flétrissures de la justice. Ainsi, à Venise, les Capulet et les Montaigu se signalaient par leurs querelles et leurs vengeances. La haute société se partage entre les deux familles; les opinions sont diverses; mais de part et d'autre on gémit de ce que ce procès présente de révoltant et de hideux. Nous nous dispenserons quant à présent d'énoncer une opinion. Il n'existe qu'une acte d'accusation rempli d'obscurités et de circonstances inexplicables. Nous nous bornerons à faire remarquer

que l'existence seule d'une pareille affaire dénote une de ces époques de désordre où les bases de la morale ayant été déplacées dans la constitution de l'État, beaucoup d'invidus s'en autorisent pour briser le frein de la conscience et des lois.

Il y a une grande confusion partout en fait de principes et d'idées de moralité et de devoir. A Epinal, un lieutenant-colonel de dragons se bat en duel avec son colonel et le blesse. M. le maréchal Maison, ministre de la guerre, fait à ce sujet un ordre du jour. On croira peut-être qu'un chef de haute administration, va rappeler ses subordonnés à l'observation des lois qui prohibent le duel; qu'il leur dira, s'il n'ose tenir un langage de chrétien, qu'un militaire ne doit verser son sang que pour la défense de la patrie; qu'une épée ne lui a été remise que pour la tirer contre les ennemis de l'État. Eh! bien point. Un ministre n'a vu dans cette affaire que *l'autorité du grade méconnu*, que le mépris *des règles de la subordination*, que la violation de la discipline. Le lieutenant-colonel sera traduit à un conseil de guerre pour avoir osé provoquer son supérieur, et le colonel a été destitué pour avoir répondu à cet appel.

La conclusion de l'ordre du jour de M. le maréchal Maison est qu'il est permis de se battre en duel, pourvu qu'il y ait égalité de rang, et qu'ainsi un colonel peut tirer l'épée contre un colonel, un capitaine contre un capitaine, et un lieutenant contre un lieutenant. Voilà une belle morale en vérité, et c'était bien la peine que les rois de France rendissent des édits et que nos assemblées législatives fissent des lois pour qu'un ministre se permit d'en autoriser implicitement la violation. Comment M. le maréchal Maison n'a-t-il pas vu qu'en consacrant comme principe un funeste préjugé, la différence d'un grade n'est plus une barrière suffisante pour arrêter ce qu'on est convenu d'appeler le point d'honneur? Et d'ailleurs, ne devait-il pas craindre que, pour un lieutenant-colonel qui a provoqué son supérieur immédiat, un foule d'officiers de même grade ne s'autorisassent de cet ordre du jour pour se livrer sans contrainte à des combats singuliers? Il y a vraiment bien de l'inconscience et de la légèreté dans la tête de nos hommes d'État.

L'AVENIR, par le *Rénovateur*.

Le *Rénovateur* a récemment publié sous ce titre, AVENIR, un article remarquable adressé aux royalistes de France et dans lequel, en exposant ses principes politiques, il fait un appel aux amis de l'ordre en France, et leur indique les moyens de succès qui leur sont assurés dans une ligne de conciliation faite pour réunir tous les honnêtes gens. Nous croyons servir la cause de l'ordre moral à laquelle nous nous sommes voués, en donnant un aperçu de ce document, dont la pensée principale émane d'un patriotisme éclairé et d'une intelligence raisonnée des besoins du temps présent et des espérances de l'avenir.

Cette pensée généreuse tend à clore toute controverse sur le passé et à ouvrir à notre patrie, par une transaction entre tous les partis, une ère nouvelle d'ordre, de gloire et de prospérité. Il est certain que si l'on considère cette longue série de vicissitudes qui a produit tour à tour sur la scène les différens partis, on ne peut s'empêcher de reconnaître que chacun d'eux a eu ses erreurs, ses fautes et même ses excès. Tous ont été presque au même degré ou coupables ou malheureux. Personne donc ne fait un sacrifice réel en se résignant au silence et à l'oubli, relativement à ce qui a précédé, tandis que tous doivent retirer un avantage du calme des passions et de la fin de disputes sans solution possible.

» C'est, dit le *Rénovateur*, en présence de l'avenir que les partis et le pouvoir doivent se poser pour se bien connaître et connaître leurs destinées. »

Il n'y a en effet rien à demander au passé révolutionnaire de ce qui appartient aux passions politiques. Ce ne sont pas elles qui ont fait les améliorations entrées dans les mœurs et dignes d'être conservées. L'ordre et la liberté sont le génie de tout peuple civilisé, c'est là sa nature. Ce qui trouble ces deux conditions de son existence logique n'est qu'une suspension de la vie sociale par des intérêts fractionnaires.

Parmi les partis, ou pour mieux dire, les opinions diverses, on ne saurait demander les garanties de l'avenir à ceux qui placent l'établissement politique sur un fait de destruction. Tous ont succombé les uns après les autres aux conséquences de l'anarchie et du despotisme. Il ne faut pas même en excepter celui qui avait condamné la restauration à subsister d'une

vie artificielle et en dehors des lois sociales de notre pays.

L'opinion royaliste est la seule qui renferme en elle le principe d'ordre et de stabilité. C'est elle qui tient l'ancre du salut capable de fuir les agitations, la mobilité et le mouvement désordonné des partis. D'autre part, cette opinion, que l'expérience a éclairée, adopte tout ce qui a de la réalité dans les améliorations civilisatrices, tout ce qui tend au bien de l'humanité en distinguant les mouvemens purement accidentels des véritables progrès de l'intelligence et de la raison.

Les honorables écrivains du *Rénovateur* veulent donc « que le parti royaliste, ainsi considéré, appelle à lui quiconque, sous des noms divers, croit à la puissance des lois sociales et sent le besoin de constituer l'ordre politique sur des bases qui assurent sa durée. »

Ils pensent que l'instinct social se portant invinciblement vers l'ordre, et les partis qui ont fait les révolutions, étant incapables de satisfaire à cette nécessité générale, tout ce qui, dans ces partis eux-mêmes tend à la stabilité et à l'harmonie, appartient au parti royaliste, ou plutôt forme en France le royalisme.

« Le parti royaliste, en un mot, par ses hommes comme par ses idées, touche à toutes les opinions raisonnables et saines de l'époque. »

Une transaction est donc possible autour du principe monarchique, entre les dissidences politiques qui veulent mettre la liberté sous l'égide de la grande représentation de l'unité sociale. C'est là le seul moyen de sortir d'une situation forcée en rassurant toutes les consciences, en donnant satisfaction à tous les droits, en conciliant tous les intérêts.

Le *Rénovateur* a reçu d'honorables adhésions à cet exposé de principes et de vues d'avenir; MM. Berryer, de Noailles, Hyde de Neuville, de Pradel, de Lézardières et d'autres personnes marquantes lui ont adressé au sujet de cet article, des lettres qui contiennent le développement de la grande pensée et des vœux politiques des amis de la légitimité.

Nous adhérons aussi à ce point de départ d'un plan de conciliation et de concorde. Mais nous pensons qu'il reste à ce journal et à ses amis une tâche à remplir : c'est de formuler les termes de la transaction, de présenter un système complet de gouvernement, de représentation et d'administration; de montrer dans un même

cadre l'accord de la religion, du pouvoir politique et des libertés générales et locales, dans une égale indépendance. Trop de défiances s'attachent depuis long-temps au parti royaliste toujours accusé de nourrir des arrières-pensées. Il y a peu de sympathie, dans ce pays pour des théories, dont on ne voit pas l'application immédiate. Les partis ne se rendront qu'à des réalités. La ligue ne déposa les armes qu'après avoir vu Henri IV faire acte de catholicisme. Le parti royaliste doit donc formellement proposer ses conditions d'ordre et de liberté. Pour démontrer le mouvement il faut qu'il marche; son triomphe est à ce prix.

DE LA PRESSE PROVINCIALE.

Nous n'avons pas cessé, depuis deux ans, d'encourager, d'exciter la presse provinciale, parce que nous sommes fortement convaincus de sa nécessité, et du secours immense quelle pourrait nous apporter dans la discussion des intérêts religieux. Nous avons plus d'une fois fait remarquer que nos idées sur ce point avaient été comprises. Nous sommes heureux de les retrouver aujourd'hui dans deux journaux de province, dont la rédaction habituelle est une preuve de la puissance qu'obtiendrait infailliblement la presse provinciale si elle entraît complètement dans la voie que nous lui avons indiquée.

— Le journal du *Bourbonnais* consacre un long article à cette question. Il examine ce que deviendront les provinces sans la presse locale. « Quelques années encore, dit-il, s'écouleront pendant lesquelles les seuls journaux qui nous sont opposés auront eu cours dans nos villes et dans nos campagnes, et alors il y aura prescription de nos principes et de notre cause, et le combat finira, faute de combattans! La trêve aura eu lieu de guerre lasse, et accoutumés aux délaissements politiques, on sera tout disposé à se courber sous la main qui n'aura pas achevé tout le mal qu'elle aurait pu faire.

« C'est à cette époque que nous aimons à croire fort éloignée que l'on pourrait dire que le royalisme de France a donné sa démission, et c'est ce qu'attendent et surtout désirent avec ardeur les révolutionnaires de tous les pays : quels seraient les résul-

tats d'une pareille impéritie, si nous étions assez aveugles pour nous y jeter.

» Le prêtre serait insulté par un maire ignorant et bouffi d'arrogance campagnarde, le grand propriétaire envié se verrait livré aux vexations des autres petites autorités locales, les conseils généraux pourraient puiser dans la ressource des centimes additionnels les moyens de propager l'enseignement dangereux et philosophique, et de nuire au développement de l'instruction chrétienne et morale, le despotisme mesquin s'établirait sur nos contrées à l'ombre de l'arbitraire.»

— La *Gazette de Metz* traitait dernièrement la même question, et insistait sur la nécessité, pour la jeunesse religieuse et monarchique, de prendre un part active dans la lutte de la presse.

« Dans un ordre de choses où tout est à sa place, où le pouvoir réunissant la légitimité du droit et celle du temps se développe à l'aise dans ses conditions normales, où la liberté garantie s'étend aussi sans contrainte et n'a rien à redouter des atteintes d'un gouvernement moral, on peut disputer long-temps sur l'opportunité de la presse et sur la place et l'importance qu'il convient de lui donner. Mais lorsque la société penche vers des abîmes inconnus, lorsqu'il se fait de toutes parts comme un grand cliquetis d'événemens, un choc immense de choses qui tombent et de choses qui se lèvent rayonnantes, pour les hommes de conviction et de cœur, de dévouement et d'intelligence, il n'y a plus qu'un devoir, de moraliser et de féconder cette presse, d'en étendre et fortifier l'action, de la constituer sur d'inébranlables bases, afin qu'elle soit véritablement puissante. En 1830, c'était chose utile; aujourd'hui c'est chose nécessaire, car on n'a pas vaincu tant qu'on n'a pas mis le pied sur le champ de bataille. Or, la presse, c'est notre puissance, c'est notre point d'appui sur les peuples; nous ne vivons que par là, et si cette arme venait à se briser dans nos mains, qu'on le sache bien, nous n'aurions plus qu'à courber la tête, et couvrir de ses derniers tronçons le tombeau de nos libertés!

» Hé bien! cette presse vit, elle a rendu d'immenses services à la cause de la religion, de la monarchie et de la liberté; elle a été comme une nouvelle légion fulminante pour foudroyer toutes les erreurs et démasquer toutes les hypocrisies; la laissera-t-on périr aujourd'hui que sa tâche est à moitié remplie? Dans l'opinion de

quelques gens n'était-elle donc destiné qu'à nétoyer les bords du supulcre, pour le rendre un peu plus blanc quand ils y descendraient?

» Déjà quelques unes de nos feuilles ont disparu; des bruits alarmans circulent sur l'avenir de quelques autres: l'arbitraire et la violence vont régner sans contrôle dans quelques unes de nos plus importantes provinces. Elles sont tuées par les amendes! dit on. N'avons-nous pas aussi souffert les haines de la justice humaine, et pourtant nous voilà! nous vivons! La persécution s'est lassée avant le désintéressement et la générosité de nos amis. Est-ce qu'on fonde et qu'on rétablit quelque chose avec des désirs et des regrets? Est-ce qu'on voudrait abandonner la liberté pour trente pièces de monnaie, après l'avoir baisée? Cela serait bien étrange! et lorsque les révolutionnaires eux-mêmes s'étonnent de voir nos doctrines revivre puissantes après avoir été broyées; lorsque dans toute l'Europe, quelque chose de doux comme l'espérance et de fort comme Dieu attire les intelligences et les avertit que l'Evangile est le dernier mot de l'humanité; tandis qu'une réaction religieuse et monarchique s'annonce des quatre vents du ciel, quel nom faudra-t-il donner au découragement, et quelle épithète à l'ennui?

» Que nous manque-t-il pour vaincre? C'est l'Evangile d'une main, c'est-à-dire dix-huit siècles de civilisation et de liberté, c'est la monarchie de l'autre, c'est-à-dire mille ans de gloire nationale, que nous pouvons nous présenter aux peuples! Et pour attirer à nous toutes les intelligences brisées et flottantes, nous avons la fortune, nous avons le talent, nous avons la presse! la presse surtout, cette arme formidable qui blesse et qui guérit, qui démolit les trônes et qui les relève! Au commencement de la révolution l'influence de la presse provinciale fut immense; elle refléta toute la force et l'énergie des provinces; elle se dressa comme une puissance menaçante en face de l'arbitraire; elle refréna les autorités locales; elle flétrit l'illégalité quand elle ne s'arrêta pas au seuil du citoyen; elle modifia l'opinion; elle fit rentrer dans la discussion les droits et les intérêts ensevelis sous les débris des barricades sanglantes; elle montra dans l'avenir aux peuples surpris les magnifiques horizons d'une terre nouvelle que la vieille liberté catholique inonderait de ses chauds rayons. Maintenant que toutes ces

choses sont accomplies, nous cherchons en vain quels motifs pourraient nous engager à abandonner ce terrain. Les questions qui s'agitent aujourd'hui dans le monde ne sont pas de celles qu'on rompt avec une épée : l'anarchie a cessé d'être violente ; elle ne s'exerce plus dans les faits, mais dans les idées, et l'aveur appartiendra inévitablement à ceux qui auront pris la tête du mouvement social, renoué les traditions brisées, et redressé notre ligne de civilisation tordue par l'irruption de la réforme, d'où Rousseau a tiré la souveraineté du peuple, et la Convention l'échafaud de Louis XVI.»

NÉCROLOGIE.

L'exil, les privations, les inquiétudes de l'avenir, ne sont pas les seules peines qu'éprouvent les malheureuses familles que les événements des cinq dernières années ont jetées sur la terre étrangère. Combien d'hommes de conviction et de cœur, qui n'ont échappé à la guerre civile que pour aller mourir loin de la France, de leur famille, de leurs amis; combien d'autres reviendront seuls et laisseront dans quelque coin de l'Europe les restes d'une épouse, d'un fils, de tout ce qui leur était cher!

C'est une épreuve de ce genre que la Providence réservait à M. de Pontfarcy, l'un des hommes les plus recommandables de l'opinion royaliste, et qui allie à une grande fermeté et à un noble dévouement un désintéressement plus grand et plus noble encore. Compromis par suite des événements de l'Ouest, M. de Pontfarcy parvint à grand-peine jusqu'à Jersey. Séparée de son mari, n'ayant conservé, par suite des mesures judiciaires, qu'environ douze cents livrés de rentes d'une belle fortune, madame de Pontfarcy demeura seule en butte pendant long-temps aux réactions de cette triste époque, et soutint le choc avec une fermeté et une patience toute chrétienne, qui commandait le respect et la fit admirer de ses ennemis. Une seule chose consternait ce grand cœur, que rien n'avait pu abattre : c'était sa séparation d'avec son mari. Aussi avec quelle joie elle quitta ces lieux tout pleins de son bonheur passé et de son courage, pour aller remplir ses devoirs d'épouse et de mère jusques dans l'exil. Elle montra bien ainsi quel trésor c'est pour une famille qu'une femme chrétienne. Mais la providence avait hâte de

récompenser tant de vertu et de dévouement, en rappelant à elle cette belle ame. Madame de Pontfarcy, qui avait eu tant de force contre le malheur, n'en a pas eu contre le climat et l'exil, et Dieu a permis qu'elle revint à lui au moment où elle donnait le jour à un fils, né, comme son père, loin de la France et étranger.

— M. le vicomte de La Rochefoucault vient de perdre sa fille aînée, Elisabeth de La Rochefoucault, jeune personne pleine de graces, de vertu et d'avenir. C'est le troisième coup de ce genre qui frappe M. le vicomte de La Rochefoucault depuis quelques mois; et c'est sur le cercueil à peine fermé d'une femme dont on peut dire qu'elle a passé sur la terre en faisant le bien, et d'un fils, espérance de cette noble famille, que ce père chrétien est condamné à de nouvelles larmes. Ainsi s'éteignent et disparaissent les grands noms comme les grandes vertus, suivant les desseins de la providence. M. le vicomte de La Rochefoucault trouvera, nous l'espérons, dans la fermeté de son caractère et dans sa soumission à la volonté chrétienne, cette résignation chrétienne qui ne détruit pas les regrets, mais qui donne la force de supporter le malheur.

On annonce comme devant paraître avant peu un journal des enfans, établi, dit-on, sur des bases tout-à-fait nouvelles.

Le *Courrier des enfans* est destiné, si l'on en croit les bruits qui courent, à faire sensation dans le monde des jeunes abonnés auxquels il s'adresse.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— A l'ordination que M. l'archevêque a faite samedi dans l'église des Dames Carmélites, rue de Vaugirard, il y avait 23 prêtres, dont 5 de Paris; 17 diacres, dont 8 de Paris; 23 sous-diacres, dont 13 de Paris; 20 minorés, dont 8 de Paris; et 24 tonsurés, dont 4 seulement de Paris.

— A Evreux, M. l'évêque de Caryste a suppléé M. l'évêque pour l'ordination; il y a eu 80 ordinands, dont 21 prêtres. A Nevers, il y avait 55 ordinands, dont 12 prêtres.

— M. Donnet, évêque de Rosa, coadjuteur de Nancy, est parti mercredi pour cette ville, où il a dû hier l'ordination.

— M. l'évêque de Fréjus vient de reprendre le cours de ses visites pastorales. Les villes et les hameaux rivalisent d'empressement et de zèle pour témoigner de leur respect pour leur premier pasteur, qui leur fait aimer la religion par ses vertus, par ses instructions et par un langage plein de charité. Déjà cette année vingt-quatre paroisses ont été visitées; dans chacune d'elles, le prélat a administré le sacrement de confirmation.

— Une affluence considérable se pressait à la procession de la Pentecôte, à Toulouse. Les châsses, renfermant les saintes reliques conservées dans les caveaux de la basilique Saint-Sernin, étaient portées, selon l'usage, par les séminaristes. Les musiciens du 11^e de ligne assistaient à cette procession. Le peuple a montré partout le plus grand recueillement, et l'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner.

— La cérémonie de la première communion a eu lieu à Mantes le 14. La retraite a été donnée par le clergé de Mantes, dont le zèle ne connaît point de bornes. M. l'abbé Thibault, évêque nommé de Montpellier, a prononcé dans la chapelle des fonts une allocution sur le renouvellement des vœux du baptême, qui a conquis tous les suffrages des auditeurs nombreux que la réputation de son talent avait attirés.

— Un changement important vient d'être remarqué dans la salle d'audience de la cour d'assises d'Agen. L'image du christ, qui avait été enlevée en 1830, y a été replacée depuis peu.

— D'après une délibération du conseil académique de Caen, confirmée par le conseil royal d'instruction publique, une médaille en argent a été accordée aux Frères des écoles chrétiennes de Caen; une en bronze à ceux de Falaise et aux religieuses de l'éducation chrétienne, à Argentan; et une mention honorable aux dames de la Providence, à Villers-Becage.

— Dans la nuit du 7 au 8 juin, des malfaiteurs se sont introduits dans l'église de Migné, près Poitiers. Ils ont essayé de forcer le tabernacle, et n'ayant pu y réussir, ils n'ont emporté que deux nappes d'autel. Un des voleurs a été arrêté le lundi, à Migné même, dans le cabaret où il avait déjeuné. Comme il voulait sortir sans payer, on a pris son sac où on a trouvé les deux nappes d'autel. Le voleur a été conduit à Poitiers.

— La nouvelle église bâtie à Lansanne avec les secours des catholiques de la Suisse et des pays voisins, cette église pour la construction de laquelle on a contribué si généreusement en France, a été consacrée le dimanche 31 mai, par M. Pierre-Tobie Yenni, évêque de Lausanne. Ce prélat s'y était rendu de Fribourg, où il réside habituellement. Il a eu à se louer de l'accueil des autorités protestantes; beaucoup d'ecclésiastiques des diocèses voisins étaient venus prendre part à la cérémonie qui a commencé à six heures du matin, et qui a été longue et imposante. Plusieurs protestans y assistaient, et M. l'évêque a profité de l'occasion pour dissiper leurs préjugés contre l'Eglise et contre ses pratiques, et leur a expliqué les diverses parties de la cérémonie.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

— Il paraît que les levées qui se font depuis quelque temps, soit à Paris, soit à Bruxelles par Marie-Christine, ont attiré l'attention de Charles V, qui a rendu le décret suivant :

« Considérant qu'il nous est revenu que » des aventuriers de diverses nations ont formé le projet de se réunir pour venir allumer le feu de la guerre civile dans notre royaume, nous décrétons ce qui suit :

» 1^o Tout étranger qui serait pris les armes à la main sur le territoire espagnol, sera déclaré par ce fait hors du droit commun, livré à une commission militaire, et fusillé immédiatement.

» Nous enjoignons à nos autorités civiles et militaires, et à nos fidèles sujets, d'user de tous moyens en leur pouvoir pour détruire ces auteurs d'anarchie, en leur courant sus partout où ils se trouveront.

» 3^o Il sera alloué une prime à tous ceux de nos fidèles sujets qui livreront quelques-uns de ces aventuriers aux autorités publiques qui les feront passer par les armes.

» 4^o Il n'est rien innové à l'égard de la convention du 29 avril dernier pour l'échange des prisonniers espagnols, non plus que pour les étrangers qui se trouveront antérieurement à ce décret sous les drapeaux des rebelles.

» Donné à notre royale résidence d'Onate, le 7 juin 1835.

Ce décret nous amène naturellement à reproduire une lettre adressée à la Gazette de France par un des plus honorables abonnés de la *Dominicale*, M. le Marquis de La-

brador. Tout le monde a admiré la conduite de ce célèbre diplomate, lorsqu'à l'usurpation d'Isabelle il renonça à son ambassade de Rome, et fut si brutalement dépouillé de sa fortune et de ses pensions. Dans cette circonstance M. de Labrador, en conservant sa propre estime, sut ajouter encore à celle dont l'honorait particulièrement le Saint-Siège, et à la haute considération dont il jouissait à tant de titres.

« Monsieur,

« Je viens de lire, dans votre journal un article sur les enrôlemens en Angleterre pour l'Espagne, et sur la demande de l'intervention militaire du Portugal, et on ajoute: *M. de Labrador doit se rendre à Londres pour y conférer de la mesure.* Je croyais que partout où mon nom est connu, on savait qu'il est impossible que je prenne part à rien de bas et de lâche; et je soutiens, et tous les hommes d'honneur soutiendront comme moi, que l'action d'ouvrir les portes de son pays aux étrangers pour qu'ils combattent ses compatriotes, est la plus abominable lâcheté dont un homme puisse se rendre coupable.

« Je vous serai très-obligé, Monsieur, de vouloir bien insérer cette réclamation dans votre journal, et vous prie d'agréer, etc. »

ESPAGNE.— On lit dans la correspondance d'un journal du gouvernement: Vittoria, saint Sébastien et Pampelune, sont bloqués par divers partis de carlistes, qui n'y laissent rien pénétrer. Par suite du désastre de Descarga, ou Espartero, ayant dix mille hommes sous ses ordres, a été battu par 36 chevaux et quelques cents hommes d'infanterie de Zumalacarréguy, Villafranca a capitulé le 3, Vergara a suivi cet exemple le 7, et Durango a été évacué.

Les lettres de Madrid, du 6, ont apporté la nouvelle de la retraite de M. Martinez de la Rosa. M. de Toréno a été nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères par intérim. Il conserve le portefeuille des finances. Ce changement est le seul officiel; cependant on considérait d'autres nominations comme définitivement arrêtées. On désignait pour le ministère de la justice M. Garcia Herreros, et pour l'intérieur M. Alvarez Guerra; pour la marine M. Alava, ambassadeur à Londres, qui serait remplacé dans cette mission par le général Cordova.

Ce ministère est entièrement dans les idées des anciens cortès de 1812; la plupart des membres ont fait partie de l'administra-

tion de 1820 à 1823. La révolution tend à s'emparer des affaires; dès que l'on reconnaîtra le refus d'intervention, le juste-milieu ne sera plus possible.

PORTUGAL.— Le cabinet de Lisbonne vient d'être composé ainsi qu'il suit: Saldanha, président du conseil et ministre de la guerre; Palmella, ministre des affaires étrangères; de Campos, aux finances; Loulé, à la marine; Magalhoes, à l'intérieur; Carvalho, à la justice. Le duc de Terceira conserve le commandement en chef de l'armée. Ce Carvalho, qui est nommé ministre de la justice, n'est pas celui qui était l'âme du dernier ministère, et qui a administré les finances du royaume.

— Il s'exerce en ce moment un singulier commerce inventé par les juifs de la Champagne. Les Israélites recherchent et achètent fort cher les petits sous, en cuivre jaune, à l'effigie de Louis XVI, portant les armes de France au revers, millésime de 1791, et montrant, pour marque monétaire, une grenade. Ces sous ont été payés jusqu'à 2 fr. 50 cent., la pièce à Saint-Michel et en d'autres lieux, on en donne encore trente sous à Reims. Il paraît que cette monnaie de billon, qui du reste devient de plus en plus rare, contient des parties d'or assez considérables que les juifs ont seulement reconnues il y a peu de temps, et, chose rare, après quarante ans de circulation. Il est notoire que ces pièces proviennent de quelques cloches dans la matière desquelles il existait depuis long temps un précieux alliage qu'on ne s'est pas donné la peine de séparer à l'époque de la révolution. »

— Par une circonstance assez singulière, l'*Almanach royal*, qui vient d'être publié, ajoute au nom des députés les fonctions qu'ils remplissent, autres que celle de députés; on remarque que, sur 459, 213 remplissent des emplois salariés ou qui leur ont attiré des faveurs du gouvernement.

La chambre des pairs compte 252 membres aujourd'hui vivans, dont 150 ont été nommés par la branche aînée et 102 par la branche cadette.

L'un de ces derniers, M. Cousin, le philosophe, occupe, toujours d'après l'*Almanach royal*, dix places rétribuées. Le pauvre homme!

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

RÉSUMÉ

DU TROISIÈME VOLUME.

Nous avons coutume, à la fin de chacun de nos volumes, de résumer d'une manière rapide les matières que nous y avons traitées. C'est à la fois un moyen sûr de les graver davantage dans l'esprit de ceux qui nous lisent, une appréciation générale de la situation des esprits, et une manière excellente de comprendre la nature et de juger l'utilité des travaux qui suivront, par la nature des besoins d'une situation nettement appréciée.

Notre mission allant toucher beaucoup de points, parce que nous vivons en des temps malheureux où la raison humaine, ne connaissant d'autre frein qu'elle-même, a presque tout méconnu ou défiguré, nous sommes bien obligés de négliger certaines faces de la question générale, au profit de certaines autres, qui sont plus spécialement en discussion. Nous croyons même que c'est en cela surtout que la presse peut être d'un secours plus puissant et d'une utilité plus réelle, comme ces troupes légères qui se portent suivant les circonstances d'un point sur l'autre, pendant que les troupes de réserve restent immobiles, jusqu'au moment de décider la victoire par une forte attaque.

Lorsque nous commençâmes nos travaux, il y a près de deux ans, les circonstances n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. A peine sortis des commotions qui avaient renversé un trône et menacé la France d'une nouvelle guerre civile, les esprits étaient inquiets et irrésolus. Les calomnies, à l'aide desquelles on avait amassé tant de haines et de préventions contre le clergé, pendant les quinze années de la Restauration, avaient laissé des traces profondes dans les masses; et, malgré l'amélioration qui se faisait remarquer déjà dans l'opinion, l'indifférence était encore grande et la position du clergé incertaine; difficile et agitée. Nous nous proposâmes alors un double but: à savoir, de travailler efficacement à déterminer ce mouvement de réaction que nous commencions à apercevoir

dans les esprits, en réhabilitant ce que l'indifférence et l'impiété avaient laissé tomber ou abattu de l'histoire du catholicisme, de son action sur la civilisation du passé; ensuite de redonner au clergé la foi de l'avenir, en lui montrant les intelligences brisées cherchant de toutes parts un lieu de repos, après tant d'agitations, et commençant à se tourner déjà vers le calme des enseignemens chrétiens.

Tel fut notre point de départ et le double sens dans lequel nous n'avons pas cessé de travailler depuis cette époque. Nous avons successivement parcouru la plus grande partie des questions contemporaines, dont la solution occupe la génération présente, et il en est peu que nous n'ayons éclairée de la lumière des doctrines catholiques. Nous n'avons pas sans doute la prétention de croire que nous avons inspiré à toutes les âmes la conviction qui anime la nôtre; mais nous espérons que ceux de nos lecteurs qui ne pensent pas comme nous et qui ont suivi nos travaux dans toute leur étendue, auront au moins fini par se dire que les questions qu'ils avaient regardées jusques-là comme résolues contre le catholicisme n'étaient pas mûres encore; que les catholiques auront peut-être trouvé quelques motifs nouveaux de s'attacher davantage à leurs croyances; et que le clergé enfin, averti à temps des erreurs qui partent de la capitale pour corrompre les provinces, fixé sur la tournure particulière des esprits irréguliers de notre temps, aura rencontré çà et là dans les colonnes de la *Dominicale* quelques bonnes idées, que son zèle et sa sagesse feront germer et croître, pour la plus grande gloire de l'Eglise et le bien du pays.

Depuis cette époque, les événemens ont marché, les circonstances ont changé, et la réaction, qui ne faisait que de poindre encore, s'est déterminée dans l'espace de ces deux années. Nous avons expliqué dernièrement dans quel sens nous la comprenons, les obstacles qui s'opposent à son entier développement, les causes secondaires qui viennent se

mêler à la cause générale de cette désertion des théories de l'école encyclopédiste, et l'opposition que nous rencontrons dans certains organes de la presse relativement au jugement que nous en portons. Toutes les préventions ne sont pas détruites, nous le savons; toute l'impétuosité n'a pas disparu; parmi cette foule nombreuse que les stations du carême ont rassemblée autour des chaires chrétiennes de la capitale et des provinces, se trouvaient bien des hommes indifférens ou hostiles, bien des cœurs arides sur lesquels la semence de la parole est tombée comme sur la pierre de l'évangile. Mais n'était-ce pas pourtant quelque chose de bien frappant et de bien significatif que ces milliers d'auditeurs de tout âge et de toute condition venus pour entendre la prédication d'une doctrine que deux ou trois ans plus tôt ils poursuivaient de leurs sarcasmes! Et n'est-il pas permis d'espérer que ce mouvement, commençant, il y a deux ans, par la cessation des attaques violentes contre le catholicisme, par la réhabilitation des idées chrétiennes dans le domaine de l'histoire, de la littérature, de la poésie et des arts, et arrivant dans les églises au carême dernier, continuera de se propager, de s'étendre, de se fortifier, s'il est excité et soutenu, comme il doit l'être.

Nous avons compris aussi que cette situation nouvelle nous imposait des devoirs nouveaux et l'obligation de modifier nos travaux dans le sens des nécessités de cette situation. Le troisième volume de la *Dominicale* contient le résumé de nos idées sur ces points spéciaux. Puisque nous commençons par admettre en fait qu'une réaction religieuse existait dans les idées et commençait à se traduire dans les actes, il fallait donc tourner tous nos efforts vers le choix des moyens les plus propres à fomentier cette réaction, et pour cela distinguer ce qu'il y a de particulier dans la forme des attaques contemporaines contre la religion, afin de modifier la polémique parallèlement à ces attaques. Deux articles consacrés à la *polémique catholique* ont, nous le croyons,

éclairci ces différens points et fixé les esprits sur deux innovations dont l'une est condamnable, et l'autre non seulement permise, mais nécessaire et dans l'usage constant de l'Eglise elle-même. La première porte sur l'objet même de l'enseignement catholique, et doit être repoussée, parce qu'elle s'attaque au fonds même des choses qui sont invariables par cela seul qu'elles sont vraies, et parce qu'il n'a jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui d'opposer une barrière aux nouveautés et de se tenir dans les voies tracées et suivies par la tradition. La seconde s'arrête à la forme de la polémique et aux moyens de propagation, et celle-ci est subordonnée aux circonstances. Venus en des temps qui ne ressemblent pas aux nôtres, les Pères ne furent être préoccupés que de l'explosion des doctrines spiritualistes qui cherchaient à envahir les doctrines révélées. Ils se bornèrent donc à défendre les dogmes contre les schismes et les hérésies du temps, et à veiller, pleins d'ardeur et de foi, à la porte des traditions. Les apologistes des siècles suivans les imitèrent, et ceux du dix-huitième siècle se bornèrent aussi à venger les saintes écritures des blasphèmes de l'école encyclopédiste. Aujourd'hui la question est plus compliquée qu'elle ne l'était alors: aux attaques anciennes ont succédé des attaques nouvelles, dont la nature, la forme, et la diffusion ne sont plus les mêmes. La presse périodique est devenue le levier le plus actif de démolition; et les mauvais principes qui, renfermés autrefois dans les livres, ne parvenaient qu'au bout de quelques années au sein des masses, colportés maintenant dans des milliers de journaux, peuvent remplir chaque jour les plus petites localités et produire leur incendie sur tous les points du pays à la fois. Que l'on dispute sur la convenance ou les calamités d'une pareille situation, que les esprits s'en alarment ou s'en réjouissent, peu importe, ils n'y changeront rien.

Voilà pourquoi nous avons mis en première ligne des moyens de propagation qu'il convient aux catholiques d'employer, ce même instrument de la

presse périodique, qui a produit tant de bouleversemens, et qui, purifié, moralisé, peut produire tant de grandes choses. La presse périodique, dans la discussion des intérêts religieux, c'est une innovation réelle dans la polémique catholique; mais elle est de la nature de ces innovations qu'il faut bien se garder de rejeter, parce qu'elle ne détruit pas les moyens ordinaires de propagation et de défense consacrés par la tradition, et qu'elle leur est au contraire d'un immense secours. Ayant pour objet spécial de détruire les erreurs à mesure qu'elles naissent et de combattre les préjugés, elle lève les obstacles, elle signale et prévient les écarts, elle rapproche du christianisme, et détermine à l'étudier. Elle s'adresse en outre à toutes sortes d'esprits, peut renverser toutes sortes de préventions, et par cela même qu'elle n'a pas de méthode fixe et absolue, elle jouit d'une liberté, d'une aisance que la prédication ne comporte pas, et dont elle se sert fructueusement pour enlever les masses, en parlant tour à tour à l'imagination, au cœur, à la raison. Voilà aussi pourquoi nous avons poussé les catholiques à entrer franchement dans une voie que l'Eglise venait d'accepter, par la distinction flatteuse et méritée accordée au doyen de la presse religieuse en France; que nous avons cherché à faire comprendre à la presse des provinces si active, si dévouée, si utile, et déjà si remarquable, la nécessité d'appuyer ses théories politiques sur une base religieuse, et de défendre avec la même énergie, le même talent, le trône et l'autel. Ces considérations ont occupé beaucoup de place dans nos travaux de ces derniers temps; et la manière dont elles ont été accueillies en prouverait seule suffisamment l'importance et l'actualité.

Quelque puissante que puisse jamais être cette force de la presse appliquée à la défense et à la propagation du catholicisme, il est certain néanmoins que, seule, et privée de l'appui de la méthode ordinaire des enseignemens chrétiens, elle ne produirait pas de grands fruits. Nous ne sommes pas dans un

temps où la puissance de la parole, en particulier, ne doit être comptée pour rien; la mission du prêtre est plus que jamais importante, et jamais aussi la position du clergé n'a eu plus besoin d'être assise, fixée, et placée dans une sphère qui le mette à l'abri des tentatives mauvaises qui pourraient paralyser et détruire son action, dans le moment où elle est si nécessaire. Depuis la révolution de 1830, cette position morale du sacerdoce s'est améliorée sans nul doute. Sa mission ne va plus se heurter à autant de préjugés, de haines, et de préventions. Renfermée dans ses temples et se bornant à remplir les devoirs de son ministère de paix et de conciliation, le clergé, qu'avait compromis la prétendue protection de la restauration, a reconquis, en se retirant du mouvement des choses politiques, le respect des populations.

Le croirait-on? l'opposition qu'il rencontre aujourd'hui ne vient plus de la part des masses, mais de la part du pouvoir, et cette funeste guerre se manifeste à chaque instant par des attaques d'autant plus honteuses et impolitiques, qu'elles se font pour ainsi dire dans l'ombre et qu'elles frisent la persécution sans y arriver; c'est une mauvaise queue des passions et de l'intolérance libérales. Nous, qui avons une si grande conviction de la nécessité de l'intervention du clergé dans la solution de la question sociale, nous devons naturellement le défendre du côté où il était attaqué, c'est-à-dire du côté du pouvoir. Cette polémique tient aussi une grande place dans notre troisième volume; et nos lecteurs en auront compris la nécessité. Nous avons par-dessus tout appelé l'attention du pays sur la convenance de placer le clergé, par une dotation fixe et une fois votée, hors du scandale de ces discussions financières de chaque année, que les hommes, séparés systématiquement des croyances de la majorité, ne laissent jamais passer sans jeter l'insulte du haut de la tribune nationale, à la foi de trente deux millions d'hommes, et qui placent le sacerdoce sur la même ligne que le dernier

employé des douanes ou de l'octroi. Et nous devons d'autant plus nous féliciter de notre persistance sur ce point spécial, qu'une proposition formelle doit être faite à la prochaine législature par un des jeunes membres de la chambre, dont le brillant talent est le moins contesté.

En comparant ce troisième volume avec les deux qui l'ont précédé, on verra donc que nous avons constamment tenu vers le même but, quoiqu'en suivant une voie différente. Au moment où la réaction ne faisait que poindre encore, nous développions le côté poétique et civilisateur du christianisme, nous le montrions empreint partout sur notre sol, dans nos lois, dans nos mœurs, dans nos institutions, dans nos monumens, dans nos arts. Lorsque la réaction eut pris un caractère plus ferme et plus net, nous avons cherché les moyens qu'il faudrait employer pour mettre à profit cette bonne disposition des esprits, et nous y avons poussé tous les hommes de bien et d'action par le peu de talent, de force, et d'influence, dont nous pouvions disposer.

Nous n'avons cependant pas non plus négligé les autres parties du programme que nous nous étions proposé de remplir. La littérature, les arts, l'industrie, l'économie politique et sociale ont tour à tour occupé une place notable dans nos colonnes. Des *Nouvelles*, où nous avons constamment cherché à embellir une pensée morale des charmes d'une diction pure et élégante, ou à peindre une époque historique en mettant en scène les personnages qui la résumant pour ainsi dire, par la trempe de leur esprit, par leurs actions, ou l'influence de leur position, ont été offertes à nos lecteurs comme délassement de graves considérations. Nous avons pareillement soumis à une critique sans passion les ouvrages religieux, philosophiques, littéraires et historiques les plus remarquables qui ont paru pendant les six derniers mois qui viennent de s'écouler.

Sans nous montrer hommes de parti, nous avons jugé dans notre *Revue politique et administrative* de chaque se-

maine, les événemens politiques à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est une forte et grande position que celle qui, élevant l'intelligence et la pensée au-dessus de la sphère des opinions, fait qu'on les domine toutes, et qu'on se place comme arbitres au-dessus de leurs disputes; et c'est aussi celle que nous avons cherché à occuper. Le bien, quel que soit sa source, a droit aux hommages de la raison, de même que le mal trouve sa condamnation dans une conscience incorruptible. A cet égard, nous pouvons répondre au moins de nos intentions. Le bien, nous l'avons cherché en ce qui concerne l'ordre moral et la prospérité matérielle; et ce n'est pas notre faute si nous l'avons rencontré si rarement dans un état de choses qui, par la nature même et l'opposition qu'il soulève de toutes parts, se trouve constamment repoussé de toute amélioration et de tout progrès. Le mal, nous l'avons signalé sans passion, mais avec l'énergie et la franchise que commandent l'équité et l'indépendance; car la justice humaine, dirigée par la justice de Dieu, est ferme et inflexible quant au maintien des lois du monde moral, mais indulgente et miséricordieuse dans leur application.

Tels ont été en résumé les travaux des six derniers mois. Sans rien préjuger de leur influence sur l'opinion, nous aimons à croire néanmoins qu'ils n'ont pas été tout-à-fait inutiles et sans aucune portée. L'accueil flatteur dont le clergé et les catholiques continuaient de nous honorer, prouve au moins qu'on apprécie nos efforts et nos bonnes intentions, et nous impose l'obligation de le mériter davantage.

DES PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU.

Les processions de la Fête-Dieu à Paris se sont faites cette année encore dans l'enceinte des églises. En d'autres villes plus heureuses, elles ont été rétablies et se sont faites par les rues, comme avant 1850. A Lyon, l'autorité

avait accordé une heure avec la protection de la police, mais sans l'intervention de la force armée. A neuf heures du matin, les processions devaient toutes être rentrées dans leurs églises respectives, et ne pouvaient occuper que la moitié de la voie publique, l'autre moitié demeurant réservée à la circulation : c'était une sorte de juste milieu qui n'a satisfait personne, comme toutes les demi-mesures. A Bourges, une pétition avait été adressée au maire de la ville, tendant à obtenir la sortie des processions. Cette pétition, signée en moins de huit jours par la presque totalité de la classe ouvrière et des commerçans, ainsi que par beaucoup de notabilités, était modérée, sage, et dégagée de tout esprit de parti. Quand le maire eut connaissance de cette pétition, il en référa au préfet, qui, de son côté, crut devoir en écrire au ministre. Celui-ci reconnut le droit invoqué par les pétitionnaires, et répondit qu'il permettait la sortie des processions, si toutefois l'autorité locale n'y voyait aucune occasion de troubles. Les habitans pensaient donc tout naturellement que leur demande serait accueillie favorablement, et faisaient déjà de nombreux et brillans préparatifs, lorsqu'ils apprirent que le maire avait pris sur lui de rejeter de son autorité privée, et contrairement aux vœux de tous ses administrés, une demande aussi juste que raisonnable.

C'est-à-dire que, par le fait, la foi de la majorité est soumise aux caprices de l'administration et à l'arbitraire de cette foule de fonctionnaires qui remplissent les emplois publics, la plupart étrangers aux localités, qui ne connaissent rien des sentimens et des mœurs des populations, et n'ont aucune raison de ne pas heurter leurs sympathies. Ce qui fait qu'un acte réputé bon, juste sur un point du pays, est regardé comme mauvais et injuste sur un autre, les volontés individuelles faisant la loi, et le caprice tenant la place de la morale et de l'équité. De là tant de choses contradictoires et tant de mesures choquantes. L'opinion s'en émeut, la con-

science s'en indigne, les cœurs sont froissés, et le désordre se perpétue au sein de la société. Pourquoi empêcher les peuples de donner à certaines époques des manifestations publiques et solennelles de leur foi? Il n'y a que les gouvernemens mauvais qui redoutent les réünions des populations, et que les pouvoirs persécutateurs qui les empêchent. Des hommes qui se rassemblent pour prier en commun ne sont point dangereux pour la tranquillité publique; ils donnent même les gages les plus sûrs de leur amour pour la paix, en ne craignant pas de se montrer publiquement les fidèles d'une religion toute de charité et d'abnégation.

Bonaparte, de qui l'on peut dire au moins qu'il avait l'intelligence de toutes les grandes choses, l'avait bien compris, lorsque dans un décret du 24 messidor an XII, il ordonnait que les troupes fussent mises en bataille sur les places où la procession devait passer, et que le poste d'honneur fût à la droite de la porte de l'église par laquelle la procession devait sortir. Légalement, il n'y a que très-peu de localités dans lesquelles on puisse élever des difficultés contre la sortie des processions; car si, aux termes de l'article 45 des articles organiques de la Convention du 26 messidor an IX, aucune cérémonie religieuse ne doit avoir lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés aux différens cultes, il fut décidé au mois de prairial an XI, que cette disposition ne s'applique qu'aux communes où il existe une église consistoriale approuvée par le gouvernement. Or il faut six mille âmes de la même commune pour l'établissement d'une pareille église.

Reste donc la question d'ordre et de tranquillité publique, mauvaise raison sur laquelle s'appuient d'ordinaire les tyrannies municipales. Il est certain que dans la totalité des villes de France les processions publiques ne suscitaient aucune espèce de troubles que la police ne pût parfaitement prévenir. Les personnes religieuses forment encore, Dieu merci, l'immense majorité.

La réaction a gagné tout le monde plus ou moins; elle a réveillé la foi dans le cœur des uns, dissipé les préjugés et la haine dans celui des autres. La très-petite minorité, qui flotte comme l'écume au-dessus de la société, et qui en constitue la partie gangrenée, n'oserait pas se compromettre contre la force publique, la foi ou la tolérance des populations. Pour la plupart de nos grandes villes, le jour de la Fête-Dieu était non-seulement un jour de religion, mais un jour de fortune : les dépenses souvent somptueuses auxquelles donnaient lieu les cérémonies du sacre, faisaient du bien au commerce et à l'industrie. D'un autre côté, les étrangers ou les voisins qu'elles attiraient faisaient refluer des capitaux dans les villes. Tous les intérêts y trouvaient donc leur compte, les intérêts moraux et religieux comme les intérêts matériels, sans danger et sans trouble pour le pays; et c'est là ce qui condamne doublement la conduite des autorités locales qui refusent encore de se rendre aux vœux légitimes et raisonnables des populations catholiques.

DERNIÈRES PAROLES.

POÉSIES.

Ce livre paraît sans nom d'auteur. C'est un livre d'art, et cependant il excite un intérêt qui s'attache rarement aux ouvrages de ce genre. C'est que la situation exceptionnelle du jeune poète, le genre de vie étrange que la souffrance lui a imposé s'y reflètent à chaque page et que, sous la hauteur et la sévérité du talent littéraire, il y a quelque chose du charme des *mémoires*. C'est aussi qu'il n'est pas un lecteur un peu lettré qui ne rétablisse le nom de M. Antoni Deschamps au bas de chaque pièce, tant le style si caractérisé du traducteur de Dante se retrouve dans les *dernières paroles*. Il n'y a point d'*incognito* pos-

sible pour les vrais poètes. D'ailleurs ce qui lèverait toutes les incertitudes, c'est une pièce portant pour dédicace : A mon frère Emile. *Les deux frères* explique tout, et le nom d'Emile Deschamps unit ses rayons à celui d'Antoni.

Il ne nous appartient pas de discuter les motifs de cet anonyme; ils sont d'une nature trop délicate et trop douloureuse. Atteint d'une maladie dont il ne faut parler qu'avec respect et discrétion (comme le dit d'une manière si intéressante la *rêverie poétique*), l'auteur a vu chacune de ses facultés s'affaiblir peu à peu. Mais au milieu de ce dépérissement de son âme le côté poète a gardé sa sève et n'en a paru que plus fleuri. Le livre qu'il publie est un phénomène psychologique, en même temps qu'un des beaux ouvrages de l'époque.

Ce recueil s'ouvre par des *Études sur l'Italie*. On y reconnaît de suite la première et forte jeunesse d'un poète, et pour ainsi dire, la santé de son âme. L'Italie de M. Antoni Deschamps n'est point ce pays fardé, parfumé, joli, comme l'ont vu tant de gens qui ne savent pas voir : C'est la terre du beau, du vrai, du naturel, comme il l'appelle lui-même dans une de ses délicieuses inspirations. Il comprend l'Italie comme le peintre Léopold Robert; même correction de dessin, même chaleur de coloris, et, sous cette enveloppe brillante, même philosophie.

Puis viennent différentes traductions de Shakespeare et de Pétrarque, miroirs étonnants d'éclat et de vérité, où tout est rendu, depuis les plus grandes beautés jusqu'aux plus minces défauts, qui sont encore une partie de l'individualité de ces maîtres de la lyre moderne.

Les satires qui suivent immédiatement sont d'une âme ardente contre l'égoïsme, la peur et la cupidité, ces trois plaies de la société actuelle; mais elles sont en même temps d'un moraliste chrétien, par le feu de charité qui brille à travers la colère du poète, et par cette haute dignité qui ne permet

jamais d'attaques personnelles et qui ne peut se résoudre à laisser même deviner aucun nom, ni à soulever aucun voile. — Quant aux élégies, cette troisième partie du volume, l'analyse donnerait une bien faible idée du charme douloureux qu'on éprouve en les lisant. Il y a là quelque chose de cette magnifique tristesse de *Job*, et de cette résignation attendrissante de Silvio Pellico, et je ne sais quel accent de mélancolie sincère qui est un cri de souffrance et non cette plainte coquette, fade ou prétentieuse, que l'on retrouve dans tant d'autres recueils.

Depuis quatre ans entiers je ne suis plus, mon Dieu !..
Comment est-ce que je vis, en quel temps, en quel lieu ?

.....
Nous fûmes élevés par une sainte femme.

.....
Et maintenant je vis avec des insensés,

.....
Ils ne comprennent pas que je suis un d'entre eux
Et, puisque je le sais, un des plus malheureux !

Ces vers appartiennent à des élégies qu'on ne peut lire sans une compatissante admiration.

La poésie de M. Antoni Deschamps est sobre de mots et pleine d'idées et de sentimens. Un phraséologue ferait dix volumes assez substantiels avec la matière de ce seul volume. La naïveté des tours, la propriété de l'expression, la profondeur et la justesse des pensées, telles sont les qualités qui dominent dans les *dernières paroles*. Toutefois nous avons remarqué des défauts qu'une critique impartiale doit signaler : tels sont, par exemple, de la raideur dans les périodes, une concision quelquefois aride, des contrastes quelque fois heurtés, et un dédain pour tout artifice de style et de composition qui va quelque fois jusqu'à l'exagération du *simple*. Quant à ce qu'on appelle la *forme*, M. Antoni Deschamps n'en est jamais préoccupé, il en est trop sûr pour cela ; elle est le riche et souple vêtement de sa pensée.

Finissons par une citation bien courte, mais qui puisse donner aux lecteurs une idée de ces poésies si caractéristiques et d'une pensée aussi élevée que touchante.

Il est un beau tableau de l'Albane, je crois,
L'Enfant Jésus y dort, étendu sur la croix !
Tout homme en le voyant se recueille et l'admire
Essayant l'instrument de son prochain martyr ;
Car ton père le veut, hélas ! divin Enfant,
Ce bois sera bientôt tout couvert de ton sang ;
Et quand ta destinée ici-bas sera mure,
Ce qui fut ton berceau sera la sépulture.
Par là tu nous apprends, ô jeune Rédempteur !
A préparer notre âme au jour du grand malheur ;
Et comme tu le fis en ce monde de boue,
A coucher sur la croix avant qu'on nous y cloue.

SOUVENIRS

DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL.

Mayence, années 1806 et 1813.

Une cité allemande, restée allemande au mépris de la conquête, les efforts infructueux des employés impériaux pour s'introduire au sein des antiques familles du pays, qui ne répondaient que par de courtes et glaciales visites aux avances les plus humbles de la noblesse Napoléonienne : voilà sous quel aspect général m'apparut la ville de Mayence—département du Mont-Tonnerre—quand je la visitai en 1806.

Mayence était alors une sorte de Botany-Bay politique, où la puissance impériale semblait vouloir agglomérer quelques-unes des puissances déchues de la république une, indivisible et *impérissable*, comme on disait en 1793. En effet, trois régicides fameux, trois représentans du peuple, trois *montagnards* y étaient condamnés au supplice de servir un tyran qu'ils avaient oublié d'envoyer à l'échafaud à l'époque de leur terrible dictature. Ces trois *patriotes*, soumis au joug des circonstances étaient Jean-Bon-Saint-André, préfet ; Duhem, médecin en chef de l'hôpital militaire ; Albite, sous-inspecteur aux revues.

Ainsi sur les tréteaux de la foire, les premiers histrions d'une parade endossent, dans la parade suivante, la casaque de paysan, de valet, de geolier, en quittant l'oripeau d'enchanteur ou de matamore.

Jean-Bon-Saint-André, m'assura-t-on en confiance, devait le choix de sa préfecture à la gaité passagère du maître, charmé de faire un mauvais calembourg en envoyant Jean-Bon (*jambon*) le représenter à Mayence. Buonaparte savait d'ailleurs que l'ex-ministre de la religion prétendue réformée, que l'impitoyable orga-

nisateur du tribunal révolutionnaire de Brest serait, en toute occasion, l'exécuteur aveugle de sa volonté souveraine. Il ne se trompait pas. La police fait quelquefois grâce à certains criminels, à la condition d'éclairer la conduite de leurs anciens complices et de les livrer au besoin à la force armée. Ordinairement ces espions-là servent avec zèle et intelligence; car la moindre infraction aux ordres qu'ils reçoivent les replace sous la main de la justice et le glaive de la loi. Chez eux, le passé répond du présent et de l'avenir.

Le lendemain de mon arrivée à Mayence, une dame de mes parentes me conduisit, jeune homme habitué au libre essor, au luxe des salons de la capitale, dans une maison assez chétive, à l'intérieur comme à l'extérieur, en apparence. La compagnie était nombreuse. Les conversations se faisaient à voix basse. Les femmes guindées dans une toilette de mauvais goût et silencieuses, les cavaliers droits, immobiles, et muets derrière leurs fauteuils. Enfin, la maîtresse du logis se lève, marche à pas comptés, présente des cartes. Une partie de revers s'organise. Ma qualité d'étranger, de nouveau venu, me vaut probablement l'honneur d'y figurer, à mon grand désappointement. La raideur, la gêne que j'avais remarquée en entrant, s'assied à la table avec mes partners. En face de moi, je remarquai le prototype de la laideur humaine, un quidam décoré de la Légion-d'Honneur, âgé d'environ soixante ans, le teint bilieux, terreux, les joues haves, l'œil pénétrant, l'air sombre. Il ne desserrait pas les dents, sauf pour les nécessités du jeu. Qui le croirait? j'eus la pensée bizarre d'animer cette figure impassible et me voilà débitant avec l'aplomb d'un jeune parisien en province quelques plaisanteries, tant bonnes que mauvaises, empruntées à la dernière chronique élégante et littéraire. Mes voisins, surtout ma bonne introductrice, paraissaient au comble de l'embarras. Mon vis-à-vis, au contraire, prêtait l'oreille et se déridait insensiblement. Je triomphais. Tout-à-coup, ma parente, lassée de me pousser le bras, de me faire signe, dit avec une accentuation marquée : « Prenez donc garde, mon ami, *monsieur le préfet* vient de jouer. »

Ce vicillard, à figure ingrate et sinistre, était Jean-Bon-Saint-André.

Pour Albitte et Duhem, je les rencontrai dans une réunion d'apparat. Duhem

dans la vigueur de l'âge et d'épaisse corpulence, croyait toujours être à la tribune de la convention. Ennemi déclaré des prêtres, il déclama ou plutôt il mugit contre eux, en ma présence, ni plus ni moins que quinze années auparavant. Quels poumons avait cet énergumène! quel geste rude et dominateur! C'était un Mirabeau de carrefour.

Mais vous eussiez vainement cherché sur les traits et dans les manières d'Albitte, le plus jeune des trois régicides, le fougueux missionnaire des départemens de l'Ain et du Mont-Blanc, le dénonciateur de la *superstition*, le confiscateur des châteaux, qui, seul au milieu d'un public immense, osa protester contre un hémistiche, devenu célèbre, dont la simplicité servirait au besoin à peindre tout une époque ;

Des lois et non du sang!

Le tigre s'était fait agneau. Rien dans le sous-inspecteur aux revues ne trahissait le républicain acerbé. Affectant la modestie, la distraction, la grâce, l'urbanité aristocratique, il composait de charmants bouquets à Chloris, de délicieux anagrammes, de petits quatrains mignons, de timides impromptus que discrètement il glissait dans le ridicule ou sous la serviette des dames. Albitte enfin était le Dorat, le Voisenon des sous-inspecteurs aux revues. Sans cesse on l'entendait se plaindre de l'estomac, de la tête, des nerfs. Il se disait sensible et frêle à l'excès. Le pauvre homme! J'en eus pitié.

Ces administrateurs de haut et bas étage ne cessaient d'écrire à leurs patrons de la capitale que le département du Mont-Tonnerre était dévoué corps et âme à l'ordre de choses, en d'autres termes, à l'empereur ainsi qu'à son *auguste* dynastie. Ce qui signifiait, il y a trente ans de même qu'aujourd'hui : « Nous sommes les chauffeurs de l'enthousiasme populaire, nous en entretenons le feu sacré. Donnez nous vite en récompense de l'or, beaucoup d'or, et des baronies, et des cordons, et des sinécures. »

Inutile, je crois, d'observer que le culte impérial absorbant toutes les facultés de ses adorateurs, la religion chrétienne, la religion de l'immense majorité des Français, était tolérée plutôt qu'honorée sur les bords du Rhin. On y possédait pourtant de bien respectables prêtres, parmi lesquels je regarde comme un devoir de citer Monseigneur Louis, évêque de la ville.

Tandis que les brillants équipages du général L***, recruteur naguère sur le quai de la *Ferraille*, ébranlaient le sol et réjouissaient les ambitions au régime par l'espoir d'arriver bientôt, à pareille fortune, la plus que modeste voiture brune de l'évêque, trainée par deux chevaux de louage, lentement conduite par un vieux serviteur, parcourait les rues étroites, les quartiers déserts. A force de donner, le prélat ressemblait en quelque sorte aux pauvres dont il était la consolation et l'appui.

Au mois de septembre de cette année 1806 — le 28, si ma mémoire est fidèle — l'empereur, sur le point d'entamer la campagne de Prusse et de Russie que Frédéric Guillaume devait payer de sa couronne et de la perte d'une épouse chérie, l'empereur fit son entrée à Mayence. Placés à leur balcon, le plus en évidence possible, le ban et l'arrière ban des commis impériaux eurent le chagrin d'apercevoir les fenêtres des habitans, même celles des juifs, exactement fermées à l'instant solennel. Par bonheur ou par calcul, Napoléon traversa la ville au grand galop, sans ouvrir les portières de sa voiture. Le lendemain il était en Allemagne.

A peine donc fut-il permis aux fonctionnaires du département, perdus dans la foule des princes, des maréchaux, des aides-de-camp, des écuyers, des préfets du palais, des chambellans, des huissiers, des pages et des troupes, de ramper jusqu'aux marches du trône, de les frapper du front et de disparaître. L'empereur, préoccupé de sa vaste entreprise, reçut pour la forme l'hommage de ses fidèles sujets, sans les apercevoir du haut de son génie, sans les aumôner d'une parole attendue comme un oracle. Ils ne manquèrent point toutefois d'exalter la prodigieuse mémoire du héros, sa présence d'esprit, ses mots sentencieux, plus extraordinaires encore.

Cependant Mgr l'évêque, doux et humble de cœur, à l'exemple de son divin maître, au lieu d'obéir à l'étiquette, après le léger mouvement de tête qui le congédiait à son tour, s'avança droit et ferme à deux pas du favori de la victoire: Que voulez-vous? dit-il d'un ton brusque, en jetant à l'audacieux l'éclair de son regard. — Sire, pour les pauvres, s'il vous plaît? Telle fut la réponse du ministre de Jésus-Christ.

Napoléon estimait tous les genres de courage, et souvent accueillait une sup-

plique fondée en droit. Il trouva la demande de l'évêque juste, naturelle, dans leur position respectueuse. Aussitôt, par une action respectueuse et familière, touchant le bras de son interlocuteur, il l'attira loin du cercle, pour mieux l'entendre. L'entretien se prolongea. Les courtisans comptèrent dix minutes qui leur semblèrent un siècle. Oh! que ces instans fugitifs adoucirent de maux, séchèrent de pleurs! Long-temps Mgr Louis distribua jusqu'aux extrémités de son diocèse, les largesses de César, et glorifia Dieu, qui daignait le choisir pour les répandre.

Sept ans après la scène que je viens d'esquisser, l'exécuteur des arrêts de la Providence voulut franchir les limites qu'elle avait posées devant son orgueil. Dans la ligue des princes du Nord, l'homme du *Destin* (1), dédaigneux des prédictions du vulgaire, ne vit qu'une précieuse occasion de briser les sceptres rivaux. Moscou fut l'écueil de sa fortune, le tombeau de ces vieilles phalanges d'Italie, d'Egypte, d'Allemagne, l'honneur et l'effroi de l'Europe. Elles succombèrent, hélas! aux atteintes d'un climat inexorable, poursuivies en colonnes éparses, démoralisées par l'excès de la douleur, non moins que par l'humiliation de la défaite.

La ville de Mayence eut peine à reconnaître ces débris de nos troupes, naguère brillantes d'ardeur et d'éclat, avec leurs uniformes en lambeaux, couvertes de cicatrices, dévorées par la fièvre. Les uns, à l'aspect de la patrie, éprouvent une émotion qui s'exhale dans un dernier soupir; les autres, plus infortunés, insensibles à la joie comme à la souffrance, la raison perdue, se traînent machinalement sur la route, véritables fantômes de leur gloire éclipsee!

L'égoïsme, qui gouverne le monde dans les temps ordinaires, est trop odieux pour se produire à la face du soleil dans les circonstances critiques de la vie des nations. Les hôpitaux, les édifices publics ne présentaient point assez d'espace; les maisons particulières servirent aussitôt de succursale. Chacun prodigua des soins, des secours au courage malheureux. Toujours assurée du triomphe quand l'heure est venue, la fraternité chrétienne reprit ses droits.

Il était réservé à quelques misérables de

(1) Nom que Bonaparte se donnait à lui-même

faire exception à la sympathie commune.

Un assez grand nombre de malades reçus dans les écuries de l'empereur, en sont à l'improviste arrachés. En vain ils joignent des mains suppliâtes, montrent leurs plaies fétides, gages d'une fin prochaine : on ne les écoute pas. Tableau déchirant ! les braves qui versèrent leur sang pour le pays sont jetés pêle-mêle dehors, comprenez bien, dans la rue. Et pourquoi cette barbarie ? Quelle nécessité invoque-t-on ? cette nécessité, c'est le retour de Napoléon. On l'attend. Arrière donc, blessés, agonisans, échappés par miracle au froid de trente degrés, à la lance des Cosaques, aux embûches des Juifs. Place aux chevaux de l'empereur !

Mais, dit l'Écriture : « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas. » L'iniquité venait d'être commise, et déjà la charité réparatrice accourait à son poste. Mgr Louis, accompagné des jeunes séminaristes, relevait, emportait à bras les pauvres militaires au palais épiscopal. Non, jamais cortège royal ne déploya tant de pompe, n'excita de si vifs transports, que cette longue file de serviteurs de Dieu chargés du poids de leurs frères, échangeant tout bas avec eux de tendres paroles, auxquelles s'unissaient les bénédictions et les sanglots de la multitude.

Napoléon, apprenant la conduite du vénérable pasteur, se rappela l'entretien de 1806. Il ne fut pas surpris ; car il savait apprécier la vertu.

Mgr Louis reçut de S. M. une tabatière enrichie de diamans.

Le soir même elle était convertie en numéraire et distribuée aux pauvres.

Peu de jours ensuite, l'inépuisable charité de l'apôtre recevait une récompense bien plus magnifique, prix de soixante ans de travaux : le Seigneur daignait l'appeler à lui. L'évêque de Mayence, atteint de la maladie contagieuse qui commençait à sévir, par suite de l'encombrement des malades dans une ville cernée de toutes parts, voyait son lit funéraire entouré de femmes, de vieillards, d'enfans en pleurs : et l'évêque les consolait. On eût dit qu'il allait vivre, et qu'eux étaient près de mourir.

Tandis que l'ame du prêtre s'élance au séjour de lumière et d'immortalité, une autre ame frémit de quitter son enveloppe terrestre. Jean-Bon-Saint-André, couvert d'une sueur froide, ses cheveux blancs et rares collés à ses tempes creuses, git aban-

donné du médecin et de ses propres domestiques, sur un lit de bois d'acajou en forme de tombeau, qu'enveloppaient la mousseline et la soie artistement drapées.

A l'heure suprême, cet homme redoutable aux populations, cet homme dont un caprice, un froncement de sourcil dictait la sentence d'un tribunal révolutionnaire, et faisait dresser l'échafaud sous ses fenêtres pour couronner l'ivresse du dessert, ce matérialiste, ce philosophe, violemment torturé par la contagion mayençaise, expirait plein de terreur et d'épouvante.

Avec le sentiment de son état désespéré, sans doute le baron impérial avait le ressouvenir des forfaits de sa dictature républicaine ; car il s'écriait d'une voix déchirante : Que de sang ! que de sang !

Le même automne 1813, le sous-inspecteur Albitte, employé dans l'expédition de Russie, fut trouvé sur un caisson les yeux horriblement ouverts, la bouche béante. Il était mort de froid et de faim.

Une attaque d'apoplexie foudroyante avait enlevé Duhem dans le cours de l'année 1809.

Après de si hautes leçons, il ne faut point de commentaire. On ne peut que répéter avec saint Paul : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugemens sont incompréhensibles, et ses voies impénétrables ! »

VOYAGE DE DON CARLOS EN FRANCE.

Nous trouvons dans un livre que va publier, sous ce titre, M. Auguet de Saint-Sylvain, quelques détails assez piquans sur le voyage de Don Carlos au milieu de nos contrées.

.....
Nous eûmes, selon l'usage, dans la belle saison des traversées de Brighton à Dieppe, un passage de douze heures ; mais la mer avait de la houle, la lame étoit fatigante, et le roi fut constamment souffrant du mal de mer pendant tout le voyage ; cependant, l'idée de retourner dans ses états dominait souvent son malaise, et chacune de ses pensées étoit un souvenir pour sa patrie et pour ses sujets.

Vers quatre heures, je fis apercevoir au roi les côtes de France, de cette belle

France, berceau de ses aïeux, terre héréditaire de sa famille, et qu'il n'avait connue que par la captivité. Avant de débarquer, j'eus soin de mettre S. M. au courant de toutes les formalités auxquelles il allait être soumis; je voulais éviter la surprise qu'il pourrait manifester, et qui aurait pu nous trahir; les précautions de messieurs de la douane sont peu polies, et si elles offensent les simples particuliers, elles doivent, à plus forte raison, mécontenter les rois que les circonstances y soumettent. J'engageai Charles V à ne faire aucune réflexion, et à me laisser répondre à toutes les questions que l'on pourrait nous adresser.

Nous entrâmes dans le port à huit heures du soir, et, en débarquant, on nous conduisit au bureau de la douane, pour y passer à la visite et y déposer nos passeports.

Le roi me demanda où était situé le château d'Arques, devenu célèbre par le siège qu'en fit Henri IV; je lui montrai sur la gauche de la route les côteaux qui nous le cachaient; le roi me dit en souriant : *Je fais comme mon aïeul, je vais à la conquête de mon royaume.*

Pendant la route, le roi me faisait des questions sur les lieux que nous parcourions et qui lui rappelaient toujours quelques souvenirs; celui de madame la duchesse de Berry vint naturellement sur cette route de Dieppe, où elle avait semé tant de bienfaits; le roi rendait hommage au noble courage de sa parente, et comparait la conduite si différente des deux sœurs, dont l'une sacrifiait tout aux intérêts de son usurpation, tandis que l'autre était venue en France jouer sa vie et sa liberté pour défendre la cause de la légitimité.

Nous allions grand train, et nous fûmes assez heureux pour n'éprouver aucun accident; nous fîmes le trajet de Dieppe à Paris en dix-sept heures. Nous descendîmes à l'hôtel Meurice le 4 juillet, à trois heures du matin. Après avoir pris quelques instans de repos, nous quittâmes l'hôtel Meurice à sept heures, pour aller loger rue de Bourbon, n° 43, chez M. du Suau de Lacroix, alors en Amérique. Son fils, que j'avais rencontré à Londres, à son retour d'une mission importante qu'il avait remplie pour S. M. Charles V, avait écrit au portier de sa maison, que deux Américains de ses amis iraient loger chez lui à leur passage à Paris, et qu'en conséquence, il eût à tenir prêt son appartement pour les recevoir. J'avais engagé M. du Suau de Lacroix à différer de quatre

jours son départ d'Angleterre, et à aller à Gloucester-Lodge, tous les jours, demander des nouvelles de S. M., et confirmer la nouvelle de mon embarquement pour Hambourg. M. de Lacroix, afin d'éloigner tout soupçon, profita de cette circonstance pour conduire à la demeure royale plusieurs de ses amis, qui, après avoir attendu en vain pendant quelques heures dans les salons du roi, pour lui être présentés, s'en retournèrent persuadés que S. M. était malade. On voit que je ne négligeai aucune précaution pour donner le change sur notre voyage. D'ailleurs, comme on connaissait mes relations d'intimité avec M. de Lacroix, on n'aurait pas pu supposer que je fusse parti sans lui pour Paris.

Je m'occupai, sans perte de temps, du visa de nos passeports.

M. Jauge, chez qui je m'étais rendu le matin à huit heures, pour l'avertir de notre arrivée, se chargea de nous procurer une voiture. Il fut convenu avec le roi qu'au lieu de repartir de l'hôtel où nous étions, nous nous rendrions dans l'après-midi chez M. Jauge, et que nous partirions de chez lui.

Nos passeports nous avaient été remis visés; mais une lettre de Londres, que nous attendions, et qui devait nous annoncer si l'absence du roi avait été soupçonnée, retarda notre départ de plusieurs heures; nous ne pûmes avoir cette lettre qu'à sept heures du soir; elle nous annonçait, ainsi que nous en étions convenus, *que la maladie du roi continuait, malgré les soins qu'on lui prodiguait, et qu'on attendait avec impatience des nouvelles des voyageurs.* Décidément, on était dupe de notre stratagème. Lecture faite de cette importante et singulière missive, nous nous rendîmes chez M. Jauge, où la voiture nous attendait.

Nous montâmes dans son appartement, où le roi prit quelques rafraîchissemens.

M. Jauge nous remit alors des lettres de recommandation et de crédit qu'il avait préparées d'avance pour des amis sûrs, qui ont en effet complètement justifié la haute confiance dont ils étaient l'objet.

Le roi avait entretenu M. Jauge le matin d'un emprunt qu'il avait contracté en Angleterre, et l'avait prié de concourir à sa négociation. M. Jauge ne dissimula point au roi que de semblables ouvertures lui avaient déjà été faites par des maisons de l'étranger, et qu'il avait toujours refusé son assentiment, attendu l'absence du roi de son royaume; mais que, du moment

où S. M. daignait lui faire part de son généreux dessein, il se mettait à ses ordres, et prenait l'engagement d'annoncer publiquement cet emprunt, aussitôt qu'il seroit averti de l'arrivée du roi dans ses états. M. Jauge tint sa parole : on sait ce qu'il en advint.

Il étoit huit heures lorsque nous montâmes en chaise de poste. Les rues de Paris avoient cet aspect brillant et animé qu'elles ont toujours par une belle soirée d'été. Les approches de la place Louis XV étoient couvertes d'équipages élégans qui se dirigeaient, en brûlant le pavé, vers les Champs-Élysées et le bois de Boulogne; des jeunes gens à cheval, des promeneurs à pied, donnaient à tout cela un air de fête qui contrastait avec les idées qui occupaient le roi, à qui je montrai la place où étoit tombée, quarante-un ans auparavant, la tête découronnée de Louis XVI. Je faisais remarquer à mon auguste compagnon de voyage que, depuis l'échafaud du roi-martyr jusqu'au simulacre en toile peinte de l'obélisque de Louqsor, plus de vingt projets de monument s'étoient succédés sur cet emplacement ensanglanté, et que sur cette terre, qui sembleroit mandite, nul édifice ne pouvoit durer. « Les révolutions, me disoit le roi, ne sont propres qu'à détruire; elles sont inhabiles à reconstruire; elles ont ébranlé, en quelques années, dans mon pays, cette monarchie espagnole si forte et si puissante, que Charles-Quint avoit léguée à ses peuples, pour mettre à la place une poupée royale. »

Dans ce moment, notre voiture fut arrêtée par une espèce de large char à bancs, surmonté d'un dais en coustil, qui donnoit à ce singulier équipage l'apparence d'une tapisserie. Je jetai mes regards sur cette voiture, pour voir quels étoient les illustres promeneurs à qui notre postillon nous faisoit céder le pas, et je reconnus Louis-Philippe et sa famille, qui alloient à Neuilly. Je saisis subitement le bras du roi, et lui dis : *Tenez, sire, regardez devant vous, voilà votre auguste cousin le roi des Français, qui vient vous souhaiter un heureux voyage!* Charles V mit sa tête hors de la portière, et releva sa casquette pour mieux voir son excellent parent, qui, se méprenant, crut qu'on le saluait, et s'pressa de mettre sa main à son royal chapeau gris, et de s'incliner gracieusement devant sa majesté espagnole; la reine Amélie et les princesses ses filles, imitèrent la politesse de leur père; madame Adélaïde

seule, comme par instinct, conserva sa figure sévère et resta comme offensée que son frère rendit un pareil honneur à un *simple voyageur* en chaise de poste. Le roi se prit à rire de bon cœur de la politesse de Louis-Philippe, et me dit tout bas : « Mon bon cousin d'Orléans ne se doute pas que je suis dans ses états sans sa permission, pour aller décliner avec la pointe de mon épée son traité de la quadruple alliance. »

Cet incident nous fit faire de sérieuses réflexions; il y avoit dans cette rencontre une telle singularité de rapprochemens, que nous en fûmes vivement frappés. Les deux principes que représentent Charles V et Louis-Philippe, se heurtant à la même place où la révolution avoit fait tomber la tête d'un roi, offraient un spectacle qui préoccupoit fortement Charles V. Je le tirai de sa rêverie en lui disant gaiement : « Sire, votre cousin Louis-Philippe est heureux; son salut vous a été donné de trop bonne grâce pour qu'il ne vous porte pas bonheur; c'est un heureux présage pour le succès de votre voyage. » Je disais vrai; car il ne nous arriva aucune fâcheuse rencontre.

Pendant la route, le roi reprit sa gaieté habituelle; il y avoit en lui cette espèce de satisfaction que fait éprouver l'accomplissement d'un grand devoir. On voyoit que Charles V ressentait une joie intérieure de la courageuse résolution qu'il avoit prise, et il me disoit, quand je m'intéressais à la fatigue qu'il ressentait d'une mauvaise nuit passée dans un chaise de poste assez dure au cahot : « Mon cher ami, je me console en pensant que, comme mortel, je vais faire mon métier de roi. Les temps où les rois d'Espagne vivaient tranquillement sous les frais ombrages d'Aranjuez ou dans la royale solitude de l'Escorial, sont loin de nous et ne reviendront de long-temps; je crains bien que mon règne ne se passe à guerroyer contre la révolution. Heureux si je puis vivre assez d'années pour réparer tous les maux qu'elle a accumulés sur l'Espagne! »

Le bonheur des Espagnols étoit l'unique sujet des conversations de Charles V; il disoit souvent, avec les larmes aux yeux : *C'est un peuple si bon, si généreux que le peuple espagnol! Personne ne connaît mieux que moi tout ce qu'il mérite de bonheur et de prospérité.*

Nous eûmes peu d'accidens pendant notre route; cependant je me souviens

qu'à Barbezieux, où nous nous arrêtâmes pour déjeuner, il était assez grand matin, et nous pressions la servante, à moitié endormie, de nous mettre notre couvert : c'était une jeune et franche angoumoise, assez gaie et d'un esprit tout gascon. Soyez tranquille, dit-elle à Charles V qui s'impatientait, *dans un quart d'heure vous déjeunerez comme un roi.* — *Vous savez donc comment déjeunent les rois,* lui dit S. M. — *Je pense,* répliqua la jeune fille, *qu'ils doivent bien déjeûner, ils n'ont que cela à faire.*

Ce propos fit rire le prince, qui lui dit : « Nous qui ne sommes pas comme eux, et qui avons des affaires pressantes, nous désirons partir le plus tôt possible. » En effet, nous nous mîmes lestement à table; le roi y fut fort gai, et plaisanta tout le temps du déjeuner, comme Henri IV chez le meunier de Lieursaint.

Le même jour, à une heure après-midi, nous arrivions chez le marquis de Lalande qui, lorsqu'il sut quel hôte nous lui amènerions, fit tous ses efforts pour le recevoir dignement. Aussitôt que le roi fut installé dans son appartement, je priai M. de Lalande d'aller à Bayonne, chercher M. D., afin de prendre des dispositions indispensables de sûreté pour notre entrée en Espagne. Ils revinrent tous deux à cinq heures du soir. Ce pauvre M. D... était ému, tellement préoccupé, qu'il prenait tout le monde pour le roi. Je m'informai auprès de lui s'il lui serait possible de nous procurer des guides pour passer la frontière. Nous sommes trop près du port, disait le roi, pour risquer d'y faire naufrage avant d'y entrer; et le télégraphe me donne de trop vives inquiétudes, pour différer plus long-temps notre entrée en Espagne. Il est indispensable qu'elle ait lieu demain. Après avoir été présenté au roi, il retourna à Bayonne et revint le lendemain de fort bonne heure, nous annoncer que tout était disposé, qu'à dix heures nos guides nous attendraient à un quart de lieue de Bayonne, sur la route de Sarrer. A neuf heures, nous montâmes dans la calèche du marquis de Lalande. Le marquis et sa femme étaient sur le devant de la voiture; le roi, mademoiselle de Lalande et moi dans le fond : le roi à droite, moi à gauche et mademoiselle Lalande dans le milieu. Nous traversâmes Bayonne à dix heures du matin, par le quartier le plus fréquenté de la ville. Arrivés au lieu du rendez-vous, nous n'y trouvâmes que le

baron Bichon et le fils du marquis de Lalande. Nos guides n'y étaient pas. Ils nous firent attendre plus de deux heures; nous nous perdîmes en conjectures pour deviner la cause de ce retard. Mon inquiétude était extrême; mais le roi, toujours calme, cherchait à nous rassurer. Enfin nos guides parurent !....

.....
 Au moment où nous mettions le pied sur le territoire espagnol, un aigle, parti d'un des rochers qui nous entouraient, s'éleva au-dessus de nos têtes, et dirigea son vol vers la Navarre. « C'est d'un bon augure, » dis-je au roi, en lui faisant remarquer » que ce symbole de la victoire semblait » avoir été mis en sentinelle pour saluer » le premier retour du roi d'Espagne dans » ses états. »

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Marche et incidents du procès d'Avril. — Aspect moral de cette affaire. — Question de l'intervention. — Etat des enrôlements. — Progrès de don Carlos en Espagne. — Tentatives révolutionnaires. — Projets de mariage pour le duc d'Orléans avec une princesse du Wurtemberg. — Situation du chef de la famille d'Orléans, par rapport aux partis de la révolution. — Bruits d'un changement dans le ministère. — Nouvelles difficultés du grand procès. — Lettre de M. de Talleyrand à l'institut historique. — Elections de M. Quinette à Vervins en remplacement de M. Sebastiani. — Restauration à Tripoli en Barbarie. — Confirmation de la blessure reçue par Zumalacarrgui.

Nous continuons d'avoir sous les yeux le triste spectacle d'une justice dépourvue de son autorité morale, obligée de remplacer par les sévices de la violence matérielle l'influence qui lui manque. On a vu avec un sentiment profond de dégoût et de tristesse l'audience de la cour des pairs convertie en une arène de pugilat, et les nobles juges encourager du geste et de la voix leurs gardes du prétoire se débattant dans une lutte grossière avec des accusés. Ceux-ci arrachés violemment à leur prison, portés et non conduits au tribunal; là, faisant entendre de véhémentes protestations, demandant à grands cris leur réintégration en prison, s'élançant avec fureur vers la porte d'entrée,

se cramponnant à leurs bancs, puis déchirés, meurtris, terrassés, vaincus dans ce conflit entre eux et les lecteurs : voilà ce que la France a contemplé avec stupeur, ce que les hommes du gouvernement appellent maintenir l'autorité de la loi.

L'autorité de la loi! Mais la loi n'a-t-elle pas pour appui toutes les forces morales et matérielles du pays, lorsqu'elle émane d'un principe généralement admis? Il faut toujours remonter plus haut que la loi elle-même, quand on veut s'assurer de sa puissance. Si l'on voit devant les tribunaux les plus grands criminels fléchir avec docilité devant la représentation de la justice humaine; si la loi leur impose soumission et respect, c'est que leur conscience les avertit que la société entière est partie dans le débat, et que c'est pour elle, et dans son intérêt seul, que la criminalité et la pénalité ont été formulées dans les codes. Il y a là une autorité immense qui subjugué la volonté la plus rebelle. Mais ici de quoi s'agit-il? Toutes les règles de la logique sont renversées. Le principe de la loi est la souveraineté du peuple, c'est-à-dire l'insurrection et l'émeute. C'est en son nom que constitution, royauté, pairie, lui électoral ont été instituées. Les hommes que l'on juge ont tenu dans leurs mains, après les trois journées, le redoutable pouvoir de la force avec lequel ils ont brisé tout un ordre de choses pour en créer un nouveau. C'est donc son propre principe que la chambre-cour des pairs a traduit à sa barre. Pour les hommes de la révolte, leurs juges sont donc aussi des révoltés et des complices; la loi n'est pas l'expression de la puissance sociale, elle n'est plus que l'instrument des vengeances d'un parti. Tout se matérialise dès lors que du côté du juge, comme du côté de l'accusé, les considérations morales se sont retirées; il ne reste entre eux que la force brutale.

Voilà comment l'autorité de la loi, la grandeur du tribunal, la dignité du juge, la soumission de l'accusé ont disparu dans des débats où il n'y a place que pour les passions politiques. La cour a poursuivi au milieu des protestations et des récriminations l'examen des faits de la catégorie de Lyon. Un incident fâcheux, la présence d'un agent provocateur, parmi les ouvriers insurgés, constatée par des témoignages, est venu compliquer la tâche du ministère public. La défense tire un grand avantage de cette particularité. Au total, le procès-monstre est avorté. Si les

accusés de Lyon sont jugés séparément, il n'y a plus d'unité dans l'affaire; si, comme on l'assure, il y a ajournement au mois de décembre, l'impuissance d'arriver à une conclusion est constatée, et les auteurs de cette déplorable entreprise n'en auront retiré que de la confusion.

Il est donc vrai que ce n'est qu'aux principes qu'appartient la force morale, et que ce qui ne s'appuie pas sur eux n'aboutit jamais qu'aux plus tristes conséquences. Il en sera de l'intervention en Espagne comme du procès d'avril, parce que l'intervention ne peut trouver un point d'appui logique. Les enrôlemens annoncés avec tant d'éclat ne sauraient se réaliser nulle part faute d'un mobile. On trouverait bien assez de vagabonds disposés, moyennant un fort salaire, à se mettre au service de Christine; on trouverait des spéculateurs disposés à fournir des armes, des munitions et des équipemens; mais ce qui manque, c'est l'impulsion qui doit venir d'un principe consistant. Or, tout le monde recule devant une entreprise qui n'a ni point de départ, ni but. On ne voit à Madrid, ni le principe monarchique, ni le principe de liberté; royauté et peuple sont avec don Carlos. La légion d'Afrique à Alger ne veut pas quitter le service de la France pour en prendre un qui ne promet ni gloire, ni avantages. Les spéculateurs de Londres demandent qui paiera, et pensent avec raison que si don Carlos arrive à Madrid, il ne remboursera pas les frais d'un enrôlement étranger dirigé contre lui. Christine elle-même, en supposant les chances les plus favorables, ne pourrait satisfaire à de nouvelles charges, elle dont le gouvernement a fait banqueroute aux créanciers anciens, tandis que ceux des emprunts nouveaux sont menacés de ne pas être payés. Enfin, cette sorte d'intervention, conçue par l'oiguel de quelques hommes d'État et appuyée par l'agiotage, tombe dans le désarroi et le mépris général.

Cependant don Carlos poursuit le cours de ses succès; sa sagesse et son courage surmontent tous les obstacles. Bilbao, ce point si important du littoral de la mer, est vivement pressé, Pampelune est presque investi; les troupes de l'usurpation se rendent de tous côtés, et par bataillons entiers, sous ses drapeaux, officiers et soldats. Le télégraphe a apporté la nouvelle d'une grave blessure reçue dans un combat par Zumalacarréguy; rien, jusqu'ici, n'a confirmé ce fait, et, fût-il vrai, on peu-

dire qu'il n'aurait rien d'extraordinaire. Ce général est un héros, mais il l'est devenu par l'inspiration d'une cause toute patriotique, toute nationale, et la même cause, s'il venait à mourir au sein de la victoire, lui donnerait de dignes successeurs.

Cette situation a jeté les gouvernemens de Londres, de Paris et de Madrid dans de grandes perplexités. En perçant les nuages qui enveloppent la politique de ces cabinets, on voit qu'une influence, celle des trois grandes puissances du nord, empêche une intervention directe.

On reconnaît aussi qu'en France le chef de l'État est opposé à une mesure que ses ministres voudraient, et à laquelle ils s'efforcent d'arriver par des voies insidieuses. N'ayant pu faire peur à Louis-Philippe et à la sainte alliance, des succès de don Carlos, leur plan paraît être de les effrayer par le développement de l'esprit révolutionnaire en Espagne. Le cabinet de Madrid, sous la direction de Toreno, travaille dans ce sens. Les plans les plus extravagans se succèdent; on veut exciter le patriotisme des libéraux exaltés, former des juntas provinciales, supprimer tous les ordres monastiques, s'emparer de leurs biens et en donner la moitié au peuple, mobiliser les milices urbaines, proclamer la liberté indéfinie de la presse, etc. Par ces moyens, on arrivera à mettre l'Espagne en feu et la république en présence de la royauté. Et ce sera lorsque ce pays se trouvera dans l'état le plus fâcheux, par suite des excès de l'anarchie, que l'on espère amener l'Europe à consentir à une intervention de juste-milieu.

Aussi chaque jour, l'organe des ministres français, le journal des *Debats*, enregistre-t-il avec le plus grand soin les progrès d'un mouvement révolutionnaire prononcé en Espagne, et ne manque-t-il pas de faire remarquer que partout, dans ce pays, les esprits sont travaillés dans le sens de la révolte. Mais il y a là autant d'inconséquence que de témérité: inconséquence, en ce que le principe de la révolution de juillet étant l'insurrection, on ne comprend pas l'action d'un pouvoir né de ce principe contre l'esprit de révolte en Espagne; témérité, en ce que don Carlos ayant en lui droits, nationalité et popularité suffira à vaincre l'anarchie et à rétablir l'ordre dans son pays, si une force étrangère ne vient pas se placer entre lui et son peuple.

Comment peut-on supposer des vues d'intervention à un prince que sa qualité de Bourbon, seule, doit éloigner d'une

politique dont la conséquence serait de déposséder du trône d'Espagne la descendance de Louis XIV! Son instinct de prince de cette famille doit suffire à Louis-Philippe pour lui inspirer la plus grande répugnance de l'acte inique et violent qu'on voudrait lui arracher. Et s'il est vrai qu'il songe à contracter une alliance de famille avec la maison royale de Wurtemberg, par le mariage de son fils avec une princesse de cette maison, peut-il oublier qu'il existe entre cette puissance allemande et la Russie des liens politiques et des engagements qui ne permettraient pas le mélange d'un alliage révolutionnaire. On assure que le jeune prince s'est rendu en Suisse, où la reine de Wurtemberg et ses filles doivent se trouver; les parens, de part et d'autre, veulent que le mariage soit à la fois de convenance et d'inclination. On peut dire, au surplus, que cette union sera assortie de toutes les manières. Si la maison wurtembergeoise est d'un rang fort inférieur à celui d'un héritier de la couronne de France, elle est parfaitement au niveau d'un duc d'Orléans, et, dans ces termes simplifiés, il n'y a de mésalliance pour personne. Il vaut mieux pour l'avenir du pays, que la branche cadette des Bourbons contracte de tels liens avec un des élémens de la Confédération-Germanique que d'aller chercher ses alliances dans les pays révolutionnés et parmi les familles libérales et usurpatrices.

C'est une remarque qui est à la portée de tout le monde et bien digne d'attention que celle qui est fournie par la conduite du chef de la maison d'Orléans depuis 1830. Elle est très importante dans les circonstances actuelles. C'est qu'à partir du mois de mars 1831, ce prince s'est successivement séparé de toutes les nuances de la révolution qui s'étaient réunies autour de lui et l'avaient reconnu pour chef long-temps avant les trois fatales journées. Ainsi, peu après son avènement à la royauté élue, il a rompu avec les chefs d'émeute et les dresseurs de barricades à qui il avait donné la main. Bientôt il a répudié les idées et les hommes du système révolutionnaire et du programme de l'Hôtel-de-Ville représentés par MM. Laffitte, la Fayette et Dupont de l'Eure. Une fraction de la gauche et le tiers-parti ayant essayé de se faufiler au pouvoir au moyen d'une intrigue parlementaire, il n'a fallu que trois jours pour éclairer Louis-Philippe sur le danger de

sa position, et il a rejeté ces deux nuances qui allaient le compromettre avec l'Europe. Restaient les doctrinaires dont le joug lui pesait, mais qu'il subissait avec résignation parce qu'après eux, il n'y avait plus que les royalistes; et voilà que la question d'intervention le met en dissidence avec eux et qu'il peut arriver qu'au premier jour, poussé à bout par leurs exigences, il y ait une rupture ouverte et qu'il se trouve avoir répudié la révolution tout entière dans ses éléments.

Que peut-il résulter d'une situation pareille, quand elle aura reçu tout son développement? On ne saurait le prévoir; heureusement pour le prince qu'il a un grand tribunal d'appel auquel il pourra recourir dans son isolement des partis, et que la nation française, quand il s'adressera à elle lui prêtera son assistance contre les factions.

Cette disposition personnelle du chef de l'État, accrédite les bruits d'un changement de ministère qui ferait cesser les tiraillemens et les irrésolutions venant du grand procès et de la question de l'intervention. On met en avant le nom de M. le comte Molé; mais lorsque l'amnistie serait proclamée, quand il serait bien décidé qu'on abandonne l'Espagne à ses propres forces, on retomberait dans les nécessités parlementaires. Que faire d'une chambre tout inféodée au système doctrinaire? On la dissoudrait donc! Mais ce parti exige une résolution, une énergie dont peu de caractères sont capables. Aussi se trouve-t-on, à Nemilly, dans une mer d'incertitudes et d'anxiétés, et faute de savoir s'arrêter à une détermination et à un plan on laisse se prolonger indéfiniment une situation que l'on regarde comme intolérable.

Ce qui confirme ces bruits, c'est que l'on sait que le grand procès a fait naître entre les hommes du pouvoir des querelles qui, quoiqu'elles aient le voile du comité secret, n'en ont pas moins eu quelque retentissement au-dehors. L'affaire du Luxembourg est une de ces choses dont tout le monde revendique l'honneur lorsqu'elles réussissent, que personne ne veut avoir faites lorsqu'elles échouent. On serait assez d'accord, cependant, pour en rejeter la faute sur MM. Persil et Martin du Nord. M. Pasquier témoigne assez hautement ses regrets d'avoir cédé aux insinuations de M. le garde-des-sceaux quant à la question des défenseurs. Malade en réalité ou en supposition à la suite

de l'audience de mardi, le président de la cour des pairs a fait remettre à mardi la suite des débats. On conjecture qu'il a voulu donner au pouvoir royal le temps de prendre en considération les objections et les observations qu'il a crû devoir présenter.

Après des deux grands drames qui se jouent en Navarre et au Luxembourg, que sont quelques incidens qui passent comme des ombres et sur lesquels l'attention publique s'arrête à peine un moment? On a souri au passage de la lettre de M. de Talleyrand adressée à l'Institut historique, et dans laquelle, en acceptant le diplôme de membre de cette société, il dit que s'il n'a pas écrit l'histoire il a du moins beaucoup fait pour elle. C'est là de l'esprit d'à-propos; mais M. de Talleyrand ne s'inquiète-t-il pas un peu de ce que l'histoire fera pour lui?

Le remplacement comme député de Vervins de M. Sébastiani par M. Quiette, candidat de la gauche est aussi un bien petit événement dans les circonstances présentes. Ceci est encore un désappointement pour un des coryphées de la révolution de juillet. M. Sébastiani, vieux général de l'empire, n'est point maréchal de France; ancien ministre, il n'est point pair; l'un des chefs de l'ancienne opposition, il n'est plus député. Vanité des vanités!

Une restauration en Barbarie doit donner l'espoir que cet exemple édifiant sera suivi dans les contrées civilisées de l'Europe. Le sultan Mahmoud vient d'en accomplir une à Tripoli où il a envoyé une flotte. L'usurpateur a été chassé et le pouvoir légitime a été rétabli. Il n'y a eu là personne pour intervenir, et la chose s'est passée le plus tranquillement du monde. C'est Mahmoud qui s'est restauré lui-même en faisant cesser une longue usurpation accomplie en vertu de la souveraineté de la nécessité de M. de Broglie. Les restaurations sont toujours bonnes, même chez des Turcs.

Il n'est plus possible malheureusement de douter de la blessure reçue au champ d'honneur par Zumalacarréguay. Il a été atteint à la jambe et près du genou, d'une balle, au moment où il s'exposait le plus pour décider l'enlèvement d'une redoute. Il est bien rare qu'un général en chef soit blessé de cette manière, car le canon a tué dix fois plus de chefs d'armée que le fusil. La blessure est grave mais on espère que le grand homme de guerre sera conservé. Le héros n'a pas moins continué de commander

et, après l'affaire, étendu sur le lit où on venait de le panser, il dictait sa correspondance avec une admirable présence d'esprit.

Le nom de Zumalacarreguy est un des plus beaux que la langue humaine aura prononcés. C'est celui du héros chrétien dans toute sa grandeur et sa simplicité. Cet homme a les vertus chevaleresques de Duguesclin et de Bayard, avec la divine inspiration de Jeanne d'Arc. Sa femme rappelle la grandeur d'âme et le patriotisme des mères Spartiates. Quoi qu'il arrive de sa blessure, il a mis les affaires de don Carlos en telle situation qu'il peut se considérer comme ayant rempli tout une mission, et la mort même en ce moment ne serait que la couronne de sa gloire.

Le 8^e volume de la *Raison du Christianisme* a paru à la librairie Sapis, rue du Doyenné, n. 12. Les auteurs dont les travaux sont analysés dans ce volume sont : Beattie, Seed, le cardinal Gerdil, Fermat; Péliçon, Fléchier, Rollin, Vauvenargues, Fleury, Saint-Réal, Condillac, Louis Racine, La Motte, Lefranc de Pompihan, Saurin, Wolf, etc.

Les autres volumes de cette publication vont suivre sans interruption, et compléteront cette série de témoignages en faveur de la religion, empruntés aux écrits des hommes les plus remarquables de tous les temps et de toutes les nations. Nous recommandons de nouveau cet ouvrage précieux dont l'importance s'accroît chaque jour et qui, par sa nature même autant que par l'habileté avec laquelle les morceaux sont choisis et groupés, est destiné à populariser les croyances religieuses.

Sous le titre d'*Essai historique sur l'identité morale de la liberté avec la religion*. M. l'abbé Baret, du diocèse de Périgueux, vient de faire paraître un ouvrage remarquable, dont nous rendrons compte prochainement. Cet ouvrage se trouve aux bureaux de la *Dominicale*.

AVIS.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1^{er} juillet sont invitées à le faire

renouveler sans retard à nos bureaux, ou à nous renvoyer sans rompre les bandes, la 1^{re} livraison de juillet. Les abonnés dont nous n'aurions rien reçu le 10 juillet, seront considérés comme désirant *renouveler leur abonnement à domicile*, et l'administration fera sur eux une traite de 11 francs pour un nouvel abonnement de six mois.

Nota. Dans notre numéro du 21 juin dernier, à l'article des annonces, concernant la librairie de M. Toulouse, nous avons porté par erreur à 20 fr., la *Vie des Saints* du diocèse de Paris, par l'abbé Hunkler, en 2 vol. in-8°. Le prix n'est que de 10 fr.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Le 20 juin, M. l'évêque de Saint-Claude, pendant son séjour dans son petit séminaire de Vaux, a reçu, en présence de MM. les professeurs, des élèves, et de plusieurs autres ecclésiastiques et laïques, l'abjuration de Paul Sporer, luthérien, de Weimar en Saxe, ex-caporal au service de France, se rendant dans ses foyers.

Ce militaire avait été instruit dans les principes de la religion catholique, par M. l'abbé Chamenotte, professeur de langue allemande dans cet établissement; et c'est dans cet idiôme que Mgr a fait la cérémonie, qui a duré pendant près de trois heures, à la grande édification de tous les assistants.

— Dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, des voleurs, à l'aide de crochets et de fausses clés, se sont introduits dans l'église de Lalouvesse, diocèse de Viviers. Le tabernacle du maître-autel a été forcé, et les vases sacrés qu'il renfermait ont été enlevés. On n'a pu découvrir ce qu'étaient devenues les saintes hosties. Ensuite les voleurs ont pénétré dans la sacristie, quoiqu'elle fût solidement fermée, et se sont emparés d'objets précieux, la plupart prix des pieuses largesses déposées, depuis tant d'années, sur le tombeau de Saint-Régis. Mais, pour ne pas se charger d'un butin trop volumineux, ils ont décousu les galons fins et détaché toutes les étoffes en drap d'or, qu'ils ont emportées avec deux calices en argent.

« Ce que je déplore le plus en cette circonstance, nous écrit M. Blachette, curé de Lalouvesse, ce n'est pas la perte des objets dont mon église était enrichie, mais c'est la profanation de ce que notre sainte religion a de plus auguste et de plus sacré. Quel cœur catholique pourrait ne pas être profondément affligé en apprenant ces sacrilèges déprédations! Mais, fût-on étranger aux croyances chrétiennes, peut-on ne pas trembler pour une génération où ces impiétés vont se multipliant coup sur coup! Qui ne tremblerait même pour sa propre sûreté! car si les asiles de la religion sont si audacieusement violés, pourquoi les habitations particulières seraient-elles plus respectées? « Celui qui ne craint pas Dieu est capable de tout. »

— Le samedi, veille de la Trinité, il y a eu une nombreuse ordination dans l'église de Saint-Jean à Lyon. M. l'archevêque a ordonné quinze prêtres, vingt-huit diacres, trente-six sous-diacres, vingt-huit minorés et cinquante-six tonsurés; total: cent soixante-trois.

— Une ordination assez nombreuse a eu lieu samedi au séminaire d'Amiens. On y comptait trente prêtres, 70 minorés et tonsurés. M. l'évêque d'Amiens étant indisposé, c'est celui de Beauvais qui a fait cette ordination.

— Deux dames protestantes, l'une de trente-quatre ans, l'autre de vingt-six, ont fait leur abjuration le 25 mai à Lannion, diocèse de Saint-Brieuc.

— La procession de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche à Angers, dans l'ordre le plus parfait et avec le plus vif recueillement. Un nombreux clergé et un immense concours de fidèles se succédaient, depuis la cathédrale jusqu'à l'église de la Trinité, et sur tous les points les rues étaient ornées de tentures et de guirlandes en l'honneur du Saint-Sacrement; chacun s'était empressé de rendre ainsi un solennel hommage à cette religion sainte qui survit à toutes les traverses, et qui demeure toujours la même au milieu de la tourmente des passions politiques et du torrent des vicissitudes humaines. Après le salut donné à l'église de la Trinité, la procession s'est remise en marche pour revenir à Saint-Maurice, en passant par les mêmes rues qu'elle avait déjà parcourues. Les autorités n'y ont pas assisté, mais un détachement de troupes servait d'escorte.

— Les six prélats de la Belgique, M. l'archevêque de Malines et MM. les évêques de Gand, de Liège, de Namur, de Bruges et de Tournay, viennent d'adresser en com-

mun au clergé et aux fidèles de leurs diocèses une lettre pastorale, dont l'objet est de montrer l'importance de l'instruction, et de la nécessité d'appuyer l'instruction sur la religion. Ils prouvent que l'Eglise, loin d'être hostile à l'instruction, a tout fait au contraire pour l'encourager et la répandre. Ils résument ensuite les avantages que doit procurer à la jeunesse une instruction basée sur la religion.

— La piété de l'empereur d'Autriche s'est manifestée dernièrement d'une manière éclatante. S. M. se trouvant à la promenade, rencontra un prêtre qui portait le saint-viatique à un malade. L'empereur descendit aussitôt de sa voiture avec son auguste épouse, et tous deux se jetèrent à genoux pour adorer le Saint-Sacrement.

— M. Hulm, demeurant à Loughborough, comté de Leicester, en Angleterre, a acheté dans la forêt de Charnwood, 452 arpens de terre, qu'il destine, dit-on, à la fondation d'une maison de jésuites.

— Nous ne savons pas, dit la *Gazette du Bas-Languedoc*, s'il se rencontre encore parmi les hommes religieux quelqu'un qui conserve de l'éloignement pour la presse; mais nous voyons avec une vive satisfaction que les plus grandes lumières de l'Eglise la recommandent comme un moyen efficace de combattre l'erreur.

Le 21 mai, l'académie de la religion catholique a ouvert ses séances à Rome, en présence de plusieurs cardinaux et des personnages les plus savans et les plus distingués de cette capitale du monde chrétien. Le cardinal Tadini, archevêque de Gènes, en sa qualité de président ou censeur, a ouvert le cours annuel des dissertations par un éloquent et profond discours, dans lequel il s'est élevé contre l'indifférence des amis de la vérité à la défendre par la presse, et contre l'erreur de ceux qui dédaignent de réfuter les mauvais livres. Il a parlé de la manière de réfuter utilement, recommandant surtout de réunir dans ce genre d'écrit l'agréable et l'utile, et prouvant qu'à notre époque ce sont les bons journaux rédigés avec élégance et avec une saine critique, qui peuvent le mieux contribuer à la défense de la religion. De grands applaudissemens ont suivi ce discours, où l'éloquent cardinal a donné lui-même l'exemple des qualités qu'il recommande aux bons écrivains.

— Pendant trois jours de la semaine dernière, M. l'archevêque-administrateur de Lyon a donné successivement la confirmation à un grand nombre d'ensans des différentes paroisses de la ville. Chaque pa-

roïsse s'est rendue processionnellement et sans trouble à la cathédrale, d'où chacun s'en retournait ensuite dans le meilleur ordre. Le lundi le prélat était allé donner la confirmation à trente jeunes détenus de la prison de Perrache, préparés par le zèle de M. l'aumônier de la prison. Quelques-uns ont aussi fait leur première communion des mains du prélat. Il paraît que cette prison est actuellement bien dirigée.

— Une croix a été élevée lundi dernier à Carrépuis, diocèse d'Amiens, dans l'ancien emplacement du Calvaire. Cette cérémonie avait attiré une grande foule, tant de Roye que des communes environnantes. A sept heures du soir, la procession, composée du clergé de Roye, des jeunes filles de Carrépuis, auxquelles s'étaient jointes les deux maisons d'institution de Roye, s'est mise en marche. Le Christ, porté par des habitants de la commune sur un brancard décoré, était précédé par un chœur de jeunes demoiselles vêtues de blanc et chantant des cantiques analogues à cette pieuse solennité. La procession arrivée au Calvaire, M. l'abbé Petit, doyen de la paroisse Saint-Pierre de Roye, a prononcé un discours sur les bienfaits de la religion et l'espoir que tout chrétien doit mettre dans la croix, signe vénéré de notre salut.

— Depuis quelque temps, les élèves du séminaire d'Arras ont donné à un assez bon nombre de militaires de la garnison des conférences, en forme de conversations, sur les premiers principes de la religion. Ces conférences dont l'origine est toute fortuite (elles avaient commencé à l'occasion de la visite d'un soldat à un élève) ont été suivies avec empressement et ont duré jusqu'au moment où les auditeurs furent jugés en état d'être admis à la participation des sacrements. Ils remplirent ce devoir avec une touchante ferveur, et plusieurs d'entre eux reçurent la confirmation des mains de M. l'évêque d'Arras. Les conférences continuent, et il est à espérer que l'exemple de ces militaires sera suivi par beaucoup de leurs camarades.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

ESPAGNE. — Le bruit a couru cette semaine que Zumalacarréguay après avoir été blessé grièvement aurait été forcé de renoncer au commandement de l'armée royale. Cette nouvelle s'est malheureusement confirmée. Valdès vient encore de faire un pas rétrograde; il a abandonné la rive droite de l'Èbre, en

laissant toutefois une garnison dans Tafalla et Lérin.

Bilbao continuait à se défendre le 21 au soir.

PORTUGAL. — Des lettres de Lisbonne, du 7 juin, apportées de Falmouth par le *Pantaloön*, disent que des troubles ont éclaté à Coïmbre et à Santarem, et les attribuent aux partisans de don Miguel. Le calme paraissait avoir été rétabli sur les deux points.

Le *National* portugais parle de la dissolution prochaine des cortès comme d'une chose sûre, cette mesure étant une des conditions faites par le nouveau ministère Saldanha avant d'accepter la direction des affaires.

— On affirme, dit un journal, que M. de Broglie, pressé par un des ambassadeurs des grandes puissances sur le peu de sincérité du principe de non-intervention tel qu'il était appliqué par la France, aurait répondu : « Au reste, M. le comte, que faisons-nous? Nous débarrassons l'Angleterre et la France de prolétaires, de républicains, d'hommes à barricades, et c'est un gage de tranquillité pour l'Europe. — C'est possible, a répondu l'ambassadeur, mais néanmoins vous intervenez, vous jetez toutes les chances d'un côté. — Tout d'un côté, aurait répliqué M. de Broglie en souriant; mais sachez-vous que la moitié de ces hommes passeront à don Carlos, si celui-ci les paie mieux? »

— Les détails recueillis sur les désastres occasionés dans le département de la Somme par la grêle sont de la nature la plus affligeante. A Bertangles, près Amiens, plus des deux tiers de la récolte sont perdus; à Flesselles, dégâts immenses. A Villers-Bocage, mêmes malheurs; on ne porte pas la perte à moins de 80,000 fr. A Eramécourt et Saint-Romain, près Poix, perte considérable. Il en est de même à Poulainville, près Amiens, à Hargicourt, Bus et Tilloloy, villages entre Moreuil et Roye. Dans ces six dernières communes, une partie seulement du territoire a été ravagée. A Thiepval et Irles, près Albert, les dommages sont immenses. Les villages de Thoir et de Courcelles, situés dans la vallée de Conty, ont grandement souffert d'une forte inondation. Ces malheurs sont presque tous survenus le 6 juin, mais l'inondation a eu lieu le 5.

— Cette simultanéité de tempête et d'ouragans qui ont éclaté sur une surface qui embrasse plus de la moitié de la France, est due à une cause extraordinaire, et cette cause doit être attribuée à la prochaine ap-

parition de la comète de Halley. Cette perturbation dans notre atmosphère, est probablement due à l'effet de sa marche rapide vers notre système, et de l'action qu'elle y exerce. S'il est constant, comme l'assure M. Arago, que cet astre a dû éprouver dans sa marche les attractions de Jupiter, de Saturne, d'Uranus et de la terre, il ne serait pas étonnant ni même improbable, qu'à ces pluies si extraordinaires succédât tout-à-coup une grande sécheresse. C'est ce qui arriva en l'année 1811, lors de l'apparition de la fameuse comète qui fut visible pendant si long-temps, et qui amusa tous les oisifs de Paris.

— Le tonnerre est tombé sur le clocher de l'église de Bard (Loire). La foudre après avoir pénétré dans l'intérieur a tué le sonneur. Ce fâcheux événement est dû à l'imprudence de ce malheureux qui avait mis les cloches en branle pendant l'orage. Trois autres personnes ont été grièvement blessées.

Enfants trouvés en France. — Le nombre des enfants trouvés en France est de 1 pour 1,000 habitans. Il est à remarquer que depuis dix ans cette progression s'est maintenue presque invariablement; le chiffre le plus bas pendant cette période a été de 32,242 pour 1825, et le chiffre le plus haut 35,701 pour 1831, en 1833 il y a eu 33,014 enfans trouvés.

— Un jeune soldat, nommé Nerry, que l'on dit appartenir à la *société saint-simonienne*, comparaisait lundi devant le deuxième conseil de guerre, à Paris, sous la prévention d'insoumission. Il cherchait quelqu'un, disait il, qui, *selon sa capacité*, fût apte à être fusillier dans un régiment, pour se faire remplacer; parce que lui, *se trouvant doué d'une plus haute capacité*, devait remplir des fonctions beaucoup plus élevées et en harmonie avec son intelligence d'homme progressif. Le conseil l'a condamné à vingt-quatre heures de prison en attendant qu'il soit envoyé dans un régiment de ligne.

— On parle beaucoup d'un nouveau blé-froment qui croit et mûrit en soixante-dix jours. Dans le département du Nord, on a fait déjà plusieurs essais qui ont très-bien réussi. Si ce blé s'acclimata en France, on pourra jouir de trois récoltes annuelles; car, au dire des agronomes, il vient indifféremment en toute saison. Nous sommes portés à croire que l'on exagère quelque peu les propriétés de ce nouveau graminée.

— La garnison de Paris est composée maintenant de 14 régimens, savoir : 6^e, 22^e,

32^e, 39^e, 46^e, 54^e de ligne, 1^{er}, 5^e et 11^e légers, 8^e cuirassiers, 12^e dragons, 5^e hus-sards, 1^{er} d'artillerie, et les 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e compagnies de vétérans sous-officiers; 13 autres régimens sont casernés dans les environs. Au besoin, 50 à 60,000 hommes pourraient être réunis dans un jour.

— M. Guizot épouse prochainement une jeune veuve qui lui apporte en mariage une fortune d'environ un million et demi.

— Une exposition des produits de l'industrie et des arts libéraux a eu lieu à Amiens le 24 juin.

— Il va s'établir dans la même ville une société de sobriété, dans les statuts de laquelle on lit : « L'ivrognerie est pour un individu qui s'y livre un acheminement au crime; elle l'accable d'infirmités et avance l'instant de sa mort. — Elle est pour les familles une cause de ruine certaine; elle afflige la cité par le scandale public de l'homme dégradé au-dessous de la brute, et elle fait éprouver à l'industrie des pertes considérables. »

— A son arrivée au Caire, le 10 avril, Mehemet-Ali s'est enfermé dans un château fort, afin de se soustraire aux atteintes de la peste qui a moissonné, dans cette ville, jusqu'à 1350 personnes par jour, chiffre énorme pour une population de 200,000 ames.

Ce fléau, qui avait diminué à Alexandrie, a éprouvé une recrudescence au commencement de mai, et faisait d'effroyables ravages.

Il a éclaté aussi dans le port d'Antivari (Albanie turque), où il a été apporté par un vaisseau ottoman.

— Dernièrement, le gendarme Lebonc assistait comme curieux au jugement du réfractaire Chérel qu'il avait arrêté. Le président du 1^{er} conseil de guerre de Rennes ayant demandé à l'accusé s'il avait fait choix d'un défenseur, ajouta, sur sa réponse négative, que s'il y avait dans l'auditoire quelqu'un qui voulait remplir le rôle de défenseur, il l'invitait à se présenter. Il ne se trouvait aucun avocat présent; Lebonc se présente pour défendre Chérel; sa plaidoirie, courte et naturelle, a été couronnée de succès, et sont client n'a été condamné qu'au *minimum* de la peine.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

TABLE DES MATIÈRES.

I. DOCTRINES GÉNÉRALES.

De la jeunesse (3 ^e article).....	25
De l'intervention de la presse provinciale dans le mouvement religieux.....	65
Réaction religieuse. — <i>Mademoiselle Elisa Mercœur</i>	72
Du Scepticisme au dix-neuvième siècle (1 ^{er} art.).....	85
De la jeunesse (4 ^e art.).....	105
Du mouvement religieux. <i>Aveu du TEMPS</i>	118
Du Catholicisme et de la Législation (1 ^{er} article).....	125
Mouvement religieux.....	140
Du Catholicisme et de la Législation (2 ^e article).....	145
Mouvement religieux. — <i>Aveu du CHARIVARI</i>	161
De l'Art et de sa tendance actuelle.....	165
Mouvement religieux.....	180
Des Suicides (3 ^e art.).....	181
Du Gouvernement et du Clergé.....	205
De la dotation du Clergé (1 ^{er} art.).....	225
Mouvement religieux. — <i>Procession de Marseille</i>	241
De la dotation du Clergé (2 ^e art.).....	245
Encouragemens donnés par S. S. le Pape régnant à la presse religieuse.....	265
Mouvement religieux. — <i>Extrait de la GUYENNE</i>	281
De la Polémique catholique (1 ^{er} art.).....	285
Mouvement religieux. — Extraits de la <i>Gazette du Bas-Languedoc</i> , la <i>France littéraire</i> , le <i>Rénovateur</i> , le <i>Semeur</i>	318
De la Prédication dans ses rapports avec les besoins de l'époque (1 ^{er} art.).....	325

Mouvement religieux. — Extraits de la <i>Gazette de France</i> , la <i>Quotidienne</i> , la <i>Gazette d'Auvergne</i> , la <i>Gazette de Normandie</i> , le <i>Journal du Bourbonnais</i>	
Attaques contre le clergé à l'occasion du mouvement religieux.....	345
Du Budget du Clergé.....	359
De la discussion sur l'abolition de l'esclavage.....	365
De la Prédication (2 ^e art.).....	405
De la Polémique catholique (2 ^e art.).....	425
Violation d'une église de Paris.....	445
Budget des cultes de 1836.....	465
Nouvelles explications sur le mouvement religieux.....	485
De la discussion sur le budget de l'instruction publique.....	489
Résumé du troisième volume.....	505
Des Processions de la Fête-Dieu.....	508

II. LITTÉRATURE. — LITURGIE. — ÉLOQUENCE SACRÉE.—HISTOIRE.

Chronique du temps des croisades, 1270.	51
Poésie-Prière à Notre-Dame-de-Bon-Se-cours.....	95
Le 14 février 1831. <i>M. l'abbé Géland</i>	129
Salon de 1835 (1 ^{er} art.).....	245
— (2 ^e art.).....	273
Le Cabanier, <i>Souvenir de la Vendée</i>	311
La mort de Julia, par <i>M. de Lamartine</i> ..	336
Salon de 1835. (3 ^e article).....	372
Poésies nouvelles (1 ^{er} art.).....	385
Anecdote sur M. de Montmorency.....	390
M. Mignet à l'académie des sciences mo- rales et politiques.....	410
Variations de l'Eglise française.....	433

Poésies nouvelles (2 ^e art.). — <i>MM. Turqnety, Justin-Maurice, Guillemain, Girault</i>	447
Le donneur d'eau bénite.....	453
Solitude.....	472
La mort du prêtre. — <i>Chronique de 589</i>	492
Les Rois. — 1 ^{er} janvier.....	5
Mandemens pour le Carême de 1835.....	213
Pâques.....	305
<i>M. l'archevêque et les orphelins du chœ-léra</i>	18
Conférences de Notre-Dame par <i>M. l'abbé Lacordaire</i> . — 1 ^{re}	208
Conférences de <i>MM. les Curés du diocèse de Paris</i> . — Discours par <i>M. l'abbé Géland</i>	368
— 2 ^e conférence.....	228
— 3 ^e conférence.....	248
— 4 ^e conférence.....	268
— 5 ^e conférence.....	288
— 6 ^e conférence.....	307
Conférence du Jeudi-Saint.....	328
Discours de <i>M. l'abbé Juste pour madame de Genoude</i>	330
— 7 ^e conférence.....	348
Les Paroisses de Paris (4 ^e art.). — <i>Saint-Sulpice, Saint-Roch</i>	8
Etudes bibliques. — <i>Apocryphes</i> (1 ^{er} art.).....	89
Les maîtrises.....	149
Etudes bibliques. — <i>Apocryphes du Nouveau-Testament</i>	252
Souvenirs du gouvernement impérial.....	511
Dernières paroles. — Poésie.....	510

III. BIBLIOGRAPHIE. — STATISTIQUE RELIGIEUSE.

Elémens de géologie par <i>M. Chaubart</i>	29
Souvenirs de madame la marquise de Créqui.....	35
Revue bibliographique. — <i>Du rationalisme et de la tradition</i> , par <i>M. RIAMBourg</i> . — <i>Paroles d'un croyant</i> , revues, corrigées et augmentées, par un catholique. — <i>Voyage pittoresque de la Grèce</i> , par <i>M. le comte de CHOISEUL-GOUFFIER</i> . — <i>Ikon Baziliké</i> de 48 à	51
Lettre inédite de madame la marquise de de Créqui.....	112
De l'irritabilité des plantes, par <i>M. le docteur LABAT</i>	182
La Raison du Christianisme (2 ^e art.).....	188
Revue bibliographique. — <i>Le Christ devant le siècle</i> . — <i>Elise de Saint-Ange</i> . — <i>Guiscriff</i> , ou <i>Scènes de la terreur dans une paroisse bretonne</i>	235
Publications. — <i>Essai sur l'immortalité de l'ame</i> , par <i>M. le marquis DE FORTIA</i> . — <i>Traduction des pères de l'Eglise, sous la direction de M. de Genoude</i>	282
Manuel de la messe, par <i>M. LE COUÛTIER, curé des Missions-Etrangères</i>	300

Fragment inédit de <i>M. Guiraud</i> , de l'Académie française.....	355
Histoire de Normandie, par <i>M. Liquet</i>	388
Lettres sur l'éducation, par <i>M. Laurentie</i>	414
Pensées de <i>M. le comte de La Rochefoucault</i>	454
Christ et Peuple.....	469
Correspondance d'Irlande.....	32
Circulaire de <i>M. le ministre des cultes</i> relativement aux monumens religieux.....	41
Statistique des différens cultes en Europe et dans quelques autres parties du monde (1 ^{er} art.).....	109
— (2 ^e art.).....	152
Correspondance d'Irlande.....	160
Persécution dans le Tong-King et la Cochinchine.....	172
Statistique des différens cultes (3 ^e art.).....	191
Rétablissement des Chartreux.....	292
Conférences protestantes.....	429
Voyage de don Carlos en France.....	517

IV. ÉCONOMIE SOCIALE. — LÉGISLATION.

Economie politique chrétienne, par <i>M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont</i> (1 ^{er} art.).....	11
Economie politique chrétienne (2 ^e art.).....	69
Economie politique chrétienne (3 ^e art.).....	133
Ecoles élémentaires et industrielles.....	169
Cours d'économie sociale par <i>M. Rousseau</i>	194
Cours d'économie sociale par <i>M. Rousseau</i>	235
Cours d'économie sociale de <i>M. Rousseau</i>	298
Cours d'économie sociale de <i>M. Rousseau</i>	353
Arrêt de la cour de cassation de Belgique sur les biens des bénéficiés.....	20
Ordonnance sur les grades théologiques.....	20

REVUES

POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

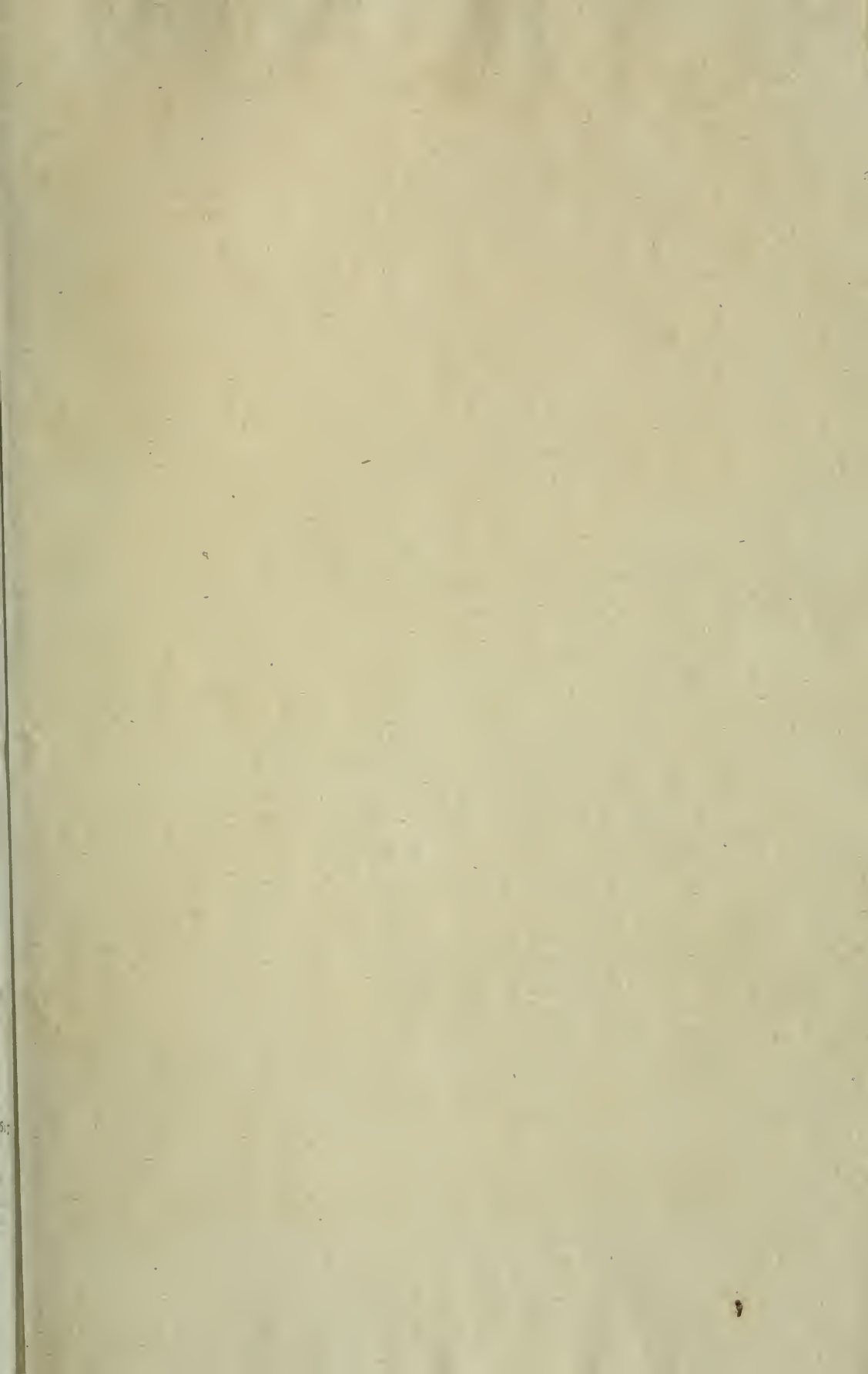
4 Janvier. — Examen de l'assertion d'une fenille religieuse, relativement à l'intervention théorique du clergé dans la politique. — Discussion à la chambre des députés du projet de loi pour la construction d'une salle d'audience de la chambre des pairs.

11 Janvier. — Symptômes de la restauration de la société française. — Mouvements politiques. — Chambre des pairs et des députés. — Aveu remarquable de *M. Humann*. — Progrès du mouvement religieux. — Oeuvre des orphelins du choléra. — Mort du Vendéen *Martin*. — Singulier incident à Lyon. — Démission de *M. de Talleyrand* de ses fonctions d'ambassadeur à Londres; lettre adressée par lui au ministre des af-

- faires étrangères. — Nomination de M. Sébastiani à cette ambassade. — Elections en Angleterre. — Adoption de la loi pour le monopole des tabacs. 37
- Le Vingt-Un janvier. 45
- 18 Janvier. — Message du président des Etats-Unis d'Amérique au congrès. — Dette de la république d'Haïti contractée envers la France. — Mouvement politique; de la majorité parlementaire. — Elections en Angleterre; changement dans la diplomatie. — Acte arbitraire et entraves à la liberté des cultes de la part du maire de Louviers. 58
- 25 Janvier. — Question de l'indemnité réclamée par les Etats-Unis. — Proposition de M. Roger relativement à la liberté individuelle. — Admission à la chambre de M. le duc de Fitz-James. — Sanglante exécution en Castille. — Situation du gouvernement en Angleterre. — De la vérité politique — Etrange opinion d'une feuille légitimiste; explications qu'elle a produites. — Réfutation sans réplique d'une assertion de M. Thiers. — Prétention nouvelle élevée par la Russie. — Adoption définitive du projet de loi des 360 mille francs. — Résistance des chefs d'institution contre les prétentions du fisc. 75
- 1^{er} Février. — Explication sur les créances polonaises et russes. — Insurrection militaire à Madrid; faiblesse du gouvernement espagnol. — Situation politique à l'intérieur. — Etat moral de la société. — Les suicides. — Imprévoyance et fautes de l'administration. — Le 21 janvier. — Grand événement politique et diplomatique. — Le blocus continental. — Etat du procès d'avril devant la cour des pairs. 96
- 8 Février. — Situation respective du ministère et des chambres. — Travaux de la session. — Proposition de M. Anisson-Duperron sur le défrichement des bois. — Projet de plusieurs députés relatif au mandat de change. — De MM. Ch. Dupin et Benjamin Delessert pour la caisse d'épargne et de prévoyance. — Autres propositions; impossibilité d'un résultat. — Moralité et convenance de ces propositions. — Projet relatif à l'organisation judiciaire; analyse de cette loi et considérations diverses. — Nouvelle crise ministérielle. — Départ de M. Pozzo di Borgo pour Londres. — Situation des partis en Espagne. — Prochaine réunion du parlement anglais. — Décret de la diète germanique. 113
- Déclaration royaliste. 120
- 15 Février. — Question soulevée par rapport aux ordonnances de Rambouillet. — Saisie de plusieurs journaux. — Opinion de la *Dominicale* à ce sujet. — Discussion à la chambre des députés sur la réforme électorale et l'abolition du serment politique. — Mort édifiante de M. Dupuytren. — La science renoue son alliance avec la religion. — Les hommes restaurés. — M. Mangin, ancien préfet de police. — Coup-d'œil sur l'extérieur. 135
- 22 Février. — Calomnie en forme de pétition dirigée par l'abbé Paganel contre M. l'archevêque de Paris. — Question de l'enquête des tabacs résolue contre le ministère. — Complication dans la marche des trois pouvoirs. — Embarras de l'administration. — Désordres à Amiens; révolte des élèves du collège. — Le roi de Bavière et les Bénédictins. — Traçasseries fiscales suscitées aux évêques. — Adoption de onze enfans de M. Mangin par la France chrétienne. — Nouvelle crise ministérielle. — Nomination du président de la chambre des communes en Angleterre. — Etats des affaires d'Espagne. 154
- 1^{er} Mars. — Crise ministérielle, démission des ministres. — Brochure attribuée à MM. Roederer ou baron Fain. — Rappel du maréchal Soult. — Difficulté de la situation en France et en Angleterre. — Nomination de M. Abercromby comme président de la chambre des communes. — Discours d'ouverture du parlement. — Inter-règne ministériel en France. — Démêlés de M. Lafitte avec la banque de France. — Querelles de partis. — Intrigues pour la formation d'un ministère. — Objections contre le projet de loi pour l'organisation du Conseil-d'Etat. — Désappointement des députés des centres. 175
- 8 Mars. — Etat des partis en Angleterre. — Les trois épreuves. — Esprit du discours de la couronne. — Crise ministérielle à Paris. — De l'arrêt du conseil qui déclare qu'il y a abus dans un mémoire de M. l'évêque de Moulins. — Discussion sur le duel. — Observations du tribunal d'Argentan sur l'organisation judiciaire. — Maladie de l'empereur d'Autriche. — Dissolution des états de Transylvanie. 195
- 15 Mars. — Mort de l'empereur d'Autriche. — Situation de l'empire. — Continuation de la crise ministérielle et parlementaire en France. — Explications demandées aux ministres par M. de Sade. — M. Gauguier. — Résultat des explications. — Reconstitution du ministère doctrinaire. — Discussion à la chambre des pairs de la loi sur les majorats. — Débats dans le parlement anglais. — Mesures prises en Allemagne contre la Suisse. 218
- 22 Mars. — Suite de la crise ministérielle. — La France telle qu'elle est: Marseille, la famille Mangin. — Efforts pour sortir de la situation et des complications présentes. — Question de l'amnistie. — Etat des partis en Angleterre. — Démission de lord Londonderry de son ambassade de Saint-Petersbourg. — Bill relatif au mariage des dissidens. 237
- 29 Mars. — Pétition relative au maréchal Ney. — Autre pétition concernant l'amnistie. — Sanglante exécution ordonnée par Mina en Navarre. — La restauration se faisant par la révolution. — Bill sur le mariage des dissidens. — Enquête sur les revenus ecclésiastiques. — Bill concernant la commutation des dîmes. — Question posée entre l'Irlande catholique et l'Angleterre protestante. — Loi des fonds secrets présentée par le ministre de l'intérieur. 257
- 5 Avril. — Question posée entre la république et la restauration. — Ordonnance qui établit les rapports de la cour des pairs et de l'ordre des

- avocats. — Projet de loi pour l'abolition des majorats et des substitutions renvoyé à la chambre des députés. — Rapport sur la crémence américaine. — Projet de loi concernant la réparation et l'entretien des chemins vicinaux; coup-d'œil sur ce projet — Continuation de la crise ministérielle en Angleterre; motion de lord Jonh Russel. — Situation de don Carlos en Navarre; mission du général Elliot. 276
- 12 *Avril.* — Coup-d'œil sur l'état moral de la France. — Retour aux idées et aux pratiques religieuses. — Paris, Marseille et Bordeaux. — L'éducation. — La religion respectée par les pouvoirs de l'Etat. — Nouvelle division des partis; décision du conseil de l'ordre des avocats. — Discussion sur l'indemnité lyonnaise. — Création de sous-secrétaires d'Etat. — Situation du ministère anglais. — Mort du prince de Leuchtemberg, époux de dona Maria. 294
- 19 *Avril.* — Décision de la cour royale de Paris sur la délibération du conseil de l'ordre des avocats. — Discussion du projet de loi pour l'indemnité réclamée par les Etats-Unis. — Répartition de la *Minerve*. — Avènement de lord Melbourne à la direction du cabinet. — Etat de la guerre civile en Espagne. 313
- 26 *Avril.* — Vote de la loi des 25 millions pour les Etats-Unis. — Préparatifs pour la Saint-Philippe; circulaire de M. le garde-des-sceaux. — Paris pendant la Semaine-Sainte. — Pétition pour la suppression des maisons de jeu. — Réclamation pour le paiement de la dette d'Haïti. — Etat et mouvement des partis en Angleterre. — Situation des affaires en Espagne. 338
- 3 *Mai.* — Circulaire de M. le garde-des-sceaux à l'occasion du 1^{er} Mai. — M. Rossi, M. Royer-Collard et les étudiants en médecine. — Discussion de la loi des fonds secrets. — Restauration des principes. 356
- 10 *Mai.* — Scène de tumulte et de violence; impossibilité du procès. — Arrêt rendu sur cet incident. — Fête du 1^{er} Mai. — Travaux de la chambre des députés. — Loi sur le cours des rivières. — Rejet de la proposition pour l'extension du droit électoral. — Victoire remportée par Zumalacarréguy. 375
- Procès de la cour des pairs. 380
- 17 *Mai.* — Le procès du complot d'avril. — Marche de cette affaire. — Avenir du procès. — Traduction à la barre de la chambre des pairs des 91 conseillers ou défenseurs des prévenus d'avril. — Message à la chambre des députés relativement à MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau. — Etat de crise. — Coup-d'œil sur cette situation. — Discussion du budget. 392
- Procès de la cour des pairs. 397
- 24 *Mai.* — Continuation du procès d'avril. — Lecture de l'acte d'accusation. — Question de compétence. — Affaire de MM. Cormenin et Audry de Puyraveau. — Difficulté du procès. — Mesures militaires et projets de négociation. — Crise à Madrid. — Discussion dans la chambre des procuradores. — Nouveaux incidens dans le procès d'avril. — 97 accusés refusent de comparaître. — Question de compétence. — Arrêt confirmatif de la cour des pairs. — Réception du comte de Syracuse; fêtes à Chantilly. — Querelle entre le maréchal Soult et l'intendant de la liste civile. 417
- Procès de la cour des pairs. 421
- 31 *Mai.* — Situation actuelle. — La petite terreur de 1835. — Progression des procès. — Jugement du *Réformateur* par la chambre des députés. — par la chambre des députés. — Dénouement de l'affaire des tableaux avec le maréchal Soult. — Demande de l'intervention. — Examen de cette question. — Embarras du pouvoir en France. — Discussion du budget de la guerre. — Question d'Alger. 436
- 7 *Juin.* — Procès du conseil des accusés du complot d'avril. — Caractère de la défense. — Incident curieux relatif à M^r Barthe. — Vote de la chambre des députés relatif aux anniversaires des journées de juillet. — Question de l'intervention. — Hésitation des cabinets de Paris et de Londres. — Protestation de don Miguel contre la vente des biens de l'Eglise. 455
- 14 *Juin.* — Discussion et vote du budget du clergé. — Nouvelle preuve du mouvement religieux. — Rejet de l'intervention par l'Angleterre et le cabinet des Tuileries. — Arrière-pensée. — Situation des affaires en Espagne. — Projet d'une intervention déguisée. — Fin de la session. 476
- Procès de la cour des pairs. 481
- 21 *Juin.* — Intervention déguisée en Espagne. — Changement de ministère en Espagne et en Portugal. — Projets de mariage entre dona Maria et le duc de Nemours. — Projets des signataires de la quadruple alliance; moyens révolutionnaires. — Vues particulières de Louis-Philippe. 495
- L'avenir, par le *Rénovateur*. 99
- De la presse provinciale. 500
- 21 *juin.* — Marche et incidens du procès-d'avril. — Aspect moral de cette affaire. — Question de l'intervention. — Etat des enrôlemens. — Progrès de don Carlos en Espagne. — Tentatives révolutionnaires. — Projets de mariage pour le duc d'Orléans avec une princesse du Wurtemberg. — Situation du chef de la famille d'Orléans, par rapport aux partis de la révolution. — Bruits d'un changement dans le ministère. — Nouvelles difficultés du grand procès. — Lettre de M. de Talleyrand à l'institut historique. — Elections de M. Quinelle à Vervins, en remplacement de M. Sébastiani. — Restauration à Tripoli en Barbarie. — Confirmation de la blessure reçue par Zumalacarréguy. 517

FIN DU TROISIÈME VOLUME.





PUBLICATIONS DE LA DOMINICALE.

ALMANACH DES PAROISSES

POUR L'ANNEE 1834.

(DEUXIÈME ÉDITION.)

DIVISÉ EN TROIS PARTIES, CONTENANT :

PREMIÈRE PARTIE.

Titre de l'*Almanach*.
Enseignemens chronologiques.
Le *Calendrier*. — Rendu historique et completé par des additions tirées de l'histoire et du martyrologe.

DEUXIÈME PARTIE.

Chronologie des papes depuis S. Pierre.
Hiérarchie ecclésiastique.
Le pape qui aujourd'hui régnant.
Le sacré collège.
Archevêchés de France et évêchés suffragans, avec le nombre des cures par diocèses.
Diocèses de France par ordre alphabétique.
Clergé belge.
Analyse du concordat.
Célébration du culte et des cérémonies religieuses.
La Paroisse.
Le curé.
Paroisses et succursales.
Binage.
Presbytères.
Fabriques des églises.
Bancs et chaises.
Cimetière.
Mariages.
Inhumations.
Communautés religieuses et sœurs de charité dans les hospices.

ÉDUCATION.

Devoirs de famille.
Instruction primaire (analyse de la loi).
Maximes et pensées religieuses, tirées de la Bible, de l'Évangile et de l'imitation de J. C.
De la manière de passer le dimanche et d'un vice à éviter.
Maximes et pensées diverses.

TROISIÈME PARTIE.

Actes de l'état civil.
Vaccin.
Hygiène et salubrité publiques.
Du gouvernement.

Lois militaires.
Garde nationale.
De l'expropriation forcée.
Conseils généraux, conseils d'arrondissement et assemblées électORALES.
Budget de l'état.
Brevets d'invention.
Passeports.
Postes.
Caisses d'épargne et de prévoyance.
Compagnie d'assurances.
Prévisions atmosphériques.
Travaux agricoles.
Statistique.

PRIX DE L'ALMANACH :

A PARIS.

1 exemplaire 10 sous
12 exemplaires 5 francs

PAR LA POSTE.

1 exemplaire 15 sous.
12 exemplaires 8 fr.

Les envois par les messageries sont moins dispendieux, mais ils ne peuvent se faire que par des paquets d'une douzaine au moins.

Les envois d'argent peuvent se faire de la manière suivante :

- 1° Par un mandat de poste ;
- 2° Par mandats des receveurs-généraux sur le trésor
- 3° Par bons sur les messageries ;
- 4° Ou par effet de commerce.

Ceux de nos abonnés qui désireraient recevoir un ou plusieurs exemplaires de l'*Almanach* n'auront qu'à nous en faire parvenir la demande *franco*, en nous indiquant la voie dont nous devons nous servir. Quant au prix, ils nous l'adresseront soit par une occasion favorable, soit en renouvelant leur abonnement.

Adresser les demandes à Paris, au bureau central de la *Dominicale*, rue Guénégaud, n. 7.